MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1949. Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1949. Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission des archives diplomatiques ; [sous la direction de Georges-Henri Soutou]. 2014.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1949

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1949

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2014

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2014

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2014
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-2-87574-154-7
D/2014/5678/29

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

Présidents

Le ministre des affaires étrangères.

Mme Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Vice-présidents

Le secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

Le directeur des archives du ministère des affaires étrangères.

M. François PLAISANT, ambassadeur de France.

Membres

Le directeur des systèmes d'information du ministère des affaires étrangères.

L'adjoint au directeur des archives du ministère des affaires étrangères.

Le directeur chargé des archives au sein de la direction générale des patrimoines du ministère chargé de la culture.

Le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense.

Mme Laurence BADEL, professeur des universités.

M. Lucien BÉLY, professeur des universités.

M. Frédéric BOZO, professeur des universités.

M. Jérôme CLÉMENT, président du théâtre du Châtelet.

M. Alain DEJAMMET, ambassadeur de France.

Mme Catherine DHÉRENT, conservateur général du patrimoine.

M. Robert FRANK, professeur émérite des universités.

M. Loïc HENNEKINNE, ambassadeur de France.

M. Stanislas JEANNESSON, professeur des universités.

M. Laurent JOFFRIN, journaliste.

M. André KASPI, professeur émérite des universités.

M. Henri LAURENS, professeur au Collège de France.

Mme Agnès MAGNIEN, conservatrice générale du patrimoine.
Mme Chantal METZGER, professeur des universités.
Mme Hélène MIARD-DELACROIX, professeur des universités.
M. Olivier PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, professeur des universités.
Mme Marie-Pierre REY, professeur des universités.
M. Georges-Henri SOUTOU, professeur émérite des universités.
M. Hugues TERTRAIS, professeur des universités.
M. Maurice VAÏSSE, professeur émérite des universités.
M. Jean-Claude WAQUET, professeur des universités.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Institut :

Mlle Michèle GALDEMAR, diplômée d'études approfondies en histoire.

M. Étienne SANTIARD, professeur certifié, docteur en histoire.

M. Sylvain WAGNON-CHARPY, professeur agrégé, docteur en histoire.

AVERTISSEMENT

La grande affaire du premier semestre 1949 est le Pacte atlantique. Les préoccupations de la France apparaissent clairement : obtenir l'inclusion dans la zone couverte par le Pacte des départements algériens ; s'assurer que les aspects proprement militaires ne seront pas oubliés (on redoute en effet le danger d'engagements politiques qui ne seraient pas garantis au préalable par des accords militaires précis) ; inclure l'Italie (note du secrétariat général pour le ministre le 7 janvier) ; être traitée à l'instar de la Grande-Bretagne et participer à l'état-major anglo-américain en place depuis la guerre (officiellement en sommeil, mais dont on pense à Paris qu'en fait il continue à fonctionner). C'est l'origine de ce qui sera le *Standing group* anglo-franco-américain (télégramme d'Henri Bonnet du 21 février).

Mais on constate aussi des soucis de politique intérieure (lettre de Chauvel à Bonnet du 5 janvier et réponse de Bonnet le 11). Ainsi que l'inquiétude chez certains à propos des réactions possibles de Moscou (lettre de Massigli à Parodi du 7 mars).

Un autre grand sujet est la Conférence dite du Palais Rose. Elle suit la fin du blocus de Berlin après les conversations Jessup-Malik et commence le 14 mai. Mais elle repose la question du statut de l'Allemagne dans son ensemble, et aussi celle du statut de la future RFA, en pleine négociation au même moment. Certains s'inquiètent : la conversation que proposent les Soviétiques à partir de l'accord Jessup-Malik n'est-elle pas un moyen pour eux et de bloquer le Pacte atlantique, et de revenir au quadripartisme, de façon à gêner la mise en place de la RFA ? (lettre de Massigli à Parodi du 4 avril).

Une note de Parodi à ce sujet le 15 avril éclaire bien les arrière-pensées françaises. Aussi une note d'Hervé Alphand du 20 avril. Ainsi qu'un télégramme de Paris à Washington du 3 avril, soulignant que la fin du blocus risquerait de conduire à la remise en cause des accords de Londres de 1948. Et une réunion le 20 avril des principaux fonctionnaires concernés, sur tous les aspects d'une position française complexe. En effet l'orientation de plus en plus «occidentale» de Paris n'exclut pas, bien au contraire, le maintien des arrière-pensées concernant l'Allemagne. En fait, un échec des futures éventuelles conversations avec Moscou serait encore le plus simple et le plus sûr, du point de vue des différents intérêts français envers l'Allemagne… En particulier on craint que n'en soient victimes les projets de fédéralisme (télégramme de Chauvel du 25 avril).

En effet la mise sur pied de l'Allemagne occidentale bat son plein, autour de la question de la «Loi fondamentale» de la future RFA. On voit là aussi à quel point la question (outre les soucis français concernant le fédéralisme) est compliquée par la perspective de la Conférence

à Quatre du Palais Rose : vis-à-vis de l'opinion allemande, et aussi de ce qui a été dit plus haut (note de la sous-direction d'Europe orientale du 6 mai). Mais il y a toujours aussi la question de la Ruhr (avec le contrôle de ses entreprises, rappelé par la déclaration Schuman du 12 janvier), la révision des zones française et américaine afin de reconstituer le Pays de Bade et le Wurtemberg, avec leurs capitales, et de donner plus de réalité historique au fédéralisme (télégramme de Paris à Washington du 28 janvier). Tout est compliqué par la dualité entre le Quai d'Orsay et le commandant en chef en Allemagne, le général Koenig (lettre de Massigli à Chauvel du 14 février, très révélatrice).

En même temps on admet désormais que la priorité, c'est la résistance face à l'URSS : il faut empêcher celle-ci d'utiliser l'Allemagne. Le but n'est plus de morceler l'Allemagne, mais de l'incorporer dans un système de sécurité occidental (note du secrétariat général du 28 mars).

Autre gros dossier : l'Indochine. On suit les négociations complexes avec l'empereur Bao Daï, y compris les problèmes liés à la représentation consulaire et diplomatique du Vietnam (note du 26 février). On parvient cependant aux accords du 8 mars 1949. Paris se montre très restrictif et frileux (note du 6 mars). Mais on s'inquiète des répercussions en Indochine de la défaite de Tchang Kaï Tchek face aux communistes chinois (note du 13 avril). Cependant les États-Unis commencent, en raison de cette inquiétude, à mieux comprendre la position française à l'égard du problème indochinois (dépêche d'Armand Bérard du 18 avril). Et ils poussent les gouvernements d'Asie à approuver les accords du 8 mars (télégramme de Paris à Washington du 23 juin).

On notera également une série de documents concernant la reconnaissance d'Israël par la France, reconnaissance seulement «de fait», le 24 janvier. Cette restriction correspond évidemment, outre les problèmes juridiques qui se posent, aux préoccupations de Paris envers le reste du Moyen-Orient, comme le volume suivant dans cette collection le montrera.

Georges-Henri SOUTOU
Membre de l'Institut

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE.- Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :

– les documents concernant des affaires dont l'importance dépasse un cadre géographique spécifique sont classés sous les rubriques générales ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – GÉNÉRALITÉS

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. – GÉNÉRALITÉS				
1. – Échanges économiques Est-Ouest				
1949				
8 février	Paris à Washington	Vues françaises sur les restrictions à apporter au commerce avec l'Est européen.	T.	89
22	Paris	Note du Service de coopération économique au sujet du commerce entre la France et les pays d'Europe orientale.	N.	114
16 juin	*Idem*	Note d'Alphand sur son entretien avec M. Lychovski.	N.	346
2. – Antarctique				
1949				
12 février	Moscou à Paris	Prétentions de l'URSS à prendre sa part des terres de l'Antarctique.	T.	98
9 avril	Paris	Note de la direction d'Amérique au sujet de la résolution de Louis Rollin concernant les possessions australes françaises.	N.	204
26	*Idem*	Note de la direction d'Amérique sur la visite du premier secrétaire de l'ambassade américaine à Paris à propos de l'Antarctique.	N.	252

[1] Les lettres A., ARR., C.R., D., I., L., MÉMO, N., P.V., R., T. désignent respectivement un accord, un arrangement, un compte-rendu, une dépêche, des instructions, une lettre, un mémorandum, une note, un procès-verbal, un rapport, un télégramme.

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3. – ÉNERGIE ATOMIQUE		
1949 28 janvier	Washington à Paris	Les conséquences des réalisations atomiques françaises.	D.	64
		B. – CONFÉRENCE DU PALAIS ROSE		
1949 21 mars	New York à Paris	Reprise d'un contact entre Américains et Soviétiques aux Nations unies.	T.	153
31	Washington à Paris	Vues américaines sur les conversations de Washington sur l'Allemagne.	T.	178
1er avril	*Idem*	Entretien entre Schuman, Bevin et Acheson au sujet des questions allemandes et des conversations Jessup-Malik.	T. + ANNEXES	181
4	*Idem*	Réponse des Alliés à la proposition Malik.	T.	189
4	Londres à Paris	Réflexions de Massigli sur la possible ouverture de conversations avec l'URSS.	T.	190
11	Washington à Paris	Vues de Bohlen sur l'éventualité d'une réunion du Conseil des quatre ministres des Affaires étrangères.	T.	205
13	New York à Paris	Lettre de Chauvel à Parodi rendant compte d'une conversation avec Jessup et Cadogan à propos des contacts Jessup-Malik.	L.	216
15	Paris	Note du Secrétariat général sur la préparation d'une éventuelle conférence à quatre sur l'Allemagne.	N.	221
16	New York à Paris	Moscou accepte que la levée du blocus se fasse avant la rencontre des ministres.	T.	223
18	Paris	Note de Seydoux au sujet d'une éventuelle négociation avec les Soviétiques.	N.	225
20	Paris à New York	Vues françaises sur le projet de réponse à Malik.	T.	231
20	Paris	Note du Secrétariat général au sujet de l'éventualité d'une conférence à quatre sur l'Allemagne.	N.	232
20	*Idem*	Note d'Alphand sur les hypothèses à envisager face aux propositions soviétiques.	N.	233
21	New York à Paris	Conversations Chauvel-Cadogan-Jessup sur la réponse à apporter à Malik.	T.	234
21	*Idem*	Demande de précisions de Chauvel sur les intentions de Paris.	T.	235

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
22	Paris à New York	Réponse de Paris à la demande précédente.	T.	241
23	Paris	Note de la direction des Affaires économiques et financières sur les problèmes économiques liés à l'éventualité d'une conférence à quatre sur l'Allemagne.	N.	245
25	New York à Paris	Chauvel estime qu'il faut en tout état de cause maintenir le fédéralisme allemand.	T.	246
26	Paris à New York, Londres et Washington	Intentions françaises concernant la poursuite de la prise de contact avec Malik.	T.	248
29	Paris à New York	Réactions du Quai d'Orsay après la nouvelle entrevue Jessup-Malik.	T.	259
2 mai	*Idem*	Confirmation des vues françaises à propos du calendrier, levée du blocus et conférence à quatre.	T.	263
13	Washington à Paris	Conversation avec Kennan sur la situation en Europe.	T.	289
13	Paris	Note de la direction d'Europe pour le ministre au sujet de la conférence à quatre.	N.	290
13	*Idem*	Note d'Alphand sur les conversations tripartites préliminaires.	N.	291
14	Paris à Londres, Washington et New York	Début des conversations tripartites.	T.	294
1er juin	Paris	Note de Saint-Hardouin pour le Ministre au sujet d'une conversation avec le général Prawin, chef de la mission polonaise à Berlin.	N.	327

C. – PLAN MARSHALL

1949				
21 février	Washington à Paris	Question du renouvellement de l'aide américaine à l'Europe devant le Congrès.	D.	113
24	Londres à Paris	Plan Truman de développement des «régions arriérées».	D.	119
4 avril	Paris à tous les postes	Le premier anniversaire de l'aide américaine à l'Europe.	T.	188
9	Washington à Paris	Victoire de l'administration Truman sur l'opposition au sujet de la question du renouvellement de l'aide américaine à l'Europe.	T.	200

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
14 mai	*Idem*	Annonce du montant de l'aide Marshall pour le deuxième trimestre 1949.	T.	293
20	*Idem*	Aspect positif du plan Marshall: la production industrielle dépasse son niveau d'avant-guerre.	D.	311
1er juin	*Idem*	Souhait de la chambre des Représentants de réduire les crédits du Plan Marshall.	D.	329
26	Londres à Paris	Problème monétaire britannique et conséquence sur l'aide Marshall.	T.	359
D. – PACTE DE BRUXELLES				
1949				
7 janvier	Londres à Paris	Hypothèse d'une agression allemande provenant de la zone d'occupation soviétique contre l'Allemagne occidentale.	D.	17
12	*Idem*	Lettre de Massigli à Chauvel à propos de l'organisation de la défense européenne.	L.	31
21	*Idem*	Lutte contre les menées subversives.	D.	44
30 mai	Paris	Convention entre les Cinq du Pacte de Bruxelles en matière de sécurité sociale.	N.	321
E. – PACTE ATLANTIQUE				
1949				
4 janvier	Bruxelles à Paris	Sentiments de Spaak sur la participation italienne au Pacte atlantique et sur la définition de l'aire d'application de celui-ci.	T.	3
5	Paris à Washington	Lettre de Chauvel à Bonnet à propos des vues françaises sur le Pacte atlantique.	L.	7
7	Paris	Note du Secrétariat général pour le Ministre au sujet du Pacte de l'Atlantique.	N.	16
11	Washington à Paris	Lettre de Bonnet à Chauvel sur la nécessité d'exposer clairement les vues françaises sur les aspects militaires du Pacte atlantique.	L.	26
19	Paris	Note du Secrétariat général pour le Ministre faisant le point sur la rédaction du Pacte de l'Atlantique.	N.	38
21 février	Washington à Paris	Inquiétudes de Bonnet devant certaines clauses du Pacte atlantique exprimées dans une conversation avec les généraux Bradley et Vandenberg.	T.	111

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
22	Paris à Londres	Lettre de Chauvel à Massigli à propos d'une déclaration à faire sur la Méditerranée.	L.	115
26	Paris	Note d'Alphand au sujet de l'accélération des travaux des ministres de la Défense du Pacte de Bruxelles.	N.	120
2 mars	Washington à Paris	Lettre de Bérard à Margerie à propos des négociations du Pacte atlantique menées à Washington.	L.	126
4	Paris	Compte rendu des conversations de Schuman avec Caffery et Harriman du 3 mars.	C.R.	133
7	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Parodi estimant que la signature du Pacte ouvrira une période très délicate avec Moscou.	L.	138
9	Washington à Paris	Le projet de Pacte de l'Atlantique et l'opinion américaine.	D.	141
18	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Parodi à propos des négociations du Pacte de l'Atlantique et de la question de la collaboration franco-britannique sur ce sujet.	L.	150
26	*Idem*	Lettre de Massigli à Parodi à propos des conversations des chefs d'état-major et de la querelle Montgomery-De Lattre.	L.	168
30	Paris	Note du Secrétariat général faisant le point sur le Pacte de l'Atlantique.	N.	177
2 avril	Washington	Compte rendu de la réunion des douze ministres des Affaires étrangères du Pacte atlantique tenue à Washington.	C.R.	186
12	Madrid à Paris	Le Portugal et le Pacte atlantique.	D.	210
14	Moscou à Paris	Lettre de Chataigneau à Schuman.	L.	218
19	Paris	Lettre de Margerie à Couve de Murville faisant le point sur les négociations militaires du Pacte.	L.	228
19	New York à Paris	Lettre de Couve de Murville à Parodi sur le problème militaire, le problème de Berlin et la question des colonies italiennes.	L.	229
19	Washington à Paris	Message de Truman au Sénat américain à propos de la ratification du Pacte de l'Atlantique.	D.	230
22	*Idem*	Passage d'Acheson devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain au sujet du Pacte de l'Atlantique et de l'aide militaire.	T.	240

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
26	Paris	Note pour le Secrétaire général sur la nécessité d'entretenir dès maintenant des contacts militaires avec les États-Unis.	N.	251
28	Londres à Paris	Mise en œuvre de l'article 9 du Pacte de l'Atlantique.	D. + ANNEXE	256
2 mai	*Idem*	Lettre de Massigli à Parodi à propos de De Lattre.	L.	264
6	Washington à Paris	La Constitution américaine et le Pacte de l'Atlantique.	D.	277
7	*Idem*	Le débat concernant le Pacte de l'Atlantique au Sénat américain.	D.	281
19	Londres à Paris	Ratification du Pacte de l'Atlantique à la Chambre des Communes.	D.	309
7 juin	Washington à Paris	Le Pacte de l'Atlantique va être ratifié au Sénat des États-Unis.	T.	333

F. – NATIONS UNIES

1949				
5 janvier	Moscou à Paris	La tactique soviétique lors de la 3e session de l'ONU.	D.	9
6 avril	Paris	Réunion chez Parodi sur la question des territoires non autonomes vis-à-vis du 4e point Truman.	C.R.	194
3 mai	Belgrade à Paris	Aucune publicité n'a été faite à Belgrade sur la déclaration universelle des droits de l'Homme.	D.	267
13	New York à Paris	Premier rapport sur l'activité de la Commission des droits de l'Homme par René Cassin.	N.	292
17	*Idem*	Second rapport sur l'activité de la Commission des droits de l'Homme par René Cassin.	N.	299
18	*Idem*	L'activité de la Commission des droits de l'Homme des Nations unies.	T.	302
20	*Idem*	La question du travail forcé à Madagascar.	T. + ANNEXES	310
30	Paris à New York	Question de la désignation d'un 13e membre pour la sous-commission des minorités et de la non-discrimination.	D.	322
10 juin	Paris	La question de la publication de la déclaration universelle des droits de l'Homme dans les territoires d'outre-mer.	D.	339
20	*Idem*	Réponse du ministère de la France d'outre-mer à la dépêche du 10 juin.	D.	351

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
28	*Idem*	Lettre de Cassin à Schuman à propos de la délégation française à la commission des droits de l'Homme des Nations unies.	L.	364

II. – EUROPE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. – EUROPE : GÉNÉRALITÉS				
1. – Généralités				
1949				
27 mai	Bruxelles à Paris	L'Europe à la recherche d'un leader.	D.	320
13 juin	Luxembourg à Paris	L'Union économique Benelux.	D.	341
2. – Conseil de l'Europe				
1949				
1er janvier	Londres à Paris	Volonté britannique de freiner les travaux du comité d'études pour l'Union européenne et priorité au Pacte de l'Atlantique.	T.	1
4	Bruxelles à Paris	Spaak n'est pas opposé à un report de la réunion du comité d'études.	T.	2
5	Paris à Londres	Démarche anglaise pour expliquer la demande de report de la réunion du comité d'études.	T.	4
5	Paris	Note de la sous-direction d'Europe centrale sur l'Allemagne et l'Union européenne.	N.	6
7	Luxembourg à Paris	La méfiance anglaise vis-à-vis des mouvements européens expliquée depuis Luxembourg.	T.	14
22	Londres à Paris	Différences de thèses entre Paris et Londres sur les travaux du comité d'études.	T.	46
2 février	*Idem*	Manière d'associer d'autres gouvernements au Conseil de l'Europe.	T.	75

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
2	Paris à Rome	Le principe d'admission de l'Italie au Conseil de l'Europe a été approuvé par les Cinq du Pacte de Bruxelles.	T.	76
3	Paris	Note de la sous-direction d'Europe du Nord au sujet de l'Union européenne après la réunion du Conseil consultatif.	N.	80
8	Berne à Paris	Prévision d'un accueil négatif de la Suisse aux sondages sur son adhésion au Conseil de l'Europe.	T.	88
17	Paris	Note du jurisconsulte sur la Sarre et l'Union européenne.	N.	105
5 mars	Londres à Paris	Inquiétudes anglaises devant le projet d'une Cour européenne des droits de l'Homme.	T.	134
25	Paris	Note de la direction d'Europe au sujet de l'admission de la Sarre au Conseil de l'Europe et ses conséquences sur la politique française en Sarre.	N.	164
29	Londres à Paris	Fin de l'examen du projet de Conseil européen.	T.	175
29	Paris	Lettre à Schuman sur la position turque par rapport au Conseil de l'Europe.	L.	176
4 mai	Paris à tous les postes	Circulaire au sujet d'une conférence de presse de Schuman sur le Conseil de l'Europe.	T.	268
7	Sarrebruck à Paris	Espoir et déception en Sarre après le voyage de Schuman à Londres.	T.	278
18	Londres à Paris	Conférence sur le Conseil de l'Europe.	D.	305
3 juin	Paris	Note de la direction d'Europe pour le Ministre au sujet de l'admission de la Sarre au Conseil de l'Europe.	N.	330
15	*Idem*	Création du Conseil de l'Europe.	N.	343
30	Paris à Londres, Bruxelles, Luxembourg et La Haye	Quelle est la position des gouvernements anglais, belge, luxembourgeois et hollandais sur l'admission de la Sarre au Conseil de l'Europe ?	T.	366

3. – Fédéralisme européen

1949				
10 janvier	Sarrebruck à Paris	La question de la participation de la Sarre au Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne.	T.	21

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
4 mai	Florence à Rome	Congrès du mouvement fédéraliste européen tenu à Florence.	D.	270
		4. – PACTE MÉDITERRANÉEN		
1949				
26 janvier	Ankara à Paris	Évolution du point de vue turc sur le projet de Pacte méditerranéen.	D.	52
26 février	Athènes à Paris	Le Pacte méditerranéen vu d'Athènes.	D.	125
7 avril	Paris à Rome	L'Italie et le projet de Pacte méditerranéen : il a perdu de sa valeur aux yeux des Américains.	D.	198
		B. – EUROPE SEPTENTRIONALE		
		1. – GRANDE-BRETAGNE		
1949				
6 janvier	Paris	Politique franco-britannique.	L.	11
11	*Idem*	Note pour le Ministre sur l'avenir des relations franco-britanniques.	N.	24
13	*Idem*	Compte rendu des conversations entre Schuman et Bevin à Londres des 13 et 14 janvier 1949.	C.R.	36
17 février	*Idem*	La collaboration franco-britannique.	N.	106
30 mai	Londres à Paris	La politique étrangère britannique et Bevin.	D.	323
30	New Dehli à Paris	Relations franco-britanniques aux Indes.	D.	325
		2. – BELGIQUE		
1949				
28 avril	Bruxelles à Paris	La question royale belge.	D.	257
16 juin	*Idem*	La question royale.	D.	348

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
3. – Finlande				
1949				
27 janvier	Helsinki à Paris	La Finlande et la politique scandinave.	D.	58
10 février	*Idem*	La neutralité scandinave et la Finlande.	D.	94
7 avril	*Idem*	Anniversaire de la signature du traité finno-soviétique.	D.	196
4. – Irlande				
1949				
10 février	Dublin à Paris	Refus irlandais de s'associer au Pacte de l'Atlantique.	D.	93
1er avril	*Idem*	L'Irlande et le Pacte atlantique.	D.	183
18	*Idem*	Proclamation de la République d'Irlande.	D.	226
5. – Scandinavie				
1949				
4 février	Oslo à Paris	Situation politique norvégienne.	T.	82
11	Stockholm à Paris	La Scandinavie, les États-Unis et la Russie.	D.	97
24	Stockholm	Entretien de l'attaché militaire avec le ministre de la Défense au sujet de la neutralité scandinave.	C.R.	117
15 mars	Copenhague à Paris	Politique militaire danoise.	T.	148
C. – EUROPE CENTRALE				
1. – Le problème allemand				
1949				
12 janvier	Paris à tous les postes	Déclarations de Schuman sur la politique française dans la Ruhr le 12 janvier.	T.	29
14 février	Londres à Paris	Lettre de Massigli à Chauvel sur la politique allemande de la France.	L.	101
28 mars	Paris	Note du Secrétariat général sur l'Allemagne et l'importance de l'incorporer dans un système de sécurité occidental.	N.	171

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
2 avril	Paris à Washington	Réaction du Quai d'Orsay à la perspective d'une levée prochaine du blocus de Berlin.	T.	184
11 mai	Paris à Baden-Baden	Importance de la constitution de Bonn dans l'optique des prochaines négociations avec l'URSS.	T.	284
		2. – ALLEMAGNE		
1949				
8 janvier	Paris à divers postes	La question de l'application des recommandations du comité d'études pour les frontières occidentales de l'Allemagne.	T.	18
27	Baden-Baden à Paris	Koenig est favorable au maintien de la règle de l'unanimité dans les négociations tripartites.	T.	54
28	Paris à Washington	Refonte souhaitée des zones d'occupation française et américaine.	T.	63
5 février	Paris à Londres	Tiraillements dans la politique occidentale en Allemagne de l'Ouest.	T.	83
1er avril	Washington à Paris	Réunion des trois ministres des Affaires étrangères occidentaux sur la constitution d'une Allemagne occidentale.	T.	182
9	Paris à tous les postes	Circulaire au sujet de l'organisation de l'Allemagne occidentale.	T.	201
13	Paris à Londres et Washington	Réponse française à la demande soviétique concernant les modifications des frontières occidentales de l'Allemagne.	T.	213
15	Francfort à Paris	Les commandants en chef, le statut d'occupation et les travaux constitutionnels de Bonn.	T.	220
22	Munich à Baden-Baden	Évolution des sentiments de la population bavaroise à l'égard de l'URSS.	T.	242
26	New York à Paris	L'ouverture de négociations sur Berlin ne changerait pas la mise en place de la Loi fondamentale.	T.	249
27	Paris à tous les postes	Circulaire au sujet de l'accord entre le Conseil parlementaire de Bonn et les commandants en chef.	T.	254
4 mai	Paris	Note de la sous-direction d'Europe orientale au sujet d'une possibilité de manœuvres des puissances occidentales lors des conversations à quatre concernant l'Allemagne.	N.	269

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
6	*Idem*	Note de la sous-direction d'Europe orientale au sujet des conversations à quatre sur l'Allemagne et la «propagande pour la paix».	N.	276
16	Baden-Baden à Paris	Les Soviétiques considèrent que la constitution de Weimar est toujours en vigueur.	T.	296
17	Prague à Paris	Entretien avec le directeur politique tchécoslovaque à propos des affaires allemandes.	T.	297
26	Washington à Paris	Inconvénients de l'ordonnance au sujet de Kehl.	T.	316
9 juin	*Idem*	Les Soviets et la situation allemande vus de Washington.	D.	337
16	Moscou à Paris	Moscou ne modifie pas la présentation de sa politique allemande.	T.	345
20	*Idem*	L'URSS défend toujours la paix en Allemagne.	T.	350
23	Washington à Paris	Pas de relâchement de la politique américaine vis-à-vis de l'URSS.	T.	355
		3. – Question de Berlin		
1949				
27 janvier	Berlin à Paris	Modification de l'atmosphère à Berlin, suite aux changements dans le commandement soviétique.	T.	53
2 février	Baden-Baden à Paris	Entretien de Noblet avec Gribanov.	D.	79
5	Paris à Baden-Baden	Noblet est autorisé à revoir Gribanov mais avec prudence.	D.	85
11 mars	Luxembourg à Paris	Bech estime qu'il est prématuré de se prêter à une manœuvre soviétique à propos de Berlin.	T.	144
14	Paris	Déclaration française sur le problème de Berlin.	T.	146
28	Berlin à Paris	La situation politique de l'Allemagne est confuse vue de Berlin.	T.	170
5 mai	Paris à tous les postes	Circulaire au sujet de la levée du blocus de Berlin et de la conférence à quatre.	T.	272
27 juin	Berlin à Paris	Divergences entre Français et Britanniques sur la position de Berlin sur l'échiquier allemand.	T.	360

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4. – SUISSE		
1949				
11 février	Berne à Paris	La question du voyage de Petitpierre à Paris.	T.	96
28 mars	*Idem*	Voyage à Berne de Konrad Adenauer et Karlo Schmid.	D.	173
		D. – EUROPE MÉRIDIONALE		
		1. – ESPAGNE		
1949				
4 mars	Paris	Question des républicains espagnols.	N.	129
4	*Idem*	Note pour le secrétariat des Conférences sur la question espagnole à l'Assemblée générale de l'ONU.	N.	130
24	*Idem*	Note de la sous-direction d'Europe méridionale sur le problème espagnol.	N.	160
12 avril	Madrid à Paris	Évolution des rapports des États-Unis avec Madrid.	T.	209
24 mai	*Idem*	Perception du vote de l'ONU par l'Espagne.	T.	314
30	*Idem*	Les conséquences du vote favorable au gouvernement espagnol à l'ONU.	D.	324
15 juin	Mexico à Paris	L'Espagne devant l'ONU vue depuis le Mexique.	D.	344
27	Madrid à Paris	La conférence des quatre et l'opinion espagnole.	D.	361
		2. – ITALIE		
1949				
3 mars	Rome à Paris	Entretien Schuman-De Gasperi sur les questions du Pacte atlantique et des colonies italiennes.	T.	128
27	Paris	Entretien Schuman-Sforza au Quai d'Orsay le 27 mars 1949.	C.R.	169
22 avril	*Idem*	Note pour le Ministre sur l'exécution du traité de Paix avec l'Italie signé le 10 février 1949.	N.	243
12 mai	Rome à Paris	Vote défavorable du Conseil économique à la ratification du traité d'Union douanière franco-italienne.	D.	287

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
7 juin	Milan à Rome	Activités américaines en Italie du Nord.	D.	336

3. – ANCIENNES COLONIES ITALIENNES

1949				
11 janvier	Paris	Avenir des anciennes colonies italiennes.	N.	25
5 mars	Le Caire à Paris	L'avenir des colonies italiennes.	D.	136

4. – QUESTIONS RELIGIEUSES ET SAINT-SIÈGE

1949				
7 janvier	Rome à Paris	Impressions de Mgr Montini sur l'arrestation du cardinal Mindszenty.	T.	15
14 février	*Idem*	Politique de la Papauté.	D.	103

E. – EUROPE ORIENTALE

1. – BALKANS

1949				
9 mars	Athènes à Paris	Possibilités de réouverture de la question d'Orient traditionnelle.	D.	140
19	Paris	Note de la sous-direction d'Europe orientale sur la situation dans les Balkans.	N.	151
22	*Idem*	Addendum à la note du 19 mars.	N.	155

2. – BULGARIE

1949				
11 avril	Sofia à Paris	Crise dans le parti communiste bulgare et disgrâce de Kostov.	D.	206
3 mai	*Idem*	La retraite de Dimitrov et la disgrâce de Kostov.	D.	266

3. – GRÈCE

1949				
27 janvier	Athènes à Paris	L'UNSCOB et la dépression militaire grecque.	D.	59

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 février	*Idem*	La «retraite» du général Markos.	D.	99
21	*Idem*	La situation militaire au Péloponnèse et la bataille de Florina.	D.	112
25 mars	Paris à Athènes	Grèce et Nations unies.	D.	165
4 juin	Athènes à Paris	Athènes et les tentatives de règlement de l'affaire grecque.	D.	332
		4. – HONGRIE		
1949				
6 janvier	Budapest à Paris	Réflexions de Gauquié sur l'arrestation du cardinal Mindszenty.	T.	10
9 avril	*Idem*	Changement d'état d'esprit chez les dirigeants hongrois devant l'évolution de la situation internationale.	T.	202
17	*Idem*	Le parti communiste hongrois ne connaît pas de «crise» ni même de divergences.	D.	224
		5. – POLOGNE		
1949				
11 janvier	Varsovie à Paris	Bilan et perspectives de l'économie polonaise.	D.	27
12	*Idem*	Mgr Wyszynski, nouveau primat de Pologne.	D.	33
24	*Idem*	La politique de prolétarisation menée en Pologne.	D.	47
24	*Idem*	La politique allemande de la Pologne, manipulée depuis Moscou.	D.	48
2 février	Bucarest à Paris	Conversation entre le ministre des Affaires étrangères polonais et le ministre de France à Bucarest au sujet des relations franco-polonaises.	T.	73
18	Varsovie à Paris	Le communisme et la religion en Pologne: une attitude plus nuancée que dans les autres démocraties populaires.	D.	108
24	*Idem*	Les activités clandestines en Pologne.	D.	118
26	*Idem*	Visite de Baelen à Modzelewski au sujet des relations franco-polonaises.	C.R.	124
7 avril	*Idem*	La crise entre l'Église et l'État est ouverte.	D.	197
19 mai	*Idem*	La préparation morale et matérielle d'une guerre prochaine vue de Varsovie.	T.	306

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6. – ROUMANIE				
1949				
5 janvier	Bucarest à Paris	Tensions dans les relations franco-roumaines.	T.	5
25 mars	*Idem*	Suite des tensions dans les relations franco-roumaines.	T.	162
11 avril	*Idem*	Un an de démocratie populaire en Roumanie : le bilan tiré par la légation de France à Bucarest.	D.	207
5 mai	Paris	Note de la direction d'Europe sur l'état actuel des relations franco-roumaines.	N.	273
6	Bucarest à Paris	Démarche de protestation auprès du ministère des Affaires étrangères roumain au sujet de l'arrestation de l'attaché militaire français, le commandant Parisot.	T.	275
7. – TCHÉCOSLOVAQUIE				
1949				
13 janvier	Prague à Paris	Entretien de Dejean avec Gottwald, président de la République tchécoslovaque.	T.	34
20	*Idem*	La situation religieuse en Tchécoslovaquie : l'attitude du gouvernement a évolué vers une hostilité à peine dissimulée.	D.	43
27	*Idem*	L'évolution des rapports Est-Ouest vue de Prague.	T.	55
22 juin	*Idem*	Offensive du parti communiste en Tchécoslovaquie suite au congrès du PCT.	T.	352
22	*Idem*	Nouvelle aggravation des rapports entre l'Église et l'État.	T.	353
30	*Idem*	Les milieux officiels de Prague et les résultats de la conférence de Paris.	T.	367
8. – URSS				
1949				
26 janvier	Berlin à Paris	Entretien entre Noblet et son homologue soviétique à propos de la situation à Berlin.	T.	50
26	Washington à Paris	Maintien d'une politique de fermeté vis-à-vis de l'URSS de la part de Washington.	T.	51

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
31	Moscou à Paris	Commentaires sur les déclarations soviétiques de politique étrangère des 28 et 29 janvier.	T.	69
2 février	Paris à Washington	Réflexions de Schuman sur l'interview de Staline (en réponse au précédent).	T.	74
4	Moscou à Paris	Ce qui concerne l'Allemagne dans les récentes déclarations de la diplomatie soviétique.	T.	81
8	*Idem*	Manifestations sporadiques de l'activité communiste au Proche et Moyen-Orient vues de Moscou.	D.	91
8 mars	*Idem*	L'antisémitisme en URSS.	D.	139
10	Paris à Bucarest	Interprétation des mouvements de troupes soviétiques selon le Quai d'Orsay.	T.	142
10	Paris à Londres et Washington	Paris pense que Moscou ne laissera pas passer sans réagir la signature du Pacte de l'Atlantique.	T.	143
16	Moscou à Paris	La stratégie soviétique mélange les campagnes de paix aux préparatifs de guerre, selon Chataigneau.	D.	149
20	Paris	Note de la sous-direction d'Europe orientale sur la nécessité du Pacte de l'Atlantique face à l'URSS.	N.	152
23	Moscou à Paris	Lettre de Pierre Francfort à J.-C. Paris au sujet des changements ministériels en URSS et notamment de la place de Molotov.	L.	156
23	Belgrade à Paris	Disgrâce de Voznesenski ?	D.	157
11 avril	Moscou à Paris	Question du rapatriement des Français prisonniers retenus en URSS.	D.	208
7 mai	Paris	Note de la sous-direction d'Europe orientale sur la politique extérieure de l'URSS et l'équipement du bloc communiste.	N.	280
13	Moscou à Paris	Considérations sur les vues des Soviétiques concernant la conférence des ministres des Affaires étrangères.	T.	288
19	Washington à Paris	Enquête de la presse américaine sur la Russie soviétique.	D.	308
31	Moscou à Paris	Les fluctuations politiques en URSS au travers des cas Varga et Voznesenski.	D.	326
10 juin	Paris	Résumé d'une note de la sous-direction d'Europe orientale au sujet de la politique européenne de l'URSS et la conférence des quatre.	N.	338

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
23	Moscou à Paris	Les «organisations larges» et la défense contre l'extérieur.	D.	357
		9. – YOUGOSLAVIE		
1949				
12 janvier	Moscou à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et l'ambassadeur de Yougoslavie à Moscou.	L. + ANNEXES	32
27	Belgrade à Paris	L'évolution du communisme yougoslave : interventions de Mocha Pijadé et du maréchal Tito.	D.	57
26 février	Paris	Note sur la conversation entre Schuman et Bebler, ministre des Affaires étrangères yougoslave.	N.	121
22 mars	Washington à Paris	Le Département d'État ne croit pas à une intervention soviétique directe contre la Yougoslavie mais à une action insurrectionnelle contre Tito.	T.	154
23	Belgrade à Paris	La question macédonienne et la fédération des Slaves du Sud.	D.	158
12 avril	*Idem*	La question macédonienne vue de Belgrade.	D.	211
19 mai	*Idem*	Conversations entre MacLean et Tito.	T.	307
14 juin	*Idem*	Les relations soviéto-yougoslaves vues depuis Belgrade.	D.	342

III. – ASIE-OCÉANIE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. – ASIE : GÉNÉRALITÉS		
1949				
6 janvier	Paris	Compte rendu de la conférence tenue le 6 janvier 1949 au sujet de la situation en Extrême-Orient et des conséquences sur les intérêts français dans la région.	C.R.	12
29	*Idem*	Note du Département sur la conférence de New Delhi et la formation d'un bloc asiatique.	N.	68

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
1er février	*Idem*	Conférence de New Delhi.	N.	72
2	*Idem*	Aide-mémoire sur les vues françaises concernant les conséquences de la victoire communiste en Chine sur les pays de l'Asie du Sud-Est.	MÉMO	78
5	Singapour à Paris	Quelques réflexions sur la position française en face de l'orientation politique nouvelle des Britanniques en Asie.	D.	86
25 mars	Saïgon à Paris	Dépêche du Haut-Commissaire en Indochine sur les entretiens de Singapour.	D.	166
6 avril	Washington à Paris	Hésitations américaines sur la ligne de conduite à tenir en Extrême-Orient.	T.	192
6	Paris à divers postes	Note de la direction d'Asie-Océanie sur la stratégie américaine en Extrême-Orient.	N.	193
21	Saïgon à Paris	Dépêche du Haut-Commissariat en Indochine sur les événements survenus en Asie du Sud-Est au cours du mois de mars 1949.	D.	237
30	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie sur le passage de la Chine au communisme.	N.	260
6 mai	Nankin à Paris	Propositions de l'ambassadeur anglais au sujet des relations à établir avec les autorités communistes.	T.	274
17	Washington à Paris	Difficultés croissantes de fonctionnement à la Commission d'Extrême-Orient.	D.	300
24	*Idem*	Informations sur une éventuelle nouvelle politique américaine en Asie du Sud-Est.	T.	313
25	Paris	Compte rendu de la réunion du 25 mai sur la situation en Chine et en Asie du Sud-Est.	C.R.	315
1er juin	Tokyo à Paris	Lettre de Clarac sur son dernier voyage en Chine.	L. + ANNEXE	328

2. – CHINE

1949				
8 janvier	Paris	Note du Département sur la Chine et les intérêts français.	N.	19
11	Paris à Washington	Entretien entre le Secrétaire général et l'ambassadeur des États-Unis à Paris sur la question de la reconnaissance du gouvernement communiste chinois.	T.	22
11	Paris	Note de la direction des Affaires économiques sur les répercussions de la victoire des communistes chinois sur les intérêts de la France en Extrême-Orient.	N.	23

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949 12	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie sur la médiation dans l'affaire chinoise.	N.	30
24 mars	Paris à Londres, Nankin et Washington	Question de la reconnaissance du régime communiste en Chine.	D.	161
2 avril	Nankin à Paris	Alignement de Pékin sur Moscou et augmentation du danger sur l'Indochine.	T.	185
7	Washington à Paris	Politique américaine à l'égard de la Chine.	T.	195
7	*Idem*	Étude en commun par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France des mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts étrangers en Chine.	D.	199
13	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie sur la situation dans les provinces chinoises limitrophes de l'Indochine.	N.	214
26	Washington à Paris	Attitude à adopter pour les missions diplomatiques occidentales en Chine.	T.	250
9 mai	Nankin à Paris	Répercussions en Indochine de l'évolution de la situation militaire en Chine.	T.	283
12	Paris à Londres et Washington	Note américaine sur une éventuelle reconnaissance du régime communiste en Chine.	T.	286
18	Nankin à Paris	Considérations de Meyrier sur la question des relations franco-chinoises au sujet de l'Indochine.	T.	303
21	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie sur la reconnaissance du futur gouvernement communiste chinois.	N.	312
26	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie au sujet de la situation en Chine.	N.	317
28 juin	Nankin à Paris	Position doctrinale du parti communiste chinois.	T.	363
3. – Corée				
1949 18 mai	Séoul à Paris	Maintien de la division de la Corée après l'évacuation des troupes américaines.	T.	304
4. – Inde				
1949 10 février	New Delhi à Paris	Déclarations de Nehru du 3 février 1949.	D.	95

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
4 mai	*Idem*	Maintien de l'Inde dans le Commonwealth.	D.	271
17	Moscou à Paris	Relations indo-soviétiques.	D.	301
		5. – INDES FRANÇAISES		
1949				
12 février	Paris	Dépêche du ministère des Affaires étrangères au ministère de la France d'outre-mer au sujet des Établissements français des Indes.	D.	100
13 avril	*Idem*	Recours éventuel aux Nations unies dans l'affaire des établissements français en Inde.	N.	215
7 juin	*Idem*	Entretien entre Couve de Murville et le Chargé d'affaires de l'Inde à Paris.	N.	335
27	New Delhi à Paris	Politique de Delhi à l'égard des établissements dans le cas où ils se rattacheraient à l'Union indienne.	D.	362
		6. – INDOCHINE		
1949				
20 janvier	Paris	Note sur l'état des discussions et des négociations avec Bao Daï.	N.	41
20	*Idem*	Note sur la position juridique des négociations avec Bao Daï.	N.	42
28	Rome à Paris	Le Vietminh et les catholiques.	D.	67
14 février	Paris	Entretiens de Cannes du 14 février 1949.	C.R.	102
26	*Idem*	Note sur les conséquences de l'accord franco-vietnamien en cours de négociation.	N.	123
4 mars	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie pour le Ministre sur les échanges de lettres avec Bao Daï.	N.	132
6	Saïgon	Évolution des relations extérieures du Vietnam en fonction des accords du 8 mars 1949.	N.	137
11	Paris à divers postes	Échange de lettres entre Auriol et Bao Daï.	T.	145
24	Paris à Washington	Inclusion de l'Indochine dans le plan Marshall.	T.	159
25	*Idem*	Situation militaire au Nord-Tonkin.	T.	163

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949				
31	Paris	Rapport de Roux sur la situation indochinoise.	N.	180
14 avril	Saïgon à Paris	Lettre du conseiller diplomatique à Georges-Picot.	L.	219
22	Saïgon	Rapport politique de février-mars 1949 sur l'Indochine.	N.	244
[1er] mai	Saïgon à Paris	Le communisme chinois et l'Indochine.	N.	262
15	*Idem*	Demandes de mise en application des accords du 8 mars 1949 sur le plan international.	D.	295
26	*Idem*	Rapport politique du mois d'avril 1949 sur l'Indochine.	N.	318
12 juin	Paris	Commentaires sur le projet d'accord franco-vietnamien.	N.	340
16	*Idem*	Note de la direction d'Asie-Océanie sur la question d'une aide américaine à la politique française en Indochine.	N.	347
23	Paris à Washington	Déclaration américaine au sujet du Vietnam.	T.	356

7. – Indonésie

1949				
5 janvier	La Haye à Paris	Quelques réflexions sur la crise indonésienne.	D.	8
6	*Idem*	La crise indonésienne et la politique néerlandaise.	D.	13
19	New York à Paris	Projet de résolution du Conseil de sécurité sur l'Indonésie.	T.	37
27	Paris	Dépêche du ministère des Affaires étrangères au ministère de la France d'outremer sur l'affaire d'Indonésie.	D.	61
28	New Delhi à Paris	En marge de la conférence indonésienne de Delhi.	D.	66
5 février	La Haye à Paris	Position néerlandaise sur l'indépendance de l'Indonésie.	T.	84
9	Washington à Paris	Les États-Unis et l'affaire indonésienne.	T.	92
20	La Haye à Paris	La Hollande et le problème indonésien.	D.	110
22	Moscou à Paris	L'URSS et l'Indonésie.	D.	116
3 avril	Batavia à Paris	Situation en Indonésie après l'adoption de la résolution canadienne.	D.	187

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		8. – JAPON		
1949				
27 janvier	Tokyo à Paris	La question impériale au Japon.	D.	62
4 mars	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie au sujet de la politique américaine au Japon.	N.	131
27 avril	*Idem*	Note de Naggiar au sujet de la proposition américaine de faire participer le Japon occupé aux relations internationales.	N.	255
28	Washington à Paris	Question du communisme au Japon.	D.	258
30	Paris	Note de la direction d'Asie-Océanie pour le Ministre au sujet de la note américaine du 28 avril sur la proposition de faire participer le Japon aux relations internationales.	N.	261
7 mai	Paris à Washington	Observations du gouvernement français sur le projet américain de faire participer le Japon aux relations internationales.	T.	279
		9. – NOUVELLE ZÉLANDE		
1949				
21 janvier	Wellington à Paris	La politique extérieure néo-zélandaise d'après les déclarations du Premier ministre.	D.	45
		10. – PAKISTAN		
1949				
3 juin	Karachi à Paris	La question du Cachemire.	D.	331

IV. – AFRIQUE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1. – AFRIQUE : GÉNÉRALITÉS				
1949				
25 mars	Londres à Paris	«Programme Truman» et «Aide aux pays insuffisamment développés».	D. + ANNEXES	167
28	Paris	Note sur la session du Conseil de tutelle de février-mars 1949.	N.	172
31	*Idem*	Note conjointe pour le Secrétaire général sur l'assistance technique aux pays «insuffisamment développés».	N.	179
15 avril	*Idem*	Note pour le Secrétaire général sur les contacts militaires franco-britanniques en Afrique orientale.	N.	222
21	*Idem*	Note sur les conversations coloniales franco-britanniques d'avril 1949 à Londres.	N.	236
25	*Idem*	Projet de note sur les relations de la France et des territoires sous tutelle dans le cadre de l'Union française.	N.	247
2 mai	*Idem*	Compte rendu des entretiens franco-britanniques sur les questions présentées au Conseil de tutelle.	C.R.	265
25 juin	*Idem*	Note de la direction d'Afrique-Levant pour de Margerie sur la coopération franco-britannique en Afrique.	N.	358
2. – MAROC				
1949				
26 février	Paris	Note de Chauvel sur l'avenir de l'Union française, et en particulier du Maroc.	N.	122
12 avril	Rabat à Paris	Conséquences de la conclusion du Pacte de l'Atlantique pour le Maroc.	D.	212
27 mai	*Idem*	Question du statut du Maroc.	T.	319
7 juin	Paris à tous les postes	Circulaire concernant le statut de la Tunisie et du Maroc au sein de l'Union française.	T.	334

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3. – TUNISIE		
1949				
25 janvier	Tunis à Paris	Voyage à Sfax du résident général de France en Tunisie.	D.	49
15 février	*Idem*	Situation tunisienne.	D.	104
21 avril	*Idem*	Politique tunisienne.	D.	239

V. – LEVANT ET PAYS ARABES

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. – MOYEN-ORIENT : GÉNÉRALITÉS		
1949				
14 mars	Transjordanie à Damas	La question du Croissant fertile.	D.	147
21 avril	Bagdad à Paris	La question du Croissant fertile vue de Bagdad.	D.	238
28 juin	Washington à Paris	Politique des États-Unis dans le Proche-Orient.	D.	365
		2. – ÉGYPTE		
1949				
8 février	Le Caire à Paris	Création d'un bureau « d'Afrique » au ministère royal des Affaires étrangères égyptien.	D.	90
18	*Idem*	Évolution des relations anglo-égyptiennes.	D.	109
		3. – IRAK		
1949				
11 mai	Bagdad à Paris	Politique étrangère de l'Irak.	D.	285

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		4. – Iran		
1949 28 mars	Washington à Paris	Déclarations américaines sur l'Iran.	D.	174
		5. – Israël		
1949 8 janvier	Paris	Note concernant les entretiens avec Fischer sur l'éventualité d'une reconnaissance par la France du gouvernement d'Israël.	N.	20
27	Tel-Aviv à Paris	Question de la reconnaissance d'Israël par la France.	D.	60
28	Le Caire à Paris	La Grande-Bretagne et la reconnaissance d'Israël.	D.	65
31	Paris à Tel Aviv	Décision du gouvernement français de reconnaître le gouvernement provisoire d'Israël comme gouvernement «de fait».	D.	71
13 avril	Moscou à Paris	Israël et l'URSS.	D.	217
		6. – Palestine		
1949 20 janvier	Paris	Note d'information sur le statut et les droits des établissements hospitaliers, charitables et contemplatifs en Palestine.	N.	40
		7. – Syrie		
1949 5 mars	Damas à Paris	La Syrie et l'Occident.	D.	135
26 avril	*Idem*	Politique britannique en Syrie.	D.	253
		8. – Turquie		
1949 9 avril	Istanbul à Paris	Déception turque devant l'absence d'association au Pacte de l'Atlantique.	T.	203
18 juin	Ankara à Paris	La confirmation de l'accord de 1939 entre la Turquie, la France et le Royaume-Uni, et l'opinion turque.	D.	349

VI. – AMÉRIQUE

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1. – Amérique latine: Généralités		
1949				
13 janvier	Paris à divers postes	Note de la direction d'Amérique au sujet des troubles en Amérique latine.	N.	35
7 février	Moscou à Paris	Réaction de l'ambassadeur de France à Moscou à la note de la direction d'Amérique.	D.	87
17 mai	Paris	Note de la direction des Affaires économiques et financières pour le Secrétaire général au sujet du développement des relations avec les pays d'Amérique latine.	N.	298
		2. – Argentine		
1949				
7 mai	Buenos Aires à Paris	Le message présidentiel au Congrès et la politique extérieure argentine.	D.	282
		3. – Brésil		
1949				
5 avril	Rio de Janeiro à Paris	Le Brésil et le Pacte de l'Atlantique.	T.	191
		4. – États-Unis		
1949				
11 janvier	Washington à Paris	Physionomie du nouveau Congrès à dominante démocrate.	D.	28
20	*Idem*	L'orientation générale de la politique extérieure du président Truman.	T.	39
27	Paris	Note de la direction d'Amérique pour le Ministre sur le point IV du président Truman.	N.	56
31	Paris à Washington	Demande de précisions de Schuman concernant le point IV du discours d'inauguration du président Truman.	T.	70

Date	Provenance et Destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1949 2 février	Washington à Paris	Conférence de presse d'Acheson : les États-Unis attendent de l'URSS des actes et non des mots dans le rapprochement éventuel des points de vue en conflit.	T.	77
18	*Idem*	Visite de Parodi et Bonnet au Secrétaire d'État américain Acheson et à Kennan.	T.	107
2 mars	*Idem*	Les relations du président Truman avec le Congrès.	D.	127
18 avril	*Idem*	Le comportement des États-Unis devant la question indochinoise.	D.	227
22 juin	*Idem*	Les possibilités d'action de l'aviation américaine.	D.	354

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1949

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

1

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 4422-4425. *Londres, 1er janvier 1949, 7 h. 30.*

Très confidentiel. Réservé. (*Reçu* : le 1er, 12 h.)

Le sous-secrétaire d'État permanent m'a informé ce matin de la démarche qui doit être effectuée par l'Ambassade d'Angleterre en vue d'ajourner de quelques semaines la reprise fixée au 6 janvier des travaux du comité d'études pour l'Union européenne.

J'ignore quels arguments Sir Oliver Harvey est chargé de mettre en avant à l'appui de cette demande ; ceux qui m'ont été exposés sont les suivants :

1) Monsieur Bevin désire vivement s'entretenir de la question avec Votre Excellence.

2) Le Secrétaire d'État n'a pas encore eu le temps d'étudier la proposition que Monsieur Dalton lui a soumise ; encore moins a-t-il pu en parler au Premier Ministre.

3) Dans l'ordre d'urgence, le *Foreign Office* considère que la conclusion du pacte de l'Atlantique doit avoir la priorité.

Sir Orme Sargent a fait état auprès de moi d'indications venant de milieux américains (comme je manifestais mon étonnement, il a cité M. Finletter, représentant américain à Londres pour le plan Marshall) d'après lesquelles une constitution trop rapide de l'Union européenne

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*Priorité absolue. [Communiquer à] Washington, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, fait 3-1-49*».

pourrait être exploitée en vue d'une nouvelle action isolationniste aux États-Unis.

Or, on redoute ici des difficultés dans la mise au point du pacte et l'on a hâte de voir régler l'affaire qui doit engager définitivement les États-Unis dans la politique de soutien à l'Europe.

Je ne sais que penser de ces arguments, mais je ne serais pas surpris que la préoccupation principale du Secrétaire d'État fut d'arriver avec vous à un compromis entre les thèses française et britannique[1].

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

2

M. DE HAUTECLOCQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n° 3[3]. *Bruxelles, 4 janvier 1949.*

Réservé. (*Reçu* : le 6, 10 h. 50)

Je réponds à votre télégramme n°s 7-11[4].

M. Spaak n'est pas opposé à ce que la réunion de la Commission de l'Union européenne soit remise, ainsi que l'a demandé le *Foreign Office*, du 6 janvier à une date postérieure à la rencontre de Votre Excellence avec M. Bevin.

Il fait remarquer toutefois que les ministres des Affaires étrangères des 5 devant se réunir à Londres le 26 janvier pour examiner les conclusions de la Commission, le temps qui sera ainsi laissé pour les dernières discussions de celle-ci, pour la mise au point des rapports et l'examen par les gouvernements intéressés sera forcément très limité ; il voudrait donc que la date de la réunion de la Commission soit fixée aussitôt que possible après le voyage de Votre Excellence à Londres.

[1] On ne comprenait pas à Paris en quoi la conclusion du Pacte de l'Atlantique serait compromise par la création de l'Union européenne, d'autant que celle-ci devrait l'être après la signature du Pacte. On trouverait déplorable que les hésitations britanniques, compréhensibles, fussent encouragées par Washington (télégramme n°s 5-6 du 3 janvier 1949 de Paris, non reproduit). Envoyé aux renseignements, Bonnet rapportait que les services du Département d'État n'étaient pas au courant d'une telle position et qu'ils se montraient au contraire en faveur du progrès représenté par une Union européenne (télégrammes n°s 18-19 et 24 du 4 janvier 1949 de Washington, non reproduits).

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, La Haye, Luxembourg, fait le 6-1-49* ».

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[4] Document non reproduit.

Le Premier ministre a accompagné cet avis des considérations suivantes :

L'opinion anglaise, d'après laquelle une conclusion trop rapide des travaux de la Commission de l'Union européenne serait de nature à amener les Américains à se désintéresser du Pacte atlantique lui semble, suivant ses propres termes de parler bruxellois une «carabistouille»; il lui est toujours apparu, au contraire, que le gouvernement de Washington poussait de toutes ses forces à tout ce qui pouvait faire hâter l'organisation de l'Europe occidentale.

M. Spaak m'a dit ne se formaliser aucunement de voir Votre Excellence et M. Bevin s'entretenir de la question de l'Union européenne en dehors des représentants du Benelux; son opinion est cependant que le ministre des Affaires étrangères britannique essaiera de faire revenir Votre Excellence quelque peu en arrière sur les premiers résultats obtenus à Paris et qui lui ont paru aller étonnamment loin, étant donné les premières réserves britanniques[1].

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

3

M. DE HAUTECLOCQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Metric n° 9[2]. *Bruxelles, 4 janvier 1949.*

Très secret.

Je réponds à votre Métric n° 5[3].

Les considérations que m'a longuement développées M. Spaak tant au sujet de la participation de l'Italie au Pacte atlantique que de la définition de l'aire géographique où doit s'appliquer le Pacte, procèdent d'un même point de vue de principe qui peut se résumer de la façon suivante :

[1] Les Hollandais avaient déjà été approchés par les Anglais comme le révélait Rivière depuis La Haye. Bevin avait demandé l'ajournement de la question en marquant également la préférence de Londres pour la désignation gouvernementale des délégués plutôt que le système de l'élection préconisée par la France. Le ministre hollandais des Affaires étrangères ne reconnaissait pas la valeur de l'argument sur la primauté de la discussion sur le Pacte atlantique mais se sentait un peu gêné pour s'opposer à un ajournement (télégramme nos 4-8 du 4 janvier 1949 de La Haye, non reproduit).

[2] La série de télégrammes, de dépêches ou de notes «Metric», particulièrement protégée et à exemplaire unique, avait été mise en place à l'occasion du Pacte de Bruxelles, à la demande des Anglais et des Américains.

[3] Document non reproduit.

Le Premier ministre belge est d'avis que, s'agissant d'un Pacte de l'Atlantique nord, il convient beaucoup plus de grouper les signataires en un noyau solide, même si ce noyau doit être quelque peu restreint géographiquement, plutôt que d'étendre l'application du Pacte à des territoires ou des pays qui ne sont pas purement atlantiques; dans ce dernier cas, en effet, on risquerait de nuire à l'homogénéité et à l'efficacité d'un Pacte qui, d'après les vues de M. Spaak, doit se superposer normalement à celui de Bruxelles, suivant la conception chère au Premier ministre belge, d'un système de sécurité construit sous la forme d'une pyramide reposant sur son sommet.

D'autre part, si l'on commençait à étendre l'aire d'application du Pacte à des territoires ou à des pays qui ne sont pas proprement atlantiques, on ne saurait plus où s'arrêter, car pourquoi, si l'on englobe l'Italie, laisser de côté la Grèce, puis la Turquie, puis même l'Égypte?

Le sentiment de M. Spaak quant à une participation de l'Italie, qu'il ne juge donc pas pour le moment désirable, s'inspire en outre de l'impression que lui ont laissée ses récents entretiens avec M. de Gasperi. Si, d'après lui, le Premier ministre italien est personnellement partisan d'une participation de l'Italie au Pacte atlantique, rien ne peut laisser croire, dans l'état actuel de l'opinion publique italienne, que cette participation consoliderait la situation du gouvernement de Rome, et mieux vaut donc être très prudent à cet égard, en attendant que la situation politique devienne plus nette en Italie.

M. Spaak estime par contre que, dès que des contacts diplomatiques à Rome même auront permis de constater que le terrain italien est solide, il serait tout à fait opportun de laisser la porte ouverte à une accession éventuelle de l'Italie, soit sous une forme directe, soit, ce qu'il m'a semblé préférer, sous la forme d'un Pacte méditerranéen complémentaire du Pacte atlantique, et dans lequel pourraient entrer non seulement l'Italie, mais aussi la Grèce, la Turquie et l'Égypte; il craint seulement que ce cas ne puisse se produire tant que la question des colonies italiennes ne sera pas réglée.

Quant à la définition de l'aire géographique où doit s'appliquer le Pacte, le Premier ministre ignorait – ou a feint d'ignorer – que les trois départements algériens faisaient partie de notre territoire métropolitain. Ce fait modifie son point de vue et il s'est déclaré prêt, en conséquence, à soutenir l'inclusion de l'Algérie dans l'aire géographique couverte par le Pacte en projet.

M. Spaak m'a naturellement fait état de la difficulté dans laquelle il se serait trouvé vis-à-vis de son Parlement, s'il lui avait fallu nous suivre pour l'inclusion de toute l'Afrique du Nord dans la zone prévue par le Pacte, alors que le Congo belge aurait été laissé de côté, tandis que la situation particulière des trois départements algériens lui enlève ce scrupule.

Devant l'opinion solidement arrêtée de M. Spaak quant à la limitation aussi étroite que possible aux territoires de l'Atlantique nord de la zone prévue par le Pacte, je n'ai pas cru opportun de lui faire savoir que nous serions disposés à voir inclure les possessions coloniales de la Belgique dans cette zone; j'ai pensé en effet que cette possibilité d'appui de notre part pourrait être beaucoup plus utilement mise en avant lorsque seraient en question nos autres territoires africains, y compris le Maroc et la Tunisie.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3)

4

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[1].

T. nos 46-52. *Paris, 5 janvier 1949, 11 h.*

Réservé. Priorité absolue.

Je me réfère à votre télégramme n° 4422[2].

En l'absence du ministre, l'ambassadeur d'Angleterre a fait sa démarche auprès du Secrétaire général du Département.

L'ambassadeur a remis à M. Chauvel un court aide-mémoire qui ne fait pas état de l'impossibilité dans laquelle aurait été M. Bevin d'étudier le rapport du comité, mais bien au contraire de sérieuses objections aux conclusions de ce rapport. Ces objections porteraient spécialement sur l'assemblée dont M. Bevin craindrait, si les définitions proposées étaient adoptées, qu'elle ne soit en mesure d'atteindre aucun résultat solide et, en conséquence tombe dans le discrédit.

M. Bevin souhaite donc une remise de la réunion prévue pour le 6 et demande à M. Schuman d'en aviser les autres gouvernements intéressés.

Le document remis se termine par le paragraphe qui vous a été communiqué sous les nos 5 et 6.

Après avoir pris connaissance de ce texte, M. Chauvel a demandé à Sir Oliver Harvey si M. Bevin entendait mettre en cause le principe

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué aux ambassades de France à Washington (nos 51-57), Bruxelles (nos 17-23), La Haye (nos 18-24) et Luxembourg (nos 17-23). Note manuscrite: «*M. de Leusse*».

[2] Voir document n° 1.

même d'une assemblée, ou seulement la forme que le comité proposait de lui donner.

L'ambassadeur n'a pu donner sur ce point de réponse précise[1].

M. Chauvel a alors indiqué :

1) Que le gouvernement français auquel le mémorandum était adressé en raison de sa qualité de gouvernement invitant, ne pouvait se refuser à transmettre aux gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois la communication qui lui était faite. Il ne s'agirait en l'espèce que d'une simple transmission, et les réponses seraient portées au même titre à la connaissance du gouvernement britannique.

2) Que le gouvernement français, pour sa part, regretterait certainement la remise de la réunion. Si toutefois le gouvernement britannique, dont les observations devaient constituer un élément essentiel du débat, déclarait n'être pas prêt à les produire, peut-être le Ministre considérerait-il la séance du six comme sans grand objet.

3) Que les membres français du Comité avaient reçu mission d'étudier les divers éléments d'un dossier, mais que toute liberté d'appréciation leur avait été laissé. Ils n'avaient pas reçu d'instructions au début des travaux et n'en recevraient pas davantage après l'entretien du 13. Tout au plus M. Schuman pourrait-il leur donner, à titre d'information, une première indication des vues que lui aurait exposées M. Bevin.

4) Quelque substantiel que pût être l'exposé du ministre britannique, il ne pouvait donc être question, en l'état actuel des travaux des experts, d'une négociation tendant à la recherche d'une formule de compromis. En s'engageant dans une telle négociation, les deux ministres s'exposeraient d'ailleurs à des reproches justifiés de la part de leurs trois collègues.

5) Si, lorsque reprendraient les travaux de comité, l'impossibilité était constatée d'arriver à des conclusions unanimes sur tel point précis du rapport, le gouvernement ne considérerait pas pour autant l'affaire comme entrée dans une impasse. Il avait été prévu à l'origine que le comité ferait porter son étude et ses observations sur les diverses solutions proposées. Le comité, très heureusement, s'était efforcé de concilier ces propositions en un projet unique. Rien n'empêchait que, pour un article, une alternative fût formulée. Il appartiendrait alors non aux membres du comité mais aux cinq ministres eux-mêmes de se prononcer et, éventuellement, de dégager les éléments d'un compromis.

6) Enfin, le gouvernement français attachait la plus grande importance à ce que les cinq ministres, lors de la réunion du 25 janvier, soient

[1] Massigli signalait qu'il ne doutait pas de l'importance de la difficulté que créait au gouvernement britannique la position prise par M. Dalton au Comité de Paris pour l'Union européenne. Il conseillait donc la prudence dans les commentaires de la presse française pour éviter de froisser les susceptibilités anglaises (télégramme n° 44 du 6 janvier 1949 de Londres, non reproduit).

saisis de tous les éléments d'une discussion. Si donc le gouvernement britannique insistait pour obtenir la remise de la réunion du 6, il importait au plus haut point que le Comité se réunisse immédiatement après l'entrevue de Londres et en temps utile pour présenter ses conclusions avant le 25.

7) Le gouvernement français enfin avait des raisons de penser qu'un début de réalisation d'Union européenne, loin d'affaiblir l'intérêt des milieux politiques américains pour le Pacte de l'Atlantique, serait considéré à Washington comme un encouragement à le conclure. M. Chauvel était donc surpris du sentiment contraire dont M. Bevin avait recueilli l'écho et interrogerait M. Henri Bonnet à ce sujet.

Sir Oliver Harvey a pris note de ces divers points qui n'ont pas provoqué d'observations de sa part.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

5

M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5-16. *Bucarest, 5 janvier 1949, 16 h. 15.*

(*Reçu* : le 6, 7 h. 30)

Au cours d'une conversation qui a duré plus d'une heure, j'ai effectué ce matin auprès de Mme Ana Pauker la démarche dont Votre Excellence m'avait chargé par son télégramme n° 737. Prenant comme base de mon intervention ce que m'avait dit monsieur Vincent Auriol j'ai déclaré à Mme Pauker que la France pacifique n'admettait pas que l'on se mêle de sa politique intérieure et de sa souveraineté ; et que c'était la condition propre de son amitié, puis j'ai passé en revue nos griefs contre la Roumanie (votre télégramme précité). Mme Pauker écoutait avec attention en prenant des notes. J'ai terminé mon exposé en marquant que les liens anciens d'amitié entre les peuples français et roumain ne devraient pas souffrir des conflits entre les gouvernements. Toutefois, les événements récents avaient décidé le gouvernement français à faire dépendre son attitude de celle du gouvernement roumain. J'ai cru devoir indiquer à cette occasion et à titre d'exemple que les autorités françaises avaient délivré une carte diplomatique à Monsieur Micu Traian et cela bien qu'elles aient eu la quasi-certitude que l'intéressé ne se trouvait pas en France sous son vrai nom, le manque de confiance du gouvernement roumain qui donnait l'impression de dissimuler la véritable identité de ses représentants, qu'il s'agisse de Micu

Traian ou de Firu Sorin (mon télégramme nº 1030) pourrait à juste titre paraître suspect. J'ai ajouté que le gouvernement roumain ne devrait pas être surpris si, par suite de l'absence d'un ministre roumain à Paris depuis près de 8 mois, la Légation de France à Bucarest se trouvait prochainement confiée à un Chargé d'affaires. «Le gouvernement français, ai-je conclu, m'avait chargé de demander à Mme Pauker de définir solennellement l'attitude du gouvernement roumain, il en tirera les conséquences».

«Eh bien! Voilà un beau réquisitoire», me dit après un temps Mme Pauker, le plus aimablement du monde. «À vrai dire, ce serait à nous de le faire, c'est pourquoi, je voudrais le reprendre point par point». Et, en substance, ses commentaires ont été les suivants.

1) Le gouvernement français, dites-vous, a la certitude absolue des intrusions du gouvernement roumain dans la politique intérieure française et notamment en ce qui concerne Monsieur Moruri. Fort bien. Mais ces accusations sont gratuites, Monsieur Moch m'a mise personnellement en cause; il a parlé d'histoires ahurissantes de Kominform etc. bien des perquisitions ont été opérées; bien des personnes arrêtées ou interrogées; or, jamais le gouvernement français n'a donné de preuve. Si le gouvernement français ne peut donner de preuve, c'est tout simplement parce qu'il n'en possède pas.

J'ai répondu qu'en vérité il en possédait, mais qu'il n'est pas obligé de les produire. Certes, rétorqua Mme Pauker, mais alors n'accusez pas.

2) Dans ces conditions, continua Mme Pauker, la conférence de Monsieur Dragomiresco se justifie. Il a répondu publiquement à des accusations publiques qui avaient été formulées à Paris.

J'ai répété ce que j'avais dit précédemment: les déclarations du Chargé d'affaires à Paris étaient inexactes et du coup sa situation personnelle était compromise, il ne pouvait pas être considéré comme *persona grata* auprès du gouvernement français. Comment pouvait-il avoir audience auprès du ministère de l'Intérieur, par exemple? Mme Pauker dit alors que monsieur Dragomiresco allait être nommé ministre dans un autre pays et allait prochainement quitter la Légation de Paris. Par conséquent, les autorités françaises auraient satisfaction sur ce point.

3) En ce qui concerne les injures proférées par Monsieur Gheorghiu-Dej ou Mme Pauker à l'égard des «gouvernements traîtres… cherchant à asservir leur peuple à l'impérialisme américain etc.» que j'avais citées, Mme Pauker affirme qu'il ne s'agissait pas de la France, qu'il ne fallait pas prêter attention aux exégèses de la presse, que ces passades concernaient l'Espagne et la Grèce. Quant à l'impérialisme, «vous en avez en France comme nous en avons en Roumanie». Rien ne vous empêche,

poursuivit Mme Pauker sur le ton le plus aimable, de protester publiquement contre ce que nous disons de l'influence désastreuse pour la France du plan Marshall. Vous pouvez être certain que cela ne fera pas changer notre point de vue.

4) J'avais, dans mon exposé, protesté très vigoureusement contre les traitements dont les Français étaient l'objet. J'avais évoqué le cas de Monsieur Beysset, arrêté depuis plus d'un mois sans que le Consul de France ait pu prendre contact avec lui. J'avais déclaré que les arrestations de Français par la Sûreté, sans mandat d'arrêt, la manière dont ils étaient enlevés, les yeux bandés, les pressions exercées sur eux en jouant du fait qu'ils avaient de la famille en Roumanie, étaient parfaitement inadmissibles.

J'avais évoqué également le cas des Français qui n'obtiennent pas les visas de sortie de Roumanie depuis des mois, les brimades infligées à ceux qui quittaient le pays, et notamment aux professeurs à qui l'on réclamait des inventaires de leurs biens, et qui n'étaient autorisés à partir qu'avec un minimum d'effets. Mme Pauker promit d'examiner ces divers points et de leur donner rapidement une solution satisfaisante pour nous.

5) Agences consulaires. Nous avons décidé leur fermeture, dit Mme Pauker, pour des raisons de sécurité. Mais ajouta-t-elle cela n'a rien à voir avec les Français. Toujours est-il que la mesure est d'ordre général.

6) Renvoi en France des livres français et de la bibliothèque byzantine. Des ordres seront donnés pour que les autorités roumaines facilitent le rapatriement de ces livres.

7) Restitutions. Mme Pauker a indiqué qu'il n'avait pas été répondu à la lettre que je lui avais adressée le 4 mai. Cela, a-t-elle dit, provient d'une négligence, et non pas de mauvaise volonté. L'affaire a été perdue de vue au moment des changements de personnel dans le Ministère. Elle allait examiner la question.

8) Nationalisations. Le gouvernement roumain entendait indemniser les propriétaires. 100 millions avaient été inscrits à cet effet au budget de 1949. L'an prochain quand les productions des entreprises nationalisées seraient plus fortes, les allocations seraient augmentées.

J'ai évidemment exposé à nouveau l'argumentation de la note française sur les nationalisations, évoqué la discrimination par rapport à l'URSS et souligné que nous estimions traiter l'affaire entre gouvernements comme nous l'avions fait avec les autres gouvernements de démocraties populaires et non pas laisser les propriétaires français se voir imposer un règlement unilatéral.

Quant à Monsieur Micu Traian, Mme Pauker ne savait pas quel était son vrai nom, mais cela n'était pas un crime d'avoir un faux nom. J'ai répondu qu'assez de Français avaient porté un faux nom pendant la résistance pour que nous ne nous formalisions pas à cet égard. Toutefois, pourquoi paraître le cacher quand un visa était demandé et en outre aggraver un climat de suspicion? Pourquoi ne pas envoyer en France des diplomates détachés de la politique intérieure française?

9) Le ministre de Roumanie à Paris, Monsieur Stoilov, dont on avait besoin à l'Académie roumaine, ne rentrerait pas en France. S'il n'y avait pas de ministre à Paris, ce n'était pas pour des raisons politiques, mais bien par manque de cadres. Madame Pauker cherchait un candidat. Le retour malgré lui du ministre roumain à Washington, Monsieur Proteasa, fournirait peut-être une solution en dégageant une place à Bucarest.

Cela dit, le gouvernement français était évidemment libre de rappeler Son Excellence le ministre à Bucarest[1].

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 26)

6

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe centrale)

L'Allemagne et l'Union européenne

N. *Paris, 5 janvier 1949.*

La politique allemande de la France est dominée par les données traditionnelles de sa sécurité. C'est la raison pour laquelle le gouvernement français demandait, au lendemain de la libération, l'indépendance politique de la Ruhr et de la Rhénanie, et l'affaiblissement du potentiel économique de l'Allemagne par une vigoureuse politique des réparations. Ces garanties n'ont pu être obtenues; elles ont été remplacées par des contrôles internationaux et par des mesures de limitation et d'interdiction qui ne sont du reste pas encore arrêtées.

[1] Dans le télégramme suivant, Ana Pauker maintient que le gouvernement roumain recherche toujours l'amitié du gouvernement français et qu'il ne s'ingère pas dans les affaires intérieures françaises (télégramme n[os]17-20 du 6 janvier 1949 de Bucarest, non reproduit). Charpentier soulignait que ces propos étaient en contradiction avec «*l'assurance platonique qu'elle a donnée sur la politique du gouvernement roumain*». Le ministère des Affaires étrangères roumain avait souvent promis de régler un certain nombre d'affaires en faveur de la France, sans aucun résultat tangible. Il demandait des instructions, suite à l'annonce de son retour prochain en France (télégramme n° 22 du 6 janvier 1949 de Bucarest, non reproduit).

L'expérience des années qui ont suivi le Traité de Versailles ne peut que nous rendre sceptiques sur la valeur de ces garanties de rechange. Les contrôles, en admettant même que toutes les Puissances contrôlantes soient décidées à les appliquer, peuvent être tournés. Les interdictions et les limitations ne valent que pour autant qu'elles sont définitives et sévèrement contrôlées. Un exemple pratique illustre cette manière de voir : la production d'acier en Allemagne avait été fixée en 1946 définitivement à 7,5 millions de tonnes. Elle a été fixée, en 1947, non moins définitivement, à 11 millions de tonnes. Il est question aujourd'hui, même dans certains milieux alliés, d'augmenter ce plafond ; et en tous les cas de laisser en Allemagne une capacité de production nettement supérieure au niveau autorisé.

C'est pourquoi le gouvernement français en est arrivé à la conviction que les garanties qu'il recherche ne pourront être valablement obtenues que dans une sorte d'association de l'Allemagne dans un cadre plus vaste, celui de l'Europe. Pour reprendre le même exemple que plus haut, l'acier fabriqué dans le Ruhr, ne serait plus l'acier allemand mais une partie de l'acier européen. La France serait associée au même titre que l'Allemagne du reste, à la direction de ce cartel de l'acier. Elle aurait ainsi son mot à dire, mieux que par le moyen des contrôles internationaux, dans la question des aciéries allemandes.

C'est par une abdication volontaire d'une certaine partie de la souveraineté des États, c'est par une association des intérêts de ces États, que la France estime pouvoir, en liant ainsi l'Allemagne, s'assurer les garanties de sécurité qu'elle recherche. L'Allemagne, associée intimement au sort de l'Europe occidentale, recherchera la prospérité de cette Europe. Sa puissance économique deviendra un apport, au lieu d'être une menace. Dans le cadre européen, et sous une direction européenne, cette économie trouvera normalement ses débouchés. Et sur le plan politique, une Allemagne associée à l'Europe par des liens contractuels sauvegardant ses intérêts, n'aura pas la tentation de se lancer dans l'aventure.

Il est une autre raison qui milite en faveur de l'intégration de l'Allemagne dans l'Europe : c'est l'idée même qui est à la base de cette notion d'Europe. Cette idée est largement répandue dans l'opinion publique allemande : celle-ci aspire à l'Union européenne. Elle sera disposée à faire à cette union des sacrifices importants qu'elle se refusera à faire sous d'autres vocables. Si l'union ne se fait pas, l'Allemagne sera rejetée vers ses aspirations nationalistes. Si l'Allemagne n'est pas attirée vers l'Occident, et n'a pas sa place dans une Europe qui se formerait sous l'égide de la France et de la Grande-Bretagne, elle sera amenée à rechercher ailleurs l'aliment nécessaire à ses ambitions et à ses rêves.

Cette notion d'Europe est ancrée dans l'âme allemande. Il ne faut pas oublier qu'Hitler en avait fait le leitmotiv de sa politique extérieure. Cette Europe dont Hitler et l'Allemagne rêvaient s'est écroulée avec la défaite du Reich. Si l'Europe que nous voulons à notre tour construire

ne voyait pas le jour, il resterait encore une autre Europe en gestation : ce serait l'Europe russe. Et le sentiment européen est si fort en Allemagne, sans parler du poids de la propagande soviétique, que, si les Puissances occidentales manquaient l'occasion qui leur est offerte, les maîtres du Kremlin sauraient utiliser à leur profit la nostalgie européenne de l'Allemagne.

Il reste que l'intégration de l'Allemagne dans l'Europe présente un danger. Celui de voir l'Allemagne prendre une position telle dans cette Europe qu'elle y trouvera l'hégémonie à laquelle elle a toujours aspiré. Ce danger est moindre que celui que représenterait une Allemagne forte et puissante en dehors de tout cadre européen. Mais il existe. Et la seule manière de s'en protéger est une association étroite, dans l'Union européenne, des peuples britannique et français. L'Allemagne, dans l'Union européenne, jouera toujours d'une division entre la France et l'Angleterre, et dans ce cas, prendrait la première place. Elle ne pourrait y prétendre devant un front uni des deux grandes Puissances occidentales.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

7

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

L. *Paris, 5 janvier 1949.*

J'ai trouvé ici, à mon retour de Bretagne où j'ai été passé quelques jours, votre très aimable télégramme[1]. J'y suis extrêmement sensible. Agréez, je vous prie, tous mes vœux les meilleurs pour Madame Bonnet et pour vous-même. J'ai particulièrement apprécié la collaboration qui s'est établie entre nous à travers les mers. Je doute qu'elle se prolonge bien longtemps maintenant, mais j'en conserverai le meilleur souvenir.

J'ai vu hier Daridan à qui j'ai donné quelques indications à vous destinées. Il vous apportera sur l'atmosphère politique en France des vues comme toujours fort aiguës, comme toujours aussi un peu désabusées. Il est certain que tout ne va pas pour le mieux sur le plan politique. Cependant, le gouvernement, avec toutes ses faiblesses, a marqué quelques points utiles, et l'état du pays dans son ensemble n'est certainement pas mauvais. Le fond, comme on dit, me paraît solide et sain. Je pense que cela autorise quelque espoir, même si tout le parti possible n'est pas à tout instant tiré des meilleurs éléments de la situation.

[1] Document non reproduit.

Je viens de signer un complément d'instructions pour le Pacte de l'Atlantique. Il me semble que l'appoint hollandais et belge doit nous permettre d'obtenir une meilleure compréhension de nos vues en ce qui concerne l'Algérie[1]. En outre, je crois devoir insister sur ce que j'avais introduit dans un télégramme précédent de la distinction à maintenir entre les territoires garantis et la zone stratégique à l'intérieur de laquelle organiser le système de défense destiné à donner effet à cette garantie.

L'affaire de l'Algérie est pour nous une question de politique intérieure. Le Pacte de l'Atlantique, comme le pacte de Bruxelles et les développements du dit, ne sont pas sans provoquer quelques réserves qui ne sont pas toutes communistes. S'il apparaissait que les trois départements d'Algérie ne sont pas couverts par la garantie et que tout l'axe du pacte se déplace vers le nord, avec tendance à nous faire assumer des responsabilités majeures dans la région arctique, les difficultés pourraient être grandes. Or, il est évident, au point où nous en sommes, qu'il est extrêmement difficile de justifier par des arguments militaires des stipulations politiques auxquelles nous sommes appelés à souscrire puisque les aspects militaires du problème n'ont fait l'objet d'aucun examen. Si, au moment où les commissions et le Parlement seront appelés à se prononcer sur le pacte, le gouvernement est amené à reconnaître que l'aspect militaire des choses n'a fait l'objet d'aucune étude, il s'exposera sans doute au reproche de légèreté dans une matière grave. C'est ce qui nous a amenés à vous dire que le moment paraissait venu d'introduire quelques experts militaires dans le circuit.

Pour ce qui nous concerne, nous avons toujours la possibilité d'envoyer Juin faire un saut à Washington. Ce pourrait être un sondage utile. Ce ne serait pas l'examen méthodique et concerté à plusieurs auquel il paraîtrait utile de se livrer sans plus tarder.

J'aimerais savoir de vous ce que vous pensez de cela.

Quant à l'Italie, le dernier écho que nous envoie Fouques est plutôt en retrait sur les impressions précédentes. Il est clair que Gasperi et Sforza considéreraient les offres comme opportunes et qu'ils s'estiment en mesure d'en tirer le meilleur parti sur le plan de la politique intérieure et d'obtenir l'accord de leur monde. Il est tout aussi net que l'opinion est, pour l'instant assez réservée. C'est au demeurant à peu près ce que je vous avais télégraphié au retour de Cannes. Mais on comprend mal, après les propos tenus par Marshall à Rome et confirmés ici par Caffery, que le gouvernement américain se montre actuellement aussi tiède touchant une invitation à Rome.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Bonnet, volume 1)

[1] En marge de ce passage : « ! ».

8

M. RIVIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 7. *La Haye, 5 janvier 1949.*

Sans m'attacher aux détails de la crise indonésienne, je voudrais me borner à formuler ici certaines réflexions intéressant notamment l'aspect hollandais du problème.

Avant la dernière guerre, les Indes néerlandaises n'étaient pas une colonie, mais la «colonie», l'essentielle. L'existence nationale des Pays-Bas était intimement mêlée à celle de cet archipel, dont ils tiraient des profits considérables. On estime que les investissements aux Indes néerlandaises représentent environ cinq milliards de florins, soit cinq cent milliards de francs d'aujourd'hui. La part hollandaise, dans les entreprises de toute nature à Java, Sumatra, Bornéo et les autres territoires, est d'environ 75 %. Il n'est guère d'édifice, dans les grandes villes de Hollande, dont l'histoire ne soit liée, à quelque titre, à celle des relations entre la Hollande et les Indes néerlandaises. Amsterdam était avant la guerre le grand entrepôt des produits coloniaux des Indes. Le spectacle de la rue illustre d'ailleurs d'une façon physique les rapports étroits qu'entretiennent une population de soixante-dix millions d'habitants et les nombreux Hollandais qui l'ont administrée et qui, au cours des siècles, ont exercé leurs activités dans cette région du Pacifique. Non seulement d'assez nombreux Indonésiens vivent en Hollande, intégrés à la communauté néerlandaise, mais, par suite du mélange des races et du fait que les colons n'hésitèrent pas à ramener, sinon leur compagne indonésienne, du moins les enfants qu'ils en avaient eus, il est très fréquent de trouver dans des Hollandais et Hollandaises, même de vieille souche locale, des types plus ou moins teintés de sang indonésien.

C'est donc avec angoisse qu'on avait vu le Japon débarquer aux Indes néerlandaises et c'est avec un soulagement immense qu'on avait salué leur libération. Cependant, par un effort réaliste, dont il faut savoir gré à la Couronne et au gouvernement, les Pays-Bas avaient décidé, durant le conflit, de donner un statut d'autonomie à leur ancienne colonie, décision qui prit forme dans le discours prononcé à la radio le 6 décembre 1942 par la reine Wilhelmine.

Malheureusement pour eux, les Hollandais ne surent ou ne purent pas mettre suffisamment rapidement sur pied les contingents nécessaires à l'occupation, dès 1945, des territoires libérés. Ce sont les Anglais qui intervinrent; ce sont eux, comme l'a souvent indiqué la correspondance du poste, qui valorisèrent l'autorité républicaine locale en traitant avec elle et en l'invitant à maintenir l'ordre – d'où grande

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie.

amertume envers la Grande-Bretagne, qui, au surplus, mit ultérieurement la Hollande dans la situation quelque peu humiliante d'avoir à négocier avec cette République sous la présence, et je dirais même sous la présidence, de Lord Killearn, Haut-Commissaire anglais. Les Britanniques ne devaient évacuer l'archipel, en novembre 1946, qu'assurés qu'un accord consacrerait le principe de la constitution des États-Unis d'Indonésie, entité internationale autonome destinée à une représentation individuelle à l'ONU qui, associée au Royaume, devait former, sous la Couronne, l'Union hollando-indonésienne. On connaît la suite, les mille difficultés qui empêchèrent la Hollande de mettre en œuvre l'accord de Linggadjati signé le 25 mars 1947, l'action de police qu'elle déclencha en juillet 1947, l'intervention du Conseil de sécurité, la création de la Commission des Bons Offices composée de représentants des États-Unis, de l'Australie et de la Belgique (août 1947), les accords du *Renville* de janvier 1948.

De plus en plus persuadé de l'impuissance du gouvernement républicain à conclure, le gouvernement hollandais décida de brusquer les choses sur le plan politique et parvint, sans beaucoup de difficultés, à grouper les divers éléments de la Fédération indonésienne : Grand-Est indonésien, Bornéo et certains territoires de Java et de Sumatra. Le fauteuil de la « République » demeurait malheureusement vide. Dans toutes ces conversations, jamais, il convient de le retenir, le gouvernement hollandais ne voulut, malgré les déceptions qu'il rencontrait, mettre en doute la promesse d'autonomie faite à l'Indonésie. Les Pays-Bas ont toujours été décidés à renoncer à une partie de leur souveraineté, abandonnant notamment au gouvernement indigène réorganisé tout le domaine de l'administration intérieure. C'est dans cet esprit que La Haye décidait, cet été, de créer, pour le 1er janvier 1949, un gouvernement fédéral intérimaire. Sans doute ces vues ne sont-elles pas partagées ici par les irréductibles, de nombreux conservateurs, certains milieux de la banque et du commerce, certains éléments de l'Armée et de la Marine. Pour eux, les Indes n'auraient jamais dû être séparées de la Couronne ; on n'aurait pas dû « briser le Royaume ». Ils avaient espéré que l'opération de police de juillet 1947, prématurément arrêtée à la suite de l'intervention du Conseil de sécurité, permettrait peut-être de revenir sur l'accord de Linggadjati. On ne saurait trop répéter que ces voix ne représentent pas le sentiment d'hommes comme le docteur Beel, catholique, ancien Président du Conseil, actuellement représentant de la Couronne à Batavia, et encore moins celui du socialiste Drees, actuellement à la tête du gouvernement de La Haye. Dans la coalition gouvernementale, les catholiques, au cours des dernières semaines, ont nettement poussé dans le sens d'un durcissement de l'attitude hollandaise. J'ai indiqué, dans ma correspondance, que des divergences assez profondes s'étaient produites à cet égard entre M. Sassen, ministre des Territoires d'outre-mer, et M. Stikker, ministre des Affaires étrangères, qui, lui, avait conscience de l'opposition anglo-saxonne, et particuliè-

rement américaine, à tout nouveau recours à la force. Le parti travailliste, pour sa part, se montre plus libéral vis-à-vis de la République indonésienne que son partenaire catholique de la coalition, mais, je le répète, le gouvernement hollandais demeure loyal à sa promesse.

Les États-Unis d'Amérique ne se sont pas fait faute, depuis six mois, de lui rappeler cette dernière. Ils l'ont fait avec une insistance très grande. L'Amérique, comme on le sait, a pris en face du problème indonésien la position suivante: d'une part, ces territoires offrent au monde une source de matières premières d'une importance essentielle (pétrole, coprah, étain, sucre, etc.); ces richesses doivent être le plus tôt possible remises sur une grande échelle à la disposition de ce marché. D'autre part, l'agitation du nationalisme naissant doit trouver chez les Blancs, en l'espèce les Hollandais, une certaine compréhension et la ferme résolution de construire un nouveau statut dans un esprit de bonne volonté totale. Faute de quoi, ce nationalisme s'abandonnerait à la propagande communiste. On estime à Washington, justement d'ailleurs, comme on l'estime à Londres, que la situation à Java s'apparente à celle qui règne en Indochine, en Malaisie, en Birmanie, et qu'il convient d'encourager partout les nationalistes réputés modérés pour faire face aux nationalistes subversifs et communistes. On y pense que le gouvernement Soekarno-Hatta représente la modération par rapport aux hommes, obéissant plus ou moins directement à la propagande communiste moscovite. Imposer une solution de force au gouvernement Soekarno, c'est donc, de l'avis des Américains, faire le jeu de Moscou. Cette attitude de l'opinion américaine – et aussi peut-on dire du gouvernement américain – est dictée par une série de raisons. C'est l'espèce de sentimentalisme anticolonial qui anime presque tous les habitants d'un pays qui n'a jamais oublié qu'il est lui-même une ancienne colonie et qui se range, par principe, du côté des peuples coloniaux dès que ceux-ci manifestent la moindre volonté d'indépendance. C'est la conviction profondément ancrée outre-Atlantique que le seul moyen d'empêcher la bolchevisation, à échéance plus ou moins lointaine, des peuples du Pacifique est de leur permettre de réaliser leurs aspirations nationales. On attache aux États-Unis de l'importance au fait que les dirigeants de la République indonésienne ont dernièrement maté le mouvement communiste, qui s'était déclenché à Java.

Pour les Hollandais, la situation n'est pas aussi simple. Au cours des dernières semaines, M. Hatta avait clairement indiqué à l'un de ses interlocuteurs néerlandais qu'il était impuissant à convaincre les extrémistes et l'armée de la nécessité d'accepter certaines exigences de La Haye, pourtant parfaitement conformes à l'esprit de l'accord de Linggadjati. Il ne faut pas oublier, à cet égard, que, tant que les États-Unis d'Indonésie ne sont pas officiellement constitués, la responsabilité de l'ordre, la responsabilité générale tout court restent aux Hollandais, d'où il suit d'ailleurs que, juridiquement, le Conseil de sécurité doit certainement être considéré comme incompétent. Tel n'était pas l'avis de l'Amérique.

Il est certain, en outre, que, dans le déclenchement de l'action militaire du 18 décembre, les Hollandais ont manqué d'adresse et n'ont pas compris qu'il y avait des susceptibilités à ménager. Les membres de la Commission des Bons Offices ont été, en effet, avertis littéralement à la dernière minute de ce qui allait se passer. M. Cochran s'était même, m'assure-t-on, porté garant, vis-à-vis des Républicains, que l'action ne serait pas entreprise. La préparation diplomatique elle-même des opérations a été assez maladroitement effectuée. Ainsi que j'en ai rendu compte, le Département sait dans quelles conditions certains de mes collègues et moi-même avons été convoqués le 18 au ministère des Affaires étrangères pour apprendre notamment le départ, considéré comme certain, du président Soekarno et de six de ses ministres pour les Indes. Le gouvernement hollandais y voyait une justification des opérations destinées à protéger la population contre les extrémistes auxquels la carence gouvernementale républicaine laissait la voie entièrement libre. Or, par suite des circonstances ou peut-être de l'astuce des Républicains, le président Soekarno et ses ministres ont été pris «au nid» dès le 19 au matin, dans leur capitale, détruisant ainsi la valeur de l'argument officiellement mis en avant par La Haye.

Cependant, quant au fond, l'impatience du gouvernement néerlandais est parfaitement compréhensible. Il y a plus de deux ans que les négociations traînent. On a cru plusieurs fois qu'elles allaient aboutir: une exigence, une réticence les faisaient soudainement échouer. Il ne faut pas oublier non plus que l'ordre était gravement troublé à Java et à Sumatra: pillage, enlèvements, meurtres. C'est journellement que les autorités hollandaises recevaient des plaintes des planteurs, des sucriers, etc., indiquant que, dans l'insécurité régnante, leurs employés les quittaient, leurs ouvriers agricoles et autres s'enfuyaient, craignant des représailles de la part des bandes armées. Celles-ci, obéissant à des ordres de Djocjakarta, accentuaient de plus en plus leurs infiltrations dans les territoires occupés par les troupes hollandaises. Le chiffre de 12 000 hommes plus ou moins bien armés était fréquemment mentionné. Le gouvernement hollandais estimait donc ne plus pouvoir ajourner le recours à la force. Il recevait officieusement l'aveu du gouvernement Hatta que celui-ci ne pouvait faire accepter aux extrémistes et à l'armée des solutions raisonnables. Quand les Américains conseillaient avec insistance à La Haye de continuer à causer avec Hatta, La Haye pouvait presque répondre: «Il ne s'agit pas d'un dialogue entre les Hollandais et Hatta, mais de l'éventualité d'un dialogue entre les Hollandais et des hommes irresponsables, insaisissables et hostiles à toute entente…».

Que sera l'avenir? Le Président du Conseil, parti hier, s'efforcera de causer avec tous les leaders indonésiens, y compris les membres du gouvernement républicain qui viennent de passer une dizaine de jours «aux arrêts». Je viens d'apprendre que ces personnages ont déjà marqué leur appréciation pour la façon dont ils avaient été traités, mais

accepteront-ils la conversation ? On le croit généralement ici. On veut espérer, dans les milieux gouvernementaux néerlandais – le parti catholique excepté – que, soustraits à la menace des extrémistes, ces hommes, ou certains d'entre eux, voudront bien s'engager loyalement dans la voie de la construction des États-Unis d'Indonésie. Mais cette réduction des bandes plus ou moins armées sera-t-elle effectuée rapidement et dans des conditions satisfaisantes ? Les nationalistes républicains annoncent des guérillas prochaines sur une grande échelle. À l'état-major hollandais, l'on pense que la population, loin d'aider ces «maquisards» les boudera et les obligera, abandonnant leurs armes, à redescendre de leurs montagnes pour se livrer aux pacifiques travaux des champs. C'est une vue peut-être optimiste sur laquelle notre Consulat général à Batavia pourra renseigner mieux que moi le Département.

Le problème politique se trouvera, en outre, compliqué par la prétention des Républicains à jouer un rôle éminent parmi les autres territoires. La Haye n'entend pas que la République soit «la Prusse de l'Indonésie». La Haye veut qu'elle s'aligne seulement sur les autres «Negaras», sur le même plan qu'eux. Mais il n'est pas douteux que la République, au demeurant très peuplée, constitue, qu'on le veuille ou non, le foyer du nouveau nationalisme indonésien, le support des idées de liberté et d'indépendance…

Un autre élément est constitué par l'agitation des Etats asiatiques autour de cette question. Le gouvernement hollandais se montre préoccupé du projet de conférence sur l'Indonésie, dont le Pandit Nehru vient de prendre l'initiative.

Les années qui viendront seront donc pour les Hollandais, dans l'hypothèse la plus favorable, lourdes de difficultés. La question des relations de l'Asie avec l'Occident est partout dès maintenant amplement posée. On doit espérer que, pour la résoudre sagement, sans s'accrocher à des positions du passé qui sont intenables, mais sans effectuer des retraites désastreuses, les puissances occidentales sauront s'entendre et s'entraider.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 21)

9

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 31. *Moscou, 5 janvier 1949.*

J'ai, par mes communications, informé régulièrement le Département des commentaires soviétiques sur les débats de l'ONU. Il n'est pas inutile d'essayer aujourd'hui de dégager, d'après la presse soviétique, quelle a été la tactique de l'URSS à l'Assemblée et ce qu'on pense ici des résultats de cette session.

Dès avant la réunion, le gouvernement soviétique savait que la majorité de l'Assemblée serait défavorable aux thèses de l'URSS. Il se trouvait donc placé devant le dilemme suivant: faire un éclat (que l'on aurait à un certain moment affecté de redouter dans le «clan occidental»), ou chercher à tirer le meilleur parti possible d'une situation difficile. C'est la deuxième solution que semblent bien avoir choisie les dirigeants soviétiques et c'est pourquoi ils ont dès l'abord dénoncé avec vigueur dans leur presse les rumeurs qui auraient couru sur un abandon possible de l'ONU par l'URSS, et se sont posés en défenseurs de l'Organisation et de ses principes «contre les desseins dangereux des impérialistes et des bellicistes».

Il convenait dans ces conditions, d'une part, d'en appeler à l'opinion publique mondiale en développant des thèses susceptibles de la frapper et, d'autre part, de minimiser dans la mesure du possible la portée des échecs que ne manqueraient pas d'essuyer les propositions soviétiques au cours des votes.

Aussi bien la proposition de M. Vychinski relative à l'interdiction de l'arme atomique et au désarmement, a-t-elle constitué la pièce maîtresse du jeu soviétique au cours de la session. La presse a consacré tous ses soins à l'exposé des débats auxquels cette proposition a donné lieu, elle a reproduit *in extenso* les discours de M. Vychinski sur le sujet et parfois aussi ceux de M. Manouilski ou des représentants de telle ou telle République populaire. Elle n'a pas hésité, au risque de lasser ses lecteurs, à publier de substantiels rappels historiques sur la question du désarmement, et à revenir constamment sur les mêmes points de dialectique. Elle s'est attachée à décrire les efforts déployés, selon elle, par les puissances occidentales pour éviter d'avoir à voter sur la proposition soviétique qu'il leur répugnait de repousser ouvertement, dans la conscience où elles étaient que dans tous les pays de larges fractions de l'opinion publique y étaient favorables.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée au Secrétariat des Conférences.

Pour pallier l'isolement où se trouvaient à l'Assemblée l'URSS et le groupe des démocraties populaires, et pour diminuer la portée des échecs qui en résultèrent pour la délégation soviétique, la presse a consacré une grande partie de ses efforts à démontrer que les États-Unis, grâce à leur emprise économique et parfois militaire sur presque tous les pays, disposaient pour les délégations de moyens de pression tels que l'ONU devenait entre leurs mains une simple «machine à voter».

J'ai déjà indiqué au Département avec quel souci du détail la presse soviétique avait fait connaître et commenté tous les votes passés au cours de cette session, insistant chaque fois qu'elle le pouvait sur la gêne qu'auraient éprouvée de nombreuses délégations quand il leur fallait faire échouer des motions soviétiques «dont le bien-fondé était éclatant», à tel point que souvent les délégués, plutôt que de s'abstenir, auraient préféré quitter la salle de séance au moment des votes.

Quant aux résultats de la session, ils ont été jugés ici avec sévérité.

«Les décisions adoptées sous la dictée de la diplomatie du dollar, écrit le 15 décembre l'éditorialiste des *Temps Nouveaux*, ne contribuent pas à l'établissement d'une paix démocratique durable. Bien au contraire, plusieurs d'entre elles constituent un encouragement direct aux nouveaux prétendants à la domination mondiale, qui imposent aux peuples une frénétique course aux armements».

Mais, d'après le même article, les politiques impérialistes eux-mêmes ne peuvent manquer de voir tout ce qu'il y a d'illusoire dans les succès qu'ils ont obtenus à l'ONU. Sans doute l'Assemblée générale a-t-elle repoussé «les pacifiques propositions de l'URSS», mais de ce fait, les politiques anglo-américains «se sont stigmatisés eux-mêmes comme champions de l'atroce guerre atomique».

En définitive, cette session n'aurait pas apporté de lauriers aux fomentateurs de guerre. Là serait la seule cause de la déception des milieux gouvernementaux anglo-américains «qui ne tarderont pas à se rendre compte de la relativité de cette minorité qu'ils ont formée au sein de l'ONU».

Telle est la thèse soviétique sur le succès obtenu par l'URSS en dépit d'une apparente défaite. C'est aux peuples qu'elle s'est adressée directement, c'est des peuples qu'elle prétend avoir été comprise, c'est sur leur soutien qu'elle compte pour faire échec à ce qu'elle appelle la politique agressive des Anglo-Américains.

Je ne dispose pas encore d'informations suffisantes pour me permettre d'apprécier dans quelle mesure les affirmations et les espoirs de l'URSS sont fondés en ce qui concerne les pays autres que celui de ma résidence.

Pour ce qui est du peuple soviétique lui-même, il me semble que l'intense et souvent habile propagande à laquelle il a été soumis à l'occasion de la troisième session de l'ONU, n'a pu qu'accroître sa déter-

mination à poursuivre son effort actuel en le confirmant dans sa conviction qu'il est menacé par les «gouvernements capitalistes» et que la cause que défend l'URSS est juste.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

10

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 10[1]. *Budapest, 6 janvier 1949.*

Confidentiel. (*Reçu* : le 10, 12 h. 30)

J'expose par ailleurs les conditions dans lesquelles le cardinal Mindszenty a été arrêté ainsi que les diverses réactions que l'événement a provoquées en Hongrie[2].

Bien qu'il soit trop tôt pour apprécier les véritables proportions, tant sur le plan du conflit entre l'Église et l'État en Hongrie, que sur celui de la lutte du Communisme contre l'Église, on peut dès maintenant dégager quelques points :

1) Il convient de rendre hommage au courage et à la fermeté d'âme du Prince Primat qui, seul, dans un pays où les convictions se manifestent trop souvent par le silence ou la fuite, a suivi sans défaillance la voie qu'il croyait être celle qu'exigeaient sa foi et son patriotisme. Toutefois ce serait s'exposer à de graves erreurs d'appréciation que de ne pas tenir compte du fait que, il faut bien reconnaître, ce prélat s'est trouvé dépassé par la haute position qui lui avait été confiée dans des circonstances dramatiques et par la mission qu'il s'était donnée à lui-même. On peut dire qu'il n'avait mérité ni l'indignité de l'attentat dont il est la victime, ni les excès que son infortune risque d'inspirer au monde chrétien dans l'idée qu'il sera amené à se faire de lui.

2) Les charges qu'on est en train d'accumuler contre lui pourront nourrir un procès et emporter facilement une condamnation. En fait,

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[2] Aux États-Unis, l'indignation provoquée par l'arrestation du Cardinal était forte et l'attention de l'opinion était quotidiennement attirée sur l'organisation d'un mouvement anti-religieux à l'est du rideau de fer (télégramme n°s 673-675 du 12 février 1949 de Washington, non reproduit). En France, il en était de même et cela provoquait d'ailleurs quelques incidents diplomatiques mineurs quand les Hongrois attribuaient l'émotion ressentie en France à des pressions américaines. Schuman demandait à Gauquié de préciser au ministère des Affaires étrangères hongrois qu'il «*serait regrettable qu'il fût dupe de sa propre propagande*» à ce sujet (télégramme n°s 94-95 du 17 février 1949 de Paris, non reproduit).

elles révèlent surtout une agitation qu'on ne peut considérer sérieusement comme ayant pu menacer l'existence de l'actuel régime hongrois. On y trouve surtout la preuve d'une vision limitée, d'un esprit d'imprudence qu'on n'attend pas chez un Prince de l'Église, et d'une incompréhension totale du sens des événements qui se déroulent en Hongrie et dans cette partie de l'Europe.

3) Il est vrai que là n'est pas la question et que ces charges n'ont qu'un rapport lointain avec les véritables motifs qui ont amené les dirigeants hongrois à décider de la perte du Cardinal.

Ce qu'ils ont tout d'abord voulu frapper en lui, c'est le chef de l'opposition. Il faut bien reconnaître que le gouvernement hongrois est fondé, quand il lui reproche de s'être laissé entraîner sur le terrain de la politique. J'ai souvent eu dans ma correspondance l'occasion de parler du duel Mindszenty-Rakosi. Sur ce terrain, Mgr Mindszenty était perdu d'avance. Son adversaire le dominait de toute façon. Mais ce serait limiter singulièrement le sens de l'événement que d'y voir un simple conflit de politique intérieure hongrois. C'est le Cardinal et avec lui le prestige de l'Église, qu'il s'agissait d'atteindre. À cet égard, il est significatif que toute l'action ait été menée par M. Joseph Revai, qui, non seulement dans le cadre de la Hongrie, mais dans celui du Kominform, apparaît comme l'animateur de la croisade contre l'influence de l'Occident. De cette épreuve de force, il mesure toutes les conséquences pour les populations encore primitives et attachées aux symboles de l'Europe centrale. En Pologne l'entreprise était dangereuse. L'Archevêque de Zagreb n'avait pas eu l'éclat qui s'attache au titre de Primat de Hongrie. La grande erreur de Monseigneur Mindszenty est de s'être offert à la manœuvre. Il est surprenant que le Vatican ne l'ait pas prévu ou n'ait pas su en évaluer les risques.

4) C'est ce que depuis longtemps beaucoup de catholiques hongrois, libéraux, eux, prévoyaient. Un catholique éminent comme le professeur Eckhard connu à Paris (il est professeur de littérature française à l'Université de Budapest) répétait depuis deux ans, dans le privé, que le Cardinal serait une catastrophe pour la Hongrie. C'était le point de vue de M. Barankovics, chef du parti catholique démocrate populaire, qui avait connu aux élections de 1947 un succès inattendu, grâce à l'appui du petit clergé, et contre le désir du Cardinal. C'est là un fait que le gouvernement hongrois n'avait pas oublié. De son côté le haut clergé hongrois donnait des signes de désunion et de fléchissement. On cite de M. Rakosi ce mot affreux, qui permet si bien de comprendre ce qui vient de se passer : « Le clergé hongrois est un poisson qui sent de la tête… ». On s'explique l'attitude étonnante de l'épiscopat au lendemain de l'arrestation de son chef, et son empressement choquant à accepter de rencontrer le chef du gouvernement. Depuis, l'épiscopat semble s'être ressaisi. Il a mis, dit-on, de grandes difficultés à venir au

rendez-vous. L'entrevue s'est passée beaucoup moins bien que les milieux officiels se plaisent à le dire. Mais c'est qu'entre-temps Rome s'était manifestée.

5) Les faiblesses de la réaction du Saint Siège ont d'abord provoqué ici une grande surprise. Je sais qu'un des principaux ministres a déclaré que c'était un des plus grands étonnements qu'il ait jamais eus. Dans leur immense ignorance des habitudes du Vatican, les dirigeants hongrois s'attendaient sans doute à des manifestations spectaculaires auxquelles ils se seraient eux-mêmes livrés en pareilles circonstances. L'excommunication papale a eu peu d'effet: parmi les membres influents du gouvernement, un seul, le Ministre de l'Instruction publique, Ortutay, est catholique, et il est déjà excommunié par le Cardinal. La plupart des autres sont juifs. L'Épiscopat a donc pu sans obstacle rencontrer M. Dobi qui est protestant, et M. Rakosi israélite converti, paraît-il, à l'orthodoxie…

D'où l'excès d'optimisme des milieux officiels que la réunion avec l'Épiscopat a dû refroidir. Le Vatican conserve les possibilités de manœuvre. Mais elles apparaissent limitées. Le communisme n'a pas fait un pas pour reculer, même si le gouvernement hongrois, après cet éclat, a intérêt à obtenir un accord.

6) Les Américains ont été constamment mêlés à l'affaire. Il n'y a rien qui soit de nature à provoquer un incident immédiat. En particulier, la lettre de l'ancien ministre Schoenfeld, qui a été publiée, est d'une parfaite correction. Mais l'activité américaine est représentée sous un jour aussi peu favorable que possible. Elle apparaît brouillonne, égoïste, compromettante pour beaucoup, utile pour personne. Une propagande discrète insinue déjà que le Cardinal a été abusé par eux, qu'ils l'ont trompé pour l'abandonner ensuite sans autre secours précis que des cris inutiles.

La partie qui vient de s'engager à Budapest n'est pas jouée. Les communistes ont lancé un défi. Il reste à voir dans quelles conditions il sera relevé.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 210)

11

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BEVIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT BRITANNIQUE POUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Paris, 6 janvier 1949.*

Secrète. Personnelle.

Monsieur le Secrétaire d'État,

Dans la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 29 décembre, vous m'avez fait part de certaines suggestions en ce qui concerne nos prochaines conversations[1]. Je suis heureux de vous faire savoir que, dans l'ensemble, ces propositions ont mon agrément.

Comme vous-même, je suis très désireux d'examiner les questions qui nous occupent en vue de comprendre aussi exactement que possible nos points de vue respectifs et ce, même si le peu de temps que nous aurons à notre disposition ne nous permet pas d'atteindre des conclusions définitives.

Il est toutefois un problème sur lequel il me paraît très désirable que nos échanges de vues se terminent par une conclusion précise : je veux parler des colonies italiennes. Cette affaire ne me paraît pas pouvoir être laissée longtemps sans décision, et j'estime qu'un rapprochement entre les points de vue anglais et français en faciliterait considérablement la solution.

Au sujet de l'Allemagne, nul plus que moi n'est convaincu de la nécessité de définir entre Français et Britanniques une politique à long terme. Pour ma part, je serai heureux de vous faire part de mes idées sur cette question. Je pense d'ailleurs, à la lecture de votre lettre, que nos préoccupations, sur de nombreux aspects du problème allemand, sont voisines. Vous avez justement souligné que si l'Allemagne est incluse dans l'Union européenne, notre politique à l'égard de ce pays aura pris une tournure décisive. C'est la raison pour laquelle j'attache le plus grand prix à connaître vos vues sur la question même de l'Union européenne.

À cet égard, le Secrétaire général du Département a eu l'occasion de faire part à Sir Oliver Harvey des conditions dans lesquelles je pensais que cette affaire devait être évoquée à Londres[2]. Mon sentiment, que vous partagez certainement, est que nous ne saurions la régler à deux puisqu'elle intéresse les cinq pays signataires du Traité de Bruxelles. Au surplus, la position française est connue. En revanche, l'attitude du

[1] Voir *DDF*, 1948-II, n° 435.

[2] Voir document n° 4.

gouvernement britannique apparaît plus incertaine, et il me sera évidemment très précieux de connaître vos vues.

Les conversations que nous allons avoir nous donneront l'occasion d'évoquer en outre d'autres questions, telles que celles qui concernent l'Extrême-Orient, le Proche-Orient, le Pacte de l'Atlantique, le problème berlinois et autres affaires relatives à l'Allemagne, dont la solution dépend de la politique générale que nous entendons suivre à l'égard de ce pays. En revanche, je ne serais pas en mesure d'examiner les problèmes relatifs à l'organisation de coopération économique européenne, qui sont d'un caractère fort technique, et que Sir Stafford Cripps ne manquera pas d'évoquer lors de son prochain voyage à Paris.

Je tiens à vous dire, en terminant, que je me réjouis de me rendre à Londres et de procéder avec vous à cet examen amical des relations de nos deux pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma haute considération.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 39)

12

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE TENUE LE 6 JANVIER 1949
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DEVINAT, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
À LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

C.R.[1]

PRÉAMBULE

Cette conférence avait essentiellement pour but de dresser un bilan de la situation en Extrême-Orient et, spécialement, de mettre en lumière les répercussions que pouvaient avoir les grands événements du jour (guerre de Chine, affaire indonésienne) sur les intérêts français en Extrême-Orient.

Plus précisément, il s'agissait de savoir :

– dans quelle mesure le potentiel communiste était accru et notre position en Indochine aggravée par l'avance des Communistes chinois ;
– si l'attitude anglo-saxonne – et principalement américaine – serait affectée par la brusque décision hollandaise.

[1] Note manuscrite : «*À cl[asser]. Faire circuler*».

PREMIÈRE PARTIE

I. La menace communiste

A. *Potentiel communiste*

1) Le communisme chinois

Le problème se dédouble et les deux questions suivantes sont débattues:

- quelles chances les Communistes chinois ont-ils de vaincre?
- quelle menace représentent-ils: sur le plan général, sur l'Indochine en particulier?

a) Chances de succès des Communistes chinois.

- au point de vue militaire, l'EMA[1] fait observer que bien que les forces soient sensiblement égales, les Communistes vaincront grâce à leur moral plus élevé, à leur discipline plus stricte et à leur meilleure tactique. Quant aux délais impartis à cette victoire, ils sont fonction surtout de la rapidité avec laquelle les Communistes s'organiseront sur le plan administratif et réduiront les particularismes locaux.
- au point de vue politique, le SDECE[2], après avoir brossé un tableau des éléments constitutifs de la scène politique chinoise, et ayant écarté l'improbable hypothèse d'une paix de compromis, entrevoit deux solutions:
  - constitution d'un gouvernement de coalition, à prépondérance communiste en Chine du Nord;
  - communisation progressive des différentes provinces chinoises, grâce au maintien provisoire d'administrations semi-autonomes.

b) Menace représentée par les Communistes chinois.

- Sur le plan général, les Affaires étrangères sont formelles. À ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de Communistes chinois, mais des Chinois communistes, à d'autres qui espèrent une continuation ou même une reprise des affaires sous le régime Mao Tsé-Toung, les Affaires étrangères répondent que la Chine communiste:
  - sera satellite de Moscou;
  - amènera aux frontières de l'Indochine un bloc sans fissure depuis la Finlande;
  - apportera un vote hostile au Conseil de sécurité.

[1] EMA: État-major des Armées.

[2] SDECE: Service de Documentation extérieure et de Contre-espionnage.

Le SDECE, quoique d'accord sur le principe de ces affirmations, fait observer :

- que les Communistes chinois n'ont jamais reçu aucun armement de Moscou, à l'exception des armes japonaises laissées en Mandchourie ;
- que le communisme chinois est essentiellement agraire ;
- qu'une dissension latente régnerait au sein des Communistes chinois entre une fraction nationale dirigée par Mao Tsé-Toung et un clan international et orthodoxe sous la conduite des généraux de Mandchourie.

Néanmoins la question essentielle n'est pas tellement de savoir si tel ou tel chef communiste est détaché de Moscou, mais si une Chine communiste peut vivre en satellite de Moscou.

– Vis-à-vis de l'Indochine, le SDECE montre que le communisme en Asie sud-orientale repose essentiellement sur les fortes communautés chinoises, et que la victoire communiste signifiera que la moitié de la Malaisie, 3 millions d'hommes au Siam et près de 2 millions en Indochine deviendront ressortissants d'une puissance communiste.

Les Affaires étrangères mettent l'accent sur :

- les dangers de l'immigration chinoise facilitée par le désavantageux traité franco-chinois de 1946 ;
- les contacts déjà existants entre le Viet Minh et les Communistes chinois sur la frontière tonkinoise.

L'EMA précise que 10 à 12 000 Viet Minh sont actuellement entraînés dans une dizaine de camps en zone communiste du Yunan.

L'EMA déclare enfin que la cessation des hostilités en Chine rendra disponible une aviation supérieure à celle dont nous disposons en Indochine et qui pourra utiliser une chaîne de terrains répartis autour de l'Indochine.

2) Le Communisme en Asie sud-orientale

a) Au Siam, les Affaires étrangères précisent que le communisme est à peu près exclusivement chinois ; la politique suivie par le gouvernement Pibul a fortement jugulé le potentiel communiste qui a tendance à se déplacer vers la Birmanie.

b) En Malaisie, il s'agit également d'une insurrection chinoise dont les Anglais ne comptent pas venir à bout avant 6 mois.

c) En Birmanie, le SDECE montre la position précaire du gouvernement de Rangoon devant la rébellion communiste qui se développe au nord de la capitale. Dans les États Sham, limitrophes

du Laos français, le potentiel communiste s'est accru de Viet Minhs repliés du Siam et de Communistes chinois venus du Yunan. Un noyau, difficilement réductible, s'est ainsi formé dans cette zone excentrique et constituerait, par une jonction avec les forces Viet Minh du Tonkin, une grave menace sur le Laos français.

d) Aux Philippines, le mouvement des Hukbalahaps représente une affaire intérieure – organisation de résistance à tendance agraire –, quoique son chef Taruc ait proclamé son appartenance au communisme.

e) Où ces divers mouvements communistes trouvent-ils leur armement?

Les Affaires étrangères révèlent qu'une grande partie des armes utilisées en Asie sud-orientale proviennent de l'important stock américain des Philippines et transitent en contrebande par Hainan. Le dépôt est si important qu'il nous est financièrement impossible de le racheter.

Le SDECE préconise une entente avec les USA sur ce point.

B. *Politique soviétique*

Le SDECE, après avoir rappelé les bénéfices que l'URSS a tirés de la guerre en Extrême-Orient, pose la question de savoir si les communistes d'Asie sud-orientale sont spontanés ou s'ils sont dirigés et contrôlés par Moscou. Le fait que tous les leaders communistes ont été instruits à Moscou, la réunion de conférences communistes interasiatiques, l'existence d'un réseau de transmission clandestin s'étendant de la Sibérie maritime jusqu'aux Indes, la simultanéité des insurrections et leur caractère de sabotage systématique d'une zone vitale pour l'économie occidentale, ne laissent aucun doute sur l'obédience moscoutaire de ces mouvements.

Quant à la politique soviétique proprement dite, il semble qu'elle doive être envisagée sous un triple aspect:

– dans les provinces extérieures de la Chine, jeter les bases d'États satellites en rassemblant sous la bannière de l'URSS les populations turques et mongoles encore vassales de la Chine;
– en Asie sud-orientale, se livrer à un sabotage systématique des ressources économiques. Ce fait est particulièrement mis en lumière par la destruction du riz birman;
– en Chine même, ne pas aider ostensiblement les armées communistes afin de ne pas provoquer de réactions américaines et procéder à une soviétisation progressive, sans hâter la formation d'un gouvernement central communiste.

II. Les réactions anglo-saxonnes

A. *Attitude américaine*

Fortifiés dans la ceinture insulaire Japon-Phillipines, à laquelle ils essaient d'adjoindre Formose, les USA, conscients du danger communiste, recherchent-ils une ligne d'arrêt continentale?

Les Affaires étrangères donnent leur point de vue.

1) En Chine, l'attitude américaine revêt deux aspects (une intervention militaire à grande échelle pour sauver Tchang Kaï-chek étant exclue):

a) Accepter le fait accompli et, déjà habitués à l'idée d'une Chine communiste, essayer de maintenir leurs positions économiques, en misant sur les difficultés qu'auront les communistes au début;

b) Appuyer un gouvernement nationaliste en Chine du Sud. Cette hypothèse, qui ne peut être étayée faute de données précises, offrirait à la France la possibilité d'une politique concrète.

Le SDECE précise qu'il y a un an la France avait mis au point une proposition d'action commune franco-américaine en Chine du Sud, mais qu'elle n'avait pu être transmise à M. Marshall.

La Défense Nationale fait état d'un projet de livraison d'anciennes armes allemandes à T.V. Soong en échange de wolfram.

Les Affaires étrangères jugent indispensable, avant d'exécuter ce projet, d'être suffisamment informés de la capacité de résistance en Chine du Sud et d'avoir la certitude que ces armes ne seront pas livrées aux communistes.

2) En Asie sud-orientale, les USA sont d'avis que le communisme ne peut être efficacement combattu par les blancs qui, par leur présence, rejettent le nationalisme vers le communisme. Ces deux éléments doivent au contraire être soigneusement distingués et c'est au premier que mission doit être donnée de s'opposer au second.

Ainsi aux Philippines, les USA considèrent le problème Hukalahap comme une question intérieure et laissent au gouvernement de Manille le soin de le résoudre.

B. *Attitude britannique*

1) <u>En Chine</u>

Les Affaires étrangères considèrent les Anglais comme les mieux informés de la situation en Chine. Grâce à leur politique opportuniste, qui leur a permis d'entretenir des relations normales avec tous les partis chinois, les Britanniques n'appréhendent pas trop l'avenir et comptent «garder un pied dans la porte». Ils misent dans les débuts sur une certaine bonne volonté des communistes et, espérant avant tout une

reprise des affaires, estiment que communisme et capitalisme peuvent vivre en bon voisinage.

2) <u>En Asie sud-orientale</u>

Les Anglais, quoique d'accord sur le principe général de combattre le communisme par le nationalisme indigène, sont axés sur la solution du problème de Malaisie.

a) Ils comptent achever la vérification dans six mois et confier alors le maintien de l'ordre à la police locale qu'ils remanient. Les forces britanniques iront renforcer la garnison de Hong-Kong.

b) Ils manifestent le désir de coordonner leur politique avec celle de la France.

c) Ils ont passé un accord avec le Siam pour la pacification commune des confins siamo-malais.

Le SDECE précise, sur ce dernier point, que le Siam est engagé sur la voie de la collaboration avec les puissances occidentales et que, pour le moment, le gouvernement siamois exécute loyalement les accords passés tant avec la Grande-Bretagne qu'avec la France. Mais il ne peut s'agir là, pour la France, que d'un répit.

C. *Répercussions de l'affaire indonésienne sur l'attitude américaine*

1) L'EMA précise qu'il n'y a éventuellement plus de problème militaire et que l'affaire est exclusivement du domaine politique.

2) Les Affaires étrangères estiment que l'action hollandaise est de nature à nous porter le plus grave préjudice dans le règlement de notre problème indochinois. Les USA, qui commençaient à rechercher des possibilités d'entente, se sont raidis dans leur attitude primitive. Autre conséquence, l'affaire est susceptible d'accroître considérablement le prestige de Nehru qui trouve là une occasion inespérée de grouper autour de lui les divers pays asiatiques.

Les Anglo-Américains s'efforcent maintenant de limiter les conséquences de l'affaire et d'obtenir de la Hollande des gestes positifs de bonne volonté avant la réunion du Conseil de sécurité.

- Les Anglais demandent la formation d'un gouvernement intérimaire comprenant des personnalités connues, de l'ancien Ministère républicain.
- Les USA réclament des élections immédiates à Java, Madura et Sumatra.

La France peut difficilement aligner sa politique sur des positions aussi extrêmes. Jugeant que les demandes anglo-saxonnes ont peu de

chance d'être acceptées, la France pourrait se contenter de demander à la Hollande de «faire quelque chose» avant le Conseil de sécurité.

*

La Présidence du Conseil, insistant sur la nécessité de hâter le règlement par nos moyens propres, de la question indochinoise, désire un accroissement de nos moyens de recherche, particulièrement en Chine du Sud.

DEUXIÈME PARTIE

I. Bref aperçu de la situation politique dans les différentes nations limitrophes de l'Indochine

A. *Chine*

L'offensive communiste a profondément modifié l'aspect de la scène politique chinoise. À l'heure actuelle, il est difficile de la définir exactement car, d'une part un certain nombre d'inconnues de base restent à lever, d'autre part, l'aspect militaire s'étant provisoirement effacé devant l'aspect politique, des négociations se poursuivent à l'arrière-plan sur lesquelles les précisions manquent encore.

1) Les Communistes occupent la totalité de la Mandchourie, la Mongolie intérieure, la Chine du Nord, à l'exception de Pékin et Tien Tsin, la Chine centrale jusqu'aux abords du Yang Tsé. En outre ils disposent de guérillas assez substantielles en Chine du Sud.

Les Communistes, malgré l'étendue des territoires qu'ils contrôlent, ne disposent pas encore d'un gouvernement unique, mais d'administrations locales nettement séparées. Cette solution, commandée par les circonstances, offre l'avantage de pallier le problème des distances et permet de modeler plus aisément la doctrine nouvelle sur les particularismes locaux. Toutefois, du manque de coordination entre les administrations de Chine proprement dites, dirigées par les généraux de Mao Tsé-Toung, et celle de Mandchourie, dominée par Lin Biao et Li Li San, on a pu inférer qu'une grave dissension avait éclaté au sein du PCC, Mao Tsé-Toung et Li Lisan, tous deux de retour de Moscou mais rivaux depuis longtemps, représentent le premier communisme national sans allégeance extérieure, le second l'orthodoxie moscoutaire.

De plus il est patent que la doctrine de Mao Tsé-Toung, essentiellement basée sur la réforme agraire, et laissant intactes les entreprises industrielles, s'écarte sensiblement du marxisme léniniste.

L'hypothèse d'un communisme chinois différencié avant même d'avoir subi les impératifs du pouvoir représente évidemment, si elle se réalise, un fait politique important.

2) Les Nationalistes, représentés essentiellement par le parti Kuo Min Tang, offrent le spectacle du désarroi depuis que l'avance communiste, l'abandon américain et l'échec de la réforme agraire ont définitivement annihilé leur espoir de terminer victorieusement la guerre civile.

Administrateurs corrompus et chefs de guerre déplorables, les leaders KMT n'ont jamais su, à aucun moment depuis la capitulation japonaise, se saisir de l'initiative; en face d'adversaires résolus, habiles manœuvriers gagnant la nation paysanne par le partage des terres, le KMT n'a su opposer qu'une tactique périmée et le spectacle d'immenses fortunes bâties sur l'exercice prolongé du pouvoir.

Avant l'offensive communiste, le KMT, divisé en une dizaine de clans, se répartissait grosso modo en deux groupes:

- le pouvoir établi, comprenant Tchang Kaï-check, ses beaux-frères, T.V. Soong dictateur de fait en Chine du Sud; les financiers Kung, et les clans de l'aile droite; clique des frères Chen, et même Sun Fo, fils de Sun Yat Sen, qui, par dépit d'avoir échoué à la Vice-Présidence de la République, s'était rejeté vers l'extrême droite.
- une opposition virtuelle, libéraux souhaitant un compromis et représentés essentiellement par le Vice-Président Li Tsung Jen, le général Pai Chung Hsi, tous deux originaires du Kwang Si, et, dans une certaine mesure, le général Fu Tso Yi, chef des armées du Nord.

Aujourd'hui le premier groupe s'accroche encore au pouvoir et Sun Fo a constitué péniblement un ministère fantôme, tandis que les éléments du deuxième groupe donnent plutôt l'impression de rechercher un asile fortifié dans leur fief d'origine. Fu Tso Yi s'enferme dans Pékin avec, il est vrai, une chance diminuée de traiter depuis qu'il est porté par les communistes sur la liste des criminels de guerre, la clique du Kwang Si (Li Tsung Jen et Pai Ching Hsi) se tourne de plus en plus vers leur province natale où ils essaieraient de couper l'herbe sous les pieds à T.V. Soong.

3) Enfin le tableau des éléments constitutifs de la scène politique chinoise ne serait pas complet si l'on omettait l'opposition de Hong Kong. La colonie britannique a recueilli en effet tous les éléments soit du Kuo Min Tang, soit de l'ancien tiers parti (Ligue démocratique) qui furent contraints, par la dictature de Tchang Kaï-check, de prendre le chemin de l'exil. Au début de cette année, le maréchal Li Chai Sun et le général Tsai Ting Kai, tous deux Kwangsinais, fondaient à Hong Kong le Comité révolutionnaire du Nouveau Kuo Min Tang, se proposant, au nom de la pure doctrine du Sun Yat Sen, d'abattre le régime pourri de Tchang Kaï-check.

Disposant de très peu d'argent et, pour cette raison, n'ayant pu s'assurer une force armée suffisante sur le continent, Li Chai Sun repré-

sente une opposition surtout morale, excepté dans les provinces méridionales où l'ancien chef de la 19e armée a conservé de nombreux partisans.

Ainsi, très grosso modo, et compte non tenu des appuis étrangers, l'avenir immédiat de la Chine est déterminé par le comportement de quatre ou peut-être cinq groupes politiques:

- le pouvoir établi, qui est appelé à disparaître;
- l'opposition virtuelle au sein même du KMT;
- l'opposition déclarée de Hong Kong;
- les communistes nationaux de Mao Tsé-Toung;
- les communistes internationaux de Li Lisan.

Avant que le sort de la Chine ne soit réglé entièrement par les armes, et donc au profit des communistes, ce qui ne paraît pas immédiat, une solution politique transitoire doit intervenir. Deux types de solution sont susceptibles de se produire:

- un gouvernement de coalition;
- un partage de la Chine.

– Le gouvernement de coalition a été, au cours de ces derniers mois, recherché par les trois groupes intermédiaires: Mao Tsé-Toung, Li Chai Sun, Li Tsung Jen. Une conférence générale préparatoire devait se tenir quelque part en Chine du Nord, à laquelle Li Chai Sun avait dépêché des émissaires, parmi lesquels son adjoint, le général Tsai Ting Kai. Selon certaines informations, ce dernier aurait été retenu à Harbin par Li Lisan, opposé à une telle réunion pour le moment. À ce jour, dans tous les cas, la conférence prévue n'a pas eu lieu et les négociations paraissent au point mort. Peut-être Mao Tsé-Toung lui-même préfère-t-il attendre les propositions du gouvernement Sun Fo.

– Le partage de la Chine semble, depuis quelque temps, recueillir bon nombre de suffrages. La Mandchourie, la Mongolie et probablement la Chine du Nord passeraient sous le contrôle exclusif des communistes internationaux, c'est-à-dire en fait, de Moscou. La Chine centrale, jusqu'au Yang Tsé, serait contrôlée par Mao Tsé-Toung et probablement quelques libéraux KMT. La Chine du Sud enfin aurait un sort beaucoup plus incertain; de nombreuses influences s'y exerçant, on peut envisager:

- soit la constitution d'un bastion anti-communiste dirigé par T.V. Soong, mais qui ne pourrait tenir qu'avec l'appoint d'une aide américaine substantielle;
- soit une Fédération sudiste à laquelle participeraient des éléments tels que Long Yun, ancien gouverneur du Yunan, et les généraux Li Tsung Jen et Pai Chung Hsi déjà nommés;
- soit enfin une prise de pouvoir de l'opposition de Hong Kong qui serait soit mandatée, soit tolérée par Mao Tsé-Toung.

Ces divers éléments, qui s'agitent déjà, paraissent unanimes sur un point: ne pas permettre au gouvernement de Tchang Kaï-check de se replier sur Canton. D'autre part, hormis le premier cas envisagé, il ne pourrait s'agir que d'une solution provisoire, le Yang Tsé ne constituant pas une barrière susceptible de briser définitivement l'élan de Mao Tsé-Toung, surtout lorsqu'on sait que les provinces méridionales sont déjà couvertes de guérillas communistes.

B. *Siam*

1) Situation intérieure

Le coup d'État de novembre 1947 a ramené au pouvoir l'ancien dictateur pro-japonais, le maréchal Luang Pibul Songcram, balayant les partisans de l'ancien ministre Pridi, animateur des maquis anti-japonais ou séri-thaïs. Après un bout de chemin avec les démocrates de Kouang Aphaiwong, légèrement plus à droite que Pridi, Pibul prit personnellement le pouvoir en 1948.

Son régime ne devait pas tarder à réveiller une opposition latente qui dans le courant de l'été découvrait un épouvantail propre à souder pendant quelque temps ses éléments disparates. Cet épouvantail n'était autre que le général Louang Kath, commandant en chef adjoint de l'Armée, aventurier corrompu et dangereux, dont l'ascension avait été retentissante.

Contre Kath se groupèrent les éléments suivants:

- anciens partisans de Pridi;
- quelques démocrates;
- un grand nombre d'officiers supérieurs dirigés par le général Netr;
- la Marine toute entière, foncièrement hostile à Pibul et jalouse des prérogatives de l'armée de terre dans le régime nouveau.

La situation du gouvernement pouvait paraître d'autant plus grave qu'à cette coalition s'ajoutaient l'opposition des Communistes chinois et les rebelles indochinois, ainsi que les mouvements séparatistes des provinces malaises du Sud d'une part et du plateau laotien de Khorat de l'autre.

Pourtant, grâce à l'action gouvernementale, dont le mérite entier revient à Louang Kath, les coalisés qui s'étaient donné mission de s'emparer du pouvoir le premier octobre furent pris de vitesse et leur complot étouffé dans l'œuf. En même temps, Pibul en profiterait pour liquider, grâce à l'arrestation de tous ses leaders, le mouvement autonomiste laotien du plateau Khorat.

Ainsi le régime Pibul paraît assez solide et sort renforcé de l'épreuve d'octobre.

Pourtant deux réserves doivent être formulées:

– d'une part cette victoire de Pibul a été principalement l'œuvre de Kath dont la puissance grandit dangereusement, malgré la publicité donnée à ses plus récentes exactions;
– d'autre part, l'Armée, jusque-là pilier du régime, est maintenant amputée de ses meilleurs éléments par suite de l'épuration considérable qui a été opérée dans ses rangs après le premier octobre.

2) Situation extérieure

L'avènement de Pibul, notre adversaire de la guerre, pouvait faire craindre un renouveau des revendications siamoises sur les provinces laotiennes et cambodgiennes qui venaient de nous être rétrocédées. Il n'en a rien été jusqu'ici car, dans un premier temps Pibul, qui avait besoin de faire reconnaître son gouvernement par les puissances étrangères, s'attacha à démontrer son esprit pacifique et non agressif et, dans un deuxième temps, fut l'objet de la part des USA d'une démarche pressante l'invitant à prendre des mesures afin d'éviter l'extension au Siam de l'agitation communiste.

Pibul s'engagea volontiers dans cette politique qui lui permettait, sous couleur d'anti-communisme, de museler son opposition et d'affaiblir ses traditionnels ennemis, les Chinois.

Cette politique se traduisit d'une part, par des arrestations de communistes chinois, d'autre part, par des accords avec les puissances occidentales voisines, Grande-Bretagne et France, sur la surveillance mutuelle des frontières.

En ce qui nous concerne, des documents récents prouvent indubitablement que Pibul est décidé à appliquer loyalement, et malgré les réticences d'une bonne partie de son opinion, le mémorandum du 21 septembre. Sans prendre encore des mesures draconiennes contre les rebelles indochinois stationnés en territoire siamois, le gouvernement de Bangkok, par l'intermédiaire de ses comités de sécurité, paraît décidé à limiter au maximum leurs activités. Il est caractéristique à cet égard de constater que le centre de gravité de l'action Viet Minh et Lao Issara s'est depuis un trimestre déplacé vers le nord jusqu'aux confins du territoire birman.

Donc il est permis de dire que, dans les prochains mois, la France connaîtra du côté du Siam un certain répit. C'est ainsi seulement qu'il faut envisager l'apaisement, car Pibul n'est pas homme à oublier les desseins traditionnels de la politique siamoise.

C. *Birmanie*

Depuis le départ des Anglais, la Birmanie sombre dans le chaos.

Le gouvernement de M. Thakin Nu s'appuyait initialement sur une coalition de gauche, la Ligue anti-fasciste, qui s'est complètement désin-

tégrée. Tour à tour les communistes, et une partie des Volontaires du Peuple passèrent dans l'opposition, puis dans la clandestinité.

Bientôt le gouvernement eut à faire face à une triple opposition :

- l'extrême-droite, ou Myochit, responsable de l'assassinat collectif du gouvernement précédent ;
- les communistes qui déclenchèrent au cours de l'été une insurrection générale qui se prolonge encore ;
- les minorités frontières, soutiens traditionnels du pouvoir britannique, dont la plus importante, les Karens, s'insurgea à son tour au mois d'août, peut-être sur l'initiative des Anglais.

Si la révolte karène est apaisée – l'Union nationale karène ayant admis qu'un compromis soit trouvé selon des méthodes constitutionnelles – l'agitation communiste a par contre d'ores et déjà de graves conséquences sur l'économie birmane – abaissement de la production de riz et arrêt des exportations.

Se déplaçant vers l'Est, l'agitation communiste a gagné la zone particulièrement névralgique des États Shans où l'élément indigène s'est grossi de Viet Minh en provenance du Siam et de bandes communistes chinoises descendues du Sud Yunan.

Enfin, il convient de noter que le gouvernement birman, essayant de battre les communistes sur leur propre terrain de propagande, s'est attaché à l'application d'un socialisme intégral dont certaines mesures, telles que la nationalisation des terres, lui ont aliéné les sympathies de sa grande voisine, l'Union indienne, protectrice des grands propriétaires indiens en Birmanie.

Ainsi, de ce rapide coup d'œil il ressort que l'Indochine est bordée par une Chine du Sud à l'avenir immédiat incertain, mais qui tombera tôt ou tard sous la férule communiste, par une Birmanie cahotique dont les zones frontières échappent au contrôle gouvernemental, par un Siam enfin qui nous laisse un certain répit.

II. Politique soviétique

Il est certain que l'URSS a retiré de la guerre une amélioration considérable de sa position en Extrême-Orient. Elle en a rapporté des bénéfices tangibles et des avantages plus moraux mais non moins importants. Ceci est indéniable. La question controversée est par contre de savoir si et comment l'URSS entend tirer parti de ses atouts.

A. *Atouts soviétiques*

1) Bénéfices tangibles

Outre le fait que grâce à sa neutralité prolongée, l'URSS avait pu se maintenir en Extrême-Orient, elle allait, grâce à une campagne de 15 jours, obtenir les avantages substantiels suivants:

a) Grâce aux engagements pris par les Américains au cours des conférences de guerre, elle recevait immédiatement le Sud de Sakhaline, les Kourilles et le pouvoir d'occuper la Corée jusqu'au 38e parallèle.

b) Le traité du 14 août 1945 passé avec la Chine lui permettait:
- d'occuper la base navale de Port Arthur et le port commercial de Dairen;
- de contrôler les chemins de fer mandchous dont la gestion devait être confiée à une Commission mixte sino-soviétique;
- de détacher définitivement la Mongolie extérieure de la suzeraineté chinoise.

c) L'occupation même de la Mandchourie lui procurait:
- la possibilité de transférer en URSS les principales industries mandchoues;
- la capture d'un million de prisonniers japonais, rapatriés au compte-gouttes;
- la saisie de l'armement japonais qui fut laissé aux communistes chinois.

2) Avantages moraux

Sous cette rubrique, nous envisageons la mesure dans laquelle le terrain favorable à la propagation du communisme a été fécondé par la guerre. Si la conflagration a accru la misère, l'occupation japonaise a apporté de l'eau au moulin communiste, en réveillant des nationalismes latents et en permettant aux mouvements des différents pays de l'Asie sud-orientale de prendre entre eux des contacts fréquents. Le brusque retrait des Japonais, l'arrivée tardive des forces occidentales, l'attitude pour le moins ambiguë des Américains, avaient permis aux germes nationalistes de s'épanouir en quelques jours. Dans ces mouvements hâtifs, les partis communistes, qui bénéficiaient d'une meilleure organisation, prirent immédiatement un ascendant considérable.

L'exploitation de la misère et des injustices sociales, l'identification du communisme et du nationalisme aux yeux des populations, puis la défense spectaculaire de ces nationalismes contre les retours des puissances coloniales, tout cela constituait autant d'éléments de propagande propres à fortifier le communisme en Asie.

B. ***Utilisation de ces atouts***

1) Une question préalable et fort controversée se pose :

L'URSS est-elle en mesure de disposer de ces atouts que constituent les organisations communistes nationales de chacun des pays asiatiques ? Autrement dit les communistes chinois, birmans, indonésiens, sont-ils autant de champignons nés spontanément sur la misère et le chaos et continuent-ils leur vie propre, ou l'URSS les coordonne-t-elle et les dirige-t-elle vers la réalisation de ses desseins particuliers ?

S'il est exact de dire que les différents partis communistes extrême-orientaux s'égarent volontiers sur une voie particulariste et ne possèdent pas l'aspect monolithique ni l'obéissance aveugle des partis européens, il n'en est pas moins vrai que leur contrôle et leur utilisation par Moscou est une réalité.

En effet, d'une part, il ne faut pas oublier que tous les chefs communistes d'Extrême-Orient ont fait un séjour plus ou moins prolongé à Moscou et que certains d'entre eux, comme Li Lisan en Chine et Alimin en Indonésie sont revenus d'URSS depuis la guerre. Plus frappant est le cas de l'Indonésien Musso envoyé par Moscou à Java seulement en 1948 pour y accomplir l'opération de Madium.

D'autre part, des conférences communistes interasiatiques tenues notamment à Harbin le 20 novembre 1947 et à Calcutta en février 1948, ressort clairement la volonté soviétique de reprendre en mains et de coordonner les activités des différentes organisations communistes.

En Sibérie maritime fonctionnent des organismes soviétiques centraux, Orgburo[1] de Vladivostock, Dalburo de Khabarovsk, qui s'appuient d'une part sur les différents organes officiels soviétiques (Ambassade et Consulats de Chine, Légation de Bangkok avec toutes les organisations annexes : Voks, Inturist, Tass, etc.), et d'autre part sur des organismes mixtes tels que le LAC dont la mission essentielle est d'assurer les liaisons et les transmissions des différents groupements communistes du LAC. Si l'on songe qu'il dispose de 93 stations d'émissions, dont 3 stations centrales à Khabarovsk, Vladivostock et Port-Arthur, et de stations secondaires en Chine, en Indochine, au Siam, aux Philippines, en Indonésie, en Malaisie, à Ceylan, aux Indes et au Pakistan, que le poste de Shanghaï, servant de relais pour toute l'Asie du Sud-Est, a travaillé récemment 4 jours et 4 nuits sans arrêt et qu'entre autres dépêches transitées figurait un message d'Hô Chi Minh à Moscou, il est difficile d'affirmer que les directives de Moscou ne parviennent pas aux partis communistes d'Asie sud-orientale.

[1] Orgburo : Bureau d'organisation.

2) Reste à savoir quelle direction l'URSS imprime à ces atouts, autrement dit quelle est sa politique.

Deux aspects se dégagent assez clairement, dans les provinces extérieures de la Chine et en Asie sud-orientale; la politique en Chine proprement dite est beaucoup plus incertaine.

a) Dans les provinces extérieures de la Chine: Sinkiang, Mongolie intérieure, Mandchourie, la politique soviétique semble bien consister à jeter les bases de futurs États satellites.

De nombreuses conférences préparatoires ont eu lieu en Mandchourie au cours de 1948, réunissant les différents délégués communistes de ces provinces avec des représentants soviétiques, coréens et mongols, et dont le but était d'étudier les possibilités d'accords politiques, économiques et militaires entre les participants.

- au Sinkiang, qui fut longtemps sous l'orbite soviétique et qui, peuplé de Turcs, est naturellement attiré vers les Républiques soviétiques turkmènes, une succession s'est produite dès 1944 parmi les provinces d'Ili qui ont formé une république populaire du Turkistan oriental, porte ouverte à un grand Turkestan soviétique.
- en Mongolie intérieure, il semble que les Russes fassent également un effort pour rassembler les terres mongoles dont les Chinois s'étaient efforcés de briser l'unité en les rattachant à de multiples provinces. C'est ainsi que les districts mongols de Barcha et de Khalka auraient été détachés de la Mandchourie, érigés en républiques indépendantes et virtuellement annexées à la Mongolie extérieure.

b) En Asie sud-orientale, cet aspect constructif de la politique soviétique fait place à un aspect purement destructif, pour le moment tout au moins. Après une période où les partis communistes participèrent aux gouvernements nationalistes et les noyautèrent sous la forme de fronts nationaux (Ligue anti-fasciste de Birmanie, Viet Minh d'Indochine, Sayap Kiri ou Aile gauche d'Indonésie), les partis communistes se rejetèrent dans l'opposition ou la clandestinité et passèrent presque simultanément à l'action directe au cours de l'été 1948.

La concomittance des insurrections de Malaisie, de Birmanie et d'Indonésie (Madium), le fait qu'elles revêtirent toutes un caractère de sabotage systématique des ressources économiques vitales, ne laissent de rendre un peu sceptique quant à leur spontanéité.

On pense généralement que le mot d'ordre aurait été lancé en marge de la Conférence des Jeunesses démocratiques à Calcutta en février dernier. Les preuves concrètes manquent. Mais nous ne voyons pas très bien pourquoi on rejetterait *a priori* l'idée, prêtée aux Russes, d'avoir mobilisé des forces qu'ils contrôlent, nous l'avons vu, en vue de l'affaiblissement d'un secteur particulièrement nécessaire à l'équilibre économique des nations bénéficiaires du plan Marshall.

La situation est particulièrement nette en Birmanie où les communistes, loin de rechercher un pouvoir qui semblait à leur portée, se sont acharnés à empêcher par tous les moyens les exportations de riz, soit en détruisant les stocks, soit en gênant les récoltes, soit en interdisant les transports. Or nous savons qu'il est maintenant question de détourner sur l'Inde le blé australien, primitivement destiné à l'Europe, afin de remplacer aux Indes le riz que la Birmanie n'est plus capable d'exporter.

c) En Chine, enfin, la politique soviétique est plus obscure.

Deux faits émergent :

– l'URSS n'a jamais soutenu ouvertement les communistes chinois. Hormis l'armement japonais laissé en Mandchourie, jamais les nationalistes, malgré le désir bien compréhensible qu'ils en avaient, n'ont pu administrer la preuve absolue de fournitures d'armes par les Soviets, ni de présence de conseillers politiques ou militaires, dans les rangs communistes.

  Cette attitude soviétique est explicable : d'une part les communistes chinois paraissaient en mesure de l'emporter seuls, d'autre part une aide soviétique ostensible aurait pu déterminer une aide américaine à grande échelle aux nationalistes et faire perdre à l'URSS les avantages du traité de 1945 passé avec la Chine nationaliste.

– deuxième fait : autant que les indices permettent de le supposer, l'URSS ne paraît pas pressée de promouvoir sur la Chine entière un gouvernement communiste. Elle semble préférer une communisation progressive des régions déjà occupées.

Une telle attitude s'explique encore. Forte d'une première expérience assez amère en Chine, sachant que la Chine a su s'inspirer de tous les exemples sans s'asservir à aucun, l'URSS peut craindre à bon droit qu'un gouvernement central hâtivement mis sur pied et brusquement placé en face d'immenses responsabilités ne soit tenté de rechercher des solutions conformes à ses seuls intérêts et notamment de faire appel, pour se rééquiper, à la seule puissance capable de l'aider efficacement sur le plan économique.

D'autre part, en commençant par consacrer la situation de fait actuelle, et asseoir solidement les administrations locales communistes, l'URSS facilite le séparatisme des provinces extérieures que tout gouvernement central chinois se résoudrait mal à abandonner.

Ces constatations ne prouvent pas obligatoirement que l'URSS ne soit pas assurée, pour le moment, de la fidélité de Mao Tsé-Toung, malgré les divergences doctrinales que nous avons signalées au début de cet exposé. Elles révèlent des appréhensions pour l'avenir. Et c'est bien là le vrai problème qui ne consiste pas tellement à savoir si Mao Tsé-Toung est d'ores et déjà détaché de Moscou – un homme se remplace – mais si la Chine de 1949 peut vivre en satellite de l'URSS.

Si l'on admet cette hypothèse, la victoire communiste en Chine ne pourra avoir que de graves répercussions sur l'Asie sud-orientale. La moitié de la Malaisie, l'élément nerveux de la vie économique siamoise, de fortes communautés chinoises en Indochine et en Indonésie, deviendront ressortissantes d'une puissance communiste.

III. Politique américaine

Devant les avantages communistes en Asie, comment les États-Unis entendent-ils réagir? Des divergences de vue assez profondes ont présidé à l'élaboration de la politique extrême-orientale de l'Amérique, spécialement sur deux points:

- La stratégie de la guerre moderne rend-elle nécessaire des points d'appui continentaux, si la ceinture insulaire Japon-Philippines est fortement tenue?
- Les USA pouvant difficilement assurer le relèvement de l'Europe et de l'Asie, à qui doivent-ils donner la priorité? Et ne serait-ce pas disperser ses forces au détriment de l'Europe que de vouloir s'obstiner à défendre, par exemple, la Chine nationaliste?

1) Sans répondre absolument à la première question, les USA s'établirent solidement au Japon, aux Philippines, où l'Acte Bell et un accord militaire leur donnaient des bases aéro-navales, dans les îles clés du Pacifique sur lesquelles ils se faisaient donner mandat par l'ONU – Formose enfin, inconsidérément rendue à la Chine et complètement indispensable au bastion Japon-Philippines, était soigneusement réservée. Tandis qu'ils y encourageaient ou au moins entretenaient un état d'esprit anti-chinois parmi la population, les USA installaient l'an dernier une base d'entraînement sino-américaine. Il est probable que Formose, dont le sort définitif ne sera réglé que par le traité de paix japonais, échapperait à une Chine communiste.

Tandis qu'ils aménageaient cette forteresse insulaire, avec tout ce que cela comportait – relèvement économique du Japon, suspension des réparations, etc. – les USA, conscients du danger communiste, recherchaient et recherchent encore une ligne d'arrêt continentale.

2) En Chine, tandis que des opinions extrêmes préconisaient soit un abandon total, soit une aide à outrance, l'administration américaine essaya d'abord, par la mission Marshall, de trouver une solution à la guerre civile puis, par la mission Wedemeyer, d'étudier les possibilités et l'efficacité éventuelle d'une aide à la Chine nationaliste. Sans vouloir affecter les crédits européens, les USA allouèrent en 1948, 500 millions de dollars à la Chine nationaliste, espérant que cette aide lui permettrait de durer, sinon de vaincre.

Aujourd'hui, les USA se rendent compte qu'à moins d'une intervention militaire à grande échelle, le régime de Tchang Kaï-check ne peut être sauvé d'un désastre imminent.

Habitués à cette idée et d'ailleurs las d'engloutir des fonds sans autre résultat que d'en faire profiter indirectement les communistes, les USA ont deux voies devant eux:

– Accepter le fait accompli au Nord du Yang Tsé, mais constituer en Chine du Sud une zone politiquement et économiquement saine et qu'ils appuieraient de toutes leurs forces.
– Accepter le fait accompli sur toute la Chine et essayer de sauvegarder leur position économique en traitant avec Mao Tsé-Toung. Rien ne permet de penser que les USA tablent déjà sur une déviation nationaliste de Mao; mais leur intention serait plutôt dans ce cas de précipiter la formation d'un gouvernement de coalition où, l'élément communiste n'étant pas prépondérant, les USA pourraient travailler utilement les autres.

Cette dernière éventualité serait évidemment la moins intense. Mais tout dépend de Mao Tsé-Toung et nous revenons au chapitre précédent et notamment aux réserves soviétiques quant à la formation hâtive d'un gouvernement de coalition.

La première éventualité, qui consisterait à appuyer M.T.V. Soong ou tout leader en Chine du Sud, paraît venir un peu tard. Pour sauvegarder les provinces méridionales, déjà couvertes de guérillas qu'après plus d'un an d'efforts T.V. Soong n'a pu réduire, où les recrues passent aux maquis communistes presque automatiquement, il faudrait plus qu'une nouvelle aide vouée d'avance au même sort que la première, il faudrait, là encore, une intervention militaire américaine.

Ou bien les USA prendront leurs risques et feront savoir d'une manière ferme qu'ils tiendront coûte que coûte la Chine du Sud, ou bien ils devront se contenter d'essayer de tirer de Mao Tsé-Toung ce qu'ils pourront.

3) En Asie sud-orientale enfin, les USA ne sous-estiment pas le danger communiste, mais pensent qu'il est encore temps de l'enrayer en s'attaquant aux racines mêmes du mal – la misère et l'exaspération des nationalistes. Loin d'être une aide, la présence des puissances coloniales leur apparaît plutôt comme de nature à entretenir le mal. Ce n'est pas une solution de force, mais par une élévation du standing de vie indigène et par une satisfaction complète donnée aux revendications nationalistes que le communisme reculera en Asie sud-orientale. Le prolongement des guerres coloniales au contraire entretient la misère, tandis que le refoulement des mouvements d'indépendance rejette le nationalisme vers un communisme dont il convient précisément de le détacher.

Ainsi donc nous pensons que si les USA ne sont pas actuellement décidés à trouver un point géographique d'arrêt en Asie sud-orientale, ils ne seraient pas opposés à participer à la lutte anti-communiste dans cette zone par les méthodes sus-indiquées: aide économique susceptible

d'élever le niveau de vie indigène. Mais, sous peine de rendre cette aide inefficace à la longue, elle devra être attribuée non pas aux puissances occidentales, mais à des gouvernements locaux indépendants.

Cette attitude américaine, qui ne se justifierait plus en cas de conflit et qui n'a donc comme détracteurs que ceux qui croient à l'imminence de la guerre, est dictée par trois ordres de facteurs :

- conception marshalienne, d'après laquelle, pour éliminer le communisme, il faut commencer par détruire ses causes ;
- anti-colonialisme solidement enraciné dans l'opinion publique américaine ;
- avantages économiques retirés d'accords passés avec les gouvernements indigènes.

L'Indonésie constitue à ce sujet un cas assez net. Nous savons d'une part que les Hollandais auraient depuis longtemps déclenché une nouvelle action de police s'ils n'en avaient été retenus de manière instante par les USA, et d'autre part que le commerce extérieur de la République indonésienne était entre les mains d'une compagnie privée américaine.

S'attendant à une évolution des tendances américaines, les Hollandais ont cru pouvoir reprendre leur offensive. Mais la réaction de l'opinion américaine fut si violente que le State Department fut obligé de prendre l'attitude que l'on connaît.

*

En conclusion de ces deux derniers chapitres, il apparaît :

1) Que le communisme représente en Asie orientale continentale une menace grandissante, tempérée il est vrai par les difficultés qu'éprouve une Chine communiste à se maintenir dans l'orbite soviétique.

2) Que les USA, fortifiés dans leurs îles et désappointés par la faiblesse du gouvernement de Nankin ainsi que par les maladresses des puissances coloniales, hésitent encore à s'engager à fond sur le continent. Ils spéculent sur la possibilité de s'entendre avec une Chine non Kuo Min Tang et sur le soutien des nationalismes indigènes.

Ce n'est probablement que si les USA s'éveillaient à une Chine communiste hermétiquement close que, pressés par le temps de trouver une ligne d'arrêt à ses frontières, ils abandonneraient leurs remèdes à long terme et accepteraient de renforcer les facteurs d'ordre que représentent dans l'immédiat les puissances coloniales.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 19)

13

M. RIVIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 26. *La Haye, 6 janvier 1949.*

Que la crise ouverte en Indonésie par l'action militaire du 18 décembre contre l'armée républicaine dût prendre un caractère international, personne en Hollande, ou hors de ce pays, ne pouvait en douter. La première phase, la plus redoutable sans doute pour les Pays-Bas, de la procédure internationale devant le Conseil de sécurité s'est terminée le 29 décembre.

Certains observateurs se demandaient si l'action militaire ne provoquerait pas également une crise politique en Hollande. Ainsi que les événements des dernières semaines le laissaient prévoir, il n'en a rien été. La seconde Chambre néerlandaise, convoquée dès le 20 décembre, a accordé au gouvernement Drees la plus large majorité obtenue par un gouvernement sur les affaires indonésiennes, depuis la Libération : 80 voix contre 8.

Le vote favorable de l'extrême-droite, celui des «Anti-révolutionnaires» notamment, ne réclame pas de longs commentaires. «Lorsque l'armée d'un pays combat, écrit *Trouw* le 21 décembre, il est essentiel que le peuple fasse bloc derrière elle». Au moment où le gouvernement néerlandais prenait en Indonésie, avec d'ailleurs d'autres objectifs en vue, la décision réclamée depuis trois ans par l'extrême-droite, une opposition de celle-ci eût été mal venue.

Le vote hostile des communistes s'explique également de lui-même. Remarquons, à ce propos, que l'absence de réactions dans le pays, en dépit des appels communistes à la grève, est une nouvelle preuve du recul de l'influence de ce parti. En eût-il été autrement, que toute menace communiste sérieuse eût resserré autour du gouvernement l'unité des autres partis. En février 1947, une protestation d'inspiration communiste contre des embarquements de troupes avait provoqué à Amsterdam une journée de troubles. Il semble que, le mois dernier, les autorités néerlandaises n'aient pas jugé utile de prévoir des mesures de sécurité aussi importantes qu'en juillet 1947.

Plus délicate était la position des socialistes, embarrassés par l'aspect international, aussi bien que par l'aspect purement indonésien de la nouvelle action militaire.

Cette action, cependant, trouvait en Hollande une opinion publique préparée. C'est le 3 novembre que cette opinion, quelque peu déconcertée par les péripéties diplomatiques de l'affaire indonésienne, eut la

[1] Dépêche transmise à la Direction d'Asie-Océanie et au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite : «*Copie Bruxelles, Batavia. Fait le 12.1.49*».

révélation d'une situation grave. Ce jour-là, en effet, dans un mémorandum adressé à la deuxième chambre, le gouvernement néerlandais, tout en espérant le succès des négociations en cours, indiquait que «la situation en Indonésie était considérée comme devenant rapidement insupportable». D'autres avertissements, qui suivirent à La Haye et à Batavia, enveloppèrent l'opinion hollandaise dans une atmosphère de tension croissante.

Dès la mi-novembre, durant le premier séjour en Indonésie de M. Stikker, l'organe du parti travailliste néerlandais écrivait que, si, par la faute de la République, la mission du ministre des Affaires étrangères devait échouer, «on devrait s'attendre à des actions militaires et des épurations dont l'ampleur serait déterminée par les circonstances».

Sans rejeter, *a priori*, la solution militaire, les socialistes firent savoir, au cours de ces semaines, qu'ils ne permettraient pas de mettre à l'écart une seule possibilité de solution pacifique. Sous la double pression du Parti du Travail et du ministre des Affaires étrangères, la première mission de ce dernier à Java fut suivie d'une seconde, à laquelle participa le ministre catholique des territoires d'outre-mer, M. Sassen. Comme on le sait, le Cabinet eut l'habileté de leur adjoindre les leaders des principaux groupes parlementaires et notamment le chef du groupe travailliste à la deuxième chambre, M. van der Goes van Naters.

Je ne saurais dire quel rôle ces parlementaires jouèrent dans les dernières négociations avec M. Hatta; ce qui est certain, c'est qu'ils furent associés à la décision de rupture.

Dans ces conditions, la garantie morale offerte aux socialistes par la présence à la tête du gouvernement de M. Drees, militant socialiste de vieille date, qui bénéficie, parmi eux, d'une grande autorité, joua un rôle déterminant dans l'acquiescement de ce parti à l'action militaire.

Il est probable, d'autre part, que les travaillistes n'ont pas été mécontents de voir se développer, entre M. Stikker et M. Sassen, partisan de la manière forte, une controverse bientôt connue de tous, et qu'ils y ont vu l'assurance qu'ils ne resteraient pas entièrement isolés dans le Cabinet.

Le glissement du Parti populaire catholique, (marqué notamment par l'attitude de MM. Sassen et Romme à La Haye, et du Dr Beel à Batavia), vers une politique de plus grande «fermeté» n'est pas l'événement le moins remarquable des derniers mois.

Il serait donc exagéré de dire qu'avant, comme après le 18 décembre, le Cabinet néerlandais ait été unanime. D'assez sérieuses divergences peuvent encore se manifester quant à la place à réserver, dans le futur gouvernement fédéral intérimaire, à l'ancien personnel dirigeant républicain. Il n'en reste pas moins qu'au moment où l'attention de l'opinion mondiale se tournait vers La Haye, tous les partis néerlandais, à l'exception des communistes, ont fait bloc autour du gouvernement.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 21)

14

M. SAFFROY, MINISTRE DE FRANCE À LUXEMBOURG,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2[1]. *Luxembourg, 7 janvier 1949.*

(*Reçu* : le 11, 12 h.)

Je me réfère à votre communication du 3 janvier[2].

M. Bech était convaincu que les conclusions provisoires auxquelles le Comité d'études pour l'Union européenne avait abouti ne seraient pas acceptées à Londres et il n'a manifesté aucune surprise devant la manœuvre dilatoire des Anglais, tendant à faire remettre à plus tard la réunion du Comité, primitivement fixée au 6 janvier. Pour le ministre, les concessions importantes consenties à Paris par M. Dalton étaient peut-être destinées à prouver sa bonne volonté personnelle mais «dans l'espoir et la certitude d'être désavoué à Londres».

D'une conversation récente qu'il a eue à Paris avec M. Bevin, M. Bech a retiré l'impression que le ministre anglais considérait avec inquiétude et irritation les membres des divers organismes fédéralistes, qu'il se méfiait de l'action des parlements en la matière et qu'il était à plus forte raison hostile à l'idée d'un organisme parlementaire européen. Cette méfiance des parlements peut paraître surprenante de la part d'un Anglais mais le gouvernement travailliste a déjà, je crois, montré à diverses occasions, notamment lors de l'adoption d'une procédure accélérée pour l'examen des projets de socialisation de l'industrie, qu'il n'avait pas pour les procédures parlementaires le respect, et les ménagements qui avaient été de règle jusqu'alors en Angleterre. Voici d'ailleurs quelque temps que M. Bech, en observateur impartial des choses européennes, se montrait frappé des signes d'un certain déclin du parlementarisme dans certains pays.

Lui-même m'a avoué avoir partagé certaines des réticences anglaises dans la question de l'assemblée européenne, estimant qu'il était de l'intérêt des gouvernements de conserver la haute main dans la désignation des représentants nationaux à l'assemblée et de ne pas s'en remettre au choix incontrôlable des parlements. La constitution d'une pareille assemblée lui paraissait au moins prématurée et c'est là qu'il faut chercher la raison de l'attitude réticente de l'un des délégués luxembourgeois, M. Rasquin, dans la première partie des travaux du comité.

Lorsque M. Bech, au cours d'une conversation avec Votre Excellence et M. Spaak, s'était rendu compte que l'assemblée européenne n'aurait qu'un rôle consultatif et correspondait surtout au stade actuel à la

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[2] Document non reproduit.

nécessité de frapper l'opinion publique, il s'est rallié peu à peu aux conceptions françaises et je crois que nous pourrons compter à la reprise des travaux du Comité sur l'appui de la délégation luxembourgeoise.

Quoi qu'il en soit, le ministre pense que les Anglais, à qui les engagements à long terme ont toujours instinctivement répugné, reculent avec effroi chaque fois que semble s'approcher le moment où il leur faudra choisir entre la tradition dépassée du splendide isolement et les nécessités inéluctables mais désagréables de la coopération européenne. Nous ne pouvons raisonnablement espérer dans ces conditions une impulsion de Londres, encore moins que le gouvernement travailliste prenne la tête de la croisade européenne. M. Bech ne croit pas que la «procrastination» travailliste aille cependant jusqu'à faire échouer l'entreprise, car le gouvernement anglais craindrait, même vis-à-vis de son opinion publique, de prendre une telle responsabilité et d'ailleurs, il nous serait trop facile d'exploiter tant en Europe qu'en Amérique les effets de la mauvaise conscience anglaise.

Il est sûr dans tous les cas que l'Angleterre ne peut se permettre de laisser se constituer une organisation continentale en dehors d'elle. Le problème pour nous paraît donc à l'heure actuelle de voir jusqu'où nous réussirons à entraîner les États du continent à notre suite, sans nous laisser impressionner outre mesure par les réactions actuelles anglaises. Nous n'avons eu que trop tendance dans l'entre-deux-guerres à nous laisser paralyser par les hésitations britanniques pour notre propre malheur et celui de l'Europe tout entière, y compris la Grande-Bretagne.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

15

M. d'Ormesson, Ambassadeur de France près le Saint-Siège, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome (Saint-Siège), 7 janvier 1949.*

La Secrétairerie d'État ayant fermé les portes depuis Noël jusqu'au 6 janvier, je n'ai pu entretenir que ce matin Mgr Montini de l'arrestation du cardinal Mindszenty.

Voici les impressions que j'ai recueillies :

1) Mgr Montini est convaincu que l'ordre d'arrestation du Cardinal a été imposé par Moscou. Sans doute, le gouvernement de Budapest y songeait-il depuis longtemps et avait-il pris ses dispositions en conséquence. Mais il hésitait, en raison des répercussions que cet événement ne manquerait pas de susciter, notamment sur le plan international.

Finalement, le gouvernement de Budapest aurait dû s'exécuter devant un ordre impératif des Soviets.

2) Ayant demandé à Mgr Montini s'il ne pensait pas que c'était la découverte de certains documents compromettants pour le cardinal Mindszenty qui aurait déterminé le gouvernement hongrois à agir, Mgr Montini m'a répondu qu'il ne croyait pas que la perquisition hongroise ait fait découvrir des choses très importantes. L'arrestation du Cardinal, son procès étaient au contraire savamment prémédités. Sur ce point, le Saint-Siège posséderait des renseignements sûrs et mon interlocuteur m'a fait comprendre qu'il n'était même pas impossible que des révélations fussent faites à ce sujet.

3) Ayant demandé à Mgr Montini si l'unanimité des évêques hongrois derrière le cardinal Mindszenty était chose certaine et durable, mon interlocuteur m'a répondu qu'il était vrai que tous les évêques hongrois n'avaient pas approuvé l'attitude du Cardinal, lequel était brutal, «cassant» (*sic*) et très «conservateur». Mais, a-t-il ajouté, s'il existait des divergences d'appréciation sur les questions de méthode et de tactique, il n'y en avait pas sur les principes. Mgr Montini semble – ou feint – être totalement rassuré quant à l'éventualité d'une «dissidence» possible au sein du haut ou du bas clergé hongrois.

4) Ceci dit, d'après Mgr Montini, le Saint-Siège ne cherchera pas à jeter de l'huile sur le feu. Tout au contraire. «Nous ne sommes jamais partisans des méthodes brutales, m'a-t-il dit. Voyez le cas de la Yougoslavie: Mgr Stepinac est en prison. L'injure faite à l'Église continue. Cependant, nous avons conservé des relations diplomatiques avec la Yougoslavie. Nous en avons même aussi avec la Roumanie, où pourtant six évêques sont en prison. Les évêques de Hongrie essayent de négocier pour défendre les droits de l'Église. Ils ont raison. Si le procès est engagé, nous verrons comment les choses évolueront…».

5) J'ai demandé alors à Mgr Montini s'il croyait possible que le procès ne fût pas engagé et qu'un arrangement intervînt? «Pourquoi pas? m'a répondu Mgr Montini. On peut toujours s'arranger quand on le veut réellement». Et il a ajouté: «Peut-être le gouvernement hongrois, lui, serait-il disposé à cela?».

De ces propos, on peut donc retirer l'impression que le Saint-Siège, malgré les apparences, ne désire pas encore rompre brutalement les ponts. Sans doute est-il obligé de faire preuve d'une certaine souplesse à l'égard de l'épiscopat hongrois pour sauvegarder sa cohésion. Peut-être aussi essayera-t-il de manœuvrer, si j'ose dire, entre le gouvernement de Budapest et l'URSS. Sans doute ne se fait-il pas d'illusions sur l'indépendance de mouvement dont le premier peut bénéficier par rapport au second. Mais ce serait précisément placer le gouvernement hongrois dans une situation encore plus embarrassante que de le mettre lui-même dans l'obligation d'étaler son impuissance à négocier librement.

6) Mgr Montini m'a paru très satisfait des marques de sympathie que le Saint-Siège reçoit de tous les points du monde et de l'émotion que l'arrestation d'un Prince de l'Église a soulevée partout, notamment dans les pays anglo-saxons.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 18)

16

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LE MINISTRE

Pacte de l'Atlantique

N. *Paris, 7 janvier 1949.*

Très secret.

Il se peut qu'à l'occasion de la prochaine rencontre de M. Schuman avec M. Bevin, le secrétaire d'État britannique soit amené à évoquer la question du pacte de l'Atlantique. En ce qui concerne le gouvernement français, le problème se présente actuellement de la manière suivante :

Si l'on fait abstraction de détails de rédaction, l'on peut dire que l'accord est pratiquement réalisé à Washington sur la plupart des articles du futur traité. La rédaction du préambule n'a pas encore été abordée, mais deux difficultés restent encore à surmonter.

La première concerne la participation de l'Italie. Il ne s'agit donc pas du traité lui-même, mais de l'opportunité que l'on peut trouver ou non à inviter immédiatement l'Italie à figurer au nombre des signataires.

Aussi bien les Cinq que les États-Unis et le Canada, sont d'accord pour penser qu'en aucun cas la porte ne doit être fermée à une adhésion ultérieure de l'Italie mais les avis diffèrent sur le point de savoir s'il convient de la convier dès maintenant à prendre part aux négociations, dans le même temps qu'une pareille invitation sera adressée au Portugal, à l'Islande ou à la Norvège, par exemple.

Le gouvernement français, pour des raisons d'ordre politique et stratégique, s'est toujours montré favorable à l'inclusion immédiate de l'Italie. Il y voit le moyen à la fois de consolider la position du gouvernement de Rome, et de couvrir notre frontière du sud-est.

La Grande-Bretagne, au contraire, est hostile. Pour justifier son attitude, elle s'appuie sur les divisions intérieures du peuple italien, et sur l'inconvénient qu'il y aurait à diluer le concours militaire des États-Unis.

Les représentants américains aux conversations de Washington se montrent hésitants. M. Lowett semble épouser la thèse britannique, les fonctionnaires de la Direction d'Europe la thèse française.

Quant aux États de Benelux, toujours soucieux de ne pas étendre au-delà du nécessaire ou de l'inévitable les engagements qu'ils ont contractés, ils ont pris position, dans l'ensemble, contre toute invitation prochaine à l'Italie. Cependant, le gouvernement néerlandais, à la suite d'une démarche de notre ambassadeur à La Haye, vient de nous faire savoir qu'il donnait pour instruction à son ambassadeur à Washington de se ranger désormais à nos côtés dans la discussion.

Devant des avis aussi partagés, et devant le fait que le Département d'État, d'abord si chaleureusement partisan d'une participation italienne (comme cela avait été indiqué au général Marras lors de son voyage aux États-Unis) se montre beaucoup plus tiède aujourd'hui; et en tenant compte de la situation intérieure en Italie, où il semble bien que, sur ce point, l'opinion ne soit pas encore aussi convaincue que la majorité du gouvernement de la nécessité de renoncer aux conceptions neutralistes, le gouvernement français, tout en restant favorable à l'inclusion de l'Italie parce que les arguments positifs, à cet égard, nous paraissent l'emporter de beaucoup, pourrait accepter, le cas échéant, qu'une invitation ne fût pas adressée immédiatement au gouvernement de Rome, quitte à garder le contact avec celui-ci.

La deuxième difficulté revêt à nos yeux une importance capitale.

Il s'agit de la définition de l'aire géographique où doit s'appliquer le pacte de l'Atlantique. Alors que le texte préparé à Londres prévoyait à cet égard une formule très simple qui couvrait la totalité de nos territoires en Afrique du Nord, une première rédaction proposée à Washington aboutit à protéger l'Alaska alors qu'elle exclut l'Algérie, où demeurent un million de Français, qui se trouve trois fois plus près de la France que l'Alaska ne l'est des États-Unis, et dont le sol présente pour les puissances occidentales une importance stratégique bien inutile à souligner au lendemain de la dernière guerre.

Aussi les négociateurs français ont-ils fait insérer, dans le texte du traité, une alternative à la proposition américaine, qui tient compte de ce qui représente pour nous une nécessité vitale.

Il serait absolument impossible à un gouvernement français quelconque de recommander au Parlement l'adoption d'un traité qui nous ferait prendre des engagements dans l'océan arctique sans couvrir en même temps la totalité de nos territoires métropolitains aussi bien en Afrique qu'en Europe. Notre ambassadeur à Washington a donc reçu pour instructions d'insister pour que ses interlocuteurs américains acceptent, ou bien de revenir à la formule du projet de Londres, ou bien de comprendre tout au moins l'Algérie, sinon la Tunisie et le Maroc, dans les territoires couverts par le pacte: faute de quoi il serait préférable de n'inscrire dans le traité que des engagements d'ordre général sans limitation géographique.

Les ministres des Affaires étrangères de Belgique et des Pays-Bas, après conversation avec nos ambassadeurs à Bruxelles et à La Haye, se sont engagés à soutenir notre point de vue à cet égard.

Aux raisons d'ordre politique, aussi bien extérieure qu'intérieure, qui commandent impérieusement l'attitude du gouvernement français sur ce point, s'ajoutent les plus puissants motifs d'ordre stratégique. C'est en Afrique du Nord qu'a commencé, en 1942, la débâcle de l'empire hitlérien ; et l'importance primordiale de ces régions n'a pas diminué depuis lors. Il suffit, pour en donner la preuve, de rappeler que le maréchal-vicomte Montgomery, parlant au nom des commandants en chef en octobre 1948, a déclaré en ces propres termes que la défense sur le Rhin était vitale pour préserver de l'invasion les nations occidentales et pour interdire aux Russes l'accès de l'Afrique.

Le gouvernement français est donc en droit de compter que le gouvernement britannique, sur un point d'une importance aussi essentielle pour la France et pour la stratégie de l'Europe occidentale, lui apportera son plein concours dans les négociations de Washington.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 13)

17

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. Metric n° 1[2]. *Londres, 7 janvier 1949.*

L'examen des problèmes que soulève l'hypothèse d'une agression en Allemagne figure à l'ordre du jour du prochain Comité de Défense qui doit se réunir à Bruxelles le 15 janvier (Document Metric n° 200 ci-joint)[3].

À cet effet, le Comité militaire de Londres a préparé un rapport envisageant notamment cette agression, non pas sous la forme d'une attaque dirigée contre les pays d'Occident, mais contre l'Allemagne de l'Ouest, et au moyen de troupes allemandes ayant reçu, d'un gouvernement provisoire allemand, mission de soumettre les zones occidentales à son autorité.

Or, d'après les instructions adressées par Monsieur le ministre de la Défense nationale à notre représentant au Comité militaire, «le gouvernement français estimerait que l'attaque contre l'autorité d'occupation doit être assimilée à l'attaque contre les pays occupants et déclenche automatiquement le mécanisme du Pacte de Bruxelles».

[1] Dépêche adressée au Secrétaire général. Note manuscrite : «*Rép[ondu] p[ar] l[ettre], 11.I.49, R[ené] M[assigli]*».

[2] La série de télégrammes, de dépêches ou de notes «Metric», particulièrement protégée et à exemplaire unique, avait été mise en place à l'occasion du Pacte de Bruxelles, à la demande des Anglais et des Américains.

[3] Document non reproduit.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous êtes en mesure de confirmer la position que le gouvernement aurait déjà prise. Il y a là, non seulement un problème politique dont l'importance ne vous échappera pas, mais encore une question préalable qui, si elle n'a pas encore été tranchée, ne devrait l'être qu'au moment le plus opportun. Je crains, je l'avoue, qu'entreprise à l'heure actuelle, semblable étude, à maints égards académique, ne risque de fournir des arguments aux éléments anglo-américains qui souhaitent pouvoir procéder le plus rapidement possible au réarmement des «bons» Allemands[1].

Étant donné la date rapprochée de la réunion de Bruxelles, le Département estimera sans doute qu'il aurait intérêt à faire connaître d'urgence sa façon de voir au Ministère de la Défense nationale.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

18

M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de la France à Londres,
Washington, Bruxelles, La Haye et Luxembourg.

T. nos 97-98; 106-107; 42-43; 46-47; 36-37.

Paris, 8 janvier 1949, 14 h. 30.

Secret.

Les recommandations du Comité d'Études pour les frontières occidentales de l'Allemagne, ayant reçu l'approbation des six gouvernements intéressés, il est nécessaire d'envisager leur application immédiate pour tenir compte à la fois des stipulations de l'annexe K des accords de Londres et du désir exprimé par toutes les puissances intéressées.

En vue d'éviter les longs délais qu'entraîneraient des échanges de vues par la voie diplomatique entre les six gouvernements au sujet des modalités d'exécution des rectifications de frontières, je pense que des représentants des six gouvernements pourraient se réunir à Paris en vue de prendre en commun les décisions nécessaires. Vous voudrez bien proposer cette procédure aux gouvernements auprès desquels vous êtes accrédités.

Si cette proposition était agréée[2], la réunion envisagée pourrait être tenue le lundi 24 janvier et traiter les points suivants:

[1] En marge du paragraphe, note manuscrite: «*??*».

[2] Le gouvernement belge s'était montré tout à fait d'accord pour activer cette procédure, même avant le 24 (télégramme n° 10 du 10 janvier 1949 de Bruxelles, non reproduit). En revanche, les Néerlandais se montraient plus prudents, craignant les réactions des Allemands et poussant à ce que cette réunion soit tenue secrète et plutôt après le 24 (télégramme nos 18-19 du 11 janvier 1949 de La Haye, non reproduit).

1) Opportunité de publier sous forme de communiqué les recommandations du Comité d'Études, et, éventuellement, rédaction de ce communiqué.

2) Date à laquelle le communiqué serait publié, l'occupation du territoire et la mise en place des commissions de délimitation effectuées, au cas où il serait décidé que ces trois opérations doivent être faites simultanément.

3) Composition et mission des commissions de délimitation.

4) Examen et règlement des problèmes administratifs soulevés par les modifications de frontières.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

19

NOTE DU DÉPARTEMENT

Chine

N. *Paris, 8 janvier 1949.*

Depuis la perte de ses quatre concessions et l'abandon de l'exterritorialité, la France n'a plus en Chine la place éminente qu'elle y occupait avant la guerre. Néanmoins, les intérêts qu'elle y possède encore, sans être comparables à ceux de la Grande-Bretagne, représentent dans les domaines politique, culturel et commercial, un ensemble d'importance.

1) Au point de vue politique, les problèmes dominants sont ceux que posent, pour l'Indochine, le voisinage immédiat de la Chine sur une frontière commune de près de 1 200 kilomètres, et l'immigration chinoise dans notre ancienne colonie.

2) Au point de vue culturel, la France exerce par ses établissements scientifiques et humanitaires, laïcs et religieux (Institut Pasteur de Shanghaï, hôpitaux Calmette et Doumer à Kunming et Canton, observatoire de Zikawei, universités «L'Aurore» à Shanghaï, des «Hautes Études» à Tientsin, et les innombrables hôpitaux et écoles des missions catholiques) une influence considérable sur la formation d'une grande partie des élites chinoises.

3) Au point de vue commercial, nos intérêts sont représentés par la Cie des Tramways de Shanghaï et l'Énergie électrique de Tientsin qui assurent d'importants services publics; par des maisons d'importation et d'exportation Olivier-Chine, Rondon, Charbonnages du Tonkin, etc.; par des établissements bancaires et des sociétés foncières: la banque de l'Indochine, la Société Foncière et Immobilière de Chine, etc., et, enfin, par des prêts ou des investissements mobiliers ou immobiliers dont la valeur est considérable, à Shanghaï notamment.

Quel que soit le régime qui s'installe en Chine, notre évident intérêt nous commande donc de tenter à tout prix de rester sur place, de sauver les politiques acquises, et de composer, dans toute la mesure de nos moyens, avec un gouvernement qui risque cependant de nous devenir rapidement hostile.

Les missions et les colonies françaises ont déjà compris ce point de vue : malgré les facilités d'évacuation mises à leur disposition, les Français, en majorité, sont demeurés à leurs postes.

En face des événements qui se déroulent en Chine, l'intérêt supérieur de la France nous fait un devoir de ne point nous retirer du pays, d'y manifester, au contraire, notre présence, en dépit des risques et des dangers individuels que les remous de la guerre civile et le changement de régime peuvent faire courir.

Les succès considérables remportés au cours des derniers mois par les communistes dont les troupes, après avoir conquis la Mandchourie et la Chine du Nord, se trouvent aux portes de Nankin, rendent impossible le redressement de la situation en faveur du gouvernement nationaliste, virtuellement abandonné, d'ailleurs, par Washington.

Il est difficile de prévoir quelle solution prévaudra dans l'avenir. Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

1) Une paix de compromis. Cette solution est certainement souhaitée par le gouvernement de Nankin et correspondrait au tempérament chinois. Mais, d'après les dernières informations, les communistes n'entendent à aucun prix négocier avec Tchang Kaï-chek et ses partisans immédiats qu'ils ont proclamés «criminels de guerre».

2) Institution d'un gouvernement de coalition à prédominance communiste, avec la participation des éléments révolutionnaires réfugiés à Hong Kong et de la minorité Kouomintang.

3) L'établissement de Tchang Kaï-chek dans les provinces du Sud, ou même à Formose, avec l'intention de continuer la lutte.

4) On ne doit pas exclure non plus l'éventualité de la formation d'une nouvelle combinaison gouvernementale à prédominance communiste, tandis que l'actuel gouvernement de Nankin prendrait refuge dans le Sud.

Aucune de ces solutions n'est favorable à nos intérêts.

En toute hypothèse, l'influence communiste deviendra dominante en Chine du Nord et du Centre. La nouvelle équipe, animée d'une idéologie à la fois nationaliste et marxiste, soutenue par les sentiments de xénophobie naturels aux Chinois, ne tolérera certainement pas les activités de nos missions religieuses, sous leur forme présente, ni le fonctionnement de nos universités et de nos écoles. Nos établissements scientifiques et hospitaliers, nos maisons de commerce, bénéficieront sans doute d'un sursis, tant que la Chine ne pourra envisager de se suffire à elle-même ou de tirer de la Russie, par la seule voie du Trans-

sibérien, les produits qui lui sont indispensables. C'est par là que les puissances occidentales et l'Amérique conservent une chance de garder un pied en Chine. Pour exploiter cette chance, des contacts sont évidemment nécessaires avec les nouveaux dirigeants. Le maintien sur place de nos consuls et même d'une partie de l'ambassade – en attendant une reconnaissance officielle – est donc indispensable. Il ne faudrait pas toutefois se faire trop d'illusions à ce sujet: le seul consulat maintenu en zone communiste, celui de Moukden, a vu son activité complètement stérilisée.

Des dangers plus grands menacent certainement nos investissements; il est peu probable que les prêts consentis aux gouvernements antérieurs soient reconnus et avalisés; nul ne peut dire, non plus, quel sort attend la propriété privée.

Mais la menace la plus inquiétante est celle que les communistes chinois font peser sur l'Indochine. D'ores et déjà, des contacts ont été établis entre eux et le Viet-Minh. Ce mouvement rebelle trouvera auprès de la Chine communisée une aide très importante qui mettra en grave péril notre action au Tonkin d'abord, puis, dans toute la péninsule indochinoise.

La dernière hypothèse, celle d'une co-existence d'un gouvernement communiste puissant dans la plus grande partie de la Chine, et d'un gouvernement Kouomintang affaibli en Chine du Sud, n'atténuera pas ces dangers. Cette éventualité écarterait simplement, pour quelques mois encore, la menace directe qui pèse sur l'Indochine. Mais elle compliquerait singulièrement le problème de la prise de contact avec la nouvelle formation gouvernementale à base communiste. Elle nous placerait devant le choix que nous aurions à faire entre un gouvernement inconsistant et condamné, mais relativement favorable à nos intérêts – indochinois en particulier –, et un régime nouveau qui nous sera rapidement et, peut-être, violemment hostile.

Les renseignements reçus de Chine ne laissent que peu d'espoir sur une désagrégation du mouvement communiste. Ce serait une erreur de croire que des rivalités d'intérêts ou d'ambitions au sein du parti peuvent affaiblir, au moins dans un proche avenir, les forces de la coalition communiste.

Par contre, il est possible, si le sentiment nationaliste s'affirme, comme il semble le faire, que le nouveau régime ne puisse éviter de sérieuses frictions avec les Soviets en Mandchourie et sur les confins de l'Ouest chinois. Mais l'URSS a trop avantage à compter la Chine parmi ses satellites pour ne point savoir éviter que ces frictions ne dégénèrent en conflits majeurs.

L'installation au pouvoir du parti communiste chinois comporte donc une très réelle menace pour les intérêts occidentaux et américains en Chine et pour les puissances souveraines ou possessionnées dans le Sud-Est asiatique.

Une action politique concertée avec la Grande-Bretagne, avec les puissances directement intéressées – avec les États-Unis, s'ils entrent dans nos vues –, un échange régulier et fréquent de renseignements, ne peuvent manquer d'être utiles pour entraver, dans toute la mesure du possible, l'extension du communisme dans les régions de l'Extrême-Orient où il n'est pas encore installé en maître.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 208)

20

Note de la Direction d'Afrique-Levant pour le Ministre

Les entretiens avec M. Fischer à propos d'une éventuelle reconnaissance par la France du gouvernement d'Israël

N. *Paris, 8 janvier 1949.*

Lors de la séparation de l'Assemblée des Nations unies, la cessation presque complète des combats en Palestine et la création imminente d'une Commission de Conciliation permettaient d'espérer une solution prochaine du conflit de Palestine.

Dans ces conditions, une reconnaissance *de facto* du gouvernement d'Israël pouvait être envisagée par la France moyennant quelques précautions. Outre les assurances indispensables pour nos établissements culturels ou hospitaliers de Palestine, il apparaissait nécessaire d'obtenir du gouvernement de Tel-Aviv un geste qui soit de nature à nous mériter la reconnaissance des pays arabes. Il est apparu que ce résultat pourrait être obtenu par l'évacuation de la partie sud du Liban actuellement occupée par la Haganah.

Des conversations préliminaires eurent donc lieu sur ces bases entre le directeur d'Afrique-Levant et M. Fischer, représentant à Paris du gouvernement de Tel-Aviv qui, de son côté, insistait vivement pour que la reconnaissance ait lieu avant le 15 janvier afin de pouvoir influer sur les prochaines élections israéliennes.

Le jeudi 6 janvier, M. Fischer est venu voir le directeur d'Afrique-Levant pour s'entretenir à nouveau de ce projet. À cette occasion il lui a confirmé et précisé l'indication donnée la veille au sous-directeur du Levant et selon laquelle le gouvernement de Tel-Aviv hésitait à donner les assurances demandées pour l'évacuation de la partie sud du Liban en raison d'une part, de son désir déjà manifesté de subordonner cette évacuation à l'acceptation par le gouvernement libanais de négociations directes et, d'autre part, des déclarations jugées peu satisfaisantes faites par M. Riad Solh quelques jours auparavant.

Tout en marquant à M. Fischer qu'il lui paraissait difficile pour le gouvernement français de procéder à une reconnaissance sans obtenir pour un pays arabe avec lequel nous entretenons traditionnellement des rapports amicaux, une chose aussi naturelle que le respect de sa frontière, M. Bonneau n'a pas manqué de marquer à son interlocuteur que des faits nouveaux susceptibles de remettre en question nos intentions venaient de se produire en Palestine. En effet, le gouvernement israélien a pris dans les derniers jours de décembre l'initiative de rouvrir les hostilités dans le Negev et n'a pas hésité à laisser son armée pousser une incursion en territoire égyptien. L'émotion soulevée dans le monde par ces opérations militaires contraires aux décisions du Conseil de sécurité et les protestations du gouvernement des États-Unis qui en ont été la conséquence, créent actuellement une situation particulièrement défavorable à la réalisation du projet de reconnaissance par la France du gouvernement d'Israël.

M. Fischer a alors indiqué qu'un ajournement de la reconnaissance française serait d'autant plus préjudiciable aux intérêts d'Israël que cette reconnaissance s'était ébruitée à la suite d'un récent Conseil des ministres français et qu'un changement d'attitude de notre part constituerait de ce fait une sorte de désaveu public.

M. Bonneau lui a fait observer que l'ajournement de notre reconnaissance résultait d'une initiative israélienne à laquelle il était difficile de nous attendre et qui, au surplus, avait peut-être assuré à l'État d'Israël sur le plan militaire, des avantages aussi grands que ceux attendus, sur le plan diplomatique, d'une reconnaissance française.

Le lendemain, vendredi 7 janvier, en l'absence de M. Bonneau, M. Fischer a repris cette argumentation devant M. Binoche en insistant sur le fait que d'après les nouvelles de presse du matin, une cessation des hostilités entre Juifs et Égyptiens serait imminente et que des pourparlers d'armistice seraient même envisagés.

Le sous-directeur du Levant n'a pas manqué de faire observer que ces nouvelles n'étaient jusqu'à présent pas confirmées et, qu'en tout état de cause, l'émotion qui avait été soulevée par les opérations militaires récentes était encore trop vive pour que les projets qui avaient été formés puissent être poursuivis pour le moment. Il a ajouté qu'au surplus, il lui paraissait impossible qu'une telle décision puisse être jamais prise sans une assurance précise pour l'évacuation de la partie sud du territoire libanais par les troupes israéliennes. M. Fischer a alors fait état de sa conviction qu'il serait possible de trouver une formule selon laquelle «le gouvernement d'Israël s'engagerait envers la France à évacuer le territoire libanais dès que le gouvernement de Beyrouth aurait fait connaître sa décision de se conformer aux recommandations du Conseil de sécurité». Il n'a pas caché qu'il entendait par cette formule que le gouvernement libanais devrait accepter le principe de négociations avec l'État d'Israël.

Il est malheureusement évident que cette formule malgré sa modération rédactionnelle, n'apporte de la part du gouvernement d'Israël aucune concession dont les Libanais et les pays arabes en général auraient pu nous savoir gré.

Le vendredi soir au cours d'un nouvel entretien, M. Fischer insistait pour que sa formule relative à l'évacuation du territoire libanais soit enregistrée. Il ajoutait qu'il venait de recevoir de Tel-Aviv un télégramme officiel confirmant que les Égyptiens et les Juifs étaient d'accord pour cesser les combats dès le lendemain et ouvrir aussitôt des négociations[1].

(Direction d'Afrique-Levant, Israël, volume 4)

21

M. GRANDVAL, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN SARRE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n° 10. *Sarrebruck, 10 janvier 1949, 22 h. 10.*

(*Reçu* : le 11, 1 h.)

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence ma lettre nº 14 080/CAB du 18 décembre relative à la participation des Sarrois au Comité international de coordination des mouvements pour l'Unité européenne[3].

M. Rebattet, secrétaire général du comité, devant venir incessamment en Sarre il serait très important que Votre Excellence m'indique si elle doit se tenir courant février à Bruxelles et également si elle est d'accord pour que le comité sarrois qui avait été constitué avant la réunion de La Haye poursuive son activité[4].

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence que pour ma part je suis favorable à une réponse affirmative à ces deux questions.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 9)

[1] Le gouvernement israélien avait bien senti qu'il fallait atténuer la rhétorique militaire dans la campagne électorale israélienne afin de bien faire comprendre à la population qu'il fallait faire redescendre la tension, notamment avec la Grande-Bretagne (télégramme nos 63-66 du 16 janvier de Tel Aviv, non reproduit).

[2] Note manuscrite : «*M. Burin des Roziers*».

[3] Dans celle-ci, Grandval rappelait les démarches faites par les Sarrois pour y être représentés et se prononçait en faveur d'une délégation sarroise qu'il estimait souhaitable, et dans la droite ligne de l'autorisation qui leur avait été donnée d'être présent à La Haye et à Interlaken en 1948 (document non reproduit).

[4] Dans sa réponse, Schuman ne faisait pas d'objection à la participation d'une délégation sarroise au congrès de Bruxelles de février, ni à ce que le comité sarrois poursuive son activité (télégramme n° 11 du 12 janvier 1949 de Paris, non reproduit).

22

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[2].

T. nos 268-269. *Paris, 11 janvier 1949.*

L'Ambassadeur des États-Unis est venu entretenir le Secrétaire général de la question de la reconnaissance du gouvernement de Mao Tsé-Toung. M. Bruce a indiqué à M. Parodi qu'il avait appris avec une certaine émotion que le gouvernement français envisageait cette reconnaissance dans un prochain avenir. Il a indiqué qu'il avait dû intervenir énergiquement auprès du Département d'État pour que celui-ci envisage la reconnaissance de Bao Daï dès la ratification des accords du 8 mars par le Parlement. Une reconnaissance de Mao Tsé-Toung par la France aurait un effet très fâcheux sur le Congrès américain et pourrait également menacer l'autorité de Bao Daï. Une action précipitée de notre part remettrait en cause les mesures envisagées à Washington en faveur du gouvernement vietnamien.

Le Secrétaire général a rappelé à son interlocuteur les différentes préoccupations que le gouvernement français s'efforçait d'équilibrer. Il a indiqué que si la reconnaissance de Mao Tsé-Toung ne pouvait pas être différée très longtemps, aucune décision immédiate n'était cependant en vue.

M. Bruce s'est déclaré rassuré par ces explications. Il a insisté pour être avisé dans un délai raisonnable dès que le gouvernement français aura pris une décision sur la reconnaissance du gouvernement de Pékin.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 212)

23

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES[3]

Répercussions de la victoire des communistes chinois sur nos intérêts en Extrême-Orient

N. *Paris, 11 janvier 1949.*

Le gouvernement britannique paraît considérer comme à peu près inévitable la disparition du gouvernement de Tchang Kaï-chek et l'ex-

1 Télégramme signé Parodi.

2 Télégramme communiqué au Haut-Commissariat à Saïgon (nos 26-27), aux postes de Londres (nos 253-254) et Hong Kong (nos 20-21).

3 Note manuscrite : «*Remis par M. Gassouin*».

tension du régime communiste à toute la Chine. Le mémorandum que l'ambassade d'Angleterre a remis, le 4 janvier, au Département expose toutes les conséquences que ce bouleversement ne peut manquer d'avoir sur la structure économique et politique des pays, indépendants ou non, de l'Asie sud-orientale.

Les déductions, si inquiétantes soient-elles, de la note britannique nous paraissent irréfutables à la condition de souscrire sans réserve aux prémices. Or, on peut se demander si le pessimisme des Anglais à l'égard de la situation chinoise est entièrement justifié. Que le maréchal Tchang Kaï-chek et son équipe soient contraints de se retirer à brève échéance, on n'en peut guère douter. Il reste à savoir si, d'après les informations que nous possédons, on peut tenir pour réalisable la constitution d'une sorte de gouvernement sudiste à Canton avec ou sans T. V. Soong. Dans le cas où le regroupement des débris des armées nationalistes apparaîtrait impossible, serait-il déraisonnable de voir dans les tendances séparatistes du Kouang-Si, du Kouang-Toung, du Szet-chouen et du Yunnan un facteur suffisamment puissant d'opposition à la poussée communiste ? Ces provinces sont, les unes limitrophes de l'Indochine, les autres tributaires de notre position pour l'écoulement de leurs produits. Notre intérêt, bien entendu, a toujours inspiré au gouverneur général de l'Indochine, ainsi qu'à ses résidents, le désir de pratiquer une politique de bonne entente avec les autorités locales de ces différents territoires. Sommes-nous actuellement en mesure, d'une part, de connaître exactement l'état d'esprit de ces dernières, d'autre part, de leur faire savoir que nous serions éventuellement disposés à leur procurer certaines facilités économiques, en réalisant, notamment, certains projets qui avaient été plus ou moins rejetés par le gouvernement central (chemin de fer de Tchen Tou – Tchoung King, restauration du chemin de fer du Yunnan) ? Ne serait-il pas opportun d'inviter M. Maux, qui pourrait être accompagné d'une personnalité privée rompue aux affaires de Chine (à cet égard, M. François pourrait être utilement consulté), à faire, dans ces quatre provinces du sud, une tournée d'information ? Étant donné l'importance considérable que présente, du seul point de vue économique, le maintien, aux abords de l'Indochine, d'une sorte de glacis aussi peu perméable que possible aux influences communistes, il importe, semble-t-il, d'examiner avec soin le parti que nous pourrions tirer du vieux séparatisme toujours vivace dans cette partie de la Chine. Sans entrer dans le détail de nos projets, il y aurait peut-être avantage à appeler sur ce point l'attention du gouvernement britannique en lui proposant de mettre sur pied, d'un commun accord, une sorte de programme fondé sur les renseignements qu'il possède déjà et sur ceux que nous pouvons espérer obtenir de M. Maux ou de nos représentants officiels dans les postes intéressés. Il faut bien reconnaître qu'à cet égard, la note remise par M. Ashley Clarke ne nous fournit aucun éclaircissement.

*

S'il est vrai, comme le croient les Anglais, que les nouvelles autorités communistes, pendant quelque temps au moins, ménageront les intérêts étrangers parce qu'elles auront besoin, pour tenter de résoudre les immenses problèmes qui se posent en Chine, de l'appui économique des grandes puissances, il n'y a pas à craindre que les initiatives suggérées ci-dessus doivent, au moins dans un avenir proche, amener les communistes à prendre, à titre de représailles, des mesures funestes à nos intérêts. Aussi bien, serait-il sage, comme d'ailleurs le proposent les Anglais, d'entretenir «des relations de fait» avec les autorités communistes et d'instruire nos consuls de faire, en liaison avec leurs collègues britanniques, toutes les démarches nécessaires pour protéger nos ressortissants.

À cet égard, nous ne pouvons que faire nôtres les considérations exposées au paragraphe 26 du mémorandum de l'Ambassade.

Le moment est peut-être venu de faire revivre une idée dont M. Maux a la paternité et qui, s'inspirant de la coopération européenne, consiste à créer une sorte d'organisme où seraient représentés divers pays européens et qui serait chargé, non seulement de développer le commerce entre la Chine et ces divers pays, mais aussi d'intervenir auprès des autorités chinoises chaque fois que des intérêts communs se trouveraient en cause. Nous avions d'abord pensé faire appel aux Belges, aux Hollandais et aux Suisses, la participation britannique au mouvement projeté ayant paru présenter quelques inconvénients à cause de Hong Kong. L'objection est maintenant bien dépassée. Quoi qu'il en soit, le Syndicat d'études pour l'Extrême-Orient, qui s'était occupé activement de l'affaire, possède les documents nécessaires pour exposer avec précision aux Anglais cette conception qui devra être préalablement rajeunie.

En ce qui concerne, enfin, notre attitude à l'égard du Japon, ou, plus exactement, à l'égard de la politique américaine en Chine, les instructions qui ont été adressées à notre délégation à la session de la Commission économique pour l'Extrême-Orient, qui s'est tenue en novembre dernier à Canberra, contiennent des vues sur lesquelles les divers départements intéressés se sont mis d'accord. On rappellera notamment que nos délégués à Canberra ont reçu instruction de se déclarer favorables aux projets des États-Unis au Japon, pour amener ceux-ci à reconnaître la nécessité de la présence française en Indochine.

*

Le mémorandum de l'ambassade d'Angleterre, s'il décrit la situation avec beaucoup de netteté, n'apporte guère de propositions concrètes pour la redresser. Tout au plus nous demande-t-il de nous prêter à des échanges d'informations politiques – et même sans doute policières – et économiques. Si le gouvernement français est d'accord pour appuyer les efforts des autorités britanniques dans leur lutte contre le communisme en Asie sud-orientale, il ne nous reste qu'à envoyer des instruc-

tions à nos agents d'Indochine et de Chine pour se concerter avec leurs collègues britanniques. Peut-être estimera-t-on utile, en tenant compte des suggestions ci-dessus résumées, de faire quelque chose de plus en faveur des intérêts économiques français menacés par la poussée des communistes chinois.

P.S. – On me remet à l'instant une note de la Mission économique française en Extrême-Orient, en date du 8 décembre. Certains de ses paragraphes confirment l'opinion que j'ai recueillie aujourd'hui, à savoir que les principales maisons de commerce françaises en Chine espèrent pouvoir continuer leur activité, sans doute ralentie, sous un nouveau régime communiste.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 210)

24

NOTE POUR LE MINISTRE

N. *Paris, 11 janvier 1949.*

Si, d'une façon générale, le voyage de Londres doit se traduire surtout par un échange de vues sur les divers sujets mentionnés dans l'échange de lettres entre les deux Ministres, il apparaît toutefois que des précisions peuvent être obtenues sur les points suivants :

I. Colonies italiennes

En ce qui concerne la Tripolitaine, il résulte des déclarations qu'aurait faites M. Bevin au duc Gallarotti Scotti que, si le gouvernement italien était en mesure de donner à M. Bevin des assurances précises quant aux possibilités italiennes d'assumer la charge de la sécurité en Tripolitaine, les objections anglaises tomberaient. Or, d'après le gouvernement italien, cette possibilité existe. D'autre part, M. Bevin, dans sa lettre, fait état des objections américaines à la réinstallation de l'Italie en Tripolitaine. Nous savons que ce sont au contraire les instances anglaises qui ont maintenu les militaires américains, et par leur intermédiaire le département d'État, dans une politique négative.

Le changement de Secrétaire d'État américain peut se traduire par une autonomie plus grande du département d'État par rapport aux militaires.

D'autre part, l'expérience de la dernière session de l'assemblée de l'ONU a fait mesurer au gouvernement britannique les obstacles auxquels se heurte toute solution du problème colonial italien qui n'aurait

pas l'accord des trois gouvernements français, britannique et américain. Un très sérieux effort peut donc être tenté pour amener M. Bevin à entrer dans nos vues au sujet de la Tripolitaine.

En ce qui touche l'Érythrée, les susceptibilités anglaises demeurent très grandes. Comme l'a dit M. Bevin à l'Ambassadeur d'Italie, c'est un point sur lequel la sensibilité italienne, la sensibilité éthiopienne et la sensibilité anglaise sont également éveillées.

Au cours de l'entretien de Cannes, le comte Sforza a indiqué que le gouvernement italien, résigné à l'abandon à l'Éthiopie d'Assah et de la côte Dankali, accepterait, en ce qui touche la région Massoua-Asmara, un régime international, pourvu que, d'une part, l'implantation italienne dans cette région fût respectée et que d'autre part le gouvernement italien fût représenté au sein de l'organisme international.

L'Ambassadeur d'Italie vient de faire savoir à M. Chauvel que son gouvernement, interrogé par lui, a exprimé le vœu que le Ministre, au cours de ses conversations avec M. Bevin, fasse état de ces dispositions italiennes et sonde le Ministre anglais sur la possibilité d'y donner suite.

Le duc Gallarotti Scotti reçoit lui-même des instructions en ce sens et doit se tenir en contact avec M. Massigli à ce sujet.

II. Allemagne

Nous ne pouvons évidemment attendre de M. Bevin qu'il revienne, au cours de ce voyage, sur la position anglaise relative à la propriété des mines et scieries de la Ruhr. Au demeurant nous venons, en ce qui concerne le contrôle du bassin, d'obtenir des avantages sensibles. Nous n'avons pas intérêt à évoquer si tôt un aspect différent de la même question.

Par contre, il serait du plus grand intérêt de saisir l'occasion du voyage pour faire à M. Bevin un large exposé des vues françaises concernant l'Allemagne, les rapports franco-allemands et plus généralement la position à faire à l'Allemagne au sein de l'Europe occidentale. M. Bevin a tendance à faire état du problème allemand pour expliquer son peu de hâte à constituer l'Union européenne. C'est par souci, laisse-t-il entendre, des susceptibilités françaises qu'il freine le développement de l'organisme au sein duquel l'Allemagne devrait normalement trouver sa place.

Il nous appartient de renverser la position et d'affirmer nettement à M. Bevin, d'une part que le nationalisme allemand, et en conséquence le danger allemand existent, d'autre part que nous considérons que notre seule chance de canaliser les énergies allemandes et de neutraliser le danger allemand est l'intégration de l'Allemagne dans une Europe démocratique. Nous devons marquer qu'autant la renaissance du nationalisme allemand doit nous inspirer de la prudence quand il s'agit de mettre en les mains du peuple allemand les éléments de puissance dont

il a fait si mauvais usage dans le passé (niveau de production de l'acier et industries interdites) autant l'association politique de l'Allemagne à une œuvre constructive susceptible d'intéresser l'imagination de la jeunesse allemande et de polariser sa sensibilité nous semble un antidote au mal que nous sommes les premiers à dénoncer.

Sir Oliver Harvey a indiqué récemment à M. Chauvel qu'un échange de vues très général sur la politique à long terme à l'égard de l'Allemagne était désiré à Londres et que ce que M. Schuman pourrait avoir à dire à ce sujet serait écouté et entendu. Il importe donc de profiter de l'occasion de meubler l'esprit de M. Bevin d'utiles notions sur la doctrine française en ces matières.

III. Union européenne

Deux aspects de cette affaire peuvent être utilement évoqués. En premier lieu, la question de l'assemblée demeure, d'après les échos qui nous sont venus de La Haye, le principal sujet de préoccupation de M. Bevin. M. Massigli a en outre signalé au département que les positions prises par M. Dalton à Paris avaient suscité des difficultés réelles au gouvernement britannique et que des controverses assez vives s'étaient produites à Londres à ce sujet.

Il ne semble pas toutefois que M. Bevin soit en situation de contester formellement le principe de l'assemblée. Si, comme il est probable, il se répand en considérations sur le danger de confabulations irresponsables et sur les risques que présenterait la désignation directe par les Parlements des délégations au sein de l'assemblée européenne, il nous est loisible de lui répondre que les textes préparés par les experts ne précisent aucunement les conditions dans lesquelles seront désignées les diverses délégations. Chaque gouvernement demeurerait donc, dans l'état du texte, libre de décider suivant ses propres convenances et ses propres usages des conditions dans lesquelles cette désignation interviendrait. En France, la désignation serait faite directement par l'Assemblée nationale. À la rigueur, nous ne nous opposerions pas à ce qu'il fût dit que les membres de l'Assemblée européenne seront désignés par les gouvernements, nous étant loisible de laisser l'assemblée les proposer, le gouvernement français se bornant à homologuer cette désignation et à en faire part à qui de droit.

Quoi qu'il en soit de ce point mineur, nous devons nous efforcer d'obtenir que M. Bevin confirme son accord sur le principe de l'Assemblée. Nous ne devons pas hésiter à déclarer que si cet accord, que nous considérons comme essentiel nous était refusé, nous laisserions l'opinion publique juge des responsabilités de l'impasse dans laquelle l'affaire de l'union européenne se trouverait engagée.

En ce qui touche d'autre part, la composition de l'Union européenne, nous devons dès maintenant déclarer nettement que nous sommes en

faveur de la participation immédiate de l'Italie et aussi de la participation de l'Allemagne aussitôt que l'organisation politique allemande aura fait apparaître des entités permanentes et responsables auxquelles adresser une invitation.

IV. Pacte de l'Atlantique

En ce qui concerne le Pacte de l'Atlantique, deux points demeurent en discussion qui sont d'une part l'inclusion des trois départements d'Algérie dans la zone couverte par la garantie politique stipulée à l'article 5 du Pacte, d'autre part l'invitation à l'Italie.

Pour le premier point, les démarches répétées de M. Massigli ont produit quelque effet et il semble que le représentant britannique à Washington ait reçu pour instruction de soutenir notre thèse.

Pour l'Italie, d'après M. Quaroni, M. Bevin aurait récemment dit au duc Galarotti Scotti que si le gouvernement italien lui disait sans équivoque son désir d'être invité à adhérer au Pacte ses propres résistances tomberaient.

Or, dès le 4 de ce mois, le gouvernement italien a fait savoir au gouvernement américain qu'il était désireux d'être invité à participer au Pacte, qu'il ne liait l'expression de ce vœu à aucune condition et, que, si une invitation lui était adressée, il se tenait pour assuré d'obtenir l'accord de la majorité parlementaire.

Il semble donc que sur ce point aussi M. Bevin puisse se déclarer d'accord avec nous.

V. Proche-Orient

Trois questions peuvent être utilement évoquées par nous. La première est la question du Liban et de la Syrie. Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte d'affirmer à nouveau l'intérêt essentiel que nous portons en ce qui concerne ces États, au maintien du statut politique et territorial existant. Ces deux États sont membres de l'ONU et en dehors de toute autre considération, il nous paraîtrait extrêmement dangereux, à un moment où d'autres causes d'incertitude et de désordre existent dans cette partie du monde, de tolérer des manœuvres qui tendraient à remettre en cause ce statut garanti par la charte.

En second lieu, s'agissant de la Palestine même, nous pouvons affirmer notre complet désintéressement et notre totale objectivité. Nous sommes prêts à accueillir toute solution qui permettrait de mettre fin au conflit actuel pourvu qu'elle comporte une garantie suffisante concernant les Lieux saints.

En troisième lieu, la question du pétrole d'Irak et de son débouché à Haiffa a fait l'objet de longues négociations dont l'historique est indiqué par ailleurs et au cours desquelles nous n'avons pas toujours trouvé chez

le gouvernement britannique le concours que nous étions en droit d'attendre.

VI. Extrême-Orient

Les problèmes d'ordre international qui sollicitent notre attention dans cette zone sont l'affaire d'Indonésie et l'affaire de Chine.

En ce qui concerne l'Indonésie, nous pourrions utilement rappeler au gouvernement britannique les raisons pour lesquelles nous ne pouvons prendre à l'égard du gouvernement néerlandais, des positions comminatoires. La similitude des positions néerlandaises en Indonésie et françaises en Indochine, le souci que nous devons avoir d'éviter que les organes de l'ONU ne prennent à propos de l'Indonésie des positions qui nous soient opposables en Indochine, la connaissance que des difficultés analogues nous donnent des complications auxquelles se heurte l'action néerlandaise, nous imposent naturellement un comportement réservé, au moins quant au public.

Ces considérations nous permettent par contre d'intervenir utilement sur le plan de la mise en garde et du conseil auprès du gouvernement de La Haye. Ce gouvernement nous fait largement confiance et accueille avec amitié ce que nous pouvons lui dire. Nous avons habituellement profité de cette facilité pour appuyer, bien que sur un mode différent, les démarches faites par Londres et par Washington. Nous pouvons continuer. Nous ne pouvons pas aller au-delà. On ne peut, en particulier, attendre de nous que nous nous associons à des excommunications majeures prononcées à New York contre le gouvernement de La Haye.

Les affaires de Chine ont pris un cours nouveau avec la demande d'intervention médiatrice adressée par le gouvernement chinois aux gouvernements français, britannique, américain et soviétique.

Nous savons que le gouvernement britannique est très sceptique quant au résultat d'une semblable intervention et peu disposé à donner suite à l'appel qui lui a été adressé.

Quant au fond, notre sentiment ne diffère pas sensiblement de celui de Londres. Nous avons estimé toutefois que nous ne pouvions de prime abord décourager le gouvernement de Nankin ni nous abstenir de manifester de l'intérêt pour la situation aussi désespérée dans laquelle se trouve un de nos principaux alliés de guerre. Nous avons donc fait savoir au gouvernement de Nankin que nous approcherions les trois autres gouvernements qu'il avait lui-même alertés et nous assurerions de leur manière de voir.

Il nous apparaît quant à nous que c'est essentiellement au gouvernement américain de prendre position en face de la demande chinoise. Si Washington se dérobe, il est clair qu'aucune action concertée n'est possible. Si Washington se déclare disposé à faire quelque chose,

quelque chose peut être tenté qui, en un premier temps, consisterait à atteindre Moscou.

Nous attendons actuellement les réponses de M. Massigli, de M. Bonnet et de M. Chataigneau aux télégrammes d'instructions qui leur ont été adressés.

Les indications ci-dessus ne prétendent pas épuiser les sujets mentionnés dans les lettres échangées entre les deux Ministres. Il est évident que le gouvernement britannique doit avoir lui-même des préoccupations particulières et le désir d'évoquer certains problèmes. C'est notamment, nous avons tout lieu de le croire, le cas en ce qui concerne Zeila mais la présente lettre n'a d'autre objet que de rappeler succinctement les points sur lesquels nous-mêmes pouvons avoir le désir d'amener M. Bevin à nous dire des choses précises et, éventuellement, à nous faire savoir son accord.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 39)

25

NOTE DE M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES

N. *Paris, 11 janvier 1949.*

L'ambassadeur d'Italie rentre de Rome.

1) Il confirme que son gouvernement est maintenant résigné à une «solution raisonnable» de la question des colonies. Toutefois, il n'a pas pu obtenir du comte Sforza, comme il l'aurait souhaité, la promesse ferme d'établir dès maintenant un plan précis de réinstallation progressive des Italiens en Tripolitaine: on paraît, à Rome, se complaire dans l'idée de la constitution d'un «état contractuel italo-arabe» sans que, et pour cause, on ait dépassé à cet égard le stade de projets trop vagues.

Il semble au surplus au duc Gallarati Scotti que, à Cannes, la question de Tripolitaine n'a été traitée que de manière assez générale. J'ai dit à mon collègue que je regretterais que l'on se berçât de vagues désirs au lieu de se mettre en face des réalités et d'établir des propositions concrètes.

J'ai attiré également son attention sur les délais: le temps passe, et nous n'avons guère plus de deux mois pour aboutir. J'ai demandé si le comte Sforza est décidé à concentrer la négociation à Rome comme son ambassadeur devait le lui conseiller. La réponse est que la suggestion a été acceptée en principe, mais ne semble pas avoir été, jusqu'à présent, suivie d'effets.

L'ambassadeur souhaite que M. Schuman et M. Bevin s'accordent pour demander au gouvernement italien des propositions précises; il compte que je le tiendrai au courant de ce qui aura été décidé.

2) Quant à la Cyrénaïque, l'Italie en a fait définitivement son deuil, elle n'insistera pas pour obtenir la tutelle.

3) En ce qui concerne l'Érythrée, la solution paraît difficile à trouver. Le gouvernement italien souhaite un règlement international qui lui sauverait la face. Une restitution à l'Éthiopie, même dotée d'un Conseil international, est écartée comme impossible. L'ambassadeur souhaiterait que la France prenne l'initiative d'une proposition de règlement.

4) Pour le Somaliland, pas de difficulté ; les représentants italiens sur place s'entendront avec les Anglais pour préparer le rétablissement de l'autorité italienne.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

26

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

L. *Washington, 11 janvier 1949.*

Merci de votre lettre du 5 janvier[2]. Le télégramme ci-joint répond à quelques-unes des questions que vous me posez. J'en envoie directement un exemplaire à M. Schuman, dont j'avais aussi reçu un mot personnel.

Je comprends les inquiétudes du gouvernement au sujet des débats parlementaires que provoquera le Pacte de l'Atlantique Nord, et je désire faire tout mon possible pour qu'il soit mis en mesure de répondre aux critiques diverses qu'il y a lieu de prévoir. Pour cela, il me paraît indispensable que la position française soit, pour tout ce qui concerne les aspects militaires du Pacte, nettement définie et exposée sans ambages à nos partenaires, notamment américains. Il est exact que les problèmes stratégiques n'ont pas été discutés directement dans nos réunions, mais vous pouvez être certain qu'ils ont été pris en considération et à Londres et à Washington, de même, je n'en doute pas, qu'à Paris avant l'établissement des instructions qu'ont reçues les divers délégués. Vous en avez la preuve, entre bien d'autres, dans l'importance que la délégation américaine attache aux bases intermédiaires (*steppting stones*).

Mais il apparaît que nous n'avons pas, nos amis et nous, que des préoccupations identiques. Le projet de texte actuel semble, à moins de surprise devant le Congrès, donner satisfaction à Washington. Les

[1] Note manuscrite : « *Vu par le ministre* ».

[2] Voir document n° 7.

Anglais y trouvent aussi leur compte et se réservent sans doute de manœuvrer plus tard, dans le Comité de Défense, pour faire prévaloir leurs intérêts propres. J'ai, dès le début, signalé en outre que pour obtenir l'estampille officielle sur un traité consacrant l'abandon de la politique d'isolement, ils étaient prêts à se rallier aussi largement que possible aux thèses américaines.

Nous avons d'autres inquiétudes et c'est la raison pour laquelle le gouvernement français devrait, à mon avis, exposer nettement ses vues sur les aspects militaires du problème, notamment sur ceux qui ne peuvent pas être directement ou complètement exprimés dans le texte du Pacte. Je suis d'accord avec vous qu'il doit en particulier se mettre à l'abri des reproches que pourraient formuler ou provoquer les représentants de la Défense nationale s'ils étaient en mesure de dire qu'ils n'ont pas été consultés et que nos préoccupations d'ordre technique et stratégique n'ont pas été discutées.

Conviendrait-il de faire établir nos propositions par une petite Commission mixte de civils et de militaires avant de les soumettre à l'approbation du gouvernement? Vous êtes mieux placé que moi pour en juger. Quoi qu'il en soit, elles devront ensuite être présentées à nos partenaires. Je pourrai les porter devant le Comité des ambassadeurs, soit directement, soit après avoir essayé de les négocier avec le secrétaire d'État. Les réponses ne me seront certainement pas données sans que les états-majors des autres pays aient été consultés. Mais si elles ne sont pas satisfaisantes, si elles esquivent la difficulté ou équivalent à un refus, il nous faudra proposer que l'examen méthodique et concerté dont vous parlez et que justifie l'importance de l'enjeu, soit effectué par une sous-commission de techniciens.

Vous savez que je suis convaincu que nous ne devons pas nous engager à la légère dans une affaire de cette importance. Toutes précautions doivent être prises, tant à Paris qu'à Washington.

Quant à la mission du général Juin que vous suggérez, elle permettrait au gouvernement, quoi qu'il en soit de la procédure adoptée, d'avoir des renseignements fort utiles sur les conceptions de l'état-major américain. Elle pourrait aussi faciliter l'établissement des programmes de réarmement français. Il faudrait toutefois nous assurer de l'assentiment de l'administration américaine en raison de l'extrême prudence qu'elle manifeste vis-à-vis du Congrès dans cette période où le Plan Marshall, le Pacte de l'Atlantique et le rééquipement des forces occidentales vont, à la fois, être soumis à l'examen des Chambres.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 18)

27

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 25. *Varsovie, 11 janvier 1949.*

L'économique, en régime socialiste, prime le politique. Il est donc normal que lors des assises de la Pologne nouvelle que constitue le récent Congrès de fusion, le rapport de M. Minc, ministre du Commerce et de l'Industrie et membre du Politburo, ait été de loin le plus important.

Ce rapport, dont la lecture se prolongea pendant plus de 5 heures, est à la fois le bilan de l'activité économique déployée par la Pologne depuis la libération, l'analyse du rôle primordial du Parti dans la reconstruction et la réalisation des plans, la présentation enfin des tâches principales qui seront assignées au pays pendant la période qui s'étend jusqu'à 1955.

Écrit dans le style sec et clair qui est propre à M. Minc, ce discours, malgré sa longueur, est d'une lecture facile. II serait d'un intérêt plus certain si les statistiques qui lui servent de base étaient établies de façon plus convaincante, et si par moments son auteur ne se laissait aller à des comparaisons entre sa patrie «en constant progrès sur la route du socialisme» et «les puissances capitalistes et rétrogrades». De telles considérations sont trop inspirées du souci de la propagande, trop marquées par le style Kominform pour pouvoir entraîner la conviction d'un esprit quelque peu critique.

Tel que, le rapport de M. Minc n'en est pas moins fondamental pour la compréhension de ce qui se passe en Pologne.

S'il est avant tout une longue glorification de l'œuvre passée, présente et future du communisme polonais, s'il souligne fort justement les réalisations obtenues dans certains domaines et notamment en ce qui concerne la reconstruction, ce discours tient également compte du principe stalinien de l'autocritique. À plusieurs reprises, le dictateur économique de la Pologne nouvelle met en lumière les faiblesses du régime et la nécessité de recourir à des solutions différentes de celles qui, jusqu'ici, avaient été envisagées.

Il serait fastidieux et inutile de reprendre point par point l'exposé du ministre en ce qui concerne la partie positive du travail accompli. Il suffit à cet égard de remarquer que si les statistiques sont habilement agencées pour convaincre qu'un bel effort a déjà été fait, si certains chiffres sont établis en tenant compte des limites de la Pologne d'avant-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction des Affaires économiques. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Washington, Baden, fait le 24-2-49*».

guerre alors que d'autres ne se rapportent qu'à la partie du pays restée dans les actuelles frontières, si certains tableaux de comparaison sont conçus sans le moindre souci d'honnêteté intellectuelle, il n'en est pas moins vrai qu'à bien des égards les réalisations sont imposantes depuis la libération.

Les défaillances du régime, telles qu'elles ressortent des aveux du ministre, méritent davantage l'attention. Il ne s'agit là, en effet, que d'une confession partielle laissant pudiquement dans l'ombre certains aspects des problèmes économiques de la Pologne d'aujourd'hui.

Pour M. Minc, trois questions ne sont pas encore résolues de façon satisfaisante: le développement de l'élevage, la formation des cadres, le problème des salaires.

La question du cheptel et son corollaire le marché de la viande, font l'objet de la part de M. Minc de l'autocritique la plus poussée. M. Mikolajczyk ayant été de 1945 à 1947 ministre de l'Agriculture, on peut, sans compromettre le Parti, dénigrer ce qui a été fait dans ce domaine et dévoiler les faiblesses de l'organisation existante. Aussi M. Minc s'étend-il avec complaisance sur la mauvaise répartition des crédits prévus, sur la vénalité de certains intermédiaires et sur l'absolue nécessité de porter remède à la présente situation en augmentant le rôle et la responsabilité des organismes coopératifs, tant pour la sélection des races que pour la distribution des fourrages et le choix des investissements.

Ce que ne dit pas M. Minc, c'est que la disproportion existante entre le prix des fourrages et tourteaux d'une part et le prix imposé de la viande sur pied d'autre part a amené la classe paysanne à se désintéresser progressivement de l'élevage et à abattre sur place une partie du troupeau.

Sur la pénurie de cadres et de personnel technique, M. Minc qui signale le fait est moins prolixe encore. Il se contente de révéler que beaucoup de ceux qui détiennent quelque responsabilité «manquent d'instruction générale et de connaissances techniques» que d'autres ne sont, ni moralement ni professionnellement, à la hauteur de leur tâche. Sur ce point, le ministre ne fait qu'esquisser la cause fondamentale de l'état de choses qu'il déplore, à savoir que dans le choix des hommes qui, du haut en bas de l'échelle, sont appelés à jouer un rôle dans l'activité du pays, on tend de plus en plus à tenir compte par priorité des affiliations politiques au détriment de la simple compétence.

C'est en ce qui concerne le problème des salaires que M. Minc s'est montré le plus réticent. S'il reconnaît que le système général des rémunérations est défectueux, ses affirmations sur le niveau de vie actuel du travailleur polonais comparé à son standard d'avant-guerre ou au standard dans certains pays étrangers sont du domaine de la fantaisie. L'affirmation que dans les derniers mois les prix sont demeurés rigoureusement stables est également inadmissible. La hausse de l'électricité,

du gaz, des transports, pour ne prendre que ces exemples, sont un démenti évident à ce qu'il avance.

Quant aux méthodes qu'il envisage pour assurer à la classe laborieuse un accroissement de son pouvoir d'achat, elles sont strictement conformes aux principes staliniens et s'éloignent de plus en plus du socialisme traditionnel. Elles se ramènent essentiellement à une modification au détriment de l'ouvrier des normes de travail, à un perfectionnement en somme du salaire de type scientifique introduit déjà dans le pays depuis la mise en route d'un «stakhanovisme» à la mode polonaise. La Hongrie, tout récemment, et d'autres démocraties populaires dans les mois écoulés ont ainsi «avantagé» l'ouvrier en augmentant les normes préalablement fixées. C'est là, il faut l'avouer, un recours singulier à des procédés qui dérivent du capitalisme le plus développé, à des procédés contre lesquels luttèrent énergiquement les organisations ouvrières au début de ce siècle. Mais, qu'importe aux dirigeants de la nouvelle Pologne que le prolétariat puisse faire d'amères réflexions sur la dictature qu'il est censé exercer. Il n'est pour le prolétariat que d'attendre le moment où se réaliseront toutes les promesses qui lui sont faites, le moment où sera pleinement accompli le cycle de soviétisation du pays.

En fait, toutes les perspectives ouvertes par M. Minc, qu'il s'agisse de ce qui a déjà été fait ou de ce qui sera entrepris au cours du plan de 6 ans que j'analyse par ailleurs (ma dépêche n°)[1], qu'il s'agisse de l'organisation du commerce, de la création de nouvelles industries, du développement de l'agriculture ou de la formation des cadres, ne visent qu'à un seul but: assurer au Parti «élite de la classe ouvrière», mais en même temps avant-garde du Kremlin, la place qu'on veut lui attribuer dans le pays.

Il se confirme donc, à la lecture du discours de M. Minc, que tout devra désormais ici être étroitement subordonné au triomphe complet du marxisme-léninisme-stalinisme: si l'on fait un plan de 6 ans, c'est pour pouvoir en 1955 reprendre la même cadence de planification que les autres démocraties populaires dont les programmes de reconstruction s'achèvent cette année-là; si l'on veut développer l'industrie dans les voïvodies de l'Est, c'est pour noyauter d'éléments ouvriers une masse paysanne trop compacte, si l'on s'apprête à collectiviser les campagnes, à étrangler le secteur privé de l'économie, c'est pour réaliser la société sans classe dans laquelle pourra s'enraciner et s'épanouir la dictature dite du prolétariat.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 68)

[1] Document non reproduit, le numéro n'est pas indiqué dans l'original.

28

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 76. *Washington, 11 janvier 1949.*

La composition du Congrès reflète la victoire remportée le 2 novembre par les démocrates. Ces derniers ont acquis dans les deux Chambres une confortable majorité. Au Sénat, ils sont 54 sur 96, à la Chambre, 262 sur 433. Au Congrès précédent, dominé par les Républicains, ceux-ci étaient proportionnellement moins nombreux. Ils étaient 51 au Sénat et 246 à la Chambre. Cette majorité a été gagnée en même temps que M. Truman était confirmé par le vote populaire dans les fonctions auxquelles il avait accédé en quelque sorte accidentellement, du fait de la mort prématurée de son prédécesseur; les démocrates sont donc convaincus que le peuple américain leur a donné mandat de mettre en œuvre le programme énoncé pendant la campagne électorale. Ce sentiment est d'autant plus net que ce programme est celui dont l'adoption avait été rejetée par la majorité républicaine et que le thème essentiel de la campagne du Président fut la critique de l'attitude de l'opposition. La session extraordinaire de juillet dernier avait contribué à définir nettement la politique respective des deux partis, notamment en matière de législation ouvrière, d'instruction publique et de mesures de progrès et d'assistances sociales.

Les amis du Président, dès l'ouverture des travaux préparatoires à l'organisation des travaux du nouveau Congrès, ont agi vigoureusement pour éliminer dans la mesure du possible les possibilités d'obstruction des adversaires de l'Administration. Indépendamment des républicains, la politique de M. Truman est combattue par certains membres de son parti, notamment en ce qui concerne les droits civiques.

À plusieurs reprises dans le passé, les voix des démocrates conservateurs du Sud se sont alliées à celles des républicains contre des projets de loi de tendance libérale proposés par la Maison Blanche.

La tradition veut que l'établissement des listes pour la composition des commissions se fasse sur la base de l'ancienneté. Il en est de même pour la désignation des présidents. Les représentants du Sud, citadelle démocrate, avaient échappé en général aux conséquences de la défaite du Parti aux élections de la mi-terme. Les sénateurs et représentants démocrates élus en 1948 dans l'Est, le Middle West et le Nord-Ouest doivent donc laisser la place à leurs collègues plus anciens. Or, c'est

[1] Dépêche signée par ordre Armand Bérard.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite: «*M. Destremau, [communiquer à] D[irection] G[énérale] P[olitique], Londres, Moscou, Rome, Service de Presse, Bruxelles, Prague, fait*».

chez ces nouveaux élus, 14 au Sénat, 103 à la Chambre, que l'Administration compte trouver le soutien le plus actif pour son programme. Il n'a pas été possible de modifier la règle de l'ancienneté. Toutefois, du fait du renversement de la majorité, un certain nombre de sièges sont à pourvoir dans les Commissions et l'autorité conférée aux représentants de la tendance libérale au sein du Parti démocrate du fait des élections permettra d'assurer la nomination pour les sièges vacants de personnalités représentant cette tendance.

Une victoire très importante a été remportée par l'administration quand la Chambre a approuvé par 275 voix contre 132 une modification de son règlement intérieur portant sur les attributions du *Rules Committee*, Commission qui décide de l'ordre dans lequel les projets de loi viennent en discussion. Cette Commission, dominée jusqu'ici par des conservateurs, avait rendu impossible l'adoption de plusieurs mesures législatives de caractère libéral en retardant indéfiniment leur inscription à l'ordre du jour. Le nouveau règlement adopté prévoit que le speaker de la Chambre pourra à tout moment décider de la mise en discussion devant l'Assemblée d'un projet de loi si le *Rules Committee* ne l'a pas inscrit à l'ordre du jour 21 jours après qu'il lui a été soumis.

M. Sam Rayburn, qui a été réélu speaker, est un ami fidèle du Président. Il est de plus un représentant d'un district du Texas et à ce titre jouit d'une position influente parmi ses collègues du Sud.

Au Sénat, c'est le sénateur Scott Lucas, de l'Illinois, qui a été désigné comme leader de la majorité. Lui aussi est un libéral qui appuie l'Administration. La Chambre Haute est d'autre part présidée par M. Barkley, vice-président, ancien sénateur du Kentucky, dont les sentiments de fidèle amitié à l'égard de M. Truman ne se sont jamais démentis même aux heures les plus difficiles.

Les observateurs estiment que l'Administration peut considérer comme sûrs, pour n'importe quelle mesure qu'il proposera, le vote de 40 sénateurs. 14 autres, qui représentent une tendance plus conservatrice, n'en appuieront pas moins l'essentiel du programme de la Maison Blanche. La majorité simple, requise pour toutes les mesures législatives, est de 49 voix. C'est seulement pour la ratification des traités conclus avec des puissances étrangères qu'une majorité des 2/3 est exigée. Il est à noter d'autre part que le groupe des républicains «jeunes turcs», qui compte 13 sénateurs, a annoncé qu'il soutiendrait certaines des mesures libérales. Il apparaît donc que des conditions particulièrement favorables se trouvent réalisées pour l'établissement d'une coopération confiante entre la Maison Blanche et le Capitole, ce qui facilitera la mise en œuvre du programme libéral défini par le Président le 5 janvier dernier.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 90)

29

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES.

T. circulaire. *Paris, 12 janvier 1949.*

Interrogé avant son départ pour Londres sur le statut de la Ruhr par un représentant de l'agence allemande pour la zone française, SUDENA, M. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, a fait la déclaration suivante :

«J'ai exposé de façon explicite la politique française à l'égard de la Ruhr au cours du débat qui s'est institué devant le Parlement français ; je tiens cependant à vous en préciser certains points.

Que le nouvel accord ne pût susciter en Allemagne aucune satisfaction particulière, je le savais à l'avance. Nous devons nous attendre à une réaction analogue en ce qui concerne le futur statut de l'occupation et le traité de paix. La majeure partie de la population méconnaît les progrès réalisés, et est surtout sensible aux contraintes qu'elle subit encore. Dans tous les pays, en cet après-guerre, nous faisons la même constatation. Un convalescent, après une grave maladie, est irritable et impatient.

Cependant, les milieux politiques dirigeants, le fait est à remarquer, jugent les faits de façon plus mesurée et plus objective. C'est là la condition préalable de tout rapprochement. Il faut en effet se donner la peine de comprendre le point de vue adverse aussi bien sur le plan logique que sur le plan psychologique.

Je voudrais dire à tous les Allemands qui raisonnent avec calme ce qui suit :

Quatre années ne se sont pas encore écoulées depuis la fin de la guerre, et déjà toute idée de haine et de vengeance a disparu de notre politique. Il va de soi que la distinction entre vainqueur et vaincu subsiste, et non pas seulement comme un fait historique. Il serait donc prématuré et inopportun d'exiger pour tous un traitement analogue dans tous les domaines.

Mais une idée s'est imposée : toutes les nations sont solidaires, et leur sort se trouve lié pour l'édification d'un monde nouveau. Cette vérité avait été méconnue après la Première Guerre mondiale.

Notre but est avant tout d'intégrer tous les États européens dans une association qui doit procurer à tous ses membres l'assainissement économique et la sécurité politique. Un tel but ne peut cependant être atteint que très progressivement. Chaque Allemand doit s'en convaincre, les hommes comme les entreprises auront à se transformer et se mettre

[1] Télégramme envoyé par le service d'Information et de Presse.

au diapason. Cela exige de la bonne volonté, une compréhension réciproque et une éducation continue.

Comment pourrait-on raisonnablement admettre que tout ce qui s'est passé depuis 1914 soit désormais oublié; qu'une confiance inconditionnelle naisse en un jour? La confiance s'acquiert et se mérite par une attitude adéquate.

En 1923, qui aurait pu imaginer que les Alliés contribueraient à la reconstruction de l'Allemagne vaincue? En 1948, l'Allemagne s'est vu assurer une participation au Plan Marshall comme les autres pays de l'Europe occidentale. Les réparations sont aujourd'hui limitées au transfert de l'outillage de certaines usines. À cet égard, il ne faudrait pas oublier en Allemagne qu'au cours de l'occupation allemande quatre-vingt mille machines-outils ont été enlevées de France. En outre, il faut se souvenir qu'au cours de la même période la France a dû payer une contribution journalière de 300 millions, et à partir de 1942 de 500 millions de francs, soit au total une dépense de plus de 400 milliards de francs, ce qui constitue une des causes initiales de la dépréciation du franc.

Le statut de la Ruhr s'explique par ce qui précède. Toute anxiété au sujet de la sécurité et de la paix n'a pas encore disparu, et cela non seulement parce que le passé récent n'est pas encore oublié, mais aussi parce que tout ce qu'on dit et écrit en Allemagne n'est pas de nature à rassurer les Alliés. Peut-on en vouloir à ces derniers de prendre des mesures de précaution? C'est seulement de cela qu'il s'agit et non de je ne sais quel esclavage ou de je ne sais quel asservissement. Le contrôle des entreprises de l'arsenal de la Ruhr et de l'utilisation de leurs produits, voilà ce que les Alliés se sont réservé et uniquement cela. Toute fourniture de charbon et d'acier à l'étranger est intégralement payée aux entreprises. Aucun des Alliés ne tire de la Ruhr un bénéfice particulier.

Voici la question que je pose à mon tour: quelle conduite cette situation politique impose-t-elle au peuple allemand?

Je réponds très ouvertement: il serait erroné de la part de ses conseillers et de ses représentants de spéculer sur la désunion des Alliés ou sur leur faiblesse. Aucune nation ne peut ni ne doit renoncer aux garanties de sa sécurité. Il existe certes des garanties morales, et ce sont peut-être les meilleures. Elles ne peuvent pas cependant venir uniquement des Alliés. L'établissement de relations confiantes et sûres avec la France et les autres alliés, dépendra en dernier ressort de l'attitude du peuple allemand et de la politique future de ses représentants.

Je suis persuadé, et je m'en réjouis sincèrement, que nous allons de l'avant dans la bonne voie. Mais nous n'avons pas encore atteint le but. Ce que nous voulons et devons réaliser, c'est une Europe englobant toutes les nations pacifiques, une Europe dont la structure devra consti-

tuer en elle-même une garantie permanente pour la paix et, dans la mesure où les conditions de sécurité et de confiance auront été réalisées pour l'égalité des droits de tous ses membres».

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

30

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE MINISTRE

Médiation dans l'affaire chinoise

N. *Paris, 12 janvier 1949.*

Le 8 janvier le ministre des Affaires étrangères chinois a remis à notre ambassadeur à Nankin un aide-mémoire sollicitant du gouvernement français «toutes suggestions qui pourraient conduire à une prompte restauration de la paix en Chine» et se déclarant en outre prêt à entreprendre, «éventuellement par l'entremise du gouvernement français, des négociations à cet effet avec le parti communiste chinois».

Une démarche identique a été faite auprès des ambassadeurs d'Angleterre, d'Amérique et d'URSS.

En commentant l'aide-mémoire, le ministre des Affaires étrangères chinois a précisé à M. Meyrier que son gouvernement souhaitait que les quatre grandes Puissances, soit conjointement soit individuellement, s'engagent dans l'une des voies suivantes:

1) Faire connaître leurs vues en ce qui concerne les conditions d'un règlement pacifique du conflit.

2) Suggérer au gouvernement chinois toute action qu'elles estimeraient qu'il doive prendre à cet effet.

3) Intervenir auprès des deux parties pour les inviter à entrer en négociations et les mettre en présence.

Étant donné notre situation en Indochine, il est certain que nous avons un intérêt essentiel à retarder autant que possible l'effondrement définitif du régime de Nankin et l'arrivée des troupes communistes aux frontières du Tonkin où elles feront leur jonction avec les formations Viet Minh.

Si la médiation sollicitée offrait quelque possibilité de succès, nous devrions donc saisir cette ultime chance. Mais il est certain que l'opération est vouée à un échec si les quatre puissances ne sont pas d'accord sur l'action à mener.

La position des trois autres gouvernements, telle qu'elle est connue à l'heure actuelle, est la suivante:

Le gouvernement britannique, aux termes de la note ci-jointe en traduction, estime que la médiation aboutira à un échec, dont la responsabilité sera attribuée aux puissances médiatrices. Il incline donc à rejeter la demande chinoise.

Le point de vue américain apparaît également négatif, selon les informations recueillies tant par notre ambassadeur à Nankin auprès de son collègue que par la direction d'Asie auprès de l'Ambassade des États-Unis à Paris.

Le gouvernement soviétique, que M. Chataigneau a été chargé d'interroger, n'a pas encore fait connaître ses intentions.

Nous avons télégraphié à M. Meyrier que, tout en accueillant la démarche chinoise avec la sympathie que nous inspirent nos relations amicales avec ce pays, nous ne pouvions envisager une intervention dans le sens sollicité que sous la forme d'une action collective des quatre puissances et que nous étions en consultation avec les gouvernements intéressés.

Dès à présent, étant donné les tendances nettement manifestées à Londres et à Washington, il paraît y avoir peu de chance que la médiation se matérialise. Il convient toutefois d'attendre la réaction de Moscou. Dès qu'une décision aura été prise par le Ministre sur le fond de l'affaire, il y aura intérêt à informer sans tarder le gouvernement chinois afin de couper court à toutes rumeurs tendancieuses. Il sera souhaitable que les termes de notre réponse soient analogues à ceux employés par les Anglais et les Américains. Mais nous ne devrons pas faire allusion à la déclaration de Moscou du 27 décembre 1945 (ainsi que paraît l'envisager le gouvernement anglais aux termes de son mémorandum), car le gouvernement français n'a pas participé à cette déclaration[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 118)

[1] Paris signale à Meyrier, l'ambassadeur à Nankin, qu'il peut informer verbalement le ministre des Affaires étrangères chinois que l'attitude négative anglo-américaine ne laisse pas d'espoir d'une action concertée, car la France ne peut évidemment pas agir seule dans cette affaire. On attend la réaction soviétique pour transmettre par écrit cette position (télégramme nos 26-27 du 14 janvier 1949 de Paris, non reproduit). Nankin comprend l'attitude de la France et pense que la réponse soviétique «*pourrait ne pas être tout à fait négative*» (télégramme n° 76 du 17 janvier 1949 de Nankin, non reproduit).

31

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 12 janvier 1949.*

Personnelle.

De Lattre vient de passer ici deux jours pour traiter avec Montgomery diverses affaires. De ce qu'il m'a raconté, deux indications importantes à retenir :

1) Le Général a trouvé Montgomery tout à fait en faveur d'un renforcement des forces anglaises en Allemagne et m'a marqué le vœu que M. Ramadier soulève la question à la prochaine réunion des ministres de la Défense ; en outre, d'accord avec le Maréchal, c'est un des sujets que de Lattre a abordés dans sa conversation avec M. Alexander.

Ici est apparu une incidence imprévue de l'affaire d'Indonésie. Les forces dont il est question seraient, en cas de tension, destinées à étayer les Hollandais sur leur ligne de défense ; or Alexander a dit très franchement à de Lattre qu'il ne pouvait point à l'heure actuelle demander des crédits en vue d'envoyer des effectifs supplémentaires en Rhénanie pour parer à la faiblesse hollandaise, sans aller au-devant de sérieuses critiques au Parlement. Je ne suis pas sûr que cette explication contienne toute la vérité ; mais elle en contient certainement une part : on a hâte ici de voir les Hollandais en mesure de ramener des forces en Europe. Il ne faut pas exclure que le refus de renforcer à leur intention les effectifs britanniques d'Allemagne soit utilisé comme moyen indirect de pression à cet effet.

2) De Lattre m'a montré une lettre de Monty, écrite au début de janvier, et dans laquelle celui-ci, à la suite du débat parlementaire qu'a provoqué la demande de crédits pour Fontainebleau, lui notifiait qu'il refusait de s'installer dans la résidence qu'on préparait à son intention à Courances et qu'il s'installerait à ses frais à l'hôtel, mauvaise humeur assez explicable et que le ton du débat de l'Assemblée nationale aurait provoquée même chez un homme moins susceptible ; la maladresse du rapporteur, qui a cru devoir préciser, dans son intervention, la part des crédits affectés à tel ou tel usage, a été particulièrement remarquable.

Quoi qu'il en soit, il est clair que si le Maréchal n'a pas de résidence en France et s'il doit se loger à ses frais quand il vient chez nous, il sera amené à ramener son état-major ici et à y résider de plus en plus, alors que nous nous étions efforcés de le détacher de Londres. J'avais donc insisté auprès de De Lattre pour qu'il triomphât de cette mauvaise

humeur et qu'il persuadât Montgomery de faire usage de Courances; il y est à peu près parvenu, mais l'affaire ne sera définitivement réglée que lors du prochain voyage de Montgomery qui demande d'ailleurs à voir M. Vincent Auriol qu'il tient en très haute estime.

De Lattre a pu constater enfin que la déclaration faite par M. Ramadier au cours du même débat parlementaire, sur le caractère de l'état-major interallié, n'a pas beaucoup plu ici; à la prochaine réunion des ministres de la Défense, M. Alexander va certainement entreprendre notre ministre sur ce point.

Je n'avais pas voulu vous écrire à ce sujet après lecture de l'Officiel, mais une remarque que m'avait faite Jebb ne m'avait pas laissé de doute sur l'étonnement qu'avaient causé certaines déclarations.

Entre un organe d'étude, et un organe de commandement, il y a un équilibre à trouver, on le trouvera dans les faits, je n'en doute pas, il sera plus difficile, je le crains, de le réaliser dans les mots, étant donné les susceptibilités des uns et la défiance des autres.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 94)

32

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE.

L. *Paris, 12 janvier 1949.*

Secret.

Mon cher ambassadeur,

Je vous transmets, ci-joint pour votre information, copie de télégramme de Chataigneau, rendant compte d'un entretien avec son collègue yougoslave[2].

Pour répondre au désir de Chataigneau de garder à la relation de cet entretien un caractère confidentiel, Paris m'a prié de vous la communiquer par cette voie personnelle[3].

[1] Lettre envoyée par la sous-direction d'Europe orientale à Belgrade sous pli personnel.

[2] Chataigneau est amené à le revoir puisqu'il l'invite à dîner à l'Ambassade le 19 janvier, dîner durant lequel l'ambassadeur yougoslave lui fait le récit de sa vie et des événements de la guerre (dépêche n° 154 du 27 janvier 1949 de Moscou, non reproduite).

[3] En effet, Chataigneau avait insisté sur la consigne que restent réservés et secrets ses télégrammes reproduits en annexe (télégramme n° 33 du 4 janvier 1949 de Moscou, non reproduit).

J'en profite pour vous adresser mille vœux pour la nouvelle année et pour vous prier de croire à l'expression de mes sentiments dévoués.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 41)

ANNEXE

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 7-13 et 20-31. *Moscou, 3-4 janvier 1949.*

Strictement réservé. Confidentiel.

L'Ambassadeur de Yougoslavie à qui j'ai rendu vendredi l'honneur de la visite qu'il m'avait faite mercredi m'a retenu pendant plus d'une heure. Le communiqué de la *Pravda*, dont mon télégramme no 2883 a reproduit le texte, venait de paraître. M. Mrazovitch ne m'a pas caché son dépit de la malignité sans raison qui lui était opposée par ce document à son avènement dans la mission confiée à ses soins.

Il ne s'attendait certes pas à ce que le gouvernement soviétique consente à donner prompte assistance au gouvernement de Belgrade. Mais il semble croire qu'au lendemain de la présentation de ses lettres de créance les courtoisies accoutumées des chancelleries le mettaient en droit d'espérer les faveurs d'un traitement plus doux et à même de préparer à défaut d'un raccommodement un petit raccordage de l'URSS et de la Yougoslavie. L'accord commercial qui vient d'être signé ne le satisfait pas non seulement parce que l'annonce qui en est faite rappelle dans la mémoire le différend qui a blessé la cordialité des rapports entre les deux pays mais encore parce qu'il n'apporte pas à la Yougoslavie les apaisements qu'elle souhaiterait pour l'équilibre de son économie. Faisant bon (...)[2] contre mauvais jeu, il m'a déclaré que la Yougoslavie n'ayant pas obtenu par cet accord ce qu'elle demandait, devrait désormais parer au manque d'importations par un travail accru.

Il s'est empressé d'ajouter qu'elle n'entendait point subir d'injonctions touchant la répartition des fonctions économiques entre les démocraties populaires ni se soumettre à des contraintes nuisibles au développement de son industrie partant à son indépendance. Elle ne veut plus continuer à compenser l'importation de Tchécoslovaquie d'un outillage valant 20 000 dinars par la livraison à ce pays de minerai qui en vaut 200 000 celle d'un wagon de matériel par la fourniture de 20 wagons de bois. Il y a des disproportions m'a-t-il dit, entre le nombre des heures de travail effectuées par chacun des producteurs partie à cette sorte d'échange et la Yougoslavie est décidée à ne traiter que d'égal à égal avec les autres pays et à recevoir dans la proportion de ce qu'elle donne.

L'ambassadeur de Yougoslavie m'a dit que son pays n'en avait (...)[3] pour autant sacrifié les traités pour les marchés, qu'il avait toujours prêté loyalement assistance à ses voisins en leurs besoins, qu'il avait prélevé des céréales sur le nécessaire et même sur l'indispensable à sa population pour les livraisons à la Roumanie ; qu'il avait

[1] Télégrammes diffusés à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

accordé à l'Albanie l'appui de ses crédits et de ses techniciens, qu'il était avec chacun créancier et non point débiteur.

La Yougoslavie s'est placée à l'avant-garde des démocraties populaires. Elle s'est poussée première entre toutes (…)[1] donner une organisation révolutionnaire et il ne convient pas de ce fait qu'elle reçoive des autres des leçons de socialisme. Elle a dès 1941 préparé la résistance armée au fascisme et elle n'a été imitée en cela par la Roumanie, par la Hongrie et par la Bulgarie que 3 ans plus tard.

M. Mrazovitch, évoquant alors son expérience personnelle, m'a rappelé qu'il avait consacré 30 ans de sa vie à soutenir la cause de la révolution; il a combattu en Hongrie en 1918; il a été blessé en Espagne; il a commandé les partisans en Yougoslavie. Il ne peut laisser planer sur son pays ou sur lui-même le soupçon d'intentions ou d'opinions impérialistes.

Comme je lui avais demandé quel règlement il entrevoyait de la dispute entre l'URSS et la République fédérative de Yougoslavie il m'a répondu que la contestation serait longue mais que la Yougoslavie aurait (…)[2] patience d'attendre et qu'elle avait coutume de défendre sa liberté. Aucun pays, m'a-t-il dit, n'a consenti autant de sacrifices pour garder son indépendance. Tour à tour Serbes, Croates et Slovènes se sont soulevés pour mettre fin à une domination offensante et tyrannique et ils sont parvenus à s'affranchir du joug de l'étranger.

L'ambassadeur m'a paru apprécier l'hommage que j'ai rendu, à ce moment de notre conversation, à Matias Gubec, à Zrinski et aux Haïdouk. Il m'a fait remarquer que les peuples voisins de la Yougoslavie avaient mis moins d'ardeur à leur libération.

Il a affirmé que la Yougoslavie avait exécuté ses volontés dans le passé, qu'elle n'était point accoutumée à vaciller dans ses résolutions. Si elle demeure «dure», a-t-il dit, elle surmontera les obstacles. En voulant ardemment ce qu'elle veut, elle viendra à (…)[3] de l'obstacle.

Monsieur Mrazovitch estime que la résolution adoptée par le Kominform à l'encontre du gouvernement de son pays n'est pas fondée et qu'elle n'a, pour cette raison, produit aucun effet en Yougoslavie. La proportion des membres du parti communiste yougoslave qui ont donné leur adhésion au jugement des auteurs de cette résolution ne dépasse pas un pour 4 000. La plupart d'entre eux sont des hommes sans caractère qui avaient, dans le passé, encouru des blâmes du comité central du parti.

Le pays est unanime à apprécier l'effort entrepris sur les instructions du maréchal Tito pour produire davantage et pour améliorer le sort de tous. Les paysans sont satisfaits du développement des voies de communication, de la construction et des nouvelles écoles et universités et de nouvelles institutions où leurs enfants ont la possibilité d'accéder.

Touchant les réfractaires au régime, l'ambassadeur m'a dit qu'ils n'étaient pas nombreux sur le territoire de la République et que ceux qui avaient émigré, s'ils étaient contraints de s'unir pour se donner plus d'importance, ne gagneraient qu'une audience limitée même à l'étranger et toute leur agitation demeurerait sans écho au pays qu'ils ont quitté. Il a ajouté qu'il avait tenté en vain pendant la guerre d'amener M. Matchek à coopérer avec les partisans de Tito.

Il ne croit pas l'ancien chef du parti paysan croate capable de substituer dans sa conduite la fermeté d'esprit à l'irrésolution.

1 Lacune de déchiffrement.

2 Lacune de déchiffrement.

3 Lacune de déchiffrement.

M. Mrazovitch a, au cours de notre entretien, jugé d'autre part extrêmement conséquente l'exécution du projet conçu par le maréchal Tito dans la vue de créer en Yougoslavie une industrie des matières qui s'y trouvent.

Il a regretté le retard, apporté par les anciens gouvernements des territoires rassemblés dans la République fédérative de Yougoslavie, à exploiter et à transformer les richesses naturelles de ces territoires. Aussi, la Yougoslavie a-t-elle, en matière d'équipement industriel comparativement à celui de la Tchécoslovaquie, essuyé un retard de 75 ans qu'elle est obligée de regagner maintenant.

L'Ambassadeur ne doute pas qu'elle n'y parvienne.

Il m'a énuméré de façon touchante les minerais, métaux de son pays, ceux de fer, de manganèse, chrome, plomb et cuivre, les gîtes minéraux de bauxite et de roches combustibles : houille et lignite.

Il a insisté sur l'existence avérée de poches pétrolifères dans le Medjoumourie, en Slovénie, en Voivodina, dans le Kraina et le Posavina (...)[1]aques, et dans le sud de la Dalmatie. Les sondages ont été poussés en certains points jusqu'à 2 000 mètres. Mais la Yougoslavie manque de matériel pour les poursuivre.

Elle a la ferme résolution de se procurer les sondes, les foreuses et les appareils de distillation fractionnée dont elle a besoin pour tirer et raffiner le pétrole qu'elle possède en ses terres et grâce à quoi elle sera à même d'affirmer son indépendance.

Elle est disposée à livrer aux pays qui lui fourniront tout ce matériel des quantités de pétrole à la proportion des profits qui en retourneront à son économie.

Je soumets cette proposition qui ne vise singulièrement aucun pays à l'examen attentif de Votre Excellence pour le cas où il lui paraîtrait possible d'en tirer utilité pour servir à la France.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 41)

33

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 40. *Varsovie, 12 janvier 1949.*

À peine deux mois après le décès du cardinal Hlond[3], le siège primatial de Pologne a été pourvu d'un nouveau titulaire en la personne de Monseigneur Stefan Wyszynski, ancien évêque de Lublin.

Il a certes fallu la pression des circonstances pour que le Vatican se décide à procéder avec une célérité aussi inaccoutumée. La détériora-

1 Lacune de déchiffrement.

2 Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à l'Ambassade de France près le Saint-Siège. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Londres, Washington, Baden, fait le 20-1-49*».

3 Voir *DDF*, 1948-II, n°s 374 et 380.

tion profonde et rapide de la situation commandait en effet une solution d'urgence.

La désignation du nouveau Primat ne semble pas avoir apporté la détente espérée dans les relations entre l'Église et l'État. L'accueil du gouvernement à cette nomination a été nettement hostile. La presse s'est bornée à reproduire en deuxième page une dépêche laconique pour annoncer la nouvelle qui pourtant, dans la vie polonaise, a le relief d'un événement considérable. Pour mieux marquer encore la réprobation officielle, M. Cyrankiewicz a, le 10 janvier, de la tribune du *Sejm*, prononcé de menaçantes paroles à l'adresse de l'Épiscopat. Il a déclaré notamment :

« Le gouvernement ne tolérera pas l'attitude agressive des représentants du clergé et surtout de la hiérarchie ecclésiastique, ni l'ingérence dans les affaires de l'État et de la vie publique laïque ».

Les sentiments du Président du Conseil s'expliqueraient par plusieurs raisons. Le gouvernement aurait préféré que le candidat choisi fût le Père Turowski, actuellement à Rome. Les imprudentes déclarations faites à Rome par les deux évêques venus pour la visite *ad limina*, selon lesquelles l'Église était persécutée en Pologne ont mis l'exaspération officielle à son comble. L'État en aurait conçu un tel dépit qu'il se refuserait même à négocier directement à l'avenir avec l'Épiscopat. En même temps, les arrestations de prêtres pour collaboration avec le maquis ou pour corruption de mineurs se multiplient. Le bruit circule même que deux évêques pourraient être prochainement inquiétés.

Du côté religieux, l'arrestation du cardinal Mindszenty a créé un profond malaise et l'on est généralement peu enclin à des solutions de compromis.

C'est dans cette conjoncture singulièrement délicate que le nouveau Primat prend ses fonctions. Il était recommandé au Saint Père par le cardinal Hlond et l'Épiscopat polonais. Sa personnalité est connue et respectée. Jeune, mais de santé délicate, il a la réputation d'un prêtre ascétique. Les biographies parues dans la presse catholique, dont une est jointe en annexe, mettent l'accent sur l'orientation sociale de son apostolat. Ses amis laissent entendre qu'il manque d'expérience et peut-être de sens politique.

Il sera vraisemblablement, à ses débuts du moins, davantage le porte-parole que le chef de l'Église de Pologne.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 54)

34

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 34[2]. *Prague, 13 janvier 1949.*

Confidentiel. (*Reçu* : le 17, 16 h.)

À l'occasion de la présentation à M. Gottwald des vœux du Corps diplomatique pour la nouvelle année, j'ai eu l'occasion de m'entretenir quelques instants avec le Président de la République, en présence du ministre des Affaires étrangères.

J'ai trouvé le Chef de l'État dans des dispositions assez différentes de celles qu'il avait manifestées après son retour de Crimée (septembre 1948).

À la suite de ce voyage, il avait en effet affirmé à plusieurs reprises et avec beaucoup d'assurances qu'il n'y aurait pas de guerre et souligné que si jamais un conflit éclatait, la Tchécoslovaquie avait la certitude de se trouver parmi les vainqueurs.

J'ai eu le premier janvier en face de moi un homme beaucoup moins sûr de l'avenir.

La situation internationale est franchement mauvaise, m'a-t-il dit en substance. Pourtant, je ne crois pas qu'un conflit puisse éclater dans un avenir immédiat. Aucun des deux groupes en présence n'est encore prêt à l'affronter. Quoi que nous réserve demain, une chose reste certaine à mes yeux: «Le premier coup de fusil ne partira pas de l'Est».

Mon sentiment est que M. Gottwald – et avec lui sans doute d'autres hommes d'État du bloc oriental – sont assez impressionnés par l'amorce d'une organisation militaire de l'Europe occidentale, par la rapidité avec laquelle progresse la négociation du Pacte atlantique, ainsi que par la récente élaboration d'un projet d'accord sur la Rhur d'où se trouve exclue l'URSS.

L'élimination de l'Union soviétique est, en effet, aux yeux du Président de la République tchécoslovaque, le trait essentiel en même temps que le vice principal du projet d'accord établissant l'autorité internationale de la Ruhr. Selon M. Gottwald, le fossé qui sépare l'Europe et le monde en deux camps s'en trouve élargi. D'autre part, les dispositions concernent le contrôle de la production après la fin de l'occupation lui paraissent encore laisser place à bien des échappatoires. Enfin, le fait que la question de la propriété des mines n'ait pas même été abordée lui semble indiquer que les Américains, dont l'influence risque de l'emporter, demeurent attachés à l'idée de restituer les puits

[1] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Londres, Washington, Moscou, Baden, Varsovie, Budapest, Belgrade, Bucarest, f[ai]t le 19/1/49*».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

à leurs anciens propriétaires. «De belles perspectives s'ouvrent encore devant les maîtres de forge (*Schletenbarone*) de la Ruhr, a remarqué mon interlocuteur. Dans ces conditions, a-t-il poursuivi avec une certaine naïveté, et étant donné qu'un accord à quatre s'avère impossible, pourquoi la France, dont le peuple vient de manifester de telles inquiétudes et ne saurait encore être entièrement rassuré, ne menace-t-elle pas de se placer résolument en ce qui concerne les affaires allemandes aux côtés de l'URSS, si les puissances anglo-saxonnes ne renoncent pas nettement et définitivement à une politique qui comporte des grands risques de résurrection du potentiel d'agression de l'Allemagne. Au surplus, il n'y a entre la France et l'URSS aucune opposition d'intérêts, aucun sujet grave de contestation».

Après avoir observé qu'une telle solution n'entrait évidemment pas en ligne de compte et n'atténuerait du reste aucunement la tension internationale, j'ai ajouté que la France n'avait nullement renoncé à l'espoir d'un compromis entre les grandes puissances et qu'elle ne négligeait aucune occasion de s'employer dans le sens de la conciliation. D'autre part, elle demeurait très attentive au danger allemand, et il était indéniable qu'en ce qui concerne les précautions indispensables contre un retour agressif de l'ancien Reich, elle se trouvait par la force des choses le champion et le porte-parole de tous les pays, quels qu'ils soient, qui avaient au cours des siècles souffert de l'impérialisme germanique et étaient résolus à écarter toute nouvelle menace. L'attitude de la France à la Conférence sur le Ruhr venait de le prouver. D'autre part, si le projet d'accord élaboré ne comportait pas encore toutes les garanties désirables, il marquait toutefois un progrès dont la France n'était pas seule bénéficiaire. À cet égard, l'attitude systématiquement négative adoptée par la presse de certains pays ne me paraissait ni la plus équitable, ni la plus habile. L'avenir prouverait, d'ailleurs, que la France continuerait, en veillant à sa propre sécurité, à défendre la cause de tous les pays pour lesquels l'Allemagne pourrait à nouveau constituer un danger.

M. Gottwald a répondu qu'il en acceptait l'augure.

La conversation a pris fin sur ces mots. Le chef du Protocole ayant annoncé l'arrivée du ministre de la Défense nationale, qui venait présenter les félicitations de l'Armée.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 43)

35

NOTE DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE[1]

Troubles en Amérique latine

N. *Paris, [13] janvier 1949.*

Depuis quelques mois, la recrudescence de l'agitation dans le nouveau continent attire l'attention de l'opinion mondiale. L'Amérique latine semble traverser actuellement une période de crises décisives.

Demeurée à l'écart des secousses révolutionnaires et des conflits idéologiques de notre époque, rapidement enrichie au cours de la dernière guerre, l'Amérique latine, en face d'une Europe épuisée par les épreuves et les privations, paraissait jusqu'à ces derniers mois occuper une position privilégiée. Débordant de confiance dans leur avenir, les peuples latino-américains ont pris conscience du rôle essentiel qu'ils sont appelés à jouer désormais dans le monde. Cet éveil à la vie internationale d'un continent jeune et dynamique a été particulièrement apparent au cours des débats de la conférence interaméricaine de Bogotá. Oubliant les oppositions profondes qui divisent le Nouveau Monde et les difficultés inhérentes à l'après-guerre (pénurie de devises, inflation, déséquilibre des prix et des salaires, problèmes sociaux et problèmes politiques nouveaux), les délégués de ces pays ont pensé que le moment était venu de concrétiser les résultats d'une politique commune et de donner aux autres continents l'exemple de la paix américaine. Les décisions prises au cours de cette conférence, le ton des discours qui y furent prononcés, sont l'indice d'un tel état d'esprit. Ils révèlent un désir profond d'échapper désormais à la tutelle économique ou morale de l'Ancien Monde.

Mais, par une coïncidence imprévue, l'émeute et le pillage ont interrompu une conférence qui devait faire connaître aux nations la conception nouvelle des Amériques. La réunion de Bogotá marqua le début de troubles révolutionnaires qui, de Colombie, devaient successivement atteindre le Honduras, le Panama, le Pérou, le Paraguay, le Chili, le Venezuela, Costa Rica et tout récemment le Salvador.

Troubles et coups d'État

Qu'ils aient été couronnés de succès comme au Pérou et au Venezuela, ou qu'ils aient échoué comme au Paraguay et au Chili, ces mouvements, à la seule exception de ceux de Bogotá, ont été conçus et réalisés par les éléments les plus réactionnaires de l'armée. Ils traduisent à première vue l'exaspération des nationalistes locaux.

[1] Note transmise par bordereau collectif n° 26 à 45 destinataires.

«Nous avions nourri l'espérance, écrivait récemment le journal *Accion* de Montevideo, que l'Amérique aurait un rôle éminent à jouer en face d'une Europe bouleversée par la guerre et de graves mouvements sociaux; la réalité nous montre aujourd'hui que nous avons encore des points à rendre à l'Europe dans l'ordre politique et social, et que l'Amérique n'est malheureusement pas en état, dans les conditions actuelles, de contribuer à la reconstruction du monde alors que les fondations américaines elles-mêmes menacent de s'écrouler. On prétend, poursuit-il, que ces divers mouvements militaires seraient en connexion et que leurs dirigeants agiraient conformément à un plan préconçu. Mais il est clair qu'une fois au pouvoir, ceux-ci ne pourraient maintenir cette unité et qu'une ère de nationalisme violent et agressif viendra séparer les conjurés…»

Il n'est pas interdit de penser que cette succession de *pronunciamientos*, et cette éclosion de *caudillos* ne sont pas dues aux seuls effets du hasard. La question se pose de savoir quels sont les liens qui peuvent exister entre ces différents mouvements révolutionnaires.

Au Panama, les troubles qui ont éclaté au cours des derniers mois tirent leur origine des élections présidentielles du 9 mai dernier. C'est aux réactions nationalistes et anti-américaines de l'opinion publique panaméenne qu'il faut attribuer le succès remporté à ces élections par le Docteur Arnulfo Arias, chef du Parti révolutionnaire authentique, ancien Président de la République, renversé en 1941 pour ses sympathies nazies. L'opposition des milieux gouvernementaux a cependant empêché le Docteur Arias d'accéder à nouveau à la plus haute magistrature.

Au Honduras, les troubles se sont également produits à l'occasion des élections présidentielles. Le mouvement révolutionnaire préparé par le Parti libéral a d'ailleurs rapidement échoué.

Au Pérou, le gouvernement constitutionnel du président Bustamente mécontentait à la fois et les milieux d'extrême-droite et les partis populaires d'extrême-gauche. Un complot des premiers fut réprimé au début d'octobre. Les seconds en profitèrent alors: un gouvernement militaire, dirigé par le général Odria, s'empara du pouvoir à la suite d'un bref et violent coup d'État.

Au Paraguay, l'insurrection militaire du 26 octobre, inspirée par le parti conservateur des *Colorados*, a échoué après des combats assez rudes dans les rues de la capitale. À la suite de ces événements, la tendance autoritaire du gouvernement se trouva confirmée.

Quelques jours à peine après cette tentative, le 1er novembre, un complot dirigé contre le gouvernement chilien par le vieux leader conservateur, le général Ibanez del Campo, était découvert. Selon les révélations de la justice militaire, les insurgés étaient appuyés par le groupement d'«Action chileno-argentine», sous l'influence directe du gouvernement argentin.

Les dirigeants du Venezuela formaient l'un des gouvernements les plus libéraux d'Amérique latine. Le conflit qui existait entre l'armée et le parti gouvernemental «Action démocratique» s'est traduit par un coup d'État et la prise du pouvoir par une junte militaire de tendances conservatrices.

Les événements qui se sont produits récemment en Amérique centrale paraissent relever davantage de causes locales. Au Salvador, une junte militaire, aux appartenances politiques encore imprécises, a renversé le gouvernement du général Castaneda Castro, lui-même de tendance autoritaire. Enfin, la tentative d'invasion du Costa Rica par des éléments armés en provenance du Nicaragua, a suscité la réunion du Conseil de l'Organisation des États américains.

Causes de l'agitation

Ce résumé succinct des événements révolutionnaires qui se sont produits en Amérique latine au cours de ces derniers mois, semblerait indiquer qu'il s'agit de la réalisation d'un véritable plan. En réalité, les causes de ces perturbations politiques sont complexes. Des courants d'origine différente ont fini par converger. Il n'est pas douteux qu'il existe en Amérique latine une sorte de contagion dictatoriale qui pousse les éléments de l'armée, toujours prêts à aspirer au pouvoir, à imiter l'exemple des séditions victorieuses. La reconnaissance du gouvernement péruvien par les États-Unis a pu, d'autre part, paraître un acquiescement tacite ou même un encouragement à d'autres révoltes.

Influence de l'Argentine

L'échec de certains complots a permis d'en déceler la trame. Ce fut le cas au Chili. Le président de la République, E. Gonzalez Videla, n'a pas craint de dénoncer publiquement les liens qui unissaient les chefs de la sédition à l'Argentine. Le gouvernement de Buenos Aires avait d'ailleurs des raisons de ne pas être satisfait de l'attitude désinvolte du Chili à son égard. Il lui reprochait son peu d'empressement à faire aboutir l'accord économique, son refus formel d'aider à la formation de groupes régionaux sud-américains, son orientation en faveur des États-Unis, son abstention dans la question des territoires européens, et son attitude modérée dans celle de l'Antarctique.

En Bolivie, l'attaché militaire argentin fournissait des armes au parti conservateur. M. Costa du Rels, ministre des Relations extérieures, déclarait récemment au Directeur d'Amérique que le général Perón, informé par lui de ce fait, en juillet dernier, n'avait pu agir autrement que de rappeler sur le champ son attaché militaire à La Paz.

On est donc amené à supposer, que le gouvernement de Buenos Aires qui prétend à l'hégémonie sinon sur l'ensemble du continent, du moins

sur la partie méridionale de l'Amérique latine, s'est efforcé par tous les moyens dont il dispose de créer une chaîne de gouvernements conservateurs, à la fois hostiles au communisme et favorables à la formation d'un bloc politique économique et militaire dont Buenos Aires prendrait tout naturellement la tête.

Les pays qui, jusque-là, ne s'étaient pas inquiétés de la recrudescence des troubles en Amérique centrale et méridionale, se voient peu à peu enclavés entre des régimes dictatoriaux.

Réaction contre le communisme

Mais il est cependant vraisemblable que l'Argentine ne se trouve pas être seule en cause. Des influences plus complexes sont probablement à l'origine de ces événements.

C'est ainsi que la propagande communiste de son côté s'attache à entretenir un état d'agitation. L'Amérique latine souffre d'un malaise pro fond. Le niveau de vie de la grande masse des populations est souvent proche de la misère. Il s'agit de faire prendre conscience de leur sort aux classes laborieuses. Rejoignant l'action de l'Argentine, les communistes, en jouant du sentiment latent anti-américain, si commun dans les Républiques de l'hémisphère austral, espèrent mener une action comparable à celle qui a pour objet d'entraver en Europe la réalisation du Plan Marshall.

Cette action souterraine n'a pas été, semble-t-il, sans influence sur les émeutes de Panama, les troubles de Bolivie, l'inquiétude qui s'est faite jour en Uruguay, les désordres sociaux du Paraguay et du Chili.

Ainsi le nationalisme outrancier au développement duquel on assiste de jour en jour, n'apparaît que comme une réaction aux menaces communistes et à l'emprise nord-américaine.

Toutefois, il convient de ne pas pousser à l'excès cette distinction entre les troubles provoqués par les agitateurs réactionnaires et ceux suscités par les agents de l'URSS. On ne saurait classer les pays récemment affectés par ces événements en deux catégories nettement séparées : ces deux influences se manifestent à la fois dans chacune des républiques.

Attitude des États-Unis

À l'égard de ces événements, la réaction des États-Unis reste difficile à préciser. Il semble que Washington ne soit intervenu directement en aucun cas. Les deux courants, réactionnaire et communiste, lui sont également hostiles. Le gouvernement américain peut difficilement s'opposer à l'un sans favoriser l'autre. La lutte contre le communisme paraît être pourtant le meilleur moyen, à la fois de discréditer les gouvernements qui ne répudient pas formellement cette idéologie et de

réduire à néant l'anti-américanisme qui est le meilleur argument des gouvernements réactionnaires hostiles aux États-Unis.

L'action du Département d'État a varié selon les pays intéressés. Au Panama, les États-Unis ont accepté de renflouer les finances locales. Au Chili, le soutien apporté au président Videla permet à celui-ci de poursuivre son action contre le communisme. D'autre part, les États-Unis ont resserré leurs liens économiques avec l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay. Au Pérou, comme nous l'avons vu, les États-Unis ont reconnu rapidement le nouveau gouvernement.

Il ne semble pas, dans ces conditions, que Washington se soit inquiété outre mesure des progrès récents de l'action soviétique. Son but est de donner satisfaction aux aspirations ouvrières en assurant plus de prospérité aux États latino-américains et d'enlever ainsi à la propagande communiste ses arguments les plus dangereux.

Ces événements sont-ils susceptibles de modifier nos rapports avec les différentes républiques d'Amérique latine ?

À première vue, il ne semble pas que le pouvoir de gouvernements autoritaires sur le continent américain puisse être préjudiciable à notre action. Nous pouvons compter sur des sympathies réelles dans les milieux conservateurs comme dans les milieux libéraux. Au Venezuela, par exemple, le colonel Delgado Chalbaud, chef de la junte militaire, est d'origine et de formation françaises. Il a fait ses études à l'école du génie de Versailles.

D'autre part, nous avons tout lieu de supposer que dans la «question des territoires européens en Amérique», les conservateurs auprès desquels nous avons trouvé jusqu'à présent plus de compréhension pour notre thèse, ont tendance à adopter une attitude moins intransigeante que celle des libéraux. Ils sont moins nettement accessibles aux idéologies anti-coloniales.

Par contre, il ne faut pas oublier que leur présence à la tête de nombreux gouvernements n'est peut-être qu'un phénomène transitoire. Malgré les coups d'État et les révolutions, le nombre des Latino-Américains de tendance libérale n'a cessé d'augmenter. Tout en maintenant des relations cordiales avec les dirigeants du moment, la France ne doit pas cesser d'apparaître, en Amérique latine, comme le pays de la liberté, où s'élaborent encore des formules nouvelles de justice et d'égalité sociales.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 51)

36

COMPTE RENDU DES CONVERSATIONS ENTRE M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET M. BEVIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES BRITANNIQUE, À LONDRES LES 13-14 JANVIER 1949 (1re, 2e ET 3e SÉANCES)

C.R.

Les deux ministres reconnaissent que les divergences existant entre la France et la Grande-Bretagne en ce qui concerne le Pacte atlantique portent essentiellement sur les deux points suivants: adhésion de l'Italie, aire d'application du Pacte.

M. Bevin estime qu'il serait inopportun d'inviter actuellement l'Italie à accéder au Pacte. Cette opinion est fondée sur des considérations relatives, d'une part à la situation de l'Italie et aux moyens dont elle dispose, et d'autre part, au point de vue du gouvernement américain.

L'adhésion de l'Italie provoquerait dans la péninsule des remous d'opinion assez importants et conduirait 15 % des électeurs anti-communistes représentant l'élément pacifiste à voter pour le parti communiste ou un parti apparenté.

Les socialistes de la nuance de M. Saragat perdraient ces voix au profit des partisans de M. Nenni et ceci à un moment où certains indices permettent de penser que M. Nenni chercherait à se rapprocher de M. Saragat. M. de Gasperi croit pouvoir obtenir dans le pays une majorité favorable à l'adhésion au Pacte mais il lui faudrait pour cela entreprendre une campagne qui provoquerait une grande agitation et fournirait en fin de compte un aliment à la propagande soviétique.

D'autre part, la participation de l'Italie aurait pour conséquence pratique de disséminer l'assistance militaire que les puissances de l'Europe occidentale attendent des États-Unis, et poserait en outre un problème financier qui paraît, pour le moment, insoluble. C'est pour ces raisons, d'ailleurs, qu'on n'a jamais cherché du côté britannique à obtenir l'accession de l'Italie au traité de Bruxelles; une telle accession aurait constitué pour ses partenaires un poids plutôt qu'un atout.

En outre, le gouvernement américain ne paraît pas pour le moment disposé à inviter l'Italie à adhérer au Pacte. Or, il importe avant tout de ne pas soulever de difficultés qui retarderaient la conclusion du Traité, il est à craindre en effet que les bonnes dispositions rencontrées actuellement en Amérique à cet égard ne durent pas toujours, et que la nouvelle administration ne fasse subir à la politique américaine une évolution qui irait à l'encontre des intérêts des puissances européennes.

L'important est d'aboutir le plus vite possible et d'obtenir l'approbation du Sénat américain dont une décision favorable aurait sur l'opi-

nion une influence déterminante et réglerait définitivement la question. Il serait alors possible d'exploiter le slogan de la Communauté atlantique, qui est de nature à séduire les Américains et qui finira par s'ancrer dans leurs cerveaux. Il faut donc éviter de prolonger les négociations et ne pas insister pour obtenir des Américains une invitation à l'Italie. Toute perte de temps constitue un danger.

Il n'est pas question cependant d'abandonner l'Italie et il convient de trouver le moyen propre à la retenir dans le camp occidental. Dans l'immédiat, elle pourrait recevoir une première satisfaction en étant invitée à participer en qualité de membre fondateur au «Conseil de l'Europe» dont la création est actuellement à l'étude. Si par la suite la situation évoluait favorablement, l'Italie pourrait éventuellement accéder au Pacte de l'Atlantique. En outre, ce Pacte pourrait être accompagné d'une déclaration visant l'Italie, la Turquie et la Grèce; un projet dans ce sens a d'ailleurs été communiqué au ministre français.

M. Schuman partage les préoccupations de son collègue britannique. La participation de l'Italie soulève en effet de sérieuses objections de la part des États-Unis et également du Canada.

Du côté français, on hésite encore et les conversations que le ministre français a eues avec ses collègues italiens n'ont pas permis d'arrêter une position définitive. Le projet de déclaration proposé par M. Bevin sera étudié et dès demain, il sera sans doute possible de faire connaître la position que le gouvernement français se verra proposer par son ministre des Affaires étrangères.

M. Bevin aborde le problème de l'aire d'application du Pacte. La difficulté à cet égard provient du refus du gouvernement de Washington de l'étendre à l'Algérie. Même si ce territoire n'est pas nommément désigné, il est inconcevable qu'il puisse être attaqué séparément sans qu'il s'ensuive un conflit général.

M. Schuman déclare que la position du gouvernement français à ce sujet ne s'est pas modifiée: l'Algérie est une partie intégrante du territoire métropolitain et un traité qui établirait une distinction entre les départements algériens et ceux de la France métropolitaine serait absolument inacceptable pour le gouvernement comme pour le Parlement. L'application en Algérie des dispositions du Pacte est une condition *sine qua non* d'une participation de la France; si elle n'obtenait pas satisfaction, elle ne signerait pas.

M. Bevin comprend les difficultés devant lesquelles se trouve le gouvernement français ainsi que la force des arguments développés par son collègue. Il est toutefois indispensable d'aboutir et de ne pas répéter les erreurs commises au lendemain de la victoire de 1918, erreurs dont la conséquence a été le triomphe de l'isolationnisme américain.

Il serait donc souhaitable que le gouvernement français envisage le problème dans l'esprit le plus large. Chacun est d'accord pour reconnaître que le but poursuivi ne saurait être abandonné; mais les États-

Unis se refusant à garantir une partie quelconque du continent africain, ne pourrait-on pas trouver une formule capable de donner satisfaction à l'opinion française sans heurter celle des États-Unis. Une telle formule pourrait être plus facilement acceptable par Washington que la mention spécifique du mot Algérie.

M. Schuman partage ces vues et communiquera à son collègue britannique un projet dans ce sens dès qu'il aura pu être établi et approuvé par le gouvernement français.

Les deux ministres abordent le problème des anciennes colonies italiennes, et constatent l'accord de leurs gouvernements concernant l'attribution à l'Italie de la tutelle sur la Somalie, à la Grande-Bretagne sur la Cyrénaïque et à la France sur le Fezzan.

Seules restent à régler les questions de la Tripolitaine et de l'Érythrée.

M. Schuman fait observer qu'étant donné la situation géographique de la Tripolitaine, le gouvernement français attache une importance essentielle au sort de ce territoire.

Il ressort des renseignements recueillis au cours des conversations franco-italiennes de Cannes, que les Italiens sont en mesure de prendre en mains l'administration de ce territoire. Si elle ne leur était pas confiée, la position du gouvernement de Rome serait gravement ébranlée et le comte Sforza a indiqué que, pour sa part, il démissionnerait.

La France ne tient pas à avoir pour voisine une Italie communiste; le gouvernement français estime donc qu'il convient de régler au plus tôt cette question et qu'un ajournement serait injustifié et ne pourrait avoir que de mauvais effets.

Toutefois, le comte Sforza a paru au cours des conversations de Cannes parler à titre personnel. Il serait donc nécessaire d'interroger officiellement le gouvernement italien pour s'assurer de ce qu'il peut accepter et entreprendre. Pareille démarche pourrait être faite à la fois par les gouvernements français et britannique, et peut-être même par le gouvernement américain.

M. Bevin reconnaît qu'il est essentiel de recueillir de telles assurances: si la préoccupation première du gouvernement britannique est de mettre la Tripolitaine à l'abri des Soviets, il n'en reste pas moins résolu à ne pas utiliser les troupes anglaises pour imposer une solution par la force. Si l'Angleterre renonçait officiellement à la Tripolitaine, l'opinion britannique réclamerait l'évacuation du pays par les troupes anglaises. Il importe que cette évacuation ne soit pas le signal de troubles. Il faut par conséquent être bien certain que les Italiens sont capables d'assurer l'ordre.

En second lieu, il faut bien constater que les Italiens ne sont jamais satisfaits de ce qu'on leur accorde. Si l'on devait faire quelque chose pour eux, en Tripolitaine, il faudrait au préalable obtenir d'eux l'engagement qu'ils ne feraient pas campagne aux Nations unies pour obtenir également la Cyrénaïque.

M. Schuman indique que si le gouvernement italien ne peut approuver officiellement et publiquement l'attribution de la Cyrénaïque à la Grande-Bretagne, il s'inclinera néanmoins.

M. Bevin a imaginé une solution qu'il expose, à titre personnel, car elle n'a pas été soumise à l'approbation du gouvernement de Londres.

Partant de l'idée que les Italiens ne sont pas en mesure de revenir immédiatement en Tripolitaine, le secrétaire d'État pense que l'Angleterre pourrait continuer à administrer le pays, mais dans des conditions qui permettent de préparer la transition: le système comporterait un gouverneur général britannique assisté d'un adjoint italien, et un conseil dont la forme serait à déterminer. Il est nécessaire que les Italiens puissent négocier pendant la période transitoire avec des représentants qualifiés des populations indigènes. Dans l'état actuel des choses, il serait difficile de déterminer quels pourraient être ces représentants et l'on ne voit pas avec quelles autorités locales les Italiens pourraient préparer leur retour.

Une solution de ce genre conviendrait sans doute au gouvernement italien car elle correspond à une proposition que l'ambassadeur d'Italie est venu soumettre à M. Bevin le 12 janvier: il ressort de la démarche du duc Gallarati Scotti que le gouvernement de Rome souhaite qu'une étroite coopération entre la Grande-Bretagne, l'Italie et le monde arabe permette la création d'un État de Tripolitaine lié à l'Italie par un «traité de coopération».

Cette formule est bien vague et on peut se demander quel régime les Italiens envisagent pour la Tripolitaine.

M. Schuman ne possède pas à cet égard d'indications précises: il faudrait, semble-t-il, procéder par étapes: d'abord, le retour des colons italiens, ensuite celui des forces de police et des troupes. Quant au régime constitutionnel, les Italiens seraient sans doute amenés à instaurer un protectorat du genre Tunisie.

M. Bevin insiste sur la nécessité de savoir à quoi s'en tenir à cet égard: avant de proposer une solution aux Nations unies, il faut savoir si l'on peut donner à l'Assemblée quant aux intentions italiennes des indications susceptibles de lui apporter tous apaisements, faute de quoi la majorité des deux tiers ne pourrait être obtenue.

En tout cas, le point de vue officiel du gouvernement britannique n'a pas varié.

Il est certain que l'ajournement du règlement de cette question présente de graves inconvénients, et si l'on veut obtenir l'accord des Américains, il conviendrait de proposer une solution du genre de celle qui vient d'être envisagée.

Les deux ministres se mettent finalement d'accord sur les points suivants:

1) il importe de connaître avec précision les intentions et les possibilités des Italiens et d'obtenir d'eux qu'ils limitent une fois pour toutes leurs prétentions;

2) il est désirable que la démarche envisagée auprès du gouvernement de Rome soit faite à la fois par les gouvernements français, britannique et américain;

3) en conséquence, il convient tout d'abord de savoir si le gouvernement américain est disposé à revenir sur sa position et, à cet effet, de l'interroger par la voie diplomatique.

M. Bevin estime cependant qu'il est préférable pour effectuer la démarche envisagée auprès des Américains d'attendre l'installation de M. Acheson dans ses fonctions de secrétaire d'État.

En ce qui concerne l'Érythrée, il importe de se rappeler qu'il existe dans l'opinion britannique des sentiments extrêmement vifs nés de l'impression profonde laissée en Angleterre par la guerre italo-éthiopienne. Ces sentiments sont éprouvés par les conservateurs aussi bien que par les travaillistes. L'Italie a d'ailleurs tout avantage à ne pas se réinstaller en Érythrée. Pourvu en effet que ce territoire ne soit pas placé sous l'autorité de l'Italie, le gouvernement éthiopien accueillerait sans doute volontiers le concours des techniciens italiens dans le développement de cette province et même dans celui de l'Éthiopie.

Au cours d'une visite qu'il a faite le 12 janvier, l'ambassadeur d'Italie a indiqué au secrétaire d'État qu'en raison du caractère essentiellement italien des villes de Massoua et d'Asmara, et compte tenu de tous les intérêts italiens d'Érythrée, le gouvernement italien jugeait inacceptable un règlement au terme duquel l'Érythrée ne serait pas administrée par une ou plusieurs puissances occidentales. Il conviendra dans ces conditions d'étudier la possibilité d'une tutelle internationale à laquelle participerait l'Italie.

Le gouvernement britannique, en ce qui le concerne, proposerait que l'Érythrée soit annexée à l'Éthiopie et que des dispositions soient prises en faveur de la communauté italienne; pour des considérations d'ordre économique, une solution de partage est impossible.

Au demeurant, le gouvernement britannique serait favorable à un ajournement du règlement de ce problème. Entre-temps, il se mettrait en devoir d'établir dans ce territoire, un système de gouvernement semblable à celui qu'il avait en vue en proposant l'attribution du pays à l'Éthiopie.

Le gouvernement britannique n'a nullement l'intention de revendiquer le territoire érythréen.

M. Schuman fait observer que l'ajournement n'offre pas les mêmes inconvénients qu'en ce qui concerne la Tripolitaine. L'attitude des parties en présence est essentiellement négative. Les Italiens ne veulent

pas voir d'Éthiopiens en Érythrée et les Éthiopiens ne veulent pas y voir d'Italiens.

La meilleure solution serait sans doute, dans ces conditions, une tutelle internationale.

2e séance

M. Bevin affirme que c'est sans la moindre arrière-pensée qu'il a demandé l'ajournement de la réunion du Comité de Paris concernant l'Union européenne; avant le départ de la délégation britannique, il tenait à prendre connaissance du dossier relatif à cette affaire.

Le gouvernement britannique s'est rallié aux principes fondamentaux suivants:

1) Création d'un Conseil des ministres;

2) Création éventuelle d'une «Conférence» à laquelle participeraient des délégations nationales;

3) Contrôle de cette Conférence par le Conseil des ministres.

Le gouvernement britannique considère que ce contrôle est nécessaire pour éviter que la Conférence ne serve de tribune aux délégués préoccupés d'attaquer leurs gouvernements respectifs; il estime d'autre part qu'il appartient à chaque gouvernement de désigner comme il l'entend ses délégués à la Conférence. En ce qui concerne le Royaume-Uni, ses délégués appartiendront au parti qui possède la majorité à la Chambre des Communes et auront une responsabilité analogue à celle de toute délégation nommée par le gouvernement.

Sans doute la situation est-elle différente dans les pays continentaux où les gouvernements s'appuient sur des coalitions parlementaires et où il est naturel que la délégation soit composée de représentants des différents partis.

Il faut en tout cas se garder de donner l'impression que les pouvoirs attribués à la Conférence sont susceptibles de limiter dans une certaine mesure la souveraineté des gouvernements: le discours récemment prononcé par M. Ramadier au sujet de l'affaire de Fontainebleau montre combien cette question de souveraineté est délicate à manier. Tout ceci mérite d'être étudié avec le plus grand soin et un échange de vues doit très opportunément intervenir avant la reprise des travaux du Comité de Paris.

Si, comme il est probable, les différentes délégations qui composent ce Comité ne peuvent se mettre d'accord lors de la réunion prévue pour le 18 janvier, la solution la meilleure serait de soumettre les différents points de litige au Conseil consultatif, qui étudiera la possibilité d'élaborer un système acceptable pour tous. Le gouvernement britannique, en ce qui le concerne, souhaite, avant de s'engager, consulter d'autres pays européens afin de connaître leurs vues.

D'autre part, il serait nécessaire de limiter la durée et le nombre des sessions de l'organisation envisagée, faute de quoi le gouvernement britannique ne pourrait disposer du personnel nécessaire. Si le projet britannique va moins loin que les suggestions française et belge, lesquelles prévoyaient la création d'une assemblée de caractère plus parlementaire, ce projet comporte cependant d'importantes concessions au point de vue des gouvernements continentaux; il est souhaitable que ces derniers veuillent bien en tenir compte.

M. Schuman reconnaît que toutes ces questions méritent la plus mûre réflexion. Le délai souhaité par le gouvernement britannique n'est pas, dans ces conditions, surprenant. Cette affaire commence toutefois à passionner l'opinion et la décision manifestée par celle-ci en présence de l'ajournement de la réunion du Comité de Paris donne la mesure de l'intérêt qu'elle porte au problème et de son désir d'en voir hâter la solution. Si les gouvernements français et belge ont repris à leur compte le projet qu'ils avaient présenté l'été dernier, c'est afin de retirer à des organismes privés le monopole de cette grande idée et de ne pas leur fournir l'occasion de s'en servir à des fins démocratiques.

Le mot «Conférence» proposé par M. Bevin pour désigner l'Assemblée européenne est parfaitement acceptable. D'autant plus que l'organisation dont il s'agit doit, dans l'esprit du gouvernement français, avoir un caractère purement consultatif. L'expression «contrôle par le Conseil des ministres» manque de précision. Il semble, en effet, que la fixation de l'ordre du jour par ledit Conseil comporte déjà un contrôle suffisant.

En ce qui concerne la désignation des délégations, les traditions parlementaires ne sont pas les mêmes en France qu'en Angleterre: le Parlement français a coutume de désigner des représentants chargés parfois de travaux n'ayant aucun rapport avec l'activité parlementaire, et ces délégations ne sont, à aucun égard, responsables devant le Parlement. Le groupe d'études du Conseil de l'Europe a d'ailleurs expressément prévu que le choix des délégués et leur mode de désignation seraient laissés à la discrétion des gouvernements. Il serait néanmoins regrettable que ces délégués soient une émanation pure et simple des gouvernements; ces derniers ont de multiples occasions de se rencontrer et d'échanger leurs vues. Ce qui est nouveau, c'est l'idée de réunir les représentants de l'opinion publique et de leur fournir l'occasion de discuter des problèmes d'intérêt commun. Le contrôle exercé par le Conseil des ministres sur la Conférence par la fixation de l'ordre du jour paraît suffisant pour écarter le danger auquel M. Bevin fait allusion. D'ailleurs, quand bien même les Parlements seraient chargés de désigner les délégations, ils ne seraient pas pour autant tenus d'y faire figurer les représentants de tous les partis, et le sous-comité a prévu que les adversaires de la conception de l'Union européenne ne pourraient pas être désignés: ceci écarte les communistes. Le souhait exprimé par

M. Bevin de ne rien conclure avant que le gouvernement britannique n'ait consulté d'autres pays européens est tout à fait raisonnable.

Le gouvernement français, quant à lui, attache à l'idée d'Union européenne une importance capitale, car elle lui paraît seule susceptible d'amener l'Allemagne à entrer dans une communauté des pays d'Europe, et par conséquent de régler le problème allemand et le problème de la Ruhr. Le gouvernement français est convaincu que les avantages du projet dépassent largement les inconvénients inévitables qu'il peut présenter.

M. Bevin remet, à titre strictement personnel, le projet qui sera soumis par M. Dalton au sous-comité. Ce projet prévoit ce que les syndicalistes anglais appellent «le vote collectif par délégation» (*Card vote*), par opposition au vote individuel. Le gouvernement britannique estime, en effet, que le vote individuel n'exprimerait pas l'opinion de la communauté nationale mais les opinions personnelles des délégués, ce qui comporterait certains risques.

Le secrétaire d'État britannique, qui a suivi avec attention l'évolution de la querelle entre Tito et le Kremlin, estime qu'il serait dangereux de se mêler de cette brouille de famille. Toutefois, il serait intéressant de voir comment on pourrait en tirer parti. Peut-être cette brouille faciliterait-elle un rapprochement entre la Yougoslavie et l'Italie? Pour sa part, le gouvernement britannique s'est borné à développer les relations économiques entre l'Angleterre et la Yougoslavie; il a signé un accord commercial portant sur des mouvements de marchandises d'une valeur de 15 millions de livres; il a d'autre part procédé à des achats de bois yougoslaves.

M. Schuman pense qu'il serait bon d'utiliser l'Italie pour favoriser un rapprochement entre les puissances occidentales et la Yougoslavie; on peut se demander toutefois comment seraient accueillies à Belgrade des ouvertures italiennes, et l'on peut craindre que l'affaire de Trieste ne contrarie l'établissement de bonnes relations entre les gouvernements de Rome et de Belgrade. Pour le moment, on ne peut agir que sur le plan économique.

M. Bevin indique, en ce qui concerne l'affaire de Palestine, que l'un des premiers buts de la politique britannique a été de préciser la position américaine, qui a souvent et considérablement varié. D'après les dernières informations reçues de Washington, le gouvernement américain semble s'en tenir finalement à la résolution des Nations unies de novembre 1947; autrement dit, si les Juifs souhaitent annexer la Galilée occidentale, qui ne leur a pas été attribuée par la résolution en question, ils devront offrir aux Européens certaines compensations dans le Neguev. Telle est la position américaine qui, après les hésitations et les déclarations contradictoires de M. Marshall et du président Truman, semble aujourd'hui bien fixée.

En ce qui concerne l'Égypte, qui a agi de façon bien imprudente, le gouvernement britannique a été moins préoccupé des effets d'une attaque des forces juives sur les troupes anglaises que des troubles qu'une telle invasion aurait pu provoquer dans le delta.

Après mûr examen des différents plans de partage proposés, il apparaît que celui de 1947 est impraticable; le Plan Bernadotte crée, au contraire, deux territoires homogènes et laisse aux Arabes la route stratégiquement essentielle de Beersheba qui relie l'Égypte aux territoires arabes. En cas de conflit, les forces anglaises auraient, de par les traités, l'usage de cette route. Or, si les Juifs restent neutres, il est important que les routes stratégiques passent par le territoire arabe.

M. Michel Wright rappelle, à ce sujet, que les Juifs occupent en Galilée occidentale Haïpha et Lydda, et que s'ils veulent garder toute la Galilée ils ne doivent pas revendiquer la totalité du Neguev. Il n'est guère probable, d'autre part, que les Américains retirent Beersheba aux Juifs. Enfin, il ne saurait être question de donner aux Juifs un corridor d'accès à Jérusalem.

M. Schuman signale l'importance que les Juifs attachent aux mines de potasse de la Mer Morte.

M. Michel Wright répond qu'ils y auront libre accès, mais qu'il ne saurait être question de les placer sous souveraineté israélienne.

Les deux ministres sont finalement d'accord pour reconnaître toute l'importance de la tâche confiée à la Commission de conciliation qui doit s'installer très prochainement à Jérusalem et tenter de provoquer un accord par conciliation entre les deux parties, étant entendu que les Anglais ne s'opposeront pas au maintien du Neguev septentrional sous la souveraineté juive.

M. Bevin indique, en ce qui concerne la reconnaissance d'Israël, qu'aussitôt la conciliation réalisée, le gouvernement britannique reconnaîtra ce pays, mais qu'il ne pourrait être question de reconnaissance *de facto* aussi longtemps que les Juifs refusent de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité.

M. Schuman rappelle la position du gouvernement français à cet égard: une décision de principe a été prise il y a trois semaines, de reconnaître *de facto* le gouvernement d'Israël à la mi-janvier, c'est-à-dire avant les élections du 25 janvier 1949. Depuis lors, cependant, d'autres considérations sont intervenues. Le gouvernement français doit tenir compte des populations arabes qu'il administre et ne peut ignorer les violations délibérées des résolutions des Nations unies dont les Juifs se sont rendus coupables. Il doit également tenir compte de la position spéciale de la France en tant que membre de la Commission de conciliation. La question doit donc être réexaminée lors de la prochaine réunion du Cabinet français: la question se pose de savoir si la reconnaissance *de facto* du gouvernement d'Israël par Paris doit faciliter ou non la tâche de la Haute Commission de conciliation.

M. Bevin répond que la Commission britannique doit prendre en considération non seulement les réactions du monde arabe, mais aussi celles du monde musulman en général, comme par exemple du Pakis-

tan. De toute façon, il est essentiel que la France et la Grande-Bretagne restent en étroit contact à propos de la Palestine.

M. Schuman partage ces vues.

M. Bevin attache une particulière importance à une étude en commun des problèmes qui se posent dans l'ensemble du Proche-Orient. Le but des deux gouvernements est de maintenir la stabilité dans cette région, et la Grande-Bretagne n'y est, en aucune manière, une rivale de la France. L'affaire de Palestine peut avoir des conséquences comparables à celles dont la Chine est le théâtre. Il est important que les deux pays élaborent une politique commune; en cette matière, la franchise est essentielle.

M. Schuman indique son accord: le but de la politique française est de maintenir le statu quo dans le Proche-Orient. Un facteur essentiel, à cet égard, est la possibilité de certaines infiltrations venues de l'extérieur. Aucun prétexte ne doit être donné à la Russie soviétique d'entrer dans ces territoires. À ce sujet, Israël constitue un phénomène embarrassant, avec sa masse d'émigrants influencés par des idées extrémistes. Il importe qu'Israël ne devienne pas une source de troubles conduisant à une modification du statu quo. L'intérêt de la France et de la Grande-Bretagne est de l'éviter.

M. Bevin rappelle les conversations franco-anglaises de février 1948: la Grande-Bretagne, disposant de certaines facilités militaires dans le Proche-Orient, à l'exclusion des États du Levant, il avait été entendu qu'avant de chercher à élargir ce système pour y inclure la Syrie et le Liban, la Grande-Bretagne consulterait la France. Depuis lors, rien n'a été fait, et si le gouvernement britannique avait été approché à ce sujet ou avait souhaité lui-même ouvrir des pourparlers, il en aurait informé le gouvernement français.

Si la France, de son côté, souhaite procéder à certains arrangements avec les gouvernements syrien ou libanais, le gouvernement britannique serait heureux de lui prêter son concours.

M. Schuman souligne l'intérêt qu'il attache au maintien d'étroits contacts entre les deux gouvernements. Des échanges de vues périodiques pourraient conduire, comme dans le cas de l'Allemagne, à certains organes de consultation, cette consultation mutuelle ayant peut-être été un peu trop négligée dans le passé.

En ce qui concerne la visite de M. Bidault, à laquelle le secrétaire d'État britannique a fait allusion, elle a coïncidé par hasard avec les troubles de Damas. Le gouvernement syrien a fait part à l'ancien ministre français des Affaires étrangères des inquiétudes qu'il éprouvait pour sa sécurité intérieure; de son côté, le gouvernement libanais a exprimé les craintes que lui inspiraient les projets de création d'une grande Syrie. M. Bidault, qui était resté en étroit contact avec M. Schuman, a répondu à ses interlocuteurs que le gouvernement français favorisait le maintien du statu quo c'est-à-dire l'indépendance des États arabes

actuellement existants. Le gouvernement de Damas a saisi cette occasion pour signaler l'insuffisance des armements de la police syrienne. Le gouvernement français n'a aucune objection à autoriser le gouvernement syrien à se procurer en France, comme par le passé, des armes destinées à ses services de police. Les Nations unies et les autorités juives ont été avisées de cette décision.

M. Bevin indique que le gouvernement britannique a fait savoir au gouvernement de Transjordanie qu'il n'appuierait pas ses projets de Syrie.

M. Schuman prend note de cette déclaration.

M. Bevin se déclare d'accord pour maintenir des contacts réguliers entre les services compétents, de façon à développer la procédure organique de consultation à laquelle M. Schuman a fait allusion.

3e séance

M. Bevin, revenant sur le problème des colonies italiennes, indique que la démarche envisagée à la fois du côté français et britannique auprès du Département d'État, devrait être effectuée séparément par les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne. Il importe de ne pas donner aux Américains l'impression que certains engagements ont été pris à leur insu. En conséquence, Sir Oliver Franks sera invité à demander au Département d'État si le gouvernement américain considère toujours que l'ajournement en ce qui concerne la Tripolitaine est la solution la meilleure ; l'ambassadeur britannique ajoutera que M. Schuman a, au cours de sa visite à Londres, appelé l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur les inconvénients de cette formule ; ce gouvernement, tout en reconnaissant la valeur des arguments français, se demande si les Italiens sont capables d'assumer la charge qu'ils revendiquent. Il est, au surplus, informé de façon imparfaite sur les intentions italiennes. Sir Oliver Franks ajouterait que le sentiment du gouvernement américain serait nécessaire.

L'ambassadeur de France pourrait, de son côté, présenter cette affaire de la manière que le gouvernement jugerait la plus opportune.

M. Schuman aurait préféré une démarche commune, mais se rallie au principe des interventions séparées. M. Bonnet exposera les raisons qui rendent dangereux un ajournement pur et simple. Au surplus, il ne faut pas se borner à demander au gouvernement américain s'il a modifié sa façon de voir, car la réponse de celui-ci serait selon toute vraisemblance négative.

Il convient que les deux ambassadeurs fassent savoir que leurs gouvernements respectifs ont réexaminé la question à la lumière des considérations relatives à la situation intérieure de l'Italie et à l'évolution politique de l'Europe occidentale et qu'ils jugent que de lourds facteurs rendent nécessaire une nouvelle étude de cette question.

M. Bevin ne peut pas s'engager sur ce point sans avoir pris au préalable contact avec les gouvernements des Dominions. Quoi qu'il en soit, le gouvernement français peut présenter l'affaire comme il l'entend; la démarche britannique, en revanche, ne pourra pas revêtir un caractère aussi net.

Il n'est pas possible, d'autre part, de ne pas régler la question de l'Érythrée si l'on règle celle de la Palestine. Or, en ce qui concerne la question érythréenne, le gouvernement britannique ne peut que s'en tenir à la position qu'il avait précédemment prise et qui est également celle du gouvernement américain. Toute modification de la politique britannique à cet égard risquerait d'avoir d'importantes répercussions sur les relations entre l'Angleterre et les pays tels que l'Inde, Ceylan, la Birmanie et, d'une manière plus générale, les possessions britanniques d'Afrique. Quoi qu'il en soit, des dispositions doivent être prises en vue d'assurer la protection de la communauté italienne, les Italiens retireraient d'ailleurs en fin de compte de grands avantages d'une solution qui leur permettrait de s'entendre avec les Éthiopiens; mais un partage du pays est irréalisable.

Si, du côté britannique, on est disposé à faire le possible pour donner satisfaction aux thèses franco-italiennes sur la Tripolitaine, il ne peut en être question en ce qui concerne l'Érythrée.

M. Schuman demande à son collègue si celui-ci retire la suggestion faite la veille sur l'ajournement et le maintien du statu quo.

M. Bevin retire effectivement cette suggestion.

M. Bevin passe au problème soulevé par le Pacte atlantique et signale que le gouvernement italien vient d'effectuer une démarche à Washington pour demander à accéder au Pacte de l'Atlantique. Le gouvernement des États-Unis semble souhaiter que l'Italie soit au préalable invitée à adhérer au traité de Bruxelles. Le gouvernement britannique n'a pas, de son côté, eu le temps de se prononcer sur cette idée qui, à première vue, paraît peu opportune: l'Italie serait une charge et non un atout et il ne faut pas que le système de Bruxelles s'écroule sous son poids.

M. Schuman estime également que l'accession de l'Italie au Traité de Bruxelles présenterait de grands inconvénients. On peut même se demander si ce pays est disposé à solliciter son admission dans ce système.

M. Bevin précise que cette accession est une suggestion américaine; les Américains ne la feront sans doute pas directement aux Italiens. Il est donc urgent, si l'on ne veut pas se trouver dans l'obligation d'opposer un refus à la demande italienne et si l'on est décidé à ne pas y faire droit, d'indiquer au gouvernement de Washington la position prise à cet égard par les cinq Puissances. Les gouvernements du Benelux devront se consulter d'urgence en vue de faire connaître à Washington ce point de vue.

M. Schuman communique cette formule reçue de Washington et qui, en ce qui concerne la zone d'application du Pacte atlantique, mentionne: «la France y compris les départements de l'Algérie».

M. Bevin indique que cette suggestion paraît dépassée, les Américains ayant fait une nouvelle proposition visant à supprimer l'article 5 (2) du Pacte et à remplacer dans l'article 5 (l) les mots: «survenant dans la zone ci-dessous définie» par les mots «en Europe ou en Amérique du Nord» et à ajouter, vers la fin du texte, un article ainsi conçu:

«Au sens de l'article 5, une attaque armée contre l'une ou plusieurs des parties comprendra toute attaque armée contre les forces d'occupation en Europe de l'une des parties, contre les îles de l'Atlantique appartenant à l'une des parties et situées au nord du Tropique du Cancer, ainsi que, dans le cas de la France, toute attaque contre l'Algérie».

Ce texte, sans exclure toute attaque contre les navires ou les aéronefs, est pour couvrir l'Algérie et risque d'affaiblir la portée du Pacte. Il conviendrait que MM. Massigli et Jebb recherchent ensemble une formule meilleure.

M. Schuman n'a pas pu, en ce qui concerne la déclaration de garantie, consulter son gouvernement. Toutefois, on peut d'ores et déjà remarquer qu'il est fâcheux de contracter une sorte d'obligation unilatérale qui serait mal comprise des Parlements.

Sir Ivone Kirkpatrick fait observer qu'il s'agit seulement d'un engagement de consultation et que les Puissances ainsi garanties ne jouiraient pas de la plénitude des avantages qu'offre le Pacte.

M. Bevin souligne qu'il s'agit pour les Américains d'inclure dans un système plus général la garantie donnée par M. Truman aux pays dont il s'agit.

M. Schuman revient sur les questions du Conseil de l'Europe: le projet que doit défendre M. Dalton ne manquera pas de causer une grande déception au gouvernement français. L'idée du vote collectif, auquel s'est rallié le gouvernement britannique, est en particulier fort regrettable car il équivaut à faire de la délégation britannique le mandataire du gouvernement et à lui retirer tout caractère de représentant de l'opinion.

Ce projet risque de ne pas être acceptable pour le gouvernement français et notamment pour les ministres socialistes.

M. Bevin rappelle que le Conseil consultatif peut être valablement saisi de projets différents. Du côté anglais, on s'est efforcé de trouver un moyen d'adapter les habitudes britanniques à celles des nations continentales et à s'inspirer, dans une certaine mesure, de l'organisation du Congrès des *Trade Unions*. Au surplus, le gouvernement britannique est, au plus haut degré, soucieux de ne pas laisser la conférence européenne dégénérer en une assemblée d'anarchistes irresponsables. Quoi qu'il en soit, le secrétaire d'État britannique serait heureux de connaître avant le Conseil consultatif le point de vue définitif du gouvernement français.

M. Schuman promet de donner, en temps voulu, des indications à cet égard.

M. Bevin ajoute que le mode de vote pourrait ne pas être fixé, dès maintenant, et qu'il conviendrait de consulter à ce sujet les pays scandinaves et l'Italie. Si d'ailleurs des divergences subsistent entre les gouvernements qui ont pris l'initiative d'entreprendre l'étude de ce problème, les gouvernements qui seront invités ultérieurement à participer à la réalisation du système européen, auront l'occasion d'y apporter une contribution efficace. Si, enfin, des divergences irréductibles subsistaient entre les Cinq après examen par le Conseil consultatif, la Commission pertinente pourrait être chargée de trouver des formules appropriées.

M. Bevin passe au problème chinois: le gouvernement britannique a jugé plus sage de ne pas accéder à la demande de médiation que le gouvernement chinois avait présentée aux Quatre Puissances. Il aurait été utile, à cet égard, de connaître le sentiment des Soviétiques et, du côté anglais, il n'y aurait eu aucun inconvénient à ce qu'ils fussent interrogés. Mais le gouvernement américain étant hostile à toute démarche de ce genre, le gouvernement britannique s'était abstenu.

M. Schuman indique que le gouvernement français n'a pas encore répondu officiellement au gouvernement chinois mais l'ambassadeur de France à Nankin a eu l'occasion de demander à son collègue soviétique qu'elles étaient les vues du Kremlin; de la réponse faite, il ressort que Moscou est hostile à la médiation.

M. Bevin rappelle qu'à la conférence de Moscou en 1947, Staline avait cherché à discuter de la question chinoise avec les autres ministres des Affaires étrangères, mais le général Marshall s'était alors dérobé. En présence des succès actuellement remportés par les communistes chinois, il est peu probable que Staline soit à son tour disposé à discuter avec les Américains des problèmes de la Chine.

M. Schuman répond que la confusion des événements rend difficile tout pronostic de l'avenir. Les communistes chinois manifesteront peut-être une certaine indépendance à l'égard de Moscou et la situation de la Chine pourrait, dans ces conditions, être différente de celle des satellites européens.

M. Bevin a accueilli avec satisfaction les indications qui lui ont été données au sujet de l'attitude que doit prendre M. Van Royen au Conseil de sécurité en ce qui concerne l'affaire indonésienne; les instructions des représentants britanniques ont été, en conséquence, modifiées. Il est regrettable que les Hollandais aient repris leurs récentes opérations de police, car il y avait une chance pour que les parties en présence parviennent à un accord. Le gouvernement britannique avait fait de son mieux pour éviter des désordres qui pourraient favoriser l'action communiste en Indonésie. Sans doute, les Hollandais se trouvent-ils en présence de grandes difficultés, mais on a laissé traîner

les choses trop longtemps. L'Australie et l'Inde réclament le retrait des troupes, ce qui n'est guère réalisable. Mais certains des Hauts Commissaires du Commonwealth à Londres qui se sont entretenus de cette question avec le secrétaire d'État, soupçonnent les Hollandais, en raison des succès militaires qu'ils viennent de remporter, de ne pas vouloir tenir les promesses faites sur le plan politique. L'attention du gouvernement de La Haye a été appelée sur ce point et il semble que les Hollandais observent maintenant une attitude plus conciliante.

M. Schuman indique que le ministre des Affaires étrangères de l'Inde a insisté, dans divers entretiens, sur le manque d'autorité du gouvernement républicain d'Indonésie : celui-ci est incapable de maintenir l'ordre et, en un seul mois, il a laissé commettre plus de 500 assassinats. Sans doute, les Hollandais ont-ils fait preuve d'une grande brutalité, mais on ne peut mettre en doute qu'ils tiennent leurs engagements. Il est possible que certains délais interviennent avant qu'aient été réalisées la totalité du transfert des pouvoirs et l'organisation des élections, mais cela ne saurait constituer un indice que l'on ne peut avoir confiance dans les Hollandais ; un prompt règlement de la question indonésienne contribuerait sans aucun doute à améliorer la situation de la France dans cette partie du monde et notamment en Indochine.

M. Bevin déclare que si les puissances veulent sauvegarder leurs intérêts en Asie, il leur faut envisager des problèmes sous un angle commun. La propagande communiste utilise souvent les aspirations contrariées des nationalistes, c'est à celles-ci qu'il faut avoir le geste de donner certaines satisfactions. L'opinion de M. Nehru selon laquelle le danger communiste n'impressionne pas les nationalistes asiatiques est symptomatique à cet égard. Le Premier ministre de l'Inde estime que le moyen le plus efficace est de mettre en garde contre l'expansionnisme et le danger de l'ingérence soviétique. C'est du moins ce que compte faire M. Nehru qui indique en outre que si les questions indonésiennes et indochinoises étaient réglées, il serait possible d'étudier sur le plan régional le problème de l'impérialisme soviétique. À Londres, on avait songé à mettre sur pied avec les pays de l'Asie du Sud-Est une organisation du genre de l'Union occidentale ; mais les événements d'Indonésie avaient amené le Premier de l'Inde à organiser, de son côté, une conférence et le gouvernement britannique n'a pas voulu intervenir dans cette affaire.

À partir du moment où les problèmes constitutionnels seraient réglés, il serait sans doute possible d'associer l'Orient et l'Occident. Dans la guerre comme dans la lutte pour la renaissance économique, on ne peut séparer l'Occident de l'Orient. Il est indispensable que les gouvernements français et britannique se consultent sur ces questions.

M. Schuman partage cette manière de voir ; une complète solidarité est nécessaire au maintien de l'influence des puissances occidentales. Après avoir fait un tableau de la situation en Indochine, le ministre français des Affaires étrangères indique qu'une évolution favorable est à

prévoir dans le cours du mois à venir. La difficulté pour le gouvernement français est de trouver en Indochine des interlocuteurs avec lesquels il puisse négocier. En Indonésie, les Hollandais se trouvent en présence d'un gouvernement qui, s'il manque d'autorité, existe en tout cas. En Indochine, il n'y a rien de pareil et le gouvernement français ne veut pas négocier avec Hô Chi Minh qui est la créature des communistes.

D'autre part, des différences semblent exister entre la conception britannique du Commonwealth et la conception de Paris sur l'Union française. Quoi qu'il en soit, le gouvernement français a déjà favorisé la création de deux États en Indochine et il entretient avec eux de bonnes relations. Il s'efforce maintenant de créer le troisième et de trouver les dirigeants qui appliqueront une politique fondée sur les idées que défendent également la France et l'Angleterre.

M. Bevin verrait avantage à ce que les puissances occidentales intéressées mettent en commun leurs services d'information dans ces régions. Leur collaboration pratiquée pendant la guerre doit être poursuivie dans la paix de manière à offrir aux peuples d'Asie du Sud-Est une action commune et concentrée des puissances européennes.

M. Schuman est d'accord avec son collègue britannique. Toutefois, on peut se demander quel est le meilleur moyen de parvenir aux fins indiquées par celui-ci. Suffit-il de procéder à des échanges d'information par la voie diplomatique normale. Des contacts ont déjà été pris à Singapour. Les deux gouvernements pourraient donner à leurs services compétents des instructions prévoyant l'échange confidentiel d'informations.

M. Bevin est d'accord.

M. Schuman ajoute que le gouvernement français serait heureux d'accueillir et d'étudier toute autre proposition de collaboration que le gouvernement britannique pourrait présenter.

M. Bevin souligne en conclusion l'importance de la solidarité des nations occidentales qui peut faire de celles-ci une nouvelle grande puissance capable d'impressionner la Chine et d'être un nouveau facteur dans les affaires mondiales.

M. Schuman déclare que le gouvernement français se félicite de l'expression d'une pareille solidarité[1].

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 39)

[1] Il existe également dans le même volume des Archives diplomatiques des extraits des conversations sur les thèmes suivants : le pacte de l'Atlantique (avec la question de l'adhésion de l'Italie et de l'aire d'application du pacte), le Proche-Orient, l'Extrême-Orient (Chine et Indonésie), l'Union européenne, la question de la Yougoslavie et l'Allemagne.

37

M. PARODI, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 76-85. *New York, 19 janvier 1949, 16 h. 49.*

Priorité absolue. Confidentiel[2]. (*Reçu* : le 20, 5 h. 15)

La délégation américaine a terminé, après consultation avec plusieurs autres délégations, la mise au point du projet de résolution qu'elle entend déposer lors de la prochaine séance du Conseil.

Au cours de la journée d'hier, je m'étais employé à démontrer à mes collègues américains les inconvénients sérieux de leur première réaction. J'ai insisté tout spécialement sur les exorbitantes responsabilités que leur texte initial faisait peser sur la commission et le Conseil de sécurité. J'ai trouvé mes interlocuteurs très fermes sur le principe même d'une résolution qui, ordonnant la cessation des hostilités et la mise en liberté des prisonniers politiques, consacrerait la nécessité pour les Hollandais de reprendre les conversations avec le gouvernement républicain, confierait à la Commission des Bons Offices, dénommée Commission des Nations unies pour l'Indonésie, des pouvoirs très importants en vue de la réalisation d'un programme touchant à son stade – dernière limite acceptée d'ailleurs par les Pays-Bas – au transfert de la souveraineté aux États-Unis d'Indonésie. Le Dr Jessup et ses collaborateurs m'ont paru cependant très désireux d'aménager leur rédaction de façon à la rendre aussi acceptable que possible aux Hollandais.

À cet égard la rédaction définitive du projet marque des progrès considérables; j'ai de plus obtenu quelques améliorations de fond: il est bien précisé dans le nouveau projet que la Commission d'Indonésie n'offrira aux parties que son assistance; l'accent est ainsi placé sur le fait que la réalisation des divers états prévu, recommandée seulement par le Conseil, l'établissement d'un gouvernement fédéral intérimaire avant le 15 mars, l'élection d'une constituante avant le 1er octobre et le transfert de la souveraineté aux États-Unis d'Indonésie avant le premier juillet 1950, seraient obtenus au moyen de négociations entre les parties.

Le projet initial américain conférait à la commission un pouvoir de décision en deux très importantes matières:

D'une part les déterminations des zones qui devraient être progressivement rendues à l'administration de la République, d'autre part la troupe néerlandaise qui pourrait être retenue temporairement dans

[1] Note manuscrite: «*M.Millet*».

[2] Seule la partie du télégramme numérotée 81 à 85 est priorité absolue, confidentiel.

toutes les zones pour participer au maintien de la loi et de l'ordre. Les Américains ont renoncé à confier à la commission une aussi lourde tâche: dans le texte le plus récent la commission ne possède plus (...)[1] qu'un pouvoir de recommandation après consultation des parties.

Le projet ainsi amendé serait présenté par les États-Unis, la Chine, Cuba, et la Norvège. Il serait assuré de la majorité nécessaire à son adoption.

La délégation hollandaise paraît ancrée dans son intention de déclarer inacceptable la résolution américaine aussitôt qu'elle sera approuvée par le Conseil. De son côté M. Jessup vient de me répéter qu'il serait impossible pour le Conseil de sécurité de renoncer à la disposition par laquelle les autorités néerlandaises seraient invitées à rendre aux personnalités indonésiennes arrêtées leur liberté politique et leur autorité sur la capitale. Il ne voit pas comment les Nations unies pourraient s'incliner devant l'arrestation et la suppression d'un gouvernement auquel elles prêtaient leurs bons offices dans la recherche d'un accord. C'est, je présume, cette disposition qui soulève l'opposition hollandaise car dans sa dernière forme la résolution très améliorée ne donne plus à la Commission le pouvoir de «déterminer la remise en place des fonctionnaires républicains et le retrait des troupes des Pays-Bas». Elle prévoit sur ces deux points une négociation et n'autorise la Commission qu'à faire des recommandations.

Je ne crois pas que le gouvernement hollandais ait avantage à exposer plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent la limite des concessions qui lui paraît aujourd'hui acceptable. En rendant public le projet de résolution qu'il nous a communiqué, il risquerait de souligner l'étendue du désaccord qui subsiste alors que son intérêt bien compris me paraît être de gagner du temps. En rejetant la résolution du Conseil lorsqu'elle sera votée, il risquerait de déclencher contre lui le mécanisme de la charte dans les pires conditions. Notre liberté d'action serait beaucoup plus grande si des difficultés survenaient ultérieurement sur la nature du règlement politique à intervenir en Indonésie ou sur la substance des recommandations que la Commission serait amenée à présenter. Il est évident qu'à la suite de nos interventions à Washington et New York, les autorités américaines sont très désireuses d'arriver à un accord. Encore faut-il que le gouvernement hollandais, tout en maintenant son objection de principe contre la compétence du Conseil sache reconnaître que la résolution telle qu'elle est maintenant rédigée constitue un compromis politique. Nous pouvons espérer qu'il ne la remettra pas catégoriquement et qu'il saura en tenir compte lorsqu'il prendra des décisions qui relèvent de sa souveraineté mais qui ne peuvent être isolées de l'ensemble de la situation et des développements dont elle est susceptible.

[1] Lacune de déchiffrement.

Je me suis employé en ce sens auprès de M. Van Rojen et souhaiterais que Votre Excellence estimât possible de faire entendre des conseils de cet ordre à La Haye.

(Direction d'Asie, Indonésie, volume 20)

38

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LE MINISTRE

Pacte de l'Atlantique

N. *Paris, 19 janvier 1949.*

Très secret.

Des communications envoyées par M. Henri Bonnet depuis le début de l'année, et dont les principales sont jointes, il ressort que la rédaction du Pacte de l'Atlantique est extrêmement avancée; que la plupart des articles ne prêtent plus qu'à des discussions de forme ou de détail; que, seul, le préambule n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie; et que les difficultés de fond portent essentiellement sur trois points principaux:

1) Définition géographique des territoires couverts par le traité;
2) participation de l'Italie;
3) attitude à observer vis-à-vis des États scandinaves.

En dehors de ces points qui concernent la préparation du traité proprement dit, une autre divergence importante subsiste, mais qui est plutôt d'ordre anglo-franco-américain, et qui n'appartient pas au texte du Pacte: il s'agit de savoir si l'organisation défensive des puissances signataires du Pacte de l'Atlantique se traduira par un simple élargissement du comité militaire permanent de Londres, ou bien si le caractère beaucoup plus vaste des problèmes soulevés par le nouveau traité doit imposer la création à Washington d'un nouvel organisme, plus restreint et chargé d'orienter la stratégie mondiale.

1) Définition géographique des territoires couverts par le traité

Le projet élaboré par la Commission permanente de Londres comportait une définition de l'aire géographique du Pacte de l'Atlantique où se trouvaient incluses nos possessions de l'Afrique du Nord.

Une contre-proposition américaine, précise et insistante, entendait limiter les engagements des signataires à leurs territoires européens ou

nord-américains, ce qui aboutissait à exclure du bénéfice des garanties prévues les départements français de l'Algérie, alors que la France prenait des engagements dans l'Alaska.

Sur les instructions du Département, M. Henri Bonnet a réagi vigoureusement contre cette tendance. Des démarches ont été entreprises par nos ambassadeurs à Londres, Bruxelles et La Haye pour attirer l'attention des gouvernements signataires du Pacte de Bruxelles sur l'impossibilité pour un gouvernement français quelconque de présenter à l'approbation du Parlement un acte diplomatique qui n'apporterait pas à nos départements algériens la même protection qu'au sol français.

À la suite de conversations répétées, les gouvernements de Bruxelles et de La Haye ont accepté de soutenir notre point de vue et d'appuyer à Washington notre demande d'inclusion de l'Algérie. Il ne semble pourtant pas qu'au cours des dernières réunions, leurs représentants aux États-Unis aient voulu s'engager vigoureusement dans cette voie : mais peut-être n'avaient-ils pas encore reçu les instructions nécessaires. De nouvelles démarches ont été prescrites à nos envoyés auprès des États du Benelux pour nous assurer du concours de leurs gouvernements.

Toujours est-il que le délégué du Département d'État a proposé, le 13 janvier, sans vouloir lier son gouvernement, et pour le cas où tous les autres signataires tomberaient d'accord sur la nécessité d'une inclusion de l'Algérie, un texte qui nous donnerait satisfaction. L'article 5 serait allégé de toute définition d'aire géographique ; un article additionnel inséré plus loin mentionnerait nommément que les territoires couverts par l'article 5 comprennent, en ce qui concerne la France, les départements de l'Algérie[1].

Ce texte est actuellement soumis à l'étude de l'état-major américain. Si le Pentagone s'y rallie (et il est permis de l'espérer puisque le libellé en a été préparé par le Département d'État), ce problème, vital pour nous, serait tranché de façon favorable à nos intérêts. Cela ne signifie point nécessairement que la rédaction américaine serait acceptée telle quelle. M. Bevin, au cours des entretiens de Londres, a fait observer que le texte proposé semblait exclure toute protection contre les attaques sur les navires ou les aéronefs. Le gouvernement français n'aurait pas d'objection que ce texte fût modifié de façon à apaiser les inquiétudes britanniques, à la condition expresse, bien entendu, que les départements de l'Algérie restent mentionnés.

2) Participation de l'Italie

La question, qui faisait depuis longtemps l'objet d'échanges de vues académiques et de caractère plutôt négatif, a complètement changé d'aspect depuis que le gouvernement italien a demandé officiellement,

[1] Voir document n° 36.

le 12 janvier dernier, à être associé au Pacte de l'Atlantique, en ajoutant qu'il se faisait fort d'obtenir pour cette politique l'adhésion de la grande majorité de son Parlement et de son opinion publique.

Jusqu'à cette date, la France avait été seule à préconiser de façon nette la participation de l'Italie. Les États du Benelux, qui cherchent toujours à restreindre l'étendue de leurs engagements extérieurs, y étaient défavorables, et la Grande-Bretagne nettement hostile, les États-Unis restaient indécis. La remise de la note italienne a obligé les Puissances, la France exceptée, à réviser leur position.

Au comité de travail de Washington, M. Hickerson, directeur d'Europe, a déclaré le 18 janvier que la délégation américaine souhaitait maintenant l'inclusion de l'Italie comme membre originaire du Pacte de l'Atlantique, «étant entendu, d'une part, que l'Italie devrait adhérer simultanément au traité de Bruxelles, ou bien faire partie du Conseil européen "dont la création est actuellement à l'étude"; et, d'autre part, qu'une déclaration concernant la Grèce et la Turquie, ainsi peut-être que l'Iran, serait publiée au moment de la signature du traité».

Les représentants de la Belgique et des Pays-Bas ont indiqué qu'ils se rallieraient à l'attitude de la majorité. À Bruxelles, M. Spaak a fait connaître à M. de Hauteclocque qu'à ses yeux la démarche italienne modifiait l'aspect des choses, et qu'il devenait nécessaire de donner satisfaction par quelque moyen au gouvernement de Rome.

L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, tout en déclarant, lui aussi, que la situation était changée, a maintenu ses préférences en faveur d'une déclaration unilatérale vis-à-vis de l'Italie, dont le *Foreign Office* avait proposé le texte quelques jours plus tôt. À Londres enfin, au cours des entretiens des 13 et 14 janvier derniers, M. Bevin a exposé le premier jour qu'il restait hostile à l'inclusion de l'Italie en alléguant les remous d'opinion qui pourraient se produire dans la Péninsule, et en faisant état d'une prétendue hostilité des États-Unis, dont la déclaration catégorique de M. Hickerson, le 18 janvier suivant, a fait justice. Le secrétaire d'État a proposé que l'Italie fut invitée à participer dès maintenant à la préparation du futur «Conseil européen», et il a ajouté que les signataires du Pacte de l'Atlantique devraient étudier le principe d'une déclaration commune en faveur de l'Italie, de la Grèce et de la Turquie. Le second jour, M. Bevin a précisé que la Grande-Bretagne demeurait hostile à toute participation de l'Italie au Pacte de Bruxelles, et qu'une délibération des Cinq serait nécessaire pour définir leur attitude commune à l'égard de la question.

On peut donc constater qu'un progrès très sensible vient de s'accomplir dans le sens des thèses qu'a toujours défendues le gouvernement français. En premier lieu, il est maintenant admis de tous que, sous une forme ou sous une autre, l'Italie devra être associée au groupe des puissances qui signeront le Pacte de l'Atlantique: c'est ce que nous n'avons cessé de préconiser, tant à cause de la part éminente qui revient à l'Italie dans la formation de la civilisation occidentale qu'en raison

de sa contiguïté géographique avec les puissances signataires du traité de Bruxelles, et aussi de sa position stratégique aux abords de notre frontière du sud-est et de notre Afrique du Nord.

En second lieu, la participation de l'Italie, quelle qu'en doive être la forme, pose dès maintenant la question de la sécurité dans la Méditerranée, à laquelle nous sommes directement intéressés, et qui ne peut être que renforcée, en attendant mieux, par une déclaration des puissances en faveur de la Grèce et de la Turquie.

Dans l'état actuel des choses, les diverses solutions suivantes semblent possibles :

a) L'Italie fait l'objet, comme la Grèce et la Turquie, d'une déclaration publiée au moment de la signature du Pacte de l'Atlantique.

Cette procédure, qui conserve les préférences de la Grande-Bretagne, paraît dépassée par les faits ; en tout cas, elle ne répond qu'imparfaitement à la démarche italienne et à nos intérêts.

b) L'Italie devient membre originaire du Pacte de l'Atlantique sans adhérer préalablement ou simultanément à aucun autre traité.

C'est la solution la plus simple à nos yeux, et qui rallierait sans doute les États du Benelux. Mais il n'est pas certain que la Grande-Bretagne l'approuve, et nous savons, au surplus, que les États-Unis réclament l'adhésion simultanée de l'Italie au traité de Bruxelles, ou sa présence au Conseil européen.

c) L'Italie adhère simultanément au traité de Bruxelles et au Pacte de l'Atlantique.

D'après notre ambassadeur au Quirinal, le gouvernement de Rome ne souhaite pas adhérer au groupe des Cinq. Nous savons, d'autre part, que les États du Benelux préfèrent ne pas augmenter le nombre des signataires du Pacte de Bruxelles, et que l'Angleterre craindrait de voir l'Italie participer aux travaux du Comité militaire permanent de Londres. S'il s'agissait là, de la part du gouvernement des États-Unis, d'une condition *sine qua non*, la solution pourrait être trouvée assez aisément par un recours à l'article IX du Pacte de Bruxelles, qui prévoit expressément que «les Hautes Parties contractantes pourront… inviter tous autres États à adhérer au… traité aux conditions qui seront convenues entre Elles et l'Etat invité».

Cette disposition nous donne toute latitude pour admettre l'Italie au bénéfice des seules clauses du traité de Bruxelles que les Cinq jugeront devoir lui être appliquées. C'est ainsi, par exemple, que la situation particulière de l'Italie sur le plan militaire, où elle est liée par les clauses spéciales du traité de paix, fournit les plus amples raisons comme les meilleurs prétextes pour ne point l'accueillir au sein du Comité militaire permanent.

Le gouvernement français pourrait sans peine se rallier à cette solution, qui n'offre point d'inconvénient à ses yeux.

d) L'Italie entre immédiatement au Conseil européen et adhère ensuite au Pacte de l'Atlantique.

Si les États-Unis tenaient cette démarche pour équivalente à une adhésion au Pacte de Bruxelles, les Cinq seraient sans doute tentés de trouver cette méthode satisfaisante, et plus simple que la précédente. Il est toutefois permis de se demander, à la lumière des événements les plus récents, si le Conseil européen verra bientôt le jour et si, par conséquent, le Département d'État ne sera pas amené à insister plutôt pour l'adhésion de l'Italie au Pacte de Bruxelles.

Quoi qu'il en soit, pour toutes les raisons exposées plus haut, le gouvernement français ne peut que se féliciter de l'évolution récemment survenue, à laquelle il a d'ailleurs largement contribué. De même, il ne saurait être que favorable au principe d'une déclaration en faveur de la Grèce et de la Turquie, qui répondrait aux vœux marqués avec insistance depuis plusieurs mois par la diplomatie ottomane.

3) Attitude à observer à l'égard des États scandinaves

Le problème de la participation des États scandinaves au Pacte de l'Atlantique se montre délicat à résoudre, ne fût-ce qu'en raison de la nécessité pour la Norvège et le Danemark de ménager les susceptibilités de la Suède, qui n'incline guère à abandonner une neutralité singulièrement profitable depuis 1815.

Il a été convenu, au cours des conversations de Washington, que les États-Unis se chargeraient de mettre au courant les gouvernements de Copenhague et d'Oslo de l'état actuel des négociations. Les renseignements donnés par le Département d'État aux ambassadeurs de Norvège et du Danemark ont été si vagues que ceux-ci ont fait observer qu'il serait difficile à leurs ministres des Affaires étrangères de se prononcer sans une connaissance plus précise du texte. Notre ambassadeur à Washington a aussitôt appuyé cette remarque de bon sens. Les représentants du Département d'État, après avoir marqué d'abord une vive opposition, se sont finalement ralliés à cette suggestion.

Pendant ce temps, les trois États scandinaves ont réuni un comité spécial en vue d'étudier les mesures nécessaires à leur défense commune, et leurs ministres des Affaires étrangères et de la Défense se rencontreront les 22 et 26 janvier. Ce n'est pas avant la fin de ces pourparlers que le Danemark et la Norvège pourront faire connaître leur attitude de principe.

Tous les renseignements dont disposent aussi bien les Cinq que la diplomatie américaine montrent que la Suède exercera une forte pression sur ses voisins pour les empêcher d'adhérer au Pacte de l'Atlantique. Peut-être ira-t-elle jusqu'à leur proposer un traité de neutralité et de défense mutuelle en affirmant qu'un tel groupement régional, constitué en vertu de l'article 51 de la Charte, serait fondé à recevoir des armes des États-Unis.

D'après les indications données aux ambassadeurs par M. Hickerson, directeur d'Europe, le gouvernement des États-Unis ne serait pas disposé à envisager une telle assistance en dehors du Pacte de l'Atlantique. De son côté, l'ambassadeur de Suède à Paris, appelé en consultation par son gouvernement, n'a pas caché, avant son départ, qu'il doutait si la prochaine réunion des ministres scandinaves pourrait avoir aucun résultat positif.

Dans ces conditions, il y a tout lieu de supposer qu'après un échec des pourparlers en cours, la Norvège, et sans doute aussi, mais avec moins d'enthousiasme, le Danemark, estimeront qu'ils sont libres désormais d'entrer en négociation directe avec les futurs signataires du Pacte de l'Atlantique.

La France, favorable en principe à la participation des États scandinaves, ne s'est pas trouvée jusqu'ici directement mêlée aux conversations engagées à ce sujet. Elle n'a pas, dans ce domaine, les intérêts directs qui la touchent de si près dans le cas de l'Italie. Tout au plus peut-on estimer, du côté français, qu'il conviendrait sans doute d'adresser au gouvernement suédois la même invitation qu'aux deux autres gouvernements scandinaves, ne fût-ce que pour éviter de nous voir reprocher un jour de l'avoir laissé de côté.

Reste, enfin, la très délicate question de la participation française à l'élaboration de cette stratégie mondiale qui semble devoir être l'une des conséquences nécessaires du Pacte de l'Atlantique. Ce problème essentiel est d'ailleurs étranger à la rédaction du texte du traité proprement dit, puisque les décisions militaires à prendre ne peuvent que découler de l'accord politique intervenu et des travaux qui en seront la conséquence. La question ne sera vraisemblablement pas évoquée au cours de la réunion de Londres, puisqu'elle présente un aspect plus spécialement franco-américain, ou anglo-franco-américain. Elle ne doit cependant pas être perdue de vue, et elle devrait faire l'objet, le plus tôt possible, d'une discussion en commun entre les représentants des ministères des Affaires étrangères et de la Défense nationale.

Le point essentiel est le suivant: la signature du Pacte de l'Atlantique, en associant les États-Unis aux Cinq, élargit, jusqu'au plan mondial, la stratégie des Alliés réduite jusqu'ici à l'organisation de leur défense en Europe occidentale et dans le Moyen-Orient. Le Comité militaire permanent de Londres est-il qualifié, par sa composition, et par sa mission, pour traiter ce nouveau problème, infiniment plus vaste que ceux dont il s'est occupé jusqu'ici, et qui doivent encore, pour longtemps, absorber toute son activité?

À première vue, il semble que non, et qu'un organe spécial, plus réduit, installé à Washington, et comprenant essentiellement des représentants des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, puisse seul mener à bien les études et les plans nécessaires. Le CCS (*Combined Chiefs of Staff*) qui réunit aux États-Unis, depuis la dernière guerre, les représentants de l'état-major britannique et de l'état-major américain,

aurait pu fournir, en y adjoignant des envoyés de l'état-major français, la base nécessaire à une telle collaboration. Aussi le gouvernement français a-t-il entrepris, dès le mois d'août 1948, les démarches voulues pour s'en faire ouvrir l'accès. Le résultat est resté négatif. D'une part, on ne pouvait évidemment guère compter, dans ce domaine, sur l'appui de la Grande-Bretagne; de l'autre, les porte-parole du gouvernement des États-Unis n'ont cessé d'affirmer que le CCS n'avait plus d'existence réelle, et que l'état-major américain s'opposerait à sa résurrection.

Récemment encore, M. Henri Bonnet a repris cette discussion avec le Département d'État. Celui-ci déclare, pour le moment, que le Pentagone considère que le Comité militaire permanent de Londres, élargi et renforcé, doit être chargé de l'étude des problèmes d'ordre stratégique soulevés par la signature du Pacte de l'Atlantique. Peut-être n'y a-t-il là qu'une réponse d'attente, peut-être aussi une défaite: notre ambassade à Washington en effet estime que l'état-major américain entend se réserver seul l'élaboration de la stratégie mondiale.

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que nous puissions faire de progrès dans cette voie sans recourir à une procédure différente. La méthode la plus propre à déceler les intentions véritables du Pentagone, si essentielles à connaître pour la défense de l'Occident, paraît être celle qui établirait, après une préparation et des sondages appropriés, un contact direct entre une haute personnalité militaire française et l'état-major américain. Le général Juin, par son autorité et son prestige incontestés au-delà de l'Atlantique, serait certainement le plus qualifié pour engager de telles conversations. Il appartient au gouvernement de se prononcer sur ce point: faute d'une telle décision, il ne paraît pas que nous puissions obtenir, par l'unique voie diplomatique, des réponses plus favorables ou des assurances plus fermes qu'il ne nous a été donné jusqu'ici.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 18)

39

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 213-220. *Washington, 20 janvier 1949, 21 h. 20.*

(*Reçu*: le 21, 7 h. 30)

Le président Truman dans son discours inaugural s'est donné essentiellement pour tâche de définir l'orientation générale de la politique extérieure qu'il compte suivre. Il est revenu directement ou indirectement à plusieurs reprises sur la grandeur du rôle que tiennent les États-Unis dans le monde et il s'est certainement proposé en conséquence de

faire connaître aux autres nations quelle serait sous sa direction la (...)[1] de conduite.

Il m'avait d'ailleurs dit hier soir, au banquet que lui offrait le collège des électeurs, l'importance qu'il attachait à son discours dont il attendait évidemment des répercussions favorables dans l'Europe de l'Ouest.

Particulièrement adressé au Congrès et à l'opinion publique des États-Unis (...)[2] le Président a voulu leur donner l'idée générale de l'ampleur des tâches qu'il envisage pour son gouvernement et la manière dont il cherchera à les accomplir.

La paix internationale demeure le but qu'il se propose d'atteindre. Il l'a répété avec insistance. Mais, à la différence des discours de sa période électorale, il n'a fait aucune allusion aux négociations en cours ou à venir avec l'URSS, ni aux problèmes précis sur lesquels l'Est et l'Ouest sont, à l'heure actuelle, en conflit en Europe ou en Asie. Il s'en est tenu à une vue d'ensemble et il est à remarquer que son exposé ne diffère pas des définitions de la politique américaine, qui ont pu être données officiellement pendant les derniers mois. Il n'y a, dans le discours aucune réserve, même très indirecte, sur l'attitude du Département d'État à adopter au cours de la «guerre blanche». Non seulement la condamnation du communisme demeure intégrale, comme on pouvait s'y attendre, mais le Président estime que sa destinée même conduit à la guerre. C'est donc aux démocraties qu'il importe d'agir et c'est dans les domaines de la reconstruction économique et du développement du bien-être général qu'elles peuvent y parvenir. Le Président, reprenant ainsi une des idées qui ont inspiré la politique américaine au cours des dernières années, a exprimé l'espoir que les démocraties, en accomplissant ce programme, finiraient par amener la partie adverse à renoncer à ses erreurs et à collaborer à un juste règlement des difficultés internationales.

Sur le problème de la sécurité, M. Truman a été des plus nets. Il a montré qu'il comptait fermement sur la ratification par le Congrès du Pacte de l'Atlantique et des mesures qui en seront la conséquence. Il a mis de même au premier rang des objectifs que se proposent les États-Unis la continuation de l'aide à l'Europe.

Une des parties du discours qui sera le plus commentée est celle qui annonce un «nouvel et audacieux programme» de développement industriel et agricole des pays dont les ressources sont insuffisamment exploitées. M. Truman a relié nettement ce projet aux Nations unies, ce qui fera certainement dire qu'il a pensé aux territoires «dépendants».

Mais il semble que plusieurs des passages consacrés à l'emploi du capital américain à l'étranger et plus encore à l'aide que les techniciens des États-Unis pourraient apporter à d'autres pays s'appliquent aussi

1 Lacune de déchiffrement.

2 Lacune de déchiffrement.

aux Républiques latines dont on connaît les revendications à cet égard. L'attaque même contre le «vieil impérialisme», défini comme l'exploitation d'un pays au profit de l'étranger, paraît répondre à une des craintes que le nationalisme sud-américain a vivement exprimées dans le passé à l'égard de la puissante République du Nord.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 104)

40

NOTE D'INFORMATION SUR LE STATUT ET LES DROITS DES ŒUVRES CULTURELLES, HOSPITALIÈRES, CHARITABLES ET CONTEMPLATIVES EN PALESTINE[1]

N. *Paris, 20 janvier 1949.*

Le statut des établissements catholiques français en Palestine est resté régi, jusqu'à la déclaration de guerre de la Turquie à la France, par les actes diplomatiques suivants:

1) Accord dit de Mitylène consistant en un échange de lettres intervenu en octobre-novembre 1901, entre l'ambassade de France à Constantinople et le ministère ottoman des Affaires étrangères (documents diplomatiques français – Turquie – 1902).

2) Convention du 18 décembre 1913 sanctionnée par iradé impérial de juin 1914.

Des dispositions combinées de ces deux documents, il résultait que les établissements cultuels, scolaires, hospitaliers et charitables, qu'ils fussent français ou protégés par la France, jouissaient des avantages suivants:

a) exemption douanière,

b) exemption des taxes municipales directes,

c) exemption de l'impôt foncier (*werko*) pour le bâtiment principal et des dépendances (communs, cours, jardins et enclos) à l'exclusion de toute propriété de rapport bâtie ou non bâtie.

L'examen de ce statut appelle les observations suivantes:

1) L'immunité fiscale des établissements religieux n'était pas aussi complètes qu'on se plaît parfois à le représenter. En effet:

a) Les établissements situés en dehors du périmètre urbain, dits «biens Miri» étaient tenus d'acquitter une redevance forfaitaire,

[1] Note manuscrite: «*À remettre au dossier reconnaissance France-Israël*».

(«*Idjare-i-Zemen*») fixée une fois pour toute par le firman de reconnaissance.

b) Tous les établissements restaient soumis, en principe, à l'impôt agricole de la dîme.

Il convient d'ajouter que les communautés éludaient en général le paiement de ces taxes par une distribution judicieuse de «*bakhchich*». Mais c'est là un précédent qu'il est difficile d'invoquer.

2) Contrairement à une opinion généralement répandue, tous les établissements catholiques de l'ancien empire ottoman n'étaient pas fondés, en vertu de notre protectorat religieux, à se prévaloir des conventions de 1901 et de 1913. Seuls, pouvaient se réclamer de notre protection:

a) l'hôpital autrichien des Frères de Saint Jean de Dieu à Nazareth;

b) les Sœurs espagnoles d'Urtas;

c) les institutions qui, comme la Custodie, les Jésuites, les Carmes pouvaient prétendre à un caractère international;

d) les institutions dépendant directement du Saint-Siège.

*

Sous le régime mandataire, la protection de la France ne s'étend plus qu'aux œuvres strictement françaises et le statut de nos établissements religieux, en ce qui concerne les exemptions douanières, ne subit pas de modifications: l'article 9 de l'ordonnance n° 24 de 1937 consacra l'immunité consentie par l'empire ottoman.

Par contre, en matière fiscale, une nouvelle réglementation transforma l'état de choses existant. En effet:

1) Entre 1928 et 1935, le gouvernement britannique remania le régime des impôts. Aux anciennes taxes municipales étaient substituées trois taxes nouvelles:

a) taxe de 10 % au maximum payable, par le propriétaire, sur la valeur locative de l'immeuble;

b) taxe de 15 % au maximum calculée sur la valeur du loyer et payable par le locataire;

c) taxe scolaire proportionnée au prix du loyer et payable par le locataire.

En outre les 3 principaux impôts directs ottomans: impôt foncier, dîme, impôt forfaitaire étaient remplacés par une taxe foncière unique portant soit sur la propriété urbaine, soit sur la propriété rurale.

2) En ce qui concerne le statut de nos œuvres, l'ordonnance n° 18 du 24 juin 1938, admettait, en principe, (art. 4-9-12) que les bâtiments ou

terrains occupés par les communautés religieuses comme établissements cultuels, scolaires, charitables ou hospitaliers, étaient exemptés de plein droit des taxes municipales, de l'impôt sur la propriété urbaine et de l'impôt sur la propriété rurale. Mais l'application de cette ordonnance était réglée par l'arrêté du 9 mars 1940 dont les dispositions tendaient à compromettre l'immunité consentie à nos établissements. En effet:

a) l'exemption des taxes urbaines et fiscales n'était plus acquise de plein droit, mais subordonnée à une demande formelle d'exemption adressée, dans un délai de 6 mois, par chaque établissement, au commissaire du district;

b) à la suite de cette requête, le commissaire du district pouvait autoriser son représentant qualifié à pénétrer dans la propriété en faveur de laquelle l'exemption avait été sollicitée, pour y exercer un contrôle s'étendant à la tenue des comptes, livres, titres de propriété ou contrats de location;

c) les commissaires de district conservaient à chaque instant le droit d'obliger les bénéficiaires à renouveler leur demande, enlevant ainsi aux exemptions leur caractère définitif.

À la suite d'un échange de lettres intervenu au sujet de ce décret, en août 1940, entre le Consul général de France à Jérusalem et le Haut-Commissaire britannique en Palestine, celui-ci avait été amené à déclarer qu'il n'entrait pas dans l'intention des autorités britanniques de réduire les privilèges dont avaient jusqu'ici bénéficié les institutions religieuses, scolaires ou charitables françaises, que l'ordonnance de 1938 avait seulement arrêté les principes et les conditions suivant lesquels les exemptions fiscales étaient accordées, et que les règlements d'application avaient pour but de fixer la procédure selon laquelle les autorités intéressées pourraient réunir les éléments d'information nécessaires avec le minimum d'intervention possible. Le Consul général de France, après avoir pris acte de ces assurances, avait formulé les deux réserves suivantes:

1) les mesures de législation dont il s'agit doivent être considérées comme un moyen pratique de régler certaines difficultés touchant l'application du nouveau régime fiscal de la Palestine et ne préjugent en rien du fond même de la question;

2) les démarches entreprises par les établissements français en vue de se conformer à la législation existante ne pourront avoir pour conséquence de les placer, à aucun égard, dans une situation moins favorable que celle d'autres établissements étrangers.

(Direction d'Afrique-Levant, Israël, volume 4)

41

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Négociations avec l'Empereur Bao Daï.
État des discussions concernant les questions diplomatiques

N. *Paris, 20 janvier 1949.*

Le Conseil des ministres du mercredi 19 janvier a fait une objection essentielle au projet d'instructions sur les questions diplomatiques qui a été soumis à l'Empereur Bao Daï.

Cette objection porte sur la manière dont sera effectuée la coordination de la politique extérieure de l'Union française dans les pays où le Viêtnam disposerait d'un envoyé spécial.

Le Conseil des ministres, qui est ouvertement hostile à l'établissement d'un ministère des Affaires étrangères vietnamien, ne désire pas que les instructions qui seront envoyées aux ministres vietnamiens passent par l'intermédiaire du gouvernement de Hué et, dans ce but désire adresser directement les instructions à l'envoyé vietnamien.

De son côté, l'empereur Bao Daï désirerait que l'accord soit aménagé sur les points suivants :

Il souhaite que les chefs de mission qui sont accrédités auprès du Président de l'Union française le soient également auprès de lui. Il comprend parfaitement la nécessité de liaisons entre les chefs de poste français et vietnamiens dans le même pays, mais, sans l'avoir précisé, il considère certainement que le Viêtnam devra posséder un ministre des Affaires étrangères.

En ce qui concerne la candidature du Viêtnam à l'Organisation des Nations unies, il souhaiterait voir supprimer la mention exigeant pour cette candidature que les institutions constitutionnelles du Viêtnam aient été mises en place. Ce paragraphe porterait simplement mention que le Viêtnam remplirait les conditions générales prévues par la Charte pour l'admission à l'Organisation des Nations unies.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 104)

42

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

N. *Paris, 20 janvier 1949.*

La position du Viêtnam vis-à-vis des problèmes que pose l'organisation de sa représentation diplomatique, dans l'état actuel des pourparlers entre Bao Daï et M. Pignon permet d'espérer qu'un accord satisfaisant pourra être obtenu.

Des points de détail restent encore à régler qu'il sera sans doute possible de préciser en remaniant la rédaction du projet d'accord.

Parmi ceux-ci on doit noter :

1) La manière dont le Haut Conseil connaîtra de la direction générale de la politique de l'Union française. Il semble en effet que le rôle du Haut Conseil tel qu'il est actuellement conçu ne lui permette pas de rédiger ou de décider des lignes directrices politiques. Il peut étudier les problèmes en liaison avec le Président de l'Union française, mais le résultat de ses travaux ne peut que servir à inspirer l'organisme administratif qui rédigera les instructions aux États associés.

2) La manière dont seraient rédigées les lettres de créance des envoyés vietnamiens à l'étranger et la façon dont seront accrédités les ministres étrangers au Viêtnam.

Le principe et la coutume qui veulent que les envoyés soient accrédités par et auprès d'une seule personne, exigent que le Président de l'Union française soit la seule personnalité auprès de laquelle seront accrédités les envoyés étrangers au Viêtnam. Cependant le désir exprimé par Bao Daï de voir les ministres étrangers également accrédités auprès de lui peut sans doute être satisfait si l'on considère qu'il s'agit de la part de l'ex-empereur d'une question de face.

Il s'agit en effet vraisemblablement pour lui de souligner auprès de ses sujets et des envoyés étrangers la place qu'il occupe à la tête de l'État vietnamien. Pour tenir compte de ce souci, on pourrait admettre que les lettres de créance, qui seraient toujours libellées au nom du Président de l'Union française, seraient remises solennellement au seul Bao Daï, souverain qui par la suite les ferait tenir, par l'intermédiaire du Haut-Commissaire, au Président de l'Union française.

3) En ce qui concerne les ministres vietnamiens à l'extérieur, leurs lettres seraient libellées au nom du Président de l'Union française et, dans la pratique, ils correspondraient avec le Ministre des Affaires étrangères de Hué.

En effet, et c'est là le point essentiel, il faut bien admettre que le Viêtnam disposera d'un ministère des Affaires étrangères rendu nécessaire par l'envoi de ministres plénipotentiaires vietnamiens et la réception à la Cour de Hué de ministres étrangers.

La création d'un ministère des Affaires étrangères vietnamien est d'autant plus inévitable qu'elle s'appuie sur un précédent : au moment où Hô Chi Minh a passé ses accords avec la France, son gouvernement comprenait un ministère des Affaires étrangères. Au surplus, l'interdiction de créer un ministère des Affaires étrangères, dont Bao Daï fait une condition essentielle des accords à conclure, serait un leurre. Même si cette administration n'était pas reconnue officiellement par nous, elle existerait en fait et son action serait d'autant plus difficile à contrôler.

Ce devra être précisément l'un des rôles essentiels du Haut-Commissaire de contrôler sur place, par une action constante sur le ministère des Affaires étrangères vietnamien l'exécution loyale des directives émanant de Paris.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 104)

43

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 38. *Prague, 20 janvier 1949.*

L'attitude du gouvernement tchécoslovaque à l'égard de l'Église catholique a, depuis février 1948, évolué, en apparence tout au moins, de la neutralité bienveillante à l'hostilité à peine dissimulée[2].

Les rapports avec le Vatican sont assez tendus. L'internonce à Prague, Mgr Ritter, absent depuis plusieurs mois pour cause de maladie, n'a pas repris ses fonctions et il est peu probable qu'il les reprenne jamais. Le ministre de Tchécoslovaquie près le Saint-Siège se trouve actuellement ici, appelé en consultation, et il ne semble pas, non plus, que l'on hâte son retour. Le Vatican ou le Pape lui-même sont, presque continuellement, pris à partie par la presse officieuse : la politique de l'Eglise consisterait, si l'on en croit les porte-paroles habituels du gouvernement, à s'associer avec les capitalistes de tous les pays et en particulier avec la haute finance de Wall Street pour combattre systématiquement tout mouvement progressiste et tout effort de libération des classes sociales asservies. Le moindre événement, la visite de M. Gruber au

[1] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Rome St Siège, Londres, Washington, Baden, f[ai]t le 7/2/49. M. de Nerciat, bulletin, f[ai]t*».

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n° 218 et 1948-II, n° 390.

Vatican, par exemple, est immédiatement interprété dans le sens d'une collusion entre la Papauté et les politiciens, soucieux d'élargir la zone d'influence du monde occidental. Une telle atmosphère, si artificielle qu'elle soit, est peu propre à faciliter l'ouverture de négociations sur les nombreuses questions à régler entre le gouvernement tchécoslovaque et le Saint-Siège.

Au premier rang de ces questions vient naturellement le délicat problème de la nationalisation des biens d'Église. Ceux-ci, dont la valeur globale est évaluée à douze milliards et demi de couronnes, ont été étatisés, sous réserve, en ce qui concerne les biens immeubles, d'une étendue de 50 hectares par domaine. Mais personne ne se fait d'illusions sur le sort de ces parcelles de 50 hectares, elles-mêmes appelées à disparaître à bref délai. Les ecclésiastiques reçoivent encore un traitement comme avant février 1948. Mais un projet de loi est actuellement à l'étude en vue de subordonner l'octroi de ces émoluments à des conditions incompatibles avec la discipline ecclésiastique. Il s'agirait notamment d'exiger que toutes les nominations soient faites par l'État seul sans égard aux conditions requises par les canons de l'Église. Enfin, le clergé a été mis sur la liste des professions dont les titulaires n'ont pas droit aux cartes de textiles; il devra recourir nécessairement au marché libre ou au marché noir. Il se verra très probablement, à brève échéance, privé de cartes d'alimentation. C'est dire qu'il est voué d'une façon presque certaine à l'extinction par la famine. Tel serait d'ailleurs, dit-on en certains milieux, l'objectif du gouvernement, qui désirerait mettre ainsi à sa merci le clergé des différentes confessions religieuses, obligé de se soumettre ou de disparaître.

L'enseignement religieux est touché également dans ses œuvres vives. En dépit des promesses faites lors de la célébration du *Te Deum* par lequel le nouveau Président de la République avait tenu à ce que fût marqué son avènement, les écoles religieuses restent en principe soumises à l'application de la loi du 18 avril 1948 qui, en nationalisant les établissements d'enseignement, prévoyait cependant que certaines exceptions pouvaient être tolérées. C'est sur ce dernier paragraphe que se basaient, sans doute, les promesses faites naguère par M. Gottwald. La situation n'était déjà plus entière en Slovaquie où, sous prétexte de combattre les effets du régime Tiso, le gouvernement avait dès 1945, enlevé aux établissements libres le droit de conférer des diplômes. En Bohême et en Moravie, c'est seulement depuis 1948 que certaines écoles religieuses et petits séminaires ont été, par mesures individuelles, fermés ou étatisés. Bref, la loi d'avril 1948 est généralement appliquée et les promesses gouvernementales se référant aux exceptions prévues par la législation sont restées sans effet. C'est également par mesures individuelles que des catégories de professeurs ou d'instituteurs sont invités à adhérer sinon au parti communiste, tout au moins à des organisations qui en dépendent, ce qui met la conscience des catholiques à rude épreuve.

Les dispositions de la nouvelle loi scolaire ne visent pas directement les congrégations enseignantes. En effet, les ordres religieux n'ont pas vu jusqu'à présent modifier leur statut. Cependant, leur activité est considérablement réduite par la loi des nationalisations des hôpitaux et institutions charitables. Si les religieuses y sont encore tolérées, il ne faut voir dans leur maintien qu'une situation due au manque provisoire d'infirmières qualifiées. En somme, si les congrégations restent encore autorisées, de nombreuses communautés sont pratiquement réduites à l'inaction et, par là même, perdent à leurs propres yeux leur raison d'être.

La presse catholique a pratiquement disparu. On ne saurait désormais considérer comme catholique la *Lidova Demokracie* qui, d'ailleurs a toujours été l'organe d'un parti politique, et qui échappe maintenant complètement à toute influence de la hiérarchie, depuis qu'elle est aux mains de dirigeants populistes en partie composée de prêtres interdits. À titre d'exemple de journaux supprimés, on peut citer l'hebdomadaire *Roszevac* d'Olomuc qui avait 220 000 lecteurs, le *Nedele* de Prague qui en comptait 120 000, et surtout les innombrables bulletins paroissiaux dont il est impossible d'évaluer la diffusion et de mesurer l'influence sur des millions de lecteurs.

Plus encore que par des dispositions d'ordre général, c'est donc par des mesures individuelles que l'on s'efforce de discréditer le clergé et de nuire à son action. Ainsi que j'ai eu à maintes reprises l'occasion de le signaler, dans la plupart des procès de trahison ou d'espionnage ouverts depuis février 1948, se trouvent impliqués, tant à titres d'inculpés principaux que de complices, des ecclésiastiques, des moines ou des membres d'organisations catholiques: procès Choc, procès dit des «benderovistes» etc. Au surplus, des prêtres se sont vus poursuivre pour n'avoir pas dénoncé les soi-disant projets d'émigration d'interlocuteurs qui étaient en réalité des agents provocateurs. Les méthodes de ce dénigrement systématique, déjà employées par le IIIe Reich, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les décrire à nouveau: tous les chefs d'accusations sont ou seront invoqués, aussi bien mettant en cause le patriotisme des intéressés que ceux visant leur conduite privée.

La gravité de la situation ne résulte pas, en dernière analyse, des mesures déjà prises contre le clergé, l'enseignement ou la presse catholique, quel que soit d'ailleurs leur degré de sévérité. Elle réside dans le caractère implacable d'une lutte engagée contre l'Église, du fait même de l'incompatibilité de la doctrine chrétienne avec l'idéologie que l'on prétend imposer à ce pays comme à tant d'autres. On en a déjà aperçu l'indice dans la confiscation de certains livres de théologie «dont la doctrine est contraire aux dogmes du marxisme-léninisme», ainsi que dans l'obligation faite à tous les fonctionnaires d'étudier des manuels contenant l'essence de cette même doctrine. Ainsi apparaît l'un des buts ultimes du régime: la destruction de la mentalité et des

croyances spiritualistes qui sont en contradiction avec les principes de Marx et de Lénine[1].

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 47)

44

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. Metric n° 4[3]. *Londres, 21 janvier 1949.*

Je me réfère aux documents Metric nos 203 et 211[4].

Un représentant de M.I.5. (Service de contre-espionnage à l'intérieur du Royaume-Uni), est venu hier voir un de mes collaborateurs pour l'entretenir de la création et des attributions éventuelles du Comité chargé de la lutte contre les menées subversives.

Dans l'esprit des Britanniques, le Comité dont il s'agit devrait avoir pour objet la mise en commun et la critique des renseignements et des informations que possèdent les cinq gouvernements au sujet des méthodes d'action du Kominform et de l'activité à l'étranger des agents soviétiques.

Les rapports établis par le comité seraient soumis à la Commission permanente et, au cas où ils seraient adoptés par celle-ci, transmis à chacun des cinq gouvernements qui les exploiterait à sa guise.

Il ne serait donc nullement question de donner au comité des fonctions d'exécution et cet organisme serait maintenu sur un plan tout théorique.

Quant au bureau de police qui serait installé à Paris et dont la création a été proposée par M. Boursicot, il serait au contraire un organisme purement technique et devrait fonctionner en dehors du cadre de la commission permanente; il serait en effet chargé de la diffusion

[1] Une nouvelle dépêche en avril faisait le point de l'évolution des rapports entre l'Église et l'État et soulignait l'absence de normalisation des relations diplomatiques entre le Vatican et Prague et la tension sans cesse croissante entre un gouvernement qui se raidissait et un Épiscopat qui refuse de s'intégrer dans une Église tchécoslovaque contrôlée en fait par le pouvoir. Aucune normalisation ne pouvait donc être envisagée, d'autant que la propagande anti-catholique dominait la presse (dépêche n° 235 du 7 avril 1949 de Prague non reproduite). Voir aussi document n° 354.

[2] Dépêche adressée au Secrétaire général.

[3] La série de télégrammes, de dépêches ou de notes «Metric», particulièrement protégée et à exemplaire unique, avait été mise en place à l'occasion du Pacte de Bruxelles, à la demande des Anglais et des Américains.

[4] Documents non reproduits. Voir *DDF*, 1948-II, n° 455.

de renseignements d'ordre pratique concernant les cas d'espèces, les individus et les mesures de police à prendre à leur égard.

S'il peut paraître souhaitable d'aller plus loin dans le domaine de la lutte contre les menées subversives, il semble que l'on se préoccupe ici de le faire dans un autre cadre. Pour cette raison, je crois devoir exprimer l'avis que nous devrions nous rallier ici à la conception britannique et ne pas chercher à donner au Comité qui fonctionnera sous l'égide de la Commission permanente des attributions plus étendues que celles dont j'ai donné ci-dessus une définition sommaire; je crois surtout qu'il convient d'éviter de faire à ce sujet la moindre publicité et que l'activité de l'organisme dont il s'agit devra être aussi discrète que possible.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

45

M. ROLLET, CHARGÉ D'AFFAIRES À LA LÉGATION DE FRANCE À WELLINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 36. *Wellington, 21 janvier 1949.*

M. Peter Fraser, Premier ministre et ministre des Affaires extérieures de Nouvelle-Zélande, a accordé à la presse américaine de longs interviews sur la politique extérieure de la Nouvelle-Zélande.

Ces déclarations sont d'autant plus intéressantes que le Premier ministre se montre plutôt avare de renseignements dans son propre pays, et qu'il ne lui viendrait certes pas à l'esprit d'offrir aux journalistes néo-zélandais la même copie. Le fait a été relevé avec quelque aigreur dans un hebdomadaire de Wellington, mais il me paraît imputable davantage à l'indifférence que le public néo-zélandais témoigne à l'égard de tout ce qui n'est pas britannique, qu'au Premier ministre lui-même. Aussi l'interview de M. Fraser doit-il être affecté du coefficient de réduction que cette indifférence ne saurait manquer d'apporter à l'idéal et à la générosité qu'il manifeste en toute sincérité, à l'étranger et en particulier dans les conférences internationales[2].

Le Premier ministre a déclaré que la Nouvelle-Zélande se voyait obligée, à son corps défendant, d'augmenter ses dépenses militaires en raison de l'attitude de la Russie. Il est tout à fait exact que c'est la politique russe – et plus particulièrement la politique russe en Europe – qui a poussé le gouvernement néo-zélandais dans cette direction. Mais il

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Notes manuscrites: «*À relever dans le résumé mensuel. C[ommuni]quer à Londres et Washington, fait*».

[2] Note manuscrite en marge de cette dernière phrase: «*Quel charabia!*».

est bon de rappeler que les dépenses militaires de la Nouvelle-Zélande n'ont augmenté pour 1948-1949 que de 1 200 000 £ environ, soit seulement de 13 % sur l'exercice précédent. Et j'ai déjà signalé au Département à plusieurs reprises (dépêches nos 129 et 388 du 8 avril et du 30 septembre 1948) les hésitations du gouvernement néo-zélandais à rétablir l'obligation du service militaire.

M. Fraser a indiqué, d'autre part, qu'il lui paraissait important, mais non pas urgent, d'établir entre les nations démocratiques du Pacifique (qu'il a énumérées, mais parmi lesquelles il a omis de citer la France) un pacte du Pacifique qui correspondrait au Pacte de l'Atlantique. Cette suggestion ne correspond à aucun plan défini du Premier ministre, et elle ressortit plutôt aux manifestations de sa cordialité naturelle qu'à celles de sa profonde pensée politique. C'est pourquoi je n'attache aucune importance à l'omission de la France, qui provient d'un simple lapsus de mémoire. J'ai jugé utile, toutefois, d'indiquer au secrétaire général des Affaires extérieures que nous désirions être informés si cette idée venait, quelque jour, à prendre une forme concrète[1].

Le passage le plus intéressant des déclarations de M. Fraser traite des relations à l'intérieur du *Commonwealth* : la conférence du *Commonwealth*, a-t-il dit, «a discuté de la défense du Pacifique, mais elle n'a pris aucune décision». Cette déclaration est ambiguë, car elle peut constater soit un désaccord, soit simplement le fait que les Premiers ministres ne pouvaient engager leurs gouvernements valablement sans ratification de leurs Cabinets ou de leurs Parlements. Entre les deux hypothèses, la seconde paraît la plus vraisemblable, aucun désaccord fondamental n'existant entre les membres du *Commonwealth* réellement intéressés. D'autre part, répondant à une question, M. Fraser a indiqué qu'il ne savait à quoi avait fait allusion M. Evatt, lorsqu'il avait déclaré qu'une décision de la conférence du *Commonwealth* était demeurée secrète[2]. Enfin le Premier ministre a employé systématiquement les termes «*British Commonwealth*». Je n'ai, a-t-il dit, aucun reproche à faire à ceux qui abandonnent la qualification de «*British*» mais je continuerai à en faire usage». Ce témoignage de fidélité tolérante est l'image même de l'attitude néo-zélandaise à l'égard de la mère patrie. La même idée se reflète dans les déclarations de M. Fraser relatives à l'Eire et à l'Inde, désir de les aider dans la voie que ces anciens dominions ont choisie, et souhait pieux d'y constater actuellement des sentiments d'amitié pour la Grande-Bretagne plus forts que par le passé.

1 Dean Acheson, le secrétaire d'État américain, n'envisageait pas pour le moment la constitution d'un pacte du Pacifique analogue au pacte de l'Atlantique, tout en soulignant qu'il existait des risques pour la paix mondiale dans certaines régions d'Asie (télégramme nos 2080-2082 du 19 mai 1949 de Washington, non reproduit).

2 En Australie, le gouvernement travailliste mettait en avant l'ONU pour aborder les problèmes internationaux et n'allait pas très loin dans l'élaboration de sa politique extérieure lors des débats parlementaires (dépêche n° 54 du 15 février 1949 de Canberra, non reproduite).

En ce qui concerne la Chine, c'est avec beaucoup de modération que le Premier ministre s'est exprimé : il ne voit pas, a-t-il dit, «dans quelle mesure les communistes chinois menacent les nations démocratiques. Les Néo-zélandais n'aimeraient pas voir le communisme installé en Chine, mais c'est là une question qui regarde les Chinois et qui ne saurait, pour le moment, avoir un effet décisif sur les puissances du Pacifique». Cette indifférence, qui est peut-être de commande chez le Premier ministre, est tout à fait naturelle à l'opinion publique néo-zélandaise. Il est vrai que les Affaires extérieures se préoccupent sérieusement de la tournure des événements en Chine, mais il n'en est absolument pas de même en ce qui concerne la presse, qui ne traite presque jamais des affaires de Chine dans ses éditoriaux, et ne leur réserve, dans ses colonnes de nouvelles, qu'une importance moins grande qu'aux dépêches traitant de la situation à Berlin. Aussi est-ce avec un peu d'étonnement que j'ai lu, dans le dernier résumé de dépêches d'Extrême-Orient (novembre 1948, p. 9) que la Nouvelle-Zélande «regardait la situation chinoise d'un œil anxieux». Il serait plus exact de dire qu'elle ne témoigne à cet égard que d'une parfaite inconscience, à l'exception de quelques esprits avertis.

À Montréal, M. Fraser avait donné à la presse canadienne quelques commentaires sur la Conférence de New Delhi : «Il n'est guère réaliste, a-t-il déclaré, d'avoir invité tant de petites nations à cette conférence, et non la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis qui sont intéressés au Pacifique de manière vitale. Un observateur y représentera la Nouvelle-Zélande. Celle-ci est opposée aux conférences régionales. Le *Commonwealth* britannique et l'Assemblée des Nations unies offrent des occasions amplement suffisantes de discussion, et une autre conférence sur la situation en Indonésie ne pourra que compliquer les choses».

J'ai déjà avisé le Département par diverses communications des 7, 10 et 14 janvier[1], de l'attitude adoptée par le gouvernement néo-zélandais, et de l'annulation finale du voyage à New Delhi de M. Shanahan, Secrétaire adjoint aux Affaires extérieures. Le motif donné pour cette annulation a été la date prématurée de conférence. Le gouvernement néo-zélandais pensait, me dit-on, qu'elle aurait lieu en février. Il aurait été impossible de trouver un passage par avion permettant à M. Shanahan de participer à temps aux entretiens de New Delhi. Les déclarations de M. Fraser, celles du secrétaire général des Affaires extérieures qui me disait aujourd'hui sa satisfaction de ne voir la Nouvelle-Zélande représentée à la conférence de New Delhi que par l'attaché commercial, m'inclinent à penser qu'il ne s'agit pas tant en cette affaire de difficultés d'horaire aérien que d'un malentendu ou d'une opposition accidentelle entre le Premier ministre et les Affaires extérieures d'une part, et le Premier ministre par intérim, M. Walter Nash d'autre part.

[1] Documents non reproduits.

Par ma dépêche nº 245 du 29 juin 1948, j'avais signalé au Département les sentiments personnels pro-hollandais du Premier ministre. Ceux-ci m'ont été confirmés encore par le nouveau ministre des Pays-Bas à Wellington, M. Penninck. M. Walter Nash, beaucoup plus sensible aux considérations de politique intérieure, en particulier à celles qui viennent de l'aile gauche du *Labour Party*, beaucoup plus fermé aux intérêts des puissances non-britanniques, a pu se laisser entraîner dans la galère de New Delhi, où M. Fraser n'aurait pas mis le pied. L'annulation du déplacement de M. Shanahan aurait été la solution de ce faux pas.

Interrogé à New York sur la situation en Palestine, M. Fraser s'est abstenu de commenter la destruction des cinq avions de la R.A.F. Il n'a pas voulu indiquer, non plus, si la Nouvelle-Zélande soutiendrait une action britannique éventuelle dans le Moyen-Orient, et a fait habilement glisser la conversation sur les mécomptes de l'Assemblée des Nations unies. Bien que la politique palestinienne de M. Bevin ait été défendue ici par quelques éditoriaux enflammés (en particulier du *New Zealand Herald*, 10 et 17 janvier) la presse a insisté surtout sur la nécessité d'un accord anglo-américain, et les Affaires extérieures, comme le Premier ministre, se montrent peu favorables à la politique pro-arabe du gouvernement britannique. L'attitude néo-zélandaise concernant le problème palestinien ne s'est pas sensiblement modifiée depuis ma dépêche nº 209 du 3 juin 1948.

Je ne rappelle que pour mémoire les déclarations de M. Fraser en faveur du Pacte atlantique, qui n'apportent aucun élément nouveau dans sa politique.

Au total, ce tour d'horizon auquel le Premier ministre a consenti en faveur de la presse américaine et canadienne paraît autrement instructif et substantiel que les déclarations académiques qu'il fit en septembre dernier (dépêche nº 388 du 30 septembre 1948) devant la Chambre des Représentants, qui, il est vrai, s'abstient systématiquement de lui poser des questions indiscrètes.

(Direction d'Asie-Océanie, Nouvelle-Zélande, volume 11)

46

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 267-272. *Londres, 22 janvier 1949, 20 h.*

Très urgent. (*Reçu* : le 22, 22 h. 30)

Plusieurs journaux d'hier, notamment le *Daily Telegraph*, annonçaient que les travaux du Comité de Paris pour l'Union européenne avaient abouti à une impasse. D'une façon générale, cette nouvelle était présentée de telle façon qu'aucun esprit de compromis entre les conceptions française et britannique ne semblait subsister. Ce matin, par contre, l'éditorial du *Daily Herald* reflète un certain optimisme.

Le journal travailliste admet volontiers que l'on n'a pas encore réussi à s'entendre, mais fait remarquer qu'il ne pouvait guère en être autrement. Il est même remarquable, écrit-il, qu'on soit tombé d'accord sur le principe d'un Comité européen et sur celui d'une conférence ou assemblée européenne, il n'en aurait pas été ainsi il y a seulement quelques années.

Après avoir précisé que la controverse porte essentiellement sur le mode de représentation au sein de la future assemblée et avoir résumé brièvement la thèse française et la thèse britannique, le *Daily Herald* déclare qu'il faut empêcher la discussion de prendre un ton passionné, ce qui risquerait de faire échouer le projet.

Il est possible qu'il n'y ait dans cet article qu'une manœuvre avant les débats parlementaires de la semaine prochaine. Je note toutefois que les commentaires du *Daily Herald* correspondent à la mise au point que le délégué britannique a faite devant la Commission permanente. Sir Gladwyn Jebb a indiqué en effet que les informations publiées dans la presse étaient fort exagérées, que la discussion s'était déroulée dans une atmosphère cordiale, qu'il ne saurait être question d'un échec; il a, d'autre part, attiré notre attention sur le dernier paragraphe de la lettre de transmission du président Herriot qui fait état de la déclaration optimiste de M. Dalton sur les possibilités d'un accord final.

On peut donc penser, en liant M. Dalton par des instructions impératives, que le gouvernement britannique était préoccupé surtout de garder en mains la direction de la négociation et la recherche d'un possible compromis.

Je rappelle, d'autre part, que lors des entretiens de la semaine dernière, le secrétaire d'État a demandé à Votre Excellence – qui l'a

[1] Note manuscrite : «*M. Leprette. Répondu*».

accepté – de lui faire connaître, avant la réunion du Conseil consultatif, les observations du gouvernement français sur le projet britannique.

Il conviendrait dans ces conditions, que je puisse, dans le plus bref délai possible, faire cette communication au *Foreign Office.*

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

47

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 75. *Varsovie, 24 janvier 1949.*

La Pologne se transforme très rapidement. De bons observateurs estiment qu'au cours des trois derniers mois le pays a plus changé qu'au cours des trois dernières années. À la période d'évolution a fait place une phase de révolution. La période de la démocratie populaire est dépassée, la marche vers le socialisme se poursuit à un rythme accéléré.

Pendant trois ans, la Pologne a vécu sous le système de la démocratie populaire. Celle-ci était présentée comme une solution polonaise à mi-chemin entre le capitalisme et le communisme, comme un régime stable sauvegardant l'initiative et l'indépendance de l'individu, sinon sur le plan politique, du moins sur le plan économique et social.

Lors de la réunion du Comité central du Parti ouvrier, en juillet dernier, cette conception a été condamnée. Un programme révolutionnaire a été établi qui, au cours des derniers mois, est devenu réalité.

La marche vers le socialisme se traduit dans les faits par une politique de prolétarisation qui mérite d'être analysée dans ses différentes manifestations.

Elle vise tout d'abord à détruire le sentiment national et à le remplacer par un patriotisme d'un genre nouveau: l'amour pour l'Union soviétique, patrie des prolétaires de tous les pays. Les dispositions vis-à-vis de l'URSS constituent le critère pour être admis au sein du Parti ouvrier unifié, aristocratie du régime. Pour briser le sentiment national, rompre la solidarité née entre toutes les couches de la population pendant l'occupation et la résistance contre l'Allemand, les communistes font usage de la lutte des classes qui est activement menée.

L'effort principal porte sur les élites gardiennes de l'idéologie nationale polonaise. Dans l'armée, dans l'administration, dans les partis politiques, une sévère épuration écarte tous les éléments suspects de

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Washington, Baden, fait le 3-2-49. Bulletin, f[ai]t*».

tendances nationalistes[1]. Des mesures sont prises pour priver les médecins, les avocats et en général tous les membres des professions dites libérales de leur indépendance et les mettre à la merci de l'administration qui peut les déplacer à sa fantaisie.

Industriels et commerçants du secteur privé, en attendant d'être définitivement liquidés, sont pratiquement privés d'indépendance économique et financière. Aux termes d'une nouvelle législation fiscale draconienne, leurs gains ne doivent pas dépasser ceux, très bas, de l'administration.

Une nouvelle législation sur les loyers pénalise lourdement les personnes appartenant au secteur privé et aux professions libérales. Elles sont contraintes, soit à renoncer à leurs activités et à venir grossir le nombre des employés de l'État, soit à partager leur logement avec des ennemis de classe, spécialement choisis pour les espionner.

Dans les campagnes, la prolétarisation de la classe paysanne est méthodiquement menée. Elle se poursuit sur deux plans : d'une part la lutte contre le paysan aisé, le koulak dénoncé comme un exploiteur, d'autre part la collectivisation des terres qui réduit le paysan à la condition de salarié.

Dans la classe ouvrière, les libertés ne sont plus qu'un souvenir. Les syndicats ont pour principale tâche d'encourager le stakhanovisme.

Pour l'ensemble des travailleurs, la réforme des salaires mise en vigueur depuis le 1er janvier réduit l'éventail des salaires. Le relèvement des traitements les plus bas ne se répercute pas pour les postes supérieurs. Le nivellement s'effectue ainsi.

La prolétarisation s'étend également à la vie intellectuelle. L'offensive culturelle lancée à grand fracas par le gouvernement a pour but d'écarter l'influence occidentale dans le domaine de la culture et des arts et de la remplacer par une orientation nouvelle, uniquement orientale. La pensée soviétique, dans toutes ses manifestations, est le modèle proposé aux Polonais.

La prolétarisation n'épargne pas davantage le domaine religieux. La lutte contre l'Église est méthodiquement poursuivie, l'influence catholique à l'école et dans les institutions charitables est circonscrite avant d'être éliminée. L'homme n'a plus besoin de «l'opium du peuple».

En résumé, la révolution qui s'opère actuellement atteint le Polonais dans tout ce qui lui est le plus cher : sa religion, son sentiment national, son occidentalisme, son indépendance économique, l'intimité de son foyer.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'un morne abattement, un désespoir muet, règnent sur la Pologne d'aujourd'hui.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 43)

[1] Autre symbole important de l'évolution de la Pologne, l'élimination du gouvernement de Gomulka, vice-président du Conseil, et de Morawski, ministre de l'Administration publique, accusés de déviationnisme et remplacés par le général Zawadski et Wolski (dépêche n° 72 du 24 janvier 1949 de Varsovie, non reproduite).

48

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 76. *Varsovie, 24 janvier 1949.*

La Pologne se flatte d'avoir une politique allemande. Elle entend participer au règlement de tous les problèmes allemands et le rappelle bruyamment à toute occasion (conférences de Prague et de Varsovie). Victime de l'agression nazie, ses souffrances, ses destructions, ses luttes lui confèrent en cette matière un droit et une autorité indiscutables. Les sympathies de l'opinion internationale lui sont acquises.

En fait, la Pologne n'a pas plus de politique allemande que de politique extérieure en général. Varsovie s'aligne sur les directives de Moscou. Mais il est avantageux pour le Kremlin de laisser l'apparence d'une politique polonaise indépendante pour utiliser le crédit moral du pays martyr.

C'est à la lumière de ces considérations que doit être étudiée l'évolution récente de l'attitude polonaise vis-à-vis de sa voisine occidentale. Au cours des derniers mois, la division de l'Allemagne est devenue un fait. Tout en proclamant son attachement aux principes formulés à Yalta et à Potsdam, le gouvernement de Varsovie s'est adapté à la situation nouvelle. D'une part un rapprochement très net se dessine entre la démocratie populaire polonaise et la zone orientale, de l'autre toute la germanophobie polonaise se concentre sur les zones occidentales.

Le SED[2] épuré a solennellement reconnu par la voix de ses leaders les plus autorisés la frontière de l'Oder-Neisse comme la frontière de la paix. À Varsovie, lors du récent congrès de fusion des partis ouvriers, M. Dahlen a renouvelé cette assurance et publiquement confessé les torts de l'Allemagne vis-à-vis de la Pologne. Ces satisfactions données à l'amour-propre polonais préparent un rapprochement qui s'inscrit déjà dans les faits. L'idée d'une collaboration entre les éléments «sincèrement démocratiques» de Pologne et d'Allemagne fait son chemin. Les contacts entre les chefs du SED et du parti ouvrier unifié polonais se multiplient. La presse a cessé toutes attaques contre les Allemands et l'Allemagne en général. Les relations économiques se développent, la Pologne participe au ravitaillement de Berlin pour une part importante, bien qu'aucune publicité ne soit faite à ce sujet pour ne pas irriter une opinion publique toujours ombrageuse dès qu'il s'agit de l'Allemagne.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Washington, Baden, fait le 4-2-49. Bulletin, f[ai]t*».

[2] SED: *Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*, soit le parti socialiste unifié d'Allemagne.

La propagande tend actuellement à créer l'idée qu'il y a deux Allemagne : celle de l'Est qui, sous l'influence des éléments démocratiques et sincèrement pacifistes du SED est une amie possible ; celle de l'Ouest qui, reconstruite par les impérialistes anglo-saxons, nourrit de noirs desseins contre la paix en général et la Pologne en particulier.

En même temps, le gouvernement polonais multiplie ses interventions en Allemagne de l'Ouest. Il proteste périodiquement contre l'activité révisionniste des anciens habitants des territoires récupérés. Il se refuse à reconnaître les décisions prises par les autorités d'occupation pour hâter les demandes de restitution et de récupération. Il accuse les Anglo-Américains de ne pas vouloir lui livrer les criminels de guerre. Il cherche par tous les moyens en son pouvoir à empêcher, gêner ou retarder la formation d'une Allemagne de l'Ouest.

La Pologne a pour jouer ce rôle des titres juridiques et une position morale très forts. Depuis la fin de la guerre, les Soviets ont maintes fois exploité à leurs fins le patrimoine moral dont jouissait la Pologne à l'étranger. On aurait pu croire que le subterfuge, une fois découvert, ne pourrait plus être utilisé. En fait, dans un domaine plus restreint, celui de l'Allemagne, les Russes peuvent encore essayer de tirer profit du crédit de leur satellite.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 66)

49

M. MONS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À TUNIS, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 129. *Tunis, 25 janvier 1949.*

Confidentiel.

J'avais depuis plusieurs semaines déjà le désir de passer quelques jours dans la région de Sfax afin de reprendre contact avec la population et les élus de cette circonscription. L'occasion m'en a été fournie par la récente mutation de contrôleurs civils qui provoque le départ de Sfax de M. Nullet, auquel j'ai tenu à remettre officiellement la Légion d'Honneur qui lui a été décernée il y a quelques mois.

J'étais accompagné de membres de mon Cabinet et de différents chefs d'administration avec lesquels je voulais pouvoir régler sur place des questions depuis longtemps pendantes.

Accueilli à mon arrivée par les autorités civiles et militaires de la région, celles-ci m'ont escorté jusqu'au Contrôle civil devant lequel était massée une foule assez nombreuse. Un groupe, d'ailleurs peu important de manifestants, poussa quelques cris de « Bourguiba, Bourguiba », et

fut rapidement dispersé par la police qui arrêta, entre autres, le frère et le fils de Hedi Chaker, leader de l'UGTT de Sfax. Ce petit incident fut le seul qui marqua mon long périple et l'accueil, d'abord curieux et poli de la part de la population, devint de plus en plus chaud au fur et à mesure que les jours passaient.

La première journée fut consacrée à des visites officielles et j'assistai en particulier à une séance plénière de la Chambre mixte du Sud et à une réunion du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville.

Reçu à la Chambre mixte par le Président, M. Bena, qui exposa les principaux problèmes économiques de la région, je lui répondis par un discours où j'ai retracé la politique économique suivie dans la Régence et insisté sur ma résolution de rendre aux industriels et aux commerçants une liberté de plus en plus grande et la responsabilité de la marche de leurs affaires en supprimant la plupart des contrôles de la répartition et du ravitaillement.

Nous nous trouvons en effet à un moment où l'abondance d'un certain nombre de produits permet le retour à la concurrence et entraînera, je crois, un mouvement de baisse des prix. Le maintien de prix taxés sert, dans bien des cas, à préserver l'industriel contre une baisse et non plus à protéger le consommateur contre une hausse. Cette initiative, depuis longtemps réclamée par les Chambres économiques, a été d'ailleurs bien accueillie malgré quelques réticences de certains industriels ou commerçants qui étaient devenus de simples agents des services administratifs, travaillant avec une marge assurée à la vente ou à la répartition des produits rationnés et taxés.

À la municipalité, j'ai constaté que la longue querelle qui avait tenu les conseillers municipaux musulmans à l'écart du conseil municipal, à la suite des événements du 5 août 1947, semblait apaisée et j'ai profité de mon passage pour régler, dans des conditions que j'espère satisfaisantes, le conflit qui séparait depuis plusieurs mois la municipalité de la direction des finances à propos de l'équilibre du budget de la ville; le Conseil municipal a voté, pendant mon séjour, toutes les augmentations de taxes qui lui étaient réclamées et, en revanche, sa trésorerie sera assurée en attendant la rentrée de ses impôts.

J'ai passé la journée du lendemain à visiter diverses installations industrielles, puis la région de Maharès, le domaine du Chaal de la compagnie du Sfax-Gafsa et les colons de cette région.

J'ai constaté en particulier l'ampleur des travaux menés par la compagnie de Gafsa pour construire une énorme usine de transformation de ses phosphates pauvres en engrais riches, entreprise qui nécessite, pour la première tranche des travaux, des investissements d'environ 1 milliard de francs. Cette initiative donnera une activité nouvelle à la ville de Sfax et rentre dans le cadre du traitement des matières premières que je cherche à développer dans la Régence. L'exploitation agricole du Chaal, qui appartient à la même compagnie, est un modèle du

genre et l'huilerie extrêmement moderne qui a été achevée il y a quelques années seulement, permet de traiter la production de plus de 200 000 oliviers en excellent état.

À Mahars, j'ai reçu l'accueil le plus sympathique de la part de la population et de celle du Caïd, ancien sous-officier de l'armée française. Après un repas sous la tente, offert par un Grand Conseiller de la région, j'ai visité diverses exploitations de colons, toutes parfaitement entretenues et l'espoir d'une excellente récolte fait régner partout une atmosphère très optimiste.

La troisième journée a été consacrée à la visite de la ville même: d'abord le port où des travaux considérables de reconstruction des quais et de dragage sont presque achevés et permettent dès maintenant aux *liberty ships* de charger en même temps phosphates et alfa. L'activité qui règne dans le port est réconfortante, mais la zone environnante n'est pas encore reconstruite et j'ai pu régler sur place divers conflits administratifs qui s'opposaient jusqu'ici à une nette délimitation des zones expropriées au profit de l'extension du port et de celles qui seront rendues à la construction privée.

J'ai ensuite traversé toute la ville arabe et visité les souks qui, après avoir été alternativement ouverts et fermés dans la journée même, étaient garnis d'une foule curieuse d'abord et sympathique ensuite. Le long parcours à travers ces ruelles étroites avait certes été soigneusement préparé par les notables musulmans et par la police, mais j'ai tenu à m'arrêter à plusieurs reprises dans des boutiques ou dans la foule et je crois avoir réussi à y créer une bonne ambiance.

Après une réception chez le Caïd, j'ai visité diverses écoles et l'hôpital et si les établissements qui m'ont été montrés sont avenants et bien tenus, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine où des crédits insuffisants sont mis à la disposition des administrations responsables.

La cité elle-même, bien mieux construite que la capitale du nord, est avenante et propre mais un gros effort de reconstruction reste à faire; si celle-ci peut, comme je l'espère, s'effectuer en respectant les règles de l'urbanisme, la ville de Sfax sera certainement la mieux conçue de toute la Régence.

Pendant la dernière journée de mon séjour, j'ai visité diverses usines de raffinage d'huile et de fabrication de savon qui constituent l'activité la plus importante de la ville. La plupart de ces installations avaient d'ailleurs chômé depuis plusieurs années faute de récolte et, là aussi, l'optimisme s'exprime dans la conversation des industriels, tant à cause de la reprise du travail sur une petite échelle cette année que devant les très bonnes perspectives qui s'ouvrent à eux pour la campagne prochaine.

L'outillage m'a paru en général moderne et en bon état, mais je fais poursuivre actuellement une étude pour savoir si cet équipement suffira pour permettre à la Tunisie de raffiner et couper elle-même, au goût de la clientèle étrangère, une récolte abondante ou s'il ne conviendrait

pas d'accepter l'offre faite par des industriels métropolitains d'implanter une nouvelle usine plus puissante de raffinage d'huile.

J'ai ensuite parcouru, avant de rentrer à Tunis, la région de Triaga pour une visite à des colons et dans chaque village une réception m'attendait avec une foule nombreuse et enthousiaste. C'était la première fois, depuis bien des années, qu'un Résident général visitait certains coins assez reculés et je garderai le meilleur souvenir aussi bien de l'accueil réservé au représentant de la France que des discours prononcés par les enfants des écoles ou par les présidents des associations de colons.

Si j'ai en effet ressenti en arrivant à Sfax une certaine réserve, les habitants du bled étaient différents. Les citadins, peut-être un peu touchés dans leur amour-propre d'avoir attendu si longtemps une visite officielle du Résident général, se massaient en curieux sur le passage du cortège et ce n'est qu'à la fin de mon séjour que les haies de spectateurs éclataient spontanément en applaudissements à mon passage. Dans la campagne, au contraire, dès le premier contact, les expressions de loyalisme m'ont été manifestées de toutes parts; les discours publics des autorités caïdales, des grands conseillers et des représentants de la population, tant tunisienne que française, ont tenu à chaque occasion à remercier le représentant de la France de l'aide que la mère patrie avait apportée à leur région pendant les années de disette; ils ont également chaque fois insisté sur leur attachement envers la France et nulle part je n'ai remarqué une note discordante parmi ces gens simples restés à l'abri de la propagande politique ou syndicale. Soumis à un régime assez féodal, sous l'autorité de quelques grandes familles, ils respectent le chef et le reçoivent avec honneur. J'ai même entendu un Tunisien faire l'éloge public de l'Union française, ce qui était pour le moins inattendu.

Les colons français de cette région sont énergiques et actifs; les années très dures ne les ont pas abattus et le spectacle de leurs oliviers en pleine prospérité leur a redonné la joie et la confiance. Sur ce point particulier, les arrêts multiples effectués chez divers colons auront eu, je crois, le meilleur effet et ont montré aux Français du Sud que je n'entendais pas les négliger au profit de ceux du Nord.

La région, dans son ensemble, donne d'ailleurs une impression d'activité industrielle et commerciale intense; si la monoculture intégrale de l'olivier l'assujettit à une succession d'années prospères et de disette, cette alternance a façonné les caractères sur lesquels le découragement a peu de prise et, dès que les circonstances le permettent, l'activité renaît aussitôt avec intensité, comme c'est le cas cette année. La pénurie de tracteurs et de matériel agricole se fait cependant sentir et un effort particulier devra être fait pour le Sud sur ce point.

Dans la ville même, on est surpris de constater le peu d'importance relative que tiennent les questions politiques et les esprits – même ceux des élus – sont tournés vers le commerce et l'exportation. L'objet essentiel des conversations et des demandes qui m'ont été présentées

concerne l'exportation de l'huile, la préparation de la campagne prochaine, les difficultés d'écoulement des dattes, le développement du marché des éponges… Ce problème mérite d'ailleurs une étude très attentive car l'abondance peut succéder du jour au lendemain à la pénurie et les difficultés auxquelles se heurtent déjà les exportateurs de dattes montrent combien la réglementation actuelle gêne la reprise des courants commerciaux traditionnels; nous sommes peut-être impuissants à lever la barrière que tracent certains pays devant les produits tunisiens, il importe cependant que les négociateurs français prennent mieux en considération les intérêts des producteurs tunisiens au cours des négociations commerciales menées par le Département.

Je tiens en terminant à rendre hommage au Contrôleur civil et au Caïd de Sfax qui jouissent l'un et l'autre, avec des qualités différentes, d'une grande autorité sur leurs administrés. Avec l'aide des notables de la ville, ils ont su organiser un programme intéressant qui s'est déroulé sans heurts et dans d'agréables conditions et dont je garderai le meilleur souvenir.

(Direction Afrique-Levant, Tunisie, volume 31)

50

M. NOBLET D'ANGLURE, CONSEILLER À LA SECTION POLITIQUE DU GRAND BERLIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 80[2]. *Berlin, 26 janvier 1949.*

Secret. Réservé. (*Reçu* : le 31, 18 h. 30)

Je me réfère à votre télégramme n° 53[3].

J'avais toujours été d'avis qu'il serait inopportun d'évoquer cette question, même sous la forme la plus prudente. Nous risquions de soulever une affaire au moment où les Russes sont, semble-t-il, désireux d'éviter tout incident direct avec les forces d'occupation françaises.

L'impression que les Soviétiques sont, en ce moment, peu désireux de compliquer la situation a été renforcée par l'entretien que je viens d'avoir avec mon collègue soviétique, à propos d'un incident banal (arrestation d'un Français n'appartenant pas à l'administration militaire, au cours d'un voyage en zone soviétique, pour transport non autorisé de denrées alimentaires).

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué au Conseiller politique à Baden-Baden (n° 78). Note manuscrite : «*C[ommuni]quer Londres, Washington, Moscou, fait 2/2/49*».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Document non reproduit.

Au cours de cet entretien, M. Panine m'a paru beaucoup plus détendu que lors de notre dernière rencontre. Il a fait cette fois, une nette discrimination entre les Américains et les Français et Anglais, ces derniers lui paraissant plus compréhensifs. Il m'a posé diverses questions relatives au point de vue français sur la Ruhr, sur les besoins économiques de la France, sur l'importance que pourrait avoir le charbon de la Sarre pour assurer l'indépendance économique du peuple français. Il m'a dit sa satisfaction de voir l'opinion française et anglaise «se réveiller» en ce qui concerne le danger présenté par le nationalisme allemand et indiqué que si la conscience nationale appréciait plus exactement ce péril, une solution des problèmes pendants entre l'Est et l'Ouest serait sans doute plus facile à trouver.

En ce qui concerne les relations à Berlin, comme j'avais été amené, dans la conversation, à lui dire que l'occupation brusquée de la ferme de Stolpe avait été de nature à faire regretter la confiance que nous avions mise dans les autorités soviétiques, mon interlocuteur me laissa entendre qu'il avait aussi à tenir compte des réflexes allemands, mais qu'à l'avenir il ne voyait aucun point qui puisse amener des frictions entre les autorités militaires françaises et soviétiques[1].

(Direction d'Europe, URSS, volume 53)

51

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 301-304bis. *Washington, 26 janvier 1949, 20 h. 45.*

Très secret. Réservé. (*Reçu* : le 27, 4 h. 30)

Je réponds à votre télégramme no 415[3].

J'ai demandé au secrétaire d'État de me recevoir dans les 2 ou 3 jours qui viennent, ne voulant pas aussitôt après son entrée en fonction insister pour un entretien immédiat sur une question qui engage à divers égards la politique générale de l'Amérique. Il m'avait dit lundi dans une conversation privée et avant que j'aie reçu votre télégramme à quelle lourde pression de travail il était soumis, ne fût-ce que pour se mettre

1 Cette impression de ménagement des Français était confirmé juste après par l'entrevue entre Noblet et Gribanov, un diplomate attaché au commandant en chef soviétique à Berlin, entrevue durant laquelle son interlocuteur soviétique avait fait preuve d'une grande cordialité et s'était étendu sur les intérêts communs de la France et de l'URSS face à l'Allemagne (télégramme n° 97 du 29 janvier 1949 de Berlin, non reproduit).

2 Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

3 Document non reproduit.

au courant de la situation, et du fait que la démission de M. Lovett était devenue effective le même jour que celle du secrétaire d'État.

J'ai eu d'autre part l'occasion de me faire confirmer récemment par d'autres fonctionnaires du Département d'État quelle est encore actuellement leur position au sujet de Berlin. En substance, elle n'a pas varié depuis mon télégramme nº 3921 du 14 septembre dernier dans lequel j'avais résumé les indications recueillies au cours de nombreuses conversations antérieures. Je rappelais dans ce télégramme que j'avais énergiquement formulé à diverses reprises des réserves expresses sur les conséquences possibles et lourdes des plus graves dangers de la politique envisagée, mais qu'il ne pouvait y avoir aucun doute sur la détermination des autorités américaines de s'en tenir à la ligne de conduite qu'elles avaient arrêtée.

Je n'ai pas connu le détail des négociations de Paris pendant la session de l'ONU. Il ne me paraît pas qu'elles aient révélé un fléchissement de l'attitude des États-Unis.

Toutes les affirmations officielles récentes indiquent en outre que la «politique de fermeté» demeure en vigueur. Si des changements doivent survenir, comme il est possible, dans les méthodes de discussion et de négociation, il faudra, ainsi que je vous l'ai indiqué, attendre un certain temps avant de pouvoir en mesurer les effets. Il n'est d'ailleurs pas, à mon avis, question dans la pensée des dirigeants américains de se relâcher de l'effort entrepris pour bloquer toute possibilité d'avance des Soviets en Europe. Il règne toujours à Washington une grande confiance sur le succès final de cette stratégie. Elle doit, de l'avis de ses auteurs, amener les Soviets à résipiscence et on reste prêt ici à accepter les risques qu'elle comporte.

Malgré quelques indices d'un climat moins tendu, la situation demeure donc aussi peu satisfaisante qu'au cours des derniers mois. Les chances d'amélioration dépendent toujours de l'attitude des Soviets, des efforts de médiation que nous pourrons exercer, et de la conclusion d'accords limités à propos de l'Autriche, par exemple, qui feraient disparaître graduellement des points de friction dangereux. Je suis complètement d'accord avec vous qu'un arrangement au sujet de Berlin aurait à cet égard une portée immédiate, et je ne manquerai pas de le dire à M. Acheson. Au moment de conclure le pacte de l'Atlantique, nous avons le plus grand intérêt à faciliter dans les relations internationales une trêve qui demeure le moyen le plus efficace d'assurer le maintien de la paix et de recréer en Europe un sentiment impensable de sécurité[1].

(Direction d'Europe, URSS, volume 47)

[1] Bonnet avait noté, quelques jours auparavant, que l'atmosphère des relations américano-soviétiques avait paru se détendre pour diverses raisons mais qu'il ne fallait pas croire que la détente était arrivée. La politique américaine ne devait pas se modifier et le ton de la presse indiquait bien qu'il fallait juger Moscou aux actes et non se contenter des apparences, néanmoins, des négociations qui s'engageraient bénéficieraient d'auspices plus favorables (télégramme nos 165-170 du 18 janvier 1949 de Washington, non reproduit).

52

M. LESCUYER, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 64. *Ankara, 26 janvier 1949.*

J'ai eu l'occasion de signaler au Département, lors de mon arrivée ici (ma dépêche n° 831 du 17 novembre) l'attitude prudente, presque circonspecte, que manifestait le gouvernement turc vis-à-vis des projets de constitution d'un pacte méditerranéen. Aussi bien le président de la République, que le ministre des Affaires étrangères m'avaient alors laissé entendre que la question leur paraissait encore loin d'être mûre. Ils ne faisaient, d'ailleurs, que confirmer les propos que M. Menemencioglu m'avait tenus au moment de mon départ de Paris.

Devant l'incertitude de la position italienne, l'anarchie grecque et l'état de détérioration complète du monde arabe à la suite des succès israéliens, il paraissait au gouvernement turc qu'un accord entre les pays méditerranéens n'apporterait à la Turquie que des charges sans aucun avantage.

Or, d'après les conversations que je viens d'avoir avec le ministre des Affaires étrangères le point de vue turc semble avoir beaucoup évolué depuis quelques temps.

Comme je l'ai indiqué dans ma dépêche n° 990 du 30 décembre dernier, l'opinion s'est d'abord émue ici, au moment où l'élaboration du Pacte de l'Atlantique entrait dans une phase plus active, de voir la Turquie complètement en dehors des conversations en cours. La presse ne manquait alors aucune occasion de constater que la Turquie allait se trouver complètement isolée au fond de la Méditerranée et en tirait la conclusion que les puissances occidentales et surtout l'Amérique allaient se désintéresser d'elle.

Cette inquiétude a provoqué sans nul doute les démarches faites alors par Ankara à Londres et Washington, dont l'ambassadeur de Turquie à Paris a fait part au Secrétaire général le 7 janvier dernier. Mais si les réponses anglaises et américaines ont été de nature à rassurer la Turquie, elles ont souligné, par contre, l'impossibilité pour la Turquie de faire partie du Pacte de l'Atlantique. Sa position est trop excentrique par rapport aux pays qui formeraient le nouveau Pacte. Il ne restait plus alors au gouvernement d'Ankara qu'à revenir à l'idée première du Pacte méditerranéen. C'est toute l'explication de l'évolution à laquelle nous assistons actuellement.

Au surplus le rapprochement actuel des politiques américaine et anglaise, jusqu'à présent si divergentes en Proche-Orient, est susceptible

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée à la direction d'Europe.

de faciliter le développement d'un état d'esprit plus favorable à la mise sur pied d'une entente des pays méditerranéens.

M. Sadak en constatant ces progrès me disait qu'il était maintenant possible d'envisager dans un avenir peut-être plus très lointain l'établissement de contacts auxquels pourraient participer l'Italie, si ce pays précise bientôt sa position sur le plan international, la Grèce qu'on ne peut laisser de côté malgré ses difficultés intérieures en raison de sa position géographique et peut-être ultérieurement l'Égypte.

Le ministre turc, par contre, tiendrait à ignorer tous les autres pays de l'Orient méditerranéen comme ne présentant actuellement aucun élément de force aussi bien sur le plan économique que sur le plan militaire.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 40)

53

M. NOBLET D'ANGLURE, CONSEILLER À LA SECTION POLITIQUE DU GRAND BERLIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 85-88. *Berlin, 27 janvier 1949, 19 h.*
Réservé. (*Reçu* : le 28, 0 h. 10)

D'après des informations émanant de diverses sources allemandes touchant au commandement en chef soviétique, l'atmosphère se serait modifiée dans les dernières semaines.

La nomination au grade d'ambassadeur de M. Semenov est interprétée comme ayant une signification politique. Ce diplomate qui passait pour modéré, était depuis plus d'un an relégué au second plan, et l'influence réelle était passée au colonel Tulpanov, chef de l'information, réputé comme extrémiste. Or, les bruits dont la presse s'est fait l'écho (mon télégramme no 73[2]) concernant le départ de ce dernier, paraissent prendre de la consistance.

Absent depuis quelques temps, il est revenu depuis peu de Moscou et s'est montré jusqu'à présent d'une discrétion insolite.

Les mêmes informateurs affirment que des consignes de prudence ont été (...)[3] au SED et à l'administration militaire.

1 Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Notes manuscrites : «*M. Gueyraud. [Communiquer à] Londres, Washington, fait le 2/2/49. Changement atmosphère dans les milieux soviétiques*».

2 Document non reproduit.

3 Lacune de déchiffrement.

On croit savoir que la tendance favorable à la reprise de rapports avec les puissances de l'Ouest résulterait d'une évolution du Politburo où Messieurs Maisky, Malenkov et Mikoian se seraient vus (...)[1] par les partisans d'une politique d'action dans l'Est asiatique pour conclure à la nécessité d'un apaisement à l'Ouest.

D'autre part Moscou aurait cessé de croire à l'imminence d'une crise économique aux États-Unis, thèse que M. Molotov aurait soutenue jusqu'à la fin.

Les discours concordants de Messieurs Pieck, Cachin et Togliatti sont jugés comme constituant l'indice que cette politique est entrée dans la voie de l'exécution.

Enfin, le maréchal Sokolovski est considéré comme favorable à une entente et ses relations avec le général Dratvine, le général Kotikov et le colonel Tulpanov seraient actuellement tendues.

Je vous transmets ces indications sous toutes réserves. Le congrès du SED, qui vient de s'ouvrir, apportera peut-être des éléments susceptibles d'en apprécier la portée.

(Direction d'Europe, URSS, volume 38)

54

GÉNÉRAL KOENIG, COMMANDANT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE[2], À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 73-75. *Baden-Baden, 27 janvier 1949, 20 h. 05.*

Comme suite au télégramme no 50 de Londres du 25 janvier et me référant à mon télégramme nos 53 à 57 du 23 janvier[3], il m'apparaît indispensable de confirmer que je considère comme essentiel et capital de ne pas admettre à l'occasion des négociations sur le statut d'occupation de nouveaux cas d'approbation à la majorité de textes législatifs allemands.

L'application de la règle majoritaire n'est prévue que par des dispositions très explicites des arrangements de Londres; il faut absolument s'en tenir à ces dispositions et n'accepter aucune proposition de nature à étendre l'usage de la dite règle[4].

La manière dont les gouverneurs militaires auront à prendre leurs décisions après l'entrée en vigueur du statut, à savoir: à l'unanimité ou

1 Lacune de déchiffrement.

2 Télégramme signé par Beausse de la part de Koenig.

3 Document non reproduit.

4 C'était ce que demandaient les Américains dans un mémorandum transmis à Baden-Baden (télégramme nos 232-329 du 26 janvier 1949 de Londres, non reproduit).

à la majorité, est une question qui doit être tranchée par l'accord à réaliser d'abord entre les 3 commandants en chef, puis si nécessaire les 3 gouvernements, concernant le régime futur du contrôle. Ces négociations sont actuellement en cours entre mes collègues et moi-même et ne doivent être évoquées à une autre instance directement ou indirectement que lorsque les commandants en chef auront fait connaître officiellement qu'ils n'ont pu se mettre d'accord.

Je demande instamment qu'aucune disposition de nature à gêner notre pleine liberté dans ces négociations sur le contrôle ne soit acceptée à Londres à propos du statut d'occupation. Sur ce point, la lecture du télégramme nº 61[1] de M. Massigli que j'ai faite en même temps que celle de mon télégramme nº 50 renforce singulièrement mon opinion.

L'initiative de M. Holmes est symptomatique. Elle indique par la gravité de ses conséquences soulignée par notre Ambassadeur, à quel point nous devons être sur nos gardes. Je pense que M. Holmes aura été inspiré par Berlin.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

55

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nº 86[3]. *Prague, 27 janvier 1949.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 29, 16 h.)

Dans le rapport confidentiel qui a fait l'objet de mon télégramme nº 48[4], un passage est consacré à la visite que des techniciens tchécoslovaques des chemins de fer ont faite à Moscou après la Conférence de Crimée et que j'avais déjà signalée précédemment (cf. mon télégramme nº 1360).

Les experts ont été frappés par le mauvais état dans lequel se trouvent encore, sur de très longues distances, les voies ferrées soviétiques. Ils ont été unanimes à affirmer qu'avec un système de communications aussi délabré, l'URSS serait incapable de mener une guerre offensive de

1 Document non reproduit.

2 Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*M. Gueyraud. [Communiquer à] Londres, Washington, Moscou, Baden, Rome, Varsovie, Bruxelles, La Haye, Budapest, fait le 2/2/49. Communiquer à Europe centre* ».

3 Télégramme envoyé en clair et par courrier.

4 Document non reproduit.

quelque envergure. Ils ont ajouté qu'elle serait même hors d'état de maintenir une défense prolongée à ses frontières[1].

Ces jugements, exprimés en termes catégoriques, ont provoqué dans le petit cercle des initiés une vive impression. Ils ont été mis en corrélation avec certains renseignements d'origine mal définie parvenus à Prague vers la même époque et concernant l'état d'esprit des chefs de l'Armée Rouge. D'après ces informations, certaines hautes personnalités militaires soviétiques considéreraient que l'URSS aurait pu, l'été ou l'automne dernier, déclencher sans trop grands risques une action brusquée et se rendre, presque sans coup férir maîtresse du reste du continent européen jusqu'aux Pyrénées. Jdanov[2] n'aurait pas été le seul à préconiser une telle entreprise – qui n'aurait d'ailleurs jamais recueilli l'approbation de Staline. Aujourd'hui, le commandement soviétique estimerait que l'occasion est passée. À ses yeux, les puissances occidentales ne se trouveraient plus, au point de vue militaire, dans le même dénuement complet ni dans le même état d'impréparation totale. Désormais, l'idée d'une promenade militaire à la côte atlantique sans possibilité d'interférence sérieuse ou de riposte rapide de la part des pays de l'Ouest ne tenterait plus les esprits[3]. Les dirigeants soviétiques auraient encore conscience de disposer d'une grande supériorité de forces militaires immédiatement disponibles. Mais, à leurs yeux, cette marge ne serait plus suffisante pour assurer d'une façon certaine le succès d'une opération éclair, alors qu'ils ne sont pas encore prêts à soutenir un effort prolongé.

Dans ces conditions, une course de fond se trouverait engagée entre l'Est et l'Ouest, chacun des deux blocs rivaux cherchant à devancer l'autre dans l'organisation économique et militaire.

La personnalité à laquelle il est fait allusion au début de ce télégramme était d'avis, au moment où elle a quitté ce pays que, pendant un certain délai, le temps travaillerait encore pour les puissances occidentales qui, prises totalement au dépourvu par la tension internationale de l'année dernière, en sont encore à parer au plus pressé. Mais le facteur temps pourrait jouer en sens inverse si la compétition se

[1] *Note du document* : « À mon avis, les conclusions des experts tchécoslovaques sont un peu absolues. La destruction des voies ferrées n'a pas empêché l'URSS d'alimenter les vastes contre-offensives qui, au cours des années 1944 et 45, lui ont permis de rejeter les armées allemandes hors de son territoire et de les poursuivre jusqu'à Berlin, Prague et Vienne. Il n'en demeure pas moins que le mauvais état des communications ferroviaires constitue l'un des points faibles d'un pays où la guerre a exercé d'immenses ravages ».

[2] *Note du document* : « On se rappelle qu'une certaine corrélation a pu être établie entre la mort, demeurée mystérieuse, de Jdanov et les divergences de vue qui, sur ce point capital, l'auraient opposé au chef du gouvernement soviétique ».

[3] Dejean pensait, d'après ses informations, que les militaires soviétiques avaient maintenant des préoccupations d'ordre défensif, même si à l'été 1948, l'idée d'une avancée vers l'Atlantique avait été évoquée (télégramme n° 172 du 24 février 1949 de Prague, non reproduit). Ce que confirmait Charpentier à Bucarest avec le même type de renseignements (télégramme n° 202 du 16 mars 1949 de Bucarest, non reproduit).

poursuivait pendant quatre ou cinq ans. Au cours d'une telle période, la Russie soviétique pourrait en effet assimiler complètement les États satellites, y implanter solidement le régime communiste qui, jusqu'ici, ne présente encore dans la plupart de ces pays qu'un caractère tout à fait artificiel; elle pourrait drainer méthodiquement leurs ressources et les utiliser pour sa propre reconstruction ainsi que pour le développement de son potentiel industriel; elle pourrait les fondre en un puissant bloc économique et militaire – groupant 300 millions d'hommes, soumis à une direction unique et disposant de positions stratégiques formidables d'Eger à Vladivostok, de Petsamo à Bakou.

Il n'est pas sûr que, dans les mêmes délais, les puissances occidentales puissent arriver au même degré de cohésion et de coordination. Les méthodes autoritaires en l'honneur en URSS et dans les démocraties populaires, le fait que dans toutes les capitales de l'Est, le pouvoir est détenu par le même parti politique aux ordres de Moscou, l'absence de toute opposition, la faculté de prendre rapidement et d'exécuter dans le secret des décisions qui, en d'autres pays, exigeraient de longs débats et seraient entourées d'une large publicité, autant de facteurs qui épargnent aux forgerons du bloc oriental bien des difficultés auxquelles se heurtent les hommes d'État de l'Ouest, obligés de tenir compte des divers courants qui se partagent leur opinion publique, ainsi que de sérieuses divergences de conceptions et d'intérêts entre les divers pays occidentaux.

Dans ces conditions, le haut fonctionnaire en question en était arrivé à se demander si après avoir poussé leurs préparatifs jusqu'à un certain degré, les puissances occidentales n'auraient pas intérêt à brusquer les choses et à mettre l'URSS devant l'alternative: ou de se prêter à un règlement de la paix acceptable pour tous ou de s'engager dans une voie qui, finalement, aboutirait au conflit. Dans son esprit, M. Churchill avait en principe raison lorsque dans son discours de Llandudno (9 octobre), il avait réclamé «un règlement avec l'URSS avant qu'il ne soit trop tard». Mais l'informateur ne croyait pas que le moment fût déjà venu de mettre les dirigeants soviétiques au pied du mur. Selon lui, pour qu'une telle méthode puisse être employée avec des chances de succès, il faudrait qu'au préalable le rapport des forces ne fût pas seulement en voie d'évolution favorable, mais qu'il se fût nettement renversé au profit de l'Occident. Sous cette réserve, le plus tôt serait le mieux, car étant donné les moyens et les méthodes mises en œuvre par les maîtres du Kremlin et leurs lieutenants dans les diverses capitales de l'Est, l'intégration des pays satellites dans le système soviétique progresserait rapidement et ne pourrait manquer d'aboutir dans l'espace de quatre à cinq ans à la mise sur pied d'un ensemble redoutable, économiquement et militairement.

Quant au règlement qui, le moment venu, pourrait être proposé à Moscou, il devrait, d'après la même personne, comprendre essentiellement:

a) la conclusion des traités avec l'Allemagne et l'Autriche et l'évacuation de ces pays, ou, tout au moins en ce qui concerne l'Allemagne, la réduction des troupes d'occupation à des effectifs fixés d'un commun accord;

b) l'organisation dans les pays satellites de plébiscites qui auraient lieu sous contrôle international et qui, dans ces conditions, ne pourraient manquer d'assurer la fin du régime communiste. La marée soviétique qui couvre aujourd'hui plus de la moitié de l'Europe rentrerait ainsi dans des limites tolérables.

L'informateur pensait que si un tel programme était présenté au moment propice, c'est-à-dire dès que les puissances occidentales disposeraient des forces conjuguées nécessaires pour appuyer officiellement leur politique, les dirigeants soviétiques se résigneraient, plutôt que d'aller à un conflit, surtout si une diplomatie suffisamment habile et compréhensive savait ménager leur amour-propre.

Tel était l'état d'esprit de mon interlocuteur quelques jours avant sa disparition. Telles sont très vraisemblablement, dans leurs grandes lignes, les informations, les opinions et les suggestions qu'il présentera au Département d'État, où je crois savoir qu'on le tient en haute estime pour son intelligence, son expérience et sa connaissance particulière des problèmes qui concernent le monde slave et l'Europe centrale.

*

En ce qui nous concerne, nous devons, je crois, tenir compte dans notre appréciation des vues qui viennent d'être exposées, du désir bien naturel de tout patriote tchèque de voir le régime auquel est actuellement soumis son pays prendre fin, dès que possible, d'une façon ou d'une autre, soit par la guerre, soit sous la pression d'une coalition assez puissante pour imposer ses volontés sans être obligée de recourir à la force. Cette préoccupation explique sans doute la procédure et la substance quelque peu sommaire du règlement envisagé et dont il paraît douteux que, sous une forme aussi brutale, il soit jamais accepté par Moscou.

Cependant, il y a probablement un fond de vérité dans la remarque que le temps qui travaille encore actuellement pour les puissances occidentales, pourrait, après un délai difficile à préciser, jouer en sens inverse, étant donné les différences fondamentales de structure et de méthodes entre les pays soumis en fait à la direction unique de Moscou et les nations encore à la recherche de formules d'associations de leurs ressources humaines et matérielles pour la défense de certaines valeurs communes.

D'autre part, des informations et des impressions relatées ci-dessus, ainsi que d'un ensemble d'observations que j'ai pu faire ou de propos qui m'ont été tenus, paraissent se dégager certains points importants:

a) Il y a six mois, on ne pouvait exclure la possibilité d'une action préventive de l'armée soviétique qui aurait profité de l'absence de toute défense à l'Ouest pour s'assurer les bases de la côte atlantique et la domination de l'ensemble du continent européen, à l'exception de l'Espagne. Aujourd'hui, une telle éventualité paraît écartée. Si un pareil projet a pu, l'année dernière, hanter certains hôtes du Kremlin, il semble désormais abandonné. À Prague, les adversaires aussi bien que les partisans du régime sont convaincus que l'URSS ne peut pas envisager une guerre avant plusieurs années. Il semble bien qu'ils aient raison. C'est là un résultat dû, en grande partie, aux premiers efforts déployés par la mise sur pied d'une défense commune de l'Europe occidentale. Il s'explique également par l'échec des mouvements sociaux déclenchés en France et en Italie et qui ont permis de mesurer la force des partis communistes dans les pays occidentaux et d'en déterminer les limites.

b) La politique de l'URSS reste dominée par l'idée d'un conflit possible, sinon inévitable, au bout d'un certain laps de temps, entre le monde socialiste et les pays capitalistes et par la volonté de s'y préparer et de tout subordonner à cette préparation.

c) Telle est, en particulier, la ligne de conduite suivie à l'égard des pays satellites. Quelles que puissent être dans les années à venir les fluctuations de la politique soviétique à l'égard des puissances occidentales, les États satellites seront – si Moscou dispose du minimum de temps nécessaire – inexorablement intégrés dans le système soviétique de façon à ne plus former avec l'URSS qu'un seul bloc politique, économique et militaire. La Tchécoslovaquie fournit à l'heure actuelle l'exemple le plus typique de cette assimilation précipitée.

d) Toute idée d'action militaire brusque étant écartée, l'URSS, tout en maintenant ou en disputant chèrement ses positions, doit logiquement désirer renouer les conversations avec l'Ouest, afin de gagner le temps nécessaire pour faire du bloc oriental un instrument puissant établi sur une base économique solide.

e) Pour les puissances occidentales, la chance la plus sérieuse de sauver la paix consiste à accélérer l'organisation de leur défense collective et à gagner de vitesse l'URSS. Celle-ci pourrait, en effet, un jour, se montrer disposée à faire preuve, à l'égard d'un partenaire considéré comme de force au moins égale d'un esprit de conciliation qui rendrait possible un règlement général.

f) Si un tel règlement ne devait pas intervenir avant de longues années, les pays considérés aujourd'hui comme satellites et soumis à un effort inexorable et méthodique de nivellement et d'intégration, risqueraient de perdre non seulement toute indépendance, mais toute individualité. Ils finiraient par connaître le sort des anciens États baltes, avec eux auraient disparu les chances de pouvoir établir la paix du continent européen sur un certain équilibre des forces.

Ce n'est donc pas sans raison que les Tchèques soucieux de l'avenir de leur pays estiment que si pour un certain délai le temps travaille encore pour les Puissances de l'Ouest, il se retournerait à la longue contre le monde occidental et contre tous les pays qui se rattachent à lui par le culte des mêmes valeurs humaines.

(Direction d'Europe, URSS, volume 47)

56

Note de la Direction d'Amérique pour le Ministre

N. *Paris, 27 janvier 1949.*

Dans le discours qu'il a prononcé le 20 janvier à l'occasion de son entrée officielle en fonction[1], le président Truman a mentionné, parmi les quatre objectifs de la politique extérieure américaine, le développement des régions retardataires grâce à l'aide économique et technique des États-Unis. Les autres pays devraient, a ajouté le Président, participer à cette entreprise. «Nous invitons les autres nations», a déclaré M. Truman, «à mettre en commun leurs ressources techniques dans cette entreprise. Leurs contributions seront chaudement accueillies. Ceci devrait être une entreprise commune où toutes les nations travailleraient ensemble, par l'entremise des Nations unies et de leurs organismes spécialisés chaque fois que cela serait possible. Ce doit être un effort universel pour parvenir à la paix, à l'abondance et à la liberté».

On sait d'autre part que, prenant hier la parole à un déjeuner de la presse étrangère, à Londres, M. Bevin a déclaré que la Grande-Bretagne accueillait ces propositions avec satisfaction et s'associerait volontiers à leur mise en pratique.

En tout état de cause, l'invitation publique de M. Truman ne saurait rester sans réponse de notre part.

Il n'y aurait en outre, semble-t-il, que des avantages à ce que le gouvernement français, par la voie de son ministre des Affaires étrangères, prît acte publiquement, lui aussi, des suggestions du président Truman et exprimât son intention d'apporter le plein concours de la France au succès de cette entreprise. Le «quatrième point» du président Truman répond en effet aux conceptions de notre mission civilisatrice dans le monde. C'est, au demeurant, en nous associant à ce programme que nous aurons les meilleures chances d'éviter que, par un biais ou par un autre, il puisse revêtir, à l'occasion, l'aspect d'une campagne intempes-

[1] Voir document n° 39.

tive en faveur de l'émancipation des populations d'outre-mer soumises à notre influence.

Ci-joint le passage du discours du Président des États-Unis exposant le «quatrième point» de sa doctrine[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 231)

57

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 111. *Belgrade, 27 janvier 1949.*

Au cours du récent congrès du parti communiste de Serbie, les dirigeants yougoslaves ont défini une fois de plus leur position touchant leur rupture avec le Kominform. Cependant, ils l'ont fait avec plus de force et de netteté que par le passé. Fidèles jusqu'ici à la tactique qu'ils avaient adoptée depuis le début de la crise, ils démasquaient progressivement leurs arrière-pensées et dévoilaient les raisons profondes de leur attitude à mesure qu'ils estimaient que leurs militants, sans cesse soumis à l'action de propagande des cellules et des organisations de base, avaient été suffisamment préparés à accueillir leurs révélations. On pouvait constater que chaque déclaration nouvelle dépassait en audace et en précision les déclarations précédentes. Mais elles tendaient toutes à bien marquer que le parti yougoslave, qui revendiquait le droit de proclamer son autocéphalie, demeurait fidèle au dogme dont il déclarait accepter l'interprétation qu'en donne le parti bolchevique.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Sur quelques points le maréchal et ses collaborateurs formulent des propositions hérétiques. Certes, il ne saurait être question d'apostasie. Ils restent communistes. Toutefois, certaines de leurs déclarations au cours du congrès du parti commu-

[1] Le «4e point» du discours inaugural de Truman portait sur le développement des régions du globe économiquement en retard grâce à l'aide technique des États-Unis et visait à étendre la démocratie par la croissance économique pour tenir en échec le communisme. Ce programme suscitait de nombreuses réactions dans la classe politique américaine, dont des interrogations sur son financement. Mais Bonnet en tirait la conclusion qu'il illustre «*la foi des Américains en leur système et la méconnaissance de certains problèmes existant dans des pays autres que le leur. Aussi bien, on ne saurait sous-estimer l'importance du "4e point" vu sous l'angle de la philosophie politique des Américains. Venant après la dénonciation du communisme sur le plan doctrinal, il doit être interprété comme l'énoncé, par le Président, d'un véritable acte de foi. Cet aspect est à souligner en raison des conséquences qu'il comporte pour le développement dans le monde de la lutte entre Washington et Moscou*» (dépêche n° 420 du 28 janvier 1949 de Washington, non reproduite).

[2] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Londres, Moscou, Rome, f[ai]t le 16/2/49*».

niste de Serbie marquent un réel progrès vers l'hérésie. Je n'en retiendrai que celles de M. Mocha Pijadé et du maréchal Tito.

Sans renoncer à son habituelle et mordante ironie, M. Mocha Pijadé a pesé avec soin chaque phrase et chaque mot de son discours. Il semble qu'il ait cherché, par le choix de certains de ses arguments, à atteindre, par-delà ses auditeurs yougoslaves, tous ceux qui, dans les partis communistes du monde entier, ne sont pas sans nourrir quelque inquiétude à l'égard de la politique de l'URSS et en viennent à se demander parfois si l'égoïsme national des Russes ne l'emporte pas sur le dévouement des Soviets à la cause de la Révolution.

L'attitude de M. Mocha Pijadé sur ce point constitue une invitation à la révolte adressée à tous les partis communistes qui se sentent tentés de secouer la lourde tutelle soviétique. Depuis plusieurs semaines, on pouvait relever dans les discours officiels comme l'esquisse de cette position. Désormais, elle est prise avec netteté.

M. Mocha Pijadé a tout d'abord déclaré que le parti bolchevique devrait cesser de se faire illusion sur le prestige dont il jouit en Yougoslavie. Ce prestige, il le tire de l'action incessante du parti yougoslave et non pas, comme certains le croient naïvement, de vieilles affinités slaves. L'actuel conflit porte au surplus atteinte à son autorité. Il est temps que ceux qui ont la responsabilité de préserver cette autorité comprennent qu'il ne dépend pas d'eux qu'elle s'affirme et perdure. Elle n'est plus seulement l'affaire des Soviets. Le parti bolchevique ne la conservera qu'aussi longtemps que les autres partis communistes voudront bien la lui reconnaître. Moscou ferait preuve de prudence en évitant de répéter sans cesse que la résolution du Kominform est due à l'initiative de Staline et que sa sagesse y éclate. En effet, cette argumentation ne saurait avoir en Yougoslavie qu'un résultat contraire à celui qu'on escomptait, car on ne saurait trouver dans ce document aucune trace de sagesse et encore moins de la sagesse de Staline[1].

À mesure que le temps passe, la vérité fait son chemin et il viendra un moment où «aucun parti communiste ne pourra plus éviter de rendre compte à ses membres et à sa classe ouvrière de son attitude à l'égard du parti communiste yougoslave».

[1] *Note du document*: «Je rappelle ici le passage suivant d'un article qui semble également dû à M. Mocha Pijadé et qui a été publié dans le quotidien *Borba* du 4 octobre 1948:

«Les communistes yougoslaves… savent bien que Staline était non seulement d'accord avec les lettres adressées au parti communiste yougoslave mais qu'il les a confirmées dans leur intégralité… Tout le monde sait chez nous que Staline est d'accord avec les lettres du Comité central du parti communiste bolchévique et avec la résolution du Bureau d'information. Staline est à juste titre la plus grande autorité vivante du mouvement ouvrier international. Mais dans le conflit entre le parti yougoslave et le parti bolchévique, le droit n'est pas de son côté mais du côté du Comité central du parti yougoslave. Nous pouvons affirmer avec courage que Staline n'est nulle part ailleurs aussi aimé et respecté qu'en Yougoslavie; mais les membres de notre parti et les travailleurs de notre pays n'ont pas pu pour autant ne pas voir ce qui se passe autour d'eux… Staline a été, est et sera considéré dans notre parti comme l'un des plus grands coryphées du marxisme en tant que successeur et disciple fidèle de Lénine».

Après ces déclarations, qui sont autant de menaces, M. Mocha Pijadé, faisant ironiquement allusion à une célèbre brochure soviétique, a précisé que la résolution du Kominform constitue une évidente «falsification de l'Histoire». De plus, elle est de nature à nuire au libre développement théorique de la pensée marxiste-léniniste qu'elle étouffe au nom d'un dogmatisme figé qui argumente à l'aide de citations abstraites, de textes tronqués et ne se réfère plus au réel. Les travaux de Lénine et de Staline sont utilisés comme un dogme mort, un schéma stérile et sans vie. Mais, sous les dehors d'une querelle idéologique, on cherche en réalité à nuire aux intérêts vitaux de la Yougoslavie que l'on accuse d'avoir trahi le Front démocratique sur le plan économique alors qu'on ne dit rien de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et d'autres démocraties populaires qui, non seulement font du commerce avec les États capitalistes, mais reçoivent d'eux des crédits, indemnisent les biens nationalisés ou perçoivent leurs avoirs bloqués. Vérité au-delà, hérésie en deçà.

M. Mocha Pijadé reconnaît que les pays socialistes ont des obligations à l'égard de l'URSS mais il ajoute que «le premier pays du socialisme a également des obligations à l'égard des autres pays socialistes».

Sans trop insister et laissant à l'avenir le soin de ratifier cette argumentation, M. Mocha Pijadé, après avoir rappelé avec quel courage, quel esprit d'abnégation et aussi quelle efficacité, l'armée des partisans a rempli ses obligations à l'égard de l'URSS durant la guerre, se contente d'illustrer l'attitude soviétique à l'égard de la Yougoslavie en donnant lecture de la dépêche suivante, adressée au maréchal Tito de Moscou et datée du 11 février 1943:

«Vous ne devez pas douter un seul instant du fait que s'il existait la moindre possibilité de vous envoyer du matériel nous l'aurions fait depuis très longtemps.

Le peuple soviétique et ses dirigeants sont à vos côtés, pleins d'admiration et de sympathie fraternelle profonde pour l'armée populaire de libération.

Nous avons examiné personnellement avec Staline les voies et les moyens de vous venir en aide. Malheureusement, nous n'avons pas pu jusqu'à présent résoudre ce problème en raison de difficultés techniques insurmontables. Dès que nous le pourrons, nous ferons le nécessaire. Vous n'en doutez certainement pas. Je vous prie de bien comprendre la situation et de l'expliquer aux camarades combattants. Il ne faut pas se laisser aller à la tristesse mais il faut engager toutes nos forces pour résister aux épreuves présentes, si dures. Vous êtes en train d'accomplir une œuvre immense que notre peuple soviétique et tous les peuples épris de liberté n'oublieront jamais».

Pour tout commentaire, l'orateur a simplement rappelé ce vieux proverbe serbe :

« Lorsqu'il fallait faire la guerre
On faisait appel au héros Kraljevitch Marko,
Mais lorsqu'on partageait le butin
On disait de lui : Quel est cet inconnu ? »

De son côté, le maréchal Tito, après s'être montré, comme à Zagreb et à Ljubljana, soucieux de se concilier l'opinion publique en proclamant l'intérêt qu'il porte aux individus, a déclaré que la propagande déclenchée contre la Yougoslavie par l'URSS et les démocraties populaires « s'inspire des méthodes de Goebbels ». Il a ensuite énuméré comme suit les questions sur lesquelles le parti yougoslave a été en désaccord avec le parti bolchevique :

1) les rapports qui doivent exister entre pays socialistes ;

2) les relations économiques entre ces mêmes pays ;

3) la fédération balkanique ;

4) les relations économiques entre la Yougoslavie et l'Albanie ;

5) le sort injuste réservé à la Yougoslavie, alliée fidèle de tous les pays asservis d'Europe et surtout des peuples de l'URSS.

S'efforçant de rassembler toutes ces questions en une seule, le Maréchal a ajouté :

« Il s'agit en somme de définir comment les pays socialistes doivent, dans le moment actuel, organiser leurs relations afin que celles-ci puissent favoriser les progrès du socialisme dans le monde et pour que l'avènement du socialisme puisse être désiré par tous les hommes progressistes du monde et non seulement par la classe ouvrière qui demeure le promoteur de cette nouvelle et plus équitable organisation de la société ».

Le membre de phrase : « Par tous les hommes progressistes du monde et non seulement par la classe ouvrière » renferme la prise de position la plus audacieuse du maréchal dans l'ordre doctrinal. Jusqu'à présent, il s'est en effet toujours défendu devant le Kominform d'avoir voulu, sur ce point, réformer la doctrine.

S'il a l'audace de reconnaître aujourd'hui qu'il tend effectivement, ainsi que l'en accuse le parti bolchevique, à minimiser l'importance révolutionnaire de la lutte des classes, c'est qu'il cherche à élargir les assises de son régime et à faire appel à une opinion publique yougoslave plus large. Certes, il tempère encore sa déclaration en affirmant que la classe ouvrière demeure le promoteur de la Révolution. Mais il est probable qu'il a seulement voulu lancer un ballon d'essai et qu'il reviendra plus clairement sur la question lorsque ses propos auront fait leur chemin dans l'esprit des militants.

Plus loin, le Maréchal, ne se bornant plus à réfuter les arguments qu'utilisent contre le parti yougoslave la presse et la radio de l'URSS et des démocraties populaires, a déclaré le moment venu de démasquer cette campagne de propagande sous son vrai nom : c'est une propagande ennemie et une «propagande contre-révolutionnaire». L'attitude des pays socialistes à l'égard de la Yougoslavie nuit au mouvement révolutionnaire international, freine son essor et retarde ses victoires. Les critiques formulées par le Kominform contre le parti yougoslave peuvent et doivent être retournées contre les auteurs de la résolution. Bien que soucieux de tenir compte des intérêts du mouvement révolutionnaire international, les dirigeants yougoslaves doivent aussi, dans l'intérêt du marxisme-léninisme et du socialisme, dénoncer les mensonges dont ils sont victimes et faire éclater la vérité. Ce faisant, ils luttent pour préserver le dogme de tout «révisionnisme»[1] qui risque de l'altérer.

Sans qu'il soit cette fois nécessaire de les soumettre à une subtile exégèse, ces déclarations du maréchal Tito font virtuellement de lui un hérétique. Il a en effet franchi le point jusqu'où sa polémique avec le parti bolchevique pouvait demeurer l'expression de divergences de vues. Aujourd'hui, les contrastes sont devenus des antinomies. Désormais, il se pose en gardien de la pure doctrine et dénonce les erreurs d'application et d'interprétation du camp adverse.

Si rien dans l'évolution des événements ne vient contrarier son action, il est probable que désormais il ne cessera d'aller plus avant dans cette direction. Déjà – et plusieurs passages de son discours et de celui de M. Mocha Pijadé en témoignent – il tend à faire approuver sa position doctrinale par les communistes du monde entier. Jusqu'ici, il leur demandait de reconnaître qu'il était injustement frappé au nom d'une interprétation du marxisme-léninisme théoriquement incontestée, mais pour des erreurs qu'il n'avait pratiquement pas commises. Aujourd'hui, il abandonne la discussion de fait pour une discussion de principe et il proclame qu'il est seul demeuré fidèle au marxisme-léninisme authentique, lequel serait soumis ailleurs à de graves altérations.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 24)

[1] *Note du document* : «Le mot est du maréchal Tito».

58

M. COULET, MINISTRE DE FRANCE À HELSINKI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 56. *Helsinki, 27 janvier 1949.*

L'importance pour la Finlande des négociations de Copenhague et d'Oslo et de l'attitude politique qu'adopteront les pays scandinaves n'est pas sous-estimée ici.

Les Finlandais n'ignorent pas qu'une adhésion même partielle de leurs voisins de l'Ouest au Pacte atlantique aurait notablement aggravé les difficultés de leur position à l'égard de l'Est et que les nuances mêmes dont se colorera, dans l'avenir, la neutralité scandinave ne manqueront pas de réagir dans leurs rapports avec l'URSS. De ce point de vue un peu égoïste mais d'un égoïsme assez compréhensible, on se félicite ici de la «réserve» suédoise qui évite au pays de se trouver brutalement placé à la limite même de deux blocs hostiles.

Les journaux finlandais, manifestant en cette occasion la prudence dont ils font habituellement preuve lorsqu'il s'agit d'événements internationaux, et à plus forte raison dès que l'antagonisme américano-soviétique est en cause, se sont généralement bornés à reproduire largement, mais sans commentaires, les communiqués et les informations de presse relatifs aux dernières conférences scandinaves. Cette prudence n'a pas empêché la radio soviétique (émissions en langue finnoise) de prodiguer depuis huit jours ses avertissements à la Finlande.

Le 20 janvier, la radio de Moscou a diffusé un exposé de M. Ilinsky opposant l'attitude «historiquement» bienveillante de l'URSS à l'égard de sa voisine, à «l'hostilité manifestée par la presse bourgeoise finlandaise contre l'Union soviétique, hostilité qui se manifeste notamment par la publication d'informations de sources occidentales qui déforment la vérité et cherchent à rendre suspecte la politique de l'URSS».

Le 21 janvier, M. Maximov a souligné «le danger que présenterait pour la souveraineté et l'indépendance de la Finlande une alliance militaire des pays scandinaves ou une participation de ces pays au pacte atlantique».

Le 23, M. Ilinsky a insisté sur le «désir de l'Union soviétique de respecter la souveraineté de la Finlande». «Mais le peuple finlandais, a-t-il ajouté, comprend parfaitement que cette indépendance ne peut être assurée que si la Finlande s'oriente vers la démocratie dans sa politique intérieure et cherche à développer ses relations amicales avec l'Union soviétique dans sa politique extérieure».

[1] Dépêche communiquée aux ambassades de France à Stockholm, Copenhague et Moscou. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Washington, f[ai]t le 5/2/49*».

Le 25 janvier, enfin, M. Michinine a relevé «l'attitude équivoque de certains journaux finlandais à l'égard de la neutralité des pays scandinaves en général et de la Suède en particulier…, ces journaux laissent entendre que la situation officielle de la Finlande lui permet de demeurer en dehors des discussions qui portent sur l'orientation politique des pays scandinaves alors qu'en réalité le peuple finlandais ne saurait se désintéresser de la lutte qui se livre entre les instigateurs d'une nouvelle guerre et les défenseurs de la paix».

Ainsi, non seulement la Finlande est accusée du crime de «sympathies occidentales», mais elle est de plus sommée de prendre parti entre l'Est et l'Ouest. Le bénéfice de la neutralité lui serait refusé.

Ce sont là de sévères avertissements. Il faut toutefois rappeler que ces attaques ne sont pas nouvelles: depuis six mois la presse et la radio soviétiques ne les ménagent pas au cabinet Fagerholm et elles ont au moins autant un but intérieur (il s'agit de soutenir le parti communiste finlandais en lui permettant de développer le thème de la «détérioration des rapports finno-soviétiques») qu'une portée extérieure.

Il n'en reste pas moins que la question scandinave a fourni à l'URSS une nouvelle occasion d'exhaler, à l'égard de la Finlande, une mauvaise humeur que celle-ci ne peut pas feindre indéfiniment d'ignorer (ma communication n° 4 du 24.1.1949)[1].

(Direction d'Europe, Finlande, volume 8)

59

M. CHARVÉRIAT, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, MEMBRE FRANÇAIS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LES BALKANS, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 7. *Athènes, 27 janvier 1949.*

En tant qu'affaires intérieures de la Grèce, les péripéties de la lutte entre Markos et les troupes gouvernementales helléniques échappent, en principe, à la compétence de l'UNSCOB[3] et, pour ma part, j'ai cru devoir laisser à notre Ambassade et à notre Consul général à Salonique le soin de renseigner le Département sur les péripéties des attaques menées par les bandes rebelles contre Naoussa et Karpenisis.

1 Document non reproduit.

2 Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences.

3 UNSCOB: *United Nations Special Committee On the Balkans*, soit la Commission spéciale des Nations unies pour les Balkans.

Ces événements ont eu toutefois une telle résonance, ils ont révélé avec une carence des autorités militaires grecques une telle amélioration de la technique et du potentiel de guerre des rebelles, ils impliquent enfin pour Markos la disposition de bases de ravitaillement si puissantes et si nettement situées dans la région septentrionale, que la question de l'aide technique étrangère en cette affaire doit, par contre, être attentivement suivie par l'UNSCOB comme relevant de sa compétence. C'est sur ce point que porteront les investigations de la Commission spéciale.

En attendant, j'ai recueilli dans le cercle restreint de l'UNSCOB l'écho des préoccupations qu'inspire à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de la Grèce l'inefficacité, sinon la désintégration de l'organisme gouvernemental grec. Ce matin encore, mon collègue américain évoquait devant moi le recours à l'action personnelle du général Papagos comme la ressource suprême pour tenter de galvaniser une résistance qui faiblit. Du côté grec, on serait sans doute volontiers porté à incriminer plutôt – cette attitude est traditionnelle – l'insuffisance de l'aide étrangère, en l'espèce, de l'aide américaine.

La triste réalité, dans ce qu'elle a de plus grave, paraît être une propension croissante, chez les classes dirigeantes, à s'assurer un refuge éventuel à l'étranger – ne fût-ce que pour leurs capitaux – chez la masse populaire qui comprend tant de réfugiés anciens et nouveaux dont souvent l'intégration économique et morale dans le milieu national est insuffisante, une indifférence fataliste à l'égard de tout événement qui ne saurait aggraver sensiblement sa situation matérielle, mais pourrait peut-être lui ouvrir de nouvelles possibilités. Et là, l'imagination essentiellement individualiste, l'égoïsme du peuple grec fournissent à chaque individu une interprétation personnelle de la situation et de ses possibilités éventuelles. Le tout est, pour chacun, de s'adapter aux événements en en tirant parti et en satisfaisant, chemin faisant, ses rancunes et ses espoirs.

Le tableau est sombre, mais il est juste de dire aussi que la Grèce en a vu bien d'autres. Peut-être même l'individualisme grec est-il, pour une part, une mise en défense traditionnelle devant de telles secousses répétées au cours de l'Histoire.

Les reproches que l'opinion réclamant une augmentation des secours est tentée, dès que la situation s'aggrave, d'adresser aux puissances adjuvantes, et probablement bientôt aussi des Nations unies, représentées par l'UNSCOB, se fondent sur le sentiment que celles-ci, en soutenant la Grèce, poursuivent elles-mêmes, pour leur propre compte, une lutte dans laquelle la Grèce même leur est utile et nécessaire.

À titre immédiat, au cours et en raison même de la crise actuelle qui est avant tout une crise morale, l'UNSCOB s'efforcera, pour sa part, à défaut d'autre moyen d'action plus immédiat et plus efficace, d'affirmer plus nettement sa présence. À cet égard, il est notamment question, comme le suggère la délégation américaine, que la Commission tienne

avec quelque apparat une de ses prochaines séances, non pas à Athènes, comme à l'ordinaire, mais dans l'un des centres des groupes d'observation voisins de la frontière du nord. Ainsi serait du moins rappelé, au cours de la crise actuelle, l'intérêt constant que portent les Nations unies au respect de la frontière et de la souveraineté de la Grèce[1].

(Direction d'Europe, Grèce, volume 34)

60

M. VANTHIER, SECRÉTAIRE D'AMBASSADE, CHARGÉ DU CONSULAT DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 45. *Tel-Aviv, 27 janvier 1949.*

La reconnaissance d'Israël par la France a réjoui ici tous les amis de notre pays. Et ils sont nombreux.

Aux Affaires étrangères, la nouvelle entraîna incontinent l'arrêt du travail. On l'y a saluée avec joie et comme un événement historique sans commune mesure avec la reconnaissance tchèque yougoslave ou guatémaltèque.

Par cette initiative, me dirent les plus modérés (sans doute aussi les plus sincères) la France affirme sa prééminence sur toutes les nations de l'Europe occidentale.

Et dans la fièvre des dernières heures d'une campagne électorale passionnée, les hauts parleurs cessèrent de débiter les borborygmes des propagandes adverses pour moduler des airs de chez nous. Et tard dans la soirée, j'entendais encore de mon Consulat, les accents lointains des Allobroges.

La joie, je puis le dire, a été aussi profonde et spontanée que l'amertume et les déceptions avaient été grandes.

Israël souffrait dans son amour-propre de n'être pas reconnu par la France. Non qu'il attende de notre pays une protection ou fasse erreur sur le rang de la France parmi les grandes puissances.

[1] La situation militaire n'était effectivement pas brillante pour le gouvernement grec. Les rebelles avaient remporté trois succès, à Karditza, Naoussa et Karpénisis, à chaque fois à cause de l'insuffisance des effectifs gouvernementaux et de fautes de commandement à divers échelons. Le général Papagos, nouvellement nommé, devait s'atteler à améliorer le commandement et la discipline, car il ne pouvait espérer une augmentation rapide des effectifs. On ne s'attendait pas à des progrès avant le mois de mai (dépêche n° 83 du 28 janvier 1949 d'Athènes, non reproduite).

[2] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

Mais Israël du moins reconnaît encore à notre pays une éminente dignité morale et une manière de souveraineté dans l'ordre de l'esprit.

Et c'est parce qu'il se fait de la France une très haute idée, parce qu'il fait appel chez nous à un jugement où l'ordre de la raison s'accorderait à celui du cœur, à un jugement moral en un mot et non à un jugement politique que l'amertume était grande, surtout chez les plus fervents de nos amis.

L'amertume d'Israël procédait en effet pour une large part d'un malentendu.

On demandait à la France de se tenir sur les sommets de la générosité cartésienne ou stendhalienne ou sur ceux de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Et c'est après tout une belle idée de la France. Mais on demandait du même coup à la France de pousser l'ascèse du jugement jusqu'à l'oubli de sa propre substance.

Qu'importait en effet l'Afrique du Nord, qu'importaient nos intérêts dans les pays arabes, qu'importait même cette filiation spirituelle qui rattache le Liban à la France!

Y ai-je assez insisté! Mais je ne suis pas sûr que ces arguments aient dissipé même chez les hommes les plus éminents d'Israël et chez le président Weizmann lui-même, toute récurrence de doute. Ces raisons, pensaient-ils, pouvaient être comme on dit de bonnes raisons, des prétextes masquant je ne sais quels noirs desseins, quelles machiavéliques pressions britanniques, ou même plus incroyables encore, vaticanes.

Mais les mêmes hommes, je leur dois cette justice, ne pouvaient refréner un mouvement de sympathie à l'évocation de l'invasion, des malheurs de notre peuple, de ce miraculeux tremplin de libération que fut pour nous l'Afrique du Nord.

Je leur démontrais (et peut-être dois-je demander à Votre Excellence Son indulgence pour une interprétation aussi sommaire de l'histoire) que la France, sans l'Afrique du Nord ne serait guère qu'une province européenne, et que ce fut miracle si entre 1940 et 1944, elle put conserver encore, avec son unité, le nom de France. Et devant les perspectives d'un avenir encore sombre, j'évoquais nos morts, nos ruines, et notre volonté de vivre et de ne rien négliger pour que notre pays puisse continuer à faire rayonner ces valeurs d'humanité, auxquelles tant de Juifs aux heures les plus sombres de l'occupation, furent redevables de leur vie.

Ces raisons, vraisemblablement assez proches des raisons de la prudence politique du gouvernement français, furent aussi les meilleures. Car elles redonnent à des hommes éminents et habiles au maniement de la pensée abstraite, en même temps que le sentiment du tragique de notre condition, celui d'une France incarnée, dont le rayonnement spirituel s'éteindrait en même temps que la puissance politique.

Mais comment évoquer le tissu complexe de nos intérêts essentiels devant les pionniers des kibboutzim, les soldats du Palmach, les tribuns

du syndicalisme, qui, chacun à leur manière, rendaient hommage à notre pays en posant la même question, cent fois répétée : Pourquoi la France n'a-t-elle pas reconnu Israël ?

Tout enivré d'un rêve héroïque et brutal, ce peuple de pionniers et de soldats ne pouvait comprendre que sa propre estime ne fut point aussitôt et sur le champ partagée.

La résistance clandestine, la naissance d'une armée, l'hydre arabe dissociée et vaincue, autant de « travaux » dignes à ses yeux de l'Antique. Et il est vrai qu'une jeunesse, réputée insouciante, s'est montrée sans peur et sans reproche, qu'elle a lutté le dos à la mer et sans espoir de quartier, et que dans cette volonté de vivre et de mourir ensemble, s'est révélée selon le beau mot de Renan, l'essence même d'une nation.

Comment eussé-je pu dissiper devant cette jeunesse une image héroïque et simpliste de notre pays : la France et la Révolution, des soldats de l'An II, des rêves de 48, la France de la résistance et de la Libération, ou même plus près de nous, la France généreuse et humaine de l'*Exodus* ?

C'est cette France que la jeunesse veut reconnaître dans le geste du 24 janvier 1949.

Convient-il de la décevoir, de la faire descendre des raisons du cœur à celles plus sereines ou plus froides de la politique ?

La presse, du moins, a fait à celles-ci leur part, sans toutefois les séparations toujours de la polémique électorale, puisqu'aussi bien la reconnaissance française intervint la veille même des élections générales à l'Assemblée constituante.

Il plaira à Votre Excellence de trouver en annexe à la présente dépêche quelques extraits empruntés à des quotidiens représentant les grands courants de l'opinion publique en Israël.

(Direction d'Afrique-Levant, Israël, volume 4)

ANNEXE

«*Al Hamishmar*» (Mapam – socialiste de gauche)

Il y a deux aspects dans la reconnaissance française. D'une part, les négociations de Rhodes, en prouvant la supériorité militaire d'Israël sur les Arabes ont dissipé toute crainte quant à une détérioration de la position de la France parmi les populations musulmanes de l'Afrique du Nord. D'autre part, le moment choisi pour la reconnaissance prouve qu'elle ne fut qu'un nouvel élément de la chaîne des efforts américains pour influencer les élections à l'Assemblée constituante.

C'est uniquement pour des raisons de prestige que la Grande-Bretagne n'en a pas fait autant, en dépit de la pression de l'opinion publique en Angleterre et en Amérique et s'est bornée au geste modeste de libérer les détenus de Chypre. Mais on peut, en tout cas, se demander si la reconnaissance de la Grande-Bretagne, après tout ce que

nous avons souffert de ses mains, pourra influencer en sa faveur même les partisans d'une orientation occidentale parmi nous.

La reconnaissance française a évidemment été combinée par les tireurs de ficelle de Washington comme un moyen supplémentaire pour impressionner en leur faveur ceux qui chez nous ont accueilli avec satisfaction l'emprunt américain.

«*Davar*» (Histadrouth – travailliste)

On est satisfait de la reconnaissance française de l'État juif non seulement parce qu'elle laisse augurer d'étroites relations diplomatiques entre les deux États et notre reconnaissance par un certain nombre d'autres États européens, mais aussi parce que la situation anormale créée par la différence entre l'attitude officielle et la sympathie des masses françaises à l'égard d'Israël, a pris fin.

Le peuple français a souvent manifesté dans le passé sa profonde sympathie pour Israël dans sa lutte pour son indépendance – l'attitude du peuple français lors de l'épisode de l'*Exodus* 47 n'en est qu'un exemple.

Personne ne peut douter de ce que la décision du gouvernement français de nous reconnaître est bien accueillie par le peuple français et jalonne la voie vers l'établissement de relations étroites entre le jeune et modeste État d'Israël et le plus grand des pays méditerranéens.

«*Haboker*» (Libéral et conservateur)

Les actions d'Israël ont monté sur le marché politique avec la reconnaissance de la France et de l'Italie, et avec celle chuchotée de la Grande-Bretagne et de ses Dominions pour un futur rapproché.

Qu'il s'agisse d'une conséquence normale de la stabilité actuelle de l'État d'Israël ou d'un événement lié à nos premières élections, cela n'est pas encore clair. La propagande hostile a tenté de nous présenter au monde comme une manière de produit saisonnier de la dictature, menacé d'explosion de l'intérieur par un groupe terroriste. Les journaux d'extrême-gauche ont essayé de présenter la reconnaissance de l'Occident comme une sorte de pot-de-vin destiné à amener une orientation politique favorable – comme si Israël pouvait être reconnu dans la mesure seulement où il aurait adopté une attitude partisane dans le conflit mondial entre l'Est et l'Ouest.

À notre avis, cependant, on se rapprocherait davantage de la réalité en disant que le fait même de l'existence de l'État d'Israël et sa stabilité, en dépit de la lutte qu'il doit mener pour son existence, le fait qu'il puisse se permettre des élections libres, alors que ses forces armées demeurent l'arme au pied sur le champ de bataille, ont accru la confiance du monde en nous et ont incité un certain nombre d'États à nous reconnaître.

«*Hatsofeh*» (Religieux – conservateur)

La reconnaissance d'Israël par la France, bien qu'elle comporte certaines restrictions en ce qui concerne Jérusalem et nos frontières, n'en prouve pas moins que notre état est établi de manière si ferme que sa reconnaissance ne peut plus nuire à la position de la France en Afrique du Nord.

Que l'Italie ait emboîté le pas prouve que les États de l'Ouest commencent à prendre conscience de la situation actuelle dans le Proche-Orient. On prétend que la Grande-Bretagne aussi est prête à nous reconnaître et qu'une déclaration en ce sens sera faite aujourd'hui au Parlement. Mais si la reconnaissance internationale est indubitablement une victoire d'Israël, le devoir de notre gouvernement n'en est pas moins de poursuivre sa lutte pour le Negev et Jérusalem aussi bien que pour la solution du

problème des réfugiés arabes, sans adopter en même temps une attitude partisane dans le conflit entre l'Est et l'Ouest.

«*Heruth*» (Nationaliste – organe de M. Begin)

On ne peut pas dire que le Département d'État qui dispose d'une influence décisive sur la politique extérieure française se soit pressé d'agir en notre faveur. Car la reconnaissance française arrive bien des mois après l'établissement de notre État et ce délai est apparemment dû à la fois à l'absence de pression de la part de l'Amérique et à l'influence britannique à Paris. La France, probablement, a été incitée à nous reconnaître au moins par le désir de ne pas se trouver la dernière parmi les nations occidentales à prendre conscience des réalités du Proche-Orient. Et les diplomates circonspects du gouvernement Queuille (et dans les circonstances présentes où les gouvernements se succèdent rapidement, les diplomates français doivent être particulièrement circonspects) se sont empressés de nous reconnaître de crainte d'arriver trop tard. Naturellement, cette reconnaissance a été accordée sous certaines conditions telles que des concessions en Israël et la fin des hostilités avec nos voisins du Nord, dont la France semble être le tuteur officieux. À n'en pas douter, le retrait de notre armée des villages occupés au Liban, est intimement lié à la reconnaissance française.

Néanmoins, il faut se féliciter des derniers développements puisqu'ils offrent une chance à l'amitié entre nous et le peuple français qui a toujours sympathisé avec notre cause. C'est pourquoi il est bon que nous soyons au moins en mesure de renouer nos relations avec le grand peuple de France sans trop d'interférences diplomatiques.

La reconnaissance de l'Italie aussi nous fera oublier les armes fournies par ce pays à nos ennemis et nous fera souvenir seulement de l'aide et de l'attitude amicale de la nation italienne depuis les jours d'Hitler jusqu'à maintenant.

Néanmoins, l'importance de ces reconnaissances ne doit pas être exagérée, car il ne s'agit après tout que de reconnaissances *de facto*. Il est inévitable que nous les comparions à la reconnaissance de nos droits à laquelle a procédé l'ONU voici quinze mois, avec les résultats que l'on sait.

Car de même que le peuple juif n'a pas conquis son indépendance du fait de sa reconnaissance par un organisme international, de même la reconnaissance d'états étrangers ne décidera pas du destin de notre cause. L'armée de «Jordanie» est encore sur notre sol et les vassaux de Bevin sont encore aux abords de Petah Tiqvah, Nathania, Hédera, Latroun et Jérusalem. Nous ne serons pleinement assurés de notre indépendance que lorsque le dernier envahisseur aura été chassé du sol de Palestine. Le monde est prêt à nous reconnaître, seulement sur la base des faits existants. Il nous appartient, par conséquent, de créer ces faits.

61

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. COSTE-FLORET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER[1].

D. n° 209. *Paris, 25 janvier 1949.*

Vous verrez sans nul doute intérêt, au moment où le Conseil de sécurité est sur le point de prendre de nouvelles décisions dans l'affaire d'Indonésie, à connaître la façon dont cette question a évolué depuis la reprise des travaux du Conseil à Lake Success ainsi que l'attitude observée par la délégation française.

Comme vous le savez, le Conseil, avant de se séparer à Paris, avait adopté le 24 décembre 1948 une résolution par laquelle il recommandait aux parties de cesser le feu et de relâcher les prisonniers politiques et invitait la Commission des bons offices de Batavia à lui adresser un rapport sur les événements survenus depuis le déclenchement des opérations hollandaises.

Les premières séances du Conseil à Lake Success en janvier, furent marquées par des interventions vigoureuses à l'encontre des Pays-Bas non seulement des représentants de l'Indonésie, des Philippines, de l'Australie et de l'Inde, invités à assister aux débats, mais aussi de la plupart des délégués, particulièrement du délégué des États-Unis, suivi d'abord par ceux de Chine et de Norvège, puis par ceux de Birmanie et de Cuba, tandis que Sir A. Cadogan faisait une déclaration plus nuancée. Le 15 janvier, la délégation américaine communiquait officieusement aux différentes délégations, à l'exclusion des deux délégations soviétiques, un projet de résolution invitant le gouvernement néerlandais à cesser immédiatement les opérations militaires et à relâcher sans conditions les membres du gouvernement républicain, de manière à leur permettre de reprendre leurs fonctions à Djodjakarta et recommandant aux parties d'entreprendre, sous les auspices de la Commission des bons offices transformée en commission des Nations unies, des négociations en vue d'établir avant le 15 mars 1949 un gouvernement fédéral intérimaire, de faire élire une assemblée constituante le 1er octobre 1949 et de faire transférer la souveraineté sur l'Indonésie par le gouvernement néerlandais aux États-Unis d'Indonésie avant le 1er avril 1950. La Commission était dotée de pouvoirs très étendus, notamment quant à la détermination du repli progressif des forces hollandaises et à l'étendue des zones à rendre à l'administration républicaine. Elle pouvait faire toute recommandation au Conseil en ce qui concerne l'institution d'un organisme des Nations unies qui demeurerait en Indonésie pour assister les parties dans le règlement des questions

[1] Dépêche adressée à la direction des Affaires politiques.

ayant trait au transfert de souveraineté et pour veiller au déroulement des élections. Le rôle de cette commission était tel qu'en fait les Pays-Bas se fussent trouvés dépouillés de leur souveraineté.

Le projet fut naturellement trouvé inacceptable à La Haye, puisqu'il avait pour effet de rétablir pratiquement à Sumatra, Java et Madoura l'autorité de la République, ce qui aux yeux du gouvernement néerlandais était contraire aux accords du *Renville* et aux vœux des fédéralistes indonésiens et aurait restitué, en outre, à la République une autorité plus étendue qu'avant le déclenchement des hostilités, renforçant par là-même l'influence des extrémistes responsables, jusqu'à présent, de l'échec de toute tentative d'accord. Le gouvernement néerlandais ne pouvait, non plus, admettre les pouvoirs exorbitants donnés à la Commission.

L'approbation d'un tel projet aurait sans conteste constitué une ingérence directe des Nations unies dans les affaires intérieures d'un État et, en ce qui concerne plus particulièrement les intérêts français, elle eût entraîné, pour nous, notamment du point de vue de la Commission prévue, de dangereux et inacceptables précédents.

Aussi notre représentant au Conseil ne manqua pas de faire valoir les inconvénients que présentaient cette quasi-substitution de la souveraineté des Nations unies à celle de la Hollande et les responsabilités exorbitantes qu'on demandait au Conseil d'assumer. Il fit également ressortir les conséquences politiques graves qui pourraient résulter d'un refus hollandais d'accepter la résolution.

Parallèlement et sur les instructions de mon Département, notre Ambassadeur à Washington intervenait dans le même sens auprès du Département d'État, tandis que nous sollicitions le *Foreign Office* de joindre son action à la nôtre.

Encore qu'irréductible sur les principes essentiels de sa proposition, la délégation américaine ne se montra pas insensible aux raisons de bon sens qui lui furent présentées. Elle introduisit dans son projet un certain nombre de modifications qui améliorèrent le texte qui vient finalement d'être déposé devant le Conseil conjointement par les États-Unis, la Chine, Cuba et la Norvège. Ce dernier, s'il prévoit encore l'arrêt des hostilités, la libération immédiate des prisonniers politiques et la restauration du gouvernement républicain de Djodjakarta, la reprise de négociations entre ce gouvernement et le gouvernement néerlandais en vue de l'établissement d'un gouvernement fédéral intérimaire avant le 15 mars 1949, l'élection d'une assemblée constituante avant le 1er octobre 1949 et le transfert de souveraineté avant le 1er juin 1950, s'il prévoit également la transformation de la commission des bons offices en commission des Nations unies, réduit par contre celle-ci à un rôle d'assistance et lui donne seulement pouvoir de faire aux parties des recommandations.

Ainsi remanié, le projet américain continue néanmoins à soulever de la part des Hollandais une insurmontable objection qui est celle de la remise en place du gouvernement de la République dans sa même composition. Cette remise en place constituerait pour eux une perte de face qui, en compromettant leur autorité sur l'Indonésie toute entière, mettrait en péril la formation projetée de la fédération indonésienne.

À nos yeux également, la proposition américaine est encore dangereuse et notre représentant s'efforce et s'efforcera d'ici le vote, qui doit intervenir cette semaine, d'en atténuer la rigueur. Il est à prévoir en effet, que, présentée par les États-Unis, cette résolution ralliera assez de voix pour être adoptée, et il n'apparaît pas que nous puissions opportunément, cette fois-ci, exercer notre droit de veto. Je ne saurais mieux faire que de reproduire ci-après les considérations, à mon avis fort pertinentes, qu'a développées à ce sujet M. Parodi:

«Malgré la gravité du précédent que créerait l'adoption de la résolution américaine et les embarras politiques qui suivraient, je ne crois pas devoir recommander un vote négatif.

La proposition émane cette fois-ci de la délégation des États-Unis et non de la délégation soviétique; elle ralliera donc les puissances sur lesquelles nous avons généralement le plus d'influence. De plus, il est fort improbable qu'un vote négatif de notre part décourage ceux qui souhaiteraient un jour porter devant le Conseil des questions tenant le plus directement à nos intérêts. Il serait à craindre au contraire qu'il fît de la France le point de mire des nationalismes asiatiques. Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que les passages principaux du projet américain se présentent sous la forme de recommandations. Enfin, il n'est pas exclu que je puisse plus facilement agir avec efficacité aux stades ultérieurs du développement de l'affaire. Je pense donc m'abstenir après avoir renouvelé les réserves que j'avais faites à Paris et mis le Conseil en garde contre les responsabilités exorbitantes qu'on lui demande d'assumer».

J'ai répondu à M. Parodi dans les termes suivants:

«J'approuve les vues que vous développez et les conclusions auxquelles vous aboutissez.

Il me paraît impossible, comme à vous-même, dans les circonstances présentes, d'user du veto dans des conditions qui nous placeraient en position fâcheuse d'isolement et qui cristalliseraient sur nous l'hostilité des puissances anti-coloniales et plus particulièrement des nations asiatiques, au moment même où nos négociations relatives au futur statut du Viêtnam ne sont pas encore achevées.

Comme d'autre part, il serait également contraire à nos intérêts de voter en faveur de la proposition américaine, l'abstention s'impose. Une telle attitude ne causera d'ailleurs aucune surprise au gouvernement

néerlandais qui connaît depuis l'automne dernier les limites de notre action en sa faveur».

En définitive, quels que soient les amendements qui, même sur notre proposition, pourraient être adoptés par le Conseil de sécurité dans un sens plus favorable aux vues hollandaises, notre représentant s'abstiendra lors du vote du projet de résolution présenté, qui recueillera vraisemblablement la majorité requise.

J'attacherais du prix à savoir, si, comme je le pense, vous partagez ma manière de voir.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 20)

62

GÉNÉRAL PECHKOFF, AMBASSADEUR DE FRANCE, CHEF DE LA MISSION FRANÇAISE À TOKYO,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 42. *Tokyo, 27 janvier 1949.*

Sans doute tout ce qui touche à la personne de l'Empereur ou à l'institution impériale est ici l'objet d'une grande réserve. Si l'on veut aborder le sujet, et il est, certes, d'importance dans le Japon d'aujourd'hui, il faut se contenter d'indications vagues et recourir à des interpolations parfois hasardeuses. Cette réserve même, cette obscurité voulue des interlocuteurs nippons prouve bien l'importance que le pays attribue à son souverain, et combien, malgré les changements du texte de la Constitution, le vieil esprit conserve sa ferveur sacrée au représentant de la dynastie.

Toutefois, il semble bien que depuis cet automne des éléments nouveaux sont intervenus dans la question impériale et je voudrais tenter de les préciser.

*

On se souvient que l'Empereur avait été maintenu sur son trône par le Commandant suprême, non sans certaines réticences de l'opinion américaine elle-même, et non sans certaines oppositions de la part de plusieurs membres de la F.E.C.[2]. Mais la décision avait été prise «de

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : «*Millet. C[ommuni]quer Washington, Londres, f[ai]t le 14/2/49. Résumé*».

[2] FEC : *Far East Commission*, soit la Commission d'Extrême-Orient qui siège à Washington.

façon réaliste» en considération des avantages que représentait l'institution impériale, élément stable et prestigieux dans l'écroulement de toutes choses japonaises: on escomptait profiter de l'autorité monarchique pour faciliter la tâche de l'occupation, éviter les réactions brutales d'une population désorientée, que trop de bouleversements eussent pu dangereusement égarer.

La Constitution dénia tout caractère divin à l'Empereur. C'était bien là un minimum. Mais SCAP[1] s'efforce, dès l'origine, de conserver et de préserver l'atout précieux que constitue, dans ses mains, l'institution impériale. Et de fait, le souverain continue à vivre, majesté lointaine, à l'intérieur d'un palais inaccessible. Sans doute «pour le rapprocher de son peuple», une enceinte supplémentaire s'ouvre au public. Sans doute encore, il apparaît aux séances du Parlement, il effectue quelques voyages officiels. Il se prête à la curiosité des photographes. Mais tout ceci est bien peu, et ne compte guère. En réalité, maintenu en dehors des discussions historiques et juridiques sur les responsabilités de la guerre passée, il est aussi maintenu hors des débats présents sur la conduite de la politique. Il ne gouverne pas plus que ses prédécesseurs ne l'ont fait depuis des siècles. En fait, n'y a-t-il pas, dans une certaine mesure, un retour aux traditions interrompues avec Meiji?

Toutefois, les séances du procès international viennent tout à coup impliquer la personne de l'Empereur dans la recherche des crimes contre la paix. Deux accusés, le marquis Kido et le général Tojo, prenant toute la responsabilité des faits incriminés, donnent au fond le sentiment qu'ils n'agissent que par fidélité monarchique, et l'excès même de leur zèle à prendre sur eux le poids des fautes, apparaît comme un acte d'abnégation destiné à décharger l'Empereur et à sauver la dynastie en réalité compromise.

Les suites du jugement, les avis des juges hindou, français et australien, établissent clairement que dans l'opinion de certains magistrats, dont le Président lui-même, le souverain est plus que tout autre, en tant que chef absolu de l'édifice politique japonais, responsable de l'agression. Les déclarations malhabiles du procureur, M. Keenan, les hésitations de SCAP avant l'exécution, ajoutent encore à cette impression générale. Dès lors, au moins pour l'opinion internationale, le dossier de l'Empereur n'est plus vierge.

*

Non que le prestige monarchique en soit atteint aux yeux des Japonais. Je m'en suis expliqué dans mes précédentes dépêches. La guerre fut peut-être une faute politique, mais la notion de faute morale est

[1] SCAP: *Supreme Commander for the Allied Powers,* soit le Commandant suprême allié au Japon.

exclue puisqu'il n'y a pas eu de déshonneur. Et cela seul importe, on le sait, pour l'esprit traditionnel du Japon.

Mais c'est d'autre façon que les conclusions du procès ont atteint l'Empereur. Ce n'est pas en effet vis-à-vis de la nation qui continue à l'entourer du respect le plus sacré; ce n'est pas vis-à-vis du droit international qui demeure ici la chose des étrangers. C'est bien plutôt vis-à-vis des condamnés eux-mêmes et de manière toute personnelle. Depuis quelque temps, la presse japonaise citait cette phrase du souverain: «Si seulement je pouvais sauver les inculpés en prenant sur moi toute la responsabilité». On ajoutait que, privé de sommeil pendant les derniers temps du procès, il manifestait une extrême nervosité, arpentant des nuits entières les salles étroites de sa résidence. Les sentiments de solidarité dans le destin qui unissent le chef à ses subordonnés, le féodal à ses vassaux, le père à sa famille, l'ancêtre à sa tribu, apparaissent ici. Ils correspondent, comme en témoigne toute l'histoire et la légende japonaises à un moteur extrêmement puissant, et susceptible de pousser aux décisions les plus inattendues, voilà sans doute ce que ressent Hiro-Hito et ce que le Japon ressent par lui s'il s'agit là d'un sentiment «très honorable», et que l'on porte à son crédit.

On en voit les manifestations; l'Empereur évite, depuis les condamnations, de se montrer en public. Il décommande les voyages organisés. Il interdit la célébration, fastueuse du temps de ses prédécesseurs, de ses noces d'argent. Il supprime les cérémonies traditionnelles, les dates principales du procès, il faut l'avouer, tombaient mal, puisque les débats ont commencé le jour de l'anniversaire impérial et que les exécutions ont eu lieu le jour de l'anniversaire du Prince héritier: on ne s'étonnera donc point que, rompant avec les usages, le souverain ait refusé ce matin-là de féliciter son fils. Ces coïncidences, où peut-être un esprit occidental ne s'arrêterait pas, ont sans doute marqué l'esprit scrupuleux du monarque.

Certains Japonais laissent entendre, d'ailleurs, que cet esprit serait à l'heure actuelle bien affaibli. On se rappelle que le père de l'Empereur avait été obligé d'interrompre son règne «pour cause de dérangement mental», après une séance mémorable où, recevant les lettres de créance d'un ambassadeur occidental, il avait soigneusement enroulé ce document, puis, portant à ses yeux cette longue-vue improvisée, s'était mis à observer au travers, en s'esclaffant d'un rire aigu, les visiteurs consternés. On croit savoir que le souverain actuel inquiéterait à son tour les médecins du palais et qu'une certaine forme de neurasthénie, à vrai dire bien compréhensible après tant d'épreuves, le guetterait aujourd'hui. Ainsi, pour les Japonais qui rapportent ces confidences, le malheureux monarque devient-il, lui aussi, une victime après les autres. Pour lui succéder, si quelque «catastrophe» interrompait son règne, on verrait monter sur le trône un enfant de quatorze ans, et accéder à la Régence des oncles dont certains n'inspirent guère confiance aux auto-

rités américaines, et dont d'autres ne paraissent pas, étant donné leur santé, capables de supporter le poids d'une telle charge.

*

Dès lors, si pour quelque raison que ce soit, l'Empereur s'obstine à se tenir reclus dans son palais, une telle attitude ne fait pas l'affaire des autorités américaines. Ayant choisi de maintenir l'Empereur en état d'innocence, elles ne peuvent accepter qu'il paraisse ravagé par une «culpabilité» dont elles se sont efforcé de le disculper. Ayant choisi de profiter de son autorité, elles ne peuvent le laisser passif, muet, invisible et inutile. Où serait le bénéfice? Plus que jamais, SCAP souhaite que l'Empereur, par sa présence, vienne apaiser les difficultés, raffermir les incertains, tempérer les impatients: qu'il règne enfin, comme SCAP gouverne.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 22)

63

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n° 579[1]. *Paris, 28 janvier 1949.*

Au moment où, en application des accords de Londres, se discutent les modifications à apporter aux frontières des États allemands et le principe de la future constitution fédérale, le moment paraît venu de procéder à la refonte des zones d'occupation française et américaine. Les limites actuelles, résultats des considérations militaires qui prévalaient en 1945, attribuent à la zone américaine la partie nord, à la zone française la partie sud des États traditionnels de Bade et de Wurtemberg, lesquels, par voie de conséquence, ont dû être morcelés pour former trois États nouveaux. Ces limites sont irrationnelles car elles ne reposent sur aucune donnée historique, géographique ou économique, et privent nos deux Länder de leurs capitales; surtout, elles ne sauraient être maintenues si nous voulons établir le nouvel État fédéral allemand sur des bases solides à partir de Länder vivants et viables. Dès l'origine d'ailleurs, les limites des zones d'occupation ont été considérées comme provisoires, et les accords de Londres de juillet 1945 ont convenu que des modifications pourraient intervenir une fois accompli le redéploiement des troupes.

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

La meilleure solution qui puisse être envisagée est celle du retour aux modernes frontières du Bade et du Wurtemberg, États traditionnels, qui, dans leur forme moderne, ne datent que de 1805, mais dont les bases historiques remontent au Moyen Âge et qui constituent de véritables entités politiques, géographiques et économiques. Il serait logique que les troupes et les gouvernements militaires français évacuent le Wurtemberg-Hohenzollern, et s'installent en Bade du Nord, l'opération inverse étant réalisée par les troupes et gouvernements militaires américains. Notre zone comprendrait ainsi tout le pays de Bade reconstitué et la zone américaine tout le Wurtemberg. Il serait également logique de dissocier cette question de celle de la fusion du Wurtemberg et du Bade en un seul état, fusion qui comporte beaucoup de partisans, mais qui ne devrait être envisagée que dans un deuxième temps et faire l'objet d'un plébiscite conformément aux accords de Londres.

Le général Koenig a longuement discuté ce programme avec le général Clay, sans parvenir à le convaincre, et ceci pour plusieurs raisons de caractère très différent.

En premier lieu le commandant en chef américain est très attaché à la fusion du Bade et du Wurtemberg et répugne à la reconstitution pure et simple des deux anciens États.

Lors de la discussion des accords de Londres, la question avait été examinée en liaison avec la révision des frontières des Länder, et il avait été entendu que les deux solutions étaient acceptables, la décision devant être subordonnée à la consultation des populations, qui auraient, dans le cadre des deux États traditionnels, à choisir entre le maintien de ces États ou leur fusion.

Depuis lors les Américains ont prétendu ne soumettre au referendum que la solution de la fusion, laissant l'autre terme de l'alternative dans le vague, sans doute pour influencer les électeurs qui pourraient penser que ce terme est le maintien de la situation actuelle, en faveur duquel ils ne peuvent évidemment se prononcer.

En dernier lieu le général Clay semble accepter qu'avant le referendum sur la fusion les trois ministres présidents intéressés soient informés confidentiellement qu'en cas de rejet de la fusion les États historiques seraient reconstitués.

Une deuxième raison pour laquelle le général Clay refuse la révision des limites des zones est qu'il a installé à Heidelberg, dans le Bade du Nord, le quartier général des troupes américaines, qu'il y a fait procéder à des installations importantes et coûteuses, et qu'il ne veut ni abandonner ces dernières, ni laisser des forces américaines dans une région soumise à l'autorité du Commandant en chef français. D'autre part Karlsruhe est un centre ferroviaire important, par lequel passent les communications entre Brême et le reste de la zone américaine.

À cette objection, nous répondons qu'il aurait été facile de maintenir les troupes américaines dans un Bade unifié sous contrôle français, avec

toutes les garanties et facilités désirables. Une convention pourrait également être conclue pour assurer la liberté des communications de l'armée américaine, de même que les communications entre notre zone en Allemagne et notre zone d'occupation en Autriche.

En définitive le général Koenig a prévenu le général Clay, qui n'y a point fait objection, qu'il demandait à son gouvernement de saisir directement le gouvernement américain de la question de la révision des zones.

Je vous demande de bien vouloir en entretenir le plus tôt possible le Département d'État.

Notre désir est de reconstituer le Bade et le Wurtemberg et de mettre le premier sous administration française, le second sous administration américaine, sous réserve de tous arrangements nécessaires au sujet du quartier général américain et des communications.

Nous ne nous opposons nullement à la fusion des deux États si les populations le désirent et serons prêts à organiser un referendum, à la seule condition, d'ailleurs convenue à Londres, que, d'une manière ou de l'autre, les populations connaissent les deux solutions entre lesquelles elles ont à choisir. Des informations dont nous disposons il résulte d'ailleurs qu'il est improbable qu'une majorité favorable à la fusion existe en Bade.

La solution que nous préconisons aurait deux avantages essentiels :

1) Mettant fin à la situation arbitraire actuelle, elle permettrait de rétablir deux États dans leurs limites historiques avant la constitution d'un gouvernement fédéral ;

2) elle éviterait un chevauchement des limites des zones d'occupation et des limites d'États, et, plaçant un État entier en zone française, un État entier en zone américaine, faciliterait singulièrement le problème du contrôle des gouvernements des États dans le régime tripartite qui sera établi en même temps que le gouvernement fédéral allemand lui-même.

Il s'agit à la fois de renforcer le système fédéral en lui donnant une base territoriale normale, et de faciliter le fonctionnement de la future trizone. Pour ces deux motifs, j'y attache une grande importance et c'est pourquoi je vous demande d'en saisir vous-même le Département d'État.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

64

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 326. *Washington, 28 janvier 1949.*

J'ai eu l'occasion de signaler au Département l'intérêt qu'avaient soulevé dans la presse américaine la mise en opération de la première pile atomique française et les déclarations de M. Joliot-Curie. En fait cette presse s'était généralement contentée de reproduire les dépêches de ses correspondants à Paris, et ses commentaires faisaient surtout ressortir que les pays anglo-saxons avaient à présent perdu leur monopole des réalisations atomiques ; ils marquaient aussi tout l'étonnement devant les faibles dépenses que la France avait engagées pour construire la première pile et soulignaient la crainte que les secrets atomiques recueillis par un membre avoué du parti communiste soient immédiatement communiqués aux Soviets.

Si le *Bulletin of the Atomic Scientists* du mois de janvier qui vient d'être publié ne consacre que quelques lignes de la dernière colonne de sa dernière page pour annoncer la première pile atomique du fort de Châtillon, par contre la revue *U.S. News and World Report* qui reflète l'opinion de certains milieux des affaires a, dans un éditorial de son numéro du 28 janvier, voulu tirer certaines conclusions touchant la récente réalisation française et les conséquences qui en résultent pour les États-Unis.

Cet éditorial fait ressortir les points suivants :

« – Le monopole de l'énergie atomique détenu par les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canade n'existe plus. La France en construisant une pile atomique a brisé ce monopole. C'est là un fait dont la signification a une grande portée.

Les Français peuvent aujourd'hui connaître des faits atomiques que les États-Unis tiennent ultra-secrets.

Les Russes sont à même de connaître tout ce que les Français apprennent grâce aux communistes français qui ont des postes-clefs dans la direction des recherches atomiques de la France.

Cela pose pour les États-Unis plus d'un problème. Cela peut rendre plus proche le jour où la Russie aura la bombe. Cela contraint à certains changements dans l'idée que l'on peut avoir d'une troisième guerre mondiale. Cela réduit le pouvoir de marchandage des États-Unis en même temps que cela rend le contrôle mondial de l'énergie atomique plus urgent que jamais. Et cela oblige les États-Unis à deman-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée à la direction d'Europe, au Secrétariat des Conférences et au service d'Information et de Presse.

der, avant de signer un Pacte Nord-Atlantique s'ils peuvent compter sur la France contre la Russie.

– Les faits touchant ce développement atomique en France commencent juste à être connus et font déjà apparaître l'étendue de l'infiltration et du contrôle communiste.

L'homme qui est à la tête, un des plus grands experts du monde dans les problèmes atomiques est un communiste.

L'équipe chargée des recherches qui fait fonctionner la pile atomique est truffée de communistes.

La presse de parti en France considère la nouvelle pile atomique comme une réalisation communiste.

Les choses sont allées assez loin en fait pour obliger le *top man*, le Dr Joliot-Curie à affirmer publiquement que son loyalisme fondamental est pour la France et qu'il ne révélerait jamais à aucune autre puissance des secrets atomiques ayant une importance industrielle ou militaire pour la France. Mais, pour autant qu'on le sache, il demeure un membre du parti.

– Les contrôles français, en même temps, sont beaucoup plus lâches qu'aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

La censure sur les secrets atomiques n'est pas stricte et rigide comme dans les pays anglo-saxons. Les savants français ont apparemment une large discrétion dans ce qu'ils peuvent dire.

Les opinions politiques des savants qui travaillent à la pile atomique ne sont pas examinées. Le loyalisme à la France est considéré comme allant de soi. L'appartenance au parti communiste n'est pas un obstacle.

L'échange d'informations avec d'autres pays, y compris la Russie, est permis presque librement. Les savants soviétiques seront bienvenus à l'Oak Ridge de la France.

Le gouvernement français, en outre, n'est gêné par aucun accord avec les États-Unis ou avec d'autres puissances lui imposant de se consulter sur ses activités atomiques ou lui imposant de limiter la divulgation de ses secrets atomiques aux États-Unis, à la Grande-Bretagne et au Canada.

Ainsi la France est libre d'aller aussi loin qu'elle le peut avec sa nouvelle pile atomique.

– Sur la question de savoir jusqu'où la France peut aller, il faut signaler ces faits qui sont pertinents :

La nouvelle pile atomique n'est pas de grande dimension, elle n'est pas de la même classe que la pile américaine d'Hanford (Washington), elle n'est pas de l'espèce qui peut produire de l'énergie atomique en quantité, dès à présent, pour être utilisée dans une bombe atomique. Au lieu de cela, elle est ce que les experts appellent une pile de réaction de chaîne, faible en énergie, fabriquant juste un peu de plutonium, utile pour les recherches.

L'importance résulte de ce que cela donne aux savants français une expérience énorme en ce qui concerne la construction et le fonctionnement d'une pile atomique et en même temps procure de l'énergie atomique avec laquelle les savants peuvent pénétrer des secrets tenus rigoureusement par les États-Unis.

Les États-Unis, par exemple, classent comme ultra-secrètes les informations sur le nombre de neutrons créés par la fission de l'uranium. Les Français peuvent à présent savoir cela en quelques semaines.

– Ainsi les États-Unis, considérant les progrès atomiques de la France peuvent en conclure ceci :

Selon toute probabilité, la France sera incapable d'empêcher dans tous les cas les savants communistes de passer à la Russie soviétique quelques précieux secrets atomiques.

Le danger est alors que la Russie combine les recherches françaises avec ses immenses ressources propres et qu'elle construise une bombe beaucoup plus tôt qu'il lui aurait été autrement possible.

La question est de savoir jusqu'à quand les États-Unis seront disposés à aller dans l'établissement de plans de défense communs avec la France aussi longtemps que des communistes ont accès aux secrets atomiques de la France.

Une pression américaine sur la France, d'autre part, pour demander l'élimination de communistes et la fin des relations scientifiques avec la Russie provoquerait beaucoup de bruit et n'est pas probable.

Ainsi l'issue du problème aussi bien pour les États-Unis que pour la France n'est pas en vue. C'est une sérieuse complication dans les relations franco-américaines. Probablement vous en entendrez encore parler».

Ainsi certains milieux des États-Unis s'inquiètent de la politique que suivra la France en ce qui concerne ses recherches atomiques. Quelques personnes prétendent déjà que notre pays minimise les découvertes de ses savants.

Il semble bien que toutes les assurances qui pourront être données sur la conservation des secrets atomiques n'empêcheront pas les États-Unis de manifester la même méfiance à l'égard de certains de nos savants atomiques.

L'inquiétude des Américains sera d'autant plus vive qu'ils resteront comme ils le sont à présent, semble-t-il, dans l'ignorance à peu près complète des réalisations soviétiques dans le domaine de l'énergie atomique. Cependant il ne faut pas oublier que les États-Unis n'ont jamais considéré que leur monopole pourrait durer éternellement, et il y a un peu plus d'un an, la Commission présidentielle chargée d'étudier la politique aérienne avait estimé, après avoir sans doute apprécié les possibilités soviétiques, que le «A-day», le jour à partir duquel les États-

Unis pourraient subir une attaque atomique devait être fixé au 1er janvier 1953, c'est-à-dire dans près de quatre ans. Or on a rappelé que c'est moins de trois ans après la construction d'une pile semblable à la pile française que les États-Unis avaient jeté une bombe atomique sur Hiroshima. Certes on ne s'attend pas ici à ce que la France qui à l'heure actuelle ne peut disposer à cet effet ni des fonds ni d'un potentiel industriel suffisants cherche à fabriquer une bombe atomique. Mais on redoute que les Soviets profitent de l'expérience acquise ainsi sur le continent européen et poursuivent activement la préparation d'armes atomiques.

Un des cinq membres de la Commission de l'énergie atomique qui vient de donner sa démission pour raisons de santé, M.W.W. Waymack a d'ailleurs déclaré hier à la presse, dans une conférence sur l'ensemble de la question, que les Américains ne devaient pas s'inquiéter de voir d'autres pays faire, en matière de recherches atomiques, un premier pas que les États-Unis ont accompli eux-mêmes il y a déjà plusieurs années.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 214)

65

M. Arvengas, Ministre de France au Caire,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 152. *Le Caire, 28 janvier 1949.*

La reconnaissance par la France du gouvernement d'Israël attendue depuis longtemps a suscité, je l'ai dit par télégramme, moins d'émoi en Égypte que l'on eût pu le redouter il y a quelques semaines[2]. Cette initiative eût été encore moins défavorablement accueillie si elle avait pu se produire en même temps qu'eût agi le gouvernement britannique. Le discours de M. Bevin aux Communes le 26 janvier a dissipé cet espoir.

Le gouvernement égyptien pourtant s'attendait à un acte commun de la part des gouvernements de Paris et de Londres. Il avait reçu vers le 22 janvier deux télégrammes de Saroit Bey et d'Amr Pacha rendant compte de leurs démarches au Quai d'Orsay et au *Foreign Office* rédigés en termes presque analogues. Les deux ambassadeurs notaient que la reconnaissance par la France et l'Angleterre des autorités de Tel Aviv interviendrait avant le 25, date des élections en Israël. Les deux

[1] Dépêche communiquée à Londres, Beyrouth, Damas, Jérusalem, Amman et Bagdad.

[2] C'était d'ailleurs la même réaction à Damas, où elle était accueillie avec résignation par la presse, l'opinion et le gouvernement syrien (dépêche n° 95 du 31 janvier 1949 de Damas, non reproduite).

gouvernements alliés espéraient, de cette façon, renforcer les éléments juifs modérés et avaient dû en tout état de cause céder devant la pression américaine.

De plus, le Chargé d'affaires de Grande-Bretagne, interrogé par le ministre des Affaires étrangères, sur les intentions de son gouvernement avait répondu qu'il était encore sans instructions de Londres mais qu'il estimait, quant à lui, que cette reconnaissance un peu retardée interviendrait néanmoins dans un court délai. Dessouki Abaza Pacha avait dans ces conditions cru pouvoir déclarer à la presse qu'en cette affaire la France et l'Angleterre agissaient de concert et se proposaient d'effectuer conjointement un geste que l'Égypte regrettait mais dont elle devait bien admettre le caractère inévitable.

La volte-face du dernier moment de M. Bevin a donc surpris les Égyptiens ainsi que les représentants britanniques au Caire. Le prétexte invoqué par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique: nécessité de consulter l'Australie et l'Inde et d'agir en concert avec le Benelux n'a naturellement convaincu ici personne.

Le Département a certes d'autres moyens d'informations que cette ambassade pour apprécier les raisons du geste dilatoire de M. Bevin. Au Caire on estime pourtant que le gouvernement britannique a voulu gagner quelques jours avant de procéder à cette reconnaissance afin de mieux se rendre compte des intentions exactes des Juifs relatives au problème du Néguev.

La Grande-Bretagne craint en effet plus que tout de voir les forces juives, par accord ou par la force des armes, déboucher de la région de Beersheba pour aboutir au fond du Golfe d'Akaba. M. Bevin a massé là des troupes. Il tient à conserver le port et l'hinterland pour le seul roi Abdallah. Si les Juifs convoitent cette région, ce sera la guerre soit directe, soit par personne interposée.

Or les intentions d'Israël ne sont pas claires à cet égard. Le Chargé d'affaires britannique exposait récemment à l'un de mes collaborateurs les craintes de son gouvernement de voir les pourparlers d'armistices de Rhodes entre Juifs et Égyptiens se terminer par un accord laissant le Néguev aux premiers, Gaza et la zone côtière aux seconds. Les Juifs pénétraient ainsi en coin entre la Transjordanie et l'Égypte et viendraient directement s'opposer aux troupes britanniques du canal. Jamais le gouvernement britannique ne pourrait tolérer une telle situation.

Cette crainte est à vrai dire chimérique car, ainsi que je l'expose par ailleurs, les Égyptiens n'abandonneront jamais le Néguev par voie d'accord. Les hostilités, par contre, peuvent reprendre. Les pourparlers de Rhodes évoluent de façon très peu satisfaisante depuis trois jours. Les Juifs ont bien montré jusqu'ici qu'ils utilisaient surtout les trêves pour renforcer leurs positions. Un brusque coup de main d'Israël contre les faibles positions égyptiennes de Beersheba et du Sinaï n'est pas chose

impossible. Cet écran tombé, le conflit anglo-juif pour Akaba apparaîtrait dans toute sa netteté.

Des conversations que mes collaborateurs et moi-même ont eues ces jours derniers avec les membres de l'ambassade britannique et certains Égyptiens bien informés, ressort nettement l'impression que c'est bien cette incertitude sur les desseins réels des Juifs dans cette zone d'intérêt stratégique vital qui explique les ajournements de M. Bevin. On peut se demander, s'il en est bien ainsi, comment le ministre britannique arrivera dans ces conditions à tenir dans quelques jours ses promesses de reconnaissance même après avoir recueilli l'avis du Benelux et de l'Australie.

(Direction d'Afrique-Levant, Israël, volume 4)

66

M. Lévi, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 36. *New Delhi, 28 janvier 1949.*

J'adresse d'autre part au Département, sous n° 21/AS de ce jour[2], copie des principaux documents réunis par cette ambassade concernant la Conférence indonésienne de Delhi.

Je regrette qu'un mauvais état de santé m'ait, juste à ce moment, tenu alité et m'interdise encore une pleine activité. La compétence et la conscience de mes collaborateurs ont fait que le travail du poste ne s'en est pas ressenti, hommage que je tiens à leur rendre.

*

Il est incontestable que cette Conférence a marqué pour le Pandit Nehru et pour les Indes un réel succès de prestige. Il est normal qu'on s'en montre ici fort satisfait. On considère volontiers comme réalisé ce grand rêve de voir Delhi «conduire» (*lead*) l'Asie.

Nehru déclarait le 26 janvier à l'*United Press*:

«Les Nations unies n'ont pas jusqu'ici accordé à l'Asie une attention suffisante; elles lui en accorderont davantage désormais... Le rôle qu'a joué l'Asie en ces dernières années n'a été en proportion ni de son étendue, ni de sa population ni de son importance réelle... Le dédain qu'avait l'Occident pour les questions asiatiques tenait à ce qu'on y

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie.

[2] Document non reproduit.

considérait l'Asie comme une sorte de simple frange en bordure de l'Europe. Cet état d'esprit est un résidu du passé. L'Ouest comme les États-Unis ont jusqu'ici pensé principalement à l'Europe». Passant ensuite l'Indonésie, une menace voilée qui n'est peut-être qu'une manœuvre: «Au cas où le Conseil de sécurité ne voudrait pas imposer une solution, il resterait toujours la possibilité d'une action régionale».

Commentant ces déclarations, la presse observe que «Nehru, de l'aveu de tous les observateurs diplomatiques, vu son rôle de conducteur (leader) de l'Extrême-Orient (*sic*) s'est taillé une grande place», et que «la Conférence de New Delhi aura montré au monde occidental que les pays d'Asie allaient jouer désormais un rôle de premier plan dans les affaires mondiales…»

Qu'il y ait ici actuellement une tendance à souffler quelque peu les choses, c'est d'autant plus normal que ce pays est, comme bien d'autres, porté à se considérer comme le nombril du monde; avec plus de fatuité encore que d'autres, poussé peut-être par le besoin de surmonter un profond complexe d'infériorité, inavoué bien sûr, dû en grande partie au sentiment d'être peuple «de couleur»…

Quoi qu'il en soit, l'importance réelle, pour le présent et pour l'avenir, de cette conférence est aujourd'hui difficile à évaluer avec justesse. Qu'en est-il au juste? Vers l'Extrême-Orient, réserve manifeste de la part de la Chine qui a pour le moment d'autres soucis; de la part du Siam également. Les Philippines, malgré la verbosité de leur délégué, n'ont et ne pouvaient guère jouer qu'un rôle de comparse. Plus loin, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont non asiatiques et en outre pays blancs où joue en fait nettement, sur le plan peuplement en tout cas, l'élément «couleur». Vers l'Ouest, le Pakistan conserve sa hargne à l'égard des Indes, l'affaire du Cachemire est mal réglée encore, même sur le papier: la question des millions de réfugiés, de part et d'autre, maintient entre les deux voisins à vif la plaie de la «partition». On sait à Karachi que l'Indien n'a, au fond de son cœur pas admis l'existence même du Pakistan. Aussi bien, en ces régions où la religion constitue encore de loin le fait social essentiel, l'hostilité entre Hindouistes et Mahométans n'est pas prête à disparaître.

Au-delà, l'Afghanistan semble quelque peu réticent, comme semble l'avoir été l'Iran, préoccupé par d'autres problèmes. Et puis c'est le monde arabe: ces pays, y compris peut-être l'Égypte, se soucient-ils vraiment de l'Indonésie? L'affaire palestinienne que certains d'entre eux auraient essayé en vain de faire évoquer par la Conférence constitue sans doute de loin leur principale préoccupation. Que recherchaient-ils en définitive en acceptant cette invitation, quels mobiles complexes les y ont-ils amenés? En partie sans doute l'espoir d'obtenir quelque appui et quelques voix de plus dans les délibérations internationales touchant la Palestine. La satisfaction peut-être aussi de s'affirmer, en grands garçons, devant l'Occident? Il est bien malaisé d'ici de l'apprécier. Il est hors de doute qu'on leur a témoigné ici, au représen-

tant de l'Égypte notamment, des prévenances toutes particulières. L'Éthiopie et son délégué, ont été, je crois entièrement passés sous silence.

Dans cet étrange amalgame, y a-t-il la moindre cohésion? Même considérés individuellement, bon nombre de ces États apparaissent tiraillés par des tendances contradictoires. Le groupe des États appartenant au *Commonwealth* semble avoir joué à certains égards un rôle de premier plan au cours des sessions – notamment en ce qui concerne la préparation des résolutions –; si leur appartenance à l'Empire britannique peut sous certains rapports créer entre eux une certaine solidarité, ils se trouvent naturellement sous d'autres points de vue en singulières oppositions. Il est inutile de souligner par exemple que si cette Conférence a pu prétendre former un bloc asiatique, c'est-à-dire placé sous l'égide de la couleur et portant nécessairement une pointe contre les Blancs, la participation des deux Dominions d'Océanie y est étrange. Ainsi cette réunion paraît-elle avoir comporté, en son essence même, de nombreuses contradictions internes, de vices fondamentaux qui rendent plus apparente que réelle l'unité de l'édification dont on veut ici vanter l'importance.

Outre ces conflits d'intérêts, n'y aurait-il pas de divers côtés quelque tendance, jalouse peut-être, à refuser aux Indes, au Pandit Nehru cette place de «leader» de l'Asie qu'on se fait gloire ici d'avoir conquise?

Bien plus, et c'est peut-être là le plus gros risque parmi les États conviés à Delhi, les pays d'Islam ont constitué de loin le groupe numériquement le plus important. Or qu'elle le veuille ou non, les Indes et l'Islam sont en opposition fatale. Toute l'histoire, et la plus récente, de cette péninsule en témoigne, jusqu'à la «partition», aux massacres de l'été 1947 jusqu'à l'affaire du Cachemire, jusqu'à celle d'Hyderabad. Ses querelles avec le Pakistan créent de constants incidents. Delhi ne courre-t-il pas le risque de voir quelque jour, sur l'initiative de Karachi, se réunir – à l'occasion du Cachemire par exemple – une conférence de même nature où l'Inde cette fois serait sur la selette, avec, contre elle, la plupart de ces pays musulmans qu'on flatte aujourd'hui?

*

S'il ne paraît pas qu'il y ait lieu d'attribuer à cette manifestation toute l'importance qu'on veut lui donner ici, il faudrait se garder aussi d'en sous-estimer la portée, pour l'immédiat tout au moins. Pour extraordinairement friable qu'il apparaisse, ce groupement pourrait toutefois se reconstituer à l'occasion.

Le Pandit Nehru, d'accord semble-t-il avec la grande majorité des délégations, a évité avec soin que la Conférence déborde le cadre indonésien qu'elle s'était tracé. Alors que la Syrie, surtout, chercha à faire évoquer la question palestinienne, c'est du côté birman que l'on a tenté d'introduire dans les débats l'affaire du Viêt Nam. J'en ai été quelque

peu surpris du fait que le délégué du gouvernement de Rangoon, U Win, avait été jusqu'à l'été dernier ambassadeur à Delhi et qu'il se montrait alors particulièrement compréhensif à l'égard de l'aspect communiste de nos difficultés en Indochine. C'est lui pourtant qui, malgré un refus de Nehru, a amené dans sa suite le Dr Tran Van Luan, «représentant» de Hô Chi Minh en Birmanie. Celui-ci de l'avis de ceux qui l'ont rencontré serait un homme fort habile, qui insisterait sur l'aspect nationaliste du Viet Minh. «Si, aurait-il déclaré, le Viet Minh comprend effectivement des communistes, n'est-ce pas la même chose en France même où le parti communiste forme à l'Assemblée nationale le groupe le plus important?»

La raison principale qu'aurait donné Nehru pour empêcher le Viet Minh de siéger officiellement à la Conférence, c'est que, contrairement à la République indonésienne, le gouvernement Hô Chi Minh n'avait été reconnu par aucune puissance. Sans doute le Premier ministre indien a-t-il préféré ne pas paraître vouloir s'en prendre à la fois à tout l'Occident. Il serait présomptueux de penser que c'est quelque sympathie pour la France qui l'ait retenu. Il est trop profondément imbibé d'idées anglo-saxonnes pour n'avoir pas, comme c'est le cas général ici, une condescendance quelque peu méprisante pour les pays du «Continent».

Aussi l'éventualité de voir quelque jour se réunir une conférence de même nature au sujet du Viet Minh n'est-elle pas malheureusement entièrement à exclure. Mon collègue hollandais, M. Lamping, me disait, avec son bon gros rire, sans méchanceté: la prochaine fois, ce sera votre tour. C'est pourquoi, de ce point de vue local également, nous suivons d'ici le développement de l'affaire indochinoise avec un intérêt plus particulier encore.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 21)

67

M. D'ORMESSON, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 47. *Rome (Saint-Siège), 28 janvier 1949.*

Les milieux du Vatican continuent à suivre avec la plus grande attention les événements d'Indochine et s'inquiètent chaque jour davantage de l'attitude hostile du Vietminh à l'égard des catholiques qu'ils soient européens ou indigènes, missionnaires ou simples catéchistes.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction d'Asie. Note manuscrite: «*C[ommuni]quer à F[rance] O[utre] M[er], Hanoï, f[ai]t 2/2*».

Un article, paru dans l'*Osservatore Romano* du 26 janvier, et intitulé «Vietminh et Viêtnam en face des Missions» révèle ce souci croissant des autorités vaticanes devant la persécution systématique dont sont victimes les catholiques indochinois.

«Tandis qu'ils déclarent respecter la religion, écrit l'organe du Saint-Siège, les communistes vietminhiens haïssent les catholiques et tentent criminellement d'empêcher l'exercice de leur culte et la propagation de leur foi». À l'appui de cette affirmation, l'*Osservatore Romano* relate un certain nombre de faits tendant à montrer que les partisans du Vietminh s'opposent trop souvent par la violence à l'exercice de la liberté religieuse. Et il note, à l'honneur des persécutés, que ceux-ci non seulement savent résister aux vexations et aux souffrances qu'ils supportent courageusement mais qu'ils trouvent dans ces épreuves, en même temps que des motifs propres à exalter leur foi, des exemples qui suscitent les conversions et les vocations.

L'éditorialiste flétrit également les moyens de propagande qu'emploient les Vietminhiens pour ridiculiser la religion et paralyser le mouvement d'évangélisation: «Au terrorisme, écrit-il, s'ajoute la propagande mensongère car pour les gens du Vietminh la fin justifie les moyens. Conférences, tracts, manifestes, radio, tout est bon pour fausser l'opinion publique, calomnier l'adversaire, égarer les esprits et les consciences. On va jusqu'à parodier une procession religieuse se déroulant à travers les rues d'un village catholique dans la province de Sontay. On a pu voir alors un faux évêque singer le vicaire apostolique vietnamien de Phatdiem et prêcher aux chrétiens le devoir d'appuyer le Vietminh communiste décoré du titre de "parti national"!».

Après avoir précisé que de nombreux missionnaires, notamment 6 Sulpiciens du grand séminaire d'Hanoï et 4 Dominicains espagnols demeurés au vicariat apostolique de Bac-Ninh, ont été pris en otage par les éléments du Vietminh et n'ont plus donné de leurs nouvelles depuis de longs mois, le journal souligne que malgré les persécutions et les massacres l'évangélisation du pays se poursuit activement et qu'il est réconfortant pour l'Église d'assister parmi les indigènes à l'éclosion de vocations propres à reconstituer les effectifs du clergé décimé. «Au milieu des épreuves, note-t-il, les consolations ne manquent pas: baptêmes fréquents d'adultes dans la paroisse de Hanoï; afflux extraordinaire de fidèles dans les églises et les écoles des Missions; et même ordination, le 8 décembre dernier, d'un diacre et de 9 sous-diacres, qui permettra d'avoir bientôt dix nouveaux prêtres pour combler, au moins en partie, les vides profonds creusés durant ces trois dernières années, dans les rangs du clergé indigène et étranger».

L'éditorialiste souligne qu'il faut à ces jeunes prêtres une vocation particulièrement ferme pour affronter les épreuves qui les attendent dans l'exercice de leur ministère. À titre d'exemple, il cite le vicariat apostolique de Buichu qui se trouve tout entier sous la domination du Vietminh: «Les missionnaires, écrit-il, qui se déplacent pour les besoins

du culte, se font accompagner par une escorte armée, et, malgré cela, ils ne rentrent pas toujours à leur résidence… Impossible de sortir la nuit, pour répondre à l'appel des moribonds. Le Vietminh communiste lésine à la mission le riz destiné aux pauvres qu'elle fait vivre : des centaines de ces malheureux ont gagné la zone libre d'où, malgré leur dénuement, ils trouvent le moyen d'envoyer à la mission des tissus et des aliments ».

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 186)

68

NOTE DU DÉPARTEMENT

La Conférence de New-Delhi (20-23 janvier 1949) et la formation d'un bloc asiatique

N. *Paris, 29 janvier 1949.*

Confidentiel.

Des trois résolutions qui ont été adoptées à l'issue de la Conférence des dix-neuf États[1] d'Asie, du Proche-Orient et du Pacifique qui s'est tenue du 20 au 23 janvier dernier à New-Delhi, la plus importante pourrait bien être la troisième qui ne concerne pourtant en aucune façon l'affaire indonésienne[2], objet de cette réunion.

Cette résolution préconise, en effet, l'établissement, dans le cadre des Nations unies, d'un mécanisme permanent de consultation et de coopération des États ayant participé à la conférence qui vient de s'achever.

Quelles que soient les conséquences de cette dernière sur le plan indonésien, on peut d'ores et déjà se demander si le Pandit Nehru n'a pas réussi, à la faveur de la réunion de New-Delhi, à jeter les bases d'un bloc politique en Asie dans lequel l'Inde aurait un rôle prédominant.

On avait déjà pu noter une première tentative dans ce sens avec la Conférence interasiatique qui s'était tenue à New-Delhi au printemps de 1947, également à l'instigation du Pandit Nehru, mais cette réunion, dont le programme était essentiellement culturel, n'avait été suivi d'aucun effet pratique sur le plan politique.

1 *Note du document* : « Dix-neuf États ont participé à la Conférence : Inde, Afghanistan, Birmanie, Australie, Iran, Ceylan, Pakistan, Philippines, Égypte, Syrie, Liban, Éthiopie, Arabie Saoudite, Yémen, Irak, Chine, Siam, Nouvelle-Zélande et Népal. Les quatre derniers étaient représentés simplement par des observateurs ».

2 *Note du document* : « Sur le plan indonésien, la Conférence fait l'objet d'une note séparée du Secrétariat des Conférences » (voir document n° 72).

Les conditions dans lesquelles s'est tenue la dernière conférence sont toutes différentes et donnent à ses conclusions une importance particulière.

En effet:

1) à la différence de mars 1947, l'Inde est aujourd'hui un État indépendant;

2) par suite de l'effondrement du régime de Tchang Kaï-chek et de l'«interrègne» actuel en Chine, la place de «chef de file» des nations asiatiques est pour le moment vacante (À noter que la Chine avait seulement délégué un «observateur» à la Conférence);

3) les succès de Mao Tsé-Toung ont posé, d'une façon pressante, le problème de la défense des nations asiatiques contre la menace communiste;

4) contrairement à ce qui avait eu lieu lors de la réunion de mars 1947, les républiques soviétiques de l'Asie n'avaient pas été invitées cette fois-ci à New-Delhi;

5) la raison pour laquelle le Premier ministre indien avait réuni la conférence, à savoir la reprise par les Hollandais d'opérations militaires contre la république indonésienne, était de nature à cristalliser les aspirations communes et jusqu'ici mal définies des nations asiatiques.

Car, et c'est là un trait essentiel de la conférence qui s'est achevée le 25 janvier, si l'unanimité a pu se faire et aussi rapidement sur les motions présentées par le comité de rédaction, c'est qu'il s'agissait comme le déclara M. Nehru, dans son discours d'ouverture, de répondre à la «provocation d'un pays colonisateur», et plus loin «qu'il était indispensable d'abolir l'esprit de colonisation, aussi bien en Asie que dans le reste du monde afin d'assurer la paix».

Il convient ici de noter l'habileté du Pandit Nehru qui s'est efforcé d'élargir le cadre et en quelque sorte l'esprit de la conférence en conviant les pays arabes, l'Éthiopie et les dominions du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande). Leur présence était de nature à calmer les susceptibilités que pouvait faire naître parmi les États purement asiatiques le rôle prédominant réservé au gouvernement de New-Delhi.

D'autre part, ayant, dans l'accord récent avec le Pakistan sur le Cachemire, donné des preuves de son esprit de conciliation, le Pandit Nehru était en droit de s'attendre en retour à une audience favorable des États arabes.

Enfin, vis-à-vis du gouvernement britannique, le chef du gouvernement indien paraît avoir fait preuve des mêmes qualités d'habileté et de sens politique. En effet, si Whitehall semble d'abord avoir accueilli avec une certaine appréhension l'appel de Nehru, le déroulement de la conférence n'a pu que dissiper les craintes anglaises: les discours et les interventions du Pandit ont constamment été empreints de la plus grande modération; en outre il s'est toujours efforcé d'élever en quelque sorte

le débat: des dix-neuf nations participantes jusqu'à l'aéropage des Nations unies et du problème de la paix en Indonésie à celui de la paix en Asie et dans le monde.

Le choix des membres du comité de rédaction chargé d'élaborer les projets de résolution était au surplus de nature à donner un maximum de garanties au gouvernement de Londres puisqu'il n'était composé que de représentants de Dominions: Australie, Ceylan, Inde et Pakistan.

En fait, le prestige acquis par Nehru à la suite du succès de la conférence ne peut qu'encourager la tendance qui s'est manifestée au cours de ces derniers mois dans l'esprit des dirigeants britanniques responsables de la politique du Royaume-Uni en Asie extrême et sud-orientale, à savoir que le chef du gouvernement de New-Delhi et l'Inde constituent le meilleur rempart contre l'avance du communisme dans cette partie du monde.

C'est pourquoi il ne faut pas s'attendre à voir le gouvernement de Londres refuser son concours à la mise en œuvre éventuelle de la troisième résolution de la conférence de New-Delhi.

D'après les déclarations de Nehru, il semble que celui-ci ait dans l'idée une organisation comparable à l'Union panaméricaine.

De même que la doctrine dite de Monroe fut précisée à l'occasion de la révolte des colonies espagnoles du nouveau continent, nous voyons une doctrine analogue prenant corps pour l'Asie à l'occasion de l'émancipation de la souveraineté européenne des pays extrêmes orientaux.

Et de même que Canning et l'Angleterre furent les premiers à adhérer aux principes exprimés par le président Monroe, de même il apparaît vraisemblable que le gouvernement de Londres soutiendra la mise en pratique de principes analogues pour l'Asie.

Le gouvernement de Washington pour sa part y souscrira d'autant plus volontiers qu'en faisant de l'Inde et du Pandit Nehru les champions du nationalisme asiatique, ceux-ci, estime le département d'État, coupent en quelque sorte l'herbe sous les pieds des propagandistes communistes.

Il faut remarquer toutefois que si le groupement politique qui s'est manifesté à New-Delhi représente, comme s'est plu à le souligner le représentant des Philippines, plus de 50 % de la population du globe et le tiers des États membres des Nations unies, il ne peut constituer une puissance réelle que dans la mesure où il s'appuie sur les États-Unis et sur la Grande-Bretagne. L'Inde en effet ne dispose pas à l'heure actuelle du potentiel économique et militaire que possédait le Japon au moment où il entreprenait sa croisade de la «plus Grande Asie».

La force et le prestige de Nehru sont donc pour le moment d'ordre en quelque sorte sentimental tandis que la dispersion géographique et la diversité des intérêts des États participants à la conférence de New-Delhi seraient plutôt de nature à affaiblir le bloc en formation.

Enfin, on est en droit de se demander si un groupement qui se formerait en dehors, sinon contre la Chine, représenterait une force capable d'entraîner l'ensemble de l'Asie.

En ce qui concerne les intérêts de la France en Extrême-Orient, il ne fait guère de doute qu'après être intervenus dans la question indonésienne, les États réunis à la conférence de New-Delhi se considéreront parfaitement habilités à intervenir un jour dans l'affaire d'Indochine si nous ne parvenons pas rapidement à un accord avec le Viêtnam, d'autant plus qu'à la faveur de cette intervention, les États arabes du Proche-Orient peuvent espérer soulever également les problèmes de l'Afrique du Nord française.

Pour les raisons exposées plus haut, il nous serait difficile dans cette éventualité de compter sur un préjugé favorable des gouvernements de Londres et de Washington pour lesquels l'action de résistance au communisme en Asie risque de l'emporter sur la solidarité des nations occidentales dans cette partie du monde, d'autant plus qu'en ce qui concerne le Royaume-Uni, le maintien de liens plus étroits avec ses anciennes possessions asiatiques récemment émancipées est à ce prix.

Il est encore trop tôt pour savoir sous quelle forme et à quel rythme prendra corps le groupement préconisé par la troisième résolution de la conférence de New-Delhi, mais il convient dès à présent de constater qu'avec l'arrivée des communistes au pouvoir en Chine, ce groupement bénéficiera s'il se précise de la faveur des puissances anglo-saxonnes.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 19)

69

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 238-246. *Moscou, 31 janvier 1949, 13 h. 45.*

Urgent. Réservé. (*Reçu* : le 31, 17 h. 45)

La déclaration publiée la 28 janvier par le ministère des A.E. de l'URSS et dont j'ai adressé la traduction par télégramme en clair à Votre Excellence constitue réponse au document du département d'État daté du 14 janvier et sans doute au communiqué de la réunion trimestrielle des Cinq paru le même jour.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*Déclaration du Ministère des A.E. de l'URSS. [Communiquer à] Londres, Wash[ington], par courrier, fait le 2/2/49*».

Elle me paraît être destinée aussi bien à affirmer la fidélité à Lénine, à battre le rappel des forces collectives et individuelles du monde susceptibles d'être ralliées aux prescriptions de Moscou, à mettre les peuples en garde en premier lieu ceux de l'URSS contre les menaces d'un encerclement de ce pays qui cause aux Soviets des appréhensions quand il ne les saisit pas d'alarmes.

Elle tend en compensation à instruire le monde de la volonté du Kremlin de poursuivre l'œuvre de coopération internationale entreprise à l'ONU et d'accueillir favorablement toute invitation américaine à composition de différentes (…)[1] par entretiens ou par conférences. Mais le gouvernement soviétique ne néglige pas pour autant de s'attacher à détourner les autres gouvernements encore embarrassés dans des perplexités ou balançant sur le parti qu'ils auraient à prendre de s'agréger dans un bloc de nations de l'Occident, même s'il pallie la rigueur des exigences à quoi il veut soumettre ces gouvernements d'ouverture d'accords généraux.

Il semble que le généralissime Staline n'ait pas voulu laisser échapper l'occasion qui lui était donnée par les congrès en cours des partis communistes des bolcheviks de l'Union pour laisser affirmer une fois de plus qu'il a été le plus proche compagnon de Lénine, qu'il prolonge obstinément l'action du Maître de la Révolution et qu'il ne s'écartera jamais des avis de ce dernier, sur la nécessité «de démasquer les instigateurs de guerre» ainsi que vient de l'écrire Frantsev dans *Temps nouveaux* du 19 janvier.

Aussi le gouvernement de Moscou répartit-il les avertissements portés par Lénine en 1919 et en 1920 sur le bénéfice que la politique extérieure soviétique tirait de la sympathie et du soutien des travailleurs des différents pays et sur la nécessité de la franchise dans les déclarations de politique extérieure, lorsque la situation internationale devient tendue. «Chaque fois, disait Lénine, que nos relations internationales s'aggravent, nous estimons de notre devoir de le dire publiquement et de poser les questions de front».

Malgré le succès remporté par les communistes de Chine, le gouvernement soviétique veut trouver des raisons de se croire menacé des dangers d'encerclement qu'il craint, il veut les découvrir dans la politique américaine au Japon, dans la reconquête de l'Indonésie par les Hollandais, dans la politique britannique en pays arabes, dans l'union occidentale, dans le pacte de l'Atlantique, dans la conférence des ministres des pays scandinaves. Il entend d'ores et déjà parer à un tel danger en invitant les peuples de l'Union et des démocraties populaires, en même temps que les communistes de tous les pays, à se prémunir contre les assauts qu'ils auraient à soutenir.

Il ne s'efforce pas moins de rassurer l'opinion du monde troublée en énumérant ce qu'il appelle les manquements des puissances occiden-

[1] Lacune de déchiffrement.

tales aux accords qu'elles ont conclus pour montrer ensuite le soin qu'il a de soutenir les relations internationales dans le cadre de l'ONU, à l'autorité desquelles il professe de porter du respect. Mais il apparaît aussi constant dans la résolution de ne pas laisser soumettre cette institution à une ou plusieurs puissances qui assujettiraient les autres à leurs desseins. Aussi se présente-t-il à l'opinion soviétique comme à celle de l'étranger en défenseur ombrageux des principes au nom de quoi fut fondée l'ONU et en champion scrupuleux de la collaboration internationale.

En dépit du blâme commun que la presse soviétique dont les vues ne diffèrent pas, a porté contre le président Truman, ses déclarations et ses desseins, le gouvernement soviétique n'a pas perdu l'espoir qu'au commencement de la législature, le Département d'État n'accepte de composer le différend existant entre les États-Unis et l'URSS, ne serait-ce que pour convaincre l'opinion américaine qu'il a épuisé les moyens d'une conciliation.

Il indique sa disposition à répondre à tout appel qui lui serait adressé en vue d'assurer la paix sans aller jusqu'à la présentation des propositions concrètes. Il n'en demeure pas moins malgré l'outrance accoutumée des phrases de ces sortes de textes soviétiques (...)[1] la déclaration du 28 janvier maintient la voie ouverte à la reprise des négociations sur les questions intéressant l'URSS et les puissances occidentales.

Encore le gouvernement soviétique s'empresse-t-il de marquer que l'extension du pacte atlantique à certains États qu'il n'entend pas laisser obliger sans son assentiment ou à son encontre lui apparaîtrait comme une manière de contrainte incompatible avec la liberté d'une négociation.

C'est, à mon avis, dans ce sens qu'il faut interpréter l'avertissement général donné par la note soviétique aux États qui peuvent encore hésiter à se joindre aux signataires du pacte de l'Atlantique et l'application concrète de cet avertissement de principe à la Norvège, tel qu'il nous est révélé par la communication faite le 29 janvier au secrétaire général des A.É. de Norvège par l'ambassadeur de l'URSS à Oslo, selon mon télégramme n° 235[2].

Les réponses du généralissime Staline au directeur général de l'*International New Service* pour l'Europe, transmises au département par mon télégramme n° 236[3], veulent encore faciliter l'intelligence des propositions soviétiques, elles en accentuent les assertions relatives à une inclination active de l'URSS pour une attitude défensive malgré le pacte dont ce pays se juge menacé. Elles offrent solennellement la paix désirée par les peuples du monde et nécessaire au salutaire ménage-

1 Lacune de déchiffrement.

2 Document non reproduit.

3 Voir document n° 74 sur cette interview de Staline.

ment des forces et des ressources de l'Union, laissant ainsi aux gouvernements adverses et antagonistes de celui de Moscou et principalement au gouvernement américain la responsabilité d'un refus à négocier et des effets que le monde pourrait en éprouver.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

70

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1].

T. nos 542-545. *Paris, 31 janvier 1949, 23 h. 55.*

Très urgent.

Les déclarations faites le 20 janvier par le président Truman sur le développement des régions économiquement retardataires[2], ainsi que la réponse que lui a faite M. Bevin quelques jours plus tard, ont retenu mon attention. En vous inspirant des indications contenues dans la lettre du 31 janvier[3], il serait utile que vous demandiez au Département d'État des précisions sur les objectifs du président des États-Unis et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour les atteindre. Je comprends, d'une part, qu'il ne s'agit pas de demander de nouveaux crédits au Congrès pour la mise en valeur de certains territoires, mais plutôt de faire appel au capital privé, à la Banque internationale, etc. et de mettre en commun les connaissances techniques et scientifiques des puissances dont l'économie est plus avancée pour la réalisation de ce programme de développement[4].

D'autre part, il ne devrait pas s'agir d'une interférence des États-Unis ou même des Nations unies dans les territoires d'outre-mer des puissances participant à l'entreprise proposée, sauf accord des gouvernements desdites puissances. S'il en est bien ainsi, je vous serai reconnaissant d'indiquer au département d'État que la proposition du président Truman est chaleureusement accueillie par le gouvernement français. Il y voit non seulement une aide généreuse tendant à accroître

1 Télégramme communiqué à Londres (nos 539-542) et M. Garreau aux Nations unies à New York (nos 141-144).

2 Voir document n° 39.

3 Document non reproduit.

4 Dans sa réponse, Bonnet précisait qu'aucun plan n'avait encore été préparé et que l'administration américaine était encore loin d'être prête à présenter des propositions concrètes devant le Congrès. Mais il relevait que l'intérêt envers la création d'une union européenne était, lui, bien réel et qu'il allait dans le sens du plan Marshall adopté depuis 1947 (télégramme nos 400-405 du 1er février 1949 de Washington, non reproduit).

le niveau de vie des nombreuses populations, mais encore une conception économique indispensable au relèvement de l'Europe. Une production accrue des régions suffisamment développées contribuera grandement à augmenter le volume des échanges internationaux et à assurer dans le plus bref délai l'indépendance économique des nations européennes. C'est d'ailleurs la politique que depuis bien des années la France a poursuivie dans les territoires d'outre-mer qui lui sont associés.

Vous ajouterez qu'en juin 1947, les gouvernements britannique et français avaient les premiers répondu à l'appel du secrétaire d'État américain invitant l'Europe à s'unir pour se suffire à elle-même avec l'aide des États-Unis. Je serais heureux aujourd'hui de pouvoir joindre ma voix à celle de M. Bevin, en apportant au président Truman l'assurance qu'il peut compter sur la collaboration technique française pour la mise en œuvre de son plan.

Vous pourrez faire connaître à la presse l'objet et les résultats de votre démarche. Veuillez me prévenir à temps pour qu'une communication semblable à la presse puisse être faite simultanément à Paris.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 231)

71

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. VANTHIER, SECRÉTAIRE D'AMBASSADE, CHARGÉ DU CONSULAT DE FRANCE À TEL-AVIV[1].

D. *Paris, [31] janvier 1949.*

La décision prise par le gouvernement français de reconnaître le gouvernement provisoire d'Israël comme gouvernement «de fait» comporte, comme conséquence, l'échange de missions diplomatiques entre les deux gouvernements[2]. Il ne saurait être question toutefois de munir de lettres de créance les représentants diplomatiques de l'un et l'autre pays, une telle procédure devant entraîner, de façon implicite, la reconnaissance *de jure*.

Conformément aux précédents établis pour des situations analogues, le caractère de votre mission diplomatique auprès du gouvernement provisoire d'Israël sera fixé par un échange de lettres entre le ministre des Affaires étrangères israélien et vous-même, la même procédure

[1] Note manuscrite : «*non envoyée, à classer comme modèle*».

[2] Le gouvernement français avait reconnu *de facto* le gouvernement provisoire d'Israël le 24 janvier. Cette décision ne préjugeait pas de la délimitation définitive par les Nations unies du territoire où s'exercera son autorité (lettre du 24 janvier 1949 adressée au représentant d'Israël à Paris, non reproduite).

étant suivie à Paris pour déterminer le caractère de la mission de M. Fischer.

J'ai donc l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli le texte d'une lettre qu'il conviendrait que vous adressiez à M. Shertok, la date de l'accusé de réception de celui-ci devant être retenue comme celle du début de votre mission diplomatique[1].

(Direction d'Afrique-Levant, Israël, volume 4)

72

NOTE DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

La conférence de New Delhi

N. *Paris, 1er février 1949.*

Le 4 janvier 1949, soit trois jours avant que le rapport de la commission des bons offices ne fût parvenu au Conseil de sécurité, le pandit Nehru invitait un certain nombre de puissances du Proche-Orient, d'Asie et du Pacifique à se réunir en vue d'examiner le problème indonésien.

La soudaineté de cette décision, prise à l'insu du ministre indien des Affaires étrangères, l'absence totale de préparation diplomatique ont conféré à cette initiative un caractère d'improvisation qu'ont encore contribué à souligner les hésitations marquées dans leurs réponses par certaines des puissances invitées.

Dix-neuf États furent sollicités d'envoyer des représentants à une conférence qui devait s'ouvrir à New Delhi le 20 janvier : l'Afghanistan, la Birmanie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Ceylan, l'Iran, le Pakistan, les Philippines, l'Égypte, la Syrie, l'Éthiopie, l'Arabie saoudite, le Yémen, l'Irak, le Liban, la Chine, le Népal, le Siam et la Turquie. Parmi eux figuraient des puissances africaines telles que l'Égypte et l'Éthiopie que le pandit Nehru jugea opportun d'inviter, la première en raison de la solidarité qui la lie aux pays de l'Islam asiatique, la seconde, sans doute en sa qualité de victime de l'impérialisme européen. Cette dernière accepta sans empressement, vraisemblablement dans la pensée que ce geste lui vaudrait, lors de l'examen de la question des colonies italiennes par l'assemblée générale des Nations unies, un vote favorable de la part des pays asiatiques.

Quant aux deux autres puissances non asiatiques invitées, Australie et Nouvelle-Zélande, on attendait certes qu'elles prissent position contre le colonialisme, ainsi que permettaient de l'escompter les réactions provoquées à Canberra par l'initiative néerlandaise du 18 décembre.

[1] Document non reproduit.

Mais on estimait aussi, à New Delhi, que pour mener à bien une opération aussi délicate, il convenait avant tout de ne pas éveiller l'hostilité du *Foreign Office* et que la participation des deux dominions constituerait pour ce dernier la meilleure des garanties. En fait, le gouvernement britannique, que s'employait à rassurer le Haut-Commissaire de l'Inde, ne tarda pas à encourager vivement l'Australie et la Nouvelle-Zélande à accepter l'invitation. Celles-ci y étaient d'ailleurs poussées par de sérieuses considérations de politique intérieure. Violemment critiqués tant par l'opposition que par l'aile gauche du Labour, les gouvernements de chacun des deux dominions ont estimé devoir donner satisfaction de préférence à cette dernière. Il y avait, en outre, chez M. Fraser, le souci de ne pas rompre, face aux peuples de l'Asie, la solidarité qui lie son pays à l'Australie. Il n'envoya, d'ailleurs, à la conférence qu'un simple observateur, tandis que Canberra s'y faisait représenter seulement par une personnalité de second plan.

La participation des États musulmans était acquise dès le début. Seule la Turquie, orientée vers l'Occident et devenue indifférente au facteur religieux, se déroba. C'est, au contraire, sous la pression de certains éléments religieux que le gouvernement de Téhéran accepta l'invitation.

Au Siam, le maréchal Pibul Songkram, partisan d'une entente sans compromission avec les puissances occidentales, ne put parvenir, malgré l'appui de son ministre des Affaires étrangères, à résister aux milieux nationalistes qui l'obligèrent à revenir sur sa décision d'abstention et à envoyer un observateur à New Delhi.

Le gouvernement chinois, ne s'estimant sans doute pas en mesure de jouer au sein de la conférence le rôle qui devait lui revenir, se contenta également d'y envoyer un observateur.

Au contraire, les Philippines et trois États voisins de l'Inde, Ceylan, la Birmanie et le Pakistan acceptèrent d'emblée, ce dernier d'autant plus volontiers qu'il venait d'obtenir du gouvernement de New Delhi un règlement avantageux de la question du Cachemire. Le Népal, de son côté, n'envoyait qu'un observateur. Le gouvernement birman, toujours à la pointe de la lutte anti-colonialiste et dont le chef avait suggéré au pandit Nehru l'idée de la conférence, s'est montré particulièrement enthousiaste, s'engageant à l'avance à conformer sa politique aux recommandations qui seraient adoptées.

Il réclama, en outre, avec insistance l'admission de représentants du Viet Minh. Les délégués n'acceptèrent néanmoins de recevoir ces derniers qu'à titre d'observateurs, motif pris de ce qu'ils ne représentaient pas un État reconnu par la communauté internationale. Ce refus semble masquer derrière une explication juridique à la fois le désir de ne pas rompre les ponts avec les puissances européennes et la défiance à l'égard du communisme qui paraît avoir été une des notes dominantes de la conférence.

Le docteur Tran Van Luan ne manqua d'ailleurs pas, dans une déclaration qu'il fit à l'issue des travaux, de critiquer, en termes à peine voilés, la timidité dont avaient fait preuve les délégués.

*

Trois résolutions finales ont été adoptées le 23 janvier: la première, adressée au Conseil de sécurité, contient des propositions en vue de rétablir la paix.

Elle préconise:

1) la libération immédiate des chefs indonésiens arrêtés;

2) le retrait des troupes néerlandaises sur les positions qu'elles occupaient avant le 18 décembre;

3) la formation d'un gouvernement provisoire indonésien avant le 15 mars 1949;

4) l'élection d'une constituante avant le 1er janvier 1950.

Elle recommande au Conseil de sécurité:

1) de désigner une commission spéciale qui contrôlera l'application de ces recommandations;

2) de fixer la date à laquelle les Hollandais devront se retirer;

3) de prendre les mesures nécessaires, conformément à la Charte, pour faire appliquer ces décisions dans le cas où les parties s'y refuseraient;

4) de faire rapport à la prochaine session de l'assemblée générale sur l'évolution du conflit indonésien depuis son origine.

La seconde résolution affirme la nécessité pour les États asiatiques de se consulter étroitement sur tout ce qui touche à la question indonésienne et la troisième recommande d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour instituer une «Union asiatique» ou toute autre forme d'organisation régionale permanente dans le cadre des Nations unies.

Bien que la thèse indienne n'ait pas été acceptée dans son intégralité et qu'en particulier la création immédiate d'un organisme de liaison permanent des puissances asiatiques ait été repoussée, le vote de ces résolutions, dans le court délai de quatre jours, constitue pour le pandit Nehru une victoire personnelle propre à raffermir, devant le congrès et l'opinion de son pays, un prestige qu'avaient atteint, ces derniers temps, les récents développements de l'affaire de Cachemire.

Cependant les dispositions de la première résolution ne comportent pas dans leur ensemble d'éléments différents de ceux qui se trouvaient dans le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité par la délégation américaine qui sont reprises en partie dans la résolution que le Conseil a finalement adoptée. La majorité n'aurait d'ailleurs été

obtenue à New Delhi que par 7 voix (Afghanistan, Pakistan, Inde, Birmanie et sans doute Syrie et Yémen) contre 5 (dont Ceylan) et 3 abstentions. De même, la conférence rejeta une proposition indienne tendant à insérer dans la recommandation une clause aux termes de laquelle les nations asiatiques auraient été obligées de prendre des mesures pratiques d'exécution dans le cas où le Conseil de sécurité n'aurait pas tenu compte de leurs vœux.

Aussi bien, le succès du pandit Nehru réside-t-il beaucoup plus, comme le fait ressortir une note de la direction d'Asie en date du 29 janvier 1949[1], dans la troisième résolution qui contient les germes d'une politique asiatique commune dont elle pose le fondement juridique. Ainsi le pandit, tirant profit de la disparition du Japon en tant que puissance politique et de la carence présente de la Chine pour se mettre à la tête du continent, a-t-il selon toute apparence en vue, au-delà des fins propres d'une politique «anti-colonialiste», d'utiliser le tremplin que celle-ci constitue pour rassembler autour de lui les pays soucieux de mettre un frein à l'expansion communiste en Asie. Il s'agissait, en effet, en se faisant le champion de l'idéal pan asiatique, de prévenir toute tentative analogue de la part des communistes chinois et de donner par là même, un coup d'arrêt à l'association nationalisme-communisme qui, si elle triomphait, marquerait la fin de la civilisation de l'Inde.

Ces considérations ne sont certes pas étrangères à l'appui apporté à M. Nehru par les pays arabes et bien moins encore au soutien actif de Londres et de Washington qui, préoccupés de dresser en Asie une barrière contre le communisme, favorisent volontiers un regroupement des mouvements nationalistes sous l'égide d'une personnalité dégagée de toute attache soviétique.

Si l'on s'en rapporte à l'idée exprimée avec insistance par le pandit Nehru dans la déclaration qu'il prononça à l'occasion de l'ouverture de la conférence, les promoteurs des résolutions de New Delhi entendraient rechercher la solution de l'affaire indonésienne dans le cadre des Nations unies. Il est à penser, dans ces conditions, que l'action concertée des pays asiatiques se poursuivra, sinon au sein, du moins dans les coulisses du Conseil de sécurité.

Force est de reconnaître que les dites résolutions ne comportent rien qui puisse être considéré comme une atteinte aux principes de la Charte, qui encourage expressément, dans son article 52, le développement de l'action pacifique par le moyen d'accords régionaux. Le cas eût été différent si la conférence avait retenu certaines propositions mises en avant par M. Nehru et par le général Romulo et qui témoignaient dans leur esprit une certaine désinvolture à l'égard des dispositions de la Charte, en particulier de l'article 53 aux termes duquel «aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régio-

[1] Voir document n° 68.

naux sans l'autorisation du Conseil de sécurité». Une telle action eût été l'aboutissement logique des propositions indienne et philippine et on peut croire que l'assurance maintes fois répétée que les États asiatiques n'entendaient pas se substituer au Conseil procédait d'un certain souci de rassurer l'opinion internationale.

Au lendemain d'événements qui ont pour nous la valeur d'un avertissement au moment où nous nous efforçons de régler nos difficultés en Indochine, il conviendra de surveiller de près le développement et les manifestations de ce régionalisme asiatique naissant. On peut craindre, en effet, qu'affermi et mieux coordonné, bénéficiant, s'il demeure dans la ligne de l'opposition à la poussée communiste, de la passivité ou même de l'appui des Anglo-Saxons, il ne cherche peu à peu à trancher selon des vues contraires à nos intérêts des questions qui présentent une importance capitale pour l'avenir de l'Union française.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde, volume 47)

73

M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 98[1]. *Bucarest, 2 février 1949.*

Le ministre des Affaires étrangères de Pologne, que j'avais bien connu alors qu'il était ambassadeur à Moscou en 1945, m'a parlé, au cours d'une réception chez l'ambassadeur de Pologne, des relations avec la France. «La bataille des visas, a-t-il dit en substance, envenime les rapports franco-polonais. Le ministre de l'Intérieur va jusqu'à refuser à des savants polonais de se rendre à un congrès scientifique. Il faut être bien naïf pour penser que quelques savants étrangers changeront quelque chose en France où le parti communiste a de nombreux partisans». Le ministre a ajouté que cette affaire – qui semblait l'avoir particulièrement frappé –, avait été réglée en fin de compte d'une manière satisfaisante.

M. Modzelewski a dit alors qu'il voyait avec peine le gouvernement français accepter le renforcement de l'Allemagne. La Pologne y était profondément hostile. J'ai rappelé notre point de vue qui était très différent de l'interprétation qu'en donnait le ministre; j'ai fait observer que nous étions les seuls à vouloir limiter le relèvement de l'Allemagne et que l'on pouvait mettre en parallèle, sur ce point, notre politique et celle de l'URSS. Certes, a répondu M. Modzelewski, je connais cette

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

thèse qui est soutenue par certains membres du quai d'Orsay, mais au quai d'Orsay, nombreux sont ceux qui la combattent et qui veulent ouvertement le relèvement de l'Allemagne (*sic*). Vous me parlez de l'autorité de la Ruhr ; la France n'a rien obtenu sinon des paroles. Elle est en minorité dans la Ruhr et chaque fois qu'elle voudra défendre son point de vue, elle sera battue.

La conversation a été interrompue quelques instants. Puis le ministre a évoqué les négociations du pacte franco-polonais qui avaient eu lieu au moment où s'était formé le gouvernement de Lublin. « Nous les reprendrons plus tard, a-t-il dit. Pas maintenant. Ce ne serait pas possible. Peut-être dans deux ans ».

(Direction d'Europe, Pologne, volume 61)

74

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1].

T. nos 608-615. *Paris, 2 février 1949, 1 h. 30.*

Réservé.

Je réponds à votre télégramme nos 406-408[2].

Je suis enclin à penser comme le Département d'État que des préoccupations de propagande entrent pour une large part dans les manifestations spectaculaires du généralissime Staline ; j'entends le désir du gouvernement soviétique de manifester ses intentions et sa politique sincèrement pacifiques, face à la politique agressive et belliciste des puissances occidentales.

Ceci n'est nullement contradictoire avec les fins plus précises qui peuvent également inspirer le Kremlin et qui seraient d'arriver à un *modus vivendi* avec les États-Unis, afin de gagner un temps qu'il estime maintenant, et à moyen ou long terme, jouer en sa faveur.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible de négliger les initiatives soviétiques. Elles auront leur effet sur l'opinion publique, sans doute aux États-Unis, à coup sûr en France[3]. La suite à y donner, quelle que soit

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Dans celui-ci, Bonnet rapportait que le Département d'État considérait les déclarations de Staline comme une manœuvre de propagande sans que cela ne permette aucun réel progrès (télégramme nos 406-408 du 1er février 1949 de Washington, non reproduit).

[3] Depuis Moscou, Chataigneau avait rapporté quelques phrases importantes de cette interview (télégramme n° 236 du 31 janvier 1949 de Moscou, non reproduit) et considérait

la forme dont on usera, a donc une grande importance et nous devons nous concerter à ce sujet tant avec Washington qu'avec Londres.

Aucune communication officielle n'ayant été envoyée par les Soviets, aucune réponse officielle ne peut être envisagée. Je ne sais quel accueil le président Truman réservera à la surprenante invitation du généralissime. Du point de vue français en tout cas, nous ne pouvons envisager des conversations de cette nature dont nous-mêmes et les Britanniques seraient exclus.

Même s'il s'agissait d'une conversation quadripartite, le doute reste permis. Les déclarations de Staline n'apportent vraiment rien qui puisse donner à penser que le moindre rapprochement des points de vue s'est opéré, par exemple sur le désarmement ou sur l'Allemagne. Une rencontre de la nature de celle qui est suggérée, et même offerte, n'aurait de valeur que si des conversations préalables suffisamment poussées avaient préparé les discussions et ouvraient des perspectives favorables.

Tel est à mon sens la direction dans laquelle devraient s'orienter les commentaires qui constitueront sans doute la réponse au gouvernement soviétique.

Ces commentaires pourraient en particulier viser les problèmes de Berlin et de l'Allemagne, pour lesquels, semble-t-il, Staline est aujourd'hui plus exigeant qu'à Moscou l'été dernier. Il avait à cette époque présenté l'ajournement de la constitution du gouvernement de l'Allemagne occidentale comme un désir pressant de sa part, non comme la condition d'un accord sur la levée du blocus. Les arrangements du 30 août ne visaient que des mesures d'ordre technique concernant l'introduction du mark oriental à Berlin et le commerce entre Berlin et les zones occidentales. C'est sur cette base que le Conseil de sécurité a discuté et que son comité d'experts continue à travailler. Une condition d'ordre purement politique est maintenant posée, qui en fait rendrait le problème insoluble.

Incidemment cette nouvelle prise de position renforce mes doutes sur le bien-fondé de l'attitude américaine vis-à-vis des propositions du Comité d'experts. Il aurait été plus avisé de discuter objectivement ces propositions, ayant en vue un accord, même si l'on peut avoir des doutes sur la volonté des Soviétiques d'aboutir. Peut-être n'est-il pas trop tard pour en revenir à cette conception, qui ne présente à mon sens que des avantages.

que Staline se plaçait en arbitre de la paix (télégramme n° 249 du 1er février 1949 de Moscou, non reproduit). À Varsovie, les Polonais jugeaient cette interview encourageante et constituant un «pas pour la paix» plutôt positif (télégramme nos 137-139 du 3 février 1949 de Varsovie, non reproduit), tout en notant leur préférence pour un échange de vues et le maintien d'une situation ambiguë plutôt qu'une coupure nette entre l'Est et l'Ouest de l'Europe (télégramme nos 149-152 du 5 février 1949 de Varsovie, non reproduit). On notait également à Baden-Baden que cette ouverture stalinienne provoquait espoir et scepticisme à la fois chez les Allemands, qui se demandaient quel serait leur sort (télégramme n° 108 du 5 février 1949 de Baden-Baden, non reproduit).

Un autre aspect des récentes initiatives soviétiques est le lien que l'on ne peut manquer d'établir entre elles et le développement de la politique occidentale dans le domaine de l'Union européenne et du pacte atlantique. Il est clair que Moscou voudrait arrêter ou rendre plus difficile ce développement. Sans doute n'y parviendra-t-il point. Mais en tout cas il est facile de montrer que si l'Union européenne est aujourd'hui limitée à l'ouest du rideau de fer, c'est que l'Union soviétique et ses satellites s'en sont volontairement exclus malgré les appels que nous leur avons adressés, particulièrement en 1947. De même le pacte atlantique, qui est un pacte régional purement défensif, n'est que la réplique au réseau des alliances qui unissent les démocraties populaires.

Telles sont les réflexions que m'inspirent les déclarations du généralissime Staline. Je vous demande de vous en inspirer dans vos entretiens avec le Département d'État, et sans doute le secrétaire d'État lui-même.

(Direction d'Europe, URSS, volume 47)

75

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 392-393. *Londres, 2 février 1949, 17 h. 30.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 2, 22 h. 50)

Conformément aux directives qu'elle a reçues du Conseil consultatif, la Commission permanente doit faire des propositions sur la manière d'associer d'autres gouvernements européens à la rédaction d'un texte constitutif d'un conseil de l'Europe.

Il a été convenu d'autre part que la France et la Grande-Bretagne se chargeraient de sonder les dispositions de divers pays quant à leur participation éventuelle au Conseil de l'Europe. Tandis que les représentants britanniques interrogeraient les gouvernements suédois et danois, la même démarche serait effectuée par nos représentants à Oslo et à Dublin. Au *Foreign Office*, on estime qu'il y aurait intérêt à opérer ces sondages le plus rapidement possible et je sais que mon collègue britannique à la Commission permanente soulèvera la question après-demain matin.

Je serais donc reconnaissant au Département de vouloir bien m'indiquer d'urgence s'il est d'accord pour que les démarches aient lieu simul-

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*à diffuser Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Rome, Oslo, Copenhague, Stockholm, Dublin, Berne, f[ai]t le 5/2/49*».

tanément et à une date rapprochée dans les quatre capitales et pour que des instructions identiques soient adressées à cet effet à nos représentants[1].

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

76

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. FOUQUES-DUPARC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME[2].

T. nos 116-120. *Paris, 2 février 1949.*

Réservé. Très urgent.

Au cours de la réunion à Londres du Conseil consultatif du Pacte de Bruxelles, l'accord s'est fait sur le principe de l'admission de l'Italie et des États scandinaves et de l'Irlande au sein de l'Union européenne. Le comité permanent est actuellement chargé de mettre au point, suivant les directives du conseil, un texte de base en fonction duquel les invitations seront faites et de présenter aux gouvernements des propositions sur la manière d'associer les États invités à la rédaction finale.

L'Italie nous ayant déjà fait connaître sa disposition à collaborer à la constitution de l'Union, il a été question de faire une mention expresse de son admission dans le communiqué. Une suggestion en ce sens n'a pas été retenue en raison des susceptibilités que ce procédé eût pu éveiller chez d'autres adhérents éventuels, tels que la Norvège.

Le gouvernement italien peut compter, dans un proche avenir, sur une invitation à conférer.

Les cinq ministres ont constaté que par voie de conséquence, le principal obstacle qui eût pu s'opposer à l'admission de l'Italie dans le pacte de l'Atlantique n'existait plus. Les objections élevées de diverses parts contre cette admission n'ont pas été maintenues et la question pour ce qui concerne les cinq puissances participant au Pacte de Bruxelles, peut-être considérée comme réglée.

Les cinq ministres, par contre, ont été amenés à considérer qu'il était tout à fait impossible de donner suite à la demande formulée à

[1] Schuman répond qu'il est d'accord pour que les démarches suggérées soient entreprises le plus tôt possible, il ne s'oppose pas à un sondage officieux envers la confédération helvétique, même s'il n'a pas été envisagé de l'associer et qu'il doute qu'elle le veuille (télégramme n° 579 du 2 février 1949 de Paris, non reproduit).

[2] Télégramme communiqué à l'ambassade de France à Washington (n° 581).
Note manuscrite : «*Diffusion : M. Schuman, M. Clappier, M. Chauvel*».

Washington par le gouvernement italien et tendant à inclure dans le Pacte une mention expresse du territoire de Trieste. Si ce territoire doit être attribué à l'Italie, il sera automatiquement couvert par le Pacte. Si l'affaire reste pendante, la mention suggérée, loin de régler quoi que ce soit, rendrait la difficulté plus vive. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, dans l'état actuel des choses, ce territoire, du fait de l'occupation alliée, est couvert par le pacte de Bruxelles. Il le sera probablement pour la même raison, par le Pacte de l'Atlantique.

M. Quaroni, qui part ce soir pour Rome, a été informé, grosso modo, de ce qui précède. La question de Trieste, n'ayant pas été soulevée par lui, n'a pas été traitée.

En faisant état de ce qui précède auprès de vos interlocuteurs italiens, vous pourrez ajouter qu'au cours de la réunion la thèse franco-belge a triomphé sur deux points essentiels, à savoir la liberté laissée à chaque pays de désigner suivant la procédure de son choix les membres de sa délégation à l'assemblée et le principe du vote par tête. Le gouvernement britannique, vous le savez, insistait sur le vote par délégation.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

77

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 422-426. *Washington, 2 février 1949, 20 h. 35.*

(*Reçu* : le 3, 8 h. 45)

Le conseiller du Département d'État m'avait dit ce matin que M. Dean Acheson dans sa conférence de presse avait l'intention tout en répondant aux questions des journalistes de faire mettre de nouveau l'accent sur le fait que les États-Unis attendaient de la Russie dans le rapprochement éventuel des points de vue en conflit des actes et non des mots.

La conférence de cet après-midi s'est en effet déroulée sur ce thème ; sur la question du blocus de Berlin, le secrétaire d'État a fait ressortir que Moscou (...)[1] successivement présenté comme en étant la cause des difficultés techniques ensuite l'absence d'accord sur la monnaie et aujourd'hui la création d'un gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest. M. Dean Acheson a ajouté que l'organisation de celle-ci était une conséquence de la politique soviétique et que la politique des États-Unis demeurait inchangée à cet égard depuis la déclaration faite le 12 mai

[1] Lacune de déchiffrement.

par M. Marshall; en ce qui concerne le cas particulier de Berlin, le gouvernement américain étudierait naturellement avec soin de concert avec la Grande-Bretagne et la France, toute proposition tendant à la régler qui serait «conforme à leurs engagements et à leurs droits, devoirs et obligations de puissance occupante».

Quant à la proposition de déclaration américano-soviétique contre la guerre, le secrétaire d'État a rappelé que les deux pays étaient déjà liés par la Charte qui fait une obligation à ses signataires de ne recourir dans leurs litiges qu'à des moyens pacifiques. Or l'obstructionnisme soviétique avait depuis plusieurs années porté à la coopération internationale un préjudice grave en empêchant d'aboutir les projets d'accord sur l'énergie atomique, le désarmement mondial et la création d'une force de police internationale. L'usage par l'URSS du veto avait par ailleurs prévenu la mise en œuvre de dispositions de la Charte, relative au règlement pacifique des différends. La politique des États-Unis était en tout cas de ne pas traiter bilatéralement des problèmes intéressant d'autres puissances.

Le secrétaire d'État a précisé en outre que les nouvelles déclarations du maréchal Staline au sujet d'une entrevue avec M. Truman n'apportaient pas d'élément nouveau et que dans ces conditions il n'était pas question que le président qui accueillerait volontiers le maréchal à Washington se déplaçât pour le rencontrer ailleurs.

M. Dean Acheson a fait remarquer alors qu'il semblait que le maréchal Staline fut «cloué au sol». L'ironie de cette remarque s'est du reste répétée lorsque le secrétaire d'État fit remarquer à ses interlocuteurs «qu'il ne fallait pas confondre M. Kingsbury Smith avec l'ambassadeur des États-Unis auprès des Soviets, le général Bedell Smith».

Bien que M. Acheson ait déclaré à la fin de sa conférence que toutes les voies normales de la diplomatie demeuraient ouvertes, il n'en a pas moins nettement réaffirmé l'intention des États-Unis de ne pas dévier de leur politique et de ne pas entrer en conversation avec l'URSS à propos d'une initiative que l'on qualifie ici de manœuvre. L'insistance manifestée en l'occurrence par le généralissime Staline n'en a pas moins créé dans divers milieux de Washington l'impression que le Kremlin paraissait désireux d'entrer à nouveau en négociation et que sa nouvelle offensive de paix pourrait n'être que fumée[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 205)

[1] Bonnet précisait le lendemain que le président Truman était entièrement d'accord avec Acheson et qu'il n'était pas question d'engager des négociations bilatérales avec Moscou sur des questions intéressant d'autres puissances (télégramme n° 448 du 3 février 1949 de Washington, non reproduit).

78

AIDE-MÉMOIRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1] POUR L'AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS

MÉMO. *Paris, 2 février 1949.*

Secret.

Par son aide-mémoire du 29 décembre, l'ambassade d'Angleterre a bien voulu faire part au ministère des Affaires étrangères des vues du gouvernement britannique sur les répercussions, en Chine propre et dans les pays asiatiques voisins, des succès des communistes chinois ainsi que sur l'attitude que pourraient éventuellement adopter les puissances intéressées pour tenter de limiter les graves conséquences de cet état de choses. L'ambassade d'Angleterre a exprimé le désir de connaître les sentiments du gouvernement français à ce sujet.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de remercier l'Ambassade d'Angleterre de la communication de ces très intéressantes informations et considérations.

Les prévisions contenues dans l'aide-mémoire du 29 décembre sur l'évolution probable de la situation en Asie, conséquence des victoires communistes chinoises, correspondent, dans leur ensemble, à l'opinion que le ministère des Affaires étrangères s'est formée d'après les renseignements reçus de ses agents sur place.

En Chine propre, l'effacement de la scène politique de Tchang Kaï-chek est maintenant un fait accompli.

Il ne fait pas non plus de doute que le gouvernement qui prendra la suite du régime kouomintang, même s'il revêt l'étiquette d'un gouvernement de coalition, sera entièrement dans la main des communistes qui ne toléreront auprès d'eux que des organisations se soumettent étroitement à leurs directives.

Il est sans doute possible que la mise en pratique du communisme chinois comporte des altérations par rapport à la pure doctrine marxiste-léniniste correspondant au tempérament asiatique et aux degrés d'évolution économique du pays. Mais ce que nous savons des idées de Mao Tsé-Toung et de ses collègues ne doit nous laisser d'illusion ni sur l'intimité actuelle de leurs rapports avec Moscou ni sur leur volonté d'établir un régime du type totalitaire qui élimine progressivement les conceptions occidentales de la propriété et de la libre entreprise. Cette tendance sera d'autant plus menaçante pour les intérêts

[1] Aide-mémoire préparé par la direction d'Asie-Océanie et communiqué à Washington, Londres, Nankin, Singapour, à la direction des Affaires économiques et au ministère de la France d'outre-mer.

étrangers que la victoire communiste s'associera à un renforcement des tendances nationalistes et de la xénophobie latente dans ce pays.

Les conditions de paix en 8 points annoncées le 14 janvier par Mao Tsé-Toung indiquent que le nouveau gouvernement ne s'embarrassera pas des engagements antérieurs pris vis-à-vis de l'étranger. S'il est possible que dans un temps plus ou moins éloigné certaines traditions chinoises reprennent le dessus et finissent par dénaturer ce que le communisme comporte pour la Chine d'apports extérieurs, il est certain que dans l'immédiat ce ne seront nullement des considérations doctrinales mais seulement des nécessités d'opportunité politique et économique qui permettront le maintien de certaines activités étrangères.

Les conséquences de l'établissement en Chine d'un gouvernement à direction communiste seront également extrêmement sérieuses dans les pays voisins. Le triomphe du communisme – même sous une forme édulcorée – dans un pays de première importance et bénéficiant en Asie du prestige traditionnel de la Chine, aura une immense résonnance du Japon aux Indes. Ce succès galvanisera les groupements idéologiquement apparentés qui recherchent depuis la fin de la guerre le renversement du statu quo social, politique et économique. À cet égard les importantes communautés chinoises disséminées dans toute l'Asie du Sud-Est constituent, dans chaque pays, de véritables «cinquièmes colonnes» toutes préparées à servir de relais et d'organismes de diffusion pour les mots d'ordre, les armes et les déplacements d'agitateurs venant de Chine. Il faut donc s'attendre, dans l'Asie du Sud-Est à un développement des mouvements subversifs s'exprimant selon les cas par la multiplication des conflits du travail, les grèves, le terrorisme, la guerre civile, etc. Ainsi que le note le memorandum de l'Ambassade d'Angleterre l'état d'insécurité qui en résultera aura notamment pour effet de réduire la production et de compliquer le transport de certains produits essentiels tels que le riz, ce qui, en développant le paupérisme et la misère, accroîtra les motifs d'agitation sociale.

Il paraît inutile d'analyser le cas de chacun des pays intéressés au sujet desquels le memorandum britannique fournit des appréciations fort justes. Mais le ministère des Affaires étrangères croit devoir insister sur le rôle prépondérant que sa situation géographique donne, en l'occurrence, à l'Indochine française. Ce territoire a une frontière commune de 1 200 kilomètres avec la Chine, frontière aisément perméable en raison de sa longueur même et du relief du terrain. L'Indochine est, d'autre part, en contact direct avec le Siam et la Birmanie et en relations commerciales avec la Malaisie. Des expériences passées ont démontré que les invasions venues du Nord se sont efficacement servies de cette voie pour pénétrer dans l'Asie du Sud-Est.

Enfin, bien que débordant le cadre géographique du memorandum britannique, il convient de souligner la transformation considérable qu'exercera sur l'équilibre actuel des puissances dans le monde la prise de pouvoir des communistes en Chine. Ce pays, depuis la fin de la

deuxième guerre mondiale, occupe une place privilégiée dans les grandes assises internationales et dispose notamment d'un siège permanent et du droit de veto au Conseil de sécurité. Même si la pure doctrine communiste est altérée dans son application sur le territoire chinois, il est très vraisemblable que, dans les débats sur les problèmes de la politique mondiale et dans la constitution de groupes de puissances, la Chine de Mao Tsé-Toung s'alignera sur le gouvernement de Moscou et apportera un appoint considérable à l'action diplomatique du bloc soviétique.

*

En face de ces dangereuses éventualités, les moyens de défense des puissances occidentales apparaissent réduits. Il semble à cet égard nécessaire de distinguer entre la ligne de conduite à suivre dans la Chine même et dans les autres pays asiatiques.

En Chine propre, il ne saurait évidemment être question d'enrayer le cours des choses par des mesures d'intervention ou par l'emploi de la force. L'attitude à adopter ne pourra être qu'opportuniste et devra s'adapter aux circonstances du moment pour en tirer le meilleur parti possible. Les considérations suivantes paraissent notamment devoir retenir l'attention.

On peut considérer tout d'abord que toute position actuellement abandonnée sera une position définitivement perdue. Par contre, toute position conservée, même au prix de compromis et d'un statut mal défini, risque d'être tolérée pendant une longue durée dans ce pays où la logique n'est pas une règle absolue des comportements administratifs. Le gouvernement français s'efforcera donc d'éviter ou de retarder autant que possible la fermeture ou le repli des organismes officiels ou privés et des entreprises économiques ou culturelles qu'il entretient ou que ses ressortissants entretiennent en Chine.

En ce qui concerne les possibilités d'action économique des puissances en Chine, il paraît probable que la fin de la guerre civile d'une part, l'arrivée au pouvoir d'une équipe dirigeante que tous les témoignages présentent comme singulièrement intègre et sincère dans son désir de réforme et d'épuration d'autre part, et enfin l'instauration d'un régime autoritaire qui saura se faire craindre et obéir, rendront la Chine communiste mieux administrée et plus prospère qu'elle n'était à la fin du régime kouomintang. C'est ainsi que les derniers renseignements reçus laissent apparaître, dans les territoires actuellement sous le contrôle de Mao Tsé-Toung une inflation monétaire qui reste modérée et des niveaux de vie assez décents. Dans ce pays qui sera relativement pacifié et offrira des conditions favorables à une reprise de la vie économique, le gouvernement communiste sera confronté par les mêmes problèmes de ravitaillement général et d'équipement industriel que le gouvernement kouomintang n'a pas su résoudre. Pour y faire face et justifier son

programme de relèvement de la Chine, le gouvernement communiste sera amené à faire appel à des concours extérieurs, tout d'abord sous forme d'importation de produits alimentaires et de matières premières de base, puis sous forme d'aide technique et sans doute aussi financière. Il ne semble pas que, dans les circonstances actuelles, l'URSS puisse lui être d'un grand secours. Seule l'Asie du Sud-Est peut fournir le riz nécessaire et les puissances occidentales les produits d'équipement et les capitaux. Sans nullement croire que le gouvernement communiste abandonnerait délibérément l'essentiel de sa doctrine pour des raisons économiques, on peut tout de même penser qu'il sera assez réaliste pour admettre et même rechercher les arrangements nécessaires à la reconstruction du pays et au ravitaillement alimentaire de la population. Il y a là des possibilités de compromis et de transaction. Pour en tirer tout le parti possible, le ministère des Affaires étrangères serait favorable à toute initiative d'échanges de renseignements et de collaboration entre entreprises privées sur le plan local. De même il serait d'accord sur l'opportunité de prendre en commun, si le besoin s'en faisait sentir, certaines mesures de rétorsion économique.

Enfin, le ministère des Affaires étrangères estime qu'il convient de ne pas négliger, dans l'élaboration de la politique à adopter, la division de la Chine en entités régionales. À cet égard, les provinces méridionales de ce pays constituent un vaste territoire dont le rôle est particulièrement à surveiller dans la conjoncture actuelle. Le Kouang-Toung, le Kouang-Si et le Yunnan sont en effet en bordure des États de l'Asie du Sud-Est et fournissent un grand nombre des émigrants chinois qui y résident. Le ministère des Affaires étrangères ne pense pas qu'aucune résistance militaire organisée puisse être de longue durée dans ces provinces contre la poussée venant du Nord. Mais il n'est cependant pas certain que le jour où une administration d'allégeance communiste aura été officiellement installée sur ces territoires, elle puisse y faire sentir son action de façon aussi directe qu'en Mandchourie ou dans la Chine du Centre. Les populations locales ont une tradition de particularisme que n'ont jamais complètement fait disparaître les régimes antérieurs. D'autre part, quoique la misère y soit grande, le problème agraire paraît être beaucoup moins aigu dans ces provinces montagneuses que sur les grandes plaines d'alluvions de la Chine centrale. Sans envisager l'hypothèse d'interventions politiques en faveur d'un gouvernement séparé de Chine du Sud qui ne correspond plus aux possibilités actuelles, il y aurait vraisemblablement intérêt à favoriser, dans les rapports d'affaires, le particularisme régional qui subsistera probablement de quelque façon dans le sud de la Chine.

*

Si, en Chine propre, l'adaptation aux circonstances qui nous sont imposées paraît être la seule ligne de conduite à suivre, le ministère des

Affaires étrangères estime qu'en revanche dans les pays avoisinants devra être poursuivie une politique beaucoup plus active et énergique de défense contre les répercussions du mouvement communiste chinois.

Il appartient évidemment à chacun des gouvernements intéressés de définir les moyens ou les méthodes de cette politique sur les territoires qu'ils contrôlent respectivement.

Mais il apparaît en même temps très désirable, ainsi que le souligne l'aide-mémoire de l'Ambassade d'Angleterre, de renforcer dans cette partie du monde les relations franco-britanniques en raison même de l'identité des dangers qui menacent les territoires où les deux puissances possèdent des intérêts particuliers. Cette action commune serait grandement facilitée par des consultations fréquentes entre les deux gouvernements, analogues à celles qui ont accompagné le récent voyage de M. Dening à Paris, par des échanges de renseignements entre les autorités locales intéressées et, si possible, par la constitution d'organismes communs permanents ou semi-permanents.

Les consultations entre gouvernements se feraient par la voie habituelle des ambassades françaises et anglaises à Londres et à Paris.

Les échanges permanents de renseignements et les contacts périodiques entre les autorités spécialisées, responsables en matière de sécurité publique, seraient plus utilement et plus rapidement effectués sur place, c'est-à-dire à Saïgon et à Singapour par l'entremise des consulats d'Angleterre et de France qui sont respectivement en contact avec le Haut-Commissariat de France pour l'Indochine et les services du Commissaire général britannique pour l'Asie du Sud-Est. Ces échanges de renseignements ont d'ailleurs déjà fait l'objet d'un premier accord à l'occasion des visites du général Ritchie et du général Blaizot[1]. Ils devront porter sur l'identification, la localisation et les activités des chefs du communisme international et sur la détention et la contrebande des armes. Les autorités françaises sont également prêtes, ainsi que le général Ritchie en avait fait la demande, à fournir des informations sur les méthodes pour la surveillance des côtes et des bâtiments suspects ainsi qu'une documentation sur les voies de communication, les terrains d'aviation et les plages en Indochine. Le ministère des Affaires étrangères suggère que ces renseignements s'étendent également aux questions concernant l'émigration et la surveillance des communautés chinoises.

Enfin, les autorités françaises seraient très favorables au développement de la coopération économique et technique notamment par l'utilisation des moyens du Centre régional pour l'Asie du Sud-Est constitué à Singapour sur l'initiative du Commissaire général britannique et par la pratique de consultations entre gouvernements français et britannique préalables aux conférences que tiennent dans l'Asie du Sud-Est

[1] Voir *DDF*, 1948-II, n°s 433 et 452.

les organisations spécialisées de l'ONU (Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, FAO[1]).

L'aide-mémoire britannique indique que la démarche effectuée auprès du gouvernement français a été également faite auprès des pays du Commonwealth, des Pays-Bas, de la Birmanie et du Siam. Il est évident que chacun de ces pays a, vis-à-vis du problème chinois, des vues qui peuvent être légèrement différentes. C'est ainsi que les gouvernements birman et siamois doivent se préoccuper, à juste titre, de la menace que fait peser sur leur territoire l'expansion d'un impérialisme communiste ayant son centre en Chine, mais qu'en revanche ils n'ont pas à s'inquiéter de la défense d'intérêts en Chine propre, ce qui est le cas des puissances occidentales. Compte tenu de cet aspect de la question, le gouvernement français ne voit que des avantages à ce que les pays visés par le memorandum britannique et qui occupent une place de premier plan dans l'Asie du Sud-Est participent à certaines consultations politiques vers l'Angleterre et la France pour arriver à définir une attitude commune des États intéressés concernant les problèmes d'ensemble du Sud-Est asiatique. La participation d'États indépendants comme le Siam et la Birmanie accentuerait le caractère de défense régionale de ces consultations et éviterait qu'elles puissent être taxées de poursuivre des buts spécifiquement «colonialistes».

Pour terminer, le ministère des Affaires étrangères estime que la protection de l'ordre dans l'Asie méridionale contre les menées subversives externes ou internes serait puissamment renforcée si des contacts étaient établis à ce sujet par les puissances intéressées avec les États-Unis d'Amérique. Bien que les États-Unis ne possèdent pas dans cette région de territoire où ils exercent leur autorité de façon directe ou semi-directe, il n'en reste pas moins qu'ils doivent être, pour de multiples raisons qu'il serait superflu d'exposer ici, extrêmement intéressés à éviter de voir passer ces territoires sous l'allégeance idéologique sinon politique d'une Chine communiste. D'autre part, il est certain que l'un des meilleurs arguments pour inciter les gouvernements nationalistes à lutter contre le communisme, à l'égard duquel ils éprouvent malheureusement déjà un complexe d'infériorité, consisterait à leur donner l'impression qu'ils sont épaulés et encadrés par les grandes puissances, que le combat qu'ils doivent mener n'est pas inégal et qu'il a toutes les chances d'être victorieux. À cet égard l'association, sous une forme à déterminer, des États-Unis à la coopération franco-britannique dans l'Asie du Sud-Est constituerait certainement un élément psychologique de première importance.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 36)

[1] FAO : *Food and Agriculture Organization.*

79

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 132. *Baden-Baden, 2 février 1949.*

Très secret.

Pour faire suite aux télégrammes de mon représentant à Berlin n° 78 en date du 26 janvier, et en date du 29 janvier[2], concernant ses récents entretiens avec MM. Panine et Gribanov, respectivement Conseiller politique soviétique pour le Grand-Berlin et Chef de la division politique du Groupe soviétique de Contrôle, j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence la copie d'une lettre personnelle que vient de me faire parvenir M. de Noblet d'Anglure et dans laquelle il me fait part des avances que lui a faites son dernier interlocuteur en vue d'une rencontre entre M. François-Poncet et le maréchal Sokolovski.

Depuis la rupture du quadripartisme, les occasions d'avoir avec les Russes, en Allemagne, une conversation utile ont été excessivement rares. Malgré leur maintien, les missions militaires de liaison, la française à Potsdam, la soviétique à Baden, n'ont servi à aucun contact. Les seuls rapports personnels qui, de manière d'ailleurs très espacée, aient subsisté entre officiels français et russes ont été ceux du général Bapst, l'adjoint du général Noiret, avec le général Loukatchenko, et ceux de M. de Noblet, mon délégué auprès du général Ganeval, avec son correspondant russe, M. Panine.

Pendant un temps assez long, nous avons eu l'impression très nette que la tactique russe consistait à se dérober systématiquement à tout entretien. Lorsque M. Couve de Murville était passé à Berlin et qu'il avait, par courtoisie, demandé un rendez-vous à M. Semonov, on avait répondu que celui-ci était absent et personne ne s'était proposé pour recevoir le directeur français des Affaires politiques. Jusqu'en septembre, le général Loukatchenko et M. Panine se sont de même dérobés devant leurs interlocuteurs habituels, qui se sont, d'ailleurs, gardé de rechercher inutilement des rencontres.

À la fin de septembre, c'est M. Panine qui a repris l'initiative de faire savoir à M. de Noblet qu'il le reverrait volontiers. Bien qu'avec beaucoup de lenteur et beaucoup de prudence, les Russes ont, peu à peu, depuis cette époque, essayé de marquer qu'ils n'étaient plus, par principe, hostiles à une conversation. La démarche de M. Grappin auprès du général Koenig, rapportée dans le télégramme confidentiel n° 42

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe.

[2] Documents non reproduits.

du 17 janvier[1], en était l'indice le plus marquant jusqu'à présent. La suggestion faite avec une certaine insistance par M. Gribanov d'une rencontre entre M. François-Poncet et le maréchal Sokolovski en constitue un second, beaucoup plus précis. Il est d'autant plus à retenir que M. Gribanov ne passait pas, jusqu'à présent, pour un élément modérateur et conciliant dans l'état-major de Karlhorst. Il y avait remplacé, il y a un an, M. Ivanov, jugé, semblait-il, trop mou, car il entretenait de bonnes relations avec ses collègues occidentaux.

Il y a lieu de noter que non seulement aux lisières du secteur français, mais aussi dans tout Berlin, il n'y a plus eu depuis quelques semaines, comme me le faisait remarquer hier M. Murphy, aucun incident entre les Russes et les Alliés. Ceci correspond certainement, notait mon collègue américain, pourtant peu susceptible de tendresse vis-à-vis des Soviétiques, à un mot d'ordre et à l'exécution par les Russes d'une consigne d'apaisement.

Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir me faire connaître quelles instructions doivent être données à M. de Noblet. Doit-il, comme je le pense, maintenir un contact non seulement avec M. Panine, mais aussi avec M. Gribanov, et doit-il, au cours de sa prochaine conversation, relever les ouvertures qui lui ont été faites en ce qui concerne une visite éventuelle à Berlin de M. François-Poncet?

Nous avons ici l'impression que les Russes, qui avaient attendu les élections américaines pour prendre position et qui, d'autre part, ont obtenu en Extrême-Orient des résultats considérables et inappréciables pour le moment, cherchent maintenant, en ce qui concerne l'Allemagne, un nouveau Yalta ou un nouveau Potsdam, qui leur permettrait, même au prix de certains sacrifices, de gagner du temps en Occident.

Il est assez symptomatique que l'on n'ait plus entendu parler ces temps derniers du *Volkskongress*, ni de la constitution à Berlin, par les Russes, d'un gouvernement allemand, comme on pouvait s'y attendre, il y a quelques mois. Il est vrai que les débats de Bonn ne sont pas encore terminés et que les Russes ne sont donc pas encore certains qu'ils verraient en face d'eux un gouvernement d'Allemagne occidentale.

M. de Noblet retire de ses entretiens l'impression qu'en ce qui concerne Berlin, les Russes seraient prêts, si c'était nécessaire, tout en préférant une administration allemande unique, à laisser subsister la division actuelle des deux magistrats, l'essentiel étant, d'après ce qu'ils disent, de rétablir un accord entre les Alliés pour juguler un nationalisme allemand renaissant (voir à ce sujet la déclaration du Chef de la mission militaire soviétique à Baden-Baden, rapportée par mon télégramme n° 84)[2].

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

Mon collaborateur a eu également le sentiment que, dans le bloc tripartite, les Soviétiques espèrent trouver du côté de la France une oreille plus attentive et peut-être même un médiateur possible.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

ANNEXE

NOTE DE M. NOBLET D'ANGLURE, CONSEILLER À LA SECTION POLITIQUE DU GRAND BERLIN

N. *Berlin, 29 janvier 1949.*

Très secret.

Dans mon télégramme d'aujourd'hui, relatif à M. Gribanov, il y a une chose dont je n'ai pas parlé. D'accord avec le général Noiret, il a été convenu que je ne la transmettrais qu'à vous et que lui-même ne la dirait qu'au général Koenig. Il y a, semble-t-il, avantage à la garder très secrète.

À la fin de mon entrevue, au moment où je me levais, Gribanov me déclara : «J'ai quelque chose à vous dire. Un bruit a couru à Paris dernièrement, pendant que j'y étais pour l'ONU, que M. François-Poncet viendrait prochainement à Berlin et qu'il verrait peut-être les trois commandants en chef. J'ignore, bien entendu, si ce bruit a quelque fondement et si M. François-Poncet a l'intention de se rendre à Berlin. Mais je voudrais vous dire, pour votre information purement personnelle et puisque notre conversation a un caractère purement personnel, que le maréchal Sokolovski serait très heureux de recevoir M. François-Poncet».

Je me suis borné à lui répondre que j'ignorais moi aussi, les intentions de M. François-Poncet, que, pour le moment, il n'avait pas annoncé sa venue à Berlin, mais qu'il se pourrait que j'eusse l'occasion de communiquer avec lui dans quelques jours et que je lui ferais savoir qu'à mon avis personnel, le maréchal Sokolovski le recevrait avec plaisir, s'il désirait avoir une entrevue avec lui.

M. Gribanov m'a dit alors : «Vous comprenez qu'il ne s'agit bien entendu pas d'une invitation. D'ailleurs, je ne connais pas exactement la situation de M. François-Poncet vis-à-vis du général commandant en chef. Peut-être M. François-Poncet désirait-il voir plutôt M. Semonov, le Conseiller politique. En ce cas, M. Semonov serait à son entière disposition. M. François-Poncet pourrait voir soit le maréchal Sokolovski, soit le maréchal et M. Semonov, soit seulement M. Semonov s'il le préfère».

Cette dernière phrase vous donne la mesure de l'insistance que M. Gribanov y a mise.

Quand, après cette déclaration, je l'ai définitivement quitté, il m'a dit qu'il avait été très heureux de notre entretien, etc., etc. qu'il serait désireux de me revoir souvent. J'ai d'abord pris cela pour une aimable banalité, mais il a pris un air un peu méditatif, quand je me suis contenté de répondre par un vague acquiescement. Et, tout d'un coup, il m'a dit : «Vous savez, des contacts personnels comme ceux que nous avons sont très utiles, beaucoup plus qu'on ne croit pour donner une atmosphère, éclairer éventuellement des malentendus, etc. etc. Je sais que je puis avoir confiance en vous : vous avez été en contact avec Panine et nous avons pu constater la discrétion et la bonne foi dont vous avez fait preuve. De notre côté, vous pouvez être tout à fait tranquille à notre égard. Tout restera strictement confidentiel et personnel. Nous ne

demandons pas des amabilités; nous préférons savoir la vérité et c'est justement dans des conversations de ce genre, où l'on est sûr d'une totale discrétion, que l'on peut s'expliquer avec franchise. Je le répète: j'aimerais que nous nous retrouvions de temps en temps. Fixons dès à présent, si vous le voulez, un jour pour la semaine prochaine dès maintenant».

J'ai donc accepté de le revoir en principe vendredi. Pour me réserver un peu de marge, j'ai dit qu'il se pourrait que j'aie à m'absenter à la fin de la semaine prochaine et que, dans ce cas, je pourrais remettre ce rendez-vous de trois ou quatre jours. Il a conclu en me donnant non seulement le numéro du commandant Kostenko (celui du bureau), mais son numéro direct.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

80

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE[1]
(Sous-direction d'Europe du Nord)

L'Union européenne après la réunion du Conseil consultatif (27 janvier 1949)

N. *Paris, 3 février 1949.*

Au cours de la réunion trimestrielle du Conseil consultatif, tenue à Londres les 26 et 27 janvier derniers, les cinq ministres des Affaires étrangères du Pacte de Bruxelles, ayant pris connaissance du rapport qui leur était soumis par le Comité d'études pour l'Union européenne, sont parvenus à se mettre d'accord sur une formule de compromis prévoyant à brève échéance, la création d'un «Comité ministériel» européen et d'un «Corps consultatif».

Aussi bien tant l'étude plus approfondie du projet ébauché par le Comité que la recherche des termes dans lesquels certains pays seraient conviés à participer, comme membres fondateurs, à l'Union européenne, ont été confiées par le Conseil consultatif à la Commission permanente siégeant à Londres.

Un terme est ainsi mis à l'activité du Comité d'études et la mise au point du statut de la future union européenne retrouve un cadre essentiellement gouvernemental. La procédure adoptée n'est-elle pas de nature à soulever certaines difficultés?

L'étendue même du mandat donné au Comité d'études avait largement contribué à rendre fructueux les échanges de vues qui en avaient marqué les réunions. Le fait qu'à l'exception du gouvernement du Royaume-Uni, les quatre autres gouvernements intéressés aient estimé devoir désigner comme délégués des hommes représentatifs de toutes

[1] Note manuscrite: «*M. Pierre Henry*».

les tendances politiques sans qu'aucun mandat impératif vienne entraver leur action, n'avait pu que faciliter une libre discussion, particulièrement utile puisqu'elle fut à l'origine du compromis auquel, en définitive, s'est rallié, dans ses grandes lignes, le Conseil consultatif. Il est à craindre que l'heureuse émulation née de cette atmosphère ne se retrouve pas à la Commission permanente aux travaux de laquelle ne seraient appelés à participer que des fonctionnaires.

Il n'est pas encore possible de prévoir la méthode de travail qu'adoptera la Commission permanente. Néanmoins, en raison de l'urgence même que présente la réunion d'une Assemblée européenne réclamée désormais par une opinion publique en éveil, il apparaît nécessaire que les séances de travail consacrées par la Commission permanente à l'élaboration du statut de l'Union européenne, soient plus fréquentes qu'elles n'avaient coutume de l'être jusqu'ici, permettant l'établissement d'un projet destiné à être soumis, dès avril prochain, aux ministres des Affaires étrangères.

Au demeurant seuls des juristes ou des techniciens avertis seront en mesure d'arrêter les termes d'une nouvelle constitution européenne. Si donc la Commission permanente délègue ses pouvoirs à un comité de rédaction, la composition de celui-ci devrait être suffisamment large par les éléments qui s'y trouveraient représentés.

Il y a lieu de se demander si les milieux parlementaires des pays intéressés ne devraient pas être associés à cette tâche comme ils l'ont été aux travaux du Comité d'études. Il est malaisé d'imaginer qu'une charte soit, en quelque sorte, octroyée à l'Europe, de l'initiative exclusive des gouvernements, sans qu'aucune assemblée parlementaire n'ait été appelée, non pas seulement à la ratifier, mais à participer à son élaboration. Avant que ne prenne forme l'Union européenne, ne devrait-on pas donner satisfaction à l'opinion publique symbolisée par ses élus, en associant ceux-ci à une œuvre que les gouvernements ne sauraient monopoliser ? Le Comité d'études, tel qu'il a passagèrement existé, répondait à ces soucis.

Un autre problème peut également se poser, à bref délai. Dans le cas où certains pays accepteraient de se joindre aux cinq Puissances de Bruxelles pour participer à la création de l'Union européenne, il semble qu'on ne puisse tenir ces nouveaux membres longtemps écartés de l'élaboration même du futur statut européen confié à la Commission permanente. Comment concevoir alors la participation aux travaux de cet organisme, de pays n'ayant pas adhéré au Pacte de Bruxelles ? La désignation d'un Comité d'études, éventuellement élargi, aurait, semble-t-il, permis d'écarter cette difficulté.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

81

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 269-277. *Moscou, 4 février 1949, 14 h. 35.*

Réservé. (*Reçu* : le 4, 18 h.)

Mon télégramme no 238[2] a visé principalement à éclaircir à la lumière des 3 documents soviétiques qui venaient d'être publiés, la résolution du gouvernement de Moscou au regard de l'union occidentale et du Pacte atlantique, de la position des pays scandinaves, de la nécessité d'une constante collaboration internationale au sein de l'ONU.

J'ai réservé l'examen du soin essentiel porté par les Soviets à la matière allemande pour en traiter à part.

La seule proposition positive de ces documents qui contiennent une grande part d'invectives faites contre les puissances occidentales touche en effet l'Allemagne.

Pour obvier à la constitution de l'Allemagne occidentale et à la conclusion du Pacte atlantique, l'URSS manque de moyens diplomatiques efficaces. Elle est à même, en revanche, d'exercer une pression sur les pays scandinaves, ainsi que je l'ai noté dans mon télégramme no 259[3] sans pouvoir toutefois en faire une offre de compensation pour engager un large débat avec les puissances occidentales.

Mais c'est la question allemande qui lui offre toujours les occasions de négocier les plus valables et les plus directes. La place qu'elle tient dans la déclaration du ministère des Affaires étrangères est importante à la fois par son étendue et par l'innovation circonstanciée qui y est faite de l'obligation de respecter les accords quadripartites inclus.

Le maréchal Staline, en répondant le lendemain de la publication de cette déclaration à la 3e question de M. Kingsbury Smith s'est contenté d'indiquer que les restrictions imposées aux transports pourraient être levées de part et d'autre «si les puissances occidentales ajournaient la création d'un gouvernement séparé de l'Allemagne occidentale jusqu'à la convocation d'une session du Conseil des ministres des Affaires étrangères consacrée à l'examen du problème allemand dans son ensemble». Il s'abstint d'ailleurs de citer la question de la monnaie sans doute à la

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Voir document n° 69.

[3] Document non reproduit.

proportion du lien qu'elle a à ses yeux avec celle des échanges commerciaux.

La querelle entre l'URSS et les puissances occidentales ne semble plus limitée à la question de Berlin mais ramenée au point où elle a été ouverte et maintenue selon la ligne constamment suivie par le gouvernement soviétique c'est-à-dire en vue de convoquer le Conseil des ministres des Affaires étrangères pour traiter du problème allemand avant que n'ait été constitué un gouvernement de l'Allemagne occidentale.

Les Soviets appréhendent en effet l'existence de cette Allemagne étrangère à leur esprit, éloignée de leur influence car elle est à leur avis l'une des bases stratégiques et politiques les plus dangereuses de l'encerclement de leur pays qu'ils accusent les puissances occidentales de préparer.

Que peuvent-ils espérer en tentant encore une fois de rompre cet encerclement en l'un des secteurs où ils ne manqueront pas d'entreprendre une action de propagande contre les «fauteurs de guerre». Ils tenteront de justifier toutes mesures qu'ils auront adoptées dans le dessein d'organiser l'Allemagne orientale en place forte et de reconstituer sous quelque forme que ce soit une armée allemande; ils fonderont leur précaution de répandre l'apologie de leur thèse et ils travailleront à la faire admettre par les gouvernements communistes de Pologne et de Tchécoslovaquie demeurés dans la défiance de l'Allemagne sous le prétexte que l'Allemagne orientale sera censée protéger les démocraties populaires contre une attaque montée par les puissances occidentales en Allemagne de l'Ouest avec le concours de cette dernière.

Si en revanche les puissances occidentales consentent à entamer des conversations sur l'ensemble de la question allemande, elles devront bien établir les bases concrètes de la négociation. Les Soviets s'attendent peut-être à des changements de personnel à Washington dont les effets seraient le rappel du général Clay et une pause de l'entreprise américaine de reconstruction de l'Allemagne. Ils se demandent aussi sans doute si la constitution de l'Allemagne de l'Ouest est proche et même prochaine, et si les puissances occidentales sont aussi fermes qu'elles l'étaient il y a quelques mois dans leur résolution de l'instituer. Ils pensent que de nombreux Allemands prisent l'idée de consacrer par des textes constitutionnels la séparation de l'Allemagne en deux États et qu'une partie de l'opinion française se tient dans la réserve sur le sujet d'une Allemagne occidentale.

Si leur manière réussit à faire reculer l'établissement de cette Allemagne, elle aura rendu valable la manœuvre qu'ils tentent actuellement, et possibles pour eux des concessions d'autant plus faciles à consentir à Berlin que la ville demeurera exposée aux pressions qui seraient exercées d'Allemagne orientale sur elle. Il n'est pas non plus exclu que les Soviets impuissants pour obtenir les avantages qu'ils attendent d'un

ajournement de la constitution de l'Allemagne occidentale ne consentent à résoudre la question de Berlin de façon à provoquer une détente des relations internationales qui leur servirait à énerver la volonté de résistance à leurs desseins.

Les Soviets visent sans doute moins à ranimer la collaboration internationale qu'à rechercher en Allemagne où ils sont particulièrement vigilants les moyens d'atténuer l'encerclement dont ils se prétendent menacés et s'ils y parviennent à renouveler ensuite leur manœuvre à la faveur d'une évolution possible de la politique américaine en d'autres points du monde où ils se croient contraints, notamment en Asie.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

82

M. BLONDEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À OSLO,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 56-58. *Oslo, 4 février 1949, 17 h. 15.*

(*Reçu* : le 4, 19 h. 40)

J'ai été reçu aujourd'hui par M. Lange qui a confirmé les indications adressées dernièrement par l'ambassade au Département et que je ne répéterai pas ici, touchant la présente situation politique.

En ce qui concerne la démarche soviétique, le ministre m'a dit que loin d'en avoir été surpris, son gouvernement l'eût au contraire attendue plus tôt; la réponse norvégienne n'a pas provoqué de réaction soviétique, «mais cette réaction, a observé mon interlocuteur, peut se produire chaque jour». L'enquête préliminaire du gouvernement norvégien auprès du *State Department* devrait, selon M. Lange, durer une huitaine, après quoi l'invitation américaine à causer, qu'il ne faut pas confondre avec l'invitation à adhérer, ne devrait guère tarder. L'approbation du Parlement sera sollicitée aussitôt après conclusion de l'enquête. La position du gouvernement devant le Parlement et dans la presse est plus commode que devant le pays. M. Lange estime à 70 % (...)[2] des partisans de l'adhésion au Pacte atlantique. Les adversaires qui se composent de 20 % non communistes, et 10 % communistes proviennent surtout de la classe ouvrière et comptent bon nombre de socialistes électeurs du gouvernement.

1 Télégramme communiqué aux ambassades de Stockholm et Copenhague.

2 Lacune de déchiffrement.

Combien plus difficile est la position du Cabinet minoritaire qui gouverne à Copenhague et qui a affaire d'une part à une opinion publique à peu près également partagée sur la question de l'adhésion au Pacte atlantique, et d'autre part à des groupes parlementaires qui appuient le gouvernement et combattent l'adhésion ou vice-versa.

En réponse à mon interrogation, M. Lange m'a dit que l'armement de la Norvège ne serait pas d'un volume important. On équiperait les principaux aéroports en bases norvégiennes à l'aide d'appareils que la Norvège ne fabrique pas et on organiserait des ports (...)[1]. La part de ce pays dans l'ensemble des fournitures américaines ne diminuerait donc pas sensiblement celle des grandes puissances, comme la France, a précisé M. Lange.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 199)

83

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[2].

T. nos 644-650. *Paris, 5 février 1949, 23 h. 15.*

Très urgent.

J'ai reçu hier Sir Ivone Kirkpatrick qui m'a répété en substance les propos rapportés par votre télégramme no 482[3].

Interrogé sur l'origine des informations qui ont inquiété M. Bevin, il a fait état des dispositions manifestées ces jours derniers par le général Clay, de deux échos distincts venant de Washington et de la teneur d'instructions récemment adressées par le département d'État à M. Holmes. De Washington, Sir Edmund Hall Patch a notamment rendu compte d'un entretien avec le sénateur Connally au cours duquel ce dernier aurait manifesté de l'impatience et de l'irritation devant les difficultés auxquelles se heurtait le règlement tripartite des affaires allemandes et une tendance à reprendre une position isolationniste. Les instructions reçues par M. Holmes faisaient suite à une démarche de M. Bonnet attirant l'attention du Département d'État sur le manque de souplesse du négociateur américain. Elles lui prescrivaient de maintenir toute son intransigeance.

1 Lacune de déchiffrement.

2 Télégramme communiqué à l'ambassade de France à Washington (nos 686-692).

3 Document non reproduit.

À une question posée, Sir Ivone a répondu en précisant que la préoccupation essentielle de M. Bevin était la question du contrôle. Si le gouvernement américain acquérait la conviction que le gouvernement français, malgré les satisfactions qui lui avaient été données et celles que Washington était encore disposé à lui consentir sur le plan de la sécurité, était résolu à ne se contenter d'aucun autre système que le vote unanime, les conséquences pouvaient en être graves. Les Américains étaient d'une versatilité éprouvée. Leur politique de collaboration européenne allait exiger d'eux dans les semaines à venir de très gros sacrifices. Une déconvenue trop vive risquait non seulement de conduire dans une impasse la négociation en cours à Londres, mais même de provoquer des réactions en chaîne de nature à remettre en cause le principe de cette collaboration.

Interrogé sur les raisons pour lesquelles M. Bevin s'était abstenu de s'entretenir de ses inquiétudes lors de notre récente rencontre, Sir Ivone a répondu que les renseignements relatifs aux impatiences américaines n'étaient parvenus à Londres que ces tout derniers jours.

Il a conclu enfin à l'opportunité de dessaisir les commandants en chef de la question du contrôle et de l'évoquer à Londres. Il a exprimé l'espoir que les négociateurs français recevraient des instructions tenant compte des nécessités les plus larges des relations entre l'Amérique et l'Europe.

J'ai répondu à Sir Ivone, que, la question n'ayant encore fait l'objet d'aucune discussion, je n'avais pas à son sujet de doctrine arrêtée, que j'allais l'étudier avec mes collaborateurs en ayant présente à l'esprit la communication dont M. Bevin l'avait chargé pour moi. J'ai marqué que je n'avais aucune objection à ce que la discussion s'engageât à Londres plutôt qu'à Francfort.

La venue de M. Bevin et de M. Douglas à Paris n'ayant été annoncée entretemps à propos d'une autre affaire, il me semble que ce voyage fournira l'occasion, non d'une conversation tripartite qui serait prématurée et à laquelle votre collègue américain serait sans doute peu préparé, mais d'un échange de vues entre le Secrétaire d'État et moi-même. Je vous serais obligé de le faire savoir à M. Bevin.

Sur le fond des choses, je ne sais quelle créance accorder aux informations dont M. Bevin se fait l'écho. La mauvaise humeur actuelle du général Clay est patente. Les télégrammes de Baden que je vous communique par ailleurs sont explicites à cet égard. J'ajoute que certaines expressions dont s'est servi Sir Ivone reproduisent exactement celles que le général Koenig, qui est à Paris, a recueilli de la bouche de son collègue américain. M. Bonnet, par contre, ne m'a pas signalé des dispositions inquiétantes chez ses divers interlocuteurs. M. Reber enfin instruit par les services du Département de notre souci de distinguer entre les sujets essentiels que nous souhaitons voir traiter à l'unanimité,

et les autres, pour lesquels nous accepterions la procédure qui nous est offerte, n'a pas formulé d'objections.

Je demande à notre ambassadeur à Washington de me faire connaître son sentiment sur l'ensemble de la situation.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

84

M. RIVIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 104-105. *La Haye, 5 février 1949.*

Urgent. Réservé.

Le directeur politique me confirme l'indication de M. Salade (votre télégramme no 190)[1] selon laquelle les Hollandais désireraient précipiter la proclamation des États-Unis d'Indonésie et la remise de la souveraineté aux Indonésiens. L'intervention du Conseil de sécurité a placé d'après ce haut fonctionnaire les Pays-Bas dans la position difficilement tenable où ils conservent la souveraineté sur l'Indonésie, tout en étant pratiquement dépossédés de la plus grande part de leurs responsabilités.

On ne se trouve pas toutefois, a précisé, M. Boon, en présence d'un plan formel du gouvernement néerlandais. Celui-ci s'est borné à autoriser le Dr Beel à proposer aux Indonésiens, fédéralistes et républicains, un schéma général dont ce dernier est l'auteur. On estime en effet ici qu'il appartient désormais aux Indonésiens de s'accorder entre eux et de faire des propositions à la Hollande.

Dans ces conditions, les idées que l'on peut avoir à La Haye sur le règlement du problème restent très générales.

La tendance serait de provoquer le plus rapidement possible la transformation du gouvernement fédéral intérimaire qui doit être formé en un gouvernement «définitif», l'accord créant l'union hollando-indonésienne ainsi que des arrangements financiers et économiques entre les Pays-Bas et l'Indonésie étant conclus entretemps.

Il appartient ensuite aux États-Unis d'Indonésie de procéder sous leur propre responsabilité à des élections et de se donner une constitution. M. Boon a rapproché cette procédure de celle employée dans l'Inde par les Britanniques.

[1] Document non reproduit.

Le plan du Dr Beel comporterait également le maintien après le transfert de la souveraineté aux États-Unis d'Indonésie de certaines prérogatives dont le décret dit Bio munit le représentant de la couronne. Mais mon interlocuteur ne paraissait pas avoir beaucoup d'illusions sur une telle possibilité.

M. Boon n'a pas encore connaissance d'une réponse républicaine dont dépend en définitive l'attitude des fédéralistes aux suggestions du Dr Beel.

Il n'a en outre guère confiance dans les dispositions d'esprit de M. Cochran, qui doit arriver à La Haye le 6 février venant de Bruxelles, regagnant Batavia.

Le représentant américain s'est longuement entretenu avant son départ de New York avec M. Palar, mais il n'a pas trouvé le temps de voir le représentant des Pays-Bas.

Votre Excellence mesurera l'étendue des sacrifices envisagés par ce pays; l'atmosphère y est assez sombre, les plans auxquels mon télégramme n° 83[1] faisait allusion subissant déjà un certain retard.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 21)

85

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE.

D. *Paris, [5] février 1949.*

Je réponds à votre lettre n° 132 du 2 février 1949[2].

Je n'ai pas d'objection à ce que M. de Noblet rencontre à nouveau M. Gribanov la semaine prochaine ou un peu plus tard. Mais j'attire votre attention sur l'extrême réserve à laquelle il convient de se tenir dans ce domaine. Je ne vois pas que jusqu'à présent aucune suggestion d'ordre concret ait été présentée du côté soviétique, et si une suggestion devait l'être, nos interlocuteurs trouveraient toujours le moyen de la formuler. Dans l'insistance mise à provoquer une visite de M. François-Poncet je ne peux voir que le désir de faire apparaître une démarche française et peut-être une tentative de rapprochement: aucune suite ne peut bien entendu y être donnée. Peut-être les conversations de M. Gribanov visent-elles, sur un autre plan, au même but. De toute façon une

[1] Document non reproduit.

[2] Voir document n° 79.

grande réserve s'impose, et les conversations avec M. Gribanov ou M. Panine ne doivent pas, sauf fait bien nouveau, devenir régulières.

(Direction d'Europe, URSS, volume 53)

86

M. Guibaut, Consul général de France à Singapour,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 43. *Singapour, 5 février 1949.*

Après avoir tenté de faire le point de la politique britannique en Asie – telle du moins qu'elle m'apparaît de l'observatoire de Singapour[2] – je vais me permettre dans cette dépêche de porter à la connaissance de Votre Excellence les observations, toutes personnelles, que ce travail de synthèse m'a suggérées, observations concernant la position française en Asie, et surtout dans le Sud-Est asiatique, en face de l'orientation nouvelle que nos alliés semblent vouloir adopter. Sans prétendre aller jusqu'au fond d'un problème très complexe dont je ne possède probablement pas tous les éléments, je voudrais tenter de dresser un bilan sommaire des avantages et des inconvénients que pourrait comporter dans le présent et le futur un éventuel alignement de notre politique sur la leur.

Avant de dresser ce bilan, il convient d'abord de procéder à une comparaison rapide entre la position anglaise et la position française dans cette partie du monde. C'est en effet à la lumière des différences que nous serons amenés à constater, qu'apparaîtront les avantages et les inconvénients qui logiquement doivent en découler. Chemin faisant, il m'arrivera d'étendre la comparaison à la position hollandaise, des affinités évidentes existant entre les problèmes qui se posent devant les trois nations occidentales ayant encore de vastes intérêts dans le Sud-Est asiatique.

[1] Dépêche communiquée au Haut-Commissaire de la République en Indochine.
Notes manuscrites : «*Je l'emporterai à Londres pour l'Ambassadeur. [Communiquer à] M. Couve, M. Parodi, F[rance d']O[utre-]M[er], New Delhi, La Haye, Washington, P[résidence] du Conseil, f[ait]t le 2/3/49*».

[2] Dans la dépêche n° 32 du 1er février 1949, non reproduite, il examinait l'évolution récente de la politique britannique dans le Sud-Est asiatique à la lumière de la menace sino-communiste et il signalait que le principe d'une collaboration entre les trois puissances européennes de la région semblait avoir été adopté par les Anglais. Ceux-ci semblaient également vouloir jouer la carte Nehru pour dissocier dans l'esprit des populations locales le lien entre nationalisme et communisme et permettre, par l'arme idéologique, la défense de la région contre les forces communistes.

Il semble même qu'à première vue le parallélisme entre leurs positions respectives doive être parfait. Il s'agit dans les trois cas de nations démocratiques européennes dont les territoires métropolitains ont en commun assez d'intérêts pour avoir conduit ces nations à s'unir par des traités. Leur importance de puissance mondiale est en grande partie conditionnée par la perpétuation de leur présence dans le Sud-Est du continent asiatique. Les territoires qu'elles contrôlent – considérés dans leur ensemble comme l'une des régions les plus riches du monde – connaissent apparemment les mêmes troubles, guérillas sanglantes, terrorisme organisé. Enfin, le sabotage de l'économie de ces territoires, l'établissement d'un état permanent d'insécurité, semblent bien constituer l'objectif principal actuel du plan de subversion de l'Asie par le communisme, dans l'intention immédiate de ralentir la fourniture au bloc des nations occidentales de matières premières précieuses, et dans le but plus lointain d'amener l'éviction complète des puissances européennes.

Un examen plus poussé fait pourtant apparaître des différences assez sensibles qui doivent entraîner – et ont en fait provoqué – des actions politiques disparates. Alors que l'Indochine pour la France et les Indes néerlandaises pour la Hollande, sont pour chacune de ces nations leur dernier territoire asiatique[1] et que leur abandon signifierait leur disparition complète d'Asie, les Anglais, outre que leur souveraineté sur Hong-Kong n'a pas subi d'altérations, ont maintenu une certaine influence britannique dans leurs anciennes colonies devenues des dominions et ont pu même, dans le cas de Ceylan, y perpétuer une présence militaire réelle. Il en résulte que le danger qui nous menace tous est, dans l'immédiat, bien plus lourd de conséquences graves, de répercussions définitives sur leur position même de puissance de premier plan, pour la France et pour la Hollande, que pour l'Angleterre. J'ajouterai que dans le cas de la Hollande il s'agit d'une question de vie ou de mort, son empire étant à peu de chose près, limité à ses possessions asiatiques sans lesquelles elle ne serait qu'une négligeable puissance, ce qui explique en partie l'acharnement qu'elle apporte, devant une opposition dont l'ampleur est sans précédent, à défendre pied à pied ses positions. Déjà, il est permis d'inférer de cette première constatation, que les Anglais seront toujours enclins à pencher vers les solutions de compromis, vers les abandons à temps, et que leur attitude générale tendra souvent à être exagérément nuancée.

Le jeu subtil des relations qu'ils ont très empiriquement établies, sans souci excessif de la logique, entre la couronne et les dominions asiatiques ne contribue pas peu, par ses interférences continuelles dans les problèmes politiques, religieux, économiques, sociaux, à donner à la politique britannique un caractère ondoyant qui contraste quelque peu

[1] *Note du document* : «Je passe volontairement sous silence les établissements français des Indes dont la permanence constitue peut-être davantage un élément de négociation qu'un enjeu véritable et dont le sort, en cas d'abandon de l'Indochine, serait évidemment scellé».

avec l'apparence statique des politiques, moins sensibles aux contingences extérieures, de la Hollande et de la France dans leurs territoires de l'Asie du Sud-Est. C'est aussi dans cet empirisme des relations entre la métropole et les composants du *Commonwealth*, empirisme qui répond au pragmatisme des Anglais, qu'il faut chercher une des différences essentielles entre nos positions. Bien que les débats qui ont précédé la naissance de l'Union française aient permis d'éviter de tomber dans l'excès cartésien d'une conception trop géométrique de l'empire, ils n'en ont pas moins abouti à une construction juridique dont on chercherait vainement l'équivalent du côté britannique. L'existence de textes, d'articles, d'organismes centralisateurs, telle l'Assemblée de l'Union française, alourdissent incontestablement nos relations avec les composants. Elle ne met pas à la disposition de nos hauts fonctionnaires coloniaux la gamme étendue de solutions dont disposent leurs collègues britanniques. Muette, je crois, sur le chapitre des relations extérieures, la Constitution tend à enfermer les composants de l'Union dans des frontières très françaises qui ont souvent pour effet de faire monter la pression intérieure. Les modifications de statuts de territoires, par les liens juridiques un peu artificiels qu'on a développés entre eux, risquent de comporter des répercussions plus accusées au sein de l'Union française qu'elles n'en auraient dans le *Commonwealth*. Enfin, bien que l'article 75 de la Constitution ait pris soin de mentionner que «les statuts respectifs des membres de la République et de l'Union française sont susceptibles d'évolution», le mot «susceptible» laisse un arrière-goût de prudence qui peut faire douter de la sincérité des législateurs, alors qu'il eût été peut-être judicieux «d'affirmer», comme l'ont fait les Anglais, le caractère transitoire des statuts et des liens établis par les textes. Je crois, entre parenthèses, qu'un spécialiste des questions indonésiennes pourrait facilement décider que les Hollandais se rapprochent davantage de la tendance légiste française que de l'empirisme britannique.

À ces différences qui sont du domaine des généralités, s'ajoutent malencontreusement des différences de situation politique qui, elles, sont d'ordre pratique et ont leur répercussion sur les événements de tous les jours. Il est certain qu'en dépit des apparences, les situations qui prévalent respectivement en Malaisie, en Indochine et en Indonésie, sont loin d'être identiques entre elles. Les luttes qui sur ces divers territoires opposent forces armées et guérillas se ressemblent certes beaucoup, mais leurs causes ne coïncident pas. Alors que les Anglais sont fondés à affirmer qu'il n'y a pas de mouvement nationaliste grave en Malaisie et que les troubles qui s'y déroulent sont d'inspiration communiste et étrangère, nous pourrions difficilement, nous Français et Hollandais, contester que les difficultés dont nous souffrons ne prennent leur source dans des nationalismes exacerbés, même si ceux-ci se développent dans le cadre d'un plan général communiste et s'ils reçoivent leur impulsion de meneurs extrémistes. Quels que soient d'ailleurs les

mobiles qui font agir les rebelles, le fait brutal – celui que l'opinion publique non seulement asiatique mais mondiale, tendra toujours à retenir – c'est qu'en Malaisie ces rebelles sont dans une énorme majorité des Chinois venus du dehors, alors qu'en Indochine il s'agit d'autochtones annamites et qu'en Indonésie les Hollandais se battent contre des Indonésiens. Qu'il s'agisse, en Indochine par exemple, d'une minorité de nationalistes bernés par des agents qui peuvent être suspectés d'agir selon des consignes venues de l'extérieur, qu'il soit vrai qu'une partie importante de la population souhaite sincèrement un accord avec nous, cela importe assez peu et il faut bien reconnaître qu'on ne s'en soucie guère ou qu'on l'oublie – comme on a oublié la trahison du 19 décembre – ne retenant qu'un fait: les Français se battent contre les Annamites. Il en est évidemment de même pour les Indes néerlandaises. Aussi, quoique moins honnis qu'ils ne le sont, nous partageons avec les Hollandais le triste privilège de compter parmi les deux nations occidentales les plus impopulaires, les plus attaquées dans la presse de l'Asie du Sud et du Sud-Est, sans avoir même la consolation de trouver quelque trace de bienveillance dans les autres parties du monde, Amérique ou Australie.

Par contre, malgré quelques dissonances, l'usage s'est établi de chanter les louanges du libéralisme de la politique britannique à l'égard de ses colonies. Parmi les épithètes laudatives que je relève parfois dans une presse asiatique qui ne nous ménage pas ses sarcasmes, celle de l'Angleterre «champion de la libération des peuples asiatiques» n'est pas la moins stupéfiante. Je l'avais signalée déjà il y a deux ans et voilà que je viens de la retrouver dans un journal de Singapour, à côté du communiqué quotidien sur les opérations militaires de grand style entreprises contre les rebelles. Rien n'illustre mieux la profonde différence qui sépare dans l'esprit du public l'affaire d'Indochine de l'affaire de Malaisie, que cette promiscuité, dans le même journal et le même jour, d'articles apparemment contradictoires. Il est à remarquer qu'à l'exception naturellement des articles parus dans la presse communiste, il ne s'est pas élevé une voix en Asie pour flétrir la répression entreprise par les Anglais. Aussi, l'affaire de Malaisie n'entache pas d'un préjugé défavorable, d'une gêne permanente, leurs relations avec les nations asiatiques. Hélas, pourrions-nous affirmer que l'affaire d'Indochine ne constitue pas une constante gêne dans nos relations avec les nations d'Asie, en particulier avec celles qui ayant obtenu leur indépendance, ont à leur tête des chefs de gouvernement qui ont édifié leur fortune politique en luttant contre l'impérialisme européen? C'est là, à mon avis, que réside la principale différence entre la situation des Anglais et la nôtre dans le Sud-Est asiatique, différence qui doit fatalement comporter des répercussions dans le champ de nos relations diplomatiques.

*

Il n'y a pas, heureusement, que des différences. Sur bien des points, il est possible de découvrir des analogies entre les situations des trois nations occidentales. La principale de ces analogies – j'y ai déjà fait allusion plus haut – réside dans le fait qu'il paraît vraisemblable que la stratégie communiste mondiale s'est fixé pour objectif immédiat de saper les positions européennes dans le Sud-Est asiatique. L'éclosion des troubles de Malaisie que rien ne paraissait justifier, au point que leurs auteurs ne se sont pas même donné la peine de les camoufler sous une étiquette nationaliste, ne peut logiquement s'expliquer que si elle se place dans le cadre d'un plan d'ensemble à échelle mondiale. Il y a donc solidarité de fait entre des territoires soumis à une même menace extérieure et, pourrait-on dire, étrangère. Il ne faut pas oublier, au moment où la marée communiste risque de déferler sur la frontière du Tonkin, que la chute de Singapour en 1942 a eu pour cause directe l'occupation partielle de l'Indochine par les Japonais qui avaient pu y installer des bases d'où ils sont partis à la conquête de la Malaisie. Bien que ce ne soit pas un de ces souvenirs qu'on se plaît à évoquer, il n'est pas sans intérêt, à présent, de le rappeler quelquefois à nos alliés. En tout cas on peut dire qu'également menacés par le plan de subversion communiste, les territoires anglais, hollandais et français de l'Asie du Sud-Est, sont pour la stratégie et pour l'économie occidentale d'une importance égale. J'ajouterai que leur importance réelle, au point de vue stratégique, ne peut s'apprécier pleinement que dans le cadre de la stratégie mondiale. La situation en Norvège, et la situation à Singapour ou à Hanoï, par exemple, sont des facteurs d'égale valeur, si l'on se place assez haut pour considérer le problème total de la résistance au communisme.

J'ai signalé, dans le détail des situations intérieures, des différences appréciables. Mais comme il est dans le caractère des choses et des gens d'Asie, que rien ne peut être considéré comme absolu, il est possible de découvrir aussi entre les situations qui prévalent dans les trois ensembles de territoires encore soumis à des pouvoirs occidentaux, des points communs qui tendent à établir une certaine solidarité entre elles. Cette solidarité apparaît surtout dans la matérialité des faits. Il est bien certain qu'il existe d'un pays à l'autre des liaisons entre réseaux d'agitateurs, que la contrebande d'armes et de munitions est dans chaque territoire le monopole de trafiquants qui ne sont pas sans se connaître et s'aider. Les méthodes employées par les rebelles tendent d'ailleurs à s'unifier, chaque groupe bénéficiant de l'expérience des autres. Quels que soient les mobiles qui les font agir, une solidarité réelle tend naturellement à s'établir entre Asiatiques aux prises avec des blancs. Trop longtemps les Anglais se sont félicités du calme apparent qui régnait en Malaisie, alors que l'Indochine et l'Indonésie étaient en feu et, trop longtemps aussi, ils ont cru qu'ils pouvaient se désolidariser de leurs voisins. C'était là un mauvais calcul : le feu a fini par se communiquer à leur maison et le feu est toujours le feu, quelque origine qu'il ait. Au surplus, la distinction trop subtile qu'ils font entre leurs troubles et les

nôtres, tend à perdre de sa force, car le nationalisme et le communisme, partout où ils se manifestent sur des territoires coloniaux ou semi-coloniaux, en viennent à s'épauler mutuellement, quitte à régler plus tard leurs comptes, comme on l'a vu en Indonésie où le gouvernement républicain a été mis dans l'obligation de combattre ses anciens alliés extrémistes. Il est même souvent difficile de faire la distinction entre les mouvements communistes et les mouvements nationalistes véritables. En Malaisie, par exemple, si la communauté chinoise se ralliait à un gouvernement communiste en Chine, l'alliance du communisme et d'un nationalisme chinois rendrait cette distinction à peu près impossible.

La menace que fait courir au Sud-Est asiatique la migration en direction des mers du Sud de la race chinoise – phénomène plus biologique que politique – est aussi un des points qui devraient nous rapprocher de nos alliés. Si la Malaisie, par ses 2 600 000 Chinois sur une population totale d'environ 6 000 000 d'habitants est menacée de l'intérieur, l'Indochine par sa frontière commune avec la Chine pourrait être considérée comme menacée de l'extérieur dans le cas où un gouvernement communiste fort réussirait à s'établir à Nankin ou ailleurs. Le danger que j'ai appelé dans ma précédente dépêche «sino-communiste», menace à peu près également tous les pays du Sud-Est, y compris les pays indépendants et asiatiques, le Siam et la Birmanie.

*

Ainsi, si au cours de cette comparaison un peu longue, j'ai signalé quelques points sur lesquels notre position diffère de celle des Britanniques, j'ai aussi mis en relief ceux, assez nombreux, qui tendraient à rétablir un certain parallélisme entre elles. Il nous reste à présent à essayer de dégager, à la lumière de cette confrontation, les inconvénients et les avantages que pourrait présenter pour la France la politique nouvelle vers laquelle semble incliner la diplomatie britannique.

L'objection majeure, celle qui se présente immédiatement à l'esprit, c'est qu'ayant jusqu'ici évité – un peu par miracle – toute intervention venant de l'extérieur dans l'affaire d'Indochine, ayant surtout évité qu'elle ne fût portée devant l'ONU, la France, en acceptant d'être partie dans un accord quelconque avec des puissances asiatiques, risquerait d'aller au-devant de ses ingérences qu'elle s'efforce depuis deux ans de prévenir. Élevé au rang de leader des peuples asiatiques, le Pandit Nehru en retirerait sans doute une notion plus éclairée de son rôle de grand homme d'État, mais oublierait-il le soin de sa popularité auprès des masses, jusqu'à modifier son attitude à l'égard de la France en Indochine et surtout, de la Hollande aux Indes néerlandaises? Comprendrait-il suffisamment qu'avant de donner satisfaction à toute demande, même inconsidérée pourvu qu'elle émane d'Asiatiques et qu'elle soit dirigée contre des blancs, l'intérêt supérieur de la lutte contre le communisme exige d'abord qu'on n'ajoute pas au chaos? C'est là la question. Si les

Anglais ne se la posent pas, c'est qu'ils considèrent qu'en ce qui concerne la Malaisie l'opinion de Nehru est faite[1]. Il aurait admis, si j'en crois les diplomates anglais, que la présence anglaise y était encore nécessaire. Il s'agit de savoir si nous pourrions le convaincre aussi de l'utilité de notre présence dans le Sud-Est asiatique.

À la différence de ce qu'en attendent les Britanniques, un rapprochement avec l'Inde n'aurait pas pour effet de resserrer nos liens impériaux. Il risquerait au contraire de poser avec une acuité nouvelle la question des Indes françaises. Notre position nous permettrait-elle d'en faire une monnaie d'échange dans nos négociations avec l'Inde, sans risquer de provoquer une faille dans l'Union française ?

D'une manière plus générale, l'accord qui nous lierait avec les autres parties nous laisserait-il assez de liberté d'action pour n'avoir pas à redouter qu'elles n'exercent des pressions sur nous ? Car nous pourrions ainsi nous exposer à subir des contraintes, de la part même des nations occidentales, si par exemple les États-Unis se joignaient à un accord général.

Enfin, l'inscription de l'Indochine dans un système quelconque de l'Asie du Sud, accélérerait probablement l'établissement de représentations diplomatiques entre les nations asiatiques et les composants de l'Union indochinoise. Il nous serait difficile en effet de refuser au Cambodge, ou au futur gouvernement de l'empereur Bao Daï d'entretenir des relations diplomatiques avec des nations asiatiques avec lesquelles l'Union indochinoise aurait conclu des accords.

Toutes ces objections se ramènent d'ailleurs à une seule question. Il s'agit de savoir si nous ne risquons pas de précipiter de façon dangereuse pour nos intérêts et néfaste pour le développement harmonieux de l'Indochine et pour le bonheur de ses populations, une marche en avant, dont nous admettons le principe, mais que nous avons l'ambition de régulariser et de contrôler. J'ai dit dans ma dépêche précédente que les Anglais, eux-mêmes, semblaient considérer que leur programme concernant la Malaisie, le *timing* de l'opération, pourrait bien être accéléré. S'ils en acceptent l'idée sans vive répugnance, c'est qu'ils considèrent que la contrepartie qu'ils espèrent en retirer, la consolidation du *Commonwealth*, est à long terme le seul moyen de perpétuer la grandeur britannique.

*

Ces inconvénients – je ne les ai peut-être pas tous cités – que pourrait présenter pour la position française l'adhésion de l'Indochine à une sorte de pacte de l'Asie méridionale, n'ont de valeur et d'intérêt que dans la mesure où nous estimons qu'il existe encore d'autres voies de salut.

[1] *Note du document* : « Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'il y a en Malaisie 600 000 Indiens. Pris entre les Malais et les Chinois, leur sort ne serait guère enviable si les Anglais venaient à se retirer ».

La question se ramène donc à une appréciation courageuse du danger que la conjoncture internationale, modifiée sérieusement par la désagrégation du gouvernement nationaliste chinois, fait courir à nos intérêts. Est-il, ce danger, aussi sérieux que nos alliés inclinent à le penser? Il m'est difficile d'en décider de mon poste de Singapour. Mais, bien que ma modeste expérience de la Chine me porte à penser que les étrangers tendent souvent à exagérer la portée des événements qui s'y déroulent, j'ai le sentiment que nous ne devons pas sous-estimer la menace et qu'en tout état de cause ce serait engager par trop l'avenir que de miser sur une éventuelle évolution des communistes chinois, aussi probable qu'elle soit. Si donc, ayant admis sans trop discuter, l'avenir seul pou vant nous éclairer, que le danger est sérieux, toute proposition d'entente générale pour y parer me paraît devoir être accueillie par nous avec un préjugé favorable. L'isolement de l'Indochine, dans une Asie en pleine effervescence, et dans un monde qui ne témoigne guère de sympathie pour notre politique indochinoise, risquerait d'être pire que tout. Cet isolement pourrait nous conduire à avoir à lutter sur deux fronts, contre le communisme et contre les nationalismes, sans que nous puissions compter sur l'amitié agissante des nations occidentales. À l'ONU, si peu qu'un gouvernement communiste vienne à être reconnu, notre position deviendrait intenable car nous nous y heurterions à l'hostilité des nations asiatiques.

Toutefois, si nous décidions de suivre le mouvement amorcé par les Britanniques, il conviendrait d'étudier les moyens propres à éviter les inconvénients nombreux que j'ai signalés plus haut, et à essayer même de les transformer, si possible, en avantages.

Que Votre Excellence veuille bien me permettre, et aussi m'excuser, de lui faire part de mes idées personnelles sur cette question. Me trouvant au lieu géographique où s'élabore en grande partie la politique anglaise en Asie, il n'est peut-être pas dépourvu d'intérêt de faire connaître au Département les réflexions, aussi incomplètes qu'elles soient, que mes conversations avec mes collègues britanniques de Singapour m'ont amené à faire.

C'est ainsi que j'en suis arrivé à penser que nos efforts devraient tendre – dans le cas bien entendu où un accord asiatique viendrait à prendre forme – à obtenir des nations asiatiques une sorte de caution morale de notre politique en Indochine. Autrement dit, à faire avaliser notre présence par ces nations, à les amener à se porter garantes de notre bonne foi. Nous y gagnerions du même coup la garantie des grandes puissances occidentales qui auraient souscrit l'accord.

Certes, ce n'est pas là un de ces projets qu'il suffit d'adopter pour pouvoir les réaliser. Les nations asiatiques, ou plus exactement le Pandit Nehru, car il s'agit surtout de lui, montreront toujours quelques hésitations à couvrir d'une manière quelconque une politique que leur terminologie traite toujours d'impérialiste. Mais si l'homme d'État indien était amené à l'occasion d'un accord anti-communiste, à recon-

naître implicitement la légitimité de la présence anglaise en Malaisie, il lui serait difficile de ne pas réviser quelque peu son attitude à l'égard de la France et de la Hollande. Il ne le ferait, sans aucun doute, qu'après que nous eussions donné tous éclaircissements souhaitables sur nos intentions à l'égard de l'Indochine et des gages de notre bonne foi. Dans l'ignorance de ces intentions, il m'est difficile de savoir si des tractations avec l'Inde nous conduiraient beaucoup plus loin que nous le souhaitons. Mais si par l'adoption d'un programme net s'appliquant à la fois au présent et au futur de l'Indochine, nous parvenions à apaiser les scrupules asiatiques du Pandit Nehru comme les Anglais se vantent de l'avoir fait, les arguments ne nous manqueraient pas en faveur du maintien d'une certaine influence française en Asie du Sud-Est. Les arguments d'ordre stratégique que j'ai évoqués dans cette dépêche, ne seraient pas les moins forts. Si nous obtenions la caution morale d'un homme d'État qui tend à devenir le leader des peuples asiatiques, il est probable que nous enlèverions à nos adversaires en Indochine un de leurs principaux atouts, et que le ralliement des hésitants et des modérés en serait précipité.

Un des moyens qui, à mon avis, faciliterait l'approche du problème, consisterait à tenter d'aligner une bonne fois les politiques, trop diversement nuancées, de l'Angleterre, de la Hollande et de la France, en face des problèmes coloniaux en Asie du Sud-Est. Il est certain – M. MacDonald est le premier à le reconnaître – que cette disparité a facilité le développement des troubles dont nous souffrons tous. La politique libérale à l'extrême des Anglais a pu quelque temps leur donner l'impression que les maux qui atteignaient leurs voisins ne faisaient que mettre en vedette leur générosité, toute calculée d'ailleurs, mais aujourd'hui ils se rendent compte qu'ils en subissent le choc en retour. D'où leur tendance à renforcer leur coopération avec leurs voisins et à se concerter avec eux. Peut-être pourrait-on envisager d'aller plus loin, jusqu'à l'adoption de principes généraux communs d'une politique domestique coloniale, qui pourraient former une sorte de charte des pays encore soumis à des degrés divers au contrôle colonial. Le premier effet en serait de supprimer le jeu des surenchères dont les puissances occidentales ont été les victimes depuis la fin de la guerre et d'enlever un argument de poids à la propagande adverse qui a su utiliser à ses fins la disparité des politiques coloniales, anglaise, hollandaise et française, dans le Sud-Est asiatique. L'adoption de cette sorte de charte permettrait de plus – si tant est que la politique asiatique doive se cristalliser autour de la personnalité du Pandit Nehru – de ne pas l'affronter en ordre dispersé. Elle pourrait même nous permettre de bénéficier un peu du préjugé favorable qu'il accorde à la politique britannique. Et enfin, je serais porté à y voir un moyen d'obtenir de l'Inde cette caution qui pourrait avoir la plus heureuse influence sur le règlement de l'affaire d'Indochine. Le Pandit Nehru accepterait peut-être de couvrir de son autorité morale de leader des peuples asiatiques, une charte libérale et réaliste, un programme d'émancipation progres-

sive en coopération et dans le cadre du *Commonwealth*, de l'Union française et du royaume des Pays-Bas, programme concerté entre les trois puissances occidentales, en accord avec lui. Car, gérant des engagements pris par ces puissances, il serait aux yeux des Asiatiques l'homme chargé de veiller à ce qu'ils soient tenus. Renforcer son prestige pour mieux l'utiliser, telle est peut-être l'arrière-pensée de nos alliés.

Au cours de mes conversations avec M. MacDonald, il nous est arrivé d'évoquer la possibilité de procéder, de gouvernement à gouvernement, à cette mise au point des principes communs d'une politique domestique coloniale et des avantages qui pourraient en découler sur le terrain diplomatique. Je crois savoir que c'est une des questions qu'il traite actuellement avec son gouvernement.

Toute négociation – qu'elle soit menée avec les puissances occidentales, ou avec des nations asiatiques – exigerait pour aboutir à des résultats satisfaisants, l'élaboration préalable d'un plan politique domestique indochinois aussi précis que possible et à longue échéance. Il s'agit en somme de savoir exactement ce que nous avons choisi d'abandonner, pour le céder de bonne grâce et en en tirant tous les avantages moraux que dans des circonstances identiques les Anglais ont su s'octroyer, afin d'obtenir la caution des puissances intéressées à la lutte anti-communiste et en particulier des nations asiatiques, pour conserver ce que nous avons choisi de conserver.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 19)

87

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 193. *Moscou, 7 février 1949.*

J'ai pris connaissance avec intérêt de la note de la Direction d'Amérique, qui m'est parvenue par bordereau collectif en date du 13 janvier 1949, au sujet de la situation politique en Amérique latine, que le Département m'a adressée par la deuxième valise de janvier[2].

Il ne me paraît pas inutile de signaler à cet égard au Département un article de *Flotte Rouge* du 28 janvier, intitulé : « Les États-Unis et la remilitarisation de l'Amérique latine », qui donne l'interprétation soviétique de l'évolution politique dans cette partie du monde.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique avec copie pour la direction d'Europe. Note manuscrite : « *Ronéoter, f[ai]t le 22-2-49* ». Elle sera diffusée à 27 destinataires sous bordereau collectif n° 134 du 23 février.

[2] Voir document n° 35.

L'auteur trace tout d'abord un tableau de «l'effort militaire considérable» accompli par les États-Unis en Amérique latine. Il affirme que les Américains disposent de soixante bases militaires et navales aux Caraïbes et travaillent aujourd'hui à en augmenter le nombre et l'importance. Il annonce la reprise prochaine de négociations pour le rétablissement de bases américaines à Panama, auxquelles les États-Unis avaient renoncé à la fin des hostilités. Les États-Unis ne négligeraient aucun effort pour organiser, en Amérique latine, un système militaire unifié sous la dépendance étroite du *War Department*. C'est dans le cadre d'un tel système qu'ils livreraient en grande quantité aux États de l'Amérique latine des armes, dont certaines proviennent de surplus de la dernière guerre, et qui font souvent l'objet de contrats *lend lease*. L'Uruguay aurait reçu dernièrement dans ces conditions quarante-cinq avions à réaction. En même temps, l'Amérique latine serait le théâtre d'une véritable «invasion» d'experts et d'observateurs américains.

Cette politique aurait pour corollaire le soutien par les États-Unis de tous les coups de force anti-démocratiques qui se produisent en ce moment en Amérique latine. L'article rappelle «la suppression de la démocratie au Chili et au Brésil». Il fait état de «meurtre en masse» des syndicalistes progressistes à Cuba. Il énumère enfin les récents coups d'État militaires qui ont eu lieu dans différents États de l'Amérique latine et il en attribue le «patronage» au gouvernement américain, quelles que puissent être «les réserves hypocrites que formule ce dernier à l'égard des nouveaux dictateurs». Les traités de défense commune de l'hémisphère occidental signés en septembre 1947 ne sont qu'un aspect de cette politique américaine de domination de l'Amérique du Sud dans la vue de former un bloc susceptible de servir les buts agressifs des États-Unis.

La presse soviétique ne commente que rarement les événements de l'Amérique latine, où le mouvement communiste semble depuis quelque deux ans être tenu en lisière. La vue simpliste de *Flotte Rouge* sur les récents coups d'État en Amérique latine n'est sans doute pas conforme à la situation politique complexe de cette région. Elle révèle toutefois un état d'esprit, en même temps qu'un souci de propagande. Il est à remarquer que dans cet article il n'est pas fait mention de résistance communiste ou nationale, à l'inverse de ce que déclare chaque jour la presse soviétique, sur un ton de satisfaction de plus en plus marqué, en ce qui concerne l'Extrême-Orient.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 51)

88

M. HOPPENOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°16[2]. *Berne, 8 février 1949.*

Réservé. (*Reçu* : le 9, 18 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 53[3].

Tout laisse prévoir que le gouvernement fédéral réservera un accueil négatif aux sondages officieux effectués auprès de son Ministre à Londres par M. Massigli.

La Suisse, qui ne collabore qu'avec tant de prudence au Plan Marshall et qui n'a jamais envisagé d'adhérer aux Nations unies, se gardera encore plus soigneusement de toute participation à un organisme dont le caractère politique lui apparaîtra encore plus marqué, même si les questions de défense nationale sont exclues de sa compétence. Il faudrait que le Conseil de l'Europe fût assuré de l'adhésion de tous les pays européens, sans exception, pour que la Suisse acceptât d'y entrer, la dernière.

Je me permets d'appeler votre attention sur la nécessité de conserver un caractère rigoureusement secret à la démarche de M. Massigli. Toute indiscrétion à ce sujet provoquerait immanquablement de vives réactions dans l'opinion publique et ne pourrait que gêner M. Petitpierre dans ses efforts persévérants et méritoires pour élargir la coopération internationale de son pays.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 12)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Notes manuscrites : «*M. Leprette. Diffusion habituelle en secours. à communiquer en chiffré pour information à Londres, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Stockholm, Oslo, Copenhague, Rome, Dublin, Washington, f[ai]t le 11/2/49*».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Voir note n° 2 du document n° 75.

89

M. ALPHAND, DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES[1], À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[2].

T. nos 767-770. *Paris, 8 février 1949, 23 h. 30.*

Réservé. Très secret.

L'initiative du gouvernement américain au cours de l'automne dernier en vue de demander aux pays participants de prendre des mesures de contrôle et de prohibition sur les exportations à destination des pays de l'Est européen, a fait l'objet de nombreuses conversations confidentielles avec les Américains d'une part et avec les représentants auprès de l'OECE[3] des pays participants d'autre part. Je vous adresse par la prochaine valise une relation détaillée de ces conversations.

Dès le début nous avons déclaré que nous n'étions tenus par aucune obligation, l'accord bilatéral ne comportant aucune disposition se référant à l'article 117 d de la loi américaine.

Cependant nous avons été d'accord pour estimer qu'ayant des objectifs politiques similaires nous pouvions en pleine souveraineté prendre des mesures stratégiques correspondant à celles prises par les Américains.

A la suite de conversations avec les Anglais, nous sommes maintenant d'accord sur les mesures à prendre. Celles-ci jugées suffisantes par les experts de la Défense nationale affectent beaucoup moins gravement notre commerce avec l'Est, que ne l'aurait fait l'application rigoureuse des listes américaines.

Nous essayons de convaincre les autres puissances industrielles de l'Europe occidentale de prendre des mesures du même ordre ; il est nécessaire, en effet, d'obtenir qu'une certaine unité d'action soit réalisée, sinon les mesures que nous envisageons de prendre n'auront aucun effet.

L'ensemble de ces conversations a été mené dans le plus grand secret afin d'éviter des réactions intérieures et extérieures. C'est pourquoi nous regrettons très vivement que M. Samuel Anderson, chef de la section industrielle de l'ECA[4], ait jugé bon de déclarer le 2 février « que les négociations menées par les États-Unis avec les pays de l'Europe occidentale en vue d'interdire les livraisons de produits de la liste 1A avaient été très fécondes ».

[1] Télégramme envoyé par le service de Coopération économique et signé par ordre Alphand.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset.

[3] OECE : Organisation européenne de coopération économique.

[4] ECA : *European Cooperation Agency*.

De telles déclarations ne peuvent avoir pour effet que de rendre encore plus réticents les pays participants, qui, s'ils sont désireux de coopérer en pleine souveraineté avec le gouvernement américain, ne sauraient accepter d'agir sous la pression d'un gouvernement étranger.

Il serait donc du plus grand intérêt qu'un secret absolu soit conservé autour des conversations en cours.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 333)

90

M. ARVENGAS, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 231. *Le Caire, 8 février 1949.*

La presse s'est faite, à diverses reprises, l'écho d'un projet de création d'une section d'Afrique au ministère royal des Affaires étrangères.

Selon les renseignements que j'ai recueillis, un tel projet est bien actuellement à l'étude. Il correspond au désir qu'a l'Égypte, après les déboires de sa politique arabe, de développer ses relations avec les pays du continent africain en vue d'accroître auprès d'eux son influence.

Cette nouvelle division géographique serait rattachée à la direction des Affaires politiques qui compte actuellement trois sections: Empire britannique et Amérique, Europe et Orient. Un pays indépendant comme l'Afrique du Sud cesserait de relever de la section Empire britannique pour passer à celle d'Afrique au même titre que des territoires non autonomes rattachés jusqu'ici à celle d'Europe. Les territoires d'Afrique du Nord dépendraient à la fois de la section géographique d'Afrique et de la direction des Affaires arabes qui est indépendante de celle des Affaires politiques. En effet, sous l'autorité d'un Sous-Secrétaire d'État assisté d'un Secrétaire général, le ministère royal compte actuellement sept directions: Protocole, Affaires politiques, Traités et Organisations Internationales, Affaires générales, Affaires économiques, Affaires arabes et Presse.

La création de cette nouvelle section d'Afrique se heurtera à des difficultés de crédits et de personnel. En effet cette section n'aurait de raison d'être que si sa création est accompagnée de l'ouverture de représentations diplomatiques et consulaires. Pour le moment l'Égypte ne possède en Afrique qu'une légation à Addis-Abéba, un consulat au Cap et un autre à Benghazi. Si elle se propose d'ouvrir prochainement

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

une représentation diplomatique à Prétoria, elle a fermé, il y a deux ans, le consulat qu'elle avait établi à Léopoldville.

La réalisation de ce projet dont j'entretiens le Département demandera donc encore un certain temps. Tel qu'il est organisé actuellement, le ministère des Affaires étrangères est parfaitement inefficace, tant en raison de la médiocrité du personnel que de sa nonchalance. Je relèverais avec peine le nom de trois ou quatre fonctionnaires compétents ou assidus à leur tâche. En un an et demi, quatre directeurs se sont succédé à la tête de la direction des Affaires générales qui est celle avec laquelle cette ambassade a le plus de contacts. Toute affaire, même peu importante, doit être évoquée directement auprès du Ministre ou du Sous-Secrétaire d'État, ce qui ne suffit d'ailleurs pas à lui assurer l'espoir d'une solution ou même seulement d'une réponse.

(Direction d'Afrique-Levant, Égypte, volume 124, carton 72)

91

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 235. *Moscou, 8 février 1949.*

Par ma dépêche portant le n° 1369 et la date du 30 décembre dernier, j'ai déjà eu l'occasion de signaler au Département l'importance nouvelle que prenait le Levant dans le champ d'action des activités communistes de préférence à l'Iraq qu'une situation géographique, au carrefour des grandes routes internationales et au point d'articulation de trois États, une structure interne fragile, une zone kurde enfin, semblaient désigner pour propice à de telles activités.

Certaines informations qu'il m'a été donné de recueillir ces jours-ci, tendent à démontrer, s'il en était besoin, la collusion des partis communistes syrien et libanais avec les autorités soviétiques. Elles laissent entrevoir par ailleurs une attitude curieuse de la politique du Kremlin en Orient, semblable à celle que nous avons déjà reconnue dans les événements de Palestine.

J'indique en premier lieu les faits dans l'ordre où ils sont parvenus à ma connaissance, j'en tirerai ensuite les prédictions qu'ils proposent.

Lors de la crise syrienne et des démonstrations populaires du 30 novembre au 3 décembre, le parti communiste syrien aurait été surpris par le développement prématuré d'une situation qu'il pensait

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée aux directions d'Asie-Océanie et d'Afrique-Levant, au Cabinet du Ministre, aux ambassades et légations de France à Washington, Londres, Ankara, Téhéran et Kaboul.

devoir survenir fin décembre alors qu'il avait pris ses dispositions pour provoquer, à cette date, une crise gouvernementale dont il avait l'espoir d'être le principal bénéficiaire.

L'optimisme du parti communiste syrien reposait sur des promesses d'aide substantielle faites par M. Daniel Solod, ministre soviétique pour la Syrie et le Liban, et sur la collaboration de dirigeants syriens non communistes mais disposés à se prêter à une manœuvre révolutionnaire pour satisfaire leurs ambitions personnelles au sein d'un nouveau gouvernement.

En fait, l'aide promise aurait fait défaut et les communistes, dépassés par les événements, n'auraient pris qu'une part négligeable aux troubles populaires.

Dès le début de novembre les communistes syriens, n'ayant pas reçu une quantité suffisante d'armes et de subsides, auraient fait une démarche auprès d'Isegoulov, Chargé d'affaires soviétique, qui dans l'incapacité de répondre lui-même à leurs demandes, les aurait transmises à Moscou. Cette réclamation communiste aurait été à l'origine du retour précipité de M. Solod qui passait ses vacances en Crimée.

Depuis le retour du diplomate soviétique, il ne semble pas que l'aide du Kremlin au parti communiste se soit manifestée de façon plus substantielle. Elle consiste surtout à développer des services de renseignements aux ordres des Soviets, à entraîner des «commandos» et à poursuivre des activités en liaison avec la propagande dans les contrées voisines, en Israël notamment où les communistes estiment que leur réseau est actuellement au point.

Les services de renseignements turcs en Syrie pensent que, dans l'éventualité d'un conflit, le service de sécurité syrien serait incapable de s'assurer la maîtrise des centres communistes créés par les services de renseignements soviétiques. Les services secrets turcs attribuent l'impuissance syrienne à mâter le mouvement communiste, à la présence au gouvernement de Damas de dirigeants kurdes tels que le ministre de l'Éducation Barazi, le chef d'état-major Zaim, qui, bien que n'appartenant pas au parti, se refusent à envisager une action contre les communistes kurdes qui forment un pourcentage important des agents employés par les Soviets, tout particulièrement dans l'armée.

La réorganisation du Deuxième Bureau syrien à laquelle il est procédé dans la vue de lutter contre le communisme serait déjà rendue inefficace par l'introduction d'éléments pro-soviétiques à l'intérieur de cet organisme. Les partis communistes syrien et palestinien, tant Arabes que Juifs, en liaison, s'efforceraient de faciliter le retour des réfugiés arabes en Palestine, car ils comptent de nombreux communistes parmi ces derniers.

On me signale également que le leader communiste syrien, Khalid Bagdach, d'origine kurde, se serait rendu récemment à Haïfa. Il envisageait de transférer en Israël, vraisemblablement à Haïfa, le quartier général du parti communiste pour le Proche-Orient. Dans cette ville

les communistes seraient assurés d'une liaison facile avec les autorités soviétiques et d'autre part, grâce à l'attitude passive du gouvernement israélien et la présence d'éléments pro-soviétiques en son sein, le parti bénéficierait d'une grande liberté de manœuvre.

Signalons également que les activités communistes dans le Proche-Orient ne peuvent qu'être facilitées par la présence d'agents tels que le ministre de Roumanie, récemment arrivé à Téhéran, M. Ion Magherou, que l'on croit être un représentant du Kominform. Le Premier secrétaire de la légation, chargé des affaires consulaires, Paul Mitrache, et sa femme, seraient d'ardents communistes d'origine juive. Leur identité réelle (Mitrache étant un faux nom), ne serait pas connue.

Autre petit fait significatif: il y a quelque temps, un agent communiste azerbeidjani très actif, le Docteur Djihan Chahlou, ancien Vice-président du Conseil du gouvernement Pitchevari, accompagné de Kambakhsh, membre du parti «Toudeh» aurait été transporté par un avion clandestin du territoire soviétique au Mazandaran dans la plaine de Gohar baran près de Sari (30 km), où il aurait eu une entrevue avec les dirigeants locaux du parti «Toudeh».

En dépit de leur diversité, tous ces faits se rapportant à des régions fort éloignées les unes des autres, ressemblent aux remous qui agitent en certains points une vaste étendue d'eau dormante et qui décèlent un danger à l'observateur averti. L'activité communiste couvre d'un réseau ténu l'ensemble des pays du Proche et Moyen-Orient, mais ne se décèle qu'en certains lieux et à certaines occasions. Elle étonne et déçoit fréquemment les prévisions que l'on croyait logiques.

C'est ainsi qu'après s'être déclaré en faveur de l'État d'Israël et après lui avoir apporté un appui matériel très efficace en une période critique, l'aide soviétique se fait réticente. On pense ici que le jeune État palestinien figure désormais, aux yeux des dirigeants du Kremlin, parmi les États féodaux ou bourgeois du Proche-Orient et doit subir le même traitement. L'activité communiste, favorisée par les sympathies de certains éléments de l'administration palestinienne importés d'URSS ou des pays satellites, doit désormais exercer son action sur les masses.

Par ailleurs, la Russie, second État musulman au monde, se doit de ne point heurter l'Islam de front. Elle n'oublie point y avoir trouvé ses meilleurs auxiliaires en milieux minoritaires. Elle place tous ses espoirs dans les partis communistes iranien, iraquien, syrien, libanais, égyptien, kurde, pour briser la barrière qui lui interdit l'entrée des plaines de Mésopotamie et éloigner la menace aérienne que crée la présence anglo-saxonne à ses portes[1].

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

[1] Dans une nouvelle dépêche, Chataigneau déclarait avoir reçu confirmation des renseignements concernant le transfert du centre des organisations pro-soviétiques de Beyrouth à Haïfa (dépêche n° 400 du 11 mars 1949 de Moscou, non reproduite).

92

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. *Washington, 9 février 1949.*

Ce matin un de mes collaborateurs a entretenu la Direction d'Extrême-Orient du nouveau projet néerlandais concernant l'Indonésie.

Le rapport de M. Cochran sur les entretiens qu'il vient d'avoir à La Haye n'était pas encore entre les mains de ses interlocuteurs mais leurs informations concordaient avec celles que j'ai reçues par votre dernière communication. Ils ont insisté sur le fait que le Conseil de sécurité devait recevoir le 15 février un premier rapport de la Commission des bons offices sur l'état des mesures prises à Batavia pour appliquer la décision du Conseil de sécurité relative à la formation du gouvernement intérimaire, tout en se déclarant intéressés par l'initiative hollandaise et tout en envisageant d'aider les Pays-Bas à obtenir un court répit au Conseil de sécurité. Si les Hollandais avant la date du 15 n'ont pris aucune initiative, même partielle, cadrant avec l'esprit de la résolution, et s'ils ne libèrent pas au moins les dirigeants indonésiens, rien ne saurait empêcher le Conseil de renforcer son attitude énergique à l'égard de La Haye; telle est l'opinion du Département d'État.

Le courant d'opinion, hostile à la politique coloniale néerlandaise, qui se développe au sein du public et dans le Congrès, serait de nature à empêcher toute action des États-Unis dont la position est, selon lui, plus modérée que celle de la majorité du Conseil. Il se pourrait, d'après nos interlocuteurs, qu'un débat, suffisamment vif pour ajouter de nouvelles difficultés à celles dans lesquelles se débattent les Pays-Bas, soit provoqué par le projet de résolution déposé le 7 février sur le bureau du Sénat par M. Brewster, sénateur du Maine, et par huit de ses collègues républicains, invitant le gouvernement américain à cesser tout appui financier à la Hollande, en Asie comme en Europe, tant que le gouvernement des Pays-Bas n'aura pas entamé des négociations de bonne foi avec la République selon les données de l'accord du *Renville*.

Certes, il ne convient pas d'amplifier la portée du geste du sénateur du Maine, dont l'intention est moins d'obtenir l'adoption de décisions drastiques envers la Hollande que de chercher à embarrasser le gouvernement sur un point où les Républicains agissent suivant la pente de l'esprit public. M. Dewey, dans le même esprit, d'accord avec le parti républicain, n'a attaqué hier à New-York la politique étrangère du gouvernement qu'en ce qui concerne la Chine, forçant du reste légèrement la note puisque d'après lui, le désastre qui s'abat sur celle-ci menacerait

[1] Télégramme communiqué au Cabinet et à la Direction politique du ministère de la France d'outre-mer le 14 février.

également les États-Unis si le progrès social devait demeurer aux mains de l'administration présente. Il est du reste permis de croire, d'après les questions annexées à la résolution Brewster, dont l'une accuse le Département d'État de mener un double jeu international, tandis qu'une autre demande au gouvernement si celui-ci compte soutenir en Asie l'impérialisme hollando-anglo-français à la mode du siècle dernier, que l'attaque perdra une partie de son effet du fait même de sa virulence.

En déterminant sa politique, le Département d'État, qui pense en l'occurrence avoir choisi le moindre des maux, ne se leurre pas sur les dangers considérables que ferait subir, non seulement à la Hollande mais à l'Europe elle-même, la perte de l'Indonésie, tant par le déséquilibre fatal qu'elle infligerait à l'économie néerlandaise, que par l'amertume qu'elle provoquerait à La Haye.

N'ayant pas de moyen de pression sur les Républicains, il admet qu'une politique n'imposant en définitive des contraintes qu'aux seuls Pays-Bas, est entachée de partialité. Mais il s'est maintenant trop avancé pour risquer de s'opposer au Congrès, en infléchissant son attitude. Il aime mieux rejeter sur la Hollande la responsabilité des événements qui menacent et s'abriter derrière la majorité du Conseil de sécurité pour justifier la nécessité qui s'imposerait à l'avenir de forcer les Pays-Bas à se soumettre. Dans ces conditions on peut douter que les concessions tactiques que les États-Unis seraient au total disposés à faire, puissent avoir quelque envergure et qu'ils veuillent appuyer la nouvelle initiative hollandaise si celle-ci n'est pas de nature à apporter aux Républicains de très larges satisfactions.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 21)

93

M. OSTROROG, MINISTRE DE FRANCE À DUBLIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 79. *Dublin, 10 février 1949.*

Ainsi que je l'ai indiqué au Département par une communication datée d'hier[2], réponse vient d'être donnée par le gouvernement de Dublin aux démarches officieuses faites par le Ministre d'Amérique pour savoir si l'Irlande accepterait de s'associer de quelque manière au

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée aux ambassades de France à Londres et Washington. Note manuscrite : «*S[ecrétariat] G[énéra]L, vu*».

[2] Document non reproduit.

Pacte de l'Atlantique. Cette réponse est négative, le concours de l'Irlande étant subordonné à la réalisation de l'unité nationale.

En me remettant le texte de la note, envoyée le 8 de ce mois à M. Garrett et dont vous voudrez bien trouver copie ci-jointe, le Secrétaire général des Affaires étrangères m'en a fait longuement le commentaire.

Il est le premier à reconnaître que le problème posé par le partage de l'Irlande est de solution fort difficile. L'initiative prise arbitrairement par l'Angleterre en 1920 ne prétendait pas fixer un règlement définitif. Mais, aux yeux des éléments orangistes, ce partage, que l'histoire et la géographie contredisent, prend un caractère sacré. De part et d'autre, les passions sont d'une violence extrême. Il est donc impossible de parler raison.

Bien des gens en Angleterre commencent à mieux comprendre le problème et sentent la nécessité d'un règlement. La réserve opposée par M. Attlee aux objurgations de Sir Basil Brooke, l'attitude assez conciliante prise par M. Churchill lui-même à l'occasion de la rupture du lien constitutionnel entre l'Irlande et le *Commonwealth*, montrent que les différents partis, en Angleterre, considèrent le problème de manière plus objective. Il n'en est pas de même à Belfast, où la faction des Orangistes, repliée sur elle-même, fermant les yeux aux événements du monde extérieur, croit sincèrement que de son existence dépend le sort de l'Angleterre et de la religion réformée.

Dans son commentaire de la réponse irlandaise à la demande américaine, M. Boland a insisté sur deux points:

D'abord que par ses traditions les plus chères, les principes de sa politique et les maximes de son gouvernement, l'Irlande, loin de vouloir rester neutre, a pris délibérément parti, et qu'elle est désormais aux côtés des démocraties occidentales.

Ensuite, qu'il n'y a pas de sentiment d'hostilité à l'égard de l'Angleterre, tout au contraire.

Si le gouvernement de M. Costello n'a pas répondu aux avances faites par l'Amérique au nom des puissances que le Pacte de l'Atlantique doit unir, c'est qu'il ne peut contracter alliance avec un pays dont les forces militaires sont indûment stationnées sur son territoire. Aucun gouvernement irlandais ne pourrait faire autrement.

Cette affirmation correspond très exactement à la réalité. Le gouvernement actuellement au pouvoir est composé de membres du parti Fine Gael en majorité – ce sont les éléments les plus favorables à l'entente britannique –; la gauche agissante y est représentée par M. MacBride, dont Votre Excellence a pu apprécier la pondération et le sens politique. Mais si des dirigeants irlandais, quels qu'ils fussent, paraissaient transiger sur le problème de la partition, ils seraient immédiatement renversés; l'unanimité se ferait contre eux comme elle s'est faite au mois de décembre dernier pour approuver la rupture avec la Couronne

britannique. En pareilles matières, les divergences de parti disparaissent et l'union sacrée se forme spontanément.

Au cours de ma conversation avec M. Garrett, je me suis demandé s'il n'eût pas été plus opportun de poser autrement la question, en considérant la possibilité d'une entente bilatérale entre l'Amérique et l'Irlande. D'après les propos tenus par le Ministre des États-Unis, j'ai cru comprendre que l'état-major américain n'attachait pas grande importance à l'affaire, et que la libre disposition des bases existant dans l'Irlande du Nord répond aux nécessités actuelles.

Mes observations ne sont pas allées plus loin. En l'occurrence, nous n'avons aucun intérêt à nous immiscer dans ces discussions et querelles de famille. J'ai gardé la même réserve avec M. Boland, exprimant seulement quelques doutes lorsqu'il a formulé l'espoir de voir un jour intervenir pour le problème du partage un règlement par procédure internationale. Le vœu ainsi formulé n'emportait d'ailleurs pas la conviction. M. Boland et M. MacBride ont trop de finesse et de jugement pour croire qu'une pression serait faite à Londres en leur faveur par des gouvernements étrangers : ils comptent par contre, et à bon titre, sur la force des choses et la justice de leur cause pour voir un jour se réaliser l'unité irlandaise.

(Direction d'Europe, Irlande, volume 8)

94

M. Coulet, Ministre de France à Helsinki,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 89. *Helsinki, 10 février 1949.*

Je me réfère à ma dépêche n° 56 en date du 27 janvier 1949[1].

La vigueur de la réaction soviétique dans l'affaire scandinave a causé ici une impression très vive. La presse finlandaise a particulièrement souligné la netteté avec laquelle l'URSS avait réaffirmé sa position à l'égard du Pacte atlantique «instrument dirigé contre la paix et le peuple soviétique» et sa volonté de «considérer comme un acte hostile tout rapprochement des pays scandinaves avec l'Ouest dans le cas où de façon directe ou indirecte, une telle orientation aurait pour conséquence, tôt ou tard, l'installation de bases britanniques ou américaines dans la péninsule».

On craint évidemment ici qu'à la faveur des événements scandinaves, l'URSS n'accroisse la pression latente qu'elle exerce sur la Finlande et

[1] Voir document n° 58.

peut-être même ne saisisse cette occasion pour faire jouer la clause du pacte finno-soviétique du 6 avril 1948 qui prévoit une consultation des parties contractantes au cas où serait constatée l'existence d'une menace d'agression. Consciente de ce danger, l'opinion finlandaise manifeste unanimement son regret et dans une certaine mesure son irritation de l'initiative norvégienne, jugée comme une provocation maladroite et inutile à une riposte soviétique qui ne s'est pas fait attendre[1].

La stricte neutralité scandinave avait jusqu'ici favorisé le jeu politique difficile du gouvernement de Helsinki et expliquait sans doute en grande partie les ménagements que l'URSS avait eus à l'égard de la Finlande. Toute atteinte portée à cet équilibre fragile suscite évidemment ici une appréhension assez naturelle. Les milieux politiques finlandais affectent donc de considérer que seule une retraite plus ou moins masquée permettra à la Norvège de se tirer du mauvais pas où elle s'est engagée et où elle a engagé la Suède, le Danemark et indirectement la Finlande. Il est clair qu'un retour à une neutralité scandinave pure et simple rencontrerait ici une adhésion générale.

(Direction d'Europe, Finlande, volume 8)

95

M. Lévi, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 76. *New Delhi, 10 février 1949.*

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint au Département comme suite à mes précédentes communications à ce sujet, le texte, selon la presse, des déclarations faites à l'Assemblée constituante de Delhi, au sujet de nos Établissements, par le Pandit Nehru et par M. Keskar, ministre au ministère des Affaires étrangères[3]. Ces déclarations ont été provoquées par des questions verbales posées par divers membres du Parlement.

J'y joins ce qui en constitue un résumé officiel, l'original même du texte qui m'a été remis par Sir Girja Bajpai. La phrase qui figure sur

[1] La pression soviétique s'exerçait par le biais de déplacements de troupes en Carélie, à proximité de la Suède, sans que cela soit considéré comme trop grave (télégramme nos 527-528 du 8 mars 1949 de Moscou, non reproduit), et par des attaques répétées des médias soviétiques contre le gouvernement social-démocrate finnois. Celles-ci devenant toutefois plus précises, Coulet y voyait la preuve que Moscou «montait» son dossier pour le transformer peut-être un jour en acte d'accusation (dépêche n° 162 du 24 mars 1949 de Helsinki, non reproduit).

[2] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite: «*Communiquer France outre-mer. Fait le 19.2.49*».

[3] Document non reproduit.

ce document rayée au crayon rouge, figurait préalablement biffée sur cette feuille lorsqu'elle m'a été remise.

J'ai fait part à Votre Excellence des entretiens que j'avais eus à ce sujet avec M. Keskar puis avec Sir Girja Bajpai. Alors que ce dernier m'avait convoqué, j'avais au contraire provoqué ma visite préalable au Ministre adjoint. Je m'en félicite. Car n'eussent été les assurances que venait de me donner le Ministre, et sa cordialité, il y aurait eu de quoi être impressionné par la façon rogue dont le Secrétaire général mit devant moi, comme un ultimatum, le résumé des déclarations du Pandit Nehru; par le ton presque insolent dans lequel il me demanda ensuite: «Et maintenant, qu'est-ce que le gouvernement français compte faire?»

J'étais depuis lors fondé à me demander quel pouvait être, de la cordialité de M. Keskar ou de l'hostilité de Sir Girja, le sentiment répondant à celui du Pandit Nehru et, sur un plan plus important, si les propos du Premier ministre correspondaient ou non à une politique nouvelle, selon laquelle on entendait ici nous mettre en demeure de «reconsidérer» la question des Établissements. En cette hypothèse, et quel que fut notre bon droit, nous allions vers une crise avec tous les risques qu'elle pouvait comporter sans parler des répercussions qu'elle était de nature à entraîner sur le plan économique, alors que des perspectives sérieuses, en matière d'hydroélectrique en particulier, se présentent favorablement pour notre industrie.

L'entretien que j'ai eu le 9 février avec le Secrétaire général adjoint, M.P.S. Menon – M. Raoul Bertrand m'accompagnait – et dont j'ai rendu compte par ailleurs, semble indiquer que la manœuvre indienne, si manœuvre il y a eu, a fait long feu. Mon interlocuteur s'est montré, à son habitude, très cordial, et il a été question du referendum comme si les déclarations du Pandit Nehru n'avaient jamais été faites. En outre Sir Girja Bajpai était, avec l'accord sans doute du Premier ministre, laissé hors circuit.

Si notre position est, en droit, extrêmement solide, en fait, le Département le sait, elle est vulnérable à l'extrême. Et c'est pourquoi, il me paraîtrait nécessaire, ainsi que je l'ai indiqué à plusieurs reprises, d'envisager l'éventualité de conversations avec Delhi après le referendum, s'il nous était favorable, et de faire preuve alors d'un esprit compréhensif et conciliant.

On a été je crois, sensible ici à l'assurance que j'ai cru devoir donner en dernier lieu que nous n'avions pas l'intention de faire pression pour tenter de reculer à 5, 10 ou 20 ans la date du referendum. On le redoutait ici. Je n'ai toutefois précisé aucun délai que pour l'assurer raisonnable. Si, du côté indien, on n'était pas, il y a un ou deux mois encore, très pressé d'y voir procéder, la visite faite dernièrement à Pondichéry par M.P.S. Menon (ma communication du 11 janvier 1949)[1], les pro-

[1] Document non reproduit.

messes qu'il aurait obtenues de M. Goubert et de ses lieutenants, semblent avoir amené à nouveau Delhi à souhaiter une consultation à bref délai. J'ignore si, réciproquement, on ne désire pas, du côté français, la retarder à présent…

La prochaine venue à Delhi de M. l'Inspecteur général T. du Montcel éclairera cette Ambassade sur l'état actuel des esprits à Pondichéry et permettra des conversations utiles sur divers autres points, notamment sur la situation qui va résulter de l'arrivée à expiration, fin mars, des accords douaniers. Nous ne sommes pas encore, je le crains, au bout, à cet égard, de nos peines et de nos difficultés.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde, volume 63)

96

M. HOPPENOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 19. *Berne, 11 février 1949, 20 h. 41.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 11, 23 h.)

Je me réfère à mon télégramme en clair n° 16[2].

Le Conseil fédéral discute depuis deux jours sur le point de savoir si M. Petitpierre sera autorisé à se rendre à Paris pour y assister à la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OECE[3]. La décision définitive sera sans doute prise demain.

M. Zehnder a confié aujourd'hui très secrètement au Conseiller d'ambassade que la démarche de M. Massigli auprès du ministre suisse à Londres, si nuancée qu'elle fût, avait mis M. Petitpierre dans le plus grand embarras. Sur les instances de ses collègues, il s'est décidé à n'en point faire part au conseil fédéral, afin d'éviter que certains de ses collègues n'en tirent un argument décisif pour s'opposer à son voyage à Paris. Toute indiscrétion commise à ce sujet risquerait de ce fait de placer M. Petitpierre dans une situation très délicate vis-à-vis de ses collègues[4].

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Londres, Washington, Bruxelles, fait le 14-2-49. Diffuser où il faut. Pas enregistré au C[abinet du] M[inistre]*».

[2] Document non reproduit.

[3] OECE : Organisation européenne de coopération économique.

[4] Hoppenot s'étonnait du peu de cas que les journalistes suisses avaient fait de l'annonce du voyage de Petitpierre à Paris à la réunion de l'OECE, et particulièrement dans les journaux de la presse alémanique. Mais ce fait confirmait les réserves du Conseil fédéral quant à ce déplacement (dépêche n° 394 du 21 février 1949 de Berne, non reproduite).

Je crois donc devoir insister à nouveau pour que, dans aucune des capitales intéressées, il ne soit fait allusion au sondage officieux effectué par notre ambassadeur à Londres.

(Direction d'Europe, Suisse, volume 19)

97

M. de Dampierre, Ambassadeur de France à Stockholm, à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 125. *Stockholm, 11 février 1949.*

Depuis l'échec de la conférence d'Oslo le problème politique des États scandinaves a été transporté et se trouve discuté à l'étranger. Tandis que les ambassadeurs de Suède, de Norvège et du Danemark exposent le point de vue de leurs gouvernements respectifs à Paris, Londres et Washington, c'est dans cette dernière ville que se joue la partie principale : des conversations de M. Lange, ministre des Affaires étrangères de Norvège, avec les hommes d'État américains dépend l'adhésion éventuelle de la Norvège au Pacte de l'Atlantique et par conséquent l'orientation future de la Scandinavie.

Deux facteurs semblent dominer ces conversations : l'impression causée par les notes que le gouvernement de l'URSS a remises au gouvernement norvégien ; le désir de ce dernier de ne s'engager qu'à bon escient dans un pacte de défense scandinave, c'est-à-dire avec des garanties précises de la part des États-Unis.

Les renseignements envoyés par les correspondants des journaux suédois à Washington sont assez contradictoires. D'après celui du *Dagens Nyheter*, la Norvège ne court aucun risque en s'engageant à l'Ouest : elle constitue un facteur aussi indispensable pour l'Amérique que l'Amérique pour elle ; il n'y a donc aucune chance pour qu'elle subisse jamais le sort de la Pologne. L'Amérique sera derrière elle dès la première heure avec sa force atomique qui donnera aux puissances occidentales « une supériorité offensive considérable, même pendant la période où les divisions armées seront en nombre insuffisant »…

Le correspondant du *Stockholms Tidningen* est beaucoup moins optimiste. Il ne pense pas que le gouvernement américain puisse répondre nettement aux questions posées par M. Lange – la Constitution américaine l'en empêche – et la Norvège ne recevra pas de garantie suffisante de sécurité.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée aux ambassades de France à Copenhague et Oslo.

Il se fait jour dès lors dans l'esprit de certains journaux suédois une idée qui prend chaque jour plus de consistance : sans garantie suffisante, la Norvège n'a aucun intérêt à adhérer au Pacte de l'Atlantique en risquant de s'attirer de graves complications du côté de la Russie ; les États-Unis, de leur côté, devront faire machine arrière et ne plus exiger du gouvernement d'Oslo une prise de position qu'ils se déclarent hors d'état de soutenir efficacement. Dans ces conditions, pourquoi ne pas revenir purement et simplement au pacte scandinave préconisé par le gouvernement suédois : pacte de défense et de garantie interscandinave sans affiliation à aucun bloc et avec fourniture d'armes américaines ?

Devant ce courant d'opinion, le gouvernement suédois paraît réticent. J'ai indiqué la réponse découragée faite le 9 février par le Président du Conseil à un sénateur qui l'interrogeait à cet égard. M. Undén s'est exprimé dans des termes analogues à la Chambre ; pour comprendre sa réaction il faut se rappeler que, d'une part, le ministre des Affaires étrangères est resté assez ulcéré de l'attitude adoptée par son collègue norvégien, M. Lange et que, d'autre part, certains milieux parlementaires, notamment dans le parti paysan, se sont réjouis de voir échouer un pacte dont les obligations pour la Suède leur paraissaient trop étendues.

On ne conçoit pas, ailleurs, comment les États-Unis pourraient préconiser maintenant un arrangement qu'ils ont – au su et au vu de tout le monde – tant contribué à faire échouer il y a quelques semaines. Ce serait pour eux une perte de prestige et pour les Russes une belle occasion de marquer un point.

Les jeux semblent faits depuis la conférence d'Oslo et ce n'est pas la proposition d'un pacte de non-agression russe à la Norvège, évocateur de fâcheux précédents, qui changera le cours des événements. Il est à présumer d'autre part que M. Dean Acheson pour qui l'adhésion norvégienne n'a peut-être pas la valeur que lui attribue le correspondant du *Dagens Nyheter,* mais qui attache sans aucun doute un certain prix, saura trouver le moyen de donner à M. Lange les apaisements compatibles avec la Constitution américaine. Tout au plus peut-on se demander si les événements de ces dernières semaines et notamment les avertissements de l'URSS à la Norvège n'ont pas amené les États-Unis à un peu plus de compréhension pour la position adoptée par la Suède : M. Undén m'a dit que M. Boheman avait été chargé de l'exposer en détails à Washington sans formuler aucune demande. L'ambassadeur, par contre, a été plus loin et a laissé entendre, avant son départ de Stockholm, qu'il obtiendrait des fournitures d'armes pour son pays : on saura prochainement s'il n'a pas été trop optimiste.

Une autre question se pose : elle concerne l'attitude de la Russie. Celle-ci a fait des démarches à Oslo, elle n'en a fait jusqu'ici aucune à Stockholm, mais son ambassadeur, appelé en consultation à Moscou, reviendra prochainement ici et on se demande de quelles instructions il sera muni. La Russie a pris position en face de l'adhésion éventuelle

de la Norvège au Pacte de l'Atlantique, elle a appuyé ses représentations d'une offre de négociations. Au cas où la Norvège repousserait celle-ci en ne tenant compte de celle-là, son refus serait de nature à provoquer une réaction russe. Si celle-ci se produit au Spitzberg, la Suède restera sans doute indifférente, si elle se produit en Finlande, il n'en sera pas de même. Déjà des journaux ont indiqué et des parlementaires ont proclamé que la Suède ne pourrait pas rester fidèle à son dogme de neutralité, le jour où la côte finlandaise de la Baltique serait occupée par la Russie. La déclaration ministérielle lue par MM. Erlander et Undén devant les deux Chambres du Riksdag, mercredi dernier, souligne l'évolution importante qui s'est déjà accomplie dans la politique suédoise au cours de ces derniers mois et ils ont marqué le point précis au-delà duquel elle ne saurait aller, les choses restant en l'état actuel. Mais si celles-ci venaient à se modifier, le gouvernement suédois et l'opinion auraient sans doute à réviser leurs positions. On conçoit que les tenants de la neutralité suédoise en veuillent un peu à M. Lange d'avoir tant compliqué leur tâche…

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 199)

98

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 323-325. *Moscou, 12 février 1949, 16 h. 15.*

(*Reçu* : le 12, 19 h. 05)

Les propositions adoptées par la société panfédérale de géographie de l'URSS et dont j'ai informé Votre Excellence par mon télégramme n° 316[2] butent à fonder sur les travaux et les journaux des navigateurs et des géographes russes les prétentions des Soviets à prendre leur part des terres de l'Antarctique. Il convient d'y apporter une attention d'autant plus soigneuse qu'au moment où elle laisse pénétrer sur ce sujet les intentions du Kremlin celui-ci arrange les moyens de ne pas laisser renverser ses desseins.

Sous le prétexte de pratiquer la capture de la baleine une flottille de 6 bateaux *Slava* dont le premier constitué en base de ravitaillement des

[1] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Was[hington], Lon[dres] fait, Wellington par valise, 28-2-49*».

[2] *Note du document* : «Ce télégramme est parvenu en clair sous le numéro 315. Il a été diffusé le 11 à 18 heures». Document non reproduit. Dans celui-ci, Chataigneau rapportait les résolutions de la société panfédérale de géographie à propos de la question de l'Antarctique qui mettaient en avant le rôle des explorateurs russes, le droit pour l'URSS de participer à toute solution des questions du continent.

autres jaugeant 12 000 tonnes brut croise actuellement dans l'Antarctique au large des îles Falkland et celles de la Géorgie du Sud.

Je remarque que les bâtiments participant à la campagne antarctique de cette année n'ont pas été armés comme l'avaient été ceux de la campagne précédente aux bassins d'Odessa mais à l'arsenal de Sébastopol. Ma remarque est renforcée par l'observation des cartes marines soviétiques car les parages dans lesquels vont et viennent les bateaux dont il s'agit sont inclus sur ces cartes dans la zone anglaise.

On peut s'attendre à voir les Soviets revendiquer pour leurs baleiniers l'usage d'un point d'appui sur ces terres par exemple à l'île Travers qui a été citée à plusieurs reprises dans les discours consacrés à cet objet.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 46)

99

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 134. *Athènes, 12 février 1949.*

C'est le 4 février au soir que l'état-major fit connaître officiellement à la presse la nouvelle, diffusée par la radio des rebelles dans la matinée, de la mise en retraite de Markos Vaphiadis.

Le texte du communiqué de la *Grèce Libre* était le suivant:

«Les 30-31 janvier 1949 s'est réunie sur le Grammos la 5e assemblée plénière du comité central du KKE[2] avec les membres du comité central de contrôle. Ont pris part à cette assemblée 26 membres ordinaires et suppléants du comité central ainsi que des membres du comité central de contrôle. L'Assemblée a discuté les sujets suivants:

1) La Grèce sur le chemin de la victoire. Devant le tournant décisif. Rapporteur, le camarade Zachariadis.

2) La déviation opportuniste vers la droite du KKE. Rapporteur, le camarade Mitsos Vlandas.

3) Changements dans la composition du comité central du KKE.

4) Élections pour le comité central du KKE.

Les décisions de la 5[e] assemblée plénière ont été prises à l'unanimité et sont publiées ci-bas:

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Washington, f[ai]t le 20/2/49. M. de Nerciat, bulletin, f[ai]t*».

[2] KKE: *Kommounistiko Komma Elladas*, soit le parti communiste grec.

Ayant en vue les besoins de la cause, la 5e assemblée du comité central du KKE a apporté certains changements dans la composition du comité central du KKE. Tous ces changements seront soumis à l'approbation du 8e Congrès du KKE. Finalement, l'assemblée a constitué à l'unanimité le Bureau politique du comité central du parti par les membres suivants:

Ordinaires: N. Zachariadis, B. Ioannidis, M. Partsalidis, B. Bartziotas, M. Vlandas.

Suppléants: L. Stringos, P. Roussos, G. Vontissios, Goussis.

La 5e assemblée plénière du comité central du KKE prenant en considération que depuis plusieurs mois les Chryssa Hadjivassiliou et Markos Vaphiadis sont gravement malades et ne pouvaient pas répondre aux sérieux devoirs qu'il leur avait assignés, le C.C. du KKE a décidé à l'unanimité de les décharger de tout travail de parti.

Grèce libre, Grammos, 31 janvier 1949».

D'autre part, un très long document (dont cette Ambassade n'a pas été à même d'obtenir une traduction intégrale), constituant le compte rendu du 5e congrès du parti communiste grec, a circulé sous le manteau dans Athènes. D'après les extraits que j'ai pu me procurer, le Congrès s'était violemment élevé contre la «déviation opportuniste» et particulièrement contre la «déviation opportuniste de droite».

À aucun moment, ni dans le compte-rendu, ni dans le communiqué, un rapport n'est établi entre la mise à la retraite de Markos et la déviation. Bien mieux, la radio des rebelles a diffusé un dernier ordre du jour, présenté comme émanant de Markos, dans lequel l'ancien commandant en chef des rebelles prend congé de ses troupes, relève que leurs ennemis verront dans son départ un signe de faiblesse, mais garantit que les victoires des rebelles feront taire ces rumeurs.

Toutefois, la police athénienne a mis la main hier sur un tract communiste destiné aux membres du parti et établissant clairement que Markos (de même que Chryssa Hadjivassiliou, ancienne secrétaire du comité de la ville d'Athènes) étaient coupables d'opportunisme, qu'en particulier Markos avait récemment adressé au gouvernement d'Athènes des propositions de paix contraires à la ligne générale du parti, et que le parti devait maintenant raidir son attitude à l'extrême et ne se prêter à aucun compromis.

Telles sont actuellement les seules informations de source «officielle» permettant d'interpréter la disparition de Markos.

Qu'il y ait eu de la part de celui-ci crime de déviation, cela ne paraît pas faire de doute: il est certain que Markos tenait à maintenir les meilleures relations possibles avec le maréchal Tito, qui lui assurait son principal soutien; il paraît probable que Chryssa Hadjivassiliou, femme de Roussos (ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement des

montagnes) et maîtresse de Markos, lui servait dernièrement d'agent de liaison à Belgrade.

D'autre part, il semble bien que l'on puisse retrouver chez Markos lui-même les éléments psychologiques qui devaient le porter à adopter sur le plan grec la même ligne que Tito sur le plan yougoslave : depuis longtemps le bruit avait couru que Markos s'était violemment opposé à certains plans militaires établis par le Kominform dont l'exécution aurait entraîné la ruine totale de la Grèce ; qu'il s'était opposé également à l'amputation de la Grèce au bénéfice d'une Macédoine théoriquement indépendante, mais dominée en fait par Belgrade ou par Sofia.

Avait-il été, cependant, jusqu'à prendre la responsabilité, contre les communistes orthodoxes, de faire des propositions de paix à Athènes ? et est-ce bien là la cause immédiate de son éloignement ? Cela me paraît très douteux. Une question de dates se pose en effet.

Le communiqué communiste du 4 février déclare que le 5e congrès du parti fut réuni les 30 et 31 janvier sur le Grammos. En négligeant même l'invraisemblance d'une réunion en pleine montagne par 15 degrés de froid (ce qui aurait été le cas à la date indiquée), diverses indications donnent à penser que le Congrès fut tenu au mois de novembre dernier, et que l'épuration de Markos intervint en fait à ce moment.

Parmi ces indices, je relève l'indubitable changement dans le commandement qui fut révélé par la réussite des attaques contre Karditza, Naoussa et Carpenissi.

D'autre part, l'un de mes collaborateurs tient de l'Ambassade d'Angleterre l'indication suivante : alors que Sir Clifford Norton discutait avec M. Tsaldaris de l'opportunité de répondre aux dernières offres de paix des rebelles, son interlocuteur fit valoir, entre autres, la difficulté de répondre à des personnes indéterminées. L'ambassadeur d'Angleterre ayant indiqué que l'on connaissait au moins la personnalité du général Markos, M. Tsaldaris lui répondit qu'il lui paraissait fort improbable que ce dernier occupât encore une position prééminente et que, d'après certains renseignements, il aurait déjà été épuré. Or cette conversation avait lieu le 29 janvier.

Il semble donc que l'on puisse admettre que le parti communiste ait lancé lui-même les propositions de paix, en se réservant, si elles n'étaient pas accueillies, de les imputer au général Markos et aux autres opportunistes, et de manifester d'une manière éclatante sa volonté de combattre jusqu'à la victoire totale.

Quoi qu'il en soit de la date précise où l'événement eut lieu et des raisons exactes qui l'ont déterminé, l'épuration de Markos, Chryssa Hadjivassiliou et Porphyrogénis (dont le nom ne figure plus au comité central), dénote un raidissement du parti communiste grec ainsi que du Kominform sur un certain nombre de points :

1) En ce qui concerne la Grèce proprement dite, les espoirs que certains esprits modérés pouvaient encore nourrir, de voir les chefs rebelles

se lasser d'une lutte stérile et rechercher sincèrement une base d'accommodement, sont totalement déçus.

La victoire de la tendance «Kominform» sur la tendance nationale élimine complètement ce qui, dans l'affaire grecque, pouvait encore avoir un certain caractère grec.

Désormais, en dehors d'une solution militaire du conflit (et le Département sait combien celle-ci est improbable), il ne reste plus de solution que par une entente directe entre Washington et Moscou, dans laquelle la Grèce serait un simple enjeu[1].

2) En ce qui concerne le problème yougoslave, certains ont pu parler d'un encerclement de Tito par le Kominform. Il n'est pas exclu que tel ait été en partie le dessein du parti communiste.

Restait à connaître la réaction de Tito à cet égard. Elle risquait d'être dangereuse pour les rebelles au cas où le gouvernement yougoslave aurait suspendu son aide et fermé sa frontière. Or il semble qu'il n'en soit rien: d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, la radio des rebelles est toujours installée en Yougoslavie; on ne signale encore aucune difficulté de ravitaillement pour les rebelles de ce côté; enfin le Chargé d'affaires de Yougoslavie à Athènes répète à qui veut l'entendre que Markos était réellement malade et que sa retraite ne pose aucune question politique.

Sans doute le maréchal Tito cherche-t-il encore à se conserver certaines amitiés dans la direction de Salonique.

3) En effet, la question macédonienne se trouve implicitement posée de nouveau, et dans un sens favorable à la Bulgarie. Toannidis, le nouveau Président du Conseil, est en effet celui qui avait signé à Petritch, le 12 juillet 1943, avec un délégué du parti communiste bulgare, un accord où l'on relève les clauses suivantes:

- La Bulgarie recevra un débouché territorial sur l'Égée.
- Les trois tronçons de la Macédoine seront réunis en une république soviétique indépendante dans le cadre de l'Union soviétique des Balkans.

Dans le conflit bulgaro-yougoslave sur la Macédoine, Dimitrov vient donc de s'adjoindre un allié qui, en cas de victoire des rebelles, peut être précieux: ce ne serait plus Skopljé mais Salonique qui constituerait le pôle d'attraction pour la Macédoine, et cela dans le cadre d'une fédération dirigée par Sofia et non Belgrade.

*

[1] Les motifs de la mise à l'écart de Markos étaient politiques selon le Département d'État à Washington, dérivant sans doute du conflit avec la Yougoslavie et des liens probables entre Tito et Markos. L'espoir était que cette mise à l'écart entraîne des difficultés de ravitaillement des rebelles grecs, réduit à l'aide des seuls Albanais (télégramme n° 585 du 9 février 1949 de Washington, non reproduit).

La crise que viennent de traverser le parti communiste grec et le commandement des rebelles me semble donc devoir être interprétée moins sous l'angle de la rébellion militante et souffrante que sous celui de la rébellion triomphante.

Sans doute doit-on s'attendre à une grave recrudescence de l'activité des rebelles qui chercheront à profiter au maximum du délai nécessaire au général Papagos pour réorganiser l'armée grecque. Mais ce surcroît de dynamisme ne me semble pas être une compensation suffisante pour les difficultés d'ordre surtout psychologique entraînées par la disparition d'un homme qui s'était acquis une renommée internationale.

Au contraire, ces difficultés momentanées sont négligeables si on les considère de l'une quelconque des capitales fidèles au Kominform, et si l'on songe à la victoire que vient de remporter l'orthodoxie communiste et la fille aînée de cette Église, la Bulgarie.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 53)

100

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. COSTE-FLORET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER[1].

D. n° 396. *Paris, 12 février 1949.*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint en annexe, le texte démarqué d'un télégramme qui m'a été adressé le 9 février par notre ambassadeur à Delhi au sujet des établissements français de l'Inde[2].

M. Daniel Lévi, qui rend compte d'un entretien qu'il a eu avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères indien, souligne que le gouvernement Nehru paraît maintenant favorable à un referendum très rapproché : notre représentant attacherait du prix à savoir si tel est encore le désir du gouvernement français.

Sous réserve de votre accord, je me propose de répondre à M. Lévi que nous souhaitons également que les assemblées municipales des comptoirs habilités à prendre une décision à cet égard puissent fixer dans un délai assez proche la date de la consultation.

J'incline à penser par ailleurs qu'il y aurait intérêt, comme le suggère notre ambassadeur, à notifier prochainement aux autorités indiennes notre décision de faire appel le moment venu, à des observateurs

1 Dépêche adressée à l'attention de M. Delavignette à la Direction générale des Affaires politiques.

2 Voir aussi document n° 95.

neutres désignés par le Président de la Cour internationale de Justice pour exercer une surveillance sur les opérations du referendum, par lequel les populations de l'Inde française seront appelées à se prononcer sur leur sort et statut futurs.

En ce qui concerne d'autre part la démarche indienne tendant à obtenir l'amnistie des ressortissants de Mahé contre lesquels l'administration française a lancé un mandat d'arrêt à la suite des troubles du 21 octobre dernier, j'estime qu'il y aurait peut-être avantage à se borner pour le moment à faire savoir au gouvernement de Delhi, par l'intermédiaire de notre ambassadeur que le gouvernement français a pris connaissance de sa requête et que celle-ci est actuellement à l'étude. Il vous appartient à cet égard, en liaison avec M. le Commissaire de la République à Pondichéry, de juger, compte tenu de la conjoncture locale, de la suite à réserver à cette demande.

Afin de mettre en mesure de répondre à notre représentant aux Indes, j'attacherais du prix à ce que vous me fassiez connaître, aussitôt que possible, votre opinion sur les différents points mentionnés par M. Daniel Lévi.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 10)

ANNEXE

M. LÉVI, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 96. *New Delhi, 9 février 1949, 22 h. 50.*

(*Reçu* : le 10, 1 h. 30)

Je viens d'avoir avec le Secrétaire général des Affaires étrangères adjoint un entretien d'un ton très aimable et d'un esprit très cordial. Il a suffi d'un peu de fermeté de notre part pour qu'il ne soit plus question des étranges déclarations faites le 3 février par le Pandit Nehru.

Le gouvernement des Indes paraît maintenant souhaiter que le referendum ait lieu le plus tôt possible. Je serais heureux de savoir si tel est encore le désir du gouvernement français. New Delhi serait prêt à faire conseiller à ses partisans d'agir dans ce sens et apprécierait un conseil analogue que nous donnerions aux nôtres.

M.K.PS Menon à qui j'ai rappelé officieusement l'intention du gouvernement français de faire appel à des observateurs neutres désignés par la Cour internationale en a reconnu l'avantage et va en informer le Premier ministre. Il y aurait intérêt maintenant, me semble-t-il, à le faire savoir officiellement aux autorités gouvernementales indiennes.

Le Secrétaire général des Affaires étrangères adjoint a exprimé le désir de voir amnistier les Mahésiens contre qui un mandat d'arrêt a été lancé à la suite des

[1] Télégramme communiqué à Pondichéry.

troubles du 21 octobre. Je me suis borné à répondre que je transmettrais cette requête à mon gouvernement.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 10)

101

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 14 février 1949.*

Personnelle.

J'aurais déjà répondu à votre lettre du 5 février[1] sur les affaires allemandes, si la grippe qui m'a pris mardi dernier avait été un peu moins sérieuse. Je ne suis pas encore aujourd'hui bon à grand-chose; j'espère pourtant avoir la tête assez lucide pour pouvoir vous faire part des réflexions que m'a suggérées la lecture des vôtres.

Et d'abord je vous dirai que je suis heureux de cette occasion que vous me donnez de vous dire très franchement mon sentiment sur la manière dont sont conduites nos affaires allemandes.

L'accord de Londres devait avoir pour effet de mettre fin aux contradictions de notre politique germanique depuis trois ans et de nous engager décidément dans une direction: celle de la collaboration avec nos alliés pour aboutir à la collaboration avec les Allemands. En fait, nos gens en Allemagne ont fait tout ce qui était en leur pouvoir, et un peu plus, pour nous maintenir dans une ligne de non-collaboration avec les alliés, car il nous importait, à l'égard des Allemands, de continuer à jouer au potentat. À Paris, la résistance à cette tendance a été insuffisante: si la Direction d'Europe – ou du moins son chef – a fait ce qu'il a pu pour nous engager dans une politique positive, son avis n'a pas toujours prévalu…

En tout cas, sur place, l'exécution des instructions émanant du Département a été trop souvent déformée systématiquement. On ne peut échapper à l'impression que nous entendons pratiquer, en même temps, deux politiques contradictoires: je ne suis pas sûr que ce soit un progrès par rapport à l'avant-guerre; de ce temps, du moins, la méthode Briand et la méthode Poincaré alternaient.

Quoi qu'il en soit, nos alliés ont eu l'impression que notre objectif essentiel sur place était de freiner, ou suivant l'expression de Kirkpatrick,

[1] Document non reproduit.

que nous songions surtout à livrer des combats d'arrière-garde. Si insupportable et si difficile que soit le général Clay, l'état d'esprit que révèlent les propos rapportés dans de récents télégrammes a son origine dans le comportement de notre administration *on the spot*. La nomination de François-Poncet avait été interprétée comme le début d'une politique nouvelle; à l'expérience nos interlocuteurs ont l'impression que rien n'était changé; d'où leur déception…

Clay, Robertson et Koenig ont péniblement mis sur pied un projet de statut. Quand je l'ai lu pour la première fois (je ne parle pas des points qui sont encore en discussion) j'en ai été épouvanté; j'ai eu l'impression – et je ne crois pas que celle de François-Poncet ait été fort différente – qu'on avait mis là exactement tout ce qu'il fallait pour permettre aux Allemands de crier à l'écorché et de proclamer, quand le document sera publié, que nous continuons à les traiter en esclaves.

Américains et Anglais se sont prêtés à ce jeu, d'une part parce qu'ils ont certains intérêts économiques à faire prévaloir; d'autre part parce que, pour eux, c'est l'application des principes qui importe beaucoup plus que les principes mêmes et qu'ils comptent bien à l'application, faire prévaloir la manière douce (ce qui sera apparemment l'origine de nouvelles difficultés avec nos gens). En tout cas, il y a contradiction, me semble-t-il, à vouloir en même temps promulguer au printemps 1949 le statut que vous connaissez, et envisager que quelques mois plus tard un gouvernement allemand aussi étroitement tenu en tutelle, contrôlé, surveillé et soupçonné, sera membre du Conseil de l'Europe… De cette contradiction, mes collègues ne sont pas moins conscients que moi. Il n'y a pas possibilité d'intégration réelle de l'Allemagne occidentale dans l'Europe occidentale avec le régime qui va entrer en vigueur. Qu'arrivera-t-il donc? C'est que moins de 6 mois après l'entrée de l'Allemagne dans l'Union (et la pression des opinions publiques empêchera que cette entrée ne soit retardée) le statut d'occupation volera en éclats.

J'entends déjà les discours que prononceront les délégués allemands, le jour de leur admission, pour expliquer que l'Allemagne désire jouer pleinement son rôle dans l'Europe dont elle se sent solidaire, mais que le statut l'en empêche, vous voyez le thème… Il émouvra les Anglais et séduira les Scandinaves; quant aux Français, une bonne partie n'y seront pas insensibles.

L'Assemblée consultative européenne se trouvera saisie d'un vœu en faveur de l'émancipation de l'Allemagne; quelles que soient les entraves juridiques qui aient pu être mises à l'initiative de l'Assemblée, ce vœu sera voté; il pourra, théoriquement, être sans effet pratique; il en aura, moralement, de profonds; de ce jour-là, le statut d'occupation sera frappé à mort: il faudra en hâte l'alléger et il n'en restera bientôt rien…

Je ne suis pas sûr que nous ayons bien mesuré ce risque dans la bataille dont nous venons de sortir victorieux à propos du Conseil de l'Europe; je ne suis pas sûr que M. Bevin fût animé de préoccupations exclusivement britanniques lorsqu'il écrivait – ou à peu près – à

M. Schuman que l'Union européenne préjugeait la solution du problème allemand. Le fait est que cette Union va être créée dans quelques mois et que sur le règlement à long terme d'une question capitale, nous ne sommes d'accord que dans la mesure où des formules très générales permettent de ne pas prendre conscience de trop réelles divergences de vues.

Pour cette raison très grave et aussi pour quelques autres, il aurait, certes, beaucoup mieux valu que le statut fût rédigé en termes très généraux, qu'il se bornât à réserver nos droits sur quelques points bien délimités et que, sur d'autres, il nous conférât une autorité générale de tutelle et de conseil : tout eût été dans la manière dont l'action alliée se serait exercée. Mais ce n'est pas une conception qui puisse entrer dans la tête du petit avoué qui sommeille au cœur de tant de fonctionnaires français, et pas civils seulement. Le statut est de ce type de documents dont les auteurs ont tout prévu et qui, par conséquent, ne s'appliqueront jamais.

Était-il possible, après les longues discussions qui s'étaient déroulées à Francfort, de reprendre l'affaire sur des bases entièrement nouvelles ? Mes instructions ne m'y invitaient pas, le général Koenig ne l'eût point admis et mes collègues alliés, qui voient les choses comme moi, jugent la tâche trop lourde ; au surplus, ils s'accommodent fort bien du caractère tout provisoire de ce papier. Pour moi, ayant l'expérience de la campagne de presse et de couloirs qui a suivi l'accord de Londres, et n'ayant pas, d'autre part, une complète connaissance du problème allemand, je n'ai pas cru pouvoir proposer que l'on reprît le problème à la base. Aujourd'hui je regrette, je vous l'avoue, de n'avoir que très discrètement, dans une lettre à Camille Paris[1], indiqué ce que je pensais de tout ce beau plan.

Quoi qu'il en soit, une chose est maintenant certaine ; il n'est plus possible de laisser notre politique allemande échapper à un contrôle étroit du ministère des Affaires étrangères ; il n'est plus possible de laisser localement l'administration technique créer des situations qui deviennent inextricables et dont le redressement avec les sacrifices que comporte en général ce genre d'opération, exige une véritable négociation.

L'affaire de Kehl est caractéristique ; mais le temps me manque pour vous en dire les détails. Soyez en tout cas persuadé que, en règle générale, l'étude des dossiers des affaires techniques allemandes qui sont envoyés à l'ambassade et dans lesquels je dois dire que Guiringaud, qui a l'esprit précis, se débrouille fort bien fait apparaître l'insuffisance des dossiers établis par nos administrations techniques que le Département débordé doit accepter de défendre alors qu'il n'a pas été associé aux décisions initiales, et qu'averti en temps utile de ce qui se préparait, il aurait pu crier casse-cou…

[1] Le directeur d'Europe au Quai d'Orsay.

Je m'écarte un peu trop de mon propos…

Dans l'immédiat, je crois que nous sortirons de nos difficultés, qui sont d'ailleurs beaucoup moins le fait des Britanniques que des Américains et que nous arriverons à un arrangement, c'est-à-dire naturellement à une cote mal taillée. Cela n'a pas une énorme importance puisque cet arrangement ne vivra pas et que tout devra, un peu plus tard, être remis sur le métier… De surplus, un arrangement même médiocre vaut mieux s'il permet aux alliés de travailler d'accord, qu'un arrangement qui répondrait mieux à nos vues, mais que nos alliés ne nous aideraient pas à défendre lorsque les Allemands chercheront à s'en débarrasser.

Ce qu'il faut de toute urgence, c'est en finir avec la dualité de politique en Allemagne ; il faut que le gouvernement sache ce qu'il veut et le sache avec assez de force pour qu'à tous les échelons cette volonté s'impose.

Je persiste au surplus à penser – et les expériences que je viens de faire dans la négociation actuelle me le confirment, que sur des positions raisonnables nous aurions bien souvent les Anglais avec nous contre les exagérations américaines : contrairement à ce que pense le général Koenig, la règle de la majorité ne jouera pas toujours contre nous.

Vous dirai-je toute ma pensée ! Je suis convaincu que si, à la onzième heure encore nous apportions un programme en vue de l'intégration pratique de l'Allemagne à l'Europe et de son émancipation graduelle, les Anglais qui se sentent toujours embarrassés devant le problème allemand et qui, au fond d'eux-mêmes, admettent qu'ils n'y connaissent pas grand-chose, seraient assez heureux de l'accepter, après discussion bien entendu…

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

102

Note de la direction d'Asie-Océanie

Entretiens de Cannes du 14 février 1949

N. *Paris, 14 février 1949.*

M. Herzog a continué à Cannes avec les négociateurs vietnamiens l'examen des questions qui doivent être réglées pour qu'un accord entre le gouvernement français et l'empereur Bao Daï puisse intervenir.

S.M. Bao Daï était présente aux entretiens et, pour la première fois, dirigeait personnellement la délégation vietnamienne.

Il fait dépendre l'ensemble de la négociation de la ratification par le Parlement français d'une loi modifiant le statut de la Cochinchine de manière à ce que celle-ci puisse être intégrée dans le Viêtnam.

Les conversations, qui ont été empreintes d'une atmosphère détendue, ont plus porté sur des questions de forme que sur des questions de fond.

*

Au sujet du futur statut des minorités qui devait être déterminé en commun par une négociation tripartite : minorités, Vietnamiens et Français – Bao Daï estime que la présentation du projet devrait être modifiée. Il craint que l'opinion publique indigène s'étonne de voir la France partie en cette affaire. En conséquence, il voudrait qu'une phrase soit insérée pour marquer que la France intervient en cette matière en vertu des obligations qu'elle assume de par son appartenance à l'Organisation des Nations unies.

En matière diplomatique, Bao Daï désirerait qu'en tête du projet actuel figure la mention : « En matière de politique extérieure, S.M. l'Empereur associe l'activité de sa diplomatie à celle de l'Union française ». Cette formule aurait sans doute à ses yeux l'intérêt de marquer qu'il possède bien une diplomatie indépendante.

Dans la rédaction des lettres annexes qui doivent déterminer les pays dans lesquels il serait autorisé à accréditer des envoyés, il désirerait qu'une mention soit ajoutée prévoyant la possibilité de modifier cet accord. La formule serait vraisemblablement : la révision ou l'extension du présent accord ne pourra avoir lieu qu'après entente entre les deux parties. Cette formule n'aurait été suggérée que pour permettre de faire mention de la possibilité d'extension de la représentation extérieure vietnamienne.

Pour le droit de légation active, Bao Daï, personnellement, demande que l'on trouve une formule qui lui permette de signer ou de parapher les lettres de créance signées par le Président de l'Union française.

En matière de droit de légation passive, il souhaiterait que les ministres accrédités à la Cour de Hué le soient auprès du Président de l'Union française et de lui-même.

En ce qui concerne l'envoi des instructions aux ministres vietnamiens à l'étranger, Bao Daï insiste spécialement pour que les instructions envoyées de Paris le soient au gouvernement vietnamien et non pas directement aux agents vietnamiens à l'étranger. Il aurait à cette occasion dit : « À partir du moment où l'on fait les choses il vaut mieux les faire bien que bêtement ». Les membres de la délégation vietnamienne ont du reste nettement laissé entendre que le gouvernement de Hué serait amené à envoyer directement des instructions à ses représentants à l'étranger.

En ce qui concerne les possibilités pour le Viêtnam d'intervenir dans la négociation des traités, la délégation vietnamienne n'approuve pas la formule actuellement adoptée dont elle saisit mal les répercussions. Elle propose à sa place une formule beaucoup plus précise. Celle-ci autoriserait le Viêtnam, pour les traités dans lesquels il est directement intéressé, à ouvrir des négociations après autorisation du Haut Conseil. Le Haut Conseil interviendrait à nouveau avant que le Viêtnam ne ratifie les accords qui auraient pu être conclus.

Armée

D'une manière générale, les points de vue des deux parties concordent. Cependant la position française aurait varié à ce sujet. Les Vietnamiens ayant accordé la possibilité à la France de recruter des troupes indigènes par volontariat, les Français ont fait connaître que leur demande était modifiée et la question a été réservée. Il pourrait en effet être possible aux Vietnamiens, en cas de crise de nationalisme aiguë, d'empêcher que la France trouve les volontaires nécessaires. Il faudrait donc que nous nous orientions vers l'attribution par les Vietnamiens d'un contingent de troupes indigènes recrutées si possible par le volontariat ou à défaut par désignation des autorités vietnamiennes.

Economie

Le rattachement de la piastre au franc peut être considéré comme acquis.

L'organisation actuelle de l'Institut d'émission satisfait les Vietnamiens. Cependant ils demandent, pour une question de forme, que son organisation ne soit pas déterminée par une loi mais par une convention entre les parties. Les services d'intérêt commun qui seraient l'immigration, les transmissions et communications, le commerce extérieur et le Trésor, verraient leur statut fixé par une conférence commune qui aurait lieu en Indochine. Quelques grandes lignes de ce projet ont déjà été ébauchées. Elles déterminent en particulier qu'une partie des recettes des douanes serait affectée à la gestion de ces services. Une distribution serait faite entre les services actifs et d'exécution des douanes et la détermination de la politique générale pour laquelle la France aurait une influence prépondérante.

L'ensemble des modifications au texte approuvé par le Conseil des ministres sera soumis à nouveau à ce dernier au cours d'un prochain conseil.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 104)

103

M. D'ORMESSON, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 72. *Rome (Saint-Siège), 14 février 1949.*

Voilà près de cinq mois que je suis revenu à Rome. Ce retour, après huit années, m'a permis d'établir bien des comparaisons entre la situation dans laquelle j'avais laissé le Saint-Siège et celle qui existe aujourd'hui. Ces différences étant liées à l'état général du monde, peut-être n'est-il pas inutile de les noter.

*

À la fin d'octobre 1940, lorsque j'ai quitté la Cité du Vatican où j'étais enfermé depuis le 12 juin 1940 – (surlendemain du jour où Mussolini déclara la guerre à la France et à la Grande-Bretagne) – le Saint-Siège se trouvait dans une position extraordinairement difficile. Les puissances de l'Axe avaient atteint leur zénith. Certes, l'Italie n'y était pour rien. Ses troupes n'avaient même pas réussi à prendre Menton. Les Anglais leur avaient déjà infligé des revers en Afrique. Mais les Italiens escomptaient les profits que les succès de leurs alliés leur vaudraient. L'outrecuidance fasciste, le ton de la presse étaient, à proprement parler, insupportables. Il est vrai que l'invasion des îles britanniques ne s'était pas effectuée au cours de l'été 1940 comme les cercles politiques italiens s'y attendaient. La guerre se prolongeait au-delà des prévisions. Je me souviens de l'effet de douche glacée que fit dans le courant du mois de septembre un article de Virginio Gayda préparant l'opinion à une guerre longue.

Les autorités du Saint-Siège, elles, n'avaient pas été surprises de cette prolongation. Dans le rapport général sur ma mission que j'adressais au Département en quittant Rome (je ne sais si cette dépêche existe encore ?)[2], j'avais indiqué que dès la fin de juillet 1940 le cardinal Maglione – alors secrétaire d'État – prévoyait une guerre très longue dont l'issue ne serait sans doute pas conforme à ce que les puissances de l'axe escomptaient. Dans l'audience de congé qu'il m'accorda, le 29 octobre 1940, le Pape Pie XII m'avait raconté que Herr Von Ribbentrop, lorsqu'il était venu le voir en février ou mars 1940, lui avait déclaré sur le ton le plus catégorique : « La guerre sera terminée avant Noël par la victoire totale de l'Allemagne ». « On a dit à l'époque, avait ajouté le Saint-Père, que Herr von Ribbentrop s'était évanoui en sortant de mon bureau. C'est bien plutôt moi qui aurais pu perdre

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : « *Bulletin, fait. Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L, C[abinet du] M[inistre], AM[érique], professeur Le Bras* ».

[2] Voir *DDF*, 1940-II, n° 343.

contenance devant l'accent péremptoire de cette déclaration». «Or, avait observé Pie XII en souriant, nous ne sommes plus très loin de Noël et il ne semble pas que le conflit soit près de finir».

Le Saint-Siège comptait sur la résistance britannique, sinon pour vaincre totalement l'Allemagne, du moins pour la tenir en échec. Peut-être Pie XII, qui a des vues pénétrantes et entretenait déjà à cette époque des rapports étroits avec le président Roosevelt, escomptait-il également la participation américaine dans le conflit? Enfin, dès ce moment – et contrairement à l'opinion qui prévalait partout ailleurs – le Saint-Siège était convaincu que l'alliance germano-russe, conclue le 23 août 1939, ne durerait qu'un temps très court et qu'avant peu Allemands et Russes en viendraient aux mains. Ma correspondance de l'été 1940, et notamment le rapport général auquel j'ai déjà fait allusion, en font foi.

La Papauté souhaitait la défaite du IIIe Reich. On se rendait parfaitement compte au Vatican que la victoire des nazis entraînerait pour l'Église une redoutable diminution de puissance, peut-être même davantage. «Attila motorisé», tel était le surnom que Mgr Tardini avait donné, non sans courage, à Hitler. D'autre part, si le Saint-Siège ne voyait pas d'inconvénient à ce que Mussolini reçût une leçon, il espérait cependant que l'Italie ne serait pas entraînée jusqu'au bout dans une catastrophe. Le Pape avait tout fait pour retenir le gouvernement fasciste au bord de la guerre. Une fois cette guerre déclenchée, je suis convaincu qu'Il continua à faire ce qu'il put – avec les précautions nécessaires – pour que l'Italie se détachât à temps de l'Allemagne. Pie XII ne voulait pas seulement épargner un sort misérable à la nation à laquelle l'attachent tant de liens. L'Italie, à ses yeux, est «terre chrétienne» par excellence. En outre, c'est «sa» terre…

Le Pape (je l'ai plusieurs fois indiqué dans ma correspondance en 1940) a toujours établi une grande distinction entre le phénomène nazi et le phénomène fasciste. Selon lui, le national-socialisme possédait des racines profondes en Allemagne; il répondait à une conception païenne de l'État, de la société et de la vie, proprement prussienne et germanique. En Italie, au contraire, Pie XII considérait le fascisme comme une manifestation toute superficielle et qui ne menaçait pas sérieusement la civilisation chrétienne dont ce peuple est pénétré… Et puis, il faut bien l'ajouter, on trouve toujours au Vatican des trésors d'indulgence pour ce qui est italien. Comment s'en étonner?

Malgré ces réserves, un fascisme bénéficiant de la victoire du IIIe Reich, associé à ses gains et plus présomptueux que jamais, aurait également nui à la Papauté. Certes, Mussolini aurait été heureux de conserver le Saint-Siège à Rome en raison des profits matériels et sentimentaux que l'Italie en retire. Il n'aurait vu que des avantages à ce que le Pape devînt une sorte d'idole devant laquelle les pèlerins s'agenouillent en sollicitant une bénédiction; mais à la condition que le Chef de

l'Église se maintînt dans cette figuration et n'exerçât aucune action politique, si minime fût-elle.

Jamais la Papauté ne se serait inclinée, dira-t-on. Inclinée, sans doute pas. Mais à quel silence n'aurait-elle pas consenti? Seize années de fascisme, dix années de «conciliation» (les accords du Latran datent de 1929) avaient prodigieusement «enkysté», si j'ose dire, le Saint-Siège dans l'État italien. Telle était la constatation que j'avais pu faire en été 1940 et qui dépassait tout ce que je croyais. L'atmosphère qu'on respirait à la Cité du Vatican était à cet égard irrespirable. Le fascisme avait posté des hommes à lui dans toutes les antichambres, tous les corridors, toutes les cours du Vatican – et Dieu sait s'il y en a! De toutes parts, on se sentait espionné. La police vaticane était soudoyée par la police italienne. Les murs de la Cité du Vatican avaient beau être hauts et épais; les accords du Latran avaient beau être formels, on se sentait à la merci du moindre caprice des dictateurs. J'irai jusqu'à dire que la peur – la simple peur physique – tenait aux entrailles nombre de prélats et de fonctionnaires pontificaux.

Le Pape, lui, restait impassible. Le cardinal Maglione aussi. J'ai toujours été convaincu que quoiqu'il arrivât, Pie XII ne quitterait jamais Rome. Mais les rodomontades fascistes faisaient leur effet et il suffisait que dans certains organes particulièrement agressifs tel journaliste menaçât «les petits curés anglophiles du Vatican» d'être «fessés avec de bonnes triques pour leur apprendre ce que c'était que la guerre», pour que de nombreuses soutanes se missent à trembler… On savait Mussolini parfaitement capable de faire casser les vitres – dans le sens matériel du mot – de la Cité pontificale si l'attitude du Pape lui déplaisait. On vivait ainsi dans une crainte perpétuelle. Crainte des manifestations possibles. Crainte des griefs que ne manqueraient pas de nourrir les uns et les autres. «On nous en voudrait à mort d'un certain côté si nous affichions nos sentiments, et on nous en voudra d'un autre côté de ne pas l'avoir fait», m'a dit un jour Mgr. Tardini.

Je me souviens combien la prudence qu'adoptait alors le Saint-Siège – malgré les sentiments intimes de ses dirigeants – m'indisposait. J'étais surtout surpris et accablé, je dois le dire, par le «complexe d'infériorité», qui se dégageait de la Cité du Vatican. Il me semblait que la faiblesse matérielle du Saint-Siège faisait sa force. C'est précisément parce que la Papauté n'était qu'une puissance morale qu'elle m'apparaissait sans égale. Écorché vif comme je l'étais à cette époque, et trépidant d'impatience, je n'arrivais pas à comprendre cette sorte de passivité de Pie XII devant des événements dont Il mesurait cependant le danger pour la chrétienté et qu'Il condamnait très certainement.

En réalité, le Pape savait ce qu'il faisait. Il se mettait en mesure de gagner, non la guerre – là n'était pas son affaire – mais la paix. Pour cela, Il ne voulait pas s'engager dans la tempête. Car une tempête est une tempête. C'est-à-dire une crise qui a un commencement et une fin. Or, le caractère dominant de la politique du Saint-Siège, c'est qu'elle

se poursuit en dehors ou plutôt au-dessus de ces crises. Elle est liée à l'éternité alors que les États temporels sont liés au jour. Telle est la grande force de la Papauté. On peut même dire, sur le plan humain, sa seule force. Mais celle-ci dépasse alors celle des autres. Car tout s'use, tout passe, tout se retourne et se corrige ici-bas. «Il suffit de vivre pour voir tout et le contraire de tout» a dit Montaigne. Fort d'une tradition vingt fois séculaire, Pie XII savait bien que cette affreuse tornade internationale prendrait fin, et dès 1940 Il prévoyait qu'elle ne se terminerait pas comme le croyaient ceux qui l'avaient déchaînée. «Quand j'ai vu l'Allemagne retomber exactement dans les mêmes fautes qu'en 1914 – m'a dit Pie XII, au cours de l'audience qu'il m'a accordée en octobre dernier – attaquer de nouveau la Belgique et ses voisins, je me suis dit: Décidément, les Allemands n'ont rien compris, rien appris et tout va recommencer».

Sans doute les choses ne se reproduiraient-elles pas tout à fait de la même façon. Rien ici-bas ne se passe jamais comme on se le figure, pas plus pour l'avenir que dans le passé. Mais voyant le monde entier jeté dans la fournaise et les forces des uns et des autres s'y user, Pie XII – qui prévit tout de suite une guerre longue – jugea qu'à son issue la Papauté retrouverait le plein exercice de son autorité. Pour cela, il fallait tenir un certain point d'équilibre; maintenir ses contacts ici et là; se ménager des possibilités; se préparer à jouer, le cas échéant, un rôle d'arbitre; faire en sorte, surtout, d'aider l'Italie à sortir de la situation dramatique où son alliance avec l'Allemagne l'avait placée et cela pour éviter que des secousses successives ne la plongeassent dans l'anarchie. En fait, le Pape qui est aussi, ne l'oublions jamais, «évêque de Rome», a contribué d'une façon décisive à épargner à la capitale italienne les dévastations de la guerre et les représailles des Allemands. Il n'est pas un Romain qui ne reconnaisse aujourd'hui que ce sont la présence et l'action du Pape qui ont sauvé la Ville Éternelle. Et ceci ne constitue pas l'un des moindres éléments de la puissance morale que le Souverain Pontife s'est de nouveau acquise dans la péninsule.

Ainsi, quand on se rappelle la condition diminuée et même humiliée dans laquelle se trouvait le Saint-Siège au moment de l'apothéose de l'Axe; quand on se souvient, notamment, de cette journée de printemps 1940 où le Pape – qui s'était exceptionnellement rendu pour une cérémonie à l'église de la Minerve – fut hué au tournant d'une rue par une «foule» romaine aux gages du Duce qui criait «À mort le Pape», on mesure le retournement qui s'est accompli: Mussolini est pendu; Hitler a disparu dans les cendres de Berlin. La foule romaine est de nouveau prête à tomber à genoux sur le passage du Saint-Père… Il est vrai qu'il reste Staline… Mais ceci est une autre affaire, dont nous nous occuperons dans un instant. Preuve, d'ailleurs, que si tout finit ici-bas, tout recommence aussitôt. Il n'y a jamais ni immobilité ni repos.

Qui le sait mieux que le Saint-Siège? Il en a vu, si j'ose dire, de toutes les couleurs, depuis vingt siècles! C'est pourquoi il prend ces drames

successifs avec patience et une apparente insensibilité. À Rome, en tout cas, le Pape a gagné la partie à un point que le plus optimiste n'aurait jamais osé imaginer. On respire librement au Vatican. On y parle à voix haute. On ne se sent plus gêné aux entournures, épié, espionné de tous les côtés. À cet égard, le changement d'atmosphère est total.

Et ce n'est pas seulement l'effondrement de l'Axe et du fascisme qui ont rendu cette indépendance, cette autorité au Vatican. La chute de la monarchie italienne joue également en faveur du Pape. Dans son for intérieur, je suis convaincu que Pie XII n'était pas favorable à cette chute. Le Souverain Pontife est très attaché aux traditions. Sur le plan temporel, Il est ce que nous pourrions appeler : un conservateur libéral. Son idéal civique – je le parierais – réside dans une monarchie constitutionnelle dans le genre des régimes britannique, belge, hollandais, etc. Certes, Il ne s'est pas engagé dans la question dynastique en Italie. Il a évité tout geste qui pût prêter à interprétation en faveur de telle ou telle solution. Le plébiscite a donné la majorité aux Républicains. La République s'est installée en Italie. Le Pape n'a fait aucune difficulté pour la reconnaître et même pour entretenir avec elle les relations les plus cordiales. Mais s'il est frappant de constater que la monarchie ne semble actuellement regrettée par personne dans la péninsule (sauf par un très petit lot d'anciens familiers de la Cour) on peut également observer que la République n'a guère de racines dans le pays. Le Président, M. Einaudi, est sans doute fort estimé et respecté. Mais sa personnalité – remarquable sur le plan financier – ne s'impose pas sur le plan politique. Il semble ne jouer qu'un rôle assez effacé. Or, ce pays a l'habitude du souverain. Tout naturellement il retrouve alors sa vieille tradition, une tradition autrement ancienne que celle de la Maison de Savoie ! Pourquoi aurait-il besoin d'un Roi ? Il a le Pape. Le Souverain Pontife représente de nouveau cette espèce de souveraineté qui répond à l'aspiration sentimentale des Italiens. Elle a le grand mérite de ne gêner personne ; de ne même pas être mêlée ouvertement à la politique, si bien qu'en forçant à peine les mots, on pourrait dire que c'est Pie XII qui règne aujourd'hui sur la péninsule et que les accords du Latran se sont retournés !

On en a eu l'impression très nette lors de la récente visite que le chef de l'État italien a faite – avec pompe, cependant – au Souverain Pontife. Le Président s'est rendu en personne au Vatican suivi d'un cortège nombreux. Sa visite lui a été rendue aussitôt, mais par un cardinal… Entre les deux hommes, personne ne s'y trompait. Le Souverain, des deux, c'était Pie XII…

Ce n'est pas seulement dans l'ordre moral et sentimental que le Pape exerce cette influence en Italie. L'existence de la démocratie chrétienne, la place prépondérante que ce parti occupe dans la politique italienne, le fait qu'il possède la majorité absolue à la Chambre et qu'il dirige, par la personne de M. de Gasperi, les destinées du pays, valent au Saint-Siège une autorité qu'il n'avait sans doute plus connue depuis 1870.

Sans doute le gouvernement italien n'est-il pas composé que de catholiques et sans doute serait-il absurdement exagéré de dire que M. de Gasperi et les ministres de la Démocratie chrétienne ne sont que des exécutants entre les mains du Pape. Pie XII – j'ai déjà eu l'occasion de le signaler à Votre Excellence – n'approuve même pas tout ce que fait M. de Gasperi. Toutefois, il existe entre eux des liens très étroits, cela n'est pas douteux. On l'a bien vu au moment des élections d'avril 1948. Sur ce point, il n'est pas exagéré de dire que c'est le Pape qui, en fin de compte, a assuré la défaite du communisme et la victoire absolue du Parti chrétien-social. Certes, il était le premier intéressé à la défaite du communisme. Sans lui, cependant, les dirigeants de la Démocratie chrétienne n'eussent pas remporté ce triomphe.

Et puis, à côté de la Démocratie chrétienne proprement dite, il y a l'Action catholique italienne, et cette formation – devenue très importante – est dirigée par des hommes qui (exception faite pour son Président, L. Veronese, lequel représente une tendance différente) conçoivent leur rôle et leur mission comme une sorte de «bras séculier» au service de l'Église, avec tout ce que le mot «bras» comporte de muscles. On a même constaté, au cours du Congrès de la Jeunesse catholique qui s'est tenu en septembre dernier à Rome, que certains résidus du fascisme avaient tendance, en se transposant, à se réfugier dans l'action catholique italienne. Les méthodes, la discipline, tels mots d'ordre, rappelaient des formations récentes. Sans doute y a-t-il là un phénomène plus inconscient que déterminé. Les dirigeants de l'Action catholique italienne se disant sans doute qu'il est nécessaire de prendre au fascisme certains procédés techniques qui avaient réussi à s'imposer aux masses. Je crois, d'ailleurs, très sincère l'idéal chrétien qui anime ses dirigeants. Certains d'entre eux – et parmi les plus importants – sont des espèces de «chevaliers» qui cultivent assez secrètement une mystique quasi médiévale et, dans leur vie privée, restent fidèles à cet idéal. Il s'agit là d'un mouvement dont on ne saurait sans doute sous-estimer l'importance et peut-être même, sur un certain plan, le danger. Il apporte toutefois au Saint-Siège une force dont celui-ci était bien loin de disposer sous le fascisme. Dans une certaine mesure, on pourrait dire, là encore, que les rôles sont intervertis. Le Pape considère ce mouvement et ceux qui l'inspirent du meilleur œil. Ses contacts avec des hommes comme MM. Gedda et Caretto sont, paraît-il, constants.

L'idéal chrétien sert d'ailleurs admirablement l'Italie dans sa politique. Comme tous les pays vaincus, celui-ci a besoin d'une mystique pour aider à son relèvement. Il ne peut plus la puiser dans la grandeur romaine. Mussolini a trop exploité le thème et les conditions actuelles de l'Europe le rendraient ridicule. Précisément, le Pape en propose un autre : la grandeur chrétienne. À la Rome des Césars qui s'est écroulée avec le fascisme succède la Rome des Papes. Celle-là est plus vivante que jamais. À tout prendre, elle vaut bien l'autre ! Pour l'Italie vaincue, la chance est inespérée d'être restée le siège de la Papauté. Quand

Pie XII invite les gouvernants italiens à s'inspirer avant tout de la tradition chrétienne de Rome et de faire en sorte que dans le complexe européen et mondial, l'Italie tienne ce rôle de «ténor sacré», Il reste évidemment dans son rôle de chef de l'Église. Mais Il flatte aussi la sensibilité humiliée des Italiens. Il leur propose une action d'autant plus séduisante qu'elle est exclusivement morale. Il sert prodigieusement leurs intérêts. Si bien que si le Pape a plus que jamais besoin d'une Italie chrétienne, échappant à l'emprise soviéto-communiste, l'Italie a plus que jamais besoin d'un Pape qui lui vaut un tel prestige, une telle chance de redressement. Elle attache, si l'on peut dire, son relèvement au rayonnement même de la Papauté.

Tout cela, comment le Souverain Pontife ne le saurait-il pas? Et le sachant, comment n'en retirerait-il pas le sentiment d'une puissance accrue? On le verra sans doute encore mieux l'an prochain – «Année Sainte» – lorsque des millions de chrétiens, venus de tous les coins du globe – si le globe est en paix – attesteront la souveraineté spirituelle internationale de la Papauté. Cette souveraineté réside à Rome. Rome est en Italie… On mesure ainsi l'importance des liens intimes qui unissent les deux pouvoirs et leurs destins.

Le Saint-Siège abuse-t-il de cette situation, ou, entraîné par ce mouvement, risquerait-il d'en abuser?

Cette question me dépasse. Elle relève de la politique italienne proprement dite. Ce n'est pas à moi de la traiter. Je manquerais, d'ailleurs, pour cela, des moyens d'informations nécessaires n'ayant pas de contacts avec la population italienne prise dans son ensemble. En dehors de Rome, je ne sais pas ce qui se passe dans le reste du pays.

Ce que je puis dire, toutefois, en restant sur mon terrain, c'est que je n'ai pas l'impression que le Pape cherche – si j'ose ainsi parler – à trop «tirer sur les ficelles». Je le crois même assez agacé de constater que les dirigeants de la D.C., après s'être positivement pendus à ses basques au moment des élections, semblent – depuis que le cap dangereux est tourné – ne pas faire tout ce qu'ils pourraient pour mettre l'Italie à l'abri d'un «retour de flamme» communiste. On a l'impression que Pie XII répugne à l'idée d'être obligé, à chaque consultation électorale, de se jeter lui-même dans la bagarre. D'abord, parce qu'il a fort bien senti qu'Il avait, ce faisant, donné prise à des critiques notamment dans les pays anglo-saxons. En second lieu, parce que de telles méthodes s'usent en se renouvelant. Les rapports entre les ministres démocrates-chrétiens et le Saint-Siège sont certainement intimes et fréquents. Ils ne s'affichent cependant pas. Une grande discrétion est observée. Le jeu est mené entre le Viminale et le Vatican avec cette finesse italienne que rien n'égale. Il n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire *a priori*. Si les vues des uns et des autres coïncident sur de nombreux points, elles diffèrent sur d'autres. La Démocratie chrétienne est tiraillée entre des courants contraires. Sous l'influence de M. Gedda (l'un des dirigeants de l'Action catholique italienne) son aile droite ne menace-t-elle

pas de se détacher pour former un parti à part? L'aile gauche ne réclame-t-elle pas une politique plus décidée? Entre ces deux tendances, que pense M. de Gasperi, virtuose politique? Que fait le Vatican? Sert-il d'arbitre? Le Pape, certes, est tout-puissant sur M. Gedda. Il approuve, sans doute, sa «fermeté». Mais il n'est pas probable qu'il encourage une division du parti. L'action de Pie XII doit s'exercer, d'une part, en faveur du maintien de l'unité de la démocratie chrétienne; d'autre part, en faveur d'un raidissement de ce parti envers le communisme et ses sympathisants.

Sans doute, y a-t-il ainsi entre les deux pouvoirs certaines collusions – comme la catégorique prise de position du Saint-Siège au moment des élections – qui peuvent surprendre et choquer des Français. Mais, pour éviter d'assez lourdes erreurs, il faut, à mon avis, se garder d'apprécier le cas italien avec une optique, des mesures et des habitudes françaises. Ce qui me frappe le plus en vivant à Rome, c'est de constater chaque jour à quel point ces deux peuples – pourtant si proches l'un de l'autre par la géographie et par la civilisation – restent cependant différents! S'il fallait d'un mot rapide (trop rapide sans doute) marquer le caractère fondamental de cette différence, l'on pourrait dire, je crois, que la France est un peuple de bourgeois – même dans ses éléments qui se croient les plus prolétariens – et que l'Italie, dans une large mesure, est encore un pays féodal. Le peuple italien est un extraordinaire mélange d'intelligence, de ruse et de puérilité. Sur des points importants, il est arriéré. Aussi telles méthodes impensables chez nous, tant elles provoqueraient aussitôt de violentes réactions – paraissent en Italie assez naturelles. Elles sont conformes à l'ordre (ou au désordre) des choses.

*

L'observation principale qui se dégage des conditions dans lesquelles s'exerce actuellement la Papauté, c'est donc – en Italie surtout – l'extraordinaire retournement qui s'est opéré en sa faveur.

Si l'autorité du Saint-Siège a retrouvé une espèce de plénitude, celle de Pie XII – en tant que pouvoir personnel – s'est également accrue.

En 1940, quand je me trouvais à Rome, cette autorité personnelle du Pape était en quelque sorte équilibrée par celle du cardinal Secrétaire d'État. Malgré son mutisme (ou à cause de lui) le cardinal Maglione possédait une personnalité puissante. Sur certains points, – cela est de notoriété publique – il s'accordait assez malaisément avec Pie XII. Le cardinal Maglione était homme (je m'en suis aperçu en 1940) à prendre des responsabilités. Il n'hésitait pas à proférer à haute voix certaines choses que le Pape – prudentissime – taisait.

Le cardinal Maglione est mort en août 1944. Il n'a pas été remplacé jusqu'ici. Fait exceptionnel et surprenant. Le Pape gouverne l'Église seul. Sa puissance ne rencontre plus aucune opposition, si faible soit-

elle. Cette circonstance vaut d'être notée. Elle souligne le caractère du pontificat actuel. Si elle renforce le rôle du Pape, elle l'expose cependant à des critiques qui pourraient lui être épargnées. En assumant personnellement la direction de la politique de l'Église et la diplomatie pontificale, Pie XII ne peut bénéficier du doute ni rejeter sur son principal ministre les erreurs commises ou les échecs subis. Maître exclusif, il est aussi devenu cible unique.

Est-ce parce qu'il a gardé mauvais souvenir d'une collaboration avec un Secrétaire d'État qui lui avait été, d'ailleurs, en quelque manière, imposé au moment du conclave de 1939, que le Pape n'a pas donné de successeur au cardinal Maglione? Est-ce parce que le caractère de Pie XII, beaucoup plus autoritaire qu'on ne le croit, s'accommode mal de la présence à ses côtés d'un personnage trop important? Sans doute ces deux mobiles ont-ils dû jouer. Mais d'autres raisons me paraissent avoir déterminé le Saint-Père. En premier lieu – ainsi que j'ai déjà eu l'occasion d'en entretenir Votre Excellence – il semble sûr qu'au moment où la succession du cardinal Maglione s'est ouverte, les Américains eussent vu d'un très bon œil la désignation du cardinal Spellman archevêque de New York. Il n'est pas impossible qu'ils aient suggéré cette désignation au Saint-Père. Or, celui-ci, qui voit loin, a dû mesurer dès 1944 les inconvénients d'ordre international qui pourraient résulter de la nationalité américaine d'un Secrétaire d'État; inconvénients qui l'emportaient assurément sur les avantages, pourtant considérables, qu'un tel choix eût valu au Saint-Siège.

En second lieu, l'absence d'un cardinal Secrétaire d'État élargit encore le fossé qui sépare le monde extérieur – et notamment le corps diplomatique accrédité au Vatican – du Souverain Pontife. Les affaires, toujours longues à régler à Rome, sont encore retardées par cette circonstance. Mgr Tardini et Mgr Montini, qui se partagent la besogne, malgré l'importance de leur rôle respectif, restent des subalternes. Ils ne font qu'accueillir les affaires dont on les saisit. Ils doivent en référer au Pape. C'est celui-ci qui décide tout. Aussi est-il plus facile à ses collaborateurs de se retrancher derrière leur «subalternité», si j'ose dire, pour ne pas répondre ou pour répondre évasivement aux questions qu'on leur pose. La traditionnelle réserve dans laquelle le Saint-Siège se complaît, se trouve ainsi renforcée. S'y complaît-il parce qu'il possède un penchant inné pour le secret? Je crois surtout qu'on connaît trop les hommes au Vatican pour ne pas se méfier terriblement de leurs indiscrétions. Or, nous traversons des temps d'épreuve. Dans la lutte engagée, chacun a tendance à «tirer le Saint-Siège à soi». Des indiscrétions, tout de suite déformées, exagérées et répandues à tort et à travers entraînent toujours des répercussions. Ces répercussions peuvent être graves pour l'Église. Pie XII, diplomate de la vieille école, ne craint rien tant que cela. Je suis convaincu que dans la décision qu'il a prise en août 1944 de ne pas remplacer le cardinal Maglione le désir d'élar-

gir encore le fossé qui existe entre la Secrétairerie d'État et le monde extérieur entrait pour une bonne part.

Ce fossé est, en effet, plus large que jamais. S'il a toujours été difficile d'obtenir des renseignements auprès des dirigeants de la diplomatie pontificale qui, par tradition ont bouche cousue, la chose est encore bien plus malaisée aujourd'hui. Tous mes collègues, sans exception, le constatent et s'en plaignent. Dans les conversations que l'on a avec les dirigeants de la Secrétairerie d'État, on ne peut procéder ici qu'en faisant si je puis dire, du «Cuvier». Avec un osselet il faut reconstituer un squelette. Il est vrai qu'on acquiert assez vite l'habitude du parler et des silences du Vatican et l'on parvient ainsi à des résultats. Telles sont les diverses raisons qui me paraissent avoir déterminé le Souverain Pontife à se passer – pour l'instant du moins – de la collaboration d'un cardinal dans la direction des affaires internationales de l'Église. Cette situation ajoute un énorme surcroît de besogne à la tâche, déjà écrasante, du Souverain Pontife. On se tromperait, en effet, si l'on croyait que Pie XII n'entre pas dans le détail des choses. Il étudie lui-même les dossiers. Il est au courant des moindres circonstances. J'ai pu le constater en plusieurs occasions. Il est vrai que son existence s'est déroulée dans la gestion des affaires internationales. Il est là dans son élément. C'est sans doute ce qui le rend si jaloux de son autorité. Toutefois, pour les diplomates accrédités au Saint-Siège, l'absence d'un cardinal Secrétaire d'État crée une gêne considérable. Sauf cas exceptionnel, nous n'approchons le Pape que tous les trois ou quatre mois. Le Cardinal Secrétaire d'État recevait au contraire les ambassadeurs et les ministres étrangers chaque semaine.

En l'absence d'un tel personnage, les questions généralement traitées par lui se trouvent maintenant partagées entre Mgr Tardini et Mgr Montini.

Comment s'établit ce partage? C'est encore un secret. En principe, cependant, les attributions des deux prélats sont distinctes. Mgr Tardini est Secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Mgr Montini est Substitut de la Secrétairerie d'État. La Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires a pour «préfet» le Cardinal secrétaire d'État. Elle comprend neuf cardinaux conseillers. Or, en fait, il n'y a pas actuellement de «préfet» – puisqu'il n'y a pas de Cardinal secrétaire d'État – et les neuf cardinaux qui composent la «Congrégation» ne se réunissent pour ainsi dire jamais. Les attributions de cette Congrégation sont importantes. C'est elle qui érige et fixe les limites des diocèses lorsque ces opérations nécessitent un accord avec les gouvernements. Elle traite les affaires qui sont en connexion avec les lois civiles, les concordats ou les traités internationaux. Elle a connaissance de toutes les affaires du même genre qui lui sont soumises par le Pape.

La Secrétairerie d'État ne constitue qu'un bureau, mais qui s'est considérablement développé dans les temps modernes. Depuis 1906, elle comprend trois sections:

1) Une section dite des affaires extraordinaires, que dirige également Mgr Tardini, assisté par le même personnel que celui de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

2) Une section dite des affaires ordinaires que dirige Mgr Montini et qui s'occupe de toutes les questions qui parviennent aux «bureaux» du Pape, exception faite pour celles que leur caractère essentiellement politique fait renvoyer à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

3) Une section dite des «Brefs apostoliques». On le voit malgré les apparences distinctes, le fait que Mgr Tardini appartient à la fois à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires et à la Secrétairerie d'État (dont Mgr Montini est le seul substitut) crée une certaine confusion. Rien de concret ne permet de conclure que telles affaires sont du ressort de Mgr Tardini et telles autres du ressort de Mgr Montini. On se demande même comment ils se débrouillent entre eux? Il est fort probable que beaucoup de questions se chevauchent. Cependant, avec les réserves que comporte une comparaison qui s'applique à des cas bien différents, on pourrait dire, je crois, que Mgr Montini est surtout le «Directeur du Cabinet du Pape» et que Mgr Tardini est surtout le «Directeur des affaires politiques du Saint-Siège».

À mon sens, l'action de Mgr Tardini sur les affaires possédant un caractère politique est beaucoup plus importante que celle de Mgr Montini. C'est Mgr Tardini qui instruit lesdites affaires; il en détient les dossiers et les soumet au Pape. Ses pouvoirs sont certainement considérables. Mgr Tardini est un homme d'une valeur incontestable. Il a l'esprit net, rapide; une mémoire merveilleuse. Il comprend vite et à demi-mots. Il se rappelle les détails de tout et comme il a – ne l'oublions pas – une vue cavalière sur le monde entier, cette multiplicité de connaissances n'est pas sans mérite. Mgr Tardini possède un tempérament très différent de celui de Mgr Montini. C'est un réaliste, très italien, primesautier, et moins «Vatican» que son collègue. Il est de tendance très conservatrice tout en étant plus proche du sentiment populaire qu'on ne paraît l'être en général à la Secrétairerie d'État. Lui-même est de petite extraction romaine, né dans le quartier populeux du Transtevere. Mgr Tardini a horreur du monde où il ne va jamais. On le sent éloigné de la pompe et du protocole de la Cour Pontificale.

Mgr Montini possède le charme que Mgr Tardini n'a pas. C'est un prélat d'une haute valeur intellectuelle et morale. Sa sensibilité est proche de la nôtre. Elle est fine et elle séduit. Esprit modéré, nuancé, compréhensif, Mgr Montini est naturellement porté vers les solutions les plus raisonnables, les plus conciliantes. Mais il n'échappe pas à ce côté «ouaté» du Vatican qui fait que sa pensée se dissipe assez vite dans une sorte de nuage. Malgré les apparences, on a moins de prise sur lui qu'on ne l'imagine. En fin de compte, je le croirais plus insaisissable que Mgr Tardini qui, lui, livre parfois le fond de sa pensée.

Presque tous les Français qui viennent à Rome veulent voir Mgr Montini et ne cherchent pas à rencontrer Mgr Tardini. Presque tous sont convaincus que, des deux piliers de la Secrétairerie d'État, c'est Mgr Montini qui est le plus important. À mon sens, cette opinion est inexacte. Je la crois surtout inopportune – l'action de Mgr Tardini me paraît plus importante, parce que plus réelle – que celle de son collègue. D'autre part, si l'on a lieu de penser que Mgr Tardini est moins proche de nous que Mgr Montini, c'est une raison de plus pour l'entretenir des questions françaises. Il serait bon que nos compatriotes qui viennent à Rome se persuadassent de cette idée. J'ajoute qu'en demandant toujours à voir Mgr Montini à l'exclusion de son «pendant», les Français ne se rendent pas compte qu'ils gênent le collaborateur intime du Pape et ne peuvent manquer de blesser Mgr Tardini. À tous les égards, il s'agit là d'une erreur que je m'efforce de combattre en essayant de convaincre nos compatriotes de passage à Rome qu'il est nécessaire pour eux de voir les deux dirigeants de la Secrétairerie d'État.

En attendant des modifications qui se feront peut-être attendre longtemps, Mgr Tardini et Mgr Montini travaillent directement avec Pie XII. Celui-ci les reçoit chacun un jour sur deux. J'ai dit que les deux prélats représentaient des tendances assez différentes. Mgr Tardini, une tendance de droite assez intransigeante; Mgr Montini une tendance plus libérale orientée «à gauche».

Cette disparité est connue. On l'exagère même volontiers. Que de fois n'entend-on point parler des «courants opposés qui s'affrontent au Vatican». Sans nier l'existence de tels courants, je ne crois pas qu'il faille attacher trop d'importance à leur rencontre. Précisément parce qu'il s'agit de «rencontre» plus que «d'opposition». Mgr Tardini peut penser plus «à droite». Mgr Montini peut penser plus «à gauche». Finalement c'est le Pape – et le Pape seul – qui décide. En les écoutant, Pie XII se fait ainsi une opinion moyenne. On a souvent l'impression que la politique de mesure et d'équilibre qui caractérise la pensée du Souverain Pontife est le fruit d'une confrontation de thèses. Toutefois, pour les raisons que nous allons dire, le pendule à l'heure actuelle tend nettement vers le côté droit.

En dehors des deux dirigeants de la Secrétairerie d'État, le Pape s'entoure de quelques conseillers particuliers. Sur le plan temporel de l'administration de l'Église, trois personnages jouent un rôle considérable auprès de lui. Ce sont: le cardinal Canali, qui est le chef de l'administration de la Cité du Vatican; le comte Galeazzi, architecte, qui est devenu le tout-puissant administrateur des biens du Saint-Siège; le neveu du Pape, prince Carlo Pacelli, juriste, avocat connu de Rome et dont la parenté avec le Souverain Pontife et le crédit qu'il en retire ont considérablement accru la situation. Le prince Carlo Pacelli fait, d'ailleurs, partie de la «Commission pontificale» qui gouverne en fait la Cité du Vatican. On dit que le Pape reçoit tous les jours le comte

Galeazzi et son neveu Pacelli. C'est par eux qu'il serait au courant des affaires de Rome et d'Italie.

Sur le plan purement ecclésiastique, le Pape est très lié, dit-on, avec le cardinal Marchetti, doyen du Sacré Collège et Secrétaire de la Congrégation du Saint-Office, dont l'esprit ne passe guère pour être ouvert aux réalités du monde moderne. C'est un homme tout d'une pièce, plus autoritaire encore qu'intégriste (mais de tendance intégriste) et qui se vante, paraît-il, de n'avoir pas ouvert un livre depuis sa jeunesse. Le Pape a pour lui une affection de frère cadet à frère aîné (Pie XII a cinq ans de moins que le cardinal Marchetti). Ils ont fait leurs études ensemble. Le Saint-Père, m'assure-t-on, consulte constamment le doyen du Sacré Collège et ne prend jamais une décision importante contre l'avis de ce dernier.

En dehors du cardinal Marchetti, le Pape avait une grande intimité avec le cardinal Rossi, ancien préfet de la Consistoriale, récemment décédé, qui passait pour un homme de valeur. Le secrétaire particulier du Saint-Père, le père jésuite allemand Leiber, est aussi l'un de Ses familiers écoutés. Son confesseur est également un père jésuite allemand, le R.P. Bea, recteur de l'Institut biblique, savant de grande réputation.

*

Le climat dans lequel vit le Saint-Siège est bien différent, on le voit, de celui que j'ai connu dans ce sinistre été 1940. La différence est même si complète que l'on croit rêver en revenant à Rome. Il ne faudrait cependant pas se laisser gagner par un trop facile optimisme. Car si le Vatican a retrouvé dans une partie du monde une indépendance et une autorité que les régimes hitlérien et fasciste avaient compromise (et auraient compromis bien plus gravement encore s'ils avaient gagné la partie) dans une autre partie du monde, et même en pleine Europe, un nouveau danger est apparu qui menace directement et le Saint-Siège et l'Église.

L'impérialisme soviétique, la marée russe qui a envahi et même parfois submergé une partie de l'Europe (États Baltes, Pologne, Bulgarie, Roumanie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Allemagne orientale); l'activité communiste qui se poursuit ouvertement et obscurément en liaison avec Moscou dans la plupart des autres pays; ce qui se passe en Chine et risque de s'étendre sur la moitié du globe; cette gigantesque révolution en marche dans une partie du monde – et du vieux monde – constituent la seule mais la grande préoccupation du Saint-Siège. À côté d'elle, tous les autres problèmes paraissent secondaires, pour ne pas dire négligeables.

C'est qu'il ne s'agit plus de luttes de caractère politique tendant à substituer une forme de régime à une autre, luttes auxquelles l'Église pourrait, somme toute, rester étrangère. Il ne s'agit même plus de ces

entreprises totalitaires fascistes ou national-socialistes – pourtant déjà si dangereuses, mais plus dangereuses par le venin qu'elles portaient, la tendance qu'elles marquaient, l'équivoque qu'elles créaient que par leurs actes immédiats. L'Église jouissait encore d'une assez grande liberté sous le IIIe Reich et sous le fascisme. Même pendant la guerre, un von Gallen put prêcher sans être jeté en prison. Aujourd'hui, dans les pays soumis à la dictature communiste, de telles possibilités n'existent plus. La persécution est commencée. Pire que la persécution, la falsification religieuse. Ce qui est en cause, c'est le principe et la fin même du christianisme.

En dépit des formes modérées et même parfois séductrices qu'il sait prendre là où il le faut et quand il le faut, le marxisme moscoutaire est essentiellement athée. Il vise à détruire toute croyance surnaturelle pour y substituer une sorte de culture de l'humanité qui se traduit par la divinisation de l'État et de ceux – ou de celui – qui le mènent. Sans doute, ne procédera-t-on que par étapes. Ce n'est pas en un jour que l'on peut bouleverser des traditions vingt fois séculaires liées au plus profond de l'être. La première étape que se proposent les dirigeants de Moscou et leurs adeptes, c'est de tendre à la constitution d'Églises nationales, ou à des «constitutions civiles du clergé». La politique religieuse de l'époque de la Terreur en France est leur modèle.

Trois raisons à cela:

1) Une Église nationale se tient étroitement en main. Non seulement on la dirige comme l'on veut, mais elle sert excellemment d'instrument politique. C'est ainsi qu'au fur et à mesure que l'impérialisme soviétique se développe en solidité et en espace, l'on assiste en Russie à une reprise très nette de l'activité de l'Église orthodoxe «constitutionnelle». Cette activité est encouragée par le gouvernement. Un très intéressant rapport que le Département a bien voulu me communiquer de notre Ambassadeur à Moscou, apporte sur ce point des informations suggestives. Tous les renseignements que je recueille ici les corroborent.

2) Favoriser la constitution d'Églises nationales, c'est atteindre la souveraineté de Rome et, de ce fait, ruiner la hiérarchie et la discipline de l'Église catholique romaine. Or, cette hiérarchie et cette discipline constituent la principale forme de l'Église. Il m'a été reporté de source digne de foi que les Soviets entretenaient des observateurs à Rome dont la mission consistait à étudier, jusque dans ses moindres détails, l'organisation de l'Église catholique. Moscou considère, en effet, que cette Église romaine est la seule grande réussite de l'histoire. Il convient donc de modeler l'organisation communiste sur elle.

3) Le lien catholique international possède (hélas!) une valeur bien relative. Néanmoins il existe. Il serait même susceptible de se développer. Moscou ne craint rien tant que la prise de conscience de la force que les catholiques pourraient représenter en se tenant. Il s'agit donc de tout faire pour empêcher ce rassemblement. «Diviser pour régner» tel est le mot d'ordre de Moscou par rapport à l'Église catholique.

Ainsi l'effort des Soviets consiste-t-il essentiellement à affaiblir le Saint-Siège – point vital de la résistance qu'ils redoutent – et pour cela à détacher dans la mesure du possible les catholiques de Rome, en divisant ces catholiques ou en atteignant Rome. Tous les moyens seront bons pour parvenir à ce but. On flattera les Églises nationales. On fera du «gallicanisme» à la mode locale. On déclarera à grand fracas que l'on n'est nullement l'adversaire de la religion du Christ, mais simplement celui d'une organisation politique soi-disant religieuse, liée au capitalisme réactionnaire et belliciste. On opposera – en l'exaltant – l'esprit de l'Évangile à celui de l'Église. On dira même qu'on ne peut être vraiment chrétien qu'en étant communiste ou communisant. On essayera d'attirer ainsi les esprits sincères mais enclins aux illuminations, dont les idées chrétiennes, selon le mot de Chesterton, «peuvent devenir folles». Certains catholiques de parfaite bonne foi, entraînés par la logique de leur idéal, pourront de la sorte se laisser aller à la rencontre des communistes en étant convaincus qu'ils sont fidèles à leur foi, qu'ils sont même les seuls restés fidèles à cette foi. Moscou fera l'impossible pour les attirer dans cette voie, pour les flatter, leur promettre alliance, gages, profits, essor – quitte, le jour où la rupture avec Rome serait consommée, à passer à la seconde «étape». Celle de la déchristianisation pure et simple.

Contre ces manœuvres, le Saint-Siège réagit déjà. La condamnation du mouvement des «catholiques progressistes» italiens en est la preuve. C'est un avertissement pour les catholiques progressistes français. Le cardinal Suhard a pris les devants en faisant entendre à ce sujet les plus sages conseils.

En réalité, nous assistons au développement d'une colossale entreprise de propagande, véritable schisme qui met en cause les sources profondes de la vie spirituelle. L'Église a rarement connu une plus redoutable épreuve. Car si cette entreprise revêt ici des formes modérées et fragmentaires, là où ces ménagements ne sont plus nécessaires elle s'accompagne de rigueurs affreuses. La manière dont les Soviets ont séparé d'un trait de plume les 1 300 000 à 1 500 000 Uniates de Roumanie de Rome (en jetant, par surcroît, les six évêques en prison) est là pour le prouver. Le procès de Budapest qui visait essentiellement à séparer le cardinal Mindszenty de l'épiscopat et du clergé hongrois est un autre exemple. Derrière le rideau de fer, en Bulgarie, en Pologne, en Yougoslavie, en Tchécoslovaquie, que se passe-t-il, que se prépare-t-il? Les nouvelles de Bulgarie sont très mauvaises. Une nouvelle vague antireligieuse se manifeste. Les dernières religieuses françaises qui s'y trouvaient ont été expulsées. En Tchécoslovaquie, ne parle-t-on pas de soumettre, par la loi, l'Église catholique romaine à l'autorité de l'Église hussite, ce qui reviendrait à la fois à créer un schisme et à couper les catholiques tchécoslovaques de Rome? En Pologne, où jusqu'ici les autorités s'étaient montrées plus prudentes en raison du vif attachement des populations à leur religion traditionnelle, de nombreux signes ne

prouvent-ils pas que les Soviets ont décidé de passer à l'attaque ? Cette attaque n'est-elle pas commencée ? Les rapports de nos consuls relatent des incidents significatifs qui se sont déroulés ici et là en Pologne. Grève de la faim décidée par les soldats d'une garnison à la suite de l'interdiction qui leur avait été faite de se rendre à la messe en corps ; enlèvement des crucifix dans les écoles nonobstant la législation en vigueur, et tortures infligées à des enfants pour les forcer à dénoncer le curé comme coupable d'avoir, en représailles, lacéré le portrait du Président de la République, etc. De tels faits dont nous ne recueillons que des bribes, le Saint-Siège en apprend chaque jour de nouveaux. Ils ne peuvent pas ne pas y éveiller les plus graves anxiétés.

Cependant, tout excès provoque une réaction. Si les proportions qu'a prises le phénomène communiste mettent en cause çà et là – et jusqu'au centre de l'Europe – l'autorité de Rome, en revanche, par la gravité de l'enjeu, cette autorité se trouve accrue dans le reste du monde.

Ce que représente le Saint-Siège sur le plan spirituel : la cohésion, la discipline, la hiérarchie de l'Église, apparaissent maintenant dans toute leur force. Force qui n'est plus, si je puis dire « cléricale », mais sociale, mais liée à la civilisation. Le mot de « civilisation chrétienne », dont on a si souvent abusé, reprend toute sa signification. Cette signification n'est pas seulement d'ordre individuel. Elle est d'ordre collectif. Vérité qui apparaît aujourd'hui au monde anglo-saxon. Peut-être est-ce l'une des conséquences les plus curieuses des bouleversements que nous vivons. Le protestantisme a été fondé contre cette organisation de l'Église romaine : son mobile essentiel fut de libérer la foi d'une discipline, d'une hiérarchie considérées comme abusives et obscurantistes. Aujourd'hui, le protestantisme en découvre la nécessité. J'ai été très frappé d'entendre mon collègue britannique qui est protestant (comme le sont toujours les chefs de mission de la Grande-Bretagne auprès du Saint-Siège) me dire, à propos de l'arrestation du cardinal Mindszenty : « C'est une terrible menace pour l'unité de l'Église catholique et c'est extrêmement grave pour nous tous ». Qui aurait pu imaginer une telle réflexion il y a seulement vingt ans ? Je sais que le Chargé d'affaires des États-Unis au Saint-Siège – protestant lui aussi – est dans le même état d'esprit. De ce fait, des rapprochements insensibles mais profonds se produisent entre le monde protestant et l'Église romaine. Sans chercher à en tirer des conclusions qui seraient absurdes, l'on peut cependant dire que cette convergence de vues ne peut pas ne pas exercer une influence considérable sur le développement des rapports entre catholicisme et protestantisme. Je ne suis pas de ceux qui accusent les rédacteurs des traités de 1919 d'avoir cédé à un préjugé anti-catholique. La question est autrement compliquée. Je me suis souvent élevé naguère, dans mes écrits, contre cette « imagerie d'Épinal » à laquelle cédaient trop facilement des esprits conservateurs et catholiques partisans. Mais sans tomber dans cet excès simpliste, il faut tout de même reconnaître qu'un certain préjugé anti-catholique s'était glissé, de la part notamment des Anglo-

Saxons, dans l'aménagement politique de l'Europe centrale. Commettraient-ils la même erreur aujourd'hui? Certainement pas. Rien ne montre mieux l'incroyable déplacement d'impondérables qui s'est opéré en trente ans. Aujourd'hui, les positions des adversaires en présence sont nettes. Plus d'équivoques possibles sauf pour ceux qui en font profession. Le propos communiste, animé par l'URSS, ne se limite pas à transformer les données matérielles de la société, à substituer un régime politique, économique et social à un autre. Il vise à transformer parallèlement les données spirituelles de cette société; à substituer une éthique, une discipline nées de la loi à une religion transcendante et révélée. C'est qu'il n'admet pas plus la liberté matérielle de l'individu que sa liberté spirituelle. Dans toute liberté spirituelle il existe un droit d'opposition. La «démocratie populaire» (quel pléonasme!) n'en tolère pas. Elle devient ainsi à sa manière une théocratie. Ou, plus exactement, une «athéocratie».

La cohésion catholique se trouve être de la sorte la forme de résistance la plus sérieuse – on pourrait aller jusqu'à dire la seule forme de résistance sérieuse – que les peuples asservis d'Europe pourront opposer à Moscou. Ce qui est possible de la part des oppresseurs, sur le plan social, économique, agricole, éducatif et même intellectuel, ne l'est plus, ou ne l'est plus totalement, dès que les forces d'asservissement s'en prennent aux aspirations les plus profondes d'âme. L'Église catholique est donc appelée à jouer un rôle primordial dans la lutte qu'une partie de l'Europe va livrer, livre déjà, à Moscou. On pourrait dire d'un mot: la résistance sera confessionnelle ou ne sera pas. L'expérience séculaire permet d'affirmer qu'elle sera.

C'est ainsi que dans cette Europe bouleversée le Pape est devenu un «pôle». Situation pleine de risques, certes. Pleine aussi de grandeur. Le rôle de la Papauté est plus important qu'il ne l'a été depuis des siècles.

*

Les conséquences de cet état de choses sont multiples.

On peut, à mon avis, les définir ainsi:

1) Le Saint-Siège se tourne déjà et se tournera de plus en plus vers le continent américain. Non, certes, qu'il désire se ranger d'une manière ouverte dans le «camp occidental». Tout au contraire. On prend de grandes précautions au Vatican pour s'efforcer de convaincre l'opinion que la papauté se tient au-dessus des querelles internationales et n'est inféodée à aucune politique. Il y a plus. Sur le plan de la guerre et de la paix, le Saint-Siège affiche – et ceci est sincère – son idéal, sa volonté pacifiques. De tous les maux qui accablent la chrétienté, la guerre est à ses yeux le pire. Le pape ne manque jamais l'occasion d'affirmer son espoir dans l'évolution pacifique du vieux Continent. Il est conscient de l'épouvantable épreuve que représenterait pour l'Occident une inva-

sion, même momentanée, des armées soviétiques, secondées ici et là par les «5es colonnes communistes». À quelle persécution ne seraient pas exposés le clergé, les communautés religieuses, les fidèles? Qu'adviendrait-il de la plupart d'entre eux? Pie XII ne manque jamais de calmer les ardeurs des ressortissants des pays «satellites» qui ne voient d'autre issue à leur sort que la guerre – de même que dans leurs cachots, les prisonniers mettent un dernier espoir dans l'incendie…

Mais si le Saint-Siège ne cherche pas ouvertement un point d'appui outre-océan dans un sens, si je puis dire, «politique et militaire» (en cas de conflit il va de soi que les intérêts des deux puissances, la temporelle et la spirituelle, seraient solidaires) force est de constater que les conditions générales du monde sont telles que le continent américain représente pour l'Église un contrepoids, – et sans doute le seul – contre l'énorme danger qui vient de l'Est.

Depuis qu'elle s'est dégagée des ruines de l'Empire romain, l'Église, force de civilisation, a toujours cherché l'appui d'un bras séculier. Tour à tour, le Saint Empire germanique, l'Espagne, la France le lui ont offert. Aujourd'hui, c'est vers l'autre côté de l'océan qu'elle se tourne. Instinctivement, le Saint-Siège s'est rapproché des États-Unis bien que cette puissance soit en majorité protestante. De leur côté, les États-Unis ont compris ce que représentait la force de l'Église romaine dans la confusion européenne. En outre, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud sont presqu'exclusivement catholiques et ce continent américain du sud est à l'aube de son essor démographique et politique. Pour toutes ces raisons, le Saint-Siège a le plus grand intérêt à retrouver dans les deux Amériques la contrepartie de ce qu'il a perdu en Europe. C'est un déplacement d'axe. Ce déplacement n'est cependant pas sans conséquence politique pour la marche de l'Église.

2) La lutte engagée par le communisme soviétique contre la hiérarchie, la cohésion et l'autorité romaine, a déjà eu et aura de plus en plus pour effet le raidissement doctrinal du Saint-Siège. Nous sommes entrés dans une époque d'épreuves. Dans certains pays d'Europe, l'Église catholique est déjà en butte à la persécution. Ses chefs peuvent demain être appelés aux formes modernes du martyre. Il faut, par conséquent, des hommes capables d'y faire face. La récente désignation de Mgr Wyszynski comme Archevêque de Varsovie et Primat de Pologne est, à cet égard, significative. Car ce prélat, très jeune encore, est connu pour son caractère inflexible.

Même dans les pays qui ne sont pas atteints au même degré par cette lutte, la bataille est engagée. Des mouvements peuvent se produire, nés de l'entreprise communiste, qui chercheront à ébranler ou qui ébranleront sans le chercher, l'Église catholique romaine. Pour parer à ce danger, on ne confiera des diocèses qu'à des têtes épiscopales assez fortes pour ne se laisser ni séduire ni fléchir par des voix séductrices ou par des opportunismes pleins de pièges. En un mot, le Saint-Siège cher-

chera avant tout à remettre les intérêts de l'Église à des «défenseurs de la foi».

Ce dessein est compréhensible. Il serait tout à l'avantage de l'Église et de la civilisation chrétienne si ces «défenseurs de la foi» étaient toujours choisis parmi les sujets les plus capables du clergé, les mieux pénétrés de leur responsabilité immense et de leur mission devant Dieu et devant les hommes. Ce qui est à craindre, toutefois, c'est que leur valeur intellectuelle soit inégale et que l'on confonde parfois la notion légitime de «défense de la foi» avec une certaine intransigeance à courte vue. Ceci constitue pour l'Église un grave danger.

Ces observations se relient à celles que j'ai déjà eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence dans ma dépêche n° 23/EU du 13 janvier à propos de l'épineuse question de la nomination des évêques en France[1].

Dans cet ordre d'idées, il faut bien nous convaincre que le Saint-Siège se méfiera de plus en plus des candidats qui pourraient être suggérés et préférés par les pouvoirs publics. Ceux-ci seront toujours suspects d'être des «opportunistes». On craindra que leur «esprit politique» ne soit un esprit de concession et de faiblesse.

Tout en sauvegardant les apparences, en usant de patience, de prudence, en employant ce langage amorti dans lequel Pie XII enveloppe sa pensée (et parfois même la cache) l'Église, à la faveur des derniers événements, s'est durcie et se durcira de plus en plus. Elle ne se prêtera à aucune concession à l'égard des doctrines d'inspiration ou de sympathie communiste, quels que soient les ménagements avec lesquels on les présenterait. Je ne pense pas que le Pape ait jamais cédé à la moindre illusion dans cet ordre d'idées. S'il n'a élevé aucune critique lorsque après la libération, tels pays – dont la France et l'Italie – ont associé le parti communiste au pouvoir, c'est qu'il savait qu'après une trop dure contrainte toute explosion possède quelque chose d'irrésistible. Il fallait attendre que les dangers apparussent d'eux-mêmes. Mais dès le premier jour Pie XII a certainement été hostile à ces tentatives si loyales qu'elles fussent. Les équivoques étant dissipées et le Saint-Siège étant visé en plein cœur – et avec lui la structure même du catholicisme – le Souverain Pontife fera tout pour se défendre. À sa manière… – qui n'est pas toujours celle qu'attendent les éphémères que nous sommes!…

Reste cependant un grave problème – peut-être le plus grave de tous pour l'Église. Il ne s'agit pas du communisme en tant qu'instrument d'«impérialisme révolutionnaire russe». Il ne s'agit même pas du communisme, en tant que «doctrine». Il s'agit du parti qui, sous le nom de communisme (et parce qu'il n'y en a pas d'autre à sa gauche) attire, rassemble et concentre, non point à proprement parler des «staliniens», ni même des «marxistes» mais une grande partie des travailleurs de tous les pays. En d'autres termes, ce problème est celui du divorce, tout

[1] Document non reproduit.

au moins partiel, qui s'est accompli peu à peu entre ce qu'on appelle «la classe ouvrière» et la pratique religieuse catholique. Divorce qui se présente de façon plus au moins aiguë selon les pays.

J'ai malheureusement l'impression (je souhaite me tromper) que l'Italie n'offre pas, à cet égard, le meilleur terrain d'expérience pour les dirigeants de l'Église. Ceux-ci sont eux-mêmes italiens; ils résident en Italie. Si loyaux qu'ils soient envers la fonction internationale de l'Église, ils possèdent nécessairement des «réflexes italiens». Or, je l'ai déjà indiqué au début de cet exposé et j'y reviens en le terminant, l'évolution du peuple italien me paraît encore assez retardataire par rapport à celle d'autres peuples occidentaux, notamment le nôtre. Les masses italiennes me semblent encore relativement malléables. En outre, leurs habitudes religieuses – plus rituelles sans doute que spirituelles – sont si profondément enracinées; ce peuple est malgré tout si accoutumé à vivre de l'Église et avec l'Église que, même quand certains de ses éléments se rangent sous la bannière de Staline, leur «communisme» reste assez spécial. Dans beaucoup de cortèges communistes, m'assure-t-on, les emblèmes religieux voisinent avec les oriflammes rouges (et il ne s'agit pas de crucifix mais d'images de la Madone ou de statues de Saints). Je ne crois pas que ce soit dans les masses elles-mêmes que le communisme puise ses vraies forces en Italie. Je croirais bien plutôt que c'est dans certains milieux intellectuels.

Cette situation offre peut-être un avantage immédiat pour l'Église en Italie. Mais peut-être présente-t-elle aussi l'inconvénient d'incliner les autorités de l'Église à juger l'ensemble du problème social moderne avec trop de lenteur, trop de scepticisme, ou trop de «paternalisme».

Certes, je ne veux pas dire que l'Église ait tort de ne pas réagir contre les tendances de ceux qui l'accusent étourdiment de n'être qu'une force de conservation rétrograde. Dieu sait à quelle catastrophe on la mènerait si l'on écoutait de tels illuminés! Mais, dans les temps bouleversés que nous vivons, si la Papauté a raison de ne pas céder aux émotions passionnelles qui se succèdent; si elle a raison d'affirmer que la résistance au communisme sera spirituelle ou ne sera pas, je crois, en revanche, que cette attitude ne doit pas se contenter d'être négative. Tel est à mon avis, le noyau du problème qui se pose actuellement à l'Église.

Or, je ne suis pas sûr que cet impératif soit compris comme il devrait l'être au Vatican. Ou, du moins, s'il y est compris je ne suis pas sûr que l'on fasse l'effort nécessaire pour lui trouver des applications pratiques. Je ne suis pas sûr que dans le collège des cardinaux de Curie et dans les conseils intimes du Pape on ne confonde pas trop volontiers prudence avec immobilité et réalisme avec réaction. Je ne suis pas sûr que la Démocratie chrétienne qui détient pourtant la majorité absolue à la Chambre italienne ait un programme bien précis en matière de politique sociale réformatrice, ni surtout qu'elle le réalise. Je ne suis pas sûr que l'Action catholique italienne la seconde efficacement sur ce point. Bref, je ne suis pas sûr que l'effort nécessaire soit entrepris par les autorités

de l'Église – (et en Italie par ceux qui s'en réclament) – pour prouver par des directives concrètes, par des témoignages, des actes, que la solution chrétienne reste la plus capable de satisfaire aux exigences de la vie moderne, c'est-à-dire de rendre solidaires la justice et la liberté. Car la liberté n'est pas toujours la justice. Mais sans la liberté la justice n'est plus juste. Il faut donc associer ceci et cela et faire en sorte que la liberté soit l'épanouissement de la justice. Il faut surtout prouver à ceux qui entendent limiter l'action humaine à cette terre que la croyance chrétienne en la vie future n'est pas une manière commode de remettre à l'au-delà la solution de certains problèmes de la vie présente.

Trouver ainsi la «juste mesure» entre ce qui relève de la démagogie sentimentale ou politique – et doit être rigoureusement combattu parce que seuls les fauteurs de troubles en profitent – et ce qui relève de la justice chrétienne, de la liberté chrétienne, en un mot de la raison chrétienne, tel apparaît la vocation essentielle de l'Église en ces temps bouleversés. Agir, pour ne pas être agi.

*

Reste une dernière question.

Que ferait le Pape si, une nouvelle catastrophe se produisant en Europe, les armées soviétiques pénétraient en Italie et menaçaient d'occuper Rome? Pie XII resterait-il au Vatican? Se réfugierait-il dans un pays à l'abri de l'invasion? Irait-il à Lisbonne? Ou, mettant l'océan entre l'Europe et lui, s'établirait-il provisoirement au Canada, à Rio de Janeiro, à Buenos Aires?

Cette question est souvent discutée dans les cercles diplomatiques romains. Bien entendu, personne au monde ne saurait y répondre d'une manière précise. C'est le secret du Pape…

À mon avis – il s'agit ici, je le répète, d'un avis strictement personnel – Pie XII ne quittera jamais Rome. Je me souviens qu'au mois de juin 1940, au moment de l'entrée en guerre de l'Italie, le Saint-Père m'avait dit spontanément: «Nous ne quitterons jamais Rome». Il est vrai qu'à cette époque il ne s'agissait que du danger des bombardements. Les circonstances étaient différentes.

Une invasion des armées soviétiques créerait un tout autre problème. Dans l'hypothèse la plus sombre, je suis convaincu néanmoins que Pie XII estimera que son devoir est de ne pas abandonner la Ville Éternelle. Il en est, ne l'oublions pas, l'Évêque. Son trône pontifical est édifié sur la tombe même du premier Apôtre. Il est probable que le pape préférera s'exposer au sort le plus dur plutôt que de quitter ce lieu sacré, symbole même de l'Église.

Mais ceci ne signifie pas qu'il ne déléguerait pas le gouvernement de l'Église à un cardinal se trouvant dans une partie du monde resté libre. Il est parfaitement possible d'imaginer qu'une telle solution intervien-

drait et que ce serait de Québec, de Montréal ou de Rio de Janeiro que l'Église catholique serait gouvernée par intérim. Entre le Brésil et l'Argentine, j'incline à penser que le Saint-Siège choisirait le Brésil. Non seulement parce que ce pays occupe une position plus centrale dans le continent américain du sud et qu'il se trouve plus proche de l'Europe, mais aussi parce que le régime actuellement en vigueur en Argentine n'inspire au Vatican qu'une médiocre estime. Le Saint-Siège regrette déjà que l'Église locale se soit trop ouvertement compromise avec lui.

Le bruit court ici périodiquement que l'on aurait déjà pris des précautions et que les archives les plus précieuses du Vatican auraient été secrètement transportées en Amérique du Sud. Je ne sais ce qu'il y a d'exact dans cette information. Ce que je puis affirmer en tout cas, c'est que le «trésor» des archives historiques, qui représente une richesse incalculable se trouve toujours ici. J'ai pu le constater de mes propres yeux il y a environ un mois. Ayant été remettre un lot de livres français de la part de la Direction des Relations culturelles à la Bibliothèque Vaticane, le cardinal Mercati, Préfet de cet Institut, a eu la délicate attention de faire ouvrir pour moi la grande armoire blindée dans laquelle se trouve une quantité de chartes et de documents autographes si extraordinaires qu'on ne peut les regarder ni les palper sans perdre le souffle… Il est vrai que les archives qui seraient mises à l'abri sont sans doute d'un ordre différent et ne concernent que l'époque contemporaine. Sur ce point, je ne possède aucune information sérieuse.

(Direction d'Europe, Saint-Siège, volume 10)

104

M. Mons, Résident général de la République française à Tunis, à M. Schuman, Ministre des affaires étrangères[1].

D. n° 224. *Tunis, 15 février 1949.*

Secret. Réservé.

À diverses reprises depuis la fin de l'été, j'ai signalé à Votre Excellence le calme qui me paraît caractériser actuellement la conjoncture politique du milieu tunisien. Ayant recueilli sur ce point l'avis des divers contrôleurs civils et l'opinion de quelques Français installés depuis longtemps dans ce pays et habitués à en suivre les réactions, il ne m'apparaît pas inutile d'analyser avec plus de précision l'état d'esprit actuel

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant. Note manuscrite: «*9 exemplaires remis à A[frique-]L[evant]. 1) Prés[ident du] Conseil, 2) [vide], 3) M. Parodi, 4) Président de la République, 5) M. Couve de Murville, 6) M. Parodi (remise à M. Lacoste), 7) Conservée aux Protectorats, 8 et 9) Archives*».

des Tunisiens, c'est-à-dire de la minorité d'entre eux qui ont atteint à une conscience politique.

Depuis la fin de la guerre, les hommes politiques tunisiens ont fondé essentiellement leur action et leur argumentation auprès de la population sur l'hypothèse d'une aide extérieure qui, rétablissant en quelque manière l'équilibre des forces avec la France, obligerait celle-ci à composer. Les chefs nationalistes voyaient à cette position un double avantage : d'une part ils répondaient ainsi à l'argument qui leur est à juste titre opposé et d'après lequel leurs espoirs d'indépendance ont quelque chose de chimérique dans un monde de masses comme le monde actuel ; d'autre part, ils répondaient aux vœux profonds d'une population qui n'est pas toujours héroïque, en lui faisant miroiter la possibilité d'une indépendance qui serait le fruit de la stratégie diplomatique au lieu d'être l'enjeu d'une lutte farouche. Les appuis extérieurs, les nationalistes tunisiens les ont vus et les ont cherchés essentiellement auprès de la Ligue arabe, des États-Unis et des Nations unies.

Il était naturel que les nationalistes se tournassent vers la Ligue arabe qui symbolisait pour eux le monde arabe, comptant plusieurs dizaines de millions d'habitants. Ils cherchent dans un sentiment d'appartenance à un vaste ensemble une sorte de compensation psychologique à l'exiguïté relative de leur pays. Il s'y ajoute le mirage qu'exerce l'existence d'États arabes qui, eux, ont atteint à l'indépendance et à la personnalité politique.

L'espoir d'une aide des États-Unis, quoique moins naturel, n'en était pas moins une réalité certaine. Fondée à l'origine sur la vieille tradition «anticolonialiste» des États-Unis, attribuant à ceux-ci la paternité des déclarations et des promesses émancipatrices de la Charte de l'Atlantique, alimentée par l'attitude et les propos de certains représentants locaux des États-Unis avant et depuis le débarquement de 1942, l'idée de l'aide américaine apporta, de 1944 à 1947, aux nationalistes tunisiens un correctif au complexe d'infériorité à l'égard de la France en même temps que le sentiment de confiance que donne l'assurance d'être du côté du plus fort.

C'est un sentiment du même ordre qui les amenait à se tourner vers l'organisation des Nations unies. Certains articles de la Charte de San Francisco, les déclarations de représentants de nations fraîchement émancipées, ont fourni des thèmes fréquents à la propagande nationaliste. Une organisation où la voix du délégué d'un quelconque pays arabe a, au moment du vote, le même poids que celle des plus grandes puissances, et devant laquelle peuvent s'engager avec un grand luxe de publicité dans le monde entier, des débats où les peuples «opprimés» peuvent se faire entendre, leur paraissait la plus belle tribune qu'ils eussent jamais souhaité.

Or, en ce début de 1949, on peut affirmer que les nationalistes tunisiens ont perdu confiance à la fois dans la Ligue arabe, les États-Unis et les Nations unies.

S'ils n'étaient pas aussi fâcheusement impressionnés qu'ils eussent dû par le verbalisme et la stérilité de la Ligue arabe – car il s'agit de maux dont ils sont eux-mêmes atteints trop gravement pour pouvoir les déceler aisément chez les autres –, l'affaire de Palestine et les déchirements qui s'ensuivirent leur ouvrirent les yeux. Dans le même temps, les voyageurs de retour d'Orient, et notamment les pèlerins de La Mecque en 1948 comme en 1947, obscurcirent singulièrement le mirage des États arabes indépendants. Le coup de grâce, pourrait-on dire, fut donné par les volontaires partis cet été pour l'Égypte au secours de la Palestine, et revenus dégrisés, meurtris et dépouillés.

C'est également l'affaire de Palestine qui dissipa la majeure partie des espoirs que les nationalistes fondaient sur les États-Unis. Certes, le changement d'attitude des représentants consulaires américains depuis plus d'un an, la certitude de plus en plus évidente que les États-Unis uniquement préoccupés de la Russie, ne s'intéresseraient aux Arabes qu'en fonction de la guerre froide, avaient inquiété les politiciens locaux. Mais ils ressentirent cruellement l'appui constant et puissant apporté par eux à l'entreprise sioniste que les journaux arabes présentent non sans quelque sophisme, mais avec un certain brio, comme la dernière en date et la plus perfectionnée des entreprises «colonialistes».

Quant aux Nations unies, les nationalistes tunisiens en sont déçus non pas seulement pour la question palestinienne, mais aussi à cause de l'affaire d'Indonésie. Sans renoncer entièrement à utiliser cette assise internationale pour ameuter l'opinion publique mondiale contre la France, il ne leur paraît plus possible d'atteindre par cette seule voie des résultats substantiels et définitifs.

Les milieux politiques tunisiens se retrouvent donc aujourd'hui seuls devant la France. Et ils en ont conscience.

*

Parallèlement, l'évolution de la situation intérieure de la Tunisie a concouru à la réalisation de cette ambiance de calme. Depuis les événements de Sfax, d'août 1947, on peut dire qu'il n'y a eu, de la part des Tunisiens, aucun trouble même minime dans l'ordre public. Les mouvements de fermeture de boutiques, qui ces dernières années étaient devenus une sorte d'habitude à l'occasion de certains anniversaires, ont vu leur amplitude décroître.

En mars 1948, la journée de la Ligue arabe, qui l'année précédente avait été la cause d'un mouvement important, est passée pratiquement inaperçue, les anniversaires de Mai, – traité du Bardo le 12 et déposition de Moncef le 14 – ont été eux aussi beaucoup moins marqués cette année que les années passées. Le problème moncéfiste, qui constituait depuis cinq ans un tremplin d'agitation, a connu en septembre dernier

la fin que l'on sait. Il a été possible à ce moment-là de constater tout ce qu'il y avait de factice dans l'agitation créée autour de ce problème.

La question palestinienne, quoique suivie avec passion, n'a provoqué aucun trouble sérieux de l'ordre public et l'annonce, il y a quelques jours, de la reconnaissance *de facto* de l'État d'Israël par le gouvernement français a pu, par une opinion que nous avons travaillée depuis plusieurs semaines sur ce point, être accueillie dans le plus grand calme.

La liberté de la presse, rétablie dans les conditions les plus larges depuis mai 1947, n'a connu que deux incidents graves, celui de *La Jeune Tunisie* et celui plus récent de la *Zohra* qui, l'un et l'autre, ont pu en définitive être réglés à l'amiable. Et l'on constate que la très grande violence dont les journaux ont fait preuve dans les premiers mois qui ont suivi la suppression de la censure a tendu constamment soit à s'émousser, soit à lasser l'opinion publique. Il s'est agi là en définitive, et comme je l'avais prévu en supprimant la censure, d'un de ces accès de fièvre qui accompagnent les libertés retrouvées et qui ne présentent pas de gravité réelle si l'on sait en rester maître.

J'ai eu plusieurs fois, au cours de ces tout derniers mois, l'occasion de signaler l'évolution de l'activité du Destour, les dissensions qui n'ont fait que s'aggraver parmi les émigrés du Caire comme parmi les dirigeants du parti en Tunisie. La perte du thème de propagande, fondé sur l'appui extérieur, la volte-face du Néo-Destour après la mort de Moncef, la création toute récente d'un nouveau parti, qui sans être actuellement bien important n'en accroît pas moins la confusion dans les milieux nationalistes, donnent à ces derniers, en ce début de 1949, un aspect très différent de ceux qu'ils avaient lorsque je suis arrivé en Tunisie.

En 1947, ce n'était que réunions à Tunis et dans l'intérieur, tournées de leaders, vente de portraits, d'insignes, manifestations diverses, envois de télégrammes, alors qu'actuellement Salah ben Youssef en est réduit à parler dans les mosquées pour être sûr d'avoir un auditoire, les manifestations extérieures ont pratiquement cessé, les cellules subissent des crises internes et l'argent manque partout. Il fait défaut surtout pour entretenir Bourguiba au Caire, qui s'en plaint, et le problème se pose de savoir si ces émigrés ne vont pas chercher à très brève échéance à rentrer en Tunisie, perspective qui n'enchante pas ceux qui, ici, ont pris l'habitude de les remplacer.

Le journal *Mission*, hebdomadaire destourien d'expression française, après un très brillant début il y a un peu moins d'un an, et bien que restant probablement au point de vue de la qualité l'un des meilleurs de tous les journaux imprimés en Tunisie, a vu son tirage réduire de moitié.

Dans le même temps, l'amélioration des conditions climatologiques qui entraîne de belles perspectives pour l'agriculture tunisienne, le développement économique amorcé et escompté, le déroulement à un

rythme satisfaisant de l'œuvre de reconstruction créent une atmosphère de travail qui est sans doute l'élément le plus propre à décourager ou à rendre stériles les efforts des amateurs de désordre politique.

La situation sociale s'en est ressentie puisque malgré la hausse du coût de la vie depuis un an, et des augmentations de salaires restées dans des limites très raisonnables, ce pays a été en fait préservé des grands mouvements de grève qui ont agité la France, les autres pays de l'Europe occidentale et même la toute voisine Algérie. On peut faire remarquer à ce propos l'échec du parti communiste tunisien dont la propagande semble porter de moins en moins, dont le journal ne conserve que quelques lecteurs et dont la centrale syndicale (USTT) a connu en un an une perte d'effectifs importante.

*

L'exposé des éléments de l'évolution politique de la Régence depuis 18 mois ne serait pas complet si l'on n'y ajoutait quelques brèves indications sur le fonctionnement des institutions.

Le gouvernement mis en place en août 1947 constituait, par rapport au système antérieur, un réel effort pour associer les Tunisiens à la conduite des affaires de leur pays. L'équipe nouvelle a répondu avec plus ou moins de bonheur à cette tentative. Si de rares ministres ont fait montre de capacités administratives réelles, la plupart n'ont pas su se dégager d'un formalisme routinier ou d'une conception du pouvoir par trop orientale. Toutefois, les conseils des ministres, que je préside, et les conseils de cabinet présidés par le Premier ministre ont connu parfois des débats intéressants et, fait remarquable, sans que ce soit jamais produit un clivage d'opinions opposant en bloc Tunisiens et Français. L'une des conséquences les plus nettes de la réforme gouvernementale tunisienne d'août 1947 est l'alourdissement et la complication de la tâche du secrétaire général en considération de ses nouveaux rapports avec le Premier ministre. Ce haut fonctionnaire, français de nationalité et tunisien de fonctions, inséré tel le cheval de Troie au centre même du dispositif gouvernemental tunisien, second par rapport au Premier ministre tout en étant chargé de le contrôler, tient des textes de 1947 une mission étendue et vague, et exerce en pratique un pouvoir de commandement sur l'administration de la Tunisie, qu'une sorte de délégation du Résident général l'amène à détenir en fait au lieu et place du Premier ministre.

Il paraît certain que l'impréparation des Tunisiens à la gestion des affaires publiques et leur inexpérience provoqueront longtemps encore le gauchissement du système théorique résultant des textes de 1947. Quoi qu'il en soit, l'évolution a tendu depuis 1947 à séparer de plus en plus nettement l'entité «gouvernement tunisien», des organes du contrôle français, résidence et contrôles civils, le point de jonction entre

ces deux lignes institutionnelles ne se trouvant qu'au sommet de chacune d'elles en la personne du Résident général.

Dans le même temps, le Grand Conseil, tel que l'a réformé le décret du 15 septembre 1945, poursuivait, avec quelques heurts, une carrière probablement sans grand avenir. Il ne semble pas que l'on ait pu percevoir en 1945 la portée exacte des transformations que l'on apportait à cette institution. Il n'était sans doute pas possible de prévoir que les pouvoirs nouveaux donnés aux représentants des Tunisiens laissaient ceux-ci indifférents dès lors qu'ils étaient donnés parallèlement et avec la même portée aux représentants des Français. Il était sans doute encore plus difficile de prévoir que ces derniers, passant par profits et pertes leurs collègues tunisiens, concevraient le fonctionnement du Grand Conseil comme un dialogue entre eux-mêmes et le gouvernement où ce dernier devrait, le plus souvent, avoir figure d'accusé.

Sans assises réelles dans le pays, cette assemblée bipartite donne rarement le spectacle d'un travail constructif. Ses débats réalisent le paradoxe de laisser l'opinion quasi indifférente alors qu'ils ralentissent très sensiblement et parfois paralysent l'action gouvernementale. Durement éprouvé par les développements du problème des fonctionnaires, ainsi que je l'ai maintes fois exposé depuis deux ans à Votre Excellence, ce mécanisme imparfait risque au cours de nouveaux soubresauts de se casser définitivement.

*

Il convient maintenant de se demander quelles conséquences la France et son représentant dans ce pays peuvent et doivent tirer de la constatation de la situation telle qu'elle vient d'être analysée. J'avais brièvement déjà posé cette question à Votre Excellence il y a quelques semaines en me demandant, à la suite de commentaires sur le comportement actuel des milieux nationalistes, si cette ambiance de calme et l'impossibilité où se trouvent en ce moment les Tunisiens de s'adresser à d'autres qu'à nous, ne constituaient pas un climat propre à l'examen de réformes de structure concernant l'organisation interne de la Tunisie et les rapports de celle-ci avec la France.

Lorsqu'après six mois de fonctions à la Résidence générale de Tunis, je faisais, à la date du 30 août 1947, un premier bilan dans ce domaine, j'étais amené à faire un certain nombre de constatations que les 18 mois qui se sont écoulés depuis me permettent de confirmer.

La première est que l'ère des réformes, au sens que l'on a donné jus qu'à présent à ce terme, touche à sa fin. Je veux dire que le système consistant à apporter dans le cadre actuel des rapports entre la France et la Tunisie et de l'organisation interne de ce pays, des aménagements, même substantiels, n'offre plus d'attrait pour les Tunisiens et partant plus d'intérêt matériel ou moral pour la France. Les revendications des Tunisiens portent désormais sur le cadre et non sur des aménagements

et si, jusqu'à une époque récente ceux-ci les intéressaient encore, cette période est close. C'est ce qui explique le peu d'intérêt qu'ils ont porté aux réformes récentes et qu'ils manifestent pour celles en préparation et la certitude où l'on peut être que, quoi que l'on fasse, ces dernières ne seraient accueillies que par des critiques.

Or, il se trouve, par ailleurs, qu'on est arrivé dans presque tous les domaines importants à peu près à la limite au-delà de laquelle il n'est plus possible de réformer les institutions sans en bouleverser les principes. Il suffit de rappeler à cet égard que depuis 1945 Tunisiens et Français sont à égalité au Grand Conseil, que depuis 1947 il en est de même au gouvernement tunisien, et que la formule bipartite égalitaire du Conseil municipal de Tunis ne saurait être systématiquement étendue au reste de la Régence. Bien d'autres exemples pourraient être donnés dans les divers secteurs de la vie politique et administrative qui permettent d'affirmer que l'on a à peu près épuisé le capital des réformes possibles dans le cadre existant.

Cependant, il serait faux de croire que ces réformes, si limitées qu'elles paraissent aux yeux de certains, n'en entament pas moins peu à peu la substance de la position française dans ce pays. Je voudrais insister sur le caractère sophistique et dangereux de la théorie en cette matière, de la «part du feu», d'après laquelle ce que l'on donne consoliderait ce que l'on garde. Dès lors que l'on reste dans la situation actuelle où la position de la France en Tunisie est construite sur une combinaison d'institutions et de pratiques, mécanisme délicat et particulièrement enchevêtré dont chaque élément est tributaire de l'ensemble et réciproquement, il est évident que tout abandon, si justifié soit-il sur le plan doctrinal, a, en fait, des répercussions d'autant plus graves qu'elles ne sont pas toujours exactement prévisibles du fait précisément de la complexité du système.

Il est donc possible d'affirmer que nous sommes arrivés au point où les réformes telles qu'on les a comprises jusqu'à présent sont rejetées par les Tunisiens au moment même où, pour la première fois, chacune d'elles risque d'avoir une portée qui dépasse le domaine dans lequel elle intervient. Continuer dans la voie suivie jusqu'alors ne peut guère conduire, sous l'œil indifférent et peut-être demain hostile des Tunisiens, qu'à une liquidation au détail, sans gloire comme sans profit, de positions françaises.

Or, ainsi que je l'avais indiqué également à la date du 30 août 1947, la première question qui se pose à nous est de savoir comment il est possible d'envisager l'évolution de la politique tunisienne et des rapports de la France et de la Tunisie dans le cadre de la constitution de 1946, c'est-à-dire au regard de l'Union française. Cette préoccupation n'a jamais cessé d'être mienne au cours de ces 18 mois, non plus que mes efforts n'ont jamais cessé de tendre vers l'objectif qui est le nôtre. J'ai l'intention de faire parvenir très prochainement au Département une recollection et un bilan de l'activité de cette Résidence dans ce domaine,

ce qui permettra de faire le point de l'état d'esprit des Tunisiens à l'endroit de ce problème. Mais je supplie Votre Excellence de croire que les difficultés que j'ai signalées dès le début et depuis ne sont pas vaines, et ne sauraient être brillamment escamotées par les affirmations sans démonstration, qui peuvent séduire après un bref séjour dans la Régence et quelques entretiens avec certains personnages, toujours les mêmes, tels ou tels de nos visiteurs, fussent-ils éminents.

*

Nous nous trouvons devant l'alternative suivante, ou utiliser la période de calme que nous traversons pour tenter de consolider les institutions actuelles, étant entendu que toute transformation de fond doit être par principe évitée, ou profiter de cette période pour saisir l'occasion, qui ne nous sera sans doute pas offerte toujours, d'aborder le fond même du problème. Dans le cas où l'on s'arrêterait à cette deuxième solution, une question préalable se pose : quel est, en Tunisie, l'interlocuteur de la France ?

Le principal chef destourien reconnaissait, il y a quelques semaines dans le bureau de l'un de mes collaborateurs, que 80 % du peuple de ce pays n'est pas encore parvenu à une conscience politique. Admettant ce pourcentage, peut-être optimiste, il reste à savoir d'abord de quoi se compose le reste et ensuite ceux qui, dans ce reste, peuvent être considérés comme aptes à parler au nom de la masse des 80 %.

Nous devons en premier lieu nous demander ce que représente actuellement le Bey en Tunisie. Il semble bien que traditionnellement le Tunisien soit plus attaché à la dynastie husseinite qu'à la personne de tel ou tel Bey. Replacé dans l'histoire de ce pays, «l'incident Moncef» apparaît comme un phénomène extrêmement rare ; il se peut que lorsque ces derniers remous auront disparu la personne du Bey s'estompe de nouveau pour une longue période dans la notion plus générale de la dynastie et de la Cour.

Cette dynastie elle-même ne semble guère pouvoir être autre chose pour la France qu'un interlocuteur obligé mais formel. Ses racines dans le pays sont faibles et son prestige très limité. En outre, le système de dévolution du Trône, l'éducation, ou plutôt l'absence d'éducation, donnée en général aux membres de la famille beylicale, font de ceux-ci des personnages difficilement ouverts à l'étude des problèmes de la vie moderne et essentiellement préoccupés de leur subsistance matérielle, que leur nombre rend de plus en plus compliquée.

Il semble bien que l'«incident Moncef» ait permis de nous donner la mesure exacte dans laquelle il convient de tenir compte, pour l'examen du problème tunisien, de la dynastie beylicale. C'est-à-dire que s'il n'est sans doute pas possible de faire quelque chose avec elle, il est certainement dangereux de lui porter atteinte, et quoique négatif ce facteur ne saurait être négligé.

Un deuxième élément est le monde religieux dont l'expression supérieure se trouve à la Grande Mosquée. Il s'agit là des milieux que la vie moderne n'arrive pas à entamer et qui, par les cheikhs de la Grande Mosquée, par les magistrats, par les étudiants, par les hommes de religion répartis sur l'ensemble du territoire, garde une importance très grande dans la réalité politique tunisienne. On peut en particulier se demander si ce n'est pas lui plus que la dynastie beylicale, plus que les éléments évolués dont nous parlerons plus loin qui, en définitive, garde, et aurait, en cas d'événements graves, le plus d'influence sur cette immense majorité du pays qui n'a pas atteint à la conscience politique.

Tournés vers le passé et vers l'Orient, persuadés que la vie moderne et la culture moderne peuvent se plier à ce passé et venir aux Tunisiens par l'intermédiaire de l'Orient, imbus d'une supériorité qui ne risque pas d'être troublée par des comparaisons auxquelles ils se refusent, les hommes de ce milieu constituent sans doute l'élément sur lequel nous avons le moins de prise de quelque manière que ce soit.

J'entends bien que d'aucuns ont longtemps professé dans ce pays qu'il était possible de se servir de ces hommes, souvent corruptibles, et de maintenir par leur intermédiaire la masse du pays dans l'obscurantisme considéré comme le meilleur élément de la stabilité politique et de la permanence française. Cette conception a encore de nombreux partisans, et non des moindres, parmi les hommes de ce pays, dans la colonie française et même au sein de certains milieux tunisiens traditionnalistes mais dévoués à la France.

Le problème se pose, sans vouloir porter un jugement sur le passé, de savoir si, en 1949, il est encore possible à la France et il est encore digne d'elle de fonder sa politique dans la Régence sur des principes de cet ordre. Au demeurant d'ailleurs, que l'on ne perde pas de vue que si l'obscurantisme stabilise à certaines périodes les masses, c'est lui qui, à d'autres, les jette dans la guerre sainte.

Dans ce pays qui a été longtemps féodal, les grandes familles ont gardé une réelle importance. Les unes d'origine bédouine sont restées dans le bled à un stade qui n'a guère évolué depuis des siècles et se bornent à déléguer en quelque sorte de temps à autre dans la vie du siècle quelque représentant qui dépense allègrement le patrimoine de ses pères. Les autres, plus citadines, ont souvent adopté un certain nombre des aspects extérieurs de la vie occidentale, leur fréquentation des milieux français de Tunisie, leurs séjours dans les villes d'eaux de la métropole leur ont donné un vernis parfois assez solide qui en fait de grands bourgeois assez satisfaits d'eux-mêmes, assez enviés, non dépourvus d'influence et qui se plaisent à être ici les commensaux attitrés des éléments dirigeants français. C'est parmi ces familles qu'ont été recrutés en général les cadres tunisiens supérieurs du Protectorat, notamment les caïds. Beaucoup de critiques leur furent faites, beaucoup d'entre elles étaient justifiées; on ne saurait méconnaître qu'ils représentent quelque chose dans la réalité politique du pays.

Reste alors «l'intelligenzia» occidentalisée, c'est-à-dire les hommes qui sont passés par nos écoles, qui y ont acquis nos diplômes. Ils sont d'origine sociale diverse, certains appartenant à la bourgeoisie, quelques-uns issus des grandes familles, d'autres – et cette dernière catégorie tend à s'accroître –, d'origine modeste. Ils ont fait des études primaires supérieures, ou secondaires, ou même sont licenciés et docteurs; ils sont instituteurs, fonctionnaires, professeurs, journalistes, avocats, médecins. Certains d'entre eux ne peuvent s'exprimer, surtout par écrit, qu'à peu près uniquement en français; quelques-uns ont épousé des femmes françaises, la grande majorité vit dans les villes, surtout à Tunis, à la manière européenne.

C'est évidemment avec ce dernier groupe que la conversation est la plus facile pour nous Français; qu'ils appartiennent aux partis nationalistes comme il est très fréquent parmi eux, ou qu'ils puissent être considérés comme nous étant favorables, il n'en reste pas moins que c'est avec ceux-là et avec ceux-là seuls qu'une rencontre, peut-être imparfaite mais néanmoins réelle, peut avoir lieu.

Reste à savoir ce qu'ils représentent exactement dans le pays. Aucun destourien sérieux n'est dupe, au fond de lui-même, de l'affirmation couramment proférée et d'après laquelle «il représente le peuple tunisien». Les destouriens savent que la grande majorité de la population n'a aucune opinion et que les milieux occidentalisés ne représentent eux-mêmes qu'une partie de la minorité arrivée à la conscience politique.

Il ne faudrait pas toutefois tomber dans l'autre excès et n'attribuer à ces milieux que l'importance correspondant strictement à leur nombre. Leur participation à la vie et aux notions du monde moderne, l'emploi d'une technique politique plus évoluée, et leur supériorité intellectuelle évidente par rapport aux autres éléments, peuvent quand même un jour et sous certaines conditions leur permettre, comme cela est déjà arrivé, de remuer des masses importantes de la population.

C'est en tout cas parmi eux que pourrait se recruter un noyau que l'on pourrait appeler «kémaliste» et qui serait susceptible d'amener progressivement la Tunisie à une vie politique moderne de caractère occidental.

*

Tels étant les divers interlocuteurs tunisiens en présence desquels on se trouve, la question se pose alors de savoir s'il convient, toujours dans l'hypothèse où l'on choisirait la période actuelle pour aborder les problèmes de fond, de faire participer dès maintenant à la gestion des affaires publiques un certain nombre d'éléments qui en ont été ou qui s'en sont tenus jusqu'alors écartés; ou s'il est préférable d'aborder avec eux ces problèmes sans leur donner dès maintenant aucune participation à la gestion des affaires publiques. Ce qui revient à dire plus précisément: faut-il par exemple faire un Ministère avec des destouriens

et procéder avec lui à l'étude et à la réalisation de réformes de structure ou faut-il aborder ces problèmes sans les faire entrer dans le gouvernement dans sa forme actuelle ?

C'est sur ce point que l'expérience des 18 mois qui viennent de s'écouler, notamment par l'observation qu'elle a permise du fonctionnement des réformes de 1947, me permet d'avoir une pensée plus précise et plus catégorique qu'au début de mon séjour ici.

J'estime qu'il est impossible de procéder dans de bonnes conditions à l'examen des problèmes de fond concernant la politique tunisienne et la position de la France en Tunisie si l'on a fait entrer au préalable les interlocuteurs éventuels dans le gouvernement.

À la vérité, c'est la démarche contraire qui a été adoptée en 1947. En effet, à ce moment, après avoir pris contact avec les milieux nationalistes, j'ai essayé d'obtenir d'eux qu'ils viennent au gouvernement pour procéder, en coopération avec nous, au travail de réforme. Si je n'ai pu, notamment en raison des difficultés qui résultaient à cette époque du «cas Moncef» ne rallier que quelques éléments réformistes pour les faire entrer au gouvernement, il n'en reste pas moins que l'expérience a été tentée, et, il faut le dire, sans arrière-pensée de notre part, d'une politique de réforme faite avec la coopération étroite de Tunisiens.

Je suis arrivé à la conviction que si ces Tunisiens avaient été d'autres hommes, par exemple ceux que l'on pourrait aujourd'hui faire entrer dans le Ministère et qui appartiennent d'une manière plus déclarée aux partis nationalistes, les résultats de cette expérience auraient été les mêmes sur le point précis qui nous occupe actuellement.

La très grande difficulté, parfaitement explicable d'ailleurs, avec laquelle les Tunisiens se mettent à la gestion des affaires publiques, les sujétions particulières au point de vue intellectuel et moral que peut comporter une charge de ministre dans un pays à demi oriental, ne permettent pas à ceux qui en sont titulaires de garder la liberté d'esprit, la valeur d'opinion et je dirais même tout simplement le temps matériel d'être des interlocuteurs valables pour des négociations d'envergure avec la France.

J'ajouterai que, même pendant qu'on négocie, la vie quotidienne du pays, le fonctionnement des services publics ne doivent pas être interrompus. Or, dans le système actuel du Protectorat, c'est tout de même en définitive les représentants de la France sur qui repose la responsabilité de ce fonctionnement des services publics. À ce titre, ils sont donc appelés à avoir pour exécutants les ministres tunisiens. Il est impossible, il est pratiquement impensable dans un pays comme la Tunisie de négocier à certains moments et d'entretenir des rapports hiérarchiques à d'autres, avec les mêmes personnes. Ce dédoublement qui serait déjà difficile pour nous n'est certainement pas réalisable, en admettant même qu'ils y mettent toute la bonne foi et toute la bonne volonté possible, par les hommes politiques tunisiens dans l'état actuel de leur évolution.

Si donc nous sommes appelés à discuter avec des Tunisiens de l'évolution future de leur organisation politique et des rapports de leur pays avec la France, il ne faut pas que nous ayons fait auparavant entrer ces Tunisiens dans le mécanisme gouvernemental actuel sous peine d'ôter, au moment même où nous les désignerons, tout caractère valable à nos interlocuteurs.

Mais alors, si nous n'avons pas pour interlocuteurs des ministres tunisiens, comment peut-on désigner ces interlocuteurs ou les faire désigner et en quelle qualité ?

Les partis nationalistes ont une réponse à cette question et un de leurs thèmes des plus fréquents consiste à demander avant toute chose l'élection d'une assemblée au suffrage universel qui étant ainsi l'émanation de la souveraineté nationale serait habilitée à désigner les hommes chargés d'aborder avec les représentants de la France les problèmes de fond.

Il sera sans doute difficile, mais je ne crois pas impossible, de leur faire percevoir que c'est en quelque manière prendre, si l'on procède ainsi, le problème à l'envers. Commencer par élire une assemblée dans un pays dont on n'a pas encore préfiguré les institutions futures, c'est préjuger la solution du problème, dans le même temps que s'adresser par le suffrage universel à une masse qui n'a pas atteint la conscience politique pour désigner ceux qui seront chargés de la lui donner, constitue une démarche à proprement parler contradictoire.

Un autre argument d'un caractère tout différent, mais qui ne serait pas sans effet, consisterait à faire prendre conscience aux dirigeants actuels des partis nationalistes de ce qu'une consultation au suffrage universel, surtout lorsqu'elle a lieu pour la première fois, est un saut dans l'inconnu et qu'il n'est pas absolument sûr qu'elle doive avoir pour conséquence la désignation des actuels leaders de la politique tunisienne.

Il en résulte que dans l'hypothèse où l'on aborderait la politique de fond il conviendrait de désigner une délégation *ad hoc* en s'adressant à chacune des catégories dont nous avons parlé et qui devraient y être représentées : la dynastie, le monde religieux, les grandes familles et les partis politiques. Je crois qu'il serait sage d'ajouter un représentant du syndicalisme proprement indigène, qui représente une force et qui peut-être demain sera la seule, à l'égal des hommes des mosquées, à pouvoir soulever du jour au lendemain des masses importantes.

*

Il ne faut pas se dissimuler qu'une négociation de cet ordre poserait toute une série de problèmes, que je me bornerai dans le cadre de la présente dépêche à énumérer estimant qu'il serait nécessaire d'en pousser plus avant l'étude si Votre Excellence retenait le principe d'une telle suggestion. Il s'agirait de savoir par qui elle devrait être conduite du côté français et où des conversations de cet ordre pourraient avoir

lieu. Enfin, se poserait le problème de la fixation d'un ordre du jour très précis.

J'insiste sur ce dernier point, car nous avons affaire à des gens dont l'insuffisance de précision d'esprit est manifeste, qui s'accommodent parfaitement d'interminables conversations sur des sujets vagues et sans qu'il soit possible d'en tirer des conclusions. Le seul moyen d'éviter, autant que faire se peut, des déclarations grandiloquentes, ou des discussions sans fin, où il est à la fois question de tout et de rien, est de ne traiter que de sujets parfaitement précis et délimités. Il serait donc indispensable, avant d'admettre le principe de tels entretiens, d'établir, du côté français, un répertoire des questions d'ordre constitutionnel interne à la Tunisie ainsi qu'un avant-projet de détermination des rapports juridiques, politiques et économiques entre la France et la Tunisie.

*

Je ne saurais terminer un exposé comme celui qui vient d'être fait et émettre des suggestions comme celles qui viennent d'être mises en avant sans rappeler les problèmes posés par la colonie française de Tunisie.

À de très nombreuses occasions depuis mon arrivée dans ce pays, j'ai signalé les incidences de la composition ethnique et de la structure sociale de la colonie française de Tunisie sur la position et les possibilités d'action de la France dans la Régence. Qu'il s'agisse d'un problème latent, qu'il s'agisse de certaines de ses manifestations qui prennent la forme de crises, comme lors de la grève des fonctionnaires d'avril 1948, il est impossible de ne pas accorder toute l'attention nécessaire à un état d'esprit et à des phénomènes auxquels le représentant du gouvernement français se heurte et se heurtera sans doute de plus en plus au cours des années à venir.

Quelles que puissent être les considérations humaines ou sentimentales qui peuvent être mises en avant, et aussi respectables qu'elles soient, il n'en reste pas moins que si l'on ne prend pas position à Paris suffisamment tôt et suffisamment clairement on risque, non immédiatement peut-être, mais probablement dans quelques années, d'avoir un jour à faire un choix, dans les pires conditions, entre la position de la France et la position de certains Français dont l'antagonisme actuellement latent risque alors d'apparaître.

Nous devons tout faire pour éviter de nous trouver devant cette situation. Je dirais même que, par une sorte de paradoxe, c'est sans doute la raison qui peut le plus déterminer le gouvernement français à mettre à profit la période de calme que nous traversons pour aborder les problèmes de fond.

Je m'explique : si le problème de la colonie française ne se posait pas, il ne serait pas impossible de considérer la période actuelle tout simplement comme du temps gagné en comptant, non sans raison, sur le manque de persévérance et la versatilité des Arabes. Ce que l'on appelle

parfois ici, pour qualifier d'une manière polémique la position actuelle de la France, «statisme ou immobilisme» pourrait peut-être se justifier dans la mesure où, à très longue échéance, le temps travaille sans doute pour nous dans un siècle qui voit se regrouper de plus en plus les nations dont le siècle précédent avait au contraire vu le fractionnement; mais s'il est possible d'admettre que le temps travaille pour nous à l'échelle des décades, on est obligé de constater qu'il travaille contre nous à l'échelle des années. Et cela précisément à cause des problèmes posés par la colonie française qui, elle, n'est ni statique ni immobile.

La transformation de l'esprit et de l'entreprise coloniale par sa fonctionnarisation a créé dans ce pays une situation qui bouleverse les conceptions solidement établies en la matière au cours du demi-siècle précédent. Le choc entre l'Européen et l'autochtone en se produisant pour un emploi de commis au lieu de se produire pour une concession de mine n'a fait que gagner en âpreté. Il y a là un fait prévisible puisque mon premier prédécesseur, Paul Cambon, avait mis en garde la contre, mais qui n'en heurte pas moins les doctrines politiques couramment établies et surtout qui n'en est pas moins sentimentalement douloureux. Mais ce fait est une réalité à la fois politique et concrète et après avoir commis l'erreur de la laisser se créer, il ne faudrait pas commettre la faute de la méconnaître.

Il ne faut pas se dissimuler que si l'on prenait en considération l'éventualité étudiée plus haut, on se heurterait à des difficultés d'autant plus grandes avec la colonie française que celle-ci, depuis quelques années a pratiquement abdiqué le monopole de sa représentation entre les mains de ceux qui, précisément, représentent cette nouvelle structure sociale et ce nouvel état d'esprit. Il faudrait donc, avant toute chose, parvenir à faire disparaître l'écran que cette représentation, dans sa forme actuelle, interpose entre le représentant de la France et les éléments de la colonie française – beaucoup plus nombreux qu'on croit d'ailleurs, mais se désintéressant de la politique –, susceptibles de comprendre ce qui serait tenté. Or, c'est justement cette représentation politique, inconsciemment sans doute et dont la bonne foi patriotique n'est pas en cause, qui, par sa tendance à développer toujours plus ce nouvel aspect de la colonisation, risque d'apparaître comme responsable du fait que le temps ne travaille pas pour nous en Tunisie.

Je voudrais que Votre Excellence perçoive toute la mélancolie avec laquelle je suis amené à énoncer une telle constatation et qu'elle n'y voie que l'accomplissement de ce qui me paraît être un devoir pénible mais impérieux.

*

Il y aura dans quelques jours deux ans que le gouvernement de la République m'a fait l'honneur de me placer à la Résidence générale de Tunis. Après six mois de présence dans la Régence, j'ai établi un

premier bilan, depuis j'ai jalonné la période qui vient de s'écouler, tant dans les dépêches qui ont été expédiées de cette Résidence qu'au cours d'entretiens que j'ai eus à chacun de mes voyages à Paris, de l'état de mes réflexions comme des résultats de mon action. J'ai toujours trouvé, de la part du gouvernement français et plus spécialement de Votre Excellence et du Département, l'appui qui m'a permis, avec le concours des événements, d'amener ce pays dans l'état où il se trouve actuellement et que je décrivais en commençant. Certes, cet état d'équilibre lui-même peut être remis en cause précisément par l'ouverture de conversations du type de celles qui sont évoquées plus haut. Il se peut en effet qu'elles viennent fournir un aliment à l'activité des partis nationalistes alors, justement, qu'ils n'ont plus pour l'instant de terrain d'action. Il se peut aussi qu'une telle éventualité soulève immédiatement de la part de la colonie française des réactions très vives qui se manifesteront d'ailleurs surtout à Paris. J'ai estimé que le moment était venu de faire une mise au point générale et de rendre compte au gouvernement de la situation actuelle de la Tunisie, des perspectives qu'elle recèle et des risques qu'elle comporte.

Il m'a paru qu'il était de mon devoir, au moment présent, de préciser ma pensée et de faire part à Votre Excellence et au gouvernement français des éléments de réflexion sur la base desquels je suis amené à lui soumettre, après deux ans de présence ici, les grandes lignes d'une orientation de la politique de la France en Tunisie dont devra s'inspirer la poursuite de ma mission dans la Régence.

(Direction Afrique-Levant, Tunisie, volume 31)

105

NOTE DU PROFESSEUR GROS, JURISCONSULTE DU DÉPARTEMENT

La Sarre et l'Union européenne

N.[1] *Paris, 17 février 1949.*

La Direction générale des Affaires politiques a demandé au Jurisconsulte du Département d'étudier le problème de la représentation de la Sarre au Conseil de l'Europe dont la constitution est préparée par la Commission permanente de Londres.

Cette question pose le problème plus large du statut international de la Sarre sur lequel aucune note générale ne semble avoir été rédigée et qu'il convient donc de traiter en premier lieu. Ce statut une fois défini,

[1] Notes manuscrites : « *Vu. Classer. M. Leprette, lire et me le rendre* ».

la solution de la difficulté particulière pourra être facilement déduite des principes généraux.

1. Statut international de la Sarre

La Sarre n'est pas un État mais, selon les termes de l'article 60 de la Constitution du 15 décembre 1947 (Bulletin officiel de la Sarre du 17 décembre 1947), «… un territoire organisé de manière autonome, démocratique et sociale, et économiquement rattaché à la France». Sans doute le mot État se trouve-t-il en de nombreux passages de la Constitution et la tendance en Sarre est constante d'interpréter le régime comme un régime étatique. Mais le texte important est celui de cet article 60, premier article de la partie intitulée: Structure et devoirs des pouvoirs publics. Et lors de la préparation de la Constitution, il avait été indiqué au gouverneur de la Sarre, à plusieurs reprises, que la Sarre ne devait pas être considérée comme un État ayant une personnalité internationale limitée mais bien comme un territoire, entièrement dépourvu de personnalité internationale. Diverses transactions ont été acceptées, il existe une nationalité sarroise, un gouvernement et une assemblée parlementaire, mais sur le principe essentiel la Constitution admet bien que la Sarre est un territoire.

Cette nuance est essentielle pour la définition du statut international de la Sarre. Le préambule de la Constitution énumère les suites logiques de l'«intégration organique de la Sarre dans la sphère économique de la République française», mais on peut décomposer l'opération dans ses trois éléments essentiels: la sécession de la Sarre vis-à-vis de l'Allemagne, le rattachement économique à la France, la représentation de la Sarre par la France pour les relations avec l'étranger.

A) *La sécession vis-à-vis de l'Allemagne*

Le rattachement économique à la France implique «l'indépendance politique vis-à-vis du Reich allemand» (Préambule de la Constitution) car la séparation économique signifie la disparition de toute compétence de l'État allemand en matière économique et financière, le remplacement de services publics allemands par des services publics sarrois et une unification de législation avec la France qui ne se conçoivent qu'en dehors du cadre politique allemand. Il y a donc eu sécession de la Sarre, sécession de fait, non reconnue par l'Allemagne puisqu'aucun traité de paix ou règlement de paix n'est encore intervenu, parfaitement reconnue par les Puissances alliées.

La déclaration de capitulation de l'Allemagne du 5 juin 1945, signée par la France, prévoyait dans son préambule que les quatre gouvernements «détermineront ultérieurement les frontières de l'Allemagne en tout ou en partie, et le statut de l'Allemagne ou de toute région faisant actuellement partie du territoire allemand» (voir mon commentaire de

ce texte dans la *Revue générale de Droit international public* 1946, p. 73, reprenant la thèse proposée par le professeur Basdevant dans une note du 26 septembre 1945). L'URSS s'est déclarée hostile au règlement séparé de la question sarroise, lors des Conférences de Moscou et de Londres. La Grande-Bretagne et les États-Unis ont accepté en fait la position du gouvernement français. M. Bevin (Chambre des Communes, 22 octobre 1946 et 10 avril 1947 à Moscou) et M. Byrnes (discours de Stuttgart, 6 septembre 1946) acceptaient les propositions françaises sous réserve de la délimitation des frontières et de l'ajustement des réparations (M. Marshall, le 10 avril 1947, au Conseil des ministres des Affaires étrangères à Moscou. Voir aussi les déclarations, les 26, 28 novembre, 15 décembre 1947 à la session de Londres). Ainsi la loi française du 15 novembre 1947 portant rattachement économique et les décrets d'application excèdent les pouvoirs de la France en tant que puissance occupante dans le cadre juridique de la capitulation sans condition, aussi bien que la compétence générale d'un État en guerre vis-à-vis de l'État ennemi, selon les principes généraux du droit international. Que des empiétements plus graves aient lieu à l'est du territoire allemand ne change rien au problème juridique. Seul un traité de paix ou un règlement de paix imposé par les Alliés à l'Allemagne peuvent mettre fin à l'état de guerre et démembrer le territoire allemand.

Le retour à la France de l'Alsace-Lorraine n'a aucun rapport avec la situation de la Sarre, car il s'agissait d'une réintégration de territoire français alors que la Sarre a fait valablement retour à l'Allemagne en 1935 à la suite d'un plébiscite qui a pu être influencé mais non faussé par la propagande nazie. Au surplus le statut actuel de la Sarre est différent de celui de 1935, il n'y a pas d'extension possible du droit de *postliminium*. Le statut de la Sarre est donc imparfait vis-à-vis de l'Allemagne comme vis-à-vis des Puissances alliées. La Constitution de la Sarre l'admet implicitement puisque le préambule réserve «le statut international qui fixera la base obligatoire garantissant sa vie propre et son relèvement».

Malgré ses premières constatations que la rigueur juridique oblige à faire, le statut de la Sarre a une certaine portée internationale. La reconnaissance de fait par certaines puissances alliées des conséquences du rattachement (marques de fabrique Sarre-Union économique avec la France acceptées par les États-Unis, accord franco-anglo-américain du 10 février 1948 traitant les échanges entre la Sarre et l'Allemagne comme des opérations de commerce extérieur; mai-juin 1948, les États-Unis et la Grande-Bretagne acceptent le passeport français avec mention «sarrois»; l'accord bilatéral du 18 juin 1948 pour l'application du Plan Marshall à la France inclut la Sarre dans les territoires pour lesquels la France exerce la responsabilité internationale) constitue un élément important. Une institution internationale vaut en effet par les liens qu'elle établit avec les États et l'absence de reconnaissance de droit de l'institution prévaut rarement contre son développement progressif.

Si, après quelques années, la Sarre s'est effectivement établie et fait admettre en fait comme une entité séparée de l'Allemagne et rattachée économiquement à la France, le défaut originaire sera perdu de vue. La participation du peuple sarrois à l'établissement du régime est évidente. La Constitution émane d'une représentation populaire dont ne furent écartés que les anciens nazis et les criminels de guerre. La sécession est le résultat d'une décision populaire qui ne pourra qu'être ratifiée par le règlement de paix si cette décision reste ferme.

B) ***Le rattachement économique à la France***

Selon la Constitution le rattachement a pour conséquence l'application en Sarre des lois françaises relatives au statut monétaire et douanier, l'attribution au Haut-Commissaire d'un pouvoir réglementaire pour assurer l'unité douanière et monétaire et d'un droit de contrôle destiné à garantir le respect du statut et une organisation judiciaire qui assure l'unité de jurisprudence nécessaire dans le cadre du statut.

En application de ces principes ont été définis les pouvoirs du Haut-Commissaire de la République française par les décrets du 31 décembre 1947 (JO les 4 janvier 1948 et 18 janvier 1948). À côté du gouvernement sarrois dont la compétence est libre dans le cadre fixé par la Constitution, le Haut-Commissaire est le représentant de la France et le gardien du statut du territoire, c'est-à-dire de l'équilibre des rapports découlant de la sécession politique de l'Allemagne et du rattachement économique à la France.

La transposition de règles juridiques françaises dans le droit sarrois est opérée par extension formelle, par législation spéciale ou par la voie conventionnelle. Mais cette assimilation juridique est strictement limitée aux exigences du rattachement économique. L'association de la Sarre à la France diffère donc du régime qui unit la France à Monaco, aussi bien que du système des États associés prévus par le titre VIII de la Constitution française. Monaco est un État international qui s'est engagé par le traité du 17 juillet 1918 à mener une politique conforme aux intérêts de la France. Les États associés sont également des États dont la compétence n'est restreinte que par les dispositions formelles de la Constitution (unité de la politique étrangère et de mise en commun des moyens de défense) et par celles de l'acte qui définit les rapports de chacun d'eux avec la France (art. 61 de la Constitution). La définition du régime de la Sarre ne doit pas être cherchée par des analogies mais par l'analyse des dispositions du statut. La dominante de ce statut est le rattachement économique du territoire, la définition est donc celle-là même : un territoire en union économique avec la France et sans compétence internationale propre.

C) *Représentation de la Sarre par la France dans les rapports avec l'étranger*

L'absence de compétence internationale propre résulte de la Constitution qui prévoit «l'exercice par la République française de la défense du territoire et des relations extérieures du territoire avec les États étrangers». Ainsi, pas de représentation diplomatique, pas de droit de protection des nationaux sarrois à l'étranger, pas de conventions internationales conclues directement par le gouvernement de la Sarre. Le territoire n'a aucune personnalité internationale.

L'article 97 vise un cas spécial: «Les conventions et accords conclus dans le cadre du statut du Pays par le gouvernement ou par l'un des ministres commis par lui à cet effet ne sont valables qu'après leur ratification par l'Assemblée». Il s'agit ici de conventions passées avec la France, seuls accords autorisés par le statut et non pas des conventions passées par la France au nom de la Sarre qui sont de plein droit applicables en Sarre, car s'il en était autrement, la disposition générale qui donne à la France le monopole des relations extérieures serait en fait annulée en cas de désapprobation par l'Assemblée sarroise d'une convention signée par la France. L'article 63 de la Constitution dit bien que «les règles du droit international et les conventions présentes et à venir font partie intégrante du droit du pays et l'emportent sur le droit interne de l'État». Les règles du droit international conventionnel sont acceptées pour la Sarre par la France et entrent alors, sans ratification nécessaire, dans le droit sarrois.

Le statut international du territoire de la Sarre, en union économique avec la France, étant ainsi précisé, pourra sans doute évoluer. Il ne semble pas que ce soit vers le statut d'État associé, malencontreusement lié à l'héritage de l'Empire colonial français, que les Sarrois soient tentés de regarder. L'union économique exigeant le maintien de la tutelle politique, la formule de l'État sarrois indépendant est inconcevable. Entre l'assimilation complète et l'indépendance, la formule actuelle a le mérite de préserver une large compétence aux autorités sarroises et de mettre en œuvre de façon pratique les intérêts communs de la France et de la Sarre. Il ne sera pas aisé de modifier ce statut du territoire sans rompre cet équilibre d'intérêts.

2. La Sarre et l'Union européenne

Le Conseil consultatif a décidé, le 28 janvier 1949, de proposer la création d'un Conseil de l'Europe, consistant en un comité de ministres et une assemblée consultative, et d'inviter les gouvernements de l'Italie, de la Norvège, du Danemark et de la Suède à prendre part à des entretiens sur les moyens d'instituer ce Conseil dans le proche avenir.

Le Conseil de l'Europe est une institution internationale qui rassemble des gouvernements représentant des États. Il serait illogique de

traiter à part la représentation à l'Assemblée consultative car, dans la construction proposée par le Conseil consultatif l'Assemblée n'a plus d'existence autonome; c'est l'un des organes du Conseil de l'Europe, subordonné à l'autre organe, le comité des ministres. À première vue le problème de la représentation d'un État à l'un des organes seulement n'est pas concevable car le Conseil de l'Europe est un tout organique que les États décident de créer par un accord international qu'ils doivent appliquer dans toutes ses clauses. La réponse à la question de la représentation de la Sarre serait donc évidente: la Sarre, qui n'est pas un État et dont le gouvernement ne peut pas participer à des activités internationales n'est pas qualifiée pour entrer au Conseil de l'Europe.

Cette position est encore renforcée par la constatation que le Conseil consultatif invite les futurs membres du Conseil de l'Europe et qu'il est douteux que les États ne reconnaissent pas la Sarre comme une entité de droit des gens l'appelant à siéger parmi eux.

Mais il faut analyser la situation du point de vue du statut c'est-à-dire de l'ensemble des rapports entre la France et la Sarre. Si l'on prend l'hypothèse où les autres États inviteraient la Sarre, est-il juridiquement possible de la laisser participer au Conseil de l'Europe et est-il opportun de l'accepter?

Selon le statut, la France est chargée de l'exclusivité de la représentation sarroise à l'étranger. On porterait une atteinte grave à cette règle en admettant la Sarre au Conseil de l'Europe. En premier lieu, il serait difficile d'empêcher le gouvernement sarrois de désigner un ministre pour siéger au comité des ministres car chaque État a droit à la double représentation, au Comité et à l'Assemblée. L'atteinte au statut serait donc considérable, car les ministres peuvent prendre des décisions, chacun engageant son gouvernement, alors que le gouvernement sarrois n'a aucune compétence internationale. En second lieu, même si provisoirement, ou définitivement à la faveur d'une disposition d'exception, la Sarre n'était représentée qu'à l'Assemblée consultative, la France perdrait sur les relations extérieures de la Sarre le contrôle qui est un élément fondamental du statut. Cette représentation serait donc contraire au statut de la Sarre tel qu'il a été conçu et réalisé; elle serait un pas dangereux vers la représentation dans d'autres organismes internationaux et la disparition de la prérogative française en matière de relations extérieures.

En poursuivant le raisonnement, on peut enfin soutenir qu'une telle représentation ne serait pas opportune. Les travaux du Conseil de l'Europe ne doivent pas empiéter sur les rapports internationaux déjà établis et gérés par des institutions spéciales. Ainsi des précautions ont été prises pour que les travaux de l'OCEE[1] ne soient pas repris et commentés par l'Assemblée consultative. C'est là une garantie nécessaire au fonctionnement des organes internationaux existants. Mais entre la

[1] OCEE: Organisation de la Coopération économique européenne.

Sarre et la France, il existe une organisation d'union économique et financière que nous avons intérêt à faire échapper au contrôle et aux critiques de l'extérieur. Si la Sarre apparaissait comme une entité indépendante dans le Conseil de l'Europe, le rattachement économique ne serait plus le domaine réservé de la France, mais semblerait porté sur le plan international, d'autant plus que, à la différence de l'union douanière Benelux, ce n'est pas le résultat d'un accord accepté internationalement.

Aussi, si pour des raisons d'opportunité on décidait de faire participer la Sarre aux travaux du Conseil de l'Europe, la solution la moins dangereuse serait de désigner un Sarrois dans la délégation française. Cela n'est en rien nécessaire, car toute délégation française dans des conférences internationales défend les intérêts des États associés de l'Union française et de la Sarre même sans représentation spéciale, mais il peut être politiquement souhaitable de faire une telle désignation. Mais, pour les raisons ci-dessus exposées, toute formule d'association directe de la Sarre aux organes de l'Union européenne est à écarter.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 13)

106

NOTE DE M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1]

N. *Paris, 17 février 1949.*

Secret.

Par une dépêche en date du 24 janvier dernier[2], l'Ambassade de France à Londres attirait l'attention du Département sur l'opportunité, après les entretiens qu'ont eus à Londres le Ministre et le Secrétaire d'État britannique, de définir les termes d'une politique en fonction de laquelle s'établirait, dans le Moyen-Orient comme en Europe, la collaboration franco-britannique.

L'idée d'une collaboration franco-britannique au Moyen-Orient n'est pas nouvelle pour nous. Du temps du mandat, nous avions cherché cette collaboration. Nous l'avions réalisée entre Beyrouth et Jérusalem à partir de la crise palestinienne de 1929, le Commissaire britannique en Palestine ayant alors réalisé l'importance de la couverture que constituait pour la Grande-Bretagne la présence française sur la frontière nord du pays. Avec Bagdad par contre, les difficultés ont été

[1] Note manuscrite : « *Testament de Chauvel* ».

[2] Document non reproduit.

constantes, attribuables pour une part au fait que parmi les plus importants agents du mandat britannique se trouvaient des gens comme Sir Kinahan Cornwallis, survivant de l'époque de Lawrence.

Entre Paris et Londres enfin, aucune collaboration réelle n'a jamais pu être établie, et ce, malgré la bonne volonté manifestée par des Ministres britanniques tels que M. Eden. Aux propositions précises faites en 1932 par les services du Département sur les projets et les modalités de cette collaboration, le gouvernement britannique n'avait répondu qu'en termes vagues, et aucune action n'avait suivi. En fait, ni les agents du *Colonial Office*, ni les agents d'exécution sur place, ni même au *Foreign Office*, les services dépositaires de la tradition, n'ont l'esprit tourné vers la collaboration. Le Proche-Orient est une région du monde où l'Angleterre a l'habitude de travailler seule et de faire prévaloir son point de vue sans avoir à rechercher préalablement l'action de quiconque. Les éléments étrangers qui offrent leur concours sont considérés comme des intrus aux intentions suspectes, qu'il convient d'écarter. La constance de cette tendance est facile à suivre depuis les accords Sykes – Picot jusqu'aux événements de 1945.

À la suite de ces événements, l'attention du *Foreign Office* avait été à nouveau attirée sur l'intérêt que présenteraient pour les deux puissances une coordination de leur politique et une répartition des tâches dans le Moyen-Orient.

À une note remise à Sir Alexander Cadogan le 25 septembre 1945, aucune réponse n'a jamais été faite. La seule concordance qui ait pu être établie, à l'époque, est celle de l'évacuation des troupes françaises et britanniques hors de Syrie et du Liban. Ce n'est que plus tard, après la signature du Pacte de Dunkerque et par extension d'un arrangement intervenu à propos de l'Afrique du Nord, que par notes échangées les 28 mai et 17 juin 1947[1], le Département et le *Foreign Office*, ont con venu, d'adresser à leurs agents dans le Proche-Orient des instructions leur recommandant de se tenir au courant, d'échanger leurs renseignements et de coordonner leurs efforts.

Il semble que la première tentative anglaise de s'assurer, sinon du concours français, tout au moins d'une neutralité française, soit la visite à Paris, au début de l'année 1948[2], de M. Michael Wright accompagné de Sir Noël Charles. Pour la première fois, le *Foreign Office* a fait, à cette occasion, un réel effort pour exposer au Département les objets de la politique anglaise dans le bassin oriental de la Méditerranée. Encore ne s'agissait-il que d'obtenir que la France ne fasse point d'objection à la conclusion d'accords particuliers de caractère militaire entre la Grande-Bretagne, la Syrie et le Liban d'une part, et d'autre part, qu'elle souscrive au point de vue britannique sur la dévolution de la Tripoli-

[1] Voir *DDF*, 1947-I, n°s 88 et 364.

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 33 et 94.

taine. Le *Foreign Office* voulait avoir les mains libres plus qu'il ne souhaitait lier son jeu à celui du Département. L'ignorance dans laquelle Londres nous a tenu depuis lors de ses intentions en Palestine et dans les pays voisins et les initiatives que paraissent avoir prises à Beyrouth et à Damas certains agents d'exécution britanniques ne peuvent que nous confirmer dans cette impression.

Au point où en sont les choses, la politique britannique, laquelle consiste en la consolidation de ses rapports avec l'Égypte et l'Irak, en la constitution d'une alliance des pays arabes, et en la conclusion ultérieure soit d'un accord général entre la Grande-Bretagne et ladite alliance arabe, soit d'un traité particulier entre le gouvernement britannique et chacun des pays arabes membres de ladite alliance, est un échec. À l'inverse, la position de la France au Levant, laquelle était réduite à néant il y a deux ans, a connu un rétablissement remarquable en Syrie et au Liban sans pour autant avoir compromis les possibilités de relations actives avec la Palestine. En outre, la crise de la Ligue arabe a eu pour effet de lever une hypothèque qui, du Levant, pesait sur notre Afrique du Nord.

Pour toutes ces raisons, le moment peut être favorable pour reprendre avec Londres, sur un plan élevé, un contact qui conduise à une bonne compréhension réciproque de la coordination des efforts.

Cette constatation intervient au moment, où, du fait de la négociation du pacte de l'Atlantique la question se trouve posée d'assurances ou de garantie à donner à certains pays méditerranéens qui ne seraient pas associés au Pacte – ou encore, suivant certaines tendances qui se manifestent du côté anglo-saxon, la Grèce, la Turquie et l'Iran.

Il semble que cette question puisse fournir l'occasion recherchée d'une prise de contact avec Londres.

Il est évident, en effet, que l'extension des risques des engagements auxquels la France est amenée à souscrire est de nature à provoquer dans l'opinion française certaines réactions. Ces réactions peuvent être d'autant plus précises qu'assurances et garantie s'adresseraient à un pays tel que la Grèce, dont la situation actuelle fait naître, en sens divers, des mouvements fort vifs. La difficulté serait plus grande si l'Iran devait être compris dans ces mêmes prévisions et ce, non seulement en raison de l'éloignement actuel de ce pays par rapport à l'Europe occidentale, mais aussi parce que l'inclusion du plateau iranien dans la zone couverte par les arrangements de sécurité occidentaux paraîtrait traduire une volonté d'encerclement de l'URSS.

Cependant la France ne peut pas se désintéresser des déclarations que l'Angleterre et les États-Unis seraient amenés à faire touchant les pays de la Méditerranée orientale. Un tel désintéressement serait interprété comme une abdication, et constituerait une abdication en effet. Il serait en contradiction totale avec l'effort de redressement que nous avons heureusement accompli au Levant avec l'intérêt que nous avons mani-

festé pour le règlement de la question palestinienne et avec notre volonté bien arrêtée de ne pas renoncer aux positions culturelles, économiques et aussi politiques que nous avons traditionnellement en Égypte.

D'un point de vue plus général, on peut se demander d'ailleurs si des garanties particulières données nommément à un pays déterminé, correspondraient bien aux nécessités politiques et psychologiques de la situation. Nous aurions d'une part, couvrant le nord atlantique et peut-être le bassin occidental de la Méditerranée un pacte d'égalité, et, d'autre part, en Méditerranée orientale, des déclarations unilatérales faites par des pays garants à des pays assistés, sans que d'ailleurs se dégagent de ces déclarations particulières, les lignes d'un plan d'ensemble concernant la région.

Les pays en cause ont réagi devant cette hypothèse en marquant à diverses reprises leur préférence, à défaut d'une inclusion dans le Pacte atlantique, pour la conclusion d'un pacte méditerranéen auquel participeraient la France, l'Angleterre, les États-Unis, l'Italie, la Grèce et la Turquie.

Un tel pacte ne paraîtrait pas désirable à l'heure actuelle, d'une part en raison de l'extrême faiblesse de ses participants méditerranéens, d'autre part du fait que sa composition, telle qu'indiquée ci-dessus, ne recouvrirait pas non plus l'ensemble de la région à laquelle il s'applique.

On peut se demander si, dans ces conditions, une formule meilleure ne serait pas une déclaration franco-anglo-américaine qui ne s'adresserait pas à tel ou tel pays déterminé, mais qui porterait sur la sécurité soit de la Méditerranée dans son ensemble, soit du bassin oriental seulement de cette même mer. Cette déclaration, qui pourrait être formulée en termes très généraux, marquerait l'intérêt que les trois Puissances portent à cette sécurité, leur résolution de la maintenir, et leur volonté de se concerter à l'occasion de toute menace qui serait dirigée contre elle.

Ladite déclaration pourrait, en un premier temps, demeurer simplement tripartite. Elle pourrait aussi, si la chose semblait opportune, être ouverte à des adhésions de pays tels que la Grèce, la Turquie, voire, à un stade ultérieur, les pays arabes et la Palestine.

Il est bien évident qu'une prise de position de cette nature ne constituerait pas à elle seule une garantie effective de sécurité. Elle aurait du moins l'avantage de donner une définition d'ensemble des préoccupations occidentales relatives à cette sécurité, couvrirait notamment le Canal de Suez, et établirait un lien entre les actions particulières que sont actuellement l'assistance américaine à la Grèce et à la Turquie, les traités existant entre l'Angleterre d'une part, l'Irak, la Transjordanie et l'Égypte d'autre part, et ce que la France développant les mesures récemment prises, pourrait faire en Syrie et au Liban. Elle conduirait normalement à un examen systématique, auquel procéderaient

ensemble les états-majors français, britannique et américain, des nécessités stratégiques de la région en cause.

Si une telle orientation paraissait convenable, M. Massigli pourrait être chargé de sonder le *Foreign Office* à son sujet[1].

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 40)

107

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 805-813. *Washington, 18 février 1949, 22 h. 25.*

Secret. Réservé. (*Reçu* : le 19, 7 h. 15)

M. Parodi, que j'ai accompagné, a rendu, ce matin, visite à M. Acheson qui avait fait venir dans son bureau le sous-secrétaire d'État, M. Webb, et le directeur d'Europe, M. Hickerson.

Le secrétaire d'État a parlé en termes chaleureux de la coopération franco-américaine. Il nous a dit combien le gouvernement américain se réjouissait des indices de relèvement économique en France. Les informations qu'il a reçues récemment prouvent que les mesures courageuses prises par le gouvernement français portent leurs fruits et donnent l'espoir que la France retrouvera bientôt la stabilité économique et financière qui entraînera certainement la stabilité gouvernementale[3]. Il a ajouté que notre pays, occupant une position-clé en Europe, la restauration de ses finances et de son économie aurait une importance décisive, non seulement pour elle, mais pour le continent.

Comme M. Parodi, en le remerciant, soulignait la valeur de l'aide que nous avaient apportée les États-Unis, le secrétaire d'État nous a dit qu'ils avaient lieu de s'en féliciter devant les résultats obtenus.

Au cours de cet entretien, sur les perspectives de renforcement de la France, M. Acheson a déclaré qu'aux yeux de son gouvernement l'amé-

[1] *Note du document* : « Annotation manuscrite du Ministre : "Je ne suis pas partisan d'une garantie unilatérale donnée à un pays nommément désigné ; elle serait plus compromettante qu'efficace. Mais la volonté de maintenir le *statu quo* territorial et de le tenir à l'abri de toute attaque extérieure pourrait être utilement affirmée à trois". Sch[uman] 20 février ».

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Chauvel, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à New York (nos 38-46). Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, f[ai]t le 22-2-49* ».

[3] La satisfaction américaine sera visible un mois après, au vu du résultat des élections en France, qui confortait le gouvernement Queuille et qui était interprété comme la preuve de l'appui que rencontrait la politique de coopération franco-américaine en France (télégramme nos 1198-1199 du 22 mars 1949 de Washington, non reproduit).

lioration de la situation économique primait toute autre considération et qu'elle ne devrait, à son avis, pas être entravée par un accroissement des charges militaires.

Une partie de la conversation a porté sur la coopération inter-européenne que les États-Unis désirent vivement voir s'affirmer et se développer. Leur opinion publique est, comme vous le savez, particulièrement favorable à une intégration de plus en plus grande des économies européennes. Nos interlocuteurs ont cité avec (...)[1] le projet d'union économique franco-italienne et le rôle qu'avait joué la France dans la création d'un Conseil et d'une Assemblée de l'Europe.

Le secrétaire d'État a indiqué en même temps qu'il savait combien le problème était complexe et qu'il avait eu l'occasion de le faire remarquer lui-même à la Commission du Sénat.

Le secrétaire d'État nous a également donné quelques indications sur ses discussions avec la Commission du Sénat des Affaires étrangères au sujet du pacte atlantique et nous a ainsi donné l'occasion de souligner quelques-unes des préoccupations de notre gouvernement.

En sortant du Cabinet de M. Bahn, nous nous sommes rendus, M. Parodi et moi, chez M. Kennan, avec lequel nous avons eu une assez longue conversation. Le point le plus intéressant a été le sui vant:

On se rend compte en haut lieu de la nécessité de définir, d'accord avec la France et la Grande-Bretagne, une politique commune, notamment au sujet de l'Allemagne.

Il y a, à l'heure actuelle, beaucoup trop de discussions fragmentaires sur lesquelles les techniciens de nos gouvernements s'opposent parfois, sans relier leurs préoccupations particulières à l'ensemble de la situation qu'ils ne devraient cependant pas perdre de vue. M. Kennan ne pense pas que, même sur l'organisation du futur gouvernement allemand, il y ait une opposition fondamentale entre nos vues. Les États-Unis se rendent parfaitement compte, d'autre part, de l'importance du problème allemand pour l'Europe.

J'ai rappelé à mon interlocuteur que j'avais de nouveau insisté moi-même, dans ma conversation récente avec M. Acheson sur notre désir d'accord préalable avec son gouvernement sur des problèmes comme celui de l'Allemagne et des relations avec l'URSS. Nous nous sommes, M. Parodi et moi, félicités du projet dont M. Kennan nous informait. C'est à son avis dans les deux mois à venir que pourrait commencer l'effort de définition d'une politique commune. Nous avons discuté assez en détail le problème monétaire de Berlin. M. Kennan croit que l'URSS n'est plus très intéressée à sa solution et, malgré nos objections, il estime qu'en tout cas une pression doit être exercée sur les Soviets en annonçant l'adoption à une date prochaine du mark occidental comme

[1] Lacune de déchiffrement.

seule monnaie des secteurs Ouest. Nous avons contesté cette manière de voir et exposé de nouveau, comme je l'avais fait il y a quelques jours avec le secrétaire d'État, le point de vue français.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 120)

108

M. Baelen, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 133. *Varsovie, 18 février 1949.*

L'attitude du régime polonais à l'égard de l'Église est faite de nuances. Si la presse, chaque jour, poursuit contre le Vatican et l'autorité ecclésiastique une campagne parfois très violente, si les vexations de tous ordres se multiplient à l'égard du clergé, on préserve en même temps certaines apparences.

C'est ainsi, notamment, que la lutte antireligieuse qui couve ici, comme dans toutes les autres démocraties populaires, n'a pas revêtu, jusqu'à ce jour, un caractère aussi spectaculaire qu'en Hongrie avec le procès du cardinal Mindszenty[2], en Roumanie avec la liquidation de l'Église catholique de rite uniate, en Bulgarie avec les récentes arrestations de pasteurs protestants.

Connaissant l'importance de la ferveur religieuse dans les masses populaires en Pologne, le gouvernement s'est gardé de heurter de front le sentiment des croyants. Ses attaques contre les prêtres, dans la plupart des cas, ont été lancées sous le couvert d'histoires de mœurs, de trafic illégal ou de collaboration.

Cette attitude d'hostilité prudente est en même temps contre-balancée par de fréquentes invites du gouvernement faites au «clergé et aux fidèles progressistes» de se rallier enfin aux idées du jour. D'habitude cependant, ces invites étaient faites avec discrétion et plutôt sous forme d'allusions, aussi convient-il de relever le récent article publié dans un hebdomadaire communiste *Trybuna Wolnosci* et largement cité par les quotidiens, sur le thème: «Un membre du parti peut-il être chrétien?».

L'auteur, d'emblée, y pose la question de principe, l'adhésion au parti est-elle compatible avec une croyance religieuse? «Le marxisme, dit-il, "est une doctrine scientifique, et chacun sait que la religion admet le surnaturel que la science rejette"». Cependant, cette contradiction de principe n'est pas insurmontable pour l'auteur de l'article, qui cite à

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Rome St Siège, Rome, Washington, fait le 8-3-49*».

[2] Voir document n° 10.

l'appui de sa thèse la parole de Lénine : «Nous ne devons pas seulement tolérer dans notre parti les ouvriers chrétiens, nous devons les inviter à se joindre à nous».

Cette parole de Lénine permet à *Trybuna Wolnosci* d'affirmer qu'il y a une place dans les rangs staliniens pour les ouvriers chrétiens et honnêtes, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas en même temps affiliés au mouvement d'action catholique ou à l'association de la jeunesse catholique dont le caractère «réactionnaire» est désormais établi.

Malgré cette réserve, il s'agit bien là d'une tentative de réfutation doctrinale de la récente condamnation par le Vatican de la «gauche chrétienne italienne», d'une critique indirecte également de l'interdit qui a frappé le chef de ce mouvement Franco Rodano (dépêche n° 32 EU de notre Ambassade au Saint-Siège)[1] souvent offert par la presse communiste en exemple aux catholiques de ce pays.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 54)

109

M. ARVENGAS, MINISTRE DE FRANCE AU CAIRE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 281. *Le Caire, 18 février 1949.*

Par dépêche n° 2301 du 20 décembre 1948, j'avais indiqué au Département que les efforts de rapprochement anglo-égyptiens poursuivis principalement à Londres par Amr Pacha se heurtaient à de très sérieuses difficultés dues principalement, estimait-on ici, à la froideur de l'accueil britannique.

Cette situation avait plutôt empiré pendant les premiers jours de l'année et il n'était plus guère question, il y a 6 semaines, d'une politique commune anglo-égyptienne dans les affaires du Moyen-Orient.

Du côté anglais on paraissait peu disposé à s'engager à un moment où l'avenir même de la monarchie paraissait chancelant à la suite de l'assassinat de Nokrachy Pacha et du fait de l'agitation terroriste des Frères Musulmans. Il semblait inutile à Londres de poursuivre des négociations avec un roi peu assuré de durer et un nouveau gouvernement qui représentait une fraction très réduite de l'opinion.

L'Angleterre a d'ailleurs montré à cette époque son peu d'empressement pour la cause égyptienne en refusant catégoriquement de donner

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche communiquée à Beyrouth, Damas, Bagdad, Amman et Londres. Note manuscrite : «*M. Schricke, com[muniquer à] Washington. F[ai]t*».

aux troupes du roi Farouk les armements nécessaires au moment de la grande offensive juive vers le Canal des derniers jours de l'année. Plus exactement le *Foreign Office* exigeait, comme je l'ai souvent noté, que le gouvernement du Caire à l'occasion de cette demande d'armes invoquât les clauses d'assistance du traité de 1936. Malgré de très pressants appels du roi Farouk à M. Bevin, malgré l'avis même de l'Ambassade d'Angleterre au Caire, le *Foreign Office* était resté sur ses positions et l'Égypte n'avait pu recevoir l'assistance qu'elle escomptait.

Cette carence britannique à un moment critique a profondément blessé l'amour-propre égyptien. On fait valoir ici qu'en 1941, au moment de l'avance de Rommel sur Tobrouk, lord Wavell avait demandé au roi Farouk de mettre à sa disposition la totalité du matériel de guerre disponible dans les unités égyptiennes. Cette demande avait été accordée immédiatement. L'Angleterre aurait pu répondre à cette générosité passée. De plus, en décembre dernier l'Égypte acceptait de voir M. Bevin mentionner officiellement devant les Communes que les livraisons éventuelles d'armes à l'armée égyptienne étaient faites conformément aux dispositions du traité d'assistance de 1936. Ceci eut été inexact mais l'Égypte se serait abstenue de démentir cette déclaration. Au profit d'une équivoque l'armée égyptienne eut reçu le matériel nécessaire. Londres a refusé ce compromis oriental.

Dans ces conditions, le gouvernement égyptien a tenté au début de janvier une politique quasi désespérée qui consistait à s'entendre à tout prix avec les Juifs et à tenter d'obtenir d'eux à quelque prix que ce soit la fin des hostilités en Palestine. Si le roi Farouk avait pu obtenir des Juifs au cours des négociations de Rhodes la ville de Gaza et un fragment important du Néguev, il eut sans sourciller laissé les forces d'Israël venir s'établir au fond du Golfe d'Akaba coupant les communications directes entre son Royaume et la Transjordanie. L'Angleterre s'était vivement inquiétée de cette menace et avait fait vive pression sur l'Égypte pour qu'elle ne traite à aucun prix avec Israël sans lui en avoir d'abord référé.

Le ressentiment du roi Farouk était si vif le mois dernier qu'il eût certainement passé outre à ces conseils d'action commune s'il avait pu obtenir d'Israël une solution acceptable. Mais les Juifs demeurent intransigeants. Les pourparlers de Rhodes continuent sans progrès appréciables et le péril que craignait la Grande-Bretagne se trouve de lui-même écarté. D'autre part, le gouvernement égyptien, rassuré par 6 semaines de trêve, a quelque peu oublié ses déboires des derniers jours de décembre et ne cherche plus une paix à n'importe quel prix.

Tenant compte de ces dispositions nouvelles le gouvernement égyptien prête depuis quelques jours une oreille plus attentive aux suggestions venues de Londres. Le roi Farouk accepte tout d'abord de tenter un dernier effort avec son voisin transjordanien pour examiner la possibilité d'une détente dans leurs rapports si dangereusement envenimés par des querelles personnelles. Le ministre de Transjordanie au Caire

vient de retourner d'Amman avec de nouvelles instructions conciliantes dans la forme mais très imprécises sur le fond.

L'Égypte de plus entend maintenir le principe des négociations de Rhodes mais elle a consenti à prendre contact avec les différents États arabes et a virtuellement promis de ne pas les mettre en face d'un fait accompli. Il est à noter que ces contacts entre délégués arabes se poursuivent sans qu'on ait cru utile de les placer sous le signe de la Ligue arabe qui n'a pas encore eu de réunion cette année.

Au Caire on a cru comprendre que le gouvernement britannique, inquiet maintenant des avances juives vers la Mer Rouge, serait assez disposé à épauler militairement les États arabes s'ils étaient l'objet d'une nouvelle agression juive. Amr Pacha vient d'être chargé par le roi de tenter d'obtenir du *Foreign Office* quelque garantie précise sur ce point. S'il en était bien ainsi toute l'atmosphère des relations anglo-égyptiennes se trouverait immédiatement changée.

On a de plus l'impression ici qu'après quelques semaines d'incertitude, le gouvernement de Londres accorde au nouveau cabinet Abdel Hadi sinon une entière confiance du moins un peu plus de crédit qu'à celui de son prédécesseur. Le gouvernement britannique refusait ces derniers temps toute discussion avec Nokrachy Pacha. Il paraît n'avoir que des sentiments neutres envers Abdel Hadi Pacha qui n'a d'ailleurs d'autre politique que celle que lui dicte le Roi.

Londres en tout cas vient de montrer pour la première fois depuis trois mois une preuve tangible de sa non hostilité envers l'Égypte en consentant à associer le gouvernement de ce pays à la construction du barrage sur le lac Victoria. Il semble que cette décision de principe annoncée aux Communes par M. Mac Neil ne représente pas du côté britannique une concession considérable. Des ingénieurs égyptiens seront simplement invités à participer aux grands travaux qui vont bientôt commencer. Par contre, la répartition des eaux du Nil doit toujours faire l'objet d'un accord prévu dès 1936, accord qui n'a pu progresser depuis 13 ans. Il n'en reste pas moins qu'en admettant la présence d'experts égyptiens sur les bords du lac Victoria le gouvernement de Londres a considérablement flatté l'amour-propre du Premier ministre qui va pouvoir faire état enfin devant le Parlement d'un succès de sa diplomatie. La querelle du Soudan en deviendra un peu moins vive et le mythe de la souveraineté égyptienne sur les eaux du Nil des Grands Lacs à la Méditerranée se trouve affirmé auprès d'une opinion qui ne tient pas à vérifier les choses de trop près.

Écartant pour longtemps toute nouvelle négociation ou modification du traité de 1936 l'Égypte désirerait néanmoins obtenir sans trop tarder du gouvernement de Londres une nouvelle marque de bon vouloir.

Ainsi que l'ont relaté dans leur correspondance particulière les conseillers techniques de cette Ambassade, les négociations commerciales et financières entre l'Égypte et l'Angleterre, qui se déroulent au

Caire depuis plus de six semaines, sont actuellement à un point mort. Les Anglais refusent à la fois de débloquer les avoirs sterling de l'Égypte en Angleterre et d'autoriser la sortie de leur pays de marchandises essentielles nécessaires à l'économie égyptienne. Le Secrétaire général des Affaires étrangères manifestait l'autre jour devant deux de mes collaborateurs son extrême indignation devant une politique aussi peu conciliante. L'intransigeance britannique a en tout cas pour résultat d'empêcher l'Égypte d'exporter, comme elle voudrait le faire dans la zone sterling, puisque le produit de ses ventes reste bloqué en Angleterre. Le Premier ministre a donc l'intention de profiter de la détente survenue par l'accord sur les Grands Lacs pour tenter de demander à la Trésorerie britannique de donner à son délégué au Caire des instructions un peu moins négatives.

L'Égypte, une fois de plus, malgré ses velléités d'action séparée de janvier dernier, s'aperçoit que ni sur le terrain palestinien, ni sur celui de l'utilisation des eaux du Nil, ni enfin du point de vue plus général de son équilibre économique et financier elle ne peut pour l'instant se passer de l'Angleterre. La détente spectaculaire sur laquelle le roi Farouk avait compté au début de décembre dernier en se rendant personnellement à l'Ambassade d'Angleterre au Caire n'a pas donné les résultats escomptés. Aucun geste de ce genre n'est maintenant à prévoir mais par la force des choses le gouvernement égyptien, qu'il le veuille ou non, sera bien forcé de rester pour de longs mois encore dans le sillage britannique.

(Direction d'Afrique-Levant, Égypte, volume 120, carton 71)

110

M. Rivière, Ambassadeur de France à La Haye,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 174. *La Haye, 20 février 1949.*

Petit à petit la lumière se fait sur les conditions dans lesquelles le ministre des Territoires d'outre-mer, M. Sassen, a été conduit à donner sa démission ou plutôt a été démissionné. Le Président du Conseil était invité, d'une façon assez pressante, depuis l'événement, à révéler au Parlement les conditions dans lesquelles il s'était produit. M. Drees a fini par s'exécuter, non sans toutefois s'efforcer de ne pas trop charger son ancien collaborateur. Il s'est gardé, en outre, de mettre le doigt sur

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée au Secrétariat des Conférences et à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite : «*Londres, Batavia, Washington, New York, SFOM, DEF[ense] NAT[ionale], Bruxelles. Fait le 1.3.49*».

le point véritable: la volonté d'indépendance, le caractère entier et tout simplement le mauvais caractère d'un jeune ministre ambitieux, susceptible, très infatué de ses idées et souffrant mal d'en admettre la discussion au sein du Cabinet, en un mot, l'attitude d'un homme dont la collaboration avec le ministre des Affaires étrangères, notamment, était devenue, d'après ce qui m'a été rapporté depuis plusieurs semaines, extrêmement difficile.

Citant un article d'un journal hollandais, M. Drees, s'adressant à la Deuxième Chambre, le 18 février (mes télégrammes nos 141 et 143)[1], a dit textuellement: M. Sassen désirait qu'avant tout, en vue de résoudre la crise indonésienne, on fît spécialement «appel» aux États-Unis aux fins d'obtenir que ceux-ci suspendissent provisoirement l'activité de la Commission pour l'Indonésie. L'ancien ministre avait à cet égard des arguments à exposer à Washington. Il souhaitait qu'une mission spéciale y fût envoyée, chargée de plaider la cause néerlandaise et de jeter les bases d'une collaboration réelle entre les Pays-Bas et l'Amérique dans l'Asie du Sud-Est. Sur le fond, a poursuivi le ministre-président, le Cabinet n'avait pas d'objection mais l'expérience le rendait sceptique, après les multiples «pourparlers néerlando-américains», sur les chances de succès d'une nouvelle conversation. En outre, M. Sassen opinait que si ces contacts ultimes s'avéraient négatifs, la Hollande devrait faire connaître son intention «d'effectuer un retrait complet de l'Indonésie». Cette éventualité, a indiqué M. Drees, ne pouvait être en tout état de cause envisagée. «Nous ne voulions pas formuler une menace que nous savions bien ne pas vouloir mettre à exécution et dont l'expression aurait produit une impression fatale». Telle a été la controverse.

L'événement a accentué le malaise qui règne dans les milieux politiques néerlandais. Bien accueilli par les Travaillistes, souhaité par le ministre des Affaires étrangères, M. Stikker, et pour cette raison accepté par ses amis libéraux, mais considéré avec regret par les Chrétiens historiques, le départ de M. Sassen a provoqué des remous parmi les Catholiques qui, je le rappelle, forment le groupe le plus nombreux, l'épine dorsale de la majorité. Il est de fait qu'en dépit de son caractère très personnel, M. Sassen subissait l'influence du professeur Romme, leader catholique de la Chambre basse. Aussi bien ce dernier a-t-il exprimé ses regrets d'un départ «dont le pays ne retirera aucun avantage». La fraction catholique, a-t-il ajouté, laisse au Cabinet «l'entière responsabilité de sa politique extérieure».

On sait la suite, le choix comme ministre intérimaire des Territoires d'outre-mer de M. van Maarseveen, lui aussi membre du parti catholique, mais personnalité de sens rassis, poussée à la modération et à la conciliation.

Que va faire l'équipe ainsi remaniée? M. van Maarseveen a pu annoncer à la Chambre l'établissement d'une complète communauté

[1] Document non reproduit.

de vues avec le docteur Beel, haut représentant de la Couronne en Indonésie, auquel certains, avant son arrivée à La Haye, avaient prêté l'intention de se démettre. Le gouvernement a, sur la politique indonésienne, obtenu la confiance de la Chambre, en face de la seule opposition de l'extrême-droite (anti-révolutionnaire et M. Welter) et bien entendu des communistes. Sa majorité dépasse celle des deux tiers qui restera requise lorsqu'il s'agira de prendre toute mesure modifiant les rapports constitutionnels entre les Pays-Bas et l'Indonésie. Ce qui rassemble cette majorité, c'est le sentiment, à peu près unanimement éprouvé et exprimé, qu'un gouvernement reposant sur un autre groupement de partis est impossible. Mais l'appui qu'elle donne au Cabinet paraît, dans l'ensemble, sensiblement moins ferme et plus réticent qu'au 20 décembre dernier. Les différents orateurs ont surtout exprimé des réserves, quand ils n'ont pas posé des exigences contradictoires. Le groupe catholique, a annoncé le professeur Romme, observera dorénavant une attitude de «critique constructive». C'est la position qui avait été définie le 20 décembre, au nom des Travaillistes, par M. van der Goes van Naters. En revanche, ce dernier a pu affirmer, au cours du récent débat, que le départ de M. Sassen autorisait désormais, de la part des socialistes, une orientation «moins critique».

Le Parlement étant en vacances jusqu'au 15 mars, le gouvernement aura sa liberté d'action en vue de la recherche d'une solution de l'épineux problème. Mais quelle peut être cette dernière? On le voit très mal pour l'instant. L'on bute à titre immédiat sur l'obstacle essentiel: la libération des chefs républicains.

M. Cochran vient de faire savoir au gouvernement hollandais que ces personnalités ne se contenteraient pas d'être remises en liberté à titre personnel, mais qu'elles demandent à être réinstallées dans la capitale de Djocja où elles reconstitueraient un véritable gouvernement exerçant l'autorité sur la ville et les régions avoisinantes, conformément à la résolution du Conseil de sécurité. Pour M. Stikker, une telle situation n'entraînerait «que le chaos».

C'est dire l'atmosphère de tension que provoque en Hollande ce piétinement dans une affaire qui se présente à ses dirigeants comme la préoccupation essentielle, obsédant positivement leurs esprits. L'opinion hollandaise est, de son côté, tout à la fois nerveuse et désorientée. La voix la plus générale est qu'il faut se garder de «s'agenouiller devant les Nations unies». Le gouvernement, dans sa composition actuelle, s'efforce d'être réaliste, mais son réalisme ne va pas jusqu'à s'incliner complètement sous les fourches caudines de Lake Success. Il se voit dans l'alternative suivante: subir la loi du Conseil de sécurité, abdiquer sa responsabilité véritable dans le règlement du problème, ou bien faire preuve d'une totale indépendance. Mais dans cette hypothèse, le gouvernement hollandais affronte le Conseil et, en particulier, les États-Unis et les affronte d'ailleurs sans profit réel, par quelle illusion pourrait-il nourrir de traiter sur la base qu'il souhaite avec des chefs républicains

qui se savent moralement soutenus à Lake Success, à Washington et à New Delhi ?

Désireux sans doute de faire oublier que son gouvernement a voté la résolution du 28 décembre, mon collègue britannique se multiplie en contacts et en amabilités vis-à-vis du gouvernement hollandais. L'attitude est habile, mais ne change rien à la réalité : l'Angleterre, dans l'affaire indonésienne, ne peut que suivre l'Amérique et ne veut pas indisposer une partie des dominions.

En conclusion, il ne semble pas qu'avec les semaines la Hollande puisse faire autre chose que se soumettre.

(Direction d'Asie-Océanie, Indonésie, volume 21)

111

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 10153[1]. *Washington, 21 février 1949.*

Très secret. Réservé.

J'ai eu il y a quelques jours une assez longue conversation privée avec le général Bradley et le général Vandenberg. Je leur ai franchement exposé les inquiétudes que nous causait la rédaction de certaines clauses du Pacte atlantique, celle notamment qui se rapporte à l'organisation et au fonctionnement d'un Comité de Défense.

Comme je demandais au chef d'état-major de l'armée quelle était à ce sujet son opinion, il m'a répondu qu'il n'avait pas encore été consulté et que, ni lui ni ses collègues de l'état-major (*Joint Chiefs of Staff*) n'avaient vu le texte du projet de Pacte. Il estimait, pour sa part, qu'il leur était impossible de se prononcer avant de connaître les obligations que comporterait le traité et de savoir quels seraient les participants. Devant mon étonnement que le problème n'ait pas été discuté au niveau du J.C.S., il a fait appel au témoignage du chef de l'état-major de l'Air, qui a confirmé ce que venait de me dire son collègue.

Je n'ai pas caché aux deux généraux que j'éprouvais une forte surprise, le Département d'État m'ayant donné l'impression qu'après échanges de vues avec l'état-major, il estimait que le Comité militaire de Londres devrait être chargé de traiter les problèmes techniques soulevés par l'application du Pacte. Le gouvernement américain paraissait, d'après les réponses que j'avais reçues au cours des discussions, être nettement opposé à la création d'un autre organisme militaire, plus

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

restreint et siégeant à Washington, qui nous paraissait en France être indispensable. Mes deux interlocuteurs m'ont de nouveau donné l'assurance qu'ils n'avaient pris aucune décision à ce sujet, qu'il y avait sans doute eu des contacts du Département d'État avec des services du Pentagone, mais qu'eux-mêmes n'en avaient point délibéré. Tout en me répétant avec insistance qu'une discussion sur ce sujet serait, à son avis, prématurée, le général Bradley a indiqué que le Pacte poserait des problèmes plus larges que ceux qui sont en ce moment traités à Londres. Je lui ai dit que tel était aussi, sans réserves, notre avis. Il n'a exprimé aucune opinion sur la manière dont il conviendrait d'aborder ces problèmes. Mais il reste que les fonctionnaires du Département d'État me paraissent avoir été trop affirmatifs sur le rôle que devrait jouer le Comité militaire des puissances de Bruxelles, renforcé de représentants américains et canadiens. J'ai rappelé à mes interlocuteurs ce que m'avait dit un jour le général Marshall des efforts qu'il avait dû faire pendant la guerre pour ne pas se laisser entourer d'un «Parlement militaire». Ils partagent certainement cette manière de voir. Je ne doute pas, d'autre part, qu'ils soient sincères quand ils affirment qu'ils ne se sont pas fait une opinion définitive sur l'organisation qu'il conviendra d'établir.

L'impression que j'avais eue à diverses reprises, dans des conversations antérieures, sur leur prudence à s'engager, même vis-à-vis de leurs Alliés, en matière de stratégie générale me paraît en revanche pleinement confirmée. La suite de la conversation en apporte la preuve.

J'ai demandé aux deux généraux, comme à M. Acheson deux jours auparavant, de comprendre l'état d'esprit de la France, en raison de sa position géographique, de l'importance du rôle qu'elle tient dans la communauté atlantique, des responsabilités qu'elle accepte courageusement d'encourir et j'ai, à ce propos, soulevé la question du «*Combined Chiefs of Staff*». Ils ont pris exactement la même position que le général Marshall quand j'avais demandé notre entrée dans cet organisme et m'ont répété qu'il ne se réunissait plus depuis longtemps et n'avait plus d'activité. Je leur ai fait remarquer qu'il existait, au moins sur le papier, et qu'il y avait à Washington une mission britannique bien organisée dont les contacts avec l'état-major américain étaient nombreux. Ils m'ont répondu qu'il y avait d'autres missions militaires à Washington que celle de la Grande-Bretagne. Ces missions peuvent avoir discuté des problèmes techniques avec les services de l'état-major américain et continué à rechercher les contacts, mais cela n'a rien de commun avec le rôle qui était imparti en temps de guerre au CCS. Le général Bradley a brièvement rappelé que les fonctions de cet organisme étaient alors essentielles; les conditions sont aujourd'hui complètement différentes et ne justifient pas, à son avis, son maintien.

J'ai fait remarquer que les Britanniques ne l'en considéraient pas moins comme étant toujours en activité et que, dans les échanges de vues que nous pouvions avoir avec eux, l'importance qu'ils attachent

encore à cette participation se révélait de la manière la plus nette. Mes deux interlocuteurs m'ont répondu par un sourire ironique et un geste évasif. Comme je disais un peu après au chef d'état-major de l'Air que le général Ritchie, appelé à remplacer ici le général Morgan, avait donné à ses collègues français l'impression qu'il était appelé à des fonctions du plus haut intérêt, le général Vandenberg, se penchant vers moi, m'a dit en confidence: «Je peux vous assurer qu'il aura un réveil désagréable (*a rude awakening*)». J'avais également parlé de la mission du général Crawford. Mes interlocuteurs avaient paru extrêmement surpris et m'avaient dit, comme en rappelant leurs souvenirs: «C'est en effet un général britannique qui est venu ici il y a quelque temps, mais nous ne l'avons vu ni l'un ni l'autre; il n'a pas eu de contacts avec les *Chiefs of Staff*».

Je me suis efforcé de convaincre les deux chefs d'état-major que, tout cela étant dit, il n'en restait pas moins que les problèmes stratégiques posés par le Pacte atlantique devaient être éclaircis dans une franche conversation avec l'état-major français. Quelle que soit la portée des contacts qu'a le Pentagone avec d'autres états-majors, des arrangements divers d'ordre technique peuvent être conclus auxquels nous ne participons pas et qui pour nous demeurent secrets. Le général Vandenberg m'a interrompu pour me dire qu'il ne fallait pas qu'on se montre soupçonneux à Paris, qu'il n'y avait aucune raison pour cela. Mais j'ai fait état des difficultés que pouvait rencontrer le gouvernement français lorsqu'il présenterait à l'Assemblée nationale le projet de Pacte de l'Atlantique, si un certain nombre d'assurances nécessaires ne nous avaient pas été données, assurances qui ne peuvent pas figurer dans le texte des articles, et si un accord sur les procédures à instaurer pour une franche et complète coopération des états-majors américain, britannique et français n'avait pas été amicalement conclu entre nous. J'ai dit que j'avais, deux jours auparavant, suggéré au secrétaire d'État que le général Juin vînt à Washington s'entretenir de ces questions. Le général Bradley, tout en exprimant sa haute estime pour le général Juin, m'a répondu que ces conversations seraient, à son avis, prématurées pour les raisons qu'il m'avait déjà exposées. Avec l'approbation de son collègue de l'Air, il a exprimé en outre la crainte que d'autres participants au Pacte de l'Atlantique ne s'émeuvent et n'entendent suivre notre exemple. Comme il mentionnait la Hollande et la Belgique, j'ai cru pouvoir l'assurer que nous serions en mesure d'expliquer la situation à Bruxelles et à La Haye et qu'il n'y aurait pas de difficulté de ce côté. D'ailleurs, ai-je ajouté, un prétexte s'offrait pour faire venir le général Juin, celui de la remise de la Légion d'Honneur à West-Point[1]. Son voyage ne risquait pas ainsi

[1] Dans une lettre à Chauvel du même jour (lettre du 21 janvier 1949, non reproduite), Bonnet souligne qu'il a quelques difficultés à faire inviter le général Juin aux États-Unis. «*Je continuerai d'insister. Ce n'est pas en établissant le texte du projet de Pacte que nous discuterons, définirons, ni résoudrons les problèmes stratégiques. Et la position américaine est de ne s'occuper qu'ultérieurement, après les signatures et ratifications. Je m'efforcerai de con-*

d'inquiéter soit un de nos partenaires, soit le Congrès ou l'opinion publique. Je n'ai pas réussi néanmoins à convaincre les deux chefs d'état-major qui sont demeurés sur leur position que le moment n'était pas venu pour ces entretiens et qu'il fallait attendre la conclusion du Pacte. Je leur ai demandé de réfléchir encore, en insistant de nouveau sur le caractère sérieux des préoccupations qui nous conduisaient à leur proposer un échange de vues franc et amical.

Je reviendrai sur cette question avec M. Acheson. Je compte dans la prochaine réunion des ambassadeurs, maintenir fermement ma demande d'amendement à l'article 8 du Pacte. J'expliquerai de nouveau au secrétaire d'État que nous ne pouvons admettre une définition aussi vague des fonctions du Comité de Défense que celle du projet en discussion, s'il n'y a pas eu entre états-majors une entente sur la manière dont ce Comité sera organisé et sur la nature des responsabilités qu'il assumera.

*

Étant donné le caractère privé et confiant de la conversation que je rapporte, je vous serais reconnaissant de tenir confidentiels les propos de mes interlocuteurs.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 13)

112

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 168. *Athènes, 21 février 1949.*

Contrairement à ce que l'on était en droit de prévoir et à ce que j'avais laissé entendre à Votre Excellence dans ma dépêche n° 83 du 28 janvier[2], la prise de commandement du général Papagos n'a pas tardé à correspondre à une période de redressement de la situation militaire.

vaincre le secrétaire d'État que le gouvernement français a besoin, avant d'aborder l'Assemblée, de recevoir des assurances qui ne peuvent pas figurer dans le Traité». Une courte note de Schuman signale qu'«*il y aurait lieu de remercier M. Bonnet de la précision de ces renseignements qui nous révèlent un état d'esprit et des difficultés dont nous nous doutions et qui s'expliquent, d'ailleurs, dans une certaine mesure. Il faudra veiller et attendre un moment plus décisif, et par conséquent plus propice*» (note de Schuman du 28 février, non reproduite).

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Belgrade, Bulletin*».

[2] Voir la note n° 3 du document n° 59.

L'arrivée à la tête de l'armée du vainqueur d'Albanie a coïncidé d'abord avec le moment où les opérations du Péloponnèse ont commencé à porter leurs fruits. Celles-ci avaient été conçues et ont été menées d'une façon plus rationnelle que ne l'avaient été celles déclenchées auparavant pour tendre au nettoyage d'autres régions de la Grèce. En Péloponnèse, l'armée se préoccupa d'abord d'arrêter et de déporter tous les suspects afin de détruire l'organisation d'auto-défense des régions côtières ainsi que le système de renseignement et de ravitaillement des guérillas. Il s'ensuivit pour ces derniers un désarroi matériel et moral. Quand ils virent des troupes régulières monter à l'assaut des massifs montagneux où ils se trouvaient, ils tentèrent d'éviter le combat par des déplacements rapides ou par des infiltrations sur les arrières de l'armée régulière. Mais alourdis par un trop grand nombre de gens recrutés de force, ils ne purent réussir de tels mouvements. Au sentiment de l'échec et de l'abandon, aux pénibles conditions de vie qu'aggravait un hiver particulièrement rude, est venu s'ajouter le trouble provoqué par le renvoi de Markos et le changement de direction chez les Andartes. La conséquence de tout cela fut que l'on commença à voir des chefs de bande se présenter avec leurs hommes devant les unités régulières et se rendre. On compte que jusqu'à présent les Andartes ont perdu en tués ou prisonniers au cours de la campagne du Péloponnèse environ 2 300 hommes. Parmi ceux-ci figurent des «Capétan», des «Commissaires gouvernementaux» et de nombreux éléments des cadres du parti communiste. On comprend que dans de telles conditions ce qui reste des bandits du Péloponnèse se soit réfugié dans les régions les plus inatteignables des massifs du Parnon et du Taygète.

Devant ces succès de l'armée, la population, ne craignant plus les représailles des Andartes, a repris confiance dans l'autorité régulière et collabore avec l'armée. C'est là un fait nouveau et qui met en droit de s'attendre à de nouveaux progrès dans l'assainissement de la situation en Morée.

D'autre part, tandis que ces événements se déroulaient dans le sud de la Grèce, le nouveau gouvernement des Andartes livrait dans le nord sa première bataille et tentait de renouveler sur la ville de Florina une de ces fortes attaques par surprise qui avaient si bien réussi à Karditza, à Naoussa et à Karpenissi et qui leur avaient permis de se maintenir plusieurs jours dans ces villes, au milieu de la terreur et des ravages.

Le point était bien choisi, car Florina se trouve dans une de ces régions frontières où la différenciation des populations entre Grecs et Yougoslaves est plus théorique que réelle. On peut même dire que si les citadins sont des Hellènes, les montagnards des environs sont plus proches des habitants d'au-delà de la frontière. En tenant Florina, les nouveaux chefs kominformistes, si je puis dire, des Andartes, se seraient donc trouvés dans une position d'où ils pouvaient espérer exercer de l'attirance, non seulement sur la Grèce mais aussi sur toute une région

de la Yougoslavie méridionale. Ils étaient de plus à proximité de leurs bases albanaises. Ce fut du reste à partir des monts qui marquent la frontière de la Grèce et de l'Albanie que l'attaque fut déclenchée. Les guérillas y consacrèrent de 5 à 6 000 hommes. Malgré l'importance de ces effectifs et le soin de la préparation, l'attaque échoua.

Cela est dû d'abord à ce que les réserves de commandement que le général Papagos avait reconstituées dès son retour à la tête de l'armée purent être amenées sur les lieux avant que la garnison de la ville ait succombé, et ensuite à ce que ces réserves aient pu être renforcées par une brigade chargée de la surveillance de la frontière. Celle-ci fut en effet détournée de sa mission habituelle pour venir au secours de Florina. Il n'est pas exclu que ce soit à la suite de certaines assurances données par Belgrade qu'une telle mesure ait été adoptée.

Il s'ensuivit que l'attaque prononcée dans la nuit du 10 au 11 février par les Andartes se soldait dès le 13 par un cuisant échec. Les guérillas ont laissé dans cette affaire 2 000 hommes et un important matériel (405 fusils, 440 bombes anti-chars, 120 mitrailleuses, 83 fusils-mitrailleurs, 126 mines, etc.).

Là encore l'échec peut s'expliquer en partie par le désarroi et les dissensions qu'a produits chez les Andartes le remplacement de Markos et des amis de Tito par des agents du Kominform. Ces derniers n'ont certes pas la tâche facilitée par le fait que leur première opération ait abouti à un tel insuccès. Ce qu'ils perdent en prestige, c'est leur vainqueur qui le gagne et, par conséquent, le général Papagos.

Le moral de l'armée s'en est trouvé relevé et avec lui celui de la nation entière.

Tel est le plus clair résultat de cette opération. Car ses conséquences militaires proprement dites ne sont en rien comparables à celles des opérations du Péloponnèse. Le Roi lui-même, dans le message d'un optimisme de commande qu'il a adressé aux troupes le 22 février, se borne à y voir rien de plus que le «début d'une suite d'heureux événements» et non une victoire décisive. L'on a réappris, en effet, depuis la reprise de Konitza en juillet 1947 et la conquête du Grammos l'an dernier, qu'au voisinage de l'Épire les victoires ont conservé le caractère de celles de Pyrrhus. Cela est peut-être dû à la configuration des lieux qui est telle qu'elle rend difficile la capture ou l'anéantissement des forces rebelles et qu'elle permet toujours à celles-ci de s'échapper.

Il est possible, toutefois, que le succès des troupes grecques à Florina soit à retenir comme étant la première conséquence concrète dans les événements de Grèce, du changement qui s'est produit à Belgrade, il y a plusieurs mois déjà, et sur lequel le maréchal Tito paraît de moins en moins décidé à revenir.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 35)

113

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 773. *Washington, 21 février 1949.*

Pour la deuxième fois au cours de son existence, le plan Marshall est présenté au Congrès, mais, cette année, dans des conditions différentes de ce qu'elles étaient en 1948. Il ne s'agit plus d'une aventure dans laquelle le Département d'État engageait les États-Unis pour tenter d'enrayer l'expansion communiste en Europe, mais de la poursuite logique d'une politique raisonnable ayant déjà fait ses preuves. Les résultats obtenus dans les pays européens, à la fois pour leur reconstruction économique et leur stabilité intérieure, de même que le maintien, sinon l'aggravation, de la tension extérieure contribuent à lui donner l'adhésion quasi-unanime de l'opinion américaine. «L'idée en est vendue» déclarait récemment un journaliste pour expliquer la place secondaire faite, cette année, dans la presse des États-Unis, au programme d'aide à l'Europe. Jusqu'à présent les débats du Congrès ont été le reflet non de ce que l'on croirait, à tort, un manque d'intérêt, mais de l'acceptation d'un programme considéré comme l'une des bases essentielles de la politique extérieure américaine. La procédure parlementaire suit son cours régulier et les auditions des Commissions des Affaires étrangères du Sénat et de la Chambre des Représentants n'ont apporté aucune véritable surprise. Sans doute certaines des dispositions de la loi de 1948 seront-elles modifiées, mais, en dépit des lourdes charges budgétaires qui pèsent sur cet exercice, il semble que le Congrès s'achemine vers une approbation à peu près complète des propositions de l'Administration. Le seul élément d'incertitude qui subsiste réside dans la décision d'intervenir, en fin de compte, au moment des appropriations c'est-à-dire de l'attribution des crédits budgétaires. En admettant que les Commissions des Approbations cèdent à leur inclination naturelle qui les porte à réduire tous crédits demandés, il n'est toutefois pas exclu, dans ce cas, qu'un compromis final intervienne, à la manière de celui qui l'an dernier, en laissant au Président la possibilité d'abréger la période d'application dangereusement étendue, a réussi à mettre d'accord MM. Vandenberg et Taber et a permis plus tard de rétablir à peu près intégralement le chiffre initial.

En ce qui concerne la France, ces débats ont fourni aux Commissions du Sénat et de la Chambre l'occasion d'en examiner la situation économique et financière, en même temps d'ailleurs que celle des autres pays participants. Malgré les dispositions favorables du Congrès à

[1] Dépêche adressée au service de Coopération économique et communiquée à la direction d'Amérique.

l'égard du programme d'aide en général et de son application à notre pays, on pouvait se demander si celui-ci n'allait pas être soumis au feu des critiques habituel à ce genre de discussions. Ainsi que la correspondance de cette ambassade l'a signalé, divers organes importants de la presse américaine ne discernaient-ils pas, il y a quelques mois encore, des «menaces de chaos en France» et n'établissaient-ils pas des comparaisons désavantageuses entre les progrès réalisés dans certains pays européens et ce qu'ils appelaient les lenteurs de notre relèvement. Dans l'avance des nations participantes sur la voie du redressement économique, la France semblait être à l'arrière-garde et, sans doute en raison de l'importance qu'on lui attribue pour le succès final de cette entreprise, elle avait le regrettable privilège des commentaires les plus nombreux et les plus sévères. Bien que le ton de la presse se fût considérablement modifié depuis quelques semaines, on pouvait craindre que les débats parlementaires ne fissent entendre l'écho attardé de cet état d'esprit. Il n'en a rien été. Sand doute l'examen général des conditions prévalant en France a-t-il fait apparaître que d'importants problèmes restaient encore à résoudre, mais l'opinion a été maintes fois répétée que notre pays se trouvait sur la bonne voie et les vues exprimées à notre égard ont été empreintes non seulement d'intérêt mais aussi de sympathie et d'optimisme.

Il serait injuste de ne pas reconnaître qu'au cours de ses auditions à la Chambre et au Sénat, M. David Bruce, chef de la Mission de l'ECA[1] en France, a notablement contribué à créer cette atmosphère satisfaisante. Son autorité naturelle, la connaissance très complète et très précise qu'il a de la France et de ses problèmes, de même que la sincérité chaleureuse avec laquelle il a su présenter le dossier français et fait ressortir les progrès de notre redressement, lui ont valu un grand succès personnel et ont, en même temps, créé l'impression la plus favorable. Dans leurs déclarations d'ordre général visant l'ensemble des pays européens, MM. Acheson, Paul Hoffman et Harriman ont, de leur côté, marqué leur appréciation de nos efforts et de leurs résultats.

Quelques citations permettent de s'en rendre compte. «Dans le domaine de la stabilité financière, a déclaré le secrétaire d'État, on relève des signes encourageants de progrès. Parmi ceux-ci on doit noter la récente et forte réponse du peuple français à l'émission d'un emprunt intérieur. Il s'agit là d'une expression de confiance dans un gouvernement qui a abordé avec courage le problème complexe et difficile des finances françaises. Ceci est de bon augure et constitue un encouragement pour de plus grands progrès dans l'avenir». M. Harriman a indiqué que «la France pourrait atteindre à une stabilité fiscale et monétaire au cours de cette année». Enfin de M. Hoffman: «La France s'est engagée dans la lutte contre l'inflation. En 1948 elle a prélevé les plus lourds impôts de son histoire et ces impôts seront encore supérieurs en

[1] ECA: *European Cooperation Agency*.

1949. Elle s'est rapprochée d'un équilibre entre ses dépenses et ses recettes. La Banque de France a adopté en matière de crédit des contrôles stricts qui constituent une importante arme anti-inflationniste… En France la force du communisme est sur le déclin. Les derniers efforts du communisme français pour faire échec au programme de redressement, au moyen des grèves de l'automne dernier, ont causé à la France des dommages substantiels mais ont uni les Français derrière leur gouvernement et renforcé les syndicats démocratiques».

Ces déclarations soulignent l'importance que les autorités américaines attachent aux récents développements qui ont eu lieu en France dans le domaine social, économique et financier. Le succès remporté par le gouvernement dans son action contre les grèves, attribuées à des fins politiques, surtout celles des mineurs, a paru marquer une étape décisive sur la voie de la stabilité et du redressement français. On a fait ressortir qu'en dépit de ces graves incidents qui avaient provoqué une baisse sensible de la production industrielle, celle-ci a cependant marqué, pour l'année 1948, une nette augmentation (106) par rapport à la moyenne des années d'avant-guerre (100) et à 1947 (99). L'inflation a été dénoncée comme le problème essentiel et M. Bruce a déclaré que pour obtenir des bénéfices futurs la France devait sacrifier des satisfactions présentes. À cet égard, la lutte vigoureuse engagée par le gouvernement pour mettre fin à l'inflation a fait l'objet de nombreux développements. La réforme fiscale, l'accroissement des impôts et la politique pratiquée en matière de crédit ont été présentés comme les meilleures forces dont le gouvernement pût se servir. Le récent fléchissement des prix de gros en France et les heureux résultats de l'emprunt sont apparus comme les premiers succès de cette action.

Au cours de ces mêmes débats l'accent a été mis sur certaines nécessités qui s'imposent à la France, comme des impératifs catégoriques, pour l'équilibre de son économie. C'est ainsi qu'a été mise en lumière l'obligation de donner une nouvelle orientation à nos productions exportatrices. La fermeture ou la contraction, pour une période assez longue, des nombreux débouchés dont la France disposait traditionnellement pour la vente de ses produits de luxe rendent indispensable la création de nouveaux courants d'exportation. M. David Bruce a déclaré que, dans le cadre du programme quadriennal français, le développement de la production agricole et industrielle devait permettre d'exporter de grandes quantités de denrées et d'articles de consommation courante.

De l'avis de plusieurs orateurs, la mise en valeur des territoires d'outre-mer doit jouer un rôle essentiel dans le relèvement économique de notre pays. Parmi les possessions extra-métropolitaines dont disposent les pays européens, les nôtres sont considérées comme parmi les plus riches et les plus susceptibles de développement. Plusieurs allusions ont été faites aux possibilités qu'offrent les investissements de capitaux privés américains et l'élaboration du programme récemment esquissé par le président Truman dans son discours d'inauguration. M. Bruce

s'est félicité de l'attitude adoptée par les autorités et par les milieux d'affaires en France devant l'éventualité d'une coopération franco-américaine pour l'exploitation rationnelle et efficace des ressources, surtout minérales, des territoires d'outre-mer, dont, a-t-il dit, la balance commerciale, actuellement déficitaire, devrait être favorable d'ici 1952.

Contrastant avec les thèses soutenues par les dirigeants de l'ECA et par le *Watch Dog Committee*, il est à remarquer également que des opinions favorables à la stricte exécution des réparations dues par l'Allemagne ont été exprimées avec force par certains parlementaires, notamment Mr. Douglas, représentant démocrate de la Californie, et par le sénateur Pepper. Au cours d'une vigoureuse intervention celui-ci a réclamé un accroissement des fournitures allemandes notamment de charbon, afin de permettre à la France d'utiliser pleinement ses ressources en minerai de fer et d'accroître sa production métallurgique et sidérurgique. Il a rappelé qu'à la conférence de Potsdam il avait été envisagé de disperser l'industrie allemande de l'acier afin d'éviter le retour en Europe d'une suprématie économique allemande qui avait été l'un des instruments de sa politique de domination et d'agression.

Enfin, les débats du Congrès ont fait apparaître d'une manière générale, l'intérêt que les milieux américains attachent au développement d'une politique d'intégration et de coopération économique en Europe. Celle-ci est considérée comme l'une des conditions essentielles du redressement européen. Il y a lieu de se féliciter que la France ait été présentée à cet égard, comme l'une des nations marquant les meilleures dispositions et ayant fait les efforts les plus sérieux pour la réalisation de cette politique.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

114

NOTE DU SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE[1]

Commerce entre la France et les pays d'Europe orientale

N. *Paris, 22 février 1949.*

Le programme français à long terme prévoit que le commerce de la France avec les «pays non participants» s'équilibrera en 1952 (263 millions de dollars d'exportations, contre 258 millions de dollars d'importations). Or, cette rubrique comprend, à la fois les pays de l'Est européen et ceux d'Extrême-Orient. Comme il est vraisemblable que dans les prévisions d'exportation vers l'Extrême-Orient, il a été tenu

[1] Note manuscrite : «*Brunet, vu* ».

compte d'une reprise de fournitures de l'Indochine à ses clients habituels, reprise qui devrait normalement se traduire par un excédent d'exportation vers ces régions, il s'ensuit qu'il y aura déficit vis-à-vis des pays d'Europe orientale. En d'autres termes, en 1952, la France vendrait moins qu'elle n'achèterait dans les pays de l'Est européen. Sans doute, en établissant ces prévisions, a-t-on songé à ménager à ces pays un solde créditeur destiné à régler des paiements financiers relatifs à d'anciennes dettes. Mais il n'est nullement indispensable, pour assurer ces paiements, que les exportations des pays de l'Est vers la France dépassent leurs importations de France, sous réserve bien entendu que les échanges de l'Est et de l'Ouest européens soient multilatéralisés.

Dans le cadre où le programme à long terme de nos échanges commerciaux a été élaboré (et qui est celui du bilatéralisme), on s'est trouvé forcément limité par la considération des besoins de la France que l'Est européen est susceptible de satisfaire.

Or, si nous devons, comme le prévoit notre programme à long terme, devenir un pays exportateur de produits agricoles, nous serons dans un domaine important un pays concurrent et non pas complémentaire des pays de l'Est. Nos achats se limiteront, sans doute, aux matières premières nécessaires à l'industrie.

Cependant, si au lieu de prendre pour base de calculs les possibilités d'importations en provenance des pays de l'Est, on envisageait des possibilités d'exportation vers ces mêmes pays, les résultats seraient totalement différents. En effet, ces pays sont acheteurs de biens d'équipement, c'est-à-dire de produits de l'industrie lourde et de l'industrie mécanique qui, dans l'avenir, figureront parmi nos principaux articles d'exportation. Le plan français fait une large place au développement de ces fabrications à destination des marchés extérieurs, l'une des grandes directives de la politique économique française étant de remplacer dans ce domaine, et dans toute la mesure du possible, l'industrie allemande. Or, il convient de rappeler que les pays de l'Europe centrale et orientale constituaient, après les pays industriels de l'Europe occidentale, le débouché le plus important de l'industrie allemande.

L'expansion du commerce français avec les pays de l'Est et la substitution des fournitures françaises aux livraisons anciennement faites par l'Allemagne à ces pays représentent un objectif rationnel. Il est bien certain que la condition nécessaire pour que la France puisse s'adjuger une partie des anciens marchés allemands est la multilatéralisation des échanges de l'Ouest européen avec les pays de l'Est. Si l'Europe orientale peut offrir à l'Europe occidentale prise dans son ensemble (c'est-à-dire à tous les pays occidentaux sauf la France) une importante quantité supplémentaire de denrées alimentaires, rien ne s'oppose, en principe, à ce qu'une partie de ces produits soit payée par un excédent d'exportations françaises: la France recevrait en paiement des devises, du sterling par exemple, dont les pays de l'Est auraient un surplus.

Une telle structure des échanges aurait, pour la France, l'avantage de faciliter ses achats dans la zone sterling comme il est certain que les prévisions de nos échanges avec cette zone pèchent par excès d'optimisme, une correction, très opportune, serait apportée à notre programme.

Il semble donc qu'il y aurait lieu de réviser complètement notre politique d'exportation vers les pays de l'Est; au cas où nous aurions l'assurance de pouvoir trouver dans ces pays certaines devises qui nous manquent, nous ne devrions pas hésiter à avoir un excédent commercial considérable avec ces pays. Ainsi se trouverait en partie résolu le problème angoissant des débouchés qui se posera dès l'année prochaine à notre industrie lourde. Il ne faut pas oublier que l'Allemagne compte multiplier par 10 d'ici 1952 son commerce avec l'Europe orientale[1].

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 333)

115

M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

L. *Paris, 22 février 1949.*

Vous trouverez ci-joint une note[2] que j'ai faite pour le ministre en fonction de votre lettre du 24 janvier[3].

Le ministre me l'a renvoyée avec l'annotation suivante :

«Je ne suis pas partisan d'une garantie unilatérale donnée à un pays nommément désigné; elle serait plus compromettante qu'efficace.

Mais, la volonté de maintenir le statu quo territorial et de le tenir à l'abri de toute attaque extérieure pourrait être utilement affirmée à 3».

Vous pouvez donc, dès à présent, marcher sur ces bases et tâter nos interlocuteurs anglais. Pour la bonne règle, j'ai chargé Margerie de faire

[1] La question devenait de plus en plus importante, d'autant plus que l'on s'attendait à ce que les États-Unis exercent une pression de plus en plus vive pour restreindre le commerce avec les pays de l'Est. En vue des réactions possibles de l'opinion publique, il importait de réfuter l'argument selon lequel les restrictions ne s'imposeraient que dans le domaine des produits stratégiques. Les exportations françaises vers l'Est porteront surtout sur du matériel d'équipement. Conserver des relations économiques avec les pays d'Europe orientale était un impératif politique et économique catégorique, mais les engagements de la France dans le plan à long terme des pays adhérant au plan Marshall lui interdisaient d'avoir une balance commerciale favorable (note du 25 février du service de Coopération économique, non reproduite).

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

un télégramme confirmant officiellement cela et qui vous arrivera par valise.

Dînant hier soir chez Harvey, je lui en ai déjà dit un mot et l'ai trouvé intéressé et compréhensif.

Je crois vraiment, si nous voulons collaborer avec les Anglais en Méditerranée, il faut nous éloigner un peu des problèmes locaux. Je ne suis pas certain que le *Foreign Office* soit aussi favorable au rétablissement de nos affaires au Levant que M. Bevin ne l'a dit à M. Schuman. D'autre part, s'il s'agissait pour nous de couvrir d'une garantie particulière un pays nommément désigné, l'opinion française pourrait s'étonner que nous ne disions rien de Suez. Or, l'évocation de l'Égypte risquerait de heurter Londres.

Pour toutes ces raisons, je crois que l'idée d'une déclaration visant la Méditerranée et non les pays du Levant répond mieux à nos intentions et aux réalités de la situation que nous souhaitons trouver. En outre, une formule de cette nature apparaîtrait à la Syrie et au Liban comme une alternative à la signature d'un traité d'alliance particulier avec un pays déterminé. L'idée de traités anglo-syrien et anglo-libanais n'est pas abandonnée par tout le monde. Ceux à qui elle ne plaît pas se trouveront encouragés dans leur résistance s'ils ont l'impression que la répudiation d'un accord bilatéral n'a pas pour effet de rejeter leur pays en dehors de ce que faute de mieux nous appellerons la communauté occidentale[1].

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 95)

116

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. *Moscou, 22 février 1949.*

J'ai par mon télégramme en clair n° 2.807 du 28 décembre, ainsi que par mes dépêches n°s 147/AS du 26 janvier et 252/AS du 10 février, informé le Département des réactions de la presse soviétique au regard de l'affaire indonésienne[3].

[1] Un ajout manuscrit de Chauvel suit cette lettre : «*J'ajoute que, bien évidemment, ni la Belgique, ni la Hollande, ni le Luxembourg ne peuvent logiquement être opposés à prendre des engagements en Méditerranée. Le Canada non plus, qui d'ailleurs nous a déjà fait connaître son sentiment sur ce point*».

[2] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et en copie à la direction d'Europe et au Secrétariat des Conférences.

[3] Documents non reproduits.

La résolution adoptée le 29 janvier par le Conseil de sécurité, quelles que soient les critiques dont elle a pu être ici l'objet, a clos le débat et écarté au moins pour quelque temps l'Indonésie de l'actualité diplomatique. Le moment peut donc paraître choisi pour essayer de définir à l'aide de la presse quelles ont été dans leur ensemble les thèses soviétiques sur le conflit indonésien en général et sur les disputes auxquelles il a donné lieu au Conseil de sécurité en particulier et quel parti le Kremlin a entendu tirer de cette affaire pour le bénéfice de sa propagande tant à l'intérieur de l'Union qu'en Asie orientale et dans le monde entier.

L'opération hollandaise a donné l'occasion à Moscou d'attaquer de tous côtés: le gouvernement de La Haye en tant qu'agresseur direct; les puissances colonialistes, alliées naturelles de la Hollande; les États membres du Conseil de sécurité qui, par leur attitude molle ou hypocrite auraient fait «le jeu des colonialistes hollandais»; la Commission des bons offices et l'Organisation des Nations unies qui n'ont pas su prévenir le conflit; enfin le gouvernement indonésien lui-même accusé de collusion avec les États-Unis et coupable d'avoir persécuté le mouvement de libération nationale et de s'être ainsi privé des éléments les plus capables de défendre l'indépendance du jeune État «contre les appétits des impérialistes».

Mais la presse a en réalité dirigé ses attaques contre les États-Unis qu'elle a dépeints comme les véritables responsables des événements et le meilleur soutien de l'action hollandaise, «malgré tous les efforts qu'ils ont déployés pour donner l'apparence du contraire». Les réactions de l'opinion publique américaine contre la Hollande dès les premiers jours du conflit, le fait que les États-Unis aient immédiatement saisi de l'affaire le Conseil de sécurité, et la condamnation de l'agresseur prononcée par leur représentant en des termes qui furent jugés inacceptables par le gouvernement hollandais mirent sans doute les Soviétiques dans une position difficile. Il leur fallait tout faire pour éviter que les États-Unis puissent donner à ce propos un démenti aux théories de Lénine sur l'impérialisme, et frustrer l'Union soviétique du prestige qu'elle entend tirer de son prétendu monopole de la défense des peuples opprimés.

C'est donc, à en juger par la presse de ce pays, une partie très serrée qu'a dû jouer l'URSS au Conseil de sécurité pour démasquer «l'hypocrisie de l'attitude des États-Unis et l'incompatibilité de leurs desseins et de leurs déclarations».

Avant l'attaque du 18 décembre, la presse soviétique avait depuis longtemps signalé «l'emprise croissante du capitalisme américain» en Indonésie et relevé par exemple que les investissements étrangers dans ce pays, dont le total atteindrait deux milliards de dollars, se répartiraient de la manière suivante:

– 1 milliard aux États-Unis;

– 500 millions à l'Angleterre;

– 300 millions à la Hollande;
– et 200 millions à la France.

Le capitalisme américain désirerait s'assurer dans l'archipel de la Sonde le contrôle de richesses naturelles aussi importantes du point de vue stratégique que du point de vue économique, notamment le pétrole, l'étain et le caoutchouc.

Dans cette vue, les États-Unis auraient pratiqué une politique de double jeu qui consistait à s'assurer une position privilégiée auprès du gouvernement Hatta, tout en soutenant et en armant la Hollande, le mouvement national de libération «seul véritable rempart contre le colonialisme» devait être détruit en tout cas.

Au cours de l'année passée, la dépendance du gouvernement de Djokjakarta vis-à-vis des «magnats de Wall-Street» serait devenue de plus en plus évidente. C'est ainsi que cédant à la pression des États-Unis le gouvernement Hatta aurait non seulement abandonné les plans de nationalisation des ressources naturelles du pays, mais encore aurait commencé à vendre l'avoir national aux impérialistes étrangers. La Maison Matthew Fox aurait de la sorte obtenu le monopole du commerce extérieur de la République; en septembre 1948, le gouvernement Hatta aurait «consenti à recevoir un emprunt américain sur gage des richissimes gisements de minéraux indonésiens»; les monopoles américains auraient mené des négociations avec le gouvernement républicain en vue de l'exploitation des gisements de pétrole de Sumatra.

En même temps, les États-Unis non moins intéressés que les Hollandais à ne pas permettre que fût créé un gouvernement capable de défendre les intérêts nationaux du pays contre les «attentats des rapaces coloniaux», ont tout fait pour affaiblir «le mouvement de libération nationale», en s'appuyant sur des éléments traîtres de la bourgeoisie indonésienne.

Au début de juillet une entrevue secrète de Monsieur Ogbourne, deuxième représentant américain à la Commission des bons offices, avec Monsieur Hatta aurait eu lieu à Saragan (Java). M. Ogbourne aurait invité les autorités de Djokjakarta à réprimer le mouvement démocratique et promis d'envoyer des armes. C'est à la suite de ces instructions que le gouvernement Hatta aurait «provoqué» la révolte de Madioen dans la vue de décapiter les forces de progrès du pays et d'en finir avec les organisations démocratiques et surtout avec les syndicats.

Ces manœuvres, dont le principal résultat fut d'affaiblir la République, auraient été appuyées par une politique de soutien de la Hollande et de renforcement de la position de ce pays.

Créée sur les initiatives et sur les instances des États-Unis à l'ONU, la Commission des bons offices où les délégués américains tiendraient le premier rôle et dont toute la sollicitude irait aux autorités hollan-

daises, aurait été l'instrument de cette politique. Elle aurait fait tout son possible pour aider les «impérialistes hollandais» à démembrer la République, à l'entourer d'une ceinture d'États-fantoches, à lui arracher des concessions facilitant aux interventionnistes l'occupation de tout le pays et à la ramener à l'état de colonie. C'est à quoi aurait visé «l'accord léonin» du *Renville* qui a privé la République d'un certain nombre de régions importantes au point de vue économique et stratégique; c'est ce but également qu'aurait poursuivi la Commission en faisant accepter au gouvernement républicain le maintien des armées hollandaises en Indonésie.

Il ne serait pas étonnant dans ces conditions que les États-Unis aient aidé les Hollandais dans leur effort d'armement en Indonésie. Tous les journaux ont donné au mois d'octobre des précisions empruntées au correspondant de Bangkok, du quotidien tchèque *Svobodnie Slovo* sur l'augmentation des livraisons par les Anglais et les Américains d'armes et de matériel de guerre à l'armée hollandaise en Indonésie, et la presse soviétique n'a pas manqué de relever, après l'ouverture du conflit, que les troupes hollandaises utilisaient presque exclusivement du matériel américain. Elle a fait grand usage des protestations élevées à ce sujet par Monsieur Harold Ickes, ancien ministre américain de l'Intérieur.

Voilà dans son ensemble la thèse soviétique telle qu'elle se dégageait de la presse de l'année 1948 à la veille du conflit d'Indonésie, et telle qu'elle a été résumée dans le n° 2 des *Temps Nouveaux* du 5 janvier. La bataille diplomatique menée par la délégation de l'URSS au Conseil de sécurité a tendu principalement à démontrer que malgré qu'ils aient «en paroles» condamné l'agression hollandaise, les délégués américains avaient en vérité pour instruction de permettre que cette opération colonialiste pût être menée à bien. C'est pourquoi la presse soviétique n'a rien négligé pour opposer aux «propositions insuffisantes» ou aux «manœuvres» de la délégation américaine la netteté des propositions soviétiques «seules susceptibles de faire cesser le conflit et de préserver l'indépendance du peuple indonésien».

*

Il semble que ce soit lors des premières séances du Conseil de sécurité que l'attitude américaine ait le plus embarrassé les Soviétiques. La presse n'a pu passer sous silence les déclarations de Monsieur Jessup condamnant l'agression hollandaise et la résolution proposée par lui tendant à recommander aux deux parties suspension immédiate des hostilités et retrait de leurs forces armées en deçà des limites des zones démilitarisées établies conformément à l'accord de trêve du 17 janvier 1948. Mais elle a déclaré que la proposition américaine de retrait des troupes ne pouvait manquer d'être repoussée et marqué que l'abstention du délégué argentin «qui était assis à côté du délégué américain», ainsi que celle du représentant canadien, avaient suffi à faire

échouer cette motion. La première phase des débats aurait prouvé que les impérialistes hollandais avaient agi dans l'assurance que les États-Unis continueraient à leur avantage leur politique de complicité. Sans doute les délégués américains, de même d'ailleurs que les délégués britanniques, ne ménagèrent-ils point leur éloquence pour condamner formellement l'action du gouvernement hollandais. Toutefois «quand il fut question d'adopter des mesures concrètes, leurs accents furent différents». Des mesures véritablement efficaces n'auraient été proposées que par la délégation soviétique qui insista pour que le Conseil de sécurité exige la cessation immédiate des hostilités, le retrait des troupes hollandaises sur leurs positions de départ et le contrôle de ces décisions par une commission du Conseil. La résolution adoptée grâce aux efforts du bloc anglo-américain, demandant aux deux parties de cesser les opérations militaires alors que ce dont il s'agissait était un acte unilatéral d'agression dont la Hollande s'était rendue coupable, ne pouvait qu'encourager cette dernière dans son action. Elle l'encourageait également en maintenant la compétence de la Commission des bons offices dont l'activité n'aurait jusqu'alors tendu qu'à aggraver le conflit et non point à le prévenir.

Il n'aurait pas été étonnant dans ces conditions que la guerre ne s'arrêtât point et que le Conseil ait été obligé de reprendre à la fin du mois de janvier ses discussions sur la question indonésienne.

En même temps qu'elle multipliait les informations sur la poursuite des hostilités et la résistance du peuple indonésien, la presse rendait compte longuement des séances du Conseil au cours desquelles le délégué de l'URSS et le délégué ukrainien critiquaient la décision du 24 décembre dont l'inefficacité était prouvée par les faits et insistaient chaque jour pour que soient adoptées des mesures concrètes, notamment le retrait des troupes. Elle s'est attachée à faire ressortir le caractère de plus en plus évident de la complicité des États-Unis dont toute l'action au Conseil n'aurait tendu, avec l'appui des diverses délégations du bloc anglo-américain, qu'à laisser aux Hollandais le temps nécessaire pour détruire complètement la résistance indonésienne. C'est dans cette vue par exemple qu'elle a insisté sur le caractère dilatoire et impratique de la motion présentée par la délégation colombienne aux termes de laquelle «les représentants consulaires à Batavia étaient invités à présenter aussi vite que possible un rapport sur la situation dans la République d'Indonésie pour l'information et l'orientation du Conseil de sécurité». En passant, la presse se livra le 29 décembre à une vive attaque contre Monsieur Palar, représentant de l'Indonésie, qui, après l'échec d'une motion soviétique favorable à son pays, et alors que durant la séance son attitude passive avait été remarquée, était allé après le vote converser avec le délégué américain «déployant à l'égard de ce dernier une évidente servilité».

Ayant prétendu faire ample démonstration de la complicité du bloc anglo-américain et du désir de ce bloc de laisser aux Hollandais le

temps nécessaire à l'accomplissement de leurs desseins, la presse durant tout le mois de janvier, tout en ne négligeant aucune information relative à la résistance indonésienne, insista surtout sur le fait que les débats au Conseil traînaient en longueur pour le plus grand profit de l'agresseur. Elle répéta naturellement, lors de chaque compte-rendu, que seule la délégation soviétique avait une attitude nette et ferme qui contrastait avec «la cynique complicité des Anglais et des Américains avec l'agresseur hollandais».

Lors des séances des 27 et 28 janvier, les débats auraient tourné au désavantage du bloc anglo-américain, que la conférence de Dehli aurait placé dans une situation délicate. Le délégué américain, obligé de rejeter les conclusions de Dehli, jugées pourtant timides par les Soviétiques, serait complètement démasqué. La résolution des quatre Puissances finalement adoptée le 29 janvier et ordonnant la cessation immédiate des hostilités et la restauration du gouvernement indonésien à Djokjakarta, outre qu'elle ne serait que de pure forme, aurait fait ressortir l'incapacité du Conseil de sécurité et «les honteuses manœuvres des Puissances occidentales», puisqu'aussi bien dès le 24 décembre, le Conseil avait déjà adopté une résolution tendant à la fin de la guerre.

La presse place dans la bouche de M. Palar la conclusion qu'il convient de donner «à ces débats», à savoir que rien ne saura réduire la résistance du peuple indonésien décidé à conquérir sa liberté, et que par conséquent la guerre des partisans se poursuivra en Indonésie.

*

L'affaire indonésienne semble bien, si serré qu'ait été à un moment le jeu américain, avoir fourni à l'Union soviétique un thème de propagande qu'elle exploitera autant qu'elle le pourra.

Déjà la presse multiplie les informations sur le développement des hostilités à Java et à Sumatra, qui, selon un communiqué publié le 17 février par M. Palar, tourneraient à un désastre pour les Hollandais.

L'URSS en prétendant avoir été une fois de plus le seul véritable et sincère défenseur des peuples opprimés, fait effort pour rassembler nationalistes et communistes dans «les mouvements de libération nationale» contre l'Europe et l'Amérique. Elle pense que le conflit d'Indonésie peut l'aider dans cette tâche. Le développement des mouvements nationaux de résistance en Extrême-Orient est en ce moment un des thèmes préférés de la presse soviétique. Svetlov écrivait encore le 9 février dans les *Temps Nouveaux* à propos de la Mandchourie, que «les progrès obtenus sous la direction du parti communiste dans le domaine du relèvement politique et économique sont comme un phare et comme un exemple pour tous les pays d'Asie dont les peuples luttent pour se dégager des chaînes de la féodalité et du joug colonial». Il serait grave que l'affaire d'Indonésie vint renforcer les «mouvements de libération nationale» dans l'Asie du Sud-Est. Le chargé d'affaires des Indes

m'a dit que les débats du Conseil de sécurité, l'incapacité de celui-ci de faire cesser les hostilités et sa répugnance à condamner franchement l'agresseur, ne pouvaient manquer d'avoir de profondes répercussions chez les populations de l'Inde et probablement chez tous les peuples de l'Asie sud-orientale.

Il importe que les nations occidentales fassent usage de prudence et de vigilance pour éviter toute action susceptible de faciliter aux communistes l'utilisation qu'ils entendent faire du réveil des nationalités en Extrême-Orient.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 21)

117

COMPTE RENDU DE RENSEIGNEMENTS N° 45[1]

Entretien de l'attaché militaire avec le ministre de la Défense au sujet de la neutralité scandinave

C.R. *Stockholm, 24 février 1949.*

Très secret[2].

Il a été rendu compte dans la note d'information n° 5/SS du 22 novembre 1948 des entretiens qu'avaient eu en novembre les attachés naval et militaire avec M. Vougt, ministre de la Défense nationale[3]. Les déclarations de celui-ci avaient paru refléter non pas une opinion personnelle mais bien la position du Cabinet suédois; sous forme d'une sorte de conférence de presse mise au point d'avance, elles voulaient justifier, vis-à-vis de l'opinion militaire de notre pays, l'attitude que la Suède avait décidé de prendre au cours des mois à venir.

Dans des conditions toutes différentes, le ministre de la Défense a été entraîné le 18 février 1949, au cours d'une conversation chez l'attaché militaire des États-Unis, à faire de nouvelles déclarations; elles expriment cette fois-ci, sans fard, les convictions neutralistes du ministre.

*

«Nous sommes en première ligne devant le colosse russe; ne comparez pas notre situation à celle de la Norvège que nous couvrons sur presque toute sa frontière, ni à celle de la France que protège la zone d'occu-

1 Destinataires : EMGDN, EMG-FA/G/2. Copies à l'ambassadeur de France à Stockholm.

2 *Note du document* : «Source personnelle».

3 Voir *DDF*, 1948-II, n° 368.

pation américaine, ni *a fortiori* à la Grande-Bretagne et aux États-Unis séparés de l'Europe par l'étendue des mers.

«Nous sommes en première ligne, et vous savez qu'il est impossible à l'Amérique de nous aider à temps. Je dis impossible, soit maintenant, soit l'an prochain ou dans un avenir plus lointain. Nous ne pensons pas comme vous autres Français; l'aide américaine sous la forme d'une guerre technologique (bombe atomique) ne suffirait pas à écarter le péril de l'invasion.

«Vous, Occidentaux, devriez comprendre qu'en nous offrant une alliance formelle, vous risquez de voir les opérations s'étendre à la Scandinavie qui serait envahie puisque vous ne pouvez nous aider. Convenez que ce ne serait pas votre intérêt. Notez que sur le théâtre européen, d'une part, la possession de la façade occidentale de l'Europe serait nécessaire et suffisante à la poursuite de la guerre par les Soviets, et que d'autre part, les terrains d'aviation de Grande-Bretagne et ceux de l'Europe occidentale suffiraient à l'installation des escadres aériennes qui auraient à bombarder la Russie. L'occupation de la Scandinavie ne procurerait aucun avantage aux belligérants.

«Vous n'avez pas les moyens d'étendre votre front défensif, alors pourquoi ne pas favoriser notre conception: établissement au nord de l'Europe d'un front indépendant, idéologiquement du côté occidental mais rigoureusement neutre dans la pratique. C'est selon moi votre intérêt.

«À la conférence de Karlstad, nous avions pris des risques, accepté de sortir de notre isolement traditionnel, endossé des responsabilités dans la défense de nations sœurs: nous promettions d'utiliser nos forces à la défense de la Norvège et du Danemark insulaire (européen). Le Danemark aurait pu se consacrer à la défense du Jutland. Nous aurions collaboré avec la marine britannique dans les Belts et le Kattegat; l'Amirauté de Londres avait été très intéressée par ces conceptions. Nous devions collaborer au réarmement du Danemark et de la Norvège. S'il est exact que nous n'avons que 1 500 ouvriers dans nos usines d'aviation, 6 000 dans nos usines d'armement, nous sommes assurés, par contre, de pouvoir utiliser 50 000 hommes à nos fabrications aéronautiques après une mise en train de cinq ans et de pouvoir ainsi construire une puissante flotte aérienne scandinave: nous avons la technique; il nous aurait suffi d'une aide économique américaine pour compenser la diminution de nos exportations, ces 50 000 ouvriers devant être pris sur l'effectif des industries exportatrices. Comment les USA ne comprennent-ils pas qu'il est nécessaire à tous de respecter l'intégrité de la Scandinavie et se refusent-ils à contribuer à son réarmement?».

*

J'objectai que cette thèse serait sans fondement du jour de l'entrée de la Norvège et du Danemark dans le Pacte atlantique; la simple éventualité d'installation en temps de guerre de bases américaines en Norvège donnerait à la péninsule un intérêt militaire.

Plus précisément, dans l'hypothèse de survols du territoire suédois par des appareils alliés, un tragique dilemme serait posé à la défense suédoise: la Suède interdirait-elle son ciel aux avions américains?

«En cas de survol de la Suède, m'a répondu M. Vougt, nous nous défendrons.

«Mais vous allez trop vite, il n'est pas prouvé que la Norvège adhère au Pacte atlantique; M. Bevin ne s'est rallié lui-même à la thèse américaine relative à l'adhésion du gouvernement d'Oslo, que sous la pression de Washington. L'opposition norvégienne est encore forte.

Mais si nous devons nous trouver isolés, nous ferons un effort militaire tel que personne ne se risquera à enfreindre notre neutralité. Dès aujourd'hui, en dehors de la DCA, nous n'avons pas tant de points faibles».

Suivit un long développement sur la défense de la Suède, la Suède seule.

*

Revenant à son argumentation favorite sur la Finlande, M. Vougt a rappelé une fois de plus que la prise de position de son gouvernement aux côtés des Occidentaux aurait comme conséquence immédiate et minima l'occupation de la Finlande; cette éventualité devrait être évitée à tous prix:

- pour une raison affective: la Finlande, dont la population compte 20 % de Suédois, doit être préservée de cette épreuve;
- pour une raison militaire: le territoire finlandais encore libre assure à la Suède deux mois de délais pour sa mobilisation.

Pour conclure, M. Vougt a déclaré avec conviction: «C'est le devoir de tout gouvernement de maintenir le peuple dont il est responsable en dehors de la guerre. C'est dans ce sens que j'agirai. Et j'ose dire que je vais plus loin que mes compatriotes ne le voudraient, en acceptant de prendre des risques notables pour défendre le Danemark et la Norvège».

Les exagérations manifestes du ministre de la Défense visant le potentiel suédois en matière d'industrie aéronautique, ses développements trop optimistes sur les possibilités militaires de la Suède, ses considérations stratégiques sommaires, ont donné à son exposé un caractère de légèreté qui en diminue l'importance.

Un point cependant mérite d'être retenu: l'affirmation du ministre concernant l'interdiction du ciel suédois aux escadres aériennes anglo-saxonnes. Cette affirmation est en effet à rapprocher d'autres déclara-

tions attribuées à M. Vougt selon lesquelles il aurait insinué qu'il n'est pas de l'intérêt des puissances occidentales de forcer la Suède à entrer en lutte aux côtés de leurs adversaires[1].

Les attachés militaires américains et britanniques devant cette position intransigeante, se demandent si, dans ces conditions, la livraison d'appareils *Vampires* à la Suède devrait être poursuivie.

Nul doute en tout cas que les officiers conseillers militaires des Ambassadeurs des États-Unis et de Grande-Bretagne à Stockholm, ne soient d'avis que la présence de M. Vougt dans le Cabinet suédois est une raison suffisante pour que la Suède ne soit pas aidée plus avant dans son réarmement.

(Direction d'Europe, Suède, volume 8)

118

M. Baelen, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 144. *Varsovie, 24 février 1949.*
Confidentiel.

J'ai l'honneur de faire parvenir ci-joint à Votre Excellence la traduction du discours que le ministre de la Sécurité publique a prononcé devant la Diète polonaise le 10 de ce mois. Ces déclarations, que j'ai déjà analysées par télégramme, traitent de la renaissance des activités clandestines anti-gouvernementales, mais leur teneur montre suffisamment que le ministre s'adressait moins aux parlementaires polonais qu'aux services de renseignement des puissances anglo-saxonnes. Ceux-ci sont visés de façon directe et réitérée et M. Radkiewicz n'a pas hésité à affirmer qu'il avait en mains des preuves irréfutables, dont il ferait usage «en temps propice».

J'ai demandé à mon collègue britannique ce qu'il en était du bien-fondé de cette affirmation. Sir Donald Gainer m'a répondu que, malheureusement, elle n'était sans doute pas prononcée à la légère.

À l'ambassade des États-Unis on semble également redouter les divulgations du ministre de la Sécurité.

[1] *Note du document* : «"Si les puissances occidentales refusent de nous vendre du matériel de guerre, sous motif que nous pourrions l'employer pour défendre notre neutralité contre les puissances occidentales mêmes, nous pouvons répliquer qu'il est de leur propre intérêt de ne pas nous forcer à entrer en lutte aux côtés de leur adversaire" (Extrait du *Dagens Nyheter* du 19.2)».

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Washington, Baden, fait le 10-3-1949. Bulletin, f[ai]t (en omettre l'exorde)*».

La question de la clandestinité en Pologne n'est pas aisée à traiter, les précisions font défaut, elle mérite cependant d'être examinée avec soin en raison de ses aspects politiques.

Depuis la fuite de M. Mikolajczyk l'opposition légale a pris fin. Les adversaires du gouvernement sont placés devant l'alternative suivante : ou se soumettre passivement, ou recourir à l'illégalité. La tentation de s'engager dans cette voie est forte. Le climat moral est favorable. L'impopularité du régime va croissant. Le nombre des personnes lésées par lui augmente. Aux grands propriétaires et grands industriels ruinés s'ajoute la masse des commerçants, petits entrepreneurs, professions libérales, paysans aisés, tous réduits à la dépossession plus ou moins complète et plus ou moins rapprochée. Les intérêts ne sont pas seuls atteints, les sentiments le sont également. La bolchevisation en cours viole toutes les valeurs traditionnelles du polonisme : foi religieuse, nationalisme, amour de la famille, individualisme. Toute personne suspecte de sentiments nationalistes est rejetée du parti et de la vie publique. Souvent elle est chassée de son emploi. Les difficultés matérielles d'approvisionnement font grossir le nombre des mécontents. La population, enfin, a le goût atavique de la clandestinité et la tradition de l'insurrection.

Le penchant pour l'illégalité est freiné par d'autres sentiments : la puissance de l'État et l'inutilité ou la nocivité de l'action clandestine. La démocratie policière polonaise dispose d'un appareil défensif et répressif impressionnant. L'armature totalitaire du régime permet à une minorité de gouverner le pays. Ceux qui osent braver l'État se heurtent à la force publique qui se compose de l'UB ou Police politique (100 000 hommes), la Milice ou gendarmerie (90 000 hommes), enfin l'ORMO (ou Milice auxiliaire 120 000 hommes), enfin l'armée. La terreur que fait régner le régime suffit à décourager le plus grand nombre.

Tous savent enfin que si, d'aventure, le pouvoir établi connaît des signes de faiblesse, l'aide extérieure soviétique viendrait aussitôt étayer l'édifice chancelant.

En présence d'un tel adversaire, la résistance apparaît non seulement inutile, mais encore nuisible. La nation, épuisée par les pertes de la dernière guerre, ne disposant que d'une mince élite est contrainte à la raison. L'héroïsme est considéré comme un accessoire désuet du passé. Devant l'impossibilité de renverser un régime trop solidement installé, l'attentisme est prôné, le salut du pays ne pouvant venir que de l'extérieur. Selon une opinion assez répandue, les Russes se réjouiraient d'une insurrection polonaise qui leur donnerait l'occasion et le prétexte de supprimer tous les éléments qui les gênent.

L'hostilité soviétique à l'égard de l'élite polonaise se traduirait dès maintenant par des plans prévoyant la déportation de tous les intellectuels en cas de conflit. Cette mesure serait prise dans le but d'assurer

la sécurité des arrières russes. Dans ces conditions, la sauvegarde biologique de la nation est considérée par beaucoup comme le bien suprême auquel tout doit être subordonné.

Il existe cependant des mouvements clandestins. Il n'y a pas, autant qu'on puisse le savoir, de résistance unique et généralisée, mais différentes organisations autonomes. Des maquis subsistent dans l'Est et le Sud-Est du pays. Provenant soit d'éléments qui ne sont plus déclarés lors de l'amnistie du 22 février 1947, soit de nouvelles recrues. Au nombre des groupements ainsi organisés on peut citer : tout d'abord le plus important l'AK *(Armja Krajowa* ou armée de l'Intérieur polonaise dépendant de Londres). Le NSZ *(Narodowy Sily Zbrojne)* et le WIN *(Wolnosc i Niepodlegosc)*, mouvements de résistance surgis après la disparition officielle de l'AK. Puis l'UPA (l'armée d'insurrection ukrainienne) et le WRN (Wolnosc, Rownosc, Niepodlegosc), parti socialiste clandestin.

Des bandes d'hommes des bois sont signalées dans d'autres régions de Pologne et la liquidation d'une d'entre elles vient d'être annoncée par la presse, dans la province de Varsovie. L'importance de ces bandes est variable et dépend de la politique suivie par le gouvernement dans les campagnes. En cas de mécontentement paysan résultant, par exemple, de la collectivisation des terres, les effectifs pourraient devenir importants. Il est à remarquer que le ministère de la Sécurité n'a pas publié dans le budget de 1949 comme il le faisait les années précédentes, le chiffre de ses pertes dans la lutte contre les mouvements clandestins.

Dans les terres récupérées, les conditions sont contraires à l'action secrète. Les habitants venus de régions différentes ne se connaissent pas et se méfient les uns des autres. Dans la capitale, les villes et les agglomérations, l'action souterraine semble se limiter à des réseaux de renseignements travaillant en contact avec l'émigration et les services étrangers.

Aucun symptôme de résistance n'a été relevé jusqu'à présent dans l'Armée qui est étroitement contrôlée après avoir été complètement épurée. Dans son état actuel la clandestinité ne constitue pas un danger pour le gouvernement. Les dirigeants peuvent seulement craindre quelques attentats ou manifestations de terrorisme contre leurs personnes. Ils n'ont pas à redouter un mouvement insurrectionnel capable d'ébranler le régime.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 43)

119

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 322 *Londres, 24 février 1948.*

Confidentiel.

Par sa dépêche n° 513/AL, en date du 12 février 1949[2], le Département a bien voulu me communiquer la traduction d'un article paru dans le *New York Times* du 27 janvier concernant la coopération anglo-américaine pour le développement économique des territoires d'outre-mer, et me demander de lui indiquer dans quelle mesure les projets évoqués dans ce document s'harmonisent, dans l'esprit des services britanniques, avec les travaux de l'Organisation européenne de Coopération économique et la coopération économique franco-britannique en Afrique.

En ce qui concerne l'article en question, on déclare au *Foreign Office* que, sans rien contenir de complètement inexact, il donne une idée fausse de la réalité. Tous les projets dont il annonce la réalisation d'ici six à dix-huit mois méritent à peine le nom de projets. Il s'agit d'idées très générales, d'ailleurs souvent anciennes, concernant la mise en valeur des territoires africains, en particulier l'évacuation vers la mer des matières premières produites à l'intérieur du continent. Ces idées ont été exposées aux Américains à l'occasion de conversations qui ont eu lieu au sujet de la fourniture de matières premières stratégiques en application de l'article V du traité bilatéral anglo-américain du 6 juillet dernier pour l'application du plan Marshall.

C'est en effet sur ce texte que le *Foreign Office* entend fonder pour le moment une coopération économique anglo-américaine sur le plan colonial qui a à peine commencé; et c'est en rapport avec la politique de constitution de stocks aux États-Unis que les quelques premiers résultats partiels suivants, dont l'importance a été grossie par le *New York Times*, ont été obtenus ou sont sur le point d'être obtenus.

a) Les indications données par M. Sulzberger concernant des livraisons de caoutchouc ne font que reproduire les déclarations faites aux Communes par M. Wilson et rapportées dans ma dépêche n° 2350/CE du 26 novembre 1948, qui faisait état d'autre part de transactions portant sur 2 000 tonnes de sisal et sur des diamants industriels. On déclare au *Foreign Office* qu'aucune nouvelle livraison n'a eu lieu depuis.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée au Service de Coopération économique, au Secrétariat des Conférences et à la direction d'Amérique.

[2] Document non reproduit.

b) Quant aux géologues et experts cartographes américains qui seraient mis à la disposition d'administrations coloniales britanniques, projet dont j'avais également entretenu le Département dans ma dépêche ci-dessus mentionnée, les conversations sont sur le point d'aboutir. Une liste de vingt-cinq experts a été établie par les services techniques américains et un fonctionnaire britannique va se rendre prochainement aux États-Unis pour effectuer, si nécessaire, une sélection après des contacts personnels. Les candidats agréés signeront alors un contrat avec l'administration coloniale, une partie de leur traitement leur étant payée en sterling prélevé sur le «compte spécial» représentant la contrepartie de l'aide inconditionnelle (mais non sur les 5 % réservés à l'achat de matières premières stratégiques), et une autre partie versée aux États-Unis en dollars par l'ECA.[1]

Il est question également de l'envoi dans des territoires britanniques d'Afrique, comme l'indique l'article du *New York Times*, d'experts américains en matière de pathologie exotique. Le Rockfeller Institute serait chargé du recrutement. Le projet semble encore assez peu avancé.

c) En ce qui concerne le manganèse de Gold Coast, les États-Unis profiteront éventuellement d'une augmentation de la production, mais les entreprises britanniques en cause n'ont pas cru devoir faire appel à l'aide américaine pour obtenir cette augmentation.

Pour le kyanite du Kenya, par contre, il est exact que les crédits américains vont être prochainement appelés à jouer un certain rôle, mais ce rôle sera très modeste. La firme productrice, la Kenya Kyanite Co, va se voir octroyer par le gouvernement britannique un prêt sans intérêt d'un montant de $ 72 000 pour l'achat d'équipement aux États-Unis, et ces dollars seront fournis par l'ECA sur les $ 25 millions réservés au développement colonial. Moyennant quoi la Kenya Kyanite C° conclurait un contrat de trois ans avec le *Bureau of Federal Supply*.

Il existe également un projet analogue concernant le cobalt de Nigeria. La firme Rhokana recevrait, par l'entremise du gouvernement britannique qui se la verrait attribuer à titre de don, une somme de $ 550 000 pour l'achat de matériel destiné à accroître la production.

On envisage enfin de développer la production de bauxite de la Jamaïque, mais les entreprises intéressées sont américaine et canadienne, et le problème est donc inverse: c'est au gouvernement britannique qu'il appartient de faciliter les investissements en assurant, en accord avec l'administration américaine, la transférabilité des bénéfices réalisés.

On déclare au *Foreign Office* que ce sont là les seuls projets qui soient actuellement étudiés avec les Américains: les allusions de M. Sulzberger à la Malaisie, par exemple, ne correspondraient à rien.

[1] ECA: *European Cooperation Agency*.

Pour le reste, l'article ne représenterait que d'ambitieuses constructions de l'esprit, particulièrement en ce qui concerne les voies de communications.

J'ajoute d'ailleurs que l'interprétation que le Département semblait enclin à donner à l'accueil chaleureux réservé par M. Bevin au quatrième point du discours inaugural du président Truman semble difficilement compatible avec les indications fournies par M. Makins au cours des conversations qui ont eu lieu le 11 février au *Foreign Office* et dont j'ai fait parvenir le compte-rendu au Département le 14 février par ma dépêche n° 221/CE[1]. La préoccupation marquée par le chef des services économiques du *Foreign Office* en ce qui concerne certains aspects du «quatrième point Truman» me semble exclure la possibilité d'un accord préétabli anglo-américain à propos de la mise en valeur des régions arriérées, y compris celles dépendant du Royaume-Uni.

La coopération qu'on cherche à établir sur ce dernier point semble bien fondée, au moins pour le moment, sur l'accord bilatéral de juillet dernier pour l'application de l'ERP[2] à la Grande-Bretagne, et dont le symétrique existe entre les États-Unis et la France. On ajoute d'ailleurs au *Foreign Office* qu'un échange d'informations sur ces questions de développement colonial grâce à l'aide américaine à la faveur du plan Marshall est hautement désirable et que le Comité d'études des territoires d'outre-mer de l'OECE est l'organisme tout désigné pour cela. On espère que ce comité se réunira prochainement, tout en déclarant qu'on éprouve une certaine difficulté à se rendre compte si des contacts suivis sont maintenus entre ses membres dans l'intervalle des sessions[3].

Les représentants français et anglais dans cet organisme ont pris part aux conversations de février 1948 à Paris et de juin 1948 à Londres: il apparaît donc qu'en marge de la prochaine réunion des contacts directs devraient permettre de passer en revue, à la lumière des développements récents, les résultats de la coopération franco-britannique sur le plan colonial. À cet égard, il serait à mon avis souhaitable de rappeler aux services compétents du ministère de la France d'outre-mer[4] qu'ils auraient intérêt à maintenir ces contacts directs qui ne font pas plus double emploi avec les réunions du groupe colonial de l'OECE que le comité économique franco-britannique ne fait double emploi avec l'OECE lui-même.

On a d'autre part l'impression au *Foreign Office* que l'ECA va désormais porter aux questions de développement colonial proprement dites un intérêt beaucoup moindre[5]. Les conseillers juridiques de

1 Document non reproduit.

2 ERP: *European Recovery Program*, soit le Plan Marshall.

3 Note manuscrite en marge: «*Non*».

4 Note manuscrite en marge: «*Oui mais platonique*».

5 Note manuscrite en marge: «*Un mois après ceci, l'ECA créait une section coloniale. 1-4-49*».

M. Hoffman seraient d'avis qu'elles sortent de ses attributions et en conséquence l'ECA ne s'occuperait plus que du *stockpiling* : les services de M. Just auraient été scindés en deux, une section traitant de l'approvisionnement en matières premières stratégiques et l'autre de l'aide technique à fournir pour faciliter cet approvisionnement.

Quant au quatrième point Truman, on attend les déclarations que fera le délégué américain au Conseil économique et social à ce sujet à l'occasion de l'examen du point 17 de l'ordre du jour. On pense que son application se fera avec une grande souplesse et une grande variété de moyens, mais que le Conseil économique et social jouera à l'égard des plans qui seront mis sur pied un rôle de contrôle analogue à celui du *watchdog committee* du Congrès américain[1].

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 56)

120

NOTE DE M. ALPHAND, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE PRÉSIDENT

N. *Paris, 26 février 1949.*

Très secret.

Une réunion a eu lieu ce matin, sous la présidence de M. Ramadier, au sujet de la suite à donner aux observations des cinq ministres des Affaires étrangères en ce qui concerne l'accélération des travaux des ministres de la Défense nationale du Pacte de Bruxelles.

Assistaient notamment à cette réunion :

le général de Lattre, le général Lechères, l'amiral Lemonnier, M. Guindey, M. Sergent. Le Département était représenté par M. Alphand.

M. Ramadier a vivement insisté pour que soient établis, le plus tôt possible :

1) Un rapport sur les besoins minima de la défense européenne occidentale.

Le général de Lattre a fait savoir que des indications précises pourraient être fournies à cet égard dans peu de jours.

2) Une étude sur la possibilité de réalisation industrielle de ce programme dans les deux hypothèses suivantes :

[1] Note manuscrite en marge : « *Voir pour les dépenses en cours d'exécution* ».

a) soit que le gouvernement décide que l'exécution du programme de réarmement occidental ne doit porter aucune atteinte à la situation économique et financière du pays;
b) soit, au contraire, dans l'hypothèse où la France supporterait entièrement la part qui lui revient dans ce programme de réarmement.

3) Un rapport sur les conditions de la répartition des charges financières du programme entre les cinq Puissances fixant notamment les bases et les modes de cette répartition. M. Sergent a été spécialement chargé de la rédaction de ce document.

M. Ramadier a rappelé que les États-Unis ont déclaré qu'ils ne seraient en mesure d'apporter leur aide financière et technique au réarmement européen que si les pays intéressés font eux-mêmes un effort pour développer et coordonner leurs projets. D'après le ministre de la Défense nationale, les résultats de l'étude entreprise par les Cinq Puissances feront ressortir l'impossibilité absolue d'exécuter le programme minimum de réarmement sans une aide américaine, sous peine de compromettre fondamentalement le relèvement économique de l'Europe occidentale. Les documents préparés doivent être soumis aux ministres des Cinq Puissances et servir ensuite de base à une vaste négociation avec le gouvernement des États-Unis. Celui-ci, devant les chiffres fournis, devrait alors prendre son parti et faire connaître l'ampleur de l'aide qu'il serait en mesure d'apporter.

M. Ramadier, parlant à titre personnel, n'a pas caché qu'il considérait que la France devait nettement poser le problème et faire comprendre aux États-Unis les conséquences qu'auraient un effort insuffisant de leur part ou des garanties trop imprécises quant aux conditions de l'aide militaire qu'ils devraient fournir à l'Occident en cas d'agression.

M. Bruce qui, à son retour des États-Unis, a rendu visite cet après-midi à M. Alphand, a abordé spontanément avec lui le même problème. Il a indiqué que vers la fin du mois de mars, le Congrès américain serait saisi de la question d'une aide financière pour le réarmement de l'Europe occidentale. L'avis de l'administration et du Congrès lui-même est que cette aide doit constituer un supplément au plan Marshall. M. Bruce craint cependant que l'octroi d'un nouveau prêt-bail militaire ne soit lié à des engagements de la part des puissances bénéficiaires, qui pourraient être néfastes pour leur relèvement économique.

D'après lui, et aussi d'après M. Harriman, il faut avant tout, même dans un intérêt purement stratégique, que l'Europe occidentale ait une économie saine. Si cette économie se rétablit, s'il existe encore des capacités de production non employées, alors on peut songer de la part des pays européens à un certain effort supplémentaire de réarmement. Mais cet effort ne doit entraîner aucune conséquence inflationniste.

M. Bruce estime que nous devrions donc présenter le plus tôt possible aux États-Unis la liste de nos besoins militaires pour la défense de

l'Europe occidentale. Il faudrait ensuite établir entre Américains et Européens ce qu'il appelle un «plan stratégique d'ensemble». C'est sur la base de ces documents qu'une réunion des ministres des Affaires étrangères d'Europe et du secrétaire d'État américain devrait se tenir afin d'assurer la coordination définitive des plans stratégique, économique et politique de l'Occident.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 13)

121

Note du Département pour M. Jacques-Camille Paris, Directeur d'Europe[1]

N. *Paris, 26 février 1949.*

Après la conversation qu'il a eue ce matin avec M. Bebler, ministre adjoint des Affaires étrangères de Yougoslavie, le président Schuman m'a fait appeler et m'a mis au courant de l'entretien.

M. Bebler a tout d'abord parlé de la question des frontières en accentuant le caractère national et ethnique des revendications yougoslaves.

Le président Schuman lui a répondu, de la façon la plus nette, qu'il ne saurait être question pour nous de modifier en quoi que ce fût les frontières de l'Autriche telles qu'elles avaient été établies après l'autre guerre, au moment où l'Autriche était considérée comme un pays ennemi et où la Yougoslavie avait été récompensée de ses sacrifices à la cause alliée. Une rectification, si modeste fut-elle, risquerait de compromettre l'équilibre de l'Autriche aussi bien que des pays d'Europe centrale en laissant supposer que le statut territorial pouvait être modifié à tout instant. Il s'agit là, pour la France, d'une question de principe. Nous ne voulons pas qu'un régime de protection des minorités puisse entraîner des dangers graves d'ordre politique.

M. Bebler n'a pas insisté. Il paraissait convaincu d'avance qu'il ne réussirait pas à obtenir de nous la moindre satisfaction sur le principe des modifications de frontières.

Le président Schuman s'est prononcé d'une façon non moins catégorique sur la volonté de la France de ne pas imposer de paiement de réparations à l'Autriche. En revanche, la France ne s'opposera nullement à ce que la Yougoslavie reçoive de l'Autriche dans le cadre d'un accord économique général avec ce dernier pays les dédommagements ou les avantages qui pourraient lui être utiles.

[1] Note manuscrite: «*M. de Leusse. 1) Vérifier que ce compte rendu correspond bien aux intentions de M. Schuman. 2) Le montrer à C[ouve] de M[urville]. 3) En faire un télégramme pour Londres et Vienne*».

M. Bebler sur ce point également n'a pas insisté, semblant s'attendre d'avance à la réponse qui lui serait faite. L'entretien a porté finalement sur la question des droits des minorités et sur l'autonomie que le gouvernement yougoslave réclame pour les populations d'origine slovène.

Le président Schuman a attiré l'attention de M. Bebler sur le fait que la France, tout en désirant voir assurer la protection des populations slovènes, ne voulait pas qu'un statut des minorités proprement dit fût inclus dans le traité lui-même. Il considère que le traité devrait se borner à l'exposé de principes très généraux à ce sujet. Le gouvernement autrichien devrait confirmer par une déclaration les droits précis qu'il entend accorder aux populations d'origine slovène et prendre l'engagement de les faire insérer dans la Constitution fédérale.

M. Bebler, qui semblait bien s'attendre également à nous voir repousser un régime d'autonomie incompatible avec la stabilité de l'État autrichien, a paru accueillir avec un vif intérêt l'idée d'une insertion des droits des minorités dans la Constitution autrichienne. «J'espère, a-t-il dit, que le Dr Gruber nous fera lundi la bonne surprise de nous annoncer qu'il est disposé à incorporer ce statut à la Constitution».

M. Bebler a attiré l'attention du président Schuman sur différents points de détails, tels que l'extension des libertés scolaires, etc. D'une façon générale, M. Bebler, loin de se montrer intransigeant, a semblé écouter avec faveur les suggestions du président Schuman. Il a dû emporter de cet entretien l'impression que la France, loin de brusquer la Yougoslavie, était prête à tenir compte de ses justes revendications dans la mesure où celles-ci contribueraient à assurer l'équilibre de l'Europe centrale et à maintenir d'une façon durable des rapports cordiaux entre les deux pays voisins.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 74)

122

NOTE DE M. CHAUVEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

N. *Paris, 26 février 1949.*

L'avis donné le 4 février par le Comité juridique de l'Union française ne tient pas compte des préoccupations auxquelles répondait à l'origine l'article 61 de la Constitution et, de ce fait en tire des conclusions qui paraissent abusives.

L'article 61 a été directement inspiré par le Département qui a toute compétence pour en donner le commentaire.

Au moment où la Constitution a été rédigée et où le titre relatif à l'Union française a été établi, une idée avait cours chez les constituants d'après laquelle l'Union française étant une fois proclamée, tous les actes antérieurs fixant le statut particulier de chaque territoire inclus dans l'idée d'union étaient de ce fait même périmés. C'est ainsi que les traités de protectorat visant le Maroc et la Tunisie auraient disparu, les rapports entre ces deux territoires et la France étant à régir par le seul texte définissant l'Union française.

Il est apparu dès cette époque au Département que la constitution effective de l'Union française serait chose moins aisée à réaliser que ne le supposaient les membres de l'Assemblée; qu'en particulier des souverains tels que le Bey et le Sultan pouvaient avoir sur la question des vues fort différentes de celles du gouvernement français; qu'enfin, s'agissant du Maroc, des autorités autres que le gouvernement français et le Sultan du Maroc en l'espèce les gouvernements signataires de l'acte d'Algésiras auraient leur mot à dire. Dans ces conditions, frapper de caducité les traités de protectorat nous eût fait courir le risque, si l'Union française était soit retardée, soit empêchée, de faire disparaître toute charte des rapports entre la France et les territoires considérés.

C'est dans ces conditions que le Département a insisté pour inscrire à l'article 61 de la Constitution, l'alinéa précisant que la situation des États associés de l'Union française résulte pour chacun de l'acte qui définit ses rapports avec la France. Autrement dit, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas Union, les traités de protectorat demeureront aussi longtemps qu'il n'en sera pas autrement disposé par un acte nouveau pouvant être considéré en droit international, comme se substituant valablement à l'ancien.

Il s'agissait, en somme, dans l'hypothèse où l'Union française serait réalisée et comprendrait un état préalablement associé à la France par un acte déterminé, de marquer que la situation dudit État à l'intérieur de l'Union demeurerait régie jusqu'à nouvel ordre par l'acte antérieur. Cette intention était parfaitement claire à l'époque dans l'esprit des services du Département comme dans celui de leurs divers interlocuteurs extérieurs au Département.

Quant à l'idée que la Tunisie et le Maroc doivent être considérés comme étant juridiquement et de plein droit des États associés selon les dispositions des articles 60 et 61 de la Constitution, elle ne paraît pas fondée. Il est clair, en effet, que les traités de 1881, de 1883 et de 1912 n'ont pu créer l'Union française laquelle a pris naissance en 1945. On ne voit pas davantage comment la Constitution française, qui est un acte de droit interne pourrait modifier des relations entre la France, la Tunisie d'une part, la France et le Maroc d'autre part, lesquels sont de droit international. On ne voit pas enfin quel principe juridique pourrait étendre les limites d'application du pouvoir constitutionnel au-delà de celles de la souveraineté de l'État constituant. Or ni le Maroc ni la Tunisie ne sont terre de souveraineté française. Ils sont au regard de la

France terre étrangère placée sous la protection française. Il suffit pour s'en convaincre de se souvenir du fait que quand les pouvoirs français, en l'espèce la Résidence, interviennent en matière proprement marocaine, la signature du Sultan est nécessaire.

Il convient de rappeler, en outre, que les conclusions juridiques que le Conseil d'État ou toute autre instance française peut tirer du texte de la Constitution ne peuvent, pour correctes qu'elles soient, prévaloir contre le fait que les relations actuelles règlent les rapports entre les parties, ne peuvent être modifiées par la volonté d'une seule de ces parties à moins que le contrat ne le prévoit expressément. Les traités franco-marocain et franco-tunisien ne comportent aucune prévision de cette espèce.

En ce qui touche le Maroc enfin, il est indispensable si l'on veut éviter que les constitutions politiques ou juridiques les plus ingénieuses, même si le Sultan les approuve, ne soient complètement contestées sur le plan international, de tenir compte du caractère international du statut du Maroc. Cet aspect des choses a fait, en 1945, l'objet d'une étude approfondie par les services de la Résidence générale. Les dossiers de l'Afrique-Levant doivent conserver trace d'une étude faite sur ce sujet par M. Marchal, laquelle devrait, à tout le moins, faire l'objet d'attentifs examens avant que le gouvernement ne passe outre à ses conclusions.

(Direction d'Afrique-Levant, Maroc, volume 124)

123

NOTE POUR LE HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE EN INDOCHINE

Questions pouvant être soulevées au Parlement à l'occasion de la discussion de l'accord franco-vietnamien en cours de négociation[1]

N. n° 937/CD. *Saïgon, 26 février 1949.*

Secret.

D'après les éléments dont nous disposons actuellement à Saïgon, l'essentiel des concessions faites à l'empereur Bao Daï sur le plan diplomatique peut se résumer ainsi :

1°) Droit de légation passif limité seulement par l'obligation d'agrément des agents étrangers au Viet-Nam par le Président de l'Union française ;

2°) Droit de légation actif dans trois pays ;

[1] Note manuscrite : «*Conséquences de l'accord sur le plan intérieur*».

3°) Droit de négocier des conventions avec l'étranger – avec l'accord du Haut Conseil – pour les intérêts particuliers du Viet-Nam;

4°) Présentation par la France de la candidature du Viet-Nam à l'ONU;

5°) Droit d'administration des étrangers résidant sur le territoire du Viet-Nam, le statut de ces étrangers étant déterminé en accord avec le gouvernement français.

En raison de la position prise par les négociateurs vietnamiens et de la difficulté éprouvée à mettre le texte de l'accord au point dans ses détails, il semble bien que le Parlement français ne puisse qu'accepter ou rejeter en bloc l'ensemble de ces concessions.

Les discussions éventuelles ne paraissent donc pas devoir porter sur le principe même des «libertés» accordées, mais bien plutôt sur leurs conséquences possibles.

Le ministère des Affaires étrangères a très certainement prévu les objections qui pouvaient être soulevées sur le droit de légation actif, sur la candidature du Viet-Nam à l'ONU ou sur le droit de négocier des conventions particulières: ces matières dépassent en effet le cadre de l'Indochine proprement dite et doivent être traitées dans le cadre du Haut Conseil ou discutées sur le plan de la politique extérieure générale française. Il ne semble pas qu'il nous appartienne, à Saïgon, d'en juger ou de prévoir leurs conséquences.

Par contre, si des questions sont posées sur les incidences du droit de légation passif (double accréditement en Indochine même des agents étrangers) ou du droit d'administration des étrangers dans ce pays, il nous revient, à mon sens, d'y répondre ou, du moins de donner les explications qui correspondent à notre connaissance de la situation, des usages et des affaires indochinoises.

Droits de légation passif

En ce qui concerne le droit de légation passif, il est évident que le système qui consistera à accréditer les agents étrangers au Viet-Nam à la fois auprès de l'Empereur et auprès du Haut-Commissaire comportera de graves inconvénients pour ne pas dire des dangers sérieux; si les attributions respectives du Haut-Commissariat et de la Couronne d'Annam ne sont pas très nettement délimitées, les agents étrangers des pays d'Extrême-Orient notamment ne manqueront pas de profiter de leur «ubiquité» pour mettre les deux administrations en opposition ou en concurrence pour le plus grand bien des intérêts de leur pays ou de leurs ressortissants. Il conviendra donc de prévoir des limites de compétence aussi précises que possible entre les autorités vietnamiennes et françaises afin d'éviter le trop facile «jeu de tiroirs» auquel nos voisins asiatiques pourraient se livrer au détriment des intérêts vietnamiens aussi bien que français.

Il convient de noter en effet que si l'objectif «noble» de la diplomatie est de mettre au point, de rédiger et de conclure des traités ou conventions, le fond du travail quotidien des agents des services extérieurs est essentiellement la liquidation d'innombrables petits incidents de détail. Il est même possible de dire que c'est la somme de ces petites affaires qui constitue, dans la plupart des cas, le «climat» des relations générales entre pays étrangers, climat qui conditionne les grandes négociations aussi bien que les relations bonnes ou mauvaises entre États[1].

Si par exemple l'administration des étrangers – dont je traiterai plus tard particulièrement – est remise au gouvernement vietnamien, certaines affaires devront immanquablement continuer à être traitées entre les autorités françaises et étrangères en Indochine[2]: d'une part celles qui n'auront pu être conclues à la date de la création des organismes vietnamiens compétents, d'autre part celles qui résultent de la présence de troupes françaises et d'organismes officiels dans ce pays (incidents de frontière militaires franco-chinois ou franco-siamois; destructions de propriétés étrangères dues aux hostilités dans les secteurs tenus par les troupes françaises; affaires de contrebande d'armes constatées par la Marine française dans les eaux territoriales de l'Indochine, etc.). Il conviendra donc de délimiter très strictement ces affaires au moins à titre «intérimaire» et de ne prévoir l'action des agents étrangers auprès des vietnamiens que pour les affaires intéressant nettement l'administration interne et normale du pays. Par réciprocité, il nous faudrait alors nous interdire de laisser des agents étrangers intervenir auprès de nous pour ces affaires ou nous réserver seulement une possibilité de «recommandation» ou de conseil officieux aux autorités vietnamiennes. Quoi que l'on fasse dans ce domaine, il est certain que beaucoup d'affaires demeureront connexes aux administrations vietnamienne et française, et il appartiendra alors aux agents d'exécution d'éviter, par de bonnes liaisons, le jeu de bascule probable des agents étrangers.

C'est ainsi que vient à se poser la question des relations entre l'administration française en Indochine et les gouvernements des États associés ou, autrement dit, la question du statut du Haut-Commissariat dans l'avenir. Devra-t-on considérer l'ensemble de l'administration française dans ce pays comme une sorte de très grande ambassade comportant des techniciens de toutes sortes qui serviraient de conseillers ou d'agents de liaison auprès des autorités associées? Doit-on prévoir au contraire une sorte de quatrième puissance repliée sur un territoire isolé et ayant des attributions plus intellectuelles que pratiques (la comparaison qui me vient à l'esprit en l'occurrence serait celle du statut juridique du Vatican)? Ou encore est-il envisagé de faire «éclater» les services français en autant de petites délégations qu'il y a d'États associés avec un organe centralisateur en une zone neutralisée de l'Indochine? Il y a là un

[1] Note manuscrite: «*Pas certain, c'est totalement le contraire*».

[2] Note manuscrite: «*Pas certain*».

problème qu'il appartient au seul gouvernement français de résoudre, mais il n'est guère possible, tant que la solution n'en est pas indiquée, de prévoir l'organisation à venir des attributions respectives, en matière diplomatique, des autorités vietnamiennes, cambodgiennes, laotiennes et françaises.

En tout état de cause, il semble qu'il faille prévoir d'importantes liaisons entre tous les services, et pour éviter de heurter la susceptibilité des États associés, de prévoir ces liaisons sur un plan – au moins théorique – de réciprocité absolue: si des agents français sont envoyés pour servir de conseillers ou d'experts dans les services des gouvernements associés, il conviendra, il me semble, que ces gouvernements mettent à notre disposition des fonctionnaires à eux auprès de nos organismes d'intérêt commun. Nous pourrions ainsi éviter les plus graves inconvénients résultant de la double action éventuelle des agents étrangers, double action contre laquelle nous pourrions, sans doute facilement, attirer l'attention dans la pratique des autorités vietnamiennes.

Le statut des étrangers

a) Le contrôle de l'immigration. Aux termes de l'échange de lettres, il fera l'objet des discussions relatives à la mise en place des services de coordination des intérêts communs. Il serait intéressant de pouvoir faire prévaloir la thèse du «service commun proprement dit» qui est conforme à la teneur des diverses conventions franco-chinoises, en ce qui concerne notamment la liberté de circulation des Chinois à travers l'Indochine considérée, à ce point de vue, comme une entité de droit international, compte non tenu des frontières internes. Cette situation particulière de l'Indochine au regard de l'immigration chinoise s'explique aisément par les données de la géopolitique ainsi que de l'histoire des relations sino-indochinoises.

Il restera alors à déterminer l'organisation de ce service commun et l'étendue des prérogatives des États proportionnellement à la somme des obligations qui incomberont aux représentants de l'Union française. Une idée intéressante est celle qui avait été exposée à la première conférence de Dalat au mois d'avril 1946: le service commun dans le cadre des obligations d'ordre diplomatique et des considérations d'économie générale indochinoise, serait l'organe d'exécution de la volonté des États associés.

b) Le statut des étrangers établis en Indochine (notamment les immigrants) pose des problèmes plus complexes qui semblent avoir été éludés par l'échange de lettres (cf. notamment «l'organisation judiciaire» qui ne fait aucune allusion aux juridictions compétentes en ce qui concerne les étrangers). S'il ne peut être question pour l'Union française de dénoncer en bloc les accords franco-chinois, les avantages traditionnels dont les ressortissants chinois jouissent en Indochine seront maintenus et toutes les questions pendantes y afférant (droit de propriété, statut

des métis, problème de l'état-civil, etc.) devront recevoir des solutions à rechercher en accord avec les gouvernements des États associés, ce qui constituera un travail laborieux.

L'abrogation des privilèges consentis aux Chinois, si elle était possible en raison des circonstances actuelles, constituerait évidemment la solution la meilleure. Il convient de remarquer en effet que le maintien de ces privilèges chinois contribuerait de faire des États associés, chacun en ce qui le concerne, des pays qui ne jouiront pas complètement de leur pleine liberté d'action vis-à-vis de la Chine.

Si elle doit subsister, cette hypothèque chinoise peut être cependant pour nous le moyen de développements économiques intéressants, à faire porter en ces points comme Cholon et Haiphong qui, commercialement, seront pour longtemps encore dominés par des groupes d'affaires franco-chinois. Cette défense, par nos soins, des privilèges chinois pourrait servir par ailleurs au resserrement des liens traditionnels d'amitié qui nous attachent à la Chine, de la bonne volonté ou tout au moins la neutralité sans laquelle rien de solide ne pourra se construire dans ce pays.

Enfin, un problème qui mérite une attention toute particulière est celui de la sécurité de l'Union française en Indochine qui doit nous permettre d'obtenir un sérieux droit de contrôle et de répression des activités des nombreuses et puissantes colonies chinoises, lesquelles, s'exerçant indifféremment sur toute l'étendue du territoire et aux frontières, échappe-raient fatalement à l'attention des services autochtones dont la compétence et le rayon d'action s'arrêteront aux limites respectives de chacun des États associés.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 198)

124

Compte rendu de la visite faite à M. Modzelewski par M. Baelen, Ambassadeur de France à Varsovie, le 26 février 1949

C.R.

M. Modzelewski avait à proposer au gouvernement français deux programmes :

Un programme maximum comportant le « renouvellement des anciennes propositions » formulées par la Pologne, et le rétablissement des « anciennes relations ».

Si le gouvernement français envisageait de revenir à l'« ancien ordre de choses » on serait toujours à Varsovie prêt à négocier sur cette base.

Mais, le moment n'étant sans doute pas favorable à la discussion d'une telle proposition, le ministre des Affaires étrangères envisage:

un programme minimum: de nature à maintenir au moins les relations franco-polonaises dans l'état existant, à mettre un terme au processus de constante détérioration de nos rapports mutuels.

Pour cela trois questions au moins devront recevoir une solution:

1. Question du rapatriement des Polonais de France

Pour M. Modzelewski, il est indispensable de refaire cette année un accord de rapatriement analogue à ceux qui furent signés en 1947 et 1948.

Le gouvernement de Varsovie est d'ailleurs tout prêt à cet égard à se montrer conciliant. Il admettrait fort bien que dans le nouveau texte, on insistât encore davantage sur le caractère exclusivement volontaire de ce rapatriement, et que les contingents prévus les deux dernières années soient diminués pour l'année en cours.

M. Modzelewski se pose en réaliste et admet que le nombre des volontaires pour rentrer de France en Pologne sera, en 1949, plus faible que les années précédentes. Il y en aura cependant un certain nombre pour lesquels il est indispensable qu'il existe une convention de rapatriement, car les retours individuels sont en fait impraticables.

Le gouvernement polonais voudrait au minimum qu'on lui promette d'accorder un visa collectif aux rapatriés qu'ils seraient autorisés à acheminer vers la Pologne groupés par convois.

Le Ministre précise en outre que, si les «manifestations spontanées» d'amitié organisées au départ des convois portent ombrage aux autorités françaises, ses représentants en France sont prêts à faire en sorte que ces démonstrations prennent un caractère moins spectaculaire.

2. Conditions de travail des missions polonaises en France et françaises en Pologne

M. Modzelewski considère que les conditions propres à amener un travail normal de la représentation polonaise en France n'existent plus, et qu'il importe de trouver au plus vite un *modus vivendi*.

La tactique des refus de visas, des représailles que ces refus entraînent et de la série d'expulsions qui s'ensuit, ne peut se prolonger indéfiniment.

Pour l'instant, le gouvernement polonais ne peut ni compléter sa représentation en France, ni procéder à aucune mutation, ce qui complique singulièrement sa tâche.

M. Modzelewski souhaite qu'un arrangement intervienne sur ce point. Il ne fera jamais rien pour envenimer les choses, mais il considère

cependant que, dans ce domaine, la Pologne «est sur la défensive et est en retard d'un coup sur la France».

3. Existence des organisations polonaises en France

M. Modzelewski souhaite vivement que toutes les organisations et associations polonaises créées en France en conformité avec les prescriptions légales en vigueur puissent subsister sans être constamment en butte aux inquisitions et aux vexations de la police.

*

Le ministre des Affaires étrangères estime qu'il est temps de sortir de l'impasse actuelle qui se prolonge depuis plusieurs mois.

Bien qu'il soit constamment harcelé de questions sur la situation des Polonais de France à la Commission des Affaires étrangères du Sejm, M. Modzelewski fait tout ce qui est en son pouvoir pour que les difficultés s'aplanissent. Son gouvernement «ne prendra jamais l'initiative d'aucune mesure de nature à alourdir les relations franco-polonaises, il soutiendra toujours, au contraire, toutes celles qui pourraient alléger l'atmosphère et améliorer les rapports entre les deux pays».

En terminant, le ministre des Affaires étrangères s'engage à faire aboutir les demandes françaises dans le domaine des récupérations et se déclare prêt à intervenir auprès des services compétents pour toutes les questions de revendications actuellement en suspens.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 61)

125

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 186. *Athènes, 26 février 1949.*

Depuis une semaine, les journaux grecs ont publié de nombreux articles qui traitent du Pacte méditerranéen. Le voyage de M. Tsaldaris à Paris et à Londres, les conversations qu'il y aurait eues au sujet de ce pacte, les interviews qu'il a données, retiennent l'attention du public. Toute la presse insiste sur la nécessité de conclure un pacte de la Méditerranée qui, avec le Pacte de l'Atlantique, unira les États de l'Europe occidentale, garantira leur sécurité et constituera en Méditerranée le pendant d'un pacte scandinave possible dans la Baltique.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*M. Gueyraud*».

Quand on interroge les hommes politiques et les diplomates de ce pays, on retire l'impression que c'est bien là le désir du gouvernement hellénique, mais que la réalité est encore loin de correspondre à l'imagination des journalistes.

Il est évident que depuis la guerre et la formation au nord de la Grèce d'États d'obédience communiste, Athènes a été pratiquement séparée du reste de la péninsule balkanique. Force lui a été de se retourner vers la Méditerranée, et de balkanique la Grèce est devenue méditerranéenne. Tout l'appui que la politique hellénique trouvait autrefois auprès de certains pays slaves ayant disparu et ces États slaves étant unis entre eux contre la Grèce, celle-ci a dû chercher des soutiens au-delà de la mer.

La Grèce n'oublie pas qu'elle a joué un rôle très actif dans les Balkans avant la guerre. Si c'est la Roumanie avec Titulescu qui a eu la première idée du pacte balkanique, c'est la Grèce qui l'a réalisé. Et M. Maximos, qui était alors ministre des Affaires étrangères, accompagné de M. Pipinellis, a fait le tour des capitales balkaniques, puis s'est rendu à Paris et à Londres avant de mettre au point le pacte en question. Or M. Maximos était encore Président du Conseil, il y a dix-huit mois, et M. Pipinellis est actuellement sous-secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères.

Toute cette période de politique internationale active dans laquelle la Grèce a mené le jeu est encore présente à l'esprit des Athéniens d'aujourd'hui.

Le Pacte balkanique, signé en 1934 par la Grèce, la Turquie, la Roumanie et la Yougoslavie, garantissait les frontières intérieures de ces États. L'opposition d'un des hommes les plus intelligents que la Grèce ait connus, M. Venizelos, empêcha que ces États fussent garantis contre une attaque venue de l'extérieur, c'est-à-dire de pays non balkaniques. C'est pourquoi la Grèce fut seule à soutenir en 1940 le choc de l'Italie. Venizelos, qui craignait de voir la Grèce entraînée dans la guerre au cas d'une agression de l'Italie contre la Yougoslavie, alors opposées l'une à l'autre, ne prévoyait pas que sa restriction se retournerait contre son propre pays.

Quoi qu'il en soit, le pacte, dirigé en réalité contre la Bulgarie, joua un certain rôle dans le conflit général, car l'Allemagne, ignorant sa portée exacte, s'est montrée au début prudente envers les Balkans, craignant de voir se dresser sur le flanc de ses armées une centaine de divisions qu'auraient pu lui opposer les États balkaniques.

Actuellement, le rideau de fer étant tombé entre ses voisins du nord et la Grèce, celle-ci s'est retournée vers la Méditerranée. Il restait de l'ancienne alliance la Turquie avec laquelle la Grèce continuait à entretenir les meilleurs rapports. Désireux de faire preuve d'activité et également de défendre ses positions, le gouvernement d'Athènes eut l'idée d'une entente méditerranéenne. M. Tsaldaris m'en parla pour la première fois au mois de mai 1947. Dans la pensée de celui-ci, cette entente, de

caractère surtout spirituel, devait comprendre les États de la Méditerranée orientale : Grèce, Turquie, pays arabes, Égypte. Les Anglais, auxquels il fit part de ce projet, ne montrèrent aucun empressement à l'encourager, occupés qu'ils étaient à régler leur situation en Égypte. Quant à la Turquie, elle fit comprendre qu'elle n'avait nul désir de lier son sort à celui d'une Grèce faible et menacée.

Restaient les États arabes. Les Grecs leur donnèrent leur appui dans l'affaire palestinienne et en contrepartie les États arabes, non seulement votèrent pour la Grèce quand les affaires grecques vinrent en discussion devant l'ONU, mais se montrèrent encore des défenseurs décidés de la thèse grecque. Ce fut le seul résultat, mais tout de même un résultat tangible, de cette entente entre pays extrêmement faibles militairement, mais forts de leur union spirituelle.

Depuis lors, les événements ont évolué. Avec l'élaboration du Pacte de l'Atlantique, les conditions générales ont changé. La Grande-Bretagne et les États-Unis garantissaient les États signataires, et bien que cette garantie ait déjà été promise à la Turquie et à la Grèce par la Grande-Bretagne en 1939 et par les États-Unis dans la déclaration Truman de 1947[1], une nouvelle sécurité n'apparaissait pas négligeable.

Aussi a-t-on vu M. Sadak qui, lors de son passage à Athènes, il n'y a pas un an, s'était montré extrêmement réservé devant les projets de M. Tsaldaris, se faire maintenant le promoteur du nouveau pacte. Chacun veut devenir la tête de la nouvelle combinaison, afin de défendre au mieux ses propres intérêts.

Pour ce qui est de la Grèce, la thèse de M. Tsaldaris est connue. Puisqu'il s'agit, dit-il, de s'opposer à l'extension de l'URSS ou de ses satellites en dehors de leurs frontières, pourquoi laisser une brèche dans le système défensif des puissances occidentales ? Fermons cette ouverture qui expose aux attaques slaves les pays de l'Europe méridionale par un Pacte méditerranéen.

Il n'est plus question maintenant d'une entente morale, mais bien d'un pacte effectif basé sur la force matérielle de la Grande-Bretagne et de la France. C'est pourquoi la première étape consisterait à réunir dans un accord nord-méditerranéen la Turquie, l'Italie, la France et la Grande-Bretagne, accord qui pourrait s'agrandir plus tard d'un pacte sud-méditerranéen et même d'une adhésion de l'Iran et des États qui ont pris part à la conférence de New Delhi. Tous ces pactes, se reliant automatiquement au Pacte de l'Atlantique par suite du rôle que joueraient dans chacun d'eux la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis, réaliseraient un ensemble défensif d'une étendue considérable et d'une force impressionnante. La moindre attaque contre l'un des signataires entraînerait immédiatement la mobilisation de tous les autres. Si pareil accord avait existé dans le monde contre l'Allemagne nazie, estime M. Tsaldaris, la guerre de 1939 n'aurait pas éclaté.

[1] Voir *DDF*, 1947-I, n°s 184, 205 et 207.

Pour le moment, toutes ces conceptions ne sont encore que des jeux de l'esprit et il semble bien que si M. Tsaldaris a reçu un accueil courtois à Paris et à Londres, rien de positif n'ait même encore été envisagé.

D'ailleurs, les difficultés commencent déjà à surgir. La France a un territoire qui s'étend sur les deux rives de la Méditerranée et elle tiendra sans doute à avoir un rôle important dans la direction politique et militaire du pacte. La Grande-Bretagne également, en raison de ses possessions de Gibraltar, Malte et Chypre et de ses intérêts vitaux en Méditerranée. Quant à l'Italie, elle s'est bien rapprochée de la Grèce, en essayant d'effacer les souvenirs de l'agression de 1940 et en insistant sur les intérêts de civilisation méditerranéenne qui sont les mêmes pour les deux peuples et sur le besoin d'entente contre le danger commun. L'amitié qui lie le comte Sforza et M. Tsaldaris facilitait d'ailleurs les choses. Mais actuellement l'Italie ne paraît pas vouloir suivre les conseils de la Grèce. Elle oppose une certaine réserve, et l'on se demande à Athènes si cette froideur vis-à-vis des initiatives grecques ne viendrait pas d'un rapprochement entre l'Italie et la France ou entre l'Italie et la Turquie, qui rejetterait tout naturellement la Grèce dans l'ombre. À l'ambassade des États-Unis à Athènes, on ne montre pas grand enthousiasme pour ces conceptions méditerranéennes et à l'ambassade de Grande-Bretagne on y semble opposé.

On est donc encore loin d'une réalisation. Les hommes politiques grecs, en dépit de leur astuce proverbiale et des souvenirs du Pacte balkanique, qui hantent leurs esprits, ne sont pas encore près de constituer autour de la Grèce le Pacte de la Méditerranée.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 40)

126

M. Bérard, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Washington,

à M. de Margerie, en mission au Secrétariat des Conférences.

L. *Washington, 2 mars 1949.*

Il peut être utile que je joigne à nos derniers télégrammes, qui vous ont renseigné aussi complètement que possible sur notre négociation, les indications suivantes.

La partie que nous jouons ici est très difficile. Le directeur d'Europe est en effet persuadé que quel que soit le contenu du Pacte, les puissances européennes auront à l'accepter. Nous avons besoin de lui affirmer avec énergie et de lui prouver par tous les arguments possibles que

c'est là de sa part une grave illusion et que même si le Pacte était ratifié bien que ne nous étant guère favorable les oppositions qu'il susciterait ensuite en France rendraient plus difficile son application.

En fait, il y a quelques jours encore, on pensait au Département d'État que nous finirions par accepter que les départements algériens soient laissés en dehors, que le Pacte fût essentiellement septentrional et ne s'étendît pas à la Méditerranée occidentale et qu'enfin aucun contact n'ait lieu avec nos militaires avant la signature. Il a fallu que l'ambassadeur et moi nous nous battions très dur pour obtenir quelques avantages. C'est vraiment grâce à Henri Bonnet et à l'influence qu'il a sur les milieux du Département d'État et sur le général Bradley que la venue du général Juin a été acceptée[1]. C'est seulement par la menace que la France ne signe pas le Pacte ou qu'il ne soit pas ratifié par notre Parlement que nous obtiendrons maintenant l'inclusion de l'Algérie et la participation italienne. Vous comprendrez pourquoi l'ambassadeur a tant insisté pour qu'à l'occasion de l'invitation norvégienne une entente intervienne sur la participation du gouvernement de Rome à la signature. Nous étions plus sûrs il y a quelques semaines d'arriver à nos fins que nous ne le sommes aujourd'hui. Certains services du Département d'État pensent principalement à la défense de l'Europe du Nord et aux bases situées dans cette région qui permettront d'atteindre directement la Russie. D'autres déclarent que la participation de l'Italie amènera comme riposte la liquidation éventuelle du régime Tito et ajoutent qu'il faut éviter à tout prix pareille réaction du Kremlin. Alors qu'il y a quelques mois une bonne partie du Département d'État était favorable à l'Italie, rares sont ceux qui aujourd'hui continuent de la soutenir.

Si véritablement, comme il ressort de vos instructions et du papier militaire que M. Chauvel a communiqué à l'ambassadeur, nous attachons un grand prix à ce que l'axe du Pacte ne se déplace pas vers le Nord, et à ce que cet accord reste pour nous géographiquement bien équilibré, vous nous aiderez beaucoup en nous soutenant dans une attitude de fermeté qui seule nous donne quelques chances de réussir.

Je n'aurai même pas le temps de relire cette lettre. Excusez-en le caractère décousu et peut-être l'absence de nuances dans certains termes.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 18)

[1] Voir document n° 111.

127

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 868. *Washington, 2 mars 1949.*

Par dépêche n° 694 du 21 février[2], j'avais exposé au Département l'état des travaux du Congrès et les raisons pour lesquelles l'ensemble du programme énoncé par le Président au début de janvier n'a pas jusqu'ici été entériné au Capitole. Ces lenteurs ont amené le Président à intervenir personnellement et avec la manière directe qu'il affectionne. Dans un discours prononcé le 24 février à l'occasion du traditionnel Jefferson Jackson Day Dinner, il a invité sans ambages le Congrès à s'activer pour mettre en application le programme de l'Administration qui, a-t-il souligné, est celui qu'il avait proposé avant les élections; le résultat de ces dernières a démontré que le peuple américain approuve ce programme et lui a donné mandat de le mettre en œuvre.

En des termes rappelant ceux de sa campagne électorale, le Président a attaqué violemment «les intérêts qui persistent à combattre les démocrates comme s'ils n'avaient jamais entendu parler de ce qui s'est passé le 2 novembre… Dans les couloirs du ministère et du Congrès, dans les pages des journaux, dans les articles des commentateurs qu'ils tiennent sous leur contrôle, ils cherchent à déformer les mesures réclamées par le peuple. Ils essayent d'effrayer les gens avec le vieil épouvantail d'une soi-disant victoire du socialisme à Washington». M. Truman a fait ensuite porter son feu oratoire sur les adversaires de l'annulation de la loi Taft-Hartley: «Les mêmes réactionnaires endurcis qui veulent rendre les syndicats impuissants ont maintenant lancé une campagne qui crée de la confusion et qui tente de convaincre l'opinion que le Taft-Hartley Act est une bonne loi… Le Taft-Hartley Act est une insulte aux travailleurs des États-Unis et ils poursuivront leur action jusqu'à ce qu'elle soit supprimée».

Prenant directement les républicains à parti, le Président a déclaré que si besoin en était, il entreprendrait une tournée qui lui permettrait, ainsi qu'il l'avait fait en octobre, d'exposer personnellement au pays la situation du gouvernement et de mobiliser le soutien de l'opinion dans la lutte que le Président et le Congrès doivent mener contre la réaction.

La plupart des commentateurs ont relevé que dans un discours qui mentionnait à quatre reprises en termes sarcastiques «les républicains», le Président n'a pas fait une seule fois allusion à l'aile conservatrice de son parti dont de nombreux représentants présents au banquet écou-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée au Secrétariat des Conférences.

[2] Document non reproduit.

taient ses paroles. Or, ce sont eux qui sont responsables dans une large mesure des difficultés que rencontre l'Administration pour faire appliquer son programme par le Congrès car le parti démocrate qui a, à la Chambre, 263 sièges sur 434 et au Sénat 54 sièges sur 96, disposerait, s'il était uni, de la majorité suffisante pour forcer l'adoption de projets de loi conformes aux vœux du Président.

M. Truman n'ignore pas d'ailleurs cet état de choses. La coalition qui se forme entre les républicains et les démocrates conservateurs du Sud a toujours constitué un obstacle à la mise en œuvre de la politique d'inspiration libérale qui a été celle de l'Administration américaine depuis 1932. Il semble que le Président ait décidé d'attaquer le problème de front et d'obliger les conservateurs de son parti à s'incliner sur la question qui pour eux est cruciale : celle des droits civiques. On sait que les sénateurs des États du Sud ont empêché toute décision à ce sujet par la manœuvre dite de la «flibusterie». Le Président vient de donner l'ordre à ses amis du Congrès d'entamer le débat longtemps ajourné sur la modification du règlement intérieur de la Chambre Haute qui mettrait fin une fois pour toutes à ce genre de manœuvre. Le débat s'est ouvert le 28 février et les sénateurs des États du Sud ont immédiatement engagé une flibusterie pour empêcher l'Assemblée de voter sur la question même de l'abolition de cette manœuvre.

On sait que la flibusterie repose sur le droit d'un membre du Sénat de conserver la parole aussi longtemps qu'il le désire et de ne la céder qu'à un collègue qu'il a la faculté de désigner. Les vingt-deux sénateurs représentant les États du Sud peuvent ainsi en se relayant retarder indéfiniment les travaux de l'Assemblée. Le règlement intérieur du Sénat prévoit toutefois que l'Assemblée peut par un vote pris à la majorité des 2/3 limiter la durée des débats. Mais la coutume veut que cette règle ne s'applique que dans le cas de la discussion du texte d'un projet de loi et non quand la discussion porte sur l'établissement de l'ordre du jour. La modification du règlement envisagée l'étendrait à toute discussion quel qu'en soit le sujet. Le sénateur Vandenberg, alors qu'il était Président *pro tempore* avait été soutenu par un vote des membres de son parti quand il avait décidé que le règlement devait bien être interprété dans le sens limitatif indiqué ci-dessus. Il est possible que le vice-président Barkley renverse cette interprétation. S'il mettait la question au vote, les républicains se trouveraient devant une alternative difficile : soit revenir sur leur attitude d'il y a un an en approuvant l'interprétation Barkley contraire à celle de son prédécesseur, soit s'y opposer et faire ainsi le jeu des conservateurs du Sud alors que depuis deux ans ils les ont constamment attaqués pour rejeter sur les démocrates la responsabilité de l'échec du programme des droits civiques. En prenant cette seconde attitude, ils réduiraient à néant leurs efforts pour s'assurer le vote nègre dans les élections à venir.

Aux termes du règlement du Sénat, la limitation des débats requiert une pétition signée par seize membres et un vote à la majorité des 2/3

des membres présents quand cette pétition est déposée sur le bureau de l'assemblée. La modification du règlement préciserait que la pétition peut être présentée pour n'importe quelle question. Certains sénateurs démocrates demanderaient de plus que le vote soit pris à la majorité absolue, soit 49 voix; d'autres iraient même jusqu'à proposer que le vote soit pris à la simple majorité des membres présents. Des motions à cet effet seront déposées sur le bureau du Sénat dans les jours qui viennent. Entre-temps, les sénateurs des États du Sud ont commencé leur flibusterie et les amis de l'Administration, sous la conduite du sénateur Lucas, se préparent à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour amener la défaite de leurs collègues.

Le débat tel qu'il est engagé a une portée très profonde. Indépendamment de la question des droits civiques, c'est tout le problème des privilèges de la Chambre Haute qui se trouve posé. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, le vice-président Barkley, en modifiant l'interprétation de son prédécesseur, pourrait avec l'appui des 2/3 de l'assemblée, régler la question de la flibusterie. Pourquoi cette décision est-elle si difficile à prendre? C'est qu'elle pose en réalité le problème suivant: Est-il conforme à la tradition du Sénat de passer outre à l'opposition d'une forte minorité? Tout le monde est d'accord sur les inconvénients de la flibusterie telle qu'elle peut être actuellement pratiquée mais nombreux sont ceux qui souhaitent que la modification du règlement laisse intactes les prérogatives d'un groupe quelconque d'opposition comptant une vingtaine de membres. Les appréhensions que suscite le débat se trouvent accrues par les propositions qui permettraient de limiter la discussion par un simple vote majoritaire. Ainsi que le fait remarquer Arthur Krock dans le *New York Times*, l'adoption de cette proposition ferait du Sénat une assemblée semblable à la Chambre. Les travaux de la Chambre Haute se dérouleraient à un rythme plus rapide; celle-ci deviendrait plus accessible aux pressions de l'Administration et du pouvoir exécutif: «Le Sénat ne serait plus la soucoupe dans laquelle le thé chaud concocté à la Chambre se refroidit». Le débat se trouve donc en fait porté sur le terrain brûlant des droits des États, lesquels sont de plus en plus battus en brèche par le gouvernement fédéral.

Cet aspect de la question n'échappe pas sans doute au Président. En forçant le débat, il prend des risques certains: d'une part, il s'aventure sur le terrain délicat des prérogatives des États et de la structure même de l'Union; d'autre part, il peut créer au sein de son parti des ressentiments profonds qui accentueront la division entre la citadelle du Sud et les éléments progressistes sur lesquels il s'est largement appuyé et qui lui ont donné la victoire en novembre. Dans tous les cas, il retarde peut-être pour plusieurs semaines la discussion de son programme par le Congrès et, à supposer que le problème de la flibusterie et des droits civiques se trouve tranché dans le sens qu'il souhaite, il risque de s'aliéner le soutien de l'aile conservatrice de son parti et de renforcer la coalition de cette dernière avec les républicains, ce qui rendrait plus difficile

encore l'adoption de son programme. M. Truman n'en est pas moins allé de l'avant, espérant clarifier la situation, obliger chacun à prendre ses responsabilités et vider une fois pour toutes l'abcès qui a compliqué depuis très longtemps la tâche de l'Administration démocrate.

Les jours qui viennent auront sans aucun doute des conséquences profondes dans la vie politique américaine.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 90)

128

M. FOUQUES-DUPARC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 199[2]. *Rome, 3 mars 1949.*

(*Reçu* : le 7, 12 h.)

M. Maurice Schumann a eu avant-hier avec le Président de Gasperi un intéressant entretien, dont il se propose de rendre compte lui-même à Votre Excellence aussitôt son retour à Paris. Je n'en noterai donc que les points principaux et, si je puis dire, les titres en chapitre :

1) Pacte atlantique : Le Président du Conseil a confirmé à notre compatriote le désir de son gouvernement de signer le Pacte atlantique ou de figurer parmi ses premiers adhérents et lui a redit la reconnaissance qu'il gardait à la France pour l'appui qu'elle lui prêtait en la circonstance. Il n'a pas cherché à sous-estimer les objections que cette signature pouvait provoquer dans les partis de l'opposition et jusque chez les socialistes de la majorité ; elle était même, à son avis, à l'origine de la récente démission de M. Saragat. Mais, il s'est montré décidé à passer outre et à expliquer le jour venu sa détermination au pays, ce qui lui serait plus facile une fois l'Italie dans le Pacte. Mais il fallait d'abord qu'elle fût invitée à y entrer…

2) Colonies : Après avoir marqué très clairement que la candidature de l'Italie au Pacte atlantique n'avait jamais été assortie d'aucune condition, relativement aux colonies ou à tel autre point, le Président du Conseil a insisté sur le droit moral, parfaitement compris des Français d'ailleurs, qu'avait aujourd'hui l'Italie à revenir, sous une forme à déterminer, dans les colonies préfascistes. C'est naturellement à l'Érythrée, à Asmar et Massaouah, villes italiennes, et au retentissement qu'aurait

[1] Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington, Londres, Bruxelles, la Haye, Luxembourg, p[ar] c[ourrier]. Fait le 8-3-1949* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

dans l'opinion de la Péninsule l'exclusion de l'Italie de ces terres dont les noms sont familiers à tous, qu'ont surtout été consacrés ses développements.

3) Situation intérieure: M. de Gasperi n'a pas dissimulé à M. Maurice Schumann les difficultés qu'il rencontrait à maintenir la cohésion de sa majorité, entre les socialistes saragatiens qu'il devait rallier à une politique extérieure constructive, et les éléments de droite de la démocratie chrétienne qui ne comprenaient point et ne se gênaient pas pour critiquer ses efforts en vue de garder les socialistes dans la majorité. La participation socialiste lui paraissait pourtant nécessaire tant pour l'assiette générale de son gouvernement que pour la réalisation de la politique intérieure progressiste à laquelle il était déterminé, parce qu'elle correspondait aux besoins de l'Italie. Il a cité à titre d'exemple avec éloges les réformes accomplies dans ce domaine, en Angleterre, par le gouvernement travailliste. Il a répété plusieurs fois, et avec beaucoup de force, à M. Maurice Schumann qu'en dépit de toutes les difficultés, il réaliserait la réforme agraire.

(Direction d'Europe, Italie, volume 89)

129

Note du Secrétariat du Ministère pour M. Parodi, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères

Les Républicains espagnols

N. n° 25 SM. *Paris, 4 mars 1949.*

On estime à environ 250 000 le nombre des républicains espagnols réfugiés à l'étranger (180 000 en France, 25 000 au Mexique, 10 000 au Chili, 5 000 au Venezuela).

En 1945, la défaite de l'Axe et les déclarations des Alliés à la conférence de San Francisco – selon lesquelles l'Espagne ne pourrait être admise parmi les Nations unies tant que subsisterait le régime franquiste – donnèrent à ces exilés l'espoir d'un retour peut-être prochain dans leur patrie. Une centaine d'anciens députés aux Cortès, réfugiés en Amérique, se réunirent à Mexico et élirent M. Martinez Barrio comme successeur du Président de la République en fonction en 1939, M. Azana (mort en 1941). M. Negrín, Président du Conseil à la fin de la guerre civile, remit symboliquement sa démission et un nouveau gouvernement fut constitué par M. Giral, député de la Gauche républicaine.

Ce gouvernement fut reconnu comme le gouvernement espagnol légal: en Europe, par l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie (l'URSS réservant sont

attitude), en Amérique, par le Guatemala, le Mexique, Panama, le Venezuela[1].

Le gouvernement de M. Giral qui représentait les divers partis républicains, des catholiques aux socialistes, à l'exclusion des communistes, vint s'installer à Paris au début de 1946, ainsi que le Président de la République, M. Matinez Barrio. Le 1er mars 1946, le gouvernement français décida la fermeture de la frontière franco-espagnole à la suite de l'exécution à Madrid de Cristino Garcia et d'une douzaine de républicains[2].

En janvier 1947, la démission de M. Sanchez Guerra, qui représentait les éléments modérés au sein du gouvernement Giral et préconisait, selon l'esprit de la déclaration de l'ONU du 12 décembre 1946, un rassemblement antifranquiste qui englobât à la fois républicains et monarchistes, provoqua la chute du cabinet Giral.

Le nouveau gouvernement, axé plus à gauche et présidé par un socialiste, M. Llopis, fervent défenseur comme son prédécesseur de la «légitimité républicaine», fut constitué avec la participation des communistes.

Au cours de l'été 1947, M. Indalecio Prieto réussit à faire approuver par le Congrès du parti socialiste espagnol réuni à Toulouse un programme de rassemblement antifranquiste fondé sur un rapprochement avec les monarchistes. Désavoué par son propre parti, M. Llopis démissionna.

Il fut remplacé le 27 août 1947 par M. de Albornoz, lui aussi partisan de la «légitimité républicaine» et hostile à toute concession aux monarchistes. Le nouveau Président du Conseil forma un gouvernement de tendance radicale (Gauche républicaine, Union républicaine, Parti fédéral) dont les socialistes, étant donné la décision de leur Congrès, se trouvèrent naturellement exclus, ainsi que les communistes.

En vue de consolider son autorité, M. de Albornoz songea, en octobre 1947, à convoquer en France les Cortès républicaines. L'autorisation qui lui fut accordée, par le Ministère de l'Intérieur, de procéder à cette réunion au château de Blois fut inopérante, le Département n'ayant pas jugé opportun de donner suite aux demandes de visa présentées par les députés résidant en Amérique.

En février 1948 eut lieu la réouverture de la frontière franco-espagnole[3].

Le 7 octobre, la commission spéciale constituée par le parti socialiste espagnol pour hâter le rassemblement des forces antifranquistes fit

[1] *Note du document*: «Le gouvernement républicain espagnol a rompu ses relations diplomatiques avec le Venezuela en décembre 1948 à la suite du changement de régime survenu à Caracas».

[2] Voir *DDF*, 1946-I, n° 137.

[3] Note manuscrite en marge: «*10 février*». Voir *DDF*, 1948-I, nos 76 et 123.

connaître qu'un accord de principe avait été réalisé avec les éléments monarchistes hostiles à la dictature.

Le mois dernier, M. de Albornoz, sans modifier la physionomie politique de son gouvernement, a procédé à la suppression de cinq ministères (Défense nationale, Économie, Émigration, Instruction publique, Intérieur) et à la nomination de ministres sans portefeuille détachés en Europe et en Amérique auprès des «centres vitaux de la politique internationale».

Le gouvernement républicain espagnol en exil est actuellement constitué de la façon suivante:

Président du Conseil: M. Alvaro de Albornoz (qui réside à Paris, ainsi que le Président de la République, M. Martinez Barrio);

Vice-président du Conseil et Ministre sans portefeuille: M. Félix Gordon Ordas (à Mexico);

Vice-président du Conseil et Ministre des Finances: M. Fernando Valero Aparicio (à Paris);

Ministre de la Justice: M. José Maldonado Gonzalez (à Paris);

Ministre sans portefeuille et secrétaire du Conseil: M. Eugenio Arauz Pallardo (à Paris);

Ministre sans portefeuille: M. Manuel Serra Moret (à Paris);

Ministre sans portefeuille: M. José Maria de Semprun y Gurrea (à Rome);

Ministre sans portefeuille: le général José Asensio Torrado (à New York);

Ministre sans portefeuille: M. Vicente Sol Sanchez (à Santiago-du-Chili).

(Direction d'Europe, Espagne, volume 44)

130

Note de la Direction d'Europe pour le Secrétariat des Conférences

N. *Paris, 4 mars 1949.*

La direction d'Europe n'a rien à ajouter à la note d'information sur la question d'Espagne que le Secrétariat des Conférences a bien voulu lui communiquer pour avis sous le n° 289/SC, le 3 de ce mois[1].

En vue des instructions à préparer pour notre délégation à la deuxième partie de l'Assemblée générale des Nations unies, elle croit devoir

[1] Document non reproduit.

toutefois faire part au Secrétariat des Conférences des différents points suivants :

1) Il apparaît extrêmement regrettable que la question espagnole soit abordée à l'Assemblée.

Une discussion sur des questions de principe, touchant à l'essence même du régime en vigueur en Espagne, ne peut avoir que des inconvénients.

En admettant en effet que les résolutions et recommandations des 12 décembre 1946 et 17 novembre 1947 soient rapportées en tout ou en partie, et que faculté soit plus ou moins explicitement laissée aux puissances de renvoyer leurs représentants normaux en Espagne, le régime franquiste en sera renforcé dans une mesure d'autant plus grande que les débats de l'Assemblée auront apporté la preuve d'une plus grande confusion dans les esprits.

Si, en revanche, les textes antérieurs sont maintenus purement et simplement, Franco accentuera son attitude hostile à l'égard des Nations unies et se raidira sur le plan intérieur.

Notre position devant, en tout cas, être extrêmement nuancée, nous avons tout à perdre à ce débat. Les relations franco-espagnoles s'en trouveront de nouveau affectées, sans aucun profit, ni pour notre situation économique dans la péninsule, ni pour l'avenir de nos relations politiques avec Madrid.

2) Or, il convient d'insister sur ce point, aucun régime de liberté, ni même de semi-liberté, n'est actuellement concevable en Espagne. L'anarchie, plus encore que le communisme, veille aux portes de ce pays profondément étranger à des conceptions démocratiques qu'il est déjà bien difficile d'enraciner dans les pays les plus différemment évolués de l'Europe. Ce n'est pas à dire qu'un changement soit impossible : mais il faut qu'il tire son origine et son inspiration des Espagnols eux-mêmes et il ne faut pas trop en espérer, au moins dans l'immédiat. La direction d'Europe, d'accord avec notre délégation à Madrid, avait préparé à ce sujet au mois de novembre une note qui est jointe en annexe[1].

3) Au point où nous en sommes, il paraît essentiel de préciser nos objectifs :

Introduire un régime démocratique en Espagne est désirable, mais impossible quels que soient les moyens employés.

Préparer l'avènement d'un régime plus libéral et plus humain est peut-être possible, mais certainement pas par la méthode qui consiste à étaler la plaie à l'Assemblée des Nations unies.

Ce qu'il faudrait, ce serait éviter le débat, ou tout au moins l'amortir. Le temps travaille pour le rétablissement de la monarchie, seul régime

[1] Voir *DDF*, 1948-II, n° 323.

concevable en Espagne. L'intervention périodique de l'Assemblée tend à compliquer cette évolution naturelle et un moment viendra où aucun Espagnol ne nous saura plus gré, à nous Français, de notre intransigeance. Il ne nous est pas interdit, en revanche, de chercher à hâter cet acheminement en laissant entendre au gouvernement de Madrid que le retour de la monarchie, même sous la régence de Franco, pourrait changer bien des choses, s'il était en même temps accompagné dès maintenant de pratiques plus humaines.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 76)

131

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE[1]

Politique américaine au Japon

N. *Paris, 4 mars 1949.*

En dépit du démenti formel de M. Kenneth Royall le 16 février à Washington, il ressort des informations reçues au Département que le Secrétaire d'État à l'Armée, au cours d'une conversation à Tokyo, a effectivement déclaré à ceux-ci que les États-Unis ne se sentaient liés en aucune manière à l'égard du Japon et qu'ils pourraient bien évacuer ce pays sans combat en cas de guerre avec l'URSS.

Cette déclaration imprudente est caractéristique des incertitudes de la politique américaine en Extrême-Orient et révèle les divergences d'opinion qui existent entre les milieux dirigeants de Washington et le général MacArthur en ce qui concerne le Japon.

Depuis la réélection du président Truman, l'administration démocrate semble hésiter en effet à faire de ce pays le pivot du système de défense américain en Extrême-Orient. Obligés de concentrer leurs efforts militaires sur l'Europe occidentale et d'affecter la majeure partie de leurs crédits disponibles au soutien des pays bénéficiaires du plan Marshall, déçus par l'avance des communistes aux dernières élections japonaises, inquiets de l'influence grandissante de ceux-ci au sein des organisations syndicales nippones, et encore indécis sur les conséquences stratégiques possibles des événements de Chine, les États-Unis paraissent vouloir se cantonner dans l'expectative en ce qui concerne le statut international du Japon et orienter leurs efforts, comme en témoigne la directive du

[1] Note communiquée à 24 destinataires sous bordereau n° 72 du 8 mars 1949 (Cabinet du Ministre, Secrétariat général, directions d'Europe, d'Amérique, d'Afrique-Levant, direction économique, ministère de la France d'outre-mer, New York (ONU), Londres, Moscou, La Haye, Karachi, New Delhi, Rangoon, Bangkok, Singapour, Batavia, Saïgon, Nankin, Canberra, Wellington, Ottawa, Manille).

10 décembre 1948 du gouvernement américain au général MacArthur, vers une stabilisation de l'économie japonaise qui permettrait au Japon de rentrer rapidement dans le circuit du commerce international[1].

Cette politique tient le plus grand compte des critiques qui avaient été formulées récemment par les milieux d'affaires américains à l'égard du général MacArthur auquel il était reproché d'avoir recherché le relèvement économique du Japon, sans se préoccuper de la charge financière très lourde que cette politique entraîne pour le contribuable américain.

La Chambre de Commerce des États-Unis avait été ainsi amenée à recommander que le contrôle des affaires civiles au Japon «fut confié aussitôt que possible à des autorités civiles».

Le court séjour que M. Kenneth Royall a fait au Japon, au début de février, semble donc avoir également convaincu le Secrétaire d'État de la nécessité d'une modification dans ce sens de la politique d'occupation américaine.

Le général MacArthur ayant profité de la présence de M. Royall pour lui demander un renforcement des troupes d'occupation américaines en arguant du péril communiste en Extrême-Orient, le Secrétaire d'État à l'Armée aurait répondu que toute augmentation d'effectifs était hors de question dans les circonstances actuelles, que l'Europe occupait la première place dans les préoccupations stratégiques des Etats-Unis et que le Japon n'aurait qu'une importance secondaire en cas de guerre avec l'URSS. C'est alors que M. Royall aurait eu l'idée de faire développer ses thèses par quelques journalistes choisis par lui. Malheureusement l'émotion soulevée par la brutalité avec laquelle les journalistes rapportèrent ses propos fut si forte qu'il a dû, contre toute évidence semble-t-il, démentir ses propres déclarations[2].

En résumé on peut dire dès à présent que le voyage de M. Royall a contribué à accentuer les doutes déjà répandus dans certains milieux quant au succès de l'occupation américaine au Japon. Il est donc vraisemblable de penser que de nouvelles directives seront adressées de Washington au général MacArthur et que nous assisterons dans les mois qui vont suivre, non pas à une évacuation du Japon par les États-Unis, mais à un contrôle de plus en plus étroit de Washington sur les affaires japonaises qui avait été pratiquement abandonnées jusqu'ici au général MacArthur.

[1] Voir document n° 257.

[2] Ces propos avaient déclenché une véritable polémique aux États-Unis, car personne n'avait été averti d'un changement possible dans la stratégie américaine à l'égard du Japon, mais tout au plus d'un refus d'accorder des renforts demandés par MacArthur. «*Quoique officiellement l'affaire soit close après la mise au point des agences qui ont explicitement attribué à M. Royall les propos mis en cause, les réactions sur le plan japonais ne cessent de se faire sentir en un sens peu favorable pour la politique américaine à qui on reproche de plus en plus ses incertitudes*» (télégramme n°s 151-154 du 24 février 1949 de Tokyo, non reproduit).

Il convient d'ailleurs de se rappeler que ce dernier est mandataire des puissances alliées au Japon et que le gouvernement de Washington pourrait difficilement modifier le statut d'occupation sans consulter au préalable les autres puissances intéressées.

En ce qui concerne l'évolution de la politique intérieure du Japon, il est permis de se demander si les propos tenus par le Secrétaire d'État atteindront leur but et si, à l'avertissement qui a été donné par M. Royall, une partie de plus en plus grande de la population japonaise ne répondra pas par le chantage au communisme et au rapprochement avec l'URSS.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 42)

132

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE MINISTRE

Échange de lettres avec sa Majesté Bao Daï

N. *Paris, 4 mars 1949.*

Les remarques du ministère des Affaires étrangères formulées à la date du 3 mars sur le projet d'échange de lettres entre le Président de l'Union française et Sa Majesté Bao Daï ont été remises le même jour à M. Pignon et à M. Herzog.

D'un entretien avec M. Pignon à la date du 5 mars, il ressort que le projet de lettre adressée à Bao Daï ne sera plus soumis à l'avis du Conseil des ministres. Cependant, il serait possible que les remarques du Département puissent porter leur effet sous la forme suivante :

Une lettre annexe pourrait être adressée au gouvernement vietnamien pour lui préciser que le présent accord résultant d'un échange de lettres ne saurait porter atteinte au traité que la France a été amenée à souscrire au nom du Viêtnam.

En ce qui concerne l'insertion dans le projet de lettre française de la mention obligeant les délégations française et vietnamienne à l'ONU à définir leur attitude commune, le retrait de cette disposition ne peut être obtenu que par une intervention directe auprès de M. Vincent Auriol, à la demande expresse duquel il a été inséré.

Ni le Haut-Commissaire, ni le ministre de la France d'outre-mer ne semblent en état d'obtenir cette décision du Président à qui ils ont déjà fait part des inconvénients que cette disposition présentait sur le plan international et sur le plan plus pratique de l'admission du Viêtnam à l'ONU.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 104)

133

COMPTE RENDU DE LA CONVERSATION ENTRE M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, ET MM. CAFFERY, AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS À PARIS, ET HARRIMAN, AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS AUPRÈS DE L'OECE[1], LE 3 MARS 1949

C.R. Metric. *Paris, 4 mars 1949.*

Confidentiel.

M. Harriman commente le memorandum remis à M. Schuman.

Ce memorandum est la suite et la conséquence de ce qui s'est fait, ou est en train de se faire sur le plan politique. C'est aux pays européens qu'il appartient de faire une demande d'aide militaire. Les États-Unis veulent ne rien faire qui puisse compromettre la situation économique de l'Europe. Ils souhaitent d'autre part que le memorandum ait une suite dès une date très rapprochée :

– pour que le Congrès puisse prendre une décision applicable dès le début de l'année fiscale qui se terminera en juin 1950 ;
– parce que le Sénat voudra connaître, avant la signature du Pacte de l'Atlantique, quels engagements financiers il peut entraîner pour les États-Unis.

Sans doute les États-Unis ont-ils une certaine connaissance des résultats des travaux effectués à Londres, mais ils ont besoin maintenant d'une présentation formelle des conclusions des experts militaires. Ils désirent faire apparaître à l'opinion qu'ils répondent à une demande des pays d'Europe pour éviter le reproche d'une pression américaine.

M. Harriman développe les paragraphes a et b de la page 4 du memorandum. Il indique qu'à Washington on a pris comme base des calculs ce qui était connu des besoins chiffrés par les experts militaires européens à Londres. Les États-Unis ne seront pas à même de couvrir tous ces besoins ; ils n'en couvriront qu'un certain pourcentage répondant aux besoins les plus urgents. D'après les calculs faits, le montant de l'aide américaine pourrait s'élever à une somme comprise entre 850 millions et un milliard de dollars pour l'ensemble des pays européens. Ces chiffres, d'ailleurs, n'ont pas une signification très précise puisqu'une partie de l'aide américaine consistera en fourniture de surplus évalués à un très faible pourcentage – peut-être 10 % – de leur valeur réelle. Au contraire, une autre partie proviendra de stocks dont les États-Unis eux-mêmes ont besoin ; c'est leur coût de remplacement

[1] OECE : Organisation européenne de coopération économique.

qui viendra en compte et il peut difficilement être connu avec précision. L'idée américaine est de procéder à ces transferts le plus tôt possible.

Il y a une partie des demandes que les États-Unis ne pourront satisfaire directement en fournitures, et qui correspondent à des fabrications qui se feraient mieux en Europe même. On a pris un chiffre très approximatif pour exprimer la valeur de la production possible de l'Europe à cet égard: 330 millions de dollars. On envisage de demander au Congrès un crédit allant du tiers à la moitié de ces 330 millions de dollars, pour atténuer l'effet qu'une dépense aussi élevée pourrait avoir sur le relèvement de l'Europe (donc entre 110 et 165 millions de dollars).

Bien entendu, tout cela est purement provisoire, et devra donner lieu à un examen détaillé et précis.

Avant d'aller devant le Congrès, le gouvernement américain veut être assuré que les pays d'Europe occidentale partagent bien ses vues, et ont le désir d'augmenter leur production en armements dans les conditions indiquées, pour 1949-50. Il est fait remarquer que ce programme comporterait en fait peu de dépenses pour un exercice fiscal commençant le premier janvier puisqu'il ne jouerait que sur le second semestre et que la plus grosse masse de dépenses serait en fait engagée après le 31 décembre. M. Harriman revient sur le souci américain de ne pas compromettre la stabilité économique de l'Europe occidentale. Mais il y a avantage à engager un programme de production dès la présente année pour servir de base aux développements ultérieurs.

Ainsi les États-Unis envisagent donc une aide, en fournitures d'une part, financière de l'autre, l'essentielle étant une fourniture de matériel des États-Unis avec participation relativement faible de l'Europe. Ce programme devrait reposer sur le principe de dépenses et de sacrifices mutuels et d'une participation de tous les pays intéressés.

M. Schuman fait remarquer que le Comité de Londres a préparé une répartition des fabrications entre les cinq pays.

M. Harriman souligne qu'il s'agit précisément de faire admettre ce programme. M. Harriman a eu à Londres, avec Douglas, une première conversation avec Bevin seul, une deuxième avec Attlee, Cripps et Alexander. Les Britanniques ont réservé leur réponse tant qu'ils n'auraient pas consulté leurs collègues des autres pays. M. Harriman compte voir incessamment Spaak. Il a voulu ne pas perdre de temps et avoir d'abord la réaction française.

M. Harriman revient sur la 2e phase du paragraphe c de la page 2 du memorandum (*a request for military assistance…*) qui concerne le caractère réciproque de l'aide prévue au programme. Les États-Unis n'ont pas actuellement de vues définies, et quand on discutera de l'application, des suggestions seront sans doute apportées par eux. Ils ne demandent pas d'engagements précis sur le type d'assistance qu'ils

pourraient recevoir, mais se réservent de présenter des demandes en vue d'une utilisation en commun de nos moyens.

M. Harriman souligne encore que ce programme doit être considéré comme entièrement séparé du plan Marshall, avec cette correction qu'à Washington un comité de coordination fonctionnera pour harmoniser les deux programmes, et cela à l'usage interne des États-Unis. Le plan Marshall reste la base de tous les programmes de relèvement économique de l'Europe, condition de son effort militaire.

En ce qui concerne l'opinion publique, M. Harriman a constaté les attaques communistes et il a été impressionné par la déclaration que vient de faire au Parlement M. Schuman. Il demande s'il ne serait pas utile, pour éclairer et rassurer l'opinion publique française, de presser ce programme d'aide mutuelle.

M. Schuman répond qu'il faudrait pouvoir le faire connaître à l'appui de la discussion du Pacte de l'Atlantique.

M. Harriman pense qu'il faudra présenter le Pacte de l'Atlantique au Congrès d'abord, puis le programme d'armement, avant que le Congrès ne se soit prononcé sur le Pacte.

M. Harriman précise encore les caractères généraux du programme : il faut d'abord qu'il y ait une demande des pays d'Europe, le deuxième étant la décision du Congrès en réponse à cette demande. Le programme diffère du plan Marshall puisqu'il s'agira d'un accord mutuel et permanent. Enfin il souligne le caractère extrêmement secret de sa communication…

*

M. Harriman ayant indiqué que le programme est un programme de défense de la paix, M. Schuman souligne que c'est bien dans ce sens que nous allons faire porter notre propagande pour répondre à certaines inquiétudes du public. Il s'agit d'une œuvre de défense de la paix.

À la fin de l'entretien, M. Harriman souligne que la production combinée des États-Unis et de l'Europe occidentale doit donner une marge de supériorité considérable. La communication qu'il fait marque la confiance des États-Unis dans la France en qui il voit un allié permanent.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 18)

134

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 894-896. *Londres, 5 mars 1949, 20 h. 35.*

Réservé. (*Reçu* : le 6, 0 h. 30)

Sir Gladwyn Jebb a indiqué devant la Commission permanente que M. Bevin était un peu inquiet des projets mis en avant par le «Mouvement européen» et visant à l'établissement d'une Cour européenne des droits de l'homme. Une pareille création lui paraît pour le moins prématurée, car il est nécessaire, pense-t-il, de distinguer clairement entre la tâche d'élaboration des dispositions de fond touchant les droits de l'homme et le problème très difficile de les faire respecter.

Le Secrétaire d'État fait valoir que si une Cour des droits de l'homme était créée, des individus pourraient y faire appel des décisions de leurs tribunaux nationaux et que des difficultés surgiraient à propos des questions telles que celles de la Sarre, de Gibraltar ou des régions d'Allemagne devant être éventuellement attribuées à la Hollande ou à la Belgique.

Si donc le Secrétaire d'État n'a pas (…)[2] auprès des membres britanniques du «Mouvement européen» s'il n'entre nullement dans sa pensée d'empêcher la future Assemblée d'inscrire à son ordre du jour des questions relatives à la définition et à la défense des droits de l'homme, il demande instamment à ses collègues de réfléchir aux conséquences graves de la création au stade actuel de la cour dont il s'agit et de ne pas s'y prêter.

Le projet de statut arrêté par la Commission permanente prévoit d'ailleurs que le Conseil de l'Europe se compose du Comité des ministres et de l'Assemblée. A contrario tout autre organisme est exclu. Il y aurait cependant intérêt à rassurer pleinement M. Bevin sur nos intentions du moins dans l'immédiat.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 13)

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Lacune de déchiffrement.

135

M. DU BOISBERRANGER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE LA LÉGATION DE FRANCE À DAMAS,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 205. *Damas, 5 mars 1949.*

Confidentiel.

Aux rumeurs généralement imprécises relatives à des négociations anglo-syriennes dont la presse s'est fait l'écho depuis plusieurs semaines s'est ajoutée dans le *Nidal* du 1er mars une nouvelle beaucoup plus explicite :

«On mande de Londres que le gouvernement britannique n'a guère pressenti la Syrie au sujet d'un traité, mais qu'au contraire c'est celle-ci qui lui a fait une proposition dans ce sens. L'offre syrienne est toujours à l'étude dans les services politiques anglais qui se sont abstenus jusqu'à présent d'émettre une opinion à ce sujet. Certains milieux britanniques rappellent à ce propos que la Syrie et le Liban avaient demandé auparavant d'adhérer au bloc sterling mais que leur requête avait été rejetée».

Le Département sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la teneur de ces propositions[2].

Elle laisse apparaître du côté syrien le désir de se lier à la Grande-Bretagne dans des conditions qui ne lui confèrent aucun protectorat mais permettraient plutôt d'entrer dans la famille des nations occidentales, sans se trouver dans l'orbite exclusif de tel ou tel pays. Elle confirme en somme les déclarations de Khaled bey el Azem dès son arrivée au pouvoir de mettre fin à l'isolement dans lequel s'est placée la Syrie et de se rapprocher de l'Europe. On ne peut qu'être frappé cependant aussi bien des précautions prises pour ne pas être engagé dans des accords trop précis que par la conviction chez Khaled bey dont témoigne le secret gardé par les Syriens à notre égard que des contacts avec l'Angleterre susciteraient s'ils étaient avoués une réaction de notre part.

Il semble bien découler des conversations que j'ai pu avoir avec les agents du gouvernement américain à Damas que ceux-ci ont été également interrogés d'une façon très vague d'ailleurs mais de divers côtés afin de connaître l'accueil que recevrait une offre de concours militaire. Sur ce point, le Ministre des États-Unis à Damas a été il y a quelques jours très précis. Les chefs militaires de son pays m'a-t-il confié considèrent l'aide que pourrait apporter la Syrie dans un conflit avec l'URSS comme négligeable. Au surplus aussi riche que soit son pays il ne lui est pas possible de gaspiller ses ressources et il doit les concentrer sur

1 Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

2 Note manuscrite en marge : « *?* ».

les points essentiels. Dans la stratégie des opérations, telles qu'elles sont actuellement conçues, il suffit dans cette région du monde d'un appui en Turquie et en Iran et d'un réseau de bases qui s'étend jusqu'à l'Atlantique. Il semble donc que du côté militaire des réponses décourageantes aient été opposées aux avances qui ont pu être faites par les Syriens.

Le ministre des États-Unis tout en ne jugeant pas le point de vue militaire qu'il s'avoue incompétent à discuter estime qu'il néglige d'autres éléments d'ordre politique qui méritent à son sens quelque considération. Il peut, dit-il, ne pas nous être indifférent qu'à l'ONU la Syrie donne sa voix à nos adversaires ou qu'elle ne nous soutienne pas dans certaines discussions internationales. Il peut même être utile de donner à l'URSS l'impression que la Syrie comme les États du Moyen-Orient sont hostiles à sa politique et qu'elle doit les compter au nombre de ses ennemis. En refusant d'accorder de l'attention aux offres syriennes, poursuivit-il, nous risquons de décourager ce pays et de le rejeter dans le camp des neutres, voire des ennemis. J'ignore si les arguments qu'il a ainsi développés devant moi ont été exposés par lui au Département d'État. Il semble bien ressortir de ses propos en tout cas qu'ils n'ont pas été retenus jusqu'à présent.

On ne peut qu'être frappé d'un certain rapprochement entre les positions américaines et britanniques. Le *Foreign Office* sollicité d'apporter un concours militaire s'est contenté en effet d'une réponse dilatoire, l'étude des propositions syriennes étant laissée à l'initiative de l'état-major britannique. Le fait également qu'avant de déterminer la nature des relations politiques anglo-syriennes le *Foreign Office* désire attendre le règlement de la question de Palestine peut laisser penser que ce n'est qu'à la lumière du nouvel équilibre des forces établi à ce moment qu'il lui sera possible de prendre position.

L'aide très franche apportée par nous récemment à la Syrie sans aucune des réticences manifestées par les Anglo-Américains ne peut qu'amener des réflexions favorables à notre endroit chez les dirigeants de Damas. Assez curieusement Djémil Mardam bey lui-même, au Caire, se serait laissé aller sur ce point il y a quelques jours à des déclarations privées contrastant singulièrement avec ses gestes et ses propos passés. Il nous sera toutefois sans doute difficile de nous écarter sensiblement des conceptions générales du monde anglo-saxon sur le rôle militaire et politique du Moyen-Orient. Nous risquerions bien alors de susciter une compétition dans laquelle la faiblesse relative de nos moyens nous ferait distancer. C'est ainsi qu'on s'est paraît-il déjà beaucoup ému dans certains milieux britanniques du nombre d'officiers syriens envoyés dans nos écoles militaires et l'état-major syrien aurait quelque peine à résister à des offres de stage fort pressantes de l'attaché militaire britannique. La suite éventuelle des sondages syriens à Londres pourra sans doute se déceler d'ici même par le degré de résistance qu'offrira à ces offres le gouvernement syrien.

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, carton 10)

136

M. ARVENGAS, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 396. *Le Caire, 5 mars 1949.*

J'ai rendu visite ce matin à Khachaba Pacha, qui a repris il y a trois jours la direction des Affaires étrangères et ne cache pas la satisfaction qu'il en éprouve.

Au cours de notre entretien il a abordé de nombreux sujets, mais d'une manière assez lâche, en particulier celui des colonies italiennes.

Selon le vœu que vous avez bien voulu m'exprimer par votre circulaire du 5 février[2], j'ai poussé mon interlocuteur à me préciser son point de vue.

«Mon point de vue personnel au sujet des colonies italiennes, m'a-t-il dit en substance, s'est peu à peu modifié, sauf sur un point : j'ai toujours pensé que la Libye formait un tout et qu'il ne fallait surtout pas la fragmenter en plusieurs territoires distincts et je persiste à le penser. En revanche, j'avais d'abord considéré que cette Libye pourrait s'administrer elle-même, mais je me suis laissé convaincre qu'il ne devait pas en être ainsi. Il faut donc sans doute songer à une tutelle. L'Égypte ne demande pas une tutelle sur la Libye, ni pour elle, ni pour un autre pays arabe. Je ne suis pas du tout d'avis de donner une tutelle à l'Italie, comme votre pays le suggère. L'Italie est un pays essentiellement versatile. Que sera-t-elle demain ? Peut-être fasciste, peut-être communiste. Personnellement je ne verrais pas d'objection à ce qu'une tutelle sur toute la Libye fût confiée à la France, à défaut à l'Angleterre ou à l'Amérique. Mais que l'on ne prétende pas organiser plusieurs tutelles sur la Tripolitaine, sur la Cyrénaïque, sur le Fezzan.

Je sais, a-t-il poursuivi, que vous avez des vues sur le Fezzan (je le lui ai confirmé en lui précisant les raisons). Mais le Fezzan ne peut vous intéresser qu'au point de vue stratégique ; or, rien ne devrait s'opposer à ce que l'on mette à votre disposition toutes les bases qui seraient utiles à la défense de vos intérêts en Afrique du Nord.

En ce qui concerne la Somalie, l'Italie y a fait, il faut en convenir, du bon travail. Personnellement je ne verrais pas d'objection à ce que ce territoire demeurât sous la dépendance de l'Italie.

Quant à l'Érythrée enfin, les revendications de l'Éthiopie sont parfaitement légitimes. Elles sont conformes à la géographie et plus encore à l'histoire».

[1] Dépêche adressée à la Direction d'Afrique-Levant et communiquée à la Direction d'Europe et aux ambassades de France à Rome et à Londres.

[2] Document non reproduit.

Le ministre des Affaires étrangères a pris soin de me dire que cet exposé correspondait à son point de vue personnel, mais qu'il se réservait, au cours d'une conversation ultérieure, de me préciser autant qu'il est possible, le point de vue du gouvernement égyptien lui-même.

(Direction d'Europe, Italie, volume 115)

137

NOTE POUR M. PIGNON, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE EN INDOCHINE

Évolution des relations extérieures du Viêtnam en fonction des accords de mars 1949

N. *Saïgon, 6 mars 1949.*

Secret.

La question des principes ayant été longuement débattue et venant d'être tranchée il nous appartient d'entreprendre dès maintenant l'étude des modalités d'application des libertés nouvelles qui vont sans aucun doute être octroyées au Viêtnam.

Il est à prévoir toutefois que c'est surtout à l'usage, après la mise en place de tel ou tel service nouveau vietnamien chargé de connaître des Affaires extérieures du Viêtnam en Indochine ou dans des pays étrangers, qu'il nous sera possible de codifier progressivement le fonctionnement administratif de ces institutions, et de fixer peu à peu la limite des attributions des organismes vietnamiens par rapport à celles des services purement français représentant les intérêts supérieurs de l'Union française.

Cette étude sommaire d'un texte quasi-définitif qui nous a été soumis si tardivement sera d'autant plus incomplète que nous n'avons pas été tenu au courant des débats, que nous ignorons les arguments successifs et les objections qui ont pu être examinés tour à tour par les représentants français et les représentants vietnamiens au cours de ces conversations parisiennes qui durent depuis plus de six mois et dont l'âpreté a dû être considérable puisque les concessions faites à Bao Daï dans le domaine purement diplomatique dépassent de beaucoup les exigences premières d'Hô Chi Minh.

Il s'agira donc plutôt ici de simples suggestions toutes personnelles n'ayant pratiquement qu'une valeur indicative.

*

Présence des Vietnamiens dans les assemblées de l'Union française et dans le Haut Conseil

Le principe directeur qu'il paraît nécessaire de rappeler est le suivant: «Dans la déclaration commune du 5 juin 1948 le Viêtnam a proclamé son adhésion à l'Union française en qualité d'État associé à la France et le protocole annexe à la déclaration commune stipule que le Viêtnam reconnaît la nécessité d'une diplomatie unique, commune à l'Union française à laquelle participeront les nationaux vietnamiens».

L'échange de lettres que nous étudions aujourd'hui prévoit, par voie de conséquence, et en application des données du 5 juin 1948 que: «La politique extérieure de l'Union française, dans le cadre de laquelle le Viêtnam exerce ces droits, sera examinée et coordonnée sur la direction et la responsabilité du gouvernement de la République française, en Haut Conseil de l'Union où le gouvernement du Viêtnam sera représenté par 3 délégués librement choisis par lui».

La participation diplomatique du Viêtnam – disons l'ingérence si nous voulons insister sur les risques qu'elle représente pour nous – s'exercera donc à l'origine par l'action de ses délégués à l'assemblée de l'Union française et au Haut Conseil.

Cette solution qui paraît donner des garanties à la fois au gouvernement vietnamien et à la Communauté des États associés – la nation métropolitaine ayant évidemment une représentation majoritaire prépondérante au sein de ce Haut Conseil – ne sera malheureusement pas sans danger dans la pratique puisque les Vietnamiens seront tenus informés de tous les problèmes intéressant la France et l'Union française. Il semble donc qu'il soit nécessaire de prévoir la remise aux diplomates français par le ministère des Affaires étrangères, dernier réduit des intérêts supérieurs de la métropole en matière de politique extérieure de directives secrètes à l'élaboration desquelles les Vietnamiens du Haut Conseil n'auront pas participé.

Nous devons compter de plus avec l'action personnelle – inspirée ou non par le gouvernement vietnamien – des agents diplomatiques et consulaires vietnamiens désignés pour les postes de l'extérieur et sur lesquels nous n'aurons pratiquement pas de contrôle immédiat.

En effet notre action ne pourra s'exercer qu'avant la nomination de ces agents puisque les chefs des missions diplomatiques vietnamiens seront désignés par le gouvernement du Viêtnam après consultation du gouvernement de la République française. Cette «consultation»[1] ne nous permettra qu'une sélection très réduite et nous devons prévoir des moyens complémentaires de précaution pour limiter une éventuelle action trop «vietnamienne» de ces diplomates au détriment des intérêts de l'Union française.

[1] Note manuscrite en marge: «*Cette consultation est fort improbable*».

Ainsi devrait être précisé dans les textes que les diplomates vietnamiens à l'étranger seront organiquement placés dans la dépendance des diplomates français pour tout ce qui touche la politique extérieure de l'Union française, le diplomate vietnamien n'ayant à connaître que des affaires exclusivement vietnamiennes. Le diplomate français, dépositaire des directives qui auront été établies par le Haut Conseil de l'Union en matière de politique extérieure, pourrait recevoir le titre «d'Ambassadeur de France et de l'Union française»[1] qui consacrerait dans une certaine mesure les attributions supérieures qu'il doit avoir.

De plus une mesure pratique pourrait marquer la hiérarchie respective de ces personnels: c'est l'existence de deux corps distincts de diplomates, le nouveau corps d'agents de l'État vietnamien, sous le prétexte de recevoir dans la métropole la formation spécialisée indispensable étant confirmé dans son caractère étranger et mineur qui ne puisse en aucune manière autoriser de la part des autorités étrangères l'assimilation avec les diplomates français.

Il paraît également souhaitable que les Vietnamiens, utilisant la voie des concours normalement suivie jusqu'ici par les seuls citoyens français, ne puissent avant plusieurs décades s'introduire dans la carrière diplomatique de l'Union française, s'y intégrer puis se faire désigner au commandement de postes où ils auraient inévitablement tendance à réagir dans le sens des intérêts vietnamiens avec d'autant plus d'efficacité qu'ils bénéficieraient de l'appoint des archives les plus confidentielles et de nos codes de chiffrement.

Nous avons admis une association, nous devons tout faire pour que la France en demeure l'inspiratrice et continue à contrôler l'action de ces États qui de protégés sont devenus associés et risquent de concurrencer, dans une certaine mesure, une métropole dont l'autorité vient de subir un sérieux ébranlement. Cela ne veut pas dire que nous soyons opposés dans le futur à une véritable fusion. Nous estimons seulement que l'intimité franco-vietnamienne n'est pas telle actuellement que nous puissions considérer systématiquement les Vietnamiens comme des collaborateurs sincères.

*

Règlement des litiges

Il est prévu que le Haut Conseil tranchera en dernier ressort les cas litigieux. Tout porte à croire que, durant la période d'application, ils seront fort nombreux.

Ne peut-on envisager la désignation par le Haut Conseil d'un représentant local qui étudierait et arbitrerait les différends en son nom. Ce dépositaire pourrait tout naturellement être le Haut-Commissaire, dis-

[1] Note manuscrite en marge: «*NON*».

posant d'un conseiller diplomatique dont le rang lui donnerait le pas sur les agents vietnamiens des Affaires étrangères avec qui il aurait à traiter et sur les diplomates étrangers accrédités auprès de Sa Majesté l'Empereur.

*

Attribution de diplomates vietnamiens

Il est prévu que les directives du Haut Conseil en matière de politique extérieure seront transmises au gouvernement du Viêtnam.

Je pense qu'il faut comprendre que, s'il est parfaitement justifié que le gouvernement du Viêtnam soit au courant de la politique extérieure de l'Union française lorsque les intérêts du Viêtnam sont en jeu, le gouvernement vietnamien n'a de directives à retransmettre à son représentant à l'étranger qu'en ce qui concerne les intérêts vietnamiens seuls puisque, selon notre point de vue, c'est le diplomate français (et de l'Union française) qui aura seul la charge de la diplomatie générale de l'Union française. En aucun cas nous ne saurions donc admettre que le diplomate vietnamien ait à connaître des questions intéressant l'Union française à l'étranger, questions qu'il ne manquerait sans doute pas – volontairement ou non – d'interpréter et d'exploiter au profit de son pays.

Comme je le disais plus haut nous avons non seulement intérêt pendant plusieurs décades à éviter soigneusement toute fusion, tant que l'amitié franco-vietnamienne ne sera pas devenue autre chose qu'une formule de propagande, mais encore à préciser matériellement la nette séparation – et partant la hiérarchie – entre la diplomatie du Viêtnam et celle de l'Union française dont nous devons rester les seuls maîtres.

*

Liaisons intérieures

Le Haut Conseil comprendra 3 Vietnamiens particulièrement au courant des problèmes de leur pays, cela va de soi : les représentants non vietnamiens devront avoir à leur disposition permanente des conseillers français spécialisés dans les questions indochinoises qui opéreront en liaison avec le Haut-Commissariat et le ministère de la France d'outre-mer.

Il semble également indispensable de prévoir, dans les postes diplomatiques mixtes, l'affectation de techniciens français de l'Indochine capables de conseiller l'Ambassade sur les problèmes franco-vietnamiens et chargés en même temps de surveiller et de contrôler les activités de la mission diplomatique vietnamienne.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 198)

138

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 7 mars 1949.*

Personnelle.

La signature du Pacte de l'Atlantique marquera selon moi le début d'une période extrêmement délicate tant sur le plan extérieur que sur le plan intérieur.

Il n'est pas trop tôt, je pense, pour nous préparer aux manœuvres et contre-manœuvres qu'il sera nécessaire de déclencher très rapidement si nous ne voulons pas continuer à laisser à Moscou l'avantage des initiatives. Cette préparation me semble d'autant plus nécessaire que lorsque l'événement se produira, notre ministre sera sans doute à Washington et que les délais de transmissions risquent de rendre les choses plus difficiles à un moment où les heures, sinon les minutes, compteront.

Je suis, pour ma part, convaincu que, dès le lendemain de la signature du Pacte de l'Atlantique, – et peut-être le jour même –, Moscou dénoncera le traité anglo-soviétique et le traité franco-soviétique. À l'appui de cette dénonciation, il sera affirmé que la France et l'Angleterre ont, en fait, pris les devants et il sera peut-être ajouté que ce faisant elles apportent la preuve de leurs intentions agressives à l'égard de l'URSS. De ces prémices découleront des conséquences sur le plan extérieur comme sur le plan intérieur.

Sur le plan extérieur d'abord, les Russes riposteront. Où prendront-ils l'initiative ? En Finlande probablement, mais peut-être également dans d'autres secteurs. Je ne sais de quels renseignements vous disposez sur la frontière iranienne ; plus près de nous, le moment serait bien choisi pour amorcer l'action contre Tito par la proclamation de la République de Macédoine et peut-être par des interventions tchécoslovaques et hongroises, plus ou moins camouflées, contre la Yougoslavie.

L'exécution d'un programme de ce genre jetterait un grand trouble dans l'opinion qui a peur des complications balkaniques ; la question des rapports entre Tito et l'Europe occidentale se poserait également ; je ne parle pas de l'embarras où nous nous trouverions placés si le gouvernement finlandais, au lieu de se soumettre aux injonctions soviétiques, s'avisait de faire appel aux Nations unies ou aux puissances occidentales.

Qu'il n'y ait là que pures hypothèses, c'est possible ; que ces hypothèses ne se réalisent pas, je le souhaite ; elles ne sont pas néanmoins

de l'ordre de l'invraisemblable et c'est pourquoi je crois que nous ferions bien d'y réfléchir, voire d'en entretenir nos partenaires éventuels.

Sur le plan intérieur, en tout cas, les conséquences seront immédiates et nous devons nous attendre à voir Thorez dénoncer une «politique d'agression» contre l'URSS, politique qui doit être jugulée par la grève et le sabotage. Je pense que le gouvernement est conscient de ce risque et que, dès maintenant, il s'en préoccupe.

En tout cas, le trouble dans les esprits sera d'autant plus profond et l'agitation intérieure d'autant plus intense que Moscou aura pu mieux accréditer sa théorie touchant la répudiation par nous du traité qui nous lie aux Soviets.

La réfutation de la thèse soviétique est donc un élément capital dans notre armature; c'est parce que j'en suis convaincu que je réclame depuis longtemps que cette réfutation soit fortement étayée.

J'ai insisté encore là-dessus dans un télégramme d'avant-hier[1]; je suis sûr que vous êtes d'accord. L'argumentation très insuffisante jusqu'ici mise en avant de notre côté doit être renforcée; elle peut et doit l'être.

J'aurais vivement souhaité à cet égard que Gros[2] pût venir passer 24 heures à Londres le 11, et je regretterais, qu'il ne puisse y faire un saut au moins pour quelques heures.

Je ne crois pas pour autant que les Soviets poussent les choses à l'extrême. Mais ce qu'ils ne feront pas eux-mêmes, d'autres peuvent le faire pour eux.

Sans être pessimiste, je pense que les mois qui viennent seront lourds de beaucoup de difficultés.

Pensons-y et demandons à nos alliés d'y penser. Je sais bien qu'ils ont horreur de discuter sur des hypothèses, mais ces hypothèses ont assez de vraisemblances pour mériter de les retenir dès maintenant; certaines d'entre elles d'ailleurs sont des quasi-certitudes.

J'aimerais savoir ce que le ministre et vous-même pensez de tout ceci.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 101)

1 Document non reproduit.

2 Le professeur Gros était le jurisconsulte du Quai d'Orsay.

139

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 394. *Moscou, 8 mars 1949.*

Malgré la doctrine officielle du parti communiste bolchevique à l'égard du racisme, il a été signalé qu'il existait en fait dans le peuple russe de fortes survivances d'un antisémitisme traditionnel[2]. Différentes mesures discriminatoires prises par le gouvernement tant dans les services intéressant la défense nationale qu'à l'université peuvent être interprétées soit comme étant inspirées par l'antisémitisme, soit comme étant une concession à cet état d'esprit populaire.

Or voici que de nouvelles traces d'antisémitisme apparaissent dans la campagne engagée par Jdanov en 1946 et poursuivie aujourd'hui par Fadeïev et Simonov contre le cosmopolitisme dans tous les domaines de la culture.

Une proposition importante des noms juifs figurent parmi ceux des critiques dramatiques et cinématographiques qui ont été dénoncés comme antipatriotes et cosmopolites. Ce phénomène, sans doute, pouvait partiellement n'être que le reflet d'un fait statistique, à savoir le nombre considérable des Israélites employés en URSS, en raison de leurs qualités propres et de l'absence (jusqu'à présent) de racisme, dans la production intellectuelle et plus encore dans sa critique. D'une étude attentive des documents, il résulte cependant que la participation collective des Israélites à l'erreur a été mise en évidence avec malice.

En premier lieu, chaque fois que l'un des critiques visé avait changé son nom israélite pour un nom de consonance russe, le nom d'origine a été cité entre parenthèses à la suite du nom d'emprunt. Ceci a pu être observé dans les journaux moscovites, mais plus fréquemment encore dans la presse des Républiques.

La *Komsomolskaya Pravda*, d'autre part, a dénoncé il y a quelques jours comme antiscientifique le manuel de M. Chakhnovitch *De la Superstition à la Science*, parce que, passant en revue les disciples matérialistes de Démocrite et d'Épicure, l'auteur, pour des raisons obscures

[1] Dépêche communiquée à la direction des Relations culturelles, au Ministère de l'Éducation nationale et à M. Paul Devinat, Secrétaire d'État. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, fait le 30-3-49* ».

[2] Dans une dépêche de début janvier, l'ambassadeur à Moscou s'était penché sur la condition des Juifs en URSS en soulignant qu'ils représentaient une nationalité légalement reconnue en URSS. Il relevait que l'antisémitisme n'était certainement pas mort dans le pays et qu'un véritable *numerus clausus* leur était appliqué dans un certain nombre d'institutions publiques. Il en concluait que l'URSS n'avait pas encore trouvé le point d'équilibre sur cette question (dépêche n° 34 du 8 janvier 1949 de Moscou, non reproduite).

ne cite que des savants israélites, oubliant même le grand Ouzbek Avicenne. Le journal ajoute: «Seule une indifférence glacée à l'égard de la Russie et de la culture russe peut expliquer le fait que l'auteur ne consacre aux matérialistes russes que huit pages sur trois cent quatre-vingts et ne cite même pas Lyssenko».

Ces deux menus faits sont les seuls symptômes d'antisémitisme qui ont pu être observés au cours de cette campagne. Il faut convenir toutefois que, sous un régime qui jusqu'à présent s'est fait un mérite de son antiracisme, ils ne sont pas négligeables. Le fait qu'un Israélite en vue comme Ilya Ehrenbourg demeure à l'abri de toute atteinte, ne suffit pas à détruire l'impression qui se dégage immanquablement des faits que j'ai rapportés. Ehrenbourg, du reste, est considéré par Madame Meyerson comme un transfuge.

*

S'il est vrai qu'un certain antisémitisme accompagne la campagne contre le cosmopolitisme, il reste à en définir les raisons.

Sans doute les dirigeants soviétiques estiment-ils qu'un communiste israélite, du fait que par sa religion, même s'il ne la pratique pas, a des attaches avec l'extérieur, est moins sûr qu'un communiste russe. C'est cette raison qui les aurait conduits à écarter les Israélites de certains services intéressant la défense nationale.

Les succès remportés par le sionisme en Palestine, s'ils peuvent servir dans une certaine mesure les desseins soviétiques dans le Moyen-Orient, ne peuvent que confirmer leur méfiance à l'égard des attaches internationales des Israélites de l'URSS.

Mais il y a plus. La campagne contre le cosmopolitisme coïncide avec l'avènement à maturité de la génération des hommes qui, nés moins de cinq ans avant la Révolution d'Octobre, n'ont rien connu de l'ancien régime et dont toute l'éducation a été faite par le parti. Les dirigeants soviétiques ont la possibilité de procéder aujourd'hui à une relève des élites.

Les intellectuels israélites utilisés jusqu'à présent en grand nombre dans le théâtre, le cinéma, la radiodiffusion, la presse, ne pouvaient constituer à leurs yeux qu'une élite de transition. L'heure est venue de mettre en place cette nouvelle «intelligentsia», parfaitement imperméable aux influences étrangères, que Staline définissait au XVIIIe Congrès du Parti en 1939: «Une nouvelle intelligentsia soviétique, innombrable, issus des rangs de la classe ouvrière, de la paysannerie, des employés soviétiques – chair de la chair, sang du sang de notre peuple (je souligne) –, une intelligentsia qui ne connaît pas le joug de l'exploitation, qui déteste l'exploiteur et qui est prête à servir dans la vérité et la justice des peuples de l'URSS».

Si ce dessein se confirmait, on pourrait voir un jour prochain appliquer aux Israélites dans les milieux de la science, des lettres et des arts le *numerus clausus* qui leur est déjà imposé dans l'Université.

(Direction d'Europe, URSS, volume 30)

140

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 206. *Athènes, 9 mars 1949.*

Le remplacement du général Markos par M. Ioannidis à la tête de la rébellion grecque, le récent appel à l'indépendance de la Macédoine lancé par le NOF[2], l'activité accrue des guérillas le long de la frontière albano-yougoslave, me paraissent être autant d'indices d'une réouverture prochaine de la question d'Orient, telle qu'elle s'est posée depuis un siècle, c'est-à-dire sous l'aspect de remaniements territoriaux.

Ce n'est certes pas à Athènes que l'on doit rechercher l'origine de cette évolution de la situation internationale dans les Balkans, mais bien plutôt à Belgrade d'une part et au siège du Kominform d'autre part.

Aussi la présente lettre n'a-t-elle pas l'ambition de faire un exposé complet des positions prises par les diverses parties au conflit, mais seulement, sur la base des informations recueillies dans l'un des pays directement intéressés, de donner un aperçu du développement possible de la crise.

Il semble indiscutable que l'origine de celle-ci soit le schisme du maréchal Tito par rapport au communisme orthodoxe, et l'impossibilité où s'est trouvé jusqu'ici le Kominform de ramener le schismatique dans la ligne générale du parti.

Jusqu'au mois de juin de l'année dernière, en effet, la situation des Balkans était dominée d'une part par la volonté soviétique de faire tomber le bastion de l'Occident qu'était la Grèce en soutenant la rébellion dans ce pays, d'autre part d'arbitrer au mieux des intérêts de Moscou les intérêts divergents de la Bulgarie, de la Yougoslavie et d'une éventuelle république populaire de Grèce (provisoirement représentée par le «gouvernement de la Grèce démocratique») en ce qui concerne cette région classique des conflits balkaniques: la Macédoine.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Notes manuscrites: «*Copie à S[ecrétariat] G[énéra]L et C[abinet du] M[inistre]. M. van Laethem. [Communiquer à] Londres, Washington, Moscou, Belgrade, Tirana, Sofia, f[ai]t le 12/3/49. À ronéoter pour tous les postes le plus tôt possible*».

[2] NOF: Front populaire de libération des Slaves de Macédoine égéenne.

Toute prise de position formelle par Moscou sur cette question risquait de provoquer des réactions inopportunes de la part de l'un ou l'autre des pays ou mouvements intéressés: reconnaître les visées yougoslaves tendant à intégrer une «grande Macédoine» dans la République fédérative de Yougoslavie risquait de heurter non seulement le sentiment national bulgare, mais aussi et surtout le nationalisme grec, fortement représenté parmi les sympathisants de la rébellion, et, semble-t-il, encore dominant dans un certain secteur du parti communiste grec lui-même. Entrer dans les vues de M. Dimitrov, et accepter la constitution d'une «Grande Macédoine indépendante» au sein d'une union des Républiques soviétiques balkaniques produisait le même effet du côté grec et heurtait de front les sentiments yougoslaves, le centre de gravité d'une telle union devant tout naturellement se trouver à Sofia et non à Belgrade.

Aussi, depuis trois ans, le problème macédonien est-il resté, vu d'Athènes, à l'état de pure considération théorique.

Cette situation était d'autant plus normale du point de vue grec que, contrairement à la population de la Macédoine yougoslave, celle de la Macédoine grecque, à moins de 100 000 habitants près, peut valablement être considérée comme grecque. Seuls, quelques districts proches de la frontière dans la région des lacs (Florina, Kastoria), sont peuplés en partie de Slavophones.

La situation créée par le conflit de plus en plus violent entre le parti communiste yougoslave et le Kominform devait peu à peu amener le gouvernement soviétique à modifier sa position sur la question de Macédoine, c'est-à-dire à en prendre une, et à accepter du même coup les risques que cela comportait.

J'ai déjà eu l'occasion de souligner les conséquences que la liquidation du général Markos pouvait avoir quant au succès de la rébellion en Grèce: de fait, depuis un mois, les succès remportés par l'armée au Péloponnèse et en Chalcidique me semblent devoir être imputés bien moins aux qualités du général Papagos, auquel le temps a manqué jusqu'ici pour reprendre l'armée en main, qu'à une baisse dans l'esprit combattif des rebelles.

Quant à la position que vient de prendre la NOF, il convient, pour en apprécier les conséquences, de revenir sur l'historique de cette organisation que notre ambassade à Belgrade aura sans nul doute exposé en détail au Département. À ma connaissance, il s'agit d'un mouvement inspiré à l'origine par le maréchal Tito en vue de concentrer sur Skopje les aspirations de ceux des habitants de Bulgarie et de Grèce qui pourraient être convaincus de l'existence d'un idéal macédonien. Organisée en cellules, admise à utiliser les postes de radio yougoslaves, ayant en outre mis sur pied des groupes de choc, la NOF semble avoir coopéré avec les rebelles grecs, mais dans une faible mesure.

En lui-même, l'appel à l'indépendance de la Macédoine lancé par la NOF sur des antennes yougoslaves pourrait ne pas paraître un acte hostile au maréchal Tito; le fait pourtant que le nom de Mitrovski soit

mentionné dans cet appel, alors que celui-ci semblerait, d'après mes renseignements, avoir été mis à l'écart il y a un certain temps par le maréchal Tito, et le moment choisi pour lancer cet appel paraissent révéler au sein de la NOF une scission parallèle à celle qui a séparé le parti communiste yougoslave du Kominform : il paraissait donc bien être question d'une indépendance macédonienne aussi bien à l'égard de Belgrade qu'à l'égard d'Athènes, c'est-à-dire d'une indépendance inspirée et contrôlée par Sofia.

Au demeurant, le récent article de M. Mocha Pijadé dans le *Borba* montre bien qu'à Belgrade on ne s'est pas mépris sur le sens qu'il convenait de donner à cet appel.

Pour le moment, et malgré l'inquiétude manifestée par la presse hellénique, il me semblerait plutôt que les premières manifestations macédoniennes doivent avoir lieu en Macédoine yougoslave : c'est en effet là que l'on trouve les populations les plus nombreuses susceptibles d'être enflammées par un idéal macédonien, Bulgarophones, Vlaques, etc. ; c'est également là que des troubles graves seraient susceptibles d'obtenir le plus rapidement un résultat concret, la capitulation de Tito.

Si cette capitulation intervient, ce sera, nul n'en doute à Athènes, au tour de la Grèce de supporter le choc : une Macédoine déjà constituée de ses éléments bulgares et yougoslaves cherchera à conquérir ses frontières «ethniques» c'est-à-dire, si l'on veut voir la réalité des choses, son débouché sur la Mer Égée.

Les frontières du nouvel État qu'il s'agirait de créer peuvent être considérées comme déjà déterminées par l'accord conclu en 1943 entre Ioannidis, l'actuel président du gouvernement provisoire démocratique grec, et M. Daskalov au nom du parti communiste bulgare. J'annexe à la présente lettre un croquis approximatif de ces frontières.

Pour réaliser ce dessein, la Bulgarie, en tant qu'agent du Kominform, pourrait compter d'une part sur la fraction du parti communiste grec décidée à obéir aveuglément aux ordres du Kominform, d'autre part sur une certaine partie des quelques éléments slavo-macédoniens se trouvant sur le territoire grec, enfin et surtout sur la mobilisation des Macédoniens déjà «libérés» auxquels pourrait s'adjoindre un nombre convenable de Bulgares qualifiés de Macédoniens pour les besoins de la cause.

En revanche il faudrait s'attendre à ce qu'une proportion notable des rebelles, ou de leurs sympathisants, refuse de suivre le mouvement, tant il paraît difficile à un Grec, quelles que soient ses opinions politiques, de s'allier avec un Bulgare. Ce sentiment est si profond dans le pays que la radio des rebelles s'est vue dans l'obligation de diffuser hier un communiqué déclarant dénuée de tout fondement la nouvelle selon laquelle il aurait été décidé de constituer une Macédoine indépendante. Il est vrai que le même communiqué ne pouvait faire autrement d'admettre que cette question serait résolue une fois la Grèce libérée du joug du monarcho-fascisme…

En outre la présence dans les faubourgs de Salonique d'une force militaire britannique, si symbolique soit-elle, pourrait considérablement gêner la politique soviétique si, comme tout porte à le croire, le gouvernement britannique renouvelle bientôt sa garantie de l'intégrité du territoire grec et si, d'autre part, le Kremlin entend rester en deçà d'un conflit généralisé. Je n'exclus pas que la présence à Athènes du maréchal Sir William Slim, chef d'état-major de l'armée britannique, ait un rapport avec une telle éventualité.

Au cas donc où le maréchal Tito perdrait le contrôle de la Macédoine yougoslave, les puissances occidentales auraient à faire face à un risque de démembrement de la Grèce.

Mais, malgré les efforts du Kominform, et malgré l'inquiétude que l'on professe à Athènes à cet égard, il n'est pas certain que le maréchal Tito perde le contrôle sur le sud de la Yougoslavie : contrairement à ce qui se passe dans les États occidentaux, le Kominform ne bénéficie pas de l'activité d'un parti communiste monolithique et, tout au contraire, le maréchal Tito peut, de son côté, riposter à armes égales à l'intérieur de ses frontières. Au cas où il parviendrait à tenir pendant un certain temps la situation en main, il me paraît probable qu'au lieu d'une question macédonienne, ce soit une question albanaise qui se trouve posée, question à laquelle la Grèce se trouverait intéressée au premier chef.

Il semble difficile en effet pour le maréchal Tito de supporter longtemps sans réagir les incursions que, d'après mes renseignements, des guérillas albanaises instruites et peut-être encadrées par des officiers soviétiques effectuent dans les montagnes yougoslaves dans la région de Prizrem. À supposer même que l'activité de ces guérillas décroisse (ce qui paraît improbable), une Albanie fidèle au Kominform et pouvant désormais communiquer avec les autres pays du rideau de fer, grâce au couloir créé par la zone «andartique» en Grèce, continuerait à représenter pour la Yougoslavie un danger qu'il serait de son intérêt de faire disparaître.

Pour autant qu'il soit possible d'apprécier d'Athènes les possibilités qu'aurait le maréchal Tito de bouleverser la situation politique actuelle de l'Albanie, il semble que la présence en territoire yougoslave, dans la région du Kosovo, de quelque 500 000 Albanais d'origine lui permettrait assez aisément de provoquer en Albanie un mouvement populaire hostile au régime d'Enver Hodja et susceptible, en renversant ce régime, d'en instaurer un autre qui demanderait l'admission de l'Albanie au sein de la République fédérative yougoslave.

Si la situation évoluait de la sorte, il faudrait bien reconnaître que ce serait la seule conclusion logique de la série des crises qui ont marqué l'existence d'une Albanie indépendante.

Il convient en effet de ne pas oublier que cette Albanie indépendante est beaucoup moins le résultat des aspirations nationales d'un peuple albanais homogène et conscient de son existence que de l'impossibilité pour les puissances de s'entendre sur l'intégration du territoire albanais

dans un autre État : l'Italie, en particulier, s'était toujours opposée à ce que le contrôle du canal d'Otrante fut partagé entre elle-même et un autre État de quelque importance.

Mais il devait apparaître rapidement depuis 1912 qu'une Albanie indépendante politiquement et économiquement était inviable et, à tout prendre, l'annexion du pays par l'Italie en 1939 n'était que l'aboutissement logique de l'aide économique que l'Italie avait apportée à l'Albanie depuis sa création.

N'eût été le schisme du maréchal Tito, et peut-être également le désir de la Russie d'empêcher que la Yougoslavie acquît une puissance disproportionnée par rapport aux autres États balkaniques, il est vraisemblable qu'à un moment donné l'Albanie eût été intégrée au sein de la Yougoslavie.

Comment la Grèce accueillerait-elle une absorption de l'Albanie par une Yougoslavie hostile au Kominform ?

Si le soutien accordé par la Yougoslavie aux rebelles est maintenu, il semble que le gouvernement hellénique se borne à considérer que, sous un pavillon ou sous un autre, la situation demeure la même à ses frontières.

Si, au contraire, une détente se manifeste dans les relations entre Belgrade et Athènes, celle-ci verrait sans doute d'un œil favorable la disparition d'une Albanie perpétuellement turbulente et inviable, et actuellement particulièrement amicale à l'égard des rebelles.

Mais l'absorption de l'Albanie par la Yougoslavie amènerait infailliblement le gouvernement hellénique à exiger la satisfaction de sa revendication sur l'Épire du Nord, la question de l'intégrité de l'Albanie ne se posant plus désormais.

Le principe d'un partage de l'Albanie entre la Yougoslavie et la Grèce paraît être actuellement l'idée favorite du gouvernement hellénique. Sans doute M. Pipinellis, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, déclare-t-il volontiers que la solution idéale du problème albanais serait une union personnelle de l'Albanie tout entière et de la Grèce sous la couronne du roi des Hellènes. Mais il est arrivé fréquemment à un homme dont le corps diplomatique se plaît d'ordinaire à reconnaître les qualités de méthode et de modération d'être emporté par sa mystique de la monarchie de droit divin…

Quelle serait, dans le cas d'un partage, la ligne frontière revendiquée par la Grèce ? Au minimum, l'Épire du Nord proprement dite incluant les villes de Korytza et d'Argyrokastro ainsi que le port de Valona. Cette revendication serait difficile à combattre au cas où le principe du partage serait reconnu.

Mais, tout en plaçant en territoire grec la rocade routière de Korytza à Valona, une ligne de partage aussi méridionale aurait pour inconvénient d'être purement artificielle et de ne correspondre à aucune frontière naturelle.

Aussi l'état-major grec, lorsque le dossier des revendications grecques était préparé en vue de la Conférence de Paris en 1946, avait-il fixé la frontière à revendiquer à la rivière Skoumbi, ce qui partagerait pratiquement l'Albanie en deux parties égales. Cette frontière présenterait pour la Grèce l'avantage assez considérable de lui accorder la ville de Bérat au voisinage de laquelle se trouvent les maigres gisements pétrolifères de l'Albanie, ainsi que la totalité du pipeline de Bérat à Valona.

A priori, une telle frontière ne pourrait plus se justifier pour des raisons ethniques ou historiques: à aucun moment l'hellénisme ne s'est développé jusqu'à la Skoumbi, et cette rivière ne fut atteinte par les troupes grecques ni en 1912 ni en 1940.

Les érudits déclarent toutefois que c'est une erreur de considérer les Albanais comme formant un peuple homogène, et que la rivière Skoumbi constitue la ligne de démarcation traditionnelle entre deux groupements d'origine ethnique différente: les Toques au sud et les Guègues au nord, les premiers plus ou moins teintés d'hellénisme, les seconds demeurés nettement plus rétrogrades.

Le Département connaît la valeur extrêmement relative de telles considérations ethniques ou historiques: je ne les mentionne que pour le cas où la question deviendrait d'actualité et où la diplomatie européenne aurait à connaître d'un projet de partage.

Je les mentionne également pour la raison suivante:

Un de mes collaborateurs s'est entretenu de l'avenir de la question albanaise avec le ministre-conseiller de l'ambassade des États-Unis: M. Rankin lui a donné communication d'une dépêche qu'il avait adressée au Département d'État en 1946 alors qu'il était chargé d'affaires à Athènes, dépêche dans laquelle il prenait nettement position sur l'inviabilité de l'Abanie, le caractère artificiel de sa constitution, le bien-fondé de la revendication grecque sur l'Épire du nord et, pour conclure, l'intérêt que présenterait un partage du territoire albanais entre la Yougoslavie et la Grèce.

Non seulement M. Rankin ne s'élevait pas contre l'idée d'une frontière définie par le cours de la rivière Skoumbi, mais il relevait même que cette rivière constituait une frontière naturelle très insuffisante étant donné la maigreur des eaux, et concluait que la seule frontière naturelle satisfaisante était la ligne de montagnes s'étendant d'ouest en est immédiatement au nord de cette rivière, et quelques kilomètres au sud de Tirana.

Sans doute M. Rankin a-t-il déclaré à mon collaborateur qu'il n'avait jamais ni reçu une réponse du Département d'État, ni même connu l'accueil que sa dépêche y avait reçu.

Il y a toutefois lieu de penser que les archives du Département d'État sur la question albanaise ne sont pas des plus volumineuses, et que, dans ces conditions, les conclusions de M. Rankin seraient éventuellement susceptibles d'influer sur la position du Département d'État.

D'autre part le ministre-conseiller américain a clairement indiqué à son interlocuteur que, quelle que soit l'évolution ultérieure de sa politique, le maréchal Tito ne bénéficierait jamais à Washington d'une confiance suffisante pour que les États-Unis admettent que Valona, seul port à peu près digne de ce nom que l'on puisse trouver en Albanie, soit contrôlé par la Yougoslavie. M. Rankin n'a mentionné que pour mémoire la question des pétroles de Bérat, dont les compagnies américaines s'étaient désintéressées totalement avant la guerre après les avoir soigneusement prospectées.

Ainsi, il ne serait pas exclu, au cas où le maréchal Tito, résistant aux attaques du Kominform, chercherait à se débarrasser d'un voisin hostile en l'absorbant, que des conversations aient lieu dans un avenir plus ou moins rapproché en vue de rechercher une ligne de partage entre la Grèce et la Yougoslavie en Albanie.

Mais je doute qu'il paraisse opportun, si cette éventualité se réalise, de chercher à donner à la Grèce, sous prétexte de lui procurer une bonne frontière naturelle, un territoire plus étendu que l'Épire du Nord proprement dite : tout en contrariant les ambitions yougoslaves, ce serait placer le gouvernement grec devant un nouveau problème d'assimilation de plusieurs dizaines de milliers d'allogènes à un moment où ce gouvernement n'aurait que faire de nouveaux problèmes à résoudre.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 45)

141

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 985. *Washington, 9 mars 1949.*

Depuis ma dépêche n° 727 en date du 21 février, l'opinion a continué pendant quelques jours encore de se préoccuper du conflit possible entre les engagements militaires devant découler pour les États-Unis de leur adhésion au Pacte de l'Atlantique et les droits constitutionnels du Sénat de décider de l'entrée de ce pays dans une guerre ; mais le problème se trouvait réglé, en fait, par une collaboration plus étroite du Département d'État et des principaux membres de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, et les principaux commentateurs soulignaient qu'il ne fallait pas se laisser arrêter par des mots et que le Pacte, pour remplir l'effet d'intimidation qui était le seul qu'on en pouvait attendre dans un avenir immédiat, devait, aux yeux de tous, engager

[1] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences et communiquée aux Directions d'Amérique et d'Europe et au service d'Information et Presse.

les États-Unis de la façon la plus complète possible, eu égard à leur Constitution[1].

L'adhésion officieuse de la Commission des Affaires étrangères du Sénat au texte du Pacte, annoncée par les journaux d'aujourd'hui, prouve à l'opinion qu'une solution a été trouvée et que ce n'est pas sur cette question que les débats seront les plus difficiles au Sénat.

L'attention du public, depuis le 21 février, a été surtout appelée sur les problèmes résultant de la participation de la Norvège aux discussions du Pacte et sur ceux que pose l'actuelle faiblesse militaire des futurs signataires, à l'exception des seuls États-Unis.

1) En ce qui concerne l'extension géographique du Pacte, seul le problème scandinave a suscité un véritable intérêt dans la presse. James Reston, dans le *New York Times,* a signalé, le 2 mars, que la question de l'admission de l'Italie faisait l'objet d'un débat où la France paraissait être isolée dans l'avis que celle-ci devait y être incluse dès l'origine, et une correspondance de Rome du 8 mars au même journal faisait part de l'accord unanime du Cabinet italien approuvant la politique du comte Sforza pour une participation italienne, mais aucun commentaire éditorial n'a été fait à ce sujet.

Par contre, la décision de la Norvège, annoncée le 21 février par M. Lange, d'adhérer au Pacte a été accueillie avec un grand luxe de commentaires.

La nouvelle fut tout d'abord présentée comme une victoire significative des nations occidentales; la Norvège refusait de céder à l'intimidation russe; les titres des journaux indiquèrent, en outre, que l'industrie norvégienne pourrait ainsi recevoir des États-Unis tout l'acier nécessaire à la reconstitution de sa flotte commerciale; puis certains commentateurs se crurent obligés de souligner que la décision de la Norvège avait été complètement libre; que son gouvernement, tirant les leçons de la crise de 1940, avait renoncé à une politique de neutralité illusoire et préférait prendre avec réalisme les risques d'un geste qui pouvait être interprété par les Russes comme un défi.

En fait, certains se demandent s'il était bien utile que le Département d'État indiquât au mois de janvier que les États-Unis ne pourraient fournir d'armes qu'aux signataires du Pacte et que la Norvège fut ainsi

[1] Document non reproduit. Dans la dépêche n° 723 du 21 février de Washington, non reproduite, on soulignait également que les débats avaient permis de constater qu'une certaine forme d'isolationnisme existait toujours, mais qu'ils avaient montré que la majorité de l'opinion publique américaine était favorable à une politique d'engagement en Europe qui constituait une rupture capitale dans la tradition politique des États-Unis. La question de la compatibilité du Pacte de l'Atlantique avec les règles constitutionnelles américaines était discutée à Washington, et l'ambassadeur français s'appuyait sur une consultation faite par l'avocat-conseil de l'ambassade, Oscar Cox, pour démontrer que la Constitution n'empêchait en rien le gouvernement américain de prendre à l'égard d'un autre État l'engagement solennel que tous deux utiliseront leurs forces armées pour se défendre l'un l'autre contre une attaque éventuelle (dépêche n° 806 du 21 février 1949 de Washington, non reproduite).

forcée de sortir dès maintenant de sa neutralité; il était permis de se poser la question de savoir si une telle dispersion de la stratégie occidentale ne servait pas plutôt en définitive les intérêts de la stratégie soviétique.

Depuis que l'ambassadeur de Norvège à Washington a été invité, le 4 mars, à participer aux conférences du Département d'État, les commentateurs paraissent avoir pris leur parti de l'adhésion norvégienne et s'inquiètent maintenant surtout de prédire une prochaine adhésion danoise et même, à plus longue échéance, l'adhésion de la Suède.

La question, soit de l'extension du Pacte à certains territoires d'outre-mer des pays signataires, soit de l'opportunité d'un Pacte méditerranéen, n'a suscité aucun commentaire valant d'être rapporté.

2) Les problèmes militaires, c'est-à-dire en fait ceux découlant de l'obligation où se trouvent les États-Unis d'armer presqu'entièrement à leurs frais les autres signataires du Pacte, commencent à donner lieu à des débats étendus qui font penser que la prévision de l'hebdomadaire *U.S. News and World Report*, rapportée dans ma dépêche n° 904 du 2 mars[1], était fondée: sous prétexte de défendre les intérêts du contribuable américain, certains éléments, où se retrouvent d'anciens isolationnistes, posent avec insistance la question de savoir s'il faut fournir des armes à des pays qui risquent, soit de les perdre dès les premiers jours d'une invasion, soit même de les retourner contre les États-Unis à la suite de la chute de leur gouvernement actuel, provoquée par un putsch communiste.

La nuance extrême dans cette catégorie paraît être représentée par Dorothy Thompson, qui écrit dans l'*Evening Star* que le Pacte de l'Atlantique devrait être remplacé par un engagement commun des États-Unis et de la Russie de respecter la neutralité de l'Europe prise dans son entier, y compris donc l'Europe orientale; une attaque de l'URSS contre l'Europe pourrait être considérée comme un acte de guerre contre les États-Unis; ceci aurait l'avantage de poser aux Soviets un problème de propagande politique et assurerait une meilleure résistance des nations européennes pour lesquelles il ne saurait plus être question d'accueillir les Russes en libérateurs des troupes d'occupation américaines. Dorothy Thompson soutient que la Russie ne peut être vaincue que par la guerre aérienne portée en Russie même: les États-Unis doivent donc concentrer leurs efforts sur la création d'une flotte aérienne de bombardement; l'armement de l'Europe est inutile.

La position du sénateur Taft qui approuve la signature d'un Pacte de l'Atlantique mais désapprouve la fourniture d'armes aux nations occidentales, est du même ordre; selon le sénateur, le programme d'armement ne pourra avoir d'effets avant quatre ou cinq ans; d'ici là, des pays européens incomplètement armés seront à la merci d'une quelconque attaque russe; il vaut mieux consacrer ces efforts à développer

[1] Document non reproduit.

l'armée américaine et, particulièrement, son aviation; l'effet d'intimidation est suffisant s'il est exercé du territoire américain.

Dans un esprit légèrement différent, les sénateurs George et Hickenlooper ont posé la question de savoir quel serait le coût du Pacte et s'il ne valait pas mieux consacrer dès maintenant à l'armement de l'Europe une certaine part des crédits destinés à sa restauration économique.

Mais, dans leur grande majorité, les commentateurs s'insurgent contre cette manière de voir: l'Europe doit être reconstituée au point de vue économique pour être en mesure, dans quatre ans, de fabriquer elle-même les armes que les États-Unis devront d'ici là fournir en quantité croissante. Parler du coût de l'alliance atlantique est un non-sens. Le but du Pacte est de produire sur les Soviets un effet d'intimidation et de donner aux pays européens non-communistes toutes les raisons de confiance dans leurs institutions et dans la possibilité pour eux de les sauvegarder; le prix qu'il faut payer pour écarter une guerre n'est rien en comparaison du prix que coûtent la conduite de celle-ci et la réparation des destructions qu'elle cause. C'est dans cet esprit que le *Washington Post* insiste, dans un éditorial du 14 mars, pour que le Pacte soit rédigé en des termes aussi clairs que possible pouvant être compris par l'opinion publique mondiale, et suggère que le préambule puisse même être rédigé de façon telle que le traité constitue une «déclaration d'interdépendance».

Tant des commentaires suscités par l'adhésion de la Norvège que de ceux provoqués par le problème du *Lend-Lease* militaire, il ressort que l'opinion américaine est consciente du fait que le Pacte de l'Atlantique a surtout une valeur morale et de propagande et que, pendant plusieurs années encore, tout le poids de la lutte entreprise par les États-Unis contre la politique du Kremlin et le communisme devra être supporté par les forces armées et le contribuable américains. La nécessité de cette lutte n'est pas discutée mais les opinions diffèrent aussi bien sur les points où elle doit être portée que sur l'intensité avec laquelle il est opportun de s'opposer aux desseins soviétiques au risque de provoquer des réactions, avant même qu'on ne soit prêts à les combattre[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 114)

[1] La publication du texte du Pacte le 18 mars prouvait que l'opinion publique lui restait favorable et un débat s'était élevé pour évaluer la signification de celui-ci dans l'histoire américaine entre une simple extension de la doctrine Monroe et un véritable tournant dans la politique des États-Unis. On prévoyait que la résistance du Sénat et du Congrès, si elle devait se faire sentir, se manifesterait sur la question du vote des crédits demandés pour le réarmement européen, créant une opportunité pour les partisans du relèvement de l'Allemagne d'avancer leurs arguments. La conclusion de tous ces débats étaient que l'on ne se préparait pas à un effort militaire pour faire face à un conflit proche mais bien au contraire, à une paix armée qui devait empêcher une guerre de survenir (dépêche n° 1212 du 19 mars 1949 de Washington, non reproduite). Les commentaires américains, une fois le Pacte signé et avant sa ratification au Congrès, insistaient sur la dimension historique de cet engagement, sur la garantie qu'il apportait aux États-Unis sur un plan militaire et politique car le Pacte était vu comme une garantie d'assistance mutuelle, avec une valeur d'intimidation envers l'Union soviétique (dépêche n° 1524 du 7 avril 1949 de Washington, non reproduite).

142

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST[2].

T. nos 102-105. *Paris, 10 mars 1949.*

Réservé. Secret.

Je me réfère à votre télégramme n° 162[3].

De l'ensemble des divers renseignements parvenus ces temps derniers, il apparaît que le gouvernement soviétique procéderait actuellement à des déplacements de troupes, numériquement faibles jusqu'à ce jour, tant sur la frontière finno-russe, qu'en Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Bulgarie et Roumanie.

Ces mouvements peuvent correspondre à des manœuvres de printemps avec l'incorporation des recrues de la classe 1928 qui affluent actuellement dans toutes les unités russes, phénomène observé chaque année en mars-avril et que la clémence de l'hiver aurait déclenché un mois plus tôt. En Bulgarie et Roumanie, ils peuvent également trouver leur explication dans des manœuvres saisonnières correspondant à celles des armées satellites, celles-ci faisant, depuis quelques mois, ainsi que vous le savez, l'objet de soins et d'aide particulière de la part des Russes.

Mais il apparaît plus vraisemblable que ces mouvements correspondent à des mesures d'intimidation dans le Nord en vue de maintenir la Suède dans la neutralité et freiner la Norvège ; et la mise en place

[1] Télégramme envoyé par la sous-direction d'Europe orientale et signé par ordre Couve de Murville.

[2] Télégramme communiqué pour information aux postes suivants : Londres p[ar] c[ourrier] (n° 1255), Washington p.c. (n° 1436), Belgrade (nos 170-173), Sofia (nos 124-127), Athènes p.c. (n° 138), Budapest (nos 141-144), Moscou (nos 215-218), Helsinki (nos 49-52), Prague (nos 101-104), Varsovie (nos 123-126), Baden p.c. (n° 283), Berlin p.c. (n° 283). Note manuscrite : «*[Communiquer à] Oslo, Copenhague, Stockholm, Tirana, Rome, Luxembourg, Bruxelles, La Haye, fait le 14-3-1949*».

[3] Dans celui-ci, Charpentier apportait des tentatives d'explication sur les déplacements de troupes soviétiques en Roumanie et en Bulgarie. Il opposait les partisans d'une action rapide de l'URSS pour profiter d'un rapport de force qui lui était encore favorable selon eux, aux tenants d'une politique de paix pour pouvoir se reconstruire après les bouleversements de la dernière guerre. La dernière explication résidait dans la préparation d'une opération contre la Yougoslavie et contre la Grèce pour la mi-mars (télégramme nos 162-170 du 2 mars 1949 de Bucarest, non reproduit). Il avait également signalé quelques jours plus tôt les rumeurs de déplacement des troupes soviétiques en Roumanie et en Bulgarie (télégramme n° 158 du 27 février 1949 de Bucarest, non reproduit), ce que ne pouvait confirmer Sofia, même si les rumeurs sur l'indépendance prochaine de la Macédoine allaient bon train afin de recréer un «pont» avec l'Albanie et donc retrouver un accès à une mer libre (télégramme nos 83-87 du 10 mars 1949 de Sofia, non reproduit).

en Europe centrale d'un embryon de dispositif sur des points jugés névralgiques (frontières hungaro-yougoslaves en particulier[1]).

Au moment où le pacte de l'Atlantique est en voie de conclusion, il semble que le gouvernement soviétique veuille d'une part, en accroissant ainsi ses effectifs, renforcer ses dispositifs défensifs pour impressionner ses satellites et, d'autre part, disperser l'attention des observateurs et inquiéter les neutres et les Occidentaux.

On ne saurait cependant écarter l'éventualité que le gouvernement russe ne mette réellement en place un dispositif militaire destiné à agir, dans un avenir plus ou moins proche, en des endroits où, comme aux frontières yougoslaves et grecques, les guérillas donnent prétexte à intervention, l'objectif étant le règlement de l'affaire Tito, qui permettrait à la Russie, en cas de succès, de reprendre une position solide sur l'Adriatique, comme d'atteindre la mer Égée grâce à la création d'un État macédonien.

(Direction d'Europe, URSS, volume 16)

143

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2],
À MM. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES ET BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 1294-1296; 1496-1498. *Paris, 10 mars 1949.*

Bien qu'il soit difficile de préjuger des intentions du gouvernement soviétique, il est à présumer que celui-ci ne laissera pas passer sans réagir la conclusion du Pacte de l'Atlantique. Les indices d'une réaction possible soit du côté de la Finlande, soit du côté de la Yougoslavie existent. Des mouvements de troupes sont signalés aux frontières de la Finlande et de la Norvège. Les télégrammes de M. Charpentier que je vous ai transmis récemment semblent bien indiquer certains préparatifs en Roumanie[3]. Les changements de personnel survenus à Moscou peuvent signifier également des changements dans la politique, ou dans la tactique soviétique. De toutes manières il faut raisonnablement nous attendre à un nouveau déploiement d'activité.

1 Depuis Belgrade, Payart confirmait que les renseignements qu'il possédait lui faisaient penser que ces mouvements de troupes n'étaient pas anormaux du tout, mais qu'il était possible que Moscou veuille en finir avec le «rebelle de Belgrade». Toutefois, il ne pensait pas dans l'immédiat à une intervention militaire mais plutôt à des pressions pour accentuer la tension intérieure en favorisant la création de maquis hostiles à Tito, notamment en Macédoine (télégramme nos 147-155 du 16 mars 1949 de Belgrade, non reproduit).

2 Télégramme envoyé par la direction d'Europe.

3 Voir document n° 142.

S'il doit en être ainsi la première manifestation politique du Kremlin pourrait consister à opérer l'alignement de la Finlande et la mise au pas de la Yougoslavie. L'Iran également pourrait être visé.

Ces préoccupations sont sans doute partagées à Londres et à Washington. Je vous demande d'en entretenir (le Département d'État ou le *Foreign Office*) en marquant qu'il est indispensable que les trois gouvernements se concertent à ce sujet, et notamment examinent, dans les différentes éventualités quelles seraient les réactions possibles de notre pacte.

D'autre part, il serait utile de rassembler nos renseignements et de nous efforcer d'en dégager en commun les précisions que l'on peut formuler. Je vous serais donc obligé d'examiner également avec le *Foreign Office* (ou le Département d'État) le meilleur moyen d'assurer cette coordination de l'information politique. Le procédé le plus simple consisterait, semble-t-il, à échanger systématiquement, voire quotidiennement nos renseignements et éventuellement nos commentaires par le canal des Ambassades à Paris, Londres et Washington. Cet échange rapide et complet d'informations serait d'ailleurs tout à fait dans l'esprit du Pacte de l'Atlantique.

(Direction d'Europe, URSS, volume 48)

144

M. SAFFROY, MINISTRE DE FRANCE À LUXEMBOURG,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 42[2]. *Luxembourg, 11 mars 1949.*

Réservé. (*Reçu* : le 14, 12 h.)

Je me réfère à votre communication du 8 mars 1949[3].

Comme Votre Excellence l'aura peut-être constaté, le texte du rapport adressé par le représentant luxembourgeois à Berlin à son gouvernement, diffère sur certains points, du moins dans la présentation, du compte rendu que le général Bapst a adressé au Département.

Monsieur Bech, en me remettant des extraits de ce rapport, m'a dit que la plupart des membres de nos missions à Berlin, peut-être en raison du manque de recul qui tend à fausser les perspectives, souhaiteraient

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*M. de Leusse. C[ommuniqu]er à Baden, Londres, Washington, fait le 14-3-49*».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Document non reproduit.

qu'un compromis fût recherché avec les Russes sur la question du blocus. Cette remarque évidemment, ne s'applique pas au général Clay lui-même, auteur du pont aérien et âme de la résistance à tout prix.

Monsieur Bech croit personnellement que les Russes, s'ils le voulaient, pourraient lever le blocus sans perdre la face, du moins vis-à-vis de l'opinion russe, sinon de l'opinion allemande. Mais ils ne le feraient évidemment qu'en échange de concessions substantielles, comme celles qui ont été indiquées par le général Prawin, et qui ont été jugées inacceptables depuis longtemps.

De toute façon, le ministre luxembourgeois considère qu'il serait prématuré de se prêter à une manœuvre russe destinée avant tout à torpiller le Pacte de l'Atlantique et si possible la constitution de l'Union européenne.

Si des conversations devaient être reprises, ce ne pourrait être qu'après la conclusion des accords actuellement en cours et à condition que le terrain ait été soigneusement déblayé des principaux obstacles, par des commissions de fonctionnaires subalternes, avant qu'une véritable négociation puisse s'ouvrir entre les gouvernements.

Monsieur Bech a été frappé du fait qu'il ait été autant question de la France dans les propos du général Prawin, comme si les ouvertures soviétiques s'adressaient avant tout à notre pays, sans doute dans l'impression que la France dans son désir d'entente offrirait un moindre terrain de résistance aux propositions soviétiques et peut-être aussi à leur manœuvre de dissociation. Peut-être les dernières déclarations de Monsieur Bidault à la Commission des Affaires étrangères ont-elles eu pour résultat d'encourager la manœuvre soviétique.

Quoi qu'il en soit, j'ai eu l'impression que Monsieur Bech était rassuré sur ce point par la décision de Votre Excellence, de s'en remettre à lui pour communiquer à nos alliés anglo-saxons la teneur des entretiens dont il s'agit. Il m'a dit qu'il allait le faire incessamment.

Il n'est pas douteux que les petits pays seraient les premiers à se réjouir d'une détente entre les grandes puissances. Mais il n'en demeure pas moins que cette détente ne pourra vraisemblablement se produire que le jour où un état d'équilibre analogue à celui qui existait avant la guerre aurait pu de nouveau se produire par l'alignement en Europe de forces matérielles et morales susceptibles de contenir la Russie.

Il est bien évident que l'URSS de l'entre-deux-guerres n'était pas moins poussée par la logique expansionniste de son système, mais elle était condamnée à une politique pacifique par l'étendue des risques. C'est Hitler qui, en faisant voler en éclats l'équilibre européen, a ouvert la porte aux expansions staliniennes, qui ont étendu la Russie jusqu'à l'Elbe.

(Direction d'Europe, URSS, volume 38)

145

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES.

T. circulaire n° 82. *Paris, 11 mars 1949.*

Un échange de lettres entre M. Vincent Auriol en sa qualité de Président de l'Union française, et S.M. Bao Daï a eu lieu le 8 mars à l'Elysée.

Les engagements inclus dans ces lettres, qui devront être approuvés par le Parlement, n'entreront en vigueur qu'au retour au Viêtnam de S.M. Bao Daï, qui, selon ses déclarations, aurait lieu le 24 avril, et après approbation par le Parlement français, conformément à la Constitution, du changement de statut de la Cochinchine en vue de la réunion des trois «Kys», Cochinchine, Annam et Tonkin.

Un débat s'est ouvert le 9 mars à l'Assemblée de l'Union française pour examiner le projet de loi déposé par le gouvernement en vue d'instituer une «Assemblée territoriale» destinée à exprimer les vœux des populations cochinchinoises.

Ce texte, qui a été approuvé par l'Assemblée de l'Union française, est soumis, depuis le 10 mars, à l'examen du Parlement, à qui il appartient de lui donner force de loi.

La publication des lettres n'aura lieu qu'après l'arrivée de S.M. Bao Daï au Viêtnam. Les traits essentiels en ont cependant été indiqués par M. Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer, le 9 mars, à l'Assemblée de l'Union française :

«En ce qui concerne la question fondamentale de l'unité des trois Kys, a déclaré le ministre, la France reprend le contenu des accords de la baie d'Along et s'engage à ne pas s'opposer à cette unité. Bien plus, afin de la réaliser, elle engage la procédure constitutionnelle. Enfin, les droits des minorités moïes et thaïes ont fait l'objet de mesures susceptibles d'en assurer la protection.

Nous avons toujours affirmé que la souveraineté interne des États associés serait entière; en revanche, le texte même de la Constitution nous interdit de reconnaître à ces États une souveraineté extérieure totale.

Nous avons donc distingué entre le droit de légation passive et le droit de légation active du Viêtnam. Le premier doit être, selon nous, très largement reconnu, mais pour marquer, même sur ce point, notre conception de la souveraineté extérieure des États associés, nous avons fait appel à une notion nouvelle, celle du double agrément.

Les représentants des États étrangers seront accrédités tout à la fois auprès du Président de la République française et de l'Union française et auprès du chef de l'État vietnamien.

[1] Circulaire signée par ordre Ordioni.

En ce qui concerne le droit de légation active, nous avons distingué selon qu'il était exercé directement dans certains pays à désigner d'un commun accord, dont les premiers seront la Chine, le Siam, le Vatican, ou exercé indirectement par les missions diplomatiques de la République française qui représenteront le Viêtnam et pourront comprendre des diplomates vietnamiens.

En ce qui concerne les questions militaires, le Viêtnam aura son armée, avec des cadres vietnamiens. La France mettra à sa disposition des instructeurs. Les proportions respectives des effectifs de l'armée vietnamienne et de l'armée de l'Union française stationnée au Viêtnam seront définies par des conventions militaires particulières. Tout le matériel vietnamien devra être commandé en France.

L'armée de l'Union française, qui coexistera au Viêtnam avec l'armée nationale, conservera le droit de libre circulation, sur le sol du Viêtnam, d'une base à l'autre.

En cas de guerre, un général français assisté d'un officier supérieur vietnamien prendra la direction des opérations sur le théâtre vietnamien.

En ce qui concerne sa souveraineté interne, le gouvernement du Viêtnam exercera, dans leur plénitude, les attributions et prérogatives qui découlent de cette souveraineté. Toutefois, il est entendu que le Viêtnam fera appel par priorité aux conseillers et techniciens français.

Au point de vue judiciaire, la justice vietnamienne connaîtra des instances civiles, commerciales et pénales sur tout le territoire vietnamien. Toutefois, lorsqu'une affaire judiciaire mettra en cause un citoyen de l'Union française ou un étranger appartenant à un pays ayant une convention juridique avec la France, elle sera portée devant les tribunaux dits de l'Union française, véritable juridiction mixte dont le caractère et la compétence seront définis ultérieurement.

Au point de vue culturel, je rappelle que l'accord maintient nos droits et prévoit la création d'une université commune franco-vietnamienne, qui sera, je l'espère, un instrument de fraternité dans l'Union française.

À propos des problèmes économiques et financiers, l'accord pose le principe que les ressortissants français jouiront des mêmes droits que les nationaux. La piastre fait partie de la zone franc. Toutefois, sa parité pourra être modifiée, après consultation préalable des États associés par le gouvernement français.

Les relations du Viêtnam avec les autres États d'Indochine ont fait l'objet de dispositions particulières dans l'accord. Celui-ci, en effet, prévoit la réunion en Indochine, à la diligence du Haut-Commissaire, d'une conférence des États associés d'Indochine, à l'ordre du jour de laquelle figurera la question de l'étendue des pouvoirs des services communs aux divers États d'Indochine, les transmissions, le contrôle de l'émigration, le commerce extérieur et les douanes, le trésor, l'équipement».

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 19)

146

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES.

T. *Paris, 14 mars 1949*[2].

Le Président du Conseil de sécurité a rendu public aujourd'hui le rapport établi par le comité d'experts créé le 30 novembre 1948 par le Dr. Bramuglia en vue de rechercher les bases d'un accord sur les problèmes monétaire et commercial de Berlin.

Il est rappelé à cette occasion que depuis le mois de juin 1948 date à laquelle est intervenue une réforme monétaire dans les trois zones occidentales et dans la zone soviétique d'occupation en Allemagne, le régime monétaire de la ville de Berlin est le suivant: dans le secteur soviétique de la ville, le mark de la zone soviétique a seul cours légal alors que dans les trois secteurs occidentaux, le mark de la zone soviétique et celui des zones occidentales ont l'un et l'autre cours légal.

Dans le courant du mois d'août, des négociations ont eu lieu à Moscou entre les quatre puissances en vue de rechercher une solution au double problème créé par le blocus soviétique de Berlin et la situation monétaire de la ville. En acceptant ces conversations, avant que le blocus ne fut levé, les puissances occidentales donnaient une preuve de leur volonté de conciliation. Les conversations de Moscou aboutirent à l'envoi, le 30 août 1948, aux quatre commandants en chef d'une directive commune prévoyant notamment, sous réserve de la conclusion d'un accord entre les commandants en chef, sur l'application des mesures envisagées, que le mark de la zone soviétique serait introduit comme monnaie unique à Berlin, sous le contrôle d'une commission quadripartite, le mark occidental étant retiré de la circulation, et que les restrictions apportées aux communications, au transport et au commerce entre Berlin et les zones occidentales et entre les différentes zones d'Allemagne seraient levées. Il était prévu d'autre part, que les arrangements à intervenir devraient comporter un certain nombre de garanties, destinées principalement à assurer l'égalité de traitement dans les différents secteurs de Berlin.

Les quatre commandants en chef n'ayant pu se mettre d'accord sur l'application de la directive, les puissances occidentales ont porté l'affaire du blocus de Berlin devant le Conseil de sécurité, le 29 septembre 1948. Le délégué soviétique, après avoir contesté la compétence du Conseil, a fait usage de son droit de veto pour empêcher l'adoption d'une résolution proposée par les membres neutres du Conseil et acceptée par les trois puissances occidentales. Le Président du Conseil de

[1] Télégramme envoyé par le service d'Information et de Presse.

[2] Cette déclaration ne doit pas être publiée avant le mercredi 16 mars 1949 à 16 h.

sécurité, M. Bramuglia a, malgré cet échec, poursuivi ses efforts en vue d'aboutir à un règlement. Il a, à cette fin, demandé aux membres neutres de désigner des experts pour étudier les problèmes monétaires et commerciaux soulevés à Berlin et lui présenter des recommandations. Ce Comité s'est réuni à Paris, puis à Genève. Après avoir entendu les experts des quatre puissances, il a élaboré un avant-projet de recommandations qu'il a soumis à Genève à ces experts. Ce projet prévoyait que le mark oriental aurait seul cours légal à Berlin, des organismes quadripartites étant chargés de régler tous les problèmes financiers et commerciaux qui pourraient se poser. Les experts français et britanniques ont, dès l'abord, indiqué que le projet du Comité des Neutres ne pourrait être accepté sans de sérieux amendements. Ils ont, en même temps, fait connaître qu'une contre «suggestion» déposée par l'expert américain leur paraissait intéressante et ils s'y sont finalement ralliés.

C'est qu'en effet, le projet des neutres avait été établi en se fondant sur l'hypothèse qu'une administration quadripartite de Berlin pourrait être prochainement remise en vigueur. Les initiatives prises par les Soviets postérieurement à la constitution du Comité des Neutres ont écarté toute possibilité qu'une telle hypothèse se réalisât. Elles avaient abouti, en effet, à la scission de la *Kommandature* alliée et à l'établissement de deux municipalités et de deux administrations entièrement séparées. La situation avait tellement évolué depuis août 1948 que les données du problème étaient complètement bouleversées et il eût été nécessaire pour appliquer le projet des experts neutres que les mesures prises par les autorités fussent rapportées.

La contre «suggestion» américaine consacrait le principe de base des arrangements de Moscou, c'est-à-dire l'utilisation du seul mark soviétique dans l'ensemble de Berlin, mais elle prévoyait des modalités d'exécution adaptées à la situation de fait en réduisant les raisons d'intervention d'organismes quadripartites; les marks nécessaires aux secteurs occidentaux de Berlin étaient fournis par la Banque d'émission de la zone soviétique sur des bases déterminées, et un comité permanent composé de représentants de puissances autres que les puissances occupantes, était chargé de régler les différends éventuels qui pourraient se produire dans la mise en application de ces mesures.

Il va de soi que si ces mesures étaient acceptées à titre intérimaire pour tenir compte de la division totale de la ville, les gouvernements occidentaux étaient disposés, dès après la réunification de la ville, à examiner à nouveau le projet des neutres ou à étudier tous autres plans prévoyant des autorités et un contrôle monétaire unifiés.

L'ensemble de ces suggestions a été repoussé sans discussion par l'expert soviétique à Genève. C'est dans ces conditions que le Comité des Neutres ne pouvant réaliser un accord entre les parties n'a pu que soumettre l'ensemble du dossier au Président du Conseil de sécurité.

Il convient de souligner que depuis le 31 août toutes les initiatives qui ont accru la division de la ville de Berlin, dans le domaine politique ou économique, ont été prises par les autorités soviétiques. Au contraire, en acceptant malgré le maintien du blocus institué par les autorités soviétiques, de rechercher un règlement, soit à Moscou au mois d'août, soit devant le Conseil de sécurité au mois d'octobre, soit à Paris et à Genève au Comité des Neutres, les puissances occidentales ont témoigné suffisamment de leur désir d'aboutir à un règlement de la question de Berlin.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

147

M. DUMARÇAY, MINISTRE DE FRANCE À AMMAN,
À M. SERRES, MINISTRE DE FRANCE À DAMAS[1].

D. n° 12. *Amman, 14 mars 1949.*

Confidentiel.

À son retour du Caire, j'ai demandé à M. Dauphin, directeur du bureau de l'AFP à Amman de me communiquer les télégrammes qu'il avait adressés à sa direction à Paris à l'occasion de la rencontre du roi Abdallah avec son neveu le régent Abdelilah les 2 et 3 février 1949 à H 3, station de pompage de l'Irak Petroleum Cy, dans le désert irako-transjordanien. Ce serait à la suite de l'envoi de ces télégrammes, que le *Monde* dans un éditorial du 5 février a cru devoir envisager la possibilité de réalisation d'un projet de fédération des territoires arabes compris sous la dénomination antique de Croissant fertile : Irak, Syrie, Liban, Jordanie. Vous voudrez bien trouver sous ce pli la copie des dépêches en question[2]. Les renseignements qu'elles contiennent ont été puisés à des sources qu'on peut qualifier d'autorisées, puisqu'elles émanent de la Présidence du Conseil. Justifiaient-ils la rédaction de l'article incriminé ? J'en doute, encore que d'après mes propres informations, la reconstitution du Croissant fertile sous une direction hachémite ait bien été évoquée pendant les entretiens de H 3, en présence du Président du Conseil de Bagdad, Nouri Pacha Saïd. Le Cadi suprême et ministre de l'Instruction publique, Mohammed Changuitti, qui vient de rentrer d'une mission à Riad, vraisemblablement pour amener le roi Ibn Séoud à une meilleure compréhension des ambitions abdaliennes en Palestine, m'a, au cours d'une visite, développé des vues analogues, insistant sur

[1] Dépêche communiquée depuis Amman à la Direction d'Afrique-Levant, Beyrouth, Bagdad et Le Caire.

[2] Documents non reproduits.

la nécessité pour les pays dont il s'agit d'adopter une politique étrangère commune et d'unifier leurs ressources militaires et économiques, face à un État israélien dynamique, qui n'avait pu vaincre qu'à cause de la désunion du monde arabe. Dans la pensée de Mohammed Changuitti, il n'était toutefois pas question de préparer une unité politique territoriale, mais plus simplement d'harmoniser la défense d'intérêts qui se révélaient identiques, contre le sionisme. Les États arabes devaient tirer la leçon des enseignements d'une guerre perdue.

Je ne sais pas si ce projet a rencontré un accueil favorable auprès des Républiques du Levant. À en juger par les critiques et propos insultants que prodigue actuellement devant n'importe quel interlocuteur le roi Abdallah, à l'adresse de MM. Choukri Kouatly et Béchara Khoury, je serais tenté de conclure que la Syrie et le Liban ne lui ont pas donné leur adhésion. Le souverain hachémite est allé jusqu'à me dire que le Président de la République syrienne perdait l'appétit dès que son nom était prononcé devant lui.

*

Si l'amélioration des relations entre la France et la Syrie est très mal appréciée de la Cour hachémite, l'éventualité de la conclusion de traités entre la Grande-Bretagne et les États du Levant y provoque des inquiétudes non dissimulées. Le gouvernement transjordanien s'est élevé contre de telles perspectives et des représentations auraient même été faites auprès du *Foreign Office*. Fozi Pacha El Moulki, ministre de la Défense nationale, qui me demandait le 15 mars si je savais quelque chose à ce sujet, m'a confié que la réponse dubitative de la légation britannique à Amman n'avait pas calmé les appréhensions du Palais «qui ne voulait à aucun prix» d'une intimité des rapports de l'Angleterre avec ces pays. La Transjordanie tient à conserver l'exclusivité d'une alliance britannique pour lui permettre d'avoir les mains libres dans cette partie du Proche-Orient objet de ses convoitises.

*

De toute manière on doit admettre que d'Amman partiront toujours, tant qu'Abdallah Ier régnera, des offensives en vue d'une absorption de la Syrie et du Liban, dans une création hachémite, Croissant fertile ou Grande Syrie. Il appartient avant tout aux pays qui se sentent menacés de montrer l'esprit de résistance et de cohésion nécessaire pour s'opposer à des manœuvres que le ministre britannique à Amman et son premier secrétaire, m'ont affirmé qu'ils n'appuyaient pas, de même qu'ils m'ont dit qu'ils s'employaient à interdire à Abdallah de parler d'un «Royaume de Syrie Sud» dans l'hypothèse d'une annexion de la Palestine arabe à la Transjordanie.

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, carton 2)

148

M. Girard de Charbonnières, Ambassadeur de France à Copenhague,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. n° 100. *Copenhague, 15 mars 1949.*
Réservé. Très secret. (*Reçu* : le 21, 12 h.)

À l'occasion de ses visites d'adieux, notre Attaché naval dont la mission en Scandinavie vient de prendre fin a eu plusieurs conversations intéressantes avec le ministre de la Défense nationale et avec les principaux chefs de l'armée et de la marine danoises. Bien que les militaires français en poste ou de passage au Danemark soient toujours l'objet ici de l'accueil le plus amical, le commandant Bienaymé a été frappé des attentions très particulières qui lui ont été prodiguées et de l'extrême cordialité qui a marqué tous ses derniers contacts.

Ses interlocuteurs l'ont tous entretenu des conséquences qu'allait entraîner sur le plan militaire l'adhésion du Danemark au Pacte atlantique. Ils tenaient cette adhésion pour désormais certaine et en éprouvaient un sentiment de soulagement, toutes les incertitudes de ces derniers mois ayant fait obstacle à la mise sur pied du programme de défense nationale dont le besoin se fait tellement sentir.

Plusieurs des personnalités en question ont déclaré que les autorités militaires danoises tenaient à ce que, dans l'élaboration du nouveau système défensif commun, des rapports spécialement étroits fussent établis avec les autorités militaires de notre pays. Elles ont laissé entendre que, dans de nombreux cas, elles préféreraient traiter avec nous plutôt qu'avec des représentants anglo-saxons, indiquant qu'il convenait à leur avis d'éviter que le Danemark parût n'être qu'une sentinelle avancée de la Grande-Bretagne et surtout des États-Unis.

Il est certain que les fortes positions qu'occupe ici la Grande-Bretagne d'une part, la puissance et les moyens d'influence des États-Unis d'autre part rendent les Danois particulièrement susceptibles à l'égard des interventions de ces deux pays. Dans une conversation que j'ai eue moi-même avec lui, l'amiral Vedel m'a déclaré : « Le Danemark est l'un des pays souverains les plus anciens d'Europe. Quelle que soit la disparité de nos forces et de celles des grandes puissances, nous entendons ne rien abdiquer de cette souveraineté et être traités en toutes circonstances d'égal à égal. Jamais nous n'accepterons, par exemple de la part des États-Unis, quoi que ce soit pouvant ressembler à un diktat ». Étant

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *Paris écrit une lettre à Charton pour lui dire que nous ne pourrons rien faire* ».

donné cet état d'esprit, les Danois considèrent sans aucun doute qu'il leur est plus facile de discuter certaines questions découlant de leur adhésion au Pacte atlantique avec la France, qui présente en outre pour eux l'avantage d'être une puissance européenne capable de comprendre par conséquent certaines de leurs préoccupations, plutôt qu'avec l'Angleterre ou les États-Unis.

D'autre part, ces mêmes Danois craignent vraisemblablement que certaines mesures militaires prises avec la participation visible d'Anglais ou d'Américains ne revêtent aux yeux des Russes un caractère de provocation et pensent qu'une collaboration avec la France, tout en pouvant être aussi fructueuse, éveillerait moins les susceptibilités de l'Union soviétique.

Cette situation m'amène à renouveler avec une insistance particulière le vœu que j'ai déjà émis à plusieurs reprises de voir ici à poste fixe un Attaché d'une des branches de notre défense nationale. Le transfert à Copenhague de l'attaché militaire ou de l'attaché de l'Air résidant respectivement à Stockholm et à Oslo ne pouvant même pas être envisagé, ce vœu ne pourrait être satisfait que par le rétablissement du poste de l'attaché naval qui vient d'être, fort malencontreusement à mon avis, supprimé.

Les interlocuteurs danois du commandant Bienaymé lui ont d'ailleurs tous nettement marqué le regret que leur causait la mesure dont il s'agit. Le ministre de la Défense nationale lui a déclaré en propres termes: «Je dois dire que votre gouvernement choisit un drôle de moment pour diminuer sa représentation militaire en Scandinavie».

Je comprends bien entendu les importantes considérations d'ordre budgétaire qui ont inspiré la décision de M. Ramadier. Je n'en crois pas moins devoir attirer la plus sérieuse attention de Votre Excellence sur les indications qui précèdent et je me permets de lui suggérer de provoquer une nouvelle réunion du Comité de la Défense nationale afin que soit reconsidéré tout le problème de nos missions militaires dans l'Europe du Nord. Il me semble qu'il y aurait dans les circonstances actuelles un intérêt réel non seulement pour la France, mais aussi pour l'ensemble des États membres du Pacte atlantique, à ce que le poste d'attaché naval en Scandinavie fut rapidement établi et à ce que cet attaché fut invité à fixer sa résidence permanente à Copenhague. Au cours de la conversation à laquelle j'ai fait allusion plus haut, l'amiral Vedel m'a en effet déclaré que l'effort de réarmement danois se porterait en premier lieu sur le domaine aéronaval.

(Direction d'Europe, Danemark, volume 14)

149

M. Chataigneau, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 429. *Moscou, 16 mars 1949.*

Si la politique de l'URSS semble comporter souvent un arrangement de moyens contraires, elle n'en procède pas moins toujours de manœuvres concertées contre le régime capitaliste et les démocraties libérales.

Elle bute en ce moment avec manège et avec art à rendre favorable aux maximes soviétiques les masses de tous les pays lassés de la guerre et anxieuses pour la paix, à les faire agir pour l'avantage de ses projets, à les conduire à former des coalitions qui n'auraient de recours qu'à l'appui soviétique pour s'épargner un ensemble d'hostilités et de combats.

En même temps, elle conçoit et applique des dispositions militaires qui causent aux pays neutres un pressement propre à les faire balancer sur le parti à prendre entre le bloc atlantique animé par les États-Unis et le bloc continental gouverné par le Kremlin, ou à les faire hésiter sur la mise en train de leurs résolutions favorables au premier, et qui assurent les démocraties populaires confiantes sans hardiesse et rassurent les autres craintives et défiantes.

Elle tend aussi bien à calmer le mésaise qu'éprouvent les populations de l'Union, inquiètes sans doute sur les dangers dont est menacée la paix, mais encore impatientes d'un ordre qui s'améliore lentement. Elle veut soutenir l'endurance accoutumée des Soviétiques par le remaniement du gouvernement et de l'administration, par le raffermissement de l'action du parti communiste, entre les Républiques fédérées, par la diminution du coût de la vie.

La politique extérieure et la politique intérieure soviétiques convergent incessamment pour entretenir les peuples de l'Union dans l'appréhension de perdre l'avantage des conquêtes de la Révolution et du régime auxquelles ils sont attachés, c'est-à-dire la suppression du loyer de l'argent et celle de l'exploitation du travail humain pour le bénéfice d'un homme ou d'une collectivité privée.

La propagande soviétique, après avoir transmis au monde les réponses du généralissime Staline aux questions du journaliste Kingsbury Smith, et proposé un pacte de la paix, s'efforce de montrer que les gouvernements de Grande-Bretagne et des États-Unis ont voulu abandonner les

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée au Cabinet du Ministre et au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Londres, Washington, Baden, Nankin, Téhéran, Caboul, Varsovie, fait le 25-3-1949* ».

accords de Yalta et de Potsdam, refuser de coopérer avec l'URSS et ont formé le dessein de déclencher la guerre.

Pavlenko, dans *Pravda* du 10 mars, a décrit les moments successifs de l'offensive de paix engagée par le Kremlin. En 1948, réunis en congrès à Wroclaw, les délégués de quarante-cinq nations en ont posé les bases. Le manifeste du Comité international de liaison des travailleurs culturels pour la défense de la Paix et de la Fédération démocratique internationale des femmes a fait appel à tous les partisans de la paix: mères et épouses, pères et grands-pères, jeunes et vieux, ouvriers évolués et paysans, ingénieurs et poètes, étudiants et artistes. Les associations françaises telles que les Combattants pour la paix et la liberté, l'Union des femmes françaises, le Comité national des écrivains, la Fédération nationale des travailleurs culturels; italiennes telles que l'Union des femmes italiennes, l'Alliance des jeunes, le Comité national du mouvement de Wroclaw, le *Kulturbund* allemand et de nombreuses associations de tous les pays ont répondu à cet appel. Neuf cent cinquante mille membres des *Trade-Unions* du Lancashire et du Cheshire ont envoyé une adresse au Conseil des Syndicats du département de Léningrad en faveur de la paix universelle et de l'amitié anglo-soviétique. Un Congrès international est convoqué pour le mois d'avril dans la vue de rassembler les forces démocratiques de tous les pays appelées à défendre la paix.

Il s'agit de montrer qu'au-delà de l'océan dans leurs bureaux de Wall Street les «affairistes de la mort» ont peur de la paix et mènent «sans scrupules et sans restrictions une guerre froide cynique». Pavlenko affirme que «la fine fleur de la ploutocratie américaine, les Morgan et les Rockefeller n'ont pas de patrie» qu'ils sont de purs cosmopolites, qu'ils ne travaillent que pour le dollar et que le dollar n'a pas de frontières: «Avec des dollars on achète des bases en Norvège, Léon Blum en France, un cardinal en Hongrie et une base stratégique en Belgique».

Mais les peuples ne se laissent point assujettir à l'Amérique, ils entendent maintenir la souveraineté de leur nation et ils se refusent à faire la guerre contre l'Union soviétique qui, elle, mène le combat pour le travail dans la paix et dans la sécurité.

Ils ne se laissent point intimider par les mesures de terreur mises en œuvre contre tous les membres évolués de la classe ouvrière et de la catégorie des travailleurs intellectuels, par les provocations de Jules Moch en France, par le procès des communistes aux États-Unis, par la persécution des travailleurs les plus courageux de Grande-Bretagne, par les poursuites engagées contre le Secrétaire des Écrivains aux Indes, contre le poète Neruda au Chili, contre le poète Gilian et le romancier Marinello à Cuba, contre l'écrivain Sabahadtin Ali en Turquie.

«Aux manigances des impérialistes qui pallieront les raisons de leurs préparatifs guerriers, de prétextes d'une agression soviétique imaginée»,

le doyen de Canterbury, le Dr Hewlett Johnson, a répondu par son témoignage de l'existence de 484 bases de l'armée et de l'aviation des États-Unis en divers pays étrangers.

«Or, aucun peuple ne désire proposer son pays aux envahisseurs impérialistes en champ des batailles et en cimetière d'une génération à qui l'histoire ouvre la voie d'un brillant avenir».

La presse soviétique a reproduit et paraphrasé la lettre adressée au président Truman par l'Association française des Combattants pour la paix et la liberté et premièrement la déclaration selon laquelle un Français libre est seul fondé à décider du sort de ses enfants, et «le peuple de France résolu de dénier au gouvernement la capacité de signer le Pacte de l'Atlantique en violation des engagements qu'il a pris, et dont il se tient lié».

L'opinion française est animée par toute cette campagne, non seulement parce qu'elle est plus que toute autre en Europe sensible aux dangers de la guerre dont le cycle fréquent endeuille et ruine notre pays sans qu'il ait le temps de se relever, mais parce que la France occupe à la pointe de l'Europe une des péninsules dont le gage est essentiel pour la conduite d'une guerre qui mettrait aux prises les armées continentales de l'Eurasie et celles de pays riverains de l'Océan atlantique.

Aussi, un Français a-t-il été le premier des chefs des partis communistes de ces pays qui ait proclamé la disposition de ceux du peuple de France qui le suivent, à se comporter dans le cas d'une guerre entre son pays et l'Union soviétique comme les peuples des démocraties populaires.

La déclaration solennelle avancée le 24 février à la Chambre des Députés par l'ancien vice-président du Conseil Maurice Thorez devait être suivie par une autre non moins retentissante du chef du parti communiste italien Togliatti, reprise par le communiste belge Lallemand et successivement par les orateurs communistes de tous les pays d'Occident. Le doyen de Canterbury s'est porté garant de la bonne volonté de paix des uns et des autres en affirmant à Clapham le 8 mars que la Russie ne poursuivait point une politique d'expansion. Il a été imité par toutes les associations du monde qui ont pris part à la journée internationale des mères et Maurice Thorez a marqué le soin dans lequel elles étaient commises lors du discours qu'il a adressé aux mères du département de la Seine le 8 mars: «Les femmes du monde entier expriment leur gratitude et leur confiance à Staline qui mène avec ténacité le combat pour la paix, et dans cette lutte le parti communiste sera avec les femmes et les femmes communistes seront au premier rang».

Forte de l'autorité spirituelle d'un évêque de l'Église d'Angleterre, de la sympathie que porte toute mère à ceux qui professent de défendre la paix menacée, de la force de persuasion des écrivains qu'elle a gagnés, de l'armée de manœuvre dont elle dispose dans les associations syndicales assujetties aux partis communistes, l'URSS rassemble sous

le couvert d'une entreprise destinée à prévenir la guerre les forces qu'elle veut opposer aux États-Unis.

Qu'il soit conduit par le soin de la défense de ses frontières étendues et du glacis qui les protège ou par celui de la propagation des maximes et du régime de Lénine et de Staline, le gouvernement de l'URSS met en place ses armées comme s'il devait subir ou engager une campagne.

Sans qu'il soit possible de préciser le nombre de divisions qu'il a déplacées vers l'isthme de Léningrad, la Carélie et la presqu'île de Kola, il a renforcé les cantonnements de ces troupes à la frontière de la Finlande. Sans doute, à la fin de l'hiver, les recrues destinées aux camps de l'Extrême-Nord et de l'Europe sont-elles conduites vers Mourmansk ou Petchenta à proximité de la presqu'île de Varanger de la route d'Hammerfors, du Finmark où la Norvège n'entretient point de troupes. Dans le district de Kuosavari, le long de la voie ferrée qui lie la Mer Blanche au fond du golfe de Bothnie, deux divisions ont été massées ces temps derniers sûrement, le Chargé d'affaires des États-Unis les nombre à dix. Plus au sud, entre le lac Ladoga et le golfe de Finlande, de nombreux régiments motorisés sont cantonnés dans les bois. Ils sont ravitaillés en vivres et en armements par des convois qui partent de la région de Moscou.

Bien que dès le printemps, les troupes russes quittent les casernes pour les camps où elles sont effectivement instruites et qu'à cette saison leurs effectifs soient enflés de recrues, le rassemblement d'hommes et de matériel qui s'opère en ce moment dans le département de Léningrad et en Carélie est extraordinaire et elle procède d'un dessein inaccoutumé, du fait qu'il est complété par des travaux de quadruplement des voies ferrées de Léningrad à Novgorod et à Narva.

Ce sont là mesures destinées d'ores et déjà à intimider la Norvège pour qu'elle signe avec réserves le Pacte de l'Atlantique, la Suède pour qu'elle persiste dans sa neutralité, la Finlande pour qu'elle se donne un gouvernement ouvert au parti communiste et disposé à se concerter avec l'URSS. Il n'en demeure pas moins qu'elles faciliteraient au commencement d'une guerre les opérations grâce à quoi l'armée soviétique s'emparerait du Finmark jusqu'aux ports d'Hammerfors et de Tromsoe, et pénétrerait en Finlande jusqu'au fond du golfe de Bothnie à proximité de la voie ferrée du bassin minier du fer suédois.

Le groupe d'armées du nord, commandé par le maréchal Rokossovski a aussi mission d'intimidation, non pas sur les États neutres, mais sur les démocraties populaires assujetties de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Roumanie. Son quartier général est toujours à Minsk, mais il a deux échelons avancés, le premier à Wroclaw, le second à Lignica. Il est le seul à étendre son autorité territoriale hors des frontières de l'URSS et le maréchal Boulganine, ministre de la Guerre, l'a rappelé récemment. Il serait non seulement le premier à intervenir en Europe centrale, en temps de guerre, il peut agir dès maintenant pour rendre la confiance

en l'URSS aux Polonais et aux Tchèques qui l'auraient perdue, apaiser les craintes et calmer le trouble qui aurait saisi les Roumains.

Je n'ai pu préciser la mesure dans laquelle avaient grossi les effectifs de ce groupe d'armées, encore que je sache qu'il a reçu ces temps derniers des hommes et du matériel par convois réguliers.

Ainsi en est-il pour le groupe d'armées d'Odessa et pour le corps russe détaché en Bulgarie.

En revanche, l'augmentation du nombre des divisions placées sous le commandement du général Tolboukine à Tiflis et du général Petrov à Tachkent, dont j'avais informé Votre Excellence par ma dépêche n° 183/EU du 2.2.49[1] se poursuit. De nouveaux aéroports sont construits entre la mer Caspienne et le Sinkiang: il en existe maintenant quinze de Krasnevodsk à Alma-Ata, dont sept sur la rive droite de l'Amou Daria de Termez à Kherog. Les travaux d'achèvement des voies ferrées sont poussés activement: la ligne de Monty à Tchou qui lie la voie sibérienne du sud à la voie Turkménie-Sibérie est presque terminée. La ligne de Moscou au Kirghizistan atteint le lac Issyk-Kul et doit permettre d'exploiter le nouveau bassin du Tian Chan, riche de minerais rares, mais elle est surtout une antenne parallèle à celles de Samarkand à Och et de Boukhara à Stalinabad à la chaussée du Badkhchan en direction du Sinkiang où interviennent en ce moment plusieurs missions soviétiques qui préparent à ce pays le sort de la Mongolie extérieure.

Si l'on en juge par cette position, sa mission pourrait avoir pour objet aussi bien une action vers l'Iran, l'Afghanistan, le Cachemire ou le Sinkiang, à moins qu'elle ne tende à assurer éventuellement l'ordre soviétique dans les Républiques musulmanes d'Asie centrale où il ne s'est pas affirmé aussi vite et aussi intensément que le veut le parti communiste.

L'armée est au service du parti en même temps que la nation. Elle concourt par sa présence à apaiser le malaise résultant en URSS d'une longue espérance d'un meilleur sort.

Il est certain qu'une inquiétude de malaise se répand en URSS en même temps que le soupçon d'un mieux possible. Elle est plus sensible parmi les populations musulmanes de l'Asie centrale où persiste une fidélité à l'idéal islamique, mais elle se répand aussi parmi les autres et le gouvernement se voit contraint d'y parer en s'efforçant de dissiper les préventions dont il croit les Musulmans subornés en raidissant la discipline du parti et des institutions, et en relâchant les prix des matières et des objets vendus aux consommateurs.

La presse reconnaît que tout ne va pas bien dans les Républiques musulmanes, les secrétaires des partis communistes à Frounzé et à Tachkent ont vivement critiqué l'organisation des kolkhoz kirghiz et

[1] Document non reproduit.

ouzbek, donné ordre de lutter contre le gaspillage et d'engager une campagne d'émulation socialiste et d'entreprendre un travail politique. Celui de l'Ouzbekistan a dénoncé les survivances d'un nationalisme touranien. Il est de bon ton de croire, a-t-il dit, que la culture ouzbek est turque. Ceux qui persistent dans cette erreur ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre qu'ils se font les complices du pantouranisme opposé au marxisme-léninisme.

Au Tadjikistan, le parti communiste a été invité à tout mettre en œuvre pour que le plan quinquennal d'après-guerre soit accompli le 16 décembre, vingtième anniversaire de la République, il n'y a pas réussi. À Alma Ata, Chadakhmelov, secrétaire du parti communiste kazakh a critiqué les défauts de l'exploitation des houillères de Karaganda et des gisements de pétrole de l'Emba. Il a déploré le manque d'enthousiasme et même de conviction des communistes kazakh dont les mem bres sont maintenant au nombre de 200 000 répartis en 14 416 cellules au lieu de 6 081 il y a un an. Il a plaint le temps qu'ils mettent à sortir de l'obscurité, à recevoir les éclaircissements léninistes-staliniste, bien que tous les livres de base de l'enseignement marxiste aient été translatés à leur intention.

Les dirigeants du parti communiste, en dépit des lettres adressées à Staline par les comités de kolkhoz et d'usines pour lui faire savoir que le plan d'équipement a été effectué dans une proportion dépassant cent pour cent, proposent d'en corriger les vices de conception et les défauts d'exécution. La *Politburo* en vient à transformer l'appareil du gouvernement et de l'administration en modifiant les missions des ministères et en déplaçant les hommes qui en sont responsables.

D'importantes modifications ont été apportées depuis un an à la structure des Départements ministériels: en août 1948, les Ministères du bois et du papier ont été confondus en Ministère de l'Industrie du bois, en janvier 1949 les trois Ministères du charbon de l'Ouest, du charbon de l'Est, et des combustibles ont fusionné pour constituer le Ministère du charbon, les deux Ministères des industries du pétrole et des industries du gaz ont été réunis en Ministère des industries pétrolières, ceux des pêcheries de l'Est et de l'Ouest ont également fusionné, le Ministère de la Construction des entreprises immobilières de la Guerre et de la Marine a été supprimé. Ces dispositions ont répondu à un besoin de simplification et de centralisation et tous les Ministères supprimés ont été réduits à l'ordre de directions. Elles sont un des effets du plan de réorganisation générale en cours qui affecte les plus hautes charges de l'État, les grands commandements militaires, les universités et les corps savants.

J'ai signalé au fur et à mesure qu'elles m'étaient connues, les mutations intervenues dans l'état-major général et dont l'objet a été de mettre en place les officiers les plus capables, d'écarter de Moscou ceux dont la popularité porte ombrage au Kremlin et de veiller à la rectitude

de l'esprit et à la droiture du cœur des intellectuels dans leur soumission au gouvernement et dans leur adhésion au marxisme-stalinisme.

Popov, secrétaire du Comité du parti communiste pour la capitale et pour le département de Moscou, membre du *Politburo* et Secrétaire du Comité central du parti, a rappelé aux communistes moscovites les rôles respectifs du Parti et de l'État, montré que le premier devait s'en tenir dorénavant à ses compétences restreintes mais élevées et renoncer à assumer les tâches de ménagement direct et d'exécution qui incombent à l'administration.

C'est dans cette vue que les membres du *Politburo* ont, les uns après les autres, été délivrés de leurs fonctions ministérielles pour se consacrer non plus à l'administration, mais au gouvernement, pour permettre au Généralissime de prendre ses décisions en son Conseil. Ainsi s'explique en grande partie la substitution dans les Ministères de Messieurs Vychinski et Menchikov à Messieurs Molotov et Mikoian. Les deux premiers sont chargés, comme tous les titulaires de Départements ministériels, de l'administration de ces Départements où ils accompliront les desseins pris par le *Politburo*.

Ce redressement de structure est soutenu par un redressement idéologique. De nombreux fonctionnaires qui tenaient les mains dans les poches et demeuraient l'esprit en veilleuse, ont été déplacés ou rétrogradés, quand ils n'ont pas été contraints de revivifier leur maintien et leur intelligence au climat tonique de Sibérie. Leurs remplaçants savent qu'ils doivent dévoiler les insuffisances de l'administration et non les pallier, y parer et non s'y soumettre.

Popov a blâmé ainsi les déviations et les complaisances cosmopolites et bourgeoises des intellectuels, premièrement celles des critiques littéraires, dramatiques et musicaux. Le journal *Flotte Rouge* du 6 mars 1949 a rappelé l'objet de la critique soviétique :

« Il ne faut pas n'importe quelle critique, nous enseigne le camarade Staline, il nous faut une autocritique qui élève la culture de la classe ouvrière, qui développe son esprit combatif, qui fortifie sa foi dans la victoire, qui multiplie ses forces et qui l'aide à devenir véritablement maîtresse du pays ». Fadeïev, auteur préféré du Kremlin, mène le combat pour appliquer cette maxime et a provoqué la censure et le blâme des œuvres d'esthètes cosmopolites tels que Youkovski, Gourvic, Altman, Kholodov, Borchakovski, Varachavski, des critiques littéraires Holzman et Levine, des critiques cinématographiques Trauberg, Bleiman et Otten. Les journaux *Znamia* et *Literatournaïa Gazeta* s'en sont pris singulièrement à « l'esthète bourgeois » Danine et au poète Urin de qui le tort a été de louer « la poésie française décadente ».

Je remarque que les quatre cinquièmes des auteurs censurés sont Juifs et le blâme qu'ils encourent est à rapporter à l'antisémitisme inavoué mais certain qui gagne l'administration soviétique. Dans l'article qu'a publié le 6 mars le journal *Flotte Rouge*, V. Chtcherbine a fait suivre

les noms d'emprunt de certains auteurs tels que Kholodov ou Holzman, de leur nom juif Meyerovitch ou Yakovlev. Cela contrarie les instructions antérieures et les maximes du parti communiste en même temps que les principes Révolution d'Octobre et les textes de la Constitution stalinienne[1].

Cependant les Israélites n'entrent plus dans les cadres des officiers ou du corps diplomatique, les étudiants israélites ne sont pas appelés à soutenir les thèses qu'ils ont rédigées, les candidats architectes juifs à faire valoir les projets qu'ils ont préparés. La population juive en ressent une inquiétude renouvelée des craintes ancestrales de pogroms et les Slaves, déconcertés par cette rupture des droits et devoirs selon Lénine ne savent plus quel dessein suivre et quelle contenance tenir.

Une véritable bourgeoisie naît du bolchevisme. Il n'est pas étonnant qu'après avoir soumis sa liberté aux maximes et aux impératifs catégoriques du parti, elle l'obscurcisse d'anticipations, qu'elle retrouve les enseignements oubliés des ancêtres, qu'elle rende une déférence aveugle aux préjugés de la tradition et de la collectivité, qu'elle soit saisie par la partialité de l'esprit et par la passion du cœur à l'encontre d'une catégorie d'habitants de l'URSS. Sa disposition envers les Juifs a été exploitée par le gouvernement à la faveur des illusions et des méprises de Madame Meyerson qui a soutenu auprès de Monsieur Molotov les doléances des acteurs du théâtre juif, offert audience à des citoyens soviétiques de religion juive et reçu sans embarras leurs éloges. Or les Russes s'accordent avec leur gouvernement pour tenir en suspicion ceux des habitants de l'Union disposés à se décharger de l'allégeance perpétuelle qu'ils doivent à la Russie pour la reprendre ou pour l'accorder à une autre nation, qu'il s'agisse de celles des Israéliens, des Turcomans ou des Persans.

Ce n'est point le seul pli que prend cette bourgeoisie nouvelle. La grande amplitude des salaires distribués entre les ouvriers non qualifiés, les ingénieurs, les hauts fonctionnaires et les ouvriers de choc, les bénéfices du prix Staline ont constitué des catégories de privilégiés: les femmes d'officiers poussent des voitures d'enfants tandis que les autres portent sur leurs bras des bébés matelassés d'un uniforme d'ouatine rouge ou bleue, elles possèdent des manteaux de fourrure, les actrices gagnent trente fois plus qu'un ouvrier. Les femmes des diplomates soviétiques entendent bien que leurs fils entrent dans la carrière et seuls sont maintenant admis à se présenter aux concours d'officiers les élèves des écoles Souvarov et Nakhimov, sortes de Prytanées ouverts aux seuls fils d'officiers ou de sous-officiers chevronnés.

Cependant, sous le prétexte que le parti communiste se fortifie en s'épurant des «opportunistes» et que l'État affirme son autorité pour l'avantage de la nation en soumettant tous les citoyens à la discipline du parti investi de la mission révolutionnaire, l'épuration se poursuit dans tout le pays.

[1] Voir document n° 139.

Les anciens prisonniers de guerre, tenus en suspicion, sont privés de la liberté de circuler, et soumis à une surveillance rigoureuse. Les soldats des groupes d'occupation renvoyés dans leurs foyers ne sont pas autorisés à résider dans les villes et se voient assigner un lieu de séjour à l'intérieur des terres. La délation est encouragée. L'homme de la rue est saisi par la peur.

Le gouvernement a senti la nécessité de contrebalancer le sentiment de mésaise qui s'est emparé de la population par des satisfactions d'ordre matériel. Depuis le 1er mars, les prix de détail des denrées alimentaires et des objets manufacturés d'usage courant ont été réduits dans les magasins de l'État selon une proportion variant de dix à trente pour cent. Il s'en est suivi une baisse générale sur le marché kolkhozien et coopératif.

Le ministre des Finances, Zverev, n'a pas manqué dans son exposé budgétaire au Soviet suprême de montrer les conséquences de cette mesure pour les finances publiques: si les consommateurs ont économisé de ce fait 57 milliards de roubles, en revanche le budget y a perdu 48 milliards de recettes. Le gouvernement a préféré la satisfaction du peuple à la facilité financière, et cela d'autant plus aisément qu'il espère en tirer un accroissement du pouvoir d'achat du rouble tant à l'intérieur que sur le marché des devises.

Sans doute les citoyens soviétiques ne s'abandonnent-ils pas à une illusion qui peut leur paraître douce, du moins se grisent-ils. Si le prix de la farine a baissé de dix pour cent, les distributions n'en sont pas plus nombreuses, elles n'ont toujours lieu qu'une fois par trimestre et les ayants droits se battent pour en bénéficier. Le sucre n'est pas rationné, mais les clients ont beaucoup de peine à s'en procurer.

La diminution de 28 pour cent du prix de la vodka a été appréciée. Des groupes de jeunes gens et de jeunes filles ont pendant la première semaine de mars fréquenté les magasins de vente, et absorbé sur place ou sur les trottoirs le contenu des bouteilles de vodka qu'ils achetaient successivement. L'accroissement des quantités vendues a compensé le manque de recettes qu'entraînait pour les finances de l'État la baisse du prix de l'alcool.

En revanche, les prix du bois, du charbon, des tarifs de l'électricité, du télégraphe, du téléphone et de tous les moyens de transport ont augmenté dans une proportion variant de cinquante à cent pour cent.

Les budgets familiaux en sont singulièrement grevés, et en fin de compte l'opinion publique en ressent vivement les effets.

Toutes les dispositions prises en URSS pour le ménagement de l'administration et de l'économie, la conduite des affaires intérieures et extérieures, la répartition des armées et celle des missions dans lesquelles sont commis les hommes, convergent aux mêmes buts: renforcer l'appareil de l'État animé par le parti communiste, assujettir les peuples à la prépondérance de la Russie et aux maximes du marxisme stalinien.

Les apparentes variations de la politique conçue et menée par le *Politburo* ne se contrarient point.

Staline a déclaré la paix au monde et singulièrement au président Truman dans l'espoir de pouvoir engager l'administration démocrate renouvelée des États-Unis à négocier au commencement d'une législature qu'elle ne peut guère inaugurer par un appel aux armes. Il a voulu faire reculer la conclusion du Pacte de l'Atlantique dans lequel l'opinion soviétique sent tout le pressement d'un encerclement dont elle appréhende les effets. N'y ayant pas réussi, il s'adresse aux peuples inquiets pour la paix et les dresse contre leurs gouvernements.

Il convoque les partis communistes de tous les pays et leurs chefs, les ligues de la paix et de la liberté, celles des victimes de la guerre et celles des mères de famille.

Il ne renonce pas pour cela aux entreprises des négociations qu'il a proposées au gouvernement de l'Amérique et il marque qu'il en confie le soin aux hommes qui se sont acquis un renom dans les grandes contestations internationales à la fois par leur science du droit, la variété de leur talent et la civilité de leur abord: Messieurs Vychinski et Gromyko.

En même temps, il raffermit l'appareil du gouvernement, en délivrant les membres du Directoire des charges administratives qu'ils avaient assurées pendant la guerre et pendant la période de transformation de l'économie de guerre en économie de paix. Il semble même que trois hommes y jouent pour le moment le rôle de premier, deuxième et troisième consuls si l'on remarque qu'ils ont été, hormis Voznesenski en sommeil, Andreïev malade, Krouchtchev occupé en Ukraine, les seuls membres du *Politburo* qui n'aient point assisté aux débats des deux Soviets après avoir honoré de leur présence la cérémonie d'ouverture de la session.

L'URSS sent le besoin de concentrer ses forces morales et matérielles pour se préparer à une guerre qu'elle n'a pas intérêt à engager, mais qu'elle veut être à même de soutenir. Elle fait appel au nationalisme des Russes naturellement méfiants de l'étranger, elle rejette le cosmopolitisme de la pensée et écarte des postes d'influence et d'autorité les hommes disposés à la sympathie pour des formations d'État ou des centres religieux constitués hors des frontières de l'Union.

Les mécomptes de sa politique en Europe occidentale lui ont créé l'obligation de rechercher une satisfaction à la fois pour gage de sa sécurité dans l'avenir et pour apaisement de l'opinion soviétique. Elle sait qu'une pression trop forte en Scandinavie, en Europe centrale, ou en Asie antérieure, appellerait des réactions américaines lourdes de conséquence.

Elle entend obtenir des avantages sans courir le risque d'une opposition et d'un échec. La campagne d'invectives que mène la radiodif-

fusion soviétique contre l'Afghanistan, les travaux de l'armée Petrov au Nord de l'Amou Daria, peuvent laisser craindre une tentative prochaine d'intervention soviétique au Nord de l'Indou Kouch dans l'Afghanistan turkmène, ouzbek et tadjik qui est en même temps l'Afghanistan utile, c'est-à-dire celui du troupeau de moutons karakul, des champs de betteraves, de blé et de coton, des sucreries et des tissages.

Elle aura à vaincre moins de résistance encore au Sinkiang qu'en Afghanistan. Les accords qu'elle vient de conclure avec le gouvernement de Nankin, grâce à quoi elle a obtenu l'usage exclusif des aérodromes de Kuldja, d'Umrutchi et de Hami, la concession des mines de charbon et de plomb et d'exploitation des gisements pétrolifères prospectés par la mission de géologues soviétiques qui étudiait la Dzoungarie en 1938, pendant que celle de l'agronome Vavilov parcourait le Turkmenistan, l'Ouzbekistan et le Badakhchan afghan, lui assurent autorité sur ce pays. Elle conformera sans doute le régime du Sin Xiang à celui de la Mongolie extérieure ainsi que je l'ai déjà représenté par ma dépêche n° 428/AS du 16 mars 1949[1].

Le groupe d'armées du centre établi à Sverdlovsk sous le commandement du maréchal Joukov est bien placé pour appuyer cette opération si elle rencontrait la vivacité d'une opposition et l'opiniâtreté d'une résistance. Sera-t-il appelé à intervenir par le Tian Chan ou au contraire par l'Amou Daria ? Je ne saurais le dire. Je ne veux point négliger d'autre part le talent propre du maréchal Joukov à qui a toujours été commis le commandement des armées de manœuvres pour rétablir un combat mal engagé et pour conduire les grandes contre-offensives jusqu'à la victoire. Il est remis à l'honneur et tenu dans la réserve et cela mérite notre attention.

Le gouvernement soviétique l'a placé dans cette position pour recourir à son habileté manœuvrière. Il retient la maxime exposée par Lénine en 1905 : « L'armée révolutionnaire est nécessaire parce que les grands problèmes de l'histoire ne peuvent être résolus que par la violence, et l'organisation de la violence dans le combat moderne est d'ordre militaire ».

(Direction d'Europe, URSS, volume 16)

1 Document non reproduit.

150

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 18 mars 1949.*

Personnelle.

J'ai fait lire hier à Sir William Strang le compte rendu de la conversation Schuman-Harriman-Caffery[1] ; il y a pris un grand intérêt.

Cela m'a amené à lui tenir *off the record* un petit discours qui peut se résumer ainsi :

Il n'est pas douteux que les accords bilatéraux, même limités à des questions d'ordre technique, peuvent donner au gouvernement américain des moyens de pression à l'égard des différents membres du groupe des Cinq. Le principe de l'aide réciproque que Douglas tenait à voir figurer dans la requête envoyée à Washington ouvre à cet égard aux Américains de grandes possibilités.

Les Anglais, qui ont l'expérience de 1940 et le souvenir des cessions de bases auxquelles ils ont dû consentir pour obtenir cinquante vieux destroyers, savent mieux que personne à quoi s'en tenir à cet égard. L'attitude de Spaak à la conférence peut, d'autre part, nous éclairer sur ce que nous devons attendre des sentiments de solidarité de nos amis belges. Ce n'est que si Français et Britanniques marchent la main dans la main dans cette affaire que les uns et les autres nous pourrons éviter d'être manœuvrés à Washington.

Or, il est parfaitement évident qu'à l'heure actuelle, dans l'application militaire du pacte de Bruxelles, il n'y a pas intime cohésion franco-britannique. À Paris comme à Londres il est des gens qui estiment que des conversations particulières avec Washington sont préférables à une action solidaire.

Les conditions dans lesquelles les Anglais maintiennent des contacts spéciaux avec l'état-major américain ont renforcé ces sentiments dans certains milieux militaires français.

Enfin, d'aucuns accusent Montgomery et l'état-major britannique d'envisager le problème de la défense occidentale d'un point de vue strictement anglais ; ces accusations trouvent une apparence de confirmation dans la faiblesse des moyens que les Britanniques paraissent disposés à mettre au jeu pour la défense sur le continent de l'Europe occidentale.

Le seul moyen, pour les Britanniques, de dissiper ce malaise et de créer les conditions d'une étroite collaboration avec la France est de faire la preuve par des actes et des décisions que Londres conçoit la défense de

[1] Voir document n° 133.

l'Europe occidentale comme celle d'un ensemble dont les Îles britanniques ne sont qu'un élément et non pas le centre, et qu'on est décidé à renforcer en conséquence les moyens mis à la disposition du commandement sur le continent.

Les semaines qui viennent, les décisions qui seront prises pour le renforcement sur le continent de la défense commune sont donc extrêmement importantes; elles pèseront sur les conditions mêmes dans lesquelles fonctionnera le Pacte de l'Atlantique.

Sir William Strang, qui manque un peu d'imagination, mais qui a l'esprit aigu et qui comprend vite, a tout-de-suite saisi où je voulais en venir; il m'a assuré qu'il était 100 % d'accord avec moi, qu'il voyait parfaitement l'intérêt commun que nous avions à manœuvrer de concert. Il se rendait bien compte du malaise que je lui signalais, mais le temps lui avait manqué jusqu'à présent pour étudier le dossier des négociations militaires, il allait le faire maintenant et se souviendrait dans cet examen de mes remarques que, bien entendu, il garderait pour lui.

Je lui ai répondu que je ne demandais pas autre chose pour le moment.

Êtes-vous d'accord pour que je continue à enfoncer ce clou?

Je sortais de chez Strang lorsque j'ai appris que Revers allait à Washington; qu'il y aille, d'accord; mais qu'il y aille maintenant, j'avoue être un peu déconcerté et d'autres qui ont entendu lundi et mardi les déclarations de M. Schuman et de M. Ramadier le seront bien davantage.

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 101)

151

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe orientale)

Situation dans les Balkans

N.[1] *Paris, 19 mars 1949.*

Dans le cadre général des problèmes que pose actuellement, pour la politique extérieure soviétique, la situation dans les Balkans, certains renseignements, fragmentaires et indécis il est vrai, concernant le dis-

[1] Cette note est en fait le résumé d'une note de 35 pages, plus développée sur ce thème et consultable dans le même volume. Ces notes ont sûrement été utilisées lors de la conférence tenue le 18 mars à l'hôtel Matignon sous la présidence de M. Devinat, secrétaire d'État à la Présidence du Conseil sur la situation dans les Balkans autour du problème yougoslave et réunissant des envoyés du Quai d'Orsay et du ministère de la Défense nationale (à consulter dans le volume 38 de la sous-série Yougoslavie).

positif des troupes russes et satellites, l'activité des partisans grecs et yougoslaves et des tenants d'une grande Macédoine, revêtent un caractère menaçant dont nous ne pouvons nous désintéresser.

Le conflit Tito-Kominform

Les préoccupations du Kremlin semblent s'articuler essentiellement autour du différend qui sépare le chef du gouvernement yougoslave du Kremlin.

Dès la libération de la Yougoslavie, Tito avait appliqué strictement la doctrine léniniste-marxiste, faisant franchir les étapes successives à l'économie yougoslave à un rythme accéléré; nationalisation du sol, du sous-sol, des moyens de production, des transports et des banques étaient choses faites dès la fin de l'année 1946.

Certains facteurs gênaient la réalisation de l'entente étroite désirée par Moscou. C'est qu'au Kremlin, entente veut dire sujétion. Or, le prestige de Tito, chef de bande, avant d'être chef de parti, en faisait pour Moscou un lieutenant indiscipliné qui, par ailleurs, avait su s'assurer l'appui de la nation serbe, cadre traditionnel de la fédération yougoslave.

Dès 1945, Tito affirmait que «La Yougoslavie n'accepterait plus de servir de monnaie d'échange entre puissances impérialistes». Moscou se sentit visée au point de protester officiellement. La liste des griefs accumulés contre le chef yougoslave dès la décision prise par le Kominform en juin 1943[1] et ceux qui n'y sont pas exprimés, mais que Tito révéla plus tard, témoignent d'une longue patience du Kremlin. Lorsque Staline agit finalement, c'est avec l'espoir soit que l'infidèle fera amende honorable, soit s'il résiste, que tôt ou tard on parviendra à s'en débarrasser.

Des arguments invoqués dans la décision du Kominform, il faut retenir le reproche de nationalisme, celui de l'abandon de la lutte des classes, le refus d'obéissance à Moscou, tant en politique intérieure qu'extérieure, qui rompent le front unique. Il est intéressant de suivre la manière dont Tito évolue à partir de ce moment, par étapes successives et avec prudence.

Dans la première réponse qu'il adressait au Kominform, le parti communiste yougoslave s'efforçait d'expliquer ce qu'il appelait des «malentendus» après avoir proclamé sa soumission totale au léninisme-marxisme et à Staline.

À partir de septembre, le fond du problème est abordé par étapes successives, chaque déclaration nouvelle dépassant en audace et en précision les déclarations précédentes: le discours de Djilas affirme la primauté des intérêts économiques yougoslaves sur ceux du parti[2]. On

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 437, 451, 452, 453 et 454.

[2] Voir *DDF*, 1948-II, n° 226.

en arrive, en novembre 1948, à la définition par Tito du «national-chauvinisme» russe qui est d'une violence telle que l'on peut considérer que les ponts sont dès lors coupés. «L'égoïsme, la haine nationaliste, le mépris des autres peuples, de leur savoir, de leur culture, de leurs activités scientifiques, de leurs découvertes dans le domaine de la science et des arts, la glorification exclusive d'une seule histoire nationale dans ce qu'elle a de positif comme dans ce qu'elle a de négatif, une exploitation économique et le colonialisme»[1].

En janvier 1949, les choses s'aggravent encore au cours du Congrès communiste de Serbie, notamment quand Tito entre de plain-pied dans l'hérésie la plus redoutée de Moscou, en minimisant l'importance de la lutte des classes et en affirmant: «Il faut que le socialisme soit désiré par tous les hommes progressistes du monde et non seulement par la classe ouvrière».

Dangers du national-communisme

Le Kremlin, conscient notamment de son retard industriel, du renforcement de la cohésion des nations occidentales par le jeu du Plan Marshall et du Pacte de l'Atlantique, menacé par la bombe atomique et les bombardiers américains à grand rayon d'action, ne saurait logiquement à l'heure actuelle, désirer un conflit. Il a besoin, en outre, de gagner du temps pour consolider le bloc oriental où il craint certainement encore aujourd'hui des réactions nationalistes en Albanie, en Tchécoslovaquie, en Hongrie. Il sait que sa machine policière aura dans 5 ans, dans 10 ans, écarté de telles craintes. Or, la présence d'un Tito non repenti risque d'encourager les résistances à Moscou qui se trouve, pour sa part, liée à certains thèmes de la politique extérieure yougoslave (revendication yougoslave sur la Carinthie). Un gouvernement yougoslave hérétique, de jour en jour plus attiré économiquement et même politiquement vers les puissances occidentales, ouvre une brèche dans le glacis protecteur soviétique. L'exemple de Tito devient chaque jour plus dangereux, non seulement pour les pays soumis à la domination soviétique et qui connaissent, tout comme les Yougoslaves, les charges qu'impose le national-chauvinisme russe, mais encore pour la croissance et l'existence même des partis communistes qui, dans les pays occidentaux, viennent tapageusement de faire connaître leur soumission totale à la politique extérieure soviétique.

La Yougoslavie, d'autre part, dont l'investissement est recherché par Moscou sur le plan économique et politique, peut-être militaire, ne semble pas rester sur la défensive. C'est ainsi que des informations sérieuses font tenir pour probables des conversations menées par Tito avec le gouvernement d'Athènes.

[1] Voir *DDF*, 1948-II, n° 375.

L'examen des préoccupations soviétiques dans le secteur balkanique nous paraît donc de nature à justifier les conclusions suivantes :

1) L'intérêt, aussi bien que l'urgence, d'une opération contre Tito, qui viserait à se débarrasser de ce dernier, de préférence sous la forme d'une libération du peuple yougoslave par lui-même, semblent indiscutables.

2) On doit tenir pour possible, sinon probable, que l'opération qui serait éventuellement entreprise en ce sens mettrait notamment à profit l'idée d'une Macédoine unifiée au sein d'une fédération des Slaves du Sud qui représenterait une solution satisfaisante à un problème séculaire, reconnu insoluble sous le signe des nationalités.

3) En cas d'échec d'une tentative éventuelle de fédération des trois Macédoines, on ne doit pas exclure que Moscou songerait à reporter tous ses efforts sur une fédération bulgaro-égéenne qui assurerait du moins l'ouverture désirée sur la mer Égée.

Les dirigeants de la politique soviétique qui ont besoin de marquer des points pour renforcer auprès du monde communiste leur prestige, en baisse depuis quelques mois, auraient-ils déjà jeté leur dévolu sur le secteur balkanique dont la confusion traditionnelle favoriserait leur jeu, sans les entraîner pour autant dans une guerre ? C'est ce que nous allons essayer de dégager des renseignements parvenus récemment à notre connaissance en même temps que les chances de succès des entreprises que le Kremlin pourrait tenter.

Les tentations de Moscou

Décidée à liquider le régime de Tito, l'URSS sera d'abord tentée de provoquer un soulèvement du parti communiste yougoslave contre son chef. L'évolution de ce parti pendant la guerre et depuis la rupture de Tito avec le Kominform semble l'avoir réaffermi et assuré dans la main de son chef. Tito dispose dans son parti d'une sorte de garde prétorienne.

La constitution ethnique de la fédération yougoslave semble au premier abord offrir à l'URSS de meilleures possibilités d'attaque. Les divers peuples qui constituent les Républiques restent très turbulents et leur autonomie ne satisfait que dans une certaine mesure leurs revendications traditionnelles. Si les Russes utilisaient contre l'unité yougoslave les pays satellites voisins (Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Albanie) le sentiment national ne ferait sans doute que la raffermir. Seule une intervention russe directe aurait des chances de provoquer une dislocation.

Les bandes armées qui sévissent encore en divers points du territoire yougoslave n'ont que de faibles effectifs et sont de plus constituées par des éléments monarchistes ou religieux opposés par nature au régime soviétique aussi bien qu'à celui de Tito. Les deux seules minorités où l'URSS pourrait constituer des maquis dangereux pour le régime sont

la minorité albanaise du Monténégro (500 000) et la minorité bulgaro-macédonienne (800 000).

Il reste encore à Moscou à envisager de faire intervenir contre Tito les minorités serbo-croates de Hongrie (370 000) et de Roumanie (40 000).

La question macédonienne – relations gréco-yougoslaves

Le foyer de troubles le plus propice reste, comme au cours de l'histoire, la Macédoine partagée entre la Yougoslavie (800 000 Macédoniens), la Grèce (500 000 Macédoniens) et la Bulgarie (400 000 Macédoniens, sans compter 800 000 Macédoniens installés vers 1921 dans la région de Bourgas).

Ce soulèvement macédonien se justifierait par la situation anormale des Macédoines yougoslave et bulgare adossées au nord à une frontière naturelle difficilement franchissable et coupées au sud de leur débouché sur la mer : vallées du Vardar et de la Strouma. Mais le moteur principal resterait l'obtention de l'indépendance macédonienne, en demi-sommeil depuis la fin de la domination turque et réveillée en 1943 contre l'occupation allemande. Le mot d'ordre de 1943 ne semble pas avoir jamais été annulé par l'URSS. Il a servi depuis lors et continue de servir de thème de propagande, aussi bien à Moscou qu'à Belgrade, à Sofia ou à Skopje. L'échec, en août 1947, de l'accord passé à Bled par Tito et Dimitrov concernant la création d'une république macédonienne, dans le sein de la fédération yougoslave[1], ne semble pas avoir été abandonné parce que l'idée macédonienne déplaisait à Moscou, mais parce que le Kremlin craignait un accroissement de la puissance et du prestige de Tito. L'idée d'une grande Macédoine a été de nouveau proclamée en décembre 1948, au cours du premier Congrès du parti communiste macédonien de Yougoslavie[2], ainsi que le 1er mars 1949, pendant le Congrès de la NOF (front de libération des Slaves de la Macédoine égéenne, organisation macédonienne soutenue par la Bulgarie et alliée depuis la chute de Markos à la rébellion grecque). L'appel de la NOF convie « toutes les Macédoines à former une nation macédonienne indépendante au sein d'une fédération démocratique des Balkans et à la lutte contre les monarcho-fascistes et les Anglo-Américains ».

La question macédonienne se relie donc, dans les faits, à la question grecque.

Les bases principales des rebelles semblent bien depuis quelques mois s'être concentrées principalement sur les territoires bulgare et albanais. Belgrade ou Athènes lancent tour à tour des indications selon lesquelles la frontière yougoslave se fermerait aux rebelles, mais d'autres informations prouvent que l'aide yougoslave continue. Les hésitations de

1 Voir *DDF*, 1947-II, nos 111 et 360.

2 Voir *DDF*, 1948-II, n° 438.

Tito en face de la rébellion grecque constituent probablement un chantage sur la Grèce, sur les puissances occidentales et sur les pays du Kominform à la fois. Tito dispose du centre traditionnel macédonien qu'il tient solidement en mains. Il peut donc faire peser sur la Grèce la menace d'une aide au projet macédonien, faire pressentir aux Anglo-Saxons que son isolement pourrait bien l'amener à céder aux pressions sans cesse accrues des pays du Kominform et à admettre l'accès de la Macédoine à la mer Égée. Il peut en même temps par une ferme attitude pro-macédonienne ôter aux tentatives du NOF, soutenu par les Bulgares, une grande partie de son dynamisme ou, au contraire, menaçant d'abandonner l'idée macédonienne, suggérer à l'URSS qu'il pourrait bien passer totalement dans le camp occidental.

La question d'Albanie

De nombreuses informations concordent à suggérer des conversations officieuses entre Tito et la Grèce à propos de l'Albanie qui constitue pour Tito un danger sur son front sud et lui ferme l'accès de la Méditerranée.

La Grèce, de son côté, n'a jamais renoncé à annexer l'Épire de population hellénique. L'opération pourrait être menée sans grandes difficultés en raison de la constitution ethnique de l'Albanie, de sa tradition islamique qui y fait fleurir les clans, de sa situation économique actuellement catastrophique. Après sa condamnation par le Kominform, Tito a abandonné l'aide qu'il accordait à l'Albanie par l'entretien de techniciens et la prise en charge de 40 % du budget national. Les Russes, qui se sont efforcés de prendre sa place, semblent n'obtenir que des résultats médiocres. L'opération est donc tentante, non seulement pour la Grèce et la Yougoslavie, mais encore pour les puissances anglo-saxonnes et en particulier l'Angleterre. Mais elle serait de nature à justifier une intervention militaire directe de l'URSS qu'un pacte d'assistance mutuelle lie à l'Albanie.

Une guerre civile ne peut se déclencher en Yougoslavie qu'avec la participation de la population macédonienne de Skopje. Elle implique donc que l'URSS appuie sans réserve l'idée d'une grande Macédoine qui amputerait la Bulgarie de sa province du Pirin et l'amènerait une fois de plus à réclamer la Thrace de Dédé-Agatch qu'elle n'a jamais cessé de convoiter. La Turquie se retrouverait alors dans l'état d'alerte passionnée où l'avait mise en 1944 la prétention bulgare. Ainsi pourrait être logiquement facilité le définitif rapprochement turco-grec que gêne pour le moment la question accessoire de l'attribution de Chypre. Seraient également réalisées les conditions d'un immédiat pacte méditerranéen au moins réduit à la Grande-Bretagne, la Turquie et la Grèce. Enfin serait justifié le partage de l'Albanie auquel Moscou pourrait s'opposer militairement, mais au risque d'un conflit général. L'Ita-

lie accepterait sans doute l'arrivée des Grecs à Valona où ils prendraient la place des fourriers de Moscou.

L'extension des troubles dans le sud des Balkans n'est donc pas uniquement dans l'intérêt de l'URSS. Elle pourrait donner aux Occidentaux des positions morales et géographiques nouvelles et de grande valeur, dans l'hypothèse tout au moins que la Russie reculera devant un conflit avec l'Occident.

Conclusion

On est ainsi amené à penser que si une opération tactique des Soviets contre Tito peut tenter Moscou à brève échéance, une opération stratégique dirigée vers la mer Égée, sous le signe de la Macédoine, semble de réalisation délicate et peut être un objectif plus lointain. D'où l'intérêt qui s'attache certainement à une liaison étroite des grandes puissances et à la fixation d'une politique commune de fermeté.

Toutefois, on ne saurait méconnaître l'intérêt que la Grèce a de voir s'étendre la zone des troubles qui l'épuisent depuis trois ans. L'extension de ces troubles en chaîne, de la Grèce à la Macédoine, de la Macédoine à la Thrace et à l'Albanie, ne serait-elle pas de nature à lever les objections américaines à accroître leur aide au gouvernement d'Athènes? Aussi bien ne faut-il pas exclure qu'Athènes ait quelque peu contribué à gonfler par une habile propagande des événements qui, jusqu'à plus ample informé, ne semblent pas avoir encore dépassé le stade de la «guerre froide».

(Direction d'Europe, Généralités, volume 45)

152

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE POUR LE BUREAU DE DOCUMENTATION

N. *Paris, 20 mars 1949.*

Au moment où le Pacte de l'Atlantique va être signé, il est bon de rappeler à quelles nécessités il prétend répondre.

Les partis communistes du monde entier ont déclenché avec ensemble une offensive de propagande tendant à prouver que le nouvel instrument diplomatique poursuit des fins offensives et qu'il est, en particulier, destiné à réduire par la force l'URSS patrie du socialisme. L'URSS prétend avoir toujours soutenu l'inutilité et le caractère néfaste des blocs régionaux, cependant conformes aux diverses dispositions prises par les Nations unies. Elle fait ressortir qu'elle s'est toujours opposée à la constitution d'un tel bloc dans l'Est de l'Europe, y substituant un

système de traités bilatéraux unissant, d'une part, l'URSS aux démocraties populaires entre elles.

Un historique de la constitution de ces systèmes fera parfaitement comprendre le caractère byzantin de la distinction soviétique entre pacte régional et système d'alliances défensives et bilatérales.

L'unanimité dans le bloc oriental a été obtenue par des moyens divers en apparence, mais au fond tellement semblables qu'il serait monotone de les étudier par pays et qu'il vaut mieux les ranger en quelques grandes catégories.

I. Coordination des systèmes politiques

Dès la fin des hostilités, l'URSS a provoqué, dans tous les pays où ses troupes avaient pénétré, des régimes politiques conçus suivant les mêmes principes. Ces régimes se sont installés à la suite d'élections libres en apparence, mais en réalité effectuées sous la pression de la police et des forces armées soviétiques (élections de janvier 1947 en Pologne et de mars 1948 en Bulgarie). De ces élections sortirent une série de gouvernements qui comprenaient, d'une part, une coalition majoritaire socialiste-communiste, d'autre part, d'anciens partis libéraux à qui des pressions diverses avaient fait perdre de 40 à 80 % de leurs effectifs.

Cette première combinaison offrait une base suffisante pour un développement qui allait, au cours de 1947 et de 1948, se poursuivre dans chacune des républiques populaires, selon une procédure dont les éléments ne variaient qu'en raison de certaines particularités nationales.

1) *Pologne*

Les élections avaient été faites sous le signe du socialisme – 2e Internationale, afin de tenir compte de ce que ce socialisme possédait une tradition en Pologne, alors que le communisme n'y avait pas de racines. L'année 1947 allait être employée par le parti communiste, qui possédait les ministres de l'Intérieur et de la Police, à noyauter savamment le parti socialiste. Dès juillet 1947, le parti socialiste proclamait que nulle divergence théorique ne le séparait du parti communiste. Cependant, afin de permettre la reconstruction du pays, le gouvernement déclarait partager l'économie en trois secteurs : socialiste, coopératif et privé. A la fin de 1947, la reconstruction étant en bonne voie grâce à la confiance des capitaux et de l'activité privée, le ministère de l'Économie (communiste) et le ministère de l'Intérieur entreprenaient contre les activités privées une campagne de superfiscalité et de confiscation au profit des entreprises d'état et des coopératives.

En juillet 1948, les choses en étaient au point que le parti communiste pouvait obliger le parti socialiste à procéder à une épuration qui lui enlevait près des 2/3 de son effectif. Au même moment, le parti communiste recrutait, grâce à des pressions policières, et parvenait au Congrès

de Wroclaw à une majorité dans la combinaison socialo-communiste où, en 1946, il n'avait à peine que 10 % des effectifs.

Le 15 décembre 1948 enfin, les partis communiste et socialiste fusionnaient et le Président de la République, qui est en même temps, secrétaire général du parti communiste pouvait, abandonnant la fiction d'une démocratie socialiste d'un type nouveau, annoncer la soviétisation totale du pays selon le modèle soviétique.

2) *Tchécoslovaquie*

L'URSS avait paru laisser à la Tchécoslovaquie, que des sentiments traditionnels d'amitié liaient au peuple russe, une liberté relative en comparaison du régime imposé en Pologne. Au début de 1948 cependant, lorsque le gouvernement tchécoslovaque répondit favorablement à l'offre de collaboration économique des pays occidentaux que représentait le plan Marshall, la Russie soviétique après avoir par un véritable ultimatum, forcé le gouvernement tchécoslovaque à retirer son acceptation, envoya à Prague un de ses vice-ministres des Affaires étrangères pour procéder à la mise au pas du pays. Rappelons brièvement les événements qui, commencés au moment même où à Prague se réunissait la conférence sur l'Allemagne des ministres des Affaires étrangères d'Europe orientale (17-18 février) aboutissaient le 10 mars au suicide de M. Masaryk et le 7 juin à la démission du président Bénès et à la promulgation de la Constitution d'une véritable république soviétique :

En janvier, un ordre du ministre de l'Intérieur communiste affecte des officiers communistes de la police aux postes de commande de la gendarmerie de Prague.

Le 19 février, les responsables communistes de certaines grandes usines distribuent des armes aux ouvriers au moment même où M. Zorine arrive de Moscou. Du 20 au 21 février, les membres communistes du gouvernement, sous le prétexte de la découverte d'un complot fomenté par les socialistes, créent une situation telle que les ministres non communistes se voient forcés d'offrir leur démission. M. Gottwald qui proclame chaque jour son respect de la Constitution, déclare dans le même temps que le peuple « atteindra ses buts par la force ». Le 23 février les *Izvestia* déclarent dans un article, que le quotidien tchécoslovaque reproduit aussitôt, que l'URSS est prête à appuyer sans restriction l'action du parti communiste tchèque. Cette déclaration est suivie de l'arrestation illégale des principaux chefs politiques non communistes, de la dissolution des organisations de l'opposition et de l'arrivée dans les faubourgs de Prague de milices ouvrières armées et de régiments de police. Dès le 25 février, le chef du parti communiste Gottwald peut présenter un gouvernement dirigé par les communistes et où un certain nombre de transfuges des partis d'opposition dissous représentent théoriquement les autres options[1].

[1] Voir *DDF*, 1948-I, pour tous ces événements.

3) *Autres pays*

L'armée rouge ayant libéré de l'occupation allemande la Roumanie, la Yougoslavie, la Bulgarie, la Hongrie et l'Albanie, l'Union soviétique a pu dès 1946 installer dans ces divers pays, avec l'aide des partis communistes ne groupant pas plus de 4 à 8 % de l'électorat, des gouvernements de type soviétique. La mise au pas de tous ces pays n'a donc nécessité, tout comme celle des pays baltes, que des opérations policières et la mise en vigueur de constitutions préparées à l'avance.

II. Système de traités

Pendant la période qui suivit immédiatement la libération l'URSS se vit obligée de tenir compte dans chacun des pays soumis à son influence, des sentiments nationaux traditionnels, et par conséquent de conserver aux relations extérieures de ces pays une apparence d'indépendance.

Cependant les traités passés en 1947 et 1948 furent tous rédigés suivant le même type. Ces divers traités, rédigés dans un temps où l'agression allemande était toute récente et où les sentiments nationaux étaient encore exaltés, se placent tous sous le signe de la garantie envers une agression allemande. Ainsi y trouve-t-on constamment: «Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à prendre en commun toutes les mesures en leur pouvoir pour éloigner le danger d'une nouvelle agression de la part de l'Allemagne».

Mais on y trouve également à la suite une phrase du genre suivant: «de la part de l'Allemagne ou d'un autre État quelconque qui s'allierait avec elle directement ou indirectement». Les parties contractantes s'engagent toujours, dans le cas ainsi défini: «à se fournir une aide militaire immédiate et toute autre aide, par tous les moyens à leur disposition».

Dans chacun de ces traités, la procédure d'appréciation du danger d'agression est laissée dans le vague. Toute activité des pays occidentaux, dans laquelle l'Allemagne se trouverait impliquée, peut de la sorte être qualifiée de préparation d'agression et entraîner la mise en jeu des traités orientaux d'assistance mutuelle.

III. Politique soviétique en Allemagne

Dans le même temps, l'URSS, qui a par des vetos successifs et constants, enlevé toute efficacité aux organismes quadriparties de Berlin prend, singulièrement à partir d'avril 1945, une série de mesures propres à couper définitivement la zone orientale des zones occidentales: interruption de la circulation terrestre entre Berlin et l'Ouest, formation d'un parti marxiste unifié allemand et d'une police qui prennent en main toute l'administration, constitution d'un conseil économique qui

joue en fait le rôle d'un véritable gouvernement sous le contrôle soviétique.

Cependant, alors que les zones occidentales restent largement ouvertes sur le monde extérieur, un système de police politique et de camouflage permet aux Russes de dissimuler leur action en zone orientale. Ils déclenchent, à la radio de Moscou et dans la presse communiste européenne, une propagande tendant à rejeter sur les alliés occidentaux la responsabilité de la rupture entre l'Est et l'Ouest. Ils présentent comme des entreprises agressives la formation de la bizone, les diverses conférences de tous les partis politiques pour lesquels les alliés occidentaux s'efforcent d'assurer à l'Allemagne occidentale un statut démocratique et de simples possibilités d'existence.

Les envoyés soviétiques aux Nations unies et la propagande de Moscou s'expriment en fait comme si étaient dès aujourd'hui réalisées les conditions d'application des traités d'assistance mutuelle signés entre l'URSS et les républiques de l'Est.

IV. Le Kominform et Tito

À partir du début de 1945, l'URSS estime que la période d'après libération est close. Le sentiment national des pays soumis à son influence a rendu tout ce qu'on pouvait en attendre : la mise en train d'une reconstruction dont les partis communistes se sont désormais assuré les profits et les mérites, reconstitution d'armées puissantes équipées de matériel soviétique et politiquement sûres, constitution d'un solide système diplomatique assurant une totale unité d'action.

Le sentiment national pourrait désormais se retourner contre l'URSS dont l'étreinte politique et économique se resserre chaque jour.

Le Kominform entre alors en action. Le 28 juin 1948, réuni secrètement, il condamne l'attitude du maréchal Tito, coupable de « déviation nationaliste[1] ».

Il est bon de rappeler certains faits qui ont amené Tito, d'une parité avec Staline lui-même jusqu'à la condition de « trotskyste-ennemi du peuple ». La Russie soviétique avait admis Tito dont la conduite héroïque pendant les hostilités permettait de faire le champion de la « Démocratie populaire » contre Druha Mihailovich, autre résistant glorieux trop lié aux Anglo-Saxons. Le prestige de Tito permettait la formation rapide d'une armée yougoslave imbue des principes marxistes et, par conséquent, une couverture puissante du flanc sud-ouest des démocraties populaires. L'entente de Belgrade avec Moscou était à tel point parfaite que Tito, en août 1947, pouvait signer avec Dimitrov les accords de Bled, qui prévoyaient la réunion des Macédoines yougoslave, bulgare et grecque dans une République populaire macédonienne fédérée à la Yougoslavie.

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 437 et 451.

Dès le début de 1948 cependant, la situation devait changer. Le maréchal Tito supportait impatiemment la tutelle soviétique. Moscou avait fixé à la Yougoslavie un rôle agricole dans l'économie orientale, le Maréchal entendait mener à bien l'industrialisation prévue par le plan de cinq ans. Le Maréchal prétendait commander en personne son armée et entravait l'action des instructeurs soviétiques. Le Maréchal restait fidèle à un mot d'ordre lancé au début du soulèvement contre les Allemands concernant une union balkanique ou des Slaves du Sud; Moscou craignait l'indiscipline d'un tel bloc.

Les prétextes idéologiques donnés à la condamnation de Tito ne peuvent tromper. Le Maréchal a transformé le régime et l'économie de son pays selon les principes posés par Moscou même: socialisation du commerce et de l'industrie privées, prolétarisation générale, assimilation du gouvernement au parti communiste. Le tort du Maréchal fut évidemment de prétendre mener une politique extérieure yougoslave.

Conclusion

Le système des alliances automatiques institué en Europe orientale par Moscou a mené à la construction d'un bloc monolithique que Moscou peut, d'un instant à l'autre, en créant elle-même un prétexte à Berlin même ou en Allemagne, orienter dans le sens d'une agression (prévention d'une attaque des alliés de l'Allemagne[1]).

Dans chacun des pays d'Europe orientale, le parti communiste, périodiquement épuré selon les ordres de Moscou, par des tactiques variées (coup de force avec l'aide de l'armée rouge en Hongrie, en Bulgarie et en Roumanie; infiltration et coup d'état sans effusion de sang en Tchécoslovaquie; noyautage et absorption en Pologne) s'est rendu maître absolu de la vie économique et politique de la nation. Nulle république de l'Europe orientale n'est en mesure de refuser à Moscou son aide totale dans l'exécution d'une politique, aussi contraire qu'elle soit à ses intérêts propres. En ce moment, se dessine aux frontières yougoslaves la manœuvre destinée à mettre à la raison le seul gouvernement sur lequel on ne croit pas pouvoir absolument compter.

Vis-à-vis de l'Europe occidentale et du monde non soumis à son obédience, Moscou a suivi depuis quatre ans une politique négative: vetos à l'ONU, obstruction en Allemagne et en Autriche, rupture progressive des liens avec l'Occident dans le domaine culturel, agressivité à l'égard des puissances et des principes universels (attitude envers l'Église).

L'Union soviétique entretient et fomente le long de ses frontières des zones de troubles et de contestation qui peuvent justifier à tout moment une intervention russe, sous prétexte de sécurité: tension en Allemagne, en Grèce, en Arménie, en Kurdistan, à la frontière des Indes, en Chine, en Corée.

[1] Voir *DDF*, 1948-II, n°s 61, 303, 325 et 361.

Elle est présente, par l'intermédiaire des partis communistes, dans toutes les zones de troubles de l'univers : guerre au Viêtnam, en Indonésie, en Birmanie ; grèves et sabotages en France, en Italie.

Un tel comportement de la part d'un ensemble de nations d'une extension unique dans l'Histoire, justifie que le reste du monde cherche sa sécurité dans des groupements, constitués, tels que le Pacte de l'Atlantique, selon les principes démocratiques et dans le cadre des Nations unies.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

153

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 501-505. *New York, 21 mars 1949, 21 h. 30.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 22, 6 h. 30)

M. Jessup, qui passait la journée à New York à titre privé, est venu ce matin, ayant pris rendez-vous à trois jours de date, me donner l'indication suivante :

Le 15 février dernier, s'entretenant librement de choses et d'autres avec M. Malik, il avait relevé le fait que la réponse de M. le général Staline au questionnaire de Kingsbury Smith ne faisait pas mention de la question de la monnaie à Berlin et avait demandé à son interlocuteur si cette omission était délibérée et s'il fallait y attacher un sens quelconque. M. Malik avait répondu qu'il n'avait pas d'éléments d'appréciation sur ce point.

Un mois plus tard, M. Malik a demandé à voir M. Jessup et lui aurait dit qu'il avait fait part à Moscou de la question posée. Il lui avait été répondu que l'omission de la question monétaire n'était pas accidentelle et que cet aspect des choses pourrait être évoqué (...)[2] équivoque si un Conseil des ministres des Affaires étrangères se réunissait pour traiter de l'accord de Berlin dans son ensemble.

M. Jessup ayant alors évoqué le blocus, M. Malik a dit ne pas avoir d'instructions et n'en avoir pas demandé parce que ce point n'avait pas été soulevé lors du précédent entretien. Il a ajouté qu'au cas où le Département d'État le souhaiterait, la conversation pourrait se poursuivre comme elle avait été ouverte.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à l'ambassade de France à Washington (nos 112-116).

[2] Lacune de déchiffrement.

M. Jessup ayant enfin fait allusion à la prise de fonction de Monsieur Vychinski en tant que ministre des Affaires étrangères et rappelé que le nouveau Ministre avait pris une part prépondérante au traitement de l'affaire de Berlin, a demandé si le nouveau Ministre avait sur cette affaire des idées nouvelles.

M. Malik a déclaré n'en rien savoir.

Aujourd'hui même, M. Malik a demandé à revoir Monsieur Jessup. La rencontre doit avoir lieu dans la journée.

En me faisant part de ces renseignements, Monsieur Jessup a souligné le fait que le Département d'État n'avait aucun plan de négociation avec le Kremlin, ni aucune intention d'engager une telle négociation en dehors des gouvernements français et britanniques, mais qu'il paraissait utile de maintenir, sous cette forme discrète, le point de contact dont l'existence s'était manifestée.

Il m'a dit qu'il me tiendrait exactement informé de la suite de cet échange.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

154

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

T. nos 1174-1179. *Washington, 22 mars 1949, 19 h. 08.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 23, 4 h.)

Je me réfère à mon télégramme no 1138[2].

Si les informations dont dispose le Département d'État l'inclinent à penser qu'une action préparée et soutenue par les Soviets sera prochainement entreprise contre le gouvernement du maréchal Tito, ses services ne croient pas en revanche à une intervention directe de l'armée russe. La synthèse des renseignements reçus des missions militaires américaines dans les Balkans ne permet pas de conclure à des mouvements de troupes soviétiques de quelque importance dirigés sur la Bulgarie et l'Albanie de même que des armes et des équipements militaires. On s'attend communément à ce que des mouvements insurrectionnels soient déclenchés sur tout le pourtour des frontières yougoslaves par des

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*[Communiquer à] par courrier Belgrade (n° 255), Moscou (n° 298), Londres (n° 1566), fait le 30-3-1949. Transmis en copie aux A[ccords] T[echniques] le 24/3/49*».

[2] Document non reproduit.

bandes comparables à celles des guérilleros grecs, qui se formeraient et en cas de nécessité prendraient refuge dans les pays limitrophes[1]. Ainsi serait créé un sentiment d'inquiétude qui obligerait l'état-major général yougoslave à disperser ses forces, alors que l'effort principal prendrait place peu après en Macédoine.

À supposer que tel soit le plan des Soviets, on doute au Département d'État qu'il puisse assurer à ceux-ci le succès escompté. On fait remarquer en effet que la Yougoslavie est seule à disposer en Europe orientale de forces militaires importantes. En face des six à sept mille hommes de l'armée albanaise, des 25 à 30 000 hommes de l'armée bulgare et des quelques divisions roumaines entraînées en Russie soviétique, le maréchal Tito peut mettre en ligne une force de 200 000 hommes susceptible d'être doublée en cas de mobilisation. Tenant compte du fait que le gouvernement yougoslave se serait assuré la complète maîtrise du pays, on estime dans ces conditions que sans intervention de l'armée soviétique, la Yougoslavie est à même de réprimer les mouvements insurrectionnels qui viendraient à se produire. On ajoute que l'action éventuelle sera sans doute précédée d'une intense guerre des nerfs dont les nouvelles non confirmées relatives à des préparatifs militaires soviétiques dans les Balkans constituaient un élément.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, l'évolution des relations entre les États-Unis et l'URSS a amené le Département d'État à réviser sa politique économique à l'égard de Belgrade. La décision a été récemment prise d'octroyer des licences d'exportation pour le matériel et les matières premières figurant sur la liste 1 B, dont la livraison aux pays de l'Est européen était jusqu'à présent interdite. En outre le Département d'État s'efforce d'obtenir l'agrément du Département de la Défense pour le déblocage de certain matériel dit «stratégique» de la liste 1 A. En particulier, les services politiques sont désireux de permettre à la Yougoslavie l'achat aux États-Unis du matériel de forage et de pompage pour l'exploitation des champs pétrolifères.

L'ambassade des États-Unis à Paris et M. Harriman ont été récemment chargés d'entretenir le Département de la nouvelle politique économique des États-Unis à l'égard de la Yougoslavie. Le Secrétaire d'État souhaite en effet que les pays bénéficiaires de l'aide Marshall adoptent une attitude commune à l'égard des pays de l'Europe orientale étant entendu que la Yougoslavie échapperait aux mesures de blocus économique que l'on souhaite ici voir appliquer plus strictement aux États satellites.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 75)

[1] Gauquié rapportait à ce sujet, depuis Budapest, qu'une conférence s'était sans doute tenue en Hongrie, réunissant des militaires et des membres des PC venus d'URSS et des démocraties populaires pour mettre au point le dispositif autour de la Yougoslavie. Mais on envisagerait une action politique et des mouvements de partisans (télégramme n° 195-197 du 26 mars 1949 de Budapest, non reproduit).

155

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe orientale)

Situation dans les Balkans
(addendum à la note générale du 19 mars)[1]

N. *Paris, 22 mars 1949.*

Un certain nombre de renseignements parvenus ces jours derniers au Département par diverses voies, permettent de confirmer quelques impressions qui avaient été rapportées dans l'étude générale sur la situation dans les Balkans, en date du 19 mars, et d'étayer déjà certaines des hypothèses alors émises.

1) Activité aux frontières yougoslaves

Des signes d'accroissement très nets de l'activité de part et d'autre des frontières ont été signalés :

a) *Bulgarie*

Dès août dernier, avait été signalée l'organisation à Djumaja et à Petric (80 km au nord de Salonique), en Macédoine bulgare, d'un centre VMRO, destiné à agir par infiltration en Macédoine yougoslave sous forme de groupes de sabotage. Ces renseignements parvenus à nos services secrets n'avaient pas été jusqu'à ce jour confirmés en pleine certitude. Il est maintenant vérifié que non seulement ce centre a fonctionné depuis plusieurs mois, mais qu'il a été pris en charge par le gouvernement bulgare, conseillé étroitement par le commandant de sa 1re armée, voire même par des officiers russes.

Il est avéré que ces centres ont été ces derniers temps le théâtre d'une activité accrue.

Le centre de Skopje, qui constitue la contrepartie yougoslave aux initiatives bulgares, sous la forme d'un comité chargé de travailler par infiltration en Macédoine bulgare, placé sous la direction de Lazar Kulisevski, Président du gouvernement de Macédoine, poursuivrait de son côté, ses opérations de contre-offensive.

On peut toutefois tenir pour certain que ce dernier ait été récemment distancé en moyens d'action et en efficacité par son adversaire bulgare.

[1] Voir document n° 151.

b) *Albanie*

La présence de guérillas albanaises, organisées et alimentées par le gouvernement de Belgrade, et travaillant contre le gouvernement Hodja, est confirmée en Albanie du Nord. Elles seraient de l'ordre de 5 à 600 membres.

Les troupes gouvernementales albanaises, aidées par des conseillers russes (d'où la présence signalée de blessés russes en Roumanie) combattraient activement ces guérillas. Un «pont aérien» organisé entre Budapest et Tirana amènerait des renforts russes et du matériel. Un gros effort serait fait actuellement dans ce secteur.

Il est intéressant de signaler à ce propos, le renforcement, constaté depuis quelques semaines dans les diverses capitales satellites, du réseau de transport aérien qui relie celles-ci.

2) Activité diplomatique

a) *grecque*

Informée des dangers que présente sur ses frontières nord (9 mars) une agitation sous le signe d'une Macédoine unifiée, le gouvernement d'Athènes a donné comme consigne à ses agents diplomatiques (10 mars) d'assurer le maximum de publicité dans toutes les presses des grandes puissances occidentales aux événements se rapportant à ces menaces. L'intérêt soudain des grands quotidiens français sur ces problèmes (12 mars) a bien en partie été suscité par certaines demandes des services de M. Raphaël. La Grèce cherche, dans l'immédiat, à obtenir des USA une aide accrue, et pour l'avenir, aimerait avoir certaines assurances d'appui des grandes puissances.

Les déclarations de l'amiral Hillenkoetter, chef du CIA, faites à Washington la semaine dernière: «L'opinion publique américaine ne serait pas en faveur d'une intervention en faveur de la Yougoslavie menacée», et celles, plus nettes, recueillies dans le même sens par l'ambassadeur de Grèce au *State Department*, ainsi que les encouragements reçus, tant à Londres qu'à Washington, en faveur de négociations «discrètes» avec Belgrade, inspirent les tendances actuelles de la politique comme de la propagande grecques.

b) *yougoslave*

Il est intéressant de noter que face aux menaces sur ses frontières, Belgrade a d'abord porté ses troupes de protection sur la frontière albanaise, ayant sans doute en vue une contre-offensive éventuelle qui lui ouvrirait assez aisément l'accès à la côte. Depuis quelques jours, c'est surtout sur les frontières bulgare et hongroise que des manœuvres de couverture ont été constatées. Il paraît probable qu'une mise en garde soit venue de Washington ou de Londres contre les dangers d'une

offensive yougoslave contre l'Albanie et que de nouveaux encouragements aient été transmis à Belgrade en faveur d'une entente avec Athènes. Belgrade, en même temps, prend des mesures de protection sur ses frontières sud où elle craint un retournement des rebelles grecs.

On signale toutefois que le gouvernement de Tito manifesterait en ce moment des hésitations, et des réactions apparemment désordonnées qui satisferaient les attentes du Kominform et entretiendraient les espoirs de ce dernier de voir le chef du gouvernement yougoslave commettre une erreur de manœuvre qui fournirait à Moscou, soit un prétexte d'intervention soit les arguments en faveur d'une exclusion tapageuse de Tito de la communauté communiste, dont il se réclame toujours.

Les manœuvres dirigées contre Tito semblent donc sortir peu à peu du cadre de la stricte «guerre froide» pour revêtir l'aspect de troubles aux frontières, placés sous le signe de revendications macédoniennes.

Les tentations de Tito, du côté de l'Albanie, semblent avoir été modérées par l'effort russe dans le nord de ce pays, et peut-être par une mise en garde de Londres ou de Washington contre les dangers que comporterait une entreprise éventuelle dans cette direction.

La position délicate de Tito devant les menaces qui l'assaillent et le désir évident du Kremlin de rejeter celui-ci au nombre des «valets de l'impérialisme», pour le détacher plus aisément de ses troupes, commandent de notre part des instructions nouvelles à la presse et à la radio. Il importe que celles-ci cessent – comme le recommande M. Payart – d'alimenter la propagande du Kominform en commentant trop abondamment les nouvelles relatives au resserrement des relations de Tito avec l'Occident et la Grèce et en manifestant inopportunément leur sympathie pour l'«hérétique» menacé.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 45)

156

M. Francfort, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Moscou,
à M. Jacques-Camille Paris, Directeur d'Europe.

L. *Moscou, 23 mars 1949.*

La décision du 5 mars du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, de «libérer» de ses fonctions de ministre des Affaires étrangères Monsieur Molotov et de le remplacer par Monsieur Vychinski avait surpris le corps diplomatique. Celui-ci s'est depuis assez rapidement rangé à l'opinion que la position de M. Molotov n'était en rien diminuée, qu'il

était au contraire appelé à jouer un rôle plus important et que la désignation de M. Vychinski ne changerait en rien l'orientation de la politique étrangère des Soviets. Cette opinion avait été d'ailleurs, dès le début, soutenue par le Chargé d'affaires des États-Unis; il estimait que les Soviets poursuivraient leur campagne d'agitation et de propagande et il en tirait comme conclusion, à l'intention du Département d'État, que la politique des États-Unis ne devait pas se laisser prendre à l'illusion d'un assouplissement de l'attitude soviétique et qu'elle devait au contraire accentuer sa fermeté à l'égard des Soviets.

Les représentants des États satellites, soit par prudence, soit parce que cette interprétation correspondait à leur vue de la situation, déclaraient également que la politique soviétique ne serait en rien modifiée, et que le rôle de M. Molotov devenait encore plus important.

Cependant, la décision du Praesidium du Soviet suprême pose deux problèmes différents qui, s'ils sont étroitement liés, doivent être toutefois examinés séparément: l'un un problème de politique intérieure qui intéresse directement la position de M. Molotov, l'autre un problème de politique étrangère.

1) En quittant les Affaires étrangères, M. Molotov reste l'un des quatorze vice-présidents du conseil des Ministres et, surtout, il demeure derrière Staline, le plus important des quinze membres du *Politburo*.

Le fait que M. Molotov ait été déchargé de ses fonctions ministérielles pourrait s'expliquer par la tendance qui s'est manifestée au VIIIe Congrès des organisations du parti communiste de Moscou (dépêche n° 222 du 5 février)[1], à dégager les membres du Parti des tâches d'administration directe afin «de se consacrer uniquement à leurs tâches propres», le travail d'exécution qui par suite des nécessités de la guerre avait été dirigé directement par les membres du *Politburo* devant revenir maintenant aux départements ministériels et à leurs fonctionnaires.

C'est à cette tendance que paraissent également se rattacher les «libérations» d'autres membres du *Politburo* et vice-présidents du Conseil des Ministres, de Béria en janvier 1946, de Kaganovitch en mars 1947, de Mikoian, Voznesenski en mars 1949. On a en effet rapproché le départ de M. Molotov de celui de Béria, libéré de ses fonctions de ministre de l'Intérieur par un communiqué rédigé exactement dans les mêmes termes que celui relatif à M. Molotov, publié par la presse avec la même discrétion, et dont le rôle ne semble pas avoir diminué d'importance car on continue de dire qu'il dirige en fait du *Politburo* le Ministère de l'Intérieur (MVD) et le Ministère de la Sécurité publique (MGB).

En outre, comme l'ont indiqué plusieurs dépêches de cette ambassade (n°s 222, 404 et 458 des 3 février, 14 et 21 mars)[2], il semble certain que le Congrès du Parti s'ouvrira cette année; il est donc possible que les

[1] Document non reproduit.

[2] Documents non reproduits.

membres du *Politburo* doivent se rendre libres de consacrer toute leur activité à la préparation du Congrès. On sait qu'en 1939 le XVIIIe Congrès du Parti avait chargé une commission de révision, dont font partie tous les personnages précités, d'élaborer, selon les termes mêmes de M. Malenkov, «un nouveau programme du Parti»; le prochain Congrès, le premier réuni depuis 1939, pourrait être appelé à définir les modalités du passage du stade du socialisme maintenant dépassé, à celui du communisme. La vieille garde du Parti, dont M. Molotov est le membre le plus ancien, ne manquera pas de jouer un rôle capital.

D'autre part, il semble également que les objectifs du plan quinquennal, qui ne devaient l'être qu'au 31 décembre 1950, soient atteints à la fin de cette année et M. Voznesenski peut être chargé de jeter les bases du nouveau plan. De même, M. Mikoian ne semble pas se désintéresser du problème du commerce extérieur et c'est lui encore qui vient d'accueillir les délégations gouvernementales de Corée et d'Albanie, venues à Moscou pour signer des accords économiques dont la conclusion achèvera le système du «Conseil d'assistance économique mutuelle» auquel on croit qu'il va maintenant consacrer une encore plus grande partie de son activité.

Enfin, le maréchal Staline a fêté au début de cette année son soixante-neuvième anniversaire et sa santé peut être ébranlée comme celle de tout homme qui a supporté les épreuves d'une jeunesse révolutionnaire et le poids, dans un état de tension permanente, du gouvernement de ce pays. Sans doute peut-il songer à resserrer autour de lui le cercle de ses plus anciens camarades de combat, à se décharger sur eux de certaines fonctions et à préparer sa succession en tant que Secrétaire général du Parti et de chef effectif de l'Union soviétique.

À cet égard M. Molotov paraît bien placé pour lui succéder et si les diplomates de Moscou hésitent entre M. Malenkov qui a remplacé Jdanov comme membre du secrétariat du Comité central du Parti, tout de suite après Staline, ils inclinent plutôt en faveur de M. Molotov qui est l'un des derniers camarades de combat encore vivant de Lénine et que toute l'iconographie du régime présente immanquablement aux côtés de Lénine et de Staline.

Tel est le faisceau de faits qui permettraient de penser que l'autorité de M. Molotov est accrue, et qu'il peut être appelé à jouer éventuellement le premier rôle dans l'État soviétique.

On en vient alors à se demander si la position de M. Molotov par rapport à ses collègues du *Politburo* est aussi forte que le feraient supposer les raisons présumées de son élévation. C'est là un domaine purement conjectural. Des bruits courent périodiquement de divergences de vues entre les membres du *Politburo*, et le Président des États-Unis lui-même a cru pouvoir en faire état publiquement. Il est bien probable que dans un collège d'une quinzaine de personnalités de premier plan, des

divergences de vues se fassent jour. Mais les membres du *Politburo*, s'ils restent des hommes soumis à des passions naturelles, sont avant tout les fanatiques d'une philosophie qui est leur raison même d'être ; leur obédience consentie à la discipline de l'orthodoxie marxiste-stalinienne leur permet, après s'être livrés à la critique de leur propre point de vue, de reformer un bloc «monolithe» dès que Staline, arbitre impersonnel du *Politburo*, s'est prononcé.

2) Peut-on dans ces conditions concevoir un changement de la politique étrangère des Soviets et que M. Molotov se soit écarté ou ait été écarté pour l'orienter différemment.

Il est certain que pour un esprit occidental la politique soviétique a abouti dans l'ensemble à des échecs. L'élaboration du Pacte atlantique a achevé «l'encerclement» de l'URSS et comme le disait le Chargé d'affaires des États-Unis en désignant le Kremlin à travers ses fenêtres: «C'est là qu'ils ont fait le Pacte de l'Atlantique». La Yougoslavie s'est écartée de Moscou, l'Iran a résisté vigoureusement, la Norvège ne s'est pas laissée intimider, Mao Tsé-Toung semble inspirer une certaine réserve, l'Allemagne occidentale est sur le point de se constituer et les Alliés demeurent fermement établis à Berlin.

Du point de vue militaire, l'avantage que les Soviets ont conservé après les hostilités sur les États-Unis s'est affaibli et ce ne sera peut-être maintenant qu'après plusieurs années qu'ils pourront dépasser la puissance militaire que l'Amérique recouvre à l'heure actuelle à un rythme plus accéléré que le leur.

Dans un monde qui lui est de plus en plus hostile, la politique soviétique peut être tentée de se replier sur elle-même dans un isolement de plus en plus défensif et il serait normal que M. Molotov continue d'accentuer ce caractère négatif d'une politique dont il a été responsable. Le maréchal Staline et son second peuvent considérer que leurs «efforts pour la paix» ont échoué et que leurs offres de négociations diplomatiques ont été rejetées. Il n'existerait donc plus pour les Soviets de nécessité de recourir à la diplomatie proprement dite. Pour agir sur l'opinion mondiale, le gouvernement soviétique s'adresserait comme l'a fait le maréchal Staline, par l'intermédiaire de journalistes, du Kremlin, directement aux peuples et il suffirait d'hommes de second plan comme M. Vychinski, ancien menchevik, ou M. Menchikov, pour maintenir les apparences et la routine des affaires internationales.

À la notion de «diplomatie», c'est-à-dire de relations internationales entre des États souverains et égaux se substitue donc la «propagation» d'une foi et d'une idéologie à prétentions universelles dont les moyens seraient l'«agitation» et la «propagande» ; c'est-à-dire le maintien en état d'alerte des cinquièmes colonnes communistes de tous les pays et la poursuite de campagnes de presse et d'opinion tendant à présenter le peuple soviétique comme le seul soutien de la paix en face d'un bloc d'agresseurs.

On peut s'attendre de toute façon à ce que les Soviets cherchent à développer encore ce que les Américains appellent le *war scare*; à ce qu'ils mobilisent dans des «mouvements pour la paix» ces innombrables associations de jeunesse, de femmes, d'écrivains et de syndicats pour protester contre la guerre; à ce qu'ils essaient d'impressionner les gouvernements et l'opinion par des déclarations comme celle de M. Thorez, suivies de celles des dirigeants communistes de tous les pays; à ce qu'ils fassent eux-mêmes lancer des bruits inquiétants sur des concentrations militaires.

Cette conception hostile des relations internationales ne peut que traduire la conception que la guerre est inévitable entre États capitalistes et socialistes et qu'il faut chercher à faire de cet encerclement imposé à l'Union soviétique un système de protection d'autant plus fort que la pression extérieure s'exercera plus durement contre elle.

Mais on peut se demander si néanmoins le caractère négatif de cette politique n'apparaît pas même aux yeux des dirigeants soviétiques. Même si la guerre est doctrinalement inévitable entre États capitalistes et communistes, il semble à peu près certain que les Soviets ne la souhaitent pas dans l'immédiat, la conjoncture internationale, les nécessités de la reconstruction intérieure et l'état des forces respectives risquant de ne pas leur être favorables. L'opportunisme, qui est un des principes de leur idéologie, ne pourrait-il alors leur permettre d'envisager une «période de répit», comparable à celles qu'ils ont traversées de 1921 à 1934. Ne peuvent-ils penser que l'excès même de la tension internationale doit offrir le moyen de négocier dans des conditions plus avantageuses à la faveur de paniques à la fois politiques et économiques.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner sur quel terrain, encore qu'il soit bien certain que la question allemande reste fondamentale, la reprise de négociations entre l'Occident et l'URSS pourrait s'amorcer. Mais on peut supposer que si la politique étrangère des Soviets s'orientait dans cette direction, elle ne serait pas incompatible avec le maintien de M. Molotov qui, sous le couvert d'un exposant passant pour plus souple, pratiquerait lui-même, du *Politburo*, une tactique différente de celle qu'il a suivie. Sa situation personnelle auprès de Staline, le fait qu'il reste l'un des derniers de la vieille garde, permettraient un retournement qui dans le cas d'un personnage moins essentiel le condamnerait à une disgrâce retentissante, mais qui s'il se dessine ne peut au contraire que souligner sa position exceptionnelle.

(Direction d'Europe, URSS, volume 22)

157

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 313. *Belgrade, 23 mars 1949.*

De toutes les mesures qui viennent d'être prises en URSS et qui affectent le dispositif du personnel dirigeant soviétique, la plus significative, sinon la plus spectaculaire, me paraît être la libération de M. Voznesenski de ses doubles fonctions de vice-président du Conseil des Ministres et de président de la Commission du Plan d'État. Elle pourrait contribuer, le cas échéant, à éclairer les raisons pour lesquelles M. Molotov et M. Mikoian ont de leur côté été libérés de leurs fonctions de Ministre des Affaires étrangères et de Ministre du Commerce extérieur.

M. Molotov et M. Mikoian cessent d'être ministres, mais restent membres du *Politburo* et vice-présidents du Conseil : c'est dire qu'ils sont dégagés de la gestion d'une branche de l'administration pour se consacrer plus efficacement, comme membres du *Politburo*, à leur tâche gouvernementale proprement dite et comme vice-présidents du Conseil, à celle de veiller à ce que l'influx du *Politburo* pénètre bien les différents ministères.

M. Voznesenski, lui, demeure membre du *Politburo*, mais n'est plus vice-président du Conseil : c'est dire qu'il cesse de jouer, vis-à-vis des organes d'exécution, le rôle de transmission qui reste dévolu à ses collègues. Est-ce le signe avant-coureur d'une disgrâce, qui ne pourrait d'ailleurs n'être que tactique mais qui aurait actuellement, sur le plan des rapports de l'URSS avec les autres États, notamment avec la Yougoslavie, une portée symbolique et effective certaine ? On peut se le demander, surtout si l'on rapproche la mesure prise à l'endroit de M. Voznesenski du fait que le nom de son antagoniste, M. Varga, encore en défaveur il y a peu de temps, vient de reparaître dans la *Pravda*.

Les thèses défendues par M. Voznesenski dans son ouvrage *L'économie de guerre de l'URSS* peuvent se résumer ainsi :

a) dans le rapport des forces actuelles, le camp anti-impérialiste et démocratique a l'avantage sur le camp impérialiste ;

b) le capitalisme va traverser une nouvelle crise cyclique dans le cadre de la crise générale du système capitaliste ;

[1] Notes manuscrites : «*Confirmer à M. Parodi. [Communiquer à] Moscou, Londres, Washington, Rome, Tirana, Sofia, Bucarest, Budapest, Prague, Varsovie, Berlin, Bruxelles, La Haye, Berne, Vienne, Ankara, Athènes, Copenhague, Stockholm, Oslo, Helsinki, déjà fait*».

c) en conséquence de ces prémisses la poussée révolutionnaire peut et doit être intensifiée.

En ce qui concerne les thèses essentielles de M. Varga, telles qu'elles se dégagent de son ouvrage *Les changements dans l'économie du capitalisme à la suite de la deuxième guerre mondiale*, elles peuvent être ainsi formulées :

a) au cours de la seconde guerre mondiale, dans tous les pays bourgeois belligérants ou neutres l'État a joué un rôle décisif dans l'économie de guerre ;

b) ce rôle ne diminuera sans doute pas après la guerre ;

c) ainsi donc le capitalisme, grâce à la planification capitaliste d'État, retrouvera peut-être un regain de force et de puissance qui lui permettra d'échapper présentement et pour une période indéterminée, au pourrissement et à la désagrégation ;

d) en conséquence de ces prémisses, l'URSS et le communisme, en face du capitalisme organisé, doivent se résigner à entrer dans une période de reflux et à adopter la tactique prévue pour le repli.

C'est la thèse du «capitalisme organisé» maîtrisant provisoirement les contradictions du capitalisme, thèse que Lénine, m'a rappelé M. Bebler, avait «rejetée en son temps sans toutefois la trouver absurde».

Il est à remarquer que les thèses activistes de M. Voznesenski sur le plan économique coïncident avec celles, non moins activistes, que M. Jdanov avait exposées à Varsovie sur le plan politique. C'est d'ailleurs à l'aide du rapport de M. Jdanov que l'on avait jusqu'ici réfuté en URSS les arguments de M. Varga.

Sur la base de la demi-disgrâce, au moins apparente, de M. Voznesenski et de la rentrée en scène de M. Varga, on peut donc formuler une hypothèse selon laquelle l'opinion de ce dernier l'aurait emporté. Le *Politburo*, fidèle à la théorie stalinienne du flux et du reflux, estimerait que la période de reflux a commencé, autrement dit que le pourrissement fatal du capitalisme marquerait un temps d'arrêt et que les États capitalistes, échappant provisoirement à l'action des lois économiques qui vouent leur système à la disparition, se seraient ressaisis et auraient retrouvé un dynamisme momentané. Le moment dialectique actuel ne serait plus celui de la poussée.

D'où la mise sous le boisseau, provisoirement tout au moins, des thèses de M. Voznesenski et, à titre complémentaire, l'adoption, en ce qui concerne le personnel dirigeant, du dispositif de repli. En période de flux, de pointe ou de danger extrême, le *Politburo* s'engage directement lui-même dans la mise en œuvre effective de la politique extérieure de l'URSS (cas de M. Molotov, mai 1939). En période de reflux, lorsqu'il se croit obligé ou qu'il juge utile de composer avec l'entourage

capitaliste, il a recours à l'entremise des moindres seigneurs (cas de M. Litvinov).

*

Allant plus loin, on peut supposer que le Kremlin va, pour le moment, se consacrer surtout à l'organisation des espaces conquis et au renforcement de son emprise sur les partis communistes des pays de sa mouvance et qu'il poussera les partis communistes se trouvant trop loin de l'épicentre moscovite pour être efficacement contrôlés à prendre une attitude de minorité, d'opposition. Cette opposition, par les réactions qu'elle déterminerait, entraînerait à son tour le resserrement de l'unité et l'élimination par épuration des éléments douteux. Les déclarations de MM. Thorez et Togliatti ne sont-elles pas des indices dans ce sens?

Il ne s'agit là que d'une hypothèse, qui, au mieux, n'envisage qu'un aspect fragmentaire de la situation. Mais telle quelle, elle peut servir d'instrument de travail.

J'en ai entretenu occasionnellement M. Bebler pour le faire réagir. Il m'a interrompu: «N'allez pas trop vite, m'a-t-il dit; M. Voznesenski est toujours membre du *Politburo* et nous ne sommes pas encore certains de ne pas le voir reparaître à la surface, au Kominform». Il n'est donc que d'attendre[1].

(Direction d'Europe, URSS, volume 22)

158

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 317. *Belgrade, 23 mars 1949.*

Dans ma dépêche n° 668/EU du 20 juillet 1948[3], je me suis efforcé d'analyser les attitudes respectives du parti communiste yougoslave et du parti communiste bulgare à l'égard de la question macédonienne. Il apparaissait nettement déjà que les intentions des dirigeants yougoslaves touchant le sort de la Macédoine étaient loin de coïncider avec

[1] Cette question des changements ministériels en URSS suscitait des commentaires nombreux et souvent contradictoires également au Royaume-Uni, entre disgrâce et faveur particulière, et également en lien avec le cas Varga. Mais on n'en attendait pas de changement dans la stratégie générale du Kremlin (dépêche n° 550 du 1er avril 1949 de Londres, non reproduite).

[2] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Washington, Athènes, Sofia, Moscou, Baden, Vienne, Rome, fait le 22-4-1949*».

[3] Voir *DDF*, 1948-II, n° 57.

celles des communistes bulgares. La vieille querelle des dynasties balkaniques revivait dans l'opposition des partis. En dépit de sa prétention à l'œcuménisme, la doctrine communiste, comme autrefois la religion orthodoxe, se révélait impuissante à assurer l'unité de peuples divisés par de tenaces rivalités. Celles-ci, au surplus, paraissaient être utilisées, au profit exclusif de ses buts politiques, par l'URSS qui se servait de la Macédoine comme d'un appât tant à l'égard de Belgrade que de Sofia et même d'Athènes. Le Kremlin ne semblait d'ailleurs pas tendre réellement à donner une solution à une question qu'il avait intérêt à laisser ouverte.

Enfin, on pouvait aisément prévoir que le parti communiste bulgare allait essayer de profiter de la condamnation du parti yougoslave par le Kominform pour faire prévaloir ses thèses et pour continuer au grand jour la campagne de propagande anti-yougoslave qu'il avait menée souterrainement jusque-là en Macédoine.

Aujourd'hui, divers documents[1] publiés à Belgrade et de nouvelles informations qui ont pu être recueillies, permettent de donner de la version yougoslave des faits une analyse plus approfondie. Elle mérite d'être versée au dossier bien qu'elle laisse encore dans l'ombre de nombreux détails sur lesquels la lumière pourra être faite si le parti communiste bulgare, cessant d'argumenter à l'aide d'affirmations assez gratuites, en vient lui aussi à publier des documents. En général, ceux que Belgrade a produits semblent authentiques. S'ils ne l'étaient pas, leur authenticité eût été déjà contestée par Sofia aussi bien que par Moscou. Il semble, au surplus, que les dirigeants yougoslaves n'ont pas intérêt, dans les circonstances actuelles, à faire état de textes qui pourraient être réfutés trop aisément et fourniraient ainsi des armes commodes à leurs adversaires. Il faut souligner toutefois que, s'ils disent parfois la vérité, ils s'abstiennent d'aborder certains aspects de la question et ne disent que très rarement toute la vérité. C'est ainsi notamment qu'ils se gardent encore de faire directement allusion au rôle joué par l'URSS et par le Komintern.

*

Au lendemain de l'entrée en guerre de l'Allemagne contre la Russie, le parti communiste yougoslave lança un «appel à l'insurrection générale». Sa section macédonienne, dirigée par Métodié Chatorov, dit

[1] *Note du document* : «Notamment :
- Le rapport présenté le 19 décembre 1948 par M. Kolichevski au congrès du parti communiste de Macédoine ;
- le discours prononcé par M. Rankovitch devant le congrès du parti communiste de Serbie le 19 janvier 1948 ;
- l'ouvrage de M. Moïsov, accusateur public de Macédoine *Le parti communiste bulgare et la question macédonienne ;*
- enfin l'article publié par M. Mocha Pijadé, le 6 mars 1949, dans *Borba*, sous le titre : "À propos de la fédération balkanique"».

Charlo, refusa de suivre les instructions du Comité central et diffusa, le 2 juillet 1941, un tract préconisant simplement la résistance passive, le noyautage des armées allemandes et italiennes et la création d'une «Macédoine libre soviétique».

En mai 1941, Métodié Chatorov se rendit à Sofia auprès des dirigeants communistes bulgares. Avec ceux-ci il décida que le parti macédonien dépendrait désormais du parti bulgare et non plus du parti yougoslave. Le maréchal Tito «intervint alors énergiquement» auprès du Komintern et obtint que ce dernier, par une décision datée du mois d'août 1941, mît fin à cette «usurpation» bulgare.

La décision du Komintern précisait que la lutte armée contre l'occupant constituait un devoir fondamental. Elle ajoutait: «Le mouvement des partisans est, pour le moment, le moyen principal de lutte et il se développe actuellement sur le territoire yougoslave sous la direction du parti communiste yougoslave». Elle insistait sur le fait qu'il était particulièrement important que le soulèvement des masses populaires se développât en Macédoine. Elle recommandait en outre au parti yougoslave et au parti bulgare de reconnaître clairement le droit du peuple macédonien à disposer de lui-même. Elle invitait enfin le parti bulgare à aider la lutte populaire de libération en Yougoslavie.

Il est hors de doute que Chatorov suivait, dès le mois de mai 1941, les instructions du Comité central bulgare. Son attitude à l'égard de la question macédonienne coïncide parfaitement avec celle de ce dernier. En effet, M. Traïtcho Kostov, dit Grigorov, secrétaire du parti communiste bulgare, dans une lettre adressée à M. Todor Pavlov au mois de mai 1941, condamnait toute lutte pour une Yougoslavie nouvelle dans laquelle la Macédoine jouirait d'une individualité nationale propre, et il qualifiait ce projet de slogan anglo-saxon. Au surplus, il ne reconnaissait pas l'existence d'une nation macédonienne, laquelle, estimait-il, devrait être créée artificiellement de toutes pièces dans le but de trouver une solution aux malentendus séparant les peuples balkaniques.

La décision du Komintern ne mit pas fin aux intrigues bulgares. Le secrétaire du parti macédonien, M. Kolichevski, ayant été arrêté par la Gestapo, un délégué du parti communiste bulgare, M. Bojan Balgaranov, s'efforça de nouveau de provoquer une dissidence des communistes macédoniens. Pour lutter contre son influence, le maréchal Tito envoya en Macédoine Dobrivoje Radosavlievitch et, un peu plus tard, en février 1943, Voukmanovitch, qui est devenu aujourd'hui le général Voukmanovitch-Tempo. Dès ce moment l'unité du parti macédonien et sa fidélité au Comité central yougoslave furent renforcées. Les partisans de Macédoine prirent une part de plus en plus active à la lutte contre l'occupant et, au début de l'automne 1943, des comités populaires étaient mis en place dans les régions libérées et des comités clandestins créés dans les régions encore occupées ainsi que dans les villes.

En octobre 1943, au cours de sa deuxième session, l'AVNOJ (Conseil antifasciste de libération nationale yougoslave), décida que la Macé-

doine ferait partie de la fédération yougoslave dans laquelle elle jouirait de l'égalité des droits. Aussitôt le Front de la Patrie bulgare, dirigé, précisent les communistes yougoslaves, par le parti communiste bulgare, prit position contre cette décision. En décembre 1943 il adopta la «monstrueuse motion» suivante:

> «La Macédoine unifiée, libre et indépendante, est la seule solution salutaire. Nous n'admettrons aucun rattachement intégral à aucun État balkanique».

Le 2 août 1944 eut lieu à Prohor Ptchinski la première session du «Conseil antifasciste de libération nationale de Macédoine». Y assistaient 122 délégués venus de «toute la Macédoine», c'est-à-dire de la Macédoine du Vardar, de la Macédoine égéenne et de la Macédoine du Pirine. Les décisions de l'AVNOJ furent adoptées à l'unanimité et la «liberté et l'égalité du peuple macédonien dans le cadre de la fédération yougoslave» proclamées.

*

En novembre 1944, le Comité central du parti communiste yougoslave soumit au parti communiste bulgare un projet d'accord dont un des articles fait allusion aux mesures qu'il convenait de prendre en vue d'unir aussitôt que possible en un seul État fédéral les six Républiques yougoslaves d'une part, la Bulgarie d'autre part. Un contre-projet bulgare faisait état de son côté d'une union éventuelle de la Yougoslavie et de la Bulgarie en un État fédéral unique.

Après une visite de M. Kardelj à Sofia, en décembre 1944, des délégations bulgare et yougoslave furent désignées pour préparer un accord prévoyant la création d'une fédération. Dès le début des discussions, de profondes divergences de vues se manifestèrent.

En effet, l'article I du projet élaboré par la délégation yougoslave était libellé comme suit:

> «La Yougoslavie démocratique et fédérative et la Bulgarie s'unissent en un État fédéral comprenant sept Républiques fédérées (la Bulgarie, la Serbie, la Croatie, la Slovénie, le Monténégro, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine) dotées d'une représentation nationale commune, d'un gouvernement fédéral commun et formant un seul territoire douanier».

Et l'article 3 ajoutait:

> «Sera constituée une Commission qui portera le titre de "Commission pour l'unification des Slaves du Sud" et qui aura son siège à Belgrade. Elle sera chargée d'élaborer le projet de constitution de l'État fédéral commun. Feront partie de cette commission des représentants de la Bulgarie et des six Républiques fédérées yougoslaves. Ces représentants seront désignés par les gouvernements respectifs».

Or, le projet bulgare prévoyait que :

« 1) Le gouvernement bulgare et le gouvernement yougoslave déclarent adhérer à l'Union des Slaves du Sud en constituant un État commun de type fédéral et appelé « Fédération des Slaves du Sud » (FJS)…

2) La réalisation de cette fédération sera mise en œuvre par la création immédiate d'un organisme spécial, commun à tous les membres de la fédération, à savoir un conseil temporaire pour l'unification des Slaves du Sud (FSJU) qui siégera à Belgrade. Ce conseil comprendra un nombre égal de représentants des deux gouvernements ».

Il ressort clairement de la confrontation de ces textes que les Yougoslaves donnaient à la formule « Fédération des Slaves du Sud » un sens bien différent de celui que lui attribuaient les Bulgares. Pour les Yougoslaves, la Bulgarie devait entrer dans la fédération au même titre que chacune des six Républiques yougoslaves. Pour les Bulgares, au contraire, Bulgarie et Yougoslavie, quelle que soit la structure fédérale de cette dernière, devaient être mises sur un pied d'égalité et les deux gouvernements constituer les deux seules parties du traité.

Toutefois, en « raison de la situation internationale » et du fait que le traité de paix avec la Bulgarie n'était pas encore conclu, la discussion ne fut pas poussée plus loin. Les délégations élaborèrent le texte d'un « Traité d'Amitié, d'Alliance et d'Assistance mutuelle » expurgé de toute allusion à la Fédération des Slaves du Sud et au projet d'union douanière. Néanmoins, les délégués avaient décidé, en principe, que les Présidents du Conseil des ministres des deux pays procéderaient à un échange de lettres dont le texte avait été établi d'un commun accord. Il contenait le passage suivant :

> « Les deux Présidents du Conseil des ministres considèrent que toutes les mesures qui seront prises pour la mise en pratique du présent traité devront avoir pour but principal la création, dans le plus bref délai, de la Fédération des Slaves du Sud ».

En revanche, la question macédonienne était abordée dans le projet de traité même :

Article 4 :

> « Saluant les décisions de l'AVNOJ, décisions par lesquelles a été reconnue l'individualité nationale du peuple macédonien, la Macédoine devenant une des Républiques fédérées yougoslaves, le gouvernement bulgare s'engage à régler avec le gouvernement yougoslave, dans un esprit d'entente amicale, toutes les questions relatives à la partie de la Macédoine qui fut attribuée à la Bulgarie par le Traité de Paix de 1913 ».

De son côté, le gouvernement yougoslave s'engageait à « résoudre dans un esprit d'entente amicale et d'accord avec le gouvernement

bulgare, la question des territoires bulgares attribués à la Yougoslavie par le Traité de 1919».

Ainsi donc, si le sens qu'il convenait de donner à l'expression «Fédération des Slaves du Sud» demeurait imprécis et les deux parties en désaccord à ce sujet, il semble bien établi que Bulgares et Yougoslaves s'étaient entendus concrètement en janvier 1945 pour que la Macédoine du Pirine fût rattachée à la fédération yougoslave par l'intermédiaire de la République populaire de Macédoine à laquelle elle serait intégrée.

Ce projet de traité n'eut pas de suite. On s'accorde du côté yougoslave et du côté bulgare pour déclarer que les Anglo-Saxons interdirent à la Bulgarie de le conclure en arguant qu'elle se trouvait encore sous le régime de l'armistice. On ne dit rien de l'attitude observée par l'URSS à ce propos.

*

Le déroulement des faits, de 1945 à juin 1948, est connu.

Du côté yougoslave, on ne faisait que peu ou pas allusion à une fédération balkanique, large ou restreinte. En revanche, tant dans les articles de presse qu'au cours des congrès tenus par les organisations du Parti, on ne cachait pas que l'on tendait à obtenir que la Macédoine du Pirine et la Macédoine égéenne fussent rattachées à la République populaire yougoslave de Macédoine. A la Conférence de la Paix, en présence de M. Kolarov dont l'attitude pleine de réserve n'échappa pas à quelques observateurs, M. Mocha Pijadé déclarait, le 2 septembre, que la Yougoslavie

> «soutenait le droit d'auto-détermination du peuple de la Macédoine égéenne, laquelle doit être délivrée du joug grec et faire partie, au sein de la République populaire de Macédoine, de la Fédération yougoslave».

Si, à Paris, les délégués yougoslaves s'abstenaient de faire allusion à la Macédoine du Pirine, ils prenaient soin cependant de se référer constamment au congrès du Front populaire de Macédoine qui s'était tenu à Skopje les 2, 3 et 4 août. Or, approuvés par les délégués venus de la Macédoine grecque et de la Macédoine bulgare, les congressistes avaient publié un manifeste soulignant «le désir inébranlable des populations de toutes les parties de la Macédoine de vivre libres et unies dans la République de Macédoine et dans le cadre de la République fédérative yougoslave». Ce document formulait en outre le souhait que fussent créées les conditions favorables

> «pour qu'une compréhension fraternelle de la République fédérative yougoslave et de la Bulgarie permît le rattachement de la Macédoine du Pirine à la République macédonienne».

En Bulgarie, au contraire, les communistes[1] évitaient de prendre position sur la question macédonienne, mais commençaient à évoquer publiquement l'éventualité de la création d'une Fédération des Slaves du Sud.

Le 1er août 1947 était conclu l'accord de Bled, prévoyant la signature d'un traité et la préparation d'une union douanière[2]. Selon les déclarations de M. Dimitrov au cours de la réunion tenue les 12 et 13 juillet 1948 par le Comité central du parti communiste bulgare, il avait été entendu en outre que la Macédoine du Pirine serait rattachée à la République populaire de Macédoine, mais seulement dans le cadre d'une Fédération des Slaves du Sud.

Le 27 novembre 1947, le maréchal Tito et M. Dimitrov signaient à Varna un Pacte d'Amitié et d'Assistance mutuelle ne contenant aucune référence à la Fédération des Slaves du Sud[3]. Après la signature de ce pacte, le maréchal Tito, timidement, et M. Dimitrov, avec beaucoup plus de vigueur, faisaient allusion à la création prochaine d'une fédération.

Le 19 janvier 1948, les «rédacteurs de *Pravda*, répondant à un de leurs lecteurs», estimaient que les pays balkaniques ou danubiens n'avaient pas besoin de fédération, de confédération ou d'union douanière problématique ou artificielle. M. Dimitrov renchérissait aussitôt en déclarant que les observations de *Pravda* étaient fondées et opportunes et qu'elles constituaient un avertissement utile et précieux[4].

Le 13 juillet enfin, quelques jours après la condamnation du parti communiste yougoslave par le Kominform, le Comité central bulgare, exploitant apparemment la situation, s'empressait de déclarer que la question macédonienne et celle de la Fédération des Slaves du Sud ne recevraient pas de solution tant que durerait le schisme yougoslave[5].

*

Depuis cette date, le parti bulgare n'a cessé de dénoncer les tendances «grand-serbes» du parti yougoslave, lequel persécuterait les Bulgares résidant en Macédoine du Vardar[6].

Les Yougoslaves ripostent en accusant le parti bulgare de suivre à l'égard de la Yougoslavie et de la question macédonienne la même

[1] *Note du document* : «En revanche, l'opposition fit, jusqu'à son élimination, nettement campagne contre la cession à la Yougoslavie de la région du Pirine».

[2] Voir *DDF*, 1947-II, n° 111.

[3] Voir *DDF*, 1947-II, nos 348 et 360.

[4] Voir *DDF*, 1948-I, nos 77 et 84.

[5] Voir *DDF*, 1948-II, n° 57.

[6] Payart précisait que la situation paraissait bien en mains pour les dirigeants de Belgrade et qu'ils parviendraient à faire régner l'ordre dans la région. Toute velléité d'indépendance vis-à-vis du Comité central yougoslave était immédiatement réprimée par la police. Il soulignait à nouveau que le Kremlin préférait pour le moment laisser cette question ouverte et l'utiliser pour les besoins variables de sa tactique politique (télégramme nos 197-205 du 30 mars 1949 de Belgrade, non reproduit).

politique que les milieux pan-bulgares et de tendre à reconstituer la grande Bulgarie du traité de San Stefano. Selon eux, le parti bulgare, après avoir cherché un moment à détacher la République macédonienne de la Fédération yougoslave et à la rattacher à la «région du Pirine», se serait rendu compte que ce projet «était grotesque et voué à l'échec». Il aurait alors encouragé le Front populaire de Libération grec à rendre publique, le 3 février 1949, la décision suivante:

> «Le IIe Congrès du Front populaire de Libération proclamera l'union du peuple macédonien dans un État macédonien indépendant, unifié, égal en droits, dans le cadre d'une fédération populaire républicaine des peuples balkaniques... Il proclamera le soulèvement général national du peuple macédonien. Il l'invitera à la lutte pour la réalisation de ses aspirations séculaires, pour une République populaire de Macédoine».

M. Mocha Pijadé a donné de ce texte un commentaire récent qui ne manque pas d'intérêt; il peut se résumer ainsi:

Les auteurs de cette résolution feignent d'ignorer qu'il existe déjà un État macédonien au sein de la fédération yougoslave. En montant «toute leur machination» à partir de la Macédoine égéenne qui lutte aujourd'hui héroïquement contre «les mercenaires anglo-saxons», ils espèrent donner à leur projet plus de consistance, plus de chances d'aboutir et plus de retentissement que n'en avait celui qui prétendait provoquer la dissidence de la République de Macédoine grâce à un appel lancé de la région du Pirine. Il convient de souligner au surplus qu'ils sont en contradiction avec les instructions du Comité central du parti communiste grec qui a déclaré, dans une résolution prise au cours de sa 5e réunion plénière du 30 janvier:

> «Il est hors de doute que la victoire de l'armée démocratique grecque donnera au peuple macédonien le droit de disposer de lui-même, en tant que minorité nationale, comme il l'entendra».

Dans cette déclaration, le parti communiste grec ne fait aucune allusion à une fédération balkanique. En dépit de cela, *Trud*, l'organe du mouvement syndical bulgare, a pu l'interpréter comme suit:

> «La question macédonienne recevra une solution dans le cadre d'une fédération des démocraties populaires des Balkans».

Ce «bavardage» du journal *Trud* trahit «quelque secret» et permet à M. Mocha Pijadé d'affirmer que la décision du Front populaire de Libération grec a bien été inspirée par Sofia.

*

Les choses en sont là et il faut convenir que l'on se trouve en présence d'un tissu de faits contradictoires, de déclarations qui s'annulent, d'at-

titudes alternativement opposées. S'il semble incontestable que, par certains aspects, cette situation confuse et bien balkanique résulte en partie de l'affrontement d'hommes qui, en dépit de leur commune formation communiste, demeurent déterminés dans leur comportement, leurs appétits et leurs ambitions, par leur tempérament national, il reste toutefois que certains faits aujourd'hui mis en lumière appellent d'autres explications.

C'est ainsi par exemple que l'activité de Chatorov en Macédoine, sa connivence avec le parti bulgare et son opposition à son propre parti, n'ont pas pu être ignorées du Komintern. On peut même se demander si les communistes yougoslaves, qui ne précisent jamais dans quelles conditions Chatorov, «arrivé à Skopje peu avant la guerre», prit la direction du parti communiste macédonien, ne veulent pas laisser entendre qu'il était l'émissaire du Kremlin. Tout porte à le croire et la date de son arrivée en Yougoslavie, et la teneur des slogans qu'il diffusait et le fait que le maréchal Tito ait eu recours contre lui à l'autorité de la IIIe Internationale. Membre ordinaire du parti yougoslave, il eut été démis de ses fonctions par une simple décision du Comité central. On peut donc supposer qu'il avait reçu de plus haut mission d'agir comme il l'a fait. On doit constater d'ailleurs qu'il n'a été désapprouvé qu'au moment où, la collusion germano-soviétique ayant pris fin et le mouvement du maréchal Tito commençant à se développer, il importait de ménager ce dernier. La décision du Komintern, citée plus haut, contient d'ailleurs un «pour le moment» et un «actuellement» que j'ai soulignés et qui indiquent que la IIIe Internationale n'entendait pas prononcer une condamnation sans appel. Elle semble avoir voulu ménager ainsi le parti bulgare, lequel d'ailleurs ne paraît pas avoir beaucoup modifié son attitude après avoir reçu notification de la décision de Moscou.

Il est probable aussi que, sauf incartades passagères, M. Dimitrov et le maréchal Tito n'ont établi leur politique à l'égard de la Macédoine et de la Fédération des Slaves du Sud qu'après avoir reçu au moins un semblant d'approbation du Kremlin. Celui-ci, cherchant à garder tous ses atouts en mains et à jouer le jeu d'intrigues et d'arbitrages auquel il excelle, a dû, semble-t-il, jouer à plusieurs reprises double jeu et encourager alternativement à Belgrade et à Sofia des tendances opposées. Dans un récent discours, M. Rankovitch a même apporté quelques précisions à ce propos et on peut tenir pour certain qu'il n'a pas dû, en cette matière, déformer beaucoup la vérité. Selon lui, le «camarade Staline» s'est prononcé, «au début», en faveur de la conception bulgare d'une Fédération des Slaves du Sud mais, peu après, «convaincu par les arguments du maréchal Tito», il a approuvé les thèses de Belgrade.

Si l'on admet qu'il n'est ni dans les habitudes ni dans la tradition moscovites de changer d'opinion aussi aisément, on doit convenir que seul le désir de profiter des rivalités bulgaro-yougoslaves soigneusement entretenues peut expliquer les apparentes vacillations de la politique soviétique.

Celle-ci d'ailleurs semble avoir obéi aux mêmes principes et aux mêmes mobiles dans les questions de Trieste et de Carinthie. On découvre en effet peu à peu aujourd'hui que les partis communistes italien, yougoslave et autrichien se sont vu tour à tour promettre ce que l'on était peut-être au fond désireux de n'attribuer à aucun d'entre eux.

Qu'il s'agisse du problème macédonien ou de la Fédération des Slaves du Sud, il semble que Moscou se soit souciée et se soucie encore fort peu de permettre des annexions ou des groupements d'États qui, accroissant le poids spécifique de ses satellites, pourraient donner à ces derniers, ainsi que je l'écrivais dans ma communication du 30 juillet 1946, «le sentiment d'une moindre dépendance à l'égard de l'URSS et les incliner à une politique de bascule».

Pour les raisons que j'ai maintes fois exposées au Département, je continue à penser que l'URSS ne prêtera la main – si elle le fait jamais – à la création d'une fédération des Slaves du Sud ou d'une fédération balkanique qu'au moment où elle en aura éliminé les risques en s'étant suffisamment assujetti au préalable les divers éléments qui en feront partie.

Actuellement, elle demeure hostile à tout projet de cette nature. Et si M. Dimitrov s'est prononcé en décembre dernier en faveur d'une fédération des Slaves du Sud, il ne faut pas oublier que M. Kolarov, deux mois plus tard, a déclaré à Budapest que «la fédération balkanique était une idée d'il y a vingt ans, une idée qui n'existe plus pour lui».

Quant à la création d'une grande Macédoine indépendante, l'URSS semble surtout lui accorder aujourd'hui la valeur d'un mythe qu'elle utilise selon les besoins variables de sa tactique politique, notamment en fonction de la situation créée dans les Balkans par la dissidence yougoslave.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que si elle s'est jamais montrée, avec une certaine constance, théoriquement favorable à une solution, c'est à celle qu'exprime la formule: «La Macédoine aux Macédoniens». À considérer les choses à longue échéance, un remembrement macédonien, qui se traduirait en fait par un véritable démembrement de la Bulgarie, de la Yougoslavie et de la Grèce, ne serait certes pas sans offrir de nombreux avantages, tant stratégiques que politiques, à la Russie.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 33)

159

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1].

T. nos 1774-1775. *Paris, 24 mars 1949.*

Réservé.

Je réponds à votre télégramme nos 1186 à 1190[2].

M. Jefferson Caffery a bien effectué auprès de M. Chauvel une démarche le 15 juillet dernier[3]. Je vous adresse par pli séparé la note d'audience que le Secrétaire général a rédigée à cette occasion. La question de l'extension à l'Indochine du bénéfice de l'ERP[4] ne paraît pas avoir été mentionnée au cours de l'entretien. L'ambassadeur des États-Unis s'est contenté d'indiquer que son gouvernement estimait que Bao Daï représentait la seule chance de règlement de l'affaire indochinoise et qu'il considérait comme indispensable de faire ratifier par l'Assemblée les accords de la baie d'Along y compris l'union des trois Kys. Il a ajouté que le gouvernement des États-Unis serait disposé à donner son appui à la politique française, cet appui allant jusqu'à une approbation publique de l'action du gouvernement de la République comme devant conduire au règlement futur de la situation en Indochine et à la réalisation des aspirations du peuple vietnamien.

En ce qui concerne le retour de Bao Daï, celui-ci repart dans son pays comme chef d'État.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 190)

160

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe méridionale)

Le problème espagnol

N. *Paris, 24 mars 1949.*

Depuis bientôt quatre années que l'Espagne vit, à l'égard de la communauté internationale, sous un régime d'ostracisme relatif (déclaration de Potsdam de juillet 1945, résolution de l'Assemblée générale des

1 Télégramme signé Parodi.

2 Document non reproduit.

3 Voir *DDF*, 1948-II, n° 37.

4 ERP : *European Recovery Program*, soit le Plan Marshall.

Nations unies de décembre 1946), il est permis de tirer quelques conclusions sur l'effet qui en est résulté pour la dictature du général Franco.

Cette dictature n'en a pas été ébranlée ; la marque de réprobation infligée au Caudillo a été ressentie dans toute la Péninsule comme une atteinte à l'honneur national. Par là, ce qui n'entendait signifier, aux yeux de l'opinion universelle, que la condamnation d'une forme de gouvernement, est devenue pour la quasi-totalité du peuple espagnol une affaire où son farouche patriotisme ne peut transiger. Franco a bénéficié de cette interprétation donnée au verdict des Nations unies et, à l'égard d'un pays aussi fier, aussi replié sur soi, aussi fermé aux idées étrangères qu'est le sien, il n'a même pas besoin de prendre la moindre peine pour entretenir cette équivoque.

La prolongation de cette situation paraît même ne pouvoir que le servir. Car le vote des Nations unies n'a pas été unanime, et parmi les États qui se sont prononcés contre le régime franquiste, quelques-uns ne l'ont fait qu'à leur corps défendant. Il est fatal que, le temps passant sans amener la chute du dictateur, un nombre croissant de pays entendent reprendre leur liberté d'action en cette affaire et établir sur un pied normal leurs relations diplomatiques avec Madrid. Pour se borner, à cet égard, à l'année écoulée, voici les gouvernements qui ont pris la décision de se faire de nouveau représenter en Espagne par un chef de mission régulièrement accrédité : République Dominicaine, Nicaragua, Salvador, Bolivie, Pérou, Paraguay, Égypte. C'est dire que dans l'éventualité d'un nouveau débat à Lake Success, Franco pourra se flatter de compter ses amis, qui, pour ses compatriotes, sont ceux de l'Espagne, en affirmant que ce nombre a totalement augmenté.

Ce ne sont pas là, évidemment, des conditions favorables à l'instauration en Espagne d'un régime à tendances libérales. Franco se voit confirmé, en quelque sorte, dans son aversion pour les idées démocratiques et il ne faut pas s'attendre que les difficultés d'ordre économique qui, depuis deux ans, ne font que croître en Espagne l'amèneront à des réformes dans le sens souhaité par les nations occidentales.

Dans la mesure où les embarras intérieurs le pressent, Franco se contente de donner un tour plus actif à ses conversations avec les monarchistes. Son entrevue avec Don Juan du mois d'août 1948 et les échanges de vues qui ont suivi et ont abouti, en particulier, au retour en Espagne du Prince des Asturies, montrent bien que, pour Franco, la pente naturelle des choses espagnoles conduit à la restauration de la monarchie. Il faut ajouter, se plaçant cette fois sous le point de vue des puissances démocratiques, que cette restauration apparaît bien comme la meilleure chance d'instituer en Espagne, pays toujours guetté par l'anarchie, un état de choses constitutionnel et libéral.

*

Les vues qui précèdent ne sont pas étrangères aux pays anglo-saxons. Les États-Unis dont l'attitude à l'égard de l'Espagne sera déterminante

pour celle de l'ensemble des pays autres que ceux du groupe slave montrent que leur comportement envers Madrid s'inspire de plus en plus de simples considérations pratiques.

Depuis bientôt une année, la péninsule ibérique semble, en effet, avoir pris une place toute particulière dans les préoccupations américaines. Deux ordres d'idées dictent cette attitude : des raisons commerciales et des raisons stratégiques et militaires, la plate-forme espagnole étant appelée, aux yeux des services du département de la Guerre, à jouer un rôle de premier plan dans l'éventualité d'un troisième conflit mondial. Pour l'Amérique, en outre, l'Espagne est avant tout le seul pays où il n'y ait pas de cinquième colonne communiste.

De nombreuses visites d'hommes politiques, d'hommes d'affaires et de personnalités militaires américaines ont rendu évident aux yeux de tous l'intérêt porté aux choses espagnoles. Il est probable qu'un jour ou l'autre, le désir de Franco d'obtenir des crédits américains sera partiellement satisfait. Enfin, dès l'automne dernier, au moment de la session à Paris de l'Assemblée générale des Nations unies, le général Marshall ne cachait pas à MM. Schuman et Bevin que son pays devait tenir compte du mouvement favorable à l'Espagne qui, depuis deux ans, avait pris naissance dans l'Amérique latine. On en peut déduire que si le problème espagnol venait à être posé de nouveau devant l'Assemblée des Nations unies, la délégation américaine se départirait, en présence d'une proposition favorable à l'Espagne émanant de certains Etats sud-américains, de l'attitude rigide consistant à s'en tenir au maintien pur et simple de la résolution de décembre 1946.

Le *Foreign Office* l'a bien compris qui, il y a quelques jours, à l'ouverture que lui faisait M. Massigli d'une démarche commune à Washington en vue d'obtenir du Département d'État qu'il décourageât toute initiative sud-américaine dans le sens sus-dit, répondait qu'une telle démarche ne ferait qu'aller à l'encontre du but recherché. La conduite anglaise à l'égard de l'Espagne, où son action demeure particulièrement active, permet de dire qu'en toute indépendance des motifs idéologiques qui peuvent le conduire à marquer son hostilité au gouvernement de Franco, le gouvernement travailliste poursuit en Espagne une œuvre politique et économique résolue et de longue haleine qui échappe aux contingences du moment. Sur le plan économique et financier, en particulier, l'Angleterre, depuis la fin de la guerre, s'emploie avec succès à s'emparer de positions qui, jusque-là, étaient occupées par l'Allemagne et par la France.

*

La conclusion de tout cela est qu'il y va essentiellement de notre intérêt que le problème espagnol ne soit plus évoqué par-devant les Nations unies. Le gouvernement français, pris entre le sentiment de fidélité à son idéal traditionnel et le devoir qu'il a de sauvegarder dans

la Péninsule des intérêts économiques qui, jusqu'à ces dernières années, étaient demeurés prédominants, ne pourrait, en mettant les choses au mieux, qu'adopter une attitude d'abstention qui ne donnerait satisfaction à aucun des partis en présence et, moins qu'à tout autre, au gouvernement de Madrid.

Si détestable que soit la forme de ce gouvernement, il retire, comme il a été dit, plutôt des avantages d'un débat international public sur son propre cas. Et la France qui, de par son voisinage géographique et la contiguïté des zones marocaines, ne peut qu'en retirer du dommage, a fait, à ses dépens, l'expérience de la vanité d'une mesure telle que celle qui consiste à fermer sa frontière des Pyrénées. Comme on le sait, cette mesure a été rapportée il y a un an. Depuis lors, des résultats ont été obtenus dans l'ordre des échanges commerciaux franco-espagnols, si bien qu'on envisage de reconduire purement et simplement, l'accord commercial signé à Madrid au mois de mai 1946 et qui arrive bientôt à expiration. Dans le domaine intellectuel des tournées artistiques françaises, des conférences ont obtenu, de l'autre côté des Pyrénées, un succès considérable. L'Espagne s'est même entr'ouverte, au début de l'année, à quelques revues et journaux parisiens.

C'est cette reprise graduelle de rapports nécessaires entre pays voisins qu'il importe de ne pas contrarier. Le gouvernement de Franco, en ce qui le concerne, subira, sans qu'aucune intervention extérieure vienne la précipiter ou la retarder, l'évolution qui conduit fatalement à une fin qu'ils n'avaient pas prévues, tous les régimes d'exception.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 76)

161

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À LONDRES, NANKIN ET WASHINGTON.

D. n°s 1056; 120; 942. *Paris, 24 mars 1949.*

L'ambassade de Grande-Bretagne m'a remis hier une note officieuse, dont je vous prie de trouver ci-joint la copie, concernant l'établissement de relations entre le gouvernement britannique et les communistes chinois.

Il ne semble pas possible, ainsi que l'envisage ce document, d'adopter en Chine l'attitude prise pendant la guerre d'Espagne, car les communistes chinois n'ont pas encore groupé leurs organismes centraux en un gouvernement proprement dit. En fait, la décentralisation administrative qui est de coutume en Chine, se trouve simplement plus accusée

[1] Dépêche envoyée par la direction d'Asie-Océanie.

que dans le passé et c'est aux seuls consuls que peut échoir la tâche d'établir des relations *de facto* avec les autorités régionales chinoises. Des instructions ont d'ailleurs été adressées, il y a déjà un certain temps, à nos représentants consulaires, dont certains (Pékin, Tientsin, Moukden) se trouvent dans les zones contrôlées par les communistes. Si toutefois ces contacts entre nos consuls et les autorités locales communistes n'ont pas donné de résultat, c'est parce que ces dernières se sont jusqu'à présent dérobées.

Étant donné qu'il n'y a pas actuellement de gouvernement central chinois autre que celui présidé par M. Li Tsong-jen, il ne paraît pas possible d'aller plus loin pour le moment. Lorsque la reconnaissance officielle d'un nouveau régime en Chine apparaîtra réalisable, il sera très souhaitable, ainsi que l'indique *in fine* la note anglaise, qu'elle soit précédée d'une consultation entre les principales puissances occidentales intéressées.

Je vous serais reconnaissant de me faire part des renseignements que vous aurez pu recueillir sur cette question, lors de vos contacts avec le *Foreign Office* (pour Londres), le *State Department* (pour Washington)[1].

Je vous serais reconnaissant de me faire part de vos observations éventuelles sur cette question (pour Nankin).

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 136)

162

M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 227-228. *Bucarest, 25 mars 1949, 22 h. 30.*

Réservé. (*Reçu* : le 26, 5 h.)

Je réponds à votre télégramme n° 144[3].

Si le gouvernement a décidé de ne pas donner suite pour l'instant à la demande d'agrément présentée par le nouveau ministre roumain, il est évident que je puis difficilement rester à Bucarest.

[1] La réponse de Bonnet à cette dépêche soulignait la concordance des vues américaines avec celles de Paris, que l'on ne pouvait donc adopter la même attitude que pendant la guerre d'Espagne et qu'il fallait attendre un certain délai avant de reconnaitre le futur gouvernement communiste chinois, quand il aurait été constitué (dépêche n° 1569 du 8 avril 1949 de Washington, non reproduite).

[2] Télégramme diffusé à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[3] Dans ce télégramme, Schuman indiquait qu'il envisageait de faire revenir Charpentier à Paris pour une période de trois mois, à partir de la mi-avril et lui demandait son accord. Il précisait également que l'agrément du nouveau ministre de Roumanie à Paris n'était pas possible pour le moment (télégramme n° 144 du 23 mars 1949 de Paris, non reproduit).

D'autre part l'état des relations commerciales franco-roumaines est loin de s'être amélioré. La carence des autorités roumaines en ce qui concerne les objets de restitution découlant du traité de paix et qui portent sur nombreux wagons et du matériel pris en France par les Allemands, leur refus de répondre depuis le 10 mars à notre demande d'une réunion d'une commission de conciliation; la nationalisation sans aucune indemnité de nos industries et d'hôpitaux français; la fermeture de nos écoles et de notre Institut; la situation diminuée de notre langue; les obstacles mis au départ des Français; le refus de laisser le Consul de France prendre contact avec les Français arrêtés; les injures diverses sans retenue sur le gouvernement français par une presse qui est, aux termes mêmes des décrets «contrôlée» et «dirigée» par le ministère de l'Information sont autant de manifestations d'un état d'esprit inacceptable.

Par conséquent, je ne puis qu'être d'accord avec votre suggestion et pour répondre à vos instructions je compte quitter la Roumanie entre le 10 et 15 avril.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 26)

163

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1].

T. nos 1781-1783. *Paris, 25 mars 1949.*

Confidentiel.

En raison de l'intérêt que porte actuellement la presse aux opérations militaires qui se déroulent dans la région frontière sino-indochinoise, je crois utile de vous adresser les précisions suivantes:

Depuis le début du mois de mars, une série d'incidents se sont produits dûs à la collusion de bandes Viêt Minh et communistes chinoises. Ces dernières se sont groupées sous le commandement du général communiste Tchou Kia-Pi, libéré récemment de prison par le gouverneur du Yunnan; le général Lu Han, semble recevoir ses directives de l'état-major de Mao Tsé-Toung.

La carence des autorités nationalistes chinoises de la frontière a permis à ces bandes d'évoluer avec plus de liberté et de traverser notre frontière. L'action de ces éléments s'est particulièrement fait sentir dans la région de Laokay et dans les environs de Langson et de Caobang.

[1] Télégramme envoyé à Londres (nos 1486-1488), Nankin (nos 197-199), La Haye (nos 368-370), New Delhi (nos 170-172).

La nouvelle selon laquelle huit bataillons français seraient encerclés est dénuée de tout fondement. Dès à présent les dispositions prises par le commandement français doivent assurer notre maintien sur les positions occupées par nous. Cependant, il convient de remarquer, que, pour la première fois, des effectifs communistes chinois importants entrent en action sur nos frontières. Cette intervention pose des problèmes nouveaux dont les développements sont liés à l'évolution des événements de Chine.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 143)

164

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE[1]
(Sous-direction de la Sarre)

L'admission de la Sarre au Conseil de l'Europe et ses conséquences sur la politique française en Sarre

N. *Paris, 25 mars 1949.*

L'admission de la Sarre au Conseil de l'Europe soulève des objections d'ordre juridique. Elle risque, d'autre part, de se heurter à l'opposition des États membres du Conseil. Elle présenterait en revanche, du point de vue de notre politique en Sarre, des avantages certains. Ce sont ces objections, ces risques et ces avantages qu'il convient de mesurer avant d'arrêter une ligne de conduite. Cette ligne de conduite peut d'ailleurs à son tour avoir des conséquences profondes sur l'ensemble de notre politique sarroise.

1) Objections d'ordre juridique

Ces objections ont été exposées par le jurisconsulte du Département[2]. Réduite à l'essentiel, l'argumentation du professeur Gros s'articule de la manière suivante: le statut actuel de la Sarre tel qu'il résulte de la Constitution sarroise, des mesures de rattachement décrétées par le gouvernement français, et des actes contractuels passés entre la France

[1] Notes manuscrites: «*Je retiens surtout la conclusion. Il est impensable que la Sarre puisse se trouver dans une situation diminuée par rapport aux Länder. Il faut observer un certain parallélisme dans l'évolution des deux statuts. Quelles seraient les modifications à apporter au statut de la Sarre pour la rendre admissible à l'Union européenne? N'oublions pas que l'Allemagne restera aussi sous tutelle politiquement et économiquement. (M. Paris) Il faut préparer une révision du décret sur les attributions du Ht Commissaire. Sch[uman], 25/3/49*».

[2] Voir document n° 105.

et la Sarre, n'a pas, en droit international, de base juridique solide. Sans doute, bénéficie-t-il déjà de la part de nos alliés occidentaux d'une certaine reconnaissance de fait qui va s'élargissant et qui s'imposera aux auteurs d'un éventuel règlement de paix avec l'Allemagne ; il demeure néanmoins dépourvu jusqu'à nouvel ordre d'une valeur juridique opposable à la communauté internationale.

Au surplus, ce statut posséderait-il l'autorité qui lui fait défaut que l'admission de la Sarre au Conseil de l'Europe n'en serait pas facilitée pour autant. La Sarre, en effet, aux termes de sa Constitution n'est pas un État mais un Territoire. Certains des attributs essentiels de la compétence étatique nous font défaut, notamment celui d'exercer à l'extérieur la représentation de ses intérêts. C'est à la France que cette charge incombe. C'est donc à la France qu'il revient d'assurer, le cas échéant, la représentation de la Sarre au Conseil de l'Europe. Reconnaître à la Sarre le droit de faire partie de cette organisation serait aller à l'encontre des principes sur lesquels le statut du Territoire est fondé. Peu importe, à cet égard, que l'on ait en vue le Comité des ministres ou l'Assemblée consultative puisque l'un et l'autre de ces deux organismes ne sont ouverts qu'aux États dotés d'une compétence internationale sans restriction. La seule concession possible aux désirs des dirigeants sarrois serait d'admettre des représentants du Parlement sarrois au sein de la délégation française à l'Assemblée consultative[1].

2) Risques d'opposition de la part des États, membres du Conseil

Les objections du professeur Gros n'ont pas un caractère théorique. Elles risquent d'être soulevées par les États membres du Conseil de l'Europe. Ceux-ci auront, en effet, à prendre parti sur la candidature sarroise. Tout porte à croire qu'ils l'écarteraient, non seulement au nom des arguments juridiques exposés plus haut, mais encore parce que l'entrée de la Sarre dans le Conseil de l'Europe équivaudrait à consacrer le détachement politique de ce Territoire vis-à-vis de l'Allemagne et aussi parce qu'une délégation sarroise inféodée à la délégation française risquerait de compromettre l'équilibre des voix à l'Assemblée et au Comité.

L'opposition des États membres ne pourrait être désarmée qu'au prix d'une émancipation complète de la Sarre se traduisant par l'abandon des prérogatives exercées au nom de la France par le Haut-Commissaire et par la suppression de tous les liens existants entre les deux territoires à l'exclusion de ceux que justifie l'union monétaire et douanière. Dans cette hypothèse, le statut de la Sarre deviendrait analogue à celui du Luxembourg et beaucoup des objections que son acception au Conseil de l'Europe peut présentement soulever, tomberaient du même coup.

1 Note manuscrite en marge de cette phrase, de la main de Schuman : «*Impossible*».

3) Avantages d'une représentation propre de la Sarre au Conseil de l'Europe

La consécration internationale que la Sarre recevrait du fait de son entrée dans le Conseil de l'Europe ne manquerait pas d'avoir d'heureux effets. L'opinion allemande y serait sensible; l'opinion internationale également; le Vatican lui-même se résoudrait peut-être à prendre acte de la sécession sarroise et à soustraire le clergé du Territoire à l'autorité de l'évêque de Trèves. Quant aux dirigeants sarrois, ils trouveraient dans ce succès diplomatique la justification de leur comportement. Mal garantis jusqu'à présent contre les accusations de ceux qui leur reprochent d'avoir pactisé avec les vainqueurs, ils feraient désormais figure de précurseurs et pourraient se vanter d'avoir les premiers restauré l'indépendance nationale et d'avoir précédé leurs frères allemands dans la voie d'une libre contribution à la nouvelle organisation de l'Europe. Leur autorité s'en trouverait renforcée et, il est possible que le peuple sarrois lui-même, dont les éléments évolués manifestent déjà de l'intérêt pour l'idée européenne, commence, à cette occasion, de prendre conscience de sa vocation particulière.

Ces calculs optimistes font évidemment une large part à l'imagination. Il est, en revanche, facile de prévoir les réactions sarroises si la Sarre devait demeurer en dehors du Conseil de l'Europe. Des délégations sarroises ont siégé, avec l'agrément du gouvernement français, à toutes les assises tenues par les mouvements privés pour l'organisation de l'Europe. La déception du gouvernement sarrois serait à la mesure de sa surprise si la Sarre devait être exclue du Conseil de l'Europe. La déconvenue serait encore plus sensible si l'Allemagne occidentale devait y être représentée. L'exclusion de la Sarre manifesterait alors à la fois les réticences des alliés à l'égard du statut actuel du territoire et la dépendance politique de celui-ci à l'égard de la France. Cette double constatation ne servirait guère le prestige de ceux qui à Sarrebrück collaborent avec nous. Au moment où les Allemands paraîtraient avoir retrouvé leur souveraineté les Sarrois observeraient, en effet, qu'ils n'ont jamais reconquis la leur.

4) Conduite à tenir

Est-il possible de tirer de ces considérations contradictoires une conclusion positive? Un fait domine le débat. Il serait politiquement déplorable de contester nous-mêmes aux Sarrois le droit d'avoir une représentation propre au Conseil de l'Europe. Soumettre leur candidature et leur signifier ensuite l'opposition de nos alliés serait plus maladroit encore. Le plus sage serait de présenter la requête des Sarrois après avoir réformé les institutions du territoire de manière à ne pas donner de prise aux objections des États membres du Conseil.

Le caractère et la portée des réformes qu'il conviendrait de faire subir au statut de la Sarre découlent des arguments que le jurisconsulte tire

de ce statut pour critiquer la participation de la Sarre au Conseil de l'Europe. En bref, il faudrait reconnaître à la Sarre une compétence étatique véritable. Ceci exigerait, en premier lieu, que la France renonçât à assurer exclusivement la représentation extérieure de la Sarre et reconnût à cette dernière le droit de légation actif et passif. Il serait, en outre, nécessaire de supprimer le Haut-Commissariat ou, tout au moins, de réduire ses attributions à ce qui, de l'avis des gouvernements français et sarrois serait indispensable au fonctionnement de l'union monétaire et douanière. Il ne s'agit évidemment pas de définir ici dans le détail le régime que l'on substituerait au statut actuel. Il suffira de dire que ce régime devrait tendre vers une indépendance complète tempérée seulement par les exigences du rattachement monétaire et douanier. Le Haut-Commissaire devrait ainsi abandonner non seulement les prérogatives qu'il détient pour assurer la pérennité du statut, mais encore celles qui excèdent les nécessités de l'union monétaire et douanière et qui trouvent leur justification dans l'intégration de l'économie sarroise à l'économie française.

Il n'est pas niable qu'une telle refonte du statut de la Sarre marquerait une évolution profonde et, à beaucoup d'égards, une transformation radicale de notre politique. Les risques de l'opération sont visibles. Il ne suffit pas d'émanciper un territoire pour lui donner le goût de l'indépendance. La Sarre résistera-t-elle à l'appel du Reich ? Rien n'est moins sûr. Il faut souligner, toutefois, qu'en abdiquant tout pouvoir d'intervention politique en Sarre, nous ne renoncerions pas de ce fait à exercer une influence. L'opération ne devrait avoir lieu, en tout état de cause, que lorsque les problèmes économiques en suspens auront reçu une solution satisfaisante, c'est-à-dire lorsque les droits que nous détenons au titre des réparations sur de grandes entreprises industrielles auront été consolidés, et lorsque nous aurons donné une base durable à notre mainmise sur les mines et sur les chemins de fer. Nous serons alors en mesure d'exercer sur les pouvoirs publics, comme sur les milieux économiques sarrois, une action singulièrement persuasive. D'autre part, aussi longtemps que l'Allemagne de l'Ouest demeurera soumise à une occupation étrangère, les Sarrois hésiteront à troquer leur jeune souveraineté contre un régime qui les placerait sous la tutelle des vainqueurs. En outre, la Sarre n'est pas à l'abri, dans les années qui viennent, à de sérieuses difficultés économiques. Il est douteux que les équipes dirigeantes actuelles, réduites à elles-mêmes, soient en mesure d'y faire face. Leur déficience servirait après coup le prestige de notre administration et donnerait à l'idée d'une intégration complète dans la communauté française une popularité qui lui fait actuellement défaut. Si l'on admet que la Sarre, faute d'une tradition particulariste, est inapte à une existence indépendante et est réduite à opter finalement entre la France et l'Allemagne, il ne faut pas trop tarder à lui proposer ce choix. Quand la reconstruction politique et économique de l'Allemagne sera achevée, les circonstances auront cessé de nous être favorables.

À supposer enfin que la solidarité germanique l'emporte à la fois sur le particularisme naissant et sur les avantages éprouvés d'une collaboration économique avec la France, ne serait-ce pas la preuve que notre politique actuelle ne tient pas compte des réalités sarroises. Qui oserait alors prétendre sérieusement que les pouvoirs du Haut-Commissaire pourraient, à la longue, en assurer le succès? Et si, en définitive, le destin de la Sarre est de faire retour au Reich, ne vaut-il pas mieux que ce destin s'accomplisse avec notre accord et en quelque sorte sous notre égide, plutôt que malgré nous et contre nous?

Mais il n'est pas besoin de se placer en face d'éventualités aussi décourageantes sinon pour montrer que les solutions de prudence et d'atermoiement ne sont pas, en dernier ressort, des solutions de sagesse. La France doit pratiquer en Sarre une politique d'assimilation totale ou d'émancipation totale. Il n'y a pas de moyen terme durable, car un pays de 900 000 habitants situé au cœur de l'Europe occidentale ne se résoudra pas à vivre indéfiniment sous un régime de souveraineté mineure. Si la Sarre doit donc un jour recouvrer le droit de disposer d'elle-même, il ne convient pas d'attendre pour recueillir son verdict que l'Allemagne ait retrouvé indépendance et prospérité.

Les difficultés juridiques et politiques que suscite l'entrée de la Sarre dans le Conseil de l'Europe fournissent en temps opportun l'occasion d'une révision fondamentale de notre politique sarroise[1].

(Direction d'Europe, Généralités, volume 13)

165

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2],
À M. CHARVÉRIAT, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, MEMBRE FRANÇAIS DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR LES BALKANS.

D. n° 4. *Paris, 25 mars 1949.*

L'ambassade de Grèce vient de marquer au Département, par une note en date du 17 mars, l'intérêt que son gouvernement attacherait à l'envoi par la Commission balkanique à l'assemblée, dans le courant de la deuxième partie de la troisième session, d'un rapport intérimaire sur la situation. Selon le gouvernement grec, l'impression risquerait autrement de se dégager parmi les Nations unies, que rien d'important ne s'est passé dans les Balkans depuis quatre mois et l'on craindrait à Athènes qu'il en résulte un enhardissement des voisins du Nord. L'am-

[1] Note manuscrite en marge de la dernière phrase, de la main de Schuman : «*Exact*».

[2] Dépêche envoyée par le Secrétariat des Conférences.

bassade souhaitait, en conséquence, que des instructions inspirées de ces préoccupations soient adressées à notre représentant à la Commission.

J'inclinais à partager l'opinion que vous avez exprimée à diverses reprises, en particulier par votre lettre n° 22 du 8 mars[1], à propos de ce désir du gouvernement grec de voir la commission établir un rapport intérimaire. Il vous semble que le gouvernement d'Athènes y verrait un moyen pour affirmer à Lake Success une position qu'il a le plus grand souci de renforcer pour des raisons auxquelles les considérations de politique intérieure ne sont pas étrangères. Mais vous estimez, pour votre part, qu'un tel rapport ne manquerait pas de réveiller des polémiques propres à créer bien inutilement un climat défavorable aux conversations que M. Evatt a l'intention de reprendre dans l'espoir de parvenir à un règlement.

Comme vous, je pense qu'il ne s'est pas passé aux frontières de la Grèce d'événements suffisamment marquants pour constituer quelque élément nouveau justifiant la reprise du débat. Il est bien évident que, quatre mois à peine après les interminables polémiques auxquelles l'affaire grecque a donné lieu, les positions n'ont pas changé et qu'il n'y aurait rien à gagner à la réouverture de ces discussions propres à animer les passions. À l'inopportunité politique s'ajouterait d'ailleurs un précédent de procédure fâcheux si l'assemblée venait à reprendre, au cours de la même session, une question à propos de laquelle elle a déjà prononcé une recommandation.

Il n'est pas certain, cependant, que l'abstention de la Commission soit le meilleur moyen d'éviter ce débat peu souhaitable. En effet, l'ambassadeur de Grèce, au cours d'une conversation avec les services du Département au sujet de sa récente note, a donné l'impression que, talonné par l'opinion, son gouvernement, plutôt que d'encourir un reproche de carence, prendrait lui-même l'initiative de porter la question devant l'assemblée si quelque autre source d'information, en fait un rapport de l'UNSCOB[2], ne venait pas éclairer les Nations unies sur le mépris dont les recommandations du 27 novembre dernier sont demeurées l'objet. M. Raphaël a indiqué qu'au contraire la distribution d'un rapport de l'UNSCOB pendant la session répondrait suffisamment aux préoccupations de son gouvernement qui semble avoir pesé, lui aussi, les inconvénients d'un nouveau débat.

Je crois dans ces conditions, qu'en raison des dispositions que laissent transparaître ces propos, il vaudrait sans doute mieux que votre Commission établît un rapport. Il importerait seulement que ce rapport fût adressé au Secrétariat général de manière à n'être distribué que dans

[1] Document non reproduit.

[2] UNSCOB : *United Nations Special Committee On the Balkans*, soit la Commission spéciale des Nations unies pour les Balkans.

les derniers jours de la session, afin d'éviter de donner à l'une ou l'autre délégation la tentation d'en provoquer la discussion.

À cet égard, je verrais intérêt à ce que ce rapport fût présenté, dans son préambule, comme un simple document préliminaire. La Commission pourrait faire ressortir qu'elle a cru de son devoir de tenir les membres au courant de la situation tandis qu'ils étaient réunis à Lake Success, mais qu'elle n'avait pas en vue que l'assemblée se saisisse de nouveau de l'affaire balkanique avant d'avoir reçu le rapport définitif qui serait préparé pour la quatrième session.

C'est, après réflexion, dans ce sens que vous pourriez avec avantage vous employer auprès de vos collègues. Je vous serais obligé de me faire savoir si, à la lumière des considérations qui précèdent, vous partagez ma manière de voir[1].

(Direction d'Europe, Grèce, volume 51)

166

M. PIGNON, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN INDOCHINE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 114. *Saïgon, 25 mars 1949.*

Très secret.

Par télégramme n° 572 du 24 mars 1949[3], je vous ai rendu compte succinctement des conditions de la visite que j'ai effectuée à Singapour les 21 et 22 mars courant.

Je ne reviendrai pas ici sur l'accueil particulièrement cordial que le Commissaire général britannique tint à réserver à mes collaborateurs et à moi-même : je mentionnerai seulement l'atmosphère de très grande confiance et de très grande sincérité qui présida à nos entretiens.

[1] Charvériat signalait que la Commission n'avait pas, pour le moment, établi de rapport intérimaire à l'exception d'un court rapport sur la question des enlèvements d'enfants, mais qu'il ne manquerait pas de voir s'il pouvait en établir un avec ses collègues, suite aux plus récentes évolutions de la situation grecque (dépêche n° 52 du 8 avril 1949 d'Athènes, non reproduite). À la mi-juin, Charvériat signalait que le nouveau rapport de l'UNSCOB allait être rédigé et qu'il soulignerait que la frontière grecque reste perméable à toute entreprise dirigée contre le gouvernement grec. Cependant, il soulignait que l'on pouvait différencier les secteurs bulgare, yougoslave et albanais en fonction de l'aide apportée aux rebelles grecs (dépêche n° 116 du 17 juin 1949 d'Athènes, non reproduite).

[2] Note manuscrite : « *1 copie. Répondu le 2 avril 1949. S[ecrétariat] G[énéra]L pour AS[ie]* ».

[3] Document non reproduit.

Visiblement, M. Malcolm MacDonald, dont certaines réticences m'avaient été signalées dans le passé, considérait que la signature du récent accord franco-vietnamien avait, au regard des susceptibilités des nationalistes asiatiques, notablement facilité la coopération franco-britannique.

Bien que ma visite ait été qualifiée de «*informal*», il tint en effet, dans un communiqué à la presse soumis à mon accord préalable, à mentionner la nature de nos entretiens.

Du long et très complet exposé que le Commissaire général britannique fit sur la situation en Malaisie, je ne retiendrai ici que le préambule et les conclusions.

Dans le préambule, M. MacDonald s'efforça de situer le problème du Sud-Est asiatique dans son cadre mondial: il affirma que le communisme, freiné dans son expansion en Europe par le coup d'arrêt à lui porté par les puissances occidentales après l'affaire de Prague, avait déplacé ses efforts sur l'Extrême-Orient.

Dans sa conclusion, il insista sur le fait que le problème du terrorisme en Malaisie, considéré en lui-même, pouvait recevoir une solution rapide avec les moyens militaires dont il disposait et les principes d'action politique qu'il s'efforçait de mettre en œuvre, c'est-à-dire l'appel progressif et méthodique des Malais aux responsabilités du *self-government*.

Il ajouta toutefois qu'il n'était pas possible d'isoler la Malaisie de son cadre naturel, le Sud-Est asiatique, et ne cacha pas les très graves préoccupations que lui causaient les événements qui se déroulent notamment en Indonésie, au Siam, en Birmanie et en Indochine.

Il révéla que l'enquête effectuée par le *Foreign Office*, auprès des gouvernements intéressés par les rapides succès du communisme chinois, avait été provoquée par lui-même: il montra quelques déceptions des résultats assez insignifiants de l'initiative britannique dont il attendait certainement qu'elle aboutît à des propositions constructives. Avec beaucoup de discrétion, il mit en cause les incertitudes de la politique des États-Unis.

Il admit donc que la coopération franco-britannique, dont il désirait qu'elle soit aussi franche et complète que possible, ne pouvait, à l'heure actuelle, dépasser le cadre d'échanges réguliers d'informations dans tous les domaines nous intéressant respectivement. Mais il apparut très nettement qu'il désirait vivement, en raison de la gravité du péril, que ce stade soit rapidement dépassé par l'établissement d'une solidarité plus active entre les pays menacés par le communisme.

Je n'avais pas évidemment le pouvoir de présenter des propositions: aussi me bornai-je, après un exposé aussi objectif que possible de la situation en Indochine et une analyse de l'accord franco-vietnamien du 8 mars 1949, à indiquer à mon interlocuteur que mes vues personnelles

sur le problème évoqué par lui coïncidaient très exactement avec les siennes propres.

J'insistai cependant sur l'intérêt que j'attachais à la reconnaissance, par l'accord franco-vietnamien, d'une certaine personnalité internationale au Viêtnam qui permettrait, quand l'opportunité se présenterait de promouvoir une organisation sous quelque forme que ce soit des pays du Sud-Asiatique, l'association à notre politique générale d'États indochinois, membres de l'Union française.

Si je puis me risquer à inférer des dispositions du gouvernement britannique en me fondant sur l'attitude de M. Malcolm MacDonald, si je puis également faire état aux termes des récents télégrammes de notre ambassadeur à New Delhi d'un esprit plus compréhensif du gouvernement indien, je conclurai donc que le moment me paraît venu de jeter les bases d'une solidarité active dans le Sud-Est asiatique.

J'ignore si la France peut en prendre l'initiative.

J'ignore également la forme et les limites de la coopération qui peut être proposée.

Je soulignerai seulement ici que les renseignements qui m'ont été fournis par M. Malcolm MacDonald ont entièrement confirmé la conviction que j'avais de la gravité et de l'imminence du péril comme de l'urgence de rechercher en commun une solution, les moyens individuels des pays intéressés étant évidemment dépassés.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 36)

167

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 507. *Londres, 25 mars 1949.*

J'ai l'honneur de faire parvenir, ci-joint, au Département, copie d'une note que m'a remise M. Hauck, conseiller du Travail attaché à cette ambassade, au sujet des possibilités qui s'ouvrent aux pays de l'Europe occidentale et, particulièrement, à la France de contribuer positivement à la mise en œuvre du quatrième point de programme d'assistance aux pays insuffisamment développés récemment lancé par le président Truman.

Les suggestions mises en avant par M. Hauck sont intéressantes et méritent, à mon sens, d'être examinées avec soin. Je serai heureux

[1] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences avec copie à la direction d'Afrique-Levant.

d'être tenu au courant de la suite que le Département croira pouvoir leur donner.

(Direction d'Afrique-Levant,
Afrique Généralités, volume 56)

ANNEXE

NOTE DE M. HAUCK, CONSEILLER DU TRAVAIL À L'AMBASSADE DE FRANCE À LONDRES POUR L'AMBASSADEUR

L'aide aux pays insuffisamment développés, le rôle de la France et celui des pays signataires du traité de Bruxelles

N. n° 1245. *Londres, 18 mars 1949.*

Le point IV du programme du président Truman, qui concerne l'aide à apporter aux pays insuffisamment développés, et qui a été présenté au Conseil économique et social des Nations unies comme au conseil d'administration du bureau international du Travail, comporte pour les nations de l'Europe occidentale certains avantages et aussi d'assez sérieux dangers.

L'un de ces dangers est l'intervention possible soit d'éléments américains, soit d'institutions spécialisées animées d'un esprit d'anticolonialisme simpliste, dans les territoires d'outre-mer dépendant de la France, du Royaume-Uni, de la Belgique et des Pays-Bas. Cette situation, qui n'a pas échappé aux représentants français au Conseil de tutelle des Nations unies, doit faire l'objet d'un prochain échange de vues entre la France et la Grande-Bretagne, en vue d'opposer une politique commune aux menaces qui viendraient éventuellement à se préciser. Il apparaît en effet indispensable que la solidarité des puissances signataires du traité de Bruxelles, et particulièrement la solidarité franco-britannique, s'affirme dans ce domaine avec force et rapidité.

*

Mais les inquiétudes qui concernent les territoires d'outre-mer ne sont pas les seules que peut engendrer le plan Truman : si celui-ci, qui doit être financé par des crédits américains, devrait être appliqué à peu près partout par des experts américains, imposant inévitablement des idées américaines, des méthodes américaines et de l'outillage américain, l'influence légitime que la France, la Grande-Bretagne, et à un moindre degré les autres pays de l'Europe occidentale, conservent encore dans les pays qui doivent être développés grâce au plan – et notamment en Amérique latine et dans le Proche-Orient – se trouverait gravement compromise, pour ne pas dire annihilée à brève échéance.

Certes, ce ne sont pas les États-Unis seuls qui doivent mettre en application le plan Truman : les institutions internationales en ont été saisies, et c'est à elles qu'il appartiendra d'utiliser les crédits qui seront mis à leur disposition. Les porte-parole du gouvernement américain ont affirmé que l'aide aux pays insuffisamment développés devrait être une œuvre internationale, et ont appelé les autres pays économiquement et socialement avancés à y apporter leur concours. C'est en répondant à cet appel de manière rapide et pratique, en offrant leur expérience et leurs suggestions, que les pays de l'Europe occidentale peuvent essayer d'infléchir la réalisation du Plan et, par

une politique de présence, maintenir leur prestige intellectuel et économique et enrayer une américanisation totale des pays bénéficiaires.

*

Le développement des pays visés par le plan comporte en premier lieu une amélioration de l'outillage économique de ces pays : construction de routes, de chemins de fer, de barrages, industrialisation, urbanisation, etc. Mais pour que le plan atteigne son objet – qui est évidemment d'arracher, par le bien-être, ces pays à l'influence éventuelle du communisme –, ce développement industriel doit s'accompagner d'un développement social parallèle : construction d'hôpitaux, de maternités et d'écoles, établissement de services sociaux, institution de coopératives et de sociétés mutuelles agricoles, mise sur pied de système de sécurité sociale, etc. C'est donc sur le double plan économique et social que se poursuivra la réalisation du plan Truman. Et pour cette réalisation, les capitaux ne suffiront pas : il faudra aussi un grand nombre de techniciens, ingénieurs, médecins, architectes, travailleurs sociaux, administrateurs, etc.

Comme les pays à développer sont pauvres en techniciens, les institutions internationales devront d'abord recruter un peu partout les techniciens à envoyer dans ces pays. Un premier objectif à atteindre, c'est que le pourcentage des techniciens fournis par la France –, et aussi par la Grande-Bretagne et les autres pays signataires du traité de Bruxelles – soit aussi élevé que possible. Il est évident que les besoins de notre reconstruction ne nous permettent pas de nous priver d'un très grand nombre de techniciens de mérite. Il est également probable que le recrutement de ces techniciens, s'il est entrepris, se heurtera à l'indifférence des administrations, essentiellement préoccupées du travail à accomplir en France même. Il est cependant d'une importance capitale pour le prestige et l'influence de notre pays que nous soyons en mesure de fournir un contingent important d'ingénieurs, de médecins, de spécialistes du travail social pour collaborer à la mise en œuvre du plan. Il serait donc souhaitable qu'un effort systématique fût entrepris par les pouvoirs publics pour recruter au plus tôt quelques centaines de techniciens que nous pourrons mettre, dès que ce sera nécessaire, à la disposition des institutions internationales.

Mais ces techniciens étrangers, s'ils sont indispensables à la mise en route, ne suffiront pas : au fur et à mesure que les pays bénéficiaires du plan se développeront économiquement et socialement, il leur faudra leurs propres techniciens, en nombre de plus en plus considérable. Il faudra donc prélever sur les crédits du plan des fonds servant à envoyer non seulement des fonctionnaires, mais de jeunes étudiants dans les pays économiquement et socialement avancés afin d'y recevoir une formation technique qu'ils ne trouveraient pas dans leur propre pays. Là encore la France – comme les pays de l'Europe occidentale – a un rôle considérable à jouer. Si elle prenait à bref délai l'initiative de faire savoir aux Nations unies qu'elle est prête à recevoir pendant un certain nombre d'années quelques milliers d'étudiants ou de stagiaires qui viendraient chez nous se familiariser avec les techniques économiques et sociales dans lesquelles personne ne peut contester notre compétence, elle s'assurerait à bon compte un renouveau d'influence dans les pays qu'on désire développer.

*

Il semble que l'initiative de proposer de telles mesures au gouvernement devrait appartenir au ministre des Affaires étrangères : d'abord parce que tout ce qui touche à l'action internationale de la France est essentiellement de sa compétence ; ensuite parce qu'il est impossible de séparer cette action au sujet du plan Truman de celle qui est envisagée, en commun avec la Grande-Bretagne, sur le plan des territoires d'outre-

mer; enfin, parce que la France a tout intérêt, si elle entreprend une telle action, à ce que la Grande-Bretagne, la Belgique, et les autres pays de l'Europe occidentale fassent de même, et qu'il lui faudra engager des conversations avec son pays à ce sujet.

Mais l'étude et la réalisation de telles mesures concernant de nombreux départements ministériels : production industrielle, économie nationale, travaux publics, travail, santé publique, agriculture, éducation nationale, chacun de ces ministères a une contribution indispensable à apporter à l'œuvre commune. Il conviendrait donc que la Présidence du Conseil, avec toute l'autorité qui s'attache à elle, coordonnât et hâtât tout le travail de mise au point intérieure qui permettra au ministre des Affaires étrangères d'apporter aux Nations unies comme aux pays de l'Europe occidentale des propositions étudiées et précises.

*

Cette action de la France, et son accord à ce sujet avec la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas, peuvent être d'autant plus utiles qu'il ne semble pas que les États-Unis, qui ont donné au point IV du programme Truman une publicité spectaculaire, aient jusqu'ici des idées claires sur les moyens pratiques de le mettre en œuvre. Un front uni des pays signataires du traité de Bruxelles, apportant des idées communes non seulement sur les mesures à prendre dans chaque pays intéressé, mais aussi sur l'envoi de leurs techniciens et sur la formation des techniciens originaires des pays insuffisamment développés, permettrait d'affirmer la valeur des idées et des techniques de l'Europe occidentale, et de maintenir l'autorité de celle-ci dans un monde qui, trop souvent, paraît lui échapper.

Cependant, plus le temps passera, plus s'amenuiseront les chances que nous avons de marquer de notre empreinte la réalisation du plan Truman. Il convient donc d'agir vite, aussi bien en ce qui concerne les projets d'envoi de techniciens et d'accueil d'étudiants, qui sont propres à la France, que dans le domaine des conversations à engager avec la Grande-Bretagne et les pays du Benelux. C'est pourquoi j'ai voulu soumettre ces idées à Votre Excellence, en Lui demandant de donner à cette note la suite qu'Elle estimera justifiée.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 56)

168

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 26 mars 1949.*

Personnelle.

Les chefs d'état-major viennent de tenir ici plusieurs réunions qui, sur le plan général, ont eu des résultats dont nos représentants se déclarent satisfaits, car elles préparent – disent-ils – l'abandon par les militaires britanniques des positions égoïstes dans lesquelles ils s'étaient confinés.

En tout cas, le terrain sera bien déblayé pour les discussions importantes qui auront lieu au commencement d'avril entre les ministres de la Défense des pays signataires du Pacte de Bruxelles, et au cours desquelles chacun devra mettre cartes sur table et déclarer ce qu'il apporte à la défense commune.

Par contre, la querelle Montgomery-de Lattre s'est aggravée ; les difficultés de fond que soulève entre ces deux grands chefs la répartition d'attributions insuffisamment définies suffiraient à provoquer des frictions, même si les deux hommes étaient des saints ; ce n'est hélas pas le cas… et des problèmes de personne se posent qui seront bientôt insolubles sinon par des mesures radicales.

Je dois vous entretenir cependant, – et vous prier de mettre M. Schuman au courant, – de ces histoires sordides parce qu'elles risquent à tout moment de provoquer un incident grave.

Pour des raisons qui m'échappent et peut-être simplement parce que, sur le terrain des principes, la position de De Lattre le gêne, Montgomery semble avoir décidé d'amener, par une série de coups d'épingles, notre irascible général à un éclat qui aurait comme suite inévitable le départ de De Lattre.

C'est ainsi que l'autre soir, le Maréchal avait réuni à dîner les ambassadeurs et les chefs d'état-major des pays signataires du Pacte de Bruxelles (les invitations avaient été lancées, il y a trois semaines déjà). J'avais été prévenu dans l'après-midi que de Lattre n'était pas invité ; le procédé était désobligeant, et il serait aggravé si le commandant des forces aériennes l'*Air-Marshal* Robb, était lui présent au dîner. À mon arrivée, j'ai constaté que Robb était là. J'ai donc immédiatement marqué le coup auprès du représentant du *Foreign Office* (Sir Gladwyn Jebb) et auprès du chef d'état-major de Montgomery. J'ai dit que le procédé était inadmissible ; j'ai même ajouté que, comme je ne pouvais accepter que les ambassadeurs belge et hollandais présents au dîner puissent s'imaginer que c'était de Lattre qui avait refusé l'invitation du Maréchal, je les informerais de la situation, ce que je fis d'ailleurs aussitôt…

Le chef d'état-major de Montgomery bafouilla quelques mots et pour justifier la position de son chef, me raconta que c'était de Lattre qui avait, fin janvier, eu envers le Maréchal une attitude si incorrecte que toutes relations personnelles entre les deux hommes étaient de ce moment devenues impossibles…

Le lendemain et le surlendemain, aux séances de travail, l'attitude du Maréchal envers de Lattre fut, me dit-on, fort peu aimable, et même à peine correcte. Inutile de vous dire que notre général était dans un état violent, lorsqu'il vint me voir hier matin ; il parlait de faire un éclat, de démissionner, etc. Je l'ai prié de se tenir tranquille et de me laisser régler l'incident.

Je suis donc allé voir Sir William Strang. Donnant à sa démarche un caractère personnel, je lui ai dit devoir lui faire part des inquiétudes que me causaient les procédés du Maréchal, car le jour où de Lattre ferait un éclat, ce serait les relations franco-britanniques qui en pâtiraient et l'indispensable collaboration des deux pays sur le terrain militaire qui se trouverait rendue plus difficile.

J'ai mis Sir William Strang au courant dans le détail de ce qui s'était passé et j'ai ajouté que de Lattre m'avait autorisé à démentir catégoriquement l'incident que l'on prétendait s'être produit fin janvier; il m'avait même donné là-dessus une preuve concluante (je vous épargne les détails).

J'eus la satisfaction de constater que le Sous-Secrétaire d'État permanent était déjà au courant des observations que j'avais faites au dîner de l'avant-veille; il me laissa même entendre que le maréchal Slim, chef de l'état-major impérial, blâmait l'attitude de Montgomery; il me remercia enfin de n'avoir pas soulevé la question officiellement, d'avoir demandé à de Lattre de se tenir tranquille, et il me pria en terminant de lui faire confiance pour régler l'incident.

J'ai mis de Lattre au courant…

Cela dit, en supposant cet incident réglé, il s'en produira d'autres, étant donné le caractère des deux hommes. Mais, et cela est beaucoup plus grave, il s'en produirait même si leurs caractères s'harmonisaient. Nous sommes dans une situation fausse qui résulte de l'équivoque par laquelle ont été réglées les attributions respectives de Montgomery et de De Lattre.

Ayant eu une difficulté politique à résoudre, les ministres ont préféré ne pas l'aborder de front et pour suivre les instructions de M. Ramadier, le général Lechères aux conférences qui viennent d'avoir lieu, aurait dû persévérer dans ce système; il ne l'a pas pu, parce que les militaires britanniques adoptent, eux, une position très différente: «Techniciens, nous devons donner des avis de techniciens et proposer les solutions correspondantes; aux hommes politiques de les écarter si elles ne leur conviennent pas et de décider autre chose».

J'ajoute, et ceci est important, que le général américain qui participe aux réunions, théoriquement comme observateur, mais dont le rôle en fait est actif, a déclaré que l'on souhaitait vivement à Washington voir les Occidentaux s'entendre sur un système efficace de commandement. Je doute donc qu'il soit possible de laisser la question en suspens jusqu'au moment même où le système du Pacte atlantique sera définitivement au point.

Il faudra donc, à la réunion d'avril, que les ministres de la Défense abordent le problème de front. Quel que soit le système qui sera mis sur pied, ce système ne pourra fonctionner facilement avec deux hommes qui ont les mêmes défauts et qui ont l'un et l'autre une

fâcheuse tendance à exploiter pour le mieux de leurs intérêts – ou de leur vanité propre – les conceptions qu'a pu leur inspirer leur expérience sur l'organisation du commandement et sur la conduite de la guerre…

Il y a beaucoup de sagesse dans le mot de Bevin que je vous ai rapporté l'autre jour: *we must sack them both.*

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 101)

169

COMPTE RENDU DES CONVERSATIONS QUI ONT EU LIEU À PARIS LE 27 MARS 1949 ENTRE M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LE COMTE SFORZA, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ITALIEN EN PRÉSENCE DE MM. QUARONI, FOUQUES-DUPARC, PARODI ET GUIDOTTI[1]

C.R. *Paris, 27 mars 1949.*

Union douanière

M. Schuman se déclare certain de l'approbation par le Parlement, mais ajoute que les oppositions ne manqueront pas: à part l'opposition communiste déjà escomptée, des oppositions se manifesteront dans d'autres secteurs, ainsi qu'on peut le prévoir d'après l'attitude d'une certaine presse. Sur le plan politique, il y a la prise de position de P.E. Flandin; sur le plan économique, la résistance des industriels du textile avec Boussac à leur tête, a déjà pris corps ainsi que celle des représentants de l'industrie automobile; l'opposition de certains secteurs agricoles est moins nette, mais n'en existe pas moins.

Rectifications de frontière

M. Schuman se déclare satisfait du développement de l'action qu'il conduit personnellement. Il cite, entre autres, les militaires dont l'opposition était très forte et qui sont maintenant d'accord.

[1] Voir *DDF*, 1948-II, n° 439.

Autres questions italo-françaises

Archives de Savoie

M. Schuman renouvelle l'expression de son accord personnel sur la formule : à la France, tout ce qui concerne la partie administrative, à l'Italie, ce qui est documents historiques, spécialement en ce qui concerne la dynastie de Savoie, copies photographiques des documents les plus importants contestés et insiste sur la nécessité de résoudre cette question qui est, pour des raisons en partie démagogiques, largement exploitée en Savoie contre la politique italienne du gouvernement français. Il déclare, à titre d'exemple, qu'il ne lui sera pas possible de présenter au Parlement un nouveau projet de rectifications de la frontière si la question des archives n'est pas d'abord résolue. Guidotti relève qu'à l'heure actuelle nous sommes en défaut, étant donné que la composition de la commission française a été arrêtée et qu'elle attend pour commencer ses travaux, la nomination de la commission italienne.

M. Quaroni note que le président Einaudi trouve que la commission française est composée uniquement d'archivistes qui sont des plus intransigeants ; il pense que si un historien en faisait partie, celui-ci comprendrait peut-être plus facilement le point de vue italien.

M. Schuman répond qu'il n'est pas possible de réviser la composition de la commission française, un décret ayant déjà été pris à cet effet. Il a mis exprès des archivistes, plus exigeants, car il estime qu'il est de bonne tactique de mettre les opposants en première ligne et se demande si des historiens se montreraient vraiment plus accommodants. Il assure que la commission ne sera pas libre de ses décisions, mais recevra des instructions du gouvernement français et que ces instructions seront dans le sens déjà indiqué.

M. Sforza assure que, dès son retour à Rome, il pourvoira à la nomination de la commission italienne. Il faudra d'abord remplacer M. Einaudi à la présidence de la commission historique du Piémont et il compte nommer à ce poste Bertone qui est actuellement dégagé des travaux pour l'union douanière.

Récupération des biens en Allemagne et des biens français en Italie

M. Fouques-Duparc aborde la question qui a fait l'objet de la note qui lui a été remise à Rome : il dit que du côté français, il est nécessaire de provoquer une décision à ce sujet des autres états représentés à la Commission des Réparations et spécialement des Américains. Il indique qu'une demande a été adressée le jour même par le Quai d'Orsay.

M. Quaroni observe que pour tout ce qui concerne la question de la recherche et de la restitution des biens, de la remise en état des biens

endommagés, un état d'esprit, fondé sur une compréhension étroitement juridique des problèmes est né qui ne correspond pas à l'état des rapports existants entre les deux pays; il est délicat d'établir à qui revient la responsabilité de cet état d'esprit, mais celui-ci existe et il faudrait que les organes, chargés par les deux parties de traiter ces questions, reçussent des instructions en vue d'achever la mission dans une atmosphère plus conciliante.

M. Schuman demande si M. Quaroni pensait à un cas particulier. M. Quaroni cite la question des wagons de chemins de fer. Il ajoute qu'il s'agit là de questions d'un caractère technique qui n'ont pas leur place dans une discussion entre ministres des Affaires étrangères; c'était d'ailleurs son intention de venir en parler à M. Schuman. Pour le moment, il suffirait que les deux ministres se déclarassent d'accord pour donner aux organes compétents des instructions dans le sens de la conciliation. MM. Schuman et Sforza se déclarent d'accord sur ce point.

Accord culturel

M. Fouques-Duparc rapporte que l'on est d'accord sur les lignes générales et qu'il s'agit seulement de mettre au point quelques questions particulières.

M. Quaroni observe qu'il y aurait intérêt à faire vite car le développement des relations culturelles est arrivé à un point où l'absence d'un cadre juridique dans lequel ces relations puissent se développer, risque de les entraver. Dans la chaîne des relations italo-françaises, il y a un chaînon important qui manque.

M. Schuman relève que les négociations n'ont été entamées que récemment. M. Quaroni observe que ceci est à la fois exact et inexact: les négociations n'ont effectivement débuté qu'il y a peu de temps, mais il y a plus de deux ans que l'on en parle sans se décider à les entreprendre. Les deux ministres se déclarent d'accord pour donner à leurs services compétents des instructions en vue de la conclusion de l'accord culturel.

Italiens condamnés en France

M. Sforza appelle l'attention de M. Schuman sur le cas de nombreux Italiens qui ont été condamnés à des peines sévères au moment de la libération et parmi lesquels quelques-uns ont été condamnés de façon injuste.

M. Schuman observe que ceci a surtout eu lieu dans le Midi de la France où, pour diverses raisons, l'excitation des esprits était plus grande et où quelques injustices ont été commises. Il dit qu'une mesure générale d'amnistie pourrait difficilement être prise en dehors d'autres considé-

rations, pour des raisons de politique intérieure française. D'autre part, la Constitution a modifié l'usage du droit de grâce qui n'est plus exercé sur la proposition du Ministre de la Justice mais sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature qui, s'il est présidé par le ministre de la Justice et tient compte de ses recommandations, en limite toutefois le pouvoir de décision. Cependant, on est arrivé à d'importants résultats par la voie de la commutation de peines qui a permis de libérer certaines catégories de détenus.

M. Quaroni confirme ce point: à l'heure actuelle, le nombre des condamnés ne doit pas dépasser 200. On est d'accord avec le ministre de la Justice pour continuer progressivement sur cette voie. Cependant, certains secteurs n'ont pas été touchés, par exemple celui des condamnations prononcées en Afrique du Nord.

M. Schuman demande que lui soient soumis les cas particuliers pour lesquels il s'entremettra de son mieux.

Personnes expulsées de France

M. Sforza attire l'attention de M. Schuman sur le fait que quelques personnalités italiennes, qui suivent à l'heure actuelle avec enthousiasme sa politique, ne peuvent entrer en France en raison des articles qu'ils ont écrits sous la période fasciste.

M. Quaroni observe qu'il a évoqué cet état de choses à différentes reprises auprès du Quai d'Orsay sans résultat; il craint que si l'on maintient des mesures d'expulsion pour des écrits datant d'une période révolue, les Italiens se verront dans l'obligation de prendre des mesures similaires à l'égard des journalistes français qui, dans le passé, ne se sont pas montrés particulièrement favorables à l'Italie.

M. Schuman note qu'il est difficile pour des Français de se décider en connaissance de cause: la chose serait, par contre, beaucoup plus facile si le comte Sforza se portait garant de leur attitude actuelle.

M. Quaroni portera les cas particuliers à la connaissance de M. Parodi.

Pacte atlantique

Le comte Sforza renouvelle à M. Schuman l'expression de sa reconnaissance personnelle et de celle du gouvernement italien pour l'action menée par le gouvernement français en faveur de l'Italie. Il pense qu'il pourrait être utile de bien définir certains points essentiels de la ligne de conduite que le gouvernement italien compte suivre au sein du Pacte atlantique et dans lesquels il croit reconnaître un intérêt commun aux deux pays.

1) Le gouvernement italien a adhéré au Pacte atlantique en tant que pacte défensif. Il n'a aucune raison de penser que le gouvernement

américain ait, en ce qui le concerne, une conception du pacte autre que défensive. Le gouvernement italien a toutefois l'intention de consacrer une attention particulière à cet aspect de la question.

M. Schuman partage la manière de voir du comte Sforza en ce qui concerne les intentions du gouvernement américain; il confirme la ferme intention du gouvernement français de faire respecter le caractère défensif du Pacte atlantique; la politique française est sur ce point en parfait accord avec la politique italienne.

À la demande du comte Sforza, M. Schuman dit qu'il n'existe pas en France un courant de pensées en faveur de la neutralité comme c'est le cas en Italie, mais l'opinion publique française ne reconnaît pas de façon unanime le caractère défensif du Pacte atlantique.

Le comte Sforza dit qu'il serait opportun que les deux gouvernements échangeassent en toute franchise toutes informations, toutes présomptions de déviation du Pacte atlantique de son caractère défensif en vue d'adopter, le cas échéant, une action commune. M. Schuman se déclare d'accord.

2) Le comte Sforza explique la nécessité dans laquelle se trouve le gouvernement italien d'assurer de façon formelle au pays qu'aucune base d'aucune nature n'a été demandée comme contre-partie du Pacte atlantique; de larges assurances ont été déjà données à cet effet par l'Amérique, mais le comte Sforza entend revenir sur ce point.

M. Schuman déclare que la position de la France est analogue. Il ajoute qu'en réalité, de telles demandes n'ont jamais été faites par les États-Unis. À cet égard, les Américains se montrent très souples et tiennent compte des raisons des pays particulières qui sont en fait très différentes. En Angleterre existent des bases américaines et l'opinion publique anglaise le supporte; en France, la fierté nationale ne l'admettrait pas et il n'y a de bases ni en France, ni dans le territoire de l'Union française. La France est disposée à construire des bases qui, en cas de guerre, pourraient être mises à la disposition des Américains, à s'entendre avec eux sur la répartition de ces bases et leur équipement, mais ces bases doivent être françaises.

Le comte Sforza dit que c'est exactement le point de vue italien.

3) Le comte Sforza relève que l'Italie, en assumant avec une pleine conscience la responsabilité des obligations du Pacte atlantique entend bien préciser ces engagements et ne pas se prêter à leur interprétation extensive.

M. Quaroni observe que c'est ce que le gouvernement français est en train de faire: il cite en exemple l'interprétation de l'article 6 relatif aux attaques contre des avions ou des navires dans la zone prévue. M. Schuman confirme que la France a tenu à préciser qu'il doit s'agir d'une attaque et non d'un incident.

4) Le comte Sforza note qu'en insistant pour l'inclusion de l'Italie dans le Pacte atlantique, la France a voulu également éviter que le centre de ce pacte ne se déplaçât vers le nord, ce qui aurait pu être dangereux pour les intérêts français. Cette tendance nordique demeure et il y a, lui semble-t-il, un intérêt commun à la France et à l'Italie de mener une action conjointe, en vue de maintenir au sein du Pacte atlantique un juste équilibre entre le nord et le sud.

M. Schuman confirme que ceci est non seulement l'intérêt de la France, mais une nécessité pour le gouvernement français, vis-à-vis de son opinion publique qui, sous l'impression d'événements récents, est préoccupée par la prédominance possible de conceptions entièrement différentes des conceptions françaises en ce qui concerne la défense du territoire français.

M. Quaroni relève qu'à cet égard les contacts entre les deux états-majors présentent un grand intérêt; les échanges d'idées qui ont eu lieu ces derniers temps, ont amené à la constatation d'une identité de vues; c'est pour cette raison que ces contacts ont pu être menés à bien en peu de temps. Maintenant, on devrait entrer dans une phase d'exécution et de détail par des contacts entre les deux chefs des services qui s'occupent des opérations. Jusqu'ici, les contacts ont été directs et secrets. En vue de la conclusion du Pacte atlantique, il serait opportun de décider si ces contacts doivent continuer sous une forme directe italo-française ou doivent rentrer dans le système atlantique.

M. Schuman dit qu'il lui semble opportun de continuer ces contacts sur le plan direct franco-italien, quitte à les fondre plus tard dans l'organisme général du Pacte atlantique, lorsque celui-ci sera constitué et fonctionnera.

Le comte Sforza manifeste son accord. Il résume cette partie des conversations en relevant qu'il est heureux de constater l'existence d'un accord sur tous les points qui intéressent au premier chef l'Italie; il faut continuer les contacts dans ce domaine entre les deux ministères des Affaires étrangères.

M. Schuman approuve.

Yougoslavie

Le comte Sforza dit que la position yougoslave présente un grand intérêt pour l'Italie. Pour la défense de cette dernière, la situation se présente de façon fort différente suivant que l'Italie aura affaire à une Yougoslavie neutre, sinon amicale, ou à une alliée active de la Russie. Le comte Sforza a l'intention d'appeler l'attention du gouvernement américain sur la nécessité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour influencer l'attitude yougoslave dans un sens favorable à la sécurité de l'Italie.

M. Schuman déclare qu'il comprend le point de vue italien et que l'intérêt français est identique dans cette affaire.

Grèce

M.Guidotti dit qu'en ce qui concerne les obligations découlant du Pacte atlantique, on désirerait voir un peu plus clairement du côté italien, quels sont les engagements que l'on annoncerait à l'égard de la Grèce, soit sous forme de Pacte méditerranéen, soit sous forme de garanties de la part des puissances membres du Pacte atlantique. Il sait par expérience personnelle que la situation grecque est critique et qu'il y a toujours lieu de craindre un effondrement. Pour importante que soit la position grecque, il serait pourtant grave d'admettre en principe comme *casus belli* un effondrement possible du présent régime grec. L'actuel engagement américain vis-à-vis de la Grèce, est, juridiquement parlant, moins strict que ne l'est l'assurance donnée par Truman à l'Italie avant les élections italiennes; il serait imprudent de s'engager davantage.

M. Schuman dit qu'il n'est pas question à l'heure actuelle de Pacte méditerranéen.

M. Parodi ajoute qu'il résulte de récentes communications, que l'idée d'une garantie donnée à la Grèce et à la Turquie par les puissances participant au Pacte atlantique se dissipe rapidement. Dans ce cas, il s'agirait seulement d'une garantie déjà existante, qu'elle soit anglaise ou américaine. Du côté anglais, on pense que le nécessaire a été fait avec la récente déclaration de Bevin à la Chambre des Communes.

Colonies

M. Schuman résume les positions anglaise et américaine à l'égard de la Tripolitaine et de l'Érythrée, qui ont souvent été expliquées au quai d'Orsay.

En ce qui concerne les prochaines conversations en Amérique, M. Schuman confirme qu'on insistera, du côté français, sur le *trusteeship* à l'Italie, en ajoutant, s'il est nécessaire, une assurance relative à l'indépendance future, pour une date non précisée, mais que l'on suppose proche. Il pense que si, du côté italien, l'on adopte et l'on maintient la même position, on a de bonnes chances de l'emporter. Il insiste de façon courtoise sur la nécessité pour l'Italie de se maintenir fermement sur cette position sans faire des propositions d'une autre nature, ce qui n'aurait d'autre résultat que de créer la confusion.

Le comte Sforza assure que l'on se maintiendra sur cette position.

En ce qui concerne l'Érythrée, l'on examine la possibilité d'insister en vue du renvoi de la question, en raison de la difficulté prévisible d'obtenir un renvoi pur et simple, on discute la possibilité d'un renvoi

en vue de permettre une réunion pour une discussion directe entre l'Italie et l'Éthiopie sur l'invitation et avec l'assistance de l'ONU. M. Schuman confirme son appui dans la mesure du possible et on reconnaît la difficulté d'adopter un plan d'action commune avant de savoir comment se présenteront les choses. Du côté français, on ne cache pas que la position italienne à l'égard de l'Érythrée apparaît fort difficile.

M. Quaroni observe que dans le cas où serait résolue, en faveur de l'Italie, la question de Tripolitaine, se poserait alors le problème des confins entre la Tripolitaine et le Fezzan, il serait opportun de décider si l'on préfère traiter ce problème directement entre la France et l'Italie ou entre toutes les puissances intéressées.

M. Schuman répond qu'il estime préférable de traiter cette question directement entre la France et l'Italie (M. Sforza est d'accord sur ce point); il ajoute que dans le cas, à l'heure actuelle hypothétique, où des ressources d'une certaine importance seraient découvertes dans le Fezzan, il y aurait là un cas concret de collaboration franco-italienne dans le cadre de l'union douanière. Il note du reste que cette question est aussi liée à celle de la délimitation de la frontière de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque.

Le comte Sforza demande si l'Italie peut compter sur l'appui français en faveur de sa thèse sur la délimitation de cette frontière. M. Schuman répond affirmativement.

(Direction d'Europe, Italie, volume 89)

170

M. SEYDOUX DE CLAUSONNE, CONSEILLER POLITIQUE À BERLIN, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 230-238. *Berlin, 28 mars 1949, 18 h.*

(*Reçu* : le 28, 23 h.)

Vue de Berlin, la situation politique de l'Allemagne me paraît plus confuse qu'elle ne l'était il y a quelques mois. À Berlin, les positions sont certainement moins nettement délimitées et affirmées qu'au lendemain des élections municipales de décembre dernier.

Quelle qu'ait été la douceur relative de l'hiver, quelles qu'aient été aussi les performances enregistrées par l'aviation anglo-saxonne, la population a été soumise à une rude épreuve. Elle vient en outre d'être secouée par la nouvelle réforme monétaire qui complique en tout cas pour un temps la vie des habitants. M. Dibelius, évêque protestant de

Berlin et président du Synode évangélique de l'Allemagne, me confiait hier à cet égard ses préoccupations.

On entend fréquemment dire que s'il était procédé aujourd'hui à une consultation populaire, les sociaux-démocrates ne remporteraient pas l'éclatant succès qu'ils avaient obtenu il y a trois mois. Monsieur Neumann, chef du parti que j'ai rencontré ces jours-ci, ne le conteste pas. Les chrétiens et les libéraux, qui avaient à l'époque adopté vis-à-vis du communisme une attitude plus nuancée, gagneraient probablement nombre de voix, à moins que ce ne fût le camp des abstentionnistes. Les voyages de M. Reuter dans les capitales étrangères n'ont pas pour le moment augmenté son crédit. Ses propres camarades de parti sont souvent les premiers à insinuer qu'au lieu de parcourir le monde, le premier bourgmestre devrait bien plutôt accomplir sur place ses fonctions municipales.

Depuis quelques jours, le malaise s'est accru à la nouvelle des rectifications apportées aux frontières occidentales du pays. Cette fois, l'Allemagne entière se sent touchée. Nul ne songe ici à tenir compte de l'effort qu'ont accompli les voisins de l'Ouest afin de réduire au minimum les modifications territoriales. Pour l'opinion mise en état d'alerte par une presse surexcitée et par les hommes politiques se livrant naturellement à la surenchère, les alliés ont porté atteinte aux principes les plus sacrés qu'ils avaient proclamés et déçu l'espoir qu'ils pourraient un jour réclamer avec autorité à l'URSS le retour à l'Allemagne des territoires situés au-delà de la ligne Oder-Neisse. De ce «rapt» dont ils se sont rendu coupables alors qu'il est de plus en plus question de l'intégration de l'Allemagne occidentale dans l'Union européenne.

Il est vraisemblable que les préoccupations monétaires s'atténueront à Berlin et que l'irritation provoquée dans toute l'Allemagne par les rectifications de frontières s'apaisera. Mais nous nous trouvons précisément au moment où se déchaînent toutes les forces qui essaient d'empêcher la constitution sur la base des accords de Londres d'un gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest. Les Russes ont trop conscience de l'échec qu'ils ont subi en Allemagne et de la méfiance qui s'attache à tout ce qu'ils entreprennent pour se découvrir ouvertement. L'administration militaire soviétique évite de se mettre en avant; M. Tulpanov observe un silence à peu près complet; le parti socialiste unifié lui-même simule l'effacement. L'action russe s'exerce aujourd'hui par l'entremise des éléments considérés comme modérés tels que Mernuschke et Kastner, respectivement présidents de l'Union chrétienne-démocratique et du parti libéral-démocratique de la zone orientale, ou encore M. Nadolny, s'évertue à faire croire qu'il n'est nullement l'émissaire de Karlshorst[1]. Dans l'Allemagne de l'Ouest, les Soviets trouvent

[1] Karlshorst était le quartier général de l'administration militaire soviétique en Allemagne.

aussi dans les cercles «intellectuels et bourgeois» de Bad Nauheim dirigés par M. Noack et de Heidelberg que préside M. Geiler, un écho favorable à leur thèse: l'Allemagne ne doit pas se laisser couper en deux; elle peut, au point de vue économique, entrer en concurrence avec les États-Unis et la Grande-Bretagne. C'est donc vers l'Est qu'il lui faut se ménager des débouchés. Suivant les uns, ou les autres, elle ne parviendrait à se sauver qu'en revenant à la politique de Rapallo ou en jouant le rôle de trait d'union entre l'Est et l'Ouest. M. Lemer, qui n'a pourtant plus avec les Russes aucun contact depuis plus d'un an et qui demeure l'une des personnalités marquantes du parti chrétien-démocrate, m'a développé cette dernière conception avec beaucoup de véhémence en soutenant que la constitution de l'Allemagne de l'Ouest signifierait la guerre.

Les projets des alliés occidentaux présentés comme de nature à menacer l'unité allemande semblent soulever également l'opinion, d'une partie de la jeunesse universitaire. C'est ainsi qu'une réunion clandestine aurait groupé récemment à Berlin sur l'initiative d'étudiants de l'Allemagne occidentale, des représentants qualifiés des différentes zones qui avaient délégué (...)[1] à lutter en commun pour la cause de l'unité nationale.

Enfin, des deux principaux partis des secteurs occidentaux de Berlin, c'est le parti chrétien-démocrate qui paraît peut-être le moins bien disposé à l'égard de l'œuvre entreprise à Bonn. Je ne peux cependant me fier entièrement à cet égard aux propos que m'a tenus M. Friedensburg qui, en l'absence de M. Reuter, exerce les fonctions de Premier bourgmestre; M. Friedensburg est en effet l'un des chefs chrétiens qui récemment encore étaient en coquetterie avec l'administration militaire soviétique.

Sans doute celle-ci estime-t-elle qu'il est encore capable de certains revirements puisque M. Slavine collaborateur intime de M. Semenov et du colonel Tulpanov, l'a approché au début de ce mois avec l'idée de l'utiliser dans la campagne pour l'unité. Se distinguant sensiblement de leurs collègues de Bonn, les sociaux-démocrates de Berlin sont sans doute ceux qui souhaitent le plus la conclusion favorable des travaux du Conseil parlementaire. Leur antisoviétisme les y pousse. Mais, comme me l'a déclaré M. Neumann, il importe d'essayer que Berlin soit intégré en tant que 12e *land* dans la future Allemagne occidentale. S'il devait en être autrement, serait traité comme irrémédiablement scindé.

Comme je faisais part au chef de la Mission politique britannique de mes constatations, M. Garrand m'a répondu, qu'à son avis, les Russes, dont la politique en Allemagne se soldait par une série d'échecs, retireraient pourtant avantage du patronage qu'ils n'avaient cessé d'accor-

[1] Lacune de déchiffrement.

der à l'idée de l'unité allemande. Nous avions eu le tort de leur en laisser le monopole et d'accréditer la conception selon laquelle nous ne songions qu'à morceler l'Allemagne. La création d'une Allemagne occidentale n'était pas une fin en soi, mais l'un des meilleurs moyens d'amener le gouvernement soviétique à des négociations qui auraient pour objet la reconstitution de l'unité allemande dans des conditions et à un moment tels que cette unité ne se referait pas sous l'égide de la Russie.

Que nous le voulions ou non, l'Allemagne deviendra à nouveau «forte».

Ce qui importait, c'était que sa force fût endiguée et mise dans l'impossibilité de nuire. Ne disposons-nous pas, désormais, avec le Pacte de l'Atlantique, d'une garantie maximum de sécurité? Je ne prends naturellement pas à mon compte les conclusions de M. Garrand; elles doivent donner sérieusement à réfléchir. Mais j'incline à penser comme lui que la constitution de l'Allemagne de l'Ouest se heurte à une opposition qui, sciemment ou non, répond aux calculs des Russes en particulier au «désir» qu'exprimait le 2 août 1948 le généralissime Staline de voir différer la réunion du Conseil parlementaire de Bonn fixé au 1er septembre. Il est effectif que le correspondant de l'*Associated Press* à Berlin, M. Gallagher, qui passe pour entretenir des relations de confiance avec le (...)[1], ait écrit ces jours-ci que les chances qu'avait de s'édifier un Etat de l'Allemagne occidentale étaient subitement tombées à 50 %.

Au moment où les Allemands se demandent si le travail effectué à Bonn n'aura pas pour conséquence la division de leur pays, un doute tragique s'empare de l'esprit d'un grand nombre d'entre eux dont la préoccupation essentielle est de rechercher par quelle méthode, par quelle voie pourra aussi sûrement que possible être atteint le but: l'unité.

(Direction d'Europe, URSS, volume 38)

[1] Lacune de déchiffrement.

171

Note du Secrétariat général[1]

De l'Allemagne[2]

N. *Paris, 28 mars 1949.*

L'Allemagne doit être considérée moins pour elle-même que par rapport à l'Union soviétique. Le but de la politique française est d'empêcher la Russie d'utiliser une Allemagne affaiblie mais encore massive comme instrument de domination sur l'Europe. La sécurité française – dans la mesure où cette conception a encore un sens – consiste dès lors non pas à morceler l'Allemagne, à y «entretenir le chaos» – ce qui l'ouvre à la pénétration russe –, mais à l'incorporer dans un système qui la fasse pencher vers l'Occident tout en évitant qu'elle n'exerce sur celui-ci une pression trop lourde.

Cette politique européenne de la France a deux aspects: le premier consiste à admettre l'existence de l'Allemagne en tant que telle, à cesser de voir dans le fédéralisme allemand un gage de sécurité, à laisser se former aussi librement que possible la volonté politique interne, de façon à interposer entre la Russie et nous une organisation politique proprement allemande, responsable de ses actes, et susceptible, dans les conditions actuelles, de s'orienter vers l'Ouest. Sous son deuxième aspect, la politique française doit tenir fortement l'Allemagne en tutelle, mais au lieu d'une tutelle générale s'étendant comme actuellement à tous les domaines, il faut ramasser la surveillance sur trois points essentiels, contrôle de la Ruhr, contrôle de la démilitarisation, contrôle de certaines productions industrielles. Dans cette fonction, qu'elle n'est pas seule à assumer, la France peut apparaître comme gardienne des intérêts européens, y compris ceux des nations orientales, actuellement retenues sous la domination russe.

Cette politique, moins dynamique que celle des Américains, peut cependant s'imposer, car elle rencontre sur plusieurs de ses points la politique des autres puissances: le contrôle de la Ruhr et celui de la démilitarisation ont l'appui de l'Angleterre, la limitation du niveau de certaines industries peut rassurer les États slaves, l'intégration politique de l'Allemagne dans l'Union occidentale satisfait l'Amérique. Quant à l'Allemagne elle-même, elle trouve dans ce programme une chance raisonnable qu'elle ne refusera pas, si ces principes sont appliqués honnêtement.

[1] Note manuscrite: «*Laloy*».

[2] Note manuscrite: «*Avant l'annonce de la négociation Jessup-Malik*». Celle-ci concernait la reprise de conversations entre Américains et Soviétiques aux Nations unies au sujet de la résolution de la crise du blocus de Berlin.

C'est dans l'application qu'est la difficulté.

Le programme est en retard d'un an. Le statut d'occupation, proclamé en juin dernier, nous eût donné un avantage sur les Russes comme sur les Allemands. Il apparaîtra aujourd'hui comme une insupportable contrainte. La Constitution, dans laquelle les alliés sont ostensiblement intervenus, n'est pour l'opinion qu'un pis-aller. L'extraordinaire lenteur de la mise en œuvre des accords de Londres nous a fait perdre beaucoup de terrain. Seule une politique ne prenant pas l'obstination butée pour la fermeté, et la souplesse nécessaire pour la lâcheté, pourra compenser certaines erreurs commises.

La tentation de l'Est n'a pas disparu en effet en Allemagne. Si sous sa forme idéologique elle est pour l'instant neutralisée par les conséquences de la présence russe, elle demeure forte sous son aspect politique et économique. C'est à l'Est que l'Allemagne écoule naturellement ses produits; c'est de l'Est qu'elle pourrait le plus aisément, si elle était évacuée, subir les pressions ou recevoir l'appui.

Il y a donc intérêt majeur à accélérer au maximum le mouvement d'intégration politique de l'Allemagne à l'Ouest, en sacrifiant pour cela les conceptions périmées qui nous ont inspirés depuis 1945, mais en maintenant les contrôles essentiels: c'est la politique du poing fermé et de la main tendue, ou, plus vulgairement, celle du fouet et de la carotte. Le pire, en tout cas, serait de laisser l'animal allemand, immobile et buté au milieu de la route, et refusant de s'engager dans aucune direction.

Sur le plan concret, il y aurait intérêt, semble-t-il, à faire préciser par les services (si ce n'est déjà fait) les points suivants:

a) possibilités de contrôle réel offertes par l'accord sur la Ruhr;

b) position française sur la socialisation des mines et aciéries (dans le cadre de notre politique actuelle);

c) comment équilibrer la balance commerciale allemande dans un système occidental.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 47)

172

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT[1]
(Bureau d'Afrique)

Impressions recueillies au cours de la session du Conseil de tutelle de février-mars 1949

N. *Paris, 28 mars 1949.*

Confidentiel.

Les questions les plus importantes discutées au Conseil de tutelle (session ouverte le 22 janvier 1949) devaient être la question de la mission de visite, celle des unions administratives et la discussion des rapports des territoires.

La session s'est ouverte dans une atmosphère de cordialité et de travail : malgré le désir évident de certains membres du Secrétariat de voir la session se prolonger pendant plusieurs mois et même de faire du Conseil un organe permanent, la date de réunion de la session spéciale de l'Assemblée générale (1er avril) permit de limiter à la dernière semaine de mars les travaux du Conseil, et d'établir un emploi du temps précis qui fut respecté presque jusqu'à la fin.

Peu de figures nouvelles dans la délégation sauf dans la délégation soviétique dirigée par M. Soldatov, et dans la délégation irakienne, composée de trois personnes siégeant à tour de rôle.

La Présidence appartenait cette année à M. Liu-Chieh, chef de la délégation chinoise. La lenteur voulue que ce dernier imprime aux débats, ses hésitations, ses subtilités et ses voltes faces ont été sans doute dues en partie à l'instabilité actuelle de son gouvernement. Sensible aux conseils et observations des délégués américains, il n'en demeure pas moins foncièrement anti-colonialiste et le délégué siégeant pour la Chine, le docteur Lin, a, en général voté avec nos adversaires. Ce dernier cependant, intelligent et fin s'est révélé – surtout en l'absence de son chef – toujours un adversaire de bonne foi, et souvent même un ami. Les rapports amicaux que le gouverneur Laurentie a établis avec lui au cours de la mission de visite dans l'Est africain sont pour beaucoup dans cette attitude.

Les délégués irakiens ont fait preuve d'une hostilité de néophyte, qui a fait regretter la personne de M. Kalidi. Mais leurs qualités intellectuelles ne les a rendus dangereux que dans les votes.

Le délégué du Costa-Rica, M. Canas, animé d'une passion plus formelle que réelle n'intervenait que par intermittence avec fougue. Bien que très anticolonialiste dans ses manifestations, il semble qu'une action

[1] Note manuscrite : « *Vu par M. Parodi et M. de Margerie. Année 1949* ».

commune des pays administrants auprès de son gouvernement et le développement des rapports personnels entre lui et les délégations des pays coloniaux puissent l'amener à être un élément relativement modéré au Conseil.

M. Ingrès, délégué philippin, se fit représenter la plupart du temps par M. Carpio. Bien que les interventions de cette délégation aient toujours été marquées d'un anticolonialisme passionné, c'est plus le manque de compréhension que la mauvaise foi qu'on peut reprocher à M. Carpio. Nous devons, en effet, à M. Carpio certaines marques de satisfaction du Conseil et, en particulier, un soutien inattendu en ce qui concerne l'enseignement de la langue française dans nos territoires. Une attention marquée et sérieuse portée à ses interventions et des marques personnelles d'estime, même peu nuancées, feront d'un adversaire qui pourrait devenir dangereux un censeur bienveillant.

La délégation mexicaine, toujours composée de M. Padilla Nervo et de M. Noriega, nous a surpris par une attitude extrêmement tranchante sur l'anticolonialisme de fond, mais de bon ton, qu'elle avait soutenu jusqu'à présent. Ce changement a été si caractéristique, que les Britanniques, les Américains et nous-mêmes avons été amenés à regretter d'avoir proposé la candidature du Mexique à la prochaine mission de visite. Les liens constants et étroits que ces deux délégués mexicains ont eus avec le délégué soviétique, bien que dûs sans doute à une position personnelle plus que gouvernementale, n'en demeurent pas moins inquiétants pour les résultats de la mission du Conseil dans nos territoires. D'autre part cette attitude a généralement évité à la délégation soviétique de voir se former au Conseil un front anticommuniste qui aurait groupé 11 voix contre 1, et a permis à M. Soldatov de laisser son collègue mexicain prendre l'initiative de certaines interventions, quitte à leur apporter par la suite son appui. C'est M. Padilla Nervo qui a repris à son compte la suggestion de l'UNESCO d'un «séminaire» africain.

Le délégué soviétique s'est cantonné dans la critique et l'opposition systématiques qui l'ont amené à voter contre une conclusion félicitant la France des institutions démocratiques créées dans les territoires sous tutelle. Il s'est même livré, dans les dernières semaines de la session, à une obstruction telle que le Conseil aura difficilement terminé ses travaux, ce qui permettra ensuite à la propagande soviétique d'accuser le Conseil de tutelle d'inefficacité ou de sympathies colonialistes.

Dans l'autre groupe, les Néo-Zélandais et les Australiens ont joué un rôle relativement effacé, sir Carl Berendsen n'ayant siégé que pour l'examen du rapport sur les Samoas. À une nuance près – qui porte les Néo-Zélandais à être souvent flottants – nous avons toujours obtenu de ces deux délégations un appui utile.

La position de la délégation américaine a – comme souvent – évolué au cours de la session. Mais si dès l'abord l'attitude assez nuancée de

MM. Sayre et Gerig ne nous a pas permis de compter absolument sur leur appui, le sens des interventions soviétiques et mexicaines les a placés en plus résolument du côté des pays colonialistes. L'attitude du délégué philippin, qui n'a pas ménagé les critiques publiques à l'égard de son ancien gouverneur général, et qui s'est montré dans certains cas insensible aux arguments de couloir des Américains, a révélé une fois de plus à la délégation des États-Unis la limite de son influence. Aussi avons-nous bénéficié assez rapidement d'une aide compréhensive de cette délégation, découragée par le vain effort qu'elle avait tenté en vue de refaire du Conseil de tutelle l'organisme objectif et efficace qu'il tendait à devenir avant que la délégation soviétique n'y prît sa place.

M. Ryckmans, délégué belge, est demeuré l'homme pratique et de bon sens qu'il a toujours été au Conseil; mais l'attitude très réactionnaire adoptée par le gouvernement belge en la matière ne facilitait pas un travail de coopération avec certains délégués, dont les questions absurdes ou puériles irritaient trop visiblement – bien que légitimement – l'ancien gouverneur général du Congo. Et si beaucoup d'interventions du délégué philippin ont pris, dans la forme comme dans le fond, un caractère inutilement inquisitorial, il faut reconnaître que la position extrême du délégué belge risquait d'apporter de l'eau au moulin de nos interlocuteurs: il suffit de rappeler que lors d'une réunion préliminaire au Conseil de tutelle, M. Ryckmans voulait nous entraîner à défendre la thèse que les missions de visite du Conseil de tutelle ne devaient être que des visites de courtoisie.

Enfin la délégation de la Grande-Bretagne avait dès l'abord adopté une attitude assez raide, dont la forme a été quelque peu malhabile et que les Américains leur ont reprochée. Il est vrai que la question du Tanganyka, à la suite de la mission de visite de 1948, avait suscité de nombreux commentaires dans les cercles coloniaux britanniques et que M. Creech Jones en avait subi de nombreux reproches. Il n'en demeure pas moins que les représentants spéciaux du Togo et du Cameroun britanniques n'ont pas fait une très bonne impression en raison du caractère très bref et quelque peu désinvolte de leurs réponses aux questions posées.

Ces raisons, s'ajoutant à la politique généreuse pratiquée par la France dans ses territoires, ont laissé à la délégation française, sinon un rôle plus facile, du moins une position moins ingrate. Les représentants spéciaux de nos territoires ont conquis l'estime de tous (sauf du délégué soviétique) par la bonne volonté et le sérieux dont ils ont fait preuve au cours de leur «interrogatoire». À peu près aucune conclusion ni recommandation concernant l'étude des rapports n'a été proposée que nous ne puissions accepter – sauf bien entendu celles du délégué soviétique – plusieurs d'entre elles étant même des marques de satisfaction. La France a, d'autre part, prouvé son libéralisme, en acceptant que la question du statut des territoires sous tutelle dans le cadre de l'Union

française fût évoquée au sous-comité des unions administratives, dont le mandat fût expressément élargi à cet effet.

Enfin, la très grande attention avec laquelle le délégué français a suivi les débats lui a permis à maintes reprises d'apporter aux délégations belge, britannique, américaine, une aide précieuse dont ses collègues l'ont souvent remercié. Aussi les contacts de la délégation française avec ces dernières ont-ils été cordiaux et étroits, et si vis-à-vis des pays non-administrants nous représentions les moins arriérés des impérialistes colonialistes, nos collègues administrants n'ont pu s'empêcher de remarquer la plus grande liberté de mouvement que nous donnaient au Conseil de tutelle les institutions politiques, administratives et sociales de l'Union française.

*

Si cependant l'on peut se montrer relativement satisfait, dans l'ensemble, des résultats immédiats de cette session du Conseil de tutelle, il n'en demeure pas moins que les questions qui y ont été soulevées sont inquiétantes pour l'avenir et méritent d'être étudiées en toute connaissance de cause.

C'est d'abord la question des liens du Togo et du Cameroun avec l'Union française qui ne manquera pas, à l'avenir, d'être soulevée à chaque session. Les inconvénients ne seraient pas grands s'ils se limitaient aux cadres des Nations unies. Mais les débats du Conseil servent à la propagande de nos adversaires, et, déformés, risquent d'avoir de graves répercussions au sein même des populations des territoires sous tutelle.

La question du Togo (mouvement Éwé) n'a pas été discutée, le Conseil s'en réservant l'étude à la suite de la mission de visite qui aura lieu en novembre 1949. Mais le délégué philippin a suggéré que les deux territoires togolais fussent placés sous administration commune, et il n'est pas douteux, quelles que soient les conclusions de la mission de visite, que les recommandations les plus extrêmes seront proposées par nos adversaires, recommandations allant du condominium à l'indépendance.

Cette question revêt une gravité particulière, car elle impliquera la détermination de la compétence du Conseil de tutelle en regard du statut juridique et politique des territoires et de leurs frontières. Les territoires togolais représentent donc le point faible des territoires africains sur lequel le Conseil de tutelle et la quatrième commission de l'Assemblée porteront leurs efforts.

Enfin l'intervention des représentants des institutions spécialisées, et en particulier celle du Dr Cortesao (UNESCO) a révélé d'une façon non équivoque le danger que nous redoutions depuis deux ans. L'énoncé par le président Truman du «4e point» de son plan technique et économique a donné une grande vitalité aux institutions spécialisées, déjà incitées pour des raisons intrinsèques à étendre leur compétence et à

proliférer abusivement. Sans doute désireux de répondre aux accusations d'impérialisme économique qui lui sont adressées de l'intérieur et de l'extérieur, le gouvernement de Washington a tendance à se servir de l'ONU et de ses organismes pour habiller ses projets. Aussi de nombreux plans sont-ils à l'étude dans toutes les institutions spécialisées, ainsi que dans les différentes sections du Secrétariat général de l'ONU en vue d'accorder aux territoires sous tutelle et aux territoires non-autonomes l'aide technique et économique que les métropoles seraient incapables de donner.

La question a déjà été évoquée au Conseil de tutelle sur le plan de l'enseignement, qui est un des principaux chevaux de bataille de nos adversaires. Le moment n'est pas loin où, répondant à notre insuffisance financière pour développer l'instruction, l'UNESCO se proposera de prendre en charge la construction d'écoles, l'achat de matériel scolaire ou le salaire des professeurs. Nous serons alors dans l'alternative embarrassante de refuser, au risque d'être accusés de retarder l'évolution des territoires, ou d'accepter, avec les dangers d'intrusions étrangères que cela comporterait.

Toujours est-il que dès maintenant, certaines institutions spécialisées ont suggéré d'envoyer des délégués accompagner les missions de visite du Conseil de tutelle.

*

Sans donc nous en tenir aux résultats satisfaisants que la délégation française a obtenus à la première session de 1949 du Conseil de tutelle, il semble nécessaire de prévoir aussi rapidement et hardiment que possible, non pas seulement une tactique défensive contre les intrusions indésirables dans nos territoires, mais une stratégie offensive et ceci aussi bien en ce qui concerne les territoires sous tutelle que les territoires non-autonomes. Une attitude purement négative ne pourrait en effet nous conduire qu'à nous retirer, en fin de compte, du Conseil de tutelle ou des Nations unies, ce que l'on ne peut imaginer.

Des questions précises auront à être étudiées et préparées dans le cadre de nos entretiens franco-anglo-belges, telles que : remplacement du Mexique et de l'Irak au sein du Conseil ; prochaine présidence du Conseil ; préparation de la mission de visite : suppression de nos territoires d'outre-mer de la liste des territoires non-autonomes visés à l'article 73/e de la Charte, etc.

En outre, et dans le cadre des entretiens politiques franco-britanniques de juin 48 et janvier 49, nous devons prévoir un développement aussi large et poussé que possible de l'organisation de la coopération interafricaine.

Cette dernière question fait l'objet d'une note au Secrétaire général.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 10)

173

M. HOPPENOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 699. *Berne, 28 mars 1949.*

À l'occasion de la session des Chambres fédérales, la section suisse de l'Union interparlementaire, présidée par M. Aymon de Senarclens, Conseiller national de Genève, a pris l'initiative d'inviter à Berne le Dr Konrad Adenauer, président du Conseil parlementaire de Bonn, et le Dr Carlo Schmid, vice-président du Conseil des ministres du Wurtemberg et membre du Conseil parlementaire.

Les deux politiciens allemands ont pris la parole, mercredi dernier, devant un très nombreux auditoire composé presque uniquement de parlementaires suisses, satisfaits de pouvoir prendre contact, pour la première fois depuis la guerre avec des représentants des partis d'outre-Rhin. Par suite d'erreurs, involontaires semble-t-il, peu de journalistes suisses et aucun journaliste étranger n'assistèrent à cette séance.

Le Dr Carlo Schmid limita presque uniquement son exposé à des considérations d'ordre juridique sur la préparation de l'organisation constitutionnelle de l'Allemagne de l'Ouest. Il précisa toutefois que, sous la domination des occupants, les parlementaires de Bonn ne peuvent envisager de donner à l'Allemagne autre chose qu'une sorte de statut administratif provisoire, l'établissement d'une constitution ne pouvant intervenir que pour un État libre. Il ajouta en outre que l'État de l'Allemagne occidentale ne doit pas être créé comme territoire séparé, «car, dit-il, nous ne reconnaissons pas le rideau de fer comme une institution permanente».

Si les déclarations du ministre socialiste wurtembergeois restèrent très modérées, il n'en fut pas de même de celles prononcées par le Dr Adenauer, dont l'exposé parut, à de nombreuses reprises, être marqué de vifs ressentiments à l'égard des Alliés.

Après avoir nettement indiqué qu'en mai 1945, la Wehrmacht seule capitula sans conditions et non le peuple allemand, le Président du Conseil parlementaire reprocha aux Alliés d'avoir commis des erreurs nombreuses depuis qu'ils décrétèrent, le 5 juin 1945, «jour funeste pour l'histoire de l'Europe», la séparation de l'Allemagne en zones. Il regretta notamment que les pouvoirs gouvernementaux n'aient pas été transférés à des autorités allemandes peu de temps après la défaite.

Poussant plus loin son analyse de la situation de l'Allemagne, le Dr Adenauer, après avoir indiqué combien âpre fut la lutte entre les partis politiques allemands dès leur réapparition un an après la fin de la guerre, fit le procès des démontages d'usines, qui, pour écarter la con-

[1] Note manuscrite: «*C[ommuniqu]er Londres, Baden*».

currence allemande, sont appliqués dans bien d'autres domaines que ceux de l'industrie des armements. Il s'éleva contre le «vol pur et simple» commis par les Alliés à l'égard des détenteurs de brevets et fit allusion au manque de liberté dont souffre la presse allemande.

Examinant ensuite les problèmes biologiques et démographiques, le chef de la CDU de la zone britannique rappela que six millions d'Allemands ont disparu sans laisser de traces et signala les développements pris par la tuberculose et les maladies vénériennes parmi une population qui souffre, par ailleurs, d'une grave pénurie de logements. Il poursuivit en déclarant qu'en dépit de ces conditions matérielles et morales très fâcheuses, il ne croyait pas à l'établissement par les voies légales d'un régime communiste.

Dans sa conclusion, il tint à indiquer que, si le national-socialisme hitlérien est bien mort en Allemagne, une autre forme de sentiment national s'affirme, par contre, fortement et se traduit par le désir, que lui-même partage, de voir bientôt naître un gouvernement central allemand, étant entendu que Berlin ne serait pas abandonnée et que la ligne Oder-Neisse ne serait pas reconnue. Comme pour atténuer le sens de certaines de ses déclarations, l'orateur termina son exposé en assurant son auditoire de la popularité dont jouit en Allemagne l'idée d'une fédération européenne.

Depuis cette conférence de mercredi, le Dr Adenauer, ayant appris les réactions qu'elle a provoquées, notamment en Grande-Bretagne, a cherché à en diminuer la portée ou même à nier certaines des paroles qui ont été reproduites dans la presse et qu'il attribue à l'imagination des agences.

Ce moyen de défense est bien faible et s'effondre rapidement devant les confirmations de l'Agence télégraphique suisse, dont le collaborateur ayant assisté à la réunion est, m'a-t-on affirmé, excellent sténographe connaissant parfaitement l'allemand. Les phrases incriminées et démenties par le Président du Conseil parlementaire ont d'ailleurs été immédiatement relevées par les rares journalistes conviés à la conférence, dont les comptes rendus directs n'ont pu être influencés par l'Agence télégraphique suisse.

Si la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* se contente de dire qu'«Adenauer a fait à Berne un pas de clerc», d'autres journaux examinent plus à fond les paroles qu'il prononça au sujet de la capitulation. Les feuilles socialistes, comme les organes conservateurs, s'étonnent de la maladresse dont a fait preuve l'orateur en prenant une telle position. Quant au *Bund* et aux *Basler Nachrichten*, ils vont jusqu'à faire un exposé juridique du problème de la capitulation pour prouver l'inexactitude de la situation dépeinte par Adenauer dans le but de créer, comme en 1918, une légende du «coup de poignard dans le dos». La feuille officieuse bernoise ajoute qu'on ne fera d'ailleurs croire à personne que seule l'armée allemande capitula en 1945, puisque, dès 1933, la grande majorité de la population avait déjà moralement capitulé en remettant son sort entre les mains d'Hitler et de ses collaborateurs civils et militaires.

Partant de cette même constatation, le même journal déclare, en terminant, que les allusions de l'orateur à l'absence de liberté de la presse sont risibles, puisque, chaque jour, il est possible de constater que les journalistes allemands actuels, surtout en zones britannique et américaine, donnent plus facilement libre cours à leur esprit critique, malgré la présence des occupants, que du temps de Goebbels.

De nombreux journaux regrettent que le Dr Adenauer ait, par quelques phrases malheureuses, gâché l'impression générale favorable qu'auraient pu donner aux parlementaires suisses son discours et celui du Dr Schmid, et la *Tribune de Lausanne* se demande même si, en faisant bloc pour une Allemagne unifiée et unitaire contre une Allemagne fédérative telle qu'elle est recommandée par les puissances occidentales, Adenauer et consorts ne préparent pas le retour à la formule hitlérienne: «Un peuple, une armée, un Führer».

(Direction d'Europe, Suisse, volume 21)

174

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1362. *Washington, 28 mars 1949.*

Les limites géographiques assignées au Pacte de l'Atlantique ont pu éveiller, dans certains milieux, la crainte que les États-Unis tendraient à se désintéresser de la sécurité de territoires situés hors de la zone du traité, à proximité de la Russie soviétique ou d'États sous l'influence de Moscou.

Aussi, les dirigeants américains ont-ils cru nécessaire, au cours des dernières semaines, de multiplier les déclarations visant à souligner l'importance que les États-Unis continuent à attacher au maintien du statu quo dans le Proche-Orient.

C'est ainsi que dans son allocution radiodiffusée du 18 mars, M. Dean Acheson a été amené à préciser notamment: «Dans l'état resserré dans lequel se trouve le monde actuel, la sécurité des États-Unis ne peut se définir en termes de limites territoriales et de frontières. Une menace sérieuse à la paix internationale et à la sécurité, où qu'elle se manifeste, intéresse directement ce pays. Notre politique est donc d'aider les peuples libres à maintenir leur intégrité et leur indépendance, non seulement en Europe occidentale ou dans les Amériques, mais partout où l'aide que nous sommes en mesure de fournir est susceptible de produire le résultat escompté. Notre action en vue de préserver l'intégrité territoriale et l'indé-

[1] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences et communiquée aux directions d'Europe, d'Afrique-Levant et d'Asie-Océanie.

pendance de la Grèce, de la Turquie et de l'Iran est l'expression de cette détermination. L'intérêt que nous portons à la sécurité de ces pays s'est clairement manifesté et nous comptons poursuivre cette politique».

De même, dans sa conférence de presse du 23 mars, le Secrétaire d'État est revenu sur la même question. «Pendant les séances de rédaction du Pacte, nous avons songé à la possibilité que l'expression de notre intérêt pour la sécurité des pays de la région de l'Atlantique-Nord pourrait être interprétée de manière erronée comme impliquant un relâchement de notre intérêt pour la sécurité de pays situés dans d'autres régions, en particulier, dans le Proche ou le Moyen-Orient» et M. Dean Acheson de nouveau a cité à ce propos la Grèce, la Turquie et l'Iran.

Touchant plus particulièrement la Grèce, l'ouverture à Athènes de la semaine «Travail et Victoire» a été l'occasion de déclarations «d'encouragement» de la part du Président et du Secrétaire d'État.

«J'ai été vivement impressionné, a dit M. Truman, des manifestations en Grèce pour "Travail et Victoire". Celles-ci démontrent la volonté unie du peuple grec de travailler et de combattre en vue de préserver leur antique héritage démocratique, ainsi que leur indépendance fièrement proclamée, il y a 28 ans aujourd'hui».

«J'ai été touché par l'expression du témoignage de la gratitude de la Grèce pour l'aide américaine et par la détermination de la population grecque d'utiliser au mieux les secours que leur fournissent leurs amis américains, ainsi que leurs autres amis. L'héroïsme hellénique déployé au cours de la guerre d'indépendance comme pendant les deux conflits mondiaux appelle l'admiration des Américains. En ce jour anniversaire de l'indépendance grecque, l'affirmation renouvelée de la résistance hellénique à une nouvelle menace étrangère est un nouvel exemple de courage en face de l'adversité. En dépit des ravages continus effectués par des rebelles inspirés par l'étranger, le peuple grec demeure résolu à reconstruire son pays selon ses propres dessins, dans la liberté et dans la paix. Telle est la signification du mouvement «Travail et Victoire». L'esprit du peuple hellène et les récents succès de l'armée grecque confirment la conviction que la nouvelle poussée totalitaire sera contenue, quelles que soient les difficultés que recèle l'avenir. Le peuple américain est fier du rôle qu'il joue dans la sauvegarde de l'indépendance grecque, comme dans le maintien de la paix mondiale, grâce à la mise en œuvre du programme d'aide à la Grèce».

De son côté, M. Dean Acheson a tenu à réaffirmer «la solidarité du gouvernement et du peuple américains avec le peuple hellène dans sa lutte pour l'indépendance». «La Grèce qui a donné au monde la démocratie a aussi été le lieu où l'histoire a marqué les premières tentatives pour donner une expression légale à la solidarité internationale en vue de maintenir la paix. Tel était le but de la ligue amphictyonique fondée par les cités indépendantes de la Grèce antique, cinq cents ans avant Jésus-Christ. Aujourd'hui, la Grèce est de nouveau le terrain

d'essai d'une nouvelle organisation : celle des Nations unies, établie pour fournir un moyen de règlement pacifique des conflits. En étendant son aide à la Grèce à l'heure présente, le peuple américain ne cherche pas seulement à se comporter en bon voisin, mais à mettre en application la détermination de voir fonctionner les principes de l'organisation collective de la paix qui ont puisé leur inspiration dans la ligue amphictyonique».

Faisant écho à ces propos officiels, les journaux ont développé des thèmes similaires. C'est ainsi que le *New York Times* du 24 mars écrit : «La première proclamation de la politique américaine tendant à aider les peuples libres à maintenir leur indépendance a été faite, il y a deux ans, quand le président Truman a annoncé l'élaboration d'un programme d'aide à la Grèce. C'est cette déclaration qui a donné naissance au Pacte de l'Atlantique – la doctrine Truman est la semence de laquelle sont logiquement sortis le plan Marshall et le nouveau système collectif de défense. Il semble, dans ces conditions, inconcevable que le Traité atlantique implique un relâchement de notre intérêt dans la sécurité des pays situés en dehors de la communauté atlantique».

Le même éditorial n'écarte pas *a priori* la possibilité d'organiser «un système subsidiaire de défense» en Méditerranée orientale, lorsque les pays arabes auront composé leurs différends avec Israël.

Ces diverses manifestations témoignent assez clairement de la préoccupation des milieux politiques américains que la signature du Pacte atlantique provoque un fléchissement de la volonté de résistance des gouvernements d'Athènes, d'Ankara et de Téhéran et incline ces capitales vers une politique de neutralité.

(Direction d'Asie-Océanie, Iran, volume 36)

175

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n°s 1309-1311. *Londres, 29 mars 1949, 22 h. 30.*

Réservé.

Je me réfère à mon télégramme n°s 1294 – 95. Réservé – Europe[2].

La réunion d'aujourd'hui à laquelle M. Paris me représentait, a permis de terminer l'examen du projet. Le comité de rédaction se mettra au travail jeudi.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Document non reproduit.

Il a été généralement convenu que l'intervention éventuelle à l'assemblée consultative d'un ou de plusieurs membres du comité des ministres n'était pas interdite par le projet et qu'il appartiendrait au comité d'estimer si dans certains cas une telle intervention serait éventuellement désirable. Le comité de rédaction a néanmoins été chargé de préparer une formule qui exprimerait cette idée.

À cette occasion, la question de la désignation de ministres comme membres des délégations à l'assemblée a été évoquée.

M. Paris a indiqué qu'il paraissait préférable que les gouvernements fussent d'accord pour s'interdire d'user de cette faculté qui serait contraire à l'esprit, sinon à la lettre, du projet. Ce point de vue a été généralement admis. La question sera reprise toutefois au cours de la réunion des ministres. Une clause d'accession sera inscrite dans la Charte. La conférence a été d'accord pour estimer que l'admission de nouveaux membres devait être une prérogative exclusive du comité des ministres.

Je vous serais reconnaissant de me faire savoir si le comité devrait se prononcer à ce sujet à l'unanimité ou à la majorité des deux tiers. L'opinion est divisée sur ce point.

Il a été convenu que le § 10 serait rédigé comme suit: «Cependant l'Assemblée ne devra en aucun cas discuter de questions intéressant la défense nationale. L'assemblée devra en outre avoir soin d'éviter de faire des recommandations contraires aux décisions d'autres organisations européennes et notamment de l'OECE[1], dont les pays représentés à l'assemblée font partie». Cette rédaction libérale qui doit servir de base aux travaux du comité de rédaction a été adoptée à la requête expresse des pays nouvellement invités[2].

(Direction d'Europe, Généralités, volume 13)

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

[2] Massigli précisait ensuite que M. Beckett proposera au comité de rédaction une clause aux termes de laquelle certains pays pourraient avoir une représentation à l'Assemblée sans avoir de délégué au comité des Ministres. Cela permettrait à la Sarre de recevoir le même traitement que les autres zones d'occupation occidentale. Il conseillait également de soutenir la règle de la majorité des 2/3 au lieu de celle de l'unanimité afin de conserver une plus grande liberté de manœuvre (télégramme nos 1312-1313 du 29 mars 1949 de Londres, non reproduit).

176

M. Clappier, Directeur du Cabinet du Ministre,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 29 mars 1949.*

Voici un aide-mémoire réuni par le Turc à M. Paris, un projet d'aide-mémoire en réponse et les commentaires à faire verbalement. Ces commentaires pourraient d'ailleurs (à l'exclusion du 1er) servir aussi pour le Grec.

Est-ce que la position ainsi définie rencontre votre approbation[1] ?

(Direction d'Europe, Généralités, volume 13)

Annexe n° 1

Aide-Mémoire de l'Ambassade de Turquie à Paris

Mémo. *Paris, 25 mars 1949.*

Le Traité de l'Atlantique-Nord, quoique pleinement apprécié par le gouvernement turc en ce qui concerne les buts qu'il poursuit, n'a pas manqué de causer une certaine déception dans l'opinion publique turque. Cette déception qui ne cesse de se manifester depuis la publication du Traité, provient surtout de la discrimination que cet acte comporte au sujet des pays de l'Europe.

D'autre part, la décision prise à Londres au mois de janvier dernier en vue de constituer une Union européenne englobant, du moins dans ses débuts, seulement certains pays de l'Ouest européen, ne peut qu'aggraver l'atmosphère créée en Turquie par l'exclusion de ce pays du Traité de l'Atlantique-Nord. En effet, rien ne peut justifier l'exclusion de la Turquie d'une organisation ayant pour but de renforcer la solidarité et la coopération entre les pays d'Europe. Bien au contraire, l'absence d'un pays comme la Turquie qui a toujours été partisane d'une telle collaboration des pays européens, ne peut que nuire à l'esprit même d'une coopération entre les pays libres de ce continent.

Le ministre des Affaires étrangères de Turquie a été très heureux de constater lors de son dernier séjour à Paris la parfaite concordance sur cette question entre autres,

[1] Schuman avait écrit sous ce texte le commentaire suivant : «*J'estime que le Conseil des ministres du Conseil de l'E[urope] pourrait lui aussi prendre une initiative ; il n'y a pas que l'Assemblée* ». Le Département décide de ne pas accepter pour l'instant la participation grecque ou turque à la conférence de préparation du Conseil de l'Europe (télégramme nos 1557-1559 du 30 mars 1949 de Paris, non reproduit). Apparemment, les représentants à cette conférence étaient divisés sur cette question (télégramme nos 1341-1344 du 31 mars 1949 de Londres, non reproduit). La commission permanente décida finalement de proposer que la décision soit prise sur ce sujet à la réunion des Ministres. Cela aura l'avantage de permettre de faire aux Grecs et aux Turcs une réponse dont ils ne pourront pas prendre ombrage (télégramme n° 1406 du 6 avril 1949 de Londres, non reproduit).

du point de vue du gouvernement français avec celui du gouvernement turc. Monsieur le Président Robert Schuman, lors de son entretien avec Monsieur Sadak, avait approuvé le point de vue du gouvernement turc et promis de l'appuyer en temps opportun. Le gouvernement turc estime qu'il devrait participer dès le début aux travaux préparatoires en vue de la création d'une Union européenne.

Le Chargé d'affaires de Turquie est chargé par son gouvernement de solliciter l'amical appui du gouvernement français à ce sujet.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 13)

Annexe n° 2

Aide-mémoire remis au Chargé d'affaires de Turquie[1]

Mémo. *Paris, 28 mars 1949.*

La question de la participation de la Turquie au Conseil de l'Europe retient toute l'attention du gouvernement français. Cet organisme nouveau de coopération européenne ne saurait en effet se priver de la collaboration d'aucune nation démocratique de l'Europe. Le gouvernement turc peut donc être assuré que l'appui amical du gouvernement français ne lui fera pas défaut en cette affaire.

Le gouvernement français n'est pas toutefois en mesure de suggérer dès maintenant qu'une délégation turque prenne part à la conférence chargée de la préparation du texte constitutif du Conseil de l'Europe. L'organisation de cette conférence a été arrêtée lors de la dernière réunion du Conseil consultatif des pays signataires du Traité de Bruxelles, et il ne serait pas possible, au stade actuel, de la modifier.

Toute invitation supposerait, d'ailleurs, l'accord unanime des gouvernements adhérents[2].

(Direction d'Europe, Généralités, volume 13)

Annexe n° 3

Note sur les commentaires à faire lors de la remise de l'Aide-mémoire à la Turquie

N.

Il conviendrait, en remettant cet aide-mémoire à l'ambassadeur de Turquie, de lui faire part de considérations qu'il est difficile de lui donner par écrit.

1) Le gouvernement turc doit comprendre qu'il ne serait pas possible de le convier au Conseil de l'Europe sans y convier en même temps le gouvernement grec. Il serait extrêmement fâcheux qu'au cours de sa première session, l'assemblée fût saisie, sur l'initiative d'un député grec, de la situation aux frontières grecques et, d'une manière

[1] Cette précision a été ajoutée à la main par P[ierre de] L[eusse].

[2] Cette dernière phrase a été ajoutée au brouillon par Schuman.

générale, de tout le problème balkanique. Sans doute, le Comité des ministres aurait pouvoir d'empêcher que la question dont il s'agit fût inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée, mais ce serait un assez mauvais départ pour le Comité des ministres d'être placé dans le cas d'avoir à refuser une demande grecque de ce genre et de réaliser l'unanimité contre cette demande.

2) Il est entendu que les questions militaires sont hors de la compétence du Conseil de l'Europe, mais il n'en reste pas moins que l'admission simultanée de la Turquie, de la Grèce et des pays scandinaves à cette organisation donnerait facilement à la Russie l'impression d'un encerclement politique, et imprimerait dès le début au Conseil une orientation telle que l'opinion publique y verrait volontiers une réplique, en sens inverse, du Kominform.

On peut même se demander si la Suède accepterait de donner sa participation au Conseil de l'Europe dans cette éventualité.

3) Dans ces conditions, le gouvernement turc devrait attendre que la question fût posée au Conseil européen. En tout cas, il est facile de la faire poser. Une motion adoptée par l'Assemblée dans le sens que souhaite la Turquie ne présenterait pas les mêmes inconvénients qu'une décision des gouvernements tendant à admettre dès maintenant ce pays au Conseil de l'Europe. Il va de soi que si cette motion était votée, le gouvernement français la favoriserait de tout son pouvoir.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 13)

177

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N. *Paris, 30 mars 1949.*

Metric.

1) Le Pacte atlantique est un pacte de défense collective contre toute agression, en particulier contre une agression soviétique. Il a pour objet :

a) en affirmant solennellement la solidarité des nations atlantiques de prévenir l'agresseur éventuel et par conséquent de réduire le risque d'une agression ;
b) d'organiser la défense collective des nations signataires.

2) Le caractère défensif du pacte doit être en toute occasion affirmé et renforcé. Le gouvernement français entend veiller à ce qu'il conserve complètement ce caractère et à ce que celui-ci soit aussi évident que possible. Tout ce qui dans l'application du pacte pourrait apparaître aux yeux des États non parties au pacte, comme une provocation ou une menace doit être soigneusement évité.

S'il en était autrement, le Pacte comporterait pour nous des risques immédiats dépassant de beaucoup les avantages qu'il peut nous apporter.

3) Dans cet esprit sont à écarter complètement :

a) l'extension aux pays méditerranéens situés à l'est de l'Italie soit du pacte lui-même, soit de garanties qui, paraissant un prolongement du pacte, pourraient être interprétées comme décrivant sur la carte un encerclement de la Russie ;

b) toute installation de nouvelles bases américaines dans les pays européens qui participent au pacte ;

c) tout accord quelconque tendant à établir dans les pays européens participant au Pacte des installations destinées à l'aviation de bombardement stratégique.

4) En adhérant au Pacte atlantique, la France espère accroître sa sécurité. Elle est en droit de le demander en raison de sa situation particulièrement exposée. « Accroître sa sécurité » a pour elle une signification bien précise : c'est empêcher l'invasion de son territoire. Une occupation soviétique serait un péril mortel, et par ses conséquences internes, et par ses effets ultérieurs si la guerre reprenait sur son sol.

L'objectif est donc simple : il s'agit d'organiser une défense efficace du territoire français, et d'une manière plus large, de l'Europe occidentale, la bataille du Rhin (ou de l'Elbe) devant être pour nous, quelle que soit l'issue finale de la guerre, la bataille décisive.

5) La défense de l'Europe occidentale, pour la France d'intérêt vital, est pour ses alliés principaux d'un intérêt essentiel. L'occupation de ces territoires donnerait à l'adversaire des positions stratégiques très fortes. Elle lui fournirait une industrie de remplacement non soumise à la menace du bombardement atomique. Elle pourrait mettre à sa disposition les techniciens qui précisément lui manquent. Enfin elle risque de prolonger indéfiniment une guerre.

6) L'organisation de la défense de l'Europe suppose d'une part la volonté d'assurer cette défense, et l'établissement en conséquence des plans stratégiques communs, d'autre part la mise en œuvre des moyens nécessaires.

7) Nous ne connaissons pas les conceptions stratégiques américaines, et sans doute ne sont-elles pas encore définitivement fixées. Il est probable cependant que l'état-major de Washington est sceptique quant aux possibilités d'une défense européenne efficace. Quant aux Britanniques, ils ont toujours donné l'impression de considérer la bataille du continent comme une simple bataille d'avant-garde.

La signature du Pacte atlantique par elle-même ne changera pas ces conceptions. Mais elle donne à la France l'occasion et le droit de soulever la question, et c'est sa dernière chance avant que le plan stratégique américain soit fixé, et que les conséquences en soient tirées sur le plan du réarmement.

8) Quant aux moyens de défense, ils sont à trouver et en Europe même et aux États-Unis. Cela suppose que les pays européens, la France en particulier, consentent dans les prochaines années un gros effort pour développer leur défense. Une aide américaine massive est nécessaire à cet effet, mais n'est pas suffisante.

Du côté des États-Unis, l'effort doit être double. Il faut en premier lieu qu'ils apportent cette aide massive. Les premières indications données montrent que la nécessité en est comprise. Mais pour ne pas demeurer symbolique, l'aide devra se poursuivre sur plusieurs années et se développer. En particulier les armées européennes ont besoin non de surplus, mais de matériel neuf.

En second lieu, dans leurs prévisions stratégiques, les États-Unis doivent affecter à la défense de l'Europe une part de leurs forces et moyens propres, dès l'origine, ce qui d'ailleurs les amènerait sans doute à assumer le commandement suprême.

9) Il serait vain de demander maintenant au gouvernement des États-Unis des assurances précises au sujet de la défense de l'Europe occidentale, assurances qu'au surplus les moyens existants ne permettent pas de donner.

Mais il faut que Washington (et Londres à sa suite) accepte que la défense de l'Europe soit le premier objectif des plans stratégiques à établir en commun. Il faut qu'en conséquence les pays européens et les États-Unis prennent l'engagement réciproque de consentir, sous les réserves mentionnées aux paragraphes 2 et 3, tous les efforts nécessaires pour organiser cette défense.

10) Sur un point capital, qui est celui de l'organisation à prévoir en fonction du Pacte atlantique, une solution concrète pourrait être envisagée dans les conditions suivantes:

a) Dans le cadre même du pacte,
- un comité des ministres de la Défense de tous les États signataires, assisté d'un comité de chefs militaires serait chargé d'établir les directives générales d'action.
- un état-major restreint, comportant seulement les représentants des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne (éventuellement du Canada) serait distinct du comité militaire permanent de Londres. Cet état-major, qui devrait avoir son siège ailleurs qu'en Angleterre et serait placé sous autorité américaine, recevrait essentiellement des attributions stratégiques d'exécution. Il aurait à préparer les plans d'action commune, les soumettrait à l'approbation des ministres de la Défense et constituerait, en cas d'hostilités, l'organe d'exécution militaire des gouvernements associés.

b) Les divers comités de Londres continueraient à jouer essentiellement le rôle d'un «état-major de l'armée fédérale» de l'Union

occidentale, avec ses attributions d'organisation générale et de réarmement commun.

c) En raison des responsabilités qui incombent à la France sur le continent européen et de l'effort de défense que ses nouvelles alliances l'amènent à faire, une mission française peu nombreuse serait établie à Washington. Elle y entretiendrait avec les états-majors américains les rapports permanents qui faciliteraient l'harmonisation des vues militaires des deux pays sur l'organisation générale de leur défense. Cette mission serait en outre associée par le haut-commandement de l'armée des États-Unis aux délibérations stratégiques concernant la zone de garantie du Pacte.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 13)

178

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1313-1319. *Washington, 31 mars 1949, 21 h. 37.*

Réservé. (*Reçu* : le 1er, 7 h. 30)

D'une conversation que j'ai eue ce matin avec le conseiller du Département d'État ressortent, en ce qui concerne les conversations de Washington sur l'Allemagne, les indications suivantes :

1) Le Secrétaire d'État qui a longuement étudié ces derniers temps le problème allemand avec ses experts est très désireux de voir les deux alliés de l'Ouest adopter et suivre une politique d'ensemble. Il partage l'opinion, qui m'avait été déjà exprimée, que l'activité des trois gouvernements et des autorités d'occupation s'est trop dispersée, au cours des dernières années, sur des questions particulières, si importantes que puissent être certaines d'entre elles, et que le moment est venu de définir les objectifs qu'on se propose d'atteindre. Il ne s'agit pas d'aboutir à des textes mais de s'accorder sur une conception commune. Certains problèmes particuliers actuellement en suspens pourraient être abordés après les discussions de politique générale.

2) En parlant d'arrêter une section commune, le gouvernement américain songe avant tout à un accord sur l'organisation de l'Allemagne occidentale. La possibilité d'assurer l'unité allemande a été maintenue théoriquement pendant que en fait se poursuivait une politique fondée

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

sur la division du pays. M. Bohlen a remarqué à ce propos que la division de l'Allemagne allait de pair avec la division de l'Europe. Aussi longtemps que le continent demeure coupé en deux le rétablissement de l'unité allemande est inconcevable. L'équilibre européen ne peut être assuré sans qu'y participent les voisins orientaux de l'Allemagne qui sont inféodés à l'URSS. Dans les conditions présentes, l'unité de ce pays rendrait impossible son intégration dans l'Europe de l'Ouest.

Répondant à une question que je lui posais, le conseiller du Département d'État a indiqué qu'à propos du problème de Berlin par exemple, la question d'un conseil des quatre ministres des Affaires étrangères pourrait se poser de nouveau. Mais si l'éventualité d'une entente à quatre n'est pas écartée en principe, il n'est pas certain que l'administration américaine n'envisage, pour une période de longueur indéterminée, une politique fondée sur la division de l'Allemagne et sur celle de l'Europe.

Les projets de *modus vivendi* avec l'URSS sur le (...)[1] d'une zone neutre entre l'Est et l'Ouest, qui n'avaient d'ailleurs jamais été officiellement pris en considération, sont définitivement abandonnés. Si un *modus vivendi* s'avère possible il se fera dans d'autres conditions, les deux groupes en présence reconnaissant et acceptant la situation qui existe de part et d'autre de la ligne de démarcation qui coupe le continent.

3) Au sujet du problème de Berlin, il paraît au Département d'État que l'URSS souffre davantage du blocus qu'elle ne l'avait prévu. L'absence de réactions contre la décision de l'Ouest en matière monétaire et surtout le fait que les Soviets ont annoncé qu'ils ne prendraient pas de contre-mesures, sont interprétés comme une indication que Moscou ne veut pas aggraver la situation. On ne considère pas comme impossible que l'URSS se propose de concentrer ses efforts sur la zone où elle a une position dominante, y compris l'Allemagne orientale et que sa principale préoccupation au cours des mois qui viennent soit d'essayer de faire rentrer la Yougoslavie dans l'obédience bolchevique. Monsieur Bohlen paraît estimer qu'un règlement de l'affaire de Berlin n'est pas dans ces conditions possible. Mais comme il est difficile d'imaginer qu'on puisse en revenir simplement à la situation qui existait avant le blocus soviétique et qu'aucune autre formule ne semble pour le moment du moins être envisagée ici, il reste que le gouvernement américain paraît au cours des conversations qui vont s'engager vouloir avant tout rechercher un accord de principe aussi complet que possible avec ses partenaires, sur l'Allemagne occidentale et procéder à l'étude des mesures d'application du Pacte de l'Atlantique nord.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

[1] Lacune de déchiffrement.

179

Note conjointe des Directions du Secrétariat des Conférences et d'Afrique-Levant pour le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères

Assistance technique aux pays insuffisamment développés au cours de la session du Conseil de tutelle de février-mars 1949

N. *Paris, 31 mars 1949.*

Strictement personnelle.

Dans le quatrième point de son discours du 20 janvier dernier, le président Truman appelle les pays industrialisés à faire bénéficier les régions arriérées du globe des progrès accomplis par eux dans les domaines scientifique et industriel et à mettre à la disposition de ces régions le bénéfice de leurs connaissances techniques, par l'entremise de l'Organisation des Nations unies et des institutions spécialisées.

Au cours de sa huitième session, le Conseil économique et social a étudié les moyens de mettre en pratique les principes énoncés par le président Truman ; il a d'une part, sur l'initiative du Chili, adopté une résolution très générale invitant le Secrétaire général à étudier, d'accord avec les institutions spécialisées, le problème d'ensemble du développement économique des régions sous-développées. Il a d'autre part, sur la proposition de la délégation des États-Unis, demandé au Secrétaire général de préparer, pour la prochaine session du Conseil, de concert avec les institutions spécialisées, un programme détaillé « concernant l'extension de la collaboration en matière d'assistance technique en vue du développement économique, par l'entremise de l'Organisation des Nations unies et de ses institutions spécialisées, en prenant en considération les questions d'ordre social qui conditionnent directement le développement économique ». Dans la discussion, il a été entendu que le terme « social » englobait également les domaines culturel et sanitaire.

Il s'agit donc, au début tout au moins, d'assistance essentiellement technique qui sera assurée aux pays qui en feront la demande par l'entremise des organes des Nations unies (notamment par le Conseil économique et social) et des diverses institutions spécialisées, telles que l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'organisation mondiale de la santé, l'UNESCO, etc.

Notre pays est assuré de retirer un double bénéfice d'une telle action :

1) en se faisant accorder l'appui qui pourrait lui être nécessaire pour la mise en valeur plus complète de son empire ;

2) en offrant aux pays arriérés le concours de ses techniciens, de ses laboratoires et de ses établissements industriels.

Il résulte de ce qui précède que cette action se manifestera dans un double sens : 1) aide de la métropole à l'étranger ; 2) aide de l'étranger à la métropole et aux territoires africains, asiatiques et américains qu'elle administre.

L'établissement de ce programme exigera le concours de nombreuses administrations : les ministères de l'Économie nationale, du Travail, de l'Agriculture, de la Santé publique, des Travaux publics, de l'Éducation nationale, de la France d'outre-mer, de l'Intérieur même en ce qui concerne les départements extra-métropolitains, seront appelés à y participer. De même, presque tous les services du Département (Direction générale des Affaires économiques, relations culturelles, accords techniques, directions d'Afrique, d'Amérique et d'Asie) devront donner leur avis et exprimer leurs vues sur le contenu de ce programme et les moyens de le mettre en œuvre aussi complètement que possible sans risquer de compromettre notre position de puissance coloniale.

Les résultats de la vaste enquête que nécessitera ce travail devront obligatoirement aboutir au Département qui réunira les divers éléments, les coordonnera, fera disparaître les divergences qui pourraient se faire jour entre ses différentes parties et les présentera sous forme de propositions précises et concrètes devant les Nations unies le jour où le programme entrera dans sa phase de réalisation.

Le Secrétariat des Conférences paraît bien être, parmi les services du Département, le plus qualifié pour entreprendre cette dernière tâche : il a suivi, depuis l'origine, les travaux des Nations unies : il est en relations constantes avec toutes les institutions spécialisées ; ses membres participent à la plupart des conférences internationales et c'est lui qui reçoit et diffuse les demandes d'informations émanant des organismes internationaux comme il centralise et achemine les réponses données par les diverses administrations françaises. Il se trouve donc le mieux placé pour coordonner notre action dans les différentes institutions spécialisées. Son rôle est en effet essentiellement un rôle d'harmonisation et de synthèse, conformément aux fins pour lesquelles il a été créé.

Il appartient aux directions géographiques de recommander, en ce qui concerne les continents dont elles traitent les affaires, les mesures à prendre en vertu de la politique générale du gouvernement et veiller à leur application par les directions techniques (direction générale des Affaires économiques, direction générale des relations culturelles, etc.)

Parmi les directions géographiques, la direction d'Afrique est plus directement intéressée par ces questions : en effet, l'Afrique se trouve administrée, pour la majeure partie de son territoire, par des pays de l'Europe occidentale ; ce continent comprend, pour près de 9/10e de sa superficie, des territoires non autonomes ou sous tutelle ; c'est en Afrique que se trouvent la plus grande partie des terres d'outre-mer de l'Union française et des territoires coloniaux britanniques, ainsi que la totalité des possessions coloniales belges et portugaises.

C'est, d'autre part, en raison des intérêts communs des pays possessionnés en Afrique que la politique coloniale de Paris, de Londres et de Bruxelles est orientée depuis 1945 vers une coopération qui s'est étendue naturellement aux rapports franco-anglo-belges au sein des organisations internationales et qui ne peut que se développer en raison de l'évolution sociale et de l'éveil politique et économique que connaissent depuis cinq ans ces territoires.

Dans ces conditions, il importe que la direction d'Afrique, tout en conservant le contact étroit qu'elle a toujours entretenu avec les diverses sections du Secrétariat des Conférences, continue d'avoir, comme par le passé, des rapports directs avec nos postes à l'étranger pour toutes les questions qui sont de la compétence politique spéciale, et qu'aucune mesure d'exécution ne soit prise, en ce qui concerne plus particulièrement le «quatrième point» Truman, sans qu'elle soit préalablement consultée. Bien entendu, la direction d'Afrique-Levant ne manquera pas, de son côté, de communiquer aux autres directions les informations reçues ou les instructions envoyées, toutes les fois que celles-ci seront susceptibles de les intéresser.

Le Secrétariat des Conférences et la Direction d'Afrique-Levant, en ce qui les concerne, proposent donc d'un commun accord:

1) que le premier soit chargé:
   a) de centraliser toutes les demandes et informations provenant des organes des Nations unies et des institutions spécialisées concernant la mise en œuvre sous ses divers aspects (économique, social, culturel, sanitaire, etc...) du quatrième point du discours du président Truman et de les acheminer sur les différents services et ministères intéressés;
   b) de centraliser les résultats des études effectuées par ces derniers et leurs propositions en vue de leur transmission aux Nations unies et aux institutions spécialisées;

2) que la seconde, en ce qui concerne nos territoires d'Afrique qui sont les plus intéressés à l'application du programme de M. Truman, conserve, dans le cadre précédemment indiqué, la liberté d'action nécessaire, notamment pour développer la collaboration anglo-franco-belge entreprise depuis 1945.

Ces propositions ne préjugent point le règlement d'une autre question qui pourrait se poser prochainement – celle de la création d'un bureau unique où seraient centralisées toutes les questions coloniales – et qui devrait alors faire l'objet d'une discussion entre les services intéressés.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 56)

180

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR M. BAEYENS

Rapport de M. Roux

N. *Paris, 31 mars 1949.*

Le rapport présenté par M. Roux au retour de sa mission dans le Sud-Est asiatique peut être considéré comme constituant une analyse objective de la situation dans cette partie du monde. Il contient des suggestions utiles pour le gouvernement.

De petites critiques de détails peuvent être faites à ce rapport.

1) Contrairement à l'assertion de M. Roux, il n'existe pas dans le Sud-Est asiatique de prolétariat blanc.

2) Il est peu probable que l'opinion américaine soit préoccupée du statut de nos établissements aux Indes.

Une attitude libérale de notre part sur cette question ne serait pas, en conséquence, de nature à influer sur notre position en Asie vis-à-vis de l'opinion américaine.

Les idées fondamentales du rapport de M. Roux peuvent se résumer dans la notion qu'il a rapportée d'une solidarité de la position des puissances européennes dans le Sud-Est asiatique et la constatation du fait qu'il était impossible à celles-ci de mener à bien leur politique si elles ne tenaient pas compte de l'action des autres pays européens dans les territoires voisins.

M. Roux estime que pour obtenir une issue heureuse dans l'actuelle affaire d'Indochine, il est indispensable que la France définisse nettement sa position et se tienne à la ligne de conduite politique qu'elle aura adoptée.

Si la première des idées de M. Roux ne peut être mise en œuvre que progressivement en raison des réticences des différentes puissances «coloniales» à accorder leur politique, la deuxième devrait être exploitée par le gouvernement français.

La suggestion de M. Roux de voir la politique de la France définie d'une façon claire, devrait, si elle était adoptée, conduire le gouvernement à rétablir le comité interministériel de l'Indochine qui pourrait seul être qualifié pour élaborer et poursuivre une politique cohérente en Extrême-Orient. Le Comité interministériel devrait disposer d'un Secrétaire général ayant éventuellement le rang de Secrétaire d'État ce qui augmenterait son autorité.

La reconstitution de cet organisme permettrait également de soustraire les affaires d'Indochine de la compétence du ministère de la France d'outre-mer.

La création d'un Haut-Commissaire français pour le Sud-Est asiatique, dont le rôle serait purement politique serait éminemment souhaitable. L'institution d'une telle mission ne peut en fait être conçue que si son titulaire échappe à la fois aux suggestions directes des deux ministères de la France d'outre-mer et des Affaires étrangères pour ne relever que du gouvernement.

Le poste, en raison des compétences qu'il requiert, devrait être tenu par un agent du Département ayant la dignité d'ambassadeur.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 56)

ANNEXE

NOTE DE M. ROUX À M. QUEUILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL

N. *Entre Singapour et Londres, 14-16 mars 1949.*

Le problème indochinois ne saurait être examiné et résolu en soi, comme un phénomène particulier isolé. Il y a une sorte de crise complexe et contagieuse du Sud-Est asiatique qui a atteint tous les pays de cette région du monde: Birmanie, Siam, Laos, Annam, Cochinchine, Cambodge, Malaisie, Indonésie.

Ces pays reviendront progressivement ensemble à la stabilité, connaîtront à nouveau la paix, la prospérité et le progrès social, ou bien ils sombreront ensemble, et pour un temps, dans le chaos et l'anarchie.

Cette crise prend des formes particulières, une acuité différente selon la nation intéressée. Elle participe dans tous les cas des mêmes caractères évolutifs fondamentaux.

Ces éléments constitutifs et mobiles de base sont:

– la réaction nationaliste;
– l'infiltration et la propagande communistes;
– la tendance au brigandage;
– la naissance de l'idée de démocratie;
– l'indifférence politique et apathique des masses;
– la faible proportion des élites;
– la notion persistante de l'idée de chef et du concept féodal;
– la présence et l'immigration chinoises;
– l'existence d'un prolétariat blanc;
– le métissage.

Selon la proportion relative des éléments en chaque point, la crise revêt son aspect local, ses conditions propres de développement, ses chances d'apaisement et ses possibilités de remède.

C'est dans le cadre de cette grande crise du Sud-Est asiatique, où les événements réagissent les uns sur les autres immédiatement et où les moindres nouvelles ont partout des retentissements, qu'il convient d'étudier et de traiter la question indochinoise.

*

Il est apparu peu à peu au cours des trois dernières années que, dans ces conditions et compte tenu également de leur propre situation, aucune des trois nations occidentales directement intéressées ne pouvait résoudre définitivement à elle seule son problème personnel: indonésien, indochinois ou malais. Toutes les tentatives maladroites ou orgueilleuses entreprises dans ce sens ont échoué.

L'histoire de l'évolution de la politique Sud-Est asiatique des pays occidentaux intéressés serait extrêmement intéressante et instructive à exposer, depuis la première période des déclarations solennelles et des discours de guerre où chacun faisait assaut de libéralisme généreux.

Les variations de l'Angleterre ont été spécialement typiques. Elle a certainement cru avoir trouvé, grâce à ses initiatives personnelles et à son attitude aux Indes et en Birmanie notamment, une formule bénéfique qui, en particulier, garderait la Malaisie hors des atteintes de la crise qui agitait si gravement l'Indonésie et l'Indochine. Les événements de l'été 1948 lui ont prouvé le contraire. Elle est désormais ralliée à la solidarité et à la coopération occidentales en Asie.

Il n'est plus question, pour aucun des intéressés, d'espérer pouvoir ou de chercher à tirer un profit même seulement moral des difficultés qui atteignent les autres.

Bien plus, dans l'état présent de leurs forces de toutes natures, de l'opinion publique mondiale, de la situation générale en Asie (Inde et Chine), de la sensibilité universelle des esprits, il apparaît vite clairement que même un bloc solide des trois nations – en admettant qu'il puisse être réalisé – ne saurait à lui seul venir à bout de la crise du Sud-Est asiatique.

On est tenté dès lors de chercher à lui associer un quatrième partenaire appui, *trustee* et arbitre de leur action commune. Une pensée toute naturelle et évidente suggère que cet associé pourrait utilement et efficacement être les États-Unis d'Amérique, en raison de leur richesse, de leur puissance et de leur rayonnement.

Nous nous sommes intéressés spécialement aux possibilités et aux chances d'une pareille association. Elles nous paraissent encore pour le moment très faibles, en dépit des espoirs que nous avions cru pouvoir y mettre et du précédent de l'Europe occidentale.

Ceci tient, semble-t-il à deux raisons essentielles: l'une est le complexe anticolonialiste de l'Amérique et sa méfiance sur ce sujet à l'endroit des trois nations intéressées, l'autre, le souci de ne pas inutilement bloquer par réaction le reste de l'Asie avec la Russie en ce moment.

Nous avons, pour notre part, recherché différentes formules possibles pour surmonter ces deux natures de difficultés. Dans la situation présente, et jusqu'à nouvel ordre, nous pensons qu'elles sont sans application immédiate pratique, et nous ne les développerons pas ici quelque puisse être leur intérêt le moment venu.

Les Anglais nous ont paru être très nettement dans le même sentiment.

Leur idée et leur politique actuelles paraissent fermement orientées vers une collaboration avec le Pandit Nehru. Ils sont très nets à ce sujet et semblent assurés de réussir.

Ils espèrent trouver en lui, en tant que démocrate modéré, non seulement le maître incontesté d'un Indoustan anticommuniste, mais un garant de leur action, de l'action des trois nations occidentales intéressées, pour une libération progressive et totale des peuples du Sud-Est asiatique et leur conduite vers une indépendance et une souveraineté totales.

Ils pensent que lorsque, par des actes bien nets d'abord, des engagements complémentaires et précis ensuite, les trois nations auront donné la preuve de leur loyauté en cette matière et que les Indes auront proclamé leur accord à ce sujet, les États-Unis

se rallieront à cette entente eurasienne et y apporteront la collaboration finale nécessaire qui lui donnera la vie.

Certes une pareille politique n'est pas sans soulever des objections ou des doutes touchant son succès possible. Elle est essentiellement liée à un homme, à son influence et à sa réussite. Son autorité et son rayonnement, à la vérité certains et indiscutables, lui permettront-ils, demain après aujourd'hui, d'obtenir du Congrès une large adhésion à cette politique de collaboration raisonnée, et pour un temps suffisant, avec les puissances occidentales et d'être ainsi leur caution asiatique?

Le Pandit Nehru a déjà donné maintes preuves de ses qualités d'homme d'État de classe, de son ambition de jouer lui-même et de faire jouer à l'Inde un rôle de premier plan en Asie, se substituant ainsi comme «troisième force» à une Chine défaillante ou s'abandonnant au communisme: mais, il a dû déjà à plusieurs reprises infléchir sa politique générale dans des sens contradictoires selon les adhésions ou oppositions qu'elle rencontrait, concernant notamment la situation de l'Inde dans le Commonwealth.

On ne peut donc dire absolument que l'Angleterre apporte ainsi au problème asiatique une solution. Elle tente loyalement une expérience susceptible de devenir une solution, si les choses vont bien.

Devant ce vaste problème, il n'apparaît pas aux yeux de l'observateur profane que la France ait une politique effective et vivante. En tout cas, on n'en aperçoit guère les manifestations. Attitude d'expectative et d'attente sans doute. Double jeu, disent certains. Cela n'est pas sans inconvénient. Les incertitudes visibles de notre politique dans le Sud-Est asiatique sont profondément énervantes; nos amis s'en désolent, nos adversaires s'en servent contre nous en les amplifiant ou les déformant à plaisir, grâce à leurs contradictions mêmes. Et sans doute que, pour notre prestige mondial comme pour notre action générale en Indochine, il conviendrait d'arrêter une politique générale précise dans ce coin du monde, permettant de donner toutes directives utiles à nos représentants dans le monde.

En dépit des réserves qui peuvent être faites sur la politique britannique dans le Sud-Est asiatique, et dont nous venons de dire l'essentiel, nous croyons que dans l'état actuel des choses, et devant les hésitations et les réticences américaines, elle est la seule possible, la seule susceptible de donner des résultats dans un proche avenir et d'aider à notre action en Indochine.

La France devrait donc affirmer son adhésion à la politique anglaise ainsi définie, en harmonie avec ce qu'elle vient de décider et ce qu'elle réalisera progressivement en Indochine.

Il ne faut toutefois pas se dissimuler que cela risque de rendre plus urgent, dans une certaine mesure, la nécessité de résoudre la question des Indes françaises.

Mais nous n'y pouvons rien. La question est posée, c'est un fait, un fait certes ennuyeux et désagréable: mais un fait.

L'importance matérielle de ces cinq enclaves est d'ailleurs très secondaire et en tout cas hors de toute proportion avec nos intérêts indochinois. Cela n'a pas de rapport avec l'attachement historique, sentimental et spirituel que la France a pour elles, et qui doit être traité à part.

Telles que, les Indes françaises apparaissent plus comme des valeurs d'échange possible qu'il serait peut-être sage de négocier tant qu'elles ont cette valeur.

Nous n'avons pas étudié ce problème et n'avons pas d'idées à ce sujet. Ces réflexions sont pour le moment des points d'interrogation et non des suggestions.

Dans la ligne générale de ce rapport, nous noterons seulement que la solution qui sera donnée au problème des Indes françaises aura une grande importance en ce qui

concerne l'évolution de la méfiance anticolonialiste de l'Amérique et de l'opinion publique mondiale à notre endroit.

Ce sera un test de la sincérité de nos sentiments et de nos déclarations. Et cela d'autant plus clairement que les Indes françaises apparaissent comme bien peu de chose en face de l'immensité et de la gravité des problèmes en cause.

Il conviendra en outre de ne pas négliger de gagner, d'accord et en liaison avec l'Angleterre, l'Amérique à nos thèses parallèlement à notre jeu commun, vis-à-vis du Pandit Nehru et dans l'hypothèse d'un échec de celui-ci et des esprits anglais correspondants.

Le moment paraît propice, comme nous le reverrons au cours de ce rapport, pour un effort de persuasion auprès du *State Department* par l'intermédiaire des ambassades.

La peur est souvent seule susceptible de dénouer les contradictions d'une politique en obligeant à les classer dans leurs conséquences et leur importance.

Les événements de Chine, leur interférence au Japon, aux Philippines, sont susceptibles certainement d'aider à ce classement et de précipiter l'évolution de l'opinion publique du Congrès et de la politique de la Grande République américaine.

*

Ceci dit et en tout état de cause, il nous est apparu que la France ne possède pas sur place l'instrument adéquat de cette politique, ou plus exactement l'instrument efficace de n'importe quelle politique à décider et à suivre dans le Sud-Est asiatique, ou plus exactement en Asie.

À l'analyse, et après mûres réflexions, les hésitations et indécisions, et en un mot la faiblesse et les insuffisances de notre politique dans le Sud-Est asiatique résultent fondamentalement de la dualité ou tout au moins du manque d'unité de notre action dans cette région et par suite dans toute l'Asie.

Deux ministères ont à en connaître, à des points de vue et avec des compétences territoriales, des pouvoirs très différents : celui des Affaires étrangères, celui de la France d'outre-mer.

Le problème de l'Indochine relève du ministre de la France d'outre-mer et, à ce titre, a un caractère spécifiquement intérieur à la France, à l'Indochine ou tout au plus à l'Union française.

Or, l'aspect international de la question d'Indochine est fondamental et primordial. Il doit être très sérieusement examiné par le gouvernement à ce point de vue, et ne doit jamais être négligé : nous sommes ici dans le domaine des Affaires étrangères.

L'interférence des aspects intérieurs et extérieurs de l'affaire a déterminé inévitablement une sorte d'engourdissement, voire même parfois de paralysie sur les plans tant parlementaire que gouvernemental.

Et cependant, lié aux questions parallèles de Malaisie et d'Indonésie, le problème de l'Indochine est certainement, sans que nous ayons à y insister, un des facteurs qui conditionnent l'avenir de la France et de l'Europe.

Il faut dès lors trouver un moyen de mettre fin à cette quasi carence et d'harmoniser pour cela, par une heureuse organisation des liaisons, l'action des deux ministères intéressés.

Après y avoir longuement réfléchi au cours des étapes successives de notre voyage, il nous a semblé en conclusion que la coopération nécessaire entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la France d'outre-mer, pour la conduite de notre

politique en Asie méridionale et en Indochine, pourrait être établie sur les bases et d'après les principes suivants.

Actuellement, les liaisons sont plutôt sporadiques et dépendent surtout de la bonne volonté de chacun. Par exemple, le ministère de la France d'outre-mer ne semble nullement tenu de consulter le ministère des Affaires étrangères au sujet de la politique française en Indochine. De même, il ne paraît être fait aucune obligation aux postes diplomatiques ou consulaires d'avoir à communiquer des renseignements politiques à l'Indochine.

Surtout, il n'y a pas unité de direction et les deux activités s'exercent parallèlement sans que personne ait la charge de les animer, ni de les coordonner.

Nous ne doutons pas qu'on ait déjà dû rechercher des moyens aptes à assurer une liaison plus effective des activités des deux départements intéressés. Tout simplement, et la tendance centralisatrice française aidant, c'est à Paris qu'on a dû chercher le remède. C'est ainsi que j'ai appris l'existence pendant quelque temps d'un comité inter-ministériel de l'Indochine qui peu à peu a perdu toute activité. Sans doute pourrait-on envisager de la rétablir sous sa forme ancienne ou sous une forme nouvelle. Nous ne croyons cependant pas que ce soit dans cette voie que la solution doive être recherchée:

- l'expérience a souvent montré, et en particulier dans ce cas, que les comités interministériels sont sans grande efficacité;
- un comité ne peut pas remplacer une personnalité unique responsable;
- les ministres y viennent rarement et sont généralement représentés par des fonctionnaires du personnel directeur qui eux-mêmes se font représenter;
- le comité travaille sur des résumés de documents qui, au moment où ils sont discutés, sont presque toujours vieillis et dépassés par les événements; et ceci est particulièrement grave à un moment et sur une matière en perpétuelle et souvent rapide ou brutale évolution;
- il est bien rarement en mesure de se réunir au moment où il le faudrait;
- personne n'a la responsabilité des décisions ni surtout de la charge de «penser» les problèmes.

Ce n'est donc pas à Paris, mais en Extrême-Orient même; ce n'est pas par un comité, mais par une personnalité, que la coordination et l'harmonisation recherchées doivent s'effectuer.

Les Anglais et les Hollandais l'ont bien compris et nous ont devancés en cette matière. Ils ont déjà réalisé avec succès, notamment pour l'Angleterre, des organisations analogues à celles que nous préconiserions: M. MacDonald est commissaire général pour le Royaume-Uni en Asie du Sud-Est et M. Beel est représentant de la couronne des Pays-Bas en Indonésie.

M. Malcolm MacDonald, fils du premier ministre MacDonald, lui-même ancien ministre des colonies, ancien gouverneur du Canada, et précédemment gouverneur général de la Malaisie, a été investi, depuis mai 1948, par le gouvernement britannique, de fonctions spéciales dans des conditions dont nous aurions, semble-t-il, avantage – pour bien des raisons – à nous inspirer dans l'organisation que nous permettons de suggérer pour le succès commun de notre politique en Extrême-Orient et de notre action en Indochine.

M. MacDonald a le titre de commissaire général pour le Royaume-Uni en Asie du Sud-Est. Il a le rang personnel d'ambassadeur, mais est en fait un surambassadeur pour l'Asie.

M. MacDonald communique par deux canaux avec le gouvernement de sa Majesté:

a) en ce qui concerne les questions qui sont du ressort du *Foreign Office*, il communique directement avec celui-ci et est placé sous sa direction;

b) en ce qui concerne les questions qui intéressent l'administration coloniale, il communique directement avec et est placé sous la direction du ministre des Colonies.

Les deux aspects de l'organisation gardent d'ailleurs chacun leur identité.

M. MacDonald a deux délégués qui sont, pour les Affaires étrangères un ministre plénipotentiaire, pour les questions coloniales un secrétaire général.

M. MacDonald correspond directement avec les Ambassadeurs et les Consuls britanniques de la région.

M. MacDonald apparaît ainsi à la fois:

a) comme un informateur et un conseiller politique et diplomatique pour l'Asie du Sud-Est;

b) comme coordonnant les activités économiques de l'Angleterre dans la région;

c) comme conseiller stratégique, en tant que présidant le Comité de coordination des forces navales, aériennes et militaires du Royaume-Uni dans cette partie du monde.

Sans envisager peut-être un service de l'importance de celui de M. MacDonald, nous pourrions créer un organisme de liaison correspondant à nos besoins et à nos moyens, tout en évitant de bouleverser la structure de notre organisation actuelle.

Une telle organisation, étudiée avec soin et mise au point par les personnalités et services compétents, permettrait:

- de remédier aux inconvénients bien connus de l'excès de centralisation à Paris;
- d'informer le gouvernement plus rapidement, plus complètement, plus sûrement, avec un point de vue d'ensemble synthétisé à chaque instant pour le Sud-Est asiatique, de l'évolution de la situation sur place, des répercussions d'un événement local sur le reste de cette partie du monde, des possibilités, des chances et des limites de toute action envisagée, des réactions locales, de la variation de la politique des grandes nations qui, souvent, est plus vite décelée localement que dans les Chancelleries;
- de proposer et de coordonner les solutions possibles sans mélanger les problèmes;
- de dégager, grâce aux voyages personnels, aux contacts, aux réceptions de la personnalité désignée comme chef de cette organisation, des solutions particulières pratiques correspondant parfaitement au lieu et au moment où se pose un problème, et cela en harmonie avec les autres questions en cours;
- enfin, de passer, si nous osons dire, du colonial au politique avec un minimum de difficultés et un maximum de souplesse.

Il ne faut sans doute pas sous-estimer le choc psychologique qu'on pourrait obtenir, au point de vue international, par cette organisation, en la présentant avec soin, notamment en ce qui concerne le passage du colonial au politique et la prééminence présentée ou rendue apparente des Affaires étrangères. On pourrait certainement, par une orchestration bien étudiée et quelques gestes complémentaires bien choisis, aider à dénouer les complexes de méfiance anticolonialiste des États-Unis et de l'Inde.

Les chances et le succès final de l'opération sont essentiellement conditionnées par le choix possible de la personnalité à désigner pour ce poste. Il ne saurait s'agir que d'un homme de toute première classe, tout imprégné du sens des responsabilités de l'homme d'État, sans services à diriger, ni administration à assurer, libre de voyager beaucoup et à chaque occasion utile au moment même où elle peut se présenter, susceptible d'assurer brillamment (avec l'aide de sa femme aux réceptions nécessaires) tous les contacts voulus (New Delhi, Tokyo, Manille, Australie, etc.), parlant parfaitement anglais, connaissant déjà bien l'Asie et la mentalité asiatique, susceptible de représenter en permanence et pour longtemps la France dans ces régions (afin d'assurer

pendant la période dramatique actuelle la continuité du bénéfice des relations et des bons rapports personnels ainsi établis).

Nous passons sur bien d'autres qualités aussi essentielles pour ne pas décourager de recherche d'une pareille personnalité.

*

L'examen du problème indochinois dans le cadre général de la crise du Sud-Est asiatique et sous l'aspect international est seul capable de le faire comprendre et résoudre au mieux des intérêts supérieurs et permanents de la France.

Vus du seul point de vue intérieur limité, les arguments en faveur de notre départ ne paraissent pas absurdes. Si, par contre, on élève la question au niveau de la politique et de la stratégie mondiales, ils sont insoutenables.

Sans vouloir se laisser hypnotiser ou égarer par des slogans de grandeur, il est certain que la France (privée déjà de ses comptoirs et de ses concessions en Chine) n'est – et ne restera – une puissance mondiale d'un rang honorable, et ne pourra maintenir le standard de vie de sa population à densité moyenne élevé qu'en raison de sa présence en Extrême-Orient. Il en est de même à plus forte raison pour les Pays-Bas, dont c'est à juste titre une question de vie ou de mort, mais aussi pour l'Angleterre elle-même.

Il est inutile d'insister ici sur les conséquences de toutes sortes, du matériel au politique, qu'aurait pour l'Europe occidentale le retrait des Anglais, des Français et des Hollandais du Sud-Est asiatique.

Un pareil retrait en ce moment, sur le plan mondial, serait une catastrophe. Cela finit par éclater de plus en plus clairement aux yeux de tous: et l'évolution des esprits à ce sujet est très sensible depuis huit mois.

Les Américains, pour anticolonialistes qu'ils soient et qu'ils restent sentimentalement, ne demandent plus le départ rapide des nations de l'Europe occidentale. Ils admettent que, chacun pour ce qui le concerne, les Anglais en Malaisie, les Hollandais en Indonésie et les Français en Indochine, doivent continuer à assumer leurs responsabilités vis-à-vis des peuples qu'ils ont appelés à la liberté et à la culture, et qu'ils doivent conduire, par étapes et dans des délais prévus, à l'indépendance et à la pleine souveraineté nationales, responsabilités qui seraient trahies par un départ brusque et total.

Ils désirent seulement aujourd'hui que ces étapes soient bien précises et les délais successifs scrupuleusement tenus, ainsi que la réalisation correcte des promesses faites. Ils évoquent leur propre attitude en pareille matière aux Philippines. C'est un précédent que nos politiques et nos diplomates devraient connaître à fond pour s'en inspirer ou en argumenter en notre faveur, suivant les cas. Il faut d'ailleurs noter que l'évolution des esprits et de la situation aux Philippines est de nature à influencer grandement l'Amérique dans ses conceptions et à l'amener à mieux comprendre la position de l'Europe occidentale.

Il est désormais acquis généralement qu'un abandon européen signifierait l'avènement d'un chaos et d'une anarchie désastreux pour les populations intéressées, souvent extrêmement denses, et dont la survivance physique se trouverait même dans bien des cas gravement compromise.

Une telle situation, inéluctable dans une pareille hypothèse, ne saurait que profiter aux desseins idéologiques et impérialistes (les uns précédant et servant les autres) de telle nation étrangère en quête d'expansion.

Ces vérités gagnent du terrain chaque jour davantage dans l'Asie du Sud-Est, auprès des nationalistes locaux, démocrates et modérés. Nous en avons recueilli l'expression à plusieurs reprises, tant en Malaisie qu'en Indochine et en Indonésie, de la bouche

de personnalités dont la volonté de voir accéder leurs compatriotes à la libre disposition d'eux-mêmes dans un état vraiment souverain et indépendant, ne saurait être mise en cause, compte tenu de leur passé et leur activité présente de militant nationaliste. Ils acceptent comme nécessaires des délais dans un programme précis, non seulement pour d'autres nations que la leur, mais pour leur propre patrie.

C'est que les derniers mois ont été pour tous, occidentaux comme asiatiques, riches en leçons de toutes sortes : anarchie en Birmanie, difficultés sérieuses au Siam et aux Philippines… tous États cependant indépendants et souverains.

La crainte de ces évolutions anarchiques n'est peut-être même pas étrangère à la politique présente de Mao Tsé-Toung et à la stagnation des opérations guerrières en Chine. Elle explique certainement l'évolution très nette et remarquable du Premier Siamois Pibul au cours des derniers mois, notamment vis-à-vis de la France et de l'Indochine, mais aussi vis-à-vis de la Malaisie.

Elle est certainement à la base de l'évolution lente, à caractère toujours un peu instable, de la politique du *State Department*.

Elle donne certainement à l'orientation de la politique anglaise vis-à-vis du Pandit Nehru tout son sens, mais aussi toute sa valeur.

La grande loi physique et psychologique du monde, la loi de l'action et de la réaction, celle-ci née progressivement de la prolongation puis des effets excessifs de la première, commence à se faire sentir dans l'équilibre des forces universelles.

*

C'est en suite et en considération de ces réflexions qu'il convient maintenant d'examiner le problème indochinois.

Il serait parfaitement vain aujourd'hui d'épiloguer sur le passé de l'affaire. Un accord est intervenu entre le gouvernement et l'empereur Bao Daï. C'est un fait et c'est simplement sur les conséquences de ce fait – et vers l'avenir – que doivent être orientées nos pensées et toute notre action.

À l'annonce de l'accord une inquiétude générale s'est emparée de la quasi-totalité des Français en Indochine dans la conviction, née de l'absence d'informations détaillées et de certaines simplifications de dépêches, que c'était un départ sans garantie, un véritable abandon dont il s'agissait. Les précisions venues depuis ont dû rassurer l'opinion en lui faisant connaître ce dont il s'agissait exactement et qui paraît être dans la ligne de la politique prudente et modérée dont il vient d'être parlé.

Une première conclusion à tirer de cette émotion est que nous ne savons pas bien présenter les choses, avec les précautions d'abord, mais aussi avec les audaces qui conviennent. Nos services d'information, notre propagande sont partout, semble-t-il, inférieurs à leur tâche et à notre mesure encore dans le monde.

Peut-être au lieu d'être «un peu» partout, conviendrait-il simplement d'être à fond et bien, là où c'est essentiel – pas de politique au marc-le-franc de l'information.

En tout cas, ces réactions sur le fait accompli sont à noter et à retenir à deux points de vue.

D'une part, elles témoignent de l'unanime volonté des Français d'Indochine de ne pas fuir leurs responsabilités à l'égard des peuples du Viêtnam.

D'autre part, elles peuvent laisser deviner dans l'état présent des choses et des esprits des possibilités de freinage ou d'opposition sourde et larvée à la politique voulue loyalement et clairement par le gouvernement et le parlement.

Or, par ailleurs, une incertitude plane certainement sur les chances de succès de la politique ainsi suivie en accord avec Bao Daï. Celui-ci va-t-il rallier à sa cause, en les détachant du Viêt Minh et nommément de Hô Chi Minh, un nombre suffisant de

partisans et grouper utilement autour de lui les diverses familles spirituelles valables de l'Indochine en dehors des communistes d'obédience stalinienne ou non ?

Pour donner à Bao Daï et aux siens toutes chances de réussite, il convient que les accords réalisés soient appliqués correctement et loyalement, sans mesquineries ni arrière-pensées, que les réalisations prévues dans les lettres et protocoles de principes entrent rapidement dans les faits, selon les délais et les rythmes arrêtés.

Il ne faut pas donner l'impression de finasser, de tergiverser et de vouloir gagner du temps pour tout maintenir, ou presque tout, du passé.

Il faut jouer le jeu clairement, rapidement et loyalement.

Nous devons en effet bien savoir que les accords Bao Daï ne sont pas encore une solution : dans l'état actuel, c'est seulement un essai de solution, une expérience et comme toutes les expériences délicates, qui ont fait l'objet de longues recherches et de difficiles confrontations, qui ne sont pas aisément susceptibles de formules de remplacement, il faut l'entourer de toutes les précautions possibles et la traiter avec des soins jaloux pour qu'elle réussisse.

Toutes les conditions que nous venons d'exposer pour son succès local sont pareillement nécessaires au point de vue international, non seulement vis-à-vis du Pandit Nehru, mais aussi et surtout à l'égard des États-Unis d'Amérique.

Ceux-ci sont très méfiants à l'égard de nos réelles intentions en la matière – Ils nous soupçonnent fort d'habiletés machiavéliques et cela d'une manière extrêmement complexe. Ils savent la fragilité possible du gouvernement : l'hostilité de l'importante minorité communiste au Parlement leur est bien claire : mais, en outre, les imprudences verbales si maladroites, si inutiles et si dangereuses du point de vue du maintien de la grandeur de la France dans le monde, de certains dirigeants du Rassemblement du Peuple français, ont été soigneusement notées par eux soit avec tristesse, soit avec des ricanements de satisfaction, suivant leur position sentimentale à l'égard de notre pays.

Il importe donc là aussi, pour nous gagner la confiance et les appuis internationaux, occidentaux et asiatiques, qui nous sont nécessaires, aussi bien que pour entrer loyalement dans la politique que l'Angleterre suit et suggère – et qui nous paraît la seule possible pour le moment –, d'agir selon les principes et avec les précautions que nous avons suggérés pour les besoins intérieurs indochinois du succès des accords Bao Daï.

*

Le Haut-Commissaire de la République va donc avoir devant lui une lourde tâche et difficile.

Il devra lutter sans hésitation et avec courage contre les freinages, les résistances passives, sinon les oppositions de multiples intérêts particuliers qui ne seront pas les moins dangereux, parce qu'ils seront plus petits et mesquins, parce qu'alors ils seront moins habiles, moins nuancés et qu'ils seront par contre très nombreux, en contact plus direct avec la population vietnamienne et qu'ils risqueront de créer ainsi une atmosphère et une ambiance défavorables à notre cause et au succès de Bao Daï.

Il devra, dans la mise au point des règlements d'application des accords de principe signés, savoir céder, en dépit de certains intérêts, sur des questions secondaires, pour être d'autant plus ferme, d'autant plus intransigeant sur l'essentiel, à savoir :

- le maintien de la force française dans des bases stratégiques pleinement valables ;
- une justice et une police impartiales ;
- une fiscalité non discriminatoire ;
- en dépit des habiletés de présentation et des pressions subtiles dont il sera l'objet.

Il a la confiance, semble-t-il, de Bao Daï : il devra à ses côtés, invisible et présent, avoir une profonde autorité sur lui.

Là encore, comme nous l'avons vu pour le cas du Commissaire général de la République française pour l'Asie, le rôle de l'homme sera essentiel, pour le succès de notre politique. Ces deux personnalités devront être en contact constant et étroit. Leurs responsabilités parallèles seront écrasantes pour l'avenir de la France dans cette région du monde ; c'est-à-dire pour son avenir tout court.

Le gouvernement a réussi à lever les hypothèques parlementaires qui paralysaient l'action de la France en cette matière.

Il peut désormais donner les directives essentielles à ses deux représentants. Du choix qui en sera fait, de leur rôle, de leur activité, de leurs initiatives dans le cadre des instructions générales qu'ils auront reçues, harmonisées suivant l'organisation et les grandes lignes que nous avons préconisées, dépendront dans une large mesure les chances de la France dans le monde de demain.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 56)

181

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 1331-1341. *Washington, 1er avril 1949, 21 h. 28*[3].

Réservé. Très secret. Très urgent. (*Reçu* : le 2, 5 h.)

J'ai eu cet après-midi 1er avril un entretien avec M. Acheson et M. Bevin, qui a été consacré tout entier aux questions allemandes.

Le secrétaire d'État est revenu sur les conversations de M. Jessup avec M. Malik dont il m'avait entretenu le matin. M. Malik a déclaré sur instructions de M. Vychinski que son gouvernement serait prêt à lever le blocus de Berlin si les puissances occidentales acceptaient de lever le contre-blocus et étant entendu que le Conseil des ministres des Affaires étrangères se réunirait aussitôt. Cette réunion ne commencerait pas forcément le jour de la levée du blocus, mais aurait lieu à une date plus éloignée.

M. Malik ayant fait allusion à la question du gouvernement de l'Allemagne occidentale mentionnée par le généralissime Staline, dans l'interview Kingsbury Smith, M. Jessup a déclaré que ce gouvernement n'était pas encore créé et ne le serait sans doute pas avant plusieurs

[1] Télégramme envoyé de la part de M. Schuman, présent à Washington pour la signature du pacte de l'Atlantique.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[3] Ce télégramme était en deux parties, la seconde constituée du projet de déclaration à faire à M. Malik étant envoyée sous les nos 1337-1341 à 20 h.37 et reçue le 2 à 4 h.05.

mois. Dans ces conditions, cette question ne devrait pas faire obstacle à une réunion des 4 qui aurait lieu par hypothèse à brève échéance.

M. Acheson a dit, comme ce matin, que l'on ne pouvait pas ignorer la communication de M. Malik, si sceptique qu'on ait le droit d'être quant au succès d'une réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Ce qui est envisagé en effet, c'est précisément ce que les puissances occidentales ont toujours demandé. Si cela était révélé au public, celui-ci ne comprendrait pas que nous ne l'ayons pas accepté.

J'ai approuvé cette prise de position en marquant qu'elle ne devait pas faire obstacle à la poursuite des mesures prises pour constituer l'Allemagne occidentale.

M. Bevin a, de son côté, marqué beaucoup de réserve. Il craint que les conversations envisagées ne soient un danger pour la constitution de notre politique en Allemagne occidentale, pour la mise en œuvre du Pacte de l'Atlantique, et pour la constitution de l'Union européenne. La question de tactique est à son avis essentielle, c'est-à-dire en fait, le choix du moment opportun. Il n'a pas caché qu'il préférerait attendre que le gouvernement de l'Allemagne occidentale soit constitué.

Une longue discussion a suivi au cours de laquelle les Américains ont remis un projet de communication à M. Malik que je vous envoie par ailleurs et qui nous a paru, à M. Bevin et à moi-même, être trop formellement une publication de notre politique alors que le point de vue soviétique n'a pas été encore précisé par écrit et que nous ignorons en particulier la position définitive de nos interlocuteurs en ce qui concerne l'Allemagne occidentale. Il a été finalement conclu qu'un comité de rédaction reverrait demain ce projet et que la discussion serait reprise lundi après-midi.

On peut d'ores et déjà dire que nous nous acheminons avec toutes les précautions nécessaires vers une attitude positive. Il paraît clair d'ailleurs que le désir manifesté par les Américains d'aller de l'avant est fonction du soulagement que serait pour eux une levée au moins temporaire du blocus.

Projet de déclaration à lire à M. Malik.

1°) le Département d'État a pris note de l'information fournie par M. Malik à M. Jessup. Il en a aussi informé les gouvernements français et britannique et il est autorisé à faire les déclarations suivantes, au nom des trois gouvernements.

2°) Les trois gouvernements comprennent que le gouvernement de l'URSS prenne la position que, si l'on se met d'accord sur la fixation d'une date pour une réunion du conseil des ministres des Affaires étrangères, il pourrait être convenu en même temps que les restrictions imposées depuis le premier mars 1948 sur les communications, les transports et le commerce entre Berlin et les zones occidentales d'Alle-

magne et de (...)[1] ou vers les zones orientales d'Allemagne, pourraient être réciproquement levées à une date ultérieure à la date fixée pour la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

3°) Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni sont disposés à donner leur accord à une réunion du conseil des ministres des Affaires étrangères à la date du 30 avril 1949 et à convenir simultanément que les restrictions ci-dessus mentionnées sur les communications, les transports et le commerce, qui ont été imposées depuis le 1er mars 1948 soient levées le 10 avril 1949.

4°) Quant à la question de l'établissement d'un gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest à laquelle M. Vychinski s'est aussi référé, le gouvernement des États-Unis appelle l'attention sur le fait qu'un tel gouvernement n'a pas encore été établi et que les plans pour son établissement ne seront pas terminés avant quelques mois. La question de l'établissement d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale ne se pose donc pas dans l'examen de la convention d'une réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères qui devrait commencer le 30 avril 1949.

5°) Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni seraient disposés à inclure dans l'ordre du jour de la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères les questions concernant les problèmes de la monnaie et du commerce à Berlin et d'autres questions qui sont en rapport avec l'administration quadripartite de Berlin et avec l'Allemagne considérée dans son ensemble.

6°) Dès qu'ils auront reçu confirmation que les points ci-dessus sont en accord avec les vues du gouvernement soviétique, les gouvernements des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni seraient prêts à annuler simultanément avec une annulation corrélative par le gouvernement soviétique, à la date du 10 avril 1949 tous les ordres et règlements émis depuis le 1er mars 1948 et imposant les restrictions ci-dessus mentionnées et à poursuivre la discussion des mesures nécessaires en vue de la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères le 30 avril 1949.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

[1] Lacune de déchiffrement.

ANNEXE

COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DU 1ER AVRIL 1949 À 14 H. 45 DANS LE BUREAU DE M. ACHESON, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AMÉRICAIN AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

C.R.[1]

Secret.

Étaient présents :
M. Acheson, M. Jessup, M. Murphy, M. Beam ;
M. Schuman, M. Bonnet, M. Couve de Murville, M. Bérard ;
M. Bevin, Sir Oliver Franks, M. Barclay.

M. Acheson indique qu'il a rapporté ce matin à M. Schuman, comme il l'avait fait hier à M. Bevin, la dernière conversation qu'a eue M. Jessup avec M. Malik. Une réponse doit être donnée à celui-ci. Ne devrait-on pas lui dire que M. Acheson a mis ses deux collègues au courant, que si les Soviets décident de lever le blocus les Alliés occidentaux sont disposés à faire de même et que d'autre part ils sont toujours prêts à tenir une conférence quadripartite.

M. Bevin fait savoir qu'il a communiqué immédiatement à son Premier ministre l'essentiel de sa conversation d'hier soir et qu'il vient de recevoir ses instructions. La première réaction du gouvernement britannique est de grande prudence. Toute fausse manœuvre pourrait mettre en danger un grand nombre de mesures et de décisions en cours de réalisation. Les trois alliés n'ont pas encore mis sur pied la zone occidentale. La réponse pourrait également être dangereuse pour le Pacte atlantique et la solidarité du Conseil occidental européen. Ce n'est pas à dire qu'il faut répondre que nous ne voulons pas écouter les Russes. La question est de tactique. M. Malik n'a pas fait sa communication sous une forme officielle. Les Russes peuvent encore poser des conditions à la convocation du CFM[2] si elle leur est proposée. Il serait difficile alors de leur répondre.

M. Acheson souligne que si l'on ne répond pas aux Russes et que ceux-ci rendent leur proposition publique, les trois gouvernements se trouveront placés dans une situation délicate. « Nous sommes obligés d'accepter cette avance des Soviets, puisqu'elle cadre avec les termes mêmes de la proposition qui leur a été faite il y a quelques mois ».

M. Bevin continue d'insister sur les dangers que comporte la réponse. Les Russes chercheront à arrêter l'effort de l'ERP[3] ; ils demanderont à participer au contrôle de la Ruhr ; ils mettront en question tous les arrangements concernant l'Allemagne occidentale. Certes leur demande correspond aux propositions qui leur avaient été faites, mais beaucoup d'eau a coulé depuis lors sous les ponts.

M. Acheson précise comment il comprend la réponse. M. Jessup dira qu'il a rapporté aux trois Ministres des Affaires Étrangères la communication qu'il a reçue ; celle-ci correspond aux propositions qui avaient été faites au gouvernement soviétique ; si Moscou souhaite une réunion du CFM qu'il le dise et qu'il suggère une date ; M. Jessup ajoutera qu'il transmettra aux trois Ministres la nouvelle communication attendue et qu'une réponse y sera faite. De toute manière cette réponse doit être tripartite.

[1] Ce compte rendu a été transmis par le biais de la dépêche n° 1591 du 8 avril 1949 de Washington, non reproduite.

[2] CFM : *Council of Foreign Ministers*, soit le Conseil des ministres des Affaires étrangères.

[3] ERP : *European Recovery Program*, soit le Plan Marshall.

M. Bevin se préoccupe de l'effet produit sur les Allemands.

M. Acheson déclare qu'il est bien entendu que les Alliés poursuivront la réalisation de leurs plans touchant l'Allemagne occidentale à moins qu'ultérieurement ils ne décident d'un commun accord le contraire.

M. Murphy rappelle que quand les Alliés sont arrivés à Berlin, les Russes y avaient déjà constitué un gouvernement; on pourra leur faire remarquer de la même manière que la formation envisagée d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale ne change rien à la solution du problème allemand dans son ensemble.

M. Bevin souligne avec insistance que ce gouvernement de l'Allemagne occidentale n'est pas constitué. Il est vivement préoccupé du fait que Londres, Washington et Paris n'ont pas encore abouti à une entente à ce sujet. Il espère dans le courant de ce mois signer avec M. Schuman un accord sur la constitution du Conseil de l'Europe occidentale. Il ne voudrait pas que cette œuvre soit mise en péril. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que si lors de la dernière assemblée des Nations unies on n'a pas pu aboutir à une entente c'est que les Soviets ont opposé leur veto à la solution proposée qui était très voisine de celle qu'ils suggèrent aujourd'hui. M. Bevin ne refuse pas de leur répondre ni de tenir la réunion du CFM; mais il se demande à quel moment le faire. Il ne veut pas mettre en danger l'effort gigantesque qui a été accompli au cours de ces derniers mois.

M. Acheson propose d'examiner où l'on en est arrivé dans les affaires allemandes; on constatera, vraisemblablement, que les vues des trois gouvernements ne sont pas très éloignées et qu'un accord peut intervenir à bref délai. Le danger d'une réponse aux Soviets sera donc moins grand. Deux raisons militent du reste en faveur d'une réponse rapide. L'assemblée des Nations unies se réunit sous la présidence de M. Evatt, qui est très intéressé par cette question allemande et qui risque de la soulever. Si d'autre part les Soviets font connaître qu'ils ont fait une proposition et qu'ils n'ont pas reçu de réponse, nous nous trouverons placés dans une situation difficile. Si au contraire nous avons répondu et que les Soviets cherchent à utiliser leur proposition aux fins de propagande, l'avantage sera de notre côté.

Sir Oliver Franks demande quelques précisions sur la communication faite à M. Jessup. Celui-ci indique que M. Malik a proposé de lever le blocus à condition qu'une réunion du CFM soit convoquée; mais il n'a pas demandé que la réunion et la levée du blocus soit concomitantes. En outre, aucun doute n'a été laissé sur le fait que les Alliés occidentaux ne se proposent pas de suspendre la réalisation de leurs plans touchant l'Allemagne de l'Ouest. M. Jessup a seulement indiqué qu'au moment où le CFM se réunirait l'Allemagne de l'Ouest n'existerait probablement pas encore. M. Malik a exprimé le souhait que la réunion ait lieu avant sa constitution.

M. Bevin se fait confirmer que rien de cette communication n'a eu forme écrite. Il se montre soucieux d'éviter le renouvellement des difficultés qui sont apparues dans la négociation sur Berlin. Il propose qu'on fasse préciser aux Soviets leur proposition, qu'on attende leur réponse et qu'ensuite seulement soit fixée la date du CFM.

M. Acheson suggère que M. Jessup rédige ce qui lui a été dit par M. Malik et le montre à celui-ci afin que le sens de la communication qu'il a reçue ne puisse pas être ultérieurement controversé.

M. Schuman indique que la question est évidemment délicate et qu'il faut veiller avec soin à ne pas tomber dans un piège, mais il estime impossible d'opposer à M. Malik une fin de non recevoir. Si les Soviets poursuivent uniquement des fins de propagande, on servira leurs desseins en ne leur répondant pas. S'ils ont sérieusement le désir de chercher une solution à une situation qui est pour eux très embarrassante, il n'y a pas de danger pour les Alliés occidentaux à en revenir à la situation antérieure au blocus; mais ceux-ci ne devront rien abandonner de leurs positions actuelles, de celles qu'ils ont déjà prises, ni de celles qui doivent encore être prises. Dès ce matin M. Schuman était d'avis qu'il fallait faire à M. Malik une réponse favorable; après

avoir eu le temps de la réflexion, il peut cet après-midi déclarer qu'il conserve entièrement la même opinion. Une prise de position favorable n'en rend que plus urgent un accord à trois sur l'Allemagne de l'Ouest.

*

M. Acheson indique que l'administration américaine a cherché à élaborer un statut d'occupation plus simple, plus voisin des arrangements qui sont intervenus en Autriche, qui donne plus de pouvoir à un gouvernement de l'Allemagne occidentale tout en réservant l'autorité des puissances occupantes et spécialement en donnant à celles-ci le pouvoir de s'opposer à toute action des autorités allemandes lorsqu'elles le jugeront nécessaire. Cette solution a entre autres l'avantage de simplifier la question des droits de vote en matière financière et économique et de permettre d'éviter que les autorités américaines n'aient à demander dans ce domaine des pouvoirs en rapport avec l'importance de leur contribution financière.

M. Bevin reconnaît que le statut d'occupation est un document pesant. Il demande cependant si l'intention des Américains est de le changer tout entier, y compris les accords sur le Conseil de sécurité et sur le contrôle de la Ruhr. Concernant le contrôle de la Ruhr, M. Bevin estime qu'il n'y a rien à changer; concernant le Conseil de sécurité tout changement ne manquera pas de surprendre car il donnera l'impression d'un recul sur ce qui est véritablement la ligne de front.

M. Acheson déclare qu'il n'a voulu parler que du statut d'occupation.

M. Bevin souligne que c'est surtout de la Ruhr que les Soviets voudraient forcer la porte. Il serait plus tranquille si l'accord sur le contrôle de la Ruhr était définitivement signé.

M. Schuman déclare que cette signature pourrait intervenir ici même.

M. Bevin répète que sur le contrôle de la Ruhr et le Conseil de sécurité on ne peut pas céder. Si ces documents sont signés, on se sentira plus fort. On demanderait alors aux Russes quelles sont les clauses du statut d'occupation qu'ils voudraient modifier.

M. Acheson rappelle que le statut d'occupation comprend 38 articles et 3 zones d'autorités qui se recouvrent 1) celle du gouvernement allemand sous le contrôle des autorités d'occupation, 2) celle combinée des Allemands et des autorités d'occupation, 3) celle des seules autorités d'occupation. Il en résulte un document très compliqué, qui rendra difficile le fonctionnement du régime prévu. Le gouvernement américain se propose de réduire cette réglementation s'attachant à proclamer les trois principes suivants:

1) Les autorités d'occupation auront le droit de changer le statut ou toute décision des autorités allemandes, chaque fois qu'elles le jugeront nécessaire.

2) Le champ d'action des autorités allemandes sera étendu et elles seront incitées à aller de l'avant.

3) Les autorités d'occupation vont prendre une attitude plus active dans les domaines qui leur sont réservés et mettre au point leur système de contrôle.

M. Acheson indique que ces propositions seront exprimées dans un projet qu'il communiquera ce soir à ses deux collègues.

M. Murphy précise que l'Allemagne sera désormais traitée sur les mêmes bases que les pays de l'OECE[1], c'est-à-dire suivant les principes de l'ECA[2]. Les fonctions du JEIA[3] seront assurées par le gouvernement allemand.

1 OECE: Organisation européenne de coopération économique.

2 ECA: *European Cooperation Agency.*

3 JEIA: *Joint Economic Industrial Agency*.

M. Bevin demande le temps d'examiner ce projet. Il envisage de faire venir le général Robertson. Il ne veut pas que se reproduisent les inconvénients tant de fois constatés. À peine une question est-elle réglée que l'accord est rompu sur un autre point «sans que l'on puisse savoir si ce qui cloche dans la cérémonie est la faute de la prima donna ou de l'organiste».

M. Schuman déclare avec netteté qu'il ne songe pas à faire venir le général Koenig.

M. Bevin décide qu'il fera venir seulement M. Steel.

M. Acheson répète que son seul souci est de simplifier ce lourd document du statut d'occupation qui ne manquerait pas de donner naissance à de redoutables frictions. Quant aux autres questions qui étaient jusqu'ici en discussion, il rappelle qu'un accord vient d'intervenir sur le rapport d'Humphrey ainsi que sur la question des industries interdites. M. Murphy signale que M. Schuman a mentionné ce matin le remaniement de Bade et du Wurtemberg. Sir Oliver Franks souligne que de l'avis de son Ministre il importe de constituer le plus tôt possible le Conseil de sécurité sur lequel un accord est déjà intervenu et de signer l'accord de contrôle sur la Ruhr.

*

On en revient à la réponse à faire à M. Malik

M. Acheson reconnaît qu'elle présente un problème difficile, mais en retarder la solution ne la facilite pas. Un gouvernement allemand ne peut être mis sur pied qu'une fois la Constitution approuvée; il faudra pour cela des semaines sinon des mois; on ne peut envisager d'attendre aussi longtemps.

Sir Oliver Franks propose qu'ainsi que l'avait suggéré M. Bevin, M. Jessup se contente de relever les propos qui lui ont été tenus. Il les fera confirmer par les Soviets d'une manière qui constituerait une démarche plus officielle de leur part. La préoccupation de M. Bevin est que la réponse à M. Malik n'ait pas l'air d'une proposition des États-Unis.

M. Jessup distribue alors le projet de réponse qu'il a élaboré.

M. Bevin craint que ce projet ne donne l'impression d'une avance alliée. La référence au gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest contenue au paragraphe 4, risque d'être comprise par les Russes comme signifiant que les projets des Alliés concernant l'Allemagne occidentale ne seront pas poussés. «Je connais Molotov comme ma poche; il cherchera à tirer des notes échangées le maximum d'avantages et contestera d'autre part tout ce qu'il aura promis. Il faut déclarer en toute netteté que nous poursuivrons la réalisation de nos projets». M. Bevin craint également que les Russes ne cherchent à établir un solide gouvernement allemand centralisé à Berlin. Il souhaite que des modifications soient apportées au projet proposé.

M. Schuman est plus spécialement préoccupé de l'effet que produira cette réponse sur les hommes d'État allemands réunis à Bonn. Ceux-ci sont prêts à l'heure actuelle à élaborer un projet de Constitution. Ne vont-ils pas prendre prétexte de cette réunion quadripartite envisagée pour suspendre leurs travaux. Si les trois gouvernements présentent à la Conférence un front uni, les Russes ne pourront rien leur arracher; mais si les Allemands de Bonn suspendent leur travail, la position des Alliés occidentaux se trouvera très affaiblie.

M. Murphy déclare qu'il y a bien des raisons de douter d'un accord quadripartite. En outre l'effet produit sur les Allemands par la levée du blocus de Berlin, sera certainement très favorable et au profit des Alliés de l'Ouest.

M. Schuman souligne sa crainte que les Allemands hésitent à établir un projet de constitution d'une Allemagne divisée, si l'on parle de nouveau de la possibilité d'une Allemagne unifiée.

M. Murphy affirme que cette difficulté dans une certaine mesure a toujours existé. Il faudrait seulement convaincre les Allemands que les Alliés occidentaux sont toujours dans les mêmes dispositions et qu'ils poursuivront la réalisation de leurs projets.

M. Schuman explique qu'il faudra faire comprendre aux Allemands que le travail qu'ils sont en train d'accomplir sera adapté aux conclusions auxquelles aboutira la conférence quadripartite. Cette conférence d'ailleurs peut échouer, et beaucoup d'Allemands, sans oser le dire ouvertement, le souhaitent dans leur cœur ; en pareil cas le travail de Bonn restera entièrement valable.

M. Bevin pense que le paragraphe 4 va émouvoir les Allemands. En outre, le paragraphe 5 signifie-t-il que la question de la monnaie va être rouverte une fois de plus ? Revenant sur ce qu'il a déjà dit, il rappelle que les Soviets ont toujours la possibilité de demander une convocation du CFM ; mais à eux de faire le pas. Il ne voudrait pas quant à lui éveiller dans le public l'impression que les trois gouvernements ont fait quelque promesse pour obtenir la participation des Russes à une conférence quadripartite. Le document donne l'impression que les Alliés occidentaux sont bien pressés et bien anxieux de tenir cette conférence.

M. Acheson propose de supprimer le paragraphe 4.

À la demande de M. Bevin, M. Jessup précise encore la réponse qu'il a faite à M. Malik. Celui-ci lui a demandé ce qu'il pensait des autres questions posées par M. Staline à M. Kingsbury Smith. Il lui a répondu que l'Allemagne occidentale n'était pas encore constituée et que si la réunion du CFM intervenait bientôt, l'Allemagne occidentale n'existerait pas encore à ce moment.

M. Schuman propose la suppression des deux derniers paragraphes.

M. Acheson ajoute qu'il est possible de préciser au paragraphe 4 que les Alliés poursuivront la réalisation de leurs plans en Allemagne occidentale.

Sir Oliver Franks demande la permission d'exprimer sur ce projet le sentiment du profane qu'il est en cette matière. Ce document donne l'impression d'être une avance aux Soviets. Il contient dans ses premiers paragraphes au moins, deux propositions, celle de tenir une conférence et celle de lever le blocus allié, et au paragraphe 4 une assurance, celle que l'Allemagne de l'Ouest ne sera pas constituée avant la Conférence.

M. Acheson trouve cette impression justifiée.

M. Bevin se demande si M. Jessup ne pourrait pas en revoyant M. Malik lui rappeler la conversation qu'ils ont eue ensemble, lui signaler que les trois Ministres sont actuellement réunis et lui demander s'il n'a pas une communication plus officielle à leur faire.

M. Jessup estime qu'il serait opportun de rappeler par écrit ce qui lui a été dit et de sonder un peu plus profondément les véritables dispositions des Russes en les prenant au mot et en leur indiquant que s'ils veulent tenir une conférence des Ministres des Affaires étrangères telle date pourrait convenir. Cette date n'aurait pas à être forcément celle du 30 avril.

M. Bevin demande à réfléchir.

M. Acheson propose de maintenir les deux premiers paragraphes et d'en ajouter un troisième, d'une rédaction nouvelle, qui résumerait toute la fin du document et la présenterait de manière à éviter les défauts qui ont été relevés et à souligner que les projets concernant l'Allemagne occidentale seront activement poursuivis.

M. Bevin aimerait en outre qu'une démarche soit faite à New York auprès de M. Evatt pour lui demander de ne pas mettre le nez dans cette question. M. Jessup indique qu'il y aurait danger à le faire, puisque la proposition de M. Malik ne doit pas être ébruitée.

M. Acheson signale qu'il faudrait qu'une réponse puisse intervenir pour mardi. Sur la remarque de M. Bevin qu'il faut que le Cabinet britannique puisse se prononcer sur le sujet, il indique que mardi n'est pas une date limite mais qu'il faut évidemment qu'une réponse soit donnée avant le départ pour l'Europe de M. Schuman et de M. Bevin. Il est décidé que le projet de réponse va être revu par M. Jessup, Sir Oliver Franks et M. Couve de Murville.

M. Murphy soulève alors la question de la constitution de Berlin en un douzième *land*.

M. Schuman précise que sur ce point le général Clay est d'accord avec lui et que la question n'a pas à être abordée dans le moment actuel, c'est-à-dire tant que Berlin reste sous un contrôle quadripartite.

La prochaine réunion est fixée au 4 avril à 17 heures.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

182

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 1342-1345. *Washington, 1er avril 1949, 20 h. 16.*
Réservé. Très urgent. (*Reçu* : le 2, 5 h.)

La seconde partie de la réunion du 1er avril, avec Monsieur Dean Acheson et Monsieur Bevin, a été consacrée aux questions en suspens concernant la constitution de l'Allemagne occidentale.

Bonne note a été prise tout d'abord du fait que le problème des démantèlements et des limitations ou interdictions d'industries était maintenant définitivement réglé.

Monsieur Acheson a indiqué ensuite que son désir serait de régler les deux questions importantes qui demeurent encore en suspens à savoir, d'une part le statut d'occupation et d'autre part, le contrôle tripartite.

En ce qui concerne le statut d'occupation, le secrétaire d'État considère que le projet établi, et sur lequel l'accord est en fait réalisé, est beaucoup trop compliqué. Il désirerait un texte très simple laissant au futur gouvernement allemand toutes les responsabilités gouvernementales, sauf pour les Puissances occupantes à se réserver le droit de s'opposer à toute mesure qui leur paraîtrait indésirable et sauf pour elles aussi à conserver le droit de décision dans certains domaines particuliers, tels que celui de la sécurité.

[1] Télégramme envoyé de la part de M. Schuman, présent à Washington pour la signature du pacte de l'Atlantique.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

Monsieur Acheson a précisé qu'une telle formule permettrait de simplifier beaucoup la question des droits de vote en matière financière et économique. En particulier, la suppression de la JEIA[1] serait de nature à mettre l'Allemagne, du point de vue de l'OECE[2] dans la même situation que les autres pays participants.

Il a été convenu que le Département d'État nous ferait parvenir aussitôt que possible le projet qu'il a établi en même temps qu'un autre projet visant le contrôle tripartite. La discussion sera reprise lorsque nous aurons pu étudier ces textes.

La question de la signature de l'accord sur le contrôle de la Ruhr a été évoquée incidemment par Monsieur Bevin et par moi-même. Monsieur Murphy n'a pas dissimulé que le retard apporté à cette formalité résultait du désir de la lier, dans une certaine mesure, au règlement des autres problèmes en suspens. Nous n'avons naturellement pas accepté ce point de vue.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

183

M. OSTROROG, MINISTRE DE FRANCE À DUBLIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3].

D. nº 157. *Dublin, 1er avril 1949.*

Pour qui ne suit pas de près la politique intérieure de l'Irlande, il peut paraître surprenant qu'un homme aussi fin que M. MacBride s'attache avec tant de persévérance à l'espoir de lier l'affaire de la partition à celle du Pacte atlantique. De toute évidence, ces deux questions sont incommensurables, et, si grandes que puissent être les sympathies des éléments irlandais existant aux États-Unis et au Canada, cela ne peut aller jusqu'à faire pression effective sur l'Angleterre dans un problème qui, malgré tous les efforts à cet effet du gouvernement irlandais, ne présente pas de caractère et n'a pas d'intérêt international.

Mais ces vues sont celles de l'extérieur. À l'intérieur du pays, il en va tout autrement. En l'occurrence, aucun gouvernement irlandais, de quelque nature qu'il soit, ne peut forcer l'opinion. Si M. Costello, en invoquant les arguments les plus solides, avait essayé d'associer l'Irlande au Pacte atlantique, son gouvernement eût été immédiatement mis en minorité. Il y a, de même, une impossibilité pour le gouvernement

[1] JEIA : *Joint Economic Industrial Agency.*

[2] OECE : Organisation européenne de coopération économique.

[3] Dépêche communiquée à Ottawa. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington, Londres* ».

britannique à prendre l'initiative dans un règlement éventuel du problème de la partition : c'est ce que les dirigeants irlandais ne peuvent ou ne veulent pas comprendre.

Dans un entretien, dont le département a été informé par ma communication nº 55 du 30 mars dernier[1], j'ai demandé au ministre des Affaires étrangères si l'éventualité d'un pacte bilatéral, à quoi Lord Killanin avait fait allusion dans une lettre ouverte récemment publiée par la presse, lui paraissait possible et désirable. M. MacBride s'est récusé tout aussitôt, invoquant les susceptibilités de l'Angleterre en pareille matière et la difficulté de traiter isolément avec les États-Unis. Puis il est revenu sur la position irlandaise du problème en m'indiquant une procédure qui lui paraissait pouvoir aboutir. À son avis, la conception politique nouvelle qui résulte du Pacte atlantique offre aussi un terrain nouveau pour poser le problème de la partition. Et puisque l'Irlande, en raison de sa position géographique, doit raisonnablement être associée à un accord de cette nature, c'est sous cet angle qu'une solution du problème irlandais pourrait être recherchée par les trois parties en cause, – la République d'Irlande, les Six Comtés du Nord et l'Angleterre – l'intérêt majeur du Pacte atlantique l'emportant sur les susceptibilités particulières.

Si ce point de vue paraissait valable, l'aide-mémoire envoyé par le gouvernement de Dublin au Département d'État en réponse à la demande d'adhésion au Pacte atlantique faite par l'Amérique à l'Irlande ne devrait pas être considéré comme une fin de non-recevoir. L'examen de ce document par les pays participants au Pacte permettrait au contraire à l'un d'entre eux de suggérer une procédure qui mit en contact les dirigeants de Dublin et ceux de Belfast. M. MacBride pensait que le Canada serait le plus qualifié pour prendre cette initiative. En précisant que le gouvernement britannique avait été saisi, il a ajouté qu'il ne pouvait s'attendre à aucune action positive de la part de M. Bevin, mais qu'un acquiescement tacite suffirait. À quoi j'ai répondu que pareil acquiescement, s'il était donné, comportait évidemment la solution définitive du problème dans le sens souhaité par l'Irlande, ce qui paraissait miraculeux. M. MacBride n'a pas caché qu'il n'avait pas reçu de réponse à ses suggestions, reconnaissant en même temps que, sans l'accord de l'Angleterre, rien ne pouvait se faire. Il ignorait encore la décision prise à Washington concernant l'aide-mémoire irlandais par les gouvernements négociant le Pacte atlantique. C'est à la date du 29 mars que le ministre d'Irlande en fut informé, recevant du Département d'État une déclaration précise sur l'impossibilité d'établir un lien entre la question de la partition et celle de la participation de l'Irlande au traité (communication du 29 mars de M. Bonnet)[2]. Le gouvernement irlandais a donc été mis au courant de la position

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

actuelle avant le départ du ministre des Affaires étrangères pour New York qui reste fixé au 2 avril.

Le ministre des États-Unis, avec qui j'ai parlé hier, ne semblait pas informé de la récente décision concernant l'aide-mémoire irlandais. Toutefois l'indication que je lui donnai à ce sujet ne l'a nullement surpris. Elle s'accorde pleinement avec les instructions de son gouvernement qui lui a recommandé de ne faire auprès des Irlandais aucune démarche donnant à penser qu'on attache grand prix à leur collaboration. M. Garrett s'est donc tenu sur une extrême réserve et ne compte pas en sortir.

Reste à savoir quelle forme prendra l'accord en cours de négociation depuis plus de six mois entre les Américains et les Irlandais. Comme je l'avais précédemment indiqué (lettre nº 53 EU du 31 janvier *in fine*)[1]. Cet accord est le premier traité important qui sera conclu par l'Irlande avec une puissance étrangère autre que l'Angleterre. J'imagine que la visite de M. MacBride, qui doit être reçu le 11 avril par M. Dean Acheson, a quelque rapport avec cette négociation. Même sans comporter de clauses politiques précises, le traité à intervenir marquera le début d'une période nouvelle dans l'histoire irlandaise. Pour la forme comme pour le fond, cet instrument diplomatique constituera un précédent et fixera dans une certaine mesure le cadre où peuvent se développer les relations internationales de la République d'Irlande.

(Direction d'Europe, Irlande, volume 8)

184

M. ALPHAND, DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES, À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[2].

T. nos 1965-1973. *Paris, 2 avril 1949.*

Réservé. Très secret. Priorité absolue.

Je crois utile de vous faire part des premières réflexions qu'à la suite des conversations avec M. Parodi et les Services, me suggèrent vos derniers entretiens relatifs à l'Allemagne.

Il est bien certain que nous ne pouvons qu'accueillir avec satisfaction toute tentative propre à réduire l'état présent de tension internationale. Nous sommes fidèles à cet égard à la politique qui fut la nôtre au cours des conversations de Moscou, puis au Conseil de sécurité lorsque nos

[1] Document non reproduit.

[2] Télégramme adressé à Schuman, présent à Washington pour la signature du Pacte de l'Atlantique, et communiqué à l'ambassade de France à Londres (nos 1660-1668).

représentants ont reçu instruction de rechercher tous les moyens techniques susceptibles de provoquer la levée du blocus de Berlin et de supprimer ainsi une source locale de difficultés entre les Puissances occidentales et l'Union soviétique. Le principe d'une conversation à quatre sur l'ensemble des problèmes allemands avait été alors pleinement admis de notre côté.

Toutefois, en ne considérant strictement que les intérêts français, l'évolution actuelle doit être considérée avec certaines précautions. La levée du blocus de Berlin suivie d'une Conférence des ministres des Affaires étrangères portant sur «certaines questions en rapport avec l'Allemagne considérée dans son ensemble» pourrait nous entraîner progressivement à des décisions très graves pour notre position en Europe. Il n'est pas certain en effet qu'en acceptant la négociation, nous ne soyons pas finalement conduits à envisager l'évacuation prochaine de l'Allemagne, à admettre la constitution d'un gouvernement allemand centralisé et vraisemblablement nationaliste, à abandonner enfin des garanties politiques, économiques et militaires que la France a toujours considérées comme essentielles, telles que le contrôle international de la Ruhr, la limitation du potentiel économique allemand, l'adoption d'une certaine structure politique de l'Allemagne.

En effet, le jeu soviétique, si nous n'y prenons pas garde, pourrait remettre en question la plupart des accords réalisés ou projetés. Il n'est pas certain même que le plan d'aide américaine à l'Europe ne doive être reconsidéré le jour où les deux Allemagnes n'en formeront plus qu'une.

L'expérience des derniers Conseils des ministres des Affaires étrangères a prouvé que l'Allemagne constituait une sorte d'enjeu entre les Puissances et qu'une surenchère se crée rapidement entre elles en vue de s'assurer ses faveurs. C'est ainsi que le gouvernement soviétique et le gouvernement des États-Unis en arriveraient peut-être à se trouver d'accord sur l'unité d'une Allemagne qui serait libérée des contrôles. Si dans la Ruhr les Russes insistent pour avoir un siège, et si comme il est probable les Américains s'y opposent, le résultat sera sans doute qu'aucun régime international n'existera dans la Ruhr. C'est ainsi que l'Allemagne délivrée jouera tour à tour avec l'Est et avec l'Ouest pour reprendre sa place en Europe, sinon pour en redevenir bientôt l'élément dominant.

Il nous apparaît donc qu'en abordant les premiers degrés de cette négociation qui marque un tournant dans les relations internationales de l'après-guerre, la France doit mettre en garde ses Alliés occidentaux et obtenir par un accord avec eux sur le plan politique comme sur le plan économique le maximum de garanties possibles à l'égard de l'Allemagne. Les négociations relatives au contrôle tripartite doivent être rapidement poursuivies. Mais surtout, il nous apparaît nécessaire que les accords qui ont été réalisés entre les trois Puissances, notamment en ce qui concerne la Ruhr, les démantèlements d'usines, les industries interdites et limitées, soient signés avant la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Nous savons bien qu'un tel accord

entre États occidentaux présentera une certaine fragilité. Il nous semble préférable cependant de voir ces Puissances aborder les négociations avec l'Union soviétique avec une base de départ commune, de telle façon que les manœuvres russes, et indirectement les manœuvres allemandes, ne bénéficient que dans la moindre mesure possible d'une divergence occidentale.

C'est pourquoi il y aurait peut-être intérêt à insister à Washington pour que les accords conclus soient mis en vigueur sans délai et que les progrès les plus grands soient faits pour mettre au point le statut de l'Allemagne occidentale, même si ce statut doit être révisé après une discussion à quatre. Ce point de vue, me semble-t-il, est partagé par certains éléments du Département d'État, comme M. Bohlen. Il faut espérer également qu'il bénéficiera de l'appui de la Grande-Bretagne[1].

(Secrétariat général, Dossiers, volume 47)

185

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 367-371. *Nankin, 2 avril 1949, 18 h. 35.*

(*Reçu* : le 2, 19 h. 20)

Les décisions adoptées par le Comité central du parti communiste chinois, dont je vous ai rendu compte par mon télégramme n° 335[3], la

[1] Le texte de ce télégramme est basé sur celui de la note d'Alphand de la même date. La proposition soviétique provoqua plusieurs réactions au Quai d'Orsay. Une autre note du directeur d'Europe, J.C. Paris, insiste sur le fait que les alliés ont à nouveau été devancés par l'initiative soviétique et «*l'affaire risque d'avoir des conséquences catastrophiques pour la France, car les Soviets n'ont rien abandonné de leur visée fondamentale qui est d'assurer la coopération de l'Allemagne et par elle du continent tout entier contre les États-Unis, et ce n'est pas une main pacifique qu'ils nous tendent*» (note du 2 avril 1949 de M. Paris, non reproduite). M. de Leusse, de la sous-direction d'Europe centrale, préconise de ne pas répondre par écrit à une proposition verbale et surtout d'apparaître unis face à l'URSS. Cela implique pour la France d'avoir des accords signés avec ses alliés et non des promesses d'accords. Il envisage les conséquences de la réunion des quatre ministres des Affaires étrangères. Soit l'échec, avec l'accroissement de la tension entre les deux camps et la perspective de voir l'Allemagne basculer du mauvais côté. Soit pour éviter l'échec, un succès, mais qui ne peut se faire qu'au détriment des intérêts de la France. Il insiste en conclusion sur la nécessité d'avoir des garanties de la part des Américains (note pour le Secrétaire général du 2 avril 1949 de M. de Leusse, non reproduite).

[2] Télégramme communiqué à Saïgon. Note manuscrite : «*Cattand, vu. [Communiquer à] F[rance] O[utre-] M[er], DEF[ense] NAT[ionale], Présidence du Conseil, Présidence de la République, f[ai]t automatique. C[ommuni]quer par fil en demandant avis, f[ai]t le 4/4/49*».

[3] Document non reproduit.

position prise par la radiodiffusion officielle du parti à l'égard du Pacte de l'Atlantique et du projet annoncé de Pacte du Pacifique; le refus arrogant des autorités communistes locales à Tien Tsin et Pékin de reconnaître les consuls étrangers; l'intérêt enfin porté soudain par la propagande communiste aux colonies chinoises d'outre-mer du Sud-Est asiatique; tous ces éléments conduisent à penser que le parti communiste chinois a définitivement fixé son orientation pour les années à venir et qu'il aligne résolument sa politique sur l'orthodoxie moscoutaire et la politique internationale soviétique.

Les conclusions que nous devons en tirer en ce qui nous concerne sont celles mêmes que j'exposais au Département par mon télégramme nº 943 de 1948[1]; la Chine communiste, lorsqu'elle aura conquis le Sud, sera pour nous aux frontières de l'Indochine un ennemi redoutable; et la collusion que nous constatons aujourd'hui des bandes communistes locales avec le Viêtnam n'est qu'une pâle image du grave danger auquel nous aurons alors à faire face.

À l'ambassade des États-Unis où trop longtemps on s'est bercé de l'espoir que le communisme chinois serait «plus chinois que communiste», qu'il resterait principalement absorbé par la réforme agraire et que les nécessités économiques l'obligeraient à solliciter à son tour le secours américain, on commence à se rendre compte de l'erreur commise. Divers indices me portent à penser qu'une évolution y est en cours vers une politique plus résolue et que peut-être on commence à envisager la nécessité de bâtir «quelque part en Chine» un barrage à l'expansion soviétique vers le Sud. Il m'a été donné notamment de constater ces jours-ci une activité particulière des services diplomatiques américains – d'autant plus significative qu'elle s'attache à demeurer secrète – vers Formose. Un échelon de l'ambassade pourvu d'une équipe de chiffre vient d'y être installé; à deux reprises, le collaborateur direct de l'ambassadeur des États-Unis s'y est inopinément rendu pour faire ensuite une liaison avec Canton; enfin, le gouverneur chinois de l'île, le général Chencheng a, à la suggestion discrète de l'ambassade, reçu des pleins pouvoirs lui permettant de prendre dans l'île de sa propre autorité toutes les mesures de gouvernement qu'il jugerait utiles. Cette évolution, que je crois pouvoir constater dans les tâches des services diplomatiques américains en Chine, correspond-elle à une évolution similaire au Département d'Etat?

J'attacherais le plus grand prix à connaître les vues de notre ambassade à Washington à ce sujet.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 148)

[1] Note manuscrite en marge: «*Le rechercher*». Voir *DDF*, 1948-II, n° 419.

186

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES DOUZE MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU PACTE ATLANTIQUE, TENUE LE 2 AVRIL 1949 À 11 HEURES DANS LA SALLE DU *DEPARTMENTAL BUILDING* SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ACHESON

C.R.

M. Acheson demande si les ministres ont des observations à présenter sur le texte du traité. En l'absence de toute remarque, le texte est définitivement adopté.

Le Secrétaire d'État indique ensuite que les ministres doivent se préoccuper de l'organisation du Conseil et du Comité de Défense institués par l'article 9 du Pacte. Il estime que le Conseil pourrait être composé des ministres des Affaires étrangères ou d'autres plénipotentiaires représentant les chefs d'État au choix de chacun des signataires. Il semble d'autre part au Secrétaire d'État que le comité de Défense devrait être composé des ministres de la Défense des pays intéressés ou de leurs représentants. Il considère qu'il devrait exister en outre un comité plus restreint capable de s'occuper des questions stratégiques. Ce serait un comité technique, professionnel, limité en nombre, traitant de la stratégie, tandis que le comité de Défense s'occuperait de questions plus générales comme les armements, les approvisionnements, etc. Le Secrétaire d'État propose que l'organisation de ces conseils soit élaborée par un groupe de travail dont les ministres examineront les conclusions.

M. Rasmussen approuve ces propositions. Il indique que le siège de ces organismes pourra être déterminé par les membres du Conseil quand ils se réuniront.

Sur une question de M. Bevin, le Secrétaire d'État précise que les représentants des ministres des Affaires étrangères au Conseil pourront être soit des ambassadeurs, soit des délégués spéciaux.

M. Schuman déclare que la proposition de M. Acheson constitue une base de travail satisfaisante et qu'il est prêt à l'accepter. Il est d'accord que le choix des délégués autres que les ministres est l'affaire de chaque gouvernement qui doit être libre de décider à son gré. Il tient seulement à préciser que ces délégués ne doivent pas être des représentants des ministres mais bien des gouvernements. Il est nécessaire d'y veiller pour ne pas retomber dans les difficultés rencontrées depuis la guerre dans d'autres Conseils avec les «suppléants»; il faut que chaque délégué puisse parler avec toute l'autorité de son gouvernement. Les représentants au comité de Défense doivent-ils être des délégués spéciaux ou les ministres de la Défense eux-mêmes; la question est à étudier. M. Schuman est d'autre part tout à fait d'accord avec M. Acheson que

les questions stratégiques doivent être réservées à un groupe plus restreint; il approuve entièrement la suggestion du Secrétaire d'État sur ce point.

*

M. Da Mata demande à poser une question. Le Portugal est lié depuis des siècles par un traité avec le Royaume-Uni. Il a conclu en 1939, un accord de non-agression avec l'Espagne qui a été complété en 1940 par un accord additionnel. Il voudrait savoir si de l'avis de ses collègues le Pacte de l'Atlantique est bien compatible avec ces traités et s'il n'y a pas d'objections à ce que le Portugal signe le pacte en restant fidèle à ses accords antérieurs. Il a posé la question aux représentants américain et anglais quand ceux-ci sont venus proposer à son gouvernement d'adhérer au pacte. Les deux gouvernements en ont donné l'assurance écrite. Il voudrait être certain que ses autres collègues sont du même avis.

M. Acheson déclare que son gouvernement ne pense pas que les traités auxquels M. Da Mata vient de faire allusion soient en contradiction avec le pacte et empêchent le Portugal de satisfaire à ses obligations. Il demande aux autres ministres des Affaires étrangères s'ils sont d'un avis différent de celui qui a été exprimé par les États-Unis et par le Royaume-Uni à ce sujet.

M. Spaak fait remarquer que si la question qui est posée aux ministres des Affaires étrangères est de déterminer si les traités anglo-portugais ou hispano-portugais sont compatibles avec le pacte, ses collègues et lui ne sont évidemment pas à même de répondre à la question. Il faudrait avoir les textes et pouvoir les étudier. En outre, cette tâche n'incombe en aucune manière aux ministres des Affaires étrangères ici réunis. L'article 8 demande à chaque gouvernement de se prononcer lui-même sur la compatibilité des traités qu'il a conclus avec le Pacte atlantique. À chaque gouvernement de prendre sa responsabilité en ce qui le concerne. Il lui semble que la question posée par le gouvernement portugais inverse les données du problème.

M. Da Mata déclare qu'il veut néanmoins savoir si aux yeux de ses collègues, les traités portugais sont ou non compatibles avec le pacte. Le Portugal a toujours eu à cœur d'être fidèle aux engagements qu'il a souscrits. Il ne voudrait pas que son adhésion au Pacte atlantique l'empêchât de satisfaire à ses engagements antérieurs.

M. Bevin rappelle que le traité anglo-portugais est le plus ancien traité du monde encore en vigueur. Il a trouvé pendant la seconde guerre mondiale son application en particulier aux Açores, où les facilités données au gouvernement britannique ont grandement aidé celui-ci dans sa lutte anti-sous-marine. Le gouvernement britannique considère que le traité anglo-portugais garde aujourd'hui encore tout son prix et qu'il n'y a pas de raison qui empêche le gouvernement de Lisbonne

d'adhérer au pacte. Le gouvernement britannique ne demande non plus en aucune façon au Portugal d'abandonner ses accords avec l'Espagne. M. Bevin espère que cette prise de position et ces assurances suffiront à M. Da Mata.

M. Lange s'associe entièrement à l'interprétation de l'article 8 donnée par M. Spaak. Les ministres des Affaires étrangères ne peuvent pas répondre à la question qui a été posée. Mais ils peuvent prendre note de la déclaration du gouvernement portugais en cette matière et des opinions analogues exprimées par les gouvernements britannique et américain concernant la compatibilité du pacte avec les traités qui lient le gouvernement de Lisbonne.

M. Da Mata explique que ce n'est pas l'article 8 qui le préoccupe mais bien le paragraphe 5 des notes interprétatives dont il n'a eu connaissance qu'en arrivant ici et qui déclare «qu'un engagement international antérieur ne pourra pas entraver l'exécution par un des signataires de ses obligations aux termes du Pacte». En d'autres termes, le Portugal ne sera-t-il pas un jour obligé de prendre des mesures qui seraient contraires aux traités avec la Grande-Bretagne et surtout avec l'Espagne. Concernant l'article 8 et sa compatibilité des traités avec le pacte, son gouvernement n'a eu aucune hésitation; mais à la lecture du paragraphe 5 lui-même a des scrupules. Il voudrait donc être sûr que le Portugal ne s'engagera par le pacte à rien qui soit contraire à ses traités avec l'Espagne.

M. Spaak répète que les ministres des Affaires étrangères n'ont pas qualité pour juger si les traités portugais sont conformes au pacte ou non. Ce n'est pas à eux mais au Portugal de le déclarer. Ses collègues et lui ne peuvent pas aller plus loin.

M. Acheson affirme à son tour que l'assurance donnée par le gouvernement portugais de la compatibilité du pacte lui paraît suffisante.

M. Da Mata se déclare satisfait.

En réalité la question n'a pas été tranchée quant au fond.

*

M. Acheson évoque alors la protestation qui a été remise à plusieurs des signataires du Pacte atlantique et qui a été rendue publique par la radio soviétique. Il propose qu'il y soit répondu par une déclaration de tous les ministres des pays signataires réunis à Washington. Il considère qu'il y aurait intérêt à faire cette déclaration sans retard, c'est-à-dire soit immédiatement ce matin après la séance, soit lundi au moment de la signature.

Le comte Sforza rappelle les expériences malheureuses que l'Europe a eues avec les gouvernements autoritaires. Il sait pour sa part comment il faut y répondre. Un mensonge deux mille fois répété finit par apparaître comme une vérité. La note soviétique, si elle ne fait pas l'objet

d'une réponse rapide influera sur l'opinion mondiale. Il ne sera jamais trop tôt pour y répondre. Il ne faut même pas attendre 60 heures. La réponse doit être immédiate.

M. Schuman se rallie aux propositions qui viennent d'être exprimées. Il serait d'accord pour que la note fût publiée aujourd'hui même. Il lui semble qu'elle devrait être avant tout une déclaration affirmant le caractère uniquement défensif du pacte. Mais il y a dans la note soviétique des réponses qui visent spécialement les membres des Nations unies, organisation à laquelle n'appartiennent pas certains pays ici représentés. D'autres visent les États qui ont conclu des traités avec la Russie. À chacun des intéressés il appartient de répondre à ces accusations. Lui-même se propose de faire lundi sa réponse au gouvernement soviétique.

M. Rasmussen fait remarquer que tous les gouvernements ici représentés n'ont pas reçu la note de Moscou. Il ne se sent pas disposé pour sa part à répondre à un document qu'il n'a pas reçu. S'il s'associe à une déclaration commune, il demande le temps nécessaire pour en étudier le texte. Il n'est pas hostile à une prise de position collective; mais il ne faut pas qu'elle prenne la forme d'une réponse à une démarche qui n'a pas été adressée à son gouvernement non plus qu'à plusieurs autres.

M. Bevin souhaite pouvoir consulter son gouvernement. Il espère d'ailleurs en recevoir l'avis avant lundi. Il serait disposé à s'associer à une déclaration commune, étant entendu que chaque gouvernement atteint par la note soviétique aura le droit d'y faire aussi une réponse individuelle.

M. Pearson avait compris que la proposition du Secrétaire d'État américain était non pas de faire une réponse à la note soviétique mais d'y opposer une déclaration collective exprimant un certain nombre d'affirmations. Quant aux réponses individuelles des gouvernements touchés par la note, il lui semble qu'elles devraient être couchées en termes semblables.

M. Acheson est d'accord avec M. Pearson. Mais l'attaque du gouvernement soviétique contre le traité a été radiodiffusée. Il importe donc que le groupe des ministres ici réunis affirme le caractère purement défensif du traité. Il fait distribuer le projet de déclaration.

M. Rasmussen trouve que cette déclaration prend trop l'aspect d'une réponse. Il se demande si un document collectif de ce genre est opportun. Ne suffirait-il pas que chacun des ministres prenne position dans l'allocution qu'il va prononcer lundi. Si on décidait de faire une déclaration collective, il ne faudrait pas qu'elle contint d'allusion à cette dernière offensive de propagande soviétique.

M. Spaak fait remarquer que si on ne fait pas allusion à la note soviétique, il n'y a pas de raison de faire de déclaration. Or il estime cette déclaration nécessaire. Le texte proposé lui semble satisfaisant et il voudrait que la déclaration intervienne avant lundi.

M. Schuman est d'accord avec M. Spaak. Il fait remarquer que si la note soviétique a été remise seulement à sept gouvernements l'accusation qu'elle formule s'adresse à tous. Il appartient donc à tous de répondre. Les signataires doivent affirmer solennellement leur solidarité en face de cette note de Moscou.

M. Lange fait savoir qu'il s'associera à la déclaration. Il importe que soit réaffirmé collectivement ce qui a été dit et ce qui sera encore dit individuellement. Il accepte le projet en indiquant que quelques modifications pourront y être apportées.

Le comte Sforza est prêt pour sa part à accepter le projet tel quel. Il craint que toute modification qui y serait apportée se traduise par un allongement, or il faut un document court.

M. Acheson rappelle à ses collègues qu'ils sont pris dans une guerre de propagande engagée par le gouvernement soviétique et qu'elle risque d'être perdue pied à pied si l'on cherche à se conformer aux politesses habituelles de la diplomatie. Il propose de supprimer à la fin du premier paragraphe les mots «... les vues rendues publiques par le gouvernement soviétique le 31 mars». Deux lignes plus bas, l'allusion à la communication du 31 mars est remplacée par la même formule que plus haut.

La publication immédiate de la déclaration est approuvée.

*

M. Schuman demande s'il ne conviendrait pas de donner des directives au groupe de travail qui va être constitué. Il est d'autre part une question que le groupe de travail ne saurait résoudre et qui doit être tranchée à un niveau plus élevé: celle du siège de ces organismes. Le gouvernement français serait favorable à ce que ce siège soit établi à Washington.

M. Acheson répond que le groupe de travail pourra se servir comme directives du compte-rendu complet de la séance qui vient d'être tenue et des vues qui y ont été exprimées, y compris celle que M. Schuman vient de faire connaître.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 13)

187

M. SALADE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BATAVIA,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 92. *Batavia, 3 avril 1949.*

À la suite de la recommandation du Conseil de sécurité du 23 mars dernier, adoptée sur proposition du Canada, la Commission des Nations unies pour l'Indonésie avait suggéré, le 26 mars, que des discussions préliminaires eussent lieu à Batavia entre les délégations néerlandaise et républicaine.

Après avoir demandé l'avis du Dr. Beel, le gouvernement des Pays-Bas fit savoir assez rapidement qu'il acceptait l'invitation de la Commission et qu'il avait choisi, pour présider la délégation néerlandaise, le Dr. van Royen, ambassadeur à Ottawa et représentant de la Hollande au Conseil de sécurité.

De son côté, le Dr. Rum, président de la délégation républicaine, vient de donner son accord à ces discussions préliminaires, en assortissant son acceptation de diverses conditions et réserves, la principale étant que le retour du gouvernement républicain à Jogja devra précéder toute conversation relative à la participation de la République à la Conférence de la Table Ronde de La Haye.

La réponse du Dr. Rum a été précédée de longues consultations entre leaders républicains, qui constituaient autant de manœuvres dilatoires. Cette tactique dissimule mal l'embarras dans lequel se trouve le groupe Sukarno-Hatta en face d'une situation qui n'a pas évolué comme ils l'espéraient.

Dans le domaine international, les conséquences auraient pu être pires pour la Hollande. Malgré l'agitation dont l'Inde a pris l'initiative en convoquant la conférence de New Delhi, malgré les sanctions individuelles (interdiction de survol de l'Inde, du Pakistan, de Ceylan, suspension des crédits ECA)[2], l'attitude anti-néerlandaise de certaines puissances a eu des effets, non négligeables sans doute, mais surtout moraux (mes télégrammes n°s 32-33)[3] : encouragement à la résistance pour les guérillas, encouragement à l'intransigeance pour les leaders républicains, découragement des éléments qui auraient été disposés à collaborer avec les Pays-Bas. Si la deuxième action de police n'a pas

[1] Dépêche diffusée au Cabinet du Ministre, au Secrétariat général, aux directions d'Europe, d'Amérique et d'Afrique-Levant, à la délégation française à l'ONU, aux ambassades et légations de Washington, Londres, Ottawa, La Havane, Buenos Aires, Bruxelles, Moscou, Karachi, New Delhi, Colombo, Rangoon, Bangkok, Singapour, Manille, Nankin, Tokyo, sous bordereau collectif n° 297.

[2] ECA : *European Cooperation Agency*.

[3] Document non reproduit.

encore donné tous les résultats attendus, les raisons en sont plus proprement militaires. Cette question fera d'ailleurs l'objet d'un rapport détaillé du colonel Morizon, qui sera communiqué au Département.

Quant à la situation en Indonésie même, on peut dire aujourd'hui, trois mois et demi après le déclenchement de la deuxième action de police, que, sur le plan politique, le temps ne joue vraisemblablement pas en faveur du groupe qui était au pouvoir à Jogja le 19 décembre dernier.

Ce qui est grave pour Sœkarno et Hatta, c'est que, dans leur ancien fief, l'on s'habitue doucement à leur absence. Les anciens cadres administratifs indigènes, formés à l'école hollandaise, que la République avait utilisés parce qu'elle avait besoin de leur expérience, mais qu'elle méprisait et à qui elle n'avait laissé prendre aucune influence, relèvent peu à peu la tête, estimant que les politiciens ont joué jusqu'à présent, dans la république, un rôle disproportionné avec les services qu'ils ont rendus au pays.

D'autre part, les éléments les plus turbulents, les extrémistes du groupe Tan Malaka, les fanatiques musulmans et les mouvements de jeunesse, commandent à prendre à leur égard une attitude de désaffection qui s'exprime de plus en plus ouvertement. On leur reproche d'avoir manqué aux promesses qu'ils avaient faites lorsque l'éventualité d'une deuxième action de police avait été envisagée. Ils avaient alors proclamé que, si cette hypothèse se réalisait, ils prendraient le maquis, d'où ils mèneraient la lutte jusqu'à la victoire finale et l'expulsion des Hollandais. En réalité, ils se sont laissés prendre délibérément, autant que l'on sache, à la suite d'une décision qui aurait été adoptée par un Conseil des ministres siégeant à Jogja le 19 décembre, alors que l'attaque de la capitale républicaine avait déjà commencé. Il est possible que cette décision leur ait été dictée, non pas par un manque de courage, mais par un calcul que les évènements ont démontré faux. Il n'en reste pas moins que, parmi ceux qui avaient été jusqu'alors les plus fermes soutiens de la République, beaucoup commencent, à mesure que le temps passe, à se demander si les membres du gouvernement de Jogja, qui mènent à Bangka une existence somme toute confortable et exempte de dangers, sont vraiment toujours qualifiés pour incarner la lutte pour l'indépendance.

Ce serait une conclusion hâtive de dire que Sœkarno a cessé d'être le symbole de l'indépendance, ou même que son étoile a sérieusement pâli. Il est clair, cependant, que l'unité factice et précaire dont les Républicains étaient parvenus à présenter la façade au monde, s'est effritée: communistes et orthodoxes de Muso et de Sjarifuddin, extrémistes de gauche groupés autour de Tan Malaka avec les communistes dits «trotskystes», fanatiques musulmans du Daroel Islam et des mouvements connexes, masse amorphe et inorganisée du Masjumi, administrateurs, techniciens et intellectuels «modérés» effrayés de ce qu'ils entrevoient de l'avenir, guérillas, terroristes, pillards purs et simples

pour qui le patriotisme sert de prétexte à la rapine, chacune de ces factions a repris sa liberté et n'obéit plus qu'à ses motifs particuliers. L'éclipse du gouvernement de Jogja a rompu le lien ténu qui semblait les réunir. Elles n'ont plus maintenant, en commun, que des intérêts dont la conjonction est accidentelle et généralement éphémère.

Ces considérations expliquent que l'on ait de plus en plus le sentiment, ici, que les chefs républicains n'éprouvent aucune hâte à rentrer à Jogja, et qu'ils sont à la recherche de prétextes leur permettant de retarder ce retour le plus longtemps possible. D'aucuns pensent qu'ils craignent pour leur sécurité. En tout cas, dès qu'ils seront revenus dans leur capitale, il leur faudra ordonner aux guérillas de cesser le feu. La façon dont cet ordre sera exécuté donnera la mesure de l'autorité dont ils jouissent sur leurs troupes. À la lumière des faits dont chaque jour apporte la révélation, on comprend qu'ils hésitent à tenter cette épreuve.

Les Hollandais, pour les mêmes raisons, paraissent s'être avisés que le retour à Jogja des leaders républicains présenterait, en définitive, plus d'avantages que d'inconvénients pour les Pays-Bas. Il semble que, sur ce point, exceptionnellement, Batavia soit plus disposé que La Haye à faire des concessions, tout au moins apparentes (cf. télégrammes n°s 92-93 du Département à Batavia)[1]. Une solution envisagée par l'entourage du Haut-Représentant de la Couronne consisterait à attribuer aux Républicains un quartier de Jogja dans lequel ils seraient responsables du maintien de l'ordre; une autre à confier le district à des unités républicaines et néerlandaises, sous le commandement du Sultan de Jogja, lequel serait placé lui-même sous l'autorité du général hollandais commandant dans la région. En tout état de cause, les Hollandais n'accepteraient sans doute qu'un passage de courte durée des leaders républicains à Jogja, et ce, à condition qu'ils prennent aussitôt après le chemin de La Haye.

Ainsi que je l'ai indiqué ci-dessus, la situation militaire a fait l'objet d'une étude détaillée du colonel Morizon. Ce document, qui mérite une lecture attentive, est communiqué au Département sous le n° 94/SC[2]. L'impression générale que le profane retire des informations recueillies par les observateurs militaires est qu'en dépit d'un manque de métier évident, malgré des fautes grossières et une grande ignorance des opérations coloniales, l'armée néerlandaise arrive peu à peu à pacifier le pays et à rétablir l'ordre. Le seul secteur faisant exception est la région de l'Est-Java où, pour l'instant, il est impossible de déceler une tendance à l'amélioration. Il faut dire, d'ailleurs, que le hasard a été clément aux Hollandais en mettant en face d'eux les Indonésiens. D'un côté comme de l'autre, le manque de combativité est manifeste et, habituellement, les forces néerlandaises appliquent instinctivement l'axiome colonial éprouvé d'après lequel il faut éviter toute effusion de sang inutile, toute

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

répression excessive qui risquerait de creuser entre les deux camps un fossé infranchissable. On a parlé d'atrocités. Les preuves n'en ont pas été fournies jusqu'à présent, mais il est vraisemblable qu'il y a eu quelques cas d'exécutions sommaires, de brutalités inutiles qu'il faut attribuer beaucoup moins à une politique de cruauté systématique qu'à des réflexes de défense mal contrôlés provenant d'éléments inexpérimentés. D'une façon générale, le soldat néerlandais, livré à lui-même, témoigne, en présence de l'indigène, d'une confiance et d'une amabilité dont, je crois, on ne peut trouver l'équivalent dans aucune autre armée. Les pertes avouées varient de 50 à 60 tués par semaine, dont plus des trois quarts de Hollandais.

Le relèvement économique est, bien entendu, étroitement lié au règlement du problème militaire et aux progrès de la pacification.

Au fur et à mesure qu'ils reprennent le contrôle de nouveaux territoires, les Hollandais s'efforcent de remettre en marche l'activité économique et de venir en aide aux populations. Entravée par le terrorisme, qui s'attaque de préférence aux plantations et aux communications, par le manque de main-d'œuvre et par les conditions sanitaires déplorables qui règnent dans la plupart des territoires ex-républicains, la tâche est immense. En effet, depuis sept années, ce pays a subi des pertes énormes dues à l'occupation japonaise, aux destructions qui ont accompagné la période de désordres consécutive à la capitulation nippone, et à la situation anormale causée dans les territoires républicains par ce que la propagande de Jogja appelait «le blocus néerlandais».

Il faudra plusieurs années de paix, beaucoup de travail et une aide extérieure substantielle pour refaire, de l'Indonésie, de Java notamment, ce qu'elle était à la veille de la 2e guerre mondiale.

Malgré les modifications dans la situation causées par la récente action de police, on se trouvera, si la conférence de La Haye s'ouvre un jour, en présence des mêmes questions fondamentales: structure de l'Indonésie indépendante, autonomie de certains territoires opposés à la dictature de la République, reconstruction, maintien de l'ordre, sauvegarde des intérêts néerlandais et étrangers, protection des minorités, y compris la minorité hollandaise, garanties stratégiques.

Il semble que l'on puisse récemment déceler, dans les milieux étrangers, les signes d'une plus grande compréhension du point de vue néerlandais. Malgré des partis pris tenaces contre le maintien de la puissance coloniale de la Hollande, malgré l'agitation qu'une presse partiale entretient dans un public ignorant des réels problèmes de l'Asie, malgré l'antipathie que les Hollandais ont le secret de susciter maladroitement à leur égard, on commence à se rendre compte que l'ordre est du côté des Pays-Bas, le désordre du côté de la République, que les chefs républicains, vaniteux et égoïstes, cherchent surtout à obtenir des satisfactions personnelles et que l'intérêt du pays et des populations n'occupe pas une place de choix dans l'échelle de leurs soucis.

Ces populations, pourtant, ne sont pas indignes d'intérêt: indolentes, certes, mais douces et paisibles dans l'ensemble et ne manquant pas de charme, ignorantes, mais non pas entièrement inintelligente, elles désirent simplement vivre en paix et manger à leur faim, tout en évitant les excès de travail.

De nombreux étrangers, et certaines élites indonésiennes pressentent déjà ce que la masse des indigènes ne comprendra que plus tard, à savoir que le régime des cliques est la première forme que prend l'indépendance en Orient et que, pour les peuples asiatiques, être indépendant, cela consiste, la plupart du temps, à être opprimé par ses compatriotes après avoir été administré par des étrangers. N'empêche qu'aveuglés par l'orgueil, les intellectuels asiatiques préféreront en toute circonstance le désordre de leur propre création à l'ordre qui leur est imposé par une puissance colonisatrice, et que le «slogan» de l'indépendance exercera toujours un attrait irrésistible sur les masses.

Les principaux arguments mis en avant par les milieux anti-néerlandais, à la suite de la deuxième action de police ont été que les opérations déclenchées le 19 décembre dernier allaient avoir deux conséquences inévitables: favoriser l'expansion du communisme et provoquer un mouvement de résistance qui dépasserait les Hollandais et qui, en tout état de cause, ne pourrait être réduit qu'après plusieurs années. Ces arguments présentent un caractère spécieux qui appelle quelques observations.

Il est certain qu'un mouvement de guérillas s'est manifesté à la suite de l'action de police. Toutefois, il est peu à peu maîtrisé par les forces néerlandaises. D'autre part, les formations irréductibles, celles qui, vraisemblablement, tiendront le maquis jusqu'au bout, sont constituées soit par des communistes soit par des groupes à tendances extrémistes et terroristes qui s'étaient taillé des fiefs en territoire républicain et qui, en pratique, jouissaient déjà d'une indépendance à peu près complète vis-à-vis du gouvernement de Jogja. Il est certain que ce gouvernement, s'il avait voulu mettre fin au désordre et imposer son autorité, en supposant qu'il en ait été capable, eût dû en venir tôt ou tard à supprimer ces groupes à l'aide des procédés actuellement utilisés par les Hollandais. L'action de police n'a pas créé de toutes pièces le problème des bandes armées; elle a sans doute modifié quelques-uns de ses aspects extérieurs, mais elle n'en a changé ni les caractéristiques essentielles ni les solutions qui s'imposaient pour le résoudre.

Quant à l'argument de l'expansion communiste, sa force principale lui vient de l'échec de la rébellion de Madioen, en septembre dernier, et de l'adresse avec laquelle la propagande républicaine a su en tirer parti. Si le gouvernement de Jogja avait agi immédiatement contre les rebelles, ce n'est pas tant pour des raisons idéologiques que parce que ceux-ci menaçaient son pouvoir. La répression contre cette opération, d'ailleurs mal montée, n'avait réussi si rapidement que grâce à l'appui de l'armée, dont certains éléments étaient fortement noyautés par les

extrémistes, et des partis de gauche, réunis autour de Tan Malakka. Celui-ci a été prompt à profiter de l'éclipse de Sœkarno. Il se trouve maintenant, avec une popularité accrue, le chef du principal groupe de résistance active contre les Hollandais. C'est à ce point de vue que l'on peut dire que l'action de police a favorisé le communisme. Mais ce qui s'est passé lors de la récente action de police se serait passé à la première occasion favorable. Il paraît à peu près certain que, dans l'hypothèse d'un conflit mondial, par exemple, un gouvernement comme celui qui était à Jogja avant le 19 décembre 1948, compte tenu du groupement des partis auprès desquels il trouvait un appui précaire, aurait eu peu de chances de résister à un coup d'État fomenté par les extrémistes de gauche et mené par un homme de la classe de Tan Malaka. C'est pourquoi le point de vue australien paraît proprement absurde, selon lequel, les Pays-Bas ayant été incapables de défendre les Indes en 1942, il importe, pour la sécurité de l'Australie, qu'il existe en Indonésie un gouvernement indépendant et amical. Le continent australien, défendu en cas de guerre par la République de Jogja, laquelle s'appuierait sur une coalition où le seul parti organisé serait le «Parti du Prolétariat» de Tan Malaka, est une image qui résiste difficilement à l'examen.

Le public perd aisément de vue qu'outre la République il existe d'autres parties constitutives des futurs États-Unis d'Indonésie. Celles-ci s'expriment, la plupart du temps, par l'entremise du BFO, initiales de l'expression néerlandaise qui signifie «Assemblée de consultation fédérale». Cette assemblée, tout d'abord appelée «petite conférence de Bandung», avait été constituée, de leur propre initiative, par les Walis Negaras convoqués à la conférence fédérale de Bandung, organisée l'année dernière par le gouverneur général.

Il semble que la conférence fédérale, qui devait en principe, se réunir à intervalles réguliers, soit morte de sa belle mort car on n'en entend plus parler depuis plusieurs mois. En réalité, c'est maintenant le BFO présidé par le Sultan de Pontianak (Ouest-Bornéo) qui constitue le moyen d'expression des fédéralistes, lesquels, d'ailleurs, sont loin d'être d'accord sur toutes les questions.

Deux tendances principales se sont fait jour au sein du BFO: l'une pro-républicaine et l'autre anti-républicaine ou, tout au moins, opposée à ce que ses partisans appellent «la dictature javanaise» sur l'Indonésie. La thèse pro-républicaine est défendue par les représentants du Pasundan et de l'Indonésie orientale, ce dernier Negara qui n'englobe aucune partie de Java ou de Sumatra, ayant été reconnu par la République de Jogja. Le Pasundan comprend les régions de l'Ouest-Java habitées par les éléments de race Sundanause, par opposition aux «Javanais» du Centre et de l'Est de Java. Les deux peuples ne paraissent pas être animés l'un pour l'autre d'une grande sympathie, mais les leaders du Pasundan, qui se souviennent sans doute assez peu des sentiments de leurs populations, ont vraisemblablement pensé, songeant à l'avenir, qu'il était

préférable pour eux d'être en bons termes avec des voisins dont l'hostilité risquerait d'avoir des manifestations violentes.

Les Negaras anti-républicains sont l'Est-Sumatra, le Sud-Sumatra et l'Ouest-Bornéo. Le Wali Negara de l'Est-Sumatra est le Dr. Mansur, qui a convoqué la conférence de «Tout-Sumatra» dont la première séance s'est tenue le 29 mars 1949 (mon télégramme nos 68-69)[1]. L'initiative du Dr. Mansur aura peut-être des conséquences qui vaudront d'être observées. Certains milieux néerlandais de Batavia sembleraient penser, en effet, que la situation ne pourra jamais être rétablie à Java d'une façon satisfaisante et que, tout en s'efforçant de défendre tant bien que mal les positions acquises dans cette île, c'est désormais sur Sumatra, puis, plus tard sur Bornéo, que les Pays-Bas devraient faire porter leurs efforts.

Le traité de Linggardjati prévoit, en effet, que chacun des territoires de l'Indonésie se réserve le droit de déterminer directement ses rapports avec les Pays-Bas. À la séance inaugurale de la conférence de Sumatra, le Dr. Mansur a pris soin de déclarer qu'il ne s'agissait pas, pour le moment, de faire usage de ce droit en vertu duquel certains territoires pouvaient s'abstenir d'adhérer à la future fédération des États-Unis d'Indonésie. Toutefois, l'ordre du jour de la conférence comprend «les relations politiques des divers territoires de Sumatra entre eux et avec les États-Unis d'Indonésie, ainsi que la création éventuelle d'un organisme destiné à maintenir le contact sur les questions relatives à Sumatra». Il y a manifestement là un effort pour créer un particularisme de Sumatra, par opposition à l'influence «javanaise» symbolisée par la République de Jogja.

Les Pays-Bas trouveraient à Sumatra un champ d'activité pratiquement illimité, qui pourrait les tenir occupés pendant quelques siècles. Ils étaient parvenus à établir à Java, à la veille de la guerre, un équilibre économique que beaucoup considéraient comme un miracle. Cet équilibre, précaire en réalité et toujours menacé par l'accroissement de la population, était dû à une excellente administration, à un rendement optimum des terres, à une organisation économique de premier ordre. Non seulement, les Indonésiens, qui manquent, en partie par la faute de la Hollande, des élites nécessaires, sont incapables, à eux seuls, d'obtenir de tels résultats, mais aucune puissance au monde, à part les Pays-Bas, ne possède actuellement les cadres et l'expérience pour mener à bien une telle tâche. On estime, au jugé, car tout calcul exact est impossible, que l'Indonésie a perdu, pendant la guerre, de 5 à 10 millions de personnes. Le problème de la surpopulation n'existe pas pour le moment à Java, où les besoins de la reconstruction sont considérables, mais il se posera à nouveau dans quelques années. En effet, le rythme d'accroissement de la population de l'île était 600 000 par an avant-guerre et les possibilités d'emploi seront vraisemblablement réduites du

[1] Document non reproduit.

fait que les capitalistes hésiteront à investir des fonds dans certaines cultures menacées de surproduction et dans des régions où le maintien de l'ordre sera sans doute hypothétique. Dans cette éventualité, Sumatra, aux grandes richesses naturelles, mais manquant de main-d'œuvre, serait le débouché tout indiqué par la surpopulation javanaise.

D'autres parties de l'Indonésie (Ouest-Bornéo, certaines régions des Célèbes, des Moluques, et Timor) ont déjà manifesté à diverses reprises leur intention d'échapper à l'emprise républicaine et même de s'entendre directement avec les Pays-Bas, refusant ainsi de s'intégrer aux futurs États-Unis d'Indonésie. La tournure prise par les conversations avec la République dictera vraisemblablement sa conduite à la Hollande quant à l'opportunité de satisfaire ces aspirations.

Si, assistés par la commission des Nations unies, les Hollandais, les Républicains et, vraisemblablement aussi, les représentants du BFO se trouvent prochainement réunis à la conférence de La Haye, le moins que l'on puisse dire est qu'ils seront en présence d'une situation fort complexe et de problèmes qui demanderont, pour être résolus, beaucoup de patience, d'intelligence, de compréhension et, surtout, un désir sincère d'entente. Si on voulait faire des prévisions, on serait tenté, parodiant un mot célèbre, de dire que tout s'arrangera sans doute, «mais mal».

Dans les milieux proches de la commission des Nations unies, on laisse entendre que les questions les plus épineuses se régleraient, tout à coup miraculeusement si les Pays-Bas savaient faire, opportunément et de bonne grâce, aux intérêts financiers américains, la place que ceux-ci désirent en Indonésie. Ce n'est certes pas la faute des Hollandais, qui étaient aux Indes un siècle et demi avant la proclamation de l'indépendance américaine, si les États-Unis n'ont pris qu'une part directe insignifiante à la mise en valeur de ces immenses territoires. Mais l'histoire a voulu que les États-Unis devenus la première puissance occidentale, ne puissent pas, désormais, se désintéresser des évènements qui se déroulent en Indonésie et qu'ils estiment que certains avantages matériels doivent aller de pair avec leurs nouvelles responsabilités. Il devrait être possible de trouver un juste milieu entre, d'une part, certaines prétentions excessives, d'autre part, des outrances «colonialistes» et «monopolistes» qui appartiennent réellement à un autre âge. Le mieux que l'on puisse espérer semble donc une cote mal taillée entre les droits et les intérêts des uns, les ambitions ou les revendications plus ou moins légitimes des autres.

Quelle devrait être, dans cette affaire, et dans la mesure où il lui faut prendre parti, l'attitude de la France? Il semble qu'avant tout elle doive s'opposer à toute solution qui risquerait de créer, pour l'Indochine, et par contre coup pour toute l'Union française, un précédent dangereux. À cette fin, et en vue d'éviter qu'une abdication préjudiciable aux intérêts majeurs des Pays-Bas ne leur soit imposée, elle devrait s'efforcer de leur faire comprendre qu'il est préférable qu'ils consentent eux-

mêmes, en temps opportun, les concessions inévitables. D'autre part, forte de la position qu'elle occupe parmi les puissances continentales de l'Ouest européen et consciente des responsabilités qui en résultent pour elle, riche de son expérience coloniale, de sa connaissance des peuples et des problèmes asiatiques, ne perdant pas de vue les intérêts bien entendus des populations, il lui appartiendrait également, à mon sens, de ne rien négliger pour limiter les dégâts que risquent de causer les «apprentis sorciers» de tout genre, dont les intentions, parfois bonnes, sont desservies, la plupart du temps, par de lourdes maladresses et par une redoutable inexpérience.

(Direction d'Europe, Pays-Bas, volume 21)

188

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES.

T. circulaire n° 105 IP. *Paris, 4 avril 1949.*

À l'occasion du premier anniversaire de la loi américaine de coopération économique en vue de mettre en œuvre le plan Marshall, M. Petsche, ministre des Finances et des Affaires économiques, a prononcé, hier 3 avril, devant le micro de la Radiodiffusion française, l'allocution suivante:

«Il y a un an, le 3 avril 1948, le Plan d'aide américaine à l'Europe entrait en application. La France se doit de commémorer cet anniversaire avec reconnaissance.

Il faut se souvenir d'abord, se rappeler nos difficultés, notre anxiété en face de la charge écrasante de notre reconstruction.

L'appel du général Marshall, de ce grand soldat qui, ayant sauvé l'Europe de la domination hitlérienne, ne voulait pas la laisser seule, suscitait un espoir immense chez tous les peuples européens, espoir qui fut bientôt suivi des réalités; celles-ci sont devenues les nôtres.

Quelles sont-elles?

Depuis un an, la France a reçu, au titre de l'aide américaine, plus d'un milliard de dollars de denrées alimentaires, de matières premières et d'équipement, soit près de la moitié du total de nos importations.

Il faut savoir que c'est grâce aux 7 millions et demi de tonnes de charbon américain que notre industrie a pu vivre. Il faut savoir que le coton fourni grâce à l'aide américaine approvisionne nos usines textiles

[1] Circulaire signée par ordre Ordioni.

deux jours sur trois, que le pétrole américain fait rouler nos camions un jour sur deux.

Il faut savoir qu'au moment où la pénurie de denrées alimentaires constituait pour les Français un redoutable problème quotidien, les quantités de blé importé au titre de l'aide américaine représentaient plus du quart de la consommation.

C'est encore grâce à l'aide américaine, sous forme de crédits accordés par l'Amérique à nos fournisseurs, que la France a pu maintenir avec ses voisins européens des relations commerciales à peu près normales; l'aide indirecte ainsi allouée nous a permis de recevoir gratuitement notre part de charbon de la Ruhr; elle couvre 40 % de nos importations en provenance de la zone sterling.

Ces marchandises qui nous sont données gratuitement par le gouvernement américain sont cependant naturellement payées au Trésor par les importateurs français. Cette contrepartie constitue une grande part des ressources du fonds de modernisation, utilisées à financer la reconstruction et l'équipement de notre pays.

Ces ressources ont atteint près de 110 milliards pour 1948 et atteindront 280 milliards pour 1949. L'an passé, près du tiers a été utilisé pour améliorer le rendement de nos charbonnages et les moderniser; une proportion équivalente a été consacrée à développer nos ressources en énergie électrique et, particulièrement, à mettre en valeur les possibilités hydrauliques de notre pays; le tiers restant a servi à perfectionner nos voies de communication, à moderniser notre agriculture, à équiper nos territoires d'outre-mer.

Un grand élan du cœur monte de nous vers le généreux peuple américain, vers ses dirigeants.

Qu'il me soit permis au nom du gouvernement français, au nom du peuple de France, de les remercier.

Anniversaire de reconnaissance, ai-je dit: Reconnaître, mais comment?

Il nous faut comprendre le but désiré et l'atteindre. Quel est ce but? Opérer notre relèvement au terme fixé: 1952. Pour le réaliser, consentir l'effort de tout ce que nous pouvons, ne nous laisser aller à aucune facilité, savoir que nous le devons parce que d'autres hommes, de l'autre côté de l'océan, travaillent, consentent à prélever sur leurs revenus, acceptent de voir majorer de plus de 10 % leurs impôts pour assurer le salut de notre pays.

Mais il s'agit aussi de quelque chose de plus pour ne pas décevoir; notre relèvement ne suffit pas, il faut qu'il s'harmonise avec celui de l'Europe, qu'il se place hors des rivalités de pays à pays, pour se fondre dans une coopération de tous les peuples qui œuvrent pour la liberté et la paix du monde».

De son côté, M. Marjolin, secrétaire général de l'organisation européenne de coopération économique, a également prononcé une allo-

cution, dont le texte, ci-dessous, a été radiodiffusé, hier 3 avril, par la Voix de l'Amérique :

« Dans quelques jours, nous célébrerons en Europe, l'anniversaire d'un autre événement qui a suivi de quelques jours la décision historique prise par le peuple américain et dont nous parlons aujourd'hui. Le 16 avril, l'organisation européenne de coopération économique aura un an. Il y a un an, les gouvernements d'Europe occidentale signaient la convention par laquelle ils s'engageaient solennellement à établir pour l'Europe un programme commun de relèvement – programme rendu possible par l'aide si généreusement promise par le peuple des États-Unis. Depuis cette date, beaucoup a été accompli.

Le temps et la possibilité ont été ainsi donnés à l'Europe, non seulement de continuer l'œuvre entreprise : reconstruire ce qui avait été détruit, faire des plans pour le développement de ressources nouvelles, aplanir les barrières qui portaient obstacle à ses échanges intérieurs, stabiliser ses différentes monnaies, mais aussi, un nouvel esprit est né.

Bien que les difficultés à surmonter soient sérieuses et multiples, c'est avec confiance que l'organisation européenne de coopération économique envisage les tâches devant elle, en cette seconde année de son existence. Au cours de l'année passée, les pays membres de l'organisation ont été appelés à prendre de graves décisions et à consentir de coûteux sacrifices. Dans tous les cas, dix-neuf pays membres ont ensemble discuté librement et franchement le problème à résoudre. Et, dans chaque cas, l'accord final a été réalisé et la décision prise à l'unanimité. C'est cette expérience qui donne à l'organisation une force accrue pour l'année qui vient. Une conscience nouvelle est née : une conscience européenne.

Jamais auparavant, les pays d'Europe ne s'étaient ouverts l'un à l'autre, au même degré, de leurs problèmes et de leurs projets, les soumettant à un examen et à une discussion libres. Certes, chaque pays ne perd pas de vue ses intérêts nationaux, mais, dans chaque cas et malgré l'exigence de fréquents sacrifices, c'est l'intérêt de l'Europe, prise comme un tout, qui, en définitive, influence la décision finale. Je crois que l'on peut dire à présent que l'Europe pense collectivement.

Cette année, au siège de l'organisation, à Paris, il sera procédé à la mise en route du travail de coordination des plans des dix-neuf pays membres en ce qui concerne le développement des industries déjà existantes et la construction de nouvelles usines. C'est seulement l'existence d'une manière de « penser européen » qui rend possible un tel degré de coopération. Les pays membres réalisent pleinement la difficulté de cette tâche, mais son importance pour la construction d'une économie européenne saine n'en est pas moins parfaitement comprise.

Beaucoup d'autres choses restent encore à faire. L'Europe a un long chemin à parcourir avant que son relèvement puisse être considéré comme accompli. Dans tout le travail accompli à cette fin par l'orga-

nisation, il est un objectif crucial qui n'est jamais perdu de vue et qui détermine les décisions de notre organisation. C'est que l'aide Marshall prendra fin en 1952 et qu'à cette époque, l'Europe devra être en mesure de se passer de toute aide extérieure exceptionnelle. Je suis convaincu que, malgré l'importance de l'effort que l'Europe doit accomplir et qu'elle devra accomplir jusqu'à la fin, cette tâche pourra être menée à bien. Les progrès déjà accomplis par les divers pays d'Europe et le degré de coopération qui existe entre eux, montrent que cela est possible.

Mais ce n'est pas tout. L'organisation européenne de coopération économique est une organisation permanente. La construction d'une économie européenne saine et solide pour 1952, lorsque l'aide Marshall prendra fin, n'est qu'une première étape. Aucune limitation de durée n'a été prévue en ce qui concerne la coopération économique européenne dans la convention signée à Paris, il y a près d'un an, par les ministres des différents pays. L'Europe se propose de continuer à coopérer étroitement lorsque la première bataille, celle de la reconstruction, aura été gagnée».

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

189

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ALPHAND, DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES[1].

T. nos 1383-1384. *Washington, 4 avril 1949, 21 h. 45.*

Réservé. Très secret. Urgent. (*Reçu* : le 5, 7 h.25)

Je me réfère à mon télégramme nos 1331-36[2].

Le projet de la communication à faire à M. Malik par M. Jessup a été l'objet les 3 et 4 avril de nouvelles discussions, à la suite desquelles l'accord s'est finalement réalisé sur le texte dont je vous envoie une traduction par télégramme séparé[3]. La (...)[4] de celui-ci aura sans doute

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Voir document n° 181.

[3] Dans ce texte, les trois gouvernements se déclaraient prêts à envisager la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères suite à la suppression du blocus de Berlin, et prêts à recevoir les suggestions soviétiques (télégramme nos 1385-1388 du 4 avril 1949 de Washington, non reproduit).

[4] Lacune de déchiffrement.

lieu le 5 avril à l'occasion de l'ouverture de la session des Nations unies[1].

Je vous demande de veiller à ce que le secret le plus absolu soit conservé au sujet de cette affaire.

Je vous remercie par ailleurs de votre télégramme n°s 1965-73[2]. Vous pouvez être assuré que les préoccupations que vous exprimez sont aussi les miennes et que je m'attacherai, si les perspectives en cours se développent, à ce que toutes (...)[3] nécessaires soient prises. Je suis d'accord également sur l'urgence de la signature de l'accord sur la Ruhr et nécessité de régler définitivement la question des démantèlements et des industries interdites ou limitées.

Vous avez pu voir que cette question a déjà été évoquée.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

190

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[4].

T. n°s 1388-1391[5]. *Londres, 4 avril 1949.*

Réservé. Priorité absolue. Très secret.

Les importantes communications reçues de M. Schuman me suggèrent quelques réflexions dont je crois devoir vous faire part.

Autant il me semble impossible de nous refuser à la conversation qu'offrent les Russes à condition que soient prises toutes les précautions qui s'imposent, autant il me paraîtrait délicat de nous rallier à la veille de cette négociation à la forme de statut d'occupation que préconise M. Dean Acheson.

Il y a six mois c'est ce type de statut que j'aurais aimé voir adopter. Cela aurait permis d'en finir plus tôt avec les préliminaires de la Constitution d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale, ce gouvernement pourrait être aujourd'hui en place dans les conditions les meilleures pour un essai loyal de collaboration avec les Alliés de l'Ouest.

[1] Jessup avait communiqué la note à Malik lors d'une nouvelle entrevue, en lui lisant celle-ci sans lui laisser de copie (télégramme n°s 1487-1488 du 8 avril 1949 de Washington, non reproduit).

[2] Voir document n° 184.

[3] Lacune de déchiffrement.

[4] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[5] Télégramme envoyé par téléimprimeur et reçu à 17 h. 25.

Dans les conditions nouvelles créées par la manœuvre russe et si sceptique que l'on soit en droit d'être sur l'issue d'une nouvelle négociation à quatre, il ne faut pas exclure que les Russes qui semblent subordonner toutes autres préoccupations au désir de faire obstacle au développement du Pacte atlantique témoignent d'un tel esprit de conciliation que le quadripartisme se trouve rétabli à Berlin et l'unité de l'Allemagne reconstituée de ce fait.

M. Vychinski peut consentir pour atteindre ce but les abandons auxquels M. Molotov responsable de la rupture de décembre 1947 n'aurait pu se résigner.

Or, c'est dans une Allemagne unifiée que l'influence soviétique trouve les conditions les plus favorables à son développement et la propagation de cette influence serait singulièrement facilitée si les autorités alliées se trouvaient dans les zones occidentales pratiquement dépouillées de toutes possibilités de contrôle direct sur les pouvoirs publics allemands alors que dans la zone orientale les Soviétiques maintiendraient toute leur emprise par l'entremise du parti communiste allemand.

La formule de M. Dean Acheson vaut pour une Allemagne occidentale et si les Alliés sont sûrs de pouvoir maintenir assez longtemps la coupure actuelle sinon elle me semble aujourd'hui pleine de dangers[1].

(Secrétariat général, Dossiers, volume 47)

191

M. GUÉRIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À RIO DE JANEIRO,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 118-126. *Rio de Janeiro, 5 avril 1949, 21 h. 20 et 23 h.*

(*Reçu* : le 6, 2 h. et 7 h. 35)

J'ai eu hier avec le ministre des Affaires extérieures un long entretien qui a porté d'abord sur le Pacte atlantique.

Après avoir observé, sans d'ailleurs y appuyer aucunement, que toute l'affaire tournait en somme autour de la sécurité des États-Unis,

[1] Parodi répondit le lendemain en répondant qu'il n'était pas possible de recommander à Schuman une autre ligne de conduite que celle communiquée, sans que cela implique une approbation sans réserve du projet américain de statut et de contrôle. Le danger en cas d'accord à quatre serait qu'il permettrait aux Soviétiques d'avoir à nouveau leur mot à dire dans les zones occidentales et retrouveraient des possibilités d'action sur les partis politiques (télégramme n° 1719 du 5 avril 1949 de Parodi, non reproduit).

[2] Télégramme communiqué au délégué français au Conseil de sécurité des Nations unies à New York. Note manuscrite : «*[Communiquer à] B[uenos] Aires, fait et ensuite rendre à M. Vial. Pr synthèse*».

M. Fernandez s'est félicité très vivement de l'heureuse conclusion de cet accord dont l'efficacité, m'a-t-il dit, est bien prouvée par la «fureur» qu'il suscite dans les milieux officiels soviétiques. Il a ajouté seulement, qu'à son sens, le Pacte ne pourrait fonctionner utilement sans l'Espagne que l'on écartait maintenant et qui ferait sans doute payer son concours lorsqu'on viendrait plus tard à le lui réclamer.

J'ai demandé au ministre si l'article que le directeur des *Diari Associados* avait publié il y a quelques jours dans *O Jornal* et qui préconise l'adhésion du Brésil au Pacte atlantique (mon télégramme n° 128 par la valise)[1] devait être considéré comme exprimant seulement l'avis personnel de cet enfant terrible du journalisme brésilien qu'est Monsieur Chateaubriand, et si au contraire il reflétait le sentiment de certains secteurs de l'opinion publique ou même officiels. Il m'a répondu que cet article avait probablement été inspiré par le ministre de la Guerre qui voyait dans une participation éventuelle au Pacte le moyen pour le Brésil d'obtenir plus facilement une aide américaine en matière d'armement. Le ministre des Affaires extérieures ne partage d'ailleurs pas la manière de voir de son collègue. Il estime que le Brésil n'a pas sa place dans un Pacte qui concerne l'Atlantique Nord et que sa position géographique dans le cadre général de la sécurité américaine doit suffire à lui valoir, de la part des États-Unis, un traitement privilégié en ce qui concerne les possibilités de renforcement de sa puissance militaire.

Au cours de cet entretien, le ministre a fait allusion à la campagne que, d'après lui, M. Trygve Lie mènerait discrètement contre le Pacte atlantique «comme un Norvégien soucieux de ménager l'URSS à laquelle il doit au surplus sa place actuelle».

Le ministre des Affaires extérieures, qui doit accompagner le président de la République dans son séjour aux États-Unis du 15 au 20 mai, et qui se préoccupe à l'avance des fatigues de ce voyage pour sa santé toujours précaire, n'assistera pas personnellement à l'assemblée des Nations unies. La délégation brésilienne est et restera présidée pour la durée de la session, par le représentant permanent de ce pays, Monsieur Muniz, assisté comme à Paris, l'automne dernier, de MM. Gilbert Amado et Suza Gomes, et sans la présence de délégué parlementaire.

À propos de l'assemblée, le ministre est revenu spontanément et avec beaucoup d'insistance sur la question espagnole. Il m'a confirmé ce que le Directeur politique m'avait précédemment annoncé (mon télégramme n° 90)[2] à savoir que la délégation brésilienne présenterait une motion qui, sans revenir sur la condamnation prononcée en 1946 contre Franco tendrait à accorder à chacun des membres des Nations unies la faculté de rétablir individuellement des relations diplomatiques normales avec l'Espagne.

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

«La situation actuelle – m'a-t-il dit avec force – devient intolérable pour mon pays et il est grand temps d'y mettre fin. La plupart des républiques sud-américaines et de même, les États arabes, ont déjà envoyé des ambassadeurs à Madrid. Le Brésil ne les a pas imités jusqu'ici et nos intérêts en souffrent grandement. La France, l'Angleterre et les États-Unis peuvent se permettre cette absence étant donné que, par la force même de nécessités permanentes et de caractère mutuel, leurs relations avec l'Espagne continuent à peu près normalement: l'Espagne, par exemple, vendra toujours ses oranges à la Grande-Bretagne.

Il n'en est pas de même pour le Brésil et la mauvaise volonté du gouvernement espagnol se manifeste pour nous d'une manière fort gênante, notamment par les atermoiements qu'il apporte depuis un an et demi à la conclusion d'un accord hispano-brésilien sur l'aviation civile.

En proposant le vote de la motion que va présenter notre délégation, j'aurai le souci également d'éviter que, dans cette affaire, l'ONU ne finisse par perdre complètement la face. Mais, si la motion est rejetée je passerai outre et je nommerai un ambassadeur à Madrid».

J'ai eu à maintes reprises l'occasion d'indiquer au Département à quel point cette question préoccupait le gouvernement brésilien et son ministre des Affaires extérieures surtout dans le cadre des relations entre le Brésil et l'Argentine.

Le ministre m'a laissé l'impression de quelqu'un qui est décidé à «ruer dans les brancards», mais qui s'inquiète des incidences possibles de son geste et s'efforce à l'avance de les amortir. Il paraît attacher au surplus beaucoup d'intérêt à ce que pourra être l'attitude de la France et il m'a exprimé, comme l'avait déjà fait le Directeur politique, l'espoir que dans le vote sur la motion brésilienne, notre pays, s'il ne l'approuvait pas, n'irait pas en tout cas au-delà de l'abstention[1].

(Direction d'Amérique, Brésil, volume 17)

[1] La situation politique au Brésil, vue de Washington, était surveillée avec grand intérêt en raison de l'approche des élections et de la situation économique dégradée qui entraînait des pénuries et du mécontentement social. On observait avec attention comment les élections allaient se passer et de quelle manière réagirait le dictateur déchu Vargas (dépêche n° 679 du 18 février 1949 de Washington, non reproduite).

192

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1500[1]. *Washington, 6 avril 1949.*

(*Reçu* : le 11, 19 h.)

Le projet du Pacte du Pacifique dont M. Eden semble avoir eu l'initiative, et qui a suscité en Extrême-Orient et en Europe de nombreux commentaires, n'a guère retenu jusqu'ici l'attention de la presse américaine, qui se borne à le mentionner occasionnellement.

L'administration ne paraît pas, de son côté, disposée à faire pénétrer dans l'esprit public la notion de la nécessité d'un rassemblement anticommuniste des pays de l'Asie du Sud-Est autour des membres du *Commonwealth*. Le Département d'État affecte de ne connaître du Pacte du Pacifique que le nom, et dans les circonstances actuelles il ne voudrait sans doute s'en occuper que pour l'enterrer. Déjà préoccupé de l'ampleur des engagements pris par lui en Europe le gouvernement américain, hésitant sur la ligne de conduite qui s'imposera à lui en Extrême-Orient dans les mois à venir, ne montrerait sans doute pas d'empressement à contracter auprès de partenaires nantis d'assez faibles moyens l'obligation de soutenir une avalanche dont les conséquences dramatiques lui paraissent pourtant redoutables. La crainte de faire peser sur le contribuable américain des charges financières excessives, le sentiment de l'incapacité où se trouveraient les États-Unis, hors d'état de réarmer rapidement l'Europe, de fournir du matériel à l'Extrême-Orient, la volonté enfin de ne courir à aucun prix le risque d'envoyer des armes en Indonésie ou en Indochine encourent également à détourner pour le moment Washington d'une entreprise si ambitieuse.

Non du reste que l'intérêt de l'opinion américaine pour l'Extrême-Orient décroisse, ni que les avis manquent à l'administration sur les voies et moyens d'arrêter l'expansion du communisme en Asie. J'adresse par ailleurs au Département les études publiées récemment dans *Foreign Policy Reports* par trois écrivains spécialisés sur les causes de l'échec américain en Chine et sur la réorientation nécessaire de la politique des États-Unis. J'avoue du reste que leurs conclusions me laissent sceptique. Un point de vue plus généreux encore, bien que de réalisation également malaisée, a été formulé le 1er avril à Boston par M. Stassen, dans un exposé fait à l'Institut de Technologie du Massachussetts le jour qui suivit le discours de M. Churchill. Parlant devant 14 mille personnes l'ancien candidat à la Présidence, après quelques considérations sur les dangers de l'inaction américaine en Chine, a en

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

effet déclaré à ses auditeurs qu'il estimait désirable et possible, compte tenu des besoins de l'économie américaine et du programme d'aide à l'Europe, la mise en œuvre en Asie d'un «plan MacArthur» parallèle au plan Marshall, et qui impliquerait une dépense annuelle minimum d'un milliard de dollars. M. Stassen souhaiterait que le programme qu'il préconise, et auquel je doute que l'administration se rallie, fût administré non par pays, mais pour l'ensemble du Continent et que le montant en fût dépensé au profit d'organismes locaux et de projets individuels, plutôt que par l'entremise des gouvernements intéressés.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 134)

193

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE[1]

Stratégie américaine en Extrême-Orient

N. *Paris, 6 avril 1949.*

Les forces américaines d'Extrême-Orient se montaient en novembre dernier, à environ 130 000 hommes, formant quatre divisions qui n'étaient d'ailleurs pas toutes à effectifs complets. A l'exception de la Corée du Sud, de Tsingtao et des Philippines, ces troupes se trouvaient concentrées dans l'archipel japonais.

Sauf pour Tsingtao qui a été complètement évacué depuis le début de l'année, ces chiffres sont sensiblement les mêmes à l'heure actuelle. L'aviation comprend un *group* de 30 B 29 (contre deux l'année dernière), deux *groups* de 45 bombardiers légers avec un soutien d'environ 450 appareils de chasse.

À titre de comparaison, les troupes américaines stationnées en Europe se montaient officiellement en novembre 1948 à un peu plus de 80 000 hommes; en Alaska et dans les îles du Pacifique, elles étaient respectivement de 6 000 et de 8 500.

Les déclarations récentes de M. Kenneth Royall (cf. bordereau collectif de la Direction d'Asie-Océanie n° 172 du 8 mars 1949)[2] et du général MacArthur au correspondant à Tokyo du *Daily Mail* sur la politique du gouvernement de Washington à l'égard du Japon ont ramené l'attention sur la valeur stratégique de ce pays dans l'éventua-

[1] Note communiquée pour information sous bordereau collectif n° 279 du 11 avril 1949 aux services et postes suivants : Secrétariat général, directions d'Europe, d'Amérique, d'Afrique-Levant, ministère de la France d'outre-mer, délégation française à l'ONU, Londres, Washington, Moscou, La Haye, Bruxelles, Karachi, New Delhi, Rangoon, Bangkok, Singapour, Batavia, Saïgon, Nankin, Ottawa, Wellington, Manille, Canton, Shanghaï.

[2] Document non reproduit.

lité d'un conflit armé entre l'URSS et les États-Unis, et d'une manière plus générale sur l'évolution de la stratégie américaine en Extrême-Orient depuis la reddition nippone en août 1945.

À cette date, le Pacifique est un lac américain. À la différence de ce qui s'est passé en Europe, la défaite de l'ennemi a été en Extrême-Orient à peu près exclusivement l'œuvre des États-Unis.

Sauf quelques détachements «symboliques» de troupes chinoises et britanniques, le Japon est occupé par l'armée américaine. Le général MacArthur, en qualité de commandant suprême, représente les alliés. La seule ombre au tableau du triomphe américain en Extrême-Orient est l'occupation de la Mandchourie, du Nord de la Corée, de Sakhaline et des Kouriles par les troupes soviétiques, mais des troupes américaines sont stationnées en Chine du Nord, en Corée du Sud et aux Philippines et l'entente règne encore entre les grands vainqueurs de la deuxième guerre mondiale.

Au Japon, l'administration américaine du commandant suprême, SCAP, a deux objectifs principaux: la démilitarisation et la «démocratisation» du pays en vue de la conclusion d'un traité de paix. C'est donc à la fois une entreprise civile et militaire. À la différence de ce qui se passe en Allemagne, un seul gouvernement: celui des États-Unis, en est responsable et il laisse à ses représentants militaires au Japon, et singulièrement au général MacArthur, la plus grande liberté dans la tâche qui leur incombe. Il existe bien une commission d'Extrême-Orient qui établit les principes directeurs de l'action de SCAP, mais on peut dire que si en théorie la Commission règne, ce sont en fait MacArthur et les militaires américains qui gouvernent, et ceux-ci, à mesure que les rapports américano-soviétiques iront en se détériorant, auront de plus en plus tendance à envisager leur action au Japon sur le plan stratégique.

La démilitarisation du pays étant au début de 1947 achevée, et sa «démocratisation», en principe, en bonne voie, le danger en Extrême-Orient n'est plus en effet pour SCAP l'ancien empire du Soleil Levant, mais l'URSS qui a réalisé dans cette partie du monde les ambitions de l'empire des Tsars, en y semant en outre les germes du communisme, plus dangereux peut-être encore, parmi les populations non évoluées de l'Asie qu'ils ne le sont en Europe.

En définitive, on assiste depuis la reddition nippone à une substitution des objectifs de l'occupation américaine: du fait de la «guerre froide» en Europe, le but de cette occupation est maintenant moins la conclusion de la paix avec le Japon, que l'utilisation de ce dernier en cas d'un conflit armé avec l'URSS, avec toutes les conséquences et toutes les contradictions qu'un tel revirement comporte dans les domaines politiques, économiques et sociaux.

On put d'ailleurs mesurer le chemin parcouru dans ce sens lorsque le général Eichelberger, ancien commandant en chef de la 8e armée au

Japon, déclara en 1948 que les États-Unis, ayant trop bien rempli leur mission de désarmement, se trouvaient maintenant dans l'obligation morale d'assumer la défense du Japon qui pourrait bien, dans l'avenir, «devenir un allié».

Le général MacArthur possède d'ailleurs une conception bien définie de la stratégie américaine en Extrême-Orient: comme il l'a déclaré le 9 mars dernier au correspondant du *Daily Mail* à Tokyo, la ligne de défense des États-Unis court au long d'une chaîne d'îles qui bordent la côte du continent asiatique. Elle part des Philippines où les Etats-Unis ont le droit d'entretenir des bases navales et aéro-navales en vertu de l'accord américano-philippin du 14 mars 1947, passe par Formose, les Ryukiou et leur bastion principal d'Okinawa (où 25 terrains d'aviation ont été construits depuis la fin de la guerre) et rejoint l'Alaska par le Japon et les îles Aléoutiennes.

Toute l'Asie orientale, de Singapour à Vladivostok serait, aux dires de MacArthur, dans le rayon des bombardiers américains qui partiraient d'Okinawa.

Bien que l'avance des armées communistes en Chine place ces dernières sur le flanc de la ligne de défense décrite plus haut, cette situation nouvelle ne change rien, suivant le commandant suprême, au fait que le seul adversaire possible sur le continent asiatique ne possède aucune base industrielle suffisamment proche pour assurer les besoins d'une force d'attaque amphibie contre le Japon. Les industries de guerre russes sont en effet situées dans l'Oural, à 4 000 miles de voie ferrée – en grande partie à ligne unique – de Vladivostok.

Quant à la position du Japon dans la stratégie américaine, le général MacArthur a déclaré au correspondant du *Daily Mail* que les États-Unis n'avaient jamais eu l'intention d'utiliser le Japon comme un allié. Le rôle de ce pays serait celui «d'un Suisse du Pacifique».

Ce qui n'empêcha pas le général de se contredire quelques instants plus tard lorsqu'il ajouta que si le Japon était attaqué, il serait facile d'y constituer rapidement une armée «pour coopérer avec nous».

Lorsque le général MacArthur parle de faire du Japon le bastion de l'Extrême-Orient contre le communisme, il s'agit dans son esprit d'arrêter le développement de celui-ci non pas seulement au Japon, mais dans toute l'Asie extrême-orientale. La conception stratégique du général est donc axée sur la Chine; elle suppose une aide des États-Unis à tout gouvernement chinois qui sera capable d'endiguer l'avance des Rouges.

C'est ici qu'on discerne combien les idées du général MacArthur diffèrent de celles de son gouvernement.

Pour Washington, en effet, l'Extrême-Orient est devenu un théâtre d'opérations secondaire en cas de conflit avec l'URSS, le gouvernement américain a fait son choix: dans les domaines économique (plan Marshall) et stratégique (Pacte de l'Atlantique), l'Europe aura la priorité, quitte à laisser les communistes marquer des points en Chine, en Corée,

en Birmanie et qui sait en Indochine. En ce qui concerne le Japon, les stratèges du Pentagone inclinent de plus en plus, sinon à créer, en évacuant l'archipel, un vide tentant pour les Russes stationnés en Corée du Nord et en Mandchourie, du moins à regrouper leurs effectifs en des points facilement défendables et permettant à moindres frais le contrôle du pays. Abandonnant les projets grandioses des années précédentes, les États-Unis semblent maintenant résolus à faire d'Okinawa avec les bases des Philippines les deux chevilles ouvrières de leur système de défense articulées avant la guerre sur la côte ouest du continent américain.

Pour certains observateurs militaires des États-Unis, les Philippines elles-mêmes seraient destinées à passer à l'arrière-plan stratégique, en raison du malaise qui règne actuellement dans l'Asie du Sud-Est. Quant à Okinawa, on y trouverait seulement la moitié de la force aérienne et des organisations à terre nécessaires pour des opérations offensives dans une guerre rapide.

En revanche, l'île de Guam serait, pour ces observateurs, le centre idéal du système américain.

Guam est en effet hors d'atteinte de la Sibérie tout en demeurant dans la limite directe d'opérations des champs d'aviation, qui pourraient être établis en Chine du Sud.

Les autorités militaires américaines paraissent d'ailleurs avoir la volonté bien arrêtée de mettre en garde le public contre les conséquences de la domination communiste en Chine. Les grandes manœuvres aériennes qui se sont déroulées du 17 au 20 janvier dernier, dans le Pacifique central, entre Guam et Okinawa, avaient précisément comme thème d'empêcher un ennemi basé sur le continent asiatique de neutraliser Okinawa.

Il ne nous appartient pas de juger si la conception stratégique du *War Department* est meilleure que celle du général MacArthur, mais on est bien obligé de constater que celui-ci raisonne juste quand il estime l'Extrême-Orient indivisible et quand il déclare qu'il serait vain pour les États-Unis d'incorporer le Japon dans leur stratégie, même avec un rôle effacé, s'ils consentent à l'avenir, comme semble vouloir le faire aujourd'hui le Département d'État, à se voir évincés de la Chine.

Les pays du Pacifique les plus intéressés au maintien des forces américaines dans cette région, à savoir les Philippines, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont été naturellement les premiers à s'inquiéter des incertitudes de la conception stratégique américaine dans cette région qu'ont révélées les déclarations de M. Kenneth Royall.

Pour ces pays, comme pour MacArthur, la lutte contre le communisme est indivisible. D'où l'idée d'un «Pacte du Pacifique», qui a trouvé aussi bien à Manille qu'à Canberra et à Wellington un accueil des plus chaleureux.

Le gouvernement de Londres ne paraît pas jusqu'à présent être favorable à ce projet. Pour le *Foreign Office*, en effet, un tel pacte ne pourrait grouper dans les circonstances actuelles, à l'exception des Philippines et d'un Japon occupé, que des États de civilisation occidentale, et il risquerait ainsi de passer, aux yeux des populations asiatiques, moins pour une organisation de défense contre le communisme en Extrême-Orient, que comme le dernier effort des nations colonialistes pour endiguer les mouvements nationalistes dans cette partie du monde.

Ce pacte irait donc à l'encontre de la politique de Whitehall aux Indes et dans l'Asie du Sud-Est.

Quant au gouvernement de Washington, occupé à mettre au point son système de défense atlantique, il n'a pas encore réagi à l'idée d'un Pacte du Pacifique.

Aux États-Unis cependant, certains milieux politiques et économiques semblent se résigner moins facilement que le Département d'État à abandonner la Chine à son sort. Pour ces milieux, en effet, l'archipel nippon ne peut vivre coupé de son hinterland continental et la lutte contre le communisme est, elle aussi, indivisible; l'abandon de la Chine aujourd'hui, c'est demain la porte grande ouverte aux Rouges dans l'Asie du Sud-Est, et partant, un succès considérable remporté par Moscou sur les pays de l'Europe occidentale qui ont le plus grand besoin des ressources de l'Asie sud-orientale pour leur relèvement et pour l'organisation de leur défense commune.

Ce danger ne peut évidemment pas avoir échappé aux dirigeants de Washington. S'ils paraissent, à l'heure actuelle, n'en pas tenir compte, c'est que dans la «balance des risques» les préoccupations européennes devaient naturellement l'emporter.

Il n'est pas interdit toutefois de penser que la mise en œuvre du système de défense de l'Europe occidentale amènera précisément les États-Unis à envisager d'une manière plus logique et plus réaliste leur système de défense en Extrême-Orient afin de ne pas perdre par un écroulement du front anti-communiste dans cette partie du monde les bénéfices du plan Marshall et du pacte de l'Atlantique.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 134)

194

Compte rendu de la réunion tenue chez M. Parodi, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, le 6 avril sur la question des territoires non autonomes vis-à-vis du 4e point Truman

C.R.

M. Parodi : Nous nous réunissons pour évoquer les questions coloniales qui prennent une importance croissante devant les instances internationales. Il nous faut nous préparer à les traiter de façon coordonnée. Pour cela il faut assurer une liaison suffisante entre les services, et d'abord passer en revue ce que fait chaque Direction.

M. de Vaucelles rend compte de la session du Conseil économique et social relativement à la proposition du président Truman d'aide aux pays arriérés. En ce qui concerne l'assistance économique, le projet chilien a été considéré avec réticence par les États-Unis qui craignaient des demandes importantes de crédits. Aussi la proposition chilienne fut-elle édulcorée. Par contre, s'agissant de l'assistance technique, un projet américain fut déposé, plus précis, soulignant la nécessité de favoriser l'extension des échanges techniques. L'élaboration d'un projet de programme en vue du développement économique et technique fut décidée. Le délégué français fit ajouter une disposition faisant la part due aux conditions d'ordre social.

Le plus urgent est, à l'heure actuelle, le problème de l'assistance technique. Déjà M. Trygve Lie a convoqué les représentants des institutions spécialisées pour examiner cette question.

M. Broustra signale à ce sujet que M. Trygve Lie a eu, à Genève, des conversations avec les représentants des institutions spécialisées siégeant dans cette ville, qui lui ont fait part de leur intention d'avoir des budgets spéciaux en vue des programmes découlant du point 4.

M. Parodi résume la situation actuelle : les Nations unies sont largement gagnées à l'anticolonialisme (puissances slaves ou satellites, et républiques sud-américaines). Le Secrétariat de l'ONU épouse la même tendance. Les Etats-Unis ont atténué provisoirement leur anticolonialisme, mais celui-ci subsiste. D'où la nécessité de se pencher avec attention sur les questions coloniales.

M. Monod, à la demande de M. Parodi, évoque l'atmosphère de la dernière session du Conseil de tutelle. Celui-ci, par un effet inattendu, s'est montré relativement indulgent pour les puissances coloniales. L'on peut s'attendre même à ce qu'il passe prochainement aux yeux des Russes pour un organisme réactionnaire.

L'attitude du Mexique a sauvé les Soviets du bloc anticommuniste. Pour notre part, nous avons joui d'une situation privilégiée. Les délé-

gations s'apprêtaient à reconnaître notre travail accompli au Togo et au Cameroun. À cet égard nous avions les coudées plus franches que la Grande-Bretagne ou la Belgique. Mais, au dernier moment, les Soviets redoutant que des félicitations nous soient adressées, ont refusé de voter le rapport sur le Togo qui ne fut pas adopté (6 voix contre 6). Il n'y a donc pas de rapport sur le Togo et le Conseil n'en pourra transmettre un à la 4e Commission.

M. Broustra: Ceci est, au fond, dangereux, car la délégation soviétique pourra de sa propre initiative, envoyer un rapport à l'assemblée qui, défavorable à notre cause, sera ainsi le seul examiné par cet organisme.

M. Monod: Les États-Unis nous ont soutenu, notamment dans la question du Séminaire en Afrique.

Dans le projet de budget des Nations unies, l'on relève que deux institutions spécialisées seulement ont fourni des chiffres pour la part de leur budget propre concernant la mise en application du programme d'assistance aux régions sous développées: l'OMS = 9 millions de $; l'OIT[1], 11 millions et 1/2 de $.

M. Seydoux signale que l'UNESCO n'a pas encore chiffré son programme.

M. Alphand: Le point 4 du président Truman est surtout un acte politique. Il n'est pas prévu dans son cadre de sommes importantes pour le développement réel des territoires arriérés. Nous avons à trouver nous-mêmes, par d'autres voies que le point 4, des capitaux considérables pour nos territoires.

Dans le cadre de l'ERP[2] nous faisons apparaître les besoins de l'Afrique, qui se chiffrent par des sommes très importantes (250 millions de dollars par an pour l'Union française), par conséquent beaucoup plus importantes que celles auxquelles pourrait prétendre le Point 4.

Les crédits du Point 4 sont peu de choses, mais encore ne faut-il pas qu'ils fournissent des aliments à des polémiques. Quant à nous, nous avons toujours préconisé la constitution d'un organisme qui groupe les pays intéressés au développement de l'Afrique. Cet organisme existe maintenant, à Paris, au sein de l'OECE[3]. Il est dirigé par M. Peter. Nous nous sommes toujours efforcés d'obtenir qu'il soit chargé de financer ce développement par les crédits fournis par le point 4. Mais il a lui-même une portée plus vaste que le point 4. Nous songeons, en outre, à créer une société d'études pour le développement de nos territoires d'outre-mer. Composée de représentants des grandes banques d'affaires françaises et de quelques banques américaines comme la

[1] OMS: Organisation mondiale de la Santé; OIT: Organisation internationale du Travail.

[2] ERP: *European Recovery Program*, soit le Plan Marshall.

[3] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

Chase Bank, elle n'aura pas de monopole, mais nous la concevons telle que c'est à elle que l'administration française donnera normalement son crédit.

Notre action doit donc se concentrer au sein de l'OECE. Faisant la part aux faibles crédits du Point 4, nous devons nous concentrer sur les crédits du plan Marshall, et drainer le capital privé nécessaire, français et américain.

La difficulté majeure, dans la question du développement de nos territoires d'outre-mer, réside dans la coordination à réaliser entre les organismes intéressés (direction d'Afrique, direction économique, ministère de l'Intérieur, France d'outre-mer). À l'heure actuelle il n'y a pas de coordination suffisante entre les programmes, les besoins, etc. M. Erik Labonne lui aussi établit, de son côté, des programmes.

Nous aurions donc sans doute intérêt à prendre l'initiative de réunir une commission permanente de coordination qui traiterait:

1) du Point 4;

2) des instructions à donner à notre délégation à l'OECE;

3) des problèmes d'investissement dans l'Empire;

4) des rapports avec la société d'études à laquelle je faisais allusion tout à l'heure.

Au sein de cette commission seraient représentés la France d'outre-mer, l'Économie nationale, le Plan, et – ajoute M. Parodi, la Défense nationale.

M. Joxe: Il est très important de prendre les devants en matière de programme, afin de ne pas être débordés par les programmes venus d'ailleurs. Il en est ainsi également pour les programmes culturels.

M. Dennery: À la base du Point 4 il y avait l'idée d'aide et d'investissement. Cette intention a été par la suite beaucoup plus étendue. il y a maintenant une intention sociale.

M. Parodi: M. Stettinius, au moment de quitter ses fonctions au Conseil de sécurité, m'a fait part de son projet de fonder une grande société commerciale pour le développement de certains territoires d'outre-mer. Les Américains se proposent d'apporter à ceux-ci les éléments de leur civilisation matérielle – la civilisation par le drugstore.

M. Baraduc signale que les activités du groupe Stettinius nous ont déjà donné des ennuis au Gabon.

M. Alphand: Au sein du Département d'État, un fonctionnaire spécialisé dans le planning, s'attache aux problèmes africains. C'est un fait qu'on ne peut négliger. Il convient donc d'agir avec le concours des Américains, mais, en même temps, de garder notre souveraineté.

M. Dennery signale, à ce sujet, un livre de M. Eric Johnston qui se réfère à des expériences d'investissements de capitaux américains au Mexique. Les Américains, qui se sont assurés dans ces entreprises une

participation minoritaire ont en même temps fourni l'aide technique nécessaire. C'est là l'avantage que Eric Johnston voit dans les investissements de capitaux privés.

M. Seydoux: M. Torrès-Bodet avec sa fougue mexicaine, a pris les devants, et a convaincu Trygve Lie que la résolution du Conseil économique et social intéresse aussi l'UNESCO. Il a mis l'accent sur le côté social du développement des territoires arriérés, appuyant en cela l'amendement de M. Boris. Rendant hommage, en passant, à l'action humanitaire et généreuse de la France, il a souligné que les questions sociales commandent le développement économique.

Par contre le Conseil exécutif de l'UNESCO s'est montré assez divisé sur cette question. M. Laugier a fait valoir que la motion du Conseil économique et social est surtout d'ordre économique. Il faut, a-t-il ajouté, convaincre les autres que cette question présente aussi un aspect culturel. En conséquence il faut attendre des précisions pour l'établissement du programme financier. M. Torrès-Bodet n'a obtenu aux États-Unis qu'une approbation prudente et réservée, de la part des Anglais notamment.

Ses projets sont, il est vrai, très vastes. Il a, dans ce dessein, envoyé à Lake Success deux experts très qualifiés, MM. Auger et Bebey. En outre, le fait qu'un expert budgétaire ait été récemment appelé en renfort, laisse supposer que M. Torrès-Bodet a réussi à convaincre les Nations unies que l'UNESCO doit elle aussi, recevoir une part de l'aide espérée.

M. Broustra relève la différence profonde qu'il voit entre le plan Marshall et le plan Truman. Vis-à-vis du plan Marshall, nous sommes passifs, nous recevons une aide. Dans le cadre du plan Truman on nous demande en outre notre contribution: pourvoir au budget des institutions spécialisées, et fournir des assistants techniques et des experts pour l'aide aux pays sous-développés du monde entier.

M. Alphand rappelle que la Société d'études envisagée plus haut n'est pas une société commerciale franco-américaine, mais une société d'études comprenant dans son sein des représentants américains. Une dépêche AFP ayant signalé la création d'un consortium bancaire pour l'équipement de l'Afrique française, dont le Conseil d'administration serait composé de 12 membres dont 7 Français, et que l'État français assumerait le contrôle de cet organisme, M. Alphand précise qu'il n'est pas question d'un tel contrôle par l'État.

M. Parodi demande quelles sont, dans le domaine qui nous occupe, les relations que le Département entretient avec la France d'outre-mer.

M. Baraduc indique que Peter, assez critiqué par les Finances, est soutenu par le Département.

M. Margerie souligne que, sur le plan des directions politiques, les rapports sont excellents. M. Delavignette est compréhensif. Seule, la rivalité entre lui et Peter est parfois source d'inconvénients.

M. Parodi demandant quelle est l'action de M. Labonne, il lui est répondu que ce dernier est chargé d'étudier la mise en valeur des ressources de nos territoires d'outre-mer. Il a, dans ce domaine, des projets très ambitieux d'industrialisation de l'Afrique. De sa compétence est, en fait, exclue l'Indochine. Il a été président du Comité de l'Union française qui ne se réunit plus. M. Labonne a alors formé un comité de juristes.

M. Alphand exprime le désir de voir M. Labonne associé à ce que nous faisons.

M. Margerie : La coordination est tout à fait nécessaire pour que nous puissions conserver l'initiative vis-à-vis des Américains et pour que nous ne soyons pas pénétrés par l'Amérique au-delà de ce que nous voulons.

M. Baraduc : L'absence de coordination paralyse notre travail. Nous allons avoir prochainement, à Paris, un fonctionnaire américain de l'ECA[1] qui va prendre connaissance des informations sur l'Union française. Devra-t-il voir successivement chacun de nous ? Ce n'est pas concevable.

M. Alphand : Une commission chargée de la coordination devra être constituée. Mais il faut craindre les inconvénients d'une commission trop nombreuse. Un petit comité serait plus efficace. En ce qui concerne le fonctionnaire de l'ECA c'est nous seuls – ministère des Affaires étrangères – avec lesquels il devrait prendre contact. Constitutionnellement c'est auprès de nous qu'il doit être accrédité.

M. Parodi : L'inconvénient d'une commission interministérielle c'est qu'elle fera passer la question au stade de la Présidence du Conseil. Je vais y réfléchir et en parler aux Finances et à la France d'outre-mer.

Il est signalé que de multiples affaires privées relatives au développement économique de certains de nos territoires africains, passent en dehors des organismes normaux : une affaire marocaine notamment, et aussi les activités Stettinius et Rockefeller en Afrique. D'où l'utilité d'assurer une coordination efficace.

M. Parodi demande aux directeurs et chefs de service présentés de faire chacun une note exposant le point de vue de leur service. Sur la remarque de M. Dennery, il est convenu que M. Bousquet sera approché dans le même sens (questions de main-d'œuvre).

M. Broustra exprimant l'opinion que, au sein des Nations unies, tous les problèmes sont politiques, M. Alphand ajoute que, néanmoins, ces problèmes ont souvent des paravents économiques auxquels, dit-il, nous devons fournir des aliments.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 231)

[1] ECA : *European Cooperation Agency*.

195

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1426-1431. *Washington, 7 avril 1949, 20 h. 22.*

Réservé. (*Reçu* : le 8, 11 h.)

Je me réfère à votre télégramme nº 1997 (Réservé)[2].

Encore que les marques d'animosité que multiplie le parti communiste chinois à l'égard de l'Occident préoccupent le Département d'État, rien ne me permet de supposer que celui-ci s'apprête à modifier son attitude actuelle.

Si les fonctionnaires américains ont en effet fréquemment fait part depuis plusieurs semaines aux membres de cette ambassade des inquiétudes que suscite chez eux la perspective d'une avance communiste en Chine du côté sud et s'ils expriment à cet égard des souhaits qui correspondent sans doute à ceux des diplomates américains de Nankin, leurs propos tendent toujours à démontrer l'impuissance où se trouvent les États-Unis de contribuer utilement à la résistance chinoise au sud du Yang Tsé autrement que par l'envoi, dont il ne saurait être question, d'un corps expéditionnaire qui devrait pratiquement prendre la guerre à son compte sans être assuré d'aboutir à un autre résultat qu'à dresser définitivement contre les USA l'unanimité du peuple chinois.

Toutes les données du problème chinois, telles que les conçoit le gouvernement américain, concourent en effet à le persuader à la fois de l'inutilité et du défaut d'une aide supplémentaire au gouvernement de Nankin.

Abandonné par l'opinion publique, aux (...)[3] avec une économie délabrée, pratiquement sans autre armée au sud du fleuve que des unités démoralisées, et que les guérillas communistes menacent sur leurs arrières, le gouvernement nationaliste paraît ici inévitablement destiné à s'effondrer. Lui apporter un concours nouveau ou appuyer la résistance hypothétique d'autorités provinciales n'aboutirait aux yeux des États-Unis qu'à compliquer inutilement et pour un enjeu aléatoire, les difficultés qui se présentent déjà à eux. Le Département d'Etat ne saurait être ébranlé dans cette attitude que par des arguments portant non sur l'intérêt politique, dont il est parfaitement conscient, d'une action de résistance en Chine du Sud, mais sur les moyens pratiques

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*Politique américaine à l'égard de la Chine. Cattand, vu. C[ommuni]quer Nankin par fil, Londres, f[ai]t 9/3*».

[2] Document non reproduit.

[3] Lacune de déchiffrement.

de l'entreprendre et sur les concours effectifs et valables qui pourraient lui être assurés. À moins que de nouvelles informations soient de nature à lui insuffler en dernière analyse cette certitude, je persiste, et les propos tenus hier à l'un de mes collaborateurs par le Directeur d'Extrême-Orient me confirment dans cette manière, j'estime exclu que les États-Unis sortent maintenant de l'expectative dans laquelle ils se sont confinés depuis plusieurs mois.

La correspondance de cette ambassade a par ailleurs déjà indiqué au Département l'importance que l'on attacherait ici à maintenir l'île de Formose, qui reste juridiquement en dehors du territoire chinois, à l'abri de la domination communiste, sans que, à ma connaissance, on voit clairement à Washington comment ce but pourrait être atteint. Le Consul général américain à Taiwan prend actuellement aux États-Unis un congé de longue durée, et sans doute son absence n'est-elle pas sans rapports avec l'envoi à Formose, dont M. Butterworth paraît n'être pas au courant, d'un secrétaire de l'ambassade des USA à Nankin. Les velléités d'action que je constate ici ne concernent en tout cas que Formose et ne sauraient de ce fait contribuer à la protection de l'Asie du Sud-Est contre l'avalanche qui la menace dans un délai que le Département d'État estime, du reste, pouvoir être assez long.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 226)

196

M. COULET, MINISTRE DE FRANCE À HELSINKI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 226. *Helsinki, 7 avril 1949.*

Prenant la parole au cours de la manifestation organisée le 6 avril par le gouvernement finlandais à l'occasion de l'anniversaire de la signature du traité finno-soviétique[2], le Président du Conseil a souligné à nouveau la portée exacte des clauses de ce traité, notamment au point de vue militaire et a eu soin de rappeler que selon les propres paroles du généralissime Staline, «ce pacte avait été élaboré sur une base d'égalité complète entre les deux parties». Il a indiqué qu'il constituait «une ancre solide» et qu'il confirmait «aussi bien les droits de la Finlande à une vie indépendante que ses obligations comme État indépendant vis-à-vis de l'Union soviétique». Il ne faut pas oublier, a ajouté M. Fagerholm «que ce caractère est encore confirmé par le fait que le pacte

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Moscou, f[ai]t le 27/4/49*».

[2] Voir *DDF*, 1948-I, n° 250.

tient compte du désir de la Finlande de se tenir en dehors des conflits d'intérêts des grandes puissances».

«L'Union soviétique, a affirmé le Président du Conseil, peut être assurée pour sa part, qu'en toute circonstance la Finlande se tiendra en dehors des coalitions qui seraient dirigées contre elle. C'est là le pilier solide de la politique étrangère finlandaise et sur ce point il n'y a nulle divergence de vue dans le pays».

Après avoir fait une allusion aux campagnes de l'extrême-gauche «qui essaie de rendre suspecte la politique du gouvernement», le Président du Conseil a déclaré que le monopole des bonnes relations avec l'URSS n'appartenait pas à un seul groupe de personnes et qu'il fallait pour renforcer les bonnes relations finno-soviétiques la compréhension et l'adhésion de la population tout entière.

Malgré que M. Fagerholm ait souligné «que la situation internationale s'était détériorée», que «l'insécurité régnait dans le monde» et que «les compétitions entre les grandes puissances s'étaient accrues», le ton général de ce discours, en ce qui concerne les rapports finno-soviétiques, n'apparaît pas pessimiste.

Quelques signes laisseraient d'ailleurs supposer qu'une certaine détente s'est produite dans les relations entre la Finlande et l'URSS.

C'est ainsi qu'on m'a signalé ces derniers jours la bonne volonté dont les autorités soviétiques avaient fait preuve dans un petit litige frontalier en Carélie, où, à la demande du gouvernement finlandais, l'URSS avait accepté de détruire sans délai certains travaux hydrauliques récemment effectués à la frontière et qui avaient eu pour conséquence de diminuer de 10 % la capacité de production de l'usine électrique finlandaise d'Imatra.

Dans le même sens, il faut noter également la réception donnée hier soir à la légation soviétique à l'occasion de l'anniversaire du Pacte. Sans doute le représentant soviétique n'a guère eu le choix (ma dépêche nº 201 du 9.4.49)[1] mais le fait demeure que depuis la constitution du Ministère social-démocrate c'est la première fois que M. Fagerholm était invité personnellement par le général Savonenkov, alors que celui-ci avait jusqu'ici ouvertement affecté d'ignorer le Président du Conseil finlandais (ma dépêche nº 902 du 17.11.1948). M. Paasikivi, les membres du gouvernement, de l'état-major, tous les chefs des groupes parlementaires y compris ceux de la droite, les rédacteurs en chef des journaux sans distinction d'opinion, assistaient à cette soirée, à laquelle les membres de la légation ont donné, ostensiblement, le caractère d'une fête de l'amitié finno-soviétique.

Je ne crois pas inutile de rapporter également qu'il y a deux jours le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères m'a tenu les propos suivants: «Vous ne sauriez croire le calme qui règne au minis-

[1] Document non reproduit.

tère, nous n'avons pas d'affaires. Pendant longtemps je me suis demandé si ce calme était précurseur d'un orage; actuellement je suis persuadé qu'il ne présage rien et que rien ne se produira».

Sans doute une semblable affirmation est-elle toujours un peu imprudente, et il est certain que jusqu'ici la radio et la presse de l'URSS n'ont pas pour autant ralenti le rythme de leurs attaques contre le gouvernement de Helsinki[1]. Il est certain aussi que l'évolution des rapports finno-soviétiques demeure conditionnée avant tout par l'ensemble de la situation internationale. Il n'en reste pas moins que le climat qui règne ici depuis quelques jours est nettement plus optimiste que celui de ces derniers mois.

Un des amis finlandais de la légation, généralement informé aux meilleures sources, me parlait ce matin «d'un tournant dans les rapports finno-soviétiques». C'est aller peut-être un peu vite et un peu loin. Les jours qui vont suivre devraient permettre de déterminer, par l'attitude qu'adopteront la presse soviétique et le parti communiste finlandais s'il s'agit là d'une simple pause, ou bien d'une détente plus durable.

Dans cette dernière hypothèse, l'inflexion de la politique soviétique pourrait avoir été déterminée, concurremment avec les facteurs de politique internationale générale, par le désir d'utiliser le cas finlandais comme une sorte de tremplin de propagande destiné à prouver qu'un gouvernement démocratique libre peut exister aux confins de la Russie et entretenir avec elle des relations confiantes.

De son côté d'ailleurs, il me semble que le gouvernement finlandais a affirmé (interview Fagerholm-Kingsbury Smith, ma dépêche nº 186 du 4.4.1949 et discours Fagerholm du 6 avril)[2] avec peut-être plus de précision, en tout cas avec plus de spontanéité, que par le passé, sa volonté d'éviter tout ce qui pourrait, en politique extérieure, paraître suspect à Moscou. Sans doute les assurances publiques de bonne volonté n'avaient pas jusqu'ici été ménagées à l'URSS, mais je ne crois pas qu'elles aient jamais pris une forme aussi nette que celle que leur a donnée M. Fagerholm dans ses deux dernières déclarations lorsqu'il affirme par exemple la loyauté «indéfectible» de son pays à l'égard de l'URSS et lorsqu'il demande clairement, dans son discours du 6 avril, à l'opinion publique finlandaise, d'adhérer sincèrement à une politique d'entente avec l'Union soviétique et de «collaborer» à la consolidation des bons rapports entre les deux pays.

13 avril: Je signale ci-dessous les éléments nouveaux qui sont intervenus depuis le 7 avril, date à laquelle avait été rédigée la présente dépêche.

[1] En effet, les attaques de la propagande soviétique se poursuivaient et devenaient de plus en plus précises en portant de possibles infractions au traité finno-soviétique, comme le notait Chataigneau (télégramme nos 659-660 du 26 mars 1949 de Moscou, non reproduit).

[2] Documents non reproduits.

1) M. Mauno Pekkala, membre du parti d'extrême-gauche et ancien Président du Conseil, a fait le 7 avril au soir, au cours d'une réunion de la société Finlande-URSS, une déclaration dans laquelle il allait beaucoup plus loin que M. Fagerholm et insistait sur le fait que la Finlande maintenant «n'était plus neutre» et soutiendrait militairement l'URSS si celle-ci était attaquée. Le 8 avril le *Sosialidemokraatti*, journal du gouvernement, a relevé cette phrase, en faisant observer qu'elle étendait abusivement la portée du pacte d'amitié finno-soviétique qui ne prévoit que la défense du territoire finlandais, au cas où une attaque provenant de l'Allemagne ou de pays alliés avec l'Allemagne serait déclenchée contre l'URSS à travers la Finlande, et qu'il convenait de s'en tenir rigoureusement aux termes mêmes du pacte.

2) M. Fagerholm et le généralissime Staline ont, à l'occasion de l'anniversaire du pacte, échangé des télégrammes de félicitations, dont le Département trouvera ci-joint le texte. Celui du généralissime Staline est évidemment plus réservé et ne parle que de «l'espoir» d'un développement et d'une consolidation de l'entente et de l'amitié entre les deux pays.

Cependant, ces deux télégrammes ont été publiés *in extenso* et en bonne place par la presse soviétique qui a donné des manifestations du 6 avril des comptes rendus sympathiques.

Cette même presse et la radio de Moscou se sont depuis 5 jours abstenus des attaques contre le gouvernement finlandais.

L'impression de détente est donc confirmée ici. Sa portée et sa durée restent évidemment toujours aléatoires[1].

(Direction d'Europe, Finlande, volume 12)

[1] On était également optimiste mais prudent à Londres, comme l'analysait Massigli, et on ne croyait pas que Moscou pourrait rééditer le Coup de Prague dans la capitale finlandaise sans concours de son armée. Et comme une telle éventualité risquerait de rejeter la Suède dans le camp occidental, sa réalisation semblait pouvoir être exclue dans un avenir proche (dépêche n° 711 du 28 avril 1949 de Londres, non reproduite). Effectivement, l'impression de détente dans les relations finno-soviétiques était confirmée par Coulet. Celui-ci notait la baisse des attaques de la propagande soviétique contre le gouvernement finlandais et le fait que chaque côté semblait faire preuve d'une bonne volonté réciproque (dépêche n° 269 du 6 mai 1949 de Helsinki, non reproduite).

197

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 250. *Varsovie, 7 avril 1949.*

Depuis la publication de la déclaration de M. Wolski (la dépêche de ce poste n° 214 du 23 mars)[2] la crise des relations entre l'Église et l'État est ouverte. Chacune des parties fait appel au pays.

Le gouvernement poursuit son action sur deux plans. D'une part, il suscite un mouvement d'opinion pour créer l'impression que son attitude telle que l'a définie le ministre de l'Administration publique reçoit l'appui des masses. De l'autre, il mène contre le clergé, l'Église et le Vatican, une campagne de diffamation d'une violence et d'une ampleur jamais atteintes.

Le pouvoir central utilise pleinement ses moyens. Grâce à son appareil de contrainte et à la terreur qu'inspire la police, il obtient la signature de motions approuvant sa politique religieuse. Les associations ouvrières, les syndicats, les sociétés savantes, les organisations diverses de toute la Pologne sont mises en demeure d'y souscrire. Le parti du travail (SP) créé par des chrétiens progressistes et qui se prétend toujours d'inspiration catholique a donné une nouvelle preuve de sa servilité en se solidarisant avec la déclaration de M. Wolski. La presse insère jour après jour le texte des motions tandis que les éditorialistes vantent la sagesse et la libéralité de la politique gouvernementale en matière religieuse et dénoncent l'hostilité de l'Épiscopat et de l'Église à la Pologne populaire.

Par ce martèlement incessant des esprits les autorités espèrent convaincre et créer un mouvement d'opinion. Pour y parvenir plus sûrement, tout est mis en œuvre pour discréditer l'Église et ses représentants. De venimeuses attaques sont lancées contre les deux évêques signalés à la vindicte publique dans la déclaration de M. Wolski. Ils sont présentés comme des capitalistes et des collaborationnistes. Le Saint-Siège n'est pas davantage épargné. Le Pape lui-même est mis en cause de la façon la plus injurieuse. Il suffit pour s'en rendre compte de lire les extraits de l'article joint en annexe, paru dans la feuille d'éducation politique de l'Armée, *Polska Zbrojna*.

La hiérarchie catholique a moins d'armes que l'État dans cette lutte ouverte. Elle n'a point la possibilité de faire entendre sa voix par la presse ou la radio. Sa seule tribune est la chaire. Elle l'utilise et le

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à l'Ambassade de France près le Saint-Siège. Note manuscrite : «*Fait le 22-4-49*».

[2] Document non reproduit.

Primat donne l'exemple[1]. Le dimanche 3 avril, à l'occasion du jubilé sacerdotal du Pape, il a prononcé à l'église Sainte-Croix, à Varsovie, un sermon qui témoigne de son courage et de sa combativité. Il a mis solennellement en garde les catholiques contre la presse et les calomnies qu'elle publie contre l'Église et le Vatican. Il s'est élevé avec force contre les odieux articles écrits contre le Saint-Père. Après avoir condamné la dégénérescence de la justice et «l'institution diabolique» du camp de concentration, il a dénoncé «les systèmes barbares d'ordre policier inventés par Hitler et Mussolini et qui s'étendent désormais au monde entier», précisant sa pensée par cette remarque: «Nous voyons que les ruines disparaissent, mais à leur place une gigantesque prison est érigée. Nous ne pouvons manquer de nous demander à qui est destinée cette prison, combien de malheureux vont y souffrir».

En marge de cette lutte ouverte, les négociations continuent. Un émissaire du gouvernement a demandé au cardinal Sapieha que la hiérarchie polonaise fasse connaître sa réponse aux propositions contenues dans la déclaration de M. Wolski avant quinze jours. La tactique des dirigeants polonais semble inspirée par les considérations suivantes:

1) Empêcher l'Épiscopat de recevoir les instructions de Rome avant de répondre au gouvernement en ne lui laissant pas le temps de consulter le Saint-Siège.

2) Diminuer la résistance de l'Épiscopat en compromettant deux évêques et en créant dans son sein des dissensions.

3) Obtenir la disgrâce de Mgr Choromanski, secrétaire de la Conférence des Évêques, considéré comme un interlocuteur trop peu maniable.

Il est probable que la réponse de l'Épiscopat consacrera la rupture des relations entre l'Église et l'État.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 54)

[1] Dans un entretien avec un des collaborateurs de l'Ambassade, le cardinal Sapieha avait parlé avec une grande liberté de la situation polonaise. L'alliance qui se dessinait en Occident provoquait une grande nervosité au sein de la direction polonaise et expliquait les mesures essentiellement défensives prises par Moscou pour solidifier son glacis occidental. Concernant la déclaration de Wolski, il paraissait d'humeur très combattive et prêt à résister, avec le peuple polonais, contre la propagande officielle (télégramme n° 415 du 19 avril 1949 de Varsovie, non reproduit).

198

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. FOUQUES-DUPARC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

D. n° 427. *Paris, 7 avril 1949.*

Les dispositions respectives et successives de l'Italie et de la Turquie à l'égard d'un éventuel pacte méditerranéen ont bien été, au cours de ces derniers mois, conformes à l'analyse qu'en donne votre dépêche n° 421 du 19 de ce mois[1].

Il est exact, d'autre part, qu'au cours de la dernière phase des négociations relatives au Pacte de l'Atlantique, il a été question, du côté anglo-saxon, de faire une déclaration relative à la Méditerranée. Cette déclaration, sans viser des pays déterminés, eût constitué de la part des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, une garantie donnée à une certaine région géographique. Une accession ultérieure de pays nommément désignés, tels que l'Italie, la Grèce, la Turquie, l'Iran et les pays arabes pouvait être envisagée. Mais cette affaire a perdu, aux yeux du gouvernement français, toute signification pratique du jour où a été obtenue la participation de l'Italie, au Pacte atlantique lui-même.

La Turquie, quant à elle, a redoublé d'efforts pour être incluse dans un système rattaché au Pacte de l'Atlantique. Ses démarches ont trouvé quelqu'écho à Washington alors qu'elles étaient accueillies à Londres avec une certaine réserve.

Nos représentants aux États-Unis et en Angleterre viennent de recevoir pour instructions de s'efforcer de détourner les deux gouvernements de prêter une oreille complaisante à des tentatives de ce genre. Une déclaration, relative au bassin oriental de la Méditerranée, serait dépourvue d'intérêt car elle n'ajouterait rien, sur le plan politique, aux engagements qui, du fait de la déclaration Truman, lient déjà, d'une part, les États-Unis à la Grèce et à la Turquie ; d'autre part, l'Angleterre à l'Égypte et à la Turquie (traité anglo-franco-turc du 19 octobre 1939). Mais, de plus, il importe, au moment où est signé le Pacte de l'Atlantique, d'éviter tout geste qui pourrait être pris pour prétexte par le gouvernement soviétique pour dénoncer une manœuvre d'encerclement et servirait par là à précipiter une crise dans les Balkans ou ailleurs.

Il y a tout lieu de penser qu'on a renoncé, à Londres, à toute idée de ce genre et que, dans ces conditions, la question, même aux yeux du Département d'État, a perdu de son actualité.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 40)

[1] Document non reproduit.

199

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1],
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 1573. *Washington, 7 avril 1949.*

Par lettre n° 1012 / AS du 29 mars et par communication en date du 5 avril[3] vous avez bien voulu m'indiquer la teneur des conversations que Monsieur le directeur d'Asie-Océanie a eues les 14 et 15 mars au *Foreign Office* et vous m'avez prié de recueillir le sentiment du Département d'État au sujet des mesures économiques que pourraient adopter les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France pour sauvegarder leurs intérêts en Chine.

Un de mes collaborateurs s'est entretenu hier de la question avec le directeur d'Extrême-Orient au Département d'État, puis avec le conseiller pour l'Extrême-Orient de l'ambassade de Grande-Bretagne. Il a retiré de ces conversations l'impression que si le Département d'État mesure exactement le degré d'orthodoxie moscoutaire du communisme chinois et s'il pressent les mesures d'éviction que celui-ci ne manquera pas de prendre, un jour venant, à l'égard des entreprises étrangères en Chine, il est malheureusement loin d'être convaincu de l'imminence du péril. Les signes les plus tangibles qu'il en ait perçus jusqu'à présent consistent dans le traitement réservé au Consulat américain de Moukden et dans le refus des autorités communistes locales de traiter avec les Consuls des puissances étrangères. Il semble que pour le moment les sociétés et commerçants américains n'aient pas été menacés, et des rapports relativement optimistes provenant du Consul général des États-Unis à Tien-Tsin donnent au Département d'État l'impression que cet état de choses pourrait se prolonger. Les missions protestantes, au rebours des missions catholiques, n'ayant d'autre part été pour l'heure molestées que faiblement le gouvernement américain, compte tenu du fait que les missions catholiques composées de ses nationaux se trouvent généralement en dehors de la zone communiste, paraît aujourd'hui porté à se satisfaire du traitement relativement plus favorable fait aux premières, et il semble n'être pas loin d'admettre que l'orientation politique plus accentuée des missionnaires catholiques comme, dans de nombreux cas, le rôle joué par leurs communautés dans la vie économique chinoise expliquent l'hostilité du Kongchang-tang à leur égard, si elle ne la justifie pas. Les tenants les plus virulents

[1] Dépêche signée par ordre Daridan.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée à la direction d'Amérique, au Secrétariat des Conférences, aux ambassades de France à Londres et Nankin, à la mission française de liaison à Tokyo. Note manuscrite : «*C[ommuni]quer M. Parodi. Copie F[rance] O[utre] M[er], Hau[t Commi]ssaire Japon, f[ai]t le 12/4/49*».

[3] Documents non reproduits.

de la politique d'aide à la Chine au sein du Congrès étant en tout cas liés plus particulièrement aux missions protestantes, l'on ne manifestera sans doute ici d'émotion à cet égard que lorsque des missions américaines seront directement molestées.

Dans le domaine économique, mon collaborateur a par ailleurs trouvé son interlocuteur américain toujours enclin à croire que lorsque le communisme chinois aura étendu sa domination au pays tout entier, il ne pourra, à moins de se replier sur lui-même et d'imposer à l'ensemble de la population chinoise un niveau de vie encore inférieur à celui dont elle pâtit actuellement, se passer du concours des puissances maritimes et ne pas être obligé de prendre en considération leurs intérêts essentiels, s'il veut recevoir les matières premières indispensables non seulement à l'industrialisation, mais à la vie normale du pays.

M. Butterworth n'exclut pas que le futur gouvernement communiste chinois se résolve, plutôt que de se concilier les puissances occidentales, à prendre le risque de fermer pratiquement la Chine aux contacts extérieurs et, lui rendant son ancienne physionomie rurale, à la faire vivre en vase clos durant le laps de temps nécessaire à l'implantation de l'orthodoxie marxiste dans le pays. Mais une telle attitude, remarque le directeur d'Extrême-Orient, impliquerait pour la Chine une perte de substance telle qu'elle en ferait une puissance mineure. On doute du reste ici que le Kongchangtang puisse aller loin dans cette voie, la Chine manquant pratiquement des bateaux nécessaires au commerce côtier dont dépend la vie même des provinces de l'Est. L'éventualité seule d'un semblable repli n'en incite pas moins à la prudence le Département d'État, comme sans doute le désir qui anime celui-ci de mettre en œuvre le plus tard possible les mesures auxquelles il songe, mais dont il paraît pour le moment hésiter à pousser l'étude, tant il craint de donner dans le Congrès de nouvelles armes aux partisans les plus acharnés de l'aide à la Chine nationaliste et de la mise en œuvre d'une politique de force à l'égard du communisme chinois.

Les procédés coercitifs que le gouvernement américain envisage porteraient sur les produits pétroliers, sur la réglementation du trafic des navires des puissances occidentales en provenance ou à destination de la Chine ou à l'intérieur des eaux chinoises, et enfin sur la création d'un système de licences appliqué aux produits destinés à la Chine. Leur mise au point paraît encore loin d'être avancée. L'Ambassade de Grande-Bretagne ne semble pas y avoir été jusqu'à présent associée et j'ai en ce qui nous concerne l'impression que tout en étant disposé à ouvrir à cet égard avec les Anglais et avec nous, le moment voulu, une conversation en vue de l'adoption de dispositions parallèles le Département d'État, qui ne s'attend pas à une évolution très rapide des évènements en Chine, estime l'échéance de l'action dont il s'agit encore trop lointaine pour vouloir la discuter dès maintenant.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de l'état d'esprit de nos interlocuteurs à cet égard. Il est en tout cas, au stade

actuel, assez réservé pour dissiper les craintes manifestées par le *Foreign Office*, et dont l'Ambassade de Grande-Bretagne à Washington ne se fait aucunement l'écho.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 226)

200

M. BÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1510-1513. *Washington, 9 avril 1949, 19 h.*

(*Reçu* : le 10, 6 h. 40)

Je me réfère à mon télégramme n° 1373[1].

Après 13 jours de débat marqué par des difficultés beaucoup plus sérieuses qu'elle ne s'y attendait, l'administration a finalement remporté sur une opposition qui s'est au dernier moment effondrée (70 voix contre 7) un très grand succès.

En dépit des multiples propositions d'amendement dont il a été l'objet le texte voté hier non seulement maintient les crédits (...)[2] par l'administration mais laisse à peu près intact le projet adopté par la commission des Affaires étrangères et qui correspond aux vœux de l'ECA[3]. Les seules modifications notables introduites par le Sénat et d'ailleurs considérées comme peu gênantes, concernent :

a) l'adoption en matière de transports maritimes du projet Magnuson maintenant la règle antérieure de 50 % mais admettant un taux de frêt supérieur pour le pavillon américain ;

b) la possibilité d'imputer sur les fonds de l'ERP[4] les assurances maritimes contractées en dollars aux États-Unis, et

c) l'obligation à l'occasion de fournitures de maïs d'inclure, au moins 15 % de produits transformés (gruau, farine).

Le retard actuel par rapport aux pronostics initiaux, et aussi l'approche des vacances de Pâques vont, espère-t-on, inciter la Chambre des Représentants à une action rapide. Dès aujourd'hui samedi elle aborde l'examen du texte adopté par sa commission des Affaires étrangères et qui réduit de 200 millions l'ensemble des crédits proposés par l'administration. C'est sur cet abattement de même que sur le renfor-

1 Document non reproduit.

2 Lacune de déchiffrement.

3 ECA : *European Cooperation Agency*.

4 ERP : *European Recovery Program*, soit le Plan Marshall.

cement des garanties pour les ventes privées (amendement (...)[1] Bicoff) que vont sans doute porter les discussions les plus vives.

Si la Chambre procédait à un vote final dès lundi ou mardi comme certains l'affirment, les textes arrêtés par les 2 assemblées pourraient après ajustement au sein de la conférence paritaire, aboutir avant Pâques à une loi d'autorisation définitive.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

201

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES.

T. circulaire n° 111 IP. *Paris, 9 avril 1949.*

À l'issue des conversations tripartites de Washington sur les questions allemandes (mes circulaires nos 75 et 98)[3] hier 8 avril, il a été publié le communiqué suivant :

«Les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France ont discuté à Washington de la totalité des questions qui se posent au sujet de l'Allemagne et ils sont parvenus à un accord complet. Le texte d'un statut d'occupation sous une forme nouvelle et plus simple a été approuvé et est transmis au Conseil parlementaire allemand de Bonn. Un accord a été obtenu sur les principes de base réglant l'exercice des pouvoirs et responsabilités des Alliés, ainsi que sur le système de contrôle tripartite allié.

Les ministres des Affaires étrangères ont confirmé et approuvé les accords relatifs au démontage des usines, aux restrictions et interdictions d'industries et à l'établissement d'une autorité internationale de la Ruhr, tous accords récemment négociés à Londres.

Le statut d'occupation définira les pouvoirs qui seront conservés par les autorités d'occupation à la création de la République fédérale allemande et établira les bases de la procédure suivant laquelle s'exercera le contrôle allié.

Sous les réserves prévues par le statut, l'État fédéral allemand et les *Länder* le constituant jouiront de pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires absolus, conformément à la Constitution générale et à leurs Constitutions respectives. Le statut tend à permettre au peuple allemand de se gouverner lui-même démocratiquement. Une clause prévoit que le statut pourra être révisé après un an d'exercice.

1 Lacune de déchiffrement.

2 Circulaire envoyée par le service d'Information et de Presse et signée par ordre Ordioni.

3 Documents non reproduits.

L'établissement de la République fédérale allemande s'accompagnera d'un changement marqué dans l'organisation chargée d'assumer les responsabilités de l'occupation. Le gouvernement militaire, en tant que tel, cessera d'exister, et les fonctions des autorités alliées deviendront essentiellement fonctions de surveillance.

Chacune des administrations alliées d'Allemagne passera sous la direction d'un Haut-Commissaire, sauf les troupes qui demeureront sous le commandement des commandants militaires.

Les trois Hauts-Commissaires ensemble constitueront la Haute-Commission alliée qui sera l'organisme suprême de contrôle allié. Pour permettre à la République fédérale allemande d'assumer une responsabilité accrue sur le plan intérieur et pour réduire le fardeau des frais d'occupation, le personnel administratif allié sera maintenu au niveau minimum».

Au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue le soir même à Washington, et dont le Département a reçu le compte rendu sténographique, M. Robert Schuman a fait les déclarations suivantes:

«Je dois dire ma très grande satisfaction, non seulement du fait que nous soyons arrivés à un tel accord en moins de trois jours, mais aussi en raison du contenu de cet accord. J'estime que c'est une base utile pour notre action future en Allemagne. Vous savez que c'est la question qui intéresse au plus haut degré la paix. C'est au sujet de l'Allemagne que nous avons eu nos difficultés avec la Russie. C'est aussi, en grande partie, par rapport à l'Allemagne que le Pacte atlantique signé cette semaine trouvera sa réalisation.

Il fallait donc que nous soyons entièrement et intégralement d'accord entre nous trois avant d'envisager l'exécution des autres mesures. Je parlais du Pacte atlantique. Il faudra, maintenant, lui donner une substance, une réalité immédiate. Il ne suffit pas de savoir qu'en cas de conflit personne ne serait plus seul pour y faire face. Il faut aussi que nous préparions dès maintenant la possibilité de résister à l'attaque ou à l'invasion. C'est l'article 3 du Pacte qui le prévoit. Il faudra naturellement pour cela des débats parlementaires, il faudra un ajustement des efforts à faire simultanément par les différents pays intéressés à la défense commune. Nous n'entendons pas attendre tout d'un seul, c'est-à-dire des Etats-Unis qui, évidemment, pourront faire le plus; chacun de nous doit accomplir un effort compatible avec sa situation économique».

Aux questions que lui ont ensuite posées les journalistes, le ministre a répondu en ces termes:

I) Sur d'éventuelles conversations à quatre:

«Ce que nous avons signé à trois n'est, sous aucun rapport, incompatible avec un accord à quatre, de sorte que toutes les possibilités subsistent de ce côté-là. Nous avons toujours déclaré que si le blocus

de Berlin était levé, les possibilités de reprendre les conversations interrompues existeraient à nouveau. Nous maintenons cette position et la Russie le sait. Quel serait l'objet de la discussion ? Cela est facile à deviner. Il faut reprendre les conversations là où elles ont été interrompues en 1947. Il faut réorganiser l'Allemagne. Nous l'avons fait pour l'Allemagne occidentale ; la Russie dira ce qu'elle en pense. Nous avons fait un statut d'occupation ; la Russie donnera son avis sur la possibilité de l'appliquer à l'ensemble de l'Allemagne, et ainsi de suite. Il y avait donc pour nous intérêt à fixer notre point de vue provisoire et ce que nous avons fait à trois pourrait servir de base à la conversation à quatre. C'est, en somme, notre point de vue que nous avons mis en œuvre ; la Russie se prononcerait sur ce point de vue si des conversations reprenaient.

Ce que nous avons fait aujourd'hui n'aurait pu être fait par aucun gouvernement il y a un an, même si j'y avais été chargé des Affaires étrangères. Mais la situation a bien changé depuis. Au mois de juin, les accords de Londres ont défini l'orientation nouvelle de la politique allemande ; c'est mon prédécesseur, M. Bidault, qui les a signés et fait ratifier ; il m'était donc assez facile de convaincre le gouvernement actuel de ce qu'il fallait s'engager dans la voie nouvelle ».

II) Sur les règles de vote :

« L'unanimité est requise quand il s'agit de modifications à la Constitution fédérale, de démilitarisation, de sécurité, de réparations et de troupes d'occupation. La plupart du temps, appel pourra être fait par celui qui se trouvera en minorité et cet appel aura un effet suspensif illimité. Je tiens à dire que, en ce qui concerne les activités de la vie courante en Allemagne et les actes législatifs, l'unanimité n'est pas exigée, il n'y a pas droit de veto. L'autorité internationale de la Ruhr a un statut propre qui continuera à être appliqué et tout changement de ce statut spécial exigera l'unanimité ».

III) Sur le tripartisme à l'échelon des *Länder* :

« Un compromis a été réalisé. Notre opinion était en faveur de l'administration du tripartisme dans chaque *Land* en face de chaque gouvernement de *Land*. D'autres pensaient que, dans chaque *Land*, la puissance occupante devait être seule maîtresse et devait avoir seule la responsabilité. Nous avons trouvé une solution moyenne : le commissaire du *Land* aura, à côté de lui, deux observateurs à titre consultatif, de sorte que dans chaque *Land*, chaque puissance sera représentée mais il y aura un seul responsable ».

IV) Sur les contrôles économiques :

« Pour le moment, le commerce international de l'Allemagne est placé sous contrôle allié mais il est possible qu'il soit progressivement rendu à l'administration allemande sous surveillance alliée.

L'autorisation pour les Allemands d'avoir à l'étranger des attachés commerciaux sera précisément la conséquence d'un retour progressif des échanges internationaux dans la compétence allemande. Le point de savoir si les Allemands seront notamment autorisés à avoir des attachés commerciaux auprès des pays satellites de l'URSS rentre dans les questions d'application que nous verrons le moment venu, le jour où il y aura un gouvernement fédéral allemand, donc dans un délai de trois mois au moins».

V) Sur le niveau de production et les réparations:

«La question du niveau de la production allemande a été réglée à Londres et aujourd'hui l'accord intervenu entre les trois puissances le confirme. C'est une question qui est complètement réglée en ce qui concerne le démantèlement des usines et les industries limitées ou interdites».

VI) Sur Kehl:

«On maintient la situation actuelle. Il y aura une gestion commune franco-allemande pour le port de Kehl et des négociations seront entreprises avec les autorités allemandes pour la recherche d'un statut définitif, car seul le traité de paix peut régler cette question définitivement».

VII) Sur le Bade et le Wurtemberg:

«On a décidé de maintenir le statu quo pour le Bade et le Wurtemberg jusqu'à la constitution d'un gouvernement allemand»[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

[1] La circulaire n° 111 avait été complétée trois jours plus tard par une autre circulaire apportant quelques éclairages supplémentaires sur les accords de Washington sur l'organisation de l'Allemagne occidentale. On y précisait que les trois ministres avaient eu une double préoccupation: 1) donner une responsabilité plus grande aux Allemands dans la conduite de leurs affaires et, pour cela, substituer à l'administration alliée une administration allemande sous contrôle allié avec les hauts-commissaires; 2) maintenir les garanties de sécurité indispensables. En conclusion, on soulignait que «*ces accords apportent à la France des garanties substantielles et durables de sécurité, non par le maintien artificiellement prolongé d'entraves à la vie politique de l'Allemagne, mais grâce à une politique solidaire donnant au souci de sécurité de la France l'appui et la garantie de ses alliés*» (circulaire n° 113 IP du 12 avril 1949, non reproduite).

202

M. GAUQUIÉ, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 230[1]. *Budapest, 9 avril 1949.*

(*Reçu* : le 11, 15 h. 30)

On ne peut s'empêcher d'être frappé du changement qui s'est fait sentir, au cours de ces dernières semaines, en Hongrie, tant dans l'attitude de la presse, que dans les manifestations des principaux personnages politiques et, dans la mesure où il est possible d'en juger, dans l'état d'esprit qui règne chez les milieux dirigeants. La signature du Pacte atlantique, l'inscription du cas Mindszenty à l'ordre du jour de l'assemblée de l'ONU, les mesures prises par la Grande-Bretagne contre l'exportation de certains produits, enfin les notes américaine et britannique au sujet du traité de paix, n'ont provoqué que des fureurs très contrôlées et qui permettaient de discerner certain flottement et de sérieuses appréhensions. On était loin de l'ivresse arrogante dans laquelle les Hongrois défiaient naguère l'Occident en condamnant le Prince primat et en mettant à la porte le ministre des États-Unis. Le fait est intéressant, car la signification de ce changement dépasse évidemment la Hongrie. En effet, si Moscou avait profité de la complaisance et de la vanité des Hongrois pour déclencher l'attaque contre l'Église catholique et l'influence américaine, c'est Moscou aussi, qui, devant les conséquences du scandale et l'évolution de la situation internationale a renversé la vapeur et arrêté, non sans brutalité, dit-on, Budapest.

Maintenant Budapest, l'excitation tombée, ressent de la dépression et de l'inquiétude. À l'intérieur, les difficultés se sont accrues et à la campagne en particulier les cadres se sont révélés faibles. À l'extérieur le Pacte atlantique fait craindre que les États-Unis manifestent des dispositions de plus en plus agressives et que leur hostilité entretienne dans la population une psychose de guerre qui, étant donné l'état d'esprit dans lequel elle se trouve, apparaît, pour le gouvernement à double tranchant. Le blocus économique que les Américains sont en train d'organiser risque de compliquer des problèmes déjà difficiles. Le rebondissement de l'affaire Mindszenty à l'ONU va, d'une façon qu'on trouve maintenant inopportune, ramener l'attention sur la Hongrie. Mais surtout peut-être ce sont les notes américaine et britannique qui plus que tout paraissent avoir fortifié ces inquiétudes. On s'est demandé à quoi Washington et Londres voulaient en venir. On sait le projet des Anglais et des Américains d'amener les Russes à se retirer des pays de l'Europe centrale. Les intrigues politiques auxquelles ils s'étaient livrés

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

ont échoué, mais on se demande s'ils ne vont pas avoir recours à des mesures d'intimidation plus directes. En même temps, les dirigeants se rendent bien compte que cette attitude des États-Unis entretient le doute et l'espoir dans une population qui est si loin d'être gagnée dans sa majorité à l'ordre nouveau. Le peuple hongrois après le brassage de ces dernières années s'éveille à la vie politique, apprend à s'informer et à discuter.

Il ne faudrait certes pas s'exagérer l'importance de cette inquiétude et de ses conséquences possibles. Il y a tout lieu de penser que les dirigeants communistes ont conservé leur énergie et leurs moyens d'action demeurent considérables.

À l'intérieur on va sans doute assister, après les élections et la proclamation de la nouvelle Constitution à un redressement et une intensification de l'action communiste.

Sur le plan extérieur il y a des raisons de penser que la pression anglo-saxonne aurait surtout pour résultat d'amener à un repliement de la Russie et ses satellites sur eux-mêmes, un resserrement des relations des démocraties populaires entre elles et en ce qui concerne la Hongrie et sans doute aussi la Roumanie et la Bulgarie, une intégration plus complète dans la vie politique et économique dans la vie soviétique.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 17)

203

M. LAGARDE, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À ISTANBUL,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 20[1]. *Istanbul, 9 avril 1949.*

(*Reçu* : le 12, 15 h. 30)

Les sous-entendus avantageux de l'information officieuse avaient pu, un moment, laisser croire à l'opinion publique locale que la Turquie se trouverait, en fin de compte, plus ou moins directement associée au Pacte de l'Atlantique ou à quelque accord latéral. La publication du texte intervenue ne pouvait, dans ces conditions, manquer de provoquer une certaine déception, voire même quelque dépit.

Les réactions observées expriment, en premier lieu, l'amertume foncière vis-à-vis d'une aide américaine pratiquement en passe de s'imposer sur une échelle et suivant un mode sensiblement différents de ceux que l'on s'était promis d'exploiter. L'ingérence de la Mission des États-Unis s'est, dès l'abord, réservé un domaine d'action allant de la déter-

[1] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

mination des besoins au contrôle inconditionnel de l'emploi des moyens fournis. Ces prétentions heurtaient rudement la suffisance nationale : par ordre supérieur, les administrations civiles et militaires s'étaient, cependant inclinées. En fait, les techniciens yankees ne semblent guère connaître ou admettre de restrictions à leur liberté d'enquête, de décision et de déplacement. En dépit de l'apparente courtoisie des relations, j'ai eu l'occasion de mesurer combien le comportement des nouveaux venus restait, néanmoins, pénible pour l'amour-propre de leurs partenaires.

Circonstance aggravante, il était vite apparu qu'essentiellement conçue, mais pas toujours discrètement adaptée, en fonction d'opportunités américaines, l'aide Truman ne tiendrait matériellement aucun compte d'intérêts particuliers, mobiles toujours puissants en ce pays et généralement décisifs. J'ai évoqué, en leur temps, les illusions dont se flattaient les affairistes et politiciens locaux, imaginant complaisamment cette aide sous la forme de crédits commerciaux à peu près discrétionnaires. La Turquie se trouve toujours au Levant. Sous l'égide des profiteurs du régime, des associations de circonstance se répartissaient, par avance, la prospection et la négociation de fructueux marchés de fournitures ; d'autres l'exécution de travaux publics ou militaires, dont le financement extérieur était également escompté.

Il a fallu en rabattre et déchanter. Le matériel militaire, aérien et naval américain est sélectionné, calculé, livré et mis en service sans intermédiaires extra-techniques, suivant un plan dans l'élaboration duquel l'état-major turc paraît, surtout, jouer un rôle consultatif. Son importance a été proportionnée aux facultés d'adaptation du personnel, déterminées dans les mêmes conditions et, visiblement, sans optimisme excessif. L'articulation du plan reflète clairement le souci unilatéral de mettre les forces armées turques en état de mener une action retardataire, limitée dans le temps, suivant des hypothèses définies, et non point de leur assurer une véritable autonomie. Confirmant cette impression, de récentes publications d'outre-atlantique ont encore propagé le désappointement. Les informations recueillies dans l'aire du Consulat général établissent, sur la plupart de ces points, de notables divergences d'appréciation entre les parties prenantes et les missions militaires américaines ; et il appert que les bénéficiaires directs de ce réarmement ne sont que rarement parvenus à obtenir, de ses dispensateurs, des modifications extensives.

Dans le domaine de l'aide économique, édifiés sur les prouesses des missions d'achat antérieures, autant que sur l'origine des avoirs turcs aux États-Unis, ses administrateurs américains ont jugé préférable de se passer des services des amateurs de dollars. Calculée sans prodigalité déplacée, la livraison du matériel d'équipement, de transports, de travaux publics, d'industrie lourde ou de mines, fixée par les spécialistes yankees, a été, d'autre part, subordonnée à la capacité du Trésor turc d'engager effectivement les dépenses de sa mise en œuvre. Faute, jusqu'ici, d'avoir

pu inscrire au budget les crédits correspondants, l'ouverture de tels chantiers, notamment portuaires et miniers, a dû être ajournée. Il n'est donc guère surprenant qu'après avoir envisagé avec sérénité les conséquences d'une immixtion étrangère, certains milieux paraissent, aujourd'hui, disposés à dénoncer les buts égoïstes d'un secours dont ils n'ont pas eu leur part.

Les cercles gouvernementaux, dont le prestige politique a souffert dans l'aventure, et qui, pour des raisons souvent prosaïques, partagent intimement ce dépit, devaient, cependant, sentir la convenance d'en rendre l'expression décente en lui faisant attribuer des motifs plus étroitement inspirés du souci du bien public. On ne saurait, à cet égard, douter que, malgré leur ton parfois extrême, les thèses neutralistes, réapparues, sitôt la publication du pacte, dans la presse officieuse – et pour lesquelles les Turcs conservent indistinctement une prédilection innée –, n'aient préalablement, bénéficié de leur accord. Bien que plus mesurées, en vue de ménager, à tout le moins, quelque marchandage ultérieur, les déclarations officielles autorisées, intervenues depuis lors, ne les ont pas, au surplus, sérieusement contredites.

L'opinion de la presse et des milieux d'opposition, toujours prévalante dans la plupart des régions sous mon observation, demeure plus nuancée. Sans se défendre entièrement d'utiliser l'insuccès diplomatique gouvernemental à des fins de propagande intérieure, elle rejoint, toutefois, le sentiment profond du pays, quasi unanimement éperdu de neutralité, et trahit le ferme propos de se dérober à tout conflit armé ne se traduisant pas par une agression effective contre le territoire national. Les opinions recueillies variaient, seulement concernant la probabilité des circonstances permettant, éventuellement, de se conformer à une telle attitude. Les doutes subsistant, malgré tout, à cet égard, ont, après maints débats, incité à peu près tout le monde à réclamer à nouveau l'intensification de l'aide américaine, tant économique que militaire, dans le cadre d'un accord de sécurité incluant formellement la Turquie. Cette conclusion paraît avoir été adoptée par un ministre des Affaires étrangères en mal de réhabilitation.

Les milieux locaux relèvent, cependant, la venue, en un pareil moment, de hautes personnalités yankees, du monde des affaires, appartenant, notamment, aux grands cartels des carburants naturels et des minerais dits stratégiques. L'administrateur du plan Marshall vient, simultanément, de donner d'assez curieux avis au directeur-propriétaire du principal organe de la presse turque. Devant la répugnance des États-Unis à s'engager matériellement plus avant sur les bases actuelles et les médiocres perspectives financières et économiques, ces milieux se demandent dans quelle mesure de telles démarches pourraient être susceptibles de préluder à une évolution importante quoique probablement discriminatoire, de la politique traditionnelle d'Ankara vis-à-vis du capital et des investissements étrangers. Les cercles américains accessibles n'infirment, ni n'affirment; tandis que les dénégations précipitées

et les déclarations, souvent contradictoires, émanant des ministres des Finances ou de l'Économie nationale, si elles confirment l'embarras et le manque d'enthousiasme du gouvernement turc, ne convainquent personne. À tort ou à raison, on est, ici, porté à croire que, sans se refuser systématiquement à accorder quelques satisfactions substantielles à leurs sollicitateurs, les États-Unis tiendraient, cependant, le marché haut et que leurs interlocuteurs auraient été déjà orientés sur ses clauses.

En somme, à défaut de Wangenheim, de Bronsart ou de Liman, dont la classe lui est, de toute évidence, étrangère, il ne serait pas étrange, qu'avertie par l'expérience et sous couleur d'associer la Turquie à l'ECA[1] dans la mesure de ses ressources naturelles, l'Administration de Washington ait préféré charger ses hommes d'affaires de tenter de mettre à profit les gênes d'Ankara, en vue d'assurer son emprise sur un partenaire dont il importe de prévenir les dérobades[2].

(Direction d'Europe, Turquie, volume 23)

204

NOTE DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE POUR LE CABINET DU MINISTRE

La résolution de M. Louis Rollin concernant nos possessions australes

N. *Paris, 9 avril 1949.*

La direction d'Amérique a l'honneur de transmettre, ci-joint pour décision, au Cabinet du ministre, une lettre du Secrétaire général du gouvernement relative à la demande de discussion d'urgence d'une proposition de M. Louis Rollin concernant l'envoi d'une mission aux îles australes françaises et, notamment, aux îles Kerguelen. La direction d'Amérique a l'honneur de lui faire savoir que, de même que la direction générale des Affaires économiques qu'elle a consultée à ce sujet, elle n'a pas d'objection à l'égard de ladite proposition[3].

Bien que l'objet de la résolution ne présente pas un caractère de véritable urgence, celle-ci contribuerait en effet en marquant l'attention

1 ECA : *European Cooperation Agency.*

2 Une mise au point sur l'aide américaine à la Turquie faisait ressortir que, si l'aide américaine pour l'exercice 49-50 était inférieure à celle accordée en 48-49, un excédent des exportations turques vers les pays du plan Marshall permettrait de compenser cette diminution et finalement de dépenser des sommes plus élevées (dépêche n° 414 du 2 mai 1949 d'Ankara, non reproduite).

3 La direction d'Amérique transmettra cette absence d'objections à la discussion d'urgence par une dépêche du 11 avril 1949 au Secrétaire général du gouvernement.

portée à nos possessions australes par le pouvoir législatif, et en permettant éventuellement à ce dernier d'affirmer sa volonté dans un sens favorable, à vaincre l'opposition, qui semble s'être manifestée au sein de l'administration des Finances, à l'envoi d'une mission dont le Département, ainsi que le ministère de la France d'outre-mer et le Secrétariat d'État à la Marine, n'ont cessé depuis deux ans, de souligner l'intérêt.

Au moment où la question de l'Antarctique peut éventuellement prendre de nouveaux développements, il serait en effet extrêmement souhaitable de préparer l'occupation effective de nos possessions situées à proximité du cercle polaire et qui, pour ne rien dire de leur sous-sol qui n'a pas encore été prospecté, offrent de riches possibilités à la pêche des crustacés et à la chasse des mammifères marins.

Une installation durable sur ces îles situées sensiblement sur la route maritime et aérienne d'Australie en Afrique du Sud, route à laquelle l'indépendance des Indes et les mouvements nationalistes d'Asie du Sud-Est ne peuvent que conférer plus de valeur, pourrait présenter éventuellement un intérêt stratégique.

La direction d'Amérique rappelle à ce propos au Cabinet du ministre que le Comité économique interministériel avait, dans sa séance du 27 février 1948, donné son accord de principe à la réalisation de l'équipement des îles Saint Paul et Amsterdam et qu'une mission devait se rendre à l'île Kerguelen à bord de l'aviso *Francis Garnier*. Il semble que l'exécution de ces projets, dont l'intérêt n'a fait entre temps que croître, ait été différée pour des raisons d'ordre budgétaire.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 46)

205

M. BÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1522-1527. *Washington, 11 avril 1949, 21 h. 05.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 12, 7 h. 15)

M. Laloy, qui a profité de son séjour à Washington pour rencontrer M. Bohlen, a fait porter la conversation sur l'éventualité d'une réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Les opinions exprimées par son interlocuteur méritent d'être rapportées comme étant caractéristiques de la pensée de certains des collaborateurs immédiats du Secrétaire d'État.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

M. Bohlen estime que la proposition faite à M. Jessup par M. Malik est l'indice des difficultés que rencontrent actuellement les Soviets dans le développement de leur politique européenne. La prolongation de l'affaire Tito, les effets du contre-blocus, la fatigue qui se fait sentir aussi bien chez les satellites qu'en URSS auraient conduit le généralissime Staline à se rendre compte qu'il avait depuis 1945 montré une politique au-dessus des possibilités de l'URSS et à chercher les moyens d'aboutir sans perdre la face à la pause nécessaire. Nous ne croyons pas cependant, a indiqué le conseiller du Secrétaire d'Etat, que nous soyons dès maintenant arrivés à un tournant de la politique soviétique et à cette stabilisation qui demeure notre objectif en Europe ; il y a les plus grandes raisons de penser que le Conseil, s'il se réunit, luttera sur ces mêmes difficultés qu'il y a deux ans et se terminera par un échec.

Nous obtiendrions un succès de première importance si nous parvenions à régler l'affaire du blocus sans modifier pour autant l'essentiel de nos plans à l'Ouest. C'est l'objectif idéal.

Les Russes sont beaucoup plus gênés par le contre-blocus qu'on ne le croit communément. En Allemagne même le champ de leurs manœuvres est limité. L'idée d'une évacuation ne peut pas ne pas leur paraître dangereuse. Nous sommes sûrs, pour notre part, que l'évacuation au moins dans une première période tendrait à l'élimination brutale de l'influence soviétique en Allemagne et donc l'extension de la zone de contact entre nations occidentales et démocraties populaires[1].

Or, il y a pour M. Kennan, et pour moi, un axiome : plus un pays occidental est proche du rideau de fer, plus sa répulsion pour le communisme est grande, plus en outre un pays sous mouvance russe est limitrophe de l'Occident, plus son opinion est rétive et prête à la révolte. Ainsi la négociation nous offre trois possibilités : ou bien un règlement à notre satisfaction selon la ligne indiquée plus haut, ou bien un échec qui est l'issue la plus probable et que nous ne devons pas redouter, ou bien enfin un accord véritable portant sur l'ensemble du problème, mais ceci paraît prématuré.

M. Bohlen s'est déclaré convaincu de la nécessité de présenter à la conférence un front commun des trois puissances occidentales. Les services de M. Kennan préparent en ce moment les plans d'action et sont également désireux de recevoir toutes suggestions que nous pourrions faire : « Nous allons avoir à appliquer pour la première fois l'esprit

[1] Suite à une visite en Allemagne, Armand Bérard rapportait les propos de Kennan, impressionné par le découragement des Allemands de l'Ouest et par le terrain propice à la propagande soviétique qui s'offrait ainsi, et insistant sur la nécessité de mettre en vigueur rapidement un statut d'occupation. Bérard se demandait également comment les Américains réagiraient si l'Union soviétique proposait une évacuation au moins partielle de l'Allemagne. Il soulignait qu'il fallait envisager ce cas, même s'il n'était pas d'actualité (télégramme nos 1764-1769 du 26 avril 1949 de Washington, non reproduit).

du Pacte atlantique, a conclu M. Bohlen; la preuve fut faite maintenant qu'avec les Russes c'est la fermeté qui paie».

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

206

M. JACQUES-ÉMILE PARIS, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 314. *Sofia, 11 avril 1949.*

Le 28 mars, l'organe du parti communiste *Robotnichesko Délo* reproduisait le texte d'un discours prononcé à Plovdiv par le ministre de l'Intérieur, M. Yougov, et dans lequel celui-ci révélait l'existence d'éléments hostiles «qui avaient réussi à occuper des fonctions dirigeantes dans le parti et dans l'appareil de l'État». Précisant que ces éléments cherchaient à brouiller les relations fraternelles entre la Bulgarie et la Russie soviétique, il dénonçait le nationalisme sous toutes ses formes, comme le principal danger pour les démocraties populaires et invitait le parti à mener une lutte impitoyable contre toute tendance «titiste».

Ce fut là la première admission officielle d'une crise à l'intérieur du parti. Les rumeurs qui couraient depuis quelque temps déjà sur l'imminence d'une épuration s'en trouvèrent renforcées. Simultanément se répandait la nouvelle de la découverte d'une affaire d'espionnage dans laquelle était impliqué M. Nicolas Natchev, ministre adjoint du Commerce et collaborateur direct de M. Traïtcho Kostov, vice-président du Conseil des ministres. On parlait de nombreuses arrestations.

Après plusieurs jours de silence, l'organe du Parti publiait le 5 avril un communiqué annonçant que le plénum du Comité central réuni, les 26 et 27 mars, avait décidé d'exclure M. Kostov du bureau politique et de le décharger de ses fonctions de vice-président du Conseil et président du Comité gouvernemental pour les questions économiques et financières.

Celui qui faisait l'objet de cette sanction soudaine et brutale est l'une des figures les plus marquantes du parti communiste bulgare. Jeune encore, M. Kostov est incontestablement le chef de file de la nouvelle génération dirigeante communiste, en opposition avec l'équipe des vétérans, représentée par MM. Dimitrov et Kolarov. Il a donné de multiples témoignages de son absolu dévouement à la cause communiste. Son courage et son énergie sont proverbiaux. En 1924, arrêté et mal-

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat général et au Cabinet du Ministre. Note manuscrite: «*1 exemplaire remis à M. Lefriche, lui réclamer. [Communiquer à] Londres (n° 1663), Belgrade (n° 230), fait le 5-5-1949*».

traité par la police, il s'était jeté d'une fenêtre du quatrième étage pour ne pas révéler les noms des membres du Comité central. Miraculeusement sauvé, il fut, après un long séjour à l'hôpital, condamné à huit ans de prison. Arrêté à nouveau en 1942, il ne fut libéré que par le coup d'État du 9 septembre 1944.

Inscrit au parti dès 1920, membre du Comité central depuis 1932, M. Kostov s'était, par son intelligence et sa puissance de travail, élevé rapidement aux plus hauts postes. Secrétaire du Comité central en 1944, il était appelé aux fonctions de vice-président du Conseil et ministre de l'Électrification en 1946. Lors du remaniement ministériel de 1947, il devint premier vice-président du Conseil et président du Comité gouvernemental pour les questions économiques et financières.

M. Kostov n'avait à aucun moment donné l'impression d'être en désaccord avec les autres dirigeants du parti. En août et septembre 1948, il fut chargé de l'intérim de la Présidence du Conseil des ministres pendant l'absence de M. Dimitrov. Lors du Congrès communiste en décembre dernier, il présenta le rapport de la Commission chargée de l'élaboration du programme du parti. On avait toutefois noté à l'issue du Congrès sa non réélection au poste de secrétaire du Bureau politique.

La résolution du Comité central, qui figure ci-joint en traduction, mentionne deux chefs d'accusation principaux contre M. Kostov:

a) tendances nationalistes manifestées par une attitude «hypocrite et hostile» à l'égard de l'Union soviétique;

b) aspirations dictatoriales, refus de se soumettre au principe de la direction collective dans le parti et dans l'État.

Les autres griefs formulés contre M. Kostov, tentatives pour créer la division dans le parti, semer la méfiance entre les communistes bulgares et le parti communiste bolchévik russe, manque de sincérité et «d'autocritique» découlent des deux premiers. Ils indiquant simplement que M. Kostov, loin de se reconnaître coupable, s'était efforcé de défendre son point de vue devant le Comité central.

La résolution précise que l'antisoviétisme de M. Kostov s'était manifesté en deux occasions: «lors des négociations commerciales avec l'URSS» et «au sujet de la remise d'informations économiques aux représentants soviétiques». En ce qui concerne le refus de fournir certaines informations économiques aux représentants soviétiques, il se serait produit dans les circonstances suivantes: après le vote de la loi sur le Secret d'État (novembre 1948) qui énumérait les informations de tous ordres dont la divulgation était interdite sous peine de trahison, M. Kostov aurait adressé une circulaire à ses services prescrivant que la loi devait être appliquée à l'égard de tous les pays étrangers, y compris les démocraties populaires et l'URSS. Il ne faisait ainsi qu'interpréter strictement la loi, et son acte ne pouvait passer inaperçu.

De même, au sujet des négociations commerciales avec l'URSS, il est difficile d'admettre que M. Kostov ait pu mener à l'insu des autres

dirigeants du parti et de ses collègues du gouvernement une politique jugée hostile par les Soviets.

Il semble donc qu'en dénonçant Kostov, les dirigeants soviétiques aient voulu adresser un avertissement au parti communiste bulgare tout entier. Il s'agirait ainsi d'une répétition de la manœuvre tentée en juin dernier contre le parti communiste yougoslave. On sait d'ailleurs que nombre des erreurs reprochées aux communistes yougoslaves, notamment en ce qui concerne la politique agraire, auraient pu, avec autant de raison, être à l'époque imputées aux communistes bulgares.

Les conditions, différentes dans les deux pays, ont fait que l'avertissement, repoussé par les communistes yougoslaves, a porté en Bulgarie.

Des rivalités personnelles parmi les dirigeants bulgares y ont certainement aidé, ainsi qu'en témoigne le passage du communiqué du Comité central accusant Kostov d'avoir voulu supplanter Dimitrov.

L'antagonisme Kostov-Dimitrov vient vraisemblablement de date récente et en rapport avec l'aggravation de l'état physique du chef du gouvernement. Dimitrov passe pour atteint d'une maladie incurable (asthme ou angine de poitrine). Lors du congrès communiste en décembre dernier, il n'avait pas paru intellectuellement diminué mais donnait l'impression d'une extrême fatigue physique. Depuis le Congrès, il n'a fait aucune apparition publique et n'était certainement pas en état d'exercer d'une manière suivie les doubles fonctions de chef du parti et de chef du gouvernement.

Kostov aura été amené par ces circonstances à prendre une autorité croissante dans le gouvernement et dans le parti. Il aurait supporté de plus en plus malaisément la position subordonnée qui restait malgré tout la sienne. D'où des heurts au sein du bureau politique qui auraient finalement amené Dimitrov à invoquer l'argument d'autorité et à faire trancher le débat par le Comité central.

Plus que sur des faits précis c'est, semble-t-il, sur une question de principe qu'ont porté les divergences dans le bureau politique. M. Kostov se serait élevé contre la conception suivant laquelle dans la coalition des partis communistes les pouvoirs de décision doivent en dernier ressort appartenir au parti bolchevik russe. Une telle conception familière aux vétérans du Komintern, comme Kolarov et Dimitrov, était sans doute moins facilement acceptable pour un homme comme M. Kostov, davantage porté à envisager les problèmes sous un angle plus étroitement national.

Le but de l'opération menée contre Kostov est d'extirper les tendances nationalistes dans le parti communiste bulgare. Par là, l'Union soviétique se prémunit contre une évolution en Bulgarie analogue à celle qui a amené Tito à se dresser contre le *Kominform*.

L'organe du parti a indiqué nettement dans un article publié le 6 avril la nécessité impérative pour les Soviets, dans la situation internationale

actuelle, de s'opposer à tout mouvement centrifuge de la part de leurs satellites :

« En ces moments de tension internationale, alors que la crise dans les pays capitalistes s'aggrave de plus en plus, que les impérialistes se servent de chantage, d'intrigues, de menaces contre notre pays et que la lutte des classes s'y accentue de plus en plus, le nationalisme constitue sans contredit le plus grand danger pour les pays à démocratie populaire et pour notre indépendance nationale.

Les tendances nationalistes constituent aussi un grand danger en tant que force dirigeante, danger de se voir déplacer de la voie de l'internationalisme prolétarien pour passer dans celle du nationalisme bourgeois. L'exemple que nous donne l'horrible chute de dirigeants yougoslaves, le honteux retrait des titistes des positions du marxisme-léninisme et leur passage du camp de la démocratie et du socialisme à celui des impérialistes montrent les conséquences d'une tendance nationaliste qui a déjà de profondes racines ».

Il n'existe aucune évidence d'un lien direct et immédiat entre l'affaire Kostov et la préparation par Moscou d'un plan d'ensemble destiné à venir à bout de la résistance yougoslave. Les bruits qui avaient couru sur une collusion entre des personnes de l'entourage de Kostov et les dirigeants yougoslaves n'ont pas été confirmés. L'arrestation de M. Natchev, collaborateur direct de M. Kostov, serait elle-même sans rapport avec la mesure prise par le Comité central. Il y aurait une simple coïncidence de dates. C'est du moins ce qu'a déclaré catégoriquement à l'un de mes collègues le ministre adjoint aux Affaires étrangères.

Il n'en est pas moins très vraisemblable que les préoccupations que soulève pour l'URSS l'obstination du maréchal Tito ont joué un rôle dans l'action qui vient d'être déclenchée en Bulgarie. Pour autant que l'on puisse en juger d'ici, cette action paraît avoir un caractère surtout préventif. La cohésion du parti communiste bulgare restera ébranlée au moins pour un certain temps par la secousse qui vient de lui être infligée. M. Kostov comptait un grand nombre de sympathisants dans la masse des militants communistes et une épuration très étendue serait nécessaire pour écarter tout risque de désagrégation. La décision du Comité central semble avoir été accueillie froidement par beaucoup de sections locales du parti. À Sofia même des tracts ont été lancés protestant contre la sanction prise contre M. Kostov.

Ci-joint en annexe le texte de la résolution du *Kominform* du 27 mars 1949 et la traduction d'un article publié le même jour dans le *Rabonitchesko Délo*[1].

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 14)

[1] Documents non reproduits.

207

M. CHARPENTIER, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 387. *Bucarest, 11 avril 1949.*

Confidentiel.

L'intéressant rapport ci-joint qui a été rédigé par le Conseiller de cette légation, Monsieur de Luze[2], fait suite à l'étude de Monsieur de Villelume transmise au Département par dépêche n° 820/EU du 20 juillet 1948. Il est le résultat d'un travail d'équipe de la légation.

Son objet est de montrer comment, au cours de l'année 1948, le parti communiste roumain a consolidé et étendu son emprise sur le pays et, pour préparer la voie au socialisme, a systématiquement détruit l'armature économique et politique de la Roumanie.

Le travail de sape des institutions était déjà bien préparé au moment où commencent les événements décrits par Monsieur de Luze. Méthodiquement, avec une précision mathématique, chacun des compartiments de la vie roumaine a été touché. Les communistes russes et leurs plagiaires roumains manquent peut-être d'esprit de finesse mais ils ont au plus haut point l'esprit de géométrie. La bourgeoisie de ce pays ensoleillé où le mot roumain «guerre» signifie en russe «brigandage» et où le stade sportif s'appelait «Stade Vénus», a été ruinée, liquidée en tant que classe. Ses biens ont été expropriés, son argent dévalué ou saisi, ses terres confisquées, de lourds impôts exigibles sans délai ont frappé chacune de ses activités. Privé de personnel domestique, réduit à subsister dans une ou deux chambres de la somptueuse maison qui lui appartenait, vendant à la brocante les objets ou vêtements qui lui restent, le bourgeois roumain qui n'est pas héroïque, juge de la situation internationale d'après la sienne propre. «La guerre, dit-il, commencera d'ici deux mois, car après nous ne pourrons plus tenir». Celui qui veut s'intégrer dans l'ordre nouveau par opportunisme, ou plus tragiquement par besoin de vivre et de nourrir sa famille est suspect. Toutes les issues du «champ de travail» sont fermées pour lui. Il doit disparaître.

À la campagne, le processus est le même. La dépêche n° 265/EU[3] de cette légation a cherché à montrer comment l'ensemble que constitue un village est artificiellement disséqué et comment la haine, la méfiance et l'amitié doivent être réparties entre les paysans riches, moyens et

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée en copie à la direction des Relations culturelles (n° 388) et à la direction générale des Affaires économiques (n° 389). Note manuscrite : «*[Communiquer à] Londres, Washington, fait 26-7-49*».

[2] Document non reproduit. Ce rapport compte 59 pages.

[3] Document non reproduit.

pauvres; comment les mots d'ordre tactiques d'un moment de l'évolution ne valent pas pour le lendemain, après le propriétaire terrien «exploiteur», le kiabour, ce koulak roumain, est détaché de la masse et montré au peuple d'un doigt vengeur. Les difficultés de subsister, l'emprise terrible de l'État, qui le vide de ses réserves, pénètre pesamment dans sa vie et lui offre le choix chaque jour plus implacable entre l'enfer «réactionnaire» de la propriété individuelle et le paradis progressiste des coopératives et des kolkhozes, contraignent le paysan à devenir à son cœur défendant un ouvrier de l'usine que constituera la ferme collective.

Le résultat est évidemment désastreux. La disparition des cadres politiques et économiques pose un problème, insoluble avant de longues années. La situation agricole est d'autant plus catastrophique que 1949 s'annonce comme une de ces années de terrible sécheresse, traditionnelle dans ces riches plaines de l'Est européen, où les grains meurent dans la poussière. L'incompétence, la bureaucratie, l'incapacité obligent les industries, pour boucler leur budget, à licencier du personnel. L'augmentation des inemployés, éliminés du circuit économique, exerce un effet fâcheux sur les finances du pays où les impôts ne rentrent pas et aussi sur les industries dont les produits de mauvaise qualité ne trouvent pas d'acquéreurs. Sous le fouet des slogans, de l'autocritique, des salaires misérables, les ouvriers contraints de travailler aux pièces, accablés d'ouvrage, embrigadés, endoctrinés, harassés de conférences, se plaignent et souffrent. Les machines anciennes et usées fonctionnent à plein rendement et se détériorent. Partout à travers le monde les chefs d'industries cherchent pour leur matériel d'origine allemande des pièces détachées que l'URSS ne peut leur fournir, ou pour le pétrole des tubes ou des appareils de forage. Déjà, malgré le secret mortel qui entoure les divulgations des chiffres, filtrent des indiscrétions: la production baisse lentement, mais chaque mois davantage. L'économie roumaine, malgré la nationalisation des stocks, se trouve en perte de vitesse.

Malgré tout, l'URSS est proche et il n'est question que d'aller de l'avant. L'économie roumaine est enserrée dans un ensemble. L'ouvrier, le paysan sont destinés à devenir des robots de la lourde machine soviétique, qui achète à bas prix, impose ses techniciens et ses contrôleurs dans les ministères et les usines et exploite sans vergogne la Roumanie. Le travail intensif qui neutralise la pensée, la lutte contre le nationalisme sous toutes ses formes, y compris la religieuse, la propagande qui façonne les esprits et enseigne la haine de l'individualisme occidental, mécanisent l'homme qui, frêle, vidé et découragé, se trouve anéanti parmi les engrenages de l'immense et indifférente machine à broyer l'âme et à produire de la matière.

C'est dans l'exaltation de ces principes que les dirigeants trouvent leur voie. L'idée de sacrifice est toujours présente dans cette religion matérialiste qui a son synode, ses apôtres, ses prophètes et ses saints, ses processions et ses icônes, ses textes sacrés, ses péchés mortels ou

véniels, la confession et l'excommunication majeure, l'état de grâce, l'index, son schisme et son Pape, le «chef génial de l'humanité travailleuse». L'adoration de la lumière qui vient du Nord doit avoir pour fin l'entrée dans le paradis soviétique, où la république populaire roumaine, souveraine et indépendante, aura un statut analogue à celui des seize autres républiques souveraines et indépendantes dont sur les bâtiments et les documents officiels elle a déjà copié les armes.

Dans ce cataclysme, la France qui est pour le Roumain le symbole même de liberté, mais qui est représentée comme dirigée par un gouvernement impérialiste et une bourgeoisie d'exploiteurs, a été particulièrement touchée. Les usines de ses ressortissants ont été nationalisées, leurs capitaux saisis; son Institut a été fermé, ses professeurs renvoyés, sa pensée et sa civilisation bafouées, son image couverte de crachats par une presse servile. Mais des témoignages touchants montrent que cette image reste dans le cœur des Roumains d'une pureté émouvante, que c'est de la France qu'ils attendent sur le plan intellectuel et sentimental un salut qu'ils considèrent leur être dû sur le plan militaire par les États-Unis et la Grande-Bretagne, mais qu'ils sont incapables de trouver en eux-mêmes.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 16)

208

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. *Moscou, 11 avril 1949.*

Secret.

Comme je l'ai indiqué par ma dépêche portant le n° 530 et la date du 24 mars 1949[2], j'avais, après le départ en congé de Monsieur Dorget, chargé Monsieur Belloir de démêler la question du rapatriement de nos compatriotes prisonniers retenus en URSS.

J'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui à Votre Excellence l'état des travaux accomplis sur ce sujet par mon collaborateur, ainsi qu'une table synoptique et trois listes des noms de nos compatriotes signalés comme maintenus sur le territoire soviétique malgré nos réclamations[3].

Ces deux derniers documents ci-joints en annexe complètent le présent exposé établi au moyen de tous les éléments d'information ou de recoupement en possession de l'Ambassade.

1 Dépêche adressée à la direction des Unions internationales.

2 Document non reproduit.

3 Documents non reproduits.

N'étant pour ainsi dire jamais informé par les autorités soviétiques, mes collègues belge, hollandais, italien et luxembourgeois n'ayant d'ailleurs pas plus de faveur que moi sur ce sujet, soit des rapatriements auxquels elles ont procédé, soit des décès qu'elles ont constatés, je souhaiterais pour être à même de rendre mes interventions aussi efficaces que possible, que la liste jointe en annexe fût au préalable confrontée avec le fichier national et me fût renvoyée avec l'indication en marge des observations auxquelles chaque cas aurait pu donner lieu.

Ma correspondance avec le Département, et en particulier ma communication du 12 mars a mis Votre Excellence au courant de l'obstination que je mets à régler cette affaire du rapatriement qui reste une de mes principales préoccupations et que je ne manquerai jamais de rappeler à mes interlocuteurs soviétiques, quels qu'ils soient, au cours des contacts que je peux avoir avec eux[1].

La lettre que Votre Excellence a adressée à Monsieur Vychinski m'a donné occasion d'intervenir à nouveau dans les termes les plus pressants tant auprès de l'ancien ministre des Affaires étrangères qu'auprès de M. Vychinski lui-même.

Bien qu'à plusieurs reprises, j'eusse soit par lettre, soit au cours de mes entretiens pressé ce dernier de donner à Votre Excellence la réponse qu'il lui doit, je n'ai pas encore pu entraîner son adhésion à cette courtoisie.

Si son comportement eu égard aux manières accoutumées qui ont de tout temps été celles des relations entre les puissances entretenant des rapports diplomatiques, ne peut en aucune manière se justifier dans sa forme, je crois pouvoir avancer à la lumière des données que j'ai recueillies ici, qu'il est pour une bonne part l'aveu d'un embarras fort grand.

Le bilan que mon collaborateur, sur cette question des prisonniers français présumés en URSS, a réussi à établir en dépit de l'état confus des dossiers résultant, semble-t-il du départ brusqué de la Mission française de rapatriement, fait, en effet, apparaître des chiffres non négligeables.

Mais dans la même mesure où cet embarras peut expliquer le silence actuel des autorités soviétiques, il nous commande évidemment un

[1] Chataigneau avait tenu informé le Département de ses démarches concernant le rapatriement des prisonniers français en URSS, notamment lors d'un entretien avec Vinogradov (télégramme nos 384-387 du 19 février 1949 de Moscou, non reproduit). Il se montrait sceptique sur la demande de Paris de rétablir une mission de rapatriement (télégramme nos 457-460 du 2 mars 1949 de Moscou, non reproduit) et, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec le ministre des Affaires étrangères, il rencontre le vice-ministre Zorine et lui parle fermement du cas des Alsaciens-Mosellans encore retenus en Union soviétique malgré les affirmations du vice-ministre. Évidemment, la demande de rétablissement de la mission de rapatriement est rejetée mais Chataigneau espère que cette menace pourra faire réfléchir les autorités soviétiques, sur le plan de l'opinion publique française, pendant la période électorale qui s'ouvrait en France (télégramme nos 506-514 du 7 mars 1949 de Moscou, non reproduit).

effort redoublé que des vies en jeu exigent aussi précis et justement calculé que possible.

En attendant que Votre Excellence veuille bien me faire connaître le résultat des recherches entreprises sous l'autorité de Monsieur le ministre des Anciens Combattants, j'ai cru devoir joindre en annexe à l'attention du Département la table de la situation des prisonniers français présumés retenus en URSS telle qu'elle ressort de l'étude des documents en possession de cette ambassade.

Cette table peut se résumer ainsi :

1) 2 682 cas nominatifs ont été présentés depuis décembre 1945 aux autorités soviétiques. 667 ont fait l'objet de réponses, dont 587 sous forme négative. 2 015 démarches sont restées lettre morte.

2) 205 cas dont avait été saisie en son temps la Mission française de Rapatriement ne semblent pas avoir fait l'objet d'intervention de sa part.

3) 36 autres cas ont été, vers la même époque, rejetés après examen assez sommaire, semble-t-il, par les autorités soviétiques.

4) Toute description aux autorités soviétiques de groupes importants accompagnée ou non de listes nominatives est restée sans réponse ou a fait l'objet d'une réponse négative de pure forme.

En exceptant les groupes importants qui ont été signalés, mais sans précision à l'appui, comme se trouvant à Vladivostok (500 ?), à sept kilomètres de Kiev (200 ?) et à Stalino-Marievka une incertitude subsiste donc sur le sort d'au moins 2 256 personnes.

Certes ce chiffre de 2 256 représente par rapport au total des rapatriés par la Mission française, soit 315 364 dont 21 321 Alsaciens-Lorrains, une faible proportion numérique.

Sans parler des Italiens dont la situation en tant que belligérants ennemis est actuellement différente et dont à peine un sixième a été rapatrié, cette proportion est même inférieure à celle dont peuvent faire état les Hollandais et les Belges qui respectivement considèrent que deux à trois cents pour les uns et un millier des leurs pour les autres, restent encore à rapatrier.

Du point de vue moral ce chiffre de 2 256 n'en reste pas moins encore considérable, aussi n'ai-je négligé aucun élément susceptible de nous éclairer sur la voie à suivre pour le règlement de ce douloureux problème.

À cet égard, l'attitude soviétique doit être d'autant mieux observée qu'elle se révèle maintenant distincte selon qu'elle se rapporte d'une part aux Français, aux Belges et aux Hollandais, et de l'autre aux Italiens.

Envers la première catégorie de prisonniers, les autorités soviétiques, hormis quelques cas individuels pour lesquels elles font réponse – d'ailleurs le plus souvent négative – s'expriment selon deux modes :

S'il s'agit de la relation d'un groupe important sur tel ou tel point de l'Union mais sans liste nominative, la réponse est la suivante :

« Le rapatriement de vos ressortissants est terminé depuis le début de 1946, la recherche des isolés continue ».

S'il s'agit au contraire de démarches en faveur de groupes de prisonniers dont les noms sont délivrés aux autorités soviétiques, celles-ci s'abstiennent généralement de toute réponse.

Envers la seconde catégorie, l'ambassade d'Italie à Moscou se voit répondre :

« Il ne reste plus un seul Italien en territoire soviétique ».

À les entendre, a confié le secrétaire italien chargé de la question du rapatriement à l'un de mes collaborateurs, le Kremlin connaît mètre carré par mètre carré ce qui se passe de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud de l'Union.

Ce ton de dépit est signifiant de l'amertume de la Mission italienne en URSS dont la déception est d'autant plus grande que le traité commercial signé nouvellement par les gouvernements de Rome et de Moscou lui avait semblé plein de la promesse d'un climat favorable propre à enlever le caractère d'anciens ennemis aux Italiens retenus prisonniers en URSS.

Ainsi, de toute évidence, la porte qui, dans un cas, reste tenue soigneusement entr'ouverte, semble avoir été brutalement fermée dans l'autre.

Certes, cette porte entr'ouverte n'a donné passage depuis plus de deux ans qu'à un petit nombre de rapatriés. Il est cependant à remarquer qu'elle n'a pas été poussée depuis l'affaire de Beauregard et récemment lors des exigences accrues du gouvernement russe au regard du rapatriement de ses ressortissants comme en attestent les différentes notes remises aux Alliés celle particulièrement impérative adressée à la Suède au début de février dernier, l'insistance des autorités russes auprès du gouvernement français pour récupérer même les ressortissants soviétiques non désireux de retourner en URSS, la propagande faite ici sur ce sujet – articles de fond, dépêches d'agences, et spectacles mêmes, telle cette pièce actuellement jouée au théâtre d'enfants et dans laquelle il est question de petits Soviétiques retenus dans des camps en Occident.

Toutes ces constatations conduisent à remarquer d'une part que les Soviets se refusent à avouer la présence d'un certain nombre de Français sur leur territoire, de l'autre qu'ils se réservent la possibilité de procéder encore éventuellement à des rapatriements.

Pourquoi ce rapatriement est-il différé ? Peut-on, en fin de compte, espérer récupérer nos manquants ? Je ne saurais certes pas répondre en toute certitude à ces questions. Leur caractère important vaut tou-

tefois qu'on tente d'avancer les hypothèses que semblent commander les quelques éléments que nous possédons sur ce sujet.

Dès l'entretien du 27 octobre 1945, le chef du service de rapatriement soviétique avait prévenu le chef de la Mission militaire française «du travail immense qui résulterait pour les autorités soviétiques de la recherche des Alsaciens-Lorrains». Par la suite le général Goloubiev devait faire remarquer pour excuser les lenteurs et les maladresses de l'administration soviétique que :

1) Le rapatriement des Alsaciens-Lorrains incorporés de force dans l'armée allemande n'avait pas été mentionné dans les accords de juin 1945[1].

2) 80 % des Allemands se prévalaient de la qualité d'Alsaciens-Lorrains.

Si l'on ajoute à ces remarques une déclaration du général Goloubiev indiquant qu'il y a des camps de prisonniers ne dépendant pas des services soviétiques de rapatriement et si on rapproche ces déclarations des faits signalés dans cette dépêche, on est conduit à juger de l'embarras des Soviétiques à résoudre des questions matérielles et dont la lenteur de leur bureaucratie, l'étendue de leur territoire et le chevauchement administratif d'organisations multiples ne font que retarder le règlement.

Par ailleurs, il m'a été donné – comme à mes collègues hollandais et belge – d'apprendre que des prisonniers de puissances non considérées comme ex-ennemis avaient signé des contrats de travail et que, d'autre part, des Alsaciens-Mosellans tombés aux mains des Russes au cours des hostilités et considérés alors par eux comme Allemands auraient été dirigés vers des camps de travail et fréquemment sous la surveillance de S.S. malveillants et préoccupés de les priver de toute communication avec l'extérieur.

À considérer l'importance qu'on attache ici à la stricte réalisation du Plan, il n'est pas inconcevable, si par malheur nos compatriotes ont dû signer de tels contrats, que l'organisation ou même simplement l'agent local responsable du rendement se refuse à laisser partir une main-d'œuvre qui engage son prestige ou conditionne sa sécurité.

En conclusion, je crois qu'il y a lieu dans nos négociations futures de tenir le plus grand compte de cette attitude nuancée dont les Soviétiques ont fait montre, tout au moins, jusqu'à ces temps derniers, et où un certain désir de prouver une bonne volonté relative dans de rares cas particuliers alterne avec un embarras évident à prendre position dès qu'il s'agit de répondre à des démarches en faveur de groupes importants.

Il semblerait préférable, jusqu'à nouvel ordre, d'éviter toutes interventions qui aboutiraient à contraindre les Soviétiques à rendre une réponse écrite de caractère définitif et qui risquerait dans ce cas d'être négative.

[1] Voir *DDF*, 1945-I, n° 469.

En revanche, puisqu'au cours de l'audience qu'il m'avait offerte à l'occasion de sa nomination au poste de ministre des Affaires étrangères, M. Vychinski, ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence par ma communication du 14 mars dernier, avait bien voulu me promettre qu'il s'efforcerait de terminer avec moi cette affaire en la faveur des circonstances, je ne manquerai pas d'essayer de reprendre dans son ensemble la question du rapatriement de nos compatriotes encore retenus en URSS dès que le ministre aura repris ses audiences.

Le renvoi, après pointage par le Ministre des Anciens Combattants de la liste portée en annexe II à cette dépêche, me sera l'élément de précision indispensable pour tenter de mener à bonne fin une négociation dont Votre Excellence connaît toute l'ampleur et les difficultés.

À ce sujet, je lui serais reconnaissant pour ne point encore ajouter à cette affaire et en considération des vies mêmes qui sont en jeu, de bien vouloir conserver, pour le moment à la présente communication, ainsi qu'aux pièces qui lui sont jointes, un caractère secret[1].

(Direction d'Europe, URSS, volume 71)

209

M. HARDION, MINISTRE DE FRANCE, CHARGÉ DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ESPAGNE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nº 296[3]. *Madrid, 12 avril 1949.*

(*Reçu* : le 14, 12 h. 30)

Le Chargé d'affaires des États-Unis, qui avait mis à profit une liaison aérienne occasionnelle pour aller passer une dizaine de jours à Washington, vient de rentrer à Madrid.

Mon collègue, en prenant contact avec les services du Département d'État à la veille de la signature du Pacte atlantique et de l'assemblée de l'ONU, espérait obtenir des précisions sur la façon dont le gouvernement américain envisageait l'avenir de ses relations avec l'Espagne. M. Culbertson m'a paru assez déconcerté par l'accueil qui lui avait été réservé : à Washington et – m'a-t-il fait observer, il en est probablement de même à Paris ou à Londres – l'attention était entièrement absorbée

[1] *Note du document* : « J'apprends en dernière source que le Chargé d'affaires de Luxembourg estime à quelques 400 le nombre des Luxembourgeois présumés encore retenus en URSS ».

[2] Note manuscrite : « *Demandé [direction d'] EU[rope], c[ommuni]quer Washington* ».

[3] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

par le Pacte de l'Atlantique; l'affaire d'Espagne ne pouvait donc être que reléguée au second plan.

Comme je lui demandais si l'armée ne réclamait pas un règlement lui permettant de prendre plus librement contact avec l'état-major espagnol, M. Culbertson m'a indiqué que, convié à faire un exposé de la situation de la Péninsule devant des représentants des forces armées américaines il avait, à sa grande surprise, trouvé ses interlocuteurs «très peu excités» par les problèmes ibériques. Sans doute l'état-major américain souhaitait-il une «normalisation» de ses conditions éventuelles de travail en Espagne. Il reconnaissait, toutefois, que c'était au Département d'État qu'il appartenait d'apprécier le moment et les modalités d'une telle opération.

J'ai demandé à mon collègue si on se préoccupait à Washington de l'état de l'économie espagnole, de l'agitation et des troubles auxquels le pays était exposé si l'actuel processus de désintégration venait à s'accélérer. M. Culbertson m'a répondu que les milieux bancaires comme les milieux politiques américains avaient l'impression que la situation, pour sérieuse qu'elle soit, était noircie à dessein par les porte-paroles du gouvernement de Madrid, que, pour le moment, on ne se souciait guère, à Washington, d'ouvrir à l'Espagne des crédits dont les éventuels bénéficiaires n'avaient pas encore étudié récemment les points d'application et les modalités de remboursement.

Au sujet de la révision éventuelle des recommandations de 1946, le Chargé d'affaires des États-Unis m'a répété que la position du Département d'État dépendrait des circonstances. Sans entendre prendre en la matière aucune initiative, l'administration donnerait sans doute pour instructions à sa délégation d'appuyer une proposition tendant au retour des ambassadeurs et à l'admission de l'Espagne dans les organismes spécialisés.

À cet égard, M. Culbertson m'a fait observer que si Washington, à l'exemple d'autres capitales d'ailleurs, inclinait à penser que l'inclusion de l'Espagne dans les organisations spécialisées constituerait, à la rigueur, une première étape satisfaisante avant le retour des chefs de mission, le gouvernement espagnol tenait, en revanche pour seule satisfaisante la "normalisation" des relations diplomatiques. Le ministre des Affaires extérieures, M. Martin Artajo, lui avait, dès avant son départ pour Washington, fourni, à cet égard, les indications les plus précises et il n'y avait pas à se faire illusion sur l'accueil qui serait éventuellement réservé par le gouvernement de Madrid à une modification de la résolution de 1946 portant sur la seule admission de l'Espagne aux organismes dépendant de l'ONU.

Sans prétendre tirer des calculs auxquels se livrent les services du Département d'État des conclusions prématurées, M. Culbertson considère comme probable l'obtention de la majorité des deux tiers si le problème de l'Espagne vient à être posé. Mon collègue a été, en tout

cas, très frappé, à Washington, par le nombre des candidatures qui se manifestent déjà pour le poste de Madrid. D'après les renseignements qui lui ont été donnés celle de l'amiral Leahy serait la plus sérieuse. Cette mission devant être, d'ailleurs, de courte durée «quoi qu'il arrive, conclut M. Culbertson, l'arrivée de mon successeur ne réglera pas les difficultés réelles avec lesquelles l'Espagne se trouve aux prises. On se fait des illusions, ici, si on croit que l'Ambassadeur des États-Unis pourra dispenser des crédits illimités. Au préalable des réformes profondes devront être effectuées».

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 186)

210

M. HARDION, MINISTRE DE FRANCE, CHARGÉ DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ESPAGNE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 580. *Madrid, 12 avril 1949.*

À la lumière des récentes déclarations de M. Salazar et du général Franco, il est désormais possible de reconstituer, dans leurs diverses phases, les échanges de vues hispano-portugais pendant la période qui a précédé l'adhésion du Portugal au Pacte atlantique.

Il y a tout lieu de croire que les conversations entre les deux partenaires du Pacte ibérique n'ont pas toujours été aussi confiantes que l'eût souhaité le gouvernement de Madrid. Les communiqués officiels ont eu beau souligner la cordialité des pourparlers entre les deux pays, certains silences de la presse, l'omission remarquée de toute allusion au Portugal dans les récentes déclarations du Caudillo et les maigres commentaires auxquels les déclarations de M. Salazar ont donné lieu semblent indiquer qu'en définitive l'attitude portugaise n'a pas été absolument du goût du gouvernement de Madrid.

Il semble bien, en effet, qu'au début, l'Espagne ait caressé le rêve de décourager le Portugal de toute adhésion au Pacte atlantique pour le cas où elle ne serait pas invitée elle-même à accomplir le même geste. Madrid estimait probablement d'ailleurs, en l'occurrence, servir les intérêts de son partenaire ibérique et souligner le fait que, de l'avis même de Lisbonne, la défense du Portugal contre une éventuelle agression terrestre devait être assurée sur les Pyrénées.

Les bons rapports que le Portugal a toujours entretenus avec l'Angleterre pouvaient inciter Madrid à penser que, pour obtenir l'adhésion

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat des Conférences, au service d'Information et de Presse, au Secrétariat général, au Cabinet du Ministre et à la Direction d'Amérique.
Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Washington, Lisbonne, fait le 16-4-49*».

de Lisbonne, Londres souscrirait à la thèse espagnole. Aussi bien aucun effort ne fut-il épargné pour que celle-ci reçût l'approbation du gouvernement de Salazar.

La presse espagnole se fit, quant à elle, l'écho de ces préoccupations. *Ya* proclamait, le 25 mars, que «la seule barrière qui pût être dressée contre les Russes en Europe occidentale était constituée par les Pyrénées». Dans le même esprit *Arriba* remarquait que «si l'Espagne n'adhérait pas au Pacte, on ne voyait pas l'intérêt que ce dernier présenterait pour le Portugal». «Le Pacte atlantique sans l'Espagne, écrivait à son tour le journal monarchiste *ABC*, n'était qu'une omelette sans œufs».

*

Une position aussi absolue semblait, à la longue, difficilement défendable. Le Portugal lié à l'Angleterre par une alliance séculaire et aux États-Unis par un accord récent appréciait sans doute mieux que l'Espagne les avantages que représenterait pour la sécurité de la Péninsule une défense non sur les Pyrénées mais sur l'Elbe et le Rhin. Par tempérament le président Salazar devait, au surplus, chercher à concilier les garanties du Pacte ibérique avec les bénéfices du Pacte atlantique.

Le gouvernement espagnol a-t-il été dupe de ce que dissimulait d'égoïsme sacré l'amicale et souple obstination du gouvernement de Lisbonne? Il est vraisemblable que non. Ce qui est certain, c'est que soucieux de sauver les apparences il a dissimulé sa déception en publiant, le 30 mars, un communiqué aux termes duquel il se déclarait pleinement satisfait des assurances données par le Portugal de ne prendre aucune décision sans avoir, au préalable, pris l'avis de Madrid. Tel était bien, en tout cas, l'esprit du texte officiel. Mais, fait significatif, aucun commentaire ne devait accompagner cette prise de position gouvernementale.

Toute aussi symptomatique a été, quelques jours plus tard, la façon dont les journaux ont annoncé la nouvelle de l'adhésion du Portugal, affectant de n'y attacher aucune importance particulière.

Depuis cette date, un certain froid semble se manifester dans les relations officielles entre les deux nations péninsulaires. Les journaux donnent la vedette aux chroniques de Londres et de Washington destinées à prouver que l'Amérique et l'Angleterre sont décidées à admettre l'Espagne dans le Pacte atlantique. Les déclarations favorables à l'Espagne faites par M. Caeiro da Mata à New York ont été passées sous silence alors que M. de Lequerica s'élevait même, à Washington, contre l'esprit qui les avait animées en précisant que l'Espagne était assez grande pour présenter elle-même sa défense. Aussi bien, ne faut-il pas s'étonner si, à son tour, le ministre portugais des Affaires étrangères ait omis de mentionner l'Espagne dans l'allocution qu'il prononçait lors de la cérémonie de la signature du Pacte alors qu'il soulignait l'importance que revêtait pour son pays la traditionnelle alliance anglaise.

Un tel état de choses ne pouvait difficilement se prolonger. Le président Salazar, soucieux d'atténuer dans une certaine mesure, l'amertume qu'avaient fait naître, en Espagne, les récentes décisions de son gouvernement a pris l'initiative de confier à l'Agence *United Press* des déclarations qui reprendraient l'essentiel de la thèse chère à Madrid: le Pacte atlantique ne nuit en rien au Pacte ibérique. Les deux instruments sont parfaitement compatibles… Sans l'Espagne l'adhésion portugaise ne saurait revêtir sa pleine signification.

Le gouvernement du général Franco ne s'est pas laissé entièrement convaincre par ces déclarations rassurantes et les commentaires de presse laissent percer une certaine méfiance. «Qu'arrivera-t-il le jour où le Portugal se trouvera entraîné par le Pacte atlantique sur un terrain que ne prévoit pas le Pacte atlantique?», se demande le journal catholique *Ya*. De même l'*ABC* s'inquiète à la pensée que les accords qui peuvent découler ultérieurement du Pacte ne soient pas compatibles avec le Traité ibérique. Ce problème était évoqué l'autre jour devant moi par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. «Il faudra que nous restions vigilants me disait le comte de Casa Real. Dans certaines hypothèses mieux vaudrait pour nous renoncer au Pacte de 1939».

Sans doute, l'organe phalangiste *Arriba* a-t-il reconnu, le 10 avril, que l'amitié portugaise était la seule consolation qu'ait rencontrée l'Espagne au milieu de toutes les «persécutions» dont elle était l'objet. Le gouvernement de Madrid n'entend pas moins faire sentir au Portugal qu'il lui pardonne mal ses subtiles manœuvres des derniers jours. Dans les déclarations qu'il vient de donner à l'agence américaine *International News Service*, le général Franco n'a-t-il pas évité soigneusement de prononcer même le mot de Pacte ibérique et n'a-t-il pas préconisé la conclusion d'un pacte ibéro-américain dont le Portugal serait implicitement exclu.

*

Faut-il en conclure qu'entre l'Espagne et le Portugal l'entente soit désormais rompue et que les relations entre les deux pays souffriront à l'avenir de la «récente querelle de ménage». De tels pronostics seraient excessifs. Dans l'isolement actuel où se trouve l'Espagne, le Pacte ibérique reste la seule liaison qui la rattache à la politique internationale. Malgré la déception qu'il vient d'éprouver, le gouvernement du général Franco ne peut risquer de compromettre l'entente avec Lisbonne qui reste le fondement de sa politique et la garantie nécessaire de son régime.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 27)

211

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 395. *Belgrade, 12 avril 1949.*

J'ai confronté les renseignements que je possède sur la situation en Macédoine avec ceux que le consul britannique à Skopje a recueillis de son côté. Ils se recoupent et se confirment. M. King pense comme moi que les dates qui marquent la période durant laquelle le *Kominform* a essayé par tous les moyens à sa disposition de provoquer, sinon une dissidence, du moins des troubles graves, à l'intérieur de la République populaire de Macédoine, vont du début de février à la mi-mars. Aujourd'hui les autorités yougoslaves ont la situation bien en mains, tant dans l'ordre politique que dans l'ordre militaire. Toutefois elles demeurent très vigilantes et éliminent sans hésiter ceux qu'on est désormais convenu d'appeler ici les «tièdes», parce qu'on hésite encore à les nommer les «staliniens». De nombreuses arrestations ont eu lieu, notamment dans les syndicats. Mais il ne semble pas que le récent remaniement du gouvernement macédonien constitue une véritable épuration. En fait, il y a eu nouvelle distribution de fonctions sans élimination de personnes.

En incitant, le 3 février (ma dépêche n° 317 du 23 mars)[2], les peuples de Macédoine à créer «un État macédonien indépendant», le NOF[3] paraît avoir obéi à une instruction du *Kominform*. Les agents de celui-ci, utilisant cet appel à la dissidence, ont essayé durant le mois de février de semer l'agitation dans la République yougoslave de Macédoine, notamment en y encourageant les tendances séparatistes. Leurs efforts ont été vains et ils ne sont pas parvenus à ébranler le dispositif politique et militaire mis en place par M. Rankovitch. Ils se sont heurtés à un appareil policier encore solide et dont les chefs possèdent l'expérience de la lutte clandestine et connaissent bien, au surplus, les méthodes soviétiques.

Le 6 mars, M. Mocha Pijadé a dénoncé ce qu'il a appelé la «manœuvre de Sofia». Il a déclaré que les Macédoniens grecs ne devraient pas être détournés par des «machinations politiques» de leur lutte contre le gouvernement «monarcho-fasciste». Semer la discorde entre Macédoniens et Grecs à un moment aussi critique, a-t-il ajouté, serait criminel et on devrait, pour rester fidèles au léninisme, se borner

[1] Note manuscrite: «*[Communiquer à] Londres, Washington, fait le 3-5-1949. Bulletin f[ai]t*».

[2] Voir document n° 158.

[3] NOF: *Narodni Front*, soit le Front populaire.

à proclamer que la minorité macédonienne pourra décider elle-même de son sort après la victoire.

Le coup a porté. En effet, le 8 mars, le parti communiste grec, suivi le lendemain par le NOF, a publié un démenti qui constitue en fait un véritable alignement forcé sur la solution préconisée par M. Mocha Pijadé. Comme celui-ci le demandait, le droit à l'autonomie nationale y est reconnu aux Macédoniens et il y est précisé que la question ne sera tranchée qu'après la guerre.

En contraignant leurs adversaires à modifier ainsi leur position primitive, les Yougoslaves ont, de toute évidence, marqué un point. Ils ont complaisamment reproduit dans toute la presse les nouvelles déclarations du NOF. Celles-ci, non seulement ne peuvent plus être utilisées en Macédoine yougoslave par les agitateurs, mais elles sont même de nature à paralyser leur action.

Profitant de l'avantage acquis grâce à M. Mocha Pijadé, M. Kolichevski, devant le 3e Congrès du Front populaire yougoslave, a essayé de démontrer lui aussi que le projet de création d'un État macédonien dans le cadre d'une fédération balkanique a «raté son but». Il a insisté sur le fait que ceux qui ont lancé ce «slogan» ont nui gravement à l'entente «des peuples macédoniens et grecs», donc à la lutte que mène la Grèce libre. Pour fomenter des troubles en Yougoslavie, ils ont fait bon marché d'une cause que tous les communistes devraient tenir pour sacrée.

Cette argumentation s'inscrit dans le cadre de la démonstration que les dirigeants yougoslaves essaient actuellement de faire accepter par leurs militants, et même par les communistes hors des frontières de la Yougoslavie, touchant la trahison des intérêts véritables du communisme par le *Kominform*. S'ils emploient encore parfois l'euphémisme «menées bulgares» pour désigner l'action de Moscou, il advient qu'ils soient plus nets. C'est ainsi par exemple que la presse macédonienne a relevé que, M. Vychinski ayant fait allusion au cours de la Conférence de Paris aux «minorités macédoniennes et albanaises de Grèce», l'Agence TASS a altéré les propres paroles du représentant de l'URSS en remplaçant l'expression «minorités macédoniennes» par les mots «minorités bulgares». Et le quotidien *Nova Makedonia* du 24 février a accusé l'agence soviétique d'avoir adopté à cet égard une position pan-bulgare.

Selon des renseignements confidentiels dont dispose l'ambassade de Grande-Bretagne et dont elle m'a communiqué la substance, il semble que le parti communiste grec ne se soit résigné que très difficilement à jouer le rôle qu'on lui a imposé. Soucieux de conserver sa «plateforme patriotique» et de ne pas s'aliéner des adhérents et des sympathisants qui gardent encore un esprit nationaliste, il eût préféré s'en tenir à la position qu'il a définie à maintes reprises depuis la libération de la Grèce, notamment dans le communiqué publié par *Rizozpastis* le 19 novembre 1946 et qui déclarait:

«L'Armée démocratique considère comme sacrés et inviolables le territoire national et les frontières grecques».

MM. Zachariadis et Porphyrogénis avaient fait aussi, fin juin 1947, une déclaration semblable devant le congrès du parti communiste français à Strasbourg. En défendant l'intégrité territoriale de la Grèce, ils enlevaient une arme efficace à la propagande du gouvernement d'Athènes qui accuse la Grèce libre de trahir les intérêts grecs au profit de l'URSS.

Si la position définie les 8 et 9 mars par le Comité central du parti communiste grec et par le NOF est moins favorable aux intrigues du *Kominform* en Macédoine yougoslave que le slogan de la Macédoine indépendante, elle peut gêner aussi l'action des communistes en Grèce puisqu'elle comporte acceptation virtuelle d'un détachement de la Macédoine égéenne de la Grèce. Il convient de noter en effet qu'elle n'exclut expressément que l'éventualité du rattachement d'un État macédonien unifié «à un pays balkanique quelconque», mais qu'elle ne condamne pas l'idée d'une Macédoine autonome et indépendante.

Pour le moment il semble, à la lumière des déclarations de M. Mocha Pijadé et de M. Kolichevski, que les Yougoslaves, étant sur la défensive et renonçant à leurs ambitions, soient surtout soucieux de maintenir le *statu quo*. Sans doute d'ailleurs les arrière-pensées des communistes grecs vont-elles dans le même sens[1].

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 33)

212

GÉNÉRAL JUIN, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 543. *Rabat, 12 avril 1949.*

Confidentiel.

Les négociations qui viennent d'aboutir à la conclusion du Pacte de l'Atlantique ont fourni l'occasion à l'Espagne de développer les thèmes

[1] Londres considérait que, dans cette affaire, le fait que l'indépendance de la Macédoine n'ait pas été proclamée le 15 mars par le NOF était un signe de détente et que cela retirait des possibilités d'intrigue et d'arbitrage à Moscou. Le Kremlin aurait donc choisi la circonspection dans cette affaire (dépêche n° 615 du 8 avril 1949 de Londres, non reproduite). À Athènes, on s'étonnait de cette manœuvre qui désorientait les cercles communistes grecs et qui donnait des arguments aux conservateurs, mais en même temps, on pensait que la priorité n° 1 restait, pour Moscou, de s'occuper du cas Tito plutôt que de régler la question grecque. Ce passage à un aspect balkanique d'une question interne ne manquait pas d'inquiéter le gouvernement grec (dépêche n° 306 du 9 avril 1949 d'Athènes, non reproduite).

[2] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant.

de propagande visant à la faire reconnaître, puis admettre, dans le concert des nations alliées. Elle s'est attachée tout particulièrement à faire valoir l'importance et l'efficacité du concours qu'elle serait à même d'apporter à l'organisation de la sécurité occidentale.

On pouvait penser jusqu'ici qu'une reprise de collaboration avec l'Espagne resterait toujours conditionnée par un changement de régime intérieur, ce qui ne laissait pas, du reste, d'encourager les aspirations monarchistes. Il semble qu'il faille, aujourd'hui, réviser cette opinion en raison des préoccupations qui se font jour autour de la mise en œuvre du pacte, et qui sont beaucoup plus dominées par des considérations d'ordre pratique et stratégique que par des concepts idéologiques. Les États-Unis, notamment, ne cachent pas l'intérêt grandissant qu'ils portent à la Péninsule ibérique, intérêt qu'ils ont concrétisé par l'envoi en Espagne, au mois d'octobre dernier, de la mission du sénateur Gurney, par les enquêtes menées de Tanger sur l'infrastructure de la zone espagnole du Maroc, et par la récente mission, auprès du général Lucius Clay, de M. Saenz de Burruaga, sous-secrétaire d'État à l'Air.

Le général Franco n'a pas manqué d'exploiter ces signes flatteurs pour la fierté espagnole, et lorsqu'il a déclaré récemment: «Je ne déserterai jamais mon poste», il a paru persuadé, à tort ou à raison, que sa présence était parfaitement compatible avec l'admission de son pays dans le Conseil des grandes nations anti-soviétiques.

Par ailleurs, le général Varela, Haut-Commissaire à Tétouan, qui ne fait pas mystère de ses tendances monarchistes, et passe pour un des meilleurs militaires de l'Espagne, est un élément réservé qui pourrait intervenir en cas de nécessité.

*

Il se précise donc que l'Espagne, qu'elle soit phalangiste ou monarchiste, compte se voir prochainement sollicitée d'adhérer à l'ONU et au Pacte de l'Atlantique.

Son espoir se fonde sur une action politique qui, dans l'esprit des dirigeants espagnols, doit convaincre les Alliés de l'opportunité de cette adhésion. D'abord orientée par diversion vers les Républiques sud-américaines, afin d'y créer un vaste mouvement de solidarité pan-hispanique, la pensée politique de Madrid se concentre aujourd'hui sur quelques cartes qui lui paraissent être les meilleures de son jeu et qu'on peut définir ainsi:

1) l'Espagne, réduit naturel de l'Europe occidentale, de par sa position péninsulaire entre les deux mers et son bouclier pyrénéen;

2) l'Espagne, puissance militaire indéniable avec ses divisions déjà formées, et ennemie jurée du communisme;

3) l'Espagne, enfin, considérée comme puissance exerçant une influence prépondérante dans le monde islamique.

Je ne m'attarderai pas sur les deux premiers points, le gouvernement étant mieux informé que moi-même de ce que représente exactement le potentiel militaire de l'Espagne et des garanties que son régime a su prendre contre les menées soviétiques.

Par contre, j'appellerai tout particulièrement l'attention du Département sur l'intensification de l'action du gouvernement de Madrid en pays d'Islam.

Dans la zone d'influence espagnole au Maroc, on assiste de la part du Haut-Commissariat à une sorte de surenchère vis-à-vis du Maghzen khalifien. Le jeu est d'ailleurs simple à mener dans une petite portion de territoire où 700 000 habitants sont noyautés par 100 000 hommes de troupe : un soldat pour 7 habitants et 10 000 hommes de plus que les effectifs français dans l'ensemble de l'Afrique du Nord.

Il est également facilité par l'atonie même de la zone qui élimine les importants problèmes économiques et sociaux qui se posent en zone française, par la personnalité extrêmement souple et malléable du Khalifat impérial et enfin, il faut bien le dire, par la stabilité du personnel du service de l'*Intervención* qui, tout en faisant preuve d'un conservatisme accusé, n'est pas sans posséder une grande expérience en matière de politique indigène.

Le Haut-Commissariat recherche donc toutes les occasions de mettre en valeur son entente avec le Maghzen khalifien et d'exalter les sentiments qu'il porte au peuple marocain : tournées bien orchestrées du général Varela parmi les anciens combattants qui sont très nombreux en tribus et auxquels le gouvernement a su réserver des traitements de faveur, manifestations d'une amitié voyante avec le Maghzen et en même temps noyautage de ce Maghzen par des éléments riffains supposés dévoués aux autorités espagnoles.

Cette action dépasse largement les limites de la zone, et les dirigeants espagnols continuent, en l'intensifiant, la politique hispano-islamique qui fut, avant et pendant la guerre civile, celle des Capaz et des Beigbeder, ces deux grands maîtres de la politique indigène.

Se basant sur la non reconnaissance de l'État d'Israël et sur des liens culturels et raciaux qui ont leur racine dans l'histoire même de l'Espagne, Madrid et Tétouan s'efforcent de donner au gouvernement espagnol un aspect de protecteur de l'Islam. C'est ainsi que des contacts très étroits sont pris à Tétouan même, entre le Haut-Commissariat et les cheikhs palestiniens Abderrhaman Mourad et Moussa Abou Saoud, amis du Grand Mufti Amine el Hosseini qui effectuent un séjour dans la zone voisine. Il serait notamment question, au cours de ces entretiens, de l'institution d'un gouvernement musulman palestinien, de la fondation d'une université arabo-latine et de la reprise de la vieille idée de la création en Égypte d'un office de la zone.

C'est ainsi également qu'on prête au général Varela l'intention d'envoyer une délégation au Pakistan et à M. Alonzo Caro, ambassadeur

d'Espagne au Caire, le projet de s'associer à des manifestations de la Ligue arabe en l'honneur du 970e anniversaire de la naissance du grand savant arabe Avicenne.

*

Tout ceci n'a rien que de normal et on ne saurait reprocher à l'Espagne de vouloir se servir vis-à-vis du monde occidental et de Washington des atouts qu'elle croit avoir en mains. Mais il est déplaisant qu'elle s'acharne, comme elle le fait, en nous prenant sans cesse comme terme de comparaison, à démontrer que nous sommes au-dessous des tâches que nous prétendons assumer.

C'est un fait qu'elle ne perd aucune occasion de tirer de nos moindres événements intérieurs des arguments tendant à prouver notre impuissance, faisant montre à notre égard d'un complexe de rancœur et d'envie dont elle n'a jamais pu se départir.

Sur le plan purement technique, la diminution croissante de nos effectifs en Afrique du Nord, la désorganisation de nos unités, qui n'échappent pas aux esprits les moins avertis, font l'objet de commentaires insidieux et on ne manque pas de dire que nos 90 000 hommes sont à peine suffisants pour maintenir l'ordre de Casablanca à Tunis, alors que les troupes espagnoles du Maroc pourraient former plusieurs divisions pour des besoins extérieurs. Ceci n'est hélas que trop vrai, encore qu'on doive faire les plus expresses réserves sur la capacité des cadres et des soldats de l'armée voisine à servir un matériel moderne.

Mais c'est surtout sur le plan politique que les commentaires vont leur train : on ne cesse d'appuyer, tant dans la presse de façon plus ou moins voilée, que dans des conversations officieuses de façon beaucoup plus nette, sur l'importance du communisme en France. On insinue que des agents soviétiques seraient restés à des postes clés dans la métropole et en Afrique du Nord et notamment dans l'armée. C'est ainsi que le journal *España* n'hésite pas à écrire que « déjà complètement engagée dans le bloc occidental par le Pacte atlantique, la France se dispose à affronter la menace extérieure alors que la menace intérieure se montre encore profondément installée dans les organismes de l'État ». C'est ainsi également que les milieux du Haut-Commissariat de Tétouan n'ont pas manqué de commenter l'analyse parue dans *L'Avenir de Tunisie* et reproduite dans un journal d'Algérie d'un document d'état-major intéressant la défense nationale en Afrique du Nord qui n'était à la vérité qu'un questionnaire ; ils marquent leur surprise d'une « fuite » aussi grave et ils ne se font pas faute d'affirmer que tous les bureaux français sont truffés d'agents communistes.

Ils vont même jusqu'à soutenir que la France sera paralysée en cas de conflit par l'action du parti communiste et que l'Afrique du Nord ne disposant ni des effectifs, ni de l'armement suffisants, c'est à l'armée

espagnole qu'on sera obligé d'avoir recours pour s'opposer effectivement à la marée soviétique sur le territoire africain.

Il serait exagéré de dire que cette opinion est partagée par tous les Espagnols de la zone. Les têtes sages n'ignorent pas qu'il y a là une grande part de bluff.

Il y a lieu de noter toutefois que la présence signalée depuis quelque temps d'agents allemands en zone voisine n'est peut-être pas étrangère à ce changement de ton. Notre consul général à Tétouan, M. Lemaire, a estimé très justement qu'il y avait lieu d'alerter le Département sur cette question et son collègue d'Angleterre a lui-même appelé l'attention sur le danger que présente la venue dans la zone voisine de nombreux agents allemands qui savent jouer de la germanophilie native des officiers espagnols et dont les activités, comme l'origine, sont à la vérité encore assez mal décelées.

*

Il convient de se montrer attentif au développement de ces manœuvres qui visent plus particulièrement le Maroc et risquent d'affecter à un moment donné les relations franco-espagnoles.

On conçoit mal que l'Espagne puisse se maintenir à l'écart d'un conflit éventuel étant donné la position clé qu'elle détient dans l'aire stratégique du Pacte. Qu'elle le veuille ou non, elle est déjà, comme le Maroc, hors de neutralité, et sera inévitablement appelée à entrer *de facto*, sinon *de jure*, dans la coalition. Mais elle ne s'y prêtera de bon gré que moyennant des compensations dont certaines, que nous connaissons bien, ne peuvent être accordées qu'à nos dépens.

C'est d'abord Tanger, plaie saignante, comme Gibraltar, au flanc de l'Espagne. Le dépit de nos voisins s'est avivé du fait qu'après y avoir régné quasiment en maîtres durant les années de la guerre, ils y ont été replacés dans une condition moins bonne que celle qui leur était faite avant 1940.

Le zèle passionné que déploie M. de Castillo, le ministre d'Espagne à Tanger, pour reprendre le terrain perdu témoigne du vif intérêt que Madrid porte à cette question. N'oublions pas que la zone internationale de Tanger a été à l'origine de bien des vicissitudes que l'Espagne a connues au Maroc. Il est toujours dangereux d'être adossé à une zone internationale où peuvent s'ourdir impunément intrigues et complots. Le maréchal Lyautey ne disait-il pas «qu'en refusant de donner Tanger à l'Espagne, il semblait qu'on eût voulu la contraindre dans sa zone à conduire un attelage à quatre en lui interdisant de monter sur le siège»?

C'est enfin la revendication toujours en instance concernant les territoires frontaliers, Beni Zéroual notamment, qui, aux termes du traité de Paris de 1926, devaient faire retour à l'Espagne à l'achèvement des travaux d'une Commission mixte de délimitation et que nous occupons

toujours. Il n'est pas de rencontre avec nos voisins où cette question ne soit âprement évoquée.

Dès la reprise de nos relations de voisinage interrompues depuis la guerre civile, je me suis attaché à créer un climat de détente entre les deux zones en excipant d'un intérêt commun et de la nécessité d'une action solidaire à l'égard du nationalisme marocain. Je dois dire que le général Varela a répondu loyalement à mon appel et que des rapports très cordiaux ont fini par s'établir de part et d'autre de la frontière, lesquels ont permis de régler à l'amiable quelques incidents locaux. Mais la question reste entière quant au fond et il faut s'attendre à ce qu'elle nous soit posée de façon plus pressante le jour où l'Espagne exigera ses compensations.

Or, j'estime qu'il serait imprudent de lui donner satisfaction sur ce point. Après 23 ans d'occupation, une dévolution nouvelle, outre les ennuis qu'elle nous attirerait du côté du Palais, n'irait pas sans jeter le trouble dans les tribus contestées qui se sont habituées à notre administration et nous sont restées fidèles. Ce serait une atteinte grave portée à notre prestige à un moment précisément où nous aurions besoin de tous nos moyens.

Il faut donc que cette question soit délibérément éludée, comme nous l'avons fait jusqu'ici, dussent nos voisins en concevoir quelque aigreur et dussions-nous, nous-mêmes, leur promettre en échange de faire leur jeu ailleurs. Je ne verrais pour ma part aucun inconvénient à appuyer leur désir de voir rétablir à Tanger le statut d'avant-guerre, mais sans toutefois aller au-delà et sans se laisser grignoter auparavant par des concessions de détail. Nous n'y perdrions rien, notre position à Tanger s'étant amenuisée comme celle de l'Espagne par suite de l'internationalisation de plus en plus poussée de la zone.

*

J'ai cru devoir signaler au Département ces aspects marocains de l'attitude espagnole, qui ne traduisent à vrai dire que les aspirations du sous-locataire à s'agrandir aux dépens du locataire principal. Politique sans fondement et de très courte vue en Afrique du Nord où il semble bien que l'ère des partages et remaniements territoriaux soit définitivement close.

À moins d'une conjoncture grave pouvant donner lieu à des occupations temporaires, c'est un autre problème, celui de l'harmonisation des méthodes dans les zones, précédant l'unification, qui nous sera posé un jour par un nationalisme marocain peu soucieux des frontières interzonales et appuyé probablement dans ses revendications par les Nations unies.

C'est de ce problème dont l'Espagne comme la France devraient déjà se préoccuper, puisqu'aussi bien c'est ensemble qu'elles auront à le résoudre.

(Direction Afrique-Levant, Maroc, volume 144)

213

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES ET
M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[2].

T. nos 1911-1914 et 2181-2184. *Paris, 13 avril 1949, 0 h. 45.*

Je me réfère au télégramme de Washington nos 1503-1505[3].

Je vous adresse ci-après le projet de réponse à la demande soviétique concernant les modifications des frontières occidentales de l'Allemagne.

Vous voudrez bien communiquer ce texte pour Washington (au Département d'État), pour Londres (au *Foreign Office*) et m'adresser les remarques éventuelles qu'il pourrait soulever[4].

«Aux termes de votre lettre du 3 avril[5], le gouvernement soviétique, se fondant sur la "Déclaration relative à la défaite de l'Allemagne" signée le 5 juin 1945 par les quatre gouvernements alliés, considère comme illégales les modifications des frontières occidentales de l'Allemagne annoncées par le communiqué du 26 mars 1949.

Le gouvernement français croit devoir rappeler au gouvernement soviétique que les frontières orientales de l'Allemagne ont subi des changements très importants lors des accords de Potsdam[6], auxquels la France n'a pas participé et qui sont postérieurs à la déclaration du 5 juin 1945. Le gouvernement français, aux termes d'une note en date du 7 août 1945[7], a cependant consenti à reconnaître sous certaines réserves cette nouvelle frontière.

Depuis lors, il s'est efforcé au cours des conférences des Ministres des Affaires étrangères d'aboutir à un examen des frontières occidentales de l'Allemagne, mais ses efforts sont restés vains. Il convenait pourtant et sans plus attendre de faire disparaître les entraves que le tracé des

1 Télégramme signé par ordre De Leusse.

2 Télégramme communiqué à New York (nos 587-590) pour Couve de Murville.

3 Document non reproduit.

4 Le Département d'État estimait qu'il y aurait avantage à ce que les trois gouvernements adressent séparément des réponses concertées à la note soviétique relative aux modifications des frontières occidentales de l'Allemagne. Les Français ne souhaitaient pas s'associer à l'argumentation portant sur le défaut d'application des accords de Potsdam et sur l'attitude adoptée en Pologne, mais qu'il fallait souligner le caractère administratif des mesures prises (télégramme nos 1503-1505 du 8 avril 1949 de Washington, non reproduit).

5 Document non reproduit.

6 Il était difficile d'avoir des informations sur ce qui se passait dans les territoires annexés par l'URSS, comme par exemple l'ancienne Koenigsberg, dont l'ambassadeur à Varsovie signalait la renaissance à quelques kilomètres de l'ancien centre d'après un court article tiré de la presse polonaise (dépêche n° 249 du 7 avril 1949 de Varsovie, non reproduite).

7 Voir *DDF*, 1945-II, n° 93.

anciennes frontières occidentales de l'Allemagne apportait en certains points à la vie économique locale et à la libre circulation.

Telle est la raison qui a déterminé les 6 gouvernements signataires du communiqué du 26 mars 1949 à décider d'un certain nombre de modifications de frontières. Celles-ci ont un caractère provisoire et seront soumises à un nouvel examen lorsque, au cours du règlement final avec l'Allemagne, le problème des frontières sera examiné dans son ensemble. En outre, elles sont d'ordre mineur et constituent de simples rectifications locales, justifiées par des nécessités pratiques».

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

214

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE
POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL[1]

Situation dans les provinces chinoises limitrophes de l'Indochine

N. *Paris, 13 avril 1949.*

Les préoccupations actuelles des autorités françaises d'Indochine en ce qui concerne la Chine se ramènent aux deux problèmes suivants : la sécurité de la frontière et l'action d'un nouveau gouvernement central chinois.

La frontière sino-indochinoise s'étend sur les trois provinces du Yunnan, du Kwangsi et du Kwantung sur une distance de 1 300 kilomètres. Au cours d'un passé encore récent, les trois gouverneurs de ces provinces ont séparément manifesté le désir de coopérer avec nous pour assurer la sécurité des frontières communes.

Tous trois ont cependant abandonné actuellement ce projet. Ce changement d'attitude de leur part et la recrudescence de troubles que l'on signale aussi bien au Tonkin que dans ces trois provinces est la conséquence de l'affaiblissement soudain des gouvernements provinciaux, dû à la crise intérieure chinoise.

La situation doit donc être examinée au double point de vue de la stabilité des gouvernements provinciaux et de leur attitude vis-à-vis du pouvoir central dont seule peut dépendre une intervention, amicale ou hostile, de la part des Chinois.

*

[1] Note manuscrite : «*Porté directement*».

Tchang Kaï-chek a quitté le pouvoir le 20 janvier dernier. L'action qu'il continue à exercer n'a plus d'effet dans les provinces du Sud où la réalité de son pouvoir personnel est du passé, où sa présence n'est plus ressentie directement. Le pouvoir central est d'autre part affaibli par son écartèlement entre Nankin, où siègent les têtes politiques traitant avec les communistes, et Canton, où cherchent à se réorganiser une partie des services.

Il en résulte que les sentiments autonomistes reprennent dans les provinces leurs cours traditionnel.

Il faut toutefois rappeler que pendant ses 20 ans au pouvoir Tchang Kaï-chek a tenté d'unifier le pays. Par des mesures générales, telles que l'abolition des armées provinciales en 1936, et particulières telles que la déposition des gouverneurs les plus puissants, il a privé les provinces de leurs moyens autonomes de défense. L'autorité centrale venant à faiblir, comme c'est actuellement le cas, l'équilibre intérieur des provinces est rompu, malgré les mesures prises à la dernière heure : autonomie financière, renforcement des garnisons, rétablissement des anciennes équipes dirigeantes.

*

La province du Yunnan est la plus importante au point de vue de l'Indochine puisqu'à elle seule elle occupe 780 kilomètres de frontière. Peuplée de 12 millions d'habitants, ethniquement bigarrée et traditionnaliste, du fait de son relief très montagneux, elle se replie sur elle-même en cette période de crise nationale. Elle fut gouvernée pendant seize ans par un seigneur féodal Long Yune. Celui-ci, écarté par Tchang Kaï-chek en 1945, cherche maintenant à reprendre le pouvoir grâce à de nombreux « maquis » venant augmenter le nombre des bandes rebelles circulant dans la province dont le reste représente des brigands sans étiquette et éléments communistes.

Les communistes du Yunnan sont les mieux organisés de la Chine du Sud. En contact avec le Viêt Minh, ils ont pu à certaines époques se réfugier au Tonkin. Leur nombre est estimé à 15 000 environ. Ce sont eux qui participent actuellement aux opérations contre nous au Tonkin et qui menacent directement la capitale de la province : Kunming. Ces éléments répondraient plutôt aux directives du communisme international du Sud-Est asiatique qu'à celles du parti communiste chinois. Il faut signaler que la faible densité de la population, la rareté des voies de communication et le relief très coupé rendent difficiles dans cette région les concentrations de troupes. Par contre nous possédons au Tonkin de bonnes voies de rocade.

Le parti communiste chinois possède, en vue d'une prise du pouvoir au Yunnan un atout important : les troupes yunnanaises. Celles-ci envoyées par Tchang Kaï-chek en Mandchourie se sont rendues aux communistes sans combattre. Bien endoctrinée elles pourraient être

utilisées par les communistes dans leur province d'origine. En tout état de cause, le Yunnan reste un objectif lointain des communistes.

La province dispose de 32 000 soldats et de 16 000 miliciens pour assurer l'ordre ; elle n'a ni artillerie ni aviation.

*

La province du Kwangsi est l'ancien fief de deux militaires qui jouent actuellement un rôle important en Chine : Li Tsong-jen, le vice-président du gouvernement de Nankin, et Chung Hsi, qui tient la rive sud du Yangtsé à Hankéou. Ces deux hommes sont à la tête d'une clique politique très affaiblie depuis 1945 par Tchang Kaï-chek, mais qui cherche à retrouver sa puissance à la faveur des événements actuels.

Il semble probable que ces deux hommes – Pai Tchong-hsi tout au moins – envisagent et préparent une défense commune des provinces du Sud au cas d'une nouvelle avance communiste, et un éventuel repli vers leur province d'origine.

Au Kwangsi actuellement les forces gouvernementales s'élèvent à environ 30 000 hommes. Il existe sur la frontière indochinoise du Kwangsi un fort noyau de guérillas communistes (environ 5 000) qui répondent, comme les communistes du Kwantung aux directives du comité communiste chinois de Hong-Kong. Leur propagande souterraine serait très efficace.

*

Comparé aux deux précédentes provinces, le Kwantung peuplé de 32 millions d'habitants, fait presque figure d'État. Il y existe une opinion publique agissante. Le patriotisme cantonais dépasse naturellement le cadre provincial du fait que Canton est le «berceau de la République et du Sun Yat senisme»… Comme les autres provinces, le Kwantung a eu sa part de difficultés dues à l'affaiblissement et aux défaites du pouvoir central. T.V. Soong, qui vient d'en être le gouverneur pendant un an, s'est efforcé de remettre en place l'ancienne équipe du Kouomintang cantonnais. Il a quitté la province la veille de la démission de Tchang Kaï-chek. Les dirigeants actuels de la province ont l'appui de l'opinion locale. On calcule environ 30 000 le nombre des bandes communistes qui circulent dans la province et se rapprochent de Canton.

Bien que la frontière du Kwantung et du Tonkin soit peu importante, la côte maritime de cette province est très découpée et offre de grandes facilités pour la contrebande d'armes. C'est par cette voie que pénètrent les armes qui rendent ces régions difficiles à contrôler.

*

Il est permis de douter, étant donné la situation présente des trois provinces les plus méridionales de la Chine, qu'elles se soumettent aux décisions des délégations de paix qui négocient actuellement à Pékin.

La durée de la résistance d'un bloc sudiste aux attaques communistes ne peut pas être actuellement estimée du fait que les armées gouvernementales au sud du Yangtsé sont plus ou moins dispersées.

Sans préjuger de l'attitude d'un gouvernement communiste chinois qui tôt ou tard semble devoir étendre son influence jusqu'aux frontières de l'Indochine, il est possible de dire que la formation d'un gouvernement de résistance à Canton serait pendant un temps une garantie de non-intervention de la Chine en Indochine, et par la concentration des troupes nécessaires à une résistance, un élément de sécurité sur la frontière du Tonkin.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 245)

215

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES

Recours éventuel aux Nations unies en l'affaire des Établissements français dans l'Inde

N. n° 254. *Paris, 13 avril 1949.*

Par communication des 9 et 11 avril[1], dont copies ci-jointes, M. Daniel Lévi a appelé l'attention du Département sur le caractère particulièrement rigoureux des mesures adoptées par les autorités indiennes à l'égard de nos Établissements dans l'Inde à la suite de la dénonciation de l'accord douanier de 1941.

Les mesures en question ont fait également l'objet d'un télégramme, dont copie ci-jointe[2], en date du 8 avril du Commissaire de la République à Pondichéry qui indique que certaines d'entre elles sont contraintes notamment à la convention de Barcelone de 1921 dont l'Inde est signataire et aux accords ferroviaires franco-indiens.

Notre ambassadeur à New Delhi ne verrait pour sa part d'objection à un recours éventuel à une instance internationale si nos arguments au point de vue du droit international sont suffisamment solides.

Il suggère, par ailleurs, qu'en tout état de cause le gouvernement français pourrait demander au Secrétaire général des Nations unies de

1 Documents non reproduits.

2 Document non reproduit.

lui notifier officiellement la liste des personnalités neutres qui doivent assister comme observateurs au referendum prévu pour nos Établissements et dont la désignation a été demandée à M. Guerrero, vice-président de la Cour internationale de Justice.

La direction d'Asie-Océanie serait heureuse de recueillir d'urgence l'avis du Secrétariat des Conférences sur les points suivants :

1) **Désignation des observateurs neutres**

Le secrétariat des Conférences estime-t-il opportun et utile de faire intervenir M. Trygve Lie dans la procédure de désignation des observateurs neutres ?

2) **Recours éventuel à une instance internationale**

Quatre questions semblent se poser en ce domaine :

- Quelle instance internationale pourrait être éventuellement saisie ? Cour internationale de justice ou Conseil de sécurité ?
- Sur quelles bases juridiques et selon quelle procédure ?
- Ce recours serait-il opportun dans la conjoncture internationale actuelle ?
- Quels résultats pratiques pourrait-on en attendre pour le règlement du problème qui se pose dans nos Établissements ?

Le ministère de la France d'outre-mer a suggéré qu'une réunion groupant des représentants de nos deux départements puisse avoir lieu le plus tôt possible pour examiner la situation créée par l'action indienne et définir une position commune.

La direction d'Asie-Océanie ne manquera pas d'informer le Secrétariat des Conférences de la date de cette réunion et souhaiterait que M. Broustra veuille bien y déléguer un de ses collaborateurs.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 10)

216

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *New York, 13 avril 1949.*

Vous trouverez ci-joint le compte rendu d'une conversation que j'ai eue aujourd'hui avec Jessup et Cadogan au sujet du développement des contacts Jessup-Malik.

Couve me dit qu'il vous a instruit directement de Washington des premières ouvertures précises faites par Malik. Les choses, depuis lors, ont fait un pas de plus puisque Vychinski admet nettement, semble-t-il, que la réunion d'une Conférence des ministres des Affaires étrangères n'ait pas d'effet suspensif sur le processus de constitution d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale.

Je vais examiner de près demain, avec le concours de Couve, le document qui m'a été remis par Jessup. Je vous télégraphierai dans la journée un commentaire précisant notamment les points sur lesquels il me sera nécessaire d'obtenir du ministre des instructions précises.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

ANNEXE N° 1

COMPTE RENDU D'UNE CONVERSATION JESSUP-CADOGAN-CHAUVEL

C.R.

Le 12 de ce mois, M. Jessup a fait dire à M. Chauvel qu'il souhaitait l'entretenir, en même temps que Sir Alexander Cadogan, de la suite de ses entretiens avec M. Malik. Le 13 au matin, Sir Alexander et M. Chauvel se sont par conséquent trouvés à 10 heures dans le bureau de M. Jessup.

M. Jessup a dit à ses collègues qu'il avait revu M. Malik le dimanche 10.

D'après M. Malik, M. Vychinski, sur le compte rendu qui lui avait été fait du précédent entretien Jessup-Malik, avait compris que le gouvernement de l'Allemagne occidentale ne serait pas installé avant la réunion des ministres des Affaires étrangères, ni au cours de cette réunion.

Dans ces conditions, M. Vychinski considérait qu'il devenait possible de procéder à des échanges de vues préliminaires portant sur les dates et sur l'agenda de la Conférence des ministres des Affaires étrangères. Il pensait que les ministres pourraient se réunir dans un délai de cinq à six semaines.

M. Jessup a alors repris, pour éviter tout malentendu, l'exposé précédemment fait de la position des trois gouvernements occidentaux. Il a rappelé que, répondant à la

préoccupation exprimée par M. Malik, il avait indiqué que les préparatifs de l'installation du gouvernement de l'Allemagne occidentale étaient en cours, que ces préparatifs ne seraient pas interrompus, mais qu'ils prendraient un certain temps; que si la réunion des ministres des Affaires étrangères devait avoir lieu dans un avenir assez proche, ce serait sans doute avant l'établissement du gouvernement en question et que, si les conversations ne duraient pas trop longtemps, elles avaient des chances d'aboutir avant ce même établissement.

M. Malik a confirmé que telles étaient bien les déclarations qui lui avaient été faites par M. Jessup au cours de leur entretien précédent.

Dans la suite de la conversation, M. Malik est revenu sur la constitution du gouvernement de l'Allemagne occidentale, en indiquant qu'il serait extrêmement fâcheux, si les ministres se réunissaient le 5 de tel mois, que le gouvernement fut constitué le 6, ou même deux ou trois jours après. M. Jessup a eu l'impression d'une tentative de marchandage, à laquelle lui-même ne s'est pas prêté.

M. Jessup a rappelé à son interlocuteur que leur entretien avait un caractère purement officieux, n'engageait en rien le gouvernement américain et en aucune façon les gouvernements britannique et français. Il a ajouté que, si la conversation prenait un cours tel qu'il y eût lieu de lui donner le caractère d'une négociation officielle, cette négociation devrait s'engager à quatre et non pas à deux.

M. Malik n'a fait nulle objection.

M. Jessup a alors donné lecture à Sir Alexander Cadogan et à M. Chauvel du document, dont copie ci-jointe, qu'il avait lui-même préparé aux fins de communication à M. Malik. Comme pour la communication précédente, le Département d'État s'était posé la question de savoir s'il y avait lieu ou non de remettre un document écrit. Toute réflexion faite, la tendance actuelle était de le remettre.

Le projet avait été établi de telle sorte que sa publication éventuelle pût difficilement être exploitée par la propagande soviétique contre les puissances occidentales. Par ailleurs, la remise d'un memorandum, même officieux, aurait l'avantage de permettre aux gouvernements occidentaux, au cas où le gouvernement soviétique publierait des informations fantaisistes sur les contacts qui avaient été pris, de remettre les choses au point.

M. Jessup a expliqué qu'étant donné les préoccupations de M. Malik concernant les dates, il avait paru opportun d'indiquer au par. 8 que la Conférence des ministres des Affaires étrangères devrait prendre fin aux environs de la première semaine de juin, cependant que le par. 7 mentionnait le début de juillet comme étant la date la plus proche à laquelle un gouvernement de l'Allemagne occidentale pourrait être constitué.

M. Chauvel a fait observer que la mention d'une date précise à l'alinéa 7 avait l'inconvénient de pouvoir être interprétée comme un engagement des puissances occidentales de ne pas constituer ce gouvernement avant cette date, soit le 1er juillet. Il a suggéré la recherche d'une formule plus souple, telle que «mais que les préparatifs d'un tel établissement ne pourraient pas être achevés d'ici un certain temps, et le seraient difficilement avant le début de juillet».

M. Jessup et Sir Alexander Cadogan ont pris note de cette suggestion.

Les questions suivantes ont été ensuite discutées.

1) <u>Procédure</u>

La question de savoir s'il y avait avantage à faire apparaître la négociation comme étant due à une initiative soviétique ou à une initiative des puissances occidentales avait déjà été discutée à Washington.

L'inconvénient d'une initiative des puissances occidentales était que les Soviets pourraient tenter de la présenter comme une reculade des autres puissances.

L'inconvénient d'une initiative soviétique était qu'elle donnerait à la propagande des Soviets la possibilité de faire état de l'esprit de paix manifesté en l'occurrence par le Kremlin.

Compte tenu de ces considérations, la possibilité doit être examinée de demander au Président du Conseil de sécurité en exercice, considéré comme poursuivant l'effort de conciliation de son prédécesseur, d'écrire une lettre aux quatre puissances leur demandant un nouvel effort d'entente.

M. Schuman, M. Bevin et M. Jessup avaient estimé ensemble que cette fiction serait peu convaincante et que peu de gens attribueraient véritablement au Président l'initiative du geste qu'il serait appelé à faire.

Une autre possibilité serait que les quatre Puissances écrivent ensemble au Président du Conseil de sécurité pour lui faire part de la possibilité qui leur était apparue de la reprise des négociations. Cette manière de procéder, qui ne mettrait en évidence aucune initiative particulière d'une des parties, serait sans doute commentée en sens divers, mais il serait facile aux puissances occidentales de faire ressortir, dans leurs commentaires, que l'entretien reprenait en somme sur la base même qu'elles avaient elles-mêmes offerte il y a quelques mois et que le gouvernement soviétique avait à l'époque refusé d'admettre.

2) Avant que ne s'engagent les conversations préliminaires entre les représentants des quatre ministres des Affaires étrangères, l'agenda de ces conversations préliminaires devrait lui-même faire l'objet d'accord, lequel pourrait être recherché comme Jessup avec Malik.

À première vue, cet agenda paraissait devoir comprendre :

a) l'énumération et la définition des mesures à prendre de part et d'autre en vue de la levée du blocus ;

b) la date de la levée du blocus ;

c) la date de la réunion des ministres des Affaires étrangères ;

d) l'agenda de la réunion des ministres des Affaires étrangères.

À propos de l'agenda des ministres, M. Jessup a indiqué que M. Malik lui avait demandé si les puissances occidentales étaient bien disposées à reprendre, en cas de réunion, l'examen de la question monétaire. M. Jessup a répondu que la question monétaire lui semblait incluse dans la mention générale « des questions concernant Berlin et celles concernant l'Allemagne dans leur ensemble ».

M. Malik a conclu que si telle était l'interprétation occidentale de cette mention, le gouvernement soviétique pouvait s'en satisfaire.

Sir Alexander Cadogan et M. Chauvel, en conclusion de l'entretien, ont dit à M. Jessup que leurs ministres respectifs, étant en mer, ne pourraient être instruits de la conversation qu'au cours du week-end et qu'aucune réponse ne pouvait en conséquence être attendue avant le début de la semaine suivante, soit vraisemblablement le 18.

M. Jessup l'a reconnu sans difficulté. Il a signalé toutefois l'intérêt qu'il y avait à ne point retarder les choses en raison de la lenteur des délais intercalaires à prévoir. Il a fait part à ses interlocuteurs de son intention de dire à M. Malik que les deux gouvernements de Paris et de Londres avaient été mis au courant, mais qu'en raison de la difficulté d'atteindre M. Schuman et M. Bevin, la réponse attendue ne pourrait pas lui être faite avant plusieurs jours.

En fin d'entretien, M. Jessup a remis à ses interlocuteurs le deuxième document ci-joint, qui avait été préparé par le Département d'État à la suite de la conversation à Washington entre M. Bevin, M. Schuman et Dean Acheson, et qui précisait la

position prise en commun par les trois ministres en ce qui concerne la poursuite de mise en place du gouvernement de l'Allemagne occidentale, nonobstant la réunion éventuelle du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

D'après M. Jessup, ce document avait été montré à M. Schuman, qui n'y avait pas fait d'objection, puis à M. Bevin qui n'en avait pas soulevée non plus, mais qui avait demandé s'il était nécessaire de fixer ainsi formellement et par procès-verbal ce point particulier de la conversation. La chose n'avait pas été poussée plus loin et cette rédaction conserve donc un caractère officieux. M. Jessup pensait toutefois utile d'en remettre le texte à ses deux collègues.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

ANNEXE N° 2

DRAFT OF POSSIBLE STATEMENT TO BE CLEARED WITH THE BRITISH AND FRENCH AND THEN READ TO MALIK

N.

Très secret.

1. – Mr. Acheson has given careful consideration to the information conveyed by Mr. Malik to Mr. Jessup on April 10 including the views expressed by Mr. Vychinski. In accordance with the position indicated by Mr. Jessup to Mr. Malik on April 5, Mr. Acheson has informed Mr. Bevin and Mr. Schuman.

2. – Before proceeding with any formal discussion of arrangements regarding the simultaneous lifting of the restrictions on communications, transportation and trade and a meeting of the Council of Foreign Ministers, it is necessary to have a clear understanding on certain points which have arisen in the several informal conversations between Mr. Malik and Mr. Jessup.

3. – With regard to the lifting of the restrictions, it would need to be clearly understood that the restrictions to be removed are those imposed since March 1, 1948, on the one hand by the government of the Soviet Union on communications, transportation and trade between Berlin and the Western zones of Germany, and on the other hand by any one of the four powers on communications, transportation and trade between the western and eastern zones of Germany.

4. – With regard to the question of the establishment of a Western German government, it is desirable to repeat the statement made to Mr. Malik by Mr. Jessup on April 5; namely: "It is a well-known fact that the three governments are proceeding with preparations for the establishment of such a government. These preparations will continue".

5. – It can be stated in addition that, if a meeting of the Council of Foreign Ministers is held, the fact of such a meeting will not interrupt or retard these preparations.

6. – On the other hand, the continuation of the preparations for the establishment of a Western German government will not preclude or contravene any agreement arrived at by the four powers on a government for all Germany.

7. – The exact date on which the Western German government will be established cannot be determined at this time but preparations for such establishment could scarcely be completed before July 1, 1949.

8. – The Foreign Ministers of the United States, France and the United Kingdom would be available for another meeting of the Council of Foreign Ministers upon the conclusion of the necessary prior agreements; but would wish to conclude their personal participation in such a meeting by approximately the end of the first week of June. These prior agreements would deal with the description of the restrictions on communications, transportation and trade to be removed and the date of their removal, and the place, date and agenda for a meeting of the Council of Foreign Ministers.

POSSIBLE AGREED MINUTE OF CONVERSATION.

Mr. Bevin, Mr. Schuman and Mr. Acheson agreed that the holding of a meeting of the Council of Foreign Ministers would not interfere with or interrupt the current discussions of the three governments on the implementation of the London decisions. These discussions will be continued. They specifically agreed that the West German government will be established in accordance with the present program unless at any time during the contemplated meeting of the Council of Foreign Ministers they are unanimously of the opinion that an agreement has been reached or is on the verge of being reached with the Soviet Union regarding Germany which makes undesirable the establishment of a West German government.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

217

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 612. *Moscou, 13 avril 1949.*

Partie d'un plan d'ensemble butant à l'éviction progressive de l'influence anglo-saxonne au Proche-Orient et plus particulièrement britannique dans le cas palestinien, l'attitude soviétique envers l'État d'Israël est entrée depuis quelques mois dans une nouvelle phase.

Dès novembre 1947, le Kremlin avait donné son plein agrément au plan de partage établi par les Nations unies. Il avait accordé son appui aux thèses israéliennes présentées à cette époque. L'URSS a été la première des grandes puissances à reconnaître le nouvel État (17 mai 1948) et, par l'intermédiaire de ses satellites, lui a fourni aide militaire et renforts grâce aux encouragements donnés à l'émigration juive d'Europe orientale en Palestine.

Ce faisant, Moscou pensait ruiner l'influence britannique, susciter des rivalités anglo-américaines et se créer en Israël une base utile pour le développement de sa propagande ultérieure au Proche-Orient.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée à la direction d'Asie-Océanie, la direction d'Europe, les postes à Londres, Beyrouth, Ankara, Damas, Le Caire, Jérusalem, Amman et Bagdad.

Considérant que ces objectifs ont été atteints dans une large mesure, les Soviets entendent maintenant s'opposer à toute réaction susceptible de compromettre les gains acquis. Cette attitude est reflétée par la presse et la radio Soviétiques qui se sont élevées avec violence contre tout projet de nouvel examen des frontières palestiniennes de même qu'elles se sont opposées à l'octroi d'avantages territoriaux à la Transjordanie. L'arrivée de renforts britanniques à Akaba a également donné lieu à une violente campagne de presse (Cf. ma dépêche nº 254/AS du 10 février 1949)[1].

*

Les variations de l'attitude soviétique envers l'État d'Israël se sont manifestées à plusieurs reprises et sous diverses formes depuis la fin de l'an passé.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler au Département les attaques menées par la presse et la radio soviétiques contre «l'État bourgeois» juif: émission de Radio-Moscou dirigée contre l'Agence juive (26 août); articles d'Ilya Ehrenbourg (*Pravda* du 21 septembre), article de *Einigkeit*, organe israélite du Comité antifasciste (20 octobre), des *Temps Nouveaux* (15 décembre), discours prononcé par A.I. Genin et publié en janvier 1949.

*

On a pu également constater à Moscou que les relations entre la représentation d'Israël et les autorités locales, fort cordiales lors de l'arrivée de la mission, s'étaient progressivement altérées. Vers la même époque, le Comité juif antifasciste et le seul journal israélite d'URSS furent supprimés (décembre 1948).

Il est généralement admis ici qu'il faut voir dans ces mesures un retour à l'antisionisme traditionnel russe. Au cours de la période heureuse des premières relations, les Soviets n'avaient pas tardé à s'apercevoir de l'attraction qu'exerçait la création du nouvel État sur la communauté juive soviétique. Le journal israélite *Einigkeit* s'était efforcé de pallier ces craintes en déclarant: «Les Juifs soviétiques, en témoignant de leur sympathie pour Israël, n'entendent point considérer la Palestine comme leur pays natal».

*

Parallèlement aux mesures antisémites prises par les Soviets, on a pu constater l'application de procédés similaires chez les États satellites: réduction de l'aide militaire apportée par la Tchécoslovaquie à Israël,

[1] Document non reproduit.

restrictions apportées à l'émigration juive, mesures d'assimilation et répression du sionisme.

Sans doute le besoin de main-d'œuvre qualifiée a-t-il également invité les gouvernements des démocraties populaires à restreindre l'émigration juive. On sait cependant que ceux-ci s'étaient aperçus qu'une forte proportion des émigrants juifs risquait de constituer en Palestine un élément anticommuniste. C'est ainsi que les dirigeants du Kremlin ont été amenés à penser qu'avec la création du nouvel État israélien et l'établissement d'une sorte d'équilibre entre celui-ci et les pays arabes, ils n'avaient plus grand profit à espérer d'un soutien constant aux Juifs. Aussi s'efforcent-ils désormais de convaincre les masses arabes soumises à leur propagande que le soutien soviétique leur est acquis dans le but d'évincer l'impérialisme anglo-saxon au Proche-Orient.

Par ailleurs, ils s'emploient activement à maintenir les positions acquises en Israël et à prévenir tout retour d'influence occidentale.

La presse et la radio dénotent cet esprit; elles ont vivement critiqué les suggestions formulées par le Premier ministre Ben Gourion au sujet d'une éventuelle participation d'Israël à un bloc méditerranéen. Elles ont, en revanche, accueilli avec faveur les déclarations du dirigeant communiste palestinien S. Mikounis réclamant la conclusion de traités d'aide mutuelle entre l'État juif, l'URSS et les démocraties populaires.

Cette évolution de la politique soviétique à l'encontre d'Israël s'est effectuée progressivement et sans éclat ainsi qu'en témoigne l'apparente indifférence avec laquelle les Soviets ont accueilli l'annonce de certaines mesures destinées à resserrer les liens entre le nouvel État juif et l'Occident: libération des Juifs de Chypre (18 janvier), prêt américain à Israël (19 janvier), succès du parti Mapai aux élections (25 janvier), reconnaissance d'Israël *de facto* par l'Angleterre (29 janvier), reconnaissance de cet État *de jure* par les États-Unis (31 janvier), transformation en ambassade de la légation des États-Unis à Tel-Aviv (4 février).

En effet, la plupart des Juifs qui demandaient à rejoindre Israël désiraient uniquement acquérir une nationalité nouvelle et échapper aux contraintes des lois de leurs pays d'origine. Leur départ en masse provoquait une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Aussi, à l'exception de la Roumanie et de la Bulgarie, les États satellites s'efforcent-ils de restreindre ou de supprimer l'émigration des Juifs vers la Palestine. Celle-ci a pratiquement cessé en Pologne depuis le début de janvier. En Roumanie, le Comité démocratique juif communiste, chargé de la sélection des émigrants, ne les autorise à quitter le pays qu'après avoir suivi avec succès un cours d'éducation communiste. Environ 4 000 jeunes propagandistes sélectionnés ont été envoyés en Palestine au cours des mois de décembre et janvier derniers.

Enfin, le Kremlin peut déjà compter sur la collaboration active du parti communiste israélien appuyé par la Ligue arabe de libération nationale et qui compte environ 1 400 membres.

Moscou fonde également de grands espoirs sur l'extension et sur l'évolution du parti Mapam favorable à une collaboration israélo-soviétique.

*

Pour la réalisation de ses plans d'infiltration d'éléments communistes en Palestine, les Soviets ont bénéficié de l'appui des États satellites à minorités juives : Roumanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie.

Toutefois, ces divers pays, après avoir autorisé dans une large mesure un courant d'émigration clandestine ou légale, se sont rapidement aperçus qu'ils risquaient de renforcer les partis anticommunistes en Palestine.

*

Dans la lutte ouverte entre les deux blocs, l'URSS dispose de moyens considérables pour asseoir son influence en Israël. Le contrôle des vannes du flot de l'émigration juive en Palestine constitue un puissant levier, le but immédiat et essentiel d'Israël étant de réunir en Palestine le plus grand nombre possible de Juifs originaires d'Europe orientale.

Par ailleurs, j'ai déjà signalé les droits que les Soviets s'étaient acquis à la reconnaissance de l'Église orthodoxe et l'influence dont ils jouissaient, par l'intermédiaire du patriarche Alexis, sur le Patriarcat d'Antioche, alors que les Américains avaient marqué des points à Stamboul et au Caire (cf. mes dépêches n°s 1127/EU du 3 novembre 1948 et 512/EU du 23 mars 1949)[1].

L'installation simultanée de l'archimandrite Leonidas et celle de M. N.N. Sergueïev, Consul soviétique à Jérusalem, laisse entrevoir une nouvelle possibilité de l'infiltration soviétique en Israël. Le 10 février, le gouvernement juif a conclu un accord avec les Soviets en vertu duquel il doit assurer à l'Église orthodoxe russe en Palestine ses moyens d'existence en échange d'importations soviétiques.

On peut s'attendre également à ce que les Soviets intensifient leurs relations économiques et culturelles avec le nouvel État. Le ministère israélien du Commerce a annoncé en janvier que des quantités importantes de céréales soviétiques étaient arrivées en Israël.

Selon leur méthode habituelle, les Soviets ont créé en Palestine une association amicale soviéto-israélienne et une exposition culturelle s'est ouverte à Tel-Aviv le 4 janvier.

*

La Tchécoslovaquie et la Hongrie ont observé une attitude plus amicale à l'égard d'Israël, mais elles appliquent cependant un strict contrôle de l'émigration sans l'interdire entièrement.

[1] Documents non reproduits.

À la fin de 1948, 4 200 Juifs ont quitté la Yougoslavie à destination de la Palestine. On peut attribuer cette attitude amicale du gouvernement de Tito à l'égard d'Israël à l'influence de Mocha Pijadé, membre du Politburo et vice-président du Presidium, ainsi qu'au désir du dictateur yougoslave d'implanter en Israël des éléments du communisme anti-kominform yougoslave.

*

Désormais libéré des préoccupations que lui causait la faiblesse d'Israël à l'origine, le Kremlin procède à une révision de sa politique envers ce pays.

Il s'emploiera à l'avenir à soutenir les divers mouvements nationalistes au Proche et Moyen-Orient désireux de se libérer de la contrainte anglo-saxonne.

Dans l'intervalle, il s'opposera à toute évolution d'Israël favorable aux intérêts des pays «impérialistes» et s'efforcera par tous les moyens d'acquérir en ce pays une influence grandissante.

Les Soviets estiment qu'à l'heure actuelle ils ont franchi une étape importante: celle qui consistait à substituer à la puissance homogène du mandat britannique deux petits États indépendants plus accessibles à la pression de sa propagande et sensibles à ses offres de coopération.

(Direction d'Afrique-Levant, Israël, volume 12)

218

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. n° 4[1]. *Moscou, 14 avril 1949.*

L'entretien de l'ambassadeur de Suède n'avait pas été rempli seulement par la communication du texte de l'accord commercial de la Suède et de l'URSS que j'ai rapporté par ma lettre n° 2 du 11 avril[2]. Il a eu trait aussi à ce que Madame Kollontai, ancien ambassadeur soviétique à Stockholm, a dit récemment en confidence à Monsieur Sohlman.

Celui-ci est l'un des deux chefs de missions diplomatiques, l'autre étant Monsieur Sundstrom, ministre de Finlande que Madame Kollontai est encore autorisée à recevoir.

1 Note manuscrite: «*URSS, Suède*».

2 Document non reproduit.

Le gouvernement de l'URSS, a-t-elle dit, ne se propose point d'entreprendre une guerre offensive, tout au contraire, il s'efforce d'assurer la paix et il ne verrait que des avantages aux négociations qui la fonderaient.

La circonspection et la réserve qui ont conduit la Suède à refuser les généreux conseils d'un puissant secours et à s'épargner le risque de compromissions internationales, ont été appréciées au Kremlin.

S'il en avait été autrement et si la Suède avait adhéré au Pacte de l'Atlantique, l'URSS aurait pris des dispositions pour assurer sa tranquillité et son repos en Finlande.

Abordant ensuite le sujet des mutations intervenues récemment dans le Conseil des ministres de l'URSS, Madame Kollontai a confié à l'ambassadeur de Suède l'opinion qu'elle en avait: ces mutations auraient simplement confirmé un état de fait:

Monsieur Molotov aurait cessé depuis quelques temps déjà de gouverner la suite des actions de politique étrangère et il avait commis à Monsieur Vychisnki le soin d'appliquer son habileté aux détails de cette politique, car il devait se consacrer au démêlement de questions essentielles à l'Union. Monsieur Sohlman a cru comprendre que la première de ces questions était celle de Chine que le Kremlin ménage avec prudence, entendant présider à l'entreprise des communistes chinois sans se laisser entraîner par eux au-delà de ses vues secrètes et de ses desseins particuliers.

Quant à Monsieur Mikoian, il a l'occupation des affaires au Conseil économique des démocraties populaires et ce ne sont point les seuls pour lesquelles il a dû se dérober aux charges d'un Ministère.

Il a soulagé Monsieur Voznesenski des efforts théoriques dont celui-ci était accusé pour tirer du Plan les effets pratiques que le Kremlin et l'opinion en attendent. Il lui revient de substituer désormais au travail qui absorbait l'action de Monsieur Voznesenski les ouvrages de la création et de la production et d'en faire mettre sur l'étendue du territoire la besogne en train.

Madame Kollontai juge toutefois que l'ancien ministre du Plan n'est pas éloigné pour un long temps mais qu'il est simplement écarté d'une manière temporaire du gouvernement en conséquence de fautes commises par l'administration dont il était responsable et que ses seconds n'ont pas conduite d'une façon irréprochable.

Ainsi en serait-il également des auteurs et compositeurs, des artistes et des critiques de littérature et d'art repris récemment de défauts ou d'erreurs du fait de leurs œuvres de science ou d'imagination et qui ont négligé d'être les modèles d'accomplissement de la doctrine marxiste et de la pensée stalinienne.

Le bruit se répand qu'Ilya Ehrenbourg, blâmé d'avoir exprimé des idées «cosmopolites» aurait opposé à ses censeurs la lettre de félicitations qu'il aurait reçue de Staline. C'est sans doute à cause de cette faveur

qu'il a été nommé membre de la délégation soviétique au Congrès mondial des défenseurs de la Paix.

Madame Kollontai estime encore que les vice-présidents Molotov et Mikoian ont pris à tâche de préparer le prochain Congrès du parti communiste de toute l'Union où le *Politburo* devra rendre compte non seulement des dispositions qu'il a prises depuis le dernier Congrès, mais encore de leur succès ou de leur échec, de l'usage qu'il a fait de la confiance du parti :

Le premier devra exposer la valeur qu'il a donnée pour la pratique de la politique étrangère aux maximes de Lénine et l'utilité qu'il en a réglée pour assurer tout à la fois la propagation de la Révolution et la sécurité des peuples de l'URSS. Il aura sans doute à s'expliquer aussi sur les changements accomplis dans la transformation du socialisme en communisme, du régime où les biens sont distribués à la proportion du travail fourni à celui où ils sont répartis à la proportion des besoins.

Le second sent l'obligation inévitable de remplir le devoir de faire ressortir les avantages qui résultent du plan quinquennal et des échanges entre l'Union soviétique et les autres pays pour réduire les misères de l'existence et accroître les douceurs de la vie.

J'ajoute que les délégués au Congrès tenteront de parvenir à connaître les raisons du retard souffert par l'amélioration qu'espèrent les Soviétiques de leurs conditions d'existence, les fautes et les tergiversations des agents responsables du retardement.

Ce qu'a dit Madame Kollontai à un chef de mission diplomatique qui l'approche confidentiellement et les observations que j'ai mises composent déjà une réponse aux questions posées et aux avis donnés de son propre mouvement par notre ambassadeur à Belgrade et reproduits par la communication n° 343 de Votre Excellence[1].

Monsieur Voznesenski n'a été rayé et biffé par aucun communiqué du registre du *Politburo*. Ce n'est qu'à la veille des cérémonies du 1er mai que nous serons sans doute à même de constater sa position sur ce point.

Mais je note d'ores et déjà qu'il n'a pas été élu membre d'honneur du Comité de direction des *Komsomol*, que les comptes rendus d'exécution du Plan quinquennal qu'il signait au nom du Ministère chargé de ce plan, le sont maintenant par le directeur de la Statistique, que sa photographie a disparu des rayons et des étalages des magasins.

En revanche, le livre qu'il a écrit sur l'économie de guerre de l'URSS n'a pas été retiré et il est toujours en vente, tandis que la revue du Commerce extérieur dirigée par Varga n'a pas paru depuis quatre mois, bien que celui-ci soit membre du collège de rédaction de la revue *Questions économiques*.

[1] Document non reproduit.

Voilà les réponses que l'honnêteté intellectuelle m'autorise à rendre à Votre Excellence sans que je m'égare dans des spéculations ambitieuses.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 27)

219

M. DU GARDIER, CONSEILLER DIPLOMATIQUE AUPRÈS DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE POUR L'INDOCHINE,
À M. GEORGES-PICOT, SECRÉTAIRE D'AMBASSADE À LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE.

L. *Saïgon, 14 avril 1949.*

Nos dactylos sont trop chargées aujourd'hui pour que je leur demande de me taper une relativement longue lettre pour vous. Je n'ai pas d'ailleurs d'éléments nouveaux dont je puisse utilement vous faire part depuis ma dernière lettre à Baeyens. L'affaire de Chine continue à tout dominer ici, à mon avis, et les renseignements que nous recevons de Nankin sont assez confus en ce moment.

À titre d'information, je joins à cette lettre la copie d'un mot que j'envoie à M. Meyrier à ce propos. Dans un autre domaine, je vous envoie également la copie d'une autre lettre adressée à Lalouette sur le recrutement éventuel de nouveaux agents du Département pour l'Indochine. Vous verrez ainsi quelles sont mes préoccupations principales du moment. Vous a-t-on communiqué à votre retour de permission les deux notes établies par moi-même et par mon service (la première est de moi, la seconde est de mon ex-adjoint Bonnet) sur les conséquences de l'accord du 8 mars sur les relations extérieures du Viêtnam ? En vous les communiquant, je vous demandais de me faire connaître le point de vue du Département sur les différents points soulevés et en particulier sur le statut futur du Haut-Commissariat ou ce qui en tiendra lieu. «Sera-t-il Dieu, table ou cuvette» disait, je crois, La Fontaine, à propos d'un bloc de marbre : c'est à peu près ce que nous nous demandons ici en transposant à peine…

Je ne puis guère prévoir des instructions précises à nos ambassades dotées de collègues vietnamiens indépendants, autonomes ou rattachés sans savoir quelle sera notre base ici. Il en est de même pour l'organisation des services diplomatiques à venir du Viêtnam, du Cambodge et du Laos. Aurons-nous des conseillers auprès des gouvernements centraux ? Les désignerons-nous nous-mêmes ? Seront-ils recrutés et choisis par eux ? Pouvons-nous envoyer des conseillers ou des observateurs auprès de leurs missions indépendantes ? Je sais bien que tout cela

doit se «décanter» en partie au cours des conférences inter-états qui doivent se tenir prochainement à Dalat, mais il me serait utile d'avoir justement avant ces conférences un aperçu au moins de l'attitude que recommande le Département dans ces débats qui risquent d'être très confus si nous ne savons pas ce que nous voulons. La lettre officielle par laquelle je demande son avis au Département sur les deux notes précitées qui y sont jointes porte le numéro 1503 et est datée du 28 mars. Pourriez-vous la demander si on ne vous l'a pas remise et m'y répondre ou m'y faire répondre au plus tôt?

Je viens de passer par une période pénible de dix jours sans sommeil où j'étais à la fois abruti et écœuré, avec des maux de tête effroyables. Je ne sais par quel miracle j'ai pu continuer à assurer régulièrement mon service – toujours extrêmement chargé – pendant ce temps. Il paraît que j'aurai sans doute attrapé un virus en allant à Calcutta, un coup de froid pour moi qui croyais n'avoir pas de foie… Il est de fait que notre voyage Saïgon-Calcutta-Singapour-Saïgon s'est effectué sur un Dakota militaire qui n'avait pas de fenêtres et sur lequel j'avais eu l'imprudence de m'embarquer en veste de toile et sans couvertures. Après la chaleur de Saigon, la transition a dû être un peu brutale pour un organisme déjà assez secoué par la mauvaise saison (25 heures de vol dans ces conditions en moins de quatre jours!). Je me sens devenir très vieux… Enfin l'alerte semble à peu près passée maintenant! Tâchez de me renseigner à temps pour la ou les conférences de Dalat sur notre statut à venir ou ce que vous en pensez et croyez, cher ami, à mes sentiments les plus cordiaux.

P.-S. – Les abstentions du collège électoral indigène aux élections pour l'assemblée territoriale de Cochinchine (90 % d'absents…) ont fait bien mauvais effet ici. Qu'en pense-t-on à Paris?

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 143)

220

M. SEYDOUX, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 351-354. *Francfort, 15 avril 1949, 0 h. 30.*

(*Reçu* : le 15, 9 h. 30)

Après avoir répondu aux questions portant sur le statut d'occupation, les commandants en chef se sont informés de l'état d'avancement des travaux constitutionnels de Bonn.

M. Henzel a donné lecture d'une déclaration préparée à l'avance qui s'efforce d'expliquer les délais apportés à l'achèvement de la constitution par les interventions alliées successives. Il a rappelé que les différents groupements politiques s'étaient entendus en février et mars sur deux compromis successifs. Aucun d'entre eux n'avait permis d'aboutir en raison de l'opposition des Alliés. « Une telle attitude, a-t-il conclu, a provoqué l'arrêt des négociations à Bonn ; le message des ministres des Affaires étrangères du 5 avril n'a pas suffi à écarter les difficultés ».

Le général Clay a exprimé l'inquiétude que lui causait l'évolution des travaux constitutionnels. « Dans la situation internationale actuelle, a-t-il affirmé, de nouveaux retards pourraient entraîner de très graves conséquences ». Les Allemands risqueraient de manquer des occasions en différant la formation du gouvernement allemand : l'Allemagne perdrait le bénéfice de sa pleine participation à l'organisme de coopération européen, lors de la fixation en juillet prochain de la deuxième tranche du plan Marshall. Le commandant en chef américain a, en même temps, souligné le caractère très libéral du statut d'occupation ; les gouvernements alliés étaient en droit, de leur côté, de s'attendre à rencontrer une plus grande compréhension chez les Allemands.

Le général Clay a enfin indiqué que pour tenter un dernier effort ses collègues et lui-même seraient disposés à rencontrer des représentants de la Commission générale en vue de discuter avec eux la loi de base.

Après une interruption de séance, le docteur Adenauer a accepté cette proposition. Malgré l'insistance américaine, les socialistes ont demandé qu'en raison du congrès de Hanovre, une nouvelle réunion avec les commandants en chef n'eût lieu que le 25 avril.

Le général Clay a nettement défini les conditions de la négociation : les constituants devraient comprendre tout d'abord, sans ambiguïté, que le dernier projet du comité des 7 (projet remis le 17 mars aux offi-

[1] Télégramme adressé de la part du général Koenig.

[2] Télégramme avec prière de communiquer d'urgence au Commissariat général aux Affaires allemandes.

ciers de liaison et écarté par ceux-ci le 25 mars) était inacceptable, en tout cas pour deux des gouverneurs militaires. Les députés allemands, qui auraient été au préalable habilités à négocier avec les Alliés, auraient donc à apporter le 25 avril un nouveau projet. Les commandants en chef pourraient alors, conformément aux instructions de leur gouvernement, s'efforcer d'arriver à un accord sur la loi de base[1].

Cette dernière n'a suscité aucune réaction de la part de mon collègue britannique qui avait pourtant, comme nous nous y attendions, insisté le matin pour que la communication des ministres des Affaires étrangères se rapportant au projet de constitution fût, dès aujourd'hui, communiquée aux représentants allemands.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

221

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL[2]

Préparation d'une éventuelle conférence à Quatre sur l'Allemagne

N. *Paris, 15 avril 1949.*

Il y aurait sans doute intérêt à réunir dans les premiers jours de la semaine prochaine les principaux fonctionnaires chargés des Affaires allemandes au Département (M. Alphand avec MM. Gillet et Valéry; M. de Leusse avec M. Maillard; et éventuellement M. de Bourbon-Busset), pour examiner les travaux à accomplir en vue d'une éventuelle conférence des ministres des Affaires étrangères sur l'Allemagne.

Ces travaux devraient porter, semble-t-il, sur les points suivants:

1) Attitude générale

Avons-nous intérêt à l'échec ou à la réussite des pourparlers?

Dans le premier cas, comment manœuvrer pour rejeter la responsabilité sur les Russes; dans le deuxième, champ d'application des accords éventuels, extension par exemple au problème européen, ou limitation au contraire à celui de Berlin.

[1] Dans le télégramme suivant, Koenig soulignait que le général Clay avait bien indiqué que les réponses fournies aux Allemands ne sauraient avoir un caractère définitif et représentaient seulement les vues des commandants en chef. Le statut sous sa forme actuelle était encore un «document vivant» qui permettait d'accorder des pouvoirs étendus aux Allemands et faciliter leur intégration dans la communauté européenne (télégramme nos 355-357 du 15 avril 1949 de Francfort, non reproduit).

[2] Note paraphée par Jean Laloy.

2) Intérêts français permanents

- sur le plan économique: interdictions et limitations d'industries; problème de la Ruhr; non-discrimination en matière commerciale, etc.;
- sur le plan politique: démilitarisation, maintien d'une décentralisation raisonnable d'autant plus importante au cas où un gouvernement central serait établi à Berlin, garanties fondamentales en ce qui concerne la résistance à l'esprit totalitaire; frontières allemandes (question de la Sarre).

3) Problèmes politiques

Le point essentiel est d'éviter que l'annonce d'une réunion des quatre n'amène les Allemands de l'Ouest à se décourager, et nous prive des possibilités de manœuvre que nous donne, vis-à-vis des Russes, l'existence d'une représentation politique de l'Allemagne de l'Ouest.

Il faudrait examiner, d'autre part, les principales questions qui se poseront inévitablement si les ministres se réunissent. Nous devons donc déterminer notre attitude en ce qui concerne l'unité politique allemande, les conditions auxquelles elle est soumise, tant sur le plan de l'occupation (statut de l'occupation) que sur celui de l'action alliée en Allemagne (organisation du contrôle). Une bonne base de départ serait l'étude critique des documents établis à Washington dans l'hypothèse d'une discussion à ce sujet avec les Russes.

4) Problèmes économiques

Deux questions sont fondamentales: celle du contrôle international de la Ruhr et celle de l'application du plan Marshall. La rentrée des Russes en Allemagne mettrait en cause l'accord sur la Ruhr, mais il est probable que leur réticence devant l'idée d'une aide américaine à l'Allemagne conduira la conférence à l'échec. Il faut cependant prévoir une attitude tactique dans ces deux domaines, ainsi que dans ceux des réparations et de l'unité économique, et, en général, de tous les problèmes qui sont demeurés en suspens depuis la conférence de Londres de novembre 1947.

Ces différents points devraient être examinés au cours de la réunion dont il a été question ci-dessus, et les différents services établiraient ensuite les mémoires et études indispensables pour nous permettre de confronter notre point de vue avec celui de nos alliés américains et britanniques.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 47)

222

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL[1]

Contacts militaires franco-britanniques en Afrique orientale

N. *Paris, 15 avril 1949.*

Depuis environ an, des conversations officieuses ont eu lieu entre le bureau d'Afrique et la section d'Afrique de l'état-major.

Au mois d'octobre 1948, une réunion s'est tenue dans le bureau du directeur d'Afrique pour envisager l'opportunité de contacts militaires franco-anglais entre nos possessions de l'océan Indien et l'Est africain britannique.

Une note du 30 octobre résume les buts et les résultats de cette réunion.

Le premier but à atteindre était d'organiser le commandement dans l'océan Indien. Il eût été en effet sans objet de chercher le contact avec les Anglais sans avoir un début d'organisation rationnelle du côté français. Cette organisation est aujourd'hui acquise, aux termes du décret paru le [?] avril au *Journal Officiel*. Ce décret, en préparation depuis six mois, s'inspire assez exactement des termes du décret paru le 5 jan vier 1949, organisant, sous la direction du Haut-Commissaire à Dakar, la défense des quatre territoires français de l'Afrique occidentale et centrale. Ces deux décrets se complètent donc et constituent une infrastructure réglementaire pour tous nos territoires d'Afrique noire.

*

Le moment paraît donc venu de passer au deuxième temps des opérations prévues : communication à Londres du décret concernant l'organisation du commandement dans l'océan Indien, et demande au gouvernement anglais de son accord de principe à des prises de contact entre le commandement français ainsi constitué, et le commandement de l'Est africain britannique. Il semble d'ailleurs que ce désir soit celui du gouvernement de Londres. Notre conseiller diplomatique à Tananarive a en effet rendu compte d'une visite du Consul général de Grande-Bretagne au Haut-Commissaire, au cours de laquelle M. Bishop a exprimé à M. de Chevigné le vœu de prendre des contacts avec les chefs militaires locaux. D'autre part, il ressort de commentaires sud-africains faits à l'occasion de la réunion des chefs du *Commonwealth* à Londres, que la question de la sécurité et de l'organisation de la défense dans l'océan Indien doive être une des questions examinées au cours de cette conférence.

[1] Note manuscrite : « *Vu par M. Parodi et M. de Margerie. D'accord. 16.4.49.* »

Au cas où le secrétaire général approuverait ces vues, la direction d'Afrique-Levant prendrait contact avec l'état-major et écrirait à Londres dans le sens indiqué. Si, comme nous avons tout lieu de le croire, les Britanniques sont disposés à des conversations de cet ordre, ceux-ci donneraient aux autorités militaires de l'Est africain les instructions voulues; le Haut-Commissaire à Madagascar, aussitôt informé, pourrait dès lors organiser les rencontres nécessaires.

*

La direction d'Afrique-Levant ne verrait en outre que des avantages à ce que – à ce stade ou ultérieurement – le Haut-Commissaire à Dakar reçoive, le cas échéant, des instructions analogues.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 70)

223

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 656-664bis. *New York, 16 avril 1949, 17 h. 40.*

(*Reçu* : le 17, 1 h. 10)

Je me réfère aux documents apportés au Département par M. Laurentie.

Au cours de son entretien avec Sir A. Cadogan et avec moi-même, Monsieur Jessup a beaucoup insisté sur le fait qu'il avait soigneusement restreint avec Monsieur Malik la suite des propos précédemment échangés afin de marquer sans équivoque que si les délais prévus pour l'établissement du gouvernement de l'Allemagne occidentale donnaient tout le temps de se rencontrer et éventuellement de s'entendre, les préparatifs de cet établissement ne seraient en cas de rencontre, ralentis. Monsieur Jessup considère qu'aucun doute ne peut subsister sur ce point dans l'esprit des Russes et déclare que c'est la substance même de son exposé qui, d'après Monsieur Malik, a été approuvée par Monsieur Vychinski.

D'accord avec le compte rendu verbal de Monsieur Jessup, Moscou accepte donc :

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à l'ambassade de France à Washington (n° 154).

1) que la rencontre des ministres n'ait pas d'effets suspensifs irréductibles sur l'organisation du gouvernement de Francfort-sur-le-Main;

2) que la rencontre des Ministres n'ait lieu que la levée du blocus une fois effectuée.

C'est sur ces bases que Monsieur Malik a récusé, de la part de Monsieur Vychinski, un échange de vues préliminaire qui donnerait une valeur officielle aux propos échangés jusqu'ici à titre officieux entre lui-même et Monsieur Jessup et qui permettrait de fixer les dates et les modalités de l'opération.

Cela étant, Monsieur Jessup ne paraît pas mettre en doute l'opportunité de voir la nécessité de donner suite aux ouvertures russes. Le Département d'État qui (...)[1] les huit prochains jours, comme d'une importance cruciale pour le développement des affaires allemandes, souhaitait seulement tenir l'affaire secrète jusqu'à ce que les observations transmises aux Allemands de Bonn par les commandants en chef aient produit leur effet.

Si Votre Excellence partage ce sentiment, je souhaiterais recevoir le plus tôt possible ses instructions notamment sur les points suivants:

A) Remise d'un aide-mémoire à Monsieur Malik. Au point où en sont les choses et après les indiscrétions qui, selon la coutume, se sont produites à Washington, cette remise me paraît présenter plus d'avantages que d'inconvénients.

B) Texte de cet aide-mémoire – le projet américain, de nouveau communiqué à Monsieur Malik semble être dans l'ensemble satisfaisant. Il appelle seulement de ma part les observations suivantes:

Le paragraphe 6 ne vise que la continuation des préparatifs pour l'établissement d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale. Il pourrait donc impliquer que les Alliés n'iront pas jusqu'à l'établissement d'un tel gouvernement avant l'ouverture du Conseil. La même implication est soutenue dans le paragraphe 7, lequel y ajoute l'indication d'une date précise, ce qui peut-être interprété par Moscou comme comportant un engagement.

Il conviendrait à mon sens de rédiger comme suit le paragraphe 6:

«D'autre part, ni les mesures préparatoires prises en vue de l'établissement d'un gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest, ni éventuellement l'établissement d'un tel gouvernement ne s'opposeraient ou ne contreviendraient à un arrangement intervenu entre les quatre Puissances au sujet de l'Allemagne».

La fin du paragraphe 7 devrait se lire: «Mais les préparatifs en vue d'un tel établissement ne peuvent être complétés avant un certain temps et pourraient difficilement l'être avant le début de juillet».

[1] Lacune de déchiffrement.

Les deux paragraphes ne semblent au demeurant pas nécessaires et je serais d'avis de proposer leur suppression.

Au paragraphe 8 est mentionné le désir des Ministres occidentaux d'être libérés du conseil à la fin de la première semaine de juin. Cela marque à nouveau le désir de hâter la réunion du Conseil allié et de pouvoir la tenir avant l'établissement du gouvernement occidental. Pour ces deux motifs ce membre de phrase me paraît inopportun.

C) Présentation de la négociation en public. La nouvelle position soviétique équivaut à une capitulation complète. Le public peut difficilement s'y tromper. Cela étant, il me paraît inutile de s'attarder à la recherche d'une procédure qui fasse apparaître l'initiative russe. L'envoi au Président du Conseil d'une lettre portant les quatre signatures paraît la solution la plus simple et qui nous laisse toute liberté de commentaire.

D) Réunion préliminaire. Américains et Russes paraissent considérer que cette réunion se tiendrait ici, Sir Cadogan et moi-même venant nous joindre aux premières conférences.

Je souhaiterais connaître le sentiment de Votre Excellence sur ce point ainsi que sur le projet d'agenda inclus dans le compte rendu d'entretiens tripartites que j'ai fait tenir au Département.

E) Préparation de la réunion des ministres. Monsieur Jessup a indiqué que, dans l'éventualité d'une réunion du Conseil des quatre, le Département d'État se préoccupait de chercher à définir et à harmoniser les vues et les positions des trois puissances occidentales. Il pense envoyer à l'avance à Paris (lieu probable de la réunion) Monsieur Jessup lui-même qui serait chargé du côté américain de conduire les conversations nécessaires à cet effet. Monsieur Jessup est reparti pour Washington. Il rentre à New York mardi et déjeunera chez moi mercredi.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

224

M. Gauquié, Ministre de France à Budapest,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 153. *Budapest, 17 avril 1949.*

Par lettre n° 136 du 16 mars dernier[2], vous avez bien voulu me demander un avis sur les divergences qui avaient pu se manifester dans le parti

[1] Dépêche communiquée au Cabinet du Ministre. Note manuscrite : «*[Communiquer à] Belgrade, Washington, fait le 27-4-1949*».

[2] Document non reproduit.

communiste hongrois à propos d'un rapport sur la question du SDECE[1] lequel d'ailleurs, venait de Budapest.

1) Les observations que j'ai été amené à faire depuis ne peuvent que confirmer l'impression que j'avais déjà signalée par ma dépêche nº 183 du 24 février[2], à savoir que l'importance des différents courants qui avaient pu se manifester à l'intérieur du parti ne dépassaient pas ce qu'on peut normalement attendre d'un organisme politique en pleine activité où des intérêts humains se heurtent inévitablement, mais à l'intérieur duquel aucune différence sérieuse sur la doctrine ne se fait sentir.

En ce qui concerne M. Rajk, quelles que puissent être ses pensées intimes, son attitude au cours de ces deux derniers mois indique un incontestable rapprochement avec les autres dirigeants. Le fait qu'il ait été nommé secrétaire général du Front de l'Indépendance est à cet égard significatif: on a peut-être voulu le ménager, mais il semble bien que lui aussi soit pénétré de la nécessité de l'unité du front. Je sais qu'il est allé voir Monsieur Vychinski, alors que ce dernier séjournait en Tchécoslovaquie, avant sa nomination. Il y a de bonnes raisons de penser que ces entretiens n'ont pas été sans résultat.

M. Rakosi tient bien en mains le parti qu'il domine d'une façon incontestée de sa personnalité puissante et étonnamment souple. Son prestige est d'autant plus grand que, à mesure que l'étoile de Dimitrov, pour une raison ou pour une autre, s'effaçait progressivement dans le firmament des démocraties populaires, il en apparaissait la personnalité la plus marquante. En Hongrie, il fait figure de demi-dieu, c'est le reflet de Staline. En même temps, son influence au *Kominform* est considérable (ce qui explique d'ailleurs le bruit que j'avais signalé naguère et qui venait d'une source dont j'ai souvent apprécié la justesse des informations) d'après lequel il succéderait à Jdanov: Jdanov n'a pas eu de successeur, mais en ce qui concerne Rakosi, le bruit n'était pas sans quelque fondement, il était en quelque sorte à la fois l'amplification et la simplification d'un fait.

Immédiatement après lui vient le ministre de la guerre Farkas, dont la situation n'a cessé de grandir au cours de ces derniers mois. Il a séjourné assez longtemps à Paris où il a travaillé comme ouvrier, mais il est le type même du militant moscovite. Moins pontife que Rakosi, plus jeune aussi, il est certainement plus près de la ligne qui prévaut en ce moment à Moscou et il est appelé à jouer un rôle important dans l'action qui doit mener à une assimilation de la Hongrie avec l'URSS.

M. Joseph Revaï joue en matière de propagande, d'orientation idéologique et dans les Affaires étrangères un rôle assez analogue. Mais il n'est plus au même niveau: il est plutôt un exécutant et un animateur.

[1] SDECE: Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage.

[2] Document non reproduit.

La situation de M. Gerö apparaît diminuée, ce qui ne signifie pas qu'il soit écarté ou suspect. On assure qu'il est fatigué, et c'est un fait qu'il en a l'air. Son activité paraît surtout dirigée vers l'administration matérielle du pays (finances, travaux publics, plan de cinq ans) ce qui est d'ailleurs considérable.

Il faut bien reconnaître que le parti communiste hongrois est beaucoup moins qu'aucun autre parti communiste de l'Est européen, susceptible de schisme. Tous les communistes hongrois, qu'il s'agisse de Rakosi ou de Rajk, se rendent parfaitement compte qu'étant donné l'état d'esprit du pays, tout désaccord avec Moscou serait fatal à tout le monde. En effet, même si la domination moscovite apparaît à beaucoup de communistes hongrois dangereuse et pesante, tous sont bien obligés de reconnaître que, au point de vue international, la situation de la Hongrie au cours des quatre dernières années s'est complètement modifiée. Alors qu'au lendemain de la guerre, la Pologne et la Tchécoslovaquie avaient toutes les faveurs de l'Occident, tout en étant ménagées par Moscou, la Yougoslavie disposait d'un prestige moral et militaire exceptionnels, que la Bulgarie avait avec Moscou les affinités que l'on sait, et que la Roumanie avait pu conserver la Transylvanie, la Hongrie apparaissait au temps de la Conférence de Paris, il y a moins de trois ans, comme un paria et une brebis galeuse. Les réflexes nationaux (chez les communistes) ont moins de raison de se manifester qu'ailleurs.

Précisément, la visite que font en ce moment les Tchécoslovaques doit permettre d'apprécier le chemin parcouru.

2) La Hongrie a été matériellement bien dirigée et elle se trouve dans une situation beaucoup plus favorable que les autres démocraties sauf la Pologne peut-être, bien que cette situation donne en ce moment des signes de détérioration.

3) Les Hongrois ne sont plus des Balkaniques. Non seulement ils ne possèdent pas les mêmes qualités d'énergie que les Serbes, ni au même degré la passion de l'indépendance, mais ils n'ont pas non plus la violence de tempérament, le goût des luttes intestines, l'indiscipline invétérée et, il faut bien le dire, les mœurs encore assez sauvages des peuples situés plus au Sud. Ils ont le goût du travail et encore plus celui de la tranquillité. Ils habitent une terre heureuse, et une longue expérience leur a enseigné la nécessité du respect de l'autorité et les avantages de la passivité dans la résistance.

4) Il faut tenir compte du fait que non seulement le leader du parti, mais les militants, les cadres à tous les échelons sont presque tous recrutés parmi les Israélites, et surtout parmi les intellectuels, pauvres souvent, ambitieux, idéologues. Il ne s'agit pas de suspecter leur attachement à la Hongrie qui est réel, mais ils portent en eux un complexe particulier dû aux longues souffrances passées et aux persécutions récentes; pour eux le communisme leur apportera un affranchissement ou une revanche et cela ne les porte pas à éprouver des réactions sem-

blables à celles qui se manifestent actuellement en Yougoslavie et en Bulgarie.

Et c'est là sans doute, bien plus que dans le «titisme», la grande faiblesse du parti communiste hongrois. Surtout dans les campagnes, où le militant communiste indépendamment de ce qu'il peut dire ou faire, est tout d'abord considéré avec suspicion, parce que trop souvent, il est juif.

Il n'en est pas moins à prévoir que le parti communiste hongrois n'en sera pas moins, lui aussi, exposé dans un délai plus ou moins rapproché à une purge, qui secouera fortement le parti, atteindra beaucoup de membres, et parmi eux peut-être des personnes fort considérables. Mais il s'agira, selon toute vraisemblance, non pas de schismatiques, mais de «carriéristes», d'«affairistes», de tous les éléments flottants qui se rallieraient pour être définitivement, si la situation internationale ne les en détournait. C'est même là peut-être à l'heure actuelle une des préoccupations dominantes des dirigeants: ils se rendent compte du péril que représente la multiplicité difficile à repérer de ceux qui officiellement suivent le régime et le parti, mais dont la tiédeur et la duplicité augmentent dans la mesure où ils voient les États-Unis raidir leur attitude.

Tout cela permet de conclure que la «crise» du communisme épar gne le parti communiste hongrois plus que d'autres. Les inquiétudes et la dépression que l'on perçoit en ce moment – et que les dirigeants d'ailleurs ne cherchent pas à dissimuler – ne sont pas particulières à la Hongrie, et n'impliquent nullement une menace sérieuse pour le parti. Si, ici comme ailleurs, il y a lieu de prévoir un changement d'attitude à l'égard de l'Occident, il convient d'y voir, pour le moment, une preuve de flexibilité, et non celle d'un fléchissement. Au contraire, l'expérience a montré que c'est dans le parti que le communisme soviétique, et c'est lui qui domine ici, a donné les plus grandes preuves de son énergie.

(Direction d'Europe, Hongrie, volume 17)

225

NOTE DE M. SEYDOUX, ADJOINT AU CONSEILLER POLITIQUE À BERLIN

D'une éventuelle négociation avec les Soviétiques

N. *Paris, 18 avril 1949.*

En faisant savoir qu'ils étaient disposés à lever le blocus de Berlin, si un Conseil des ministres des Affaires étrangères se réunissait, durant les prochaines semaines, en vue d'examiner le problème allemand, les Soviétiques tentent un suprême effort pour empêcher la formation de

l'Allemagne occidentale. Il s'agit là d'une question qui leur tient essentiellement à cœur. On avait pu le constater, à Moscou, lorsque, le 2 août dernier, le généralissime Staline avait fait part à M. Bedell Smith, au moment où les conversations sur Berlin n'avaient pas encore commencé, de son désir de voir différer, au-delà du 1er septembre, la réunion du Conseil parlementaire de Bonn appelé à mettre en mouvement tout le système esquissé dans les Accords de Londres. En réalité, le généralissime Staline faisait beaucoup plus qu'exprimer un désir; dès qu'il s'était rendu compte, vers le milieu du mois d'août, qu'il n'obtiendrait pas satisfaction sur ce point, capital à ses yeux, et que le Conseil se réunirait effectivement à la date prévue, il s'était désintéressé des pourparlers qui étaient, dès lors, voués à l'échec.

La coupure de l'Allemagne en deux représentait pour le gouvernement russe un échec d'autant plus caractérisé et lourd de conséquences qu'au cours des années précédentes le Conseil de contrôle lui avait servi d'instrument commode pour intervenir dans les trois zones occidentales. Au contraire, la zone orientale échappait totalement à l'influence et même au regard des Alliés de l'Ouest.

Si, cependant, en août dernier, le généralissime Staline n'avait pas consenti à faire les concessions nécessaires pour essayer d'empêcher la mise en application des Accords de Londres conclus deux mois auparavant, la raison principale en était qu'à cette époque il espérait encore, étant donné notamment les réticences françaises qu'avaient soulignées les débats du Parlement, qu'un gouvernement de l'Allemagne occidentale ne verrait finalement pas le jour. Il n'a, en tout cas, rien négligé pour décourager les Allemands, dénonçant comme des traîtres tous ceux qui favorisaient la construction de la nouvelle Allemagne et se posant en champion de l'unité allemande. Bien que cette propagande, du fait qu'elle était menée par les Soviétiques, ne pût pas porter tous ses fruits, elle était de nature à impressionner, dans les zones occidentales, de nombreux esprits déjà tourmentés par l'idée qu'ils participaient d'une manière ou d'une autre à la coupure de leur pays. Si l'accord ne s'était pas fait aussi rapidement à Washington, les Allemands, témoins des hésitations et des divergences de vues des Alliés, ne se seraient peut-être, de leur côté, jamais entendus.

Quoi qu'il en soit, le résultat est là: malgré les discussions qui se prolongent entre les partis allemands, tout porte à croire que l'Allemagne de l'Ouest est, sinon à la veille, du moins à l'avant-veille d'avoir un gouvernement. Si la négociation s'engage, demain, entre les Alliés et les Soviétiques, la situation dans laquelle se trouvent ces derniers, sur le plan allemand, est beaucoup moins favorable qu'elle ne l'était il y a huit mois: d'une part, toute l'œuvre amorcée à Londres est sur le point d'être achevée; d'autre part, la zone soviétique serait lourdement gênée par les mesures anti-blocus. C'est donc d'un prix élevé que les Soviétiques devraient payer la reconstitution d'une Allemagne unifiée où, quelles que soient les conditions dans lesquelles se ferait un éventuel accord

quadripartite, leur action pourrait s'exercer plus aisément que dans l'Allemagne occidentale d'aujourd'hui, c'est-à-dire dans les deux tiers du pays. Il ne faudrait donc pas limiter les pourparlers au terrain allemand; l'échec soviétique ne s'y marquerait pas d'une manière suffisante; c'est tout le problème de l'Europe orientale qu'il importerait d'évoquer.

Au point où en sont parvenues les négociations sur l'Allemagne de l'Ouest, ce serait, semble-t-il, une erreur que de ne pas les conduire à leur terme; nous nous priverions, en effet, dans une conversation avec les Russes, de l'atout essentiel. Mais nous devons également avoir présente à l'esprit cette considération que le problème allemand ne trouve pas sa solution dans la coupure de l'Allemagne et que les deux moitiés du pays chercheront toujours à se rejoindre, fût-ce par la guerre.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 47)

226

M. OSTROROG, MINISTRE DE FRANCE À DUBLIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 193. *Dublin, 18 avril 1949.*

L'Irlande a célébré hier la proclamation de la République. Ainsi s'achève la longue évolution des rapports avec la Grande-Bretagne. En fait, l'indépendance était acquise depuis 1922, mais, du point de vue constitutionnel, la situation restait imprécise. Cette équivoque présentait d'ailleurs certains avantages et permettait peut-être de mieux ménager l'avenir. Quoi qu'il en soit, le Département a été longuement informé des raisons qui ont amené le gouvernement actuel à rompre le dernier lien avec la Couronne britannique. La loi à cet effet fut votée le 21 décembre dernier. Si l'on a décidé de surseoir de quelques mois à sa mise en vigueur, c'est par égard pour l'Angleterre et pour laisser le temps de régler sans hâte excessive les problèmes immédiats soulevés par la transformation d'un État de fait en un État de droit[2].

Par contre, la date choisie pour cette cérémonie rappelait péniblement l'anniversaire de ce même lundi de Pâques 1916 où les insurgés irlandais, retranchés dans le bureau de poste central, proclamèrent pour quelques heures la République et virent la plupart de leurs chefs jetés en prison ou exécutés par les autorités britanniques.

[1] Dépêche communiquée à l'ambassade de France à Londres.

[2] La dépêche n° 278 de Londres à Paris du 18 février 1949, non reproduite, signale l'importance de la question de l'Ulster au lendemain des élections générales du 11 février 1949 et en particulier du fossé grandissant entre les positions politiques du Nord et du Sud de l'Île.

Une messe solennelle, célébrée à la Pro-cathédrale avec toute la pompe de la liturgie catholique, ouvrit le programme de la journée d'hier. Le président de la République, les membres du gouvernement, les corps constitués ainsi que le corps diplomatique, avaient été conviés par l'archevêque de Dublin, Primat d'Irlande, à cette cérémonie. C'est devant la même assistance qu'eut lieu ensuite une revue militaire dans cette artère centrale d'O'Connell Street, marquée par tant d'événements sanglants au cours de l'insurrection. Dans l'après-midi, le corps diplomatique, conduit par le ministre d'Italie faisant fonction de doyen en l'absence du Nonce, vint apporter ses compliments au président de la République. Le président O'Kelly répondit à ces vœux sur le ton simple et digne qui lui est habituel. Il évoqua ses souvenirs de France et du 14 juillet en me parlant du message que M. le président Auriol avait bien voulu lui adresser.

Si l'enthousiasme populaire manifesté dans les rues de Dublin et dans le pays n'atteignit pas le degré qu'une proclamation d'indépendance semble devoir soulever, c'est que, d'une part, l'événement était prévu depuis longtemps, et que, d'autre part, l'opinion restait divisée. M. de Valera et ses partisans, qui représentent près de la moitié du corps électoral, avaient refusé de participer aux cérémonies, n'admettant pas une manifestation de joie nationale aussi longtemps que les six Comtés du Nord sont encore séparés de la mère patrie. Ainsi, l'opposition restait sur une attitude de réserve, ne voulant pas donner au gouvernement actuellement en place l'illusion du triomphe. Mais, au sein même du parti de M. Costello, qui compte sur l'appui traditionnel des éléments favorables à l'entente avec l'Angleterre, bien des réserves subsistent encore quant à l'opportunité de la rupture avec la Couronne britannique. C'est donc dans un sentiment partagé que le pays a suivi l'ensemble de ces cérémonies.

Sans conteste, le fait le plus marquant de cette journée fut le message envoyé par le roi George VI au président O'Kelly. Personne n'escomptait un tel message. Personne n'avait pensé que le souverain britannique souhaiterait bonheur et prospérité à la nouvelle République, et qu'il le ferait avec une telle chaleur d'expression. Le rappel des services rendus par les volontaires irlandais au cours de la dernière guerre, l'affirmation du désir de la Couronne de maintenir des liens d'amitié entre les deux peuples ne pouvaient manquer de toucher les Irlandais et de confirmer, plus que les proclamations unilatérales, l'indépendance du pays. Venant de ce trône d'Angleterre, qui fut pendant si longtemps le symbole d'une domination détestée mais qui garde l'immense prestige attaché à la Couronne britannique, ces paroles d'amitié et de paix annoncent aussi l'inauguration d'une période nouvelle où l'Irlande, sans craindre un impérialisme dont elle eut à souffrir, pourra trouver l'appui indispensable chez la grande nation voisine à qui elle tiendra toujours par tant de liens.

C'est ce que me disait Sir Gilbert Laithwaite au soir de cette journée. Elle avait été lourdement chargée par le protocole et nous nous trouvions seuls du corps diplomatique au bal qui terminait les cérémonies. Ce n'était pas une réception officielle mais quelque chose de moins solennel, de plus largement ouvert, un peu comme nos bals à l'Hôtel de Ville. La fête avait lieu dans le château de Dublin qui servit pendant plusieurs siècles de résidence au vice-roi et de siège à l'autorité britannique. C'est dans la salle des chevaliers de Saint Patrick que le président de la République faisait cercle. Il y avait une foule joyeuse de gens simples, en tenue de ville, dansant leurs danses nationales au son des cornemuses.

Je regardais aux murs les bannières des chevaliers de Saint Patrick, l'ordre royal réservé aux princes, aux plus grands seigneurs, aux plus hauts dignitaires de la Couronne. Dans la galerie voisine, les portraits des vice-rois s'alignaient, et Sir Gilbert Laithwaite, à qui ces lieux étaient connus, me donnait des explications, se félicitant en même temps que tout fût resté en place, y voyant un témoignage tout à l'honneur des Irlandais, qui acceptaient les données de l'Histoire sans vouloir effacer toute trace du passé ni se maintenir inutilement dans des sentiments de haine et d'indignation.

Sir Gilbert remarqua en passant que le message royal était un salutaire avertissement pour certains Anglo-Irlandais qui ne veulent pas accepter la nouvelle situation et croient pouvoir compter sur un encouragement tacite de la part de l'Angleterre. Il m'apprit en même temps que, sur l'initiative de l'Église anglicane d'Irlande, une modification était apportée dans le *Prayer Book* et que, désormais, cette Église n'adresserait plus sa prière pour le roi mais pour les autorités publiques.

Cette dernière indication, qui passera peut-être inaperçue, est peut-être la plus significative. Entre l'Angleterre et l'Irlande, la guerre fût guerre de religion. Ce pays, resté catholique, n'acceptait pas l'établissement d'une Église dont le souverain temporel, héritier d'Henri VIII, reste le chef. Après des siècles, la lutte a pris fin ; les passions s'apaisent et la proclamation de la République couronne toutes les épreuves subies, tous les sacrifices consentis par le peuple irlandais pour assurer l'établissement de la liberté religieuse dans un cadre politique national.

(Direction d'Europe, Irlande, volume 11)

227

M. BÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1730. *Washington, 18 avril 1949.*

Les conséquences que ne manquera pas d'exercer sur la sécurité et sur l'avenir même de l'Indochine l'arrivée désormais probable, à plus ou moins longue échéance, des communistes chinois à la frontière du Tonkin redoublent l'intérêt du gouvernement américain pour les choses d'Indochine, et leur éventualité suscite ici des préoccupations parallèles aux nôtres, dont le Département paraît avoir recueilli l'écho. Les réactions ainsi provoquées n'ayant toutefois pour nous de valeur que si elles peuvent se traduire dans les faits, je voudrais faire le point des sentiments que l'on professe ici à notre égard à propos de l'Indochine et de leur évolution probable.

Le gouvernement américain, bien qu'il soit sensible à l'évolution parallèle des événements en Asie du Sud-Est et à la menace qu'elle implique pour l'ensemble de celle-ci, s'applique à ne pas traiter globalement et sur le plan régional une question qui lui paraît excéder ses moyens et à considérer isolément chaque territoire d'une façon évidemment incomplète et fragmentaire, mais qui lui paraît le seul moyen valable d'approcher un problème pour lequel il ne voudrait envisager de solutions d'ensemble que dans la mesure où il ne serait pas tenu de participer à leur application. La méfiance dont il témoigne à l'égard du projet du Pacte du Pacifique donne à cet égard la mesure du soin que l'on apporte ici à ne pas se laisser entraîner dans une action d'envergure dont on présume qu'une fois lancée elle échapperait à tout contrôle et dont n'apparaissent évidents ni les moyens de l'entreprendre, ni les chances de la mener à bien.

Tout a été dit sur l'existence et sur la profondeur du réflexe anticolonialiste aux États-Unis. Leur origine d'abord, leurs intérêts ensuite ont fait de ceux-ci les champions modérés mais sincères de l'émancipation des peuples de couleur et ces sentiments instinctifs ou acquis, cultivés par l'action des missions protestantes, font maintenant à ce point partie du substratum moral du peuple américain que devant tout problème colonial il a estimé moralement obligé de passer automatiquement condamnation même des puissances auxquelles tout le lie par ailleurs. Bien que naturellement accessible à la nécessité qui s'impose au monde moderne d'aboutir à la création de vastes communautés

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée à la direction d'Amérique, le Secrétariat des Conférences, l'ambassade de France à Londres, le Haut-Commissaire à Saïgon, les ambassades de France à Nankin et Bangkok, la mission de liaison à Tokyo.

politiques et économiques, l'Américain oublie volontiers ce point dès qu'un peuple «opprimé» est en cause et, sans souci d'une contradiction aussi réelle, il prend immédiatement le parti de l'esclave contre le maître, fût-ce au prix d'un morcellement plus accentué d'un univers qu'il cherche d'ailleurs à rassembler. Allié naturel de tous les nationalismes contre toutes les puissances coloniales, il cherche évidemment à favoriser parmi eux le succès des mouvements modérés au détriment des factions extrémistes. Je doute toutefois que la passion anti-communiste de l'opinion américaine l'emporte sur ses tendances anti-coloniales, que Washington se laisse facilement entraîner dans le dilemme où telle puissance voudrait l'enfermer, qu'ayant à choisir entre deux articles de son crédo le gouvernement des États-Unis fasse bon marché de celui qui nous gêne, et que pour éliminer les partis communistes indigènes il accepte jamais de collaborer activement avec l'Europe à la mise en lisière des nationalismes locaux.

Sans que l'administration et le public américain éprouvent en ce qui concerne l'Indochine les préventions du président Roosevelt et se fassent aujourd'hui l'écho de ses violences; sans que l'on approuve ici les manœuvres de l'OSS[1] au Tonkin pendant la dernière phase de la guerre; sans que l'on méconnaisse les difficultés supplémentaires qu'une action aussi inconsidérée nous a créées lors de notre retour, le fait est que le jugement américain en ce qui concerne notre action en Indochine demeure sévère, et que les arguments par lesquels nous prouvons que nous ne pouvions faire plus et que nul n'aurait su faire mieux paraissent à l'administration peu convaincants. Trop d'Américains ont passé depuis la guerre en Indochine et trop y demeurent encore, sans nous être tous du reste hostiles, pour que l'on s'estime ici mal informé des données d'un problème sur lequel au contraire les renseignements de toutes sortes parviennent en abondance à Washington.

Le Département d'État a du reste toujours été conscient des considérations de politique intérieure qui ont depuis la guerre freiné le gouvernement français dans le règlement de l'affaire de l'Indochine. Mais notre comportement lui a paru jusqu'à la conclusion du récent accord avec Bao Daï hésitant, la conduite locale des affaires incertaine, les opérations militaires inefficaces et coûteuses, et l'administration estime qu'en dépit de certaines affirmations, après deux ans et demi de lutte ouverte, au moins 80 % de la population vietnamienne suit toujours par crainte ou par conviction Hô Chi Minh.

Je ne saurais affirmer que certains éléments du Département d'État soient dans leur for intérieur éloignés de penser que nous serons un jour obligés de nous entendre avec le Viêt Minh, dans des conditions évidemment désastreuses. Ils n'en sont que plus préoccupés de nous voir mettre en œuvre toute formule susceptible d'écarter ce danger, et ils me paraissent avoir compté au nombre des éléments les plus désireux de

[1] OSS: *Office of Strategic Services*, soit l'ancienne agence de renseignements américaine.

voir le gouvernement français aboutir à un accord avec Bao Daï. Si certaines pressions de l'Ambassade des États-Unis à Paris ont de ce fait pu paraître indiscrètes, elles n'en proviennent pas moins du désir peut-être maladroit d'aider le gouvernement, même sur le plan parlementaire.

Il est vrai que tout en ayant désiré plus que vivement nous voir conclure un accord susceptible de permettre la création d'un gouvernement nationaliste du Viêtnam, le Département d'État ne cache pas ses craintes de voir l'opération échouer. Ces deux sentiments ne sont sans doute pas incompatibles, et le Département ne doit pas douter de l'intérêt majeur que porte le gouvernement américain au succès d'une expérience qui lui paraît indispensable, et dont l'échec éventuel risquerait selon lui de plonger l'Indochine dans le chaos. Si la correspondance de poste vous a toutefois indiqué qu'après s'être engagé l'année dernière à faciliter moralement et économiquement le succès de l'opération Bao Daï, le Département d'État s'est arrêté et ne se montrait plus désireux aujourd'hui de s'engager dans cette voie que si le futur régime vietnamien évolue dans des conditions relativement satisfaisantes, l'origine de cette déviation doit être recherchée dans les réactions du Congrès devant l'affaire d'Indonésie. Nous ne saurions nous dissimuler qu'après avoir dû livrer une dure bataille pour conserver à la Hollande métropolitaine le bénéfice de l'ECA[1], l'administration livrerait un combat perdu d'avance si elle acceptait de demander au Congrès d'admettre l'Indochine au bénéfice de l'ECA aussi longtemps qu'elle ne pourra lui administrer les preuves que le Viêtnam a été par nos soins doté d'un gouvernement nationaliste stable et viable. À cette opération dont l'éventualité ne paraît pas douteuse si les conditions en sont réunies, se bornerait du reste en tout état de cause l'appui économique des États-Unis à l'Indochine, l'importance des prélèvements provoqués par l'aide à l'Europe et bientôt par le réarmement de celle-ci sur le revenu public américain paraissant au Congrès, au début d'un cycle de dépression, déjà trop considérable pour que puisse être même posée la question d'un appui direct à certains territoires de l'Asie du Sud-Est. Seuls dans ces conditions les capitaux privés américains pourraient être incités à s'investir en Indochine si la stabilité politique était restaurée dans ce territoire.

L'octroi par l'Amérique d'un appui ou de facilités de caractère militaire à l'Indochine, même dans l'hypothèse d'une irruption communiste en Chine du Sud, ne saurait davantage entrer dans l'élaboration de plans réalistes. La doctrine constante de l'administration, sous la pression du Congrès, a été depuis la fin de la guerre de ne permettre aucun envoi d'armes susceptible de faciliter à une puissance coloniale la reprise en mains de territoires en état d'insurrection, et si elle a volontiers fermé les yeux sur les expéditions de matériels provenant de la France métropolitaine, elle a pratiquement refusé à cette ambassade l'autorisation

[1] ECA : *European Cooperation Agency*.

d'exportation de matériel militaire. Quelle que soit par ailleurs la force du courant qui à l'intérieur des deux Chambres cherche à obliger le gouvernement américain à renverser sa politique actuelle en Chine et à fournir à Nankin des moyens de défense au sud du Yangtsé il est loin d'être aujourd'hui assez fort pour faire céder l'administration. Et tant que celle-ci persistera dans son état d'esprit actuel il lui serait trop facile, si la défense de l'Indochine venait à être en cause, de prouver à ses détracteurs que des armes destinées à permettre aux troupes françaises de faire face aux communistes chinois seraient employées du même coup contre les nationalistes indigènes pour qu'elle doive éprouver beaucoup de mal à persuader en l'occurrence la minorité parlementaire des avantages de l'abstention.

Car l'abstention demeure et demeurera sans doute pendant un temps appréciable l'essence de la doctrine du gouvernement américain à l'égard non seulement de la Chine, mais de l'Asie du Sud-Est et de pres que tout le continent. Nous ne saurions à cet égard nous dissimuler l'ampleur durable des déceptions que l'échec de la politique américaine en Chine a infligées et au gouvernement et au peuple américains. N'ayant pu ni aider l'amie de toujours à se sauver elle-même, ni la résoudre à des réformes salvatrices, ni provoquer une réconciliation des frères ennemis d'où la Chine serait sortie, espéraient-ils, unie et peut-être prospère sous la tutelle morale des États-Unis, devenus aujourd'hui l'objet d'un ressentiment quasi unanime du peuple chinois, la majorité de l'opinion et le gouvernement américain sont profondément et complètement persuadés de l'ineptie de nouvelles tentatives. Le fiasco chinois les détournera assurément d'une intervention politique ou militaire en Asie du Sud-Est.

Une intervention économique américaine ne saurait d'ailleurs être envisagée pour les raisons que j'énonçais tout à l'heure. Persuadés que leur fortune a des limites et convaincus par nous l'année dernière de la prééminence de l'Europe dans la stratégie mondiale et de la nécessité d'appliquer à la reconstruction de l'Occident la quasi-totalité de leurs ressources disponibles les États-Unis, après avoir versé sans aucun profit plus de deux milliards de dollars dans le tonneau chinois des Danaïdes, répugneront à dépenser aucune somme supplémentaire dans une entreprise que le précédent chinois leur paraîtrait à tort ou à raison condamner à l'insuccès et dont du reste l'intérêt même ne leur paraît pas évident.

Convaincu par une série de déboires coûteux de l'inutilité des actions fractionnelles, des entreprises périphériques et des combats d'arrière-garde, le gouvernement américain entend en effet maintenant concentrer ses efforts dans la lutte anti-communiste sur la Russie elle-même et sa stratégie, tout en souhaitant éviter la perte éventuelle de l'Asie du Sud-Est, est maintenant trop pessimiste en ce qui concerne l'ensemble du continent pour se laisser détourner de sa tendance à concentrer tout son effort sur l'URSS même et à provoquer par des négociations ou par d'autres moyens un règlement mondial d'où découlerait par voie de consé-

quence en Asie du Sud une stabilité nouvelle, dont nous pourrions ne pas être les bénéficiaires sans que l'on doive ici s'en montrer contrit.

Nous ne saurions, dans ces conditions, attendre un appui du gouvernement américain en ce qui concerne la défense de l'Indochine, au moins dans l'avenir envisageable. Il n'en paraît que plus capital pour nous de ne négliger aucun effort pour assurer le succès de la tentative Bao Daï. Si les arguments américains paraissent en effet peu susceptibles de modification dans l'ordre économique et militaire, les considérations politiques et morales qui nous sont aujourd'hui opposées joueront en effet, semble-t-il, en faveur du régime nationaliste vietnamien, si celui-ci une fois en place se trouvait à ce point pressé sur sa frontière nord que notre intervention parût insuffisante à le soulager. Le nationalisme annamite, et sans doute en général les nationalismes asiatiques, paraissant devoir aujourd'hui être notre meilleur truchement si nous voulons obtenir des États-Unis une certaine compréhension active, il n'est pas exclu que l'action de Bao Daï, comme peut-être, si l'ex-empereur réussit dans son entreprise, une action parallèle du gouvernement indien, considéré de plus en plus à Washington comme le pilier de la résistance du nationalisme asiatique à l'emprise communiste, puisse nous mettre en mesure d'obtenir ici, en vue de la reconstruction de l'Indochine, le concours positif que nous ne saurions directement espérer[1].

(Direction d'Amérique, Etats-Unis, volume 129)

228

M. DE MARGERIE, EN MISSION AU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES,
À M. COUVE DE MURVILLE, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES.

L. *Paris, 19 avril 1949.*

Je vous remercie de votre lettre du 5 avril[2] et de tous les documents qui s'y trouvaient joints. Les modifications apportées à la demande d'assistance militaire sont véritablement minimes, et il est clair, quand on examine les observations du Département d'État, qu'il fallait y consentir. Quant au «climat» général en ce qui concerne les projets américains d'aide militaire à l'Occident, nous avons été très heureux d'apprendre que vous le trouviez excellent, en dépit des difficultés à

[1] L'avancée des communistes chinois vers le Sud et l'annonce de la création d'un État du Viêtnam sous direction de Bao Daï avaient ramené l'attention de la presse américaine sur l'Indochine à la mi-juin, qui avait analysé à grands traits la situation dans la péninsule. Le message que l'on retenait à l'ambassade de France à Washington était que l'intérêt des Américains était de soutenir la mise en place du gouvernement nationaliste (dépêche n° 3501 du 20 juin 1949 de Washington, non reproduite).

[2] Document non reproduit.

prévoir du côté du Congrès. Le général Billotte, de son côté, se montre résolument optimiste dans les lettres chiffrées qu'il adresse à Goussault.

Peut-être cela vous intéressera-t-il d'avoir quelques indications sur les travaux des ministres de la Défense nationale à La Haye. D'après ce que m'ont dit aussi bien le général Ély que le général Cherrière, la réunion a été la première que l'on puisse véritablement qualifier de profitable dans ce domaine, et Ramadier, qui avait étudié ses dossiers avec beaucoup de soin, a entièrement dominé la discussion. Il est parvenu à obtenir divers textes qui engagent de façon formelle la participation de la Grande-Bretagne dans la bataille de couverture sur le continent, et qui réduisent les tâches spéciales confiées à l'Angleterre dans le Moyen-Orient à un «complément nécessaire de la tâche principale», considérée comme une contribution à la défense de l'Europe occidentale. De plus, les ministres procéderont à un examen périodique, et, en cas de besoin, à un ajustement de la répartition des tâches. Le programme prévu pour 1951 prévoit la mise en ligne à cette date de 42 divisions (dont 20 françaises et 10 anglaises, le reste étant Benelux), alors que les commandants en chef en avaient demandé 56 pour faire face à leur tâche. On les a priés de réviser leurs plans de façon à pouvoir l'accomplir avec 42 divisions seulement; il a été décidé que, dès maintenant, toutes mesures nécessaires au stationnement, au transport, etc. de ces troupes pourraient être prises en collaboration entre l'état-major de Fontainebleau et les bureaux des divers ministères intéressés.

Enfin, l'épineuse et insoluble question des pouvoirs respectifs de Montgomery et de Lattre a été ajournée de deux mois, non sans peine, – le maréchal se livrant au même chantage à la démission que le général. Il ne semble pas qu'on puisse en sortir autrement que par la désignation d'un commandant suprême américain.

Beaucoup d'agitation au Levant, où Serres s'arrache les cheveux parce que nous tardons à reconnaître le colonel Zaïm, en qui il semble placer une confiance touchante.

(Secrétariat général, Service des Pactes, volume 18)

229

M. Couve de Murville, Directeur des Affaires politiques,
à M. Parodi, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

L. *New York, 19 avril 1949.*

Je n'ai jusqu'à présent guère eu le temps de vous écrire car la bousculade était assez sérieuse. Maintenant le rythme change: nous sommes en plein dans la procédure des Nations unies; les débats traînent, les

solutions n'apparaissent pas et l'on cherche toutes les occasions de s'ajourner.

Je voudrais d'abord vous entretenir des trois questions essentielles d'ici, le problème militaire, le problème de Berlin, les colonies italiennes.

1) Problème militaire

Le ministre a dû revenir optimiste quant à nos préoccupations essentielles. Je voudrais tempérer cet optimisme.

Quant aux comités à créer en application du Pacte atlantique, la formule de base des Américains est bonne, comité politique, comité de défense et petit comité stratégique à quatre. Mais le siège – et ce dernier est loin d'être fixé – les Anglais travaillent ferme pour qu'il soit à Londres et non à Washington, et l'état-major américain paraît fort indécis. Je ne sais où vous en êtes dans vos discussions avec Londres et le Benelux car nous ne sommes pas gâtés ici pour les informations. Mais il faudra bien de l'énergie et même de l'entêtement.

Quant aux fournitures militaires, le gouvernement américain est fort compréhensif. Seulement il y a le Congrès où les préoccupations financières dominent pour le moment. On ne veut entendre parler ni d'augmenter les impôts, ni d'avoir un budget en déficit. C'est la quadrature du cercle. Ce sera difficile et en tout cas sur une petite échelle.

2) Problème de Berlin

S'il y a un accord avec les Russes, la ratification sera sans doute facilitée et il y aura compensation avec les déceptions rencontrées du côté des armements.

Ceci dit, cette apparence de détente rendra encore plus difficile au gouvernement américain l'obtention du Congrès des crédits indispensables en bien des domaines. Sans compter le risque de voir l'opinion faire un revirement à cent pour cent.

Il n'est pas douteux d'autre part que l'annonce d'une conférence à quatre arrêtera net les travaux du Conseil parlementaire de Bonn; il sera bien malaisé après un échec éventuel de la conférence de reprendre la toile de Pénélope de l'Allemagne occidentale. Nous ne devons entretenir à ce sujet aucune illusion. Le désarroi dans nos zones sera total, et je vois mal les trois Occidentaux se mettant d'accord pour définir une nouvelle politique. À ce point de vue, les Russes auront bien joué.

Sans compter l'extrême embarras dans lequel nous serons au cours de la conférence elle-même, surtout si les Soviétiques comprennent que leur jeu doit être d'accepter de transposer simplement sur le plan quadripartite les solutions tripartites.

Je ne dis pas cela pour critiquer les décisions prises. Nous ne pouvons faire autrement que de marcher puisque Moscou a accepté nos condi-

tions. D'ailleurs, les Américains poussent avec ce qui me paraît être de l'anxiété, tant ils sont pressés de voir lever le blocus et de faire respirer leur aviation.

Mais il faut être bien conscient de la situation et d'ores et déjà réfléchir aux positions à prendre.

Incidemment nous devons nous presser, car toute l'affaire est déjà du domaine public, et il nous sera de plus en plus difficile de ne pas être embarqués sans conditions.

3) Colonies italiennes

L'affaire se présente dans les plus mauvaises conditions, car les Américains soutiennent fermement le point de vue britannique. Notre seule chance est toujours de convaincre les Anglais qu'ils n'auront pas sans nous la majorité des deux tiers. Soyons par conséquent inébranlables. Vous allez être à Paris soumis à toutes sortes de pressions; ne vous laissez pas intimider: nous ne sommes pas à Fachoda.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 47)

230

M. BÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1649. *Washington, 19 avril 1949.*

Le président Truman a envoyé le 12 avril au Sénat le texte du Pacte de l'Atlantique en vue d'obtenir l'avis de la haute assemblée et son consentement à la ratification du traité. Conformément à l'usage, il a joint à l'envoi du texte un message qui en souligne les traits principaux et dont je me contenterai de citer la conclusion:

> «Ce traité n'est qu'un pas – bien qu'un pas considérable – sur la route de la paix. Aucune action individuelle si significative qu'elle soit n'assurera la paix. Nous devons poursuivre notre travail patiemment et avec soin, avançant à pas pratiques et réalistes, à la lumière des circonstances et des événements à mesure qu'ils se produisent, construisant l'édifice de la paix sur des bases saines et solides.
> Je crois que le Traité de l'Atlantique Nord constitue un tel pas, fondé sur les réalités de la situation présente et inclus dans le cadre de la Charte des Nations unies et de la Constitution des États-Unis.

[1] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences et communiquée aux directions d'Amérique et d'Europe. Note manuscrite: «*Passer l'ensemble à M. de Margerie*».

Convaincu que le Traité de l'Atlantique Nord marque un pas considérable vers l'accomplissement de la volonté indomptable du peuple américain d'établir une paix juste et durable, je demande l'avis du Sénat et son consentement à sa ratification.
Signé: Harry S. Truman».

Je me limiterai à cette citation sans analyser l'ensemble du message présidentiel car un autre texte mérite bien davantage de retenir l'attention du Département: celui du rapport sur le Pacte de l'Atlantique, adressé par le secrétaire d'État au président et publié le même jour que le message de M. Truman. La première partie de ce document retrace la genèse du Pacte. La deuxième, analysant ses principaux articles, précise, sur de multiples points, l'interprétation du Traité par le Département d'État.

M. Acheson a rappelé, tout d'abord, que c'est lors de la ratification, il y a quatre ans, de la Charte des Nations unies que les États-Unis, avec l'approbation du Sénat, se sont engagés dans une politique nouvelle pour eux, celle des engagements internationaux.

Le traité de Rio de Janeiro de 1947 qui tend à assurer la défense des Républiques sud-américaines, représente une première application de cette politique. Le Pacte de l'Atlantique s'attache, de même, à défendre le secteur Nord de l'hémisphère occidental.

Le gouvernement des États-Unis, appuyé par le Congrès, a, d'autre part, encouragé de la façon la plus nette la mise au point en Europe occidentale d'une politique de sécurité collective. Le jour de la signature du traité de Bruxelles, le président, s'adressant au Congrès, a fait l'éloge de cet acte diplomatique et il a indiqué que la volonté de se défendre eux-mêmes que venaient de manifester les cinq États membres, serait renforcée par la résolution des États-Unis de les aider dans cette tâche.

M. Acheson a alors rappelé qu'aux termes de la résolution Vandenberg, le Sénat avait, par un vote de 64 voix contre 4, résolu d'associer les États-Unis à une politique d'arrangements régionaux en vue du maintien de la paix.

Des contacts préliminaires furent pris, en conséquence, au cours de l'été dernier avec les représentants à Washington des cinq Puissances de Bruxelles et du Canada. La négociation proprement dite du traité se poursuivit, ensuite, de décembre 1948 à mars 1949. Tout au long de ces discussions, les négociateurs américains furent guidés par la résolution du Sénat. Lorsque le traité eut pris une forme suffisamment consistante, le secrétaire d'État entra en consultation directe avec le président et les principaux membres de la Commission des Affaires étrangères du Sénat. Le texte final a tenu un large compte de leurs suggestions.

Enfin, rompant arec la procédure habituelle, le Département d'État a publié le texte du Pacte de l'Atlantique avant même sa signature, de

façon que le peuple américain tout entier fût tenu au courant. La réaction du public à cette sorte de consultation d'opinion a été éminemment favorable.

M. Acheson n'a pas explicité la conclusion de cette première partie de son rapport, mais cette conclusion ressort clairement: le traité soumis aujourd'hui à la ratification du Sénat n'est pas un document nouveau mais le résultat d'un processus continu qui a trouvé son plein appui aussi bien au Parlement que dans l'opinion publique elle-même.

Passant ensuite à l'analyse du traité, le secrétaire d'État a fourni des indications particulièrement intéressantes sur certains articles.

Commentant l'article 3, il a souligné qu'il contenait deux points essentiels: l'obligation pour chaque état de se défendre lui-même:

> «... Ceci signifie qu'aucune partie ne peut compter sur les autres pour sa défense, à moins qu'elle ne fasse tout ce qui est en son pouvoir pour se défendre elle-même et contribuer à la défense des autres...»

Le secrétaire d'État a spécifié, à cet égard, que:

> «L'article 3 n'oblige en lui-même aucune partie à apporter aucune contribution spécifique à la capacité défensive de quelque autre partie, à quelque moment particulier ou pour quelque période de temps».

Cet article contient, en revanche:

> «Une obligation générale d'assistance en vue du renforcement de la capacité défensive de l'ensemble du groupe».

Et M. Acheson précise le sens de «l'aide mutuelle», deuxième point essentiel de l'article 3:

> «Le concept d'aide mutuelle est que chaque partie doit contribuer à une telle aide, comme elle le peut raisonnablement, en accord avec sa situation géographique et ses ressources et en tenant compte des exigences de sa santé économique fondamentale, sous la forme la plus effective, que ce soit par des fournitures, de la main-d'œuvre, de la capacité de production, de l'équipement militaire ou d'autres formes».

Dans son analyse de l'article 4, M. Acheson a précisé comme suit les motifs de nature à mettre en jeu le mécanisme de consultation entre les parties:

> «Toute situation ou événement en quelque endroit que ce soit pourrait être une cause de consultation s'il était estimé de nature à menacer l'intégrité, l'indépendance ou la sécurité d'une des parties, mais il n'est pas considéré qu'une consultation serait entreprise à la légère ou que, si elle l'était, elle puisse avoir des résultats efficaces».

M. Acheson a, d'autre part, précisé la portée de l'article 4 qui, à son sens, «ne contient aucune obligation allant au-delà de la consultation».

Dans son commentaire de l'article 5, le secrétaire d'État a précisé, tout d'abord, les rapports du traité avec l'article 51 de la Charte des Nations unies. Il a tenu à rappeler, à cet égard, que le droit de légitime défense est un droit fondamental de tout État, que la Charte ne l'a pas créé, mais qu'elle s'est contentée d'en reconnaître l'existence et la possibilité pour les parties de recourir «individuellement ou collectivement» à ce «droit inhérent».

M. Acheson a, ensuite, insisté sur la valeur d'intimidation de l'article 5.

«Comme vous l'aviez dit dans votre message d'inauguration – a-t-il indiqué au président – si l'on peut rendre suffisamment clair le fait qu'une attaque se heurterait à des forces prépondérantes, l'attaque pourrait ne jamais se produire».

«Ce traité se propose de prévenir une telle attaque en rendant parfaitement claire la résolution des Nations signataires d'entreprendre l'action nécessaire dans le cas où elle se produirait. Beaucoup plus importante que le langage d'un traité est la détermination des peuples liés par celui-ci. J'espère et je crois que le peuple américain et les peuples des autres puissances signataires rendront, par leur conduite nationale, ceci parfaitement clair et sans erreur possible».

Examinant plus loin la nature de l'obligation assumée par les parties aux termes de l'article 5, M. Acheson a souligné tout d'abord la liberté d'appréciation conservée par chacune d'entre elles:

> «L'obligation de chaque partie est d'apprécier par un jugement honnête l'action qu'elle jugerait nécessaire pour rétablir et maintenir la sécurité dans l'Atlantique Nord et pour entreprendre, en conséquence, telle action qu'elle jugerait nécessaire».

M. Acheson a ajouté:

> «Une telle action peut, ou non, inclure le recours à la force armée, selon les circonstances et la gravité de l'attaque. En cas d'attaque mineure, des mesures moins graves que le recours à la force seraient certainement utilisées d'abord et pourraient suffire. Seulement dans le cas net d'une attaque armée importante *(in the clear case of a major armed attack)*, le recours à la force serait nécessaire».

Et M. Acheson insiste à nouveau:

> «Chaque partie conserve pour elle-même le droit de déterminer si une attaque armée a en fait eu lieu et quelle action elle juge nécessaire de prendre».

Il ajoute:

> «Si la situation n'était pas claire, des consultations précéderaient probablement l'action. Si les faits étaient clairs, l'action ne dépendrait pas nécessairement de la consultation et il est espéré que l'action pourrait

être aussi rapide et décisive que la gravité de la situation pourrait le rendre nécessaire».

Enfin, le secrétaire d'État a jugé nécessaire de rassurer le Congrès et l'opinion quant au respect des clauses de la Constitution relatives à l'entrée en guerre du pays. Il a rappelé que:

«D'après la Constitution, le Congrès seul a le pouvoir de déclarer la guerre...», et que «la décision quant au choix de l'action nécessaire serait naturellement prise en conformité avec notre procédure constitutionnelle».

M. Acheson a laissé entendre que les précisions géographiques données par l'article 6 n'avaient qu'une valeur indicative.

«La zone couverte par le traité est la zone de l'Atlantique Nord en général et c'est délibérément qu'elle n'est pas définie par une ligne sur une carte... Il ne serait pas dans l'esprit du traité de prévoir qu'une attaque comme le torpillage d'un bateau en mer à un point déterminé, donnerait lieu aux obligations de l'article 5 alors qu'une attaque analogue à quelques milles de là n'y donnerait pas lieu».

Et M. Acheson a ajouté:

«En outre, il n'est pas envisagé que des incidents mineurs mettraient en œuvre les clauses de l'article 5».

À propos du Conseil du Pacte prévu à l'article 9, le secrétaire d'État a indiqué:

«Le Conseil n'aura pas d'autres pouvoirs que celui d'examiner les questions comprises dans la portée du traité et d'aider les parties à se mettre d'accord sur ces questions. En conséquence, aucune procédure de vote n'est nécessaire ni prévue. Chaque gouvernement reste le juge des décisions qu'il devrait prendre dans l'accomplissement des obligations du traité».

Enfin, à propos de la procédure d'accession prévue à l'article 10, M. Acheson a indiqué que:

«Étant donné que le Canada et les États-Unis sont signataires originels du traité de Rio et les autres Républiques américaines parties réelles ou potentielles à ce traité, l'accession d'autres États américains (au pacte) n'est pas envisagée».

Le secrétaire d'État a également noté que:

«L'accession de parties supplémentaires pouvant modifier les responsabilités des signataires originels, un accord unanime est requis pour inviter d'autres États à accéder» (au Pacte de l'Atlantique).

Et M. Acheson a conclu :

«Je crois que ce traité se révélera une étape importante dans la réalisation du désir du peuple américain d'user de sa grande influence en faveur de la paix. Il exprime clairement, à mon avis, sa détermination d'agir de la sorte. Le traité a été établi conformément au guide directeur fourni par la résolution n° 239 du Sénat. Lors du débat au Sénat sur cette résolution, il est apparu clairement que le Sénat, en vous priant de poursuivre certains objectifs, n'a en aucune manière abandonné sa liberté d'examen et son droit d'accorder ou de refuser son consentement à la ratification du traité qui pouvait être négocié en conséquence. Je sais que le Sénat exercera consciencieusement cette prérogative et j'ai confiance que le traité rencontrera son approbation».

En quelques lignes, le secrétaire d'État a ainsi rappelé que le devoir de participer au maintien de la paix était, pour les États-Unis, la contrepartie de la puissance décisive qu'ils détiennent dans le monde, que le Pacte de l'Atlantique avait été négocié conformément à l'esprit de la résolution Vandenberg, que les prérogatives du Sénat en matière de ratification restent entières. Mais il a laissé entendre, en même temps, que la haute assemblée était en quelque sorte moralement engagée, par son action antérieure et par le consentement de l'opinion publique américaine, à ratifier le Pacte de l'Atlantique.

Le Département voudra bien trouver ci-joint le texte du message de M. Truman et celui du rapport de M. Acheson.[1]

(Direction d'Europe, Généralités, volume 27)

231

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2],
À M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES[3].

T. nos 642-649. *Paris, 20 avril 1949, 1 h. 20.*

Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 656[4].

Je crois comme vous-même qu'il est préférable de remettre à M. Malik un aide-mémoire, cette procédure ayant l'avantage d'engager la conversation sur une base plus précise.

1 Documents non reproduits.

2 Télégramme paraphé A. Parodi.

3 Note manuscrite : «*1 copie remise à M. Paris, 20-4-49*».

4 Voir document n° 223.

Le projet américain me paraît dans l'ensemble satisfaisant et conforme à notre attitude générale qui ne peut qu'être favorable à l'ouverture des conversations et doit tendre à en assurer le succès, quels que soient d'ailleurs les doutes que nous pouvons avoir sur la possibilité d'une telle issue.

Il appelle cependant de ma part les réserves suivantes:

Le paragraphe 6 dans sa forme actuelle risque d'être l'origine de malentendus que la propagande soviétique exploiterait facilement ne fût-ce qu'en isolant ce paragraphe du reste du texte. Vous pourriez examiner avec M. Jessup et Sir Alexander s'il ne serait pas préférable d'en faire l'objet d'une simple communication orale sans le comprendre dans l'aide-mémoire remis à M. Malik. Dans ce cas, la même solution vaudrait pour le paragraphe 7.

Si, au contraire, le paragraphe 6 est maintenu, il nous paraîtrait en tout cas nécessaire de supprimer les mots «ou contreviendraient» (*or contravene*). Il paraît difficile, en effet, d'affirmer d'avance que l'établissement du gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest ne sera pas en contradiction avec un accord dont le contenu est ignoré. Il conviendrait également de compléter le texte par les mots «compte tenu de ce qui est dit aux paragraphes 7 et 8».

Dans l'hypothèse du maintien des paragraphes 6 et 7, je ne verrais pas d'inconvénients à adopter le paragraphe 7 dans la rédaction du projet américain et notamment à indiquer aux Russes que le gouvernement de l'Allemagne occidentale ne sera pas constitué avant le 1er juillet, ce délai étant de toute manière nécessaire. Même si cette indication de date pouvait être comprise comme constituant un engagement de notre part, elle paraît avoir le double avantage de faciliter aux Russes l'ouverture de la conversation et de faire apparaître avec plus de précision une limite de temps au-delà de laquelle nous envisageons que la négociation ne devra pas se prolonger.

Quelle que soit la forme sous laquelle il sera donné communication à M. Malik du contenu du paragraphe 6 actuel, l'affirmation énoncée dans ce paragraphe m'oblige à formuler les réserves ci-après:

a) Il peut y avoir contradiction entre la continuation des préparatifs pour l'établissement d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale et l'accord possible des 4 gouvernements, dans la mesure où cet accord est susceptible d'aboutir à une structure gouvernementale essentiellement différente de celle envisagée par les alliés occidentaux.

b) L'incompatibilité possible entre la continuation des préparatifs et les pourparlers à 4 apparaîtrait surtout à partir du moment où les alliés occidentaux auraient approuvé un projet de constitution dont la mise en œuvre dépendrait dans la suite exclusivement de décisions ou d'initiatives allemandes (référendum, élections, choix d'un gouvernement fédéral). Les trois alliés n'auraient, à partir de ce moment, que le choix entre 2 solutions: ou bien rejeter tout accord qui ne serait pas un simple

élargissement territorial du statut de l'Allemagne occidentale ; ou bien retirer, en contradiction avec les accords de Londres, l'autorisation déjà donnée aux Allemands en vue de la constitution du gouvernement occidental projeté.

Malgré l'avantage qu'il peut y avoir à limiter d'avance le champ de la négociation, il me paraîtrait excessif que les trois alliés se rendent prisonniers d'une alternative aussi étroite. J'y vois le risque de nous trouver un jour dans une position fausse à l'égard, soit de l'Union soviétique, soit de l'Allemagne.

Il me paraîtrait donc nécessaire :

a) De rappeler aux Russes les étapes de la procédure relative à la constitution du gouvernement de l'Allemagne occidentale. Ce rappel serait à faire oralement et n'aurait pas à figurer dans le texte de l'aide-mémoire au cas où celui-ci serait remis à M. Malik.

b) De convenir que lorsque nous approuverions le projet de constitution de Bonn nous nous réserverions dans la déclaration qui serait faite aux Allemands de revenir éventuellement sur cette approbation au cas où les quatre parviendraient à des décisions d'ensemble sur l'Allemagne.

Je partage votre manière de voir concernant la présentation de la négociation au public. La formule de la lettre commune me paraît acceptable et aurait l'avantage de constituer une marque de courtoisie à l'égard du Conseil de sécurité.

Il est normal que la réunion préliminaire se tienne à New York conformément à l'agenda que vous m'avez fait parvenir. Un expert qui sera M. Leroy-Beaulieu ou M. Lefort pourra partir vendredi ou samedi, après avoir passé 24 heures ici. Veuillez me faire savoir à partir de quelle date exacte sa présence sera nécessaire auprès de vous.

Enfin, je vous fais adresser la documentation demandée par votre télégramme n° 673[1].

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

[1] Document non reproduit.

232

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL[1]

Éventualité d'une conférence à quatre sur l'Allemagne

N. *Paris, 20 avril 1949.*

Les principaux problèmes qui se poseraient à la France dans l'éventualité d'une réunion des ministres des Affaires étrangères consacrée à l'Allemagne ont été examinés le 20 avril au cours d'une réunion qui s'est tenue chez le secrétaire général et à laquelle assistaient M. Henri Bonnet, M. Alphand, M. Paris, M. de Leusse et M. Laloy.

1) Situation actuelle

Il a été reconnu que les accords de Washington, bien qu'ils ne nous donnent pas satisfaction sur tous les points, constituent une bonne base de départ dans la mesure où ils réaffirment la communauté de vues des puissances occidentales sur les problèmes essentiels tant au point de vue sécurité qu'au point de vue économique et politique. Il y aurait lieu de veiller toutefois à ce que l'application de l'accord sur le contrôle n'aboutisse pas à priver nos représentants à l'office militaire de sécurité et aux groupes de contrôle du charbon et de l'acier de tout moyen d'action, d'information ou d'investigation dans les *Länder*. Des instructions à ce sujet seront envoyées à Berlin et communiquées à Londres et à Washington.

2) Sens et portée de l'initiative soviétique

Les ouvertures faites par M. Malik à M. Jessup peuvent dans l'ordre du vraisemblable avoir les sens suivants:

- faire échouer plus efficacement que par un blocus devenu inopérant les efforts tendant à organiser politiquement l'Allemagne de l'Ouest et à l'intégrer dans la communauté européenne;
- aboutir à une détente réelle dans les relations internationales;
- permettre à l'URSS, après avoir fait montre de ses intentions pacifiques, d'accélérer des préparatifs militaires préludant à un conflit général.

De toute façon, cette nouvelle attitude russe indique que la politique soviétique se heurte à des difficultés qu'elle n'avait pas prévues il y a

[1] Note manuscrite raturée: «*Destinataires: M. Alphand (à l'attention de M. Valéry), M. Paris (à l'attention de M. Maillard). Copies: M. de Leusse, M. de Laboulaye, M. Van Laethem*».

un an et doit donc raisonnablement laisser aux Alliés occidentaux une certaine marge de manœuvre.

3) Objectifs à atteindre

De l'avis général, le gouvernement français devrait s'efforcer d'éviter un échec pur et simple de la conférence, celui-ci en effet conduirait à une nouvelle aggravation de la situation européenne et pourrait avoir des conséquences importantes pour notre pays. Il semble impossible cependant que puisse intervenir un accord général préparant un règlement durable du problème allemand et de l'ensemble des questions européennes. Dans ces conditions, l'objectif pourrait être le suivant: s'efforcer d'aboutir à une solution de la question de Berlin: la monnaie de la zone soviétique serait introduite dans le Grand Berlin, l'unité de la ville serait rétablie et, les secteurs étant maintenus dans leurs limites actuelles, l'on pourrait imaginer, soit une administration internationale provisoire, soit une tutelle des Nations unies, pour éviter le retour des difficultés qui se sont produites depuis un an. En contrepartie de ce règlement qui représenterait une concession russe, nous pourrions consentir non seulement à la levée du contre-blocus mais à un développement important des échanges entre les deux moitiés de l'Allemagne.

Il est difficile néanmoins de s'imaginer que les Russes se contenteraient d'un résultat aussi mince. Inévitablement se posera à un moment ou l'autre la question du gouvernement de l'Allemagne occidentale; les Russes demanderont sans doute l'établissement d'un gouvernement provisoire à Berlin chargé de mettre au point l'organisation constitutionnelle de l'Allemagne, de convoquer une assemblée constituante, etc. Le problème est de savoir si nous désirons nous engager dans cette voie, tout en sauvegardant l'essentiel des accords intervenus depuis un an, ou si, plus simplement, nous pouvons faire en sorte que soit maintenu dans ses grandes lignes le système prévu par les accords de Londres, quitte à lui retirer l'appellation de gouvernement et à en faire une sorte de régime administratif provisoire pour les trois zones de l'Ouest en attendant un règlement général. Cette deuxième hypothèse, qui paraît difficile à réaliser, serait sans doute la meilleure. Enfin, différentes garanties pourraient être offertes aux Russes en ce qui concerne le désarmement, les contrôles de sécurité, la démilitarisation permanente de l'Allemagne.

4) Mise au point de la position française

Sur ces bases générales, la position française doit être déterminée avec la plus grande précision. Il faut distinguer les problèmes au sujet desquels nous estimons que des intérêts français permanents sont en jeu et sur lesquels nous ne pouvons accepter aucun compromis. D'autre part, il faut établir une sorte de projet d'ordre du jour du Conseil, chaque question faisant l'objet d'une mise au point séparée.

a) ***Intérêts français permanents :***

sur le plan politique : démilitarisation et désarmement ; maintien d'un système gouvernemental aussi décentralisé que possible ; garanties fondamentales en ce qui concerne la résistance à l'esprit totalitaire ; frontières allemandes (question de la Sarre) ;

sur le plan économique : interdiction et limitation de l'industrie ; contrôle de la Ruhr, non-discrimination en matière commerciale etc.

b) ***Sujets susceptibles d'être examinés par le Conseil :***

- organisation politique de l'Allemagne ;
- assemblée constituante, modes d'élection, etc. ;
- critères devant s'imposer aux constituants allemands ;
- statut de l'occupation (examen, dans l'hypothèse d'un retour au système quadripartite, du statut établi à Washington) ;
- système du contrôle allié (examen de l'accord établi à Washington) ;
- question des frontières ;
- désarmement, démilitarisation, démocratisation ;
- unité économique ;
- réparations ; contrôle international de la Ruhr, adhésion de l'Allemagne dans son ensemble à l'accord de coopération européenne.

Sur ces différents problèmes, nous devrions déterminer notre position et fixer les moyens tactiques qui nous paraissent les meilleurs pour aboutir aux résultats recherchés.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 47)

233

NOTE DE M. ALPHAND, DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

N. *Paris, 20 avril 1949.*

Les dangers d'une conversation quadripartite ont été soulignés récemment. Les Soviets peuvent profiter de cette circonstance pour soumettre un certain nombre de propositions tendant :

1) à la constitution du gouvernement allemand unitaire, vraisemblablement nationaliste, et qui essayera de s'appuyer tantôt sur l'Est, tantôt sur l'Ouest, pour faire triompher ses revendications ;

2) à l'évacuation de l'Allemagne par les troupes alliées ;

3) à la libération progressive des contrôles auxquels l'Allemagne occidentale est actuellement assujettie.

L'accord réalisé à Washington qui englobe le statut politique futur de l'Allemagne de l'Ouest, le régime international de la Ruhr, la limitation et la prohibition des industries de guerre en Allemagne, en constituant un front uni des Puissances occidentales et une sorte de base de départ commune des trois dans une négociation avec le quatrième partenaire peut certainement contribuer à atténuer les dangers de cette négociation. Les efforts faits par les Soviets et éventuellement par les Allemands pour nous diviser auraient été évidemment facilités si aucun accord de cette nature n'avait été préalablement conclu.

Nous devons examiner plusieurs hypothèses devant lesquelles nous pourrons nous trouver placés au cours de cette négociation:

1) Il est possible qu'après une tentative de levée du blocus à Berlin, aucun accord n'intervenant sur la monnaie, ni sur l'administration de cette ville, ni *a fortiori* sur l'Allemagne dans son ensemble, on constate l'échec des pourparlers. La tension entre l'Est et l'Ouest ne fait alors que s'accroître et un espoir de paix disparaît dans le monde. Les Occidentaux poursuivront leur politique de constitution d'une Allemagne de l'Ouest, et vraisemblablement les Américains, à ce moment-là, insisteront pour que cette Allemagne soit incluse dans le Pacte atlantique et réarme. Les risques de guerre sont considérables. L'intérêt français est bien d'éviter un pareil échec.

2) On substitue au *modus vivendi* actuel qui est peu satisfaisant puisqu'il repose sur le fonctionnement régulier et coûteux du «pont aérien», un nouveau *modus vivendi* comprenant:

a) la levée du blocus de Berlin;
b) l'introduction de la monnaie soviétique à Berlin[1];
c) le maintien des secteurs occidentaux dans cette ville;
d) une administration quadripartite de la ville sous contrôle international.

Dans ce cas, l'Allemagne reste occupée et divisée en zones. Il n'est pas interdit de penser que, malgré cela, un gouvernement allemand unique pourrait être constitué et des élections organisées pour l'ensemble de l'Allemagne sous contrôle international[2]. Toutefois les dispositions prévues en ce qui concerne le statut d'occupation, le contrôle de la Ruhr, les prohibitions et limitations industrielles de l'Allemagne de l'Ouest demeurent en vigueur.

Il n'est pas douteux qu'il s'agit là d'un *modus vivendi* meilleur que celui qui existe actuellement, créant une détente réelle dans le monde

[1] Note manuscrite en marge: «*?*».

[2] Note manuscrite en marge de toute cette phrase: «*?*».

et permettant d'aborder dans le calme un accord plus vaste entre l'Est et l'Ouest. La France a tout intérêt à favoriser une pareille solution.

3) L'Union soviétique propose l'évacuation de l'Allemagne, la constitution d'un gouvernement unique et demande une place dans le contrôle de la Ruhr. Cette proposition entourée d'une grande propagande peut-elle avoir un certain effet sur l'opinion publique aux États-Unis? Il semble actuellement que nous n'ayons pas à la redouter, mais tous les efforts doivent être accomplis du côté français pour éviter une pareille possibilité qui présente, évidemment, pour nous, le plus grand danger.

4) La solution nº 2 ci-dessus pourrait constituer une étape vers un arrangement de caractère plus durable. Il est difficile d'imaginer en effet que l'Allemagne soit occupée par les forces actuelles de façon permanente. Les Soviets devraient comprendre toutefois que l'Allemagne évacuée devrait être partie du système économique de l'Occident. L'Allemagne cependant ne devrait pas servir d'arsenal pour le réarmement des Puissances de l'Ouest et les garanties nécessaires devraient être fournies à cet égard par l'URSS.

L'accord final pourrait donc comprendre l'intégration de l'Allemagne dans l'Europe occidentale fédérée, sa neutralisation du point de vue militaire par le contrôle des Puissances occidentales avec un observateur russe. Ceci ne représente toutefois qu'une solution à long terme et optimiste. La politique française, cependant, ne devrait pas perdre de vue ce but au cours des pourparlers qui auront vraisemblablement lieu prochainement.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 47)

234

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 692-702. *New York, 21 avril 1949, 17 h. 15.*

Réservé. Très urgent. Secret. (*Reçu* : le 22, 4 h.)

Sir A. Cadogan ayant, comme moi-même, reçu ses instructions hier, nous nous sommes retrouvés au (...)[2] de la journée chez Monsieur Jessup.

[1] Télégramme diffusé à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à l'ambassade de France à Washington (nos 156-166).

[2] Lacune de déchiffrement.

Sir A. Cadogan nous a donné lecture du télégramme de son Ministre.

M. Bevin rappelle les risques que comporte, pour le développement en Allemagne de l'opération en cours, une réunion des ministres des Affaires étrangères.

Il reconnaît toutefois que l'occasion qui s'offre d'une reprise de contact ne peut être négligée. Quant à la procédure, il est d'accord sur le principe de la remise, à un moment donné, d'un document à Monsieur Malik. Mais il craint que cette remise, effectuée dès maintenant, ne lie les Alliés alors que les Soviets demeureraient libres. Il estime donc qu'il faut s'en abstenir, à moins que M. Malik ne remette lui-même un mémoire. Les Soviets en effet, s'ils étaient en possession d'une note de Monsieur Jessup, s'en serviraient pour remettre en cause le programme allié et prétendraient qu'en acceptant une réunion des Ministres, les puissances se sont engagées à ne pas installer le gouvernement de l'Allemagne occidentale avant la fin de cette réunion.

Si une telle propagande se déclenchait, les travaux de Bonn seraient arrêtés, les Allemands des trois zones perdraient confiance et les Alliés seraient ramenés à leur point de départ.

M. Bevin estime donc qu'il convient de s'en tenir, pour le présent, à la forme verbale et de s'efforcer, soit d'amener les Russes à faire eux-mêmes une proposition écrite, soit de dégager les éléments d'une rédaction qui soit acceptable pour tous. Il considère que l'objet à poursuivre est de préciser:

1) la date et les modalités de la levée du blocus soviétique;
2) la date et les modalités de la levée des contre-mesures alliées;
3) la date de la réunion des ministres.

Au cas où M. Malik ferait de la suspension de l'installation du Grand Conseil de l'Allemagne occidentale, une condition de la réunion des ministres, il faudrait lui répondre que cette exigence est irrecevable et ne permet pas de poursuivre l'entretien.

M. Bevin suggère que Sir A. Cadogan et moi-même nous associions dès maintenant aux conversations que M. Jessup poursuivrait sur ces thèmes avec son interlocuteur soviétique. Il est, par contre, hostile à l'envoi d'une lettre au Président du Conseil de sécurité dont l'intervention lui paraît de nature à compliquer les choses. Il rappelle en conclusion que la fin que se proposent les Russes est d'empêcher la constitution d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale et que, si le fait d'engager des conversations préliminaires a pour conséquence l'échec des pourparlers de Bonn, Moscou aura atteint son objectif sans avoir à lever le blocus.

Il en conclut qu'aucune communication nouvelle ne doit être faite à M. Malik jusqu'à ce que le message des Ministres des AE ait été remis aux autorités allemandes intéressées et que les bases d'un accord se soient dégagées après la réunion du 25 de ce mois entre les comman-

dants en chef et le Conseil parlementaire. Après lecture, j'ai moi-même donné connaissance à mes collègues de la teneur de votre télégramme nos 642 à 49[1]. Ils ont attentivement pris note de vos remarques sur le paragraphe 6 et feront part de vos réserves à leurs gouvernements.

La discussion a porté ensuite sur la communication anglaise. J'ai fait observer que cette communication ne paraissait pas tenir compte d'un fait nouveau, qui était la publicité donnée à toute l'affaire. Les Soviets pouvaient, de ce fait, être tentés de faire donner leur propagande sans plus attendre, en Allemagne comme en tous lieux. Il me semblait, dans ces conditions, que nous avions intérêt à préciser les choses par un document dont nous puissions éventuellement faire état.

J'ai ajouté que je voyais mal l'objet, au point actuel, d'un élargissement des conversations. Dès lors qu'elles ne seraient plus à deux, mais à quatre, elles prendraient un caractère plus officiel et qui nous engagerait davantage. Le public, en outre, en serait vite informé. Il me paraissait dangereux de franchir ce nouveau pas, avant que notre position ait été précisée par écrit.

Reprenant enfin les différents points mentionnés par M. Bevin (date de la levée du blocus et des contre-mesures, date de la réunion des ministres et réaffirmation de l'impossibilité de suspendre l'opération en cours), j'ai suggéré de laisser M. Jessup s'efforcer d'amener les Russes avant toute réunion à quatre à préciser leurs vues sur ces divers sujets. M. Jessup a souligné comme moi l'importance du fait nouveau que constituerait la publicité donnée à l'affaire. Il a noté que nous ne nous étions jamais proposé d'écrire au Président du Conseil de sécurité pour provoquer son intervention, mais bien pour l'informer, et en même temps le public d'un accord à intervenir, cet accord une fois fait (...)[2] à insister sur le facteur temps en rappelant que les délais étaient courts et que si nous pouvions actuellement faire état d'une possibilité d'entente à quatre avant l'établissement d'un gouvernement de l'Allemagne occidentale, cette affirmation deviendrait de jour en jour moins plausible.

Nous avons enfin l'un et l'autre marqué la difficulté d'attendre, pour reprendre contact avec M. Malik, l'issue de la conférence du 25. Les Russes savaient vous-même et M. Bevin arrivés à bon port. Ne voyant rien venir, ils pourraient craindre quelque manœuvre et prendre eux-mêmes de fâcheuses initiatives. En cas d'échec enfin, nous serions nous-mêmes embarrassés pour justifier notre retard.

Sir A. Cadogan a télégraphié dès hier soir pour s'efforcer de mettre l'Allemagne de l'Ouest dans les idées de Londres.

M. Jessup va ce matin mettre le Département d'État au courant des positions française et britannique. Il rentre à New York ce soir.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

[1] Voir document n° 231.

[2] Lacune de déchiffrement.

235

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 703-706. *New York, 21 avril 1949, 17 h. 50.*

Secret. Réservé. Très urgent. (*Reçu* : le 22, 3 h. 40)

Je me réfère à votre télégramme nos 642 à 649[2].

Si je comprends bien, vous souhaitez pour éviter toute équivoque dans l'esprit des soviétiques que M. Malik soit exactement instruit des différents points du programme dont la réunion proposée ne doit pas suspendre l'exécution[3]. Mes interlocuteurs n'ont fait aucune remarque sur ce point.

La réserve suggérée concernant le projet de constitution de Bonn les a par contre laissés perplexes. Je pense qu'il s'agit d'une approbation conditionnelle. Mais cette condition elle-même aurait éventuellement, semble-t-il, un effet rétroactif. À supposer que la conférence à Quatre tarde ou se prolonge et que, les préparatifs achevés, un gouvernement de l'Allemagne occidentale soit établi, le transfert aux Allemands de décisions et d'initiatives s'ensuivrait.

Si plus tard, un accord à quatre intervenait, considérez-vous que cet accord faisant jouer la condition résolutoire priverait automatiquement de toute valeur légale et la loi de base et les décisions de transferts effectués suivant ses termes? Ou bien nous trouverions-nous seulement dans la nécessité d'harmoniser et, éventuellement, de reprendre les institutions de l'Est et celles de l'Ouest, les unes et les autres demeurant provisoirement en vigueur jusqu'à ce que cette harmonisation ou cette refonte soit accomplie?

D'autre part, pour donner plus de souplesse à notre position, nous soulignons nous-mêmes aux yeux des Allemands la précarité et des institutions qu'ils se donnent et de l'accord que nous donnons à ces institutions, ne risquons-nous pas de paraître à leurs yeux renoncer aux principes inscrits dans les accords de Londres? N'y a-t-il pas lieu d'affirmer en même temps notre propos de souligner ces mêmes principes dans nos négociations avec les Russes? N'avons-nous pas intérêt enfin

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à l'ambassade de France à Washington. Note manuscrite : «*Répondu le 22 avril sous les nos [non reportés]* ».

[2] Voir document n° 231.

[3] Paris insistait pour que la communication à transmettre à Malik soit faite sans délai sous peine d'inconvénients, également vus par Washington (télégramme n° 728 du 25 avril 1949 de Paris, avec une phrase manuscrite rajoutée par Robert Schuman, non reproduit).

en formulant notre réserve, à marquer notre souci de ne pas faire obstacle aux aménagements ultérieurs destinés à permettre en cas d'accord à quatre le rétablissement de l'unité allemande ?

J'attacherais du prix, pour la suite de mes entretiens, à recevoir des éclaircissements sur ces différents points.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

236

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Conversations coloniales franco-britanniques d'avril 1949 à Londres

N. *Paris, 21 avril 1949.*

La dernière session du Conseil de tutelle, la cristallisation des projets des institutions spécialisées sur les territoires non autonomes, la prochaine mission de visite du Conseil de tutelle au Togo, rendent indispensables de nouvelles conversations entre Français et Britanniques. Ces conversations doivent avoir pour but de développer les conclusions des réunions antérieures à la lumière des circonstances actuelles.

*

I – Les questions concernant directement l'action commune franco-britannique à l'ONU et dans ses organismes devront être évoquées dès maintenant, afin que toutes les mesures nécessaires puissent être prises avant la prochaine session du Conseil de tutelle (juin) ou de l'Assemblée (septembre).

1) Conclusion générale à tirer de la quatrième session du Conseil de tutelle (Voir à ce sujet le rapport de M. Garreau)

2) Élection au Conseil de tutelle de deux nouveaux membres pour remplacer l'Irak et le Mexique

Nous aurions intérêt à proposer l'Iran pour remplacer l'Irak et la République dominicaine, la Bolivie ou l'Uruguay pour remplacer le Mexique.

3) Élection du président du Conseil de tutelle

La présidence qui devrait revenir à un représentant d'un pays administrant est personnelle : les trois candidats seraient M. Garreau, Sir Alan Burns (vice-président sortant) et M. Ryckmans.

Il serait intéressant pour nous d'avoir la présidence puisque le rapport de la mission de visite sur le Togo et le Cameroun sera étudié l'année prochaine.

4) Renseignements sur les territoires non-autonomes (art. 73e)

5) Préparation de la mission de visite

a) Instructions diverses à donner aux administrations locales pour une préparation conjuguée de la mission.

b) Le Togo : la question du Togo doit être examinée avec un soin particulier. Elle constitue à la fois un test pour la coopération franco-britannique en Afrique, et le point faible des puissances africaines, sur lequel nos adversaires aux Nations unies font pression pour s'immiscer dans les affaires africaines.

Il convient de déterminer :

- le rôle de la commission mixte des affaires togolaises pour informer la mission de visite des résultats de ses travaux et des questions togolaises d'intérêt commun ;
- la position à adopter si – comme il est vraisemblable qu'ils le fassent – les leaders Ewés demandent à la mission l'institution d'une administration unique pour les deux Togos ;
- la position à adopter si la demande précédente, portée à l'ONU, fait l'objet d'une recommandation de l'assemblée dans ce sens. Une étude juridique devra en particulier être entreprise pour déterminer si l'assemblée a le droit de recommander une modification de frontières établies par des actes internationaux.

6) Examen de la résolution qui doit être prise à l'assemblée mondiale de la Santé (juin 1949) concernant la création d'un bureau régional pour l'Afrique noire

*

II – La mise en œuvre des conclusions auxquelles donnera lieu l'étude des questions précédentes nécessite l'examen de deux points soulevés lors des conversations de janvier 1949, auxquelles aucune suite pratique n'a pu encore être donnée.

1) Action diplomatique commune (point D.11 du memorandum secret du 4 janvier 1949)

Trop souvent, les délégués de pays qui ne sont pas directement intéressés aux affaires coloniales arrivent aux réunions internationales sans instructions bien précises de leurs gouvernements et y suppléent par des inspirations personnelles. Au contraire, les délégués des pays farou-

chement anticolonialistes ont des instructions peu nuancées qui ne laissent guère de place à la persuasion et au bon sens.

Un très grand effort pour informer tous nos postes diplomatiques des questions coloniales devrait être fait par les pays les plus intéressés (France, Belgique, Grande-Bretagne). Cette information porterait sur les conditions intérieures, politiques et sociales de nos territoires d'outre-mer, et surtout sur l'aspect international de ces questions: coopération interafricaine, sessions du Conseil de tutelle, de la quatrième Commission, etc. Toutes les interventions d'un délégué devraient être en particulier communiquées aux chefs des missions diplomatiques du pays de ce délégué. Cette information permettrait à nos ambassades et légations de se concerter avec les représentants britannique et belge en vue d'interventions auprès des gouvernements, soit dans les semaines précédant une réunion internationale consacrée à des affaires coloniales, soit pour faire aux autorités locales intéressées des remarques et observations concernant telle ou telle intervention particulièrement injustifiées de la part du délégué du pays où nos représentants sont accrédités.

En effet, nos délégués à ces assemblées internationales ne peuvent guère que se borner à une défense de notre action politique et sociale dans les territoires d'outre-mer, ne disposant pas de moyens de contre-attaque. Par contre, nos chefs de mission seront en mesure, dans tous les pays où l'état de chose politique et social laisse à désirer, de faire valoir notre œuvre coloniale et d'obtenir que nos détracteurs se montrent modérés et très objectifs dans les critiques qui nous seraient adressées touchant des domaines où eux-mêmes n'auraient pas atteint des résultats encourageants. Il suffit de rappeler à ce propos l'intérêt que le délégué irakien a pris à l'institution de la retraite des vieux travailleurs au Cameroun.

Une action de cet ordre, menée simultanément dans tout le monde, et par les représentants français, britanniques et belges, donnerait sans doute d'heureux résultats. C'est le principe et la mise en œuvre d'une telle action sur lesquels il importe d'obtenir un accord.

2) Le même memorandum de janvier 1949 (par. C8, 9 et 10) souligne l'importance de la position américaine, et l'intérêt d'une action com mune d'information auprès des autorités et du public des États-Unis.

Les deux gouvernements ont déjà reconnu l'opportunité d'inviter des experts américains à participer à certaines conférences techniques interafricaines, et d'autre part, la nécessité de consulter les autorités américaines sur les questions principales devant faire l'objet de débats au sein des réunions internationales.

Mais l'incroyable ignorance non seulement du public mais également de nombreuses personnalités officielles américaines, à l'égard des problèmes africains, risque d'aboutir à de sérieux mécomptes dont les autochtones feraient en dernier ressort les frais. (Un exemple de cette ignorance: un directeur de la propagande américaine s'apprêtait à

envoyer des Américains noirs, pour organiser des centres culturels à Tanger et à Casablanca, ayant reconnu son erreur, il a désigné un Israélite).

Les moyens d'information à mettre en œuvre sont innombrables. Les Anglais ont déjà deux conseillers coloniaux attachés à leur ambassade à Washington. Si notre ambassade comportait également un conseiller colonial, une action commune pourrait être entreprise, compte tenu de la mentalité américaine. Il s'agirait moins de propagande nationale de notre part, que d'une information parfaitement objective, bien qu'orientée, sur les problèmes africains et les réalisations des blancs dans le continent (l'œuvre des médecins, des ingénieurs, des administrateurs, des missionnaires…).

D'autre part, pour atteindre les élites, nous pourrions nous intéresser à des projets tels que ceux auxquels une dépêche de M. Garreau (n° 134 du 24 février 1949)[1] faisait allusion : conférence d'information sur les problèmes africains qui serait organisée l'été prochain sous les auspices d'une grande université américaine ; envoi de techniciens français de certaines disciplines coloniales aux États-Unis ; accueil de chercheurs et techniciens américains dans nos instituts africains ; création de chaires d'ordre colonial dans des universités américaines.

*

III – Coopération technique

La mise en œuvre, désormais prochaine, du système de coopération technique, lequel fixe son origine du point quatre, oblige les puissances africaines à prendre des dispositions immédiates, afin que l'aide extérieure qui va être apportée à l'Afrique y constitue un instrument de progrès et n'y constitue que l'accident que beaucoup, à juste titre, redoutent. Le seul moyen, apparemment, de faire obstacle aux indiscrétions et instructions des Nations unies, des institutions spécialisées et des États-Unis dans ce domaine technique, c'est de dresser entre eux et l'Afrique la barrière d'un organisme qui représente la somme de tous les moyens scientifiques français, anglais, belges et sud-africains et qui soit, par là même, en mesure de négocier victorieusement tout accord d'assistance technique concernant les territoires africains.

On remarquera, en effet que, dès que nos moyens seront réunis, il n'y aura pas un seul terrain – maladie du sommeil, fièvre jaune, érosion des sols, paludisme même, etc. – où nous n'aurons pas, à nous quatre, la supériorité, tout au moins scientifique, sur qui que ce soit au monde. C'est cette supériorité qu'il s'agit d'exploiter dans les tractations qui ne manqueront pas de s'établir. Ainsi évitera-t-on l'invasion ; ainsi, du même coup, me rendra-t-on capable d'assimiler, de diriger si l'on ose dire, l'aide étrangère.

[1] Document non reproduit.

De quoi s'agira-t-il en pratique? Depuis novembre 1945, époque où fut entreprise la coopération technique en Afrique, il n'y a eu, à part d'assez nombreuses conférences dont il sera reparlé, que trois bureaux techniques établis (maladie du sommeil, peste bovine et érosion des sols); encore l'existence de ces bureaux demeure-t-elle un peu théorique. Il faut aujourd'hui agir beaucoup plus vite et d'une façon beaucoup plus appliquée. Il faut créer – et faire fonctionner – autant de bureaux techniques qu'il y a de matières distinctes à étudier et, par conséquent, de chefs d'assistance, financière ou autre, distincts. Il faut, en outre, superposer à tous ces bureaux un organisme central qui, seul, aura qualité pour traiter avec l'extérieur en ce qui concerne l'assistance.

Avant qu'on ne passe à la description de cet organisme, deux remarques s'imposent. D'abord, s'il est vrai que les résultats construits de la coopération africaine sont restés insuffisants, il ne l'est pas moins que l'esprit de cette coopération est assez bien répandu désormais pour que le progrès que l'on projette de susciter apparaisse à présent comme naturel; ce à quoi l'on veut aboutir ne sera que la conclusion logique d'un effort de plus de trois années et ne surprendra plus des hommes et des services qui ont pris l'habitude de se rencontrer et de travailler ensemble.

D'autre part, il est indispensable de bien marquer qu'une telle organisation technique est tout à fait à part de toute considération d'ordre économique. Sans doute, le point quatre concerne-t-il à la fois l'assistance technique et le développement économique. Mais, dans l'esprit des Américains, les deux desseins se distinguent parfaitement l'un de l'autre et les procédures et moyens qui y seront appliqués seront essentiellement opposés. Ce n'est que pour l'assistance technique, par exemple, qu'il sera fait appel aux organisations internationales, si bien, que sur ce point, ce n'est pas la submersion par les capitaux que nous avons à redouter mais la pénétration morale de l'Afrique par les Nations unies et leurs succédanés. Inversement, si les puissances africaines sont divisées sur le terrain économique, leur attitude, sur le plan technique, est une et rien n'est plus aisé que d'arriver à cet égard à la solidarité complète. Hâtons-nous de profiter d'une telle disposition.

Ainsi qu'il a été dit, la méthode pratique consistera à mettre sur pied, au-dessous de tous les bureaux techniques spécialisés, un «Institut africain de coopération technique», organisme proprement régional et constitutionnellement conforme à la Charte.

En seraient membres fondateurs: la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Union Sud-africaine. Le Portugal pourrait être, selon qu'on le préférera, soit membre fondateur, soit membre invité. Quant aux autres pays: Libéria, Éthiopie, Italie, Espagne, il devrait être sous-entendu que leur admission ultérieure résultera de négociations éventuelles avec les États membres.

La zone de compétence de l'Institut devrait être l'Afrique entière – Madagascar compris, ce point est fort important – à l'exception de l'Afrique méditerranéenne.

Le siège serait placé au Congo belge, pour un certain nombre de rai sons: caractère central de ce territoire, succès remarquables des Belges en matière d'application technique, facilités matérielles toutes particulières offertes par le Congo et qu'on ne rencontre nulle part ailleurs en Afrique tropicale.

La composition de l'Institut pourrait être la suivante: un secrétaire général, deux secrétaires généraux adjoints, quelques fonctionnaires et un conseil d'administration. Les hauts fonctionnaires et fonctionnaires de l'Institut ne seraient pas choisis parmi des techniciens, afin notamment que fût évitée toute rivalité entre les diverses disciplines scientifiques. Le Conseil d'administration serait convoqué une ou deux fois par an; il comprendrait des représentants des gouvernements locaux et des populations. Ainsi serait faite une place de choix aux élites africaines.

Les attributions essentielles de l'Institut seraient les suivantes:

1) négociations de tous accords avec les Nations unies, les institutions spécialisées, les gouvernements étrangers et les institutions privées étrangères concernant toute espèce d'assistance technique en Afrique;

2) action administrative résultant des accords qui auront été passés à la suite desdites négociations (contrôle comptable, contrôle du personnel, etc.);

3) acheminement de la correspondance administrative entre les bureaux techniques et l'extérieur;

4) création et organisation de nouveaux bureaux; organisation des conférences techniques; d'une façon générale, aide morale et administrative constante aux organismes techniques dans toutes les manifestations de leurs activités;

5) relations administratives avec les métropoles;

6) centralisation des références.

Au-dessous de l'Institut fonctionneront au fur et à mesure de leur création, les divers bureaux techniques. Les bureaux jouiront de l'autonomie scientifique évidemment et aussi de l'autonomie administrative, sauf en ce qui concernera les accords d'assistance technique et les conséquences administratives desdits accords, ainsi que les relations administratives avec les métropoles.

Il est important de souligner:

1) que les bureaux auront une activité propre, indépendante de celle des différents services techniques français, anglais, belges, etc., et qu'on évitera de la sorte les conflits d'attributions avec les gouvernements locaux;

2) que l'existence, à l'échelon supérieur, d'un institut commun à toute l'Afrique fera qu'on ne sera pas obligé, dans chaque spécialité, d'obte-

nir une centralisation parfois contraire à l'intérêt général et qu'on pourra concevoir qu'il y ait, par exemple, plusieurs bureaux pour l'érosion des sols, ou l'un en Afrique orientale, l'autre en Afrique occidentale, un troisième à Madagascar, la synthèse se faisant à l'Institut;

3) qu'avant même que tous les bureaux indispensables ne soient créés (et il faudra quelque délai pour y parvenir), l'Institut sera capable, en matière d'aide extérieure, de représenter les futurs bureaux et de marquer un vide qui pourrait être dangereux.

La vie scientifique des bureaux ne subira, on le répète, aucune entrave. Mais il arrive souvent – et on a eu l'occasion de le constater au cours des conférences africaines qui ont déjà eu lieu – que de purs techniciens aient à se prononcer sur des questions qui affectent les politiques nationales ou qui sont simplement de stricte administration. L'Institut sera le guide naturel des organismes techniques en de telles matières et tout spécialement au cours des conférences africaines.

L'Institut sera également le représentant des métropoles en matière technique. Cela signifie qu'il deviendra inutile de maintenir ou prévoir en Europe certains bureaux ou organismes techniques communs appliqués à l'Afrique. Cela signifie en outre que l'Institut se substituera à toutes les métropoles dans toutes les négociations concernant l'assistance technique et aura toute initiative diplomatique à cet égard. Procéder autrement équivaudrait à consacrer à la fois la confusion présente et aussi cette faiblesse qui dérive de la division de nos moyens nationaux (français, anglais, belges, etc.).

On n'ignore pas que la création d'une telle personnalité juridique internationale rencontrera des objections. Il faut les surmonter afin d'atteindre le but qu'on s'est proposé. Il faut aussi éviter de s'attarder aux difficultés mineures, et nous ne pensions en particulier aux légères appréhensions qui peuvent naître dans l'esprit des gouverneurs coloniaux: la liberté d'action des gouvernements locaux, on le répète, ne sera nullement mise en cause, les bureaux techniques n'ayant pas et ne devant pas avoir d'autorité propre, si ce n'est pour la recherche; les engagements qui lieront ces gouvernements et pourront affecter leur administration interne ne résulteront, comme de droit, que de conventions internationales.

Notons enfin que l'examen superficiel de la question aurait pu faire croire que l'organisation envisagée aurait le tort – la chose n'est pas exempte – de multiplier la paperasserie sans que l'objet vrai de son activité eût encore pris une forme bien concrète. Il est à souhaiter que les remarques qui précèdent aient dissipé cette inquiétude.

IV – À la suite des conversations politiques de juin 1948[1], les deux gouvernements avaient approuvé un memorandum sur l'extension de

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n° 444.

la coopération sur le plan politique. Cette coopération ne visait pas à rapprocher les deux systèmes coloniaux, ni à donner un contour à la forme politique de l'Afrique dans l'avenir. Le gouvernement français a en effet adopté une politique déterminée de l'Union, dont nous ne saurions nous départir. Cette coopération s'entendait seulement d'un échange d'informations, et au besoin d'études, sur un très grand nombre de sujets. Certains de ces sujets ne peuvent évidemment être examinés qu'à l'échelon gouvernemental : questions de citoyenneté et de nationalité : participation des territoires non-autonomes aux travaux des organismes internationaux ; etc. D'autres plus limités sont d'abord d'intérêt local : les administrations municipales ; la formation du personnel autochtone ; la politique syndicale ; les relations entre autochtones et non-autochtones ; les relations tribales…

Les Britanniques songent, semble-t-il, à un organisme commun, institué en Afrique, et chargé de l'étude de certains problèmes politiques.

En ce qui nous concerne, nous estimons que les conclusions des conversations de juin 1948, qui n'ont guère reçu d'application jusqu'ici, doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible. Nos entretiens devront donc porter sur les moyens les plus adéquats de cette mise en œuvre.

*

L'objet des conversations qui vont avoir lieu à Londres n'est pas de prendre des décisions, mais bien d'étudier dans un cadre que les événements élargissent chaque jour, quelles décisions pourraient être recherchées et soumises à l'étude des services intéressés, puis aux gouvernements.

C'est ainsi que, si à la suite d'échanges de vues, les Français et les Britanniques estiment qu'une coordination peut être recherchée dans la position à adopter en ce qui concerne l'aspect économique de la mise en œuvre du « quatrième point Truman », par exemple, ou les incidences africaines de la création d'une section coloniale à l'ECA[1], la conférence peut recommander aux gouvernements respectifs une réunion ultérieure d'experts. Cette méthode de conversations officieuses, entre fonctionnaires français et britanniques ayant travaillé personnellement ensemble depuis deux ou trois ans, et donnant lieu à un mémoire commun soumis aux gouvernements, a eu jusqu'à présent d'excellents résultats et pourrait être maintenue.

Un projet d'ordre du jour est joint à la présente note.

[1] ECA : *European Cooperation Agency*.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

I. Questions relatives à l'ONU
1) Échange de vues sur les conclusions générales à tirer de la quatrième session du Conseil de tutelle.
2) Élections au Conseil de tutelle de deux nouveaux membres.
3) Élection d'un Président.
4) Renseignements sur les territoires non autonomes (article 73/e).
5) Préparation de la mission de visite :
– instructions à donner aux administrations locales ;
– question togolaise. Ses différents aspects.
6) Bureau régional de la Santé pour l'Afrique noire.

II. Mise en œuvre du mémoire secret du 4 janvier 1949
1) Action diplomatique (§II du mémoire) ;
2) Action commune d'information aux États-Unis (§C – 8, 9, 10 du mémoire).

III. Création d'un organisme permanent à compétence technique
1) Attitude à observer vis-à-vis des institutions spécialisées ;
2) extension de la coopération à de nouveaux domaines techniques ;
3) organisation, compétence, siège d'un organisme commun africain ;
4) pays appelés à participer à cet organisme ;
5) participation éventuelle des Africains ;
6) participation éventuelle d'étrangers.

IV. Mise en œuvre du mémoire de juin 1948 sur l'extension de la coopération aux questions politiques

(Direction d'Afrique-Levant, Généralités, volume 47)

237

M. PIGNON, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN INDOCHINE[1],
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 1887. *Saïgon, 21 avril 1949.*

Très secret.

Comme suite à ma communication n° 1512 du 28 mars 1949[3], le Département voudra bien trouver sous ce pli, en double exemplaire, le texte du rapport de ce Haut-Commissariat, sur les événements d'intérêt diplomatique survenus en Indochine et dans les pays voisins du Sud-Est asiatique au cours du mois de mars 1949.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 36)

ANNEXE

RAPPORT SUR LES ÉVÉNEMENTS D'INTÉRÊT DIPLOMATIQUE SURVENUS EN INDOCHINE ET DANS LES PAYS DE L'ASIE DU SUD-EST AU COURS DU MOIS DE MARS 1949

R.

Très secret.

L'évolution de la situation intérieure chinoise est encore, pour le mois de mars, l'événement dominant d'intérêt diplomatique pour l'Indochine, comme sans doute pour tous les pays de l'Asie du Sud-Est.

Bien qu'au cours de ce mois les positions matérielles respectives des deux adversaires, Communistes et Kuomintang, n'aient apparemment pas évolué, en fait la décomposition de l'organisation nationaliste chinoise a considérablement gagné en profondeur. La démission du cabinet Sun Fo et l'appel au pouvoir du général Ho Ying Chin avec des collaborateurs dont beaucoup sympathisent nettement avec les communistes, ont été les seules manifestations tangibles de cette évolution sur le plan politique. Dans les provinces du Sud, le désordre s'étend. Plus de la moitié des sous-préfectures du Yunnan sont maintenant aux mains d'éléments qui se disent communistes et rançonnent les environs, villes et voies de communication, à ce titre. Une révolte agraire s'est développée au Hounan où le gouverneur nationaliste se trouve encerclé dans sa capitale Tchang Tcha, et où une partie des meilleures troupes du Kuomintang – celles de Pai Chung si – ont dû être envoyées pour tenter de le dégager. À Nankin même, et dans ses environs, des soldats démoralisés se promènent plus ou

[1] Dépêche signée par ordre du Conseiller diplomatique, R. du Gardier.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite: «*Communiquer Londres, fait le 29-4-49*».

[3] Document non reproduit.

moins désarmés et se rendent odieux à la population avec laquelle les incidents deviennent fréquents.

*

Dans leur brutale netteté, les diverses professions de foi que les autorités les plus qualifiées du parti communiste chinois ont cru devoir rendre publiques en ce mois de mars 1949 sont de nature à bouleverser l'opinion de ceux qui s'obstinaient à voir Tito en Mao Tsé-Toung et accessoirement, en Hô Chi Minh, quelque moderne Cincinnatus.

Réuni en séance plénière à Shih Chia Chuan, le Comité central exécutif du parti communiste chinois a décidé :

1) de convoquer un Comité consultatif populaire en vue de la formation d'un gouvernement de «coalition» qui grouperait les partis «démocratiques» à l'exception des éléments «réactionnaires»;

2) de ratifier les huit conditions de paix de Mao Tsé-Toung comme base des négociations avec le gouvernement de Nankin et les «autres gouvernements provinciaux ou blocs militaires»;

3) d'orienter l'action du parti vers les masses ouvrières des villes;

4) de hâter la défaite des «forces impérialistes et réactionnaires» par la «dictature démocratique du peuple», avec la coopération de la «petite bourgeoisie» et des intellectuels;

5) de s'attacher à l'industrialisation et à la reconstruction de la Chine avec l'aide «du puissant front anti-impérialiste mondial dirigé par l'Union soviétique».

La conclusion du Pacte de l'Atlantique a été pour les leaders communistes chinois une autre occasion de proclamer l'indéfectible attachement du «peuple» chinois à la cause du Kominform. Empruntant au vocabulaire du Kremlin les maîtres mots usuels, la radio de Pékin s'est livrée à des attaques violentes contre les «fauteurs de guerre impérialistes».

À l'égard des négociations de paix, le ton des autorités communistes est soudainement monté jusqu'à une arrogance telle que l'on peut se demander s'il reste au président Li Tsong-jen la moindre chance d'aboutir à la paix de compromis que désire le Kuomintang.

Ébauchant enfin un mouvement de subversion à l'échelle de l'Asie tout entière, la radio communiste s'est élevée avec véhémence contre les exactions des gouvernements réactionnaires de la Malaisie, du Siam, de l'Indochine, à l'égard des colonies chinoises d'outre-mer qui sont ainsi placées, toutes ensemble et quelles que soient leurs opinions politiques, sous la haute protection du gouvernement de Pékin.

Cet alignement résolu de la politique intérieure et extérieure du parti communiste chinois sur l'orthodoxie moscoutaire s'est manifesté à la frontière sino-tonkinoise, par les opérations militaires concentrées, que le Département connaît. Les bandes d'obédience communiste tiennent actuellement une zone allant de la presqu'île de Lui Chow au Yunnan. Quant aux troupes nationalistes, bien loin d'être à même de nous aider, elles paraissent plutôt avoir grand besoin d'être secourues d'urgence. À un tel degré de dislocation et de démoralisation, elles sont toutes prêtes à passer à l'ennemi et il serait dangereux de faire fond sur leur éventuelle combativité. Marchandages, trafics d'influence et autres «doubles jeux» doivent nous faire tenir pour suspects, même les «loyalistes» avérés. Est-il bien utile de noter que cette remarque vaut également pour les émigrés chinois d'Indochine? Chez ceux-ci, l'évolution s'est effectuée avec une rapidité redoutable. L'attitude de certaines personnalités en vue et même de certains représentants consulaires est telle que nous en sommes aujourd'hui à nous

demander depuis combien de temps elles jouent, sous le couvert d'activités officielles, la carte communiste.

*

En Birmanie, la situation demeure chaotique. Les insurgés karens s'efforcent de consolider leurs positions dans les deux secteurs dont ils ont réussi à s'emparer: dans la région d'Insein où leur objectif est de bloquer la navigation sur les canaux qui convergent vers la capitale, afin d'empêcher l'arrivée à Rangoon des riz du Nord et de l'Ouest du Delta; en Birmanie centrale, où leurs récentes victoires leur ont permis, par la saisie de stocks de munitions et la libération d'officiers et soldats minoritaires, de renforcer leurs effectifs et leur armement. Les bandes communistes birmanes, profitant de ce que les dernières troupes gouvernementales sont tout entières absorbées par la lutte contre les Karens, étendent rapidement leur emprise sur des portions de plus en plus étendues du pays.

La conférence, tenue à New Delhi par les pays du *Commonwealth* pour examiner les moyens de venir en aide à la Birmanie, s'est soldée par un échec. Les susceptibilités et les méfiances éveillées par cette initiative, et en particulier par les déclarations maladroites du Dr. Evatt, suggérant un retour de la Birmanie au sein du *Commonwealth*, semblent avoir écarté toute possibilité de médiation extérieure. Cependant, la situation financière de l'État birman s'aggrave de jour en jour; le mécontentement général s'accroît, exploité avec un profit grandissant par la propagande communiste. Conscient de ce danger, le gouvernement britannique envisagera-t-il encore, malgré le peu de garanties résultant de l'insuccès de la conférence de New Delhi et du désordre actuel, la possibilité d'une réponse favorable à la demande d'emprunt de 20 millions de livres présentée par le gouvernement birman? Il est probable que les Anglais rechercheront d'abord par une pression sur les Karens, avec lesquels, quoi qu'en dise le *Foreign Office*, les milieux militaires britanniques ne semblent pas avoir rompu toute relation, à amener les insurgés à négocier avec le gouvernement. Mais même dans l'éventualité d'un accord entre les Karens et le gouvernement de Rangoon, ce dernier se trouvera encore sous la pression des forces armées extrémistes, communistes et PVO, et des milices socialistes, qui chercheront toujours à lui imposer une politique d'extrême-gauche. L'imbroglio birman n'est donc pas prêt de se résoudre dans un sens favorable à la coopération anti-communiste dans cette région de l'Asie.

*

Au Siam, l'atmosphère politique reste dominée par un malaise qui ne semble pas près de se dissiper. L'insurrection du 26 février, plus grave et plus violente que les précédentes, aura eu, malgré son échec, des répercussions également plus sérieuses et plus profondes. Désormais, deux adversaires se trouvent en présence, et lutteront à visage découvert: d'un côté Pibul, en place, qui dispose du soutien de l'armée, de la police et de hautes personnalités telles que le Régent, et qui jouit de l'appui moral des puissances occidentales, apparaît comme le champion de l'ordre et de la continuité. De l'autre, Pridi, entouré de ses partisans et soutenu par des éléments extrémistes ou séparatistes, ayant perdu un peu de son prestige mais irrémédiablement engagé, ne peut que continuer la lutte, quitte à se risquer dans les alliances les plus dangereuses pour faire triompher son opposition.

Pibul, qui s'attend à de nouveaux soulèvements, fait procéder à une répression sévère. La police arrête et surveille les suspects, prend des mesures exceptionnelles de précaution. Le nombre d'arrestations dépasse la centaine. Parmi les inculpés, deux nouvelles victimes sont enregistrées: l'ex-colonel Banchong Sak et l'ex-commandant Phone Intrathat. L'université des sciences morales et politiques, centre intellectuel de

l'opposition, voit ses cadres menacés, arrêtés, désorganisés. Depuis le 3 mars, la presse est soumise à la censure, et, sans doute inspirée par le gouvernement, met l'accent sur la collusion entre Pridi, les Viêt Minh, les Iao-Issaras et les communistes chinois, qui s'infiltreraient en grand nombre à travers les frontières pour aider le rebelle à renouveler sa tentative de coup d'État. Des généraux communistes chinois, disposant de moyens financiers importants, auraient ainsi pénétré dans le territoire siamois et commencé dans tous les milieux un travail d'active propagande. 2000 communistes chinois seraient prêts, derrière eux, à entrer en action, tandis que les trois millions de Chinois résidant au Siam attendent, selon leur coutume, que les événements leur indiquent la voie la plus profitable.

Quelle que soit l'authenticité de ces nouvelles, il est heureux de constater que la censure de la presse a eu pour effet de faire disparaître des journaux siamois tous les articles délibérément hostiles à la politique française en Indochine, qu'ils se plaisaient à publier jusqu'ici, et à leur faire acquérir une conception plus juste des données véritables de la politique étrangère de leur pays.

Autre indication de cette évolution favorable du gouvernement siamois à l'égard de la France et de la politique française en Indochine, le colonel Tak Simvong, porte-parole du Conseil de sécurité, dont on sait que certains membres (en particulier le commandant en chef de l'armée, le lieutenant-général Phin Chunhavan) sont loin d'être bien disposés à notre endroit, déclare le 19 mars que «les relations entre le Siam et la France sont extrêmement amicales». Et de fait, au cours du mois écoulé, il est remarquable qu'aucun incident notable ne se soit produit en Indochine, dans les régions voisines de la frontière siamoise, où le calme paraît s'être établi.

Dans les rapports entre le Siam et l'Indochine, l'action récemment entreprise par le maréchal Pibul contre ses adversaires semble donc produire d'heureux résultats. Mais la position de l'homme d'État siamois reste toujours menacée et les progrès réalisés à Bangkok concernant notre politique en Indochine risquent de se trouver compromis dans l'issue d'un nouveau soulèvement.

*

En Malaisie, la rébellion communiste chinoise est nettement en voie de régression. Monsieur MacDonald, commissaire général britannique dans le Sud-Est asiatique avait exprimé au cours de notre visite à Singapour, son espoir de voir l'ordre à peu près rétabli au mois d'août prochain[1]. Cependant, si du point de vue purement intérieur, l'évolution de la situation paraît satisfaisante, les autorités britanniques ne cachent pas l'inquiétude qu'elles éprouvent devant les progrès réalisés par les forces communistes dans les autres pays du Sud-Est asiatique, en Chine en particulier. Rassurées, depuis l'accord passé le 8 mars avec Sa Majesté Bao Daï, sur notre compréhension des problèmes asiatiques, elles paraissent très désireuses de voir se développer, surtout sur le plan militaire et policier, une coopération sans réserve avec les autorités françaises d'Indochine, ne doutant plus maintenant que nous ayons à combattre dans ce pays le même communisme international qu'en Malaisie.

*

Au cours du mois de mars, les agents officiels anglais et américains d'Indochine ne se sont pas départis de l'attitude d'observateurs qu'ils avaient adoptée déjà depuis longtemps. Toutefois, et en raison sans doute de l'évolution de la crise chinoise, les uns et les autres ont sensiblement accentué leurs contacts et leurs demandes de renseignements.

[1] Voir document n° 166.

Si les agents américains se montrent encore un peu réticents et soupçonneux à notre égard, les agents anglais sont, eux, beaucoup plus franchement cordiaux et prêts à nous rendre service.

Comme le sait le Département, la société *China Air Transport* du général américain Chennault se propose de créer une base à Haïphong où il replierait éventuellement le matériel qu'il aura pu sauver de Chine et d'où il espère pouvoir rayonner quelque temps sur les zones chinoises encore tenues par les nationalistes. Ce projet d'installation fait l'objet de négociations avec l'Aéronautique civile qui est prête à y consentir mais essaie d'obtenir en échange quelques facilités pour les appareils français ayant des transports à effectuer vers le Yunnan et le Kwangtung. Bien que le général Chennault soit devenu un homme d'affaires et ne soit pas en très bons termes avec tous les membres du gouvernement ou avec les autorités militaires américaines, il semble que le gouvernement américain soit disposé à le soutenir dans la poursuite de son œuvre quand ce ne serait que pour faire échec sur ce plan aux projets du Kominform asiatique, et il n'est pas sans intérêt pour nous que la CAT se trouve actuellement dans l'obligation de recourir à notre assistance.

*

Pour l'Asie du Sud-Est entière, l'évolution de la situation en Chine conditionne donc actuellement toute politique intérieure ou extérieure.

Il est encore trop tôt pour savoir si le conflit chinois se terminera par une capitulation ou par une conquête pure et simple du sud de la Chine par les armées communistes. Dans l'un ou l'autre cas, une grave menace armée pèsera très prochainement sur la frontière nord de l'Indochine. Du strict point de vue diplomatique, il serait préférable pour la France, que les négociations de paix n'aboutissent pas, car en ce cas, nous nous trouverions automatiquement en relation avec le nouveau gouvernement communiste qui bénéficierait des droits consentis antérieurement au Kuomintang en faveur des Chinois en Indochine (consuls, liberté de circulation, etc.) tandis qu'en cas de conquête, il serait toujours loisible au gouvernement français, soit de refuser la reconnaissance des nouvelles autorités chinoises, soit de n'accorder cette reconnaissance que contre la modification à notre avantage du statut des Chinois émigrés.

À vrai dire, ces considérations risquent fort dans les prochains mois – peut-être dans les prochaines semaines – d'apparaître assez secondaires, la menace militaire primant tout. S'il est certain qu'une bonne partie des troupes de Mao Tsé-Toung va devoir assurer la pacification et la sécurité à l'intérieur de la Chine même, il paraît non moins certain que l'excédent – considérable – de ces troupes, sans doute mêlées aux débris de l'armée du Kuomintang et aux pirates embrigadés du Sud, n'aura de cesse de sortir des frontières d'une Chine exsangue pour conquérir les riches terres de l'Asie du Sud-Est en «libérant» ainsi les peuples autochtones de «l'emprise colonialiste occidentale». Sur le plan politique d'ailleurs, la sollicitude montrée récemment par le Comité central du parti communiste chinois à ses compatriotes d'outre-mer tend même à prouver que malgré leurs charges actuelles les dirigeants du Kominform asiatique se préoccupent déjà de cette prochaine étape.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 36)

238

M. BALAŸ, MINISTRE DE FRANCE À BAGDAD,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 234. *Damas, 21 avril 1949.*

L'expression *Fertile Crescent* fait fortune depuis quelque temps. Les journalistes l'emploient à tout propos et hors de propos pour désigner les projets d'union ou de fusion entre l'Irak et la Syrie. Il m'a semblé intéressant, au moment où la visite de Nouri Pacha Saïd donne corps aux desseins qu'on lui prête, de rapporter au Département quelques-unes des réflexions que la réalisation du «Croissant fertile» inspire dans les milieux irakiens.

Certes, il ne s'agit encore que de vues sommaires, d'opinions hâtivement exprimées qui exigent une sérieuse mise au point. Mais sous cette réserve, elles m'ont paru, telles quelles, de nature à vous intéresser dans la mesure où elles résument les propos auxquels donne lieu l'idée du *Fertile Crescent*.

Il est communément admis que l'expression de *Fertile Crescent* a été pour la première fois employée il y a une trentaine d'années par l'historien et archéologue James Henry Breasted pour désigner le croissant que forment au nord du désert de Syrie tous les territoires fertiles qui le bordent, puis s'étendent de part et d'autre, tant à l'Ouest qu'à l'Est. Notion historique et géographique chez le professeur américain, *Fertile Crescent* est devenu une conception politique. Désignant au début la Transjordanie, la Palestine, la Syrie, le Liban et l'Irak, moins le vaste désert qui s'incurve au Sud de ces États, l'expression est d'ordinaire opposée aujourd'hui à celle de Grande-Syrie ; elle vise alors l'union de l'Irak avec la Syrie, la seconde s'étendant de la fusion de la Transjordanie avec la Syrie. Mais d'une manière générale, la définition de ces deux termes est d'autant plus vague que leur emploi en est plus largement répandu.

*

Si le «Croissant fertile» devenait une réalité, Damas et Bagdad seraient *grosso modo* les centres de deux régions assez différentes l'une de l'autre, divisées par un désert de quelque mille kilomètres, mais rejointes au Nord par une contrée uniforme. À côté de villes excentriques comme Alep, Lattaquieh, Basrah, deux grandes capitales devraient, avec leurs traditions respectives, s'entendre pour la conduite des affaires, l'économie du pays, l'orientation intellectuelle de la fédération. Des

[1] Dépêche communiquée au service de Presse et aux ambassades d'Ankara, Téhéran, Tel-Aviv, Beyrouth, Damas, Amman et Le Caire.

greniers à blé, Djezireh, Mésopotamie assureraient la subsistance des habitants. Si le sous-sol de l'Irak abonde en pétrole, sans doute celui de la Syrie n'en contient-il qu'une quantité minime, mais son territoire servirait à l'écoulement de ce produit. Actuellement précaires, les communications entre les deux régions devraient être améliorées.

Au point de vue humain, près de cinq millions d'Irakiens seraient unis à environ trois millions de Syriens. À part quelques chrétiens et des juifs, beaucoup plus nombreux en Irak qu'en Syrie, la majorité des habitants seraient de confession musulmane, mais cette majorité ne serait pas uniforme: il y aurait lieu de distinguer les Chiites et les Kurdes d'Irak, les Alaouites et les Druzes de Syrie…

Dans l'ensemble, la population s'adonne principalement à l'agriculture; elle comporte également des nomades et des semi-sédentaires. Peu de bourgs, mais des villes surpeuplées où se groupent tous les commerçants et à côté desquelles ont été créées de rares industries. L'exploitation des champs pétrolifères constitue évidemment une région *sui generis*.

*

L'idée d'une union syro-irakienne rencontre de fervents partisans, des détracteurs discrets mais influents, l'indifférence de la majorité de la population. Les nomades, les semi-sédentaires, voire les paysans du nord des deux pays ne connaissent en effet pas de frontières; un changement de statut politique n'apporterait aucune modification à leur conception de l'état, tant que leur condition dépendrait d'un régime féodal.

Quant aux partisans de l'union, ils se recrutent de préférence parmi la jeunesse intellectuelle des villes et les partis extrémistes, comme celui de l'«Istiqlal». Nombre de journaux de Bagdad reflètent ces tendances. Il s'agit toutefois d'un sentiment encore assez vague, celui de la solidarité des peuples arabes et de la fraternité musulmane. Si on ne peut mettre en doute la générosité et l'enthousiasme qui animent ces étudiants, il est à craindre qu'ils rencontreraient des difficultés et des rivalités auprès de leurs collègues syriens alors que devrait être définie la collaboration entre les jeunesses intellectuelles des deux pays.

Cette aspiration à l'union est fortifiée par la désaffection des étudiants et des classes cultivées à l'égard du régime actuel. S'ils souhaitent se rapprocher de Damas, cet idéal se double à la fois de la répulsion et de l'envie qu'ils ressentent à l'encontre de la gérontocratie qui caractérise l'Irak depuis son indépendance. En se déclarant pour l'union, l'étudiant, le professeur, le fonctionnaire irakien se prononcent contre les vieux politiciens et les classes possédantes qui gouvernent le pays.

*

Devraient, semble-t-il, se montrer défavorables à l'union tous ceux dont les privilèges, les intérêts et les biens risqueraient d'être atteints

au contact d'une population plus évoluée, plus active, plus ouverte aux influences étrangères. Les familles patriciennes de Bagdad, de Basrah et de Suleimanieh ne devraient-elles pas composer désormais avec celles de Damas et d'Alep pour partager les honneurs et les profits du pouvoir qu'elles se réservent jalousement depuis l'indépendance de l'Irak? Les commerçants de Damas, les producteurs de céréales n'auraient-ils pas à compter avec les Alepins, dont l'aptitude au négoce est renommée, avec les agriculteurs de la Djésireh? Les quelques industries encore naissantes de l'Irak pourraient-elles résister à la concurrence de leurs voisines?

D'autre part, l'adjonction d'une Syrie sunnite à un Irak à majorité chiite modifierait l'équilibre confessionnel. Par leur esprit d'entreprise, leurs qualités de ténacité, d'économie et de sobriété, les chiites sont peu à peu parvenus à conquérir en Irak des postes et des situations que leur contestaient jusqu'alors les anciennes familles sunnites de Bagdad ou du Kurdistan, nantis de biens, dotés de privilèges, jouissant de tous les avantages que peut procurer un régime féodal. La majorité sunnite ne renverrait-elle pas la minorité chiite aux médiocres emplois et aux modestes entreprises dont celle-ci devait naguère se contenter? Nouri pacha Saïd, qui prêche depuis longtemps en faveur d'un rapprochement arabe, n'est-il pas d'ailleurs un sunnite?

À des degrés divers, dans des milieux différents, l'éventualité du Croissant fertile inquiète donc possédants, patriciens, commerçants, ainsi que les chiites. Il est juste de reconnaître qu'à ce réflexe de légitime défense et à ces réactions intéressées se mêle également, chez les Irakiens animés à la fois d'un certain sens national et d'une foi sincère dans les destinées de l'arabisme, le sentiment que la fusion d'une Syrie pleinement indépendante et d'un Irak encore placé sous la semi-tutelle d'une puissance étrangère marquerait un pas en arrière sur la voie de l'affranchissement des peuples arabes. Les Anglais sont partout en Irak. Demain ils seraient partout en Syrie. Ils sont habiles. Ils connaissent les gens et les choses de ces régions. Pourquoi souhaiter à un peuple frère le sort et le statut que l'on connaît soi-même et dont on souffre?

Au surplus, parmi ceux qui raisonnent de la sorte, il en est dont l'argumentation est renforcée par la réprobation que leur inspire la collusion de la famille hachémite avec l'Angleterre. C'est dans les fourgons des armées britanniques que le roi Abdallah et le roi Fayçal ont gagné les capitales qui leur avaient été assignées. Il en serait de même demain avec Abdul Ilah, pour entrer dans Damas.

*

Les difficultés organiques d'une union, les complications qu'elle provoquerait parmi le monde arabe et dans les rapports des deux États avec l'Occident sont telles qu'aux yeux de certains, la Grande-Syrie apparaîtrait plus facile à réaliser que le Croissant fertile. Je note toute-

fois les craintes qu'inspire aux Syriens et Libanais de ma connaissance la perspective d'une Grande-Syrie dirigée par un souverain autocrate, versatile et dévoué aux Anglais. «L'union sous le sceptre d'Abdallah, ce serait vraiment trop comique, me disait récemment mon collègue libanais, lequel est musulman; mieux vaudrait encore Nouri pacha».

Il est question également d'un moyen terme dont je fais état au Département car il est parfois le sujet des conversations à Bagdad: Abdallah rassemblerait autour de son royaume les terres arabes de Palestine; Fayçal II resterait roi d'Irak et aurait pour régent jusqu'à sa majorité l'émir Zeid, fils du roi Hussein, actuellement ambassadeur d'Irak à Londres; quant à Abdul Ilah, on lui décernerait le trône de Syrie; les trois États sanctionneraient les liens du sang par des traités. La *combinazione* est ingénieuse. Je ne sais dans quelle mesure elle est fondée. Je note simplement que le régent s'agite depuis le putsch de Damas, que les relations sont tendues avec son oncle Abdallah, qu'il a peut-être pris goût au pouvoir depuis qu'à la faveur des Anglais il mène les destinées de l'Irak…

Quant au gouvernement de Bagdad, je ne le vois guère se lancer dans des aventures, à moins que la crise syrienne n'empire et que les Britanniques ne lui montrent le chemin. L'union avec la Syrie est considérée à Bagdad comme un idéal. Nouri pacha Saïd sait qu'il ne peut ni matériellement ni moralement recourir à la force pour accomplir ses desseins. Comme me le disait M. Fadhil Jamali, il faut laisser la nature suivre son cours. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne fasse pas tout pour l'y aider.

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, volume 305)

239

M. MONS, RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À TUNIS, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 580[2]. *Tunis, 21 avril 1949.*

Secret. Réservé.

Commencée le 24 février, la session ordinaire du Grand Conseil a pris fin dans la nuit du 11 au 12 avril. Puis la délégation mixte se réunit du 14 au 16 pour régler, conformément au décret du 24 avril 1948, les désaccords entre les deux sections.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée au Secrétariat général et au Cabinet du Ministre.

[2] Dépêche en référence à la dépêche n° 224 du 15 février 1949 de Tunis, voir document n°104.

Cette session ordinaire fut consacrée à l'examen du projet de budget de l'exercice 1949-1950. Pendant sept semaines, grands conseillers français et tunisiens se penchèrent sur le budget ordinaire et le budget extraordinaire dans leurs moindres détails. À la vérité, il serait exagéré de mettre sur le seul compte de la minutie de l'examen les trois semaines supplémentaires par rapport au délai normal qu'a comportées cette session ordinaire, alors qu'il convient d'en chercher la raison principale dans des considérations propres à l'institution elle-même et sur lesquelles nous reviendrons.

Quoi qu'il en soit, le budget ordinaire ne donna pas lieu à des discussions particulièrement nourries et passionnées. La seule question sur laquelle aurait pu naître des débats de cet ordre, et qui est celle de la rémunération des fonctionnaires, par un curieux paradoxe ne fut pratiquement pas discutée. Du côté français on n'avait plus les inquiétudes de l'an dernier en ce qui concerne un éventuel «décrochage» et l'on se borna à voter sans trop de commentaires le crédit provisionnel demandé par le gouvernement pour faire face aux dépenses du reclassement. Du côté tunisien, le rappel des positions de principe, hostiles à l'«accrochage» et à la «charte Flandin», fut fait dans les termes habituels, mais avec une sorte de lassitude inhérente à une cause considérée comme réglée d'avance, au moins pour le présent. Aucune argumentation et aucune position nouvelles ne furent mises en avant ou adoptées de part ou d'autre, et c'est ce qui explique qu'il n'y eût non plus pas de débats à la délégation mixte où les représentants des deux sections restèrent purement et simplement sur leurs positions, bien persuadés qu'ils étaient les uns et les autres qu'aucun accord n'était possible. Le gouvernement, appelé dans la dernière phase de la procédure à donner son arbitrage, ne put que constater le désaccord sans proposer de formule transactionnelle que d'ailleurs personne n'attendait.

En ce qui concerne les recettes, la discussion du projet de budget ordinaire donna lieu à un certain nombre de propositions dont la démagogie n'est pas exempte et qui portaient essentiellement sur les impôts agricoles. Faites dans un pays dont la principale préoccupation est de beaucoup l'agriculture et à un moment où après des années dures la production agricole va bénéficier dans tous les secteurs de récoltes exceptionnelles, ces propositions ne pouvaient évidemment être retenues. La position très ferme à cet égard du gouvernement n'a pas été sans lui créer quelques difficultés, encore qu'il ne soit pas apparu très clairement que les membres du Grand Conseil s'attendaient à être suivis et ne se bornaient pas à une manifestation de caractère électoral.

Le budget extraordinaire donna lieu à beaucoup plus de discussions et à beaucoup plus de difficultés que le budget ordinaire. On se souvient en effet des problèmes qui étaient apparus à la fin de l'année 1948 et qui avaient fait l'objet des débats de la session extraordinaire de décembre 1948. La Tunisie, après avoir adopté en 1945-1946 des programmes d'équipement très vastes et dont la pénurie de matériaux et

de moyens de toute sorte a empêché la mise en œuvre immédiate, se trouve maintenant à la tête d'importants travaux en cours de réalisation ou de projets dont le coût sera, compte tenu de la dépréciation monétaire, beaucoup plus élevé que celui auquel il avait été évalué lors de l'adoption des programmes.

Ainsi, l'insuffisance de mesure dans l'élaboration des programmes, les retards de leur mise en œuvre, les circonstances extérieures de caractère économique ou monétaire, la contraction des possibilités d'emprunts dans la métropole et la stricte limitation des crédits d'équipement dans le cadre de l'exécution du plan Marshall ont contribué à mettre la Tunisie, en ce début d'année 1949, en présence de la nécessité de revoir de très près son programme de travaux d'équipement. Le gouvernement avait entendu conduire le Grand Conseil, lors de la session de la fin de 1948, à se pénétrer de cette nécessité et c'est pourquoi, dérogeant aux règles traditionnelles en matière de budget public, il fixa au Grand Conseil, pour l'examen du budget ordinaire de l'exercice 1949-50, un chiffre limite de crédits correspondant aux possibilités de financement et en deçà duquel les membres de cette assemblée furent avertis, de la manière la plus formelle, qu'ils devaient se tenir. Il en résulta pour les grands conseillers, l'obligation de se livrer à des arbitrages douloureux entre les différentes catégories de dépenses et à des arbitrages plus douloureux encore, parce que lourds d'incidences sur le plan électoral, entre tels ou tels travaux prévus dans telles ou telles parties de la Régence.

Les Tunisiens, tout en dépassant d'ailleurs quelque peu la limite qui avait été impartie, reprirent leurs critiques habituelles à l'égard des grands travaux de barrages ou de ports, considérés comme faits aux dépens des multiples petits travaux d'hydraulique ou de paysanat auxquels ils attachent la plus grande importance.

Les Français se signalèrent par leur désir de maintenir à la direction des Travaux publics une masse de crédits aussi élevée que possible, fût-ce au détriment de dépenses à faire dans le domaine de la santé publique ou de l'enseignement. Cette position ne fut pas d'ailleurs sans donner quelque mauvaise conscience à certains d'entre eux et les amena, pour la recherche d'une solution, à prolonger les débats de près d'une semaine.

Il n'en résulte pas moins qu'en délégation mixte Français et Tunisiens arrivèrent à se mettre d'accord sur le budget extraordinaire ne laissant rien à l'arbitrage du gouvernement. Au contraire, en ce qui concerne le budget ordinaire, indépendamment de la question des fonctionnaires dont il a été parlé, une douzaine de points de désaccord sur les recettes et autant sur les dépenses durent faire l'objet d'une nouvelle et ultime délibération sous ma présidence. Aucune de ces questions n'était d'ailleurs véritablement importante et il était clair que la plupart des désaccords auraient pu être résolus, comme pour le budget extraordinaire, si leur examen n'avait pas été placé à l'extrême fin des travaux et au

moment où les délégués étaient dans un état de fatigue et de nervosité très marqué.

Le budget, voté par le Grand Conseil, arrêté par le Conseil des ministres et actuellement présenté à l'homologation du gouvernement français, garde donc en définitive les caractéristiques qui étaient celles du projet qui lui avait été soumis il y a deux mois et sur lequel Votre Excellence, ainsi que son collègue des Finances, ont bien voulu se prononcer.

*

Plus donc que sur le terrain budgétaire et économique sur lequel nous avons déjà été appelé à formuler, à propos du prochain exercice budgétaire, les considérations qu'il comporte, il me paraît nécessaire de tirer, en ce qui concerne l'institution elle-même qu'est le Grand Conseil, un certain nombre d'enseignements de la session qui vient de se dérouler.

À la date du 15 février 1949[1], j'étais amené, dans l'exposé général que je faisais à Votre Excellence de la situation politique en Tunisie, à formuler, en ce qui concerne le Grand Conseil et son avenir, des considérations qui pour être brèves n'en étaient pas moins chargées de préoccupations, voire d'une certaine mélancolie. La session qui vient de finir ne peut malheureusement me conduire qu'à confirmer et compléter ce que je disais lors de cette assemblée.

La conduite générale de ses travaux s'est révélée particulièrement difficile. On peut en trouver plusieurs explications, dont la plus simple est peut-être l'attribution à une assemblée, qui n'est pas faite pour cela, d'une compétence en définitive très étendue. Mais sans vouloir insister sur cet aspect des choses, je voudrais mettre en lumière deux points qui m'ont plus particulièrement frappé, ainsi que ceux de mes collaborateurs immédiats de la Résidence ou du gouvernement tunisien que j'avais chargés de suivre constamment les travaux du Grand Conseil.

C'est tout d'abord une absence de méthode de travail dont il est pénible de constater, après quatre ans d'existence de cette assemblée, qu'elle ne fait aucun progrès. Français et Tunisiens discutent en commissions, comme en séance plénière, sans ordre du jour, sans méthode de discussions, sans direction des débats et sans avoir acquis, après quatre sessions ordinaires et un certain nombre de sessions extraordinaires, un minimum de technicité des débats : les compétences des commissions se chevauchent, les renvois de questions de l'une à l'autre sont constants, les séances sont fréquemment interrompues ou changées d'objet au fur et à mesure de leur déroulement et il est très souvent extrêmement difficile d'en tirer une conclusion. Rien n'est jamais définitivement acquis, même après la discussion qui peut paraître la plus complète. La section française, par exemple, a examiné pendant sept semaines

[1] Voir document n° 104.

tous les budgets des différentes administrations sans en voter un seul, réservant tous les votes pour son ultime séance le jour de la clôture de la session. Tout peut donc à tout moment, être remis en question.

Il est évident que cette absence de méthode, parfaitement explicable de la part de délégués qui ne sont pas en fait des parlementaires – encore qu'ils aient bien souvent la prétention de l'être ou de le devenir –, pourrait être corrigée par un encadrement et une direction des travaux auxquels procéderaient les représentants du gouvernement et c'est ce qui se passait autrefois. C'est encore, dans une certaine mesure, ce qui se passe et c'est pourquoi le budget a fini par être voté après sept semaines de session, alors qu'il eût suffi de trois, mais alors aussi que sans l'intervention des représentants du gouvernement la session ne serait certainement pas terminée à l'heure actuelle.

Mais cette action de conseil et de direction des représentants du gouvernement s'exerce de moins en moins et dans des conditions de plus en plus difficiles, et c'est là le deuxième point que je désirerais mettre en lumière.

En effet, la méfiance à l'égard du gouvernement, à laquelle je faisais allusion en février dernier, est apparue comme un des traits dominants de cette session et il est particulièrement mélancolique d'ajouter qu'elle se manifeste d'une manière plus systématique encore, et souvent plus agressive, chez les Français que chez les Tunisiens. Si les représentants du gouvernement ne peuvent pas avoir sur la conduite du Grand Conseil toute l'action qu'il conviendrait, c'est qu'à tout moment les commissions prétendent se réunir en séances privées, c'est-à-dire hors de leur présence, et ces séances privées se compliquent à la section française en quelque manière de séances encore plus privées qui ne réunissent que les membres de la majorité. Si bien que, pendant des journées entières, les délégués de la minorité attendent que les délégués de la majorité se soient mis d'accord, puis les représentants du gouvernement attendent que la séance privée, au cours de laquelle la majorité fait part à la minorité de sa position, soit terminée pour pouvoir enfin reprendre avec l'assemblée la suite des travaux.

Chez les Tunisiens, où les questions de majorité et de minorité ne jouent pas, ceci se complique par contre du désir de faire trancher, à l'occasion du budget, une série de questions extérieures au problème budgétaire *stricto sensu* avec l'idée bien arrêtée que le vote du budget étant une sorte de grâce que l'on fait au gouvernement, il appartient à celui-ci de la payer de quelque contrepartie plus ou moins substantielle.

Il résulte tout à la fois de cette absence de méthode qui prolonge les travaux et de la méfiance à l'égard des propositions du gouvernement et des déclarations de ses représentants, un travail extrêmement astreignant pour ceux-ci qui amène pratiquement pendant toute la durée de la session une sorte de paralysie de l'appareil administratif de la Régence.

En effet, Votre Excellence sait combien l'administration de la Tunisie est centralisée et, compte tenu du petit nombre d'éléments de réelle

valeur qu'elle comporte, repose en fait sur un état-major extrêmement restreint. Or, pendant sept semaines, le secrétaire général du gouvernement, le secrétaire général adjoint, le directeur des Finances et son adjoint, ont été en fait en permanence au Grand Conseil. Si l'on ajoute que les sept ou huit autres hauts fonctionnaires français ou tunisiens investis d'une responsabilité dans ce pays ont dû, à un degré moindre mais encore très appréciable, consacrer pendant la même période une grande partie sinon la majeure partie de leur activité à des auditions devant le Grand Conseil ou à des contacts avec les commissions, on conçoit aisément qu'il n'est plus possible, pendant toute cette période, d'attendre un rendement satisfaisant de l'administration de la Tunisie.

*

Je voudrais maintenant m'arrêter un peu plus spécialement sur le comportement et les préoccupations de chacune des deux sections.

En ce qui concerne la section tunisienne, l'atmosphère a été assez différente de celle de l'an dernier. On se souvient que la session ordinaire de novembre 1947 tourna court par une sorte de grève de cette section, et qu'elle ne put se tenir qu'environ cinq mois plus tard dans des conditions encore difficiles. À la session qui vient de se terminer, on a pu mesurer les conséquences de l'évolution politique que j'ai été amené à retracer depuis quelques mois et qui, mettant les partis nationalistes dans une situation diminuée par rapport à celle qui était la leur il y a encore un an, les fait peser moins lourdement sur la mentalité et le comportement des délégués tunisiens.

La section tunisienne usa et abusa de la liberté de parole qui lui est laissée, il n'y fut pas toujours dit des choses agréables à entendre pour les représentants du gouvernement, mais à aucun moment le principe des institutions ne fut discuté et, en définitive, le budget fut voté à peu près tel qu'il avait été présenté et dans une ambiance qui, du moins pour les deux dernières semaines, était nettement détendue.

Au vrai, comme cela arrive souvent, l'intérêt de la session pour les Tunisiens n'était pas dans le projet de budget mais bien dans trois questions qu'ils entendaient, à l'occasion de cette session, voir trancher dans un sens qui leur soit favorable par le gouvernement. C'était tout d'abord le problème de la répartition du crédit de 500 millions accordé l'an dernier par la France pour les victimes de la sécheresse, puis l'abrogation du décret de 1942 qui soumet à une autorisation les mutations immobilières et enfin le problème des terres italiennes. Le gouvernement leur ayant apporté sur les deux premiers points une solution qu'ils considérèrent comme satisfaisante, et s'étant satisfaits eux-mêmes sur le troisième point de l'envoi d'un vœu au gouvernement français, la session était considérée comme ayant épuisé pour eux l'intérêt qu'ils étaient susceptibles d'y apporter.

Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de discussions se déroulèrent à la section tunisienne, dont les membres tunisiens du gouvernement firent plus spécialement les frais, et l'on assista à ce phénomène assez curieux – et qui est peut-être la manifestation encore inconsciente d'une tendance susceptible de développement – consistant de la part des délégués tunisiens à traiter avec un certain ménagement les mem bres français du gouvernement alors qu'ils malmenaient parfois les membres tunisiens du même gouvernement, ce qui était une manière de leur montrer qu'ils les considéraient comme plus particulièrement responsables devant eux.

Pour ce qui est de la section française, il n'est pas grand-chose à ajou ter à ce que j'ai déjà pu exposer à Votre Excellence en ce qui concerne les caractéristiques et les dangers de la représentation politique actuelle de la colonie française.

Cette représentation consiste actuellement dans une mainmise par le groupe du «Rassemblement français» des pouvoirs que peut détenir la section française du Grand Conseil. Tout au cours de cette session, il a été visible que la section tunisienne a été dans une large mesure «à la remorque» de la section française pour tous les problèmes qui n'étaient pas ceux que j'ai mentionnés plus haut et qui constituaient le centre de son intérêt.

À la section française elle-même, la majorité constituée par les représentants du Rassemblement français, étayée par quelques délégués radicaux qui représentent l'appoint nécessaire, a continué d'exercer une sorte de dictature. En effet, la minorité a été systématiquement écartée de tous les postes de présidents ou de rapporteurs et de toute représentation à la délégation mixte et la majorité a tout naturellement tendance à la passer purement et simplement par profits et pertes.

Enfin, dans cette majorité même, la direction des opérations appartient en fait à quelques personnes qui dans l'assemblée ou hors de l'assemblée détiennent actuellement les clés de la représentation politique française en Tunisie. Or, il s'agit là des représentants d'une partie de la colonie française de Tunisie, celle qui comprend essentiellement les fonctionnaires et les membres des professions libérales, ce qui matérialise de la manière la plus nette cette transformation de la structure sociale de la colonie française de la Régence sur laquelle l'attention du Département a été appelée à plusieurs reprises parce qu'elle constitue sans doute l'un des phénomènes les plus lourds de conséquences pour les destinées du Protectorat.

Cette sorte de dictature de la majorité de la section française du Grand Conseil s'est manifestée par une tendance de plus en plus marquée à discuter les problèmes en séance de groupe plutôt qu'en séance de commission et en séance de commission privée plutôt qu'avec les représentants du gouvernement.

Une autre conséquence de ce rôle hypertrophié de la majorité de la section française du Grand Conseil est le fait que les difficultés internes

de cette majorité pèsent lourdement sur les travaux de l'assemblée. Lorsque des froissements ou des divergences se produisent entre les membres de ce groupement que n'unit pas une doctrine commune mais bien plutôt une sorte de pacte d'alliance tactique joint à la conscience profonde d'intérêts communs, ces froissements et ces divergences sont tranchés à l'intérieur du groupe avant que soit explicitée une prise de position, tant à l'égard du reste de l'assemblée qu'à l'égard du gouvernement. Il en résulte, comme cela s'est produit au cours de cette session, de nombreuses périodes pendant lesquelles le fonctionnement de l'institution est suspendu jusqu'à ce que la majorité ait aplani ses problèmes intérieurs.

Cette majorité a de plus en plus tendance d'ailleurs à vivre en vase clos, les événements qui l'affectent, les difficultés qui sont les siennes prennent aux yeux de ses membres une importance disproportionnée. Il s'ensuit, par une sorte de conséquence naturelle, une indifférence de plus en plus marquée à l'endroit des réactions des autres parties de l'assemblée et notamment de la section tunisienne qu'un grand nombre de délégués français considèrent, le plus simplement du monde, et au reste sans penser à mal, comme quantité négligeable.

Une dernière remarque me paraît devoir être faite à propos de la section française, c'est l'ambiguïté du terme majorité dans l'esprit des délégués de cette section. Oubliant souvent que le Grand Conseil n'est pas un Parlement et que le régime de la Tunisie n'est pas le régime parlementaire, les grands conseillers français ont assez facilement tendance à considérer que le gouvernement et la majorité doivent se trouver automatiquement du même côté. Considérant la minorité comme une opposition, ils ne comprennent pas toujours qu'elle ne soit pas également considérée par le gouvernement comme étant l'opposition et cela les amène parfois, lorsqu'ils se trouvent en désaccord avec le gouvernement, à éprouver pour celui-ci une certaine rancœur d'une position qu'ils considèrent plus ou moins inconsciemment comme illogique.

*

Ces constatations et ces réflexions nous amènent à porter un jugement, après quatre ans de fonctionnement, sur la réforme du Grand Conseil opérée par le décret beylical du 15 septembre 1945. Il est incontestable que l'on avait en vue à cette époque d'associer plus étroitement les Tunisiens à la conduite des affaires de leur pays et de faire un pas dans la voie émancipatrice que suit traditionnellement la France dans les territoires d'outre-mer. Or, il semble bien que les Tunisiens n'ont que médiocrement apprécié le cadeau qui leur était fait, les uns par indifférence, les autres parce qu'ils le trouvaient trop mince, les uns et les autres parce que le cadeau qui leur était donné l'était en même temps à la colonie française de Tunisie.

Mais ce qu'a révélé le fonctionnement du Grand Conseil, c'est qu'en fait le cadeau avait plus de valeur pour les Français que pour les Tuni-

siens, et ceci pour trois raisons. Tout d'abord, parce que représentant le 1/25 de la population de ce pays, la colonie française se voyait attribuer, dans le cadre d'un système représentatif électif et sans qu'il soit fait appel à l'importance de l'élément économique qu'elle représente, la parité avec les Tunisiens. Ensuite, parce qu'élus au suffrage universel direct les délégués français peuvent prétendre représenter beaucoup plus complètement leurs mandants que les délégués tunisiens élus par leurs compatriotes au suffrage censitaire. Enfin, parce que le niveau politique de la population française étant, comme c'est naturel, sensiblement plus élevé que celui des Tunisiens, les délégués français savent sur le plan de la tactique politique tirer beaucoup plus de leur mandat que les Tunisiens qui, la plupart, n'en voient guère que l'aspect «alimentaire».

Dans la mesure où l'exécutif concède des pouvoirs à une assemblée, même consultative comme celle-ci, la concession est d'autant plus grande que l'assemblée saura mieux l'exploiter. Si bien qu'en fait, en 1945, la concession d'autorité a été plus importante à la représentation française qu'à la représentation tunisienne.

Ceci a eu une double conséquence. Tout d'abord la dégradation de l'autorité du représentant du pouvoir central métropolitain par rapport à la colonie française. Et lorsque l'on connaît le particularisme de celle-ci et son extrême susceptibilité à l'égard de toute tutelle de Paris et de toute autorité venue de France, on conçoit l'usage que ses représentants actuels peuvent faire des moyens d'action que leur a donnés le décret du 15 septembre 1945.

D'autre part, cette pression politique que les délégués français peuvent actuellement exercer sur les autorités du Protectorat joue tout naturellement dans le sens du maintien du *statu quo* en ce qui concerne les institutions de ce pays, et par conséquent va peser sur l'action et la politique de la France et de son représentant à l'égard des Tunisiens.

Que peut-on, dès lors, augurer de l'avenir du Grand Conseil? Deux questions se posent à cet égard, l'une à longue échéance, l'autre très prochaine.

Il apparaît évident que le Grand Conseil ne pourra pas conserver sa forme actuelle pendant une très longue période de temps. En effet, que cette institution soit imparfaite serait de l'ordre des choses humaines, mais qu'elle soit imperfectible est beaucoup plus grave. Or, le Grand Conseil est imperfectible parce qu'il ne peut pas évoluer. Si l'on en augmente les attributions avec l'idée de faire un pas vers les Tunisiens, pour les raisons exposées plus haut, on ligote du même coup un peu plus la liberté d'action du représentant de la France à l'égard de la représentation française et l'on aboutit à un résultat contraire à celui recherché. Quant à la structure même de l'institution, elle ne peut être modifiée qu'en faisant disparaître la parité, et c'est alors une assemblée entièrement nouvelle que l'on aurait. Le Grand Conseil actuel est donc condamné par une sorte de destin impitoyable à se survivre tel quel, ou à disparaître.

Au vrai, la décision à prendre en la matière ne saurait s'envisager isolément et ce n'est que dans le cadre des problèmes plus généraux que j'ai exposés à Votre Excellence le 15 février dernier que l'étude de la question particulière du Grand Conseil doit être examinée.

Par contre, une échéance plus prochaine se présentera à nous, et l'on a le devoir d'y penser dès maintenant : je veux parler du renouvellement de cette assemblée qui doit avoir lieu en 1951, soit dans environ deux ans. Il n'est pas trop tôt pour en parler car dans ce pays méditerranéen les campagnes électorales sont longues. Les élections prochaines commenceront d'agiter l'opinion dès la rentrée administrative d'octobre et il faut considérer que les prochaines sessions ordinaires, en 1951, auront lieu déjà en période quasi électorale.

Je ne reviendrai pas sur les conséquences que cela peut avoir du côté français. Par contre, du côté tunisien, tout laisse à penser que le Destour qui s'était tenu à l'écart des élections de 1945 prendra une part active aux élections de 1951 qu'il a déjà, pour sa part, commencé à préparer par une action sur les notables. Les partis nationalistes utiliseront certainement au maximum les possibilités que donne une ambiance électorale au point de vue de la presse, des réunions et de l'intérêt porté aux choses politiques en général.

Il me paraît dès lors sage, si l'on n'aborde pas le problème du Grand Conseil dans le cadre plus général auquel je faisais allusion tout à l'heure, de réfléchir dès maintenant à la conduite à tenir dans les deux ans qui viennent tant à l'égard des Français que des Tunisiens afin que ces considérations électorales ne pèsent pas trop lourdement sur la politique quelle qu'elle soit, que l'on aura décidé de suivre dans la Régence. C'est là l'un des sujets dont je me propose d'entretenir Votre Excellence lors de mon prochain voyage à Paris.

(Direction Afrique-Levant, Tunisie, volume 31)

240

M. BÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1706-1714. *Washington, 22 avril 1949, 21 h.*

Urgent. (*Reçu* : le 23, 8 h. 30)

Dans une séance de deux heures et demie, que le secrétaire d'État a déclaré lui-même avoir été épuisante, et qui a été coupée 7 fois par des votes intervenant en séance plénière, Monsieur Acheson, assisté de son collègue de la défense, de Monsieur Harriman et du Secrétaire d'État

adjoint Gross, a témoigné hier devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat au sujet du Pacte atlantique et de l'aide militaire.

Sous la pression très vive de l'opinion, du parlement et de la presse, le sénateur Connally a fait connaître hier soir les résultats de cette session tenue à huis clos. Il a précisé que le gouvernement demandait un programme d'aide à l'Europe de 1 450 millions de dollars dont 320 millions pour la Grèce et la Turquie, soit 1 130 millions pour le réarmement des signataires du Pacte atlantique. La mention de l'Iran et de la Corée parmi les parties prenantes aux 320 millions a été supprimée ; mais l'assurance a été donnée aux sénateurs qu'une aide militaire serait éventuellement accordée à ces deux pays sur d'autres crédits.

La séance a été un succès manifeste pour l'administration. Le Secrétaire d'État a dissipé les préventions qui existaient chez certains sénateurs. L'un des griefs faits à l'administration était d'avoir présenté la demande d'aide militaire en même temps que le Pacte atlantique, risquant de rendre plus difficile la ratification de ce dernier. Monsieur Acheson a fait ressortir que cette attitude avait été dictée par le reproche fait à l'administration de vouloir tromper le Sénat en ne lui présentant pas immédiatement un tableau d'ensemble de la situation. Le président de la commission des Affaires étrangères souligne dans son communiqué que l'aide à l'Europe constitue avec l'ERP et le Pacte atlantique une partie intégrante de la politique américaine visant à permettre aux Nations libres de maintenir leur indépendance.

Répondant à d'autres critiques, le Secrétaire d'État a fait reconnaître par la commission que si les États-Unis ne sont pas directement obligés, par l'article 3 du pacte de contribuer au réarmement des autres signataires, ils y sont indirectement tenus.

La commission a approuvé à la quasi-unanimité, non seulement le principe des chiffres demandés par le secrétaire et il a indiqué qu'elle avait reçu dans ce domaine tous les apaisements qu'elle souhaitait avant que ne commencent devant elle, le 28 avril, les conversations concernant la ratification du Pacte atlantique.

La demande de l'administration a été d'autant mieux accueillie que son chiffre ne dépassait pas les pronostics et y était même légèrement inférieur. Le Secrétaire à la Défense a indiqué en outre que l'aide militaire à l'Europe serait constituée, partie par des armements stockés aux États-Unis, partie par des matières premières, nécessaires aux nations européennes pour leur fabrication de guerre, partie par des armements nouveaux. L'espoir a été ainsi donné aux parlementaires que le matériel subsistant n'exigeait peut-être pas un remplacement immédiat et que cette partie des dépenses pourrait ne pas porter sur l'année fiscale commençant en juillet prochain. La baisse des prix de certaines matières premières fait prévoir également une réduction possible du programme de l'ECA[1] qui

[1] ECA : *European Cooperation Agency.*

irait éventuellement jusqu'à 500 millions. En pareil cas le coût pour le budget de l'aide militaire pourrait ne pas dépasser une charge supplémentaire d'un demi-milliard de dollars.

Le Secrétaire d'État, chez qui j'ai accompagné cet après-midi Monsieur Paul Reynaud, montrait une vive satisfaction de l'accueil qu'il avait reçu au Sénat. Il s'en réjouissait d'autant plus que des bruits pessimistes avaient couru ces jours derniers sur l'état d'esprit qui se développait au Capitole. Dans les milieux parlementaires se manifestent actuellement des préoccupations d'économie, le souci de ne pas augmenter le budget et par conséquent la charge des impôts. Certains éditorialistes, tels Monsieur Walter Lippman, occupés de l'équilibre financier des États-Unis, allaient même jusqu'à se demander si la signature du Pacte atlantique ne suffirait pas, et jusqu'à présenter l'aide militaire comme n'étant pas un complément indispensable au pacte. On redoutait dans ces conditions qu'une résistance assez sensible à ce que les commissions des appropriations, lorsque le programme d'aide leur sera présenté, s'attachent à obtenir des réductions du montant proposé. Elle ne croit pas cependant que ces réductions soient très sensibles, et Monsieur Gross, à qui j'en parlais cet après-midi, a l'impression qu'en pareil cas, les puissances de Bruxelles n'en subiraient pas le contrecoup; la thèse de l'administration, que celle-ci pense pouvoir faire admettre par les commissions, étant que toute réduction à ces crédits bouleverserait les plans de collaboration militaire, en fonction desquels ces chiffres ont été établis.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 114)

241

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES[2].

T. nos 699-702. *Paris, 22 avril 1949.*

Réservé.

Je réponds à votre télégramme nos 703 à 706[3].

1) La réserve à faire au moment de l'approbation du projet de constitution de Bonn devrait bien entendu être accompagnée de commen-

[1] Télégramme envoyé par la direction d'Europe.

[2] Télégramme communiqué aux ambassades de France à Washington (nos 2322-2325) et à Londres (nos 2076-2079).

[3] Voir document n° 235.

taires. Mais, dans la mesure même où nous entendons obtenir des Allemands une certaine coopération dans l'œuvre de restauration de l'Europe occidentale, il m'apparaît plus sage de ne pas les laisser dans l'ignorance de l'obligation où nous pourrions nous trouver de leur demander certaines modifications à la loi fondamentale. Au cas où nous nous trouverions effectivement dans la nécessité d'insister pour obtenir un changement de cette loi, sans avoir pris cette précaution préalable, l'effet sur l'opinion allemande serait, à n'en pas douter, déplorable et contraire aux intérêts des puissances occidentales.

2) C'est une question de présentation.

Il conviendra de dire aux constituants de Bonn que notre préoccupation essentielle est le rétablissement de l'unité fédérale de l'Allemagne et que, si des aménagements apparaissaient susceptibles de faciliter un accord à quatre et par conséquent la réalisation de cette unité, il ne serait pas conforme aux principes que nous avons toujours défendu de nous y opposer.

3) Dans ces conditions au cas où la condition résolutoire jouerait, la loi de base ne serait pas privée automatiquement de toute valeur légale et les transferts d'autorité aux Allemands subsisteraient, l'ensemble devant être harmonisé entre l'Ouest et l'Est. La tâche essentielle devrait d'ailleurs être accomplie par les Allemands eux-mêmes; ce point est capital et il nous est d'ores et déjà impossible de le laisser remettre en cause; il serait en effet inconcevable qu'après avoir autorisé les Allemands à débattre d'un texte de constitution et leur avoir laissé en cette affaire une grande liberté d'appréciation, nous en venions à accepter de leur imposer une sorte de diktat.

4) Dès lors, il y a lieu de penser que la réserve dont il s'agit, commentée comme il est indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, ne sera pas mal accueillie par les constituants de Bonn, qui peuvent toujours craindre – il ne faut pas l'oublier – de collaborer à une politique qui consisterait à admettre la coupure de l'Allemagne.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

242

M. KELLER, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À MUNICH,
À M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE[1].

T. n° 17[2]. *Munich, 22 avril 1949.*

Réservé. Secret. (*Reçu* : le 26, 16 h.)

Depuis près d'un an, la correspondance de ce Consulat général a souvent appelé l'attention de Votre Excellence sur l'évolution rapide des sentiments aussi bien des dirigeants et des milieux universitaires de Munich que de l'ensemble de la population bavaroise à l'égard de l'URSS. À la peur a succédé la curiosité ; à la certitude de l'asservissement en cas d'invasion a succédé la croyance en une possibilité d'entente ; au besoin de savoir les puissances occidentales prêtes à s'opposer à toute avance des troupes russes ont succédé le désir de ne pas voir l'Allemagne servir de champ de bataille et la claire vision des bénéfices que pourrait assurer à l'Allemagne une politique d'honnête courtier.

Le réveil du nationalisme allemand, dans une aube discrètement teintée, en Bavière même, de noir, de blanc et de rouge, la remise en honneur des formules chères à l'ancien parti *Deutsch-National*, le regroupement de forces telles que celle que représentait la Wilhelmstrasse, le succès de la campagne pour le rejet de la responsabilité collective, les éclats de la propagande tendant à démontrer que la *Wehrmacht* a su se tenir à l'écart des excès du gouvernement hitlérien, ce réveil du nationalisme prend un aspect singulièrement inquiétant si l'on admet qu'il va de pair avec le changement d'attitude devant le danger soviétique.

Au cours de récentes conversations avec des hommes aussi avertis que M. von Herwarth, M. von Cube, M. Sattler, j'ai été frappé de voir mes interlocuteurs admettre comme des éventualités non utopiques la reprise de la politique bismarckienne, un nouveau partage de la Pologne ou le retour des réfugiés allemands dans leurs provinces d'origine. Certes, des hommes comme ceux dont je viens de citer les noms désirent encore ardemment, de par leurs traditions et en leur qualité de catholiques convaincus, que l'Allemagne devienne la partenaire des puissances occidentales. Mais, depuis deux ans, leurs espoirs ont été trop souvent déçus ; ils oublient l'Allemagne criminelle d'hier pour s'attendrir sur l'Allemagne d'aujourd'hui, victime de la politique imprécise des Alliés, souffrant des erreurs d'une occupation déjà surannée, incomprise

[1] Télégramme communiqué au Département sous le n° 60 et diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.
Note manuscrite : « *M. de Leusse. Communiquer Londres, Washington* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

des Anglo-Saxons, brimée par la France. Ils ne s'effraient même plus de la possibilité d'un tête-à-tête germano-russe; ils sont sûrs, dans leur orgueil renaissant, de gagner la partie: à les entendre, en cas d'occupation soviétique, les états-majors, les ingénieurs, les chimistes, les organisateurs allemands sauraient à la fois se rendre indispensables, poser les conditions de leur collaboration et faire respecter ces conditions dont la première serait la reconnaissance de la souveraineté allemande sur le territoire de l'ancien Reich. Je ne peux mieux donner une mesure de cet orgueil qu'en indiquant que la chancellerie d'État bavaroise étudie actuellement un projet de réorganisation, par des spécialistes allemands, des communications en Chine.

Cet attrait que présente pour le néo-nationalisme allemand l'hypothèse d'une entente germano-russe est dû en grande partie, à mon avis, à l'influence que les nationaux-socialistes reconquièrent peu à peu. Il est permis de se demander si les Américains, qui ont replacé nombre de nationaux-socialistes aux leviers de commande de l'économie allemande, se rendent compte de la rentrée des hitlériens sur la scène politique. Les Américains ne peuvent pourtant ne pas savoir qu'en Bavière même tous les partis politiques se disputent les voix des électeurs ex-nazis et s'efforcent de remettre en selle ceux qui se rallient à eux. Le regroupement des anciens nationaux-socialistes se fait parfois au grand jour: le personnel de la Lufthansa, par exemple, composé exclusivement de membres du parti, se réunit chaque mois à Munich; plus de mille personnes assistaient à la réunion du mois d'avril.

Il ne faudrait pas croire que l'ensemble de la population désapprouve encore unanimement cette réapparition de ses anciens maîtres: on a vu, ces jours derniers, à Munich, au cours d'un procès, le public prendre parti en faveur d'un dignitaire national-socialiste insultant grossièrement et impunément le président de la Cour de Justice qui l'avait jugé.

Ce ne sont pas évidemment les plus médiocres des membres de l'ancien parti national-socialiste qui émergent ainsi. Les éléments, issus des milieux troubles, qui ont fourni nombre d'officiers aux SS et aux SA, prolongent effectivement leur séjour dans les camps de détention. Ce sont les plus modérés, les cadres issus du parti *Deutsch-National*, grands Allemands avant d'être hitlériens, qui rentrent en grâce et en fonctions. Élevés dans le culte de Bismarck, ils n'ont ni la crainte ni la phobie du Russe; ils savent surtout que personnellement ils ne joueront un rôle que si l'Allemagne s'oriente résolument vers l'Est; ils tirent le char de l'État dans cette direction où ils croient pouvoir satisfaire à la fois leurs ambitions nationales et personnelles.

Phénomène plus grave encore, le rêve d'une entente germano-soviétique n'est pas l'apanage de ces nationaux-socialistes qui encombrent déjà les administrations publiques et privées. Dans les milieux populaires et notamment dans les milieux paysans, pourtant croyants et réactionnaires, cette éventualité est âprement discutée en fonction du problème des réfugiés qui, au nombre de 2 500 000, disputent aux Bavarois en

Bavière leur droit au travail. Or, quelle solution rapide de ce problème pourraient offrir les puissances occidentales? L'URSS, par contre, n'aurait qu'un mot à dire pour que Sudètes et Prussiens retournent dans leurs villes et leurs villages dépeuplés.

En dépit des révélations saisissantes faites par les prisonniers allemands que le gouvernement de Moscou libère ces temps derniers, révélations auxquelles la presse locale donne une grande publicité pour atténuer la portée du «geste humanitaire» fait par l'URSS, la solution soviétique conserve son attirance: les hommes actuellement au pouvoir en Bavière ne songent pas à s'y soustraire. Si nous passons en revue le personnel politique local, nous devons constater qu'à une exception près, M. Hundhammer, chacun est susceptible de prendre ses précautions, sa «contre-assurance».

À la gauche du parti chrétien-social, nous trouvons le président de ce parti, le Dr. Joseph Müller, dont l'obédience envers Karlshorst est connue; il est vrai que l'étoile du Dr. Müller a pâli en même temps que celle de ses amis Molotov. À ses côtés, l'ambassadeur von Prittwitz, après quelques velléités d'indépendance, a été à Godesberg faire sa paix avec M. Nadolny, et est rentré dans les rangs de la troupe que commande M. Erich Kordt, ancien directeur du cabinet de Ribbentrop, actuellement professeur à l'Université de Munich et conseiller avec le national-socialiste repenti qu'est M. Schwend, du ministre-président Ehard.

Avec le président Ehard et son adjoint pour les questions extérieures, M. A. Pfeiffer, nous touchons aux politiciens qui poursuivent en ce moment la constitution d'un grand parti de droite bavarois, unissant la CSU et le *Bayernpartei*. Les tractations à ce sujet ont lieu dans le salon de l'inquiétant M. Schmidhuber, agent non seulement à la solde des Américains mais également des Soviets.

Je ne veux rappeler ici que pour mémoire le nom de M. Loritz qui, ministre de la Dénazification, avait créé une police composée de nazis connus pour leur patriotisme de facture *Deutsch-National* et pour leurs sympathies à l'égard de l'URSS.

J'ai longtemps hésité à ranger au nombre des hommes politiques bavarois susceptibles de servir à l'occasion la politique soviétique, les dirigeants du *Bayernpartei*. Au cours d'un entretien que j'ai eu récemment au gouvernement militaire américain local, j'ai recueilli l'assurance des relations régulières entretenues par le Dr. Baumgartner avec Karlshorst.

Pour compléter ce tableau, j'ajouterai que les socialistes fédéralistes bavarois et M. Hoegner sont également suspects aux autorités américaines. Quant aux ecclésiastiques dont l'activité s'étend si volontiers en Bavière au domaine politique, ils ne sont pas à l'abri de cette suspicion: le provincial des Bénédictins, abbé mitré de Metten, le père Roesch, lui aussi bénédictin, l'influent père Lang, de la Société de Jésus, admettent le principe de la «contre-assurance».

Ne restent donc en dehors de cette énumération que les dirigeants des partis démocrate et socialiste. Le parti démocrate est en Bavière le parti des Loges; j'ignore les dispositions de la franc-maçonnerie allemande à l'égard de l'URSS. Quant au parti social-démocrate, ses dirigeants bavarois paraissent à l'abri de toute contagion et poursuivent la bataille contre «l'Asie»; mais ils n'ignorent pas la faiblesse de leurs positions de défense que tiennent des troupes peu sûres parce que marxistes.

La politique fédéraliste, dont nous nous sommes faits les champions en Allemagne et dont Munich est le principal point d'appui, nécessite le rejet dans l'opposition des socialistes, sinon des démocrates, et l'arrivée au pouvoir, dans la majorité des États allemands et au gouvernement central, d'une coalition de droite que nous voyons actuellement se former sous le signe du nationalisme. Les forces composant cette coalition qui se propose de rendre à l'Allemagne sa souveraineté, sa dignité et sa grandeur, ne sont plus, comme il y a quelques mois, foncièrement anti-soviétiques. En acceptant l'appoint que leur apporte l'élément national-socialiste, ces forces ont été amenées à réviser leur programme et à faire une discrimination entre le communisme matérialiste et une Russie susceptible de tolérer, voire de soutenir, l'idéal national allemand.

Je crois personnellement que la France a laissé échapper, à la veille des entretiens de Washington, sa dernière chance de régler avec avantage son différend séculaire avec l'Allemagne et d'amener, en conséquence, l'Allemagne occidentale à opter franchement pour l'Ouest. Le geste spectaculaire que j'ai suggéré alors de faire et dont la portée eut été considérable n'aurait plus aujourd'hui, après la signature du Pacte de l'Atlantique et la publication des commentaires qui l'ont accompagné, d'effet durable[1].

Bon gré mal gré, nous allons devoir nous prêter à un chantage d'autant plus coûteux à satisfaire que les éléments conservateurs de l'Allemagne sont maintenant susceptibles de reprendre le chemin qu'ils connaissent bien, d'une nouvelle trahison de l'Europe et de la chrétienté.

(Direction d'Europe, URSS, volume 38)

[1] Note manuscrite dans la marge: «*Il ne doute de rien*».

243

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE POUR LE MINISTRE[1]
(Sous-direction d'Europe méridionale)

Exécution du traité de paix avec l'Italie signé à Paris le 10 février 1947

N. *Paris, 22 avril 1949.*

Dix-huit mois après l'entrée en vigueur du traité de paix avec l'Italie, il est bon de dresser la liste des clauses qui n'ont pas encore été exécutées[2].

1) Restitution des archives de la Savoie (Article 7)

La question est traitée par le Service des Archives[3].

Une commission se rendra prochainement en Italie, à Turin, pour reconnaître les documents qui doivent être livrés.

2) Restitution de biens enlevés de France pendant l'occupation (Article 75)

La question est traitée par la Direction des Accords techniques.

La mission française qui séjourne en Italie depuis un an[4] n'a pu obtenir jusqu'ici aucun résultat satisfaisant. Seuls deux ou trois wagons de matériel ont été livrés. Le gouvernement italien, non seulement ne coopère pas aux recherches, mais encore les entrave en refusant d'autoriser nos experts à visiter les établissements industriels pour y identifier les biens qui doivent être restitués à la France.

3) Dommages de guerre (Article 78)

La question est traitée par la Direction des Accords techniques.

Jusqu'ici aucune indemnité[5] n'a été versée à nos ressortissants victimes de dommages de guerre en Italie. Les négociations qui durent depuis près de deux ans ne nous ont encore donné que des espérances.

[1] Note manuscrite de la main de Robert Schuman : «*M. Paris. Il faut signaler au gouvernement italien que nous abordons des débats difficiles à propos de l'Union douanière ; que de toute nécessité au moins les questions intéressant directement la population française doivent avoir trouvé une solution auparavant (nos 1, 3 notamment)*».

[2] Voir *DDF*, 1948-II, n° 439.

[3] Note manuscrite en marge de la main de Robert Schuman : «*Quel a été le résultat de la première conférence ?*».

[4] Note manuscrite en marge de la main de Robert Schuman : «*Combien de personnes ? Quelle est son activité ?*». Réponse manuscrite dans la marge : «*Toujours vrai (septembre 49)*».

[5] Note manuscrite en marge de la main de Robert Schuman : «*Quel est le total réclamé par nous ?*». Réponse manuscrite en marge : «*Quelques paiements (+ de 200 millions de lires) ont été faits par le gouvernement italien à la suite de décisions de la commission de conciliation favorables à nos thèses*».

4) Dispositions économiques et financières relatives aux territoires cédés (annexe XIV)

Ces questions sont traitées par la Direction des Accords techniques, la Direction des Conventions administratives et sociales et la Direction d'Europe.

Les services administratifs français préparent les divers projets de règlement prévus à l'annexe XIV, et en particulier le partage des biens des collectivités publiques locales dont le territoire se trouve divisé par la nouvelle frontière.

Les archives administratives relatives aux territoires cédés font actuellement en Italie l'objet d'un tri qui s'avère assez laborieux.

Le gouvernement italien réclame, d'autre part, une somme d'environ 50 millions de lires pour la cession de la documentation cartographique se rapportant aux territoires cédés. L'Institut géographique national français estime que cette documentation devrait être fournie gratuitement.

5) Exécution des décisions de la Commission de conciliation franco-italienne (Article 83)

Cette question est du ressort de la Direction des Accords techniques.

Il y aurait lieu d'inviter le gouvernement italien à prendre dans le plus bref délai possible les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution des décisions de la Commission de conciliation franco-italienne, qui, jusqu'à présent, sont restées lettre morte[1].

6) Exécution de l'accord du 29 novembre 1947 relatif aux biens italiens en France (Article 79)

Cette question est du ressort de la Direction économique.

L'Italie a accepté la réévaluation des 14 milliards de lires dont nous disposons en vertu de l'accord du 20 novembre. Cependant elle a profité de cette réévaluation qui a entraîné une augmentation de 2 milliards et demi de lires environ du montant de la somme dont il s'agit pour faire diverses réclamations sur la manière dont nous appliquions l'accord.

Il convient enfin de mentionner le peu de hâte que le gouvernement italien a montré à exécuter l'accord maritime du 1er juin 1946, qui prévoyait la remise en état et la restitution par le gouvernement italien de 10 bateaux français coulés en eaux italiennes, moyennant l'abandon à l'Italie de 20 autres bateaux français coulés. À l'heure actuelle, trois

[1] Note manuscrite en marge de la main de Robert Schuman : «*D'accord*». Réponse manuscrite : «*Un texte d'exécution est préparé par le gouvernement italien, est discuté devant le Parlement. Quant aux obligations incombant au Trésor, le gouvernement italien les a évitées, aucun texte n'étant préparé. 21 décisions dont la plupart d'ordre purement formel (M. Chapuis, secrétaire général de l'office des biens et intérêts [suite illisible])*».

bateaux seulement ont été réparés et restitués à la France, dont le dernier il y a seulement quinze jours, alors qu'un certain nombre de navires français laissés à l'Italie naviguent depuis un certain temps déjà. Il serait utile d'insister pour que le gouvernement de Rome se décide à hâter les travaux de remise en état des 7 autres bateaux de façon qu'ils nous soient remis dans le plus bref délai.

*

Il est permis d'espérer que la récente signature du traité d'union douanière et le règlement prochain des questions territoriales encore en suspens (accord du 8 juillet 1948 sur la frontière) inciteront le gouvernement italien à montrer plus d'empressement à satisfaire aux obligations qui découlent pour lui du traité de paix. Il est, en tout cas, nécessaire, avant que la question territoriale à laquelle il attache de l'importance, soit réglée[1], de rappeler fermement au gouvernement italien qu'il convient de diminuer le volume du contentieux franco-italien.

Il semble donc que le moment soit venu de proposer au gouvernement italien une négociation d'ensemble des questions qui n'ont pu jusqu'ici être réglées. Dans la mesure où elles comportent principalement un aspect financier, elles se prêteront, semble-t-il, plus facilement à un règlement global. Il est à craindre qu'à défaut d'un tel règlement, les procédés dilatoires utilisés jusqu'ici par le gouvernement italien ne lui permettent d'éluder totalement ses obligations.

(Direction d'Europe, Italie, volume 89)

244

NOTE DE M. PIGNON, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE POUR L'INDOCHINE

Rapport politique (février-mars 1949)

N. *Saïgon, 22 avril 1949.*

Secret.

Le chapitre premier de la «solution Bao Daï», celui des conversations, des négociations et des accords, vient de se clore, après quinze mois de lents et patients efforts. La solution du problème indochinois adoptée par le gouvernement en décembre 1947 vient d'être arrêtée[2],

1 Note manuscrite en marge de la main de Robert Schuman: «*D'accord*».

2 Voir *DDF*, 1947-II, n°s 378, 380, 403, 409 et 438.

du moins dans ses principes théoriques essentiels. Il reste à lui faire subir l'épreuve des hommes et des faits.

Mais déjà, ce qui n'était encore que construction de l'esprit commence à passer dans la réalité.

Les lettres du 8 mars étaient à peine échangées que le gouvernement saisissait les instances législatives. Au terme d'un débat souvent passionné, sa politique était ratifiée par le Parlement qui, inaugurant une procédure prévue par la Constitution, créait, par la loi du 14 mars, l'assemblée territoriale chargée de se prononcer sur le statut futur d'une terre aujourd'hui encore française.

Les conditions de son retour étant réalisées par le rattachement légal de la Cochinchine au Viêtnam, S.M. Bao Daï pourra donc sans doute annoncer, dans quelques semaines, à son peuple que ses aspirations sont juridiquement et solennellement consacrées et que sont enfin fondées cette unité et cette indépendance, qui, depuis plus de quatre ans, sont les leitmotive de ses revendications. Alors, comme l'écrivait l'un de ceux qui ont suivi avec passion cet enfantement, alors, peut-être…

Alors peut-être, en continuant sur le plan militaire, dans le domaine de la pacification, dans l'ordre administratif, un effort cohérent et hardi, mais en donnant aussi, par des actes concrets, la preuve que les maîtres mots que nous avons accepté d'honorer ne sont pas des promesses creuses, peut-on espérer une remontée continue vers un état d'équilibre et de paix. Alors peut-être dans une atmosphère plus sereine, moins passionnelle et viciée par la violence pourra-t-on traiter avec objectivité les multiples problèmes concrets, techniques et administratifs, qui se posent dans un Viêtnam disloqué par trois ans de troubles profonds.

Alors peut-être aurons-nous enfin désarmé ce scepticisme et cette incrédulité qui, depuis des mois, troublant les consciences et paralysant l'action, viennent de se manifester encore à l'occasion de la création de l'assemblée territoriale.

À peine était connu à Saïgon le projet de loi dont devaient être saisies les Chambres, qu'une nouvelle vague de pessimisme emportait la presse locale. En dépit des éclaircissements et des assurances données, par mes services, en mon absence et en celle du président Tran Van Huu, l'opinion vietnamienne ne voyait dans la procédure constitutionnelle adoptée par le gouvernement qu'un procédé dilatoire destiné à noyer, une fois de plus, le poisson. Cette réticence s'affirmait à la suite d'un éditorial officieux diffusé par la radio du Sud-Viêtnam, qui allait jusqu'à prétendre que le règlement du problème cochinchinois se trouvait renvoyé aux «calendes grecques». Le rôle joué à cette occasion par quelques personnalités du gouvernement du Sud-Viêtnam n'a pu encore être éclairci, mais tout laisse à penser que l'absence du président Tran Van Huu a été mise à profit pour développer certaines manœuvres.

Celles-ci trouvèrent un aliment nouveau dans la prise de position officielle du général Xuan, proposant que soit attribué à l'assemblée du Sud-Viêtnam le rôle dévolu à l'assemblée territoriale. On s'est demandé, dans certains milieux, pour quelles raisons le président du gouvernement central provisoire du Viêtnam paraissait prendre fait et cause pour une assemblée à laquelle il n'avait pourtant pas, dans un passé récent, ménagé ses sarcasmes, et son action a un moment jeté le trouble dans les esprits. Les membres de l'assemblée du Sud-Viêtnam, en particulier, pensant avoir été éliminés de la scène politique, y ont trouvé une justification de leurs craintes.

Avisé de cet état d'esprit à Paris, j'ai prié le président Huu de fournir à ses collaborateurs et aux Conseillers du Sud-Viêtnam les explications et les apaisements nécessaires. Dans le même temps, le général Xuan, sans doute mieux éclairé lui-même, faisait procéder par son directeur de Cabinet, à une mise au point rétablissant les faits sous leur vrai jour, et exposant avec netteté les nécessités constitutionnelles auxquelles le gouvernement avait dû se plier. Si l'opinion dut alors convenir de notre bonne foi, il n'en reste pas moins que l'assemblée nouvelle est née sous de fâcheux auspices, et que, pour avoir été discutée dans son principe, son crédit en pâtira.

Le décret d'application précisant la composition et le fonctionnement de ce nouvel organisme n'ayant pu être signé que le 23 mars, et S.M. Bao Daï ayant, d'autre part, annoncé son retour pour le 25 avril, la convocation du corps électoral a été fixée par décret au 10 avril, soit dans un délai extrêmement bref. Mes services et ceux du commissaire de la République en Cochinchine n'ont disposé que de deux semaines pour faire procéder à des opérations de recensement rendues délicates du fait des événements qui, depuis quatre ans, bouleversent ce pays.

Si j'ai pu, du côté français, grâce au concours que m'a apporté le Commissaire de la République en Cochinchine et en multipliant pour ma part les contacts personnels, vaincre des réticences qui, un moment, ont pu faire craindre une abstention générale et préparer l'opinion des Français de Cochinchine, il n'en a pas été de même du côté vietnamien. Après les assauts menés contre le principe même de cette consultation, il aurait été nécessaire de disposer de plus longs délais pour provoquer un retournement des esprits. La campagne se développe donc dans un climat très réservé tandis que l'administration du Sud Viêtnam, qui préside pour la première fois à une opération de ce genre, s'évertue mollement à mettre en place les mécanismes indispensables.

J'ai tenu, dans ces conditions, dès mon retour, à faire le point de la situation, afin de donner satisfaction au désir manifesté par une élite d'être avertie des résultats obtenus, de couper court aux fausses interprétations données à nos intentions, en un mot, à faire le point du présent et à indiquer la politique du gouvernement dans l'avenir. Je l'ai fait à l'occasion d'un banquet offert, le 29 mars, par le président du gouvernement central provisoire du Viêtnam en l'hôtel de ville de Saïgon. J'ai

tout d'abord montré la continuité de la politique française depuis 1945 et la persistance, quel que fut l'interlocuteur, des intentions libérales de la France à rechercher le rétablissement de la paix au Viêtnam et la mise en œuvre d'une indépendance réelle. En justifiant la procédure adoptée pour qu'il soit statué sur le sort de la Cochinchine, j'ai tout spécialement insisté et sur la façon décisive dont s'étaient engagées les assemblées métropolitaines et sur la force et la valeur que donnerait aux vœux émis par l'Assemblée territoriale cette légitimité constitutionnelle dont elle pourrait se réclamer. Je n'ai malheureusement pu dévoiler le contenu des accords du 8 mars, et j'ai dû me contenter de renouveler ces assurances, déjà maintes fois données, qu'ils satisferaient pleinement les aspirations nationales du Viêtnam. Je sais que cette réserve à laquelle je me suis vu contraint, a été fâcheusement interprétée.

J'ai relevé une tendance à penser que nous avons quelque gêne à soulever le voile jeté sur des accords qui engagent d'une façon si décisive l'avenir de tout un peuple, à craindre que ce voile ne recouvre des concessions dont S.M. Bao Daï hésite à faire l'aveu. Après s'être montrée impatiente de les connaître, irritée de n'en être pas informée, l'opinion vietnamienne s'effraie d'un silence qui se prolonge.

Je sais bien que dans l'entourage du général Xuan et du président Huu, nombreux sont ceux qui ont eu une connaissance directe du contenu des lettres échangées, mais je crains fort que la transmission orale qui en est faite n'en trahisse ou n'en dénature, involontairement ou parfois très consciemment, le sens. Et je suis d'autant plus au regret d'avoir été lié par une consigne de silence, que si je devais en juger par certain article que consacra à mon discours le plus caustique et le plus sceptique des journalistes du Sud, j'ai été bien près d'ébranler les plus tenaces réserves.

Le gouvernement central provisoire

Si je conçois que la succession précipitée des événements ait accentué, en fixant leur attention, cette désaffection pour leurs charges qui, depuis plusieurs mois, se manifeste chez les membres du gouvernement central, si j'admets que dans l'attente d'un statut nouveau les esprits se soient concentrés sur le futur et que, de ce fait, plus hâtive encore et plus décousue ait été l'expédition des affaires, il est difficile d'expliquer le peu de soin avec lequel le gouvernement provisoire a préparé jusqu'à présent les conditions du retour de S.M. Bao Daï.

Je ne veux pas non plus reprendre à mon compte des explications au contraire trop précises sur ce sujet. Mais je dois constater que, à cette heure, aucun effet sérieux n'a été tenté pour accentuer dans le public, qui, au Tonkin et en Annam du moins, et dans ses couches populaires, fait montre d'un réel état de réceptivité, une adhésion spectaculaire à l'œuvre d'une entreprise par le Souverain. Depuis la manifestation hâtivement organisée à Hanoï le 13 février dernier, et qui n'avait été

précédée d'aucune campagne de presse susceptible d'enflammer l'opinion, les services de propagande gouvernementaux font preuve d'une grande inertie. Certes, le gouverneur du Centre-Viêtnam, à qui incombe la charge de cette action, a trop souvent été distrait de cette tâche par des déplacements multiples, qui encore une fois d'ailleurs l'ont conduit à Cannes, mais ses collègues et le général Xuan lui-même auraient pu suppléer à cette absence, et consacrer leur activité à cette action essentielle. Il n'en a rien été, et mon délégué à Hanoï a même dû réagir contre certaine prise de position que consacraient des articles du journal officieux du gouvernement central, développant cette idée que les accords du 8 mars n'engageaient que S.M. Bao Daï et que le peuple vietnamien ne prendrait position que sous le bénéfice des résultats obtenus. J'ai déjà souligné auprès des principaux intéressés les dangers de pareille carence et je compte mettre à profit la prochaine venue de S.A. Buu Loc pour, ayant mis le gouvernement central devant ses responsabilités, faire arrêter un programme qui ne devra connaître aucun ralentissement jusqu'à l'arrivée du monarque.

Les gouvernements locaux

Si je craignais de me répéter, je serais encore conduit à faire les plus expresses réserves sur les capacités du gouverneur Nghiem Xuan Thien. Je ne puis pourtant pas passer sous silence l'arbitraire et, plus encore, la méconnaissance de l'intérêt général qui ont présidé à la désignation de son représentant à Namdinh, dans un poste lourd de responsabilités. Une fois encore, le gouverneur du Nord-Viêtnam a sacrifié à la coterie, en nommant un jeune secrétaire que rien ne préparait à cette charge à la tête de la plus importante province du Tonkin.

Et la déconsidération qui pèse sur ce Ministre d'État s'est encore accrue du fait qu'il n'a pas craint d'engager le peu d'autorité qui lui reste dans une affaire d'autorisation de jeux qui a suscité des commentaires passionnés. Le général Xuan a dû intervenir avec vigueur pour mettre un terme à une entreprise dans laquelle aurait définitivement sombré la réputation de son collaborateur.

Si une certaine amélioration a été constatée dans la pacification du delta, là où nos troupes ont conduit des opérations qui rendent plus précaires les conditions de vie des guérillas Viêt Minh si même dans la région de Haiphong Kien An, la preuve a été faite que sous l'impulsion d'un chef de province vietnamien énergique apportant aux autorités françaises une collaboration loyale et décidée des résultats notables peuvent être obtenus et maintenus, par contre, les marches frontières du Nord ont connu, au cours de ces dernières semaines, une situation précaire. Combinant ses efforts avec l'intervention des bandes communistes chinoises, le Viêt Minh y a poussé des attaques contre l'ensemble de nos postes, de Lao Kay à Lang-Son. La situation, quoique encore en plein développement, a pu être rétablie et évolue favorablement, mais

nous aurons encore à faire face à des coups de boutoir d'un ennemi qui cherche à consolider ses liaisons avec les provinces limitrophes chinoises où l'autorité est en déliquescence.

L'affaire de Moncay, par ailleurs, si elle a mis en évidence la collusion de quelques supplétifs avec les bandes communistes concentrées de l'autre côté de la frontière, a prouvé, par contre, la fidélité de la majorité des «becs d'ombrelles» rangés sous le commandement du commandant Wong à Sang. Je ne pense pas qu'elle aura par conséquent, sur le plan politique, de répercussions défavorables.

*

Dans le Centre-Annam, le gouverneur Giao a été trop longtemps et trop souvent éloigné des devoirs de sa charge pour que je puisse porter un jugement sur son action.

Le Viêt Minh a décidé d'accentuer sa pression dans la province de Thua Thien à la veille du retour de l'Empereur et nous avons dû enregistrer autour de Hué de sévères engagements.

Dans le Sud-Annam par contre, les forces autochtones de pacification ont heureusement fait face aux premières manifestations de la «contre-offensive générale».

L'effort de pacification orienté vers les campagnes avec le concours actif de chefs autochtones payant de leur personne a porté ses fruits. Les nombreux partisans civils qu'entretiennent les villages, suivant une formule heureusement mise au point par le colonel Le Puloch, ont supporté avec bonheur des assauts menés par des forces parfois importantes, et des pertes sensibles ont souvent été infligées aux assaillants. Dans le Nin Thuan, en particulier, les nombreuses soumissions enregistrées, plusieurs avec armes, prouvent que la crise que traverse le Viêt Minh dans ces régions est grave.

*

Du Sud-Viêtnam, le président Huu a été absent pendant près de deux mois, ayant été appelé en consultation, le 6 février dernier, par S.M. Bao Daï. La marche des services du gouvernement ne paraît pas en avoir pâti, l'organisation administrative de la Cochinchine étant particulièrement solide.

Sur le plan militaire, nous avons enregistré d'indéniables améliorations. Les mailles du cloisonnement routier se resserrent, entravant les déplacements des bandes, rendant plus aisé leur isolement et leur encerclement par la facilité qui nous est acquise de déplacer rapidement et en sécurité nos réserves mobiles.

En même temps, le blocus des côtes et des grandes voies de navigation du Transbassac, la saisie des jonques et des embarcations rebelles, entravent méthodiquement transports, liaisons et ravitaillement. Ce

contrôle effectif a pour les rebelles les plus graves répercussions financières, et des renseignements d'excellente source confirment la gêne grave que connaît actuellement le système économique et fiscal de nos adversaires.

Des ralliements importants se sont produits chez les Hoa Hao. Plus de huit cents hommes armés ont fait au total leur soumission. Seules deux bandes, fortes chacune d'environ deux cents fusils, tiennent encore les campagnes, mais des tractations en cours laissent espérer qu'elles déposeront les armes. Il semble qu'aux approches du retour du souverain les dirigeants Dan Xa tentent ainsi de regrouper leurs forces, afin de s'assurer dans le Viêtnam nouveau des garanties et des postes.

Nos relations avec les caodaïstes de Tayninh ont, par contre, connu en février une crise, un moment alarmante.

Le 16 février dernier, faisant état de manifestations de défiance, qu'il aurait relevées, le Ho-Phap Pham Cong Tac m'adressait une lettre dans laquelle il annonçait son intention de se retirer de la lutte. Dans le même temps, l'état-major de Tay Ninh diffusait un ordre prescrivant à ses formations armées de s'abstenir de participer, si elles devaient continuer à assurer leurs services de garde et de protection, à toute action d'envergure.

L'épais manteau de silence dont la secte prend soin d'entourer tous ses actes n'a pas permis de percer à jour les mobiles secrets de cette décision. Je pense qu'en dehors des raisons qui ont été avancées, le Ho-Phap s'était froissé de n'avoir pas suffisamment été mêlé aux décisions politiques en cours. Au moment aussi où il apparaît que S.M. Bao Daï devra faire appel aux résistants nationalistes qui se battent dans les rangs du Viêt Minh, peut-être a-t-il encore désiré qu'une trêve des armes facilite des alliances futures.

Quoi qu'il en soit, ce malaise s'est assez vite dissipé après l'entrevue que j'ai eue avec S.E. Pham Cong Tac. J'ai veillé depuis à ce que des égards particuliers lui soient témoignés. Je l'ai convié à ma table et il a été aussi l'un des hôtes d'honneur du banquet du 29 mars. De nombreux renseignements me confirment que le Ho-Phap a été sensible à ces attentions, et, c'est avec résolution, qu'il paraît s'être rangé à la «solution Bao Daï». Des télégrammes ont été échangés entre Tay Ninh et le château de Tkorenc, et l'on m'assure que très nombreux seront les Caodaïstes qui viendront accueillir Sa Majesté lors de son retour.

Ce regain du courant autonomiste cochinchinois que vous signalait mon dernier rapport, paraît s'accentuer, et je pense que de nombreux candidats de cette nuance seront élus à l'assemblée territoriale. Je ne crains pas pourtant que l'assemblée se prononce contre une union des trois Ky, mais je suis convaincu qu'elle assortira sa décision de l'énonciation de son désir de voir accorder au Sud-Viêtnam des garanties d'évolution tenant compte de son particularisme.

Le Viêt Minh

La manœuvre politique que laissait prévoir mon rapport de janvier, et qui devait consister en un sabordage du Viêt Minh s'intégrant au Font Lien Viet, si elle a été réalisée, a fait long feu. Vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées après qu'elle ait été annoncée en un communiqué triomphant dont il tentait de se couvrir, rappelant toute la genèse de cette manœuvre, citant avec précision les noms de ceux qui créèrent le Lien Viet et qui appartiennent pour la plupart au Tong Bo Viêt Minh. La radio rebelle a immédiatement senti la portée de la parade, et elle s'abstient depuis lors d'exploiter ce subterfuge grossier.

Dans l'exploitation qu'elle voulut faire des événements qui se déroulent aux frontières du Tonkin, la radio rebelle ne fut pas plus heureuse. Après avoir annoncé à grand fracas que les premiers éléments des «forces chinoises de la libération» étaient parvenus à la frontière, et précisé que «le commandement supérieur des forces de la résistance vietnamienne situaient l'action combinée des forces alliées du Viêtnam dans la région Langson/Bac Giang», le commentateur imprudent dut être sévèrement rappelé à l'ordre; la collusion trop nettement avouée ayant été exploitée par mes services, un communiqué précisait aussitôt que le président Hô Chi Minh et le général Vo Nguyen Giap démentaient catégoriquement que des éléments sino-vietnamiens aient agi de concert sur la frontière de Chine. Le démenti est pourtant venu trop tard et la presse du Nord s'est élevée dans son ensemble contre ce qu'elle considère comme une trahison.

Les consignes générales diffusées par la propagande Viêt Minh ne révèlent par ailleurs aucun thème nouveau. Les accords du 8 mars ont évidemment été attaqués avec violence, et S.M. Bao Daï est accusée d'avoir vendu son pays et son peuple. Les directives antérieures, préconisant la préparation de la contre-offensive générale, la liquidation des notables et des actions terroristes à développer au retour de l'Empereur, ont été confirmées. Des listes de personnalités à supprimer circulent; elles englobent l'ensemble des membres du gouvernement et des hauts fonctionnaires vietnamiens, dont parfois les têtes sont mises à prix.

Le Viêt Minh connaît enfin ces mêmes difficultés financières que je vous signalais précédemment; des impositions nouvelles s'abattent sur la population, qui devra maintenant soutenir directement la charge de l'entretien des milices populaires.

Cambodge

Comme les mois précédents, la vie politique du Cambodge a été conditionnée et hypothéquée par la menace toujours grandissante de l'insécurité.

Le gouvernement cambodgien vit à ce sujet une dangereuse illusion. Il s'est imaginé pouvoir digérer la rébellion et, dans le même temps,

s'en servir contre nous, comme un moyen de pression au moment où vont être définies en un traité les relations franco-khmères. J'ai dû rapidement me convaincre, et mon rapport de janvier vous faisait déjà part du peu d'illusion que j'entretenais à ce sujet, que le dialogue que nous avons engagé avec S.E. Yem Sambaur ne se poursuivait pas dans la bonne foi, et que les assurances de loyale collaboration qu'on nous avait prodiguées ne trouvaient ni dans les actes, ni dans les intentions du gouvernement qu'il préside, leur justification.

Sous prétexte de désarmer la rébellion en lui opposant une politique de non violence, le gouvernement khmer, au cours de ces dernières semaines, a assisté sans combat à un méthodique envahissement des provinces proches de la capitale. L'appareil administratif légal a été, à l'inspiration du gouvernement, comme frappé de paralysie; les autorités provinciales débordées et déconcertées ont cédé le terrain sans réagir. On a presque pu assister, dans Preyveng et Kandal, à une pacifique passation des pouvoirs.

Une administration khmère-issarak, à peine clandestine, s'est installée et, se parant de vertus jacobines, a gagné, en de nombreux endroits, le soutien de la population. Très habilement, les éléments Viêt Minh qui l'inspirent, ont pris soin de laisser, à tous les échelons, le commandement apparent aux chefs autochtones.

Dans ses tractations avec des chefs de bande, en particulier avec Dap Chuon, qui s'intitule chef de Comité de libération du peuple khmer, le gouvernement a fait preuve d'une faiblesse extrême, traitant de puissance à puissance. Il est même allé jusqu'à se compromettre, en suggérant très probablement à celui-ci certaines des conditions de son ralliement, à travers lesquelles apparaissent avec trop d'évidence des revendications gouvernementales. Ce jeu est, à l'évidence, éminemment dangereux. Mais il semble, à ce sujet, que le Roi et son gouvernement soient comme frappés de cécité. On ne réalise pas à Phnom Penh que l'appareil administratif chancelle, que les agents de l'État, troublés par des directives équivoques, s'interrogent et, supputant des évolutions futures, se demandent si des intérêts de carrière bien compris ne devraient pas les inciter à pactiser dès maintenant avec une «résistance» que déjà on les engage à ménager, tandis que dans le même temps, la rébellion inspirée par le Viêt Minh s'étend, s'incruste, s'assure des bases populaires et des complicités qui la rendront difficilement expugnable. Les œillères d'un nationalisme étroit et borné cachent à ces ministres sans expérience cette montée des périls, et l'on se flatte avec une stupéfiante inconscience d'avoir satisfait aux impératifs d'un patriotisme intransigeant parce qu'en tolérant que s'installe l'insécurité, on aura sans doute rendu plus précaire notre position, plus conciliants nos négociateurs. Et c'est bien là la suprême pensée, l'ultime mobile de tout ce double jeu.

J'ai jugé qu'il était grandement temps de réagir, de marquer que l'esprit de conciliation dont nous avons fait preuve jusqu'à ce jour ne

devait pas être interprété comme la marque d'une faiblesse se prêtant à toutes les concessions. J'ai donc prié Monsieur de Raymond de faire savoir avec netteté aux principales autorités khmères, que si nous étions disposés, comme nous nous y sommes solennellement engagés, à organiser les rapports franco-cambodgiens avec la même largeur de vues que les relations franco-vietnamiennes, que si notre désir était de parvenir dans les délais les plus brefs à la signature de l'acte qui doit définir les rapports du Cambodge et de l'Union française, dans les mêmes délais, il était nécessaire que le gouvernement cambodgien ait fait la preuve de son efficience, en assurant par ses propres moyens le maintien de l'ordre public, en vue de justifier ses aspirations à la réalisation pratique de l'indépendance.

Recevant S.M. Sihanouk à Saïgon, le 31 mars, j'ai eu avec elle un entretien privé, au cours duquel j'ai évoqué sans ambiguïté ces problèmes.

Ces interventions sont trop récentes pour que je puisse encore apprécier la portée qu'elles ont eue. Cependant, quelques indices me permettent déjà de penser qu'elles ont conduit les leaders du gouvernement royal à réviser leur position et à corriger certains excès. D'autres considérations les ont au surplus engagés sur cette voie. Les milieux officiels khmers se sont, en effet, fortement émus du sort qui sera réservé à la Cochinchine, et S.E. Son Sann a été précipitamment délégué auprès de vous pour vous saisir des revendications du Cambodge. Cette activité a suscité en Cochinchine de vives réactions, et la presse locale, en termes assez vifs et parfois blessants a rejeté catégoriquement les prétentions cambodgiennes. J'ai tout lieu de penser que le gouvernement royal a déjà tiré la leçon des polémiques engagées, et que les rebuffades qu'il a subies l'inciteront à se rapprocher de nous en adoptant une attitude plus réaliste et plus conciliante.

Laos

Je me suis rendu une première fois au Laos le 3 février. Des conditions atmosphériques m'ayant arrêté à Vientiane, je n'ai pu me rendre que le 15 à Luang Prabang. Je vous ai fait part en un rapport spécial des enseignements que j'ai tirés des contacts que j'ai eus avec la Cour et le gouvernement.

S.M. le Roi du Cambodge a effectué également un déplacement à Luang Prabang, il ne semble pas que ce voyage ait eu de quelconques conséquences d'ordre politique.

Le cabinet Souvannarath, depuis longtemps vacillant, abandonné par la Cour et combattu par l'Assemblée nationale, a choisi de mourir sur le vote du budget. Talonné par la Chambre, il s'était refusé à réviser sa gestion financière, à renoncer à certaines dispendieuses insouciances nées de coteries familiales, ou du désir de maintenir de démagogiques dépenses de prestige que le Laos ne peut réellement se permettre.

C'est à S.A. Boun Oum que fut confié le soin de former le nouveau ministère. De laborieuses mais paisibles consultations, conduites avec tact et habileté par le Prince de Champassack permirent de mettre sur pied un cabinet restreint composé de personnalités jeunes et décidées. Les sondages auxquels le Prince se livra dans les milieux parlementaires le contraignirent en dépit des ménagements qu'il eut voulu témoigner à cette famille, à écarter totalement les Souvannavong. La participation de la famille royale fut, par contre, un moment envisagée. Un portefeuille avait été réservé à S.A.R. Tia Khammao. La Cour fit échec à ce projet, ne désirant pas qu'un de ses membres put un jour être en butte aux critiques du pouvoir législatif.

Le cabinet, appuyé par d'influentes personnalités parlementaires, dont le Président de l'assemblée qui participa activement à sa formation, obtint le 20 mars, lors de sa présentation, un vote de confiance par 24 voix contre 4.

La nouvelle équipe ministérielle est homogène, et je crois pouvoir avancer que, l'appui de l'Assemblée lui étant acquis, on peut raisonnablement prévoir qu'elle est assurée d'une longue vie. Elle nourrit à l'égard de la France des sentiments d'amitié sincère et je pense que notre tâche, au moment où s'élabore le futur traité franco-laotien, en sera grandement facilitée. Le Prince de Champassack se rendra incessamment à Saïgon. Je jetterai alors avec lui les bases de l'acte qui doit définir le statut du Laos. S.A. Boun Oum sera accompagnée de S.E. Nhouy Abay, nouveau Ministre de l'Éducation nationale, licencié de la Faculté des Lettres de Paris, qui exerce sur le Prince, dont il est le beau-frère, une très forte influence et qui est l'âme du nouveau cabinet.

La sécurité au Laos n'a pas été troublée au cours de ces deux derniers mois. On enregistre régulièrement de nombreux retours d'émigrés du Siam, et certains de ceux qui prirent les armes contre nous, combattent aujourd'hui à nos côtés.

J'accorderai une mention spéciale au retour récent de Thao Oun qui s'était rangé aux côtés de Bangkok en 1940. Nationaliste ardent, Thao Oun a déclaré que les conditions faites par la France au Laos satisfaisaient ses aspirations que, dans ces conditions, il venait apporter sa collaboration à la construction de l'édifice que nous élevons. Je me dois d'ajouter que Thao Oun a dû d'autant plus facilement trouver son chemin de Damas qu'intimement mêlé au mouvement Seri-Thai, la liquidation des chefs Lao-Issan à laquelle a procédé le maréchal Pibul, rendait plus périlleuse la prolongation de son séjour à Bangkok.

Je ne voudrais pas faire preuve de trop d'optimisme, mais je ne puis m'empêcher en concluant ce rapport et en mesurant le chemin parcouru au cours de ces derniers mois, d'affirmer que la situation s'éclaire et que nous sommes aujourd'hui en droit d'espérer une solution politique prochaine aux problèmes qui nous confrontent en ce pays.

La résolution avec laquelle le gouvernement s'est engagé dans la voie des réalisations, la ratification de sa politique par les Chambres ont

produit en Indochine le meilleur effet. On a senti, ici, que la France avait définitivement fait son choix, arrêté ses desseins. Ce qui a transpiré des accords du 8 mars a été jugé par toute une partie des élites comme assez satisfaisant, et j'ai même enregistré des adhésions inespérées à l'œuvre entreprise. La presse elle-même a adopté une attitude moins systématiquement critique, et les milieux français, faisant preuve d'une très large compréhension, m'apportent un appui auquel je ne saurais trop rendre hommage.

Si nombreux restent encore les obstacles à franchir, du moins chacun commence à comprendre que la France a fixé ses objectifs et ne s'en écartera plus.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 56)

245

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Éventualité d'une conférence à quatre sur l'Allemagne (problèmes économiques)

N. *Paris, 23 avril 1949.*

La présente note a pour objet d'examiner, en se plaçant principalement du point de vue économique, les éventualités qui peuvent se présenter si un Conseil des ministres des Affaires étrangères se réunit pour reprendre la discussion des problèmes allemands.

Certaines hypothèses politiques doivent nécessairement servir de base à un examen des problèmes qui se posent. Il a été reconnu qu'il convenait d'écarter celle de l'échec de la conférence. La France ne pourrait souhaiter cet échec que si il était assuré que l'URSS serait ultérieurement disposée à transiger dans des conditions plus avantageuses: rien n'est moins sûr; une rupture consacrerait la coupure de l'Europe en deux et aggraverait la tension actuelle, ce qui entraînerait peut-être le réarmement de l'Allemagne occidentale.

À l'opposé, la France ne peut que rejeter *a priori* toute solution qui aboutirait à libérer l'Allemagne des contrôles indispensables pour assurer la sécurité et qui lui permettrait de jouer un rôle d'arbitre entre l'Ouest et l'Est.

Nous examinerons donc ici deux éventualités qui se situent entre les hypothèses extrêmes précédentes, éventualités qui ne sont pas nécessairement incompatibles mais qui pourraient correspondre à deux stades successifs de l'évolution du statut de l'Allemagne.

La première comporte la solution sur le plan local du problème de Berlin (monnaie, échanges, administration), peut-être sous contrôle neutre et le maintien de la division actuelle de l'Allemagne avec un *modus vivendi* plus satisfaisant en ce qui concerne les échanges et les communications entre les deux Allemagnes. Un système de coordination sur le plan allié et sur le plan allemand pourrait en outre être mis en place.

La deuxième est celle d'une Allemagne unifiée du point de vue économique et monétaire, avec un gouvernement central, occupée militairement et soumise à certains contrôles (Ruhr, interdictions et limitations d'industries, Office militaire de Sécurité).

Ces deux éventualités vont être successivement examinées.

1) Hypothèse restreinte

a) Le blocus et le contre-blocus étant au préalable levés, le mark oriental deviendrait seule monnaie à Berlin. Un contrôle quadripartite s'exercerait sur le commerce et la monnaie dans cette ville, conformément aux positions antérieurement prises par les alliés occidentaux. Ce contrôle pourrait également être confié à une Commission neutre ou aux Nations unies. L'administration de la ville serait ou ne serait pas unifiée. Elle pourrait être unifiée par les Allemands, les alliés se bornant à occuper leurs secteurs respectifs. Enfin, on pourrait envisager une sorte d'internationalisation provisoire de la ville. En tout état de cause, des forces armées occidentales devraient demeurer stationnées à Berlin, sans quoi les Soviétiques, dont la zone d'occupation entoure la ville de toutes parts, pourraient mettre les trois autres occupants devant un fait accompli.

b) Les mesures unilatérales prises de part et d'autre dans les zones d'occupation ne seraient pas remises en cause. En ce qui concerne l'Allemagne occidentale, les accords de Londres, l'accord sur la Ruhr, l'accord sur les limitations et interdictions seraient mises en œuvre. Les accords de Washington seraient de même appliqués (la question de savoir si un gouvernement de l'Allemagne occidentale serait ou non établi ne peut être résolue dans le cadre de la présente note et dépend de facteurs politiques qu'il est difficile de déterminer à l'avance).

c) Les échanges entre l'Allemagne occidentale et l'Allemagne orientale seraient assouplis, tout en demeurant réglementés, ainsi que l'exigent la différence des monnaies et l'existence d'une assistance financière à l'Allemagne de l'Ouest.

d) Un organisme de coordination entre les administrations allemandes des deux parties de l'Allemagne pourrait être mis sur pied; cet organisme pourrait se doubler d'un organisme allié auquel participeraient les quatre puissances occupantes.

Cette solution restreinte offre de nombreux avantages. Tout en détendant la situation politique et en facilitant les problèmes économiques,

elle préserve les garanties que nous avons obtenues et retarde le jour où l'Allemagne sera de nouveau unifiée.

Elle peut toutefois difficilement constituer une position de départ. Les Soviétiques ne manqueront pas de proposer, ne fût-ce qu'à des fins de propagande, l'unité allemande, la rédaction d'un traité de paix et l'évacuation. Les Occidentaux et notamment les Américains seront contraints de ne pas se laisser par trop distancer. En conséquence, cette solution n'a de chance d'être adoptée que dans deux cas: dans le cas où après un échange de vues général sans résultat, la Conférence s'y rallierait pour éviter l'échec complet et l'aggravation de la guerre froide, ou dans le cas où, la préparation d'un traité de paix étant décidée, un *modus vivendi* devrait être envisagé pour la période de cette préparation.

2) Hypothèse étendue

Cette deuxième hypothèse, comme il a été dit, pourrait correspondre à un deuxième stade et précisément au stade du règlement de paix. Elle consacrerait un important relèvement allemand et le retour de l'Allemagne sur la scène politique. Il convient toutefois de l'envisager parce qu'il peut être très difficile, en présence d'une surenchère entre Russes et Américains, de refuser d'emblée l'unification allemande, la préparation du traité de paix et même une restriction de l'occupation à certaines régions essentielles.

a) Le problème de Berlin pourrait être tout d'abord résolu comme dans la première hypothèse. Dès que l'unité politique et économique serait réalisée, il se poserait dans de tout autres termes beaucoup plus simples.

b) L'unité économique et monétaire serait réalisée.

Cette unification se ferait par les Allemands eux-mêmes qui seraient appelés à constituer un gouvernement pour l'ensemble de l'Allemagne.

c) Le contrôle à l'échelon fédéral serait confié à une commission quadripartite. Si l'on veut éviter de paralyser l'action du gouvernement allemand, ce contrôle devra prendre la forme d'un veto en cas d'opposition unanime des représentants des quatre puissances à une décision des autorités allemandes, ce qui est le régime en vigueur en Autriche. Ce régime implique, surtout lorsque les occupants sont presque toujours en désaccord, une liberté d'action presque complète pour le gouvernement qu'il s'agit de contrôler. C'est ainsi que l'Allemagne serait libre de conclure des accords internationaux sans intervention efficace des Alliés. En particulier, les Soviétiques ne pourraient pas s'opposer à ce qu'elle accédât au statut de la Ruhr ou à ce qu'elle conclût un accord bilatéral avec les États-Unis. Cette liberté jouerait également à notre détriment.

d) Le contrôle à l'échelon des *Länder* pourrait être exercé soit par chaque occupant dans les zones respectives, soit par les Soviétiques à l'Est et par un système tripartite à l'Ouest. En fait, ce contrôle serait nécessairement très réduit, sauf en ce qui concerne l'Office militaire

de Sécurité qui devrait bien entendu être maintenu. Des observateurs soviétiques pourraient participer au contrôle de l'OMS à l'Ouest à charge de réciprocité.

e) Le problème des réparations pourrait être réglé par un apurement définitif, comportant reconnaissance mutuelle des décisions prises. Toutefois, un problème sérieux se pose à propos des *Sovietische AG* de la zone soviétique. La propriété soviétique de ces entreprises consacre une ingérence permanente assez difficilement admissible et surtout le transfert des bénéfices pèserait sur la balance des comptes de l'Allemagne. Le maintien des *Sovietische AG* est en tout cas incompatible avec l'extension à l'ensemble de l'Allemagne de l'aide américaine car on risquerait de voir s'instaurer un système de financement des réparations en production courante vers l'Union soviétique par les États-Unis.

f) Le plan Marshall, sous la réserve précédente, pourrait, comme en Autriche être étendu aux quatre zones.

g) Le contrôle de la Ruhr serait confirmé. Un observateur soviétique pourrait être désigné auprès de l'Autorité.

h) La question des frontières devra être décidée par le règlement de paix qui devra également avaliser le détachement sarrois.

i) Comme il a été dit, l'Office militaire de sécurité, dont la compétence s'étendrait aux quatre zones, aurait pour tâche de contrôler l'application des limitations et interdictions qui seraient reconnues par les Soviétiques.

En l'absence d'un règlement de paix, les différentes mesures de sécurité devraient être rendues permanentes et faire l'objet d'un accord entre les puissances occupantes, ainsi que le prévoyait le projet de traité Byrnes.

j) Enfin, point essentiel, l'occupation serait maintenue, occupation totale qui pourrait ensuite se réduire à certaines régions clefs.

k) L'énumération précédente n'est pas exhaustive et laisse de côté certains problèmes : intérêts alliés, investissements, frais d'occupation, décartellisation, etc., qui ne présentent pas des difficultés du même ordre. Toutefois, la question de priorité entre les frais d'occupation et le remboursement des fournitures faites à l'Allemagne, ainsi que la péréquation des frais d'occupation, feront certainement apparaître de profondes divergences.

Cette deuxième hypothèse, qui substitue à l'Allemagne du contrôle l'Allemagne des contrôles, représente un pas décisif vers la pleine souveraineté allemande. Elle comporte de graves aléas. Il est difficile de la concevoir si ce n'est dans le cadre d'un règlement plus large : les voisins de l'Allemagne soumis à l'influence soviétique ne profiteraient-ils pas des courants d'échanges pour renforcer l'appoint économique qu'ils pourraient fournir à la Russie en cas de nouvelles aggravations de la situation internationale ? Comment s'orientera cette Allemagne de nouveau libre de manœuvrer entre les deux partis, et de secouer par ce jeu les

contrôles qui lui seront appliqués ? Que deviendra la coopération économique européenne ? La reprise des échanges avec l'Est, en facilitant l'équilibre économique de l'Europe, justifiera-t-elle l'extension du plan Marshall à l'ensemble de l'Europe ? Ces questions se posent parmi beaucoup d'autres.

Il est évident toutefois qu'on en viendra nécessairement un jour à ce stade si l'Europe ne doit pas demeurer scindée, et l'hypothèse restreinte d'abord envisagée ne saurait être que provisoire. Du moins devrions-nous nous efforcer que ce provisoire dure longtemps et que, au deuxième stade, les contrôles que nous avons obtenus soient maintenus et fermement appliqués. Rien ne serait plus dangereux qu'un apaisement apparent qui désarmerait l'Occident face à l'Allemagne et à l'Union soviétique.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 47)

246

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 773-774. *New York, 25 avril 1949, 20 h. 03.*

Réservé. (*Reçu* : le 26, 3 h. 30)

Je remercie Votre Excellence des précisions qu'elle a bien voulu me donner par son télégramme n° 699[2].

Je crois interpréter correctement le deuxième paragraphe de cette communication en disant que nous ne saurions nous opposer le cas échéant, aux modifications de la loi de base qui sans contrevenir aux principes essentiels des accords de Londres apparaîtraient de nature à faciliter le rétablissement de l'unité fédérale allemande. Le rappel des accords de Londres me paraît ici nécessaire si nous voulons éviter que le fédéralisme ne soit appelé à faire les frais de l'accord envers les Anglo-Saxons et les Soviets.

Je vais dès à présent faire état auprès de mes collègues de cet ensemble d'indications. J'imagine toutefois si les meilleures nouvelles que donne la presse sur l'évolution des entretiens de Bonn sont confirmées

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à l'ambassade de France à Washington (nos 207-208).

[2] Voir document n° 241.

que Votre Excellence pour éviter des pertes de temps, en entretiendra directement les gouvernements britannique et américain.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

247

NOTE DU DÉPARTEMENT[1]

Les relations de la France et des territoires sous tutelle dans le cadre de l'Union française

N. *Paris, 25 avril 1949.*

Les territoires du Cameroun et du Togo, placés sous la tutelle de la France, se sont trouvés par là-même associés à l'organisation politique nouvelle de l'Union française. La mise en œuvre des règles de la tutelle a été poursuivie dans ce cadre. Il en devait résulter un régime où les dispositions propres à l'Union française s'ajustent au statut internationalement établi des territoires concernés. La concordance qu'il convenait d'assurer se retrouve aussi bien dans les prévisions de la Constitution que dans les applications législatives ou réglementaires de celle-ci et dans le respect des fins de la tutelle.

I/ Les principes régissant l'Union française ont été formulés par la Constitution du 27 octobre 1946. À cette date, les accords de tutelle relatifs au Cameroun et au Togo n'avaient pas encore été conclus et le constituant français ne pouvait évidemment préjuger leurs dispositions. Il s'est préoccupé cependant de ménager dans l'Union la situation particulière des territoires dont la tutelle serait confiée à la France.

Énumérant dans l'article 60 les éléments qui composent l'Union, la Constitution mentionne, d'une part, la République française qui comprend elle-même la France métropolitaine, les départements et les territoires d'outre-mer, d'autre part, les territoires et États associés. Chacun de ces éléments reçoit dans les dispositions suivantes un statut juridique déterminé, exception faite pour les territoires associés dont la mention n'est complétée par aucune règle s'y rapportant. La seule indication à leur égard découle de l'article 60 lui-même et se réduit à l'idée qu'ils ne sont pas inclus dans la République, contrairement aux départements ou territoires d'outre-mer.

L'anomalie apparente de cette catégorie juridique sans contenu précité s'explique, ainsi que le révèlent les travaux préparatoires, par

[1] Note manuscrite : «*Projet de M. de La Charrière [secrétaire général de la délégation française à l'ONU], 25-4-49*».

la volonté de faire place aux territoires sous tutelle sans porter atteinte à aucune des règles qui seraient édictées pour leur administration. Le régime des territoires associés ne s'établit ainsi que par référence au régime de la tutelle. Il est bien clair par là que la constitution ne pouvait respecter d'une façon plus complète leur statut international.

II/ Le régime législatif, administratif et judiciaire effectivement appliqué au Cameroun et au Togo s'est modelé sur celui des territoires d'outre-mer de la République géographiquement voisine et comparables à maints points de vue par leur degré d'évolution. La détermination de ce régime incombait pleinement à la puissance tutrice en vertu de l'habilitation qui lui confère «pleins pouvoirs de législation, d'administration et de juridiction».

Le statut en résultant, notamment par l'organisation des assemblées locales, répond déjà aux clauses des accords de tutelle qui prévoient la participation des populations à l'administration des territoires et le développement d'organes représentatifs. Néanmoins, le législateur français a voulu aller plus loin encore, estimant que, dans un système démocratique, la participation par la voie de l'électorat et de l'éligibilité aux assemblées centrales était la contrepartie légitime de la soumission aux lois et au gouvernement de la République française. Aussi a-t-il institué la représentation des populations du Cameroun et du Togo, sur des bases analogues à celles des territoires d'outre-mer de la République tant à l'Assemblée de l'Union française qu'au sein des deux chambres du Parlement.

L'exercice des droits politiques conférés en vertu de cette législation place les ressortissants des territoires sous tutelle française dans une situation aussi favorable que celle des citoyens français des territoires d'outre-mer de la République. Il reste toutefois bien entendu que la nationalité française ne leur est pas attribuée. Celle-ci n'est pas liée à l'exercice des droits politiques dont chaque État détermine les bénéficiaires dans le cadre de ses institutions en vertu d'une compétence exclusive, sans qu'aucune règle de droit international ne l'oblige à en réserver le bénéfice à ses nationaux. La représentation accordée aux populations sous tutelle ne comporte donc nulle sujétion, obligation ou allégeance d'aucune sorte, qui serait surajoutée au régime résultant des accords internationaux: c'est une faculté purement avantageuse qui ne saurait par conséquent soulever des critiques.

III/ La situation ainsi faite au Cameroun et au Togo dans l'Union française apparaît d'autant plus naturelle et fut d'autant plus facilement aménagée qu'à l'endroit des populations et territoires d'outre-mer les buts de cette Union, exposés au préambule de la Constitution, répondent entièrement aux fins de la tutelle définie par la Charte des Nations unies et par les accords d'application. L'intérêt des populations, leur émancipation politique, leur progrès économique et social, constituent

des principes qui inspirent directement les institutions de l'Union française.

En ce qui concerne spécialement l'émancipation politique, le cadre de l'Union française comporte des possibilités d'évolution qui correspondent soit au désir des populations autochtones de se réunir à la France dans une communauté unique, à égalité de droits et de devoirs, soit d'accéder à une autonomie nationale distincte incarnée dans un État librement associé à la République par voie de conventions.

Si même, le moment venu, les populations actuellement sous tutelle, appelées à se prononcer sur leur régime politique, souhaitaient réaliser leurs aspirations hors de l'Union française, le régime qui leur est actuellement appliqué n'y mettrait en droit aucun obstacle. En fait, la maturité politique et les conditions d'une détermination éclairée auraient été préparées au contraire par la participation qui leur est actuellement offerte à la vie politique d'un vieux pays de liberté.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 37)

248

M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],

À M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES[2].

T. nos 750-751. *Paris, 26 avril 1949, 16 h. 30.*

Priorité absolue. Réservé.

L'Agence Tass a publié aujourd'hui un communiqué, d'allure officieuse, sur les entretiens Jessup-Malik.

D'autre part, l'entente a été réalisée à Bonn sur la loi de base entre les représentants du Conseil parlementaire et les généraux commandants en chef.

Il m'apparaît dès lors indispensable de ne plus retarder davantage la poursuite des entretiens avec M. Malik. Il sera d'ailleurs déjà difficile d'expliquer au public pourquoi les trois puissances n'ont pas encore donné suite à la dernière conversation qui, ainsi que le communiqué le fait remarquer *in fine*, remonte au 10 avril.

[1] Télégramme envoyé par la direction d'Europe.

[2] Télégramme diffusé à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué aux ambassades de France à Londres (nos 2139-2140 à toutes fins utiles) et à Washington (nos 2399-2400).

Je vous serais obligé d'insister dans ce sens auprès de M. Jessup et de Sir Alexander Cadogan. Je prie notre ambassadeur à Londres et notre chargé d'affaires à Washington de faire part de notre point de vue au *Foreign Office* et au Département d'État.

Il devient en outre important de donner quelques indications aux constituants de Bonn sur notre attitude à l'égard de leurs travaux, dans l'éventualité de la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

Il convient en effet d'éviter que des flottements ne se manifestent au Conseil parlementaire lors du vote de la loi de base, ou même avant, en raison de cette perspective.

J'envisagerais volontiers de leur faire part de nos intentions conformément à l'esprit de mes télégrammes nos 699 à 702[1], communiqués à Londres sous les nos 2076 à 2079, et à Washington sous les nos 2322 à 2325.

Je vous serais obligé d'entretenir d'urgence vos interlocuteurs de cet aspect de la question.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

249

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 786-788. *New York, 26 avril 1949, 17 h. 05.*

(*Reçu* : le 27, 3 h.)

Texte du document remis à M. Jessup et à Sir Alexander Cadogan :

«Les précisions suivantes se réfèrent au dernier point traité le 21 avril. Les Allemands ont eu connaissance des mesures relatives à une reprise des conversations à quatre au sujet de Berlin. Ils ne peuvent, en tout état de cause, ignorer qu'une telle éventualité existe. Il convient donc, au moment où les puissances occidentales donneraient leur approbation à une loi de base allemande, qu'elles indiquent ce qu'il adviendrait de cette loi au cas où un accord à quatre interviendrait. En effet, il s'agirait donc de dire aux constituants de Bonn que notre politique ne tendant pas au maintien d'une séparation de l'Allemagne en deux tronçons, mais bien au rétablissement de l'unité fédérale alle-

[1] Voir document n° 241.

[2] Télégramme communiqué à Washington sous les nos 217-219.

mande, nous ne nous opposerons pas, le cas échéant, aux modifications de la loi de base qui, sans contrevenir aux principes essentiels des accords de Londres, apparaîtraient de nature à faciliter cette unité.

Au cas où les termes de l'accord à quatre rendraient nécessaire une modification de la loi de base, cette dernière n'en demeurerait pas moins provisoirement en vigueur jusqu'à ce que cette réforme soit intervenue et les transferts d'autorités déjà effectués au bénéfice des Allemands ne seraient pas remis en cause.

Il appartient ainsi aux Allemands eux-mêmes de procéder à la préparation du nouveau texte, leur rôle en cette occasion ne pouvant être inférieur à celui qu'ils ont joué dans la rédaction de la loi de base».

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

250

M. BÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1782-1788. *Washington, 26 avril 1949, 22 h. 10.*
Réservé. (*Reçu* : le 27, 8 h.)

Je me réfère à votre télégramme no 2403[2].

La direction d'Extrême-Orient à laquelle j'ai rappelé ce matin l'intérêt qui s'attache pour elle comme pour nous à ce que les ambassadeurs des puissances occidentales à Nankin continuent à adopter un comportement identique et qui n'en disconvient toujours pas m'a indiqué que le docteur Stuart devrait en tout état de cause entrer en relation avec Washington avant de se mettre en route. Les règles administratives en vigueur aux États-Unis interdisent en effet aux fonctionnaires diplomatiques de quitter leur poste sans avoir reçu un ordre de voyage dont l'ambassadeur n'est pas encore muni.

Ceci étant donné, le Département estime que les autres gouvernements intéressés auraient avantage à donner à leurs ambassadeurs toute latitude de déterminer leur attitude de cette manière.

Il ne croit pas toutefois pouvoir annuler les instructions envoyées le 22 avril au docteur Stuart et il incombe du reste à celui-ci de détermi-

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à New York (nos 190-196) et Nankin (nos 3-9). Une note du service du Chiffre précise que le télégramme n'a pu être communiqué à Nankin directement de Washington, les communications télégraphiques étant interrompues entre ces deux villes. Note manuscrite : «*Cattand, vu. Classer*»

[2] Document non reproduit.

ner le moment où il voudra ou pourra tenter de les appliquer. L'initiative des autres ambassadeurs risque de se trouver ainsi singulièrement restreinte et je l'ai fait observer à la direction d'Extrême-Orient qui en manifeste évidemment de l'embarras[1].

Mais, comme il arrive souvent en ce pays, des réactions émotionnelles et des considérations de politique intérieure empêchent, la crise venant, l'administration de suivre avec rigueur la ligne de conduite qu'elle s'était fixée au préalable. Le Département d'État s'estime toujours certain d'empêcher l'octroi à la Chine nationaliste d'une aide nouvelle dont l'éventualité est jugée catastrophique par M. Acheson mais estime devoir tenir compte des répercussions provoquées dans l'opinion publique par le comportement du Kong Chang Lang. Si l'ambassade des États-Unis à Nankin n'a à l'heure présente rapporté à son gouvernement aucun incident mettant en cause le maintien du pavillon national sur l'ambassade, la provocation dont le Dr. Stuart a été hier matin victime a causé ici une émotion assez vive dont le président de la Commission des Relations extérieures du Sénat s'est fait l'interprète en déclarant qu'il convenait de rentrer aux communistes chinois leurs provocations dans la gorge – propos dont les conséquences resteront sans doute platoniques. L'irritation pour le moment superficielle créée ici par la provocation communiste va par ailleurs amener l'administration, si elle n'obtient pas à cet égard les satisfactions qu'elle demande, à essayer de rapatrier le personnel de son Consulat à Moukden.

Les événements de ces derniers jours contribueront en tout état de cause à retarder la reconnaissance rapide au moins *de facto* des autorités communistes qu'envisageait il y a quelque temps le Département d'État et il paraît douteux que le précédent créé par le gouvernement de New Delhi doive être suivi ici dans un proche avenir. L'ambassade de Chine qui manifeste depuis quelque temps une activité fébrile et dont les interventions auprès des membres du Congrès se multiplient considère ce premier résultat comme un important succès. L'opportunisme qu'elle affiche aujourd'hui peut du reste avoir d'autres causes et l'arrivée imminente à Washington du général Chennault va sans doute donner un renouveau d'actualité aux projets de recrutement d'aviateurs américains pour la Chine. L'opposition qui demeure absolue du Département d'État à toute nouvelle entreprise en Chine rend du reste pour le moment douteux le succès de tentatives de cet ordre.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 226)

[1] Le Département d'État souhaitait maintenir avec les autres puissances occidentales une attitude commune en ce qui concerne le rappel éventuel des ambassadeurs et qu'il pourrait être procédé à leur rappel pour consultation s'ils ne parvenaient pas à entrer en contact avec les autorités communistes (télégramme n°s 1914-1917 du 5 mai 1949 de Washington, non reproduit).

251

NOTE DE M. GOUSSAULT POUR M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1]

Nécessité d'entretenir dès maintenant des contacts militaires avec les États-Unis

N. *Paris, 26 avril 1949.*

Très secret.

Entre les récents retours en France du président Schuman et du général Revers, et le moment où, après ratification du Pacte atlantique par le Congrès, les organes militaires du Pacte pourront être créés (spécialement l'état-major stratégique restreint), un délai de deux à trois mois s'écoulera. Il importe au plus haut point, pour de nombreuses raisons, de ne pas laisser s'écouler ce délai sans maintenir et consolider un contact militaire spécial entre la France et les États-Unis.

1) Les États-Unis sont toujours plus sensibles dans le temps à l'existence d'un état de fait qu'à un accord de principe. Établir dès maintenant, mais progressivement, un contact stratégique est la meilleure manière d'aboutir à la création de l'état-major restreint à Washington sur lequel M. Schuman a obtenu l'accord de principe de M. Acheson.

2) Des événements peuvent survenir, pendant le délai de trois mois dans lequel nous entrons, et affaiblir, parmi les nations du Pacte atlantique, le sentiment de la solidarité dans la défense commune qui s'était manifesté par le Pacte. La sécurité de la France exige que ne soient pas négligées, par un contact militaire insuffisant, certaines des possibilités que nous avons de maintenir et renforcer ce sentiment de solidarité dont il ne sera jamais exclu que nous puissions avoir besoin. Cultiver discrètement mais continuellement chez les militaires américains des dispositions plus favorables à l'Europe ne peut que confirmer les sentiments meilleurs dans lesquels M. Schuman a mis le *State Department* à l'égard de la France et des problèmes européens.

3) Toute une argumentation doit être sans cesse et longuement produite et soutenue auprès des États-Unis américains si l'on veut obtenir la modification des plans de Washington en faveur d'une bataille de protection de l'Europe. Il serait grave d'accroître nos risques en perdant trois mois.

[1] Note manuscrite: «*M. Parodi. Veuillez préparer une note pour M. Ramadier à qui vous pourriez la remettre de ma part. Je lui en parlerai dès mon retour de Londres. Schuman, 1er mai*».

De même doit-on s'efforcer, si possible, d'améliorer par des arguments techniques les dispositions du projet de prêt-bail et ses conditions de répartition et d'application.

4) Les efforts déployés par les Britanniques depuis quelques jours, dans leurs rapports militaires avec la France à propos de la crise du commandement de l'Union occidentale montrent le prix que la Grande-Bretagne attache à prolonger pour une nouvelle période les avantages stratégiques qu'elle s'est assurés dans les organes européens de défense issus du Pacte de Bruxelles. Sans doute veut-elle pouvoir ainsi continuer à exploiter ces avantages à Washington dans un sens qui n'est probablement pas celui des intérêts de la défense continentale européenne, ni celui d'une introduction de la France dans la haute direction de la défense du monde atlantique.

Si les Américains n'avaient au Pentagone de contacts constants qu'avec les militaires britanniques, leur résolution de constituer un E.M. stratégique restreint à quatre et de le situer à Washington ne s'en trouverait pas raffermie.

5) Enfin, pour ce qui est de la présente préparation de la défense de l'Union occidentale elle-même et de la poursuite du travail dans les organes militaires du Pacte de Bruxelles, nous pouvons avoir grand besoin de contacts militaires à Washington.

En effet, les nombreux points en suspens ou les points de désaccord entre les négociateurs militaires des Cinq conduisent les négociateurs militaires français à penser que les solutions dépendent plus ou moins des décisions qui seront prises ou des impulsions qui seront données par les futurs organes militaires du Pacte atlantique ou encore seront facilitées par les moyens nouveaux qui découleront de ce nouveau pacte.

Mais outre le temps perdu, les délais qui nous séparent de la constitution des organes militaires du Pacte atlantique travailleraient contre nos espérances si la France n'entretenait pas de contacts stratégiques avec Washington pendant cette période d'attente. Les Britanniques la mettraient à profit pour incliner les dispositions américaines dans le sens de leurs vues. Et l'heure venue des solutions aux différents problèmes non résolus au Comité militaire de Londres, la France, pour avoir attendu sans agir, se trouverait devant un front anglo-américain qui lui imposerait des solutions qu'elle n'aurait pas la liberté de discuter. L'importance de notre contribution relative à la défense du continent européen – au moins sous forme de contribution humaine et de tension ou de souffrances nationales – si survenait un conflit, nous fait un droit et un devoir d'intervenir avant que s'élaborent les positions dont dépendra par la suite toute l'orientation de la défense.

Conclusion

Avant son départ des États-Unis, M. Schuman a invité le général Billotte à tenir le contact avec les milieux militaires américains.

Des liens stratégiques entre la France et les États-Unis peuvent ainsi s'établir progressivement et en fait selon cette procédure qui offre l'avantage de ne pas impliquer de mission militaire spéciale et nouvelle et d'éviter de soulever les appréhensions et les réticences du Pentagone.

Mais, s'il ne résulte pas d'une mission explicite, l'établissement des liens stratégiques doit nécessairement, pour passer ainsi peu à peu à l'état de fait, s'instituer par le moyen de contacts répétés avec les milieux militaires à propos des problèmes d'actualité qui mériteraient d'en être l'objet: Indochine – Divers aspects de l'effort d'armement – etc.

Il faut, pour cela, qu'à propos de chacun de ces problèmes le général Billotte reçoive les directives et les instructions qui détermineront l'objet de ses interventions successives.

Ces instructions, que les états-majors sont disposés à préparer, doivent émaner du ministre de la Défense nationale.

Il y a donc urgence à amener le gouvernement et M. Ramadier à pren dre en considération la nécessité de contacts stratégiques immédiats.

La procédure envisagée ici pour l'établissement de ces contacts peut apparaître comme le moyen d'aboutir le plus progressif, le plus sûr et comme celui qui donnera à la France, au moment de se prononcer sur les organes militaires du Pacte atlantique dans quelques mois, la plus grande liberté de choix, de décision et d'orientation.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 18)

252

NOTE DE M. JEUDY, ADMINISTRATEUR À LA DIRECTION D'AMÉRIQUE POUR LE DIRECTEUR D'AMÉRIQUE

N. *Paris, 26 avril 1949.*

M. Morgan, Premier secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis, est venu voir M. Jeudy le 20 avril 1949 au sujet du rapport de M. Castellani, député (Rapport nº 7040 de la 1re législature) concernant la proposition de résolution de M. Louis Rollin[1] tendant à inviter le gouvernement à affirmer et matérialiser les droits de souveraineté de la France sur les îles australes françaises, notamment l'archipel Kerguelen, et à y envoyer dans les délais les plus brefs une mission économique, scientifique et militaire.

[1] Voir document n° 204.

L'ambassade des États-Unis dont l'attention avait été retenue en particulier par le passage suivant du rapport : « Il n'est pas douteux que si certaines puissances peuvent projeter de s'établir dans nos possessions australes, c'est bien parce qu'elles estiment précaires nos titres et nos droits. Il importe que la France choisisse sans tarder : ou bien elle répondra aux vœux exprimés par la proposition de résolution qui vous est soumise, ou bien elle perdra des territoires dont la valeur économique est certaine », souhaitait savoir quelles puissances pouvaient, dans l'esprit de M. Louis Rollin, avoir des visées sur les possessions françaises australes.

M. Jeudy a répondu à M. Morgan que le Département avait été consulté sur l'opportunité de réserver la procédure d'urgence à la discussion de la proposition Louis Rollin et qu'il s'y était montré favorable dans l'espoir que cette procédure, en soulignant l'intérêt porté par le Parlement à une question dont les Affaires étrangères avaient depuis longtemps marqué l'importance, permettrait peut-être de vaincre les résistances qui s'étaient opposées à l'envoi aux Kerguelen de la mission prévue l'an passé. En ce qui concerne plus particulièrement le passage précité, M. Jeudy, tout en déclarant qu'il ignorait quelle était sur ce point la pensée du rapporteur, a indiqué à son interlocuteur que ce passage ne semblait pas, selon lui, concerner les États-Unis, mais que M. Castellani avait sans doute, pour donner plus de force à son exposé, cru devoir faire état d'inquiétudes, à vrai dire assez vagues, exprimées par la presse quant au sort de nos possessions australes.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 46)

253

M. SERRES, MINISTRE DE FRANCE À DAMAS,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 369. *Damas, 26 avril 1949.*

La politique britannique à l'égard de la Syrie a provoqué, depuis le début de l'année, de nombreux commentaires. Étant donné le nombre restreint de personnes qui étaient dans le secret, j'ai éprouvé quelque peine à être exactement informé de ce qui s'est effectivement passé. Je crois pouvoir maintenant en donner un tableau vraisemblable à Votre Excellence.

*

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée aux ambassades de France à Londres, Washington, Le Caire, Ankara, Beyrouth, Bagdad et Amman et à la direction d'Europe.

Ainsi que le sait le Département, la politique britannique a toujours poursuivi la conclusion d'une alliance militaire avec la Syrie. Le président Kouatly, malgré la menace que constituait pour lui le péril de la Grande Syrie où les Hachémites étaient soutenus en sous-main par la Grande-Bretagne, avait toujours évité à s'engager dans cette voie. Dès 1946, il s'était obstinément refusé, malgré les obligations qu'il pouvait avoir vis-à-vis de la Grande-Bretagne, à accepter que les troupes anglaises demeurent en Syrie un jour de plus que les troupes françaises en cours d'évacuation.

Lorsque Khaled bey déclara à la commission des Affaires étrangères de la Chambre que la Syrie devait se ranger du côté des grandes puissances occidentales, les autorités britanniques saisirent la balle au bond et la légation d'Angleterre à Damas offrit au gouvernement syrien de conclure une alliance militaire. Cette offre semble s'être produite dans la première quinzaine du mois de janvier dernier.

À cette époque, la position de la Syrie n'était plus aussi délicate qu'en décembre. Le gouvernement français avait informé Damas qu'il soutiendrait l'indépendance et l'intégrité de la Syrie dans son régime républicain, et avait fait connaître ses vues à Londres et à Washington. La cession d'un important matériel militaire était en bonne voie et des officiers syriens étaient partis pour les écoles françaises. De la sorte, le gouvernement syrien répondit qu'il y avait eu un malentendu sur l'interprétation des déclarations du président du Conseil; que le gouvernement syrien était disposé à se ranger en cas de guerre du côté des puissances occidentales et à s'entretenir avec leurs représentants des dispositions qu'il pouvait prendre en vue de faciliter leurs opérations (construction et aménagement d'aérodromes, voies de communications, etc.) afin de les inclure dans les programmes de travaux publics et de les réaliser selon les ressources du budget. Si la Syrie pouvait être comprise dans le plan Marshall et disposer, de ce fait, de moyens plus considérables, elle serait en mesure d'effectuer davantage de travaux et de les réaliser plus vite. Cette attitude correspond aux vues que j'avais exprimées dans la note que j'ai remise au Département le 3 mars dernier[1].

Sir John Troodbeck, conseiller politique de l'ambassade britannique au Caire, passa à Damas au début de février. La même réponse fut donnée à ses avances.

Les pressions ayant continué, M. Homsy, ancien ministre des Finances, qui compte des amis dans les milieux politiques de Grande-Bretagne, fut envoyé à Paris et à Londres pour y exposer le point de vue syrien. Il est bon de noter que l'on chargea de cette mission, par précaution, un agent officieux et un chrétien, c'est-à-dire «un homme que l'on peut désavouer» suivant le propos même que m'a tenu le président du Conseil.

De fait, M. Homsy tint à Londres comme à Paris un langage très prudent. Je crois savoir que la légation de Syrie à Londres ne connais-

[1] Document non reproduit.

sait pas l'objet de sa mission et n'en a pas été tenue au courant: le Cabinet Khaled Azem considérait, à juste titre, M. Armanazi comme un anglophile déclaré et lui accordait d'autant moins de confiance qu'il est apparenté à Djemil Mardam Bey, dont tout le monde sait qu'il a été acheté par les Britanniques en 1945 et qu'il demeure partisan de l'alliance anglo-syrienne et de la collaboration anglo-arabe.

J'avais essayé d'obtenir de Khaled bey des indications précises sur les résultats de la mission Homsy. Il s'était montré très réticent. En fait, si l'on en croit ce que l'ambassade de Grande-Bretagne a fait connaître à Paris (le ministre de Grande-Bretagne a fait une communication identique aux légations de France et des États-Unis à Damas) les résultats n'étaient pas très encourageants pour la Syrie puisque les Anglais ont décliné toute participation financière au développement économique du pays, en se bornant à offrir leurs techniciens, et ont répondu, sur le plan militaire, que le problème serait étudié tout en insistant sur le fait que rien ne se ferait sans que nous soyons informés.

Il semble que des éléments britanniques non officiels aient été mis au courant de la situation: certaines informations permettent de penser que le général Spears, qui n'a pas renoncé, malgré son peu brillant voyage de l'automne 1946, à jouer un rôle en Orient, aurait songé à former un groupe financier disposé à coopérer sur tous les terrains au développement de l'économie syrienne.

Il est intéressant de relever que la Grande-Bretagne respecte l'accord de non-substitution de décembre 1945 et j'ai recueilli à ce propos des indications importantes. Le ministre de Grande-Bretagne procéderait de la façon suivante: si une offre du gouvernement syrien lui est présentée officiellement, il répond que rien ne peut être fait sans que la France soit tenue au courant. S'il s'agit d'un particulier, la légation n'a pas à intervenir. Mais j'ai su que dans un cas déterminé le ministre de Grande-Bretagne a fait appeler un Anglais qui devait occuper un emploi administratif pour le prévenir que, s'il était en litige avec le gouvernement syrien, il ne devait compter en aucune façon sur une intervention officielle en sa faveur; ce qui aurait provoqué quelques commentaires.

*

Devant la confusion provoquée par les nouvelles contradictoires qui se répandirent sur l'attitude supposée du colonel Husni Zaim, les autorités britanniques se sont montrées très prudentes. Tandis que le roi Abdallah et, dans une moindre mesure, le cabinet de Bagdad passaient d'un enthousiasme excessif à une hostilité non dissimulée, la légation de Grande-Bretagne demeura sur la réserve. Mon collègue britannique admit toutefois le 4 avril sans autant d'objections que le ministre d'Amérique, que le moment de reconnaître le gouvernement Zaim était arrivé et qu'il présentait toutes les qualifications requises. Son gouvernement ne le suivit pas. C'est vraisemblablement l'échec de la tentative de

Nouri Pacha Said d'obtenir un accord militaire, suivi de l'évolution de plus en plus marquée de l'Égypte et de l'Arabie Saoudite en faveur du colonel Husni Zaim, qui l'ont décidé à admettre que le régime était consolidé et la nécessité de sortir de la position réticente sur laquelle il s'était maintenu.

Les chances anglaises ne se présentent d'ailleurs pas mal dans le nouveau Cabinet. L'émir Adel Arslane, après ses voyages à Londres, et notamment celui où, en 1947, il a été l'hôte du British Council, est revenu très anglophile. Il était alors ministre de l'Instruction publique et voulait angliciser l'enseignement. Le manque de personnel britannique disponible l'arrêta. M. Khalil Mardam, secrétaire général de l'académie arabe, a lui aussi fait l'an dernier, aux frais du British Council, un voyage à Londres au cours duquel on peut être certain qu'il a été bien reçu. M. Noury Ibeche est connu pour ses sympathies britanniques et l'on dit volontiers que son élection a été assurée en 1947 à l'aide des fonds secrets anglais.

Il ne semble pas toutefois que, dans les circonstances actuelles, et du fait que le colonel Husni Zaim s'est rangé dans le clan de l'Égypte et de l'Arabie Saoudite, une alliance exclusive avec les Britanniques présente des chances immédiates de réalisation. Afin d'encourager le nouveau régime syrien dans le maintien de sa liberté d'action, il convient que nous l'aidions à se consolider sur les plans militaire et économique en accentuant l'individualité syrienne. Il sera ainsi plus apte à se défendre contre l'absorption dans une «nation arabe» qui, dans l'esprit de ses promoteurs, n'est autre chose qu'un groupement soumis à l'influence prépondérante des Britanniques.

Les intérêts pétroliers des États-Unis jouant dans le même sens que les nôtres, une bonne liaison franco-américaine ne pourra que nous être favorable. Je m'efforce de l'assurer sur place et je crois qu'il existe, au service compétent du secrétariat d'État américain, des éléments, tels que M. Moose, qui comprennent nos vues et les partagent. C'est d'une action sur ces deux plans différents que nous pouvons escompter la meilleure défense de nos intérêts.

(Direction d'Afrique-Levant, Syrie-Liban, volume 10)

254

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES.

T. circulaire n° 122 IP. *Paris, 27 avril 1949.*

Au sujet de l'accord intervenu avant-hier 25 avril entre les commandants en chef et le Conseil parlementaire de Bonn (mes circulaires nos 73 et 121)[2] le service de Presse du Département a précisé aux journalistes ce qui suit :

La deuxième étape, de caractère transitoire, que doit franchir l'Allemagne avant de recouvrer un statut politique normal, comme M. Robert Schuman l'a déclaré au cours de la conférence de presse du 22 avril, va commencer. L'Allemagne va jouir d'une plus grande liberté ; mais elle aura aussi à assumer des responsabilités accrues. Pour le cas où elle ne se montrerait pas digne de la confiance ainsi témoignée, les Alliés conservent les moyens de revenir sur ce qui vient d'être fait.

Comme l'a également précisé le ministre le 22 avril, « à Potsdam, des accords ont été passés à trois sans la France ; à Londres, il en a été de même, sans la Russie. Toutefois, il n'existe rien d'absolu ». En ce sens, le nouvel accord intervenu hier ne saurait aucunement être considéré comme de nature à entraver d'éventuelles conversations à quatre, d'autant moins que, selon les termes dont s'est servi le Ministre, il pourrait constituer le point de départ d'une « agglomération successivement élargie ».

Il y a lieu de penser que le vote du projet de constitution par le Conseil parlementaire pourrait intervenir le 15 mai prochain et que les élections auraient alors lieu vers le 15 juillet, ce qui permettrait la constitution du gouvernement fédéral de l'Allemagne de l'Ouest aux alentours du 15 août.

Il a été rappelé aux journalistes que les assemblées de la future République fédérale s'ordonneront comme suit :

1) Dans chaque *Land* existe déjà un *Landtag* élu au suffrage universel.

2) Le parlement fédéral se composera de deux assemblées :

a) Le *Volkstag*, ou Assemblée du Peuple, également élu au suffrage universel.

b) Le *Bundesrat*, ou Conseil fédéral, dont les membres seront nommés par les gouvernements des *Länder* ; il est à remarquer que les délégués de chaque *Land* y voteront en bloc.

[1] Circulaire envoyée par le service d'Information et de Presse et signée par ordre Beaumont.

[2] Documents non reproduits.

Si, aux termes du nouveau projet de Constitution, les pouvoirs du *Bundesrat*, gardien du fédéralisme, sont plus limités que dans le projet précédent, par contre, le principe de l'égalité des pouvoirs législatifs, en matière financière, entre les deux assemblées fédérales a été sauvegardé.

Contrairement à ce qui avait été initialement prévu, il n'existera pas d'impôts partagés entre le *Bund*, c'est-à-dire la Fédération, et les *Länder*; quant à la répartition des impôts entre le premier et les seconds, elle sera déterminée de la manière suivante par la Constitution elle-même:

Les *Länder* disposeront de l'impôt sur le revenu, ainsi que de certains impôts de consommation, comme, par exemple, celui sur la bière. Certaines des ressources fiscales ainsi assurées pourront faire l'objet d'une péréquation entre les *Länder*, lorsque le besoin s'en fera sentir pour l'un ou plusieurs d'entre eux; cette opération s'effectuera selon une échelle fixée une fois pour toutes par la législation fédérale, sans intervention, par conséquent, du *Bund* et d'une manière quasi-automatique. En outre, des subventions pourront être consenties, par le *Bund* sur ses ressources propres, aux *Länder* qui auraient des difficultés à faire face à leurs charges, en matière, par exemple, d'éducation et d'assistance sociale.

Le *Bund*, lui disposera des douanes, de l'impôt sur le chiffre d'affaires et des impôts de consommation, c'est-à-dire des impôts indirects.

Selon les évaluations, les recettes des *Länder* seront de l'ordre de 8 milliards de marks, contre 4,5 milliards environ pour celles du *Bund*.

Les pouvoirs du *Bundesrat* sont diminués en ce sens que dans les domaines, par exemple, de la socialisation des industries, de la mise en œuvre des ressources énergétiques, de l'organisation de la police, il ne pourra pas légiférer, mais disposera seulement d'un veto suspensif.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

255

NOTE DE M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE, DÉLÉGUÉ FRANÇAIS À LA COMMISSION INTERALLIÉE POUR L'EXTRÊME-ORIENT

Proposition américaine de faire participer le Japon occupé aux relations internationales (sic) sur décision discrétionnaire de SCAP[1]

N. *Paris, 27 avril 1949.*

a) Cette proposition apporte une nouvelle preuve de l'impatience avec laquelle le général MacArthur ressent l'exercice par la Commission de

[1] SCAP: *Supreme Commander for the Allied Powers* soit le Commandant suprême allié au Japon.

l'Extrême-Orient des attributions que l'accord de Moscou du 27 décembre 1945 donne à cet organisme interallié[1].

b) On ne peut, cependant, se borner à y voir un accès de mauvaise humeur. La proposition américaine se situe dans le cadre de la politique générale des États-Unis à l'égard des vaincus de la dernière guerre.

Cette politique tend, comme on le sait, non seulement à rétablir en Allemagne et au Japon un potentiel économique, condition du relèvement militaire, mais aussi à préparer ces deux pays à jouer un rôle, aux côtés des États-Unis, dans les débats internationaux, sans attendre des traités de paix dont la conclusion est, pour le moins, hors des réalités actuelles.

Ayant conservé son gouvernement et n'étant, sous une façade interalliée, occupé que par les forces américaines, le Japon paraît mieux en mesure de soutenir éventuellement les thèses américaines dans les relations internationales que l'Allemagne divisée en 4 zones d'occupation et dépourvue de gouvernement quant à présent.

La faillite de la politique américaine en Chine et la crainte de voir le gouvernement de Tchang Kaï-chek perdre tout crédit sur le plan international ne sont pas étrangères au dépôt devant la Commission de l'Extrême-Orient d'un projet dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne s'embarrasse d'aucune des considérations de droit qui peuvent lui être opposées.

Les termes équivoques dans lesquels il est rédigé, l'étendue des pouvoirs discrétionnaires à accorder au général MacArthur et que la Commission ne pourrait lui déléguer qu'en se dessaisissant et en dessaisissant par là les gouvernements qui y siègent au titre diplomatique, révèlent la hâte avec laquelle les autorités américaines veulent faire participer aux relations internationales avec pouvoir délibérant un pays dont la souveraineté reste frappée de servitudes résultant de l'occupation et des accords de Potsdam.

Cette précipitation s'explique par les événements de Chine. Mais on ne saurait oublier que si elle se manifeste à propos du Japon, elle vise à réaliser sans tarder en faveur de ce pays un programme de politique générale envisagé aussi pour l'Allemagne à échéance différée.

c) Je ne crois pas que nous ayons beaucoup à gagner à nous prêter à cette manœuvre devant la Commission de l'Extrême-Orient. Soutenir la thèse américaine serait admettre le dessaisissement de la Commission et perdre un moyen de nous faire entendre dans les affaires du Japon portées au niveau des relations internationales.

[1] La direction d'Asie-Océanie avait expliqué au Secrétaire général le contenu de la proposition qui consistait à donner à SCAP le droit de faire participer le Japon aux relations internationales, donc lui permettre de reprendre une place dans la communauté internationale sous la seule autorité de SCAP. La France ne pouvait donc y souscrire car cela reviendrait à dessaisir la Commission pour l'Extrême-Orient de tout contrôle sur la politique étrangère du Japon (note du 25 avril 1949 de la direction d'Asie, non reproduite).

Nous n'aurions pas la possibilité de nous prévaloir de notre attitude par contacts directs avec le gouvernement japonais, le projet américain réservant au seul MacArthur le monopole de ces contacts.

Nous n'aurions pas davantage une chance de négocier avec succès vis-à-vis des Américains, en contre partie de notre soutien, la libération des 33 tonnes d'or français qu'ils continuent de bloquer à Tokyo, puisque le gouvernement des États-Unis pourrait, en invoquant l'article 3 section III de l'accord de Moscou, rendre exécutoire son projet, même si la Commission refusait de l'adopter. Pour abusive que serait une décision de sa part dans ce sens, la Commission interalliée n'en serait pas moins mise en présence d'un fait accompli, sur lequel le droit de veto du gouvernement de Washington l'empêcherait de revenir, comme l'expérience en a, déjà, été faite.

d) Je propose, donc, que le délégué français ne vote pas le projet américain et qu'il justifie son vote négatif par:

1) l'impossibilité de faire participer le Japon occupé aux relations internationales avec pouvoir délibérant, avant le traité de paix;

2) l'impossibilité de déléguer au général MacArthur des pouvoirs discrétionnaires que la Commission ne possède pas et qu'aucun des États représentés à cette Commission ne possède lui-même;

3) l'existence de la solution adéquate apportée au problème de principe par la décision du 9 juin 1948 à laquelle il importe de se tenir.

e) Toutefois, avant de prendre position, notre délégué devrait laisser d'autres délégations, notamment la russe et la britannique, dévoiler leur attitude.

L'antagonisme entre Russes et Anglo-Saxons suscite de leur part un jeu de surenchère à l'avantage des Allemands et des Japonais. À nous tenir, malgré l'excellence de nos arguments, en dehors de ce jeu, au premier stade, pour nous y rallier au second, sur la pression des Américains, risque de souligner notre faiblesse dans le camp des vainqueurs sans que notre autorité s'accroisse auprès des vaincus.

En nous réservant pour la fin de la discussion, nous éviterions de nous engager dans une position qui deviendrait aventurée pour nous, sans profit, si Russes et Américains finissaient par disputer entre eux simplement à qui ferait la part la plus belle au Japon comme à l'Allemagne[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 74)

[1] La question d'un retour du Japon dans les relations internationales était bien à l'ordre du jour de la réunion du 28 avril, mais elle n'avait pas été discutée, les délégations n'ayant sans doute pas encore reçu d'instructions. Le délégué anglais avait juste souligné qu'il n'était pas du rôle de l'occupation de faciliter la reprise par le Japon de ses responsabilités internationales. La question devait être à l'ordre du jour de la prochaine réunion le 5 mai (télégramme n° 1850 du 30 avril 1949 de Washington, non reproduit).

256

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. Metric n° 20. *Londres, 28 avril 1949.*

Dans son télégramme n° 10.108[2], le Département a bien voulu me demander mon avis sur les relations qui devront s'établir entre les organismes militaires du Traité de Bruxelles et ceux qui seront créés dans le cadre du Pacte de l'Atlantique.

Cette question fait l'objet d'une note établie en accord avec le général Ély, que j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

ANNEXE

NOTE DE M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES

Mise en œuvre de l'article 9 du Pacte de l'Atlantique

N. *Londres, 28 avril 1949.*

Sur le plan militaire, le traité de Bruxelles est destiné notamment à garantir la sécurité des cinq puissances signataires, c'est-à-dire de l'Europe occidentale contre une agression ayant son origine en territoire allemand ou empruntant ce territoire. Le Pacte atlantique tend à établir entre ses signataires un système d'aide mutuelle contre une agression, d'où qu'elle vienne, qui se produirait dans la zone d'application du traité.

Le traité de Bruxelles vise donc une hypothèse précise, se réalisant dans une zone bien déterminée, bien qu'en fait le texte ne contienne pas d'autre définition géographique qu'une référence à l'Europe (article 4); la tendance qui a prévalu jusqu'ici a toujours été de limiter strictement à l'Europe les activités entreprises dans le cadre du traité. Le Pacte atlantique, au contraire, vaut pour une zone très vaste; il doit y organiser l'aide mutuelle en fonction d'hypothèses diverses.

En application des principes généraux posés dans le traité, les organismes militaires de l'organisation de Bruxelles ont pour objet de préparer la défense en commun d'une région déterminée; ils doivent ménager une collaboration étroite entre les cinq puissances pour l'établissement et l'exécution d'un plan de défense commune, et résoudre en commun des problèmes d'organisation et d'armement, l'intégration des forces de ces cinq puissances affectées à la défense de l'Europe occidentale, représentant l'idéal à atteindre.

La mise en vigueur du Pacte atlantique ne change rien à l'importance ni à l'urgence de ce programme; elle ne doit donc rien changer à la mission dont sont chargés les organismes du traité de Bruxelles.

[1] Dépêche adressée au Secrétariat général. Note manuscrite : «*M. Parodi, de Margerie*».

[2] Document non reproduit.

On ajoutera qu'il est d'autant plus nécessaire de conserver la structure actuelle que, sur la demande du gouvernement français, il vient d'être décidé que l'aide américaine à l'Europe occidentale serait dans toute la mesure du possible répartie par les «Cinq» eux-mêmes.

En revanche, tant que l'Europe occidentale est comprise dans la zone atlantique, il est indispensable que sa défense tienne compte des conceptions générales adoptées pour la défense de cette zone; cela l'est d'autant plus que l'armement même des armées de l'Europe occidentale dépend, dans une très large mesure, du concours américain.

Mais, pour que les plans de défense de l'Europe occidentale puissent être établis compte tenu de conceptions stratégiques valables pour la zone atlantique, il faut que ces conceptions soient connues et par conséquent qu'une liaison étroite soit assurée entre l'organisation qui sera créée dans le cadre élargi et l'organisation de Bruxelles.

Cette liaison existe déjà, mais à sens unique; si des observateurs américains et canadiens sont à même de renseigner leurs gouvernements sur les activités des divers comités de Bruxelles, il ne serait pas moins utile que les Cinq fussent renseignés sur les intentions et les conceptions de leur partenaire américain et qu'ils fussent en mesure de faire entendre leur avis dans l'élaboration des plans stratégiques généraux.

Il suffit pour cela que les représentants militaires de la France et de la Grande-Bretagne aient qualité pour faire entendre à Washington les vues belges et néerlandaises; or nous savons que Belges et Néerlandais acceptent dès maintenant d'être représentés par les Français.

Au surplus, il doit être créé, même si son rôle doit être restreint, un conseil de défense groupant toutes les puissances parties au Pacte de l'Atlantique. Dans ce Conseil la Belgique, la Hollande et le Luxembourg seront naturellement représentés.

La création de ce Conseil – même si son rôle doit être à l'origine d'un caractère plutôt théorique – nous offre d'ailleurs la seule solution convenable au problème de la participation de l'Italie aux délibérations interalliées sur le plan militaire. S'il ne devait pas exister un organisme de ce genre, il faudrait, en effet, comme d'aucuns l'envisagent à Washington, rattacher de quelque manière l'Italie au système de Bruxelles. Sur le plan stratégique, cette solution serait assurément logique, et on peut prévoir qu'un jour elle devra être adoptée. Mais son application, à l'heure actuelle, risquerait d'être la source de sérieuses complications: tant que l'Italie demeurera un pays désarmé, l'union des «Cinq» ne pourra que perdre à cette association.

Les «Cinq» n'ont aucun intérêt à ce que des représentants italiens participent à leurs travaux pour discuter de questions d'armement, etc. et c'est dans le groupement de l'ensemble des signataires du Pacte de l'Atlantique que l'Italie doit trouver sa place.

En ce qui concerne le schéma de l'organisation à mettre sur pied, il semble qu'on peut accepter une formule analogue à celle qu'a exposée M. Bohlen (télégramme de Washington n° 10.461)[1].

Un problème se pose: celui des rapports à établir entre le Conseil groupant tous les signataires du Pacte de l'Atlantique et le Comité restreint où seront traités les problèmes de stratégie supérieure.

En raison de la nécessité de conserver aux travaux du Comité restreint le secret le plus rigoureux, il ne faut pas qu'il soit astreint à rendre compte au Conseil. En revanche, il ne saurait cependant pas être totalement indépendant, car il doit être un organisme technique n'ayant par conséquent pas qualité pour prendre des décisions dépassant le cadre technique.

On pourrait imaginer un Conseil restreint, composé des ministres de la Défense et des Affaires étrangères des quatre gouvernements membres du Comité restreint, qui

[1] Document non reproduit.

aurait délégation pour approuver les travaux du Comité restreint et qui proposerait quand il y aurait lieu au Conseil plénier les décisions pratiques à prendre pour mettre en œuvre les plans préparés par le Comité restreint. Mais on ne saurait se dissimuler que si l'étude de certaines hypothèses stratégiques devait toujours s'accompagner de décision de principe d'ordre politique, des situations quelque peu délicates pourraient se trouver créées.

Il s'ensuit que le «Comité militaire restreint» ne devrait s'adresser au Conseil ministériel des quatre que dans les cas où des décisions pratiques auraient à être prises. Le reste du temps, il poursuivrait ses travaux et ses études dans un secret total.

En définitive, le schéma des divers organismes militaires pourrait être le suivant:

1) Comités de Bruxelles maintenus dans leurs fonctions d'organisation et d'exécution.
2) Conseil de Défense groupant tous les signataires du Pacte de l'Atlantique.
3) Comité militaire restreint.
4) Comité ministériel restreint.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 1, dossier 3bis)

257

M. DE HAUTECLOCQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 800. *Bruxelles, 28 avril 1949.*

Voici le récit que m'a fait hier soir un membre du gouvernement, de l'entrevue de Berne entre le roi Léopold, le Prince régent, le Premier ministre et le ministre de la Justice; le Conseil des ministres, d'ailleurs très bref, au cours duquel M. Spaak avait évoqué la question, s'était terminé sur la remise à la presse d'un communiqué très vague, assez étrange par sa concision même, et qui, comme le verra le Département, ne correspond pas entièrement à la réalité des faits.

Le roi Léopold, assez énervé, m'a-t-on dit, du tour que prenait en Belgique la question royale, s'était décidé, sur l'avis de ses conseillers et après le voyage de sa fille, la princesse Joséphine-Charlotte, à convoquer son frère, le Prince régent, pour lui faire connaître son point de vue. Celui-ci était le suivant: la Régence avait été instituée au moment de la libération de la Belgique, parce que le Roi, alors prisonnier des Allemands, était dans «l'impossibilité de régner du fait de l'ennemi». Lorsqu'en 1945, à la cessation des hostilités, une tentative fut faite par le Prince régent et le Premier ministre de l'époque, M. Van Acker, pour faire revenir le Roi à Bruxelles, ce fut ce dernier qui, pour diverses raisons, reconnut que si l'impossibilité de régner du fait de l'ennemi avait disparu, il se trouvait néanmoins, de son propre fait à lui, dans l'impossibilité de remonter immédiatement sur le trône. Le régime de la Régence était ainsi confirmé conformément à la volonté personnelle

du Roi. Léopold III estimait maintenant que les conditions politiques s'étant modifiées, il se trouvait de nouveau dans la «possibilité de régner» et il désirait demander en conséquence au prince Charles d'abandonner ses fonctions de Régent.

Le prince Charles qui, comme on le sait, n'entretient pas des rapports particulièrement affectueux avec son frère, fit valoir au Roi qu'il ne s'agissait pas là d'une question personnelle, mais d'une question légale, puisque la Régence avait été instituée par un acte du Parlement; il accepta donc le rendez-vous proposé par le Roi, mais en spécifiant qu'il se ferait accompagner des représentants qualifiés du gouvernement, en l'espèce M. Spaak, Premier ministre, et M. Moreau de Melen, ministre de la Justice.

Comme l'ont relaté les journaux, l'entrevue eut lieu à Berne, au domicile privé du Ministre de Belgique en Suisse, dans la journée du 25 avril. M. Spaak y fut, paraît-il, très net et son argumentation à peu près la suivante: «Votre retour en pleine période électorale, aurait-il dit au Roi, risque d'être la cause de troubles sérieux en Belgique. Qu'arrivera-t-il d'ailleurs si le seul parti qui vous soutienne franchement n'obtient pas la majorité absolue des suffrages, ou s'il ne réunit qu'une très faible majorité par rapport aux autres partis? Vous vous trouverez alors dans une situation impossible et le pays sera menacé d'être plongé dans un désordre qui ne peut que porter le plus grand dommage à la dynastie elle-même. Mieux vaudrait attendre que les élections aient eu lieu et après… on avisera…».

M. Moreau de Melen qui, membre influent du parti social-chrétien, est un partisan convaincu du roi Léopold, aurait lui-même soutenu ce point de vue qui, non seulement entraîna finalement l'approbation du Roi, mais encore amena celui-ci à décider qu'il enverrait prochainement à la nation belge un message demandant que la question royale soit tenue complètement à l'écart des polémiques électorales.

Conformément à ce qui a été d'ailleurs le plan toujours bien arrêté de M. Spaak, la solution de la question royale se trouve donc ainsi reportée encore une fois. Le Premier ministre pense certainement qu'avec le temps, certaines aspérités du caractère du Roi finiront par s'atténuer et il semble bien que son opinion soit juste car, d'après ce que m'a dit le membre du gouvernement dont je tiens ce récit, Léopold III aurait donné l'impression d'être assez découragé après les entretiens de Berne; de là à ce que la décision de l'abdication intervienne à plus ou moins brève échéance, il n'y a peut-être maintenant plus qu'un pas très court à faire, surtout si les prochaines élections ne donnent pas aux partisans de Léopold la majorité massive qui seule pourrait réveiller les espérances de celui-ci.

À la question que je posais à mon interlocuteur sur les relations du Roi et du Prince régent, il m'a été répondu qu'il n'y avait eu aucune algarade «en public»; il n'en est pas moins certain que les rapports doivent

rester assez tendus entre les deux frères; il est assez caractéristique de noter, à ce sujet, qu'ils n'ont même pas déjeuné ensemble le jour de la réunion de Berne.

(Direction d'Europe, Belgique, volume 25)

258

M. BÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 1939. *Washington, 28 avril 1949.*

Ainsi que vous l'a signalé ma dépêche n° 642/AS du 18 février 1949 sur les déclarations de M. Kenneth Royall[2], les résultats des dernières élections japonaises[3] ont amené les États-Unis à procéder à un sérieux «examen de conscience» et à considérer sous un angle nouveau leurs relations futures avec le Japon. La période de la lune de miel est passée: le public américain ne croit plus maintenant que le Japon se soit transformé, au bout de trois ans et demi, en un modèle de démocratie; il se demande en revanche avec une certaine angoisse – accrue par les événements de Chine – si l'Empire du Soleil Levant ne risque pas de devenir à plus ou moins longue échéance, la proie du communisme.

Dans un éditorial du *Saturday Evening Post*, M. Reischauer – qui est un spécialiste des questions d'Extrême-Orient et se trouvait au Japon durant l'automne et l'hiver derniers – recherche les causes des récents succès communistes. Il ne croit pas, pour sa part, que la politique américaine à l'égard du Japon soit à la veille d'un désastre analogue à celui qu'elle vient d'essuyer en Chine; il estime que le général MacArthur et son équipe ont fait du bon travail: si les autorités d'occupation sont très loin d'avoir atteint la perfection, elles ont en tout cas beaucoup mieux réussi qu'on n'aurait pu s'y attendre. Les principales raisons pour lesquelles le communisme jouit d'une faveur croissante auprès des masses japonaises seraient les suivantes:

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite: «*Millet. Cattand. C[ommuni]quer M. Van Laethem, f[ai]t 5/IV, Tokyo f[ai]t 6/5*».

[2] Document non reproduit. Voir document n° 131.

[3] Les résultats de ces élections avaient vu une poussée des Libéraux (de 152 à 264 sièges) et des Communistes (de 4 à 35) et une baisse des Socialistes (de 111 à 48) et des Démocrates (de 90 à 69). Ils assuraient la majorité absolue à Yoshida. Le Japon avait donc voté «nationaliste» ou «hostile à l'occupant américain» (dépêche n° 49 du 27 janvier 1949 de Tokyo, non reproduite).

1) Le communisme exerce encore au Japon l'attrait du «fruit défendu»: la police japonaise a contribué à créer cet état d'esprit et les autorités américaines n'ont pas pu le faire disparaître, car elles n'ont pas fourni aux Japonais suffisamment de renseignements sur la situation véritable du monde à l'heure actuelle.

2) Le relèvement économique du Japon est désespérément lent; la question des réparations n'est toujours pas réglée; les États-Unis ne sont pas parvenus à intégrer l'économie japonaise à celle du reste de l'Asie; les plans de relèvement du Japon non seulement sont distincts de ceux des Philippines et d'autres régions de l'Extrême-Orient, mais sont en conflit avec eux, bien que tous ces plans soient financés, directement ou indirectement, par des dollars américains. Les anciennes victimes de l'agression japonaise s'alarment des efforts entrepris pour remettre le Japon sur pied et préfèrent acheter ailleurs les produits manufacturés dont elles ont besoin.

3) Enfin et surtout les Japonais cultivés font preuve d'une irritation et d'un mécontentement croissants à l'égard du contrôle exercé par les autorités d'occupation. Ce sentiment est à la base non seulement de la poussée communiste, mais des succès remportés par le parti le plus conservateur qui «tout comme les communistes, bien que dans une moindre mesure, représente une sorte d'opposition japonaise à l'occupation américaine».

L'auteur conclut avec optimisme que, loin de déplorer ce mécontentement, on doit le considérer comme un bon signe: il prouve que les Japonais sortent de leur torpeur et commencent à vouloir prendre des décisions par eux-mêmes. Or la démocratie ne s'apprend pas: elle se pratique. Sans relâcher tous les contrôles, il convient de permettre aux Japonais de pratiquer la démocratie, au lieu de se borner à préparer des réformes à leur intention.

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 29)

259

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
à M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES.

T. nos 799-802. *Paris, 29 avril 1949, 0 h. 45.*

Réservé. Priorité absolue. Très urgent.

Je me réfère aux points soulevés dans votre télégramme nos 798-806[2].

1) Je suis d'accord sur le calendrier proposé par le Département d'État, étant bien entendu que suivant les circonstances, la durée de la Conférence pourrait être prolongée au-delà de trois semaines.

2) En ce qui concerne la description des mesures que comporte la levée du blocus et du contre-blocus, je crois opportun que nous nous en tenions à une formule générale qui pourrait être celle qui figurait dans la directive adressée de Moscou aux commandants en chef le 30 août, modifiée pour tenir compte des restrictions établies depuis cette date. Le texte pourrait être le suivant :

> «Les restrictions récentes imposées aux communications, aux transports et au commerce à l'intérieur de Berlin et entre Berlin et les zones d'occupation, ainsi qu'à l'entrée et à la sortie de la zone soviétique de l'Allemagne seront levées».

Le mot «récentes» devrait toutefois être remplacé par une date qui pourrait être soit le 30 mars 1948 soit toute autre date avoisinante sur laquelle vous vous mettriez d'accord avec vos collègues.

Je vous rappelle que la date du 30 mars figurait dans l'aide-mémoire (article 8, paragraphe A) remis le 14 septembre 1948 à M. Molotov par les représentants français, anglais et américain.

3) Si cette formule est adoptée, il suffira de la communiquer aux services de Berlin pour exécution.

[1] Télégramme portant une double signature, Schuman et Parodi.

[2] Dans celui-ci, Chauvel rendait compte de la réunion tripartite qu'il avait tenue avec Cadogan et Jessup, durant laquelle ce dernier avait commenté sa rencontre avec Malik et qui apportait comme conclusion l'approbation soviétique pour arrêter le blocus et lever les restrictions. Il envisageait ensuite les points à examiner : durée de la conférence, description des mesures de la levée du blocus (en restant dans le général ou en préparant un inventaire précis), question d'un communiqué commun quadripartite (télégramme nos 798-806 du 27 avril 1949 de New York, non reproduit).

4) J'estime que l'accord devrait être rendu public par un communiqué commun portant les quatre signatures. Ce communiqué pourrait au besoin être adressé au Président du Conseil de sécurité.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

260

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE[1]

Vers une Chine communiste

N. *Paris, 30 avril 1949.*

Les échanges de vues basés sur l'étude des nombreuses informations fournies tant au *Foreign Office* qu'au Département par les postes de Chine qui eurent lieu à Londres les 14 et 15 mars derniers, entre le Directeur d'Asie et son collègue britannique, montrèrent que tant à Londres qu'à Paris, on était dès cette époque arrivé à la conclusion que les dirigeants chinois du Nord devaient être considérés comme d'authentiques communistes et qu'en conséquence il fallait s'attendre à de graves développements quant à la manière dont seraient traités les intérêts étrangers dès l'établissement du pouvoir communiste sur la vallée du Yang-Tsé et la ville de Shanghaï, artère et cœur de l'économie chinoise.

Dans le même temps cependant il apparaissait que le Département d'État se refusait à des conclusions aussi formelles et entretenait encore l'espoir que les communistes chinois, eu égard à la dépendance de l'économie chinoise vis-à-vis de l'Occident, seraient tenus à de grands et durables ménagements vis-à-vis des Occidentaux. Il est vrai qu'en opinant en sens contraire, le Département d'État, déterminé à ne plus accorder aucun soutien à la Chine du Kouomintang, eut risqué de donner prise aux critiques d'une minorité américaine agissante dans l'opinion et au Congrès, qui persistait à réclamer la continuation de l'aide américaine à Tchang Kaï-chek et la lutte à outrance contre le communisme chinois.

La rupture du fait des communistes des négociations de paix et la reprise d'une offensive militaire sur une très vaste échelle semblent bien

[1] Note communiquée sous bordereau collectif n° 337 du 6 mai 1949 aux services et postes suivants: Secrétariat général, directions d'Europe, d'Amérique, d'Afrique-Levant, Presse, Relations culturelles, Affaires économiques, centre de documentation, Secrétariat des Conférences, ministère de la France d'outre-mer, Comité Indochine, État-major particulier auprès du Président du Conseil, Londres, Washington, Moscou, La Haye, Saint-Siège, Ankara, Téhéran, Kaboul, Tokyo, Canberra, Pékin, Colombo, Séoul, Karachi, New Delhi, Calcutta, Rangoon, Bangkok, Singapour, Batavia, Saïgon, Nankin, Manille, Canton, Shanghaï, Hong Kong, délégation française à New York.

aujourd'hui établir que la modération dont ont fait preuve un moment les communistes n'avait de raison que d'ordre tactique. Ces événements confirment dans leur pensée ceux qui voient dans le Politburo chinois une équipe vraiment «bolchevique» décidée à mener à bien, dans le plus court délai possible, un programme marxiste maximum.

Sur le plan de l'évolution doctrinale, tout dans l'intervalle considéré, depuis la mi-mars, souligne le caractère bolchevique du communisme chinois. Les émissions de la radio chinoise communiste et les directives politiques parvenues à la connaissance des services de renseignements des Occidentaux constituent des actes de foi dans l'infaillibilité du dogme stalinien. Déjà le parti inaugure l'étape nouvelle qui doit le dégager de ce caractère «rural» qu'il a acquis du fait des circonstances; c'est avec ferveur qu'au moment de mettre la main sur les grands centres dont ils furent chassés en 1927 par Tchang Kaï-chek, et singulièrement Shanghaï, dont l'importance est en Chine sans seconde, le parti s'apprête à électriser les masses du prolétariat urbain pour y puiser un dynamisme nouveau et y trouver les cadres qui lui sont nécessaires pour conduire la «révolution industrielle» sans laquelle, en bonne orthodoxie, il n'imagine pas de construction socialiste durable. Il tarde au parti chinois de défroquer ce blouson de «réformateur agraire» dont il est comme malgré lui revêtu.

Étant donné la rigueur de ses principes, on conçoit d'ailleurs que le Politburo chinois ayant à peine achevé de «koulakiser» la Chine du Nord, s'inquiète déjà des courants de force gangrenés d'individualisme qui peuvent monter des campagnes et se préoccupera de les combattre, en attendant de les détruire à leur source, en se forgeant une âme nouvelle par l'apport des prolétariats citadins.

Il ne saurait être question toutefois de soviétiser la production industrielle immédiatement, avant que la conquête de la Chine soit achevée. Ainsi en Mandchourie et en Chine du Nord où le pouvoir soviétique est établi maintenant depuis de longs mois, l'accent est-il mis, en ce qui concerne l'industrie, sur l'amélioration du sort de l'ouvrier. On s'efforce en même temps de donner confiance au capital industriel privé auquel on fait appel. Par contre, le «capitalisme bureaucratique» dont le Kouomintang tirait ses ressources, est pourchassé. Certaines entreprises qui avaient été absorbées par lui ont été, non sans publicité, rendues à leurs anciens propriétaires.

Quant aux banques, elles ont été placées sous le contrôle de la «Banque du Peuple» qui paraît exercer son autorité par l'intermédiaire de la Banque de Chine, laquelle a reçu un monopole pour toutes les opérations en devises étrangères.

Plus spectaculaires ont été les mesures prises dans le domaine de la presse et de l'enseignement. Tant à Tientsin qu'à Pékin, l'ancienne presse a disparu. Trois journaux paraissent à Pékin au lieu de 19, un seul à Tientsin. Ils sont tous aux ordres du parti et ne pouvant publier

d'autres nouvelles que celles fournies par l'agence communiste *New China News*, encore inadéquate, leur information est d'une extrême indigence.

L'enseignement est en pleine refonte. L'étude du marxisme figure maintenant aux programmes. Les bibliothèques ont été expurgées. Des cours spéciaux de rééducation sont donnés aux étudiants qui ont trop longtemps subi l'empreinte des anciennes disciplines. À côté des universités préexistantes sont en voie d'organisation de nouvelles universités destinées à former les cadres.

À noter également un immense effort de propagande des communistes auprès de la population féminine.

Quant aux étrangers, les communistes s'appliquent à les maintenir dans une atmosphère d'incertitude et d'inquiétude qui les incite d'eux-mêmes au départ. Cette attitude est le mieux illustrée par le refus maintenu jusqu'à présent de reconnaître les représentants consulaires dans les régions «libérées». On ne saurait assurer que cet état de chose, que les optimistes du *State Department* veulent attribuer à l'inexpérience et l'incompétence des administrations nouvelles persistera; il n'en constitue pas moins aux yeux des colonies étrangères l'indication qu'elles ont désormais cessé d'être protégées contre l'arbitraire.

Quoique non molestés encore dans leur personne, les étrangers ont déjà perdu leur liberté de circulation. Non dépossédés jusqu'ici de leurs établissements, ceux-ci supportent toutefois des ingérences qui leur portent des coups indirects dont la persistance les étoufferait: diminution des tarifs et augmentation des salaires pour les entreprises commerciales, règlements incompatibles avec les fins qu'ils poursuivent pour les établissements culturels.

Il n'est pas jusqu'aux mesures empreintes d'un certain libéralisme qui ne manifestent le mépris des communistes pour les intérêts étrangers. C'est ainsi que deux banques anglaises et une belge viennent d'être autorisées, en Chine du Nord, à commercer avec l'extérieur, tandis que la Banque de l'Indochine et la banque américaine sont frappées d'un interdit. On ne saurait donc voir dans cette décision qu'un expédient révélant l'intention des communistes d'utiliser les établissements étrangers selon leurs seules convenances.

À noter également l'intransigeance dont a fait preuve la délégation communiste au Congrès de la Paix de Paris. Plutôt que d'accepter d'engager les autorités de Chine du Nord, de qui ses membres relèvent, à présenter à notre représentant à Pékin une demande de visa qui eut été de pure forme, elle a préféré renoncer, déjà arrivée à Prague, à atteindre Paris.

La canonnade sanglante dont viennent d'être victimes les navires britanniques sur le Yang Tsé vient enfin illustrer la ferme intention des communistes d'imposer aux étrangers à la fois une perte de face et un traitement rigoureux. Les commentaires dont la radio communiste a

assorti ce grave incident confirment que les nouveaux maîtres de la Chine comptent enrôler à leur profit le fort courant xénophobe qui a toujours été un des composants de l'âme chinoise.

Il se peut qu'après avoir atteint cette nouvelle étape de la révolution communiste en Chine, celle qu'auront marqué l'élimination de la Chine nationaliste et la conquête de la vallée du Yang Tsé, de Shanghaï et de tout le littoral maritime, les nouveaux dirigeants ne proclament pas immédiatement l'avènement de l'ère communiste. Il est même probable qu'ils chercheront à établir un gouvernement de démocratie populaire qui comptera des éléments non communistes. Mais tandis que dans les pays d'Europe centrale il existait des tiers partis, notamment socialistes, puissants et organisés, il n'y avait hier encore en Chine aucune formation politique importante en dehors du parti communiste d'une part et du Kouomintang de l'autre. Les faits mêmes imposent donc au parti communiste d'assumer immédiatement la totalité du pouvoir.

Dans cette perspective, il faut s'attendre à ce que les «trusts» étrangers établis en Chine; entreprises d'intérêt public (eau, gaz, électricité, tramways, etc.), banques, compagnies de navigation, usines et entrepôts de commerce, soient à bref délai dépouillés de leur puissance. Il doit en être de même de ces autres leviers de commande que sont les collèges et universités étrangères, les établissements missionnaires de toute confession qui sont par essence les adversaires de la doctrine communiste et dont l'influence s'est exercée jusqu'ici sur une fraction numériquement importante de l'intelligentsia chinoise. Les publications étrangères, au premier rang desquelles les grands journaux de langue anglaise ne pourront, pour la même raison, subsister.

En dépit de ces conditions pessimistes, on constate qu'un certain degré d'optimisme sur l'avenir des relations entre la Chine communiste et l'Occident persiste dans certains milieux et plus particulièrement en Amérique. Il ne faut pas s'en étonner; cet optimisme est en effet de commande pour les milieux des grandes affaires d'Europe et d'Amérique qui entrevoient la possibilité de vastes marchés à conclure avec une Chine enfin sortie du chaos et désireuse de devenir au plus vite une grande puissance économique. De telles perspectives existent en effet et les gouvernements du type occidental, si sensibles aux crises économiques, ne pourront sans courage résister à la tentation de faire servir à leur propre prospérité et donc à leur stabilité, la mise en valeur du plus riche et du plus vaste des «territoires économiquement arriérés».

En fait, si les dirigeants communistes chinois font montre d'un grand mépris de l'Occident et des intérêts étrangers en Chine alors que la ruine des finances et de l'économie chinoises les oblige à compter sur l'aide des pays capitalistes, c'est précisément parce qu'ils sont convaincus du mercantilisme profond des états occidentaux. Se souvenant des marchands hollandais qui au XVIIe siècle, marchaient sur la croix au Japon, ils comptent précisément sur Wall Street et la Cité pour reconstruire en Chine l'édifice socialo-communiste.

La Grande-Bretagne et la France qui ont sur le continent asiatique des intérêts politiques dominants, doivent avoir peu de peine à déterminer qu'il est contraire à leur intérêt de fortifier, quel qu'en puisse être le profit, un ennemi dangereux. Le même choix est moins facile pour les États-Unis où les milieux d'affaires ont tant d'influence. Certains signes indiquent déjà que la Belgique est prête à tirer le plus large profit du matériel industriel qu'elle peut offrir.

En présence de la crise «titiste» que traversent en Europe les pays communisés, l'étude des relations entre la Chine communiste et Moscou revêt pour le présent et plus encore que pour l'avenir un intérêt particulier.

On sait que le gouvernement soviétique, par le traité d'août 1945 conclu avec le gouvernement central chinois, avait, en principe, rejeté dans le domaine des affaires purement intérieures chinoises le problème de la Chine communiste. De fait, pendant la première partie de la guerre civile et au plus fort des combats en Chine du Nord et en Mandchourie, où s'est consommée la perte du gouvernement de Nankin, aucune évidence n'a été fournie d'une aide militaire ou technique appréciable fournie à la Chine communiste par Moscou. Si, comme il est vraisemblable, les armées chinoises communistes ont dû finalement mettre la main sur d'importantes quantités du matériel de l'armée japonaise de Mandchourie, capturées dans sa totalité par l'armée rouge, cela n'a pu avoir lieu qu'après que les observateurs américains aient été retirés et donc à une date tardive.

Le traité de 1945, qui confère aux Russes d'importants avantages en Mandchourie, continue de régir les rapports des deux pays et l'ambassadeur russe est le seul des ambassadeurs des trois Grands à avoir rejoint Canton à la demande du gouvernement de Nankin. De nombreuses informations indiquent que les Russes seraient en train de développer considérablement leurs intérêts et leur influence au Sikiang par des moyens pacifiques et avec le consentement, à tout le moins tacite, des gouverneurs civils et militaires de la province fidèles à Nankin et sans provoquer la réaction du gouvernement nationaliste.

Par ailleurs les radios de Moscou et de Yenan montrent une parfaite harmonie et rien dans ce qui parvient de la Chine communiste ne laisse supposer que la complète orthodoxie communiste du parti chinois ne soit accompagnée de réticences quant aux relations entre les deux puissances. Le parti communiste chinois s'est jusqu'ici comporté en tout comme un membre zélé du Kominform. Mao Tsé-Toung a été des premiers à passer condamnation du maréchal Tito.

Il n'est donc pas possible de relever jusqu'ici trace de titisme dans le comportement de la Chine du Nord mais il faut en même temps marquer que la puissance communiste en Chine s'est développée, mise à part la question de doctrine, dans une remarquable indépendance à l'égard de Moscou et sur un plan strictement national. Cette indépendance s'appuie sur de fortes bases géographiques puisqu'il n'y a pu avoir

entre la Chine communiste et Moscou que des courants d'échanges limités par le débit des pistes, à travers d'immenses étendues jusqu'à la complète occupation, toute récente relativement, par les communistes, des chemins de fer de Mandchourie et de leur raccordement à ceux de la Chine du Nord.

Le débit de ce cordon reliant Moscou à Pékin est en tout état de cause trop restreint pour permettre à la Russie de peser d'une façon irrésistible sur la Chine, dont les vrais accès sont tous maritimes, comme elle le fait sur les pays d'Europe centrale. Non compromise par le passé récent à l'égard de l'URSS, la Chine communiste dispose donc en accédant au pouvoir de son entière liberté d'action. Les visées russes au Sikiang, le conflit permanent d'intérêt sino-russe en Mandchourie s'ajoutent aux raisons d'ordre historique et culturel pour donner à penser que la Chine nouvelle voudra conserver sa liberté d'action. Mais, à moins de commettre des fautes, ce qu'elle n'a pas fait jusqu'à présent, l'URSS doit conserver longtemps le bénéfice du crédit moral et politique qu'elle s'est acquis.

Quoi que ce soit entrer dans le domaine de l'hypothèse, doit encore être considérée la question de l'éventuel établissement de l'autorité communiste sur la Chine du Sud et de l'Ouest. La marche des armées communistes en 1927, reculant devant les forces du Kouomintang, les a déjà amenées à Kunming, capitale du Yunnan, et au Seutchouan. Ces deux provinces que sépare le Koei-tchéou, province déshéritée, sont immenses. Il semble que leur capitale et leurs principales voies d'accès doivent rapidement tomber aux mains des communistes. Leur contrôle effectif posera sans doute de difficiles problèmes en raison du particularisme qui leur est propre. Mais il n'y a pas de raison de penser que leurs régions montagneuses, trop isolées du reste du monde, puissent servir de bastion à une organisation réfractaire réunissant les caractéristiques d'un gouvernement véritable.

Quant aux provinces maritimes du Sud, le Kouang Tong dont la capitale Canton est celle du gouvernement nationaliste, et le Kouangsi, elles sont l'une et l'autre largement ouvertes aux armées rouges victorieuses. Par cette dernière province, le pouvoir et les armées communistes exerceront leur pression sur l'Indochine limitrophe.

Il faut donc considérer qu'à très brève échéance, un gouvernement chinois non communiste ne pourra subsister qu'en dehors du continent, c'est-à-dire dans les îles et nommément Formose, où ses chances de durée ne pourront résulter que du contrôle de la mer par les forces des États occidentaux. Un tel gouvernement ne pourrait prétendre à un caractère national et servir utilement l'avenir qu'en conservant ou en acquérant le soutien des millions de Chinois établis dans l'Asie du Sud-Est, partie du monde appuyée sur l'Inde, que contrôlent encore partout des gouvernements nationaux ou des administrations coloniales hostiles au communisme.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 36)

261

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE MINISTRE[1]

Note remise le 28 avril 1949 par M. Caffery au sujet de la proposition américaine de faire participer le Japon aux relations internationales

N. *Paris, 30 avril 1949.*

La note remise le 28 avril par M. Caffery apporte une nouvelle preuve de l'impatience avec laquelle le général MacArthur ressent l'exercice par la Commission de l'Extrême-Orient des attributions que l'accord de Moscou du 27 décembre 1945 donne à cet organisme interallié[2].

On ne peut, cependant, se borner à y voir un accès de mauvaise humeur. La proposition américaine se situe dans le cadre de la politique générale des États-Unis à l'égard des vaincus de la dernière guerre.

Cette politique tend, comme on le sait, non seulement à rétablir en Allemagne et au Japon un potentiel économique, condition du relèvement militaire, mais aussi à préparer ces deux pays à jouer un rôle, aux côtés des États-Unis, dans les débats internationaux, sans attendre des traités de paix dont la conclusion est, pour la moins, hors des réalités actuelles.

Ayant conservé son gouvernement et n'étant, sous une façade interalliée, occupé que par les forces américaines, le Japon paraît mieux en mesure de soutenir éventuellement les thèses américaines dans les relations internationales que l'Allemagne divisée en 4 zones d'occupation et dépourvue de gouvernement quant à présent.

La faillite de la politique américaine en Chine et la crainte de voir le gouvernement de Tchang Kaï-chek perdre tout crédit sur le plan international ne sont pas étrangères au dépôt devant la Commission de l'Extrême-Orient d'un projet dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne s'embarrasse d'aucune des considérations de droit qui peuvent lui être opposées.

Les termes équivoques dans lesquels il est rédigé, l'étendue des pouvoirs discrétionnaires à accorder au général MacArthur et que la Commission ne pourrait lui déléguer qu'en se dessaisissant et en dessaisissant

[1] Note manuscrite: «*M. Parodi, M. Baeyens*». Le présent document est à rapprocher du document n° 255.

[2] Dans celle-ci, datée du 27 et remise le 28, Caffery soulignait l'importance attachée par Washington à la motion du 21 avril soumise à la Commission de l'Extrême-Orient concernant la participation du Japon aux relations internationales sous le contrôle de SCAP. Le gouvernement américain estimait que le Japon devait bénéficier de contacts directs avec d'autres gouvernements et d'autres peuples. Cela permettrait un relâchement de la tension devant l'absence de traité de paix (note du 27 avril 1949 de Caffery à Schuman, non reproduite).

par là les gouvernements qui y siègent au titre diplomatique, révèlent la hâte avec laquelle les autorités américaines veulent faire participer aux relations internationales avec pouvoir délibérant un pays dont la souveraineté reste frappée de servitudes résultant de l'occupation et des accords de Potsdam.

Cette précipitation s'explique par les évènements de Chine. Mais on ne saurait oublier que si elle se manifeste à propos du Japon, elle vise à réaliser sans tarder en faveur de ce pays un programme de politique générale envisagé aussi pour l'Allemagne à échéance différée.

Il ne semble pas que nous ayons beaucoup à gagner à nous prêter à cette manœuvre devant la Commission de l'Extrême-Orient. Soutenir la thèse américaine serait admettre le dessaisissement de la Commission et perdre un moyen de nous faire entendre dans les affaires du Japon portées au niveau des relations internationales.

Nous n'aurions pas la possibilité de nous prévaloir de notre attitude par contacts directs avec le gouvernement japonais, le projet américain réservant au seul général MacArthur le monopole de ces contacts.

La direction d'Asie-Océanie estime donc qu'il conviendrait de faire connaître à M. Caffery que le gouvernement français ne peut donner son approbation au projet américain sous sa forme actuelle pour les raisons suivantes :

1) l'impossibilité de faire participer le Japon occupé aux relations internationales avec pouvoir délibérant, avant le traité de paix ;

2) l'impossibilité de déléguer au général MacArthur des pouvoirs discrétionnaires que la Commission ne possède pas et qu'aucun des États représentés à cette Commission ne possède lui-même ;

3) l'existence de la solution adéquate apportée au problème de principe par la décision du 9 juin 1948 de la Commission d'Extrême-Orient à laquelle il importe de se tenir.

Cette décision permet à SCAP[1] de faire accompagner ses observateurs aux conférences intergouvernementales intéressant le Japon par des experts japonais.

Toutefois, avant de prendre position à la Commission de Washington, notre délégué devrait laisser d'autres délégations, notamment la russe et la britannique, dévoiler leur attitude[2].

L'antagonisme entre Russes et Anglo-Saxons suscite de leur part un jeu de surenchère à l'avantage des Allemands et des Japonais. À nous tenir, malgré l'excellence de nos arguments, en dehors de ce jeu, au

[1] SCAP : *Supreme Commander for the Allied Powers* soit le Commandant suprême allié au Japon.

[2] Sur ce point, Paris était d'accord avec Londres qui soutenait que la Commission d'Extrême-Orient n'avait jamais tenu pour objectif de l'occupation de faciliter la reprise progressive par le Japon de ses relations internationales et qu'il faudrait le souligner dans la réponse à transmettre à Caffery (note du 2 mai 1949 de la direction d'Asie, non reproduite).

premier stade, pour nous rallier au second, sur la pression des Américains, risque de souligner notre faiblesse dans le camp des vainqueurs sans que notre autorité s'accroisse auprès des vaincus.

En nous réservant pour la fin de la discussion, nous éviterions de nous engager dans une position qui deviendrait aventurée pour nous, sans profit, si Russes et Américains finissaient par disputer entre eux simplement à qui ferait la part la plus belle au Japon comme à l'Allemagne[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 74)

262

NOTE DU BUREAU CENTRAL DES AFFAIRES CHINOISES DU HAUT-COMMISSARIAT DE FRANCE POUR L'INDOCHINE POUR M. PIGNON, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE EN INDOCHINE[2]

Le communisme chinois et l'Indochine

N. *Saïgon, [1er] mai 1949.*

Secret.

Il ne peut être question, dans un document comme celui-ci, d'examiner l'une après l'autre les innombrables informations concernant le communisme chinois en Indochine qui parviennent à la connaissance de ce service. Ce labeur serait fastidieux et de peu de profit. Signalons toutefois deux intéressantes synthèses de M. le Conseiller politique : la première en date du 3 février 1947 a été diffusée sous le nº 418/CP AP ; la seconde porte le nº 1687 CP/I et est datée du 23 septembre 1948. Notons également la correspondance très secrète nº 62 du 2 septembre

[1] Schuman avait répondu à ce document dans une longue note manuscrite datée du 1er mai : « *1) D'accord pour laisser parler avant nous la Gr[ande] Bret[agne] et la Russie, plus directement intéressés. Mais nous ne devons, après cela, pas tarder à marquer notre position.*

2) Il est utile que la «legal technicality» [termes repris de la note Caffery] *puisse servir de barrage aux erreurs politiques et aux aventures.*

3) Répondre à M. Caffery qu'en dehors de considérations d'ordre juridique que le gouv[ernement] fr[ançais] n'a pas le droit de méconnaitre l'importance, il croit devoir observer un certain parallélisme entre le statut de l'Allemagne et celui à envisager pour le Japon. C'est dans ce sens qu'il instruira ses délégués à la Commission de l'E[xtrême]-O[rient].

4) Élaborer mes instructions : pas de pouvoir discrétionnaire au SCAP ni dessaisissement de la Commission. Mais faculté pour le SCAP de se faire assister par un représentant du gouv[ernement] japonais (au lieu d'un simple expert japonais) dans toute négociation au assemblée internationale intéressant le Japon. Il ne résulte pas nettement du texte de la motion, si le gouv[ernement] des É[tats]-U[nis] envisage d'accorder au Japon le droit d'avoir et de recevoir des agents diplomatiques ; ceci serait inacceptable, sauf en ce qui concerne les agents consulaires de ou dans certains pays. Sch[uman] 1/5 ».

[2] Note adressée à la direction du Cabinet.

1948 de M. le Directeur de la Police et de la Sûreté fédérales qui, à l'occasion des activités du parti communiste indochinois, donne un aperçu authentique du comportement général des leaders communistes chinois à l'égard de leurs camarades vietnamiens.

Au moment où «l'Armée de la Libération du peuple chinois», après avoir franchi le Yang Tsé Kiang et s'être emparée de Nankin, s'apprête sans doute à occuper la Chine entière, un certain nombre de considérations s'imposent impérieusement à l'esprit.

Au cœur de l'Asie des moussons, l'Indochine française est politiquement investie par un communisme qui, sous ses apparences protéiformes, est essentiellement chinois. Ce n'est pas seulement au Yunnan ou au Kouangtung que se précise pour nous la menace, mais encore en Birmanie, au Siam et en Malaisie où, par-dessus des nationalismes plus ou moins efficaces et dans tous les cas divisés, se déploie, dynamique et uniforme, l'activité des émigrés chinois, militants ou complices. «Commis voyageur en communisme» dès la fin de la guerre du Pacifique, le Chinois apparaît aujourd'hui comme le commanditaire de l'ordre nouveau dans le Sud-Est asiatique.

En Indochine même, l'action directe entamée par les «camarades» vietnamiens depuis plus de trois ans fait que rien ne presse pour le communiste chinois sinon, peut-être, le souci de maintenir l'action révolutionnaire du Viêt Minh dans le cadre d'une stricte orthodoxie spécifiquement chinoise, qui viserait notamment à obtenir d'Hô Chi Minh le respect de la voie hiérarchique dans ses éventuels rapports de service avec les chefs du Kremlin. Cette apparente inaction des agents communistes chinois en Indochine pourrait s'expliquer également par la crainte d'une trop prompte et trop efficace répression française; mais elle prend tout son sens tactique si l'on pense aux méthodes des postes de commandement communistes de Hong-Kong, Bangkok et Singapour, lesquels ont un intérêt évident à laisser croire au «Tong Bo Viêt Minh» qu'il est maître absolu de ses décisions et de ses actes. Le vieux complexe de méfiance sino-annamite joue probablement entre communistes aussi et, s'il peut être adroit, dans le domaine de la propagande, de mettre l'accent sur les «accords Mao Tsé-Toung-Hô Chi Minh», il serait bien plus intéressant de pouvoir déceler tout ce qui sépare deux leaders dont le second est sans doute plus purement stalinien que le premier.

La nature et le degré d'opacité de l'écran qui sépare Hô Chi Minh de Moscou vaudraient certes d'être déterminés avec précision, si l'opération était possible. Dans l'incertitude, il est évidemment prudent de s'en tenir à l'hypothèse d'une parfaite collusion. Mais si un proche avenir allait révéler l'erreur de cette position doctrinale, aurions-nous encore des atouts qui nous permettraient d'exploiter une situation aussi riche de possibilités?

C'est là tout l'intérêt des rapides considérations ci-dessus qui n'ont d'autre valeur que d'hypothèse, mais qui trouvent toutefois un com-

mencement de justification dans la remarquable discrétion de la propagande ouverte du Viêt Minh à l'égard tant des victoires communistes en Chine que de l'aide spontanée et efficace de certains immigrants chinois, lesquels d'ailleurs ne sont pas toujours des communistes.

De riches marchands, en effet, opportunistes ou timorés, et aussi certains personnages officiels du Kuomintang, ne craignent pas de tendre la main aux partis d'extrême-gauche, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un Viêt Minh qui retire ainsi des avantages substantiels de sa position de précurseur d'un mouvement qui se développe à l'échelle du continent tout entier.

Nous tâcherons de considérer successivement ces divers points.

*

Quand on aborde le domaine politique chinois, il convient de se débarrasser de certains concepts. Le vocabulaire politique français est impropre à définir les lignes de force des «partis», à supposer que ce terme soit ici acceptable, et leur raison d'être.

Nationalisme et communisme sont, en Chine, des produits de consommation interne. À l'exportation, les deux thèses se rejoignent en une commune notion de l'impérialisme chinois. À ses débuts, le Kuomintang de Sun Yat Sen, qui avait puisé son programme dans les écrits de Saint-Just, de Marx et du président Lincoln, était très proche des doctrines appliquées dans la grande république sœur: l'URSS. Les trois principes, le «mandat du peuple», substitué au «mandat du Ciel» et la lutte contre les «traités inégaux» avaient suscité chez les «libéraux» chinois un enthousiasme discrètement soutenu par la mission Borodine-Gallen.

Renouant avec la traditionnelle autocratie des Empereurs, Tchang Kaï-chek allait néanmoins conserver dans sa doctrine tous les éléments de l'expansion chinoise, notamment les théories de la libération des peuples opprimés et de la lutte contre les puissances colonisatrices.

Réactionnaire à l'intérieur, subversif au-delà des frontières, le régime de Tchang Kaï-chek opérait selon des méthodes d'inspiration soviétique, encore que purement chinoises.

Pour comprendre la situation actuelle, favorable à un communisme exclusivement chinois en Indochine et sans doute aussi dans les pays voisins, il convient de remonter à l'époque de la capitulation japonaise.

Il est de notoriété publique que la grande majorité des riches commerçants chinois établis en Indochine a plus ou moins étroitement collaboré avec l'armée d'occupation japonaise. Inévitable intermédiaire entre l'étranger et l'autochtone, le Chinois est indispensable à quiconque a besoin, pour vivre et se maintenir, des richesses économiques de ce pays. Cette nécessité s'imposa au Viêt Minh, le jour où il dut quitter les grands centres pour se réfugier dans la brousse. Il semble

qu'il y ait eu à ce moment-là, notamment dans l'agglomération de Saïgon-Cholon, toute une série de passations de service, effectuées en bonne et due forme sous la dictée des agents japonais qui intimèrent à certains hommes d'affaires chinois l'ordre d'assurer le ravitaillement du Viêt Minh, tout en demeurant en excellents termes avec l'autorité française. Les Chinois s'exécutèrent d'autant plus volontiers qu'ils aperçurent très rapidement les avantages de ce monopole de commerce avec les zones rebelles, avantages décuplés par le fait que l'autorité française, soucieuse d'assurer de son côté le ravitaillement des villes qu'elle occupait, fermait généralement les yeux.

À l'heure actuelle, ces Chinois, qui ont décidément joué la bonne carte, cumulent avec la réalisation de fortunes colossales, le non moins considérable avantage moral d'avoir été, depuis le début, les pourvoyeurs de la révolution communiste. Ils sont à même de faire reconnaître, par les futures autorités de leur pays, des titres authentiques de résistance au «colonialisme».

Il convient de méditer sur cet aspect d'une situation dont la dangereuse originalité est si favorable aux desseins des communistes chinois. Ceux-ci pourront en effet, dès qu'ils le voudront, drainer à leur seul profit les richesses que détiennent ici leurs compatriotes.

Et c'est bien cet aspect commercial de l'expansion communiste qu'il convenait de dégager tout d'abord. Dans l'immense campagne de subversion qui ravage l'Asie, chacun utilise les armes qui lui sont propres. Peu importe sans doute à Mao Tsé-Toung que les commerçants chinois d'Indochine ignorent Marx et Engels, pourvu qu'ils mettent à sa disposition leur richesse et leur sens des affaires. Le haut commandement communiste n'ignore pas que les Chinois d'outre-mer, naturellement timorés et obéissants, n'oseront pas contrevenir aux ordres qui leur seront donnés en temps utile. Tel riche marchand de Cholon – ou de Bangkok – qui acquiert des millions, des rizières et des immeubles, est plus utile à la cause que le militant de base qui n'est d'ailleurs pas encore entré en scène, sauf pour de temporaires et très discrètes missions.

Si dans la fédération malaise, qui risquait de s'engager trop rapidement dans la voie d'une gênante prospérité, le parti communiste chinois a dû se décider à passer à l'action directe, il semble qu'il ait estimé que rien ne presse au Viet-nam où les «frères cadets» annamites s'épuisent depuis quatre ans en de sanglants combats, au seul profit de la plus grande Chine. Pour servir Mao Tsé-Toung, tous se sont mis de la partie, le Viêt Minh comme les distingués représentants de Tchang Kaï-chek. Il n'est pas étonnant que le commandement communiste estime inopportun dans ces conditions de dévoiler son jeu avant que le fruit ne soit mûr.

Voyons les faits: sans le ressortissant chinois, le Viêt Minh ne peut rien entreprendre. Son ravitaillement, ses liaisons à l'extérieur, son économie sont étroitement assujettis à la bonne volonté de l'intermédiaire

chinois qui, en Indochine et dans les pays voisins, jouit d'un traitement de faveur et exploite intelligemment les innombrables relations qu'il entretient, par-dessus les frontières, avec ses frères de race, émigrés ou métropolitains. Né marchand, le Chinois des mers du Sud ne s'intéresse à la politique que dans la mesure où elle peut être commercialement exploitée. Hors son réel patriotisme, qu'il emporte avec lui à l'étranger comme l'autel des ancêtres et les baguettes d'encens et qui est un sentiment naturel et profond, partie intégrante de sa personnalité, le Chinois, le plus souvent, ne ressent nul besoin de changer «les bases du monde». Ses ancêtres, il y a des millénaires, ont choisi pour lui la condition qui lui convient. Il estime superflue et quelque peu naïve l'agitation des hommes. Il se plie facilement et avec indifférence à des changements de régime, dont les mobiles lui échappent. La politique est pour lui une marchandise, à peine différente d'une autre en ce qu'elle réagit et risque, s'il n'y prend garde, de lui attirer des ennuis dans sa personne même, ce qui est tout à fait intolérable.

Ces convictions, profondément ancrées dans l'esprit de la majorité des Chinois, sont exploitées par le haut commandement communiste dans la mesure où elles sont susceptibles de séduire le plus grand nombre d'Asiatiques.

On a rappelé que Mao Tsé-Toung a été expulsé du Komintern non pas une seule fois, mais à plusieurs reprises. Mais n'est-ce pas reconnaître que les archontes du Kremlin ont dû reconsidérer souvent leur attitude à son égard? Il ne paraît pas, au demeurant, que Moscou ait intérêt à tenir de trop près la bride au communisme chinois. Ici comme en Europe, les velléités démocratiques et nationales des agents du Kominform sont, à maints égards, bien plus efficaces qu'une trop stricte discipline stalinienne. Hô Chi Minh et ses amis n'ont pas manqué d'apercevoir les dangers de l'idéologie communiste chinoise. Engagé de plus en plus et malgré lui dans un combat purement marxiste, le Viêt Minh a essayé de faire machine arrière. Le mouvement Lien Viet de Front national, s'il est destiné à battre en brèche la solution Bao Daï a également pour moteur, n'en doutons pas, la crainte fondamentale d'une hégémonie chinoise au Viet-nam.

Le communisme chinois est parti à la conquête du monde asiatique. 2 500 000 Chinois en Malaisie, 3 millions au Siam, un million en Indochine – sans compter les métis – tiennent les clés de l'économie de ces pays et sont solidement installés à des places de choix en vue des actions futures. Dûment endoctrinés, œuvrant dans le cadre fragile et impuissant des «souverainetés internes», les Chinois d'Indochine peuvent constituer en peu de temps une gigantesque cinquième colonne qui, pour le moins, embarrassera fort la jeune puissance vietnamienne. Celle-ci devra déployer des trésors d'énergie et de diplomatie si elle ne veut pas, par des interventions trop directes, fournir au gouvernement communiste chinois des prétextes à une action qui pourrait être décisive. La défense des minorités chinoises d'outre-mer sera, n'en doutons point, une

matière sur laquelle le gouvernement communiste se penchera avec sollicitude et efficacité.

La victoire du communisme en Chine place le Viêt Minh à la croisée des chemins, sans possibilité de retraite. Ayant délibérément rompu avec l'Union française, dont ils ont dédaigné les offres, les chefs annamites du Kominform voient brusquement se dresser et grandir un adversaire d'une autre espèce. Isolés à l'extrême pointe de l'Asie, ils auront demain à rendre compte non plus à l'autorité suprême, mais au maître chinois qui semble bien avoir reçu de Moscou toute latitude pour régler à sa façon, au mieux des intérêts communs, le sort des peuples de l'Asie du Sud-Est. S'il peut être agréable de servir directement sous les ordres d'un chef vénéré, il est moins intéressant d'être dirigé par celui que l'on considérait naguère comme un camarade, moins brillant, en beaucoup d'endroits, que soi-même. Il se trouve au surplus que le Chinois est pour l'Annamite l'ennemi héréditaire et il répugne certainement au Viêt Minh d'avoir à obéir aux dirigeants de Pékin. Il ressort de certains documents que le parti communiste chinois observe à l'égard du Viêt Minh une attitude de hautaine indifférence. Il se laisse rarement approcher par les camarades vietnamiens et ceux des Chinois qui collaborent avec les bandes de Hô Chi Minh ne sont que des comparses sans envergure, pirates ou mercenaires sans attaches réelles avec le parti. Dans une correspondance qu'il adressait l'été dernier au gouvernement de Hô Chi Minh, le responsable du Viêt Minh au Siam supplie qu'on lui donne une lettre d'introduction auprès des camarades chinois. «Les camarades chinois», ajoutait-il, «sont très stricts sur les principes et tant que le Comité central n'accepte pas encore de me reconnaître et de me donner une introduction pour me rendre en Chine, il serait difficile d'avoir un résultat, bien que les Chinois me connaissent déjà».

Nous savons d'autre part qu'Hô Chi Minh a été brutalement rappelé à l'ordre pour avoir laissé divulguer, par sa radio, la nouvelle de l'entrée des troupes communistes chinoises au Tonkin. Hô Chi Minh se hâte d'ailleurs d'obtempérer et pour ceux qui écoutent régulièrement la radio rebelle, sa mise au point embarrassée et significative de sa nouvelle subordination, ne manquait pas d'un certain sel.

Enfin, et seulement depuis les récentes victoires communistes en Chine, le Viêt Minh a entrepris de contrôler strictement les activités des colonies chinoises d'Indochine par une intense multiplication de services spécialisés.

De même que les nombreux nationalistes qui combattent encore dans les rangs du Viêt Minh rendent ce mouvement suspect aux communistes chinois, de même ces derniers peuvent passer aux yeux du Viêt Minh pour plus chinois que communistes. Les relations sino-vietnamiennes sont des affaires de famille. Le machiavélisme des techniciens du *Politburo* paraît lui-même impuissant en une matière aussi complexe. Nul doute que le Kremlin, sauf à observer les directives générales, n'ait passé le

dossier du Viet-nam au parti communiste chinois. Il se peut que la satisfaction de Mao Tsé-Toung soit très exactement proportionnelle au dépit de Hô Chi Minh à qui l'on aurait offert, en compensation, un quelconque poste honorifique de «Président de la Fédération des pays du Sud-Est».

Dans la cité communiste, les sentiments sont peu de chose. Les services rendus par le vieil agitateur annamite ne pèseraient pas lourd si le Viêt Minh allait commettre, dans le cadre de la situation nouvelle ainsi créée par les victoires du parti communiste chinois, des erreurs «déviationnistes» que les inexorables juges du Kremlin sont si prompts à découvrir, sinon à imaginer.

Nous pouvons tenir pour certain que les camarades chinois s'arrangeront pour imposer leur point de vue dans la question du Viet-nam. Rien ne dit que ce point de vue sera conforme à celui du Viêt Minh. Les communistes chinois sont devenus de très grands personnages qui se permettent de canonner la flotte britannique et d'insulter l'ambassadeur américain. Leur champ d'activité s'étend à l'Asie entière et les objectifs qu'ils se proposent, les problèmes qu'ils auront à résoudre sous peu, n'ont plus de commune mesure avec l'activité étriquée et sans lendemain d'un Viêt Minh qui ne peut subsister sans leur aide. C'est de l'attitude de la Chine communiste que dépendra, demain, l'avenir du Viet-nam.

La situation actuelle de l'Indochine est analogue à celle qui prévalait au mois d'août 1940, lorsque le gouverneur général sollicitait l'aide anglaise et américaine. Que pûmes-nous faire alors? Un «baroud d'honneur» à Langson, voie séculaire des invasions, puis l'occupation de la péninsule fut totale.

Les communistes, il est vrai, n'en sont pas encore là. Il se peut même qu'ils n'aient nullement l'intention de franchir la frontière. Par contre, la gravité du danger chinois par rapport à ce que fut le danger japonais vient de ce que près d'un million de Chinois sont déjà dans la place, énorme cheval de Troie. Il n'est pas douteux qu'ils se mettront plus ou moins volontairement au service du régime nouveau. Il faudrait ne rien connaître des Chinois d'Indochine pour penser qu'ils pourraient se désolidariser de leur gouvernement. Ces considérations, au surplus, sont exclusives de notre position diplomatique à l'égard de la Chine. Qu'il soit reconnu ou non, le gouvernement de Mao Tsé-Toung aura, *a priori*, les moyens d'une considérable entreprise de subversion à son propre compte ou pour le compte d'un Viêt Minh qui ne sera plus, par la force des choses, que l'un de ses satellites.

Sous cet angle, la solution Bao Daï propice à l'explosion d'un nationalisme vietnamien, met dans ce sombre tableau une note d'espoir.

Mais rien d'efficace ne pourra être tenté sans la collaboration effective et immédiate des États-Unis et de la Grande-Bretagne, décidés

enfin à promouvoir un front anti-communiste seul capable de contenir le raz de marée chinois.

C'est là une affaire de gouvernement.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 213)

263

M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES[1].

T. nos 863-867. *Paris, 2 mai 1949, 22 h. 30.*

Réservé.

Ce télégramme confirme ou complète notre conversation par téléphone.

1) Sir Oliver Harvey a informé un message personnel exprimant ses craintes et ses réticences au sujet des conversations Jessup-Malik qu'il interprétait comme uniquement destinées, du côté soviétique, à ruiner l'organisation de l'Allemagne de l'Ouest et mettant en garde contre l'optimisme excessif de la presse américaine.

M. Schuman s'est déclaré d'accord sur la nécessité de faire montre d'une grande prudence, mais a fait remarquer que l'Union soviétique ne paraissait pas vouloir précipiter les conversations puisqu'elle propose des dates plus éloignées que celles que nous avions nous-mêmes envisagées.

2) La position de M. Bevin, non sans une certaine contradiction, est favorable aux dates plus rapprochées pour éviter que le Conseil des ministres ne risque de se prolonger jusqu'à la période se situant vers le milieu de juillet où il serait procédé aux élections allemandes. M. Schuman a indiqué qu'à ses yeux, le Conseil devrait commencer ses travaux le 1er juin au plus tard pour éviter en même temps que l'inconvénient signalé du côté britannique, celui d'une simultanéité de la conférence avec les débats du Parlement français sur le Pacte de l'Atlantique.

3) Il conviendrait de prévoir un délai d'une dizaine de jours entre la levée du blocus et le début de la conférence, délai nécessaire pour qu'il ne subsiste pas de doute concernant l'exécution des mesures prévues.

[1] Télégramme diffusé à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué aux ambassades de France à Londres (nos 2354-2358) et à Washington (nos 2540-2544).

4) Je vous signale en rapport avec la question de la levée du blocus, une difficulté possible. Vous savez que les Américains et les Britanniques ont établi récemment, et nous envisageons de faire de même, des restrictions à l'exportation de certains produits considérés comme présentant un intérêt pour les fabrications militaires. Ces restrictions s'appliquent aux exportations à destination de l'ensemble des pays du rideau de fer, et par là-même, s'étendent à la zone orientale de l'Allemagne. Il n'est pas exclu que l'on soutienne du côté soviétique que ces restrictions font partie des mesures de contre-blocus. Cette prétention serait évidemment inexacte puisqu'il s'agit de mesures d'ordre commercial applicables à un ensemble de pays.

5) M. Schuman va maintenir à Londres le point de vue que la réunion préliminaire des experts doit avoir lieu à Paris comme la conférence elle-même. M. Massigli vient de me téléphoner que les Anglais ne font plus d'objections.

6) Le texte du projet américain de communiqué me paraît plus clair et plus exact que celui de M. Malik. J'estime en tout cas indispensable de maintenir le 3e paragraphe du texte américain, ou toute rédaction analogue précisant que les questions relatives à Berlin ne se limitent pas à celle de la monnaie.

7) Concernant la phase préparatoire actuelle, nous serions disposés à admettre que l'entretien se prolongeât pendant une séance encore directement entre M. Jessup et M. Malik. On peut craindre en effet que Sir Alexander Cadogan ne soulève certaines difficultés. Vous apprécierez vous-même comment cette préoccupation doit s'équilibrer avec la préoccupation différente mentionnée dans votre télégramme n° 885[1]. Sous cette seule réserve nous partageons entièrement les vues que vous avez exprimées.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

264

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. *Londres, 2 mai 1949.*

Personnelle.

J'ai signalé par télégramme à votre attention la grave indiscrétion dont Pertinax s'est rendu coupable.

[1] Document non reproduit.

Voici quelques précisions qui vous éclaireront sur les dessous de cette affaire.

J'avais été averti il y a quelques temps que notre général avait été assez imprudent – ou inconscient – pour remettre à Pertinax une note sur ses démêlés avec les Britanniques, note tendancieuse d'ailleurs, d'après ce qui m'en a été rapporté.

De Lattre étant venu ici, il y a exactement une semaine, je lui avais demandé si cette information était exacte; il ne l'avait pas nié et il ne m'avait pas caché non plus qu'il a des contacts analogues, par des officiers de son état-major, avec divers hommes politiques, voire avec un ancien ministre des Affaires étrangères.

Je l'avais alors chapitré; je lui avais montré les graves conséquences pouvant résulter d'indiscrétions dont rien de bon ne saurait sortir et je lui avais fait comprendre que, dans la mesure même où j'avais fait beaucoup pour essayer d'arranger ses affaires ici, je souhaitais qu'il ne complique pas les choses par des bavardages intempestifs qui, sans aucun profil du point de vue national, nous discréditent dans les milieux militaires anglo-saxons où nous passons, depuis 1940, pour incapables de garder un secret militaire.

De Lattre m'avait remercié d'avoir attiré son attention sur un aspect des choses auquel il n'avait pas songé, disait-il. Avec tous les signes extérieurs de la sincérité, voire de la gratitude, il m'avait assuré qu'il tiendrait compte de mon avertissement. Voilà le résultat – car il est, pour moi, hors de doute que c'est De Lattre qui a fourni à Pertinax, qu'il voit souvent, les éléments de l'article en cause. Étant donné la date des faits évoqués, c'est seulement depuis son retour de Londres qu'il a pu les lui fournir.

L'égocentrisme de De Lattre frise l'inconscience et devient un danger public. En tout cas, après une sottise de cette taille – qui, pour un moindre seigneur, entraînerait 60 jours d'arrêt de rigueur, au moins –, je ne vois aucune chance de le raccommoder de façon durable avec les gens d'ici, et je suis bien décidé à ne pas user davantage mes forces et mon crédit à une tâche aussi illusoire…

(Papiers d'agents-archives privées, papiers Massigli, volume 101)

265

Compte rendu des entretiens franco-britanniques sur les questions présentées au Conseil de tutelle (2 mai 1949)

C.R. *Londres, 2 mai 1949.*

1) Entretiens tripartites

Les parties sont tombées d'accord pour admettre que les présents pourparlers ne pouvaient se substituer aux entretiens anglo-franco-belges qui se tiennent à la veille de chaque session du Conseil de tutelle. Ces entretiens tripartites auront lieu à la fin de mai soit à Bruxelles (si les Belges en font l'invitation), soit à Paris, soit à Londres, en tout état de cause dans la ville où ne se réunira pas la conférence sur la coopération technique.

2) Nouveaux membres du Conseil de tutelle

a) État du Proche-Orient à nommer en remplacement de l'Irak. La Turquie est apparue comme le candidat le plus qualifié et à défaut l'Iran.

b) État d'Amérique latine à nommer en remplacement du Mexique. L'on pourrait admettre dans l'ordre des préférences de la France: la Bolivie, l'Uruguay ou la République Dominicaine.

3) Président

On est tombé d'accord pour reconnaître:

a) qu'il importait de s'opposer avec la dernière énergie à toute tentative de nommer un président autre qu'un représentant d'une puissance administrante;

b) que la candidature de M. Garreau à la présidence serait présentée l'année prochaine;

c) qu'il serait préférable qu'une telle proposition vint d'une puissance non administrante et que la délégation des États-Unis serait priée de prendre contact à cet effet avec une telle puissance;

d) qu'au cas où M. Garreau ne serait pas élu, la candidature de Sir A. Burns ou à son défaut celle de M. Ryckmans serait présentée;

e) que l'on procéderait à la discussion du contenu des paragraphes a) à d) ci-dessus au cours des entretiens tripartites qui auront lieu à la fin du mois. Au cas où les termes en seraient approuvés, communication en sera faite sans délai aux autres puissances administrantes.

4) Vice-président

On est tombé d'accord pour admettre que dans l'éventualité où l'URSS serait à nouveau représentée par M. Soldatov, la candidature de ce dernier serait présentée à la vice-présidence. Dans le cas contraire, les représentants des puissances administrantes se consulteront à la veille de la session pour désigner leur candidat.

5) Mission de visite

Les parties ont confirmé l'accord réalisé en janvier selon lequel les quatre gouvernements s'efforceraient de réserver dans leurs territoires respectifs une égalité de traitement à la mission.

Il a été d'autre part décidé :

a) que préalablement aux entretiens tripartites, les autorités françaises et britanniques rédigeraient chacune en ce qui les concerne un projet de note à envoyer aux quatre gouverneurs leur suggérant de se réunir et définissant l'ordre du jour de leurs entretiens ;

b) que l'on insisterait au Conseil de tutelle sur la nécessité pour la mission de visiter en premier lieu les Cameroun français et britannique, ceci pour des raisons climatiques ou tout autre motif d'ordre politique que les gouverneurs de l'Afrique occidentale seront invités à fournir.

6) Action diplomatique

M. Monod a souligné l'importance qui s'attache à ce que nos représentants diplomatiques attirent l'attention des gouvernements des puissances non coloniales sur les sujets traités au Conseil de tutelle dans l'espoir d'amener ces derniers à donner des instructions plus favorables à leur délégation.

Il a été en conséquence décidé :

a) que les missions diplomatiques françaises et britanniques seraient tenues complètement informées de la collaboration franco-britannique tant en matière coloniale que sur les questions traitées au Conseil de tutelle ;

b) que préalablement aux entretiens tripartites, les représentants français et britanniques dresseraient une liste des principales questions qui seront abordées par le Conseil de tutelle ou par la quatrième Commission (la question des Ewés par exemple) et que des indications à cet égard seraient envoyées aux missions diplomatiques ;

c) que les points particuliers au sujet desquels les représentants des puissances non administrantes sont intervenus au Conseil de tutelle de façon purement gratuite et déplacée seraient portés à la connaissance des missions diplomatiques de façon à ce qu'elles soient en mesure d'intervenir à ce sujet auprès des gouvernements responsables ;

d) qu'à cet égard toutes instructions seraient données aux missions diplomatiques des deux pays en vue de maintenir entre elles un contact aussi étroit que possible ;

e) que M. Garreau et Sir A. Burns soient invités à signaler les remarques particulièrement déplacées faites par les représentants au Conseil de tutelle de certaines puissances et dont il pourrait être fait mention dans la correspondance que les ministres français et britanniques des Affaires étrangères adressent à leurs missions diplomatiques résidant dans les pays intéressés.

7) Information à transmettre en vertu de l'article 73e

Les représentants français ont fait savoir qu'ils tiendraient le *Colonial Office* au courant de la réponse qu'ils feront à la demande du secrétaire général concernant les territoires pour lesquels aucun renseignement n'a été fourni pour l'année 1947.

8) Coopération dans le domaine de l'information aux États-Unis

Il a été décidé que dès que la nomination d'un conseiller colonial auprès de l'ambassade de France à Washington serait intervenue, ce dernier se tiendrait en contact avec son collègue britannique pour tout ce qui concerne la diffusion aux États-Unis des réalisations effectuées en Afrique. Étant donné cependant que l'ensemble des moyens publicitaires britanniques dans ce domaine est centralisé par les services d'information de New York, il a été de plus convenu que le directeur des services d'information du *Colonial Office* discuterait dès que possible de ce même sujet avec son homologue français.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, volume 10)

266

M. JACQUES-ÉMILE PARIS, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 395. *Sofia, 3 mai 1949.*

La retraite du président Dimitrov a suscité partout des commentaires et donné lieu à des explications parfois contradictoires et souvent fan-

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat général et au Cabinet du Ministre. Note manuscrite : «*Communiquer à Belgrade, Athènes, Tirana, Washington, Londres, Moscou, Bucarest, Budapest, Prague, Varsovie. Fait le 11-5-49*».

taisistes. Sans prétendre apporter la lumière sur les vicissitudes que subit actuellement le parti communiste bulgare, peut-être n'est-il pas inutile de préciser ou rappeler des faits qui donneront au Département des éléments d'appréciation.

Le président Dimitrov est âgé de 67 ans. Usé par une vie mouvementée, atteint d'affections graves, il a dû à plusieurs reprises depuis qu'il est président du Conseil abandonner ses fonctions pour raisons de santé. Les absences de M. Dimitrov connues officieusement ou même annoncées officiellement ont souvent été fort longues; il se faisait soigner en URSS ou se reposait au bord de la mer Noire. Parfois même le bruit de son décès a couru avec insistance à Sofia, notamment pendant l'automne dernier. Au cours de ces congés, l'intérim était régulièrement assuré par M. Traïtcho Kostov.

Gueorgui Dimitrov tenait avant la guerre une place importante dans le parti communiste et on a souvent prétendu que l'ancien secrétaire général du Komintern n'estimait pas à sa mesure le rôle qui lui était attribué en Bulgarie. Très orgueilleux et vaniteux, entier, impulsif, il était d'un abord agréable mais supportait mal la contradiction et se laissait aller volontiers à des excès de langage ou à des actes inconsidérés, surtout dès que son amour-propre paraissait en jeu. Le côté mégalomane de son caractère ne l'empêchait pas, en vieux communiste expérimenté, d'accepter aveuglément la discipline du parti et les consignes de Moscou. Cependant, à différentes reprises depuis qu'il préside aux destinées de la Bulgarie, il a été possible de discerner sinon un désaccord avec Moscou, du moins une certaine propension à mener une politique personnelle dans les limites qui lui étaient attribuées.

Il est très probable que son autocratisme se soit heurté à plusieurs reprises à celui de Tito, qu'il considérait comme un rival. Mes dépêches ont fait état de cette rivalité et il est fort possible que Dimitrov ait contribué à la condamnation du leader yougoslave. Dès avant le schisme Tito, après les accords de Bled[1], il avait publiquement préconisé une vaste fédération balkanique qui devait minimiser le rôle de la Yougoslavie et dans laquelle il escomptait peut-être un premier rôle politique. Semoncé par Moscou, la réaction de discipline a joué et il s'est empressé de faire amende honorable.

Plus tard, il a sans doute tiré une certaine vanité de la condamnation de Tito et s'il n'est pas intervenu personnellement dans les vives polémiques qui ont opposé la Yougoslavie et la Bulgarie, il est fort possible que, d'accord avec Traïtcho Kostov, il ait attisé à ce moment la vieille rivalité bulgaro-yougoslave qui ne demandait qu'une occasion pour se manifester à nouveau: la Macédoine du Pirine a été mise en avant et la propagande bulgare l'a opposée à la République macédonienne yougoslave pour en faire le noyau d'une nouvelle Macédoine indépendante. Cependant, comme le faisait justement remarquer Belgrade et Skopjé,

[1] Voir *DDF*, 1947-II, n°s 111 et 360.

Sofia parlait beaucoup des droits des Macédoniens, mais la Macédoine du Pirine restait absorbée par la Bulgarie.

Au cours du Congrès du parti communiste bulgare, Dimitrov a tenu la première place, mais à plusieurs reprises des «déviations» ont été frôlées et l'observateur soviétique aurait exigé des mises au point. C'est ainsi que Dimitrov, après avoir suggéré que la nationalisation des terres n'était pas nécessaire pour aboutir au marxisme, a dû préciser ensuite que cette nationalisation était indispensable et que ses premières paroles avaient été mal comprises ou mal interprétées.

Au cours de son exposé, après avoir rappelé le projet de fédération des Slaves du Sud, qui semblait en principe admis par Moscou, il a tenu à parler de nouveau de la fédération balkanique: il a précisé que le principe de cette fédération avait été à la base de la politique des partis communistes balkaniques dès avant la première guerre et que Lénine l'avait approuvé dès 1912. Ce rappel démontrait combien Dimitrov tenait à cette idée; désirait-il expliquer son attitude de janvier 1948 ou préparer les esprits à une nouvelle campagne en faveur de la fédération balkanique?

Toujours est-il que le NOF[1] en a reparlé au début de février (ma dépêche n° 304/EU du 12 avril 1949)[2], qu'un journal bulgare en a repris l'idée et que Belgrade, en réagissant avec violence, a tout naturellement accusé la Bulgarie de mener l'intrigue.

Cette fois, ce fut Kolarov qui dût à Budapest affirmer catégoriquement que jamais la Bulgarie n'avait envisagé une fédération balkanique, et d'accuser les «impérialistes» d'avoir lancé cette fable… Pour la deuxième fois, la Bulgarie avait dû se rétracter.

Ces divergences possibles entre Dimitrov et Moscou sur le plan local ne semblent pas déterminantes et ne paraissent pas avoir entraîné la disgrâce du président. Il a été fait état d'un désaccord plus profond sur le plan général: il est difficile de savoir si véritablement, Dimitrov a été entraîné dans les remous qui ont agité le parti communiste bolchevik au mois de mars dernier. Toutefois, il est possible qu'à l'occasion de sa maladie, qui est sans doute réelle, Moscou ait tenté de l'écarter temporairement, sinon définitivement, et en ait profité pour modifier la ligne politique de la Bulgarie.

Au moment où devait se poser la question de la succession temporaire ou définitive de Dimitrov, il devenait nécessaire pour Moscou de s'assurer la docilité du nouveau gouvernement. Traïtcho Kostov paraissait trop «nationaliste»; quand l'URSS a créé un Comité supérieur économique, Kostov aurait craint que, dans cette organisation, la Bulgarie et son plan d'industrialisation dussent être sacrifiés au profit de réalisations immédiates, il n'aurait pas accepté de se plier. Il est probable

[1] NOF: *Narodni Front*, soit le Front populaire.

[2] Document non reproduit.

également qu'en exigeant la condamnation de Kostov, le Kremlin ait entendu marquer qu'il désapprouvait la politique bulgare concernant la Macédoine. La méfiance qu'éprouvait Moscou à l'égard d'un communiste local, fut-il plein de qualités, s'est trouvée encore accrue du fait de son prestige au sein du parti communiste bulgare.

Traïtcho Kostov écarté, le parti communiste a eu quelque répugnance à annoncer immédiatement la maladie de Dimitrov pour que précisément un lien de cause à effet ne soit pas établi entre les deux faits et pour que la presse occidentale ne suggère pas l'idée d'une défaveur de Dimitrov[1].

La disgrâce de Kostov, le départ de Dimitrov semblent marquer une orientation un peu différente de la politique bulgare : la Bulgarie s'efface, la Macédoine du Pirine n'est plus opposée à la République populaire de Macédoine ; tout l'accent est mis sur la Macédoine égéenne, sur la lutte des Slaves macédoniens pour leur indépendance avec l'aide du parti communiste grec.

Au point de vue intérieur, Kolarov assure l'intérim de la présidence, et une sorte de directoire, Conseil des ministres restreint, a été constitué «sur la proposition de G. Dimitrov» pour «expédier les affaires courantes, prendre les mesures nécessaires concernant l'administration de l'État et veiller à l'observation stricte et à la bonne exécution des décisions gouvernementales». Ce «directoire» est composé de G. Dimitrov, V. Kolarov, K. Gueorguiev, G. Traïkov, V. Tchervenkov et Anton Yougov. Parmi les six membres de ce comité, Traïkov est agrarien, Gueorguiev est un ancien Zvénar et les autres sont communistes.

Le comité des Affaires économiques et financières anciennement présidé par Traïtcho Kostov et le comité des questions intérieures, culturelles, sociales et sanitaires, présidé par G. Popov (ancien socialiste) ont été dissous, ainsi que le comité gouvernemental pour la Défense nationale et la politique extérieure présidé par G. Dimitrov.

Cette réorganisation indique un souci de centralisation et le désir d'éviter que divers organismes ne prennent à l'intérieur de l'État une trop grande importance, tel était en particulier le cas du comité économique de T. Kostov.

Il n'est pas certain que la retraite de Dimitrov soit définitive, on s'efforce ici de maintenir l'illusion de sa présence : il reste le premier membre du comité gouvernemental restreint, la presse fait état presque quotidiennement d'échanger de télégrammes avec le président, les dis-

[1] C'est ce que Jacques-Émile Paris avait annoncé dès le 27 avril en précisant que «*la sanction prise contre Kostov avait pour but de l'empêcher de recueillir la succession du chef de gouvernement. C'est intentionnellement et pour ne pas établir de lien entre les deux affaires qu'on aurait tardé à annoncer la maladie de M. Dimitrov*». Il soulignait que Moscou était désireuse de conserver sa liberté d'action dans le secteur et entendait que la Bulgarie se conforme au rôle qui lui est fixé (télégramme n°s 158-160 du 27 avril 1949 de Sofia, non reproduit).

cours et déclarations publiques citent toujours l'exemple et les directives du «chef bien-aimé». À l'occasion du 1er mai, la presse a publié un long message du président qui recommande au peuple bulgare de «suivre les sages conseils de notre éducateur irremplaçable, le général Staline» et exprime l'espoir de «revenir le plus tôt possible» reprendre sa place au service du peuple bulgare. Seules, des rumeurs, qui sont souvent l'écho de discussions à l'intérieur même du parti, posent le problème de la succession, trois noms sont généralement mis en avant: Yougov, Tchervenkov et Tchankov. Tous les trois ont une cinquantaine d'années, ils ont été à l'école de Moscou et sont membres du Politburo, ils auraient été dernièrement convoqués à Moscou, et il serait même question d'une sorte de triumvirat dans lequel les deux premiers auraient la charge des questions gouvernementales et Tchankov la direction du parti.

Traïtcho Kostov a disparu. Chaque jour, la presse publie des désaveux de son activité: les syndicats, l'organisation de la jeunesse, l'Union des combattants contre le fascisme, l'Union des femmes bulgares, l'Union des écrivains, etc., condamnent ses tendances nationalistes. Sa disgrâce a mis en lumière le prestige dont il jouissait en Bulgarie, Dimitrov, malgré la propagande autour de sa personne, n'atteignait pas la même popularité. Moscou, avec le désir de frapper davantage une tendance qui s'affirmait en Bulgarie plutôt qu'un homme, a atteint de façon spectaculaire un de ses meilleurs disciples, auquel aucune faute grave ne pouvait être reprochée. Peut-être est-ce la raison pour laquelle M. Kostov a bénéficié d'une relative indulgence. Bien que la presse et les conférences publiques appuient chaque jour sur la gravité des fautes reprochées, il a été tenu compte des services rendus: M. Kostov a été nommé directeur de la Bibliothèque nationale, il a pris docilement possession de son poste et a défilé le 1er mai à la tête du personnel de la Bibliothèque. Disparaîtra-t-il complètement, ou le tient-on en réserve pour le faire remonter sur la scène politique docile et repenti?

Il est certain que son départ a suscité au sein du parti communiste bulgare un désarroi profond. Il comptait de nombreux amis; certains ont été arrêtés, tels: Zagorski, inspecteur général à la milice secrète, Natchev, adjoint de Kostov pour les Affaires économiques, Manov, président du tribunal du Peuple, d'autres ont été écartés, tel Bogdanov, ancien directeur de la Milice secrète nommé vice-directeur du cinéma. Les autres restent désorientés; une seule attitude leur semble possible: une passivité encore plus totale, une obéissance aveugle à Moscou, un oubli total de leur patrie.

(Direction d'Europe, Bulgarie, volume 14)

267

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 479. *Belgrade, 3 mai 1949.*

Me référant à sa circulaire n° 109 du 11 février 1949[2], j'ai l'honneur de faire savoir au Département que les autorités yougoslaves n'ont donné aucune publicité à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

La presse s'est bornée à mentionner la réunion tenue le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies et au cours de laquelle la déclaration a été votée et la résolution concernant la publicité qu'il y avait lieu d'y donner, adoptée. Tous les journaux ont publié à ce propos, le 12 décembre, une dépêche Tanjug dont le titre, que je traduis ci-dessous, se passe de commentaires:

«Le bloc anglo-américain a adopté la Déclaration sur les Droits de l'Homme par laquelle est rendue légale la violation des droits souverains des petites nations».

J'envoie ci-joint au Département la traduction des passages principaux de ce document[3].

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 380)

[1] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite: «*M. Leroy-Beaulieu*».

[2] Document non reproduit. Le Département demandait à différents postes quelles étaient les mesures prises par les gouvernements pour assurer la diffusion de la résolution des Nations unies concernant la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

[3] Document non reproduit. Dans ce document, le délégué yougoslave aux Nations unies avait insisté sur le fait que les droits de l'homme ne pouvaient qu'aller de pair avec le niveau du développement social, et qu'il n'avait pas été pris en compte un amendement présenté par la Yougoslavie sur l'extension des droits aux populations des régions non autonomes et sous tutelle. À Prague, Maurice Dejean soulignait que la déclaration universelle avait été également passée sous silence mais qu'on ne pouvait en attendre autrement d'un pays où «*les atteintes à la liberté et à la dignité de la personne humaine ne se comptent plus*» (dépêche n°127 du 23 février 1949 de Prague, non reproduite).

268

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES DIPLOMATIQUES.

T. circulaire n° 129. *Paris, 4 mai 1949.*

M. Robert Schuman a reçu, avant-hier 2 mai, les journalistes français et étrangers, peu de temps avant son départ pour Londres, où il participe à la réunion des ministres des Affaires étrangères des dix puissances membres du Conseil de l'Europe et va en signer avec eux la Charte, qui a fait l'objet d'une conférence préparatoire tenue également à Londres du 28 mars au 13 avril (ma circulaire nº 100)[2].

I/ Sur l'Union européenne, le ministre a exposé et répondu aux questions, ce qui suit :

1) En ce qui concerne l'historique :

Le rôle de la France a été déterminant tant à l'égard de l'adoption du principe même de la nouvelle organisation que de l'impulsion donnée aux travaux d'où devait sortir sa charte (ma lettre collective nº 139)[3].

Le principe a tout d'abord été discuté au sein du Congrès et d'organismes privés, notamment en mai 1948 à La Haye[4]. C'est le 19 juillet de la même année, à l'occasion de la réunion dans cette capitale du Conseil consultatif des cinq puissances signataires du traité de Bruxelles, que M. Bidault a fait une déclaration officielle au sujet de cette question ; elle a donc été portée sur le plan gouvernemental grâce à une initiative française (ma circulaire nº 194)[5].

Le 29 juillet, dans un discours au Sénat belge, M. Spaak s'est déclaré pleinement favorable au principe de l'Union européenne.

Le 18 août 1948, le « Comité international des mouvements pour l'Unité européenne » a soumis un court mémorandum, esquissant les grandes lignes de l'Union européenne, à M. Schuman qui, le jour même, en a donné connaissance au Conseil des ministres et, avec son approbation, demandé télégraphiquement à M. Spaak de s'associer à lui en vue d'obtenir l'inscription de la question à la session du Conseil consultatif des Cinq prévue pour le 25 octobre 1948 à Paris (mes circulaires

[1] Télégramme envoyé par le service d'Information et de Presse et signé par ordre Ordioni. Note manuscrite : « *M. Pierre Henry* ».

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

[4] Voir *DDF*, 1948-I, nos 326 et 338.

[5] Documents non reproduits. Voir *DDF*, 1948-II, n° 312.

nos 240, 244, 266 et 288)[1]. Une action commune franco-belge se trouve donc à l'origine des travaux dont les résultats vont être consacrés à Londres.

La Charte de l'Union européenne va y être signée par les ministres des Affaires étrangères de dix pays, à savoir les cinq signataires du traité de Bruxelles, auxquels se sont joints le Danemark, la Norvège, la Suède, l'Irlande et l'Italie.

Le ministre a rappelé que l'organisation issue du traité de Bruxelles comporte seulement cinq adhérents et connaît des questions militaires, alors qu'au contraire celles-ci ont été exclues de la compétence du Conseil de l'Europe, afin d'en faciliter l'accès aux pays n'ayant pas les mêmes préoccupations de sécurité, en particulier les pays neutres (mes circulaires nos 50 et 66)[2] car le nombre des adhérents à l'Union européenne n'est pas limité à dix.

2) En ce qui concerne les adhésions :

Le gouvernement français est favorable à l'admission, sur demandes de leur part, de tous les pays européens de constitution démocratique, c'est-à-dire dotés de parlements. Il ne peut être question de tenir à l'écart de l'Union européenne des pays d'une structure répondant à l'essentiel de ses préoccupations et susceptibles d'en accepter la Charte. Mais cette dernière prévoit qu'au cas où les principes constituant la base du Conseil de l'Europe seraient violés par l'un des pays adhérents, celui-ci pourrait en être exclu. À mesure, en effet, que le cercle des adhérents s'élargira, les différences entre eux, du point de vue de leurs évolutions internes respectives, s'accuseront fatalement.

Jusqu'ici deux candidatures ont été présentées, celles de la Turquie et de la Grèce. Elles seront parmi les premières questions examinées à Londres. Le fait que la Turquie tienne à la fois au Proche-Orient et à l'Europe ne diminue en rien la légitimité de sa candidature ; comme son orientation est occidentale, la Turquie trouverait naturellement sa place au sein du Conseil de l'Europe. Quant à la Grèce, interrogé sur le point de savoir si la guerre civile constituerait éventuellement un empêchement, le ministre a observé que ce fait n'était pas décisif, puisque précisément les questions militaires sont exclues de la compétence du Conseil, et qu'au surplus à Athènes il existe un Parlement.

La question de l'admission du territoire de la Sarre n'a pas encore été posée, mais elle le sera.

Celle de l'admission de l'Allemagne ne saurait l'être avant que la réorganisation politique de ce pays n'ait atteint un certain stade. Aussi, dans la mesure où il ferait avancer cette réorganisation, un accord éventuel entre les Quatre influerait-il sur la question de l'admission de l'Allemagne dans l'Union européenne. C'est là le type même de la

[1] Documents non reproduits.

[2] Documents non reproduits.

connexité pouvant exister entre les affaires à traiter respectivement par le Conseil de l'Europe et le Conseil des ministres des Affaires étrangères, s'il doit se réunir à nouveau prochainement; mais il convient d'avoir présent à l'esprit le fait que la formation de l'Union européenne ne saurait aucunement être affectée par cette éventuelle réunion à quatre, puisqu'aussi bien l'ordre du jour en sera limité aux seules questions allemandes. Pour sa part, le gouvernement français estime que le cadre de l'Union européenne est celui dans lequel ces dernières trouveront le plus facilement leur solution.

3) En ce qui concerne d'éventuels abandons de souveraineté de la part des pays adhérents:

C'eût été une erreur de poser, dès l'origine, un problème d'une telle ampleur. Il y a lieu de se rappeler que ni la Société des Nations, ni l'Organisation des Nations unies n'ont demandé à leurs adhérents des abandons de souveraineté. Au début, il convient de se contenter d'une organisation comportant, d'une part, un comité des ministres, ce qui n'est pas nouveau, et, d'autre part, une assemblée purement consultative, où régnera la liberté d'expression, chaque délégué votant individuellement, ce qui constitue, au contraire, une grande nouveauté; c'est même là le trait capital du Conseil de l'Europe.

Aussi, est-il concevable qu'un territoire ne jouissant pas d'une pleine et entière souveraineté soit représenté à l'assemblée, sans l'être au comité des ministres, mais l'inverse est inconcevable.

Telle qu'elle est, la Charte, dont les traits essentiels sont déjà bien connus (ma circulaire n° 74)[1] peut paraître trop timide. Elle constitue le résultat d'une transaction; l'essentiel était de permettre la constitution du Conseil de l'Europe.

Il appartiendra à son assemblée de faire des suggestions aux gouvernements, qui auront alors à prendre leur responsabilité. Le gouvernement français est convaincu que des abandons de souveraineté devront forcément être consentis un jour.

Par exemple, l'idée émise par un congrès privé tenu récemment à Bruxelles de créer une Cour internationale pour juger des atteintes aux libertés individuelles et droits de l'homme, c'est-à-dire des abus de certaines législations nationales, conduirait à un abandon de souveraineté les pays acceptant de se soumettre à cette juridiction; la question se posera. D'autres également, qui auront une incidence analogue sur la souveraineté; mais il est prématuré de les envisager.

4) En ce qui concerne la création du Conseil:

La conférence de Londres, dont l'ordre du jour ne comporte aucune autre question, sera certainement terminée le 5 mai.

[1] Document non reproduit.

Les textes signés à Londres seront soumis à l'approbation du Parlement français dès sa rentrée le 17 mai. Le projet de loi de ratification comportera également les règles selon lesquelles seront désignés les délégués français à l'assemblée consultative. Selon la conception française, le plus grand nombre d'entre eux seront des parlementaires désignés par le Parlement et les autres, qui n'appartiendront pas à ce dernier, seront vraisemblablement nommés par le gouvernement.

La première réunion de l'assemblée pourrait avoir lieu en juillet ou en août. Ses sessions dureront au maximum un mois. Le comité des ministres pourra se réunir aussi souvent qu'il le jugera bon. Quant au secrétariat, il est possible qu'il soit dédoublé; il serait alors créé un secrétariat spécial pour l'assemblée.

Le choix de Strasbourg comme siège du Conseil de l'Europe paraît être acquis, tous les pays adhérents ayant déjà donné leur accord; il deviendra définitif après signature de la Charte.

II/ Interrogé sur l'éventualité de la Conférence à quatre (ma circulaire nº 124)[1], le ministre a répondu de la manière suivante:

Il y a lieu d'être assez optimiste. La date de la réunion sera peut-être fixée cette semaine. Elle le sera à quatre, de même que l'ordre du jour. Celui-ci, en effet, n'a pas encore été établi, si bien qu'il n'est pas possible de savoir si, outre les questions allemandes, il comportera la discussion du traité de paix avec l'Autriche. Le moment arrivera donc certainement où les conversations de New York deviendront quadripartites. Quant au lieu où le Conseil des ministres des Affaires étrangères se réunira, Paris a effectivement été proposé; cette proposition a été faite en dehors du gouvernement français, mais celui-ci serait naturellement heureux qu'elle fût retenue.

Tant que le stade préparatoire n'est pas dépassé, des conversations à deux sont préférables, ne fût-ce que pour éviter des indiscrétions; mais, ni la France, ni la Grande-Bretagne n'accepteraient qu'elles fussent ainsi poursuivies et les États-Unis ne le permettraient pas non plus. Rien ne s'est fait jusqu'ici sans l'accord de la France et de la Grande-Bretagne et il est inexact que les Russes se soient opposés à leur participation aux conversations proprement dites.

Interrogé sur le point de savoir si la Grande-Bretagne «freinait le mouvement», le ministre a précisé que jusqu'ici Français et Britanniques ont toujours été d'accord sur le fond; il n'existe aucune divergence entre leurs conceptions, mais seulement des nuances; ils réagissent à des rythmes différents, et il est avantageux d'arriver ainsi à un «rythme moyen».

À la connaissance du gouvernement français, il n'est pas question d'une réunion des quatre chefs d'État.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 14)

[1] Document non reproduit.

269

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe orientale)

D'une possibilité de manœuvre des puissances occidentales lors des conversations à quatre concernant l'Allemagne

N. *Paris, 4 mai 1949.*

Les différentes notes rédigées au Département depuis l'ouverture des pourparlers Malik-Jessup conduisent à penser que l'on est tombé d'accord pour reconnaître qu'en engageant ces conversations et en manifestant son désir de les voir aboutir, l'URSS poursuit essentiellement:

1) un but tactique: torpiller l'organisation du gouvernement de Bonn et écarter ainsi provisoirement le danger menaçant d'une inclusion de l'Allemagne occidentale dans un système européen de coopération économique et politique sous l'influence américaine.

2) un but stratégique: assurer des conditions favorables à l'expansion progressive de l'influence soviétique dans toute l'Allemagne:

a) En écartant les obstacles à cette expansion, d'où les hypothèses émises de propositions soviétiques visant au relâchement des contrôles, voire à l'étude d'un traité de paix, accompagnée d'une évacuation assez rapide.
b) En fournissant à l'URSS un thème de propagande favorable à sa cause aux yeux des Allemands: exaltation du nationalisme, unité allemande, collaboration économique pour l'équipement de l'Est européen, etc...

Nous avons déjà signalé en outre dans une note précédente[1], que l'URSS, en raison des difficultés économiques qu'elle éprouve dans sa zone d'occupation et plus encore dans l'Est européen, doit désirer un accord qui apporterait une solution au moins partielle à ces difficultés[2].

Si l'on tient compte de ces divers éléments et du fait que l'URSS doit logiquement espérer voir l'Allemagne s'orienter à la longue de plus en plus vers le bloc communiste (*Drang nach Osten*, marchés ouverts, crise économique en Occident...), on est conduit à penser que la Russie

[1] *Note du document*: «La politique extérieure de l'URSS et l'équipement du bloc communiste». Voir document n° 280.

[2] Depuis Berlin, Seydoux se montrait d'accord avec son collègue britannique pour expliquer l'attitude des Soviétiques et leur volonté de reprendre langue avec les Occidentaux davantage par les réussites des zones occidentales et leur dynamisme sur le plan européen que par leurs difficultés en Allemagne de l'Est (télégramme n° 312 du 3 mai 1949 de Berlin, non reproduit).

soviétique, après avoir atteint son objectif tactique, sera sans doute disposée à d'assez larges concessions dans l'immédiat pourvu que soient assurées les conditions favorables à la satisfaction lointaine de ses intérêts stratégiques qui se résument dans l'espoir de lier un jour l'Allemagne, sous une forme ou sous une autre, au succès de la cause communiste.

*

Les diverses hypothèses considérées, si elles tiennent compte de ces éléments, et s'efforcent de préserver l'avenir en nous assurant certaines garanties, conduisent toutefois à cette double constatation :

1) Que nous pourrons difficilement nous dérober à l'adoption d'une solution qui créera des conditions plus favorables à l'expansion de l'influence russe vers l'Ouest.

Certes, nous pourrons peut-être en retirer certaines possibilités d'action en zone soviétique, mais, d'une part les tendances naturelles et les intérêts économiques allemands joueront sans doute contre nous, d'autre part on serait tenté de croire que la propagande soviétique sera plus efficace que la nôtre…

2) Que l'URSS retirera, en cas d'échec comme de succès de la conférence, des éléments dans les deux cas extrêmement favorables à son action de propagande tant sur le plan mondial que sur le plan allemand.

En résumé, quelles que soient les garanties que nous aurons pu obtenir, garanties qui, dans la logique des choses aussi bien que par le jeu de la propagande soviétique auront tendance à s'amenuiser à mesure que le temps passera, nous aurons dans une certaine mesure facilité les desseins stratégiques à longue échéance de l'Union soviétique.

*

Pour faire échec à ces desseins, il faudrait, tout le monde en convient :

1) maintenir la division actuelle de l'Allemagne et associer étroitement l'Allemagne occidentale à l'Union européenne sur le plan politique et économique ;

2) réaliser cette opération sans offrir par là même une arme de propagande à l'URSS, dangereuse sur le plan mondial comme sur le plan allemand.

Peut-être la manœuvre suggérée ci-dessous est-elle susceptible de nous assurer ces avantages ?

Le problème, objet de la discussion des quatre, devrait être présenté par les puissances occidentales comme suit :

1) les anciens alliés de la dernière guerre veulent assurer la paix du monde, apaiser l'inquiétude des peuples.

2) Le problème allemand doit être rapidement résolu:
   a) Les divergences des vues actuelles ont pour effet de maintenir un peuple artificiellement divisé contre son gré; sa tendance vers l'unité peut être un ferment de guerre en Europe.
   b) La division de l'Allemagne matérialise aux yeux du monde l'antagonisme entre l'Est et l'Ouest et fortifie la crainte d'une guerre inévitable entre les deux blocs.

3) Les nations occidentales sont disposées à rétablir l'unité, à desserrer leur contrôle et à étudier les termes d'un traité de paix prévoyant l'évacuation progressive de l'Allemagne dans un délai de… ans, à condition que soient assurées tant aux pays qui ont été victimes de l'Allemagne qu'aux Allemands eux-mêmes un certain nombre de garanties:

- les premiers entendent que soient contrôlées certaines activités de l'Allemagne afin que celle-ci ne puisse devenir un danger pour la paix du monde;
- les seconds ont le droit d'espérer que sur leurs frontières ne subsistent pas, derrière un «rideau de fer», hermétiquement clos, des États dont l'activité secrète serait une menace permanente pour leur indépendance.

4) Les puissances occidentales estiment que le problème allemand et celui de l'Est européen sont inséparables: la sécurité de l'Allemagne ne pourrait être assurée qu'en réarmant celle-ci, ce qui est contraire aux vœux des quatre.

5) Dans ces conditions nous proposons la mise à l'étude, en même temps que la question allemande, du problème dont dépend en dernière analyse autant le règlement de cette question que l'apaisement véritable dans le monde que Moscou déclare rechercher: la libre orientation politique et économique de l'Est européen, sous le contrôle des Nations unies.

6) Nous sommes prêts à envisager immédiatement une aide économique à ces pays, puis une collaboration permanente au sein des organismes européens qui contribuerait à soulager les difficultés matérielles de ces peuples laborieux et à rendre au monde l'espoir d'une paix dura ble, etc…

Une telle manœuvre devrait être accompagnée d'une propagande monstre – à la manière soviétique – tant sur le plan «de la paix» dans le monde entier, que sur la plan du bien-être matériel à l'usage des pays satellites. Nous avons besoin de reprendre l'initiative sur le plan de la «propagande pour la paix» et nous jouissons par ailleurs de conditions particulièrement favorables pour que l'offre d'une collaboration économique avec l'Est européen porte sur des masses, soumises à un dur traitement de l'autre côté du rideau de fer et déjà ébranlées de ce fait dans leurs convictions ou dans leur résignation vis-à-vis du régime nouveau.

Il semble invraisemblable que ces propositions – si nous les assortissons de conditions politiques bien étudiées – puissent être l'objet d'une discussion quelconque avec l'URSS. Après avoir constaté le rejet de nos propositions «qui aurait assuré une détente durable dans le monde et amélioré le sort des peuples de l'Est européen», nous pourrions alors essayer de nous entendre sur un *modus vivendi* pour Berlin que l'URSS, soucieuse de s'assurer la levée du contre-blocus, pourrait encore être disposée à traiter séparément. Dans cette hypothèse, nous nous serions assurés les avantages suivants:

Sur le plan allemand:

- maintien du dualisme que nous souhaitions pour l'instant conserver;
- échec aux plans à longue portée de la Russie soviétique sur l'ensemble de l'Allemagne en privant l'URSS, et des facilités qu'elle recherchait et de l'initiative sur le plan de la propagande.

Sur le plan de l'action anti-communiste:

- faisant état du refus de l'URSS de rétablir des relations économiques normales entre l'Ouest et l'Est européen, et l'interprétant comme témoignant de ses intentions agressives, nous aurions une justification à l'adoption d'une politique s'opposant résolument à l'équipement du bloc communiste que nous recommandions précédemment.

Certes, une telle politique signifierait une aggravation de la tension entre l'Est et l'Ouest, mais, l'URSS ne pouvant désirer une guerre à l'heure actuelle, serait obligée d'«encaisser» et le dogme de l'infaillibilité du Kremlin dans ses manœuvres, qui n'a que trop tendance à s'établir, subirait fort opportunément un nouvel échec.

De notre côté, jouissant de l'initiative sur le plan de la propagande, accentuant nos efforts sur ce terrain et usant au maximum des armes économiques, nous pourrions peut-être pendant les quelques années à venir favoriser la désagrégation politique du bloc communiste. En admettant même que nous n'y parvenions pas, qu'avons-nous à perdre en tentant une entreprise qui apparaît susceptible en tout cas de retarder la préparation matérielle et idéologique des futures entreprises de l'URSS?

(Direction d'Europe, URSS, volume 38)

270

M. DE LEUSSE, CONSUL DE FRANCE À FLORENCE,
À M. FOUQUES-DUPARC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

D. n° 35. *Florence, 4 mai 1949.*

Le 3e Congrès national du mouvement fédéraliste européen s'est tenu les 23, 24 et 25 avril dernier au Palazzo di parte Guelfa à Florence.

À cette manifestation, à laquelle assistaient divers parlementaires italiens de la droite, du centre et de l'*Unità Socialista*, ont pris part MM. Henry Frenay, président de l'Union européenne des fédéralistes et Henry Brugmans, président du Conseil exécutif de cet organisme.

Les travaux du Congrès se sont déroulés dans une atmosphère d'imprécision et de confusion. De nombreux orateurs se sont succédés à la tribune et ont prononcé sans plan d'ensemble des discours plus ou moins longs et plus ou moins écoutés. Beaucoup d'entre eux se sont révélés incapables d'exposer de façon claire leurs conceptions sur le fédéralisme et se sont perdus dans des questions de détail ou des généralités hors de propos.

De violentes polémiques ont d'autre part éclaté sur la politique internationale, voire sur la politique intérieure italienne. Les débats n'y ont gagné ni en concision, ni en clarté.

De l'ensemble des exposés faits durant les trois jours du Congrès, il ressort que l'unité de conception est loin d'être réalisée parmi les membres du MFE, tant en ce qui concerne l'organisation interne du mouvement, que la politique qu'il sera amené à suivre.

Un bref compte rendu des débats permet de s'en rendre compte: la première journée a été marquée par un exposé de M. Henry Frenay, qui a fait le point de la situation internationale actuelle et a lancé un appel à l'union des divers États européens. «Entre la paix de Staline et celle de Truman», – a déclaré le Président de l'UEF, – «nous préférons la seconde, car beaucoup de circonstances de fait nous portent à l'accepter, mais il est certain que les pays d'Europe ne pourront jouer leur rôle aussi longtemps que leur union ne sera pas réalisée».

À M. Frenay ont succédé M. Brugmans et M. Altiero Spinelli, secrétaire général du Congrès. Ce dernier, après avoir prôné une organisation économique et militaire solide des nations européennes, s'est livré à d'âpres critiques contre l'union douanière franco-italienne, le plan Marshall et le Pacte de l'Atlantique. Au sujet de celui-ci, M. Spinelli a déclaré en substance: «Je n'adresse pas de reproches aux États-Unis, j'estime seulement nécessaire d'avertir les Européens: l'Amérique nous est aujourd'hui encore une amie généreuse, ne l'obligeons pas par notre insistance à nous mettre en tutelle».

Au cours des deuxième et troisième journées du Congrès, ont défilé à la tribune une quarantaine d'orateurs, dont la plupart se sont révélés confus et de peu de relief.

Après que Madame Morino (membre de DC) ait de façon assez étrange accusé son propre parti de «tendances nationalistes», M. Nicolo Carandini (libéral de gauche) a déclaré que le Pacte de l'Atlantique devait être conçu dans un esprit de parfaite égalité, si l'on ne voulait pas humilier les plus faibles de ses signataires. Avec assez peu de souci des transitions, M. Milo di Villagrazia (DC) a ensuite critiqué «l'absentéisme» du gouvernement: «Ceux qui n'aident pas notre mouvement», a-t-il affirmé, – «ne sont pas des chrétiens!». Après quelques diversions du même ordre, la question de l'organisation interne du mouvement fédéraliste a finalement été abordée. Deux membres de l'*Unità Socialista*, MM. E. Rossi et A. Garosci, se sont prononcés en faveur d'un système radical du type proposé par les fédéralistes français. Ils ont à cette occasion critiqué le comte Sforza, partisan comme on le sait, de la thèse britannique qui préconise la nomination de commissions représentatives des États par les divers gouvernements. Ils ont en outre reproché à M. de Gasperi ses «conceptions nationalistes». D'autres attaques violentes ont été dirigées par différents orateurs indépendants contre l'union douanière franco-italienne et contre le colonialisme de «vieux style» du comte Sforza, qui s'est vu à cette occasion traiter de «fédéraliste *sui generis*» et d'«avocat marron».

Prenant à son tour la parole, l'hon. Ugo La Malfa a défendu énergiquement le gouvernement, déclarant que les critiques que les fédéralistes dirigeaient contre son œuvre, contre l'union douanière par exemple, finiraient par servir les intérêts de ceux qui ne veulent à aucun prix entendre parler de «fédération». Le discours du leader républicain a déchaîné des polémiques si violentes que les orateurs suivants ont dû renoncer à se faire entendre et que la séance a dû être momentanément interrompue.

Parmi les discours qui méritent d'être cités, il faut signaler encore deux de l'hon. P. Calamandrei, qui a réaffirmé à cette occasion son hostilité au Pacte atlantique, et de Giovanni Calo, professeur de pédagogie à l'Université de Florence, dont l'exposé clair et précis sur la propagation des idées fédéralistes dans les écoles a constitué un des rapports les plus constructifs de la journée.

Le Congrès s'est terminé par le vote, plutôt hâtif, de la motion finale et par la nomination des 21 membres du nouveau comité directif national.

Réaffirmant la nécessité d'une fédération des peuples européens, la motion «constate qu'aucun État n'a encore transféré une partie de sa souveraineté nationale aux organismes internationaux existants ou en

cours d'institution, que d'autre part le programme ERP[1] n'a pu jusqu'à ce jour atteindre son but, à savoir l'unification économique européenne et la chute des régimes autarciques; affirme la nécessité de la constitution d'un noyau de forces armées européennes destiné à absorber progressivement celles de chaque État; invite en conséquence les parlementaires italiens à avoir foi dans le programme fédéraliste et le gouvernement à en faire le pivot de sa politique extérieure, conformément à la motion votée en décembre 1948 par le Parlement et acceptée par ce même gouvernement». Motion de caractère général comme on peut le constater, et au fond motion peu étudiée.

L'impression faite par le Congrès ne peut d'ailleurs laisser d'être défavorable. La composition hétérogène de l'assemblée, l'obscurité de certains orateurs, le parti pris de quelques autres, ont privé cette manifestation de tout sens constructif. Bien que le nombre des assistants se soit élevé aux heures d'affluence à quelque 300 personnes, l'intérêt qu'elle a suscité a en fait été faible, et il est douteux que le but de propagande que ses organisateurs se fixaient ait été atteint.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 9)

271

M. Lévi, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 255. *New Delhi, 4 mai 1949.*

La publicité du texte concrétisant l'accord auquel sont parvenus les Premiers ministres des Dominions en ce qui concerne la nature des liens nouveaux qui vont rattacher l'Inde au *Commonwealth* a suscité ici des commentaires d'un ton très différent suivant qu'ils émanent du Congrès ou des partis d'opposition.

Ces réactions reflètent très exactement les tendances qui se sont fait jour depuis plusieurs mois (référence ma dépêche n° 473/AS du 15 octobre 1948)[3] au sujet de l'orientation à donner à la politique étrangère du pays et plus particulièrement au regard de ses rapports avec l'Empire britannique.

[1] ERP: *European Recovery Program*, soit le Plan Marshall.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Notes manuscrites: «*5 mai. L'avion-courrier passant avec 24 heures d'avance, j'envoie néanmoins cette dépêche dont la frappe laisse trop à désirer. Lévi. Résumé. Ronéo. Tous les postes du Commonwealth (Ottawa, Canberra, Wellington, Pretoria, Karachi, Colombo) + Canton, Tokyo, Batavia, Singapour, Bangkok, Londres, Washington, Défense Nationale, France d'Outre-Mer, Kaboul, Dublin, fait le 23/5/49 en tenant compte des corrections signalées par D. Lévi*».

[3] Voir *DDF*, 1948-II, n° 462.

Les milieux gouvernementaux, tant par la voix du Sardar Patel qui s'est fait leur porte-parole au cours d'une conférence de presse que par l'intermédiaire des organes officieux où reste souvent sensible l'inspiration britannique, ont accueilli avec faveur le compromis auquel viennent d'aboutir les négociations de Londres ; ils ont mis en relief le fait que la solution adoptée, dont on s'est plu à souligner qu'elle était pour le Pandit Nehru un véritable triomphe personnel, ne grevait d'aucune servitude sur le plan international la position de l'Inde qui en abandonnant le statut de dominion accédait par ailleurs au stade ultime de l'indépendance. La formule à laquelle on s'est finalement rallié ne paraît pas différer sensiblement, a-t-on constaté, de la résolution adoptée à cet égard à la dernière session plénière du congrès de Jaipur et devrait rencontrer aisément l'approbation de l'assemblée constituante qui sera appelée à ratifier l'accord intervenu, dès le retour du Premier ministre.

C'est à peine si, dans la satisfaction avec laquelle on a accueilli les décisions prises, on a souligné le caractère nébuleux des termes du communiqué relatif au rôle effectif qui sera dévolu au roi en tant que chef du *Commonwealth* et l'on a mentionné que les difficultés opposant l'Union indienne à l'Afrique du Sud par exemple n'en seront pas pour autant résolues. On s'est également contenté de noter, sans se livrer à aucun commentaire, que la question de la double citoyenneté n'avait pas été réglée.

Les chefs des mouvements de gauche, les socialistes notamment, ainsi que ceux des organisations d'extrême-droite, comme la Mahasabha, qui redoutent de voir l'Inde demeurer sous l'orbite de l'influence anglo-saxonne ont critiqué par contre avec véhémence les dispositions prévues en faisant ressortir qu'elles correspondaient en fait à un nouveau succès des impérialistes britanniques dont l'astuce et le sens des formules volontairement vagues ont permis de suppléer aux procédés plus violents d'autrefois. Ils ont ajouté que la ratification sans doute prochaine de l'assemblée constituante actuelle qui ne représente qu'une infime fraction du corps électoral ne saurait en aucun cas traduire les sentiments de la population indienne dont on n'a pas hésité à déclarer qu'elle avait été trahie par le Pandit Nehru.

De telles critiques émanant de groupements dont l'influence et le rôle sont encore très restreints ne sauraient d'ailleurs avoir sur le plan intérieur qu'une portée limitée.

Quel que soit l'avenir du nouveau statut de l'Inde dans le *Commonwealth*, la Grande-Bretagne vient de marquer un pas de plus dans cette sorte de reconquête économique et politique des pays asiatiques dont elle s'était hardiment résolue à abandonner l'administration directe en 1947.

Grâce à sa politique de souplesse, de flatterie, voire même de surenchère des aspirations indiennes, elle a su admirablement tirer parti de l'empreinte dont elle a marqué un sceau indélébile les chefs de l'Inde

actuelle. Il a suffi à ceux-là et singulièrement au Pandit Nehru qui avaient été pourtant brimés par les Anglais pendant des années, d'un total renversement des méthodes à leur endroit pour que joue à plein, soutenu par leur immense vanité, leur complexe d'admiration refoulée pour les institutions, les coutumes et le mode de vie britanniques.

À cet égard la formule heureuse – soufflée vraisemblablement par Londres – tendant à présenter le *Commonwealth* comme un club de gentlemen où l'on n'exige aucun droit d'entrée et dont les membres peuvent à leur gré se retirer était de nature à séduire les dirigeants de ce pays parfaitement perméables au snobisme anglo-saxon.

Mais si ce sont là de ces impondérables qui entrent efficacement en ligne de compte dans la décision de l'Inde, sans doute ne faut-il pas méconnaître pour autant les raisons plus profondes de l'attitude du gouvernement de Delhi. Travaillée par mille éléments disparates et contradictoires, divisée par les religions, le problème des langues, l'Union indienne après quelque vingt mois d'indépendance, se sent encore trop fragile et incertaine pour marcher seule et rompre délibérément les ponts avec ceux que lui ont donné son armature ; et ses gouvernements, conscients de la complexité de leur tâche, éprouvent le désir de s'appuyer sur une organisation dont ils n'ont pas l'impression de payer les services mais qui peut les conseiller utilement et au besoin leur venir en aide.

Ces divers facteurs ont permis à l'Angleterre d'entretenir aujourd'hui avec les Indes des relations d'un caractère plus amical qu'elles n'avaient jamais été dans le passé, et au gouvernement de M. Attlee de consacrer le succès de la politique menée depuis deux ans avec une habileté extraordinaire par ses agents dans ce sous-continent.

Le mérite du cabinet travailliste a été, au moment où il prenait la redoutable et courageuse décision de «quitter» un pays auquel se rattachaient les souvenirs les plus brillants de l'épopée impériale, d'avoir su trouver les hommes adéquats, ne s'embarrassant plus de préjugés révolus, pour s'efforcer de préserver sous une forme nouvelle les intérêts britanniques.

La personnalité de Lord Louis Mountbatten, remarquablement assisté par sa femme dont l'action officieuse sur le plan social et humain a très efficacement servi la cause anglaise, a dominé sur ce point toutes les autres.

C'est, semble-t-il, pour une large part au doigté et à la finesse avec laquelle le dernier vice-roi des Indes a su manœuvrer dans des circonstances particulièrement délicates que la Grande-Bretagne est redevable de cette espèce de miracle du revirement des dirigeants indiens à son égard et il n'est pas indifférent de noter le fait que les Anglais ont su astucieusement exploiter la popularité et l'influence dont continuent à bénéficier ici Lord et Lady Mountbatten en les appelant à Londres au moment où devait se trancher la question du maintien de ce pays dans le *Commonwealth*.

Outre les avantages d'ordre moral qu'elle retire de l'accord intervenu dans la capitale britannique, l'Angleterre paraît avoir réussi à sauvegarder à force d'habileté ce qui reste en définitive l'essentiel de sa position aux Indes, à savoir le maintien de la préférence impériale, c'est-à-dire ses marchés dans la péninsule.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde, volume 14)

272

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À TOUS LES POSTES.

T. circulaire n° 131 IP. *Paris, 5 mai 1949.*

La levée du blocus de Berlin le 12 mai et la réunion du Conseil des ministres des Affaires étrangères le 23 mai à Paris (mes circulaires nos 124 et 129)[2] ont été annoncées, aujourd'hui 5 mai, par le communiqué quadripartite dont je vous adresse, ci-joint, le texte :

« Les gouvernements de la France, de l'URSS, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique ont réalisé l'accord suivant :

1) Toutes les restrictions établies depuis le 1er mars 1948 par le gouvernement soviétique et portant sur les communications, les transports, et le commerce entre Berlin et les zones occidentales de l'Allemagne et entre la zone orientale et les zones occidentales seront levées le 12 mai 1949.

2) Toutes les restrictions établies depuis le 1er mars 1948 par les gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis ou l'un quelconque d'entre eux sur les communications, les transports et le commerce entre Berlin et la zone orientale et entre les zones occidentales et orientale de l'Allemagne seront aussi levées le 12 mai 1949.

3) Onze jours après la levée des restrictions visées aux paragraphes 1 et 2, c'est-à-dire le 23 mai 1949, le Conseil des ministres des Affaires étrangères sera réuni à Paris pour étudier les questions relatives à l'Allemagne et aux problèmes nés de la situation à Berlin ainsi que la question de la monnaie à Berlin ».

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 108)

1 Signé par ordre Ordioni et Beaumont.
2 Documents non reproduits.

273

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Abrégé de l'état actuel des relations franco-roumaines (en vue d'une conversation avec M. Micu Traian, Chargé d'affaires de Roumanie)

N. *Paris, 5 mai 1949.*

Depuis l'avènement en janvier 1948, du régime actuel en Roumanie, les relations franco-roumaines, n'ont pratiquement pas cessé d'être, pour le moins, difficiles.

Rappelons, pour mémoire, qu'obéissant aux consignes de Moscou, et sous l'impulsion d'une personnalité aussi agissante que Madame Ana Pauker, le gouvernement roumain a procédé, par un décret du 19 novembre dernier, à la dénonciation de la convention culturelle franco-roumaine signée en mars 1939, décision dont le résultat a été la fermeture de nos écoles, instituts, bibliothèques, hôpitaux et autres œuvres, marquant ainsi la volonté d'anéantir notre influence profonde en Roumanie.

D'autre part, le gouvernement roumain a donné un concours des plus efficaces à la campagne menée en faveur des mineurs français en grève. M. Dragomiresco, alors Chargé d'affaires de Roumanie, n'a pas hésité à tenir une conférence de presse, le 23 novembre, pour stigmatiser l'attitude du gouvernement français, et de M. Jules Moch en particulier, qui, à propos de ces grèves, s'était plaint à l'Assemblée nationale de l'immixtion dans les difficultés de notre politique intérieure de diplomates roumains accrédités en France.

Enfin, la presse roumaine ne cesse pas d'attaquer non seulement le gouvernement français, mais encore notre pays dans sa culture, son histoire, ses réformes sociales, sa politique tant intérieure qu'étrangère.

Cependant, sans insister davantage sur ces griefs, quatre points actuellement litigieux seraient à évoquer dans une conversation avec M. Micu Traian, Chargé d'affaires de Roumanie à Paris.

Mais tout d'abord, qui est M. Micu Traian? Un mystère (relatif) plane sur l'identité du personnage. Cependant, d'après une information de bonne source recueillie à notre légation à Bucarest, le Chargé d'affaires roumain à Paris, M. Micu Traian, alias Moisescu, s'appellerait de son vrai nom Eberth. Né à Cernauti, le 5 mai 1916, il semble bien qu'il ait suivi les enseignements doctrinaux de l'école de Moscou et qu'il ait été notamment l'élève de Jdanov (membre du Politburo, subitement décédé en septembre 1948).

Questions litigieuses

I) *Incident du commandant Parisot*

Notre attaché militaire à Bucarest s'était rendu à Breaza, station des Carpathes, dans une région dépourvue, affirme-t-il, de tout intérêt stratégique et où se trouvait en convalescence Mme Parisot. Le commandant se promenait dans la campagne. Venant de dépasser un poste gardant un pont, il avait emprunté un chemin longeant une voie ferrée, lorsque son identité venant d'être vérifiée par les miliciens du poste, ceux-ci, sans sommation, tirèrent sur lui plusieurs rafales de mitraillette, ne le manquant que de justesse.

Arrêté par les miliciens, l'attaché militaire a été dépouillé de ses objets personnels (montre, etc.) et emmené ligoté à travers la ville de Breaza. Il ne fut libéré que deux heures plus tard et alors seulement débarrassé de ses liens.

Notre Chargé d'affaires à Bucarest a immédiatement protesté auprès de Mme Toma, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et lui a remis une note.

D'après M. de Luze, cet incident ne semble pas avoir été provoqué et peut s'expliquer par la propagande à laquelle l'armée et la milice sont soumises et qui leur fait voir partout «mes ennemis et mes saboteurs».

Le 29 avril, le ministère des Affaires étrangères roumain a répondu à M. de Luze par une note rejetant sa protestation comme non fondée et présentant les faits d'une façon tout à fait inexacte.

En particulier, ce document passe sous silence la vérification de l'identité du commandant avant l'incident, et prétend, contrairement à la réalité, que les miliciens ont tiré en l'air et après les sommations d'usage. Les autorités roumaines déclarent encore que le commandant Parisot «s'étant vu refuser l'accès du pont interdit, s'en est approché de nouveau, et a "couru" le long de la voie ferrée en se perdant dans des buissons». Ce n'est qu'en voyant «la fuite et la disparition d'un inconnu» que deux soldats du poste l'ont poursuivi et sommé de s'arrêter, et «comme il ne s'arrêtait pas, un des soldats a tiré en l'air». Conduit au poste de Breaza, «le commandant Parisot fut immédiatement relâché, son identité ayant été reconnue»...

Le Département a autorisé M. de Luze à remettre au gouvernement roumain une nouvelle note de protestation, appelant notamment son attention sur les graves conséquences que pourrait avoir dans les relations franco-roumaines l'attitude de mauvaise foi qu'il a adoptée en l'occurrence[1].

[1] Voir document n° 275.

II) *Condamnation de M. Hott, vice-président de la colonie française de Bucarest*

M. Hott, vice-président de la colonie française, a été condamné, le 8 avril dernier, à 3 ans de prison pour avoir vendu à un agent provocateur 40 livres sterling. Alors que son procès était en cours, il a été sans mandat d'arrêt, emmené les yeux bandés, dans une maison de détention, gardé au secret durant cinq jours pendant lesquels il fut l'objet de pressions inadmissibles. Il n'est pas douteux que, par ce traitement et cette condamnation, les autorités roumaines aient voulu atteindre dans son prestige et son honorabilité la colonie française de Bucarest.

III) *Traitements infligés aux Français de Roumanie*

Les Français de Roumanie, complètement ruinés par les nouvelles dispositions légales prises par le gouvernement, sont d'ailleurs particulièrement maltraités, puisqu'ils n'ont même pas la ressource d'être autorisés à quitter le pays. Actuellement quatre-vingts demandes de visas de sortie de Roumanie sont présentées par nos compatriotes sans qu'aucune suite, jusqu'ici, n'ait été accordée à leurs requêtes, malgré les nombreuses et pressantes interventions de la légation. Certaines de ces demandes remontent au mois d'octobre 1948.

D'autre part, certains Français ont été arrêtés sans que la légation ou le consulat aient pu entrer en contact avec eux, contrairement aux règles du droit international. De même, aucune explication n'a pu être obtenue sur les motifs de leurs arrestations (cas de M. Beysset et du père Gueyraud).

IV) La maison de campagne à Posada louée régulièrement depuis quatre ans, conformément aux lois, par M. Charpentier, Ministre de France, et dont la location avait été signifiée au ministère des Affaires étrangères, à la demande de celui-ci, a été saisie, par les autorités roumaines le 7 mai 1948. Le gardien a été expulsé et le Ministre de France n'a pas été autorisé à reprendre les objets lui appartenant qui s'y trouvaient, non plus que diverses publications et ouvrages, biens de l'État français.

Enfin, en plus des quatre points litigieux brièvement exposés ci-dessus, et sans insister sur la suppression de nos cinq agences consulaires en Roumanie, (décision du 26 novembre 1948), deux importantes questions n'ont pu être réglées jusqu'ici entre les deux gouvernements, du fait de la mauvaise volonté des autorités roumaines: il s'agit du problème des restitutions et de celui de la flotte française du Danube.

V) *Problème des restitutions*

Le gouvernement roumain ne nous a pas restitué les biens français saisis en France par les Allemands pendant la guerre et qui se trouvent

actuellement en Roumanie (nombreux wagons, un pipe-line, différentes machines, etc.).

Le 4 mai 1948, le gouvernement français a demandé la réunion d'une commission franco-roumaine prévue par le traité pour discuter du règlement de cette affaire: aucune réponse n'a été donnée à la lettre adressée à ce sujet par le Ministre de France aux autorités roumaines ni aux nombreuses notes qu'il lui a envoyées à ce propos, par la suite.

VI) ***Flotte française du Danube***

Le gouvernement français a demandé au début de janvier 1949, le départ de Roumanie des bateaux de la société française danubienne se trouvant à Braila. Aucune réponse n'a été donnée à cette requête.

L'attitude des autorités roumaines est d'autant plus inadmissible que ces bateaux sont le reliquat de la flotte évacuée en Turquie au début de la guerre. Les bâtiments en question ne purent quitter la Roumanie, à cette époque, du fait des autorités roumaines, ce qui permit d'ailleurs, aux Allemands de les utiliser.

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 26)

274

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 507-512. *Nankin, 6 mai 1949, 12 h.*

Réservé. Extrême urgence. (*Reçu*: le 6, 19 h.)

L'ambassadeur d'Angleterre a consulté les ambassadeurs des Dominions britanniques et les ambassadeurs des puissances du Pacte atlantique sur des propositions concrètes qu'il compte adresser à son gouvernement, au sujet des relations à établir avec les autorités communistes.

Ces propositions sont les suivantes:

«A) Si le gouvernement communiste (dont la constitution apparaît prochaine) exprime le désir d'être internationalement reconnu, il devrait, tant que le gouvernement du Kouomintang continuerait à exister, lui être répondu par l'offre d'une reconnaissance *de facto* sur la base du précédent espagnol.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite: «*Communiquer Londres, Washington, f[ai]t 9/5*».

B) Si cette reconnaissance *de facto* est acceptée par le gouvernement communiste, les puissances devraient nommer auprès de lui un «agent diplomatique» dont la mission serait uniquement d'assurer la représentation et la protection des intérêts privés étrangers.

C) Aussitôt que les agents diplomatiques auraient été nommés, les ambassadeurs seraient rappelés pour consultation, laissant ainsi un chargé d'affaires à Canton et un agent diplomatique en zone communiste.

D) En toute hypothèse, la décision des puissances du Pacte atlantique et des gouvernements des Dominions devrait être concertée et identique.

Les ambassadeurs consultés ont donné leur adhésion aux propositions de Sir Ralph sauf toutefois les observations particulières suivantes:

1) L'ambassadeur de Hollande est d'avis qu'il y aurait intérêt à ce que les ambassadeurs demeurent en personne à Nankin aussi longtemps que possible, leur présence en raison de leur personnalité et des témoignages qu'ils pourraient apporter étant de nature à mettre un frein à l'agression communiste.

2) L'ambassadeur des États-Unis dont les événements de ces derniers jours paraissent avoir radicalement modifié la manière de voir considère que le communisme chinois s'est définitivement rangé dans le clan totalitaire soviétique, qu'il n'y a aucun espoir de le détourner de sa voie par une politique d'apaisement et qu'il faut en conséquence le considérer comme un ennemi à bloquer par tous les moyens possibles. Il répugnerait à une reconnaissance «diplomatique» même *de facto*, étant donné que cette reconnaissance pourrait être exploitée par la propagande du parti communiste et affaiblirait le moral de ses adversaires. Il estime, en effet, tout en admettant que ses vues sont peut-être celles d'un visionnaire, qu'un mouvement populaire de réactionnaires est susceptible de se développer dans la masse chinoise et de permettre une résistance des provinces du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

3) En ce qui me concerne, je considère que:

A) Le projet de l'ambassade d'Angleterre serait certes la solution la plus satisfaisante, mais il ne tient pas compte des réalités. Il est hors de doute en effet pour moi que les dirigeants communistes n'accepteront jamais une reconnaissance mineure et qu'ils exigeront non seulement la reconnaissance d'urgence mais même la rupture de toute relation avec Canton.

B) Il serait inopportun d'arrêter définitivement d'avance notre décision. Celle-ci doit nécessairement être subordonnée à l'évolution des événements et ne pourra être déterminée qu'au moment même où la question se posera.

C) Toute la question est en effet pour nous de savoir si une résistance effective est ou non possible dans le Sud-Ouest de la Chine. Dans l'affirmative j'inclinerais à partager l'opinion de l'ambassadeur des États-Unis.

Mais si au contraire la résistance du Kouomintang s'effondre (et je crois dans l'état actuel des choses que cet événement est infiniment plus probable) nous devrons considérer surtout la situation que créera pour nous l'imminence d'une domination communiste chinoise aux frontières d'Indochine. Notre intérêt sera dans ce cas d'admettre aussitôt que possible le gouvernement communiste dans le concert international des nations. Ce serait le seul espoir qui nous resterait, si faible soit-il, d'enfermer son action dans certaines limites.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 36)

275

M. DE LUZE, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À BUCAREST, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 321-325. *Bucarest, 6 mai 1949, 23 h. 50.*

Réservé. (*Reçu* : le 7, 12 h.)

J'ai effectué ce matin la démarche prescrite par votre télégramme nº 196[2].

Le directeur politique auquel j'ai remis, en la commentant, une note de protestation rédigée en tenant compte des termes de votre télégramme précité et de mon télégramme nº 307[3], a maintenu intégralement le point de vue exprimé dans la note roumaine du 29 avril.

«Les faits exposés tels qu'ils résultent de l'enquête minutieuse menée par nous» a-t-il dit, sont rigoureusement exacts; «c'est l'expression de la vérité toute nue». M. Balanesco nia en particulier que l'identité de l'attaché militaire eut été vérifiée avant l'incident, et comme je reprenais exactement le récit du commandant Parisot, il prétendit que je contredisais ce dernier!

«Vous avez toujours raison» répliquai-je. «Dans ces conditions je ne vois pas très bien à quoi cela sert de discuter avec vous».

Mon interlocuteur prétendit ensuite que son gouvernement était plus fondé que le nôtre à se plaindre de l'hostilité à l'égard de ses représentants. «Sans même faire allusion à mon cas personnel», ajouta-t-il, (M. Balanesco, alors qu'il était observateur à l'ONU en 1946 avait

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

[2] Le Quai d'Orsay appuyait la demande de son représentant et demandait qu'il adresse une nouvelle protestation énergique au gouvernement roumain au sujet de la version qu'il donnait de l'incident Parisot (télégramme nos 196-197 du 3 mai 1949 de Paris, non reproduit).

[3] Document non reproduit.

été, paraît-il, malmené par la police française à Paris), «je pourrais vous dresser la liste de nos griefs. Elle est longue et d'ailleurs vous la connaissez».

Je répondis que celle que nous pourrions établir de notre côté serait plus longue encore, mais que je me contenterais de parler des dernières mesures prises par les autorités roumaines. «Votre pays, lui dis-je, est devenu une véritable prison pour les étrangers. Tout y est interdit. Le chemin où le commandant Parisot se promenait et où circulaient des voitures de paysans était soi-disant interdit parce qu'il se trouve entre deux ponts de chemin de fer. Vous empêchez nos compatriotes de quitter la Roumanie. Vous créez des zones interdites qui couvrent les trois quarts du pays[1]. Vous nous permettez de résider dans quatre stations climatiques mais vous y prenez nos villas (en dehors de la maison de campagne de M. Charpentier, ma villa et celle de M. Toffin ont été mises sous scellés).

À Eforia, seule plage de la Mer Noire dont le séjour nous soit permis, le Conseiller commercial qui s'y est rendu tout récemment a appris que tous les hôtels et les maisons privées étaient réquisitionnés et vous prétendez que nous sommes libres d'y aller: j'appelle cela de l'hypocrisie».

Le direction politique protesta contre ce mot et prétendit que les diplomates roumains suivis par la police française vivaient dans des conditions plus pénibles en France que nous ici. Je réfutai vigoureusement cette assertion. Je précisai en particulier que nous étions étroitement surveillé par la police roumaine et que si les diplomates roumains étaient suivis en France, du moins pouvaient-ils circuler librement sur tout le territoire français.

Je terminai l'entretien en m'élevant une fois de plus contre la mauvaise foi dont faisait preuve le ministère des Affaires étrangères roumain et en déclarant que dans ces conditions je ne voyais pas quelle était l'utilité d'une représentation diplomatique française en Roumanie[2].

(Direction d'Europe, Roumanie, volume 2)

[1] Luze précisait que la volonté de créer des zones interdites en Roumanie était liée au désir de copier en toutes choses les pratiques soviétiques et qu'il était possible que l'incident Parisot ait offert l'occasion de mettre à exécution une mesure prévue à l'avance. Parisot ne croyait d'ailleurs pas qu'elle soit liée à des considérations stratégiques car des régions présentant un intérêt militaire n'étaient pas interdites, mais il était évident que cela allait considérablement réduire l'activité des attachés militaires occidentaux (télégramme n°s 309-310 du 30 avril 1949 de Bucarest, non reproduit).

[2] Luze soulignait que la Roumanie redoutait plus que la France la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays: «*Un langage énergique allant jusqu'à la menace de rompre me parait la meilleure arme pour mettre un terme à de semblables procédés. Si l'existence d'une représentation diplomatique dans ce pays a son utilité, encore faut-il lui assurer le minimum de protection et d'égards auxquels elle a droit*» (télégramme n°s 313-314 du 30 avril 1949 de Bucarest, non reproduit). Le Quai d'Orsay faisait d'ailleurs publier un communiqué pour signaler la protestation française auprès du gouvernement roumain et donner sa version des faits (circulaire n° 142 IP du 13 mai 1949 de Paris, non reproduite).

276

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe orientale)

Les conversations à quatre concernant l'Allemagne et la «propagande pour la paix»

N. *Paris, 6 mai 1949.*

Dans une précédente note consacrée à l'exposé d'une possibilité de manœuvre offerte aux puissances occidentales lors de la prochaine réunion du Conseil des Quatre au sujet du problème allemand[1], nous avons signalé au passage l'importance que les dirigeants du Kremlin doivent logiquement attacher, sur le plan de leur propagande, à l'exploitation future de ces conversations. Nous avons suggéré en outre certains moyens propres à gêner leurs desseins, aussi bien qu'à favoriser les nôtres.

Il nous paraît intéressant de revenir sur cet aspect particulier du problème, autant parce que nous estimons qu'il est de première importance dans le jeu des dirigeants moscovites, que parce que nous craignons que, toujours prisonniers plus ou moins de nos conceptions traditionnelles, de la diplomatie, nous soyons tentés de sous-estimer en l'occurrence l'efficacité de cet instrument favori des dictatures.

*

L'observation de l'activité communiste à travers le monde au cours des derniers mois et celle de l'orientation de la politique extérieure soviétique dans le même temps, nous ont conduits à considérer comme probable une intensification systématique de l'emploi de la propagande et de l'agitation dans l'action du Kremlin hors de ses frontières, de préférence à l'action diplomatique telle nous la concevons qui perdrait peu à peu de son importance.

Rattachée à cette hypothèse, la proposition de renouer des rapports à quatre concernant l'Allemagne apparaît à la fois comme une des dernières entreprises de grande envergure de l'URSS sur le plan diplomatique et une base de départ de première valeur pour l'exploitation, sur le plan de la propagande et de l'agitation, des résultats bons ou mauvais auxquels conduiront les pourparlers.

Les résultats étant bons aux yeux du Kremlin, leur exploitation se fera: en Allemagne, où le Kremlin s'attribuera le mérite de la détente, voire de l'unité allemande, et cherchera à en tirer profit sur le plan économique et idéologique; dans le monde entier, où les peuples, libérés provisoi-

[1] Voir document n° 269.

rement de leurs craintes de guerre, seront invités à faire échec aux plans de réarmement, aux projets de fédération dont les partis communistes souligneront l'inutilité.

Les résultats étant mauvais, en d'autres termes les possibilités d'action de l'URSS en Allemagne n'étant pas améliorées, on dénoncera la politique agressive des fauteurs de guerre de Wall Street et de leurs satellites, tandis qu'outre-Rhin on soulèvera l'opinion au nom de l'unité sacrée de la nation allemande, des légitimes aspirations de celle-ci à la liberté et à l'expansion économique.

*

Devant cette éventualité d'une intensification de la «propagande pour la paix», il est intéressant de se demander comment réagiraient les populations de l'Europe occidentale.

Nous pensions que la séduction qu'exercerait cette propagande sur les masses populaires aurait dangereusement tendance à s'accroître à mesure que se prolongerait la période de répit désirée par Moscou pour l'équipement et la consolidation du bloc communiste.

En effet:

1) La stabilisation des blocs antagonistes au lendemain de la conférence à Quatre sur l'Allemagne, d'une façon satisfaisante pour nous («échec» de la conférence – coupure nette entre l'Est et l'Ouest) ou pleine de périls («succès» de la conférence – infiltration facilitée de l'influence russe vers l'Ouest) amènera en toute hypothèse un renforcement des préparatifs de guerre à l'Ouest, soumis à l'approbation du Parlement et assurés d'une large publicité, les programmes d'armement donneront d'excellents arguments à la propagande soviétique pour dénoncer les intentions agressives de l'Occident. Les peuples, de plus en plus conscients de la guerre inévitable, seront en même temps plus réceptifs à la «propagande pour la paix».

2) Si l'idée de guerre peut un jour devenir, sinon séduisante, tout au moins acceptable, pour le peuple américain, las de l'inquiétude permanente de ces dernières années et invité – par son gouvernement, autant que par la logique – à considérer qu'il n'y a pas d'autre solution, cette même idée saurait difficilement sourire aux peuples de l'Europe occidentale dans l'état actuel de la répartition des forces en Europe. Aussi bien, devrait-on craindre que la «propagande pour la paix», trouvant un milieu idéal pour son rayonnement, n'aboutisse peu à peu à inciter certains milieux anti-communistes à combattre une politique qui nous lie dangereusement à des nations moins exposées que la nôtre dans un éventuel conflit.

3) Cette désagrégation du bloc impérialiste, recherchée par Moscou, à laquelle travailleront activement les partis communistes nationaux, serait également favorisée par le succès des efforts d'équipement du

bloc communiste qui amènerait un relèvement du niveau de vie des travailleurs en Europe orientale.

Les masses ouvrières de l'Occident européen qui résistent encore aujourd'hui à la propagande soviétique, essentiellement – il ne faut pas se faire d'illusion – parce qu'elles sont effrayées par le récit des privations auxquelles sont soumis les travailleurs des pays satellites, éprouveront de moins en moins de répulsion pour le régime marxiste, à mesure que celui-ci atteindra ses objectifs économiques. En revanche, elles seront tentées de rejeter une politique pro-américaine qui, sous prétexte de s'opposer au dit régime, semblerait nous entraîner irrésistiblement dans une nouvelle guerre.

*

Dans la partie engagée concernant l'Allemagne, de l'issue de laquelle semble dépendre en grande partie l'avenir de l'expansion communiste dans le monde, la France, en tant que seule grande puissance continentale européenne directement menacée par cette expansion, ne saurait perdre de vue ces considérations. Ni les résultats encourageants de ses efforts de relèvement économique, ni la docilité relative manifestée récemment par les communistes français[1], ne sauraient l'inciter à se méprendre sur la résistance qu'elle serait capable d'opposer à une entreprise soutenue du Kremlin dirigée contre elle. La France demeure, à juste titre, dans l'esprit des dirigeants soviétiques le point le plus faible de la résistance à l'expansion communiste en Europe occidentale[2].

Dans ces conditions, il semble logique de considérer que si notre suggestion tactique proposée pour la prochaine conférence des Quatre était adoptée, et qu'une reprise de l'initiative était de ce fait assurée sur le plan de la contre-propagande, c'est en France même que l'effort le plus considérable devrait être fait.

Aussi bien, croyons-nous que c'est à Monsieur Schuman que devrait revenir l'honneur de proposer les concessions libérales que nous serions disposés à accorder à l'Allemagne moyennant certaines garanties en Europe orientale. Le peuple français et l'opinion publique mondiale, sachant l'acharnement mis par la France depuis la fin des hostilités à réclamer des garanties contre toute agression future de son ennemi traditionnel, seraient stupéfaits à l'annonce d'une offre généreuse de collaboration entre la France et l'Allemagne et de l'abandon de certaines de nos revendications auxquelles nous étions hier encore résolument attachés. Seul le désir d'établir une paix durable dans le monde

[1] *Note du document* : « Le parti communiste français, invité au calme par Moscou, dans le cadre du plan mondial soviétique pour « la paix » et la « détente » regroupe ses forces, sélectionne, épure en vue de nouvelles entreprises ».

[2] *Note du document* : « Se reporter à ce sujet aux déclarations de M. Arnost Heidrich, ex-secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères tchécoslovaque ».

pourrait aux yeux de tous justifier un tel revirement et les artifices du Kremlin seraient longtemps impuissants à ébranler cette conviction. En France surtout, le peuple qui aurait entrevu à la fois la possibilité d'une entente avec l'Allemagne et d'une réelle détente avec l'URSS garderait vis-à-vis de ceux qui auraient ruiné ses espoirs une rancune tenace. Il appartiendrait ensuite aux gouvernements des diverses puissances occidentales d'entretenir habilement la conviction de leurs peuples, dans la volonté de l'Occident d'assurer la paix et la rancune vis-à-vis de l'URSS, seul obstacle à l'établissement de celle-ci.

*

Que cette suggestion puisse être retenue, cela importe peu, mais ce qui est essentiel c'est que les puissances occidentales se rendent compte qu'en restant trop fidèlement attachées aux principes de la politique et de la diplomatie traditionnelles lorsqu'elles traitent avec un adversaire qui méprise ces voies morales et attaque de l'intérieur en exploitant la crédulité du peuple, elles facilitent le jeu de l'ennemi. C'est sur le terrain choisi par celui-ci, en manœuvre offensive, que les atouts qui demeurent en nos mains peuvent être joués efficacement. La contre-propagande pour la paix est inséparable de la politique d'étranglement économique du bloc communiste que nous avons recommandée précédemment; elle la justifie dans son principe en même temps qu'elle la complète dans ses effets.

(Direction d'Europe, URSS, volume 38)

277

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 2059. *Washington, 6 mai 1949.*

Au cours des débats sur le Pacte de l'Atlantique qui se déroulent devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat, le secrétaire d'État a été amené à préciser l'attitude de l'Exécutif dans l'hypothèse d'une attaque non provoquée contre un des signataires. En particulier, il a dû répondre aux questions qui lui étaient posées concernant l'application de l'article 5 et le point de savoir si le président des États-Unis peut, en cas d'agression contre un État membre, faire appel à la force

[1] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences et communiquée à la direction d'Amérique. Notes manuscrites: «*Me rendre pour le bulletin. Communiquer aux signataires du pacte, Londres, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Oslo, Copenhague, Reykjavik, Lisbonne, Rome, fait le 20/5/49*».

armée avant que n'intervienne un vote du Congrès. Des divergences de vues semblent s'être manifestées sur cette question entre l'administration et certains membres du Sénat. Les déclarations de M. Lovett suivant de quelques jours celles de M. Acheson ont même permis à certains observateurs de parler de l'opposition, sur ce point, des thèses des deux principaux négociateurs américains du Pacte atlantique. Il semble cependant que, réduit à ses données essentielles, le problème soit plus simple que certains ne veulent le reconnaître.

La question de la division des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif au sujet du droit de faire la guerre n'est pas neuve aux États-Unis. Elle a fait l'objet de longs débats au moment de la rédaction de la Constitution américaine et c'est un compromis entre les thèses divergentes de Jefferson et de Hamilton qui l'a en fin de compte emporté. Jefferson estimait que le président, commandant en chef, ne devait disposer que du droit d'assurer la défense des États-Unis en cas d'attaque, étant entendu que le Congrès devait obligatoirement se prononcer et éventuellement ratifier la décision présidentielle. Pour Hamilton au contraire, le fait même de l'attaque créait l'état de guerre et la déclaration du Congrès n'avait d'autre objet que de constater un état de fait. En fin de compte, il a été reconnu que le président avait le droit de «faire la guerre» et que le Congrès avait celui de la «déclarer». Cette interprétation qui est admise aujourd'hui ne vise que le cas d'une attaque contre le territoire de l'Union. Or, le président des États-Unis et le Sénat ont le pouvoir de conclure des alliances avec d'autres gouvernements en vue de la défense commune contre l'invasion ou l'attaque. D'autre part, comme on vient de le voir, le président a le pouvoir, en tant que commandant en chef des forces armées, de «faire la guerre» dans la mesure où l'action militaire est nécessaire pour repousser une invasion ou une attaque. Il peut soit se prononcer à l'avance par une déclaration – comme l'a fait le président Monroe – ou par la conclusion, avec l'approbation du Sénat, d'un traité définissant un *casus belli*, soit prendre sa décision an moment même. Ces trois méthodes ont été employées au cours de l'histoire américaine pour définir l'attaque contre les États-Unis. Enfin, si le président a le pouvoir de faire la guerre pour répondre à ce qu'il considère comme une attaque, le Congrès, pour sa part, a le pouvoir de se prononcer sur la décision présidentielle, qu'il la confirme en déclarant la guerre ou qu'il décide de rétablir la paix. L'histoire des États-Unis n'offre pas d'exemple d'une initiative du président dans ce domaine non approuvée par le Congrès.

«Donc, lorsque le président a décidé qu'une attaque s'est produite, il a le pouvoir légal de repousser cette attaque par la force. Par exemple, si un État américain signataire du traité de Rio est l'objet d'une attaque et que cette attaque est considérée, aux termes du traité, comme une attaque contre les États-Unis, le président a clairement le pouvoir, s'il pense que la situation l'exige, de repousser cette attaque par l'emploi

de la force armée avant de demander au Congrès de déclarer la guerre. Lorsque la situation le permettra, le président préférera sans aucun doute consulter d'abord le Congrès. Mais des cas peuvent se présenter dans lesquels il n'aura pas le temps de s'arrêter à ce choix. Lorsque le président a pris la décision de faire la guerre, il appartient naturellement au Congrès de décider s'il veut déclarer la guerre ou non. Cette situation n'est pas modifiée par la teneur des clauses contractuelles liant les États-Unis. En fait, la question n'est pas tant constitutionnelle que pratique et le point est davantage de savoir si le président doit agir que s'il peut agir»[1].

C'est pour cette raison que M. Acheson n'a pas pu répondre par oui ou non aux questions qui lui ont été posées par les sénateurs Forest C. Donnell du Missouri, et Arthur V. Watkins de l'Utah. Ces questions sont les suivantes: «1) Si le Traité atlantique nous oblige à considérer une attaque contre l'un des signataires du Pacte comme une attaque contre les États-Unis, sommes-nous obligés de réagir devant une attaque contre la Norvège, Copenhague ou Paris comme nous réagirions devant une attaque contre New York? 2) Si le président a l'obligation, aux termes de la Constitution, de veiller à l'exécution des lois et si l'obligation des États-Unis, aux termes du Traité nord-atlantique, est de maintenir et de rétablir la paix et la sécurité dans la zone nord-atlantique, le président est-il libre de décider seul de l'emploi de la force contre l'agresseur?» Il ne semble pas douteux aux juristes que le président des États-Unis peut prendre cette décision. Un président conscient de ses responsabilités et disposant de l'appui général de l'opinion publique sera certes tenté de se ranger à ce parti. On cite volontiers, à ce propos, les décisions prises avant l'entrée en guerre des États-Unis par le président Roosevelt qui, en dépit des lois de neutralité de 1935 et de 1939, a pris une série de mesures sans en référer au Congrès, allant de la cession de 50 destroyers à la Grande-Bretagne à l'ordre donné à la Marine américaine d'ouvrir le feu sur tout navire allemand rencontré dans l'océan Atlantique. Aujourd'hui, alors que la politique de neutralité a fait place à une politique de coopération définie par un traité, il semble d'autant plus évident que le chef de l'exécutif pourrait prendre toute mesure qu'il jugerait nécessaire à la sauvegarde des intérêts américains et au respect des engagements souscrits par les États-Unis. On s'accorde généralement à considérer que le président serait libre d'utiliser la force sans en référer au Congrès pour repousser l'agression et rétablir la paix et la sécurité dans la région nord-atlantique, étant entendu que le Congrès serait amené par la suite à avaliser cette décision.

C'est à cette conclusion qu'est arrivé le secrétaire d'État dans ses réponses aux questions des sénateurs, et c'est cette thèse que conteste M. Lovett. Celui-ci a en effet maintenu qu'en cas d'agression contre

[1] *Note du document*: «Opinion de MM. Oscar Cox, Lloyd N. Cutler et Philip B. Brown, avocats à Washington, février 1949».

un des cosignataires du Pacte, le président ne pourrait pas agir seul pour décider de l'emploi de la force mais qu'il devrait consulter préalablement le Congrès. Cette interprétation étroite trahit le souci de l'ancien sous-secrétaire d'État de sauvegarder les droits du Parlement. Les commentateurs en critiquent le caractère trop théorique et reprochent généralement à M. Lovett de s'en tenir à la lettre même de la Constitution sans prendre en considération l'évolution de la politique des États-Unis depuis vingt ans.

Le débat devant la Commission du Sénat aura donc permis de dissiper certains malentendus. S'il n'est pas possible dès à présent de dire en toute certitude quelle serait, dans une hypothèse donnée, la décision du chef de l'exécutif, il n'en est pas moins clair qu'aux yeux de la majorité le président a le pouvoir, en cas d'agression caractérisée, d'agir avant toute décision parlementaire.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 27)

278

M. GRANDVAL, HAUT-COMMISSAIRE EN SARRE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 221-223. *Sarrebruck, 7 mai 1949, 13 h. 10.*

Réservé. Très urgent. (*Reçu* : le 7, 14 h. 40)

Lors de la conférence de presse que Votre Excellence a faite le 2 mai avant son départ pour Londres, Elle a fait allusion à l'adhésion de la Sarre au Conseil de l'Europe. Cette indication a suscité un très vif intérêt en Sarre et donné naissance à de grands espoirs. Malheureusement aucun des communiqués élaborés au cours de la conférence n'a plus fait allusion à la Sarre, seule l'adhésion éventuelle de la Turquie et de la Grèce ainsi que celle de l'Allemagne occidentale dès qu'elle sera dotée d'un gouvernement y étaient évoquée. Bien plus que le statut du conseil de l'Europe publié dans la presse du 6 mai précise que le comité des Ministres est composé des ministres des Affaires étrangères des 10 et que l'assemblée consultative comprend 87 membres inégalement répartis entre les 10. Ceci donne à penser que le Conseil est ainsi stabilisé pour un temps indéterminé et que les nouvelles adhésions éventuelles sont reportées *sine die*.

Cette situation provoque chez les Sarrois qui suivent de près l'évolution européenne un découragement d'autant plus profond que les déclarations de Votre Excellence avaient provoqué un grand enthousiasme.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*M. de Leusse*».

Il est urgent que je sois minutieusement documenté sur les intentions de Votre Excellence, sur celles des 9 autres ministres des Affaires étrangères et sur les chances d'une adhésion très prochaine de la Sarre au Conseil de l'Europe[1].

Je suis en effet harcelé de questions auxquelles il est fort gênant de ne pouvoir répondre par d'autres renseignements que ceux d'ailleurs très succincts qui figurent dans la presse.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 14)

279

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2],
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[3].

T. nos 2639-2644. *Paris, 7 mai 1949.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1699 à 1704[4].

Je vous serais obligé de faire connaître à la Commission de l'Extrême-Orient que l'étude attentive du projet de décision de politique générale présenté le 21 avril dernier par la délégation américaine appelle de la part du gouvernement français les observations suivantes :

1) La proposition du 21 avril mentionne que «l'un des objectifs fondamentaux de l'occupation est de faciliter la reprise progressive par le Japon de ses responsabilités internationales»; le gouvernement français désire marquer à ce propos qu'il n'a pas été prévu par le texte fondamental de la politique d'occupation, à savoir la décision de base du 20 juin 1947 de la Commission d'Extrême-Orient, que celle-ci put être progressivement dépouillée, en ce qui concerne le contrôle des relations internationales du Japon, des pouvoirs qu'elle détient en vertu de l'accord de Moscou du 27 décembre 1945.

2) La proposition du 21 avril, sous sa forme actuelle, aboutit cependant à déléguer des pouvoirs discrétionnaires à SCAP[5] en dessaisissant

[1] Dans sa réponse, Schuman précisait qu'il n'avait été nullement question dans sa conférence de presse de la date à laquelle la Sarre pourrait être admise au Conseil de l'Europe. L'examen des candidatures se fera par le conseil des Ministres. Il ne faut donc pas presser le mouvement (télégramme n° 67 du 9 mai 1949 de Paris, non reproduit).

[2] Télégramme signé par ordre Parodi.

[3] Télégramme communiqué aux postes à Londres (nos 2448-2452) et Tokyo (nos 225-229) et au Secrétariat des Conférences et à la délégation aux Nations unies.

[4] Document non reproduit.

[5] SCAP : *Supreme Commander for the Allied Powers* soit le Commandant suprême allié au Japon.

la Commission et à faire perdre aux gouvernements représentés auprès de cet organisme le droit de se faire entendre dans les affaires du Japon portées au niveau des relations internationales.

Ces pouvoirs discrétionnaires ne sauraient d'ailleurs être délégués à SCAP puisque ni la Commission ni aucun des États membres de cet organisme ne les possède lui-même.

3) Pour répondre au vœu du gouvernement des États-Unis et afin de faciliter la tâche des autorités d'occupation, le gouvernement français est cependant disposé à examiner favorablement l'extension des pouvoirs que détient SCAP aux termes de la décision de la Commission du 9 juin 1948 en ce qui concerne la participation du Japon aux conférences internationales de caractère technique à condition que :

1) dans chaque cas, SCAP notifiera à la Commission d'Extrême-Orient «pour information» la décision qu'il aura prise concernant la participation du Japon à des réunions internationales de caractère non politique ;

2) les engagements qu'aura éventuellement souscrits le gouvernement japonais dans des accords bilatéraux ou multilatéraux de caractère technique soient soumis en dernier ressort à l'approbation de la Commission d'Extrême-Orient.

Vous voudrez bien souligner qu'en dehors des considérations d'ordre juridique dont il n'a pas le droit de méconnaître l'importance, le gouvernement français voit dans une telle formule l'avantage de maintenir un certain parallélisme entre le statut de l'Allemagne et celui du Japon occupé.

Le gouvernement français souhaite donc voir la proposition du 21 avril modifiée de manière à tenir compte des indications ci-dessus.

J'ai fait connaître à M. Caffery la position du gouvernement français dans cette affaire en le priant d'en informer le Département d'État[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Japon, volume 74)

[1] Il le fait dans la lettre du 9 mai de Schuman à Caffery qui reprend les éléments du présent document (document non reproduit).

280

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE
(Sous-direction d'Europe orientale)

La politique extérieure de l'URSS et l'équipement du bloc communiste

N. *Paris, 7 mai 1949.*

Secret.

Dans les trois années qui suivirent la fin de la dernière guerre, l'URSS, bénéficiant de conditions locales particulièrement favorables à ses desseins, réussit à soumettre à son obédience la quasi-totalité de l'Est européen.

En Asie, profitant du vide créé par le départ forcé des Japonais et le retrait volontaire des Européens aussi bien que de la confusion et de la corruption des gouvernants, l'expansion communiste continue sa marche triomphale. Dans quelques mois au plus, l'URSS disposera sans doute de l'immense continent chinois, base de départ de première valeur pour sa propagande future dans le Sud-Est asiatique.

Le tableau de ces rapides conquêtes, envisagé sous l'angle des territoires occupés, aussi bien que sous celui des populations soumises ou promises à la dictature communiste, est certes impressionnant; il ne l'est pas moins au regard des ressources naturelles dont la Russie soviétique s'est ainsi ouvert l'accès: les possibilités lointaines offertes à l'accroissement du potentiel soviétique sont considérables.

Préoccupations économiques et stratégiques

Mais la situation ainsi créée, aussi satisfaisante qu'elle paraisse à première vue, si l'on néglige les difficultés inhérentes à l'implantation du régime lui-même, met les dirigeants soviétiques en présence de problèmes économiques et stratégiques d'une particulière gravité.

– Les immenses territoires tombés depuis la guerre sous leur obédience, aussi bien en Europe qu'en Asie, sont au regard de leurs voisins respectifs, parmi les plus arriérés sur le plan économique. L'équipement de tels pays, indispensable à la satisfaction des revendications populaires, considérablement accrues par les promesses des nouveaux dirigeants, pose pour l'économie soviétique, elle-même encore en voie de reconstruction, des impératifs auxquels elle est actuellement mal préparée à faire face.
– Sur le plan stratégique, la défense de zones aussi étendues dont la population ne saurait être considérée avant longtemps par le Kremlin comme une réserve de troupes efficaces et dévouées à sa

cause, obligerait l'armée soviétique, en cas de conflit, à une dangereuse dispersion de ses forces, loin des centres industriels nécessaires à l'approvisionnement de celles-ci.

Vers une politique économique soviétique à longue échéance

L'Union soviétique, dont l'expansion idéologique s'est heurtée en Europe à la réaction des puissances occidentales, aussi bien à l'intérieur de leurs frontières (France, Italie, Grèce…) qu'au-delà de celles-ci (Plan Marshall, Pacte de l'Atlantique, etc.) et qui se trouvera de nouveau devant ces mêmes puissances décidées à défendre leurs zones d'influences en Asie du Sud-Est, doit dès à présent envisager la fin de l'époque des faciles conquêtes et se préparer à cette éventualité.

Aussi bien serait-on tenté d'interpréter les changements intervenus dans le haut personnel du Kremlin en mars dernier, à une époque où déjà la conquête de la Chine paraissait assurée et où la «stabilisation temporaire des blocs antagonistes» semblait proche, comme témoignant du désir de Staline de constituer auprès de lui un triumvirat d'hommes politiques de tout premier plan, déchargé des affaires courantes et recevant pour mission la mise sur pied d'une politique nouvelle à longue échéance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières du bloc communiste.

La plupart des renseignements parvenus à notre connaissance conduisent en effet à penser que la Russie soviétique n'envisage pas une guerre proche. Les charges considérables qu'elle accepte d'assumer en Asie, les entreprises à longue portée qu'elle a engagées en Europe au mépris des vives réactions des populations (collectivisation des terres, lutte contre l'Église, excommunication de Tito, etc.) témoignent incontestablement de l'espérance d'une assez longue période de paix.

Quelles peuvent être les intentions de Moscou au cours de celle-ci?

– Les dirigeants du Kremlin entendent sans aucun doute mettre à profit ce répit pour consolider et organiser les vastes espaces conquis à leur cause, désormais bases de départ avancées des révolutions futures. En Europe notamment, un tel repli du bloc oriental sur lui-même apparaît chaque jour plus nécessaire. La foi dans l'idéal marxiste n'anime pas suffisamment les dirigeants, encore moins les masses laborieuses. Les hommes au pouvoir se plient mal aux exigences du parti bolchevik russe; encouragés par l'exemple de Tito, ils témoignent de tendances nationalistes. Les difficultés économiques s'aggravent partout. Le danger d'une désagrégation du bloc communiste reste menaçant. Bref, un rigoureux effort d'éducation politique et d'épuration d'une part, d'organisation économique et militaire d'autre part, s'impose. Tous les rapports concourent à démontrer que ces efforts ont été entrepris avec une rare énergie.

– À l'extérieur du bloc oriental, on doit, semble-t-il, s'attendre pendant cette même période à voir la «diplomatie» – telle que nous la concevons – céder de plus en plus le pas à la propagande et à l'agitation dans les rapports de l'URSS avec les nations dites capitalistes. Poursuivant sa «propagande pour la paix», toujours séduisante pour des peuples à peine sortis de la guerre, mettant à profit la crise économique qu'il escompte voir éclater prochainement, le Kremlin s'efforcera de diffuser, hors des zones soumises à son emprise, son idéal marxiste à prétention universelle. Dans les pays arriérés, encore sous l'influence des puissances occidentales, l'URSS complétera ces moyens d'action par un soutien actif des mouvements indigènes de toute nature favorables à l'émancipation.
– Il est permis en même temps de supposer que, ne désirant pas une guerre prochaine, mais craignant toujours de voir les États-Unis trouver dans ses entreprises, en même temps que certaines tentations, le prétexte à une guerre préventive, l'URSS écartera toute initiative qu'elle jugerait capable de déclencher un conflit.

Certains signes de cette «réserve» soviétique, à laquelle nous n'étions plus accoutumés depuis la guerre méritent d'être notés au passage. On a pu ainsi s'étonner de la modération de la réaction de Moscou en Finlande, lors de l'adhésion de la Norvège et du Danemark au Pacte de l'Atlantique. On est également frappé de la prudence manifestée par Moscou dans l'offensive déclenchée contre Tito par le truchement des nations satellites voisines et des divers mouvements intéressés à la chute du dictateur yougoslave.

Nous ne serions pas étonnés que cette même «modération» dans ses interventions directes, ne soit manifestée par l'URSS dans le Sud-Est asiatique, après la conquête de la Chine.

La consolidation et l'équipement des conquêtes

L'observation des faits conduit donc à penser que l'URSS, arrêtée dans son élan par la réaction des puissances occidentales et pressée par les nécessités intérieures, doive accentuer au cours des prochaines années son effort de consolidation et d'équipement et consacrer provisoirement à celui-ci l'essentiel de ses forces. Elle sera d'autant plus tentée d'agir vite, notamment dans ce que cet effort comporte de préoccupations stratégiques, qu'elle aura de raisons de craindre une guerre plus proche.

À la lumière des expériences récentes, il est également permis d'envisager que, si nous lui en laissons le temps, elle parviendra, assez aisément en Europe, plus difficilement en Asie, à assurer dans ses conquêtes une certaine stabilité politique, en usant au maximum des moyens de pression expérimentés et mis en honneur sur son propre territoire depuis plus de trente ans. Encore faudra-t-il cependant, nous l'avons souligné plus haut, qu'un certain développement économique suive de près

l'implantation progressive du régime nouveau. Après l'euphorie des journées de pillage, puis de répartition légale des biens des classes possédantes, il s'agit de satisfaire d'une façon permanente le désir de bien-être, savamment développé chez les classes prolétariennes, afin de s'assurer, sinon de leur soutien politique, tout au moins de leur passivité.

Sans entrer dans le détail des difficultés déjà rencontrées dans l'équipement de l'Est européen, ni de celles, plus grandes encore, auxquelles l'URSS doit se préparer en Asie, il nous paraît intéressant de dégager quelques idées sur un aspect particulier de ce problème, à savoir les tendances qu'il est susceptible d'imprimer à la politique extérieure russe aussi bien en Europe qu'en Asie au cours des prochaines années.

La recherche de concours étrangers au bloc communiste

Cette politique extérieure semble, à notre avis, devoir s'orienter vers la recherche de concours étrangers, voire à plus longue échéance, de véritables alliances[1].

Les impératifs de l'équipement intérieur commandent cette politique à l'extérieur. Pour l'avoir négligée jusqu'à ce jour, l'URSS privée de l'aide Marshall, gênée par le contre-blocus, n'a pu résoudre les problèmes économiques de l'Europe orientale. Ses efforts pour y parvenir lui ont fait comprendre qu'elle risquait de compromettre la solidité politique de ses conquêtes. En Asie, elle courrait, en se privant de concours étrangers, des risques plus grands encore.

De nombreux indices, aussi bien que la logique, conduisent dès lors à penser que, plutôt que de reconnaître qu'elle ne peut se passer des nations occidentales – ce qui dans son principe ébranlerait le prestige de l'Union soviétique et dans ses effets compromettrait son influence politique – l'URSS doive de plus en plus rechercher l'aide extérieure et technique dont elle a besoin en Allemagne d'abord, au Japon ensuite[2]. Ces deux nations dynamiques, récemment chassées de territoires partiellement équipés par leurs efforts où elles gardent l'espoir de jouer un rôle à nouveau, flanquent à ses deux extrémités la zone d'influence communiste vers laquelle la géographie, les courants naturels et leurs intérêts bien compris les attirent. L'URSS doit logiquement mettre tout en œuvre pour les associer à ses travaux immédiats et plus tard – si les conditions le permettent – à ses futures entreprises.

Ce sont ces deux aspects particuliers de la politique extérieure soviétique – le premier, déjà de brûlante actualité depuis l'ouverture des

[1] *Note du document*: «À noter dans ce domaine particulier, l'action diplomatique proprement dite gardera longtemps toute son importance à côté de la propagande dont nous annoncions plus haut l'intensification».

[2] *Note du document*: «Nous entendons exprimer une préférence, mais non exclure tout effort pour commercer avec le camp «impérialiste» encore moins avec les neutres (Suède, Suisse…)».

pourparlers Malik-Jessup – le second susceptible de préoccuper bientôt au même titre la diplomatie occidentale – que nous nous proposons d'évoquer ci-après. Ils sont l'un et l'autre d'une telle importance dans la lutte engagée entre l'Est et l'Ouest qu'ils mériteraient une étude approfondie. Faute d'une documentation suffisante, nous nous contenterons pour l'instant d'en souligner les grands traits et d'en dégager quelques suggestions.

A) La question allemande, et notamment l'interprétation à donner à la proposition russe de reprise des conversations à quatre au sujet de ce pays, ainsi que l'attitude qu'il conviendrait d'adopter au cours de ces conversations si elles étaient tenues, ayant donné lieu récemment à diverses notes qui ont dégagé les idées essentielles en la matière, nous nous bornerons à quelques observations :

1) Le raidissement de la politique allemande des Soviets au milieu de 1948 a reposé sur deux suppositions principales

(a) L'URSS comptant sur les dissensions et la faiblesse des États occidentaux, s'estimait en mesure de les amener, par les pressions exercées à Berlin et la menace de violences éventuelles, à laisser s'établir en bloc ou à l'occasion de concessions de détail, une Allemagne unifiée et ouverte aux influences soviétiques.

Assuré du succès, le gouvernement de Moscou, dans l'orientation politique imposée aux pays satellites, de même que dans ses démarches en matière de politique intérieure dans sa zone d'occupation, laissa apparaître de nombreuses indications sur le rôle qu'elle entendait confier à l'Allemagne ouverte à son influence.

La conférence de Varsovie (en juin 1948)[1], tout en réaffirmant à des fins de propagande à l'Ouest, les principes de la politique quadripartite à l'égard de l'Allemagne, préparait le déclenchement à l'Est d'une autre propagande tendant à faire admettre l'Allemagne « unifiée et démocratique » dans la famille des démocraties populaires.

(b) L'URSS estimait avoir suffisamment consolidé son emprise sur les pays satellites pour n'avoir pas à craindre d'insubordination ni de fléchissement politique ; elle avait fait adopter par les républiques populaires des programmes d'industrialisation et de production agricole capables en théorie d'assurer la constitution progressive d'une vaste région économique complémentaire de l'économie soviétique.

2) Depuis lors, une année s'est écoulée, or, les renseignements de toutes origines concourent à prouver, qu'à côté de la défection yougoslave, l'URSS a rencontré au cours de cette année de multiples difficultés dans toute l'Europe orientale :

[1] Voir *DDF*, 1948-I, n°s 443 et 449.

– elle est obligée de faire face, dans les démocraties populaires, à de nombreuses résistances provoquées soit par le sentiment national (affaires Gomulka et Kostov), soit par un refus d'accepter un affaiblissement des économies particulières au profit de l'économie de guerre de l'espace économique soviétique (affaire Zapatocky).
– L'URSS a dû constater dans le même temps son incapacité de fournir aux démocraties populaires les moyens propres à conduire à bonne fin les plans économiques qu'elle leur avait imposés. Dans certaines de ces démocraties, elle s'est rendu compte que la situation économique évoluait dans un sens catastrophique (Tchécoslovaquie, Roumanie, Pologne).

3) L'échec économique de l'URSS est plus important que l'échec politique; il le conditionne dans une large mesure.

Les plans économiques, vus en gros, avaient pour but de constituer:

(a) Une région industrielle, par l'union des zones industrielles de Saxe, de Silésie, de Bohême et de Moravie, région établie sur le charbon polonais, capable à la longue de supplanter la Ruhr dans la fourniture de grosse métallurgie et de rendre à Berlin ses activités de production de matériel industriel spécialisé.

(b) Une région agricole et d'industries alimentaires, comportant la Roumanie, la Bulgarie et la Pologne centrale, susceptible de subvenir à la nourriture de la zone industrielle, de décharger la Russie de l'entretien de ses satellites et de lui fournir un appoint d'approvisionnement.

La réalisation de la première partie du programme supposait la fourniture de machines et de techniciens aux industries berlinoises et saxonnes pillées pendant trois ans, à l'industrie polonaise encore mal organisée et pauvre en cadres.

Les statistiques officielles de l'économie soviétique exposent son incapacité à fournir des machines et des cadres à l'industrie satellite; les difficultés croissantes signalées dans celles-ci corroborent les données statistiques.

Le contre-blocus opposé par les Occidentaux au blocus de Berlin a prouvé que la zone orientale ne pouvait se priver des fournitures de la zone occidentale, de la Ruhr en particulier. À plus forte raison, l'ensemble économique de l'Est européen rêvé par les Soviets.

4) En décembre 1944, le ministre allemand, le Dr Hermann Neubacher, au cours d'une conférence prononcée à Vienne, exposait l'importance du Sud-Est européen et l'impossibilité pour le Sud-Est européen de se passer de la collaboration allemande, quelles que soient les conditions politiques.

«Ce secteur, par ses dispositions naturelles et par destin, est étroitement lié à l'espace économique allemand; ces deux régions se complètent et le Sud-Est ne peut se passer de l'Allemagne pour vivre

économiquement… Le Sud-Est est un secteur vital pour l'Allemagne qui ne peut plus s'en désintéresser, sous peine de résigner ses fonctions de grande puissance. Nous devons revenir et nous reviendrons. L'abandon temporel de ce secteur par nous ne sera pas du temps perdu. Il aura son importance à un triple point de vue: possibilités de différends dans le camp ennemi; leçon d'expérience pour les peuples du Sud-Est et temps de préparation active pour nous-mêmes».

5) Or, les plans soviétiques sont exactement les anciens plans allemands. Faut-il s'étonner que l'on retrouve dans le Sud-Est européen le même Dr Neubacher? Il y est accompagné du Dr Clodius, spécialiste de la mainmise allemande sur les économies roumaine et bulgare. Ces deux hommes viennent de mettre à la disposition des Soviets défaillants leur connaissance du Sud-Est européen et les fichiers économiques constitués par le gouvernement nazi.

Dans le même temps, M. Nuscke, représentant la CDU de la zone orientale effectue un voyage en zone occidentale, dans le but de maintenir un lien entre l'Est et l'Ouest. Venant de zone orientale, M. Nadolny, artisan de Rapallo, se livre à une enquête en Rhénanie.

De tels hommes ne se livreraient pas à cette besogne si elle ne leur semblait pas correspondre aux intérêts supérieurs de l'Allemagne. Ils ne sont d'ailleurs que les gardiens d'une tradition qui va de Bismarck à la *Geopolitik* nazie à travers Rapallo.

Plus frappante encore est la mission économique et de prospection assurée en Turquie par M. von Maltzan, au profit des zones occidentales, lorsqu'on se rappelle que M. von Maltzan fut lui aussi un des principaux artisans de Rapallo. Économistes allemands de l'Est et de l'Ouest se retrouvent donc sur le chemin de l'Est et du Sud-Est européen qui, lui-même, n'est pas jusqu'ici parvenu à se passer d'eux.

Si on rapproche de ces faits précis le développement incontestable des tendances centripètes dans les milieux politiques allemands (cercle de Nauheim, CDU) on en arrive à l'inévitable conclusion que les principaux éléments de la situation allemande jouent en faveur de la constitution d'une Allemagne unie et attirée vers l'Est. La tendance vers l'Est ne peut manquer de s'accentuer à mesure que la production industrielle allemande s'accroît et recherche des débouchés.

Allemands de l'Est et Allemands de l'Ouest subissent la même attraction. Des nécessités économiques allemandes coïncident avec les nécessités économico-politiques de la Russie dans l'Est européen.

6) La manière dont ont été engagés et poursuivis les pourparlers Malik-Jessup, le ton des commentaires officiels soviétiques sur ces conversations, le fait surtout que celles-ci aient été poursuivies après l'accord à trois sur le statut et le gouvernement de l'Allemagne occidentale, tendraient à prouver que l'URSS désire vivement obtenir lors de la prochaine conférence des Ministres un succès, même partiel, qui ser-

virait ses desseins. Le souci de propagande demeurerait dès lors au second plan jusqu'à l'issue de cette conférence, pour recouvrer ensuite toute son importance : en cas de succès pour s'assurer de la reconnaissance active des Allemands, en cas d'échec pour alimenter la campagne préparatoire à une nouvelle tentative.

B) Le Japon.

À l'autre extrémité de leurs nouvelles conquêtes, les économistes du Kremlin vont bientôt se trouver en présence d'un problème d'équipement qui ne laisse pas de révéler de nombreuses analogies avec le premier. Le contact de la Manchourie, de la Corée et de la Chine souligne en effet aisément, aux yeux du visiteur le moins averti que ces pays ne se sont adaptés à la civilisation moderne que dans la mesure où les Occidentaux et les Japonais les y ont aidés. Rien de sérieux n'y a été entrepris sans le concours des uns ou des autres, et rien n'a plus fonctionné après le départ des bâtisseurs. Soucieux d'écarter tôt ou tard les nations dites impérialistes de ce qu'elles gardent d'intérêts en Asie, l'URSS doit logiquement songer déjà à l'assistance du Japon, dans l'effort d'équipement de la Chine qu'elle se verra contrainte d'entreprendre.

Comment se présente le problème japonais pour l'URSS ?

- Le parti communiste japonais n'est encore qu'un petit groupe, quoique bien discipliné. Par la victoire totale des communistes chinois, il se verra bientôt renforcé moralement et ses contacts avec le parti communiste chinois se trouveront certainement resserrés. On ne saurait nier que l'effet psychologique des succès communistes en Chine ait contribué à assurer aux communistes japonais le gain de 1 900 000 voix, qu'ils ont réalisé aux dernières élections[1]. Cette ascension apparaît susceptible de s'accentuer considérablement dans l'avenir.
- Le Japon ne peut vivre sans commerce chinois. Celui-ci est nécessaire pour ses approvisionnements en matières premières, aussi bien que pour la vente d'une partie importante de ses produits manufacturés. Les Américains ne pourront s'opposer à ces échanges. Les contacts ainsi établis entre les Japonais, d'une part, les communistes chinois d'autre part, ne peuvent manquer de contribuer à l'expansion du communisme au Japon.
- Certains Japonais pourraient aussi être tentés de considérer la guerre civile en Chine comme un test de force entre l'URSS et les États-Unis et de voir dans la victoire des communistes la preuve que la Russie est la plus forte. En tout cas, l'idée de l'invincibilité américaine peut, dans leur esprit, s'en trouver affaiblie.

[1] *Note du document* : « Extrait d'une note du *Foreign Office* sur les conséquences des victoires communistes en Chine ».

– Et si l'emprise russe sur l'Asie du Sud-Est devait prochainement s'étendre, ne verrait-on pas, surtout si l'occupation américaine avait entre temps desserré son contrôle, ces mêmes Japonais, entourés de nations communistes et séparés des États-Unis par un grand océan, contraints par ailleurs d'assurer leur subsistance en commerçant avec les nations asservies à Moscou, trouver bientôt qu'il n'est de meilleure manière de servir leurs intérêts que de s'associer eux-mêmes au bloc communiste.
– Cette tendance serait d'autant plus vive, jusque dans les cercles les moins bien disposés politiquement vis-à-vis du communisme, que Moscou aurait su exploiter plus habilement les ambitions japonaises en Asie et flatter plus astucieusement l'orgueil nippon, tant en rouvrant aux Japonais les territoires dont ils ont été chassés, qu'en leur donnant l'impression d'une liberté d'action que les Américains leur refusent.

Certes, le danger pour Moscou d'une telle politique ne saurait être sous-estimé, pas plus que celui de remettre les Allemands en vedette en Europe orientale – mais l'attraction de l'immense bloc communiste, l'impression de force qu'il donnerait aux Japonais, apparaissent susceptibles d'apaiser les craintes du Kremlin à cet égard. Sans doute aussi ce dernier, soucieux d'éviter que Mao Tsé-Toung, dans lequel il n'a qu'une demi-confiance, ne soit incité par les puissances occidentales avec lesquelles il entretiendrait des relations économiques, à manifester son indépendance, préférera-t-il le risque japonais à celui d'un national-communisme chinois, aussi bien croyons-nous que la politique de Moscou tendra – si elle trouve dans le chef communiste chinois un serviteur fidèle – à éliminer peu à peu l'influence occidentale en Chine et jouer la carte japonaise.

Conclusion

Ces quelques considérations n'avaient d'autre prétention que d'appeler l'attention sur le danger qu'il y aurait à négliger dans notre politique vis-à-vis de l'Allemagne comme du Japon l'importance des attractions naturelles que ces pays ressentent vis-à-vis des zones soumises à l'influence communiste. La Russie soviétique, en quête d'assistance économique pour l'équipement de ses conquêtes, ne manquera pas d'en jouer et à mesure que ses ex-ennemis se relèveront de leur défaite, qu'ils recouvreront avec leur vitalité leurs anciennes ambitions, il nous sera plus difficile de nous opposer aux rapprochements souhaités par Moscou.

Comment prévenir ce danger ?

La première solution qui se présente à l'esprit, conforme d'ailleurs à la ligne politique suivie depuis quelques années par les puissances occidentales, avec quelques hésitations parfois, serait de s'efforcer de diviser

entre les deux camps opposés, les sympathies et les intérêts de l'Allemagne et du Japon.

À côté du danger d'une telle tentative, qui risquerait, si elle était couronnée de succès, de faire tôt ou tard de ces ex-ennemis les véritables arbitres de la situation, il ne faut pas se méprendre sur la difficulté qu'il y aurait à «balancer» réellement les attractions économiques que subiraient ces nations. La grande réserve des clients du monde est incontestablement du côté communiste. Certes, nous avons le vaste marché des Indes et les possibilités d'expansion dans le Sud-Est asiatique et en Afrique dans l'esprit du «quatrième point Truman». Mais dans ces deux dernières zones, si nous réussissons à créer des centres industriels, et à relever le niveau de vie, donc le pouvoir d'achat des indigènes nous souffrirons longtemps de la basse qualité ou de l'insuffisance de main-d'œuvre et en Afrique notamment de la rareté de la clientèle réelle. Enfin et surtout, une vive concurrence s'engagera entre l'Europe occidentale, ancienne «usine du monde» rajeunie, et les États-Unis et toutes les jeunes puissances industrielles nées des deux dernières guerres. L'Allemagne et le Japon ne mettront pas longtemps à préférer les marchés ouverts que lui offriront les zones de mouvance communiste.

Nous bénéficierons certes de l'attrait plus grand de notre régime politique pour compenser en partie l'insuffisance des avantages économiques offerts dans notre sphère d'influence, mais l'inclination politique des milieux allemands et japonais, à supposer qu'elle continue à jouer aussi favorablement en notre faveur, sera-t-elle suffisante pour retenir les «associés» de l'URSS ambitieux et réalistes autant que peuvent l'être des vaincus, sur la pente qui peu à peu les conduirait à souhaiter le statut d'«alliés» de l'URSS dans un éventuel conflit?

Nous croyons, à vrai dire, que ce problème qui met en jeu le sort du monde, dépasse le cadre des rapports de l'Allemagne et du Japon avec l'URSS et qu'il n'est autre que la question de savoir s'il faut ou non favoriser l'équipement du bloc communiste.

Dans ce dilemme, le choix reste encore ouvert pour nous entre deux directions opposées:

– On peut envisager une collaboration bienveillante des puissances occidentales et des territoires dont elles ont le contrôle avec l'URSS afin de permettre à celle-ci d'équiper les zones soumises à son influence. Une telle collaboration conforme aux principes inscrits dans la Charte des Nations unies, reposerait sur l'espérance soit d'inciter ainsi l'URSS à renoncer à ses projets de révolution mondiale, soit encore d'imprimer des tendances centrifuges aux territoires nouvellement conquis qui favoriseraient la désagrégation du bloc communiste. Dans la première hypothèse, il faudrait pouvoir compter sur la bonne foi du Kremlin et sur l'abandon de la doctrine qui inspire son action. Nous n'y croyons pas. Dans la seconde, il faudrait supposer que la prospérité économique que nous favo-

riserions ne jouerait pas en faveur des autorités installées. L'histoire tend à prouver le contraire.

– On est alors amené à penser que puisque les difficultés économiques rencontrées par l'URSS ont révélé déjà qu'elles pouvaient favoriser la dislocation du bloc communiste, la seule politique qui s'impose serait de s'opposer résolument à toute collaboration tendant à l'équipement de ce bloc. En accroissant exagérément ses charges, sans avoir au préalable accru dans les mêmes proportions son potentiel industriel, l'URSS se trouve aujourd'hui dans une impasse d'où elle ne peut espérer sortir qu'avec des concours extérieurs. Incapable de faire actuellement une guerre pour s'assurer de ceux-ci, elle spécule sur le jeu des forces naturelles que nous avons évoqué ci-dessus et certainement aussi sur les oppositions d'intérêts au sein des pays capitalistes entre l'État et les particuliers (capitalistes, industriels). Elle a vu déjà ces derniers triompher dans la question du commerce entre l'Est et l'Ouest, elle a tout lieu de croire qu'ils triompheront encore dans celle de l'équipement de la Chine. Un redressement s'impose; les gouvernements seront-ils assez forts pour le faire accepter maintenant par les milieux d'affaires? Dans quelques années, il pourrait être trop tard, l'URSS aurait réussi à vaincre certaines difficultés économiques et à affermir par là même son autorité politique; la crise économique qui menace rendrait plus difficile encore l'accès des marchés réservés à l'Occident pour l'Allemagne et le Japon et plus puissant pour ces pays l'attrait vers les marchés libres du bloc communiste.

Une telle politique impliquerait comme corollaire une aide économique accrue aux pays qui manifesteraient leur indépendance vis-à-vis de Moscou, afin de souligner aux yeux de leur population les avantages qu'ils retirent de l'attitude de leurs gouvernants et de susciter de nouvelles défections dans le bloc communiste. Ainsi l'effort en faveur de la Yougoslavie devrait être accru et si Mao Tsé-Toung devait bientôt se révéler lui-même un national-communiste, devrait-on l'encourager au maximum dans ce sens.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

281

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 2052. *Washington, 7 mai 1949.*

Deux importantes dépositions concernant le Pacte de l'Atlantique ont marqué cette semaine le débat devant la commission sénatoriale des Affaires étrangères, éveillant un très vif intérêt dans les milieux politiques et dans l'opinion publique. Ce sont les déclarations du général Bradley, chef d'état-major de l'armée, et de M. John Foster Dulles, membre de la délégation américaine à l'ONU et principal conseiller du parti républicain en matière de politique extérieure. Le Département trouvera sous ce pli le texte de ces deux déclarations[2].

Deux idées essentielles ont particulièrement retenu l'attention dans la déposition du général Bradley. La première est que du point de vue militaire, le Pacte présente autant d'avantages pour les États-Unis que pour les autres signataires. La seconde est que la défense de l'Europe occidentale présente un intérêt vital pour les États-Unis et que la stratégie américaine s'efforcera de prévenir la conquête du continent européen par un éventuel agresseur.

Parlant de toute évidence au nom des *Joint Chiefs of Staff*, le chef d'état-major de l'armée a marqué l'importance pour les États-Unis de savoir à l'avance que dix nations européennes sont prêtes à se défendre contre l'agression et que, dans le cas d'une guerre, elles ne se trouveront pas dans le camp de l'adversaire. De plus, le Pacte groupe douze pays dont la population s'élève à plus de 300 millions d'habitants et qui disposent d'un potentiel industriel considérable. La production totale d'acier des onze pays alliés des États-Unis s'est élevée en 1948 à 37 millions de tonnes, les États-Unis en produisant eux-mêmes près de 90 millions. Par les ressources naturelles dont ils disposent, par leur capacité de produire les armes nécessaires à leur défense aussi bien que les produits essentiels, l'économie du temps de paix, ces pays apportent une importante contribution à la sécurité du monde occidental. Le passage dans le camp adverse du potentiel industriel de l'une de ces puissances représenterait un danger pour les États-Unis.

Les précisions données par le général Bradley concernant l'évolution de la stratégie américaine présentent le plus grand intérêt. Le chef

[1] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences et communiquée aux directions d'Amérique et d'Europe. Notes manuscrites: «*Me rendre pour le bulletin. Passer copie à M. de Margerie. Communiquer aux signataires du Pacte atlantique, Londres, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Oslo, Copenhague, Reykjavik, Lisbonne, Rome-Quirinal, f[ai]t le 24/5/49*».

[2] Documents non reproduits.

d'état-major a, en effet, affirmé la résolution des États-Unis de défendre l'Europe occidentale et de prendre les mesures propres à éviter la création d'une situation qui obligerait les États-Unis, pour libérer l'Europe, à renouveler un débarquement comparable à celui de juin 1944. Il est évi dent que, pour atteindre ce but, la puissance militaire des pays de l'Europe occidentale doit être telle qu'elle ne puisse pas être réduite à bref délai par un éventuel agresseur et que celui-ci ne puisse pas se lancer dans une aventure guerrière sans avoir donné l'éveil par des mesures de mobilisation. Ainsi, l'état-major américain disposerait du temps nécessaire pour permettre à son dispositif militaire d'entrer en action et d'épauler solidement sur le continent les forces européennes résistant à l'agression. Le complément naturel de cette stratégie est l'active participation des États-Unis au réarmement des pays signataires du Traité.

Ces déclarations permettent de penser qu'une évolution s'est produite au sein de l'état-major et que les avocats d'une guerre essentiellement aérienne et atomique ne l'emportent plus sur les défenseurs d'une stratégie qui entend préserver le continent européen de l'invasion.

*

Pour M. Dulles, un des principaux avantages du Pacte est de préciser à l'avance que les pays européens ne pourront pas, si une guerre survenait, être subjugués les uns après les autres. Le Pacte ne permet pas à un agresseur éventuel de répéter la tactique hitlérienne : toute attaque contre l'un des dix contractants européens déclencherait un mécanisme d'une telle puissance que l'agresseur devrait être amené par avance à renoncer à ses projets.

La seconde idée développée par M. Dulles est que le Pacte est nécessaire pour permettre la solution du problème allemand. En effet, l'Allemagne, soumise à la pression soviétique, pourrait être tentée de faire retour à la politique de Rapallo. Une alliance entre une Allemagne unie et les Soviets compromettrait de la façon la plus grave la sécurité de l'Europe de l'Ouest. L'existence du Pacte de l'Atlantique qui, par la participation des États-Unis, renforce les pays de l'Ouest européen, permet au contraire une solution d'intégration de l'Allemagne parmi ces pays. Cette intégration peut se faire sans risque pour les éventuels partenaires de l'Allemagne qui savent à l'avance qu'ils peuvent compter sur les États-Unis pour le maintien de leur sécurité.

Le Pacte présente également l'avantage de faciliter l'exécution du plan Marshall en le rendant moins coûteux et en lui donnant une nouvelle impulsion. De plus, une étroite coopération dans le domaine du réarmement rendra celui-ci plus effectif sans que le fardeau financier qu'il comporte pour les différents pays en soit accru d'autant. M. Dulles a enfin mis en garde le comité sénatorial contre le danger qu'il y aurait à utiliser le Pacte comme un organisme concurrent de l'ONU ou à en faire un instrument de politique militaire. M. Dulles a conclu sa déposi-

tion en rappelant que la sécurité des États-Unis est fonction de celle de l'Europe et que du relèvement de l'ancien continent dépend en fin de compte la destruction des barrières artificielles qui divisent actuellement l'Est et l'Ouest.

*

M. Wallace, inaugurant la série des dépositions hostiles au Pacte de l'Atlantique, a exposé la thèse dont il s'est fait le champion depuis plusieurs mois et suivant laquelle la conclusion du traité relève de la part des États-Unis des intentions agressives à l'égard de l'Union soviétique. Il a dénoncé les milieux réactionnaires fauteurs de guerre et a accusé le Département d'État d'avoir caché au peuple américain les concessions récemment faites par les Soviets dans l'affaire de Berlin pour ne pas compromettre le succès de la campagne menée pour la ratification du Pacte. Au cours de la très vive discussion qui a mise aux prises l'ancien vice-président et certains membres du comité sénatorial, M. Wallace s'est vu accusé par le sénateur Connally d'avoir choisi le camp de la Russie et d'avoir déserté celui des États-Unis. M. Wallace a mis à profit l'occasion qui lui était offerte d'exposer à nouveau son programme politique. Il a demandé que des négociations directes aient lieu entre le président Truman et le maréchal Staline et qu'au lieu de ratifier le Traité nord-atlantique, le gouvernement des États-Unis adopte une politique dont les points principaux doivent être: la conclusion d'un traité rétablissant une Allemagne unifiée et démocratique privée de tous moyens de faire la guerre, un accord interdisant l'intervention dans les affaires intérieures des autres États, un accord entre les États-Unis et l'URSS par lequel ces deux puissances renonceraient à la possession de bases militaires dans les autres pays membres de l'ONU et mettraient un terme à l'exportation des armes. Enfin, M. Wallace a proposé la conclusion d'un accord pour la réduction des armements et le développement, dans le cadre de l'ONU, d'organismes pour la reconstruction économique d'une Europe unifiée et pour le développement des pays «retardés» en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique.

Les déclarations de M. Wallace, par les réactions qu'elles ont provoquées parmi les membres du comité et dans l'opinion publique, semblent devoir faciliter la tâche des avocats de la ratification. Les quelques sénateurs qui, pour des raisons différentes de celles qu'a exposées M. Wallace, pouvaient hésiter à se prononcer en faveur de la ratification, seront sans doute enclins à adopter une attitude qui ne leur fasse pas encourir le reproche de partager les vues de l'ancien vice-président.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 27)

282

M. GEORGES-PICOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUENOS AIRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 607. *Buenos Aires, 7 mai 1949.*

En 1948 le président Perón, dans son message aux Chambres, n'avait fait qu'effleurer la politique extérieure et était resté dans les généralités les plus vagues, visiblement soucieux de conserver «l'équidistance» dans le débat international.

Cette année, il a consacré le quart de son discours au développement du thème «L'Argentine devant le monde», s'étendant avec complaisance sur la conception argentine des solutions que réclament les problèmes mondiaux. À cette différence d'attitude correspond le ton général du message qui est d'un nationalisme rigoureux. D'ailleurs, le titre d'un des chapitres de l'exposé présidentiel «Vers la grande Argentine» indique bien l'esprit dans lequel le général Perón a voulu présenter cette année le bilan de son action gouvernementale.

Le souci de la renommée internationale et la volonté de jouer les vedettes, qui animent la politique de la Maison Rose, les rêves confus de grandeur de certaines équipes nationalistes et plus simplement une certaine mégalomanie innocente que tant d'Argentins – et pas tous péronistes – partagent avec le président, tout cela a été fort bien exprimé devant le Congrès: «Pour juger les dimensions réelles des circonstances historiques que vit l'Argentine, il faut un certain recul et la proximité fausse notre vision. Ce que notre patrie est en train de devenir s'apprécie mieux du dehors que de l'intérieur. La grandeur d'une nation est simplement une question de taille. Les peuples dont la liberté politique est pratiquement inexistante, ceux économiquement faibles, ceux qui connaissent les convulsions sociales ne possèdent aucun caractère propre et ne peuvent engager une véritable personnalité dans l'ardent débat universel. Ils font docilement partie de constellations politiques ou économiques ou politico-militaires, et sont à la merci de la première doctrine que leur apporte le vent. Un peuple a de la taille quand il est visible de l'extérieur. Le seul fait de se faire remarquer est déjà une présence qui est par elle-même la preuve qu'un peuple est entré dans l'histoire…»

Après cette affirmation de sa volonté d'autodétermination de la conduite internationale de l'Argentine (il n'est plus question de la «troisième position» d'une manière explicite), le président a rappelé l'action argentine à l'ONU à la fin de 1948 et a développé sa thèse de la paix fondée sur un «acte de foi des nations constituant le front pacifique (celles qui

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Washington, Rio, fait*».

ne déclarent pas la guerre mais qui en souffrent) contre les seigneurs de la guerre». Il a reconnu que «le spectre de la guerre menaçant en automne a disparu des perspectives immédiates bien qu'on ne puisse affirmer encore que l'horizon soit dégagé d'une façon convaincante». Il a, avec quelques réserves, fait l'éloge du Pacte de l'Atlantique (ma dépêche nº 606 de ce jour)[1].

Protagoniste de la «fraternité universelle», l'Argentine a toujours été opposée à l'inégalité des droits à l'ONU, consacrée par le principe du veto et aux «exclusions *a priori*» de l'organisme international. Celui-ci, pour amplifier sa base, aurait dû atténuer les divergences et non les accentuer en imposant des conditions d'admission «d'ordre doctrinal», véritable ingérence dans la vie souveraine des États. Cette allusion directe au cas espagnol montre aussi que les blessures du «brandenisme» ne sont pas cicatrisées. Le président est revenu trois fois sur la thèse de la non-ingérence lorsqu'il a traité la question de la reconnaissance des gouvernements issus de mouvements révolutionnaires et celle de la défense des souverainetés contre l'«uniformité idéologique» et contre les agressions économiques.

Traitant les relations avec l'Europe, il a fait une place à part à l'Espagne et à l'Italie avec lesquelles l'Argentine avait des affinités spéciales (en 1948, l'Espagne était le seul pays mentionné dans le message). Il a souligné l'extension du réseau des accords commerciaux conclus par l'Argentine et fait remarquer que les zones de contact traditionnelles avaient été élargies et englobaient maintenant de nouveaux pays. Il s'agit entre autres d'Israël, de l'Inde, de l'Afrique du Sud et des Philippines.

Parlant du destin de l'Amérique et du rôle de l'Argentine sur le continent, le général Perón a réaffirmé l'adhésion argentine à la solidarité hémisphérique et a ajouté qu'un désastre européen ne laisserait pas l'Amérique indifférente (ma dépêche nº 605 AM de ce jour)[2].

Conservant l'habitude de poser son pays en victime de calomnies intéressées, le président a repoussé les accusations d'impérialisme dirigées contre l'Argentine qui pratiquait au contraire une solidarité agissante envers ses voisins quand ils étaient dans des situations difficiles[3].

Il a enfin déclaré imprescriptibles et hors de discussion les droits de l'Argentine sur les Îles Malouines et sur l'Antarctique, «secteur lointain de la patrie».

1 Document non reproduit.

2 Document non reproduit.

3 L'Argentine avait une position équivoque vis-à-vis de plusieurs mouvements révolutionnaires en Amérique latine, en proclamant le principe de la non-ingérence tout en permettant à certains de participer à des coups de main contre la Bolivie. La presse argentine suivait aussi avec attention la situation en Uruguay et semblait considérer que le pays était prêt pour une grande évolution sociale et politique. Guillaume Georges-Picot considérait cette attitude comme la preuve d'un complexe de supériorité mélangé à du cynisme (dépêche n° 779 du 11 juin 1949 de Buenos Aires, non reproduite).

L'ensemble de l'exposé de politique extérieure fait par le président au Congrès n'apporte pas grand-chose qui ne soit déjà connu. Bien des passages paraissent en avoir été préparés par les moins modérés des collaborateurs que compte le président au Palais San Martin et en particulier par M. La Rosa dont on reconnaît les couplets habituels sur le «bombardement» qu'a subi l'Argentine jusqu'à l'élection de M. Corominas à l'Organisation des États américains. Le message, dans son outrecuidance «argentiniste» et avec ses attaques à peine voilées contre les États-Unis, mentionne néanmoins avec précision la reconnaissance par le gouvernement péroniste de la solidarité qui lie l'Argentine à la défense de la civilisation occidentale, pour ne pas dire la civilisation occidentale à la défense de l'Argentine mais il n'en pense pas moins.

(Direction d'Amérique, Argentine, volume 24)

283

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 513-521. *Nankin, 9 mai 1949, 12 h.*

Très urgent. Réservé. (*Reçu* : le 9, 18 h. 10)

Je me réfère à mon télégramme nos 507 à 512[2].

Je crois nécessaire d'insister en les analysant sur les répercussions graves et prochaines que peut avoir pour l'Indochine l'évolution de la situation militaire en Chine.

Il ressort en effet de celle-ci, telle qu'elle apparaît aux observateurs les plus qualifiés, qu'il n'existe dorénavant à proprement parler plus d'éléments sérieux de résistance nationaliste.

À l'est du lac Poyang, le front après l'annihilation rapide d'une imposante portion des armées du Kouomintang et l'isolement de la poche de Shanghaï qui peut être réduite à tout moment, a été crevé sur presque toute sa longueur.

Dans le secteur Han Kéou Chang Sha, il semble bien que les armées de Pai Chung Hsi ne doivent en tout état de cause qu'opposer une assez faible résistance, encore est-il vraisemblable que le général kouang sinais nourrisse le dessein de décrocher avant qu'il ne soit trop tard et

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset et communiqué à Saïgon (n° 214) et Canton (n° 134). Note manuscrite : «*Cattand. À qui a-t-il été c[ommuni]qué?*».

[2] Voir document n° 274.

de replier ses troupes vers sa province pour gagner du temps et négocier éventuellement «à la manière de Fu Tso Yi».

Ainsi, les troupes communistes, fortes de trois millions d'hommes fanatiques, bien entraînés et équipés, n'ont plus devant elles que des débris d'armées ne réunissant que quelques centaines de milliers d'hommes, pourvus d'un armement insuffisant et surtout marqués par une profonde démoralisation.

On peut en fait affirmer que leur avance ne connaîtra plus d'autre frein que celui que lui imposent les nécessités d'ordre purement logistiques (regroupement des forces, communications, ravitaillement, etc.).

Il faut d'autre part considérer l'hypothèse où l'offensive communiste, laissant à sa gauche l'objectif de Canton, foncerait par l'itinéraire classique de Hen Yang Lin, vers le Kouang Si pour y réduire toutes velléités de résistance de Li Tsong Jen et Pai Chung Hsi. Ce ne serait plus par mois mais par semaines qu'il faudrait dans cette éventualité compter le temps qui nous sépare du moment où les troupes communistes arriveront aux confins de l'Indochine. Ces troupes seraient alors en mesure d'opérer, à travers une frontière dont elles ignoreraient à dessein la valeur purement juridique, leur jonction avec les éléments Viêt Minh et de leur apporter telle aide qui peut être inscrite dans les accords qui ont pu être passés entre Mao Tsé-Toung et Hô Chi Minh.

Ainsi, de tous les pays limitrophes ou voisins de la Chine, le Viêtnam serait le premier sur lequel déferlerait la marée communiste chinoise, dont les récents développements soulignent l'étendue et la vigueur.

J'estime qu'il est de mon devoir de vous demander d'attirer l'attention du gouvernement comme des autorités indochinoises sur l'indéniable caractère de gravité que peut revêtir à très courte échéance du point de vue militaire la situation créée par la progression possible des forces communistes en direction du Tonkin. Devant la brièveté du délai qui nous serait dans cette hypothèse imparti, il conviendrait que fussent prises de toute urgence, – si elles ne l'ont pas déjà été – les mesures qu'a dû envisager notre Haut Commandement pour faire face à cette éventualité.

Mais nous ne devrions pas, il me semble, limiter notre action à l'adoption de seules mesures militaires susceptibles au demeurant, par l'ampleur qu'elles nécessiteraient dans ce cas, d'altérer trop profondément notre dispositif actuel en Indochine. C'est à mon avis sur le terrain diplomatique que devrait essentiellement se jouer notre chance d'écarter tout incident qui pourrait compromettre l'œuvre que nous poursuivons au Viêtnam. Ainsi que je le marquais au dernier paragraphe de mon télégramme précité, seule une reconnaissance rapide et complète du «gouvernement du peuple» chinois – si celui-ci la recherche – serait susceptible, du fait des obligations qu'elle entraînerait de part et d'autre, de contraindre les communistes chinois à reconnaître et respecter le «fait international» que constitue la frontière juridiquement reconnue d'un état voisin.

Je souhaiterais, si vous partagez mon point de vue, qu'il fût largement tenu compte des considérations qui précèdent au cours des consultations qui pourraient avoir prochainement lieu entre les gouvernements français, américain et britannique relatives à l'attitude à observer à l'égard du nouveau régime de la Chine.

S'il est permis notamment aux dirigeants de Washington d'envisager une politique de temporisation que peuvent justifier les fortes positions de leur pays dans le Pacifique (positions qui pour le moment demeurent à l'abri d'une expansion communiste chinoise), c'est en ce qui nous concerne l'élément d'une communauté de frontière qui devrait déterminer l'attitude à laquelle nous nous arrêterions vis-à-vis du problème que risque de poser de façon imminente la présence aux confins de l'Indochine des forces armées de la Chine communiste.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 208)

284

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
AU GÉNÉRAL KOENIG, COMMANDANT EN CHEF FRANÇAIS EN ALLEMAGNE[2].

T. n° 620. *Paris, 11 mai 1949, 20 h. 45.*

Réservé.

J'ai pris connaissance de votre lettre concernant la constitution de Bonn[3]; l'importance des considérations que vous y développez ne m'a pas échappé. Je crois devoir cependant attirer votre attention sur un aspect du problème qui me paraît, dans les circonstances actuelles, l'emporter sur tous les autres.

Si imparfaite qu'elle soit, la constitution de Bonn constitue actuellement pour les puissances occidentales un atout essentiel dans les conversations qui vont s'engager avec la Russie soviétique. Les Allemands eux-mêmes l'ont compris et c'est ce qui explique sans doute en partie la hâte qu'ils ont montrée à achever les travaux de Bonn. L'approbation rapide de la constitution de Bonn me paraît donc, pour le moment, comme étant d'une importance primordiale. Il est nécessaire de ne la retarder, ni en rouvrant le débat à Bonn, ce qui est d'ailleurs en tout état de cause

[1] Télégramme adressé par la direction d'Europe.

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset, envoyé par courrier (à Baden et Londres) et communiqué aux ambassades de France à Londres (n° 2499) et Washington (nos 2713-2720).

[3] Document non reproduit.

aléatoire et difficile après l'achèvement des travaux constitutionnels, ni en prolongeant la discussion entre les Alliés.

Certaines réserves évidentes doivent cependant être maintenues. Elles ne doivent soulever aucune difficulté avec nos partenaires anglo-saxons, étant donné les positions prises antérieurement par le mémorandum du 2 mars et par les accords de Washington.

Il s'agit au premier chef de la réserve relative à Berlin. La partie de l'article 23 qui concerne cette ville doit être suspendue ; en ce qui concerne l'article 144, paragraphe 2, les commandants en chef devront préciser que les représentants envoyés par Berlin au Parlement fédéral ne seront que des observateurs. L'article 91 (pouvoirs exceptionnels de police) devra être suspendu en des termes analogues à ceux employés le 2 mars. La réserve qui figurait dans le mémorandum de Francfort au sujet des pouvoirs administratifs de la fédération (article 84, paragraphe 5, article 87, paragraphe 3) devra être répétée.

En ce qui concerne la réorganisation territoriale, les incidences de celle-ci sur les rapports entre les Alliés (problème du contrôle) rendent nécessaire une suspension des articles 29 et 118. Il devra cependant être précisé que cette suspension n'implique aucune hostilité de principe de la part des gouvernements alliés à la réorganisation territoriale et que le problème sera repris ultérieurement par les trois Alliés, comme il a été convenu à Washington.

Pour ce qui est de la rédaction de l'alinéa 3 (article 72), votre objection me paraît fondée, dans la mesure où il serait interprété de façon extensive. Vous pourrez le préciser à vos collègues au cours de la réunion du 12 mai, mais cette remarque ne me paraît pas devoir être incluse dans la lettre d'approbation. En aucun cas cette disposition ne devra servir de prétexte à élargir l'unité législative et économique.

Afin de donner toute leur valeur aux réserves précédentes, j'estime qu'il convient de limiter là nos observations sur la Loi fondamentale. Je précise d'ailleurs que les réserves en question, dont l'approbation de la Loi fondamentale sera assortie, ne peuvent être de nature à en retarder l'approbation.

Il est également nécessaire d'élaborer avec vos collègues une formule qui permettra aux gouvernements alliés d'éviter toute surprise au cours du futur Conseil des ministres des Affaires étrangères, sans donner aux Allemands l'impression que la constitution de Bonn pourrait être abandonnée brusquement et sans discussion par les Alliés occidentaux. La meilleure formule me paraît être d'inclure dans la lettre d'approbation une phrase précisant que « la Loi fondamentale est approuvée par les trois gouvernements alliés pour les trois zones occidentales d'Allemagne, et dans le cadre du statut d'occupation ».

Étant donné les considérations d'urgence que je vous ai déjà exposées, le problème de la ratification doit être tranché dans le sens demandé

par les Allemands eux-mêmes. Il n'y a donc pas lieu de suspendre l'application de l'article 144, paragraphe 1.

J'approuve enfin la position que vous avez prise en ce qui concerne le comité exécutif créé par le Conseil parlementaire. Je considère comme vous que la création, par le Conseil parlementaire de cet organisme, est contraire aux accords de Londres et qu'il convient de ne pas dessaisir la conférence des ministres-présidents. Il serait toutefois souhaitable que celle-ci utilisât dans la mesure du possible les compétences des députés de l'Assemblée constituante.

La loi électorale adoptée le 10 mai par le Conseil parlementaire ne pourra faire l'objet d'un examen de la part des commandants en chef du 12 mai. Je désire, en effet, me réserver la possibilité de l'étudier en détail et la décision des gouverneurs militaires à ce sujet devra être repoussée à une séance ultérieure.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 48)

285

M. Balay, Ministre de France à Bagdad,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 277. *Bagdad, 11 mai 1949.*

Il me paraît utile de revenir sur le discours que le ministre des Affaires étrangères a prononcé le 8 mai à la Chambre des Députés et dont j'ai déjà rendu compte par mes rapports n°s 346 et 349[2]. L'envoi du texte de cette allocution à toutes les missions diplomatiques était destiné à marquer en effet qu'elle constituait le programme du gouvernement en matière de politique étrangère.

M. Fadhil Jamali, – j'ai eu plusieurs fois l'occasion de l'indiquer – est de petite naissance, chiite de confession, professeur de son métier, nationaliste par conviction, politicien par ambition. Son discours du 8 mai est divisé en quatre parties et composé comme une leçon, mais ce professeur est également un bon élève : il reflète fidèlement les vues de son président du Conseil. Raison de plus pour porter quelque attention aux propos de M. Fadhil Jamali.

*

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat des Conférences et aux ambassades de Damas, Beyrouth, Amman, Le Caire, Ankara, Téhéran et Londres.

[2] Documents non reproduits.

Il importe en premier lieu, a déclaré le ministre des Affaires étrangères, de préserver l'existence et l'indépendance de l'Irak. L'isolement n'est plus de mise; «l'intégrité du pays doit être assurée par la collaboration avec des nations dont les intérêts coïncident avec les nôtres. Nous espérons que se fera bientôt jour la nécessité de conclure un pacte défensif qui garantisse la sécurité de l'Irak et celle des pays arabes, ainsi que celle des États voisins, à l'instar du Pacte de l'Atlantique…».

Un tel pacte enlèverait toute raison d'être aux alliances secondaires à conclure ou déjà conclues avec des États étrangers, mais il n'affecterait pas les ententes entre les pays arabes.

*

La politique étrangère de l'Irak est fondée d'autre part sur «les principes de la grande révolution arabe visant à l'émancipation des pays arabes et à leur union». Ce point est évidemment la partie centrale du discours puisqu'il permet à l'orateur de définir, à propos de la politique arabe de l'Irak, l'attitude du gouvernement à l'égard de la Palestine, du putsch syrien, de la Libye et de la Ligue.

«S'inspirant des vues du grand roi Hussein et de son fils Fayçal 1er, l'Irak poursuit une politique avant tout arabe, laquelle tend à libérer les pays arabes et à les unir…. Il s'emploiera toujours à renforcer les liens qui l'unissent aux peuples frères et il accueillera toujours avec faveur toute union ou rapprochement entre deux pays arabes, sans avoir aucunement l'intention, ce faisant de porter le trouble entre les pays arabes…».

Quant à l'affaire de la Palestine, l'Irak la considère comme une affaire nationale. «Les fautes qu'ils ont commises ont fait perdre aux Arabes la première bataille, mais la guerre n'est pas terminée. C'est une nouvelle croisade…». La position actuelle du gouvernement, ainsi que M. Djamil Hadfaï, président du Sénat, l'a exposée récemment au Premier ministre d'Égypte, se résume en trois points: 1) aucune négociation avec Israël tant que n'aura pas été reconnu aux réfugiés le droit de regagner leurs foyers et de percevoir des indemnités pour les pertes qu'ils ont subies; 2) maintien du caractère arabe de Jérusalem; 3) désarmement des Juifs avant d'engager toute négociation ultérieure.

«C'est pourquoi l'Irak a refusé de se rendre à Lausanne, car il est convaincu que toute discussion relative aux réfugiés nuira au règlement final de la question palestinienne et qu'il est parfaitement inutile de discuter avec les Juifs tant que ceux-ci ne respectent pas leurs engagements ni les décisions de l'ONU. Négocier avec eux, c'est perdre son temps, son bon droit et reconnaître les prétentions injustes de l'adversaire. L'armée irakienne a d'ailleurs cédé à l'armée jordanienne la partie de la Palestine qu'elle occupait, évitant ainsi d'avoir à entrer en négociations d'armistice avec l'ennemi».

Si les nations arabes veulent survivre, estime M. Fadhil Jamali, elles doivent acquérir un nouvel état d'esprit national, s'unir entre elles et moderniser leur vie politique, sociale, culturelle et économique.

*

Quant à la révolution syrienne, «le gouvernement irakien l'a considérée dès le début comme une affaire intérieure». Après avoir pris ses renseignements sur place et étudié la question, il a décidé, en toute connaissance de cause, de «reconnaître l'indépendance de la Syrie. La politique intérieure de cet État ne concerne que le peuple syrien et le gouvernement irakien traitant avec tout gouvernement syrien qui bénéficie de l'appui du peuple».

«Je proclame devant cette Haute Assemblée, a déclaré le ministre des Affaires étrangères, que le peuple et le gouvernement irakien nourrissent des sentiments amicaux et fraternels envers ce peuple frère. Il n'est pas vrai que ce gouvernement et en particulier son chef se proposent d'imposer certains projets à la Syrie. Certainement nous désirons l'union et l'unité avec tout pays arabe, mais nous ne voulons l'imposer à aucun d'entre eux. Cette unité doit résulter d'un désir librement exprimé par le peuple».

*

Les vues de M. Fadhil Jamali sur la dévolution de la Libye sont fort générales et des plus orthodoxes; reconnaissance du droit de ses habitants à la liberté et à l'indépendance; rejet de tout retour au «colonialisme»; maintien de l'unité du territoire.

*

Ses idées sur la Ligue arabe sont plus intéressantes.

Il convient tout d'abord de «dissiper toute confusion entre le concept de la Ligue arabe et celui de Ligue des nations arabes... Il n'y a pas de Ligue arabe qui soit un organisme indépendant et qui existe en dehors des gouvernements qui la composent. Il y a des nations arabes dotées de gouvernements responsables qui se réunissent pour se consulter, s'entraider, concerter leurs vues. S'il y a une Ligue des nations arabes, il n'y a pas de Ligue arabe».

L'Irak, et notamment le chef du gouvernement est favorable à une Ligue des nations arabes tout autant qu'à l'unité arabe. Mais une Ligue des nations arabes se heurte à deux difficultés principales. «La première est que les nations de la Ligue n'ont pas une politique unique, ni une égale évolution, ni une situation identique». M. Fadhil Jamali cite un exemple: les mésententes nées de ces divergences sont apparues clairement à la conférence de Blendone. La délégation irakienne a refusé

de se plier aux décisions de la majorité, «tenant celles-ci pour un minimum à dépasser». Le seul moyen d'atténuer ces difficultés est de multiplier les contacts entre les capitales arabes et en particulier d'appliquer l'article 9 du pacte de la Ligue, lequel recommande des accords bilatéraux entre les membres de cet organisme.

Quant à la seconde difficulté majeure que rencontre la Ligue, elle tient à l'institution du secrétariat. M. Fadhil Jamali, tout en couvrant de fleurs Azzam pacha ne dissimule pas que «la personnalité d'Azzam pacha politicien ne disparaît pas derrière ses fonctions de secrétaire». Les larges attributions qui lui ont été données au cours de la session de novembre 1948 empiètent sur celles des États, contredisent le principe de la responsabilité des États membres et lui permettent d'intervenir dans les affaires de la Ligue. Le secrétaire trouble ainsi la politique des pays arabes sans qu'il soit lui-même responsable devant un peuple ou un parlement et ne rend compte à personne de sa politique personnelle, que celle-ci plaise ou non aux gouvernements dont il n'est en somme que le fonctionnaire. Et M. Fadhil Jamali de rappeler, à titre d'exemple, les conditions dans lesquelles les soldes des volontaires palestiniens servant sur le front irakien avaient cessé d'être payées à la suite d'une décision unilatérale d'Azzam pacha.

*

Le ministre des Affaires étrangères aborde alors la troisième partie de son discours: les relations de bon voisinage. Elle n'appelle aucune remarque particulière. Il se borne à marquer sa satisfaction des excellents rapports que l'Irak entretient avec les membres du pacte de Sandabad. Il signale l'établissement de relations avec l'Inde et le Pakistan. Il n'oublie pas l'Indonésie: ce territoire a droit à l'indépendance et tant que l'«agression» de la Hollande n'aura pas cessé, aucun avion de ce pays ne sera autorisé à survoler ou à faire escale en Irak.

*

La quatrième partie du discours est vague dans sa portée, faible dans l'expression: «Défiance de l'Irak à l'égard de tous les gouvernements qui encouragent les principes révolutionnaires et destructeurs, collaboration économique et intellectuelle avec ceux qui sont fondés sur des bases constructives». «C'est à ces derniers que nous demanderons des emprunts ainsi que des experts techniques et militaires».

M. Fadhil Jamali place sous cette même rubrique son intention de coopérer avec l'organisation des Nations unies.

*

Tel est le discours-programme du ministre des Affaires étrangères. Je dois reconnaître que de la part d'un homme formé à l'école anglo-

saxonne, son allocution offre de surprenantes qualités d'ordre, de logique et de clarté. Il est vrai que plusieurs députés avaient exprimé le regret qu'il eût quitté l'enseignement et lui avaient reproché de n'avoir point de politique étrangère. M. Fadhil Jamali s'est piqué au jeu : à en juger toutefois par les scabreuses répliques qui lui ont été décochées au Parlement, il ne semble pas qu'il ait désarmé l'opposition ni ses adversaires personnels, si ses mérites, sa persévérance, son application sont reconnues, il manque d'autorité et de rayonnement.

Mais ils sont nombreux ceux qui tiennent pour vaine la belle construction édifiée par l'esprit de M. Fadhil Jamali, puisque la politique étrangère de l'Irak se réduit aux intérêts d'une dynastie, d'une grande puissance et de quelques clans.

(Direction d'Afrique-Levant, Irak, volume 451)

286

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À MM. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON ET MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES[2].

T. nos 2513-2515 ; 2741-2743. *Paris, 12 mai 1949.*

Secret.

L'ambassade des États-Unis a remis au Département le 9 mai, une note exposant le point de vue du gouvernement de Washington en ce qui concerne la reconnaissance éventuelle du régime communiste en Chine.

En voici le résumé :

1) Étant donné l'attitude des communistes qui prétendent faire le procès des puissances étrangères plutôt que de justifier l'accession de la Chine nouvelle au rang des nations organisées, toute initiative étrangère de reconnaissance constituerait une erreur.

2) La nécessité d'un front commun s'impose en cette matière et il importe que soit déjouée toute tentative de division faite par les Chinois, selon leur tactique traditionnelle. Les représentants officiels des puissances étrangères devraient donc éviter de donner l'impression, par

[1] Télégramme signé par ordre Cattand.

[2] Un télégramme similaire dans son début avait été envoyé à Canton et Nankin le 9 mai (télégramme nos 48-50 et 321-323 du 9 mai 1949 de Paris, non reproduit). Le présent document en est le même avec des compléments apportés entre le 9 et le 12, compléments qui ont été adressés à Nankin et Canton par le télégramme nos 334-335 et nos 59-60 du 12 mai 1949, non reproduit.

leurs actes ou leurs paroles, qu'ils sont disposés à accueillir favorablement toute démarche communiste en vue d'une reconnaissance.

Une note semblable a été adressée au ministre des Affaires étrangères des puissances atlantiques et des Dominions.

Le 11 mai, le gouvernement français a répondu :

« Par sa note en date du 9 mai l'ambassade des États-Unis a bien voulu faire part au ministère des Affaires étrangères des vues du gouvernement des Etats-Unis au sujet de la reconnaissance éventuelle d'un gouvernement communiste chinois.

Le gouvernement français estime en effet qu'il est souhaitable que les gouvernements de la communauté atlantique et du *Commonwealth* britannique adoptent dans cette question une politique commune.

Le gouvernement français compte profiter de la prochaine visite à Paris du secrétaire d'État pour étudier avec lui la situation nouvelle créée par l'effondrement du gouvernement national chinois et lui faire part des considérations que lui inspire cette situation qui présente pour la France un aspect particulier du fait de la frontière commune entre l'Indochine et la Chine[1] ».

Je vous adresse par valise copie de ces deux textes.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 226)

287

M. Fouques-Duparc, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 721. *Rome, 12 mai 1949.*

Très urgent.

Nous avons été, les conseillers commercial et financier, mes collaborateurs et moi, assez émus de l'avis défavorable à la ratification du traité d'union douanière émis avant-hier par la commission de l'Économie

[1] De Londres, Massigli répondait que le *Foreign Office* était également persuadé que rien n'arrêterait la marche des armées communistes vers Canton et qu'aucune décision n'avait encore été prise concernant sa représentation diplomatique auprès du gouvernement nationaliste en cas de retrait sur Formose (télégramme n°s 1640-1641 du 11 mai 1949 de Londres, non reproduit). La question de la reconnaissance était de toute façon très délicate car tout portait à croire que le futur gouvernement communiste n'accepterait qu'une reconnaissance *de jure* en l'absence de laquelle la situation des représentants occidentaux risquerait vite de devenir intenable. On se déclarait à Londres partisan d'une grande prudence et d'attendre une initiative des communistes chinois, tout comme les Américains (télégramme n°s 1658-1660 du 13 mai 1949 de Londres, non reproduit).

[2] Dépêche adressée à la direction des Affaires économiques.

nationale du Conseil économique ; non point que nous pensions que cet avis dût préjuger l'issue du débat devant le Parlement, mais parce que certaines oppositions d'intérêts particuliers à l'union douanière, dont on nous signale depuis quelque temps la fiévreuse activité, pourraient y trouver un appui.

L'initiative que Votre Excellence a prise d'aller soutenir Elle-même le protocole devant le Conseil économique est de bon augure, et rien ne pouvait mieux calmer les appréhensions qui se sont manifestées ici, à la suite du vote de la commission de l'Économie nationale du Conseil économique.

Votre Excellence trouvera certainement auprès de M. Letourneau, des directeurs du Département et des membres de la commission de l'union douanière des éléments pertinents de réponse aux considérants par lesquels la commission du Conseil économique a motivé son avis défavorable. J'ai cru cependant, à toutes fins utiles, et pour faciliter le travail, devoir communiquer ci-dessous les observations que nous ont suggérées les considérants en question.

Je les exposerai, en suivant l'ordre des considérants, tels que nous en avons eu connaissance par l'AFP.

1) Le traité d'union douanière ne précise nullement dans quelles conditions concrètes cette union serait réalisée et en remet le soin à un conseil de l'union douanière dont la composition n'est pas précisée.

Reprocher au traité de ne pas préciser «dans quelles conditions concrètes l'Union serait réalisée», c'est perdre de vue la ligne de conduite dont s'est inspirée la commission, lorsqu'elle a jugé préférable de ne pas établir à l'avance un programme rigide, mais de proposer au contraire, suivant une formule empirique, un plan plus souple et plus pratique et mieux fait pour atteindre sans heurt l'objectif fixé.

2) Les économies française et italienne étant beaucoup plus concurrentielles que complémentaires, une union économique entre les deux pays entraînerait de graves perturbations dans l'économie française.

Du point de vue des intérêts particuliers, l'argument n'est certes pas dépourvu de valeur. Mais si l'on se place sur le plan de l'intérêt de l'ensemble de la population française, il ne semble pas douteux que celle-ci devrait bénéficier de la concurrence qu'entraînera l'union douanière entre les deux économies. Cette concurrence devrait aussi, en définitive, entraîner une spécialisation plus poussée des activités des deux pays et leur permettre, grâce au bloc économique qu'ils constitueront dans l'avenir de s'assurer une meilleure place dans la concurrence internationale.

Au surplus, des précautions ont été prises pour ne laisser jouer cette concurrence que progressivement. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'est pas question de supprimer les contingents en même temps que les droits

de douane. J'insiste sur ce point, car j'ai pu me rendre compte récemment que, sous l'influence de la propagande menée par les adversaires de l'union douanière, certains hauts fonctionnaires français eux-mêmes croyaient à la suppression immédiate des contingents.

3) Le problème du chômage chronique extrêmement important en Italie (plus de 2 millions de chômeurs actuellement) deviendrait, après la suppression des restrictions à la circulation des personnes d'un territoire à l'autre, un problème franco-italien et l'afflux inévitable de main-d'œuvre italienne en chômage pèserait sur le marché français de la main-d'œuvre.

Les répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail français que redoute le Conseil économique du fait de l'existence en Italie d'une masse importante de chômeurs pose certes une question délicate. On peut se demander cependant si le danger n'est pas surestimé. Le régime actuel des visas entre la France et l'Italie, qui se rapproche sensiblement de celui de la libre circulation ne semble pas avoir provoqué depuis son institution, un afflux d'émigrants clandestins vers la France.

D'autre part, l'installation d'un étranger dans une activité donnée restant soumise à autorisation, nous disposons là d'un moyen de remédier au danger redouté. La commission, tout en recommandant de faciliter au maximum le placement de la main-d'œuvre italienne, a, du reste, prévu que des précautions auraient à être prises pour éviter une installation désordonnée des immigrants.

Le rapport ne conclut-il pas, enfin, que le nombre des travailleurs italiens désireux de s'expatrier et que l'on évalue à 800 000, n'est pas aussi considérable que les statistiques de chômage en Italie pourraient le laisser supposer.

4) Le bas niveau de vie des travailleurs italiens mettrait l'industrie et l'agriculture italiennes en position de dumping à l'égard de leurs concurrentes françaises.

Il est inexact qu'il existe un écart important entre le niveau de vie de l'ouvrier italien et celui de l'ouvrier français. Dans l'industrie tout au moins, les salaires et les charges sociales sont en Italie aussi élevées et même plus élevées aujourd'hui qu'en France et les prix de revient y sont nettement supérieurs. Je ne citerai, à titre d'exemple, que le prix de la voiture automobile Fiat construite à Turin, qui dépasse de 25 % celui de la voiture de même marque construite en France sous licence par la société Simca. Si un de ces deux pays peut aujourd'hui craindre la concurrence des prix dans le domaine industriel et le «dumping», ce n'est pas la France, c'est l'Italie.

5) Les garanties proposées par la deuxième commission mixte franco-italienne ne sont ni suffisantes – notamment en ce qui concerne la

production agricole du midi de la France et de l'Algérie, les industries automobiles, mécaniques et textiles et le trafic maritime et portuaire de la France – ni même susceptibles d'être obligatoirement retenues par le conseil de l'union douanière.

Il est difficile d'admettre que les garanties proposées par la commission mixte en ce qui concerne certains secteurs de la production industrielle et agricole soient jugées insuffisantes par le Conseil économique alors que les représentants des grandes catégories professionnelles françaises ont été étroitement associés aux travaux de la commission et en ont approuvé le rapport.

On ne saurait en outre concevoir, comme le laisse supposer le Conseil économique, que le Conseil de l'union douanière pourrait ne pas tenir compte de ces garanties et proposer des mesures de réalisation qui ne seraient pas soumises à l'approbation gouvernementale, si elles étaient de nature à nuire à telle ou telle branche de l'économie française.

6) La mise en œuvre de toute spécialisation ou sauvegarde ne pourrait s'opérer que par la constitution d'ententes industrielles privées, quelle qu'en soit la forme officielle et une union douanière de cette sorte devrait finalement s'assortir d'une union économique et financière entre les deux pays, ce qui pose des problèmes autrement étendus que ceux traités jusqu'à ce jour dans les négociations officielles.

Cette observation du Conseil économique est difficilement explicable puisque le traité et le rapport ont précisément pour principal objet d'exposer que le but final à atteindre est bien la constitution d'une union économique et financière.

7) Enfin, l'article 49 de la charte de La Havane, signée par le gouvernement français, favorise la constitution rapide d'une union douanière intégrale et s'oppose au maintien prolongé de garanties pour les activités économiques en présence.

Les services du Département sont plus à même que moi d'apprécier la portée de l'observation faite sur l'article 49 de la Charte de La Havane. Cet article, dans l'interprétation qu'en donne le Conseil économique, ne me paraît pas *a priori* incompatible avec le projet d'union douanière tel que le conçoivent le traité et le rapport. On pourrait en tout cas démontrer au rapporteur du Conseil économique qu'il est contradictoire de l'invoquer en tant qu'il s'oppose au «maintien prolongé des garanties», après avoir assuré (paragraphe 5 ci-dessus) que les garanties proposées par la commission mixte sont insuffisantes.

(Direction d'Europe, Italie, volume 91)

288

M. FRANCFORT, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 1033-1055. *Moscou, 13 mai 1949, 11 h. 30.*

Réservé. (*Reçu* : le 14, 15 h.)

Les développements de la question allemande n'ont encore fait l'objet dans la presse soviétique, que des seuls communiqués de l'agence Tass sans commentaire. En même temps si les journaux poursuivent leurs attaques habituelles contre les «impérialistes fauteurs de guerre», ils le font avec moins de fréquence et plus de discrétion. Les informations relatives aux «activités» occidentales en Allemagne ont presque disparu.

Le ton des dernières déclarations officielles à l'occasion du 1er mai n'était plus aussi acerbe qu'il l'était encore en février dernier.

L'absence de commentaires sur le problème allemand témoigne du soin des dirigeants soviétiques à n'exprimer et à ne créer dans l'opinion de sentiments ni d'optimisme, ni de pessimisme sur l'issue de la conférence.

1) Néanmoins si le gouvernement soviétique a cherché ces derniers mois à reprendre contact avec le gouvernement américain, c'est sans doute que les conditions dans lesquelles pouvait s'engager une reprise des négociations sur l'Allemagne lui sont apparues suffisamment favorables.

Les Russes avaient dès novembre dernier interprété la réélection de M. Truman comme un succès des éléments pacifiques et les rumeurs relatives à l'envoi de M. Vinson comme le signe d'un nouvel état d'esprit. Le départ de M. Marshall et la nomination de M. Acheson qui remplaçait le chef dont il s'était séparé constituaient encore un encouragement dont la valeur a été accrue par les démissions de M. Forrestal, de M. Royall et celle soudaine du général Clay.

Enfin les Soviets n'ont cessé de relever les signes qui leur paraissent évidents d'un début de crise aux États-Unis et d'une opposition croissante du Congrès aux projets du président.

Cette situation telle au moins qu'ils se la représentent a pu donner à penser aux Soviets que les Américains étaient en état de moindre résistance que l'année dernière.

Elle expliquerait dès janvier dernier l'interview du généralissime Staline, initiative qui de toute évidence avait un certain but de propagande, mais qui contenait aussi des éléments positifs.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

Depuis les Soviets n'ont rien négligé pour préparer l'opinion mondiale par des manifestations en faveur de la paix qui ont culminé dans la réunion du Congrès de Paris et qui avaient pour but de faire apparaître l'URSS comme le seul défenseur de la paix.

Enfin la rapidité relative avec laquelle ont été convenues la levée du blocus de Berlin et la réunion des ministres des Affaires étrangères se justifie par le fait que le temps qui reste pour examiner le problème allemand est limité par les élections du 15 juillet qui devraient consacrer la constitution décisive de l'Allemagne occidentale.

On peut alors se demander si les Russes en se montrant désireux de reprendre la négociation ont eu seulement comme mobile et auront seulement pour objectif la recherche d'un arrangement sur la question allemande ou, à la faveur de la conférence une détente internationale plus large.

La situation intérieure soviétique s'est certainement améliorée depuis le début de l'année et ne pose pas de problèmes. Les remaniements ministériels récents ont renforcé la cohésion de la direction du pays. La préparation du 19ᵉ congrès du parti communiste peut s'accommoder aussi bien d'une atmosphère de détente internationale que d'une tension qui renforce les passions nationalistes et communistes.

Néanmoins si peu qu'elle ait de moyens de s'exprimer, l'opinion s'inquiète des menaces d'encerclement dont l'entretient la presse ; elle veut sans doute une amélioration de sa condition matérielle et le gouvernement soviétique lui-même peut souhaiter une période assurée de tranquillité qui lui permettrait d'achever « la construction du socialisme ».

La situation extérieure de l'Union nous apparaît pour l'instant surtout soldée par des échecs : échec politique et doctrinal en Yougoslavie dont on perçoit les résonances chez d'autres satellites, aggravation de la situation économique de ces pays, affermissement de l'Allemagne occidentale, Pacte atlantique et Conseil de l'Europe.

Si les Russes veulent en outre maintenir Mao Tsé-Toung dans la voie du communisme, ils devront lui fournir une aide matérielle sans contrepartie économique plus coûteuse que celle accordée aux démocraties populaires.

La situation de la zone soviétique d'occupation en Allemagne pose également des problèmes sérieux. Les conditions économiques s'y sont aggravées, les partis politiques dociles aux autorités soviétiques n'ont pas tenu tous les espoirs mis en eux et le maintien des Alliés à Berlin a entraîné une baisse du prestige et de l'influence soviétiques.

Malgré ce que d'un point de vue occidental ce tableau comporte d'éléments peu favorables pour les Soviets, leur situation extérieure ne permet ni n'exige de profondes modifications de leur politique. Ils ne peuvent maintenant agir contre le Pacte atlantique et contre le Conseil de l'Europe autrement qu'en essayant sur le terrain de la question allemande de jouer des différences d'opinions entre les Alliés. Les incertitudes de

l'action communiste en Europe centrale, dans les Balkans, ses reculs en France ou en Italie ne sont que des accidents qui ne mettent pas en jeu l'avenir de la lutte pour le communisme. La situation internationale évolue en outre favorablement pour l'URSS en Asie et lui conserve intacts dans les Balkans ses postes d'action.

Par contre il semble qu'en faisant la part de leur erreur en Allemagne, les Soviétiques aient intérêt avant l'échéance du 15 juillet à tenter en (...)[1] un effort pour redresser et stabiliser leur position en Allemagne.

Cette stabilisation leur permettrait de reprendre leur action dans des conditions plus favorables et, à la faveur du sentiment de détente qu'éprouveront les puissances occidentales, de profiter d'une période de répit semblable à celle qu'ils se sont accordée depuis 1917 pour se consacrer aux tâches intérieures de reconstruction et extérieures d'affermissement du communisme.

La confiance que la Russie garde en sa force, l'impression que les gouvernements occidentaux souhaitent une détente, placent donc les Soviets de leur point de vue dans une position favorable pour rechercher un accord limité sur l'Allemagne.

2) Les positions de départ de la délégation soviétique semblent devoir être encore celles de la déclaration de Varsovie du 24 juin 1948[2] dont les points essentiels ont été repris par les télégrammes du 7 mai du Conseil allemand du peuple aux Conseils de Bonn et de Francfort.

A) Rétablissement de l'unité économique et politique de l'Allemagne avec création d'un gouvernement central à Berlin même.

B) Participation au contrôle de la Ruhr en échange de quoi les Soviets accepteraient, sans doute, un contrôle des centres industriels de leur zone d'occupation.

C) Retrait ou maintien des troupes d'occupation dans des régions spécifiquement délimitées.

D) Accord sur la démilitarisation et reprise du projet de traité Byrnes, auquel les Soviets n'ont jamais complètement fermé la porte. Un tel traité constituant en somme une alliance contre l'Allemagne, contrebalancerait l'effet moral et la portée pratique du Pacte atlantique. Il leur assurerait un instrument écartant la possibilité d'une agression allemande ou de l'utilisation des Allemands par les puissances occidentales contre l'URSS.

E) Reprise des réparations, soit sur la base d'un forfait, soit sur la production courante compensée dans ce cas par des crédits soviétiques à leur zone d'occupation, qui retrouverait ainsi une capacité de production dont l'URSS serait la bénéficiaire.

1 Lacune de déchiffrement.

2 Voir *DDF*, 1948-I, nos 443 et 449.

F) La solution de tous ces problèmes trouverait son expression dans la conclusion d'un traité de paix.

G) Enfin, les Soviets pourraient proposer les conclusions du traité qu'ils semblent précisément avoir traîné en longueur pour en faire un instrument d'échange dans le problème allemand.

3) Quels sont dans ces conditions les avantages que les Soviets chercheraient à tirer de la négociation et le prix qu'ils seront disposés à payer?

A) Les Russes peuvent aujourd'hui estimer que le prix qu'ils auront à payer, la création d'un gouvernement central de l'Allemagne même sur les bases établies à Bonn, et une participation au contrôle de la Ruhr dans les conditions prévues pour l'exercice de l'autorité internationale, ne sera pas trop cher en compensation des avantages substantiels qu'ils recueilleront du rétablissement de l'unité allemande.

Leur prestige remontera à nouveau dans la zone soviétique et en Allemagne occidentale où l'opinion sera sensible aux succès de leur réalisme. Le partage des terres et les nationalisations sont maintenant trop avancés pour qu'on puisse revenir sur ce qui est déjà acquis.

Même des «élections libres» pourraient leur paraître acceptables. Les Soviétiques, qui ont maintenant fait l'expérience de la difficulté qu'il y a à manier l'opinion publique, trouveraient en un gouvernement réaliste allemand des possibilités de négociations diplomatiques sur la base d'un partage des anciens territoires polonais au-delà de l'Oder-Neisse, d'une collaboration économique et ainsi toutes les conditions de la tradition politique de «complicité» germano-russe.

La situation économique de la zone s'améliorerait. Elle recevrait non seulement des produits d'origine occidentale mais les Soviets pourraient organiser la réexportation dans l'Union et les pays satellites de produits dont les puissances occidentales lui refusent la disposition. L'Allemagne de l'Est profiterait indirectement, sinon même directement au cas où elle y serait associée, du plan Marshall.

Les Soviets auraient des moyens d'action auprès d'une Allemagne unifiée pour la retenir sur la voie d'une adhésion au Conseil de l'Europe.

Une amélioration économique de l'Allemagne et une détente internationale encourageraient les milieux réticents du Congrès et de l'opinion américaine à se demander s'il est bien nécessaire d'apporter à l'Europe une aide économique et militaire aussi substantielle que celle qui est envisagée.

Enfin quelle que soit aujourd'hui la résistance de l'opinion allemande à l'URSS, celle-ci n'en gardera pas moins des moyens d'action élargis pour développer l'action du parti communiste.

B) Même si la conférence n'aboutit pas au rétablissement de l'unité allemande et dans le cas d'une stabilisation sur les bases actuelles de la division de l'Allemagne en deux groupes, les Soviets n'en auraient pas

moins déjà acquis des avantages substantiels. Le blocus de Berlin aura été levé, les échanges auront été repris entre les zones russe et occidentales. L'URSS tirera des effets de propagande de son action en faveur de l'unité allemande et devant l'opinion mondiale, en faveur du maintien de la paix.

Quelle que soit en somme l'issue de la conférence, les Soviets y auront toujours à gagner.

C) Mais un échec relatif, c'est-à-dire le maintien de la division de l'Allemagne en deux blocs, ne sera pas sans conséquences graves à longue échéance qui entreraient dans le calcul des dirigeants soviétiques.

Ils verront dans cet échec la preuve que le problème allemand ne peut être résolu dans le sens de la paix et ils peuvent en tirer la conclusion que l'Allemagne occidentale peut être appelée à jouer un rôle décisif dans les desseins d'agression dirigés contre eux.

L'opposition qui existera entre l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest, les difficultés économiques que fera naître la concurrence des exportations allemandes en Europe, l'augmentation des charges pour les États-Unis du soutien de l'Allemagne occidentale, d'inévitables divergences de vues entre les Alliés, les difficultés et la confusion de la vie politique allemande qui s'ensuivront, la réunion de tous ces éléments créera à nouveau les conditions d'une tension internationale et selon l'idéologie soviétique, ils ne feront que hâter le processus de désintégration des pays capitalistes. Ces convulsions du régime capitaliste portent en elles les germes des «guerres impérialistes» et si l'URSS devait alors demeurer en état d'alerte et prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la défense de sa sécurité militaire, il en résulterait pour les puissances occidentales la nécessité de maintenir une paix armée qui ne fera qu'accélérer leur propre processus de désintégration.

Les considérations qui précèdent ne sont qu'un essai d'interpréter les vues que les Soviets peuvent entretenir sur les mobiles, le développement et le résultat éventuel de conférences. Cette interprétation comporte toujours un élément conjectural, mais si peu qu'on puisse, de Moscou, apporter des éclaircissements à la pensée des Soviets, il était néanmoins nécessaire de tenter cet effort.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

289

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2008-2015. *Washington, 13 mai 1949, 21 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 14, 3 h. 45)

M. Kennan m'a assuré au cours de la conversation que j'ai eue avec lui cet après-midi que le gouvernement américain n'avait pas l'intention de soumettre à Paris et à Londres, en vue du conseil des Quatre, la proposition avancée hier dans une dépêche de M. Reston au *New York Times*. C'est à l'automne dernier, m'a-t-il dit, que ces regroupements et évacuations de troupes avaient été envisagés parmi d'autres hypothèses, le Département d'État étudiant alors quels pourraient être les moyens d'obtenir que les Soviets ne maintiennent plus de forces en Pologne sous prétexte de garder leurs lignes de communication. Le gouvernement américain ne songe pas, m'a affirmé M. Kennan, à abandonner dans les circonstances actuelles, la ligne du Rhin. Il se rend compte des répercussions qu'aurait pareille attitude au lendemain de la signature du Pacte atlantique dans l'opinion publique de l'Europe occidentale. D'une manière plus générale, on est d'accord à Washington qu'il y a d'autres questions à discuter avec les Soviets avant d'en arriver à celle de l'occupation et que l'évacuation de l'Allemagne relèvera du traité de paix.

Mon interlocuteur estime toutefois que les alliés occidentaux ne pourront pas refuser de discuter au début de la réunion des Quatre un règlement d'ensemble du problème allemand si les Soviets portent la question sur ce terrain. Il croit que c'est leur intention sans avoir d'indications précises à ce sujet. À son avis le désir de se concilier les bonnes grâces des nationalistes allemands demeurerait très vif à Moscou et ne constituerait pas uniquement un artifice de négociation.

Il est enclin à faire bon sort des inquiétudes que l'URSS doit nourrir cependant à l'égard d'une Allemagne à laquelle on rendrait largement les moyens de reconstituer sa puissance économique.

M. Kennan n'en considère pas moins que les probabilités d'un accord d'ensemble à la réunion de Paris sont très réduites et que les demandes des alliés occidentaux au sujet d'élections libres dans la zone soviétique et d'autres garanties essentielles empêcheront vraisemblablement un règlement général.

À son défaut, il croit en revanche qu'on sera amené à rechercher un *modus vivendi* pour une nouvelle «période intérimaire». Il faudrait,

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

dans ce cas, reprendre le problème de Berlin, celui des relations économiques et voir quels arrangements quadripartites pourraient être conclus pour régler l'administration de l'Allemagne. Il pense qu'à cet égard il sera nécessaire d'envisager la création de certaines administrations centrales allemandes pour les transports et autres problèmes techniques, d'abord parce que les organismes constitués par les quatre alliés ne pourraient pas s'acquitter directement de responsabilités d'ordre gouvernemental et parce que l'expérience a montré que l'entente avec les représentants soviétiques est difficile, sinon impossible, dans les commissions ou comités de cette nature.

Incidemment, au cours de la conversation, mon interlocuteur m'a exposé ses vues sur le danger d'une entente germano-russe qui demeure assez grand à ses yeux. Il craint notamment que les Soviets ne séduisent les Allemands de l'Ouest en leur laissant espérer qu'ils les débarrasseront de leurs nombreux réfugiés auxquels ils ouvriraient les territoires à l'Est de l'Oder et de la Neisse. Il est allé jusqu'à se demander si les alliés occidentaux ne devraient pas à un moment propice prendre les devants en suggérant cette solution d'un problème qui, dit-il, inquiète et préoccupe gravement l'Allemagne occidentale.

Je lui ai fait remarquer qu'il me semblait impossible que nous puissions nous associer à une proposition qui équivaudrait à suggérer un nouveau partage de la Pologne et qui me paraissait présenter maints autres dangers.

Monsieur Kennan m'a dit aussi qu'il avait été frappé lors de son dernier voyage en Europe de constater que la crainte d'un réarmement de l'Allemagne avec la connivence américaine était assez répandue. Il tenait à m'affirmer que son gouvernement était absolument opposé à pareille politique et qu'il souhaitait et espérait ne jamais voir se reconstituer l'armée nationale allemande. Il se pouvait, a-t-il ajouté, que des militaires dominés par des préoccupations professionnelles aient tenu des propos susceptibles de faire naître des craintes à cet égard, mais qui sont sans fondement et contraires aux vues des autorités responsables de la politique des États-Unis.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

290

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE POUR LE MINISTRE

Conférence des Quatre

N. *Paris, 13 mai 1949.*

Deux télégrammes arrivés ce matin nous éclairent davantage sur l'état d'esprit des Anglais et des Américains à la veille du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

1) Le télégramme de Londres nos 1648/1655[1] indique que M. Bevin a l'intention d'offrir aux Soviets l'extension des accords de Washington et de la Constitution de Bonn à l'ensemble de l'Allemagne. Le ministre des Affaires étrangères britannique ajoute que les Soviets refuseront cette proposition. Est-il sincère en pensant ainsi? Ou ne veut-il pas seulement nous «dorer la pilule» en nous faisant croire une chose à laquelle il ne croit pas lui-même? Il est difficile de répondre à ces questions. En tous les cas nous sommes persuadés que les Soviets sont prêts à accepter beaucoup de choses, tant sur le plan politique que sur le plan économique, pour obtenir l'abandon des projets concernant l'Allemagne occidentale et la restauration de l'unité allemande (voir note de la Direction d'Europe du 6 mai)[2].

Jouer ce jeu d'emblée, c'est risquer l'acceptation pure et simple des Soviets, c'est renoncer à la solution préconisée le 9 mai chez le Secrétaire général du Département qui prévoyait une première période (voir note du 9 mai)[3].

2) Le télégramme de Washington nos 1985/86[4] contient bien un démenti des bruits qui ont circulé dans la presse sur l'intention qu'auraient les Américains de proposer à la Conférence une évacuation partielle de l'Allemagne. Mais ce démenti ne peut pas calmer nos appréhensions. En fait il confirme que tel est bien un des plans préparés par le Département d'État et que le gouvernement américain n'a pas encore pris position à ce sujet.

Nous risquons donc de nous trouver en présence d'une tactique anglo-saxonne qui, sous le prétexte de couper l'herbe sous les pieds des Soviets, aille au-devant de leurs désirs, en proposant à la Conférence l'unification immédiate et une évacuation partielle de l'Allemagne.

1 Document non reproduit.
2 Voir document n° 276.
3 Document non reproduit.
4 Document non reproduit.

Que pouvons-nous opposer à cette tactique ?

Dire à nos Alliés qu'elle est dangereuse parce que les Russes risquent de l'accepter ? C'est peut-être un argument qui portera sur les Anglais ; mais nous ne pouvons pas nous faire d'illusion sur la réponse des Américains. Ils ont tout intérêt à ce que les Soviets cèdent sur l'Allemagne ; l'unité allemande leur fait d'autant moins peur qu'ils jouent en fait la carte allemande depuis des mois. Tant que l'Allemagne était l'ennemie des démocraties occidentales, nous avons été (mal souvent, et avec retard) soutenus par les Anglo-Saxons. Mais l'Allemagne n'est plus l'ennemie. C'est la Russie soviétique qui l'est devenue : et en face de l'URSS, avoir l'Allemagne pour soi vaut bien « une messe », en l'occurrence jouer la carte allemande à fond.

Pouvons-nous refuser de nous joindre à cette politique de l'unité allemande ? Il est bien tard pour changer notre fusil d'épaule et rompre le front occidental. Au surplus, quelles chances avons-nous d'opposer notre veto devant l'accord des trois autres Grandes Puissances ? Nous prendrions devant l'Allemagne et devant le monde une lourde responsabilité.

Pouvons-nous essayer, en multipliant les conditions nécessaires à la réalisation de l'unité allemande, de retarder celle-ci dans toute la mesure du possible ? Sans doute, mais cette tactique ne conduira pas très loin, si d'une part les Soviets sont prêts à accepter n'importe quoi, et si, d'autre part, les Anglo-Saxons se montrent moins exigeants que nous. Dans la note du 6 mai, nous avons indiqué quels seraient les points sur lesquels les Soviets feraient le plus difficilement des concessions : il s'agit des frontières orientales de l'Allemagne, de la Ruhr (mais les Anglais sont prêts à y accepter les Russes) et du vote à la majorité.

Reste enfin la tactique ultime envisagée dans la note précitée : élargir le cadre de la Conférence et faire également porter les conversations sur les pays satellites de l'Est européen. Nous avons indiqué le 6 mai les avantages et les inconvénients d'une telle solution.

Ce qu'il nous paraît essentiel de dire en conclusion, c'est qu'il sera très difficile pour la délégation française d'opposer sa seule volonté à un accord général sur l'unité allemande. Nous pensons que cet accord se fera parce que les Russes le désirent, que les Américains ne le craignent pas et que les Anglais semblent assez naïfs pour ne pas y croire et, pour cela, en accepter le principe.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 47)

291

NOTE DE M. ALPHAND, DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Conversations préliminaires tripartites

N. *Paris, 13 mai 1949.*

1) Les Occidentaux sont-ils bien d'accord pour accepter, et peut-être même proposer le principe de l'unité politique, économique et financière de l'Allemagne ?

2) Les conditions de cette unité seraient-elles les suivantes :
   a) adhésion des *Länder* orientaux à la Constitution de Bonn ;
   b) contrôle international des élections en Allemagne ;
   c) maintien de l'occupation totale immédiatement et ultérieurement limitée à des régions clés ;
   d) statut d'occupation quadripartite où certaines décisions du gouvernement allemand sont soumises à un veto résultant d'un vote à la majorité des quatre puissances occupantes ;
   e) unification des règles relatives à la monnaie, à l'économie, à la démilitarisation, au désarmement de l'Allemagne ;
   f) fin des réparations ;
   g) fin des *Sovietische AG* ;
   h) qu'adviendra-t-il, dans ce cas, de l'application du plan Marshall à l'Allemagne ?

3) Au cas où la délégation soviétique ne serait pas en mesure d'accepter de pareilles conditions, les Occidentaux sont-ils d'accord pour prévoir une période transitoire au cours de laquelle l'étude de ces divers problèmes serait confiée à des suppléants, le Conseil des ministres des Affaires étrangères se réunissant périodiquement et le *modus vivendi* suivant étant accepté :
   a) maintien de la division de l'Allemagne avec constitution d'un gouvernement occidental et institution d'une Commission de coordination à quatre, avec éventuellement recours à un arbitrage neutre ;
   b) maintien de la levée du blocus ;
   c) maintien de deux monnaies en Allemagne ;
   d) accord commercial libéral entre les zones ;
   e) maintien de la division administrative et monétaire à Berlin avec un régime libéral de commerce et des mesures prises par les Occidentaux pour empêcher la dépréciation excessive du mark soviétique.

4) Les Occidentaux sont-ils d'accord pour rejeter actuellement l'idée d'une participation soviétique dans le contrôle de la Ruhr? Une association indirecte de l'Union soviétique à ce contrôle, ainsi qu'au contrôle du désarmement et de la démilitarisation pourrait être envisagée seulement dans le cas où les Soviets accepteraient la constitution d'un régime démocratique en Allemagne et son inclusion dans le système occidental.

5) Les Occidentaux sont-ils bien d'accord pour maintenir en toute hypothèse leurs points de vue en ce qui concerne les questions suivantes:

a) occupation totale, le principe d'une occupation partielle ne pouvant être admis que lorsque la situation européenne et allemande paraîtrait définitivement stabilisée et l'occupation de certaines zones stratégiques devant être maintenue aux termes même du traité de paix;
b) contrôle international de la Ruhr;
c) contrôle des industries interdites et limitées;
d) contrôle de la démilitarisation et du désarmement.

6) Quelle est la position prise par les États-Unis et la Grande-Bretagne en ce qui concerne le problème des frontières orientales de l'Allemagne?

7) Les délégués américains et britanniques sont-ils au courant des mesures qui ont été prises pour assurer un régime, semble-t-il, par trop libéral des échanges entre les zones occidentales et la zone orientale de l'Allemagne au présent stade?

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

292

NOTE DE M. CASSIN, DÉLÉGUÉ FRANÇAIS À LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Premier rapport du Président Cassin

N. *New York, 13 mai 1949.*

La commission des Droits de l'Homme a commencé le 9 mai les travaux de sa 5e session, malheureusement paralysée dès le départ par la participation de la moitié de ses membres aux travaux de l'Assemblée générale.

Sur ma proposition initiale, Mrs. E. Roosevelt a été réélue présidente. Le bureau, dont je fais partie comme vice-président, a été également renouvelé à l'unanimité.

Le programme de travail a été établi conformément à ma proposition, qui tenait mieux compte que celle du Secrétariat des possibilités et de la nécessité d'aborder certains sujets avant la fin de la session. Le 16, commencera l'étude du Pacte; le 31, celle des mesures d'application. Pour la première semaine, un comité de 9 membres a été chargé d'élaborer des propositions pour la commission plénière, qui n'a siégé que le 12.

Dès le début, sont apparues l'hostilité soviétique à l'étude des mesures d'application internationales et le dessein yougoslave de faire donner aux débats sur la mission de la commission des minorités une ampleur considérable[1].

Si les quatre séances du comité des 9 (dont j'ai présidé en partie les travaux) ont été fort calmes et ont abouti aux recommandations rapportées dans le document ci-contre, les débats de la commission plénière, tenue le 12, ont été décevants.

Je voudrais attirer l'attention sur deux d'entre elles.

1) L'une est la recommandation sur le mandat à donner à la sous-commission des minorités, pour remédier à ce que le premier avait de trop limitatif et défectueux. La proposition américaine, amendée par la Grande-Bretagne et la France, a passé sans opposition en comité. Mais en commission plénière, les délégués soviétique et yougoslave ont fait traîner le débat en longueur par toutes sortes d'artifices de procédure dont le dernier – manque de quorum – a réussi, sans pourtant déposer un amendement écrit quelconque. Il semble résulter de leurs discours qu'ils ne se satisfont pas du renvoi décidé par l'Assemblée en décembre 1948 à la sous-commission des minorités, des projets soviétiques, danois et yougoslaves sur le droit de majorités et des nationalités, mais qu'ils méditent de transformer la sous-commission en une sorte de Conseil des nationalités.

Je les ai clairement avertis que cette opération de «glissement» qui tendrait à faire empiéter la sous-commission des minorités sur le Conseil de tutelle, celui de sécurité, sur la Commission de codification du droit international, etc., était contraire à la Charte et n'aurait jamais l'adhésion de la France. La commission des Droits de l'Homme ne peut déléguer plus de droits qu'elle n'a elle-même reçus. Ainsi quand, la semaine prochaine, les projets attendus se révéleront, ils rencontreront une opinion éclairée et, semble-t-il, une grande majorité refusera de se départir du texte proposé par le comité.

2) Par ailleurs, le comité a décidé à une forte majorité sur la proposition indienne de proposer le maintien des douze membres actuels de la sous-commission (M. Spanien) pour trois ans à compter du 1er janvier 1950 et l'addition d'un nouveau membre afin de tenir mieux compte d'une équitable répartition géographique, ce qui veut dire, dans l'inten-

[1] Voir document n° 267.

tion générale, d'accorder le siège nouveau à un des pays de l'Europe centrale ou orientale.

J'ai cru devoir adhérer à cette proposition dont le caractère est assez anormal, estimant que le maintien ferme de l'équipe actuelle contenant notamment le suédois Ekstrand et le belge Nisot, constitue un avantage supérieur à l'inconvénient de la présence d'un second représentant du groupe slave. Les combinaisons électorales qui ont récemment altéré la composition de la sous-commission de la liberté de l'information sont moins à redouter ici, mais elles ne sont pas exclues, car M. Santa-Cruz, délégué du Chili, a reconnu que l'Europe centrale n'est pas assez bien représentée.

Il semble que cette proposition passera en séance plénière, la nomination du treizième membre, préparée par une présentation des membres de la Commission, devant avoir lieu entre le 6 et le 10 juin et devant être soumise à l'approbation du Conseil économique et social à cause de la faible dépense budgétaire qu'elle entraînera. Mais la nomination des douze autres aura eu l'avantage d'être définitive dès maintenant.

Si, sur le point de principe, le Département a des instructions à me communiquer, qu'il le fasse au plus tôt – pour le nom à présenter par moi, il y a le temps.

3) Les conversations avec les membres de la Commission m'ont révélé, chez la délégation britannique, un certain fléchissement dans la foi en un *covenant* couvrant l'ensemble des droits de l'homme; d'autre part, la délégation américaine n'est pas favorable aux énumérations détaillées des limitations des droits protégés. Il semble que la thèse française qui ne fait de ce *covenant* que le «droit commun résiduaire» pour les libertés et droits non réglementés par des conventions spéciales, pourra gagner du terrain. Les discussions de la semaine prochaine me conduiront sans doute à vous faire un nouveau rapport[1].

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 382)

[1] Voir document n° 299.

293

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2021-2025. *Washington, 14 mai 1949, 14 h. 36.*

(*Reçu* : le 14, 22 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 1980[1].

L'administration de coopération économique vient d'annoncer officiellement aux pays participants le montant des allocations complémentaires dont ils bénéficient au titre du second trimestre 1949.

À la suite de l'ajustement de dernière heure la part de la France a été portée de 50 740 000 dollars à 57 114 000.

Notre allocation totale afférente à cette période est ainsi égale à 118 514 000.

Accord intégral à titre de don, elle se décompose en 325 900 000 dol lars d'allocation directe et 2 614 000 d'allocation conditionnelle.

L'allocation totale de la Grande-Bretagne au titre de la même période est de 303 700 000 dollars dont 205 200 000 de dons directs, 90 800 000 de dons conditionnels et 7 700 000 de prêt.

Les allocations du 3e trimestre seront annoncées à titre provisoire au début de la semaine prochaine et probablement avant mardi soir.

Leur total représente environ 35 % des crédits demandés par ECA[2] au Congrès.

L'administration de coopération économique a précisé à ce sujet :

a) que le pourcentage indiqué n'était donné qu'à titre strictement indicatif et ne préjugeait ni les allocations que voterait le Congrès ni la répartition définitive qui serait ultérieurement effectuée sur proposition de l'organisation européenne ;

b) que cette allocation destinée à permettre des engagements et non des règlements au cours du 3e trimestre 1949 pourraient être utilisée pour les pays participants dans les conditions les plus souples. Ils ne sont nullement obligés de soumettre immédiatement un programme correspondant à la totalité des crédits qui leur seront accordés et l'ECA est également disposée à étudier avec leur représentant un aménagement de l'allocation s'ils ont à faire état de circonstances particulières par exemple de la nécessité d'engager sur cette première tranche des dépenses relatives à des projets d'équipements importants.

1 Document non reproduit.

2 ECA : *European Cooperation Agency*.

J'ajoute enfin que les autorités américaines ont l'intention d'appliquer à dater du 1er juillet la nouvelle procédure dont je vous ai indiqué les principaux éléments (mon télégramme n° 1907)[1] ; elles n'en ont d'ailleurs pas encore déterminé les modalités définitives d'application.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

294

M. PARODI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON, M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES ET M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES.

T.[2] *Paris, 14 mai 1949.*

Réservé. Très secret.

La première réunion entre M. Parodi, M. Jessup et Sir Ivone Kirkpatrick a eu lieu cet après-midi au Département. Elle a permis de constater que sur les principaux problèmes du prochain Conseil des ministres un large degré d'accord existait entre les trois délégations.

Unité politique

Envisageant tout d'abord le cas où les Russes, pour mettre fin aussitôt que possible au gouvernement allemand de Bonn, feraient des propositions tendant à l'unification politique de l'Allemagne, les trois représentants alliés ont constaté que ces propositions pouvaient prendre les formes suivantes : neutralisation de l'Allemagne, élections générales à une assemblée constituante, plébiscite sur l'unité allemande ; établissement d'un comité mixte allemand groupant les représentants du Conseil parlementaire et du Conseil du Peuple de la zone soviétique.

L'éventualité d'une proposition russe de neutralisation de l'Allemagne tendant à empêcher celle-ci d'adhérer au Conseil de l'Europe et à la priver des avantages du plan Marshall paraissait particulièrement dangereuse à la délégation britannique. Pour s'opposer efficacement à une manœuvre de ce genre, Sir Ivone Kirkpatrick ne voyait d'autre solution qu'une déclaration de principe qui serait faite au Conseil par les trois alliés occidentaux et aux termes de laquelle l'Allemagne pour cesser

1 Document non reproduit.

2 Les numéros des télégrammes ne sont pas indiqués.

d'être dangereuse devrait obligatoirement être associée aux organismes européens actuellement en cours d'organisation. M. Jessup a proposé une réponse comportant des conditions moins acerbes mais tout aussi efficaces : avant de parler du statut politique de l'Allemagne, les Alliés devraient s'entendre sur les conditions auxquelles serait soumis tout projet d'unification ; sur le plan allemand il était clair qu'aucune unité n'était possible tant que subsistait dans la zone soviétique un régime dans lequel certains partis étaient interdits et où la possibilité d'élections libres n'existait pas ; sur le plan allié certains points essentiels devraient être réglés, en particulier, les réparations, le système de contrôle et le statut de l'occupation sous régime quadripartite. M. Parodi a approuvé ce point de vue qui répondait en général à celui de la délégation française.

Au cas où les Russes proposeraient des élections générales à une assemblée constituante, il a été convenu qu'une réponse pourrait être faite dans le sens indiqué par le représentant des États-Unis en ajoutant que de toute façon la préparation d'élections de ce genre serait extrêmement longue et que entretemps rien ne serait fait pour ralentir l'organisation de l'Allemagne occidentale.

Si M. Vychinski se prononçait en faveur du plébiscite sur l'unité allemande, Sir Ivone Kirkpatrick a indiqué que M. Bevin se proposait de déclarer que l'organisation politique de l'Allemagne concerne non seulement les Allemands, mais leurs vainqueurs et que pour des considérations de sécurité un problème de ce genre ne pouvait en aucun cas être laissé à la discrétion des seuls électeurs allemands.

Enfin la proposition d'un comité mixte allemand, réuni à Berlin devrait sans doute être écartée pour la raison que les membres du Conseil parlementaire marquaient une grande répugnance à discuter avec les représentants de la zone orientale dépourvue de tout caractère représentatif. Les trois puissances alliées n'étaient pas désireuses d'exercer une contrainte dans un domaine de ce genre.

D'une façon générale il a été reconnu que la position des trois Alliés pourrait être de recommander l'extension à la zone soviétique de la constitution de Bonn, ainsi que du statut d'occupation et de l'accord sur le contrôle sous une série de conditions dont la principale serait celle d'élections entièrement libres.

M. Jessup a déclaré que les informations publiées par M. Reston dans le *New York Times* sur un plan américain de repli des troupes dans les ports du Nord de l'Allemagne, n'avaient pas de fondement ; un tel plan avait en effet été examiné au Département d'État mais il n'avait pas été retenu. D'une part, c'était en effet payer trop cher un retrait éventuel des troupes russes vers l'Est ; d'autre part, c'était méconnaître gravement le désir de sécurité des États européens et compromettre le regroupement actuel des nations occidentales dans le cadre du Pacte des Cinq. Le gouvernement des États-Unis était pleinement conscient de ce problème et n'envisageait aucune action susceptible d'affaiblir la valeur qui s'atta-

chait à la présence de ses forces armées en Europe. Sir Ivone Kirkpatrick et M. Parodi ont marqué leur satisfaction de cette déclaration.

Le délégué britannique estimait, qu'à l'égard de l'opinion allemande nous pourrions pour refuser d'évacuer, arguer de la situation difficile où se trouverait le nouvel État allemand dépourvu de forces armées et de forces de police. M. Parodi a signalé que cet argument se retournerait facilement et qu'il valait mieux s'en tenir d'une part aux exigences de sécurité à l'égard de l'Allemagne et d'autre part à la notion de l'équilibre général des forces en Europe. M. Bohlen a ajouté qu'en occupant l'Allemagne les Alliés assumaient une responsabilité à l'égard de toutes les nations victorieuses et qu'ils ne pouvaient s'en dégager par un acte unilatéral.

Problème des contrôles

Pour le cas d'une remise en vigueur d'un contrôle quadripartite, M. Jessup s'est prononcé en faveur d'un système majoritaire de façon à empêcher les Russes de faire usage de leur droit de vote. Les deux autres délégations ont approuvé ce point de vue et il a été décidé que la question serait examinée dans ses détails au cours d'une séance ultérieure.

En ce qui concerne la Ruhr, la délégation britannique estimait que si l'unité de l'Allemagne était rétablie sur des bases entièrement satisfaisantes pour les puissances occidentales, il n'y aurait peut-être pas d'inconvénient majeur à accorder aux Russes 3 voix sur 18 dans l'autorité internationale de la Ruhr. M. Jessup pensait au contraire que pour l'instant le contrôle de la Ruhr devait se limiter aux puissances contribuant directement au relèvement de l'Europe. À un stade ultérieur on pourrait penser à une participation russe moyennant des contreparties sérieuses. M. Parodi a indiqué que le gouvernement français ne verrait pas sans quelque souci les Russes participer immédiatement au contrôle de la Ruhr. Dans une période plus lointaine, il serait peut-être possible d'envisager une solution consistant à rattacher d'une façon plus ou moins lâche l'autorité internationale de la Ruhr telle qu'elle existait actuellement à un organisme des Nations unies comme la Commission économique de Genève. Il a été admis que nous pourrions à ce sujet de la Ruhr rappeler à M. Vychinski les arguments par lesquels il avait réussi à nous évincer, il y a quelques mois, du contrôle du Danube.

Unité économique

Un examen rapide de cette question a permis de constater qu'il y aurait avantage pour les trois délégations occidentales à marquer qu'elles estimaient que la question des réparations était réglée de façon à obliger la délégation soviétique à découvrir ses positions. Si les Russes

étaient d'accord pour renoncer aux réparations, il y aurait encore diverses questions à résoudre, questions qui feront l'objet d'un examen ultérieur.

Frontières allemandes

Les positions américaine et britannique demeurent sans changement, les deux gouvernements estiment que le règlement de Potsdam n'a qu'un caractère provisoire. Il y aurait donc lieu de reprendre la proposition d'une commission spéciale chargée d'examiner les questions de frontières, proposition qui a toujours été refusée jusqu'ici par les Russes.

En conclusion de cet échange de vues, M. Parodi a exposé la position générale du gouvernement français : sans méconnaître nullement les difficultés et les risques que comportait la prochaine conférence, le gouvernement français estimait qu'il serait dangereux de n'aboutir à aucun résultat ; il était désireux d'éviter que le Conseil ne se termine par une rupture qui accroîtrait considérablement la tension internationale.

Or les positions esquissées au cours de la présente réunion étaient d'une nature telle qu'il paraissait à première vue difficile d'aboutir à un accord à quatre sur tous les points auxquels les trois délégations prêtaient une importance primordiale.

Il faudrait donc s'efforcer sans doute d'obtenir un résultat limité. On pourrait envisager dans cette perspective, soit simplement un accord sur Berlin, soit par exemple une solution comportant règlement provisoire de la question de Berlin, maintien de la trizone et de la zone orientale avec un système de coordination quadripartite et un développement des échanges interzones. Une fois ces points acquis l'on pourrait envisager des discussions entre les quatre alliés, soit au niveau des ministres, soit par l'intermédiaire des suppléants, en vue de rétablir progressivement l'unité allemande sur des bases acceptables.

Les délégués américain et britannique n'ont pas fait d'objection à une solution de ce genre et il a été décidé d'examiner au cours des prochaines réunions, sur un plan plus concret, les différents problèmes évoqués au cours de cette première séance.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

295

M. PIGNON, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE POUR L'INDOCHINE,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1].

D. nº 246. *Saïgon, 15 mai 1949.*

Très secret.

À la suite des entretiens que j'ai eus récemment à Dalat avec Sa Majesté Bao Daï et ses principaux collaborateurs, Son Altesse le prince Buu Loc m'a précisé les questions «préjudicielles» qui lui paraissent devoir être résolues au plus tôt pour permettre un départ aussi favorable que possible du gouvernement national en voie de formation.

Sur le plan international, qui fait l'objet de la présente dépêche, ces demandes sont les suivantes:

1) Reconnaissance *de jure* par la France du nouveau gouvernement dès sa formation pour éviter la perte d'autorité et de prestige due à l'incertitude qui suivit la formation du gouvernement provisoire du général Xuan;

2) organisation avec le concours et sous la présentation de la France de missions diplomatiques mobiles «d'avènement» ou «de bonne volonté», dont l'une se rendrait dès que possible dans les pays du Sud-Est asiatique, et dont l'autre irait passer quelques semaines aux États-Unis et, éventuellement, rendrait visite à d'autres puissances occidentales afin de situer le Viêtnam nouveau sur la scène internationale et de contrecarrer la propagande Viêt Minh en démontrant l'existence et la réalité du gouvernement vietnamien;

3) notification officielle par la France aux principales puissances occidentales et aux pays du Sud-Est asiatique du droit qu'a le Viêtnam de recevoir des missions diplomatiques de ces différents États et du désir qu'il a que ceux-ci mettent à profit cette possibilité aussitôt qu'ils le jugeront opportun.

Ces trois demandes me paraissant raisonnables, j'ai promis à Son Altesse le prince Buu Loc d'en faire part par le prochain courrier aux Départements intéressés et de lui faire tenir une réponse dans les plus brefs délais possibles.

En ce qui concerne le premier point, j'estime, comme le prince Buu Loc, qu'il serait indispensable, dans les circonstances actuelles, de donner au plus tôt une existence de droit, de la façon la plus formelle, au gouvernement en voie de formation. Le directeur du Cabinet de Sa Majesté Bao Daï suggère à ce propos une déclaration officielle du président de la République ou du gouvernement français, sans d'ailleurs insister sur

[1] Dépêche communiquée au ministre de la France d'outre-mer.

la forme exacte d'une telle manifestation. Ne disposant pas ici de précédents en cette matière, je ne verrai pas, pour ma part, d'inconvénients à ce que la suggestion d'une déclaration présidentielle ou gouvernementale soit retenue. À toutes fins utiles, je joins à cette lettre une formule qui, si elle n'est pas absolument conforme aux usages, aurait l'avantage de donner entière satisfaction aux desiderata exprimés par le Cabinet de l'Empereur. Je ne puis que laisser le soin au Département des Affaires étrangères de remanier, comme il le jugera opportun, la formule proposée pour la rendre conforme aux textes généralement admis dans ce domaine.

La demande d'envoi de missions diplomatiques mobiles «d'avènement» ou de «bonne volonté» me paraît également intéressante à plus d'un titre: ces missions permettraient d'une part, en effet, comme je l'ai signalé plus haut, de «matérialiser» à l'étranger la création du nouveau gouvernement et de renseigner éventuellement l'opinion publique étrangère, trop souvent alimentée par la propagande Viêt Minh; elles auraient d'autre part l'avantage de constituer chez les participants de l'ECAFE[1] une amorce de candidature à cet organisme qui doit discuter à sa prochaine session de l'admission éventuelle du Viêt Minh dont le dossier de présentation est déjà constitué et prêt à être soumis à l'assemblée plénière d'octobre. M. Maux, délégué permanent de la France à l'ECAFE, se propose d'ailleurs d'attirer l'attention tant de la France d'outre-mer que des Affaires étrangères sur l'intérêt de l'envoi d'une mission officielle itinérante du Viêtnam en ce qui concerne très spécialement l'évolution de notre rôle et de la part que nous avons intérêt à continuer à prendre aux débats de la principale émanation de l'ONU dans le Pacifique. Il conviendrait en l'occurrence, d'après M. Maux, que la mission ou les missions mobiles du Viêtnam pussent visiter non seulement les pays immédiatement voisins de l'Indochine, mais encore les Indes, le Pakistan, les Philippines et l'Australie pour se ménager tous les appuis possibles en octobre prochain et faire éventuellement le meilleur usage des rivalités locales – Indes, Pakistan, par exemple – en cas d'insuccès chez certaines des puissances considérées. Je m'associe pleinement aux considérations développées par M. Maux à ce propos.

Enfin, je verrais un autre avantage à l'envoi de missions mobiles du Viêtnam, celui de justifier le droit de légation passive qui paraît surprendre un peu les agents anglais et américains en particulier, en démontrant que si le Viêtnam n'a pas les moyens suffisants en personnel et en crédits pour entretenir dès maintenant des missions diplomatiques fixes dans la plupart des pays du monde, il a la liberté de manifester son existence dans ces pays par des délégations provisoires qui lui sont propres.

J'en viens ainsi à la dernière demande présentée par le prince Buu Loc: la notification par la France du droit de légation passive du

[1] ECAFE: *Economic Commission for Asia and Far East*, soit la commission économique [des Nations unies] pour l'Asie et l'Extrême-Orient, fondée en 1947.

Viêtnam. Tout en laissant le soin au Département des Affaires étrangères d'étudier la forme qui lui paraîtrait la plus opportune pour faire part de ce droit aux puissances intéressées, il me semble qu'une telle notification pourrait avoir lieu en même temps que la transmission aux ambassades et légations étrangères de Paris, aussi bien qu'aux missions diplomatiques françaises à l'étranger de la déclaration de reconnaissance proposée comme suite à la première demande du prince Buu Loc, déclaration qui pourrait être accompagnée d'une note précisant en particulier le droit de légation passive que nous avons reconnu au Viêtnam, et le désir qu'a le gouvernement français, comme le gouvernement vietnamien, de le voir exercer par la plupart des puissances qui ont des intérêts en Extrême-Orient.

À l'occasion, cette note pourrait signaler, si le gouvernement français n'y voit pas d'objection, que le nouveau gouvernement du Viêtnam n'est pas en mesure, dans les circonstances actuelles, d'entretenir des missions diplomatiques permanentes dans tous les pays du monde, mais qu'il serait heureux de recevoir des agents à caractère diplomatique aussitôt que les puissances intéressées le jugeraient possible.

En raison de l'évolution extrêmement rapide des événements, dans le Sud-Est asiatique, et en particulier de l'avance – très menaçante pour l'Indochine – des troupes communistes chinoises au Sud du Yang Tsé, j'attacherais le plus grand prix à ce que les Départements intéressés veuillent bien étudier au plus tôt ces propositions afin de me faire tenir leur réponse dans les plus brefs délais et de me permettre de donner suite éventuellement aux propositions du directeur du Cabinet de l'Empereur, dès que le nouveau gouvernement aura pu être constitué, c'est-à-dire, je l'espère, à la fin de ce mois.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 104)

ANNEXE

Déclaration de reconnaissance de droit du gouvernement du Viêtnam

En application des accords signés à l'Élysée le 8 mars 1949, Sa Majesté Bao Daï, revenu en Indochine, vient de constituer, sous la présidence de M… un gouvernement indépendant du Viêtnam dont l'autorité s'étend aux trois pays du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine désormais unis.

Le gouvernement de la République française, ayant constaté que le gouvernement vietnamien a, dès maintenant, les moyens nécessaires pour exercer son autorité sur les territoires qui lui ont été remis, a décidé de lui accorder à la présente date la reconnaissance de droit qui lui permettra de faire admettre l'État nouvellement constitué, sous l'égide de l'Union française, dans la communauté des nations souveraines et indépendantes.

Les ministres des Affaires étrangères et de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de prendre toutes dispositions utiles pour la mise en vigueur de la décision qui précède.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 104)

296

M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, CONSEILLER POLITIQUE AUPRÈS DU COMMANDANT EN CHEF EN ALLEMAGNE,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 361-364. *Baden-Baden, 16 mai 1949, 18 h.*

D'après diverses indications, il semble que les Russes, comme certains d'entre eux l'avaient d'ailleurs laissé entendre au moment où fonctionnait encore le Conseil de contrôle, veuillent considérer que la constitution de Weimar est toujours en vigueur. Il est exact en effet que celle-ci n'a jamais été abolie par Adolphe Hitler qui exerçait sa dictature en se fondant sur l'article premier de cette constitution sur les pleins pouvoirs.

Comme les lois et les décrets par lesquels le gouvernement hitlérien a suspendu ou modifié les dispositions de la constitution de Weimar ont été formellement abrogés par des décisions communes des quatre alliés, le Conseil de contrôle se trouve avoir implicitement reconnu la Constitution de Weimar qui pourrait donc servir de Constitution provisoire aujourd'hui et ne saurait en tout cas être modifiée que par une assemblée constituante mandatée par tout le peuple allemand.

Il est très possible que nous entendions soutenir cette thèse à la conférence de Paris et déclarer notamment que la constitution de Weimar serait un point de départ beaucoup plus acceptable pour les quatre négociateurs que l'œuvre «fragmentaire et sans fondement légitime» des constituants de Bonn qui dans la presse soviétique est qualifiée d'escroquerie ou de «coup de théâtre fait dans l'espoir puéril d'obliger les Russes à aller à Canossa».

Si les Soviétiques sont prêts à donner par des élections générales une apparence politique au *Volksrat* qui peut servir dans leur zone de gouvernement à opposer à celui de l'Allemagne occidentale ou des éléments susceptibles d'être fondus avec ce dernier au cas où une entente serait réalisée sur l'unité politique, ils affectent de considérer que c'est aux vainqueurs qu'il appartient de rétablir l'entente entre eux sur la manière de rendre aux Allemands leur souveraineté nationale et ne paraissent pas désireux de mélanger les hommes politiques allemands de l'un ou l'autre bord dans les discussions qui vont s'ouvrir.

Des avertissements sévères ont d'ailleurs été donnés ces temps-ci au parti social-unifié qui en manifesterait une certaine inquiétude. Les Russes reprocheraient aux dirigeants de ce parti d'avoir par leur maladresse politique, leur intolérance et aussi leur incompétence en matière économique et administrative réveillé les ressentiments contre l'Union soviétique qui s'atténuaient en Allemagne en 1946 et 1947. On peut

supposer qu'ils songent dans l'immédiat ou le proche avenir beaucoup plus à un Rapallo qu'à une soviétisation de l'Allemagne[1].

(Direction d'Europe, URSS, volume 38)

297

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 505-508. *Prague, 17 mai 1949, 19 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 17, 23 h. 30)

Monsieur Haidu, directeur politique au Palais Cernin, a demandé à me voir avant mon départ pour Paris afin de m'entretenir des affaires allemandes, dont il est ici le spécialiste, d'ailleurs intelligent et bien documenté.

Il m'a répété ce que m'avait dit son ministre sur l'importance que prendrait, lors de la prochaine conférence des quatre, la question du contrôle de la Ruhr et m'a exposé qu'à son avis la France aurait le plus grand intérêt à une participation de l'URSS[3].

Je lui ai demandé si les dirigeants soviétiques lui paraissaient sincères lorsqu'ils proposent une évacuation de l'Allemagne par toutes les armées d'occupation.

Il n'en doutait pas.

Sur ce point, la politique soviétique restait, selon lui, définie par la déclaration de Varsovie, laquelle prévoit d'ailleurs un certain délai après la signature du traité de paix. Il ne s'agissait donc pas d'une évacuation immédiate ni même très prochaine.

Une telle opération ne pourrait manquer d'être avantageuse pour l'URSS pourvu que le retrait de toutes les troupes soit simultané. Il était avéré en effet que, dans les zones occidentales, la présence de ces

[1] À l'Ambassade de France à Moscou, on notait la réserve de la presse soviétique sur la question allemande (télégramme nos 1079-1080 du 17 mai 1949 de Moscou, non reproduit), alors qu'à Berne, on rapportait les interrogations de la presse helvétique sur les chances d'une nouvelle politique de Rapallo menée par l'URSS, chances que l'on estimait très minces (dépêche n° 1147 du 25 mai 1949 de Berne, non reproduite).

[2] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : «*M. de Leusse. C[ommuniqu]er Londres, Washington, fait le 17/5/49*».

[3] Un prétendu projet français tendant à une participation de l'URSS au contrôle de la Ruhr avait fait l'objet d'une mise au point et déclarait que la France n'avait pas changé de point de vue à ce sujet et s'en tenait à l'accord conclu avec ses alliés occidentaux (télégramme-circulaire n° 140 IP du 12 mai 1949 de Paris, non reproduit).

troupes n'avait aucunement favorisé la dénazification et la démocratisation. Au contraire, dans bien des cas, elle avait encouragé les éléments réactionnaires et hitlériens. Dans une Allemagne unifiée et libérée des forces étrangères, les mots d'ordre de partage des terres et de socialisation des entreprises que la Russie soviétique avait lancés dans sa zone ne pourraient manquer de trouver un écho profond auprès des masses paysannes et ouvrières.

Les hommes d'État soviétiques étaient donc parfaitement sincères lorsqu'ils proposaient l'évacuation générale de l'Allemagne.

La franchise de cette explication ne laisse évidemment rien à désirer.

(Direction d'Europe, URSS, volume 38)

298

Note de la Direction des Affaires économiques et financières pour M. Parodi, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères

N. *Paris, 17 mai 1949.*

L'importance croissante du marché sud-américain, les possibilités qu'il offre à l'écoulement de notre production, ont retenu tout spécialement l'attention de la Direction des Affaires économiques et financières, qui n'a ménagé aucun effort pour assurer le développement de nos échanges avec les pays latins.

C'est ainsi que des accords de commerce et de paiement ont été conclus avec l'Argentine, l'Uruguay, le Brésil, le Chili, la Bolivie.

La Direction des Affaires économiques et financières s'emploie actuellement à faire aboutir les négociations qu'elle a engagées avec Haïti, le Venezuela, l'Équateur, la Colombie, et à étudier les formules d'échange qu'elle se propose de soumettre à l'acceptation du Pérou, du Mexique et du Guatemala.

La Direction des Affaires économiques et financières estime donc qu'il y a lieu de profiter de la présence prochaine à la conférence de La Havane de M. Pierre Denis, Conseiller d'ambassade, chargé à cette Direction des relations économiques avec l'Amérique latine, pour que mission lui soit confiée de se rendre dans les pays proches de Cuba, aux fins exposées dans la note précédemment remise à l'Ambassadeur Secrétaire général et dont copie ci-jointe[1].

[1] Dans cette note, la direction des Affaires économiques et financières faisait le point des relations économiques et financières de la France avec les pays d'Amérique latine en jugeant que les perspectives d'un développement des exportations vers ces pays étaient bonnes malgré les difficultés pour les paiements. Si avec l'Argentine, l'Uruguay, le Brésil et le Chili,

M. Pierre Denis qui fut notre ministre en Équateur de 1944 à 1948, a vécu longtemps en Amérique latine où il a gardé de nombreuses relations dans les sphères gouvernementales des pays indiqués.

(Direction d'Amérique, Généralités, volume 95)

299

NOTE DE M. CASSIN, DÉLÉGUÉ FRANÇAIS À LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

Deuxième rapport sur l'activité de la commission des droits de l'Homme par René Cassin

N. *New York, 17 mai 1949.*

L'offensive tendant à transformer graduellement la sous-commission des minorités en une sorte de conseil des Nationalités (que mon premier rapport du 13 mai laissait présager)[1], a été lancée par M. Pavlov, délégué de l'Union soviétique, avec une grande force et une habile rédaction, dans le document ci-contre, E/CN.4/185[2], élargissant le mandat à donner par la commission des droits de l'Homme à sa sous-commission.

Elle a, par certains points, emporté l'adhésion du Liban, de l'Inde, des Philippines et même de l'Égypte, intimidés par la demande d'appel minimal. Le rôle de la Yougoslavie a été aussi modeste que celui de l'Ukraine, contrairement à son attente.

J'ai pris la tête des résistants, aidé en cela par les délégués belge, australien, qui n'avaient pas pris part aux débats précédents comme les États-Unis et le Royaume-Uni l'avaient déjà fait.

À la suite de cinq scrutins successifs à 5 contre 6, 5 contre 8, 5 contre 7 et quelques abstentions (deux délégués sud-américains ne pouvant voter), etc. toutes les propositions soviétiques ont été écartées, y compris celle tendant à charger d'ores et déjà la sous-commission de participer aux visites périodiques organisées par le Conseil des tutelles, en territoires sous tutelle. Cependant le sentiment général de la Commission exprimé par Mme Roosevelt est que cette sous-commission des discriminations et minorités ne peut pas rester étrangère dans son domaine, à l'action du Conseil de tutelle pourvu que l'on passe par les voies régulières. Un projet de résolution rédigé par le délégué égyptien a

les affaires étaient bien engagées, il fallait toutefois faire de gros efforts en direction des autres pays et ranimer les accords encore non conclus. Elle analysait ensuite la situation pays par pays (note du 12 mai 1949, non reproduite).

[1] Voir document n° 292.

[2] Document non reproduit.

donc été débattu ce matin (doc. E/CN.4/189 ci-joint)[1]. Je l'ai fait amender après avoir consulté M. Garreau, pour le rendre moins offensif. Mais l'énorme majorité de la Commission a voté un amendement de la Chine rétablissant la mention des populations non autonomes – non, il est vrai, pour les assujettir à des visites organisées par le Conseil de tutelle. La France, avec l'Angleterre, a seule voté contre l'ensemble de la résolution.

En fin de compte, le mandat de la sous-commission a été voté par 12 voix contre 0, avec la référence de la déclaration des droits de l'Homme que j'avais suggérée. D'ici le 3 juin, je dois proposer un nom de personne d'un pays membre. Avez-vous pour l'Europe centrale, un nom inspirant confiance? Je me demande si nous ne pourrions, à défaut, suggérer le nom d'un expert appartenant à l'État d'Israël. Le Danemark est éliminé du fait de la présence de la Suède.

Le mandat de M. Spanien est officiellement renouvelé pour 3 ans à compter du 1er janvier 1950.

Aujourd'hui enfin, la Commission a commencé l'étude du projet de pacte des droits de l'homme par une discussion générale et l'examen des amendements des articles 4, 5 et 6 du texte du comité de rédaction.

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 383)

300

M. Bonnet, Ambassadeur de France à Washington et délégué du gouvernement à la Commission interalliée pour l'Extrême-Orient,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 3041. *Washington, 17 mai 1949.*

À mesure que se prolonge l'occupation du Japon, les activités de la Commission de l'Extrême-Orient s'exercent dans des conditions de moins en moins satisfaisantes. Un tel fait n'a rien de surprenant: chargée de veiller à «l'exécution par le Japon des obligations que lui impose l'acte de capitulation», la Commission avait été conçue à l'origine comme devant être le centre de coordination de la politique alliée

[1] Document non reproduit.

[2] Dépêche communiquée pour information sous bordereau n° 400 aux personnes, services et postes suivants: Présidence du Conseil (à l'attention de M. de Marolles), directions d'Amérique, d'Europe, d'Afrique-Levant, direction générale administrative, Nations unies, Secrétariat des Conférences, ministère de la France d'outre-mer (Affaires politiques), Saïgon, Londres, Ottawa, Moscou, La Haye, Karachi, New Delhi, Rangoon, Bangkok, Singapour, Batavia, Manille, Canton, Canberra, Wellington.

dans la «période punitive» comprise entre la reddition du Japon et la signature d'un traité de paix. Cette conception est d'ores et déjà dépassée par les événements. Aucun traité de paix n'ayant pu être signé par suite de la tension américano-russe, l'occupation, en se perpétuant, a progressivement changé de caractère: l'entreprise militaire du début s'est transformée, suivant l'expression employée le 2 mai dernier par le général MacArthur, en une «direction amicale», les troupes américaines jouant à présent le rôle d'une «force de protection». La conclusion logique de cette évolution, c'est le relâchement de tous les contrôles imposés jusqu'ici par les autorités d'occupation mais qu'adviendra-t-il alors du contrôle exercé par la Commission de l'Extrême-Orient?

Ce contrôle s'avère, hélas, de plus en plus illusoire: atteinte d'une faiblesse organique – le droit de veto des 4 puissances – la Commission ne dispose pas de la souplesse nécessaire pour s'adapter à une situation nouvelle. Une série de facteurs défavorables contribuent d'ailleurs à entraver son action: son éloignement du Japon – qui l'empêche d'avoir une connaissance directe des problèmes à traiter et la condamne à être perpétuellement en retard sur les événements; le caractère du général MacArthur – qui a tendance à considérer toute critique, si légère fut-elle, comme une injure personnelle; enfin, le fait que les troupes d'occupation sont presque exclusivement américaines et que les États-Unis sont les seuls à supporter le déficit de l'économie japonaise.

En raison de ces circonstances, la Commission a renoncé depuis longtemps à réviser les directives émanant du Commandant suprême, bien que ses statuts l'y autorisent expressément. Elle s'est bornée à adopter des décisions de politique générale, laissant au général MacArthur le soin d'en assurer l'exécution. Cette autorité, plus théorique que réelle, avait réussi jusqu'ici à se maintenir, chacun y trouvant certains avantages. Pour le Commandant suprême, la Commission a souvent constitué un paravent commode, une couverture internationale en des circonstances délicates, telles que, par exemple, le jugement des criminels de guerre; d'autre part, SCAP[1] était parvenu à conquérir une autonomie de plus en plus large, en donnant une interprétation extensive aux «pouvoirs d'exécution» qui lui sont dévolus. Un exemple suffira à illustrer cette tendance: la délégation américaine à la Commission a soutenu récemment que l'envoi d'une délégation japonaise à la conférence télégraphique et téléphonique de Paris était une «question administrative», qui échappait de ce fait à la compétence de la Commission de l'Extrême-Orient. Pour la Commission elle-même, l'adoption de décisions de politique générale permettait de «sauver la face» et de survivre tant bien que mal en attendant la conclusion d'un traité de paix.

Cet équilibre fragile, fondé sur un accord tacite, est maintenant rompu. Depuis quelques mois en effet, le gouvernement américain est

[1] SCAP: *Supreme Commander for the Allied Powers* soit le Commandement suprême allié au Japon.

intervenu de plus en plus directement dans la conduite des affaires japonaises. À partir du moment où il a assumé lui-même la tâche de donner des instructions précises au général MacArthur, il s'est fatalement trouvé en conflit ouvert avec la Commission de l'Extrême-Orient. Le pas décisif dans cette voie a été franchi le 10 décembre dernier, lorsque la directive sur la stabilisation de l'économie japonaise a été envoyée au Commandant suprême sans avoir été soumise au préalable à l'approbation de la Commission. On ne pouvait raisonnablement prétendre qu'il s'agit là d'une mesure d'urgence, ou d'une «question administrative» à régler sur place; sur le plan juridique, les États-Unis n'ont pu trouver aucun argument valable pour justifier leur action.

Non content d'agir ainsi en dehors de la Commission de l'Extrême-Orient, le gouvernement a passé outre, il y a quelques semaines, au droit de veto dont jouit l'URSS au sein de cet organisme. Il s'agissait d'une question de priorité en matière de brevets: une décision contre laquelle avait voté la délégation soviétique a fait l'objet d'une directive intérimaire au Commandant suprême; comme tous les autres membres de la Commission s'étaient prononcés en sa faveur, les États-Unis se sentaient en mesure de compter sur leur assentiment; aucun d'entre eux, en effet, n'a protesté, bien que les statuts de la Commission eussent été incontestablement violés.

Il convient de mentionner, à cet égard, un fait curieux. Pendant des mois, la délégation soviétique n'a cessé de protester contre les «violations grossières» commises par le gouvernement des États-Unis. Au cours de ces dernières semaines, elle a mis une sourdine à ces protestations. L'ambassadeur de l'URSS, qui s'était montré particulièrement agressif jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée des Nations unies à New York, n'assiste plus depuis lors aux séances de la commission; il est difficile de savoir si cette éclipse est due à la session de New York – qui a vraisemblablement donné à M. Panyushkin un surcroît de travail – ou si elle correspond à un changement d'attitude de la part de l'URSS; la fin des travaux de l'Assemblée permettra de se prononcer bientôt sur ce point.

La manifestation la plus récente – et la plus grave – de la désinvolture américaine à l'égard de la Commission a été l'annonce des décisions unilatérales prises par le gouvernement des États-Unis dans le domaine des réparations. Il semble bien qu'on soit arrivé maintenant à une impasse et que la Commission ne soit plus en mesure de poursuivre ses activités – si réduites fussent-elles – sous la même forme que par le passé. Il faudra en effet choisir entre trois solutions:

- ou bien la Commission se refusera à reconnaître le fait accompli et se bornera à élever des protestations aussi solennelles qu'inefficaces; dans ce cas, après avoir constaté qu'il existe une contradiction formelle entre la politique des États-Unis et l'esprit des décisions adoptées par elle dans le passé, elle risque de se trouver acculée à un ajournement *sine die*;

– ou bien, conformément au vœu exprimé par la délégation américaine, la Commission révisera ses décisions antérieures pour les mettre en accord avec la nouvelle politique des États-Unis; mais une telle attitude lui ferait perdre définitivement la face et conduirait à une liquidation sans gloire de ses activités;
– ou, enfin, la question des réparations sera utilisée comme un abcès de fixation et permettra aux gouvernements membres de la Commission de procéder à des consultations officieuses sur la possibilité de conclure un traité de paix.

Si cette dernière solution s'avère impossible, il y aurait sans doute intérêt à ce que les puissances occidentales insistent auprès du gouvernement des États-Unis pour que celui-ci ne prenne pas de nouvelles mesures – telles que, par exemple, l'abolition de certains contrôles exercés par SCAP ou le transfert des autorités civiles des tâches dévolues jusqu'ici à son état-major – sans les avoir préalablement consultées. Il est à craindre, en effet, que les États-Unis ne profitent de l'impuissance croissante de la Commission de l'Extrême-Orient pour reprendre une entière liberté d'action dans leur politique à l'égard du Japon.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 134)

301

M. Francfort, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 774. *Moscou, 17 mai 1949.*

À la conférence de San Francisco, en 1945, l'URSS avait accordé un soutien sans réserve aux revendications de l'Inde. Aussi bien les relations diplomatiques entre le nouvel État hindou et l'Union soviétique s'étaient-elles engagées sous le signe de la cordialité. Il est indéniable que depuis trois ans ces relations se sont peu à peu refroidies, et c'est assez désabusée que Madame Pandit a quitté Moscou pour Washington (dépêche n° 545/PR du 8 mars de cette ambassade)[2].

Sans doute n'y a-t-il, pour le moment, aucune cause directe de conflit entre les deux pays. Le gouvernement de Delhi n'en est pas encore à craindre une agression soviétique. De plus, selon les termes mêmes

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*Communiquer New Delhi, Londres, fait le 23.5.49*».

[2] Document non reproduit.

employés par madame Pandit, le parti communiste n'a aux Indes qu'une *nuisance value*.

Mais l'Inde est de plus en plus souvent l'objet d'attaques de la part de la presse soviétique qui semble voir aujourd'hui dans le parti du Congrès et dans son gouvernement un instrument entre les mains des impérialismes anglais et américain, et le bastion autour duquel on cherche à organiser la résistance aux mouvements de libération en Asie.

Cette ambassade a signalé au Département (dépêche n° 712 du 4 mai)[1] les attaques formulées par la presse contre le prétendu projet d'élaboration d'un Pacte du Pacifique, complément de celui de l'Atlantique. Ces critiques visaient nettement Delhi qui apparaissait comme le lieu où se nouent toutes les intrigues.

Plus récemment, la conférence des Premiers ministres des Dominions à Londres a suscité les sarcasmes des journaux soviétiques: le statut particulier de la nouvelle république, qui reste malgré tout dans le *Commonwealth* et «considère le roi d'Angleterre comme le symbole de l'association libre de pays indépendants», ne serait qu'un exemple du «caractère transparent de l'indépendance de l'Inde». À vrai dire, l'impérialisme britannique ferait de son mieux pour maintenir sa domination coloniale, et les «gardiens travaillistes de l'intégrité de l'Empire» auraient tendance à suivre Lord Beaconsfield lorsqu'il disait que «les colonies ne cessent point d'être des colonies parce qu'elles deviennent indépendantes».

Le gouvernement de Londres serait d'autant plus soucieux de maintenir sa domination sur l'Inde que les milieux d'affaires britanniques redoutent la concurrence de l'impérialisme américain qui se ferait chaque jour plus dangereux dans la péninsule.

Les bourgeois nationalistes hindous seraient au demeurant unis avec les Anglais et les Américains dans une même crainte des progrès des mouvements de libération nationale en Asie. Leur rêve serait de créer une coalition contre ces mouvements en même temps qu'on les diviserait et les minerait par l'intérieur. C'est pourquoi l'Inde occuperait la première place dans les plans anglo-américains pour la formation d'un bloc du Pacifique d'une part et dans l'organisation d'une «fédération syndicale jaune» de l'autre.

La presse anglaise elle-même, aurait admis que la Conférence de Londres avait au premier chef pour but l'élaboration d'un pacte agressif du Pacifique. Ces intrigues, qui révéleraient la «trahison du gouvernement bourgeois de l'Inde envers le peuple hindou» se poursuivraient également sur le plan syndicaliste. La presse a vigoureusement dénoncé la session du Comité d'Indore pour la «préparation de la Fédération des syndicats d'Asie», dont le but serait la constitution d'une organisation syndicale de briseurs de grèves dans les pays asiatiques. Ivanenko

[1] Document non reproduit.

explique dans *Temps Nouveaux* du 5 mai comment le Congrès des syndicats nationaux indiens organisé par la bourgeoisie indienne contre le Congrès des syndicats pan-indiens, assume «pour ainsi dire, le rôle de centre de coordination des opérations de division du mouvement ouvrier dans tous les pays asiatiques».

L'auteur ne manque pas de souligner que le «syndicat réactionnaire» américain AFL a envoyé des représentants à Indore et qu'il entend bien diriger un mouvement qui «cadre avec le plan général de la lutte que les impérialistes anglo-américains mènent dans les pays d'Asie contre le mouvement démocratique».

Il n'est pas indifférent de noter que l'économiste soviétique, Eugène Varga, consacre à l'Inde une partie importante de l'autocritique qu'il vient de publier dans le troisième numéro de *Questions économiques*. Il avoue qu'il s'était trompé dans son livre *Changements dans l'économie capitaliste à la suite de la seconde guerre mondiale*, sur la véritable nature de l'indépendance hindoue, et il conclut par ces mots: «L'Inde est devenue une semi-colonie où la bourgeoisie, par crainte du mouvement ouvrier et paysan, est arrivée à un compromis avec l'impérialisme anglais, trahissant ainsi le combat libérateur du peuple hindou».

Il y a donc loin de la position «fraternelle» de la délégation soviétique à San Francisco à la présente opinion que l'on se fait à Moscou du «gouvernement bourgeois de l'Inde». Dans ces conditions, les relations des deux gouvernements ne peuvent être faites aujourd'hui que de méfiance. Sans doute ce sentiment ne trouvera-t-il guère à se manifester de façon concrète sur le terrain diplomatique. C'est en définitive sur une vigilance accrue des éléments syndicalistes de l'Inde, et sur une action méthodique du parti communiste que comptent les dirigeants de Moscou pour redresser la situation. C'est ce qu'exprime M. Varga quand il écrit: «L'indépendance complète de l'Inde, que la bourgeoisie indienne a honteusement trahie par intérêt de classe, sera dans le proche avenir historique obtenue par les travailleurs de l'Inde sous la direction de la classe ouvrière qui mettra fin à la domination de la bourgeoisie et des propriétaires fonciers indiens liés à leurs protecteurs anglais».

(Direction d'Asie-Océanie, Inde, volume 48)

302

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 644. *New York, 18 mai 1949.*

Je me réfère à mon télégramme n°s 620-21[2].

Les journées des 15 et 16 mai ont été consacrées à l'étude du Préambule et des quatre premiers articles du Pacte qui avaient été réservés jusqu'ici.

Les thèses françaises ont généralement triomphé. Seul l'article 2, devenu article 1er par suite de la fusion de l'ancien article 1er avec le Préambule a subi une modification réellement inopportune: la Commission, sous la pression de la délégation des États-Unis, a limité la garantie des droits de l'homme due par chaque État aux seuls individus se trouvant à la fois sur le territoire et sous la juridiction de cet État.

La clause de non-discrimination a été intégrée dans cet article où elle trouve sa place naturelle.

La clause générale de dérogation préconisée par la France en remplacement de «en cas de guerre ou en cas d'autres dangers publics menaçant les intérêts du peuple» a été adoptée par la Commission par 6 voix pour, 3 contre et 4 abstentions (dont les États-Unis et la Grande-Bretagne). Le texte de la nouvelle clause est: «En cas de dangers exceptionnels, constatés par un acte officiel, ou de calomnités publiques l'État peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues dans la deuxième partie de ce Pacte mais seulement dans la stricte mesure où la situation l'exige».

La clause française de non-dérogation a été adoptée également: la disposition précitée ne s'applique donc pas aux articles 5, 6, 7, 8, 10, 14, 15 et 16.

Le 17 a été voté l'article 23, relatif au nombre de ratifications exigées pour l'entrée en vigueur du Pacte. Les thèses françaises, en net progrès sur l'an dernier, ont néanmoins été repoussées par 8 voix contre (dont la Grande-Bretagne et les États-Unis), 6 voix pour (France, Belgique, Chine, Danemark, Égypte, Grèce) et 1 abstention (Inde). Sur la proposition des Yougoslaves et des Australiens le nombre de ratifications nécessaires a été porté à 20 au lieu de 15, chiffre préconisé par le Royaume-Uni et les États-Unis.

Sur une proposition britannique liant la clause coloniale (Art. 25) à la clause fédérale (Art. 24) et malgré les efforts de la délégation améri-

[1] Télégramme envoyé de la part du président Cassin.

[2] Document non reproduit.

caine, l'étude des clauses fédérales et coloniales a été renvoyée au Conseil économique et social par 8 voix pour (dont le Royaume-Uni, Australie, Danemark, Grèce, Égypte, Inde), 3 voix contre (États-Unis, Chili, Yougoslavie) et l'abstention (France). Le représentant français avait préalablement tenu à marquer son accord sur le caractère indivisible de ces deux clauses mais également son désaccord avec la thèse de la non-compétence de la Commission des Droits de l'Homme que semblait impliquer la proposition britannique.

À l'égard des amendements du futur Pacte (Art. 26) deux tendances se sont opposées pour finalement se combiner de façon quelque peu hybride :

La première (États-Unis, Belgique, Grèce) qui tend à conserver aux États contractants, membres des Nations unies, le monopole des amendements a triomphé en ce qui concerne le droit d'initiative réservé à ces états.

La seconde (Grande-Bretagne, Liban, Uruguay, Yougoslavie, Chili) qui tend à maintenir effectivement le Pacte dans le cadre des Nations unies, a obtenu que soit mentionné, de façon explicite, le droit d'approbation de l'Assemblée générale.

Aujourd'hui va se discuter le projet de résolution, conforme aux «observations du gouvernement français» et qui tend à imposer, à tout État membre des Nations unies, l'obligation d'envoyer un rapport annuel, exposant la façon dont il a assuré le respect des Droits de l'Homme, au cours de l'année précédente.

Je me propose de voter aujourd'hui également en faveur d'un projet de résolution danois, recommandant au Conseil économique et social de renvoyer à la Commission des Droits de l'Homme, pour étude le projet insuffisamment mûri qu'elle lui envoie cette année.

Pour le cas où ce projet danois échouerait, j'ai préparé un amendement au projet de résolution libanais qui se prononce en faveur de l'acceptation de notre travail par le Conseil économique et social et de son renvoi par celui-ci à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Je vous adresse sous pli séparé le texte de mes projets de résolution et d'amendement précités[1].

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 382)

[1] Documents non reproduits.

303

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 547-551. *Nankin, 18 mai 1949, 10 h.*

Extrême urgent. (*Reçu* : le 18, 18 h. 30)

Le télégramme n° 341 de notre Haut-Commissaire en Indochine[1] me paraît appeler les observations suivantes :

1) Le statut de la convention franco-chinoise relative à l'Indochine forme un tout. Si certaines des dispositions de l'accord de Tchoung-King du 28 février 1946[2] peuvent paraître gênantes à l'Indochine, il ne faut pas perdre de vue que cet instrument consacre implicitement les traités antérieurs et ceux qui reconnaissent l'indépendance de l'Union indochinoise vis-à-vis de la Chine, ainsi que notre protectorat. Il serait tout à fait inopportun de notre part de prendre l'initiative de mettre en cause une disposition positive de ce statut, convention d'ensemble que nous avons intérêt à voir admettre en bloc par le futur gouvernement communiste.

2) Je ne crois pas que les consuls communistes et leurs collaborateurs puissent constituer pour l'Indochine un danger sérieux. Du fait même qu'ils auront une couverture officielle, ils seront connus de nous et faciles par conséquent, à surveiller. Si les communistes ont l'intention d'envoyer une 5e colonne en Indochine, la réalisation de leur projet ne dépend nullement du concours que pourrait leur apporter une organisation consulaire. Ils peuvent en effet sans obstacle aucun faire passer leurs agents en aussi grand nombre qu'ils voudront par les sections de la frontière qui se trouvent entre les mains du Viêt Minh, et je ne crois pas qu'un contrôle puisse empêcher ceux-ci de s'infiltrer de là en zone française. Les colonies chinoises déjà installées en Indochine constituent au surplus un réservoir dans lequel le parti communiste n'aurait aucune difficulté à puiser sur place les éléments d'action qui lui seraient nécessaires.

3) Entre divers ordres d'inconvénients et de dangers, il faut choisir le moindre. Voir installer aux confins d'Indochine les forces armées d'un gouvernement communiste que nous refuserions de reconnaître et d'admettre dans la communauté internationale des nations me paraît être, étant donné que nous ne contrôlons qu'une faible partie des territoires nord du Tonkin, la perspective qui serait pour nous la plus redoutable.

4) Je ne me fais aucune illusion sur le caractère incertain de la garantie que nous apporterait l'établissement éventuel de relations diploma-

[1] Document non reproduit.

[2] Voir *DDF*, 1946-I, n° 223.

tiques avec le gouvernement communiste, mais c'est le seul moyen, me semble-t-il, que nous puissions avoir de neutraliser le danger qui nous menace, étant donné qu'il me paraît exclu que nous puissions y faire face par la force.

5) Il n'est pas bien entendu dans mon esprit que nous devions prendre en cette matière l'initiative. Mais j'estime que si nous étions approchés par les dirigeants communistes, nous devrions immédiatement «accrocher» la conversation avec la détermination de la faire aboutir au plutôt.

6) Si l'on se rapporte aux précédents diplomatiques, on doit reconnaître que les tentatives faites, dans le passé, de retarder ou de conditionner la reconnaissance d'un gouvernement étranger n'ont donné que des résultats fort décevants. Nous serons obligés, un jour ou l'autre, si nous voulons conserver une position en Chine, de connaître le gouvernement communiste. À quoi cela nous conduirait-il d'attendre, si ce n'est à compromettre nos intérêts aussi bien en Chine qu'en Indochine.

Je vous laisse le soin de faire part de ces considérations, si vous estimez qu'elles doivent être retenues, à M. Pignon[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 208)

304

M. COSTILHES, CONSUL DE FRANCE À SÉOUL,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 41-42. *Séoul, 18 mai 1949, 11 h. 30.*

(*Reçu* : le 18, 6 h. 45)

Il est évident que la suppression des guérillas a considérablement amélioré la situation intérieure du gouvernement de Séoul. Il est certain d'autre part qu'une agression ne serait tentée par le Nord qu'en plein accord avec Moscou ; le général Robert, chef de la mission militaire en Corée, admet que cette agression ne pourrait être repoussée victorieusement qu'à la condition qu'elle ne soit conduite qu'avec les seules forces du Nord.

De son côté, l'Ambassadeur des États-Unis qui ne considère pas que cette attaque soit à redouter, reconnaît que de nombreux éléments dans le Sud sont faveur d'une intervention militaire contre le Nord. Il pense

[1] L'opposition entre les vues de Meyrier et celles de Pignon était connue dans les services, voir document n° 312.

[2] Note manuscrite : «*Vu Cattand*».

que la création par la commission d'un groupe d'observateurs militaires chargé de surveiller le 38° parallèle pourrait être une mesure préventive des plus efficaces.

Il est donc maintenant possible qu'une fois l'évacuation achevée la division de la Corée en 2 régimes hostiles se maintienne quelque temps principalement à cause des succès mentionnés plus haut. L'issue finale resterait cependant celle indiquée par mes précédentes communications mais ce délai aurait permis aux Américains de sauver partiellement la face[1].

(Direction d'Asie-Océanie, Corée, volume 16)

305

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 817. *Londres, 18 mai 1949.*

Bien que le Département soit informé mieux que personne des conditions dans lesquelles vient de se dérouler la conférence qui a abouti à la signature, le 5 mai, du statut du Conseil de l'Europe, il ne me semble pas inutile d'enregistrer la conclusion qui, à mon avis, se dégage de l'évolution de cette négociation :

Après avoir vu avec défiance notre initiative de l'été dernier, le gouvernement britannique a renoncé à la contrecarrer ; bien au contraire, il est maintenant décidé à jouer son rôle – et un rôle important – dans l'organisation en formation.

Au mois de janvier, M. Bevin – et ses collègues plus encore – hésitaient, c'est le moins qu'on puisse se dire. Votre Excellence se souvient des conditions dans lesquelles il nous fallut arracher le consentement britannique aux principes généraux d'un plan, soigneusement calculé cependant pour mettre les gouvernements européens à l'abri d'initiatives intempestives de la part de l'Assemblée consultative.

À ce moment les ministres anglais ne dissimulaient pas l'effroi qu'ils ressentaient à l'idée de la constitution d'une assemblée qui, échappant

[1] Le problème coréen se posait pour la première fois devant le Congrès et l'opinion publique américaine. En effet, les crédits allaient manquer à la date du 1er juillet pour pouvoir maintenir des troupes en Corée, d'où la nécessité pour l'administration Truman de faire voter un programme d'aide d'urgence à la Corée d'un montant de 150 millions de dollars. Cette demande provoquait de sérieuses réticences de la part des tenants d'une aide prioritaire à la Chine nationaliste (télégramme nos 2279-2282 du 9 juin 1949 de Washington, non reproduit).

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite : «*M. Leprette, passer copie à I[nformation et] P[resse] pour leurs informations. IP f[ai]t le 30/5/49*».

au contrôle direct des gouvernements, représenterait une forme de parlementarisme très différente de celle que l'on connaît dans ce pays où la majorité suit le gouvernement – quelque fois en grognant – et sait qu'elle n'a pas à l'orienter.

Au cours des travaux qui suivirent à la Commission permanente du traité de Bruxelles, on vit certaines de ces résistances s'affaiblir peu à peu, sans cependant que les représentants du *Foreign Office* parussent disposés – au contraire – à renoncer à aucune des garanties stipulées en janvier.

L'évolution s'est accélérée au cours de la conférence diplomatique préparatoire, où siégeaient Scandinaves, Italiens et Irlandais, en partie, peut-être, en réaction contre l'attitude des délégations scandinaves, avant tout soucieuses, semblait-il de limiter les possibilités d'action du nouvel organisme en le ligotant dans un système de règles rigides.

C'est, en effet, à la conclusion des travaux de cette conférence que Sir Gladwyn Jebb m'a confié la préoccupation du Secrétaire d'État de ne pas subir, après le veto russe, les vetos nordiques.

En tout cas, les 3 et 4 mai, nous avons vu M. Bevin préconiser l'abandon de la règle de l'unanimité. Contre ses services, il proposait que les amendements au statut pussent être adoptés à la majorité des deux tiers, et c'était la délégation française qui devait prendre l'initiative d'un compromis entre cette position avancée et l'entêtement scandinave.

Autre symptôme: il y a quelques jours, on a annoncé à la Chambre des Communes que l'opposition serait représentée dans la délégation qui se rendrait à Strasbourg, et c'est là une modification totale de la position initiale du Cabinet. Enfin voici qu'on laisse entendre qu'un membre du gouvernement – et qui sera sans doute un membre important – pourrait prendre la tête de cette délégation[1].

Dans ces conditions, continuer à considérer, comme le fait notre presse, que les Anglais iront à Strasbourg avec l'arrière-pensée de paralyser le développement de l'idée européenne serait, à mon avis, commettre une erreur grave.

Je pense, au contraire, que nous verrons la délégation anglaise jouer à l'Assemblée un rôle dont l'importance ira en croissant; sans doute nous la verrons, – par attachement à la tradition britannique du parlementarisme, autant qu'en raison de la méfiance instinctive des cerveaux insulaires à l'égard des improvisations continentales et latines – opposée aux initiatives non préparées, mais nous la verrons aussi – telle est en tout cas ma conviction – apporter à l'Assemblée des propositions étu-

[1] Le 14 juin, Massigli revenait sur la composition de la délégation anglaise en précisant, pour les travaillistes, la présence d'Herbert Morrison, une des plus fortes personnalités du Cabinet, ainsi que MM. Dalton et Whiteley, et pour les conservateurs, celle de Winston Churchill, qui pourra donner du lustre à la première assemblée, et MacMillan. Il en tirait à nouveau la conclusion que l'Angleterre avait l'intention de jouer à Strasbourg un rôle aussi important que possible (dépêche n° 912 du 14 juin 1949 de Londres, non reproduite).

diées et dont elle ne négligera rien pour assurer le succès. La présence d'un membre du gouvernement à la tête de la délégation conférera au surplus même à Westminster une singulière autorité aux recommandations qui, à l'Assemblée, auront recueilli l'approbation britannique.

Il ne faut pas exclure qu'à l'expérience, une délégation anglaise disciplinée sans doute, mais forte de l'appui gouvernemental, se trouve en fait exercer sur l'ensemble de l'Assemblée une influence au moins égale à celle d'une délégation française qui, par définition, sera indépendante de toute attache ministérielle et dont il est même permis de craindre que certains membres aient quelque tendance à se poser en censeurs de leur propre gouvernement.

Car, à Strasbourg, si du moins nous devons en juger par ce que nous avons pu constater à la dernière conférence, le groupe scandinave pèsera d'un grand poids; or il est plus près des conceptions britanniques que des nôtres. Les Italiens eux ne compteront guère. Quant aux Belges et aux Hollandais, entre Paris et Londres, ils hésitent à prendre position. C'est dire que si les Français et Anglais ne marchent pas d'accord, l'Assemblée risque très vite de se trouver coupée en deux et paralysée.

Nous devons nous mettre en face de la réalité. La politique britannique a compris que l'idée européenne représente désormais une force à laquelle il est vain de vouloir s'opposer; elle renonce donc à arrêter le flot, et au contraire, se met dans le courant. Nous n'aurions à nous inquiéter de cette évolution que si, par attachement à des idées périmées, nous nous imaginions que l'Europe peut se construire au profit de l'Angleterre ou de la France, alors qu'elle ne peut s'édifier que par la collaboration des deux grands pays de l'Occident.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 14)

306

M. BAELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 521[2]. *Varsovie, 19 mai 1949.*

(*Reçu* : le 21, 10 h. 45)

Dans une dépêche du 21 avril, qui m'a été communiquée sous bordereau du 7 mai, n° 339[3], notre ambassadeur à Moscou relève que

[1] Note manuscrite : «*[Communiquer à] Londres, Washington, Baden par courrier, fait le 23-5-49*». Télégramme communiqué sous le n° 2712 (Londres), n°2991 (Washington), n° 655 (Baden et Berlin) le 23 mai.

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

«tout en poursuivant l'offensive de paix… le gouvernement de l'URSS n'est point nonchalant de la préparation morale et matérielle d'une guerre qu'il avance pour être défensive».

Cette observation rejoint celle que j'ai consignée, notamment dans ma dépêche du 2 mai, n° 293[1], qui analysait le rapport du président Bierut au Comité central du Parti ouvrier.

Une fois de plus, le satellite polonais suit la ligne, adopte les gestes, copie les nuances en honneur à Moscou.

C'est bien, en effet, une tendance nouvelle qui s'est manifestée ici depuis quelques semaines, en divers discours ou rapports trop concordants pour ne pas être concertés. La nouveauté réside d'ailleurs plus dans le ton que dans la substance de cette rhétorique. Les attaques contre les puissances occidentales ne pourraient guère trouver à se rééditer sous une forme originale, mais elles s'accompagnent maintenant, dans le langage des dirigeants polonais, d'appels à la Nation qui ont le style des affiches de mobilisation.

Pour un pays qui se trouve dans la situation de la Pologne, cette mobilisation est avant tout une mobilisation des esprits «sur ce champ de bataille où s'affrontent dès maintenant les défenseurs de la paix et les fauteurs de guerre» comme l'écrit le président Bierut; mais le même président Bierut précise aussitôt qu'il faut mettre en œuvre «non seulement les sentiments, mais aussi les arguments idéologiques, (c'est-à-dire la propagande), non seulement l'action politique, mais aussi l'économique; non seulement l'arme morale, mais l'arme matérielle» et pour la première fois dans l'histoire de la démocratie populaire polonaise se trouve affirmée (dans ce même rapport) la nécessité de renforcer la défense nationale.

Les journaux reprennent, pour leur part, avec une insistance accrue le vieux thème de la défense des frontières, et le maréchal Rola-Zymierski vient de donner le ton sur ce point.

Haranguant des régiments de Silésie, le chef de l'armée populaire polonaise a su marier les plus belles traditions de l'éloquence militaire aux mots d'ordre du Kominform: «Être un patriote de la nouvelle Pologne signifie qu'on est décidé à défendre sans fléchir l'ensemble des frontières du pays, à accroître sa force et sa sécurité, à la défendre contre les complots des impérialistes et des fauteurs de guerre, à combattre les tentatives de la réaction qui rassemble ses efforts pour ralentir le développement de notre économie et de notre culture, pour enrayer notre marche vers le socialisme».

Je rappellerai dans le même ordre d'idées la proclamation lancée par le Parti ouvrier à l'occasion du Premier mai (mon télégramme n° 453 du 1er mai)[2] qui mettait la Nation en garde contre l'intention prêtée aux capitalistes de coloniser la Pologne et l'Europe de l'Est.

1 Document non reproduit.

2 Document non reproduit.

Enfin, même dans les occasions où il ne s'agit que du développement économique du pays, discours et articles envisagent l'effort à fournir comme un élément de la balance des forces dans le monde.

Bref, tout est fait pour créer un complexe obsidional, pour suggérer l'idée que la patrie polonaise, comme la grande patrie socialiste, doit faire preuve d'une vigilance particulière.

Cette attitude sert des objectifs précis : justifier un renforcement de l'appareil du régime intérieur, éluder la responsabilité d'une situation de plus en plus mauvaise avec l'Occident ; mais elle répond aussi à une appréhension réelle : en multipliant par la presse et la radio les informations sur la puissance d'attaque dont ils disposent, les Américains ont provoqué de ce côté de l'Europe une psychose proche de la panique. Le temps n'est plus où l'on envisageait ici comme le résultat le plus immédiat d'un conflit la possibilité d'occuper le vieux continent jusqu'à l'Atlantique.

(Direction d'Europe, Pologne, volume 57)

307

M. PAYART, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 367-371. *Belgrade, 19 mai 1949, 21 h.*

Réservé. Confidentiel. (*Reçu* : le 20, 0 h. 15)

M. Fitzroy MacLean, député conservateur de Lancaster et membre de la mission britannique auprès du maréchal Tito pendant la guerre, vient de faire un bref séjour à Belgrade.

Au cours d'un déjeuner en tête à tête auquel il l'avait convié, le chef du gouvernement lui a déclaré qu'il était prêt, tout en restant communiste, à demander aux puissances occidentales les crédits dont la Yougoslavie a impérieusement besoin pour assurer son équipement industriel[2]. Il a ajouté qu'une partie de ces crédits devrait être affectée à l'achat des biens de consommation dont les peuples yougoslaves ne

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Athènes, Tirana, Washington, Londres, Baden, fait le 21-5-1949* ».

[2] Le gouvernement américain ne se montrait pas, pour le moment et selon le Département d'État, disposé à consentir un prêt à la Yougoslavie, mais n'avait pas d'objection à ce que des banques privées en accordent, ce qui serait le cas de la *Chase Bank* et de la *Bank of America* pour un prêt de 15 millions de dollars gagé sur l'or yougoslave aux États-Unis (télégramme nos 1899-1902 du 4 mai 1949 de Washington, non reproduit).

sauraient être, sans risques graves, plus longtemps privés. Si la propagande soviétique, prenant prétexte d'une collaboration accrue entre la Yougoslavie et l'Occident, redoublait de violence contre lui, le maréchal Tito se sentait désormais assez fort pour «s'en moquer». Sa mission était de poser les conditions de l'«indépendance» de la Yougoslavie.

Comme il déplorait le fait qu'une grande partie de la presse britannique et occidentale persistât dans son attitude d'hostilité systématique à l'égard de la Yougoslavie, MacLean lui a rétorqué que la presse yougoslave elle-même n'avait guère changé de ton depuis la crise. Après avoir indiqué au passage qu'il ne s'agissait là, tout compte fait, que de violences verbales de portée relative, le maréchal Tito a assuré MacLean que la situation irait s'améliorant peu à peu dans ce domaine.

Au sujet de la Grèce, il a reconnu sans détours que la Yougoslavie avait aidé les rebelles mais a précisé qu'elle avait cessé de leur accorder son appui depuis plusieurs semaines. Si le gouvernement yougoslave, pour des raisons de politique intérieure et extérieure, ne pouvait pas refuser d'accueillir des réfugiés et les bandes armées contraintes de pénétrer sur son territoire, il s'opposerait désormais à leur retour en Grèce.

Sans doute entre-t-il dans l'attitude que le maréchal Tito a cru devoir adopter en présence d'un membre du Parlement britannique, une part de sincérité personnelle traduisant des intentions réelles; mais il semble aussi y entrer une part de volonté délibérée de séduction, la Yougoslavie étant désormais consciente de l'intérêt qu'elle revêt aujourd'hui pour les puissances occidentales et du parti qu'elle en peut tirer.

Celles-ci doivent donc rester très vigilantes tout en demeurant prêtes à ne laisser échapper aucune occasion d'encourager judicieusement chez les dirigeants yougoslaves leur volonté d'indépendance à l'égard de l'URSS.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 38)

308

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 3116. *Washington, 19 mai 1949.*

La *New Republic*, hebdomadaire libéral dont le directeur est aujourd'hui M. Michael Straight[2], a publié dans son numéro du 16 mai un compte rendu des discussions qui ont eu lieu à New York les 2 et 3 avril dernier sous les auspices de ce journal et de l'Union pour l'action démocratique et au cours desquelles a été étudié le problème de la force réelle des Soviets. Ont pris part à ces discussions des journalistes qu'un long séjour en Europe orientale et en Russie a familiarisé avec les questions soviétiques et des professeurs des universités de Columbia, Princeton, Yale, Harvard et Syracuse.

Une des conclusions auxquelles sont arrivés les experts est que les conditions de vie en Russie soviétique ne sont pas suffisamment mauvaises pour provoquer une crise de régime, mais qu'elles sont assez difficiles pour rendre hautement improbable toute action internationale qui pourrait conduire à la guerre.

Les experts estiment que l'Union soviétique pourra atteindre les buts économiques qu'elle s'est assignée dans le plan quinquennal d'après guerre. Même si cette hypothèse se vérifie, sa capacité totale de production sera encore considérablement inférieure à celle des États-Unis. Les standards de vie ont commencé à s'améliorer depuis la fin de la guerre mais ils n'ont pas encore atteint les niveaux de la Russie de 1928 et ne peuvent pas être comparés à ceux de l'Europe occidentale. Ce fait constituerait le point le plus faible de la structure soviétique et de nombreux experts considèrent que la campagne d'hostilité à l'égard de l'Ouest, soigneusement entretenue par le gouvernement soviétique, répond dans une large mesure au souci d'empêcher le citoyen soviétique de mesurer l'infériorité de sa condition.

Superposé à une « économie de rareté », un système compliqué a été introduit en vue de stimuler l'accroissement de la productivité. Ce système implique une différenciation considérable dans les salaires. Il constitue un élément de force aussi longtemps que les traitements et les salaires restent proportionnés à l'importance de la fonction et ne réduisent pas l'égalité de chance. En même temps il constitue un péril

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction d'Amérique et au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite : « *M. de Nerciat. [Communiquer à] Moscou, Londres, Baden, Varsovie, Rome, Belgrade, Bucarest, Athènes, f[ai]t le 9/7/49* ».

[2] *Note du document* : « M. Henry Wallace a été directeur de la *New Republic* pendant quelques mois en 1947-48. Il a été contraint de donner sa démission à la suite de ses déclarations critiquant la politique des États-Unis à l'égard de l'URSS ».

constant pour le régime parce que le sens de l'égalité est profondément enraciné dans la philosophie marxiste.

La crise du parti communiste provoquée par la guerre se traduit d'autre part par un manque d'administrateurs compétents. On ne perçoit pas de mouvement d'opposition mais on doit constater que le caractère de répression dictatoriale du régime ne s'est pas modifié. Les experts sont d'accord pour reconnaître que les forces armées restent placées sous le contrôle des autorités civiles mais leurs opinions divergent sur le point de savoir si la police secrète est subordonnée au parti ou si, au contraire, elle exerce un contrôle sur celui-ci.

Les discussions relatives à l'emprise de l'idéologie de Marx, Lénine et Staline sur le citoyen soviétique moyen montrent que si l'appel au nationalisme russe a, sur certains points, affaibli l'influence de cette idéologie, il n'en est pas moins clair que les conceptions telles que celle de la propriété publique des moyens de production et de distribution sont devenues des éléments indéracinables de la pensée soviétique, particulièrement de l'*Intelligentzia* soviétique et des membres du parti communiste. Les experts estiment que, même si ces groupes devaient se détacher du régime, la philosophie occidentale de la libre entreprise n'exercerait que peu d'attraction sur eux. À cet égard le titoïsme revêtirait une importance particulière du fait qu'il est un mouvement de dissidence opérant à l'intérieur du cadre des principes communistes et qu'il constitue en conséquence un défi beaucoup plus sérieux à l'hégémonie du *Politburo* que ceux qui viennent de l'Ouest.

C'est sur la base de cette évaluation de la force et de la faiblesse des Soviets que les participants à la discussion ont été unanimes à considérer que le gouvernement soviétique ne prendrait pas le risque d'une guerre mais qu'il continuerait à mettre à profit tous les points faibles que présente la structure du monde non communiste pour étendre la puissance et l'empire des Soviets.

Les idées exprimées au cours de ces discussions correspondent dans une large mesure à celles des experts du Département d'État dont j'ai fait part au Département à différentes reprises. Elles contrastent avec les idées généralement exprimées par la grande presse d'information américaine qui appelle davantage l'attention de ses lecteurs sur les desseins belliqueux qu'elle prête à la Russie soviétique que sur une analyse des faits qui justifierait ses conclusions. A ce double titre il m'a paru intéressant de communiquer au Département l'opuscule publié par la *New Republic*.

(Direction d'Europe, URSS, volume 48)

309

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 805. *Londres, 19 mai 1949.*

C'est dans une atmosphère détendue et à la suite de débats, sinon inintéressants, du moins de caractère surtout académique, qu'a été ratifiée le 13 mai, à la Chambre des Communes, par 333 voix contre 6, la signature du Pacte de l'Atlantique. L'événement n'avait attiré à Westminster qu'un nombre restreint de parlementaires. Ce fait tient essentiellement au développement de la situation politique depuis le 4 avril. En effet, la capacité d'attention des milieux politiques s'est portée depuis lors tant sur les élections municipales que sur la perspective d'une nouvelle conférence des Quatre. La séance eût sans nul doute présenté un aspect plus vivant si elle s'était déroulée cinq semaines plus tôt.

Prenant la parole au nom du gouvernement, M. Bevin a présenté le nouveau traité comme l'aboutissement nécessaire de la politique suivie par le Kremlin depuis la fin des hostilités. Pour étayer de faits sa démonstration, le secrétaire d'État a brossé un tableau succinct des relations internationales au cours des trois dernières années. À nouveau, il a stigmatisé point par point les «diverses violations» de la diplomatie soviétique; rupture «méprisante» des engagements relatifs à la Pologne; suppression des partis d'opposition en Bulgarie; éviction «brutale» du gouvernement roumain; enfin, coup d'État en Tchécoslovaquie. Puis, après avoir fait allusion aux «procédés honteux» dont ont été victimes les représentants des puissances occidentales à la conférence danubienne, il a rendu la Russie responsable de la «guerre civile» de Grèce, de la «guerre des nerfs» contre la Turquie, de multiples violations des décisions de l'ONU ainsi que du blocus de Berlin.

Faisant alors allusion aux récents développements intervenus à Lake Success, le ministre a affirmé que c'était la conclusion du Pacte qui avait entraîné le changement de la tactique soviétique à l'égard de l'Allemagne en général et de Berlin en particulier. Le secrétaire d'État n'a pas hésité à déclarer que si la politique russe avait continué de se développer suivant les mêmes lignes, elle aurait inévitablement conduit à la guerre.

C'est dans ces conditions, a dit M. Bevin, que les puissances occidentales – gardiennes d'une civilisation commune que la Russie se proposait de détruire – ont été amenées à se grouper dans le cadre d'un traité destiné à mettre un terme aux «procédés totalitaires» qui consistent à «prêcher la paix tout en suscitant partout des troubles». L'initiative des

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*Communiquer à Washington*».

gouvernements occidentaux, a poursuivi le ministre, a déjà porté ses fruits car il est possible aujourd'hui de «noter un net déclin des actions violentes» entreprises par la Russie pour faire échouer le plan Marshall.

Ainsi, M. Bevin a, à nouveau, présenté le Pacte comme un instrument destiné à décourager l'agression et dont l'esprit n'est contraire ni à celui de la Charte de l'ONU ni à celui du traité anglo-soviétique de 1942. Si la Russie reconnaît avec réalisme, a-t-il conclu, qu'une nouvelle situation internationale est aujourd'hui créée et renonce à sa tactique de désintégration de l'Occident, la voie sera ouverte à l'établissement d'un règlement définitif entre l'Est et l'Ouest. Les deux alliances peuvent se compléter et permettre dans ce cas une pacification générale, grâce à laquelle deviendra possible le désarmement dans la sécurité.

Prenant ensuite la parole, M. Churchill a félicité le secrétaire d'État de son action diplomatique et souhaité la «bienvenue cordiale» du parti conservateur au Pacte de l'Atlantique. Si les États-Unis d'Amérique, a déclaré le chef de l'opposition, avaient pu prendre une décision aussi hardie dès le début de ce siècle, les deux conflits mondiaux auraient sans doute été évités.

Aussi bien, le devoir des gouvernements occidentaux est-il, a souligné avec force l'ancien Premier ministre, «de mettre en ordre leurs défenses». M. Churchill a alors longuement insisté sur les inquiétudes que lui causent les déficiences de l'organisation militaire de l'Ouest. Il estime en effet que la coordination des plans d'état-major et l'intégration des diverses armées occidentales, sous un organisme semblable à celui de SHAEF[1], devraient être poussées beaucoup plus activement. Il suggère également d'inviter l'Italie, le Danemark, la Norvège, le Portugal et l'Islande à envoyer au moins des observateurs à Fontainebleau.

Cet aspect du discours de M. Churchill a été longuement développé par le brigadier Head. Reprenant une partie des arguments qu'il avait déjà exposés il y a deux mois au cours du débat sur la Défense (ma dépêche n° 502 EU du 24 mars 1949)[2], ce jeune député conservateur, dont l'autorité s'affirme depuis un an, a déploré dans son intervention que l'Europe occidentale ne constitue à l'heure actuelle, en dépit de tous les accords diplomatiques, qu'un «vide militaire complet». Si les Britanniques et leurs alliés du continent ne font pas d'urgence les efforts les plus sérieux, a-t-il souligné, pour ériger un barrage solide, il est à craindre que les Américains ne déclarent impossible de porter tout le fardeau sur leurs épaules et ne renoncent à assurer la défense du vieux continent contre l'envahisseur. Or, si l'Europe occidentale était soumise à une longue occupation soviétique, sa reconquête ne permettrait de récupérer qu'un champ de ruines. «La civilisation occidentale serait

[1] SHAEF : *Supreme Headquarters Allied Expeditionnary Forces* ou état-major suprême des Forces expéditionnaires alliées, supprimé en juillet 1945.

[2] Document non reproduit.

morte, la victoire militaire apporterait avec elle la défaite idéologique». Pour prévenir un tel désastre, a conclu le député de Carshalton, la Grande-Bretagne a le devoir impérieux d'organiser d'urgence un corps d'intervention de petite dimension mais efficace, moderne et appuyé par une force aérienne puissante. Ainsi l'Angleterre se forgera l'armée de sa politique et réussira à convaincre les peuples du continent de son entière bonne foi.

Après que M. Clement Davies eut apporté au gouvernement l'approbation totale du parti libéral, les critiques s'exprimèrent par la voix du porte-parole communiste et de quelques députés travaillistes. En particulier, M. Warbey déclara qu'à son avis le nouvel instrument diplomatique ne pourrait constituer qu'une menace et une provocation à l'adresse des Soviets. M. Zilliacus exhorta le gouvernement à revenir «avant qu'il ne soit trop tard» à l'esprit de la Charte de San Francisco. Quant à M. Piratin, il brossa un sombre tableau de l'Angleterre transformée par le Pacte en base américaine et condamnée à supporter tout le choc de la bataille.

En conclusion du débat, M. Noël-Baker souligna à nouveau le désir du gouvernement de «marier le Pacte de l'Atlantique avec le traité anglo-soviétique de 1942». Lorsque le vote intervint, outre les deux communistes, deux travaillistes (MM. Zilliacus et Braddock) votèrent contre la ratification ainsi que deux socialistes indépendants, M. Platt-Mills et M. Pritt. Le fait qu'un groupe de cent députés du *Labour* ait pu négliger l'appel impératif des chefs du parti témoigne sans doute du souci d'une fraction importante de la majorité de réserver l'avenir. Mais il convient de ne pas attacher une signification trop importante à ces abstentions: beaucoup de députés étaient retenus dans leur circonscription par les élections municipales et tous savaient que les résultats du vote étaient acquis d'avance. En fait, la question était déjà dépassée et, sauf pour quelques rares députés d'extrême-gauche, le Pacte de l'Atlantique ne constitue plus aujourd'hui un sujet de controverse.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 27)

310

M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES[1],
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. n° 1095. *New York, 20 mai 1949.*

(*Reçu* : le 20, 18 h. 20)

Au cours de la séance du 19 mai de la Commission des droits de l'Homme, le représentant de la Fédération syndicale mondiale a fait état de faits de travail forcé qui d'après lui subsisteraient à Madagascar. Il a prétendu que le travail y était obligatoirement imposé :

1) aux prévenus,

2) aux personnes requises par les fokolona,

3) sous forme de prestations.

Il a semblé à M. le Président professeur Cassin, comme il me semble à moi-même que ces indications sont controuvées.

Pour lui permettre néanmoins d'appuyer son démenti sur les données les plus précises, je vous serais reconnaissant de m'adresser dans le plus bref délai possible toutes les informations de fait et de droit concernant les points soulevés par le délégué de la FSM.

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 382)

ANNEXE N° 1

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[3],
à M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES.

D. n° 406. *Paris, 24 mai 1949.*

Me référant à votre communication n° 1095 du 20 mai, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une note établie par le ministère de la France d'outre-mer et contenant des éléments de réponse aux allégations produites par le représentant de la Fédération

[1] Télégramme de la part de M. Garreau.

[2] Notes manuscrites : «*M. de Menthon, m'en parler*». «*La copie en a été communiquée le 20 mai à l'Inspecteur général Monié au ministère de la France d'outre-mer en le priant de nous fournir le plus rapidement possible les éléments d'information nécessaires. Reçu le 23 mai une note de la France d'outre-mer qui a été envoyée aussitôt par avion à New York*». Voir les trois annexes ci-après.

[3] Dépêche envoyée par le Secrétariat des Conférences et signée par ordre Broustra.

syndicale mondiale devant la Commission des Droits de l'Homme, le 19 mai, au sujet du travail forcé de Madagascar.

Je vous serais obligé de bien vouloir assurer d'extrême urgence la remise de cette note à M. Garreau et à M. le Président Cassin.

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 382)

ANNEXE N° 2

M. COSTE-FLORET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER[1],
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 506. *Paris, 23 mai 1949.*

Très urgent.

Comme suite à nos conversations téléphoniques de samedi et d'aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-inclus, les éléments de réponse au télégramme de New York, concernant les allégations produites par le représentant de la Fédération syndicale mondiale devant la Commission des Droits de l'Homme.

Au cours de la séance du 19 mai de la Commission des droits de l'homme, le représentant de la Fédération syndicale mondiale a fait état des faits de travail forcé qui, d'après lui, subsisteraient à Madagascar, et a prétendu que le travail était obligatoirement imposé :

– aux prévenus ;
– aux personnes requises par les fokolona ;
– sous forme de prestations.

Ces assertions appellent les remarques suivantes :

a) La loi du 11 avril 1946 interdit le travail forcé ou obligatoire, sous quelque forme que ce soit, à Madagascar comme ailleurs ; en conséquence, tout fait de travail forcé qui pourrait être constaté est un acte illégal et passible de sanctions.

b) En ce qui concerne les prévenus, il est non moins nettement établi, de façon constante, qu'ils ne peuvent être soumis à un travail. Toutefois, ils peuvent être mis au travail, soit sur leur demande, soit en certaines circonstances qui rejoignent le cas de « forces majeures », analysé ci-après.

c) Les fokolona, communautés autochtones, peuvent être amenés à faire effectuer par les membres, ou partie des membres, de ces communautés :

– soit les menus de travaux de village, qu'excepte très précisément et naturellement du champ couvert par la définition du « travail forcé ou obligatoire », l'article 2 paragraphe e de la Convention internationale du travail n° 29-1930, ratifiée par la France en 1937.
– soit en cas de force majeure, visé au paragraphe d) du même article de ladite convention et qu'exprime notamment la formule : « toutes circonstances mettant en danger ou risquant de mettre en danger la vie ou les conditions normales d'existence de l'ensemble ou d'une partie de la population ». Là encore, ont pu

[1] Dépêche signée par ordre du directeur de cabinet du ministre de la France d'outre-mer.

[2] Dépêche adressée à l'attention de M. de Menthon, Secrétariat des Conférences. Note manuscrite : « *Envoyé copie avion à Mr Cassin le 24/5, B[ernard de] M[enthon]* ».

se produire des cas où les violences et les destructions collectives, les graves répercussions dans la production, dans les transports, dans l'hygiène publique etc. qu'elles entraînent, ont conduit les autorités locales à faire appel aux communautés autochtones pour préserver leur nourriture, leur sécurité, leur vie.

d) Pour les prestations, la France en a réservé le cas en ratifiant la convention en 1937, comme l'un de ceux où notre droit ne fait pas jouer la notion de «travail forcé ou obligatoire» – et ce à juste titre, puisque une telle forme d'impôt était en vigueur dans la métropole même. Ceci suffirait à faire tomber toute allégation sur ce sujet. Mais il est bon d'ajouter que, depuis 1945, tout impôt de cette forme a été supprimé à Madagascar.

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 382)

ANNEXE N° 3

M. MONIÉ, DU MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER,
À M. DE MENTHON, DU SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES.

L. *Paris, 23 mai 1949.*

Voici la note demandée, contenant quelques éléments de réponse par notre représentant à la Commission de droits de l'Homme. Cette note est bien insuffisante, et reflète la pénurie de moyens de l'inspection du travail à Madagascar. J'espère qu'elle permettra au moins de répondre, et aussi de mettre, discrètement, l'accent sur certaines responsabilités…

Quoi qu'il en soit, si elle vous paraît trop insuffisante, je m'efforcerai, sur votre demande, de la compléter.

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 382)

311

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 3057. *Washington, 20 mai 1949.*

Dans le rapport que le président Truman vient d'adresser au Congrès sur l'activité de l'ECA[2] pendant le dernier trimestre de l'année 1948, l'administration américaine souligne les progrès accomplis dans les pays bénéficiaires du plan Marshall, notamment par la production industrielle qui, pour la première fois, depuis 1939, a dépassé le niveau d'avant-guerre. Une grande partie des marchandises ainsi produites, déclare le

[1] Dépêche adressée au service de Coopération économique et communiquée à la direction d'Amérique.

[2] ECA: *European Cooperation Agency*.

rapport, ayant été affectée à l'exportation, le standard de vie de la population, bien qu'amélioré, reste encore inférieur à ce qu'il était autrefois, mais l'expansion des exportations et la contraction des importations ont permis de réduire le déficit des balances commerciales.

Le rapport signale que «seules quelques nations n'ont pas réussi à atteindre le rendement d'avant-guerre ou à jeter les bases d'une stabilité monétaire et financière». L'Europe a donc abouti, dans l'ensemble, à des résultats notables, mais ceux-ci ne constituent cependant que la phase initiale de l'œuvre de reconstruction. «Les pays participant sont à peine engagés dans la deuxième phase, celle de l'ajustement et de l'expansion de leur économie qui est indispensable s'ils doivent devenir financièrement indépendants dans la courte période d'application de l'ERP[1]». L'administration insiste fortement sur les impératifs auxquels doivent se soumettre les pays européens: modernisation et réorientation de leur industrie, expansion de leurs exportations, adaptation de leur production aux besoins des nouveaux marchés, meilleure exploitation des territoires d'outre-mer, réduction des barrières économiques et développement du tourisme.

Sans doute le déficit de l'Europe pendant les douze mois se terminant le 30 juin sera-t-il inférieur de 30 % à ce qu'il était l'année précédente, passant de 7,800 millions de dollars à 5,500 millions, sans doute l'Europe parviendra-t-elle, cette même année, à couvrir la moitié de ses achats par ses propres ressources, toutefois, «elle a encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre une position équilibrée dans sa balance des comptes».

En ce qui concerne la France, l'inflation est considérée comme le problème essentiel à résoudre. Le rapport constate que le niveau de la production s'est élevé au-dessus de celui d'avant-guerre et que si les importations n'ont pas, en 1948, dépassé le volume d'avant 1939, le financement de celles-ci n'a cependant été assuré par les exportations que dans la mesure de 40 %. Le rapport ajoute, en n'y consacrant d'ailleurs qu'un bref développement, que la situation française s'est améliorée considérablement à la fin de 1948. «Les prix de gros des denrées alimentaires sont tombés nettement au-dessous des maxima qu'ils avaient atteints antérieurement et la hausse des prix des autres articles a, d'une manière générale, pris fin». La chute des cours sur le marché noir du dollar et de l'or est également considérée comme l'indice d'un redressement notable à tous égards.

Le département trouvera, ci-joint, plusieurs exemplaires de ce rapport.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

[1] ERP: *European Recovery Program*, soit le Plan Marshall.

312

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

De la reconnaissance du futur gouvernement communiste chinois

N. *Paris, 21 mai 1949.*

Secret.

Il doit être considéré comme acquis que dans un avenir qui ne saurait être éloigné, étant donné l'allure de la progression communiste vers la Chine du Sud, les autorités communistes chinoises seront en mesure de former un gouvernement dont l'autorité s'exercera sur la totalité du pays et qui de ce fait assumera la réalité du pouvoir.

Nul ne peut prédire la forme que revêtira le nouvel État chinois. Sera-t-il centraliste comme le gouvernement national de Tchang Kaï-chek ou fédéraliste, présentera-t-il plusieurs entités internationales à la mode russe, sa formation sera-t-elle rapide ou lente, cherchera-t-il une reconnaissance immédiate ou au contraire se contentera-t-il de *modus vivendi* pour pouvoir diversifier ses relations de fait et de droit avec les diverses puissances? Toutes ces hypothèses sont possibles. D'après ce que l'on sait des tendances du Politburo chinois, il se peut en effet que l'élaboration du nouvel État chinois soit une affaire où les conseils du Komintern aient voie prépondérante. L'inexpérience des dirigeants communistes chinois en matière de politique étrangère ne doit pas être perdue de vue et peut créer une situation non conforme aux idées reçues.

L'impossibilité de prévoir les conditions dans lesquelles les puissances occidentales seront amenées à traiter avec le nouvel État chinois ne facilite pas évidemment l'étude en commun avec les Américains et les Anglais des mesures à envisager.

Toutefois, le gouvernement américain, admettant semble-t-il l'hypothèse où les puissances seront prochainement confrontées avec une demande de reconnaissance de la part du futur gouvernement communiste chinois, a fait connaître dans son mémorandum du 9 mai qu'il lui paraissait que la décision à intervenir devait être concertée. Le Département a répondu que tel était aussi son avis et en effet il paraît exclu que la France puisse faire cavalier seul dans cette affaire[1].

Le Département d'État a, dans le même document, indiqué qu'il lui paraissait que les puissances occidentales et celles du *Commonwealth* britannique pouvaient, à son avis, se permettre d'attendre que les communistes chinois fissent les premiers des démarches pour leur reconnaissance et que, en conséquence, il serait inopportun qu'un État du

[1] Voir document n° 286.

groupe occidental puisse, d'une manière officielle ou officieuse, donner à entendre aux dirigeants communistes qu'il serait prêt, pour sa part, à accueillir une demande de reconnaissance du futur gouvernement chinois.

Sur ce point, le Département s'est abstenu de répondre de manière positive. À la lumière de ses télégrammes, il apparaît que notre ambassadeur à Nankin ne souscrit pas à la politique américaine. M. Meyrier considère qu'une reconnaissance rapide du futur gouvernement communiste offre le meilleur moyen de parer au danger que le déferlement de la vague communiste fait courir à l'Indochine[1].

Cette prise de position de notre ambassadeur implique qu'à la différence de son collègue britannique, il exclut la possibilité de n'accorder d'abord qu'une reconnaissance *de facto* pour passer ensuite à la reconnaissance *de jure*. Sur ce point, l'opinion de M. Meyrier paraît bonne. La Chine communiste exigera une reconnaissance complète. Elle n'acceptera pas un statut d'infériorité même pour un temps. Elle pourra, en outre, imposer une rupture de toutes relations avec le gouvernement Kouomintang.

N'envisageant pas plus que M. Meyrier la possibilité d'une première étape de reconnaissance *de facto*, le Haut-Commissaire en Indochine est, sur l'essentiel, d'un avis sensiblement différent. Il considère qu'une reconnaissance trop hâtive mettrait d'une part à la disposition du gouvernement communiste chinois les moyens d'action en Indochine qui ont été accordés à la Chine nationaliste par les traités de 1946, et d'autre part, serait interprétée comme une preuve de faiblesse de notre part par l'ensemble de l'opinion vietnamienne. M. Pignon conseille donc «la plus grande circonspection dans les pourparlers qui pourraient être menés à ce sujet avec les gouvernements américain et britannique».

Le directeur d'Asie est enclin à partager la manière de voir de M. Pignon. La politique de Bao Daï, que nous soutenons, est basée sur le ralliement de tous les éléments nationalistes et son arme principale contre le Viêt Minh vient du caractère communiste indiscutable que ce parti ne parvient pas à camoufler. Reconnaître un gouvernement communiste chinois avant que son comportement ne l'ait rendu acceptable *volens nolens* à l'ensemble de l'opinion mondiale ne serait pas une attitude compatible avec le rôle de bouc émissaire attribué au communisme indochinois.

Sans prise aucune actuellement sur les événements de Chine, le rétablissement que la politique des puissances occidentales doit se donner pour but en Extrême-Orient ne peut être opéré qu'à la faveur de la constitution dans l'Asie du Sud-Est d'un groupement des nouveaux États indigènes indépendants de cette région et dont la crainte du communisme doit fournir le ciment. On ne conçoit pas en effet que les puis-

[1] Voir documents n°s 274 et 315.

sances occidentales puissent à la fois mener une vaste contre-offensive anti-communiste en Europe et lui abandonner dans le même temps l'Extrême-Orient. Dans la conjoncture locale actuelle, il semble que le nouvel État vietnamien en formation doive venir de sa propre inclination prendre place parmi ces nouveaux États anti-communistes et ce trait lui fournira tant à l'intérieur qu'au dehors les bases sur quoi étayer ses premiers pas.

D'autre part, il ne paraît pas possible de prévoir un lien de cause à effet entre la politique favorable ou non qu'adoptera la France, dans le concert des puissances occidentales, quant à la reconnaissance du futur gouvernement communiste chinois et l'attitude qu'observera ledit gouvernement à l'égard de l'Indochine. Le reconnaître comme successeur du gouvernement national chinois de Nankin, c'est, à coup sûr, mettre à sa disposition de puissants moyens d'action légaux en Indochine. Une attitude d'expectative n'implique pas au contraire nécessairement de sa part la politique d'aide matérielle au Viêt Minh, facilitée par une frontière impossible à verrouiller sur laquelle il sera d'ailleurs, en tout état de cause, incapable, tout comme le gouvernement nationaliste actuellement, d'exercer une autorité complète et effective tout au moins avant longtemps. Dans l'hypothèse où le futur gouvernement communiste chinois se déciderait pour une politique de stricte non-intervention, l'afflux d'armes vers l'Indochine, consécutif à la cessation des hostilités en Chine, ne sera guère moindre que dans le cas contraire. Tel est, étant donné les conditions locales, ce à quoi il faut s'attendre.

De plus, l'aide au Viêt Minh est une question qui continuera de relever de l'autorité de la compétence du Kominform et non de celle du gouvernement chinois. La tâche du Kominform étant évidemment grandement facilitée par la présence d'une frontière commune entre son champ d'action et un État communiste.

Nous sommes tenus envers Bao Daï à remettre au Viêtnam la souveraineté et une part de responsabilité en matière internationale. Il ne serait ni conforme à ces engagements, tout au moins à leur esprit, ni politique quant au succès de l'expérience Bao Daï, de prendre (alors que sur le plan international nos actes engagent encore complètement l'Indochine), en reconnaissant la Chine nouvelle, une décision que nous considérons précisément devoir être principalement dictée par les intérêts indochinois. Ce serait à la fois abuser de la situation et donner une preuve éclatante que le rôle assigné à l'ancien empereur et au nouvel État vietnamien est celui d'un fantoche. L'opinion asiatique ne saurait, quant à elle, en juger autrement. Nous n'avons ni droit, ni intérêt, dans la conjoncture indochinoise actuelle, quelle que soit la pureté de nos intentions, à exercer la souveraineté indochinoise dans une affaire de très grande conséquence pour ces pays. Si les circonstances imposent une décision avant que l'État vietnamien soit pleinement constitué, il s'agit là, à coup sûr, d'une affaire où l'avis des autorités intéressées devrait être pris.

Dans les consultations à trois qui auront lieu au sujet de la reconnaissance éventuelle du gouvernement chinois, il sera facile aux Américains de marquer qu'en laissant leur ambassadeur à Nankin, contre le gré du gouvernement national, exemple que les Russes n'ont pas suivi, les puissances occidentales ont déjà nettement marqué leur désir de pren dre contact avec les communistes. En fait, si aucun contact avec la Chine communiste n'a jusqu'ici pu être pris, la responsabilité en incombe entièrement à ces derniers. Cette expérience conseille d'observer une grande réserve qui doit s'accompagner à l'égard du gouvernement central en déconfiture d'une attitude semblable. Le fait de s'abstenir de suivre plus loin que Canton l'ancien gouvernement fournira l'occasion de nettement marquer que la politique occidentale, toute d'objectivité, entend avant tout tenir compte des réalités.

Si la Chine communiste vient à montrer un certain empressement à être reconnue, ce sera d'une part afin de pouvoir établir avec les puissances occidentales et en premier lieu les États-Unis, les échanges commerciaux qui lui seront indispensables et, d'autre part, pour s'assurer par cette consécration de sa victoire le maximum de prestige aux yeux des masses asiatiques. Son entrée éventuelle à l'ONU et un fauteuil au Conseil permanent se présentant comme la cérémonie du sacre.

Cherchant la reconnaissance, dans cette perspective, la Chine nouvelle serait amenée à adopter une attitude internationale «correcte». Son comportement vis-à-vis des États voisins, et en premier lieu l'Indochine, revêtirait alors une importance considérable pour elle puisque fournissant le «test» sur quoi l'Occident pourra juger.

En conclusion, il semble donc que rien ne milite en faveur d'une reconnaissance hâtive par la France du futur gouvernement chinois. Tout en admettant qu'il n'a jamais été politique de refuser de reconnaître ce qui est, nous n'avons pas intérêt à essayer d'aller vite dans cette affaire. Une politique commune des puissances occidentales, basée sur ces idées, doit être recherchée. Cette solidarité maintenue entre la reconnaissance française et celle des autres grandes puissances occidentales est en définitive la solution présentant pour nous le plus de garantie en face du danger qui menace l'Indochine.

Il est ici utile de rappeler que le problème chinois est de ceux que les puissances de Potsdam ont réglé d'un commun accord et sur lequel cet accord subsiste, en ce sens du moins que les affaires de Chine n'ont pas, depuis 1945, provoqué de conflit entre l'Est et l'Ouest. D'une part, en effet, ni la ligne de conduite soviétique à l'égard du problème chinois n'a donné lieu à de sérieuses critiques ni, d'autre part, la Russie n'a pris officiellement ombrage de la politique des puissances occidentales dans les affaires de Chine et ce malgré l'expérience malheureuse de médiation tentée par les États-Unis.

La France ne peut, semble-t-il, que se féliciter d'un état de choses si exceptionnel et doit s'attacher à le préserver. On ne saurait donc exclure *a priori* la possibilité pour nous, à la faveur d'une détente entre

l'Est et l'Ouest, de chercher au problème de la reconnaissance du gouvernement chinois une solution internationale concertée aussi largement que possible.

Les conversations sur l'Allemagne qui sont sur le point de s'engager à Paris permettront d'ailleurs d'apprécier si l'URSS recherche en ce moment une véritable détente internationale ou si un accord sur les affaires européennes n'est pas un moyen pour le gouvernement de Moscou de développer son action en Extrême-Orient où les conditions générales sont pour lui beaucoup plus favorables.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 212)

313

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 2129-2132. *Washington, 24 mai 1949, 20 h. 50.*

Réservé. (*Reçu* : le 26, 7 h.)

J'ai eu ce matin une conversation, au Département d'État, avec le directeur d'Extrême-Orient. Je lui ai dit que je désirais avoir à titre d'information un échange de vue avec lui. Un éditorialiste ayant annoncé que le gouvernement américain avait arrêté une nouvelle ligne politique à l'égard de l'Asie du Sud-Est et que les deux points à surveiller particulièrement était Formose et l'Indochine, sans tenir ce renseignement pour certain, j'avais pensé, sachant que l'Ambassade des États-Unis à Paris nous avait demandé communication des accords du 8 mars, qu'une conversation entre nous pouvait être utile.

La nouvelle publiée dans la presse aurait été d'après M. Butterworth, présentée sous une forme beaucoup trop affirmative. Le Département d'État ne pense pas que, dans les circonstances actuelles, un plan d'ensemble puisse être appliqué aux vastes territoires de l'Asie du Sud-Est où se présentent tant de situations différentes à maints égards. Mais le gouvernement américain porte un vif intérêt à tout ce qui se passe dans cette région, comme il l'a montré par son attitude dans l'affaire d'Indonésie. Les idées générales qui l'animent sont bien connues. M. Butterworth a souligné la force du nationalisme asiatique, la conviction pour l'administration américaine que l'ère du colonialisme est close en Asie et que de nouvelles formes de coopération doivent être trouvées avec les peuples de continent. Il a cité en exemple la manière dont l'Angleterre a réglé ses relations avec les Indes.

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset.

À ce propos, le directeur d'Extrême-Orient a fait l'éloge de M. Nehru, dans lequel on doit voir, à son avis, un homme d'État capable de diriger un mouvement de résistance au communisme. L'administration américaine a été très frappée du fait que la conférence de New Delhi s'était déroulée dans une atmosphère (...)[1] alors qu'on pouvait s'attendre à de violentes manifestations anti-européennes. L'URSS en a d'après mon interlocuteur manifesté un vif mécontentement. Cette attitude de l'Inde est, à son avis, propre à avoir une influence salutaire sur les peuples voisins, tout particulièrement en Indonésie et même, a-t-il mentionné, jusqu'en Indochine.

La netteté avec laquelle M. Butterworth m'indiquait que la ligne de conduite adoptée par M. Nehru lui paraissait fournir les éléments d'une politique générale pour l'Asie du Sud-Est m'a conduit à lui demander si les États-Unis avaient déjà eu des pourparlers avec les Indes à ce sujet. Il m'a dit qu'il n'en était rien et qu'il m'avait simplement indiqué l'orientation générale de son gouvernement devant une situation dont il suit de près l'évolution.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 36)

314

M. HARDION, CHARGÉ DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ESPAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nº 510[3]. *Madrid, 24 mai 1949.*

(*Reçu* : le 27)

J'ai eu l'occasion de recueillir les premières réactions que le vote intervenu, le 18 mai, à l'Assemblée de l'ONU a provoquées au Palais de Santa Cruz.

Le directeur des Affaires politiques m'a déclaré que la simple comparaison des scrutins enregistrés sur le «cas espagnol» en 1946, 1947 et 1949 donnait la mesure du succès remporté par l'Espagne. La majorité des délégations, hostiles voici moins de trois ans au maintien à Madrid des chefs de mission accrédités, se montrait aujourd'hui favorable à leur retour. Quant au nombre des abstentions, il témoignait surtout des difficultés que certains pays continuaient à rencontrer sur le plan inté-

1 Lacune de déchiffrement.

2 Notes manuscrites : «*[Communiquer à] Délégation française New York, Washington et Londres. Fait le 28.5.1949. Regardez s'il n'y a rien sur la machine de Mme Defonds*».

3 Télégramme envoyé en clair et par courrier.

rieur et de l'hypothèque que la propagande communiste faisait encore peser sur leur politique étrangère.

M. de Erice a évoqué, à vrai dire avec plus d'ironie que d'amertume, le cas de certaines délégations, celles notamment de Haïti, Costa-Rica et Cuba qui, en dépit des instructions reçues de leurs gouvernements, s'étaient abstenues ou dérobées, cédant sans doute à des séductions inavouables.

Mon interlocuteur m'a assuré que la délégation d'Israël, l'avant-veille du vote, donnait encore à la délégation brésilienne l'assurance qu'elle s'abstiendrait. Des menaces de représailles contre les communautés juives de Pologne, habilement évoquées par les délégués polonais et russes avaient sans doute eu raison d'une décision que justifiait amplement la protection que l'Espagne avait accordée sans compter, en pleine guerre, aux colonies séphardites du bassin de la Méditerranée.

Quant au *Commonwealth*, M. de Erice a souligné avec quelle hypocrisie s'étaient comportés certains de ses représentants. Le Dr. Evatt comme d'ailleurs son secrétaire général M. Trygve Lie, étaient en réalité les inspirateurs de l'opération qui avait empêché la motion brésilienne de remporter un plein succès.

À cet égard, le directeur politique a exprimé le regret de n'avoir pas connu à temps le texte intégral de la notion polonaise. Le point 8 de ce document impliquait en effet que les puissances, en maintenant ou reprenant des relations normales avec l'Espagne, avaient contrevenu à la recommandation de 1946 et porté atteinte aux dispositions de la Charte. Le rejet par 40 voix de ce considérant donnait en réalité pleine satisfaction au gouvernement espagnol. La motion brésilienne, au demeurant moins explicite, devenait par là même superflue et il eût été préférable d'obtenir son retrait de l'ordre du jour.

Tout en regrettant que la motion brésilienne n'ait pas recueilli la majorité des deux tiers, M. de Erice estime qu'en fait l'obtention de cette majorité n'aurait pas sensiblement modifié, dans l'immédiat, le processus des événements. Le Brésil, la Turquie, la Grèce, l'Union sud-africaine, la plupart en somme des onze pays qui avaient uni leur vote à ceux ayant déjà ou sur le point d'avoir des plénipotentiaires à Madrid, nommeraient en Espagne, à très brève échéance, des ambassadeurs ou des ministres accrédités. Si le vote avait été acquis aux 2/3, il était vraisemblable qui ni les États-Unis, ni l'Angleterre, ni la France n'auraient pu participer à ce mouvement, au moins dans une première phase. Pratiquement, il n'y avait donc rien de changé.

Pour mon interlocuteur, l'affaire espagnole est ainsi définitivement classée et le gouvernement de Madrid incitera ses amis à s'opposer à ce qu'elle soit évoquée de nouveau au cours des prochaines sessions. Le Directeur politique estime, en effet, que c'est l'intérêt de tous de voir s'apaiser les mouvements passionnels dont l'Europe occidentale comme certains pays hispano-américains ont été encore récemment le théâtre.

L'Espagne, soucieuse avant tout de concorde ne saurait, sans inquiétude, en envisager le réveil à l'occasion de débats dont elle n'a plus rien à attendre.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 76)

315

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25 MAI 1949[1]

C.R.

Secret.

Les principales questions traitées ont été :

I. Situation en Chine et principalement :
A) Position du PCC
B) Attitude des puissances occidentales

II. Situation en Asie sud-orientale
A) Situation en Birmanie
B) Situation au Siam
C) Évolution des USA

I. Situation en Chine

Les Affaires étrangères, après avoir rappelé que la défaite du gouvernement chinois est militairement consommée et qu'on peut s'attendre à l'arrivée des troupes communistes à la frontière de l'Indochine dans un délai de quelques mois, posent le problème de la politique du PCC et de ses rapports avec l'URSS.

A) *Position du PCC*

1) Sur le plan politique, trois questions essentielles se posent :
a) Degré d'inféodation du PCC à l'URSS.
b) Attitude vis-à-vis des puissances occidentales.
c) Position du PCC en Asie.

a) Tous les renseignements aussi bien que le ton des émissions radio prouvent que les chinois de Mao Tsé-Toung sont des communistes orthodoxes obéissant au Kominform. Agrarien au début, le PCC évolue

[1] Note manuscrite : «*A[ffaires] E[trangères] (D[irecti]on Asie)*».

maintenant vers une politique d'industrialisation et, au contact des grandes villes, base sa propagande sur l'amélioration des conditions de vie du travailleur.

Le SDECE appuie ce point de vue et pense que la réunion du Comité central du PCC à la fin de mars a marqué le triomphe des éléments durs sur les éléments plus modérés.

Il est à remarquer que Li Lisan s'est rendu à Moscou en mars peu avant la réunion du Comité central.

La Défense nationale pense que sur les deux points de l'inféodation du PCC à l'URSS et des divisions internes du PCC, les renseignements sont de valeur insuffisante pour pouvoir fonder dessus une politique gouvernementale.

La Présidence du Conseil fait remarquer qu'il vaut mieux fonder sa politique sur la solution la plus vraisemblable et la plus défavorable également.

Le SDECE insiste sur le caractère inspiré de la politique communiste dans le Sud-Est asiatique. Tout se ramène à un problème russe: reculant en Europe, l'URSS avance en Asie. La solution serait de faire surgir un Tito chinois.

Les Affaires étrangères concluent que, de toute manière, Mao Tsé-Toung votera avec l'URSS dans les conférences internationales.

b) Vis-à-vis des puissances occidentales, les Affaires étrangères pensent que le PCC poursuit un double but:

- tirer parti du capital anglo-saxon pendant le temps nécessaire à l'équipement de la Chine industrielle; abaisser le rideau de fer ensuite. Donc, dans un premier stade on peut s'attendre à l'octroi de facilité aux hommes d'affaires et aux techniciens occidentaux;
- obtenir une reconnaissance afin d'envoyer des représentants diplomatiques et consulaires dans tous les pays.

c) En Asie, les victoires communistes ont une répercussion dans tous les pays. À Tokyo, le 1er mai, a eu lieu une parade de 250 000 personnes à laquelle assistait le chef de la mission soviétique. Le Japon sera forcé de renouer des relations commerciales avec la Chine et il est à craindre que les Chinois ne se présentent aux Japonais comme vainqueurs des Américains.

En Asie sud-orientale, une propagande analogue s'exercera en Birmanie, au Siam, en Indonésie.

Quant à l'Indochine, le SDECE fournit les précisions suivantes: les visées chinoises sur l'Indochine considérées comme une colonie naturelle de la Chine, ne changeront sans doute pas avec les nouveaux ministres, si ce n'est peut-être dans la forme.

À l'Asie du Triple Démisme, préconisée par les Nationalistes, succédera l'idée d'une République socialiste vietnamienne satellite de la Chine.

– À l'intérieur, les représentants officiels chinois en Indochine s'efforcent de ménager la transition sur la base d'un rapprochement progressif avec les milieux anti-gouvernementaux et communistes pour une défense commune des intérêts individuels et commerciaux du million d'émigrés chinois d'Indochine. Ce rapprochement s'effectue dans un sens nettement hostile à l'influence française.
– À l'extérieur, si une attaque des forces régulières contre l'Indochine est infiniment peu probable, par contre on doit s'attendre à un grave accroissement des efforts des guérillas locales, dont les récentes incursions au Tonkin ont été de faible envergure. À l'appui d'une collaboration militaire future entre les communistes chinois et le Viêt Minh, sont successivement rappelés ou cités:
– une lettre de Hô Chi Minh au chef du «Comité Populaire» du Kwang Tung – Kwang Si;
– le projet d'accord PCC – Viêt Minh de mai 1948;
– différentes conférences mixtes tenues soit à Hong-Kong soit en zone Viêt Minh depuis le début de 1949;
– l'envoi en zone Viêt Minh du professeur communiste Lam Pa Ho et d'une mission militaire communiste chinoise dirigée par le général Chi Win Chang.

2) Sur le plan militaire, les précisions suivantes sont fournies par les deuxièmes bureaux de l'Asie et de la Guerre.

– les communistes chinois n'ont que 200 avions au maximum et leur ravitaillement en essence pourrait être une arme entre les mains des Occidentaux;
– l'armée communiste s'élève à 3 millions ½ ou 4 millions d'hommes et se grossit chaque jour d'unités nationalistes qui passent dans leurs rangs.

B) ***Attitude des puissances occidentales***

En présence de la conjoncture étudiée précédemment et des perspectives qu'elle offre, quelle attitude vont adopter les puissances occidentales?

1) Vis-à-vis de la Chine nationaliste

a) Le 2e Bureau de la Guerre précise tout d'abord que, si sur le papier la force militaire est encore importante (6 à 700 000 hommes), les armées nationalistes n'ont plus ni cohésion, ni moral. L'élite est à Formose, île importante pour la stratégie américaine et dont le statut international ne sera fixé qu'après la signature du traité de paix japonais.

b) Les Affaires étrangères posent alors deux problèmes :

– départ du gouvernement nationaliste à Formose. Dans ce cas d'accord avec la Grande-Bretagne et les USA, aucun représentant français ne suivra le gouvernement chinois sur une terre qui, pour les raisons ci-dessus exposées, peut être considérée comme étrangère. L'ouverture d'un Consulat à Formose permettra à la France de maintenir un poste d'observation ;

– fourniture d'armes – D'après M. T.V. Soong, il est possible de mettre sur pieds des maquis anti-communistes à partir des bandes pirates existant en Chine du Sud, en constante rébellion contre le pouvoir établi. La question se pose donc de savoir si l'on peut envisager une fourniture d'armes à ces maquis. Il est précisé à ce propos que l'Espagne continue à livrer des armes à la Chine nationaliste.

Le SDECE fait observer à ce sujet l'incertitude qui plane toujours sur la destination finale des livraisons d'armes aux Chinois, plus enclins à les négocier qu'à les utiliser eux-mêmes.

2) Vis-à-vis de la Chine communiste

Les Affaires étrangères, après avoir constaté que pour le moment les puissances occidentales agissaient encore en ordre dispersé mais qu'on espérait un entretien tripartite à ce sujet en marge de la Conférence de Paris, passent en revue la position des trois puissances occidentales.

a) Les USA ont beaucoup évolué. Partisans au début d'une reconnaissance *de facto*, ils se montrent maintenant moins pressés et désireraient rappeler leur ambassadeur dès que les communications seront rétablies entre Nankin et Shanghaï. Déjà ils ont fermé leur consulat à Mukden.

b) La Grande-Bretagne a une attitude légèrement différente, espérant que la tolérance dont elle a fait preuve vis-à-vis des communistes à Hong-Kong va maintenant porter ses fruits.

Elle a été amenée à des contacts forcés dans l'affaire de l'*Améthyste* qu'elle cherche à minimiser, quoique les communistes exigent des réparations avant de relâcher le bâtiment.

Dans le domaine de la reprise des affaires avec la Chine communiste les Anglais à l'instar des Belges, ont fait cavalier seul. À Tien Tsin, seules les banques belges et anglaises ont été agréées; à Shanghaï où l'on a assisté à une pression britannique contre une défense prolongée de la ville, il est permis d'espérer une plus grande coordination des intérêts occidentaux, mais les Belges cherchent sans doute à sauvegarder leurs intérêts.

À Hong-Kong enfin, il ne semble pas que les Anglais aient à craindre une attaque venant de l'extérieur, à laquelle leurs 12 000 hommes de troupes ne sauraient s'opposer. Tout au plus peut-on s'attendre à une

campagne de revendications verbales et à quelques incidents de frontière sur la partie continentale de la Chine.

Le SDECE donne à ce sujet quelques renseignements sur l'implantation des communistes chinois à Hong-Kong et des perspectives de grèves et de sabotage.

En conclusion, sauf coordination des politiques occidentales sur ce point, on peut s'attendre à ce que l'Angleterre reconnaisse la première la Chine communiste, suivie de près ou même précédée par l'Union indienne.

c) France – Actuellement, aucun de nos consulats n'est reconnu, mais il n'apparaît pas utile de suivre les USA en fermant celui de Mukden, car après comment revenir en Mandchourie ?

Quant à notre ambassade à Nankin, elle n'a aucun contact avec les autorités locales, les lettres sont ouvertes, mais les communications téléphoniques continuent ; là encore, il ne semble pas nécessaire de s'aligner sur les USA qui veulent rappeler leur ambassadeur. Une fois la décision prise de la maintenir à Nankin, autant la laisser le plus longtemps possible.

En ce qui concerne la reconnaissance du futur gouvernement communiste chinois, deux thèses s'affrontent :

- M. Meyrier est partisan de la reconnaissance immédiate qui amènerait les communistes à tenir compte des engagements internationaux et donc à reconnaître et à respecter la frontière indochinoise.
- M. Pignon est d'un avis diamétralement opposé, pensant qu'une telle reconnaissance hâterait la communisation des communautés chinoises d'outre-mer et amènerait en Indochine des représentants officiels d'une puissance communiste.

II. Asie sud-orientale

A) *Situation en Birmanie*

Les Affaires étrangères dressent un tableau de la situation en Birmanie où il convient de distinguer 3 insurrections :

- les Karènes, minorité autonomiste anti-communiste, couvrant la plus vaste superficie géographique ; deux tentatives d'accord en janvier et avril ont été sur le point d'aboutir ;
- les PVO, aile gauche de l'ancienne ligne anti-fasciste, contrôlent les centres pétrolifères ;
- les Communistes enfin, contrôlent une vaste partie du territoire tant dans l'Arakan que sur l'Irrawady.

Le SDECE fait observer la menace que constituent les États Shans centre de rassemblement des rebelles indochinois et point de jonction naturelle avec les armées communistes chinoises.

Les Affaires étrangères étudient alors les remèdes possibles à la situation en Birmanie. Après l'échec de la conférence de New Delhi dû à l'outrance des vues de M. Evatt la question va être reprise à Londres, où M. Thakin Nu se rend, sous la forme d'une médiation déguisée de la Grande-Bretagne et des Dominions asiatiques.

Le gouvernement birman demande un appui financier qui lui permettrait de rétablir la situation et notamment d'acheter les PVO. Mais il est probable que la Grande-Bretagne, instruite des mesures de nationalisation prises par Rangoon, demandera de sérieuses garanties. Les fournitures d'armes, prévues par le traité anglo-birman seront peut-être envisagées.

B) ***Situation au Siam***

Le SDECE rappelle la situation assez précaire du gouvernement Phibul qui a fait face à la fin de février à une insurrection sérieuse puis constate la liquidation des autonomistes siamo-laotiens du plateau de Khorat dont les derniers survivants ont gagné le Laos français.

Sur le plan extérieur, le gouvernement de Bangkok poursuit l'aménagement des accords qu'il a passés tant avec la Grande-Bretagne qu'avec la France. Bien qu'avec cette dernière puissance, l'attitude du Siam soit plus nuancée et parfois empreinte d'une certaine réserve, il semble qu'on puisse continuer à parler du «répit» que la France connaît sur les frontières occidentales de l'Indochine.

Les Affaires étrangères font connaître que le général Revers a renoncé à la visite qu'il devait rendre au maréchal Pibul, celui-ci ayant craint qu'une telle démarche n'influe défavorablement sur l'opinion publique au moment où s'ouvre la période électorale.

C) ***Évolution de l'attitude américaine***

Les Affaires étrangères soulignent la nécessité d'une coordination des politiques occidentales en Asie du Sud-Est. Les USA quant à eux répugnent toujours, eu égard à leur opinion publique, à intervenir dans une affaire coloniale et insistent sur la nécessité de mener une politique asiatique avec les Asiatiques. Ayant tendance à considérer l'Asie sud-orientale comme un tout, il est peu probable qu'ils prennent des mesures partielles, telles que l'octroi de l'aide recherchée par le Siam, avant que les problèmes en cours spécialement l'expérience Bao Daï n'aient été résolus. Après cela il est possible que les USA donnent leur patronage à un bloc asiatique anti-communiste, dirigé par le Pandit Nehru, constamment mis en vedette par la Grande-Bretagne. Une telle solution contraindrait les puissances occidentales à des mesures libérales

qui ne dépasseraient pas, en ce qui concerne par exemple la France, l'octroi au Viêtnam d'une libre représentation diplomatique à l'étranger.

Cependant, l'avance communiste en Chine, les progrès du communisme au Japon et les incidences réciproques de ces deux facteurs, paraissent avoir déterminé récemment, chez les Américains, un regain d'intérêt à la défense de l'Asie du Sud-Est, dernière tête de pont continentale lorsque la Corée méridionale aura été évacuée.

Cet intérêt s'est manifesté en particulier par de fréquentes questions posées sur le problème indochinois par les attachés militaires américains, spécialement au Siam.

Le SDECE met enfin l'accent sur les ingérences américaines en Indochine. Les firmes américaines devant l'incertitude de la Chine de demain, ont recueilli une vaste documentation sur les possibilités offertes par l'économie indochinoise et ont vu leur tâche facilitée par la parfaite perméabilité des milieux français d'Indochine tant civils que militaires.

D'autre part, dans l'esprit d'Américains tels que le général Chennault, Haiphong devrait devenir la base d'une action de soutien aux particularismes provinciaux de Chine du Sud. Ce port, en particulier, serait le point de départ d'un vaste pont aérien s'étendant jusqu'aux provinces musulmanes du Nord-Ouest.

Les Affaires étrangères font observer sur ce point que les demandes américaines dans ce sens ont été rejetées par le gouvernement français, mais pourraient être reconsidérées dans le cadre d'un accord plus général.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 20)

316

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2177-2180. *Washington, 26 mai 1949, 20 h. 31.*

(*Reçu* : le 27, 3 h. 15)

Je me réfère à mon télégramme no 2161[1].

Si elle nous donne satisfaction dans l'immédiat en ce qui concerne l'évacuation d'un tiers de la ville plutôt que d'un tiers des habitants de

[1] Document non reproduit. Dans celui-ci, Bonnet précisait que les autorités américaines étaient d'accord avec l'interprétation française de l'accord sur Kehl mais proposait qu'une nouvelle ordonnance soit négociée par les commandants en chef concernant l'administration conjointe de la ville et du port par les Français et les Allemands (télégramme nos 2161-2164 du 25 mai 1949 de Washington, non reproduit).

Kehl, l'ordonnance proposée par le Département d'État, et surtout son interprétation de l'expression «aboutissement des négociations» ne sont pas sans inconvénients pour nous[1].

Le projet américain met l'accent dès l'abord sur la fin du régime provisoire par la conclusion des négociations auxquelles il paraît conférer ainsi un caractère d'urgence. Ceci ne ressort pas aussi nettement de l'accord du 8 avril, ni encore moins du projet d'ordonnance préparé à Londres le 11 février. En les mentionnant dans une ordonnance destinée à avoir effet en Allemagne, le projet américain fait en outre passer ces deux idées du plan contractuel interallié à celui de leur application pratique par les autorités françaises et allemandes. On peut se demander si, dans ces conditions, les autorités allemandes ne se jugeraient pas forcées à réclamer l'ouverture des dites négociations.

Mais c'est surtout l'interprétation des mots «aboutissement de négociations» qui paraît fâcheuse. L'accord de Washington tel que nous l'entendions permettait d'envisager que si une négociation engagée avec les Allemands en vue de la création à titre définitif d'une administration conjointe du port échouait, du moins la juridiction française sur le port serait-elle maintenue jusqu'au règlement définitif de la question par le traité de paix.

D'après l'interprétation américaine au contraire, un tel échec entraînerait la fin du régime provisoire sans attendre le traité.

Nous pourrions évidemment obvier à cet inconvénient en n'engageant une telle négociation qu'à coup sûr. Il n'en reste pas moins que l'interprétation américaine est pour nous gênante et qu'il y aurait avantage à ce qu'elle ne passât pas dans le texte de l'ordonnance.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

317

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE MINISTRE

Chine

N. *Paris, 26 mai 1949.*

A) Situation militaire

En l'espace d'un mois, du 23 avril au 24 mai, les communistes chinois se sont emparés de Hankéou, de Nankin, et de Shanghaï. Cette dernière victoire a libéré 10 armées communistes qui alimentent la poussée

[1] Les Anglais étaient également d'accord avec l'interprétation française de l'accord sur Kehl (télégramme nos 1728-1729 du 24 mai 1949 de Londres, non reproduit).

vers la côte et vers Canton, soit un total de 32 armées représentant 800 000 hommes d'excellentes troupes contre lesquelles le gouvernement central ne peut guère opposer que les 200 000 hommes du général Pai Chung Hsi et 150 000 hommes, fort médiocres, de la région de Canton.

Les premières lignes communistes se trouvent à environ 500 kilomètres de Canton et à 900 kilomètres de la frontière du Tonkin. Cette distance tend à diminuer chaque jour et l'activité des guérillas dans le Kouangtoung rend déjà précaire la situation de Canton.

B) Communistes

Bien que les communistes contrôlent les deux tiers de la Chine, aucun gouvernement n'a été encore formé et l'administration reste entièrement entre les mains des militaires. Les autorités locales se refusant à prendre tout contact avec les ambassades à Nankin, aussi bien qu'avec les consuls étrangers à Pékin, Tientsin, Shanghaï et Moukden, les éléments précis d'information sur les intentions politiques des communistes font encore défaut. Les bulletins d'information diffusés par la radio communiste montrent un anti-américanisme certain, mais par ailleurs, les étrangers, quelle que soit leur nationalité, ont partout été protégés dans leurs personnes comme dans leurs biens. Si les principes énoncés laissent percevoir que la Chine communiste pratiquera un nationalisme farouche, les chefs du mouvement sont assez réalistes pour faire appel à tous les concours extérieurs en vue de la reconstruction du pays. À peine installés à Shanghaï, les nouvelles autorités ont pris les mesures nécessaires pour rouvrir le port à la navigation. Mais, en même temps qu'on sollicite l'aide de l'étranger, la radio ne cesse de rappeler que ce concours ne saurait être que limité à la fois dans ses conséquences et dans le temps: la Chine nouvelle veut vivre par elle-même et n'accepter ni tutelle, ni contrôle.

Ces déclarations précisent que la Chine s'est rangée aux côtés de l'URSS et qu'elle poursuivra l'émancipation des peuples de l'Asie, soumis à l'impérialisme ou au colonialisme des puissances occidentales.

Une propagande intense de l'idéologie marxiste s'est répandue dans tout le pays et si, dans les grands centres, on fait preuve d'un certain libéralisme à l'égard des institutions culturelles et religieuses étrangères, il n'y a pas de doute que l'on s'attaque avec vigueur, dans les provinces, aux œuvres scolaires et apostoliques des missions.

Des informations reçues jusqu'à ce jour de la zone, on retire l'impression que les dirigeants du régime, sachant à l'occasion faire les concessions nécessaires, s'efforceront de tirer profit de l'étranger, mais sans rien aliéner, pour l'avenir, de leur idéal pétri du nationalisme le plus intransigeant et du marxisme le plus orthodoxe.

C) Nationalistes

L'incompétence, la concussion et les ambitions personnelles ont été les éléments déterminants de l'effondrement nationaliste. Même devant la menace qui pèse déjà lourdement sur la nouvelle capitale, le gouvernement n'a pas su réaliser l'union qui seule eût pu, sinon sauver la situation, du moins retarder le désastre. Dans Canton, entourée par les guérilleros communistes que les armées régulières ne tarderont sans doute pas à rejoindre, deux clans se partagent le pouvoir.

D'une part, le vice-président Li Tsong-jen, appuyé par la clique du Kouang-Si, où les troupes du général Pai Chung Hsi constituent encore une force appréciable, envisage de transporter le gouvernement à Tchongking. Il est infiniment probable, malgré ses déclarations violemment anti-communistes, que Li Tsong-jen essaiera de reprendre des négociations avec Mao Tsé-Toung et de se ménager des avantages personnels pour prix de sa capitulation.

D'autre part, l'extrême-droite du parti Kouomintang, trop compromise pour envisager une solution pacifique, se retirera à Formose sous l'égide du maréchal Tchang Kaï-chek pour continuer la lutte[1].

Outre ces deux factions, il reste dans quelques provinces (Yunnan, Seutchouan, et surtout Ningshia et Tsin-ghaï) des gouverneurs soucieux avant tout de conserver leur pouvoir personnel. Le gouverneur musulman Ma Pou Fan serait le plus énergique d'entre eux et ses troupes viennent d'infliger dans la région de Sianfou une défaite, locale mais caractérisée, aux troupes communistes qui cherchent dès maintenant à pénétrer dans l'Ouest chinois.

D) Attitude des Anglais et des Américains

Malgré leur apparent désir de maintenir un front commun vis-à-vis des autorités communistes, les puissances anglo-saxonnes s'inspirent de considérations différentes quant à l'attitude à adopter en Chine.

Les Anglais, qui ont observé dans le conflit une stricte neutralité, paraissent désireux de prendre des contacts «de fait» avec les autorités communistes. Ils estiment sans doute qu'en négociant avec Mao Tsé-Toung, ils réussiront à sauver leur position économique et leur base de Hong-Kong,

La politique américaine, qui a été inconsistante à l'égard de la Chine depuis l'échec de la mission Marshall, continue à être mal définie. Deux tendances se heurtent à ce sujet: les partisans d'une aide incon-

[1] Le maréchal Tchang Kaï-chek avait adressé un message au peuple chinois, pour la première fois depuis qu'il s'était retiré le 21 janvier pour permettre au général Li Tsong-jen de négocier avec les communistes. Cela pouvait être interprété comme le signe d'un retour à un rôle actif dans la résistance nationaliste contre la poussée communiste (télégramme nos 146-148 du 29 avril 1949 de Canton, non reproduit).

ditionnelle à ce qui reste du gouvernement nationaliste, et ceux qui pen sent, au contraire, qu'il n'y a plus aucune chance de pouvoir sauver les adversaires du communisme chinois.

C'est dans cet esprit que se posera, pour ces puissances, le problème de la reconnaissance du nouveau régime. Il est probable que les Anglais chercheront à la précipiter, tandis que les Américains s'efforceront d'attendre que les communistes, poussés par des nécessités économiques impérieuses, fassent, dans ce sens, le premier pas.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 119)

318

NOTE DE M. PIGNON, HAUT-COMMISSAIRE DE FRANCE EN INDOCHINE[1]

Rapport politique du mois d'avril 1949

N. *Saïgon, 26 mai 1949.*

Secret

Les fermes desseins de la France se traduisant au cours de ces dernières semaines sur le plan des faits, une intense activité politique, la cadence sans cesse accélérée d'événements dont l'importance est allée crescendo, la concrétisation d'un programme qui, il y a moins d'un mois, apparaissait encore à nombre de nos interlocuteurs comme simple construction de l'esprit, ont indubitablement secoué l'apathie et les réticences profondément ancrées de cette élite intellectuelle qui, au Viêtnam, constitue l'opinion agissante.

Je ne prétends certes pas affirmer que nous avons vaincu tout scepticisme, et je ne reprendrai pas sans réserve à mon compte cet article que consacrait au proche avenir un journaliste vietnamien jusqu'ici cantonné dans le doute et qui ne craignait pas de donner pour titre à son éditorial «De l'espoir à la certitude», mais j'ai noté sans contestation possible que, dans une presse jusqu'ici pour le moins réservée, critiques et appréhensions s'effacent peu à peu et le cèdent à la recherche des raisons qui permettent et justifient l'optimisme. En place d'une critique stérile et désordonnée, en place d'un scepticisme buté, on note chez les observateurs politiques vietnamiens sinon une adhésion éclatante, quoique certains l'aient déjà proclamée, du moins une croyance à l'œuvre entreprise, et comme un courant de sérénité quant à l'avenir.

[1] Note manuscrite : «*Affaires étrangères (Asie-Océanie)*». Un tampon indique également que cette note est arrivée à l'état-major de la Défense nationale le 22 juin 1949.

Certes, on ne manque pas de nous rappeler toujours que seule la traduction complète dans les faits des accords du 8 mars emportera les réserves de la masse, mais déjà on s'excepte ainsi des rangs des incrédules, en énonçant les conditions d'une réussite.

Et si je ne me crois pas encore autorisé à dire que des couches plus populaires ont été ébranlées, si je pense aussi que celles-ci ne seront réellement frappées et entraînées que par des réalisations tangibles et spectaculaires, qui leur sont seules sensibles, je crois que peu à peu vont se propager en ondes continues les effets d'une nouvelle position de l'esprit à l'égard de nos intentions. Trop de promesses reportant trop d'espoirs déçus, trop de propagande adverse, ont agité les âmes pour qu'on ait pu raisonnablement espérer que s'apaiseraient instantanément les tempêtes qui y ont été déchaînées, pour qu'on ait cru qu'effaçant magiquement les multiples images de ces dernières années, brusquement s'imposât, unique et lumineuse, la claire vision d'un avenir défini.

Mais déjà des doutes s'apaisent dans des esprits efficacement martelés par la succession continue d'événements s'exerçant dans le même sens.

Il est vrai que ceux-ci s'inscriront avec éclat dans l'histoire du Viêtnam et que par leur importance ils en constitueront des têtes de chapitre. En fait, en l'espace d'une quinzaine, le peuple vietnamien a pu d'une part entendre affirmer par l'un des siens, textes en mains, que lui avait été reconnu le plein exercice de sa souveraineté sur les affaires intérieures de l'État, et qu'il avait, dans le même temps, été admis à la vie internationale; voir d'autre part franchi l'un des derniers obstacles à la réalisation de l'unité nationale; assister enfin au retour de celui dont il sait qu'il est le seul à pouvoir faire l'union de tous et provoquer ainsi le rétablissement de la paix, parce qu'il personnifie une légitimité et une tradition et que c'est à son action que sont dues les satisfactions majeures qui ont été apportées aux revendications nationales.

Je le répète, seule jusqu'ici une élite pensante et agissante, tant de notre côté que chez l'adversaire, a été atteinte, mais on a noté dans ces milieux une intense fermentation politique, et des craquements se font entendre qui montrent que des conversions et des regroupements s'opèrent. La masse suivra plus tard quand ce qui n'est encore qu'espoir ou confidence se confirmera et se divulguera.

C'est au prince Buu Loc que devait revenir l'honneur de déclencher la série des faits qui ont agité l'opinion.

Arrivé à Saïgon le 14 avril, le directeur du Cabinet de Sa Majesté procédait, dès le 15, au sein d'un Conseil des ministres à un large exposé des clauses des lettres échangées à l'Élysée. Il tenait ensuite, le 19, une conférence de presse au cours de laquelle il révélait à l'opinion publique l'essentiel de ses documents.

Si ces révélations n'ont pas soulevé l'enthousiasme sans réserve d'un nationalisme rendu chatouilleux par quatre années de surenchères, du moins ont-elles emporté des convictions et furent-elles en définitive

accueillies avec satisfaction. L'opinion ne pouvait pas manquer d'apprécier les larges concessions faites aux revendications nationales et l'ampleur des résultats obtenus. La raison l'emportant sur les excès de sentiment, on admit que les engagements pris par la France satisfaisaient l'essentiel des aspirations de la Nation, tandis qu'on considérait, au surplus, que les principes énoncés réservaient suffisamment un avenir plus éloigné. C'est ici qu'il importe de noter d'ailleurs que le déroulement des événements dans toute l'Asie des moussons, la menace que fait peser sur les frontières du Nord l'avance des armées de Mao Tsé-Toung, les poussées de fièvre révolutionnaire qui agitent la Malaisie et le Siam, la situation critique dans laquelle se débat désespérément une Birmanie née trop brutalement à l'indépendance, ont rendu plus circonspects les plus chauvins des nationalistes vietnamiens.

J'avais déjà noté, il y a quelques mois, qu'on avait compris ici que la conjoncture internationale n'autorisait plus aucun peuple à tracer seul ses destins, et qu'on avait senti que dans un monde qui se divisait en blocs monolithiques, il était vital de rechercher dans une union un support à l'indépendance. Ces impératifs auront servi à rendre plus acceptables les limites imposées à une liberté qu'on avait, il y a quelques années, souhaitée totale.

*

Élue le 10 avril, réunie le 19, l'assemblée territoriale de Cochinchine a voté, le 23, l'avis qui consacre le vœu de l'unité dont le Viêtnam avait fait l'une de ses aspirations cardinales. Je vous ai exposé en des rapports particuliers les conditions qui ont présidé à la naissance de cette assemblée, les circonstances qui ont marqué sa vie éphémère. Je ne reviendrai donc ni sur les difficultés que j'ai éprouvées pour conduire les Français de Cochinchine à participer à cette assemblée et pour vaincre leurs réticences, ni sur les causes de la faible participation du corps électoral vietnamien à des élections que les circonstances nous avaient conduits à mener trop hâtivement pour que pût se créer un climat de lutte ardente, ni sur les efforts qu'autorités françaises et vietnamiennes durent déployer pour dégager et faire accepter une formule de conciliation, mais, avant de clore ce chapitre, je voudrais, encore une fois, faire ressortir, outre la quasi unanimité du vote qui clôtura les travaux de l'Assemblée, deux constatations dont je vous ai déjà fait part. Tout d'abord le soin qu'ont pris les représentations française et vietnamienne d'éviter d'adopter des positions par trop tranchées ou par trop agressives, de consommer une scission un moment menaçante, marquant ainsi leur ardent désir d'aboutir à une formule d'unanimité, susceptible de faciliter le retour de S.M. Bao Daï. Ensuite, l'extrême conciliation dont fit preuve la section française, la grande compréhension que ses membres m'apportèrent et le sens très averti de l'intérêt national dont ils surent témoigner.

Car, si ce n'est pas sans mélancolie que beaucoup d'entre eux se résignèrent à entériner l'abrogation d'un statut qui faisait de la Cochin-

chine une terre française, du moins le sentiment qu'ils ont eu d'apporter leur concours à l'élaboration de la seule solution qui permette d'espérer le retour de la paix les conduisit à s'exécuter sans vaine récrimination. Il est symptomatique en effet de noter qu'à aucun moment ne furent formulées des critiques à l'adresse de la politique adoptée par le gouvernement. La connaissance des conditions locales du problème et une parfaite probité de conscience devaient ainsi conduire les chefs de file de la section française, dont les appartenances politiques les situent pourtant en dehors de la majorité au Parlement, à se rallier loyalement à la solution préconisée par le gouvernement. Et si la motion adoptée comporte quelques réserves, du moins celles-ci ne leur ont elles été inspirées que par leur souci d'une part de préserver l'avenir, leur désir d'autre part de défendre les particularismes locaux d'une terre à laquelle ils sont foncièrement attachés.

*

Si de par la volonté de Sa Majesté et de par le choix qu'elle a fait du lieu de sa résidence actuelle, aucune manifestation de masse n'a accompagné son retour, si l'ex-empereur a renoncé ainsi à provoquer immédiatement par la solennité et l'apparat de manifestations officielles, un intérêt et un engouement populaire, il est indéniable que ces décisions auront eu par contre de fortes répercussions politiques et qu'elles auront considérablement servi à affirmer le prestige de l'ex-souverain.

On a parfaitement compris au Viêtnam que l'Empereur désirait ainsi marquer qu'il entendait réserver entière sa liberté d'action tant que l'union des 3 Ky n'aurait pas été consacrée par un vote des assemblées françaises. Et l'orgueil national a salué l'indépendance dont ce geste porte témoignage, tandis que les publicistes s'inclinaient devant le sens averti des contingences diplomatiques dont le prince administrait la preuve, et que ceux qui prétendaient que S.M. Bao Daï n'avait, en traitant avec la France, été guidé que par l'intérêt dynastique devaient convenir que chez le souverain le souci de l'intérêt personnel le cédait au primat de l'intérêt national.

L'opinion publique a considéré aussi comme une décision heureuse, le choix d'une ville située en territoire de minorité ethnique, et a voulu y voir le désir chez l'Empereur d'affirmer l'unicité du Viêtnam.

Enfin l'éloignement de Dalat a rendu plus éclatants, moins discrets regrettèrent certains, les déplacements de toutes les personnalités vietnamiennes qui s'empressèrent à venir payer à l'ex-souverain le tribut de leurs hommages. Considérable a été dès les premiers jours, le nombre de ceux qui jugèrent qu'il était indispensable que S.M. Bao Daï fut informée par leurs soins des affaires du pays. Sa Majesté a très vite dû consigner sa porte aux fâcheux et aux courtisans avides, afin de pouvoir se consacrer aux tâches ardues qui l'attendent. Elle a procédé tout d'abord à l'organisation de son Cabinet personnel que continuera à diriger

S.A. Buu Loc et dans lequel figurent des personnalités marquantes de partis nationalistes ayant milité activement.

Elle a entrepris ensuite auprès des représentants les plus valables des diverses formations politiques de larges consultations, en vue de dégager un programme d'action commun. Je vous ai d'ores et déjà fait part de l'impression que j'avais recueillie, après les conversations que j'ai eues à Dalat avec le Souverain. S.M. Bao Daï m'a parue déjà parfaitement au fait des détails de la situation politique locale et avoir évalué d'une façon très sûre les capacités du personnel politique actuel.

Il apparaît, par ailleurs, à l'Empereur qu'en vue d'offrir de larges et immédiates bases d'action au futur gouvernement, qui sera constitué dès que le général Xuan aura remis la démission de son Cabinet, soit dès que le Parlement se sera prononcé sur le statut de la Cochinchine, il est nécessaire que sans attendre la conclusion des conventions définitives prévues par les lettres du 8 mars, ni la signature d'accords inter-états sur l'organisation des services communs, des modus vivendi provisoires soient définis. Le Cabinet de Sa Majesté me transmettra incessamment la nomenclature des questions qui lui paraissent devoir êtres réglées dans les plus brefs délais.

Ainsi, l'entrée sur la scène politique du souverain pourra-t-elle être marquée par une série de mesures qui témoigneront de l'efficacité de son action.

Le gouvernement central et les gouvernements régionaux

Au regard de ces évènements qui ont relégué dans l'ombre les activités coutumières et les personnalités qui tenaient jusqu'à ce jour le devant de la scène, l'activité des organismes gouvernementaux pâlit. Les centres d'intérêt se sont en effet déplacés et c'est autour de l'Empereur et de son entourage que se concentre l'attention.

En attendant le nouveau départ le gouvernement central évite d'ailleurs de prendre position sur les problèmes dont il est saisi, et chaque jour s'accuse davantage cet étiolement progressif des divers départements ministériels dont les précédents rapports faisaient état. Ce désintéressement pour des projets de nature purement administrative ne se conçoit que trop facilement quand tant de pôles d'attraction, dont le moindre n'est pas d'assurer des positions personnelles, captent par ailleurs l'attention des ministres. L'imminence d'une refonte du gouvernement a libéré les titulaires de postes ministériels de tout esprit d'équipe, et chacun sent, qu'en présence des appétits nouveaux qui se manifestent de toutes parts et particulièrement dans des cercles qui n'ont pas encore participé au pouvoir, il lui faut agir pour rester dans la course.

De la prochaine équipe parait, de toute manière, devoir être écarté le gouverneur du Nord-Viêtnam, S.E. Nghiem Xuan Thien. Compromis dans une affaire d'autorisation d'ouverture de jeux, qui s'est close sur

un éclat, le maire de Hanoï ayant fait procéder à la fermeture d'une kermesse autorisée par lui, le gouverneur du Nord a été éclaboussé par le scandale devenu public. Il lui faudra, sous peu, quitter la scène politique, et il n'est pas interdit de penser qu'une information pourrait être ouverte sur sa gestion.

Dans le Centre-Annam, une convention signée le 26 avril entre le Commissaire de la République et S.E. Pham Van Giao gouverneur du Trung Ky, a assuré le transfert aux autorités vietnamiennes de l'administration des provinces du Sud Annam et de la ville de Tourane.

Une convention du même ordre assurera sous peu dans le Sud-Viêtnam, la passation des services de la région Saïgon-Cholon sous l'autorité d'un préfet vietnamien.

Les activités Viêt Minh

La propagande Viêt Minh a tenté sans succès de minimiser la portée de récents événements, mais elle a dû constamment rester sur la défensive, et l'illogisme, l'insuffisance, les redites de sa contre-propagande ont témoigné du désarroi qui l'atteint.

Aux accords du 8 mars, elle a vainement tenté d'opposer les avantages obtenus par Hô Chi Minh le 6 mars 1946. Même en forçant les textes, elle s'est vite rendu compte de la faiblesse de sa position, et les ripostes des commentateurs de la radio gouvernementale, mettant l'accent sur les avantages acquis par l'Empereur l'ont contrainte à abandonner son argumentation. Changeant de tactique, elle s'évertue aujourd'hui à proclamer que le Front Viêt Minh poursuit la réalisation d'une indépendance «réelle» qui ne doit connaître aucune des entraves acceptées par S.M. Bao Daï. Elle ne craint pas ainsi d'infliger un démenti à des déclamations plus anciennes de Hô Chi Minh, à l'usage de la métropole, acceptant l'adhésion du Viêtnam à l'Union française.

La création de l'assemblée territoriale l'a prise au dépourvu, et les faits sont venus infliger un démenti à ses assertions: elle a tenté de présenter d'abord la nouvelle assemblée comme un grossier subterfuge du colonialisme qui s'en servirait pour maintenir la Cochinchine en dehors du Viêtnam: elle lui a donc dénié par avance toute valeur représentative; puis, le vote acquis, ne pouvant participer à la liesse générale, elle a cru pouvoir se tirer de ce mauvais pas par une pirouette en affirmant que l'événement n'emportait aucune conséquence nouvelle, l'union des trois Ky existant déjà dans les faits de par la volonté du peuple vietnamien. Elle oubliait évidemment que les accords du 6 mars avaient prévu que le sort du Nam Phan devait être réglé après consultation de la population.

Ayant compris par ailleurs que le retour de S.M. Bao Daï était imminent, elle ne s'est plus efforcée à répandre le doute sur la venue de l'ex-souverain, mais, rompant définitivement les ponts, elle a déve-

loppé une offensive contre la personnalité de l'Empereur dont l'outrance même a desservi les buts qu'elle se proposait d'atteindre.

Le plus net échec qu'elle ait enregistré, elle l'a subi quand, voulant mesurer sa force, elle a tenté de contraindre la presse locale à suspendre sa parution pour masquer sa désapprobation à la politique suivie par l'Empereur. Tous les journaux ont contribué à paraître et un hebdomadaire, publiant la lettre du Viêt Minh, n'a pas craint d'annoncer qu'il paraîtrait trois jours de suite pour marquer sa position.

Sur le plan du terrorisme, on constate également en avril une régression marquée, tout au moins dans la région Saïgon-Cholon qui constituait jusqu'ici un point sensible. Le séjour à Dalat de S.M. Bao Daï a déjoué les plans qui avaient été établis en vue de multiplier les attentats dans la capitale du Sud dès son retour. Le Viêt Minh avait pourtant lancé des appels d'une extrême violence incitant chaque habitant à participer «au massacre de l'ennemi, partout dans les maisons, devant les portes, dans les rues»: lançant à la jeunesse, aux écoliers l'ordre de rivaliser «à qui tuera, châtiera, sabotera le plus».

Ce redoublement dans la violence tend indubitablement à soutenir des volontés ébranlées, à freiner des velléités de ralliement. Nous savons de source certaine que mutations, remaniements et épurations se poursuivent dans le personnel de direction en vue de concentrer le commandement en des mains sûres.

Sur le plan militaire, au Tonkin, la situation n'a pas évolué dans le delta, qui a connu un calme relatif; dans la Haute Région, l'offensive déclenchée en mars dans la région de Lao Kay – Hoang Su Phi s'est soldée par un échec et, en partie grâce au loyalisme des partisans autochtones, on note une lente et graduelle amélioration. Par contre, toujours très forte reste la pression qu'exercent des unités régulières Viêt Minh sur la voie Langson-Cao Bang. Le passage de chaque convoi nécessite une véritable opération militaire qui nous coûte des pertes en hommes et en matériel.

En Annam, le point critique reste le Thua Thien où pour des raisons de prestige, le Viêt Minh accentue sa pression autour de Hué, l'accompagnant d'un blocus économique étroit.

Des opérations de police menées par les services de sécurité de concert avec les troupes, l'action des commandos des sûretés française et vietnamienne ont cependant permis, en fin de mois, de desserrer l'étreinte autour de la ville.

En Cochinchine, outre l'habituelle activité de nos patrouilles de sécurité et d'intervention, des opérations fructueuses ont été montées contre des centres de ravitaillement de production, portant des coups très sensibles à l'organisation économique des rebelles.

Fin avril, par ailleurs, tous les grands axes routiers étaient réouverts à la circulation et placés sous la protection constante d'un dense réseau de tours de garde.

Des résultats sont encourageants. Ils ne permettent cependant pas d'espérer apporter une solution au problème de la guérilla, les effectifs ne permettant pas d'entreprendre sur une grande échelle des opérations permanentes tendant à la destruction des bandes.

*

Cambodge

Les Conseils que j'avais donnés à S.M. Sihanouk, les démarches que j'avais prié le Commissaire de la République au Cambodge de faire en vue de marquer au gouvernement royal les dangers que comportaient ses faiblesses vis-à-vis des khmers issaraks, ont porté leurs fruits. On s'est résigné à Phnom Penh à ne plus jouer de la rébellion, et peut-être y a-t-on compris aussi qu'on s'était bercé d'illusions en se flattant de la dominer.

Si la campagne de ralliement que prétendait poursuivre le gouvernement khmer se solde ainsi par un échec total, pas un seul cas de soumission collective n'ayant été enregistré sur toute l'étendue du royaume, du moins la situation politique s'en trouve-t-elle éclaircie. Le gouvernement s'est vu contraint de donner à ses fonctionnaires d'autorité en province l'ordre de poursuivre sans défaillance les rebelles, et il a suffi qu'on sache que le défaitisme et la capitulation devant la «résistance» n'étaient plus de mode pour que dans les salasroks aujourd'hui fortifiées on se soit déjà avec bonheur opposé aux entreprises des rebelles.

La morgue de certains chefs rebelles avait, il est vrai, passé les limites de l'acceptable; Dap Chuon n'avait-il pas récemment prétendu voir le chef du gouvernement venir conférer avec lui des conditions de son ralliement?

À la demande même du gouvernement khmer nos troupes ont donc repris leurs opérations: ainsi est-il coupé court à l'établissement de certaines complicités, au développement d'une surenchère démagogique à laquelle se livraient certains partis politiques auprès de la rébellion. L'ordre public ne saurait qu'y gagner. Mais, il reste que le Viêt Minh a profité de cette période de trouble pour étendre son implantation, et longues seront sans doute à liquider les séquelles de la dangereuse politique gouvernementale.

Mais les jeunes politiciens improvisés qui règnent à Phnom Penh ont déjà enfourché un nouveau cheval de bataille. Si, dès les premières conversations qui se déroulèrent entre les délégations française et cambodgienne chargées de poser les bases du futur traité franco-khmer, nos représentants eurent la désagréable surprise d'être saisis de revendications qui se situent bien au-delà des principes définis par les accords du 8 mars, revendications dont l'adoption viderait de tout contenu le concept de l'Union française, si même certains délégués cambodgiens

prétendirent remettre en cause la valeur de l'échange de lettres qui entérinent l'adhésion du royaume à cette communauté de peuples, c'est sur une revendication nouvelle, dont on fit une question préjudicielle, que se cristallisa l'opposition khmère à la poursuite des conversations. Il s'agit des revendications territoriales que le Cambodge prétend faire valoir sur la Cochinchine.

On argue à Phnom Penh du fait que les frontières entre la Cochinchine française et le Royaume ont été fixées par des conventions passées avec la France pour prétendre que leur tracé a été influencé par la qualité de l'interlocuteur, et que des concessions importantes nous ont été faites *proprio motu*. On nous en tient pour comptables, et, au moment où ces terres vont changer de statut, on nous demande de rétrocéder ce qui ethniquement est resté très cambodgien.

La thèse ainsi élaborée est au premier abord séduisante. Elle n'a pas encore été suffisamment motivée juridiquement ou historiquement pour que je puisse en apprécier la valeur. Je fais d'ailleurs procéder à des recherches dans les archives du gouvernement général pour établir les faits sous leur vrai jour. Il apparaît cependant, à première vue, qu'on a systématiquement écarté à Phnom Penh ces considérations d'histoire communément admises, qui se prêtent d'ailleurs à tant d'interprétations diverses, mais qui tendraient pourtant à établir que les frontières ainsi tracées n'ont consacré qu'un seul recul historique devant une immigration annamite que le dernier siècle n'a fait que confirmer, tandis que se prescrivaient définitivement des droits déjà contestés au XIXe siècle.

Pour tout Vietnamien d'ailleurs, ces revendications paraissent relever de la fantaisie ; et il est certain que nous éprouverions les plus grandes difficultés à faire accepter même de très minimes rectifications de frontières ; or, il s'agit, en fait, dans l'esprit des Cambodgiens, d'une assez large portion de l'Ouest cochinchinois.

Quoi qu'il en soit, il est curieux que la solution préalable de ces revendications territoriales, officiellement invoquées d'une façon toute récente, ait été considérée comme une condition indispensable à la poursuite des négociations portant sur le statut du Royaume dans l'Union française. Il apparaît, avec évidence, quoi que les délégués cambodgiens s'en défendent, que l'on a désiré faire de cette question un moyen de pression. Et pour donner plus de publicité à cette affaire, on a dépêché avec éclat vers la France, les plus importants des hommes politiques de la capitale, leur rendant au départ, pour faire ressortir l'importance de leur mission, des honneurs militaires auxquels ils ne sauraient prétendre.

J'incline à penser, avec M. de Raymond, que tout ce tapage n'est mené que pour détourner l'attention d'une situation intérieure désastreuse. Le gouvernement Yem Sambaur n'a résolu en effet aucun des problèmes graves et urgents qui se posent au Royaume. L'insécurité a grandi, en quelques mois, dans d'énormes proportions, et les hauts fonctionnaires du Royaume commencent à dénoncer l'impéritie de jeunes politiciens

irresponsables; les finances de l'État sont dans une situation tragique, les recettes rentrant peu ou prou, tandis qu'aucun effort de compression budgétaire n'a été accompli, par ailleurs, des positions démagogiques ont été prises vis-à-vis de la France et la négociation du traité franco-khmer oblige à choisir entre un déjugement ou une rupture.

Alors sans doute, sentant ses jours comptés, le gouvernement a-t-il choisi de se retirer sur une question où il peut faire facilement se donner l'apparence d'avoir été l'ardent défenseur de l'intérêt national.

Et c'est ici que l'on mesure la légèreté avec laquelle sont prises à Phnom Penh les plus graves décisions. On n'a pas hésité en effet, sans mesure les conséquences d'une telle action à donner à un problème qui n'agitait que quelques cercles restreints, une amplitude inconsidérée: on a désiré faire de revendications qui sont bien moins vitales pour le Cambodge que l'assurance de facilités d'accès à la mer ou de relations avec le Viêtnam, une condition préalable à toute entente.

Le Cambodge va au-devant d'un échec qui pèsera sans doute sur le climat des relations franco-vietnamo-khmères, de par l'entêtement puéril de jeunes parlementaires sans expérience dont la vanité ne s'accommode pas des conseils que je n'ai pas manqué pourtant de leur prodiguer.

Laos

Avril aura été aussi pour le Laos paisible un mois d'intense activité politique.

Le nouveau gouvernement constitué par le prince de Champassak s'est tout d'abord préoccupé de régler ses rapports avec la France. Le prince Boun Oum, accompagné de L.L E.E. Nhouy Abay et Khou Voravong, s'est donc rendu à Saïgon le 17 avril pour discuter des termes du statut laotien. Très rapidement un projet d'accord pût être mis sur pied que j'ai accepté *ad referendum* et qui a reçu l'approbation de Sa Majesté avant son départ pour la France.

La préoccupation primordiale des négociateurs laotiens, qui a dominé tout le débat, empreint par ailleurs d'une atmosphère de parfaite compréhension, s'est manifestée dans le souci lancinant de prémunir le Laos de tout empiétement vietnamien. Autant la délégation laotienne s'est montrée disposée à accorder à la France les plus larges avantages, autant elle s'est raidie dès que nous avons tenté de faire admettre que ceux-ci devaient normalement s'étendre à tous les ressortissants de l'Union française: la crainte de voir le Laos envahi par une immigration vietnamienne contre laquelle ne pourrait être élevée aucune digue est considérée à Vientiane comme un problème d'importance vitale. On y a gardé le souvenir d'une communauté inassimilable et entreprenante qui, libre de s'y développer, aurait vite fait de submerger un peuple indolent et pacifique.

Le gouvernement laotien a donc fortement insisté pour qu'il soit prévu qu'une convention d'établissement puisse être négociée avec le Viêtnam ; j'ai dû m'incliner devant ce désir de nos interlocuteurs qui se montraient intraitables sur ce point.

Le Laos a également des revendications territoriales à formuler. Il s'appuie sur le fait que des portions de son territoire ont été rattachées pour des raisons de convenance administrative au Viêtnam par des décisions gubernatoriales qui ne sauraient pu être opposées. Mention de ces revendications sera donc faite dans le protocole de signature qui accompagnera la convention, et le Laos indiquera qu'il désirerait qu'il soit procédé à une consultation des populations intéressées.

Pendant que se déroulaient à Saïgon ces négociations, le Congrès national a poursuivi et achevé la révision de la constitution. Les attributions du Conseil du Roi ont été précisées : celui-ci conserve son caractère d'organisme du pouvoir exécutif et n'a pas été transformé, comme il en avait été question, en Chambre haute ; le droit de veto royal est délégué et la procédure prévue fait de l'exercice du veto un acte normal de gouvernement et non plus une mesure d'exception. Les modifications de détail apportées à la Constitution n'ont pas tendu, comme il était apparu souhaitable, à renforcer l'autorité du souverain ; la formule « le Roi règne mais ne gouverne pas » a été maintenue.

Dans l'ensemble, la sécurité du royaume n'a pas été troublée. On sent cependant que le Viêt Minh a recommencé à s'infiltrer dans la région de Sam Neua, menaçant les régions les plus riches de la province des Houaphans. Une menace persiste également aux confins Nord-Ouest, au nœud des frontières sino-birmanes, les États shans abritant toujours l'état-major des effectifs lao-viet, et le Yunnan méridional étant en pleine anarchie.

*

Si le mois de mai doit marquer comme une pause, dans l'attente de la ratification par le Parlement des accords du 8 mars et du vœu émis par l'assemblée territoriale de Cochinchine, les semaines à venir ne constitueront pas cependant un temps mort. Un programme s'élabore en vue de permettre toute une série de réalisations qui deviendront effectives dès que seront levées les dernières hypothèques qui pèsent encore sur la liberté d'action des autorités vietnamiennes.

Ayant fait le point de la situation, ayant procédé à l'étude des principaux problèmes qui se poseront à son gouvernement, sa Majesté Bao Daï, dès juin, sera prête à jouer activement le rôle qui lui est dévolu. Après une période d'attente et de recueillement, les semaines qui vont venir engageront d'une façon décisive les destins du nouvel État et fixeront le cours des événements dans la péninsule.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 144)

319

GÉNÉRAL JUIN, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 314-316. *Rabat, 27 mai 1949, 14 h.*

Réservé. (*Reçu* : le 27, 17 h. 30)

Les vues exprimées au sujet du statut du Maroc par M. le ministre de la France d'outre-mer lors du débat du 22 mai sur l'Indochine à l'Assemblée nationale ont provoqué dans divers milieux marocains une certaine émotion. Celle-ci s'est traduite en particulier par une protestation de l'Istiqlal dont le Secrétaire général M. Balafrej, a télégraphié le texte hier 25 mai aux Ministères des Affaires étrangères et aux Ambassades à Paris des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'URSS, au Secrétaire général des Nations unies, à l'*United Press* à Paris et à diverses personnalités politiques et étrangères.

Je communique ce texte au Département ce jour par avion[2].

D'autre part le Sultan qui, dès le 23 mai avait marqué dans un entretien particulier avec le conseiller adjoint du gouvernement chérifien sa surprise et son désagrément m'a fait savoir ce matin à titre officiel qu'il attacherait du prix à ce que le Département procédât à une mise au point dans laquelle il ferait ressortir que le Ministre de la France d'outre-mer n'a pas compétence pour prendre position sur une question intéressant le Maroc, qui relève du Ministère des Affaires étrangères et affirmerait que contrairement à l'opinion exprimée par M. Coste-Floret, le gouvernement français n'a jamais considéré que la Constitution de 1946, acte de droit interne, eût apporté aucune modification aux rapports juridiques institués par le traité du 30 mars 1912 entre la France et l'État chérifien, ni conféré à ce dernier la qualité d'« État associé » aux termes des dispositions de la Constitution relatives à l'Union française.

Il n'y a naturellement pas lieu de donner suite à ce vœu. Du reste au cours de l'entretien que j'aurai moi-même demain avec lui, j'exposerai au Sultan la nature et la portée des déclarations qui sont faites au cours des débats parlementaires à l'Assemblée nationale.

Je tiendrai le Département informé de cette conversation.

(Direction Afrique-Levant, Maroc, volume 124)

[1] Télégramme diffusé à la Présidence de la République, Présidence du Conseil et MM. Parodi, Clappier, de Bourbon-Busset.

[2] Document non reproduit.

320

M. DE HAUTECLOCQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 980. *Bruxelles, 27 mai 1949.*

L'annonce de la Conférence de Paris a fait réfléchir tous ceux qui dans les milieux politiques belges possèdent quelque imagination et ne se contentent pas de suivre aveuglément les impulsions données par la presse belge ou étrangère, la perspective d'une reconstitution prochaine de l'unité allemande et par conséquent d'un facteur puissant et nouveau sur l'échiquier mondial d'après-guerre a entraîné ces milieux à effectuer une sorte de révision des valeurs reçues jusqu'à présent en politique étrangère. Ce travail, bien qu'encore confus et limité à un nombre restreint de personnes, il m'a semblé intéressant de chercher à en dégager les tendances et les étapes.

L'opinion belge et l'Angleterre

Nul ne nie, ici, que l'Angleterre n'ait fait depuis la guerre de sérieux efforts pour se rapprocher de l'Europe occidentale, des efforts tels qu'ils eussent semblé, il y a dix ans encore, totalement invraisemblables. Cependant, malgré la distance parcourue, on reconnaît volontiers que nous sommes encore loin du compte.

Certes, l'Angleterre, lorsqu'elle ne les a pas prises elle-même, s'est associée aux grandes initiatives européennes de ces dernières années: OECE[1], Pacte à 5, Union européenne. Mais l'attitude qu'elle a adoptée ensuite dans ces diverses directions, l'esprit dans lequel elle y participe ont franchement déçu. On n'ignore pas ici que les travaux des organismes techniques du secrétariat des 5 à Londres sont, dans l'ordre culturel et social, plus ou moins entravés par la morosité des délégués anglais, sinon par leur mauvaise volonté. Sur le plan militaire, quelques initiés sont au courant des difficultés créées par les conceptions qui s'affrontent à travers les personnes du maréchal Montgomery et du général de Lattre. Les autres ont le sentiment qu'on n'avance guère. Enfin, le statut de l'Europe, récemment signé à Londres, n'a enthousiasmé personne et l'on sait que si des résultats plus substantiels n'ont pas pu être obtenus, ce sont les thèses anglaises qu'il faut en rendre responsables.

En bref, on se rend compte que les vues qu'a l'Angleterre de l'Europe unie se rapprochent davantage de la conception périmée de coalition que de celle de fédération, qui est au fond de tous les esprits. L'action

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

qu'elle mène dans ce sens, déçoit et va même jusqu'à mécontenter un nombre croissant de personnes.

Dans le domaine économique et financier, par exemple, cet état d'esprit est particulièrement sensible. La puissante Banque nationale de Belgique, qui n'hésite pas à avoir sa politique propre à côté de celle du gouvernement, se détourne nettement de Londres. Elle ne cache pas l'énervement que lui causent les exigences et l'égoïsme de l'Échiquier et concevrait volontiers un bloc monétaire européen qui aurait beaucoup plus de rapports avec le dollar qu'avec la livre à laquelle elle prédit un sombre avenir.

S'il est donc exagéré de conclure que l'opinion belge penche vers l'anglophobie, il n'en est pas moins nécessaire de constater que, depuis quelque temps, l'Angleterre déçoit et suscite une certaine méfiance quant aux tendances de sa politique européenne.

La Belgique et la France

En ce qui concerne la France, au contraire, ce sentiment européen qu'on ne peut désormais ignorer rapproche de nous l'opinion belge. Ceux qui ont les yeux tournés vers l'avenir sentent le besoin d'un leader en Europe qui dégage le sentiment de tous et prenne les initiatives que tous appellent. Ce rôle, on serait tenté de l'attribuer à la France, on constate que nous avons vocation pour l'assumer.

Il n'y a pas très longtemps, d'ailleurs, que cette possibilité nous est reconnue. Il faut, à cet égard, souligner l'effet très heureux qu'ont eu la stabilité gouvernementale française de ces derniers mois et la politique ferme et prudente du président Queuille. Si l'on estime, maintenant, que nous pouvons jouer dans la politique européenne un rôle de premier plan, que nous pouvons constituer le noyau autour duquel viendraient s'organiser les forces de cette région, c'est parce que notre situation économique et monétaire est jugée rétablie et stabilisée. On le constate, d'ailleurs, avec plaisir. En un mot, les diagnostics s'accordent à nous reconnaître rétablis dans la situation nécessaire pour développer désormais un rôle de leader. Que dire, cependant, des pronostics ?

À cet égard, il n'est pas possible de prétendre que l'ampleur de nos initiatives a répondu jusqu'à présent à l'espoir confus et à l'attente de l'opinion. Si l'on réclame de nous la stabilité sur le plan intérieur, on nous demande, par contre, sur le plan extérieur, du dynamisme et des initiatives. On attend qu'en ouvrant les voies, même largement, nous manifestions notre capacité à remplir le rôle de leader. Comme je l'ai dit plus haut, le nouveau statut européen n'a pas frappé comme une réalisation susceptible de développements vastes et rapides. Il semble qu'on s'en remettrait à nous volontiers du soin d'indiquer s'il convient de travailler dans ce cadre, et dans quelles directions, ou de chercher à l'amplifier, à le compléter, ou à le remplacer. Aussi bien verrait-on

avec faveur que, dans les questions allemandes, si gravement posées actuellement nous nous préoccupions de guider et d'exprimer les vues européennes. Dans tous ces domaines, un excès d'équilibre ou de réserve de notre part pourrait un jour se retourner contre nous et il est à noter que certains, ici, verraient d'un œil favorable de profonds changements intérieurs en France dans le seul espoir qu'ils amèneraient chez nous au pouvoir des éléments capables de solutions plus outrées en politique étrangère.

Il peut être intéressant, à cet égard, de relever, pour préciser, en faisant les corrections nécessaires, les tendances de l'opinion belge, ce qu'on peut apercevoir ici de l'opinion italienne, à travers les propos de nos collègues romains. Avec le goût des solutions hardies et des positions voyantes qu'ils ont gardé de leur formation fasciste, ceux-ci nous pressent de supprimer les frontières, de constituer le bloc latin, de faire du neuf. Leur désir traditionnel de se mettre à la remorque d'une puissance et d'un dynamisme plus forts s'exprime en termes très vifs. Le sens de la politique de balance entre l'Orient et l'Occident qui est si profondément incrusté dans leur tempérament cherche à se manifester, à s'exprimer à nouveau, mais en commun avec l'Europe occidentale, au coude-à-coude avec nous, entre le monde communiste et la démocratie américaine. Leurs propos dans ce sens sont si outrés qu'y transparaît la confuse menace qu'un jour, si aucune possibilité ne s'ouvre à eux de notre côté, ils chercheront ailleurs.

Tel serait assez, toutes proportions gardées, le sentiment actuel à notre égard en Belgique. On estime que notre heure arrive, à nous de la savoir saisir.

La reconstitution de la puissance allemande

Quel effet est susceptible d'avoir, dans ces conditions, la reconstitution de l'unité allemande dont on peut sans grand risque d'erreur attendre qu'elle précédera de peu un certain renouveau de puissance ?

La guerre et l'occupation sont un passé trop proche pour qu'une grande et profonde méfiance ne règne pas encore et pour longtemps à l'égard de l'Allemagne. L'incontestable besoin d'un leadership européen, confusément ressenti, n'irait pas jusqu'à faire accepter une hégémonie allemande dont l'égoïsme, l'aspect totalitaire et exclusif à l'égard des nations européennes ne s'est que trop manifesté déjà. Si l'on est prêt à reconnaître comme une grande qualité le ressort, la capacité de travail, l'énergie du peuple allemand, ses grandes possibilités en tant que nation dans les domaines économique et industriel, par contre on lui dénie toute vocation à la conduite de l'Europe par suite de son manque absolu de sens politique. Il n'en reste pas moins que certains thèmes repris à la propagande nazie pourraient trouver de l'écho et cristalliser éventuellement des tendances plus ou moins éparses.

L'anglophobie en est un. La déception causée par la politique européenne de l'Angleterre que j'ai notée tout à l'heure pourrait, habilement et continûment exploitée, aboutir à fortifier la croyance que l'Angleterre constitue le principal obstacle à la réalisation de l'Europe et son adversaire le plus insidieux. La Belgique a certes trop de liens outre-Manche pour qu'une propagande de cette nature puisse trouver ici tout l'écho qu'elle rencontrerait en Italie. Elle serait néanmoins susceptible de troubler fortement les esprits et de créer des fissures dans le Pacte de Bruxelles.

Quant à une campagne anti-française, on conçoit qu'elle trouverait créance si elle s'appuyait sur le thème de notre décadence et de notre incapacité à guider l'Europe là où elle veut aller. «La France, dirait-on, a eu sa chance et ne l'a pas mise à profit. Elle a démontré qu'elle n'a plus la force de guider les autres, de trouver et de faire du neuf. À elle de céder une place qu'elle ne peut plus occuper».

De telles campagnes, jointes à l'attraction économique, exercées par la reconstitution de la puissance industrielle allemande auraient tôt fait de ramener à la situation d'avant-guerre et de rétablir en Europe les divisions et les rivalités au profit du plus fort, lui offrant, bon gré mal gré, des possibilités d'établir son hégémonie.

Les États-Unis

Cependant, des facteurs extra-européens nouveaux depuis la guerre ne manquent pas d'exercer leur influence sur l'opinion.

Point n'est besoin de parler de l'URSS dont la crainte est le grand moteur qui pousse vers l'édification de l'Europe. Le problème russe se pose dans tous les pays de l'Occident européen presque dans les mêmes termes. Il est bon, par contre, de situer les États-Unis au regard de l'opinion belge.

Dans une certaine mesure, l'Amérique est mieux vue ici que l'Angleterre. On l'estime, tout d'abord, plus désintéressée et on lui est sincèrement reconnaissante de l'effort Marshall dans tous les secteurs qui ne touchent pas de très près à l'extrême-gauche. J'ai noté plus haut la conception qui semble être celle de la Banque nationale de Belgique d'un complexe monétaire européen ayant une position propre vis-à-vis du dollar indépendamment de celle de la livre sterling. Dans le domaine de la défense de l'Europe également, la thèse américaine qu'une puissance militaire ne peut être basée que sur une entité économique suffisamment forte se rapproche du sentiment européen plus que la conception anglaise de coalition basée sur une simple addition de menues forces quelque peu organisées.

Il n'échappe à personne, toutefois, que si les vues des États-Unis sur l'Europe sont plus proches des nôtres que celles de l'Angleterre, les fins qu'ils envisagent sont proprement américaines. On redoutera, à cet

égard, d'être entraînés par eux dans un conflit éventuel, qui, du point de vue européen, devrait être évité le plus longtemps possible. La constitution d'une Europe réellement unie offrirait, à cet égard, des possibilités d'indépendance vis-à-vis de la politique américaine qu'on entrevoit ici. Cet argument a sans doute moins de valeur en Belgique, petit pays assez enclin, par nature, à accepter le leadership du plus fort, qu'ailleurs, en Italie, par exemple. Néanmoins, la récente campagne de paix a exercé son influence et nombreux sont ceux qui font aux États-Unis une confiance réelle mais pas illimitée.

C'est donc vers nous, en définitive, qu'on se tourne le plus volontiers lorsqu'il s'agit d'animer l'Europe. La perspective d'une reconstruction de l'Allemagne fait souhaiter que surgisse auparavant en Occident un groupement assez fort pour équilibrer la puissance allemande et conserver l'initiative de ce côté-ci du Rhin. On attend de nous que nous indiquions la marche à suivre, que nous prenions le problème en mains. On sait, on sent que nous sommes actuellement les mieux placés pour le faire, que les intérêts coïncident, que les vues sont proches. Nos initiatives, même les plus hardies, rencontreraient sans doute un écho favorable et le dynamisme que nous pourrions manifester plairait à l'opinion. On ne souhaite pas seulement que nous poussions vivement l'union européenne mais que nous endossions notre rôle de leader en exprimant les vues des nations européennes dans le concert des Grands. Le mémorandum remis le 24 mai par les pays du Benelux sur la Conférence de Paris constitue, à cet égard, un rappel que nous ne saurions ignorer. Je suis persuadé que si nous adoptions cette attitude sur le plan politique, dans les réunions des Grands, on nous la passerait ensuite volontiers sur le plan de la défense européenne.

(Direction d'Europe, Belgique, volume 33)

321

NOTE DE LA DIRECTION DES CONVENTIONS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES POUR LE CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (À L'ATTENTION DE M. LALOY)

Traité de Bruxelles.
Convention multilatérale en matière de sécurité sociale

N. n° C.A.3. *Paris, 30 mai 1949.*

La convention multilatérale de sécurité sociale est l'aboutissement d'une politique de sécurité sociale poursuivie depuis près de deux ans par les cinq Puissances qui ont signé le traité de Bruxelles. L'initiative de cette politique a été prise par la France qui a signé avec la Belgique,

le 17 janvier 1948 une première convention de sécurité sociale. L'accord franco-belge a ensuite servi de document de base pour l'élaboration de 9 autres accords bilatéraux entre les signataires du traité de Bruxelles.

Le sous-comité de sécurité sociale du traité de Bruxelles, après avoir facilité la conclusion de ces accords bilatéraux, a élaboré la convention multilatérale qui consacre l'union des cinq pays en matière de sécurité sociale.

Cette convention est fondée sur les trois principes suivants :

1) Le premier est l'égalité de traitement entre les ressortissants des cinq pays au point de vue des droits et obligations que comportent les législations de sécurité sociale des cinq pays.

2) Le second consiste à appliquer la législation du lieu de travail.

3) Le troisième consiste à faire bénéficier des prestations sans perte de leurs droits, les nationaux qui passent d'un pays dans l'autre.

Ce principe a été appliqué notamment en matière d'assurance-vieillesse et a conduit à la totalisation des périodes d'assurance accomplies dans les deux pays pour la liquidation des pensions ainsi acquises.

La mise en application de ces trois principes assure une réciprocité des charges pour les pays contractants.

(Secrétariat général, Service des Pactes, carton 10)

322

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. CHAUVEL, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES.

D. n° 421. *Paris, 30 mai 1949.*

Je vous serais obligé de bien vouloir donner à notre représentant à la Commission des Droits de l'Homme, M. René Cassin, les indications suivantes :

Des raisons d'efficacité de travail et d'économie m'inclinent à envisager de façon défavorable toute extension du nombre des membres de la sous-commission des minorités. Toutefois, au cas où la Commission des Droits de l'Homme tiendrait pour indispensable de porter ce nombre de 12 à 13 – si cette addition est inspirée uniquement par des considérations de répartition géographique –, que son choix devrait, dans l'ordre de préférence, se fixer sur la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie ou la Pologne. Au cas où la Commission estimerait, au contraire, que

[1] Dépêche envoyée par le Secrétariat des Conférences et signée Parodi.

ces considérations ne sauraient, à elles seules, être déterminantes, le choix d'Israël paraîtrait indiqué en raison des victimes que la discrimination raciale a causées parmi les Juifs[1].

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 383)

323

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 847. *Londres, 30 mai 1949.*

Secret.

Évoquant les différentes étapes de la carrière de M. Bevin comme Secrétaire d'État, ma dépêche n° 2526 EU du 20 décembre[3] avait analysé le déclin de l'autorité personnelle de l'homme d'État travailliste au cours de l'année 1948. Pendant longtemps, ce déclin n'avait pas affecté l'unité de vues croissante en matière internationale dans le *Labour Party* et dans le pays. Mais cette unité s'était cristallisée autour de l'œuvre de regroupement de l'Ouest européen, qui tendait à apparaître comme l'objectif essentiel de la diplomatie britannique. C'est parce qu'une mésentente avec la France sur l'Allemagne risquait de compromettre cette œuvre, que l'initiative anglo-américaine de novembre sur la propriété des industries de la Ruhr avait été dans les milieux politiques, l'origine d'un malaise profond qui, en fin d'année, menaçait de se transformer en une véritable crise de confiance. Ce n'était plus la seule personne de M. Bevin qui était en cause mais, pour la première fois depuis les élections générales de 1945, la conduite générale de la politique étrangère du gouvernement, qui éveillait de toutes parts des doutes graves. Le débat tumultueux du 26 janvier sur la Palestine devait mettre à nu la faillite totale d'une politique sur laquelle le Secrétaire d'État avait à maintes reprises demandé à être jugé, et le revirement qui l'a suivi, imposé peut-être par le Premier ministre, était à la fois trop soudain et trop tardif.

Quels ont donc été, depuis lors, les événements grâce auxquels la crise a pu être conjurée ?

Le plus spectaculaire de ces développements a été le pacte de l'Atlantique qui ne pouvait manquer de frapper l'imagination des masses avec

[1] Voir document n° 299.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction des Affaires économiques, au Secrétariat général et au Cabinet du Ministre.

[3] Voir *DDF*, 1948-II, n° 430.

d'autant plus de force qu'il devait être suivi par la levée du blocus de Berlin. Mais ce pacte qui n'est plus aujourd'hui un sujet de controverse que pour quelques rares députés d'extrême gauche (ma dépêche nº 805 EU du 19 mai)[1], était en quelque sorte parvenu à maturité, sans que le Secrétaire d'État ait eu à surmonter d'obstacles sérieux. Il demeure que la reculade des Soviets a été interprétée comme un succès personnel de ce dernier.

La Charte du futur Conseil de l'Europe a trouvé, d'autre part, un accueil nettement favorable auprès de l'opinion et plus encore du Parlement. Mais si la nomination de Mr Herbert Morrison à la tête de la délégation du *Labour Party* – qui d'après des informations confidentielles serait désormais acquise – témoigne du désir de contribuer activement au succès de la future assemblée, le changement radical de l'attitude du gouvernement travailliste en la matière a été provoqué dans une large mesure par la force du courant que nous avons créé et par le lien que nous avons établi entre la question d'Allemagne et la formation de l'Union européenne (ma dépêche nº 817 EU du 18 mai)[2].

Aussi bien est-ce avant tout l'accord réalisé entre les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne sur les aspects essentiels du problème allemand qui a été, dans les milieux politiques, le facteur décisif du rétablissement de la confiance. Mais il ne faut pas s'y tromper: c'est dans la mesure même où Votre Excellence a inauguré une politique allemande positive que, sans abuser des embarras du Cabinet britannique, nous avons mis M. Bevin hors d'état de résister à la pression du Parlement et de l'opinion, et qu'il a dû se prêter à un ajustement des positions de l'Angleterre et de la France dans les négociations sur la Ruhr, sur le statut d'occupation, sur les réparations et sur les industries interdites et limitées.

Tels sont les principaux développements qui ont rendu possible le redressement de la politique étrangère travailliste. M. Bevin cherche à les présenter comme l'aboutissement de ses efforts de toujours, notamment – si surprenant que cela puisse paraître – dans le cas du Conseil de l'Europe. À force de le répéter, il finit peut-être par le croire et il réussit apparemment à convaincre son entourage et un bon nombre de gens mal informés. En réalité, il n'a guère eu que le mérite de faire preuve de souplesse, au lieu de se réfugier dans l'équivoque, comme son caractère l'y inclinait. Au lendemain de la «rébellion» de novembre 1946, il avait déjà su être à la fois souple et patient, en reprenant à son compte certaines des idées émises par les «rebelles» et en attendant pendant plus de six mois le moment favorable pour confondre ses contradicteurs (ma dépêche nº 1522 EU du 4 juin 1947). Mais la situation était alors bien différente: grâce à cette maîtrise de lui-même, M. Bevin s'était assuré le triomphe de sa carrière de Secrétaire d'État. Dans les cinq

[1] Document non reproduit.

[2] Voir document nº 305.

derniers mois au contraire, il n'a plus cherché qu'à parer à une crise menaçante, en cédant à la pression de l'opinion et en adaptant sa politique à des initiatives dont il n'était pas l'auteur. Tout au plus peut-on dire qu'il a été guidé dans cette voie par le sens aigu de l'équilibre des forces en présence, qui était l'une de ses qualités maîtresses de meneur d'hommes.

Aussi bien, M. Bevin est-il loin d'avoir retrouvé la position exceptionnelle qu'il occupait encore il y a un an et demi. Son intervention aux Communes, lors du débat du 13 mai sur le pacte de l'Atlantique, n'a pas été d'une qualité telle qu'elle lui ait permis de profiter pleinement de cette occasion favorable pour affirmer son autorité personnelle. Certes, on ne saurait trop le redire, il continue à s'appuyer – et n'a d'ailleurs jamais cessé de s'appuyer – sur les éléments les plus puissants du mouvement ouvrier. Mais, bien que son état de santé se soit sensiblement amélioré depuis quelque temps, ses amis les plus dévoués savent qu'il ne retrouvera plus toute sa vigueur et qu'il reste à la merci de ces défaillances périodiques qui constituent un des symptômes les plus constants de sa maladie.

En conclusion, la situation actuelle est comparable à beaucoup d'égards avec celle qui existait avant le malaise de la fin de 1948 : M. Bevin, qui continue d'ailleurs à peser d'un grand poids dans les Conseils gouvernementaux et qui vit encore dans les masses sur la réputation que lui avaient value à juste titre sa puissante personnalité et son étonnante ascension, est personnellement très diminué. En revanche, le gouvernement travailliste peut de nouveau inscrire à son actif une politique étrangère cohérente qui répond aux préoccupations dominantes du pays et du Parlement et qui laisse l'opposition presque désarmée. Un an avant les élections générales et au moment où les développements d'ordre économique causent des inquiétudes que je me réserve d'évoquer d'autre part, le rétablissement opéré à cet égard a été accueilli avec soulagement sur les bancs de la majorité. La crainte de voir la reprise des pourparlers avec l'URSS remettre en cause ce redressement difficile n'est pas étrangère à la méfiance que M. Bevin a témoignée envers la nouvelle réunion des Quatre.

(Direction d'Europe, Grande-Bretagne, volume 31)

324

M. HARDION, CHARGÉ DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ESPAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 829. *Madrid, 30 mai 1949.*

Le rideau est maintenant tombé sur la scène de Lake Success. Dernier épisode de la «crise espagnole» le discours prononcé par le Caudillo devant l'assemblée des Cortès a clos pour le moment un débat qui, depuis trois semaines, n'a cessé de retenir l'attention des milieux politiques espagnols. Durant cette période, la presse officielle a fait tour à tour preuve d'optimisme, d'indifférence, d'inquiétude et même d'indignation: l'heure est maintenant venue de faire le point et de voir quelle est, au lendemain de la motion brésilienne, la réaction de l'opinion publique espagnole.

Victoire morale de l'Espagne telle est aux yeux de celle-ci la conclusion de l'ensemble du débat. Victoire qui trouve sa raison d'être dans le fait qu'il s'est trouvé 40 nations pour rejeter la proposition polonaise tendant à aggraver les mesures prises contre le régime franquiste, en 1946 – victoire, dans le fait également qu'il y a trois années l'Assemblée avait, à une large majorité, voté le retrait des chefs de missions accrédités, alors que, cette fois, 26 nations ont délibérément adopté une résolution contraire – victoire morale enfin parce que les trois grandes puissances occidentales, dont l'intervention avait été décisive pour faire adopter la motion de 1946 n'ont pas cru devoir maintenir cette attitude mais, au contraire, ont prouvé, par leur abstention, qu'elles n'étaient pas opposées à l'établissement de relations normales entre leurs gouvernements et celui du général Franco.

Tous les journaux ont célébré, à l'envi, «ce succès de la diplomatie espagnole» et ont commenté avec force détails les déclarations du docteur Arce ou du représentant brésilien à l'ONU, d'après lesquelles «les recommandations de 1946 ayant moralement cessé d'exister, nombreux sont les pays qui, d'ici peu, enverront des ambassadeurs à Madrid».

Mais, dans les milieux dirigeants de la capitale, la «victoire espagnole» ne s'explique pas seulement par le revirement favorable à l'Espagne d'une partie de l'opinion publique internationale. Elle a trouvé sa consécration dans les témoignages de fidélité et d'attachement que n'ont cessé de lui prodiguer au cours du débat les représentants des

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat des Conférences et au service d'Information et de Presse. Note manuscrite: «*M. Dondenne. C[ommuni]quer Délégation française New York, Washington. Fait le 3.6.1949. Bulletin*».

pays amis hispano-américains et ceux du monde arabe. Devant l'hostilité de la Russie et des États satellites, devant l'indifférence des grandes puissances, l'Espagne a acquis la preuve qu'elle n'était pas seule et qu'elle pouvait, désormais, compter sur l'amitié «née de la communauté du sang et de la sympathie fondée sur des siècles d'histoire commune» (*A. B. C.*).

Cette satisfaction n'est évidemment pas totale. Parmi les États de l'Amérique centrale, le vote défavorable de Costa-Rica et l'abstention d'Haïti ont profondément heurté l'amour-propre espagnol et l'entourage du ministre des Affaires étrangères n'a pas hésité à affirmer que les deux républiques latines avaient été purement et simplement achetées par les puissances hostiles à l'Espagne. L'amertume causée par cette défaillance a fait place à une violente indignation dont le comte de Romanones s'est fait, hier, l'écho dans *La Vanguardia*. Se référant aux votes du Mexique, de l'Uruguay, de Costa-Rica, Guatémala et Panama, l'ancien Président du Conseil s'est élevé contre l'attitude adoptée par ces pays. Dénonçant l'audace et le cynisme des gouvernements qui ont osé «voter en langue espagnole contre l'Espagne» il a voué ceux-ci au mépris de ses compatriotes. «Les générations passeront», écrit-il, mais l'Espagne n'oubliera jamais de quels arguments ces républiques se sont servi contre l'Espagne et quels torrents de haine elles ont déversés sur elle. À quoi sert-il aujourd'hui d'avoir des ambassadeurs auprès de peuples avec qui tout échange cordial est désormais proscrit?

Cette indignation n'est pas d'ailleurs circonscrite au seul cercle de famille hispanique. La presse n'a pas caché le ressentiment que l'opinion éprouvait contre Israël dont le premier geste après son admission à l'Assemblée a été de prendre position contre l'Espagne. J'ai signalé en son temps (mon télégramme nº 469 du 17 mai)[1] la rancœur manifestée à cet égard par les éditorialistes. Tous ont souligné «l'ingratitude de cette puissance» qui, pour prouver sa reconnaissance à l'Espagne et la remercier d'avoir sauvé des milliers d'Israélites pendant la guerre, «n'a pas hésité à voter contre la motion brésilienne».

Mais au-delà «des instruments du complot contre l'Espagne» les journaux ont cherché à découvrir les véritables responsables. La majorité des éditorialistes et la revue officieuse *Mundo*, en particulier, ont estimé en effet que si la victoire de l'Espagne n'avait pas été celle des chiffres la faute en revenait à l'esprit de parti dont n'ont cessé de faire preuve M. Trygve Lie et le ministre des Affaires étrangères australien.

S'il faut en croire en effet les milieux officiels, les deux ministres socialistes auraient épuisé tous les artifices de procédure en vue d'obtenir l'ajournement du vote sur la question espagnole. Ce serait grâce à eux que l'État d'Israël aurait été admis à l'Assemblée antérieurement à la date prévue par l'ordre du jour, ce serait leurs efforts qui auraient empêché certaines délégations comme celles de Haïti, de l'Afghanistan,

[1] Document non reproduit.

de Birmanie, d'Éthiopie et d'Iran, de voter en faveur de l'Espagne. Leur intervention, estime *Mundo,* aurait été à ce point déterminante que les décisions auxquelles l'Assemblée de l'ONU se voyait acculée auraient été prises, non pas en fonction de l'importance internationale du problème posé, mais bien sous l'empire de l'animosité implacable d'un parti, soucieux d'assurer coûte que coûte le triomphe de ses idées.

Dans ces conditions, une seule conclusion s'impose à l'opinion publique espagnole. L'ONU s'est, une fois de plus, discréditée aux yeux de tous. L'*A.B.C.* le constate dans son article de tête du 28 mai intitulé: «L'ONU est vieille». Il insiste sur l'incapacité de l'Assemblée de résoudre des problèmes réels, sur la permanence de l'influence soviétique et sur l'esprit d'hostilité qui anime toutes les décisions concernant l'Espagne. «À un tel état de choses, conclut-il, il n'est point de remède».

Tel est bien, semble-t-il, l'avis des milieux gouvernementaux pour qui les délibérations de l'ONU ne paraissent plus avoir qu'une importance secondaire. La solution, estime-t-on, doit venir de Washington et non de Lake Success. L'importance accordée aux récentes déclarations favorables à l'Espagne de plusieurs sénateurs américains et la modération même du discours du Caudillo vis-à-vis des États-Unis semblent bien indiquer que c'est le Département d'État qui sera désormais l'objet des avances et des cajoleries de Madrid. Réaction prévisible de la part d'un gouvernement qui se rend compte plus exactement que jadis des difficultés auxquelles il lui faut faire face et, sans doute également, de la lassitude d'une opinion publique que les coups de clairons de la propagande n'émeuvent plus guère et dont la sensibilité orgueilleuse commence à s'émousser.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 76)

325

M. Lévi, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[1].

D. n° 338. *New Delhi, 30 mai 1949.*

Confidentiel.

Alors que dans le Sud-Est asiatique, devant la menace que fait peser la pénétration du communisme en Chine, la Grande-Bretagne cherche à collaborer avec nous, en ce qui concerne notamment la répression du terrorisme en Malaisie et en Indochine, il n'y a pas de doute qu'elle

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie. Note manuscrite: «*M'en parler. C[ommuni]quer Londres, f[ai]t le 12/6/49*».

conduit ici une politique indirectement défavorable à nos intérêts et qui rappelle à certains égards celle menée par ses représentants au Moyen-Orient.

Plusieurs raisons expliquent une telle attitude.

Comme cette Ambassade l'a déjà indiqué au Département, la vieille tradition anti-française de l'époque victorienne reste profondément ancrée chez les anciens fonctionnaires de l'Empire britannique des Indes qui sont demeurés dans ce pays, soit qu'ils servent maintenant dans les cadres des organismes gouvernementaux indiens, soit qu'ils aient été reclassés dans l'administration du *Foreign Office* et aient été nantis des grades de conseillers ou de secrétaires au Haut-Commissariat du Royaume-Uni à Delhi.

Pour donner une expression concrète à leurs sentiments et influencer l'opinion indienne dans la mesure où celle-ci existe, ces agents de l'ex-Indian Civil Service disposent de moyens puissants: le monopole de fait des informations dont bénéficie l'agence Reuter qui mène contre la France dans ce sous-continent une sourde et perfide campagne de dénigrement (la dépêche nº 515 AS du 5 août 1948); cette campagne s'exerce par le choix des nouvelles, partiales sinon hostiles à notre endroit, et par leur présentation qui prend presque toujours un ton désagréable ou tout au moins condescendant et protecteur.

Ces tendances sont particulièrement nettes en ce qui concerne nos Établissements où les faits y afférant sont insidieusement déformés et relatés d'une manière inexacte et incomplète; sans doute, l'orgueil britannique ne peut-il concevoir que le drapeau tricolore continue à flotter sur une terre d'où l'Union Jack a disparu et donne-t-il libre cours à sa mauvaise humeur dans la presse indienne dont les principaux organes suivent fidèlement les directives anglaises; mais cette considération n'explique qu'en partie les menées de la politique du gouvernement de Londres à notre égard. L'action de ses représentants ici vise à se concilier en effet, par tous les moyens possibles, les bonnes dispositions des dirigeants indiens et tend en ce sens à chercher à leur rendre des services, fût-ce aux dépens des autres puissances occidentales dont on tire astucieusement parti des difficultés en les envenimant parfois, pour se donner par la suite le mérite d'aider à les résoudre dans le sens souhaité par Delhi.

Au regard de l'immense portée de l'enjeu en cause qui est essentiellement le maintien de l'Inde sous l'orbite anglo-saxon, il importe peu en effet de compliquer la tâche des amis français par exemple, dont on sait bien que quoi qu'il arrive les intérêts restent trop liés sur le plan international à ceux du Royaume-Uni pour qu'ils songent à reprocher sévèrement au gouvernement de Londres une politique d'ingérence dans des affaires qui pourtant ne le concernent plus directement.

La démarche de M. Ashley Clarke auprès de la Direction d'Asie, qui avait trait à notre demande de rappel de M. Ali Baig, Consul général

de l'Inde à Pondichéry, s'inspire évidemment de cet état d'esprit. Sans doute, a-t-elle été effectuée en invoquant des arguments parfaitement valables en ce qui concerne la nécessité d'une action commune en Asie pour faire face au danger communiste, mais ce serait à mon sens une erreur de considérer qu'elle n'était dictée que par ce motif. Il s'agissait bien plutôt, je crois, d'une opportunité excellente pour le gouvernement britannique de montrer au lendemain de la décision de l'accord intervenu sur le maintien de l'Inde dans le *Commonwealth* qu'il était disposé à assister le cas échéant, dans la mesure du possible, le gouvernement indien dans les déboires que ce dernier pouvait avoir sur le plan international; c'est sans doute d'ailleurs, ainsi que je l'ai mentionné dans une de mes précédentes communications, à la suite d'une demande de Sir Girja Bajpai, désireux de mettre à l'épreuve la solidité du nouvel édifice du *Commonwealth*, que le *Foreign Office* s'est résolu à intervenir auprès du Département sous la forme la plus discrète et en se gardant, bien entendu, de faire état de la véritable raison de son intervention.

Ces tentatives d'immixtion dans nos affaires se reproduisent d'ailleurs assez souvent; il y a quelques mois, un des premiers secrétaires du Haut-Commissariat du Royaume-Uni, M. Selby, se rendait à Pondichéry et y prenait avec des personnalités politiques locales des contacts qui furent à l'origine des bruits suivant lesquels la Grande-Bretagne aurait proposé sa «médiation» entre les gouvernements français et indien pour l'affaire des Établissements. Je m'empresse de dire qu'à l'époque Sir Archibald Nye avait tenu à démentir les propos auxquels avait donné lieu la visite de son collaborateur.

Il y a quelques jours encore, un membre de la représentation anglaise est venu voir le premier secrétaire de cette ambassade et a attiré, à titre amical, son attention sur le fait que, selon les informations des services anglais, il semblait qu'il y ait eu une regrettable confusion dans notre esprit en ce qui concerne la personne de M. Mani à qui le gouvernement indien désirait confier le poste de consul à Saïgon. D'après les renseignements britanniques, il apparaissait en effet que l'intéressé était précédemment conseiller commercial adjoint auprès de l'ambassade de l'Inde à Londres et non, comme nous l'avions cru, l'ancien attaché de presse du consulat général indien à Batavia sur lequel les services anglais avaient d'ailleurs des renseignements analogues aux nôtres.

Il fut aisé à mon collaborateur de convaincre son interlocuteur de son erreur en lui montrant la note adressée à cette ambassade par le ministère des Affaires extérieures qui mentionnait les activités passées de M. Mani et en particulier le fait que ce dernier se trouvait tout récemment à Batavia.

J'ai tenu à souligner ce qui précède au Département car ces indications me paraissent particulièrement significatives de la tendance des Britanniques à se mêler ici des affaires qui sont pourtant de la compétence exclusive des gouvernements français et indien, en feignant en apparence de manifester un intérêt amical pour nos difficultés, mais

en réalité dans le seul but de complaire aux dirigeants de l'Inde. Il serait d'ailleurs contraire à la vérité d'accuser les représentants du Royaume-Uni de mauvaise foi; comme partout ailleurs, leur conduite est dictée par le souci de maintenir et de protéger les intérêts de la Grande-Bretagne sans qu'il y ait ici, je crois, un désir préconçu de porter préjudice à notre cause.

J'estime qu'il y aurait éventuellement avantage à marquer discrètement au cours de conversations privées, soit avec des membres de l'ambassade d'Angleterre à Paris, soit à Londres, que nous ne pouvons que regretter l'atmosphère très particulière qui prévaut en général à notre égard parmi les services anglais ici[1], et peut-être à montrer que, si nous ne méconnaissons pas les raisons qui peuvent amener le gouvernement britannique à intervenir parfois auprès de nous en ce qui concerne la question de nos Établissements, nous ne sommes pas cependant dupes de sa manœuvre, tout en étant assurés de la sincérité de ses intentions.

J'ajoute que je manquerais cependant à l'équité en ne mentionnant pas *in fine* que si nous nous heurtons à la mauvaise volonté de certains fonctionnaires britanniques, nous entretenons avec certains autres qui font montre de compréhension et de sympathie à notre égard, des rapports excellents; tel est en particulier le cas de M. Frank Roberts qui se trouvait précédemment en poste à Moscou et qui vient d'être adjoint ici à Sir Archibald Nye.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde, volume 63)

326

M. Francfort, Chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Moscou,
à M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères[2].

D. n° 815. *Moscou, 31 mai 1949.*

J'ai exposé au Département, par ma dépêche n° 813 de ce jour[3], dans quelles conditions le professeur Varga, après avoir reconnu les erreurs commises dans son ouvrage: *Changements dans l'économie capitaliste*

[1] Note manuscrite en marge: «*Reuter, en particulier*».

[2] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la direction des Affaires économiques. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Washington, Londres, fait 10-6-49. Bulletin*».

[3] Dans celle-ci, Francfort signalait que la parution d'une lettre du professeur Varga dans la *Pravda* du 15 mars avait rappelé l'attention du gouvernement soviétique sur l'économiste officiel. Il y reconnaissait ses erreurs à propos du lien entre politique et économie et du rôle de l'État dans cette dernière. Cette autocritique lui paraissait pleine de sens et celui-ci était précisé dans le présent document (dépêche n° 813 du 31 mai 1949 de Moscou, non reproduit).

à la suite de la seconde guerre mondiale, semble avoir retrouvé à nou veau une certaine liberté d'expression.

Son cas illustre de façon intéressante comment s'opèrent les épurations des intellectuels en Russie soviétique et dans quelle mesure elles tiennent aux fluctuations de la politique intérieure sur lesquelles on en est tenu généralement à des conjectures.

Ce n'est pas que «l'affaire Varga» soit elle-même claire; elle comporte également des éléments d'hypothèse.

Ce qui est intéressant à relever, c'est qu'on a rapproché la réapparition de M. Varga de la disparition de M. N.A. Voznesenski[1].

Comme l'expose ma dépêche précitée, les erreurs de M. Varga avaient été condamnées par l'Académie des Sciences en mai 1947. C'est précisément au cours de la même année que la ligne de la politique extérieure du Parti s'est définie et durcie et qu'elle a été exposée par Jdanov au Congrès des neuf partis communistes en septembre à Varsovie, qui a créé le Kominform[2]. Le Congrès marquait un point culminant dans sa carrière et le triomphe de sa politique d'hostilité active contre les États occidentaux et les influences de l'«esprit cosmopolite» sur la pensée soviétique. Cet esprit, Jdanov l'a poursuivi dans tous les domaines de la pensée politique, économique et culturelle. Il était donc important qu'il ait été déjà dénoncé dans la théorie de l'économie et que le professeur Varga, suspect par sa formation intellectuelle et son origine hongroise ait été condamné, car il s'était rendu coupable d'erreurs réformistes en ce que l'on pouvait conclure de ses écrits que l'État bourgeois était, avec la participation des socialistes au pouvoir, susceptible d'évoluer du stade de l'économie d'État vers les formes actuelles du socialisme.

En même temps que disparaissait M. Varga, M. Voznesenski apparaissait de plus en plus comme le grand économiste de l'URSS. Son livre sur *L'Économie de guerre de l'Union soviétique* démontrait de façon orthodoxe, comment l'Union avait pu, grâce au socialisme, mettre sur pied une économie de guerre qui lui avait donné la victoire sur l'Allemagne.

M. Voznesenski avait, d'autre part, et en quelque sorte déjà réfuté les erreurs de M. Varga: «La période de la deuxième guerre mondiale, écrivait-il dans son ouvrage, a vu se renforcer à l'étranger une tendance au capitalisme étatique s'appuyant sur le capital monopoleur», et, d'autre part: «le développement de l'économie socialiste en URSS doit tenir compte des changements intervenus après la guerre» dans l'esprit agressif de Jdanov: «Les caractères distinctifs de la production socialiste en URSS qui se développe dans un voisinage de pays capitalistes, obligent l'État soviétique à maintenir un niveau indispensable pour son

[1] Voir document n° 157.

[2] Voir *DDF*, 1947-II, n°s 215, 222, 268 et 270.

industrie de guerre et à renforcer son potentiel économique de guerre. Tant que l'encerclement capitaliste subsiste, la poudre doit être tenue prête; tant qu'existe l'impérialisme, existe aussi le danger d'une agression contre l'URSS, le danger du déclenchement d'une troisième guerre mondiale. Seul le peuple armé disposant de puissantes forces productives peut prévenir cette menace… La coexistence prolongée de l'Union soviétique avec les États impérialistes agressifs implique la possibilité d'une série de grands conflits».

M. Voznesenski était un des hommes de Jdanov. Membre du Comité de Défense pendant la guerre, il était membre du Politburo, vice-président du Conseil des Ministres de l'URSS et président de la Commission du Plan d'État. Il n'est pas un économiste pur et son ouvrage est plutôt un exposé clair des résultats de l'économie soviétique, auxquels il avait largement contribué, plutôt que, comme l'ouvrage de M. Varga, une étude théorique de l'évolution de l'économie capitaliste; c'est avant tout un organisateur qui a joué un rôle de tout premier plan.

Mais Jdanov est mort en septembre 1948. Depuis on a vu peu à peu reparaître un certain nombre d'importantes personnalités: M. Zverev, les maréchaux Joukov et Timochenko, l'amiral Belli, le professeur Alexandrov, etc. Le professeur Alexandrov a reparu le premier et a accusé d'hérésie le professeur Kedrov qui l'avait lui-même condamné pour hérésie en septembre 1947 (dépêche n° 456 du 16 mars 1949)[1].

M. Zverev, membre du Comité central du Parti en 1939, ministre des Finances depuis mars 1946, était ramené en février 1948 au rôle d'adjoint du ministre pour redevenir vice-ministre en septembre de la même année, puis ministre des Finances en décembre.

On a prétendu que son départ avait été dû à ce que M. Voznesenski avait exigé trop de crédits pour tous les postes du Plan et que M. Zverev aurait protesté contre l'extension des crédits, demandant qu'on les concentrât sur certains postes du budget (communication n° 566 du 15 avril)[2]. De plus, l'administration intérieure du Ministère des Finances aurait été jugée insuffisante et c'est pour la réorganiser et en changer le personnel que M. Kossyguine, plus jeune et membre du Politburo, jouissant d'une réputation de fermeté, avait été nommé ministre des Finances; cependant M. Zverev n'avait pas entièrement perdu la confiance des dirigeants puisqu'il restait, comme technicien, adjoint au ministre.

Or, c'est maintenant M. Voznesenski qui a entièrement disparu de la scène politique. Il a été relevé le 15 mars 1949 (communication du même jour)[3] de ses fonctions de vice-président du Conseil des ministres et de président de la Commission du Plan. On a pensé à l'époque que

1 Document non reproduit.

2 Document non reproduit.

3 Document non reproduit. Voir document n° 157.

cette décision participait de celle qui avait précédemment relevé M. Molotov et M. Mikoian de leurs fonctions ministérielles, tout en restant vice-présidents du Conseil pour se consacrer au rôle de direction qui leur revient au sein du Politburo.

Mais M. Voznesenski semble avoir également disparu du Politburo; son nom n'a pas figuré parmi ceux de ses membres, tous élus le 24 mars dernier par le Congrès des Komsomols à son Presidium d'honneur; son portrait n'a pas été exposé lors des fêtes du Premier mai à côté de ceux des autres membres du Politburo et son nom est enfin absent des listes publiées à l'occasion des cérémonies officielles. Il faut cependant noter que M. A.A. Voznesenski, ministre de l'Éducation de la République fédérative de Russie, qu'on dit être son frère, assistait au Congrès des Komsomols, bien que la gestion de son ministère ait fait le 30 mars l'objet de critiques. Il a encore pris la parole au Soviet suprême de la République fédérative de Russie ces jours derniers, alors qu'il est habituel en URSS, lorsqu'un personnage important est écarté, que toute sa famille soit entraînée dans sa disgrâce.

Quelles peuvent être les raisons de l'apparente disgrâce de M. Voznesenski? On m'a affirmé tenir de source sûre qu'elles étaient personnelles; il menait un train de vie qui n'était pas en accord avec le style austère des membres du Politburo; il aurait reçu à plusieurs reprises des avertissements d'avoir à en changer, mais n'en aurait pas tenu compte et il en serait maintenant puni. C'est là un élément psychologique qu'il ne faut peut-être pas entièrement exclure.

Mais n'y a-t-il pas d'explications plus sérieuses? On en est réduit sur ce point à des conjectures.

Faut-il croire que son débat avec M. Zverev se poursuit? Et que l'économiste a dû céder devant le financier; cela est peu probable étant donné la disproportion des personnalités et le fait que la tendance financière du régime est aux investissements et à l'accélération des fonds de roulement pour presser le développement d'une production qui, d'après le budget de 1949, se développera dans des lignes analogues à celles prévues pour le budget de 1948, à l'établissement duquel M. Voznesenski avait certainement collaboré. L'ancien directeur du Plan, avait-il au contraire fixé un programme inférieur aux possibilités de l'économie soviétique sans tenir compte, comme le doit un bon communiste des ressources morales et d'initiative des masses?

Faut-il voir surtout dans la disparition de M. Voznesenski et la réapparition de M. Varga, un signe d'un changement dans la politique extérieure soviétique? M. Voznesenski a été considéré comme l'un des représentants d'une politique agressive, visant à saper les efforts de reconstruction économique de l'Europe et à maintenir dans l'état d'alerte en prévision d'une attaque, les forces vives de l'économie de guerre. À l'opposé, M. Varga avait été considéré comme estimant que, pour un temps encore assez long, l'économie occidentale et américaine se stabiliseraient et que par conséquent la politique soviétique devrait

opérer un repli. La réhabilitation de M. Varga aurait donc été hâtivement interprétée par la presse occidentale comme l'indication que la politique soviétique allait maintenant suivre cette dernière orientation.

Ce sont là, semble-t-il, des conclusions disproportionnées d'un débat dont nous ignorons les éléments.

Il faut d'ailleurs remarquer que dans son article publié en avril dernier M. Varga s'est prudemment gardé de rien écrire qui donne à croire que l'économie occidentale se stabiliserait. Il a au contraire affirmé qu'il ne s'était pas trompé en prévoyant l'échéance d'une crise aux États-Unis en 1948 et la presse soviétique lui donne implicitement raison, en publiant incessamment des informations et articles sur les prodromes et même l'aggravation de la crise américaine (ma dépêche n° 821/AM du 31 mai 1949)[1].

De plus, les Soviétiques ne diminuent pas leurs efforts pour faire échec au plan Marshall. Et si la Conférence de Paris n'aboutit qu'au maintien de la situation actuelle en Allemagne, on verra sans doute reprendre et se développer toutes leurs activités ainsi que celles des partis communistes étrangers.

On ne saurait donc conclure du rapprochement des cas de M. Varga et de M. Voznesenski qu'il est, considéré isolément, un signe d'un changement de la politique extérieure des Soviets.

Au contraire, on peut se demander, comme le bruit en a couru, si M. Voznesenski qui était vice-président du Comité slave général, élu au Congrès de Belgrade de 1946, n'a pas quitté ses fonctions officielles pour se consacrer aux organisations du Kominform et pour développer entre les États de l'Europe centrale et orientale un complexe économique placé sous la domination de l'Union soviétique. Il pourrait être aidé dans cette tâche par l'ancien négociateur économique de l'Allemagne hitlérienne, le Dr. Clodius, qu'on dit être en Russie, dont le Département donnait le rôle dans l'établissement de la domination économique allemande dans ces mêmes pays et qui mettrait maintenant son expérience au service d'une politique soviétique inspirée de ses méthodes.

Enfin, on ne peut exclure que la disparition de M. Voznesenski n'ait qu'un temps. Les conflits de personnes et de clans jouent également dans le personnel soviétique. On a vu, comme le prouvent les exemples cités plus haut, revenir certains personnages importants sur la scène publique après avoir, ainsi que M. Varga, accompli une période de «purgatoire». Si d'autre part, la disparition de M. Voznesenski devait être définitive, c'est qu'il aurait commis des fautes capitales; sa retraite ne saurait s'expliquer simplement par le changement tactique dans la politique étrangère, qu'à propos de cette affaire, on a attribué de façon assez hasardeuse aux dirigeants de l'État soviétique.

(Direction d'Europe, URSS, volume 22)

[1] Document non reproduit.

327

Note de M. Tarbé de Saint-Hardouin, Conseiller politique auprès du Commandant en chef en Allemagne, pour le Ministre

Conversation avec le général Prawin[1]

N. *Paris, 1er juin 1949.*

Confidentiel.

Le général Prawin, chef de la mission polonaise à Berlin, a fait savoir hier à M. de Saint-Hardouin qu'il se trouvait à Paris et aurait été très désireux d'avoir un entretien avec lui. C'est le général Prawin qui, au cours de cet hiver, avait à plusieurs reprises eu avec certains chefs de missions alliées à Berlin des conversations tendant à faire ressortir que les Russes étaient désireux d'arriver à un accord avec les Puissances occidentales.

M. de Saint-Hardouin a reçu aujourd'hui chez lui le général Prawin. Leur entretien, très cordial, a duré plus d'une heure et demie.

Le chef de la mission polonaise à Berlin a, dès le début de la conversation, abordé les questions politiques. Il a déclaré que la France et la Pologne devaient avoir des points de vue très proches dans cette conférence, puisque l'avenir du contrôle et aussi celui des réparations y étaient l'un et l'autre en jeu.

M. de Saint-Hardouin a répondu en demandant à M. Prawin s'il concevait le contrôle comme paraissaient l'entendre les Russes qui ont, à cet égard, tout à fait modifié leurs vues depuis la conférence de Paris, il y a trois ans. Ils semblaient alors prêts à abandonner le contrôle pour laisser la plus grande partie des pouvoirs aux Allemands. En réalité, le contrôle n'est que l'un des aspects du problème plus vaste de la sécurité, et le contrôle ne sera efficace qu'à condition de ne pas avoir à s'exercer de manière inquisitoriale dans n'importe quel domaine. L'utilité du statut d'occupation est précisément de déterminer le champ d'activité dans lequel le contrôle est nécessaire et de débarrasser les Alliés de charges qui sont aussi pesantes pour eux que pour les Allemands.

Le général Prawin s'est déclaré personnellement d'accord sur cette conception et a reconnu que les Russes avaient modifié leur point de vue touchant le contrôle. «Mais ils sont tout de même beaucoup moins loin des vues des autres Alliés que ceux-ci le supposent!».

Le général polonais, qui a longuement causé avant-hier soir à l'ambassade de Pologne avec M. Vychinski et plusieurs de ses collaborateurs, estime que l'ambiance, du côté russe, est tout à fait différente de celle

[1] Note manuscrite: «*Position soviétique*».

qui régnait lors de la conférence de Londres. «Les Russes sont tout à fait détendus et optimistes. Ils veulent arriver à une entente et sont persuadés que cette entente est possible».

M. de Saint-Hardouin a fait alors observer au diplomate polonais que les dernières séances de la conférence étaient loin de faire ressortir ces possibilités d'entente. L'on se heurte actuellement à un mur. Où M. Prawin voit-il un terrain d'entente? Aussi bien sur l'organisation de l'Allemagne que sur le statut d'occupation ou sur le droit de veto dans l'exercice du contrôle, les conceptions contrastent de manière absolue.

Le général Prawin a remarqué qu'il y avait de part et d'autre certaines contradictions dans les opinions émises en ce qui concerne l'organisation de l'Allemagne. Lui-même ne défend pas l'idée russe d'une Allemagne centralisée. Il sait que la thèse française est fédéraliste; à son avis, ce fédéralisme ne serait que mollement défendu par les Alliés occidentaux de la France. On peut faire valoir des arguments en faveur de chaque point de vue, mais, en réalité, ce qui est redouté de part et d'autre, c'est que l'autre partie de l'Allemagne ne soit militarisée et ne serve de bastion avancé dans un conflit éventuel. Si, pour des raisons de politique intérieure, on ne peut établir un même régime dans toute l'Allemagne – ce qui, entre nous, observe le général Prawin, n'a pas une très grande importance puisque ni la Pologne ni la France ne doivent souhaiter une Allemagne forte –, du moins pourrait-on arriver à faire disparaître de part et d'autre la défiance concernant ce qui se passe dans l'autre partie de l'Allemagne. À cet effet, on pourrait aboutir à une formule qui établirait une coordination entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest, non pas sur un plan allemand, mais sur un plan allié. Certains organismes allemands de liaison pourraient, d'ailleurs, exister notamment pour le commerce interzone, qu'il importe de rétablir.

Les conversations qui vont avoir lieu à propos de Berlin vont servir de pierre de touche. Le minimum que l'on peut espérer en effet de la conférence est une entente sur Berlin (où la cohabitation est nécessaire et où la bonne volonté oblige donc à des concessions réciproques pour maintenir cette cohabitation) et le rétablissement de l'unité économique de l'Allemagne, unité économique établie sur un plan allemand, tandis que l'unité politique, au point où en sont les choses, ne paraît pouvoir être assurée que sur un plan interallié. Tel était, d'ailleurs, le programme de Potsdam.

Reprenant ce que lui avait dit M. de Saint-Hardouin, le général Prawin a déclaré qu'il ne faut pas se laisser impressionner par les premières prises de position de M. Vychinski. Contrairement à ce que celui-ci a dit en séance, le général Prawin ne croit pas certain que les Russes trouvent les accords de Washington si inacceptables. M. Vychinski a, en effet, déclaré à l'ambassade de Pologne que, sur bien des points, il était prêt à s'en rapprocher. M. de Saint-Hardouin ayant demandé sur quels points, le général Prawin a répondu que ce serait notamment en ce qui concernait la question du veto. M. Vychinski reconnaît parfaitement

que, dans bien des cas, la possibilité du recours au veto empêcherait le système de fonctionner, et il était tout prêt à limiter la liste des cas dans lesquels le recours au veto est possible. La liste de Washington est peut-être un peu trop courte, mais le principe d'une liste limitative peut être admis par les Russes. D'autre part, – sans que M. Vychinski lui ait fait de confidence à ce sujet – le général Prawin suppose que les Russes sont assez disposés à accepter le principe d'un Haut-Commissaire civil. Le choix qu'ils ont fait pour succéder au maréchal Sokolovski du général Tchouikov, qui n'a jamais fait de politique et est uniquement un brave militaire, semble une indication dans ce sens.

Le général Prawin ne sait pas si, au cours de la conférence, il sera question de la Ruhr. Mais il sait que cette question tient au cœur des Russes. Les accords de la Ruhr n'apportent, d'ailleurs, pas grand-chose et y accéder serait plus pour les Russes une satisfaction d'amour-propre qu'un avantage bien réel. Néanmoins, M. Vychinski a dit à l'ambassade de Pologne: «Nous avons fait un geste en rétablissant les communications de l'Occident avec Berlin. Il eût été élégant de la part des Alliés de faire un geste semblable en nous invitant à participer au contrôle de la Ruhr!»[1].

M. de Saint-Hardouin a répondu qu'il n'y avait aucune corrélation entre les deux questions.

En quittant M. de Saint-Hardouin, le général Prawin lui a exprimé le désir de rester en contact avec lui pendant la durée de la conférence. M. de Saint-Hardouin lui a répondu qu'il restait à sa disposition et le priait de lui téléphoner chaque fois qu'il désirerait le voir.

Le général a fait remarquer à ce propos qu'il serait peut-être bon que, si l'on parlait de la paix avec l'Allemagne, les petits Alliés fussent entendus. «C'est exactement, a répondu M. de Saint-Hardouin, ce qu'a dit hier Mr. Acheson lorsque M. Vychinski lui a proposé de faire venir une délégation allemande».

Le général Prawin a déclaré que cette déclaration de Mr. Acheson avait été, à son avis, excellente et lui avait fait personnellement grand plaisir.

(Secrétariat général, Dossiers, volume 46)

[1] On savait à Paris que l'Union soviétique était résolue à obtenir une détente qui pourrait amener à la suspension de l'exécution de certaines clauses du pacte de l'Atlantique et c'était pour cette raison qu'elle était disposée à lever le blocus de Berlin. Elle comptait également que l'offre des pourparlers pourrait agir sur les parlementaires américains et les pousser à réclamer une aide militaire plus réduite pour l'Europe occidentale (note du 21 avril 1949 de la Sécurité, non reproduite).

328

M. CLARAC, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES,
À UN MEMBRE DU DÉPARTEMENT[1].

L. *Tokyo, 1er juin 1949.*

Je vous envoie ci-joint, en trois exemplaires, le texte d'un rapport où j'ai rassemblé les réflexions que m'a inspiré mon dernier voyage en Chine. Ceci ne ressort évidemment pas à l'inspection. Mais, comme vous le savez, l'information politique que je puis glaner au cours de mes tournées m'intéresse tout autant que le renseignement administratif. Le Département s'est jusqu'ici fort peu soucié des impressions personnelles que je pouvais recueillir au sujet de la situation politique des pays que je traversais. Je me suis étonné de son indifférence sans rien faire pour l'en tirer : je sais que la maison n'aime guère les excès de zèle. Cependant, ayant travaillé en Indochine et en Chine, c'est-à-dire des deux côtés de la barrière, je crois avoir une certaine expérience de l'ensemble des questions qui se jouent pour nous en Extrême-Orient. De plus, la situation présente en Chine et dans tout le Sud-Est asiatique est si dangereuse, si mouvante, que l'expression d'une opinion peut-être schismatique, mais assez large pour avoir une valeur pratique, n'est certainement pas superflue. En tout cas, vous en ferez ce qui vous semblera bon. Peut-être pouvez-vous en passer une copie à Couve de Murville et à Parodi.

Je termine actuellement mon voyage en Extrême-Orient. J'ai débarqué à Tokyo avec une grosse grippe et me sens assez fatigué. Mais je compte sur un retour possible par bateau pour me remettre. J'espère donc avoir le plaisir de vous revoir bientôt et de m'entretenir avec vous des mille questions que j'ai pu approcher pendant les derniers mois. Croyez, cher ami, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 20)

ANNEXE

RAPPORT DE M. CLARAC SUR LA SITUATION POLITIQUE EN EXTRÊME-ORIENT

R. *Tokyo, 28 mai 1949.*

L'évolution de la situation politique en Chine fixe l'attention du monde. L'issue de la lutte engagée depuis des années entre le Kouo Min Tang et les Communistes ne fait aujourd'hui plus de doute : l'établissement d'un gouvernement marxiste en Chine

[1] Note manuscrite : « *Rapport de M. Clarac sur la situation politique en Extrême-Orient* ».

est une question de mois, sinon de semaines. Ce qui sortira de ce bouleversement est objet de spéculation : les uns espèrent que la Chine digérera les doctrines communistes et se retrouvera comme devant, fourmillante, individualiste, inarticulée ; les autres comptent sur la victoire de Mao Tsé-Toung pour assurer la déconfiture du capitalisme occidental en Asie. Mais la Chine qui n'est une grande puissance qu'en raison du nombre de ses habitants, de la richesse de son territoire, du vaste marché qu'elle offre à la production étrangère, reste essentiellement un enjeu entre des forces rivales. Son entrée au Conseil de sécurité n'a rien changé à cet état de choses. Dépecée avant 1914 par les Européens, conquise par le Japon, elle fut un temps entraînée dans le sillage américain. Derrière Mao Tsé-Toung, apparaît la Russie, qui n'a jamais cessé de surveiller la scène, d'où, en 1927, elle avait été évincée par Tchang Kaï-chek. Reste à savoir si l'URSS, plus heureuse ou plus habile que ses devancières, parviendra à stabiliser son influence en Chine. Jusqu'ici le monde chinois que, sous sa trompeuse passivité rien n'entame profondément, a toujours échappé à ceux qui ont voulu le pénétrer, le conquérir, le transformer. Il reste donc possible que le communisme s'y use plus vite encore que le Kouo Min Tang, qui lui était, du moins, un phénomène spécifiquement chinois.

L'état actuel de la situation militaire exclut la possibilité de son revirement en faveur des gouvernementaux. La durée des opérations autour de Shanghaï a surpris les observateurs. Elle ne saurait pourtant faire illusion. L'essai de regroupement tenté à Canton a totalement échoué. Le Kouo Min Tang que personne en Chine, sauf ses principaux bénéficiaires, ne défend plus, qui à force de vénalité, d'incompétence et de sectarisme, a fait l'unité contre lui, se retire à Formose où il formera sans doute un gouvernement croupion. Dans les provinces du Sud et de l'Ouest qui ne sont pas encore occupées par les communistes, nul ne songe à organiser sérieusement la résistance. Au Szetchouen, que la chute de Sianfou menace directement, les cliques rivales se disputent ce qui reste dans les caisses publiques avant d'émigrer ou de fuir vers le Tibet. Seules, les sociétés secrètes, traditionnellement puissantes dans cette province, semblent capables d'entraver la pénétration du marxisme ou plutôt de créer de sérieux obstacles au fonctionnement régulier d'une administration communiste. Mais il est bien peu probable que les troupes démoralisées, mal payées et mal armées qui ont reflué sur le Szetchouen puissent ou veuillent se battre pour un régime en pleine décomposition et dont elles n'ont rien à attendre.

La même chose peut être dite des provinces du Sud-Est. Le Koangsi qui, grâce à l'influence de Li Tsong Jen et de Pai Chung Hsi, a conservé une administration et une armée, peut encore se défendre. Il semble bien que Pai Tchong Shi ait réussi à replier ses troupes vers le Sud. De son côté, depuis l'échec des négociations avec Mao Tsé-Toung, Li Tsong Jen, qui n'a ni réussi à s'entendre avec Tchang Kaï-chek, ni rompu à temps avec lui, a été acculé par les circonstances à une hostilité croissante envers les communistes. Il est donc possible qu'il se batte sur un terrain qu'il connaît, où il possède une clientèle et dont la configuration géographique se prête à la défensive ; mais cette résistance, si elle se produit, n'aura guère qu'un résultat local, tout provisoire.

Enfin, la combinaison lancée en dernière heure à Canton et selon laquelle le Szetchouen, le Koueitcheou, le Yunnan, se grouperaient autour des généraux koangsinais pour s'opposer au communisme suivant une stratégie renouvelée de la guerre contre les Japonais, n'a pas eu de lendemain. Devant le péril, la tendance n'est point en effet de s'unir : chacun tient jalousement à sa chance personnelle de fuite ou de compromis. L'attitude du gouverneur du Yunnan est à cet égard typique. Elle nous intéresse particulièrement en raison du voisinage de cette province avec l'Indochine. Deux armées communistes, l'une dirigée par Tchou Kia Pi, l'autre par Wei Yu Min occupent le sud et l'ouest de la province. Chaque jour elles menacent davantage les centres et les principales voies de communication. Une autre bande, qui se réclame du prédécesseur de Lu Han, Long Yun, actuellement à Hongkong, tient les environs de Ho Keou et

la vallée du fleuve Rouge. Lu Han qui a eu Tchou Kia Pi sous ses ordres lorsqu'il commandait à Hanoï les troupes d'occupation chinoises, entretient certainement des relations secrètes avec celui-ci: la conversation que j'ai eue avec son secrétaire et confident, Tcheng Tchang, m'en a laissé la très nette impression. Les douze ou treize bataillons de milice qui constituent les forces provinciales ne luttent donc pas contre les communistes; ils surveillent les environs de Kunming et de Tali, ne manifestant de vigueur combative que contre les tenants de Long Yun, qu'ils ont effectivement contraints de se replier. Cependant, Lu Han n'a point rompu avec son prédécesseur, à qui il envoie de l'argent et des émissaires. Pendant que se poursuivent ces tractations à la chinoise dont nul observateur étranger ne peut sonder le fond, le gouverneur du Yunnan s'est séparé avec éclat du gouvernement central, abrogeant toute une série de mesures impopulaires dont la conscription, le prélèvement des impôts en nature et l'interdiction de cultiver le pavot à opium, qui lui avaient été imposées par Nankin. Il cherche à renforcer sa position locale en affirmant l'autonomie administrative de la province, afin de conserver une chance de traiter avec Mao Tsé-Toung. Mais simultanément, Long Yun, qui a conservé une certaine popularité au Yunnan et qui, bien plus que Lu Han, apparaît comme l'adversaire du Kouo Min Tang et le champion des libertés locales, négocie de son côté avec les communistes. Toute la question est donc aujourd'hui de savoir si Lu Han attendra pour traiter ou fuir que les armées de Mao Tsé-Toung arrivent devant Kunming, ou si, désespérant à temps de son sort, il passera la main à Long Yun avant cette échéance.

Sur le plan provincial, l'exemple du Yunnan, sur lequel je viens de m'attarder, montre que nous pourrons pendant quelque temps au moins jouer des tiraillements qui ne manqueront pas de se produire entre autonomisme provincial et centralisme gouvernemental: l'avènement des communistes au pouvoir n'en résoudra sans doute point *ipso facto* l'opposition traditionnelle. Les relations entre le Yunnan et l'Indochine ont, dans le passé, été bonnes. Il pourra en rester quelque chose, pour autant toutefois qu'une aide massive au Viet Minh ne paraisse pas à Tchou Kia Pi et à ses partisans susceptible d'assurer le débouché de cette région vers la mer plus sûrement qu'une entente avec la France. Nous ne devons pas oublier que ce général gunnanais qui a séjourné à Hanoï pendant l'occupation, a certainement conservé beaucoup d'accointances en pays annamite. Le péril ne menace d'ailleurs pas l'Indochine seule. Le même Tchou Kia Pi qui passe pour un homme intègre, convaincu et populaire, a déjà organisé des bandes en Haute Birmanie. Son activité passée l'orientera donc à la fois vers Haïphong et Mandalay.

La formation à Formose d'un gouvernement du Kouo Min Tang nous donnera peut-être aussi quelques facultés de manœuvre. Nous ne devons, il est vrai, nous illusionner ni sur leur étendue, ni sur leur efficacité. Il importe cependant que la succession de Nankin ne tombe pas en déshérence, car nous pourrons peut-être ainsi retarder l'entrée d'une Chine communiste au Conseil de sécurité et l'implantation, en Indochine, à Madagascar, à Tahiti, en Nouvelle-Calédonie et en Guyane, de consuls qui seront des agents de propagande subversive et de redoutables polarisateurs d'agitation. La Grande-Bretagne, qui administre Singapour et Hongkong; les États-Unis qui ont d'importantes colonies chinoises; le Siam dont la population est pour un tiers de race chinoise; la Hollande qui a en Indonésie plus d'un million de Chinois; les Indes et les Philippines y ont presque autant d'intérêt que nous. Sans doute ne sera-t-il pas possible de prévenir l'organisation de partis communistes importants dans tous ces groupes où les événements de la métropole entretiennent déjà quelque fermentation. Mais l'existence d'un gouvernement du Kouo Min Tang donnera à tous les émigrés la possibilité de concilier leur loyalisme envers la mère patrie avec le souci de leurs intérêts matériels qui leur commande d'avoir de bonnes relations avec les autorités locales. Nul doute que beaucoup n'en profitent.

Ce sont cependant les besoins économiques de la Chine et la nécessité où elle est de s'approvisionner à l'extérieur qui obligeront le plus sûrement les communistes à

transiger avec les puissances dites capitalistes. Ce pays, entièrement tourné vers la mer, ne saurait se passer du commerce de ses ports. Sans parler d'équipement mécanique, il doit importer chaque année le riz qui lui est indispensable pour combler le déficit de sa récolte. Il ne produit qu'une partie infime du coton qui alimente ses usines de tissage. Il a besoin de camions, d'avions, d'essence, de pilotes et de techniciens étrangers. Si les puissances signataires du pacte de l'Atlantique, commises à une politique commune en Europe, adoptent à temps sur ce point une ligne de conduite cohérente, le gouvernement communiste, que l'URSS ne peut ravitailler en autre chose qu'en doctrines, sera contraint de respecter leurs intérêts. Les débuts du marxisme en Chine seront hérissés de difficultés que l'enthousiasme passager des étudiants et de la foule ne suffira pas à résoudre. Il lui faudra restaurer un pays ruiné par la guerre et le désordre, dépourvu de monnaie, de crédit, de finances; absorber et réduire les bandes de brigands qui désolent depuis des années, sous prétexte de politique, les trois quarts de la Chine; réparer les voies de communication, les routes et les chemins de fer. La menace d'un blocus économique fera donc réfléchir Mao Tsé-Toung et ses partisans sur le danger que comporte, pour la stabilité de son régime, une attitude agressive envers les Occidentaux. Maniée avec adresse, elle doit permettre de contenir son prurit interventionniste dans l'Asie du Sud-Ouest, qu'il s'agisse de Hongkong, de l'Indochine, du Siam, de la Birmanie, et derrière ces premières positions, des Indes ou de l'Indonésie. Un programme de subversion aussi vaste peut paraître ambitieux pour un pays frais émoulu de la guerre civile. Mais comme nous le verrons plus loin, les nations nouvellement nées dans le Sud-Est asiatique, très fragiles, ne résisteraient sans doute pas à une marée communiste venant battre leurs frontières; quant à la France, à la Grande-Bretagne et à la Hollande, les difficultés qu'elles rencontrent en Indochine, en Malaisie et à Java, autorisent certainement le camp marxiste à espérer le déclenchement d'une avalanche qui, bouleversant l'Asie jusqu'à Karachi, annulerait d'un coup pour la Chine communiste le danger d'isolement économique et permettrait à Mao Tsé-Toung de se poser à la suite du Japon en libérateur des nations asiatiques. La période initiale sera sans doute la plus dangereuse. Il est à craindre en effet que le nouveau gouvernement chinois dont l'homogénéité, forgée dans la lutte et confirmée par la victoire, n'aura pas encore eu le temps de se fissurer, ne trouve en face de lui que des adversaires isolés, vacillants et qui, loin de lui présenter un front uni, se concurrencent pour obtenir ses bonnes grâces. La tendance existe: la place que les Américains vont être obligés de laisser vacante excite déjà l'appétit des compagnies anglaises, belges, françaises; des tractations par personnes interposées se sont déjà nouées entre Tientsin et Hongkong. Un tel propose aux communistes de l'essence, tel autre des pneumatiques. Les banques anglaises et belges ont pu se réjouir à Tientsin de recevoir les autorisations qui ont été refusées à leurs rivales françaises et américaines. Si nous n'y coupons pas court, cette dispersion risque de compromettre un résultat qu'une action concertée nous donne encore de fortes chances d'atteindre. Il importe en effet que le gouvernement communiste sache qu'il trouvera devant lui un front des puissances occidentales moralement appuyé par le Siam et les Indes; qu'il ne pourra vivre et commercer qu'à condition de ne point sortir de ses frontières et de respecter les intérêts occidentaux en Extrême-Orient. Les États-Unis qui sont les plus directement visés, prendront sans doute l'initiative de cette coalition; les Britanniques hésiteront peut-être à s'y rallier, car la position de Hongkong dont la prospérité dépend entièrement du commerce avec la Chine, leur conseillera de se réserver ou tout au moins de nuancer leur attitude. Pourtant il serait vain d'espérer que Hongkong, ville chinoise aux portes de Canton, échappe plus aisément que la frontière de l'Indochine ou de la Birmanie à la menace d'un communisme intempérant.

En ce qui nous concerne, l'utilité d'une politique qui, usant de la menace économique, paralyserait ou même retarderait une intervention éventuelle des communistes chinois en faveur du Viet Minh, est évidente. Notre position au Tonkin reste militairement précaire; même si nous y envoyons à temps des effectifs et des armes, la

perspective d'une descente des bandes de Tchou Kia Pi et de Wei You Min vers le fleuve Rouge, la possibilité d'une livraison de canons et de mortiers aux partisans d'Hô Chi Minh, ont de quoi nous effrayer. Il importe sans doute en premier lieu que nous soyons prêts à soutenir le choc. Mais tout ce qui retardera cette éventualité comptera, car nous pouvons espérer que les difficultés journalières du gouvernement ralentiront peu à peu l'ardeur missionnaire des communistes chinois et les inclineront à la prudence. C'est donc dans l'ivresse du succès que leurs débordements sont à craindre. Les événements de Chine sont suivis avec un intérêt compréhensible par le Viet Minh qui, de l'aide d'un gouvernement communiste établi sur les frontières du Tonkin, attend cette victoire rapide et complète que ses seules forces n'ont pu jusqu'ici lui donner. La carte est d'importance, reconnaissons-le. Mais si, au moment critique, nous parvenons à montrer que notre influence sur l'échiquier international compte plus que les fraternités doctrinales; si nous donnons en même temps la preuve de notre solidité, l'enthousiasme tombera d'autant plus vite du côté de nos adversaires que leurs espoirs auront été plus grands. Lorsqu'il se sera avéré que l'aide chinoise est trop molle, trop hésitante pour renverser la situation en faveur du Viet Minh, la formule de conciliation que représente Bao Daï prendra une valeur toute nouvelle. Nous pouvons considérer comme un bienfait que la conclusion de nos accords avec le Viêtnam ait tardé; n'ayant pas été mis en application, leur vertu n'aura pas été entamée lorsqu'ils deviendront réellement utiles. Nul doute d'ailleurs que Hô Chi Minh ne comprenne le dilemme et ne redouble d'efforts pour obtenir dans les moindres délais une décision en sa faveur.

L'action concertée des puissances vis-à-vis de la Chine communiste comportera encore pour nous un autre avantage: elle amènera indirectement les États-Unis à ratifier notre politique indochinoise. Les accords passés récemment avec Bao Daï ont été bien reçus à Washington. Mais il importe que les espoirs fondés par le Viet Minh sur les réserves du *State Department* et de l'opinion américaine soient définitivement dissipés. Or, la frontière du Tonkin couvre toute l'Asie du Sud-Est contre une éventuelle poussée communiste. C'est la France qui aura cette position à défendre. Washington doit enfin comprendre la grandeur de l'enjeu, l'importance de l'effort que nous allons être appelés à fournir et l'intérêt qui s'attache à le soutenir. Si le Viet Minh, aidé par les Chinois, réussit à nous évincer, ni le Siam où la position de Luang Pibul reste fragile, ni la Birmanie, en plein chaos, ni la Malaisie et l'Indonésie, aussi profondément troublées que l'Indochine, ne tiendront longtemps. Quant aux Indes qui traversent une période de transition dangereuse, seul le prestige personnel de Nehru, de Patel et de Rajagopalachari leur donne une apparence de cohésion. Les troubles de Calcutta montrent que, là aussi, le sol est profondément miné. Le gouvernement américain doit donc, tout autant que nous, redouter les répercussions de ce qui se passera sur les frontières de l'Indochine dans les mois à venir. En moins de temps qu'il n'en fallut aux troupes japonaises pour parvenir à Timor et à Imphal, le communisme chinois, utilisant les cinquièmes colonnes qu'il entretient déjà partout, peut, sans avoir besoin pour cela d'une guerre internationale, étendre son influence révolutionnaire jusqu'aux portes de l'Australie et du golfe Persique. Il n'est pas sûr qu'un mouvement aussi vaste et aussi soudain, profite durablement à ses instigateurs; mais les conséquences d'un tel repli, dont nul ne peut prévoir la durée, seraient incalculables; le monde occidental doit donc comprendre à quel point il importe que nous maintenions nos positions militaires sur les frontières du Tonkin et nos positions politiques dans toutes les parties de l'Indochine.

(Direction d'Asie-Océanie, Dossiers généraux, volume 20)

329

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 3207. *Washington, 1er juin 1949.*

Ainsi que les télégrammes de cette ambassade l'ont signalé au Département, la décision soudaine de la Commission des Appropriations de la Chambre des Représentants d'imposer aux crédits demandés par l'Administration, pour la deuxième année de l'ERP[2], une réduction de 15 % a provoqué une vive émotion dans les milieux gouvernementaux et politiques de Washington. La majorité de 22 voix contre 19, par laquelle cette mesure avait été prise, non seulement risquait de faire subir un grave dommage au redressement économique de l'Europe, mais démontrait, une fois de plus, que la politique de la Maison Blanche et de l'administration pouvait être compromise, même dans les affaires les plus importantes, par la coalition de certains éléments républicains et des démocrates du Sud. L'initiateur de cette réduction, M. Albert Thomas, du Texas, tentait de la justifier en invoquant à la fois la baisse des prix qui, à son avis, doit se poursuivre au cours des prochains mois et la nécessité de diminuer des dépenses publiques en raison de la prospérité déclinante des États-Unis. Cependant, en ramenant les crédits envisagés pour l'exercice 1949-1950 (le montant de 1 074 millions prévu pour le deuxième trimestre 1949 restait intact) de 84 198 200 000 à 3 568 400 000, la Commission allait à l'encontre des propositions que lui avait soumises son sous-comité après plus d'un mois d'études et de discussions. Dans un abondant rapport, ce sous-comité déclarait en effet qu'il avait tenu compte de tous les éléments pouvant justifier des abattements, mais que ceux-ci ne devraient pas être supérieurs à 182 300 000 dollars «des crédits trop réduits étant désastreux» car il en résulterait un véritable gaspillage des deniers publics, l'effet recherché ne pouvant être atteint dans de telles conditions.

Dès l'annonce de la position prise par la Commission, une contre-offensive était lancée par l'administration et certains milieux du Congrès. Le speaker, M. Rayburn, le Président de la Commission des Appropriations, M. Cannon, et celui de la Commission des Affaires étrangères, M. John Kee, de même que M. Gary, rapporteur du sous-comité, dénonçaient en termes sévères l'erreur qui avait été commise et exprimaient l'espoir que la Chambre, en séance plénière, en annulerait les effets. M. James E. Webb, Secrétaire d'État par intérim, et M. Maurice Tobin, Secrétaire au Travail, se prononçaient également de la manière la plus

[1] Dépêche adressée au service de Coopération économique et communiquée à la direction d'Amérique.

[2] ERP : *European Recovery Program*, soit le Plan Marshall.

ferme. Enfin, la presse, de son côté, voyait dans la manœuvre de la Commission une «lourde gaffe». Le *Washington Post* la considérait comme «un acte irréfléchi et entièrement irresponsable accompli contre la politique extérieure des États-Unis» et comme le meilleur moyen de renforcer à l'extérieur la conviction que le Congrès était incapable de suivre une politique résolue et consistante en face de la menace soviétique. Le *New York Times*, le *New York Herald Tribune* et d'autres organes de la presse américaine s'exprimaient à peu près dans les mêmes termes. Seul le *Journal of Commerce* affirmait que les chiffres de l'administration n'étaient pas sacrosaints et que plusieurs mois étaient encore nécessaires pour se rendre compte des effets de la baisse des prix sur le volume des crédits en cause.

Lorsque la Chambre des Représentants se réunit en séance plénière, le 26 mai, pour examiner la question, M. Gary lut le texte de la lettre adressée par le président Truman à M. Cannon et dans laquelle celui-ci déclarait: «La continuation des opérations de l'ECA[1] est non seulement nécessaire à l'exécution de nos obligations internationales et au succès de notre politique étrangère, mais l'accomplissement de ce programme sur une base adéquate au moment opportun s'avérera, à la longue, la solution la plus économique pour les États-Unis».

Son attention ayant été ainsi fortement attirée sur l'importance de la décision qu'elle allait prendre, la Chambre adoptait, par 193 voix contre 27, la formule de compromis qui avait été arrêtée au préalable entre M. Rayburn et certains leaders parlementaires, notamment M. Taber. La réduction opérée par la Commission est maintenue mais l'administration a la faculté de réduire la période d'utilisation des crédits de douze à dix mois et demi si elle l'estime indispensable. On en est ainsi revenu à un compromis analogue à celui qui, l'an dernier, avait eu finalement raison de l'opposition de M. Taber, au moment du vote final des crédits budgétaires.

Sans doute cette solution répare-t-elle le dommage accompli par la Commission. Toutefois elle offre le double inconvénient de faire peser une incertitude sur le montant exact des crédits qui pourront être dépensés dans l'année 1949-1950 et d'obliger l'administration à revenir l'an prochain devant le Congrès pour obtenir les fonds nécessaires à la terminaison de l'exercice fiscal. Il reste maintenant à la Commission du Sénat et à la Haute Assemblée de se prononcer sur cette importante question. Il est peu probable qu'elles suivent les errements de la Commission de la Chambre mais il serait également surprenant qu'elles reviennent aux chiffres de l'Administration. Quoi qu'il en soit, aucune solution définitive n'est à prévoir avant la deuxième quinzaine de juin.

Par mon bordereau aérien n° 3143 du 26 mai, j'ai adressé au Département les documents relatifs à ces débats. Je joins à la présente dépêche deux exemplaires du compte rendu des discussions du sous-comité de

[1] ECA: *European Cooperation Agency*.

la Commission des Appropriations[1]. Les débats relatifs à la situation financière et économique et à l'application du programme de l'ERP en France se trouvant rapportés aux pages 189 à 284. Une attention particulière a été accordée à la question des fournitures et du rationnement du pétrole. Il est également à noter que les signes de relèvement observés dans notre pays depuis plusieurs mois ont été spécialement mis en lumière par les représentants de l'administration devant la Commission.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

330

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE POUR LE MINISTRE
(Sous-direction de la Sarre)

Admission de la Sarre au Conseil de l'Europe

N.[2] *Paris, 3 juin 1949.*

Le Ministre a bien voulu signaler à la Direction de l'Europe l'importance qu'il attache à l'administration de la Sarre au Conseil de l'Europe. Il conviendra donc d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité des Ministres. Cette session doit précéder immédiatement la réunion de l'Assemblée consultative qui aura lieu vraisemblablement dans la première quinzaine du mois d'août.

Il est possible que certains États membres accueillent avec réticence la candidature de la Sarre. Aussi bien convient-il de s'assurer de leurs dispositions avant de les saisir officiellement de notre requête. Dans cet esprit, la Direction d'Europe soumet à l'agrément du Ministre la procédure suivante : M. Schuman entretiendrait le plus tôt possible M. Bevin de nos projets. Ceux-ci seraient ensuite portés à la connaissance des puissances signataires du Pacte de Bruxelles à l'occasion de la réunion qui doit se tenir à Luxembourg les 17 et 18 juin prochains. Les États scandinaves, l'Irlande et l'Italie seraient tenus au courant de ces échanges de vues par la voie diplomatique habituelle. Si ces sondages font apparaître que la candidature sarroise peut être admise sans difficulté, la France demandera son inscription à l'ordre du jour du Comité des Ministres. Dans l'hypothèse inverse, il conviendra d'examiner s'il est souhaitable de courir les risques d'un débat dont l'issue serait incertaine ou s'il est préférable d'y surseoir.

[1] Documents non reproduits.

[2] Note manuscrite : «*Annotation Schuman. J'en parlerai à Luxembourg. Me préparer un dossier. Inutile d'inscrire à l'ordre du jour*».

Il est évident que l'attitude britannique pèsera d'un poids particulier dans la décision finale du Comité des Ministres. M. Schuman ne devrait donc rien négliger pour emporter l'assentiment de M. Bevin. À cet effet, les arguments juridiques suivants pourraient être rappelés utilement: le statut du Conseil de l'Europe stipule à l'article 5 que «dans des circonstances particulières un pays européen considéré comme capable de se conformer aux dispositions de l'article 3 et comme en ayant la volonté peut être invité par le Comité des Ministres à devenir membre associé du Conseil de l'Europe. Tout pays ainsi invité aura la qualité de membre associé dès qu'un instrument d'acceptation du présent statut aura été remis en son nom au Secrétaire général. Les membres associés ne peuvent être représentés qu'à l'Assemblée consultative». Il ne fait pas de doute que la Sarre remplit les conditions nécessaires pour devenir membre associé du Conseil de l'Europe. La Constitution sarroise du 15 décembre 1947 comporte dans sa première partie une énumération des «droits et devoirs fondamentaux» qui correspond fidèlement aux principes posés par l'article 3 du statut du Conseil de l'Europe. L'on ne saurait d'autre part retenir contre la candidature sarroise le fait que le statut actuel de la Sarre n'a pas encore reçu une consécration juridique définitive. L'article 5 a précisément pour objet, en effet, de faciliter l'entrée au Conseil de l'Europe de territoires dont la situation juridique demeure provisoirement imparfaite. Toutes les objections de droit que l'on tenterait d'élever aujourd'hui contre l'admission de la Sarre seraient d'ailleurs valables demain contre l'admission de l'Allemagne occidentale. M. Bevin ne pourrait au surplus mettre en doute la validité du statut actuel de la Sarre sans revenir sur ses déclarations antérieures et sans contredire la politique suivie par son gouvernement depuis deux ans. Il suffira de rappeler, à cet égard, que les autorités britanniques ont en fait reconnu la nationalité sarroise puisqu'elles admettent la validité des passeports et autres documents d'identité que les pouvoirs publics de la Sarre délivrent à leurs ressortissants. De même, le territoire de la Sarre est aujourd'hui soustrait à la compétence des consuls de Grande-Bretagne en Allemagne occidentale.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 14)

331

M. FOUCHET, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À KARACHI, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 301. *Karachi, 3 juin 1949.*

Le règlement de l'affaire du Cachemire qui, en janvier dernier pouvait apparaître comme presque assuré, n'a fait pour ainsi dire aucun progrès depuis le début de l'année. Il apparaît même d'après certaines remarques qui ont échappé à des membres de la Commission de l'ONU que les six derniers mois de négociation ont fait ressortir l'impasse dans laquelle on se trouvait.

En principe le Pakistan voudrait faire effectuer un plébiscite le plus rapidement possible. Se basant sur le fait que la majorité de la population est musulmane il espère ainsi remporter un succès facile. Cette idée qui semble assez juste devrait inciter à accélérer les travaux de la Commission en acceptant la plupart des conditions réclamées par cette dernière. Or il ne semble pas que le gouvernement de Karachi ait adopté cette ligne de conduite. Au contraire, à chaque fois qu'il peut soulever une objection, il ne manque pas de le faire sans probablement réaliser qu'en agissant ainsi il fait le jeu de l'Union indienne. L'erreur de cette attitude est tellement grande que l'on peut se demander si le gouvernement du Pakistan n'a pas une autre idée. Malheureusement si celle-ci existe elle a échappé jusqu'à ce jour à notre observation. Cependant d'après ce qu'ont bien voulu me dire certains hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères cette politique ne cacherait aucune arrière-pensée mais serait simplement le reflet de la méfiance musulmane. Tout d'abord les cercles politiques de Karachi estiment qu'un plébiscite ne peut être impartial car jamais dans l'histoire il n'a pu être réalisé. À cette idée première vient s'ajouter chez les Pakistanais la crainte d'une ruse hindoue et cette double considération les amène à envisager avec méfiance la réalisation de ce plébiscite. De plus ils estiment ne pas pouvoir retirer les troupes musulmanes des secteurs actuellement occupés par elles car selon eux ils laisseraient ainsi sans défense la totalité du territoire du Cachemire. Dans ces conditions les troupes indiennes ne manqueraient pas d'occuper la place devenue vacante et la présence de ces derniers sur la frontière du Pakistan bordant les provinces du Nord-Ouest et du West Punjab n'est pas sans soulever une certaine angoisse. En effet, en dehors du danger militaire que cette opération représenterait pour le Pakistan, il est probable que l'avance des troupes indiennes entraînerait un exode massif de la population musulmane et les autorités officielles estiment à juste titre que le pro-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée au Secrétariat des Conférences.

blème des réfugiés ne peut encore être aggravé par l'afflux de nouveaux venus sans risquer de compromettre la sécurité intérieure de ce pays. Enfin, toute manœuvre de ce genre serait considérée comme une trahison par les gens des tribus qui n'hésiteraient pas dans ces conditions à prendre les armes et à se révolter contre le gouvernement de Karachi. Sur ces deux derniers points les craintes du Pakistan s'avèrent assez fondées.

De son côté l'Union indienne semble rechercher également à retarder le plus possible le plébiscite. Selon la presse et les milieux officiels de Karachi, le gouvernement de Delhi, sentant que la majorité musulmane du Cachemire voterait pour le Pakistan, cherchera par tous les moyens à retarder cette consultation électorale. L'Inde espère tout d'abord que les troupes musulmanes consentiront à se retirer complètement du Cachemire et que, par la suite, il lui sera facile de faire occuper la totalité du territoire. Un plébiscite serait alors réalisé et au cas où les habitants ne seraient pas assez compréhensifs, une pression pourrait être exercée afin que le résultat soit en faveur de l'Union indienne. À ceux qui objectent la présence de la Commission de l'ONU, il est répondu que l'Inde se soucie fort peu de cette organisation. Au cas où toutefois le Pakistan refuserait de retirer ses troupes, une autre politique est prévue. Dès maintenant en application, elle consiste à ravitailler à outrance les populations du Cachemire, en faisant ressortir que cette abondance de biens est due à la présence de l'Union indienne. Comme cette attitude ne peut que modifier lentement l'opinion publique, tous les arguments sont bons pour rejeter les propositions de la Commission et le plébiscite retardé d'autant laisse au gouvernement de Delhi le temps matériel de gagner la faveur des populations du Cachemire. J'ignore pour ma part si cette interprétation des faits correspond aux intentions réelles de Delhi mais elle montre bien la crainte éprouvée par les Pakistanais à l'égard des Hindous et, d'autre part, il est un fait certain, le gouvernement de M. Nehru cherche sûrement à retarder le plébiscite. Il semblerait donc dans ces conditions que l'interprétation donnée par Karachi à la politique de Delhi ne soit pas tellement éloignée de la vérité.

Envoyée aux Indes en vue de faciliter le plébiscite, la Commission de l'ONU se trouve ainsi être seule à désirer que cette consultation ait lieu le plus rapidement possible. Séjournant successivement dans les capitales des deux dominions, et ayant visité plusieurs fois le Cachemire, ses membres détiennent actuellement tous les éléments d'information et ne souhaitent désormais qu'aboutir dans les meilleurs délais. Ils ont pu constater par eux-mêmes l'état d'esprit qui règne au Pakistan et dans l'Union indienne et blâment successivement la méfiance de l'un et l'intransigeance de l'autre. Ils reconnaissent que la trêve qui existe depuis le mois de janvier n'est pas une véritable trêve et que les deux partis sont prêts à reprendre immédiatement les armes. Sans doute cet armistice temporaire est respecté dans ses grandes lignes mais il n'est que le premier pas d'une future entente entre les deux pays et jusqu'à

présent le deuxième pas n'a pas été fait. Or, la prolongation de la situation actuelle risque d'envenimer les rapports des deux dominions. En effet, l'opinion publique pakistanaise comprend mal cette période d'attente et en rejette la faute sur l'Union indienne. Il est probable qu'à Delhi la réaction est inversée mais identique. Et comme l'impatience grandit, cette accusation réciproque ne suffira bientôt plus et la Commission de l'ONU devra à son tour supporter la responsabilité du prolongement de la trêve. D'ailleurs des critiques assez vives sont déjà apparues dans la presse en ce qui concerne les activités de l'ONU à propos du Cachemire.

Dans ces conditions les membres de la Commission manifestent un certain découragement, d'ailleurs bien compréhensible. Ils envisagent mal une solution rapide et les éternelles discussions qu'ils sont obligés d'engager commencent à les lasser. Malgré la nomination déjà ancienne de l'amiral Nimitz comme administrateur du plébiscite, on conçoit mal la venue de ce haut personnage si aucune des parties ne veut faire un plébiscite. Et s'il ne vient pas, les membres de la Commission se demandent ce qu'ils feront.

Les nouvelles les plus fantaisistes circulent, chacun propose son plan mais refuse catégoriquement l'idée du voisin. Le seul point qui a été acquis depuis le début de l'année est l'arrêt des hostilités mais au sujet d'un accord éventuel, rien n'a pu aboutir.

(Direction d'Asie-Océanie, Pakistan, volume 27)

332

M. DE VAUX SAINT CYR, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 439. *Athènes, 4 juin 1949.*

Ce fut une incrédulité voulue que le gouvernement grec opposa d'abord aux premiers échos des conversations qui eurent lieu entre M. Rusk et M. Gromyko. Puis, lorsque le communiqué de l'agence Tass obligea les milieux dirigeants d'Athènes à se rendre à l'évidence, la plus vive inquiétude se manifesta parmi eux[2]. Celle-ci fut quelque

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe. Note manuscrite: «*[Communiquer à] Washington, Londres, Moscou, fait le 25-6-49*».

[2] Le 26 avril, un entretien entre Gromyko, Rusk et MacNeil avait eu lieu à New York concernant l'affaire grecque. Le 20 mai, l'agence *Tass* publiait son communiqué qui entraînait la réplique immédiate du Département d'État et du *Foreign Office* (télégramme n°s 472-480 du 21 mai 1949 d'Athènes, non reproduit). L'ambassadeur de France à Athènes remarquait que c'était Rusk qui avait pris l'initiative des conversations, qu'il y en avait eu trois avant qu'Athènes soit au courant et par des indiscrétions soviétiques, et alors qu'autant

peu calmée par les assurances que ne tardèrent pas à donner les Anglais et les Américains sur leur résolution de ne rien décider, en ce qui concerne la Grèce, à l'insu du cabinet hellénique. Mais toute préoccupation sur ce point n'est pas encore dissipée.

Les ministres actuellement au pouvoir, même lorsqu'ils sont d'un esprit aussi modéré que M. Diomède et affiliés comme lui au groupe des libéraux de gauche, et à plus forte raison quand ils appartiennent à la droite, estiment, en effet, que le moment est mal choisi pour discuter de la question grecque. Car, comme je l'ai exposé dans diverses communications récentes, le gouvernement considère que d'ici quelques mois, il n'y aura plus de rébellion en Grèce et que les Andartes en seront réduits à occu per quelques poches au voisinage de la frontière. Le problème des rebelles ne pourra plus dès lors être présenté comme une affaire mi-intérieure et mi-internationale. Il sera entièrement de cette dernière nature. C'est lorsque la situation aura atteint ce stade que le gouvernement grec désirerait la soumettre aux grandes puissances en les priant de l'aider à la régler. Les conversations actuelles apparaissent donc ici comme étant prématurées et dangereuses pour le sort du pays. Elles comportent, en effet, aux yeux des dirigeants d'Athènes, le risque d'un nouveau Varkiza, c'est-à-dire de l'arrêt d'une offensive victorieuse avant que l'ennemi ne soit définitivement et totalement écrasé.

Il est donc permis de penser que le gouvernement grec maintiendra, tant que cela lui sera possible, son attitude présente qui consiste à exiger la reddition sans condition et à rejeter toutes propositions dans le style de celles que contenait l'article de la *Pravda*, dont je vous adresse ci-joint copie, tel qu'il a paru dans la presse hellénique.

C'est au nom de cette même politique d'intransigeance au moins apparente, que le gouvernement a prié le général Plastiras de renoncer au voyage qu'il comptait faire à Paris ces jours-ci. Après avoir déclaré que son déplacement était de caractère personnel, le général n'a pas caché, en effet, qu'il se rendait en France pour y retrouver M. Sophianopoulos et M. Périclès Argyropoulos avec lesquels il comptait étudier les possibilités de faire cesser les hostilités en Grèce.

D'autre part, le gouvernement s'efforce par tous les moyens de faire ressortir que la seule existence des communistes grecs pose une question internationale. À cette fin, la presse a publié récemment un document pris sur un chef andarte de Thrace qui promettait le rattachement de

Washington que Londres ne pouvaient ignorer l'intransigeance totale des hommes du gouvernement grec, mais que Londres avait souligné qu'aucune négociation ne pouvait se faire à l'insu de ceux-ci, Washington avait rappelé que l'ONU restait la seule instance habilitée à résoudre ce problème (télégramme n^os^481-483 du 22 mai 1949 d'Athènes, non reproduit). Depuis Washington, Bonnet précisait que si c'était bien les Américains qui avaient entamé les conversations, il s'agissait de sonder l'étendue du désir soviétique d'arriver à une détente, cela ne modifiait en rien leur politique vis-à-vis de la Grèce et qu'évidemment, aucune négociation ne saurait être entamée sans la participation du gouvernement grec (télégramme n^os^2138-2141 du 24 mai 1949 de Washington, non reproduit).

la Thrace hellénique à la communauté bulgare. Je tiens également de bonne source que le Ministère des Affaires étrangères de Grèce compte faire état de la décision qui a été prise du côté des rebelles, vers la fin avril, et qui a abouti à la fondation d'un parti communiste de la Macédoine de l'Égée. Or, une telle création est en opposition formelle avec l'un des principes essentiels du Kominform, qui ne tolère que l'existence d'un seul parti communiste par nation. L'établissement d'un parti communiste de la Macédoine de l'Égée signifierait donc que cette province, dans l'esprit des Soviets, ne doit plus faire partie de la Grèce.

De ce que je viens de vous exposer, l'on peut conclure, me semble-t-il, qu'au cas où des conversations s'engageraient malgré le désir du gouvernement d'Athènes, celui-ci s'efforcerait de les faire traîner en longueur et de les détourner le plus possible de ce qui pourrait toucher à la politique intérieure du pays.

(Direction d'Europe, Grèce, volume 35)

333

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2268-2271. *Washington, 7 juin 1949, 20 h. 45.*

(*Reçu* : le 8, 6 h. 50)

Le vote par lequel la commission des Relations extérieures a transmis pour ratification au Sénat le pacte de l'Atlantique est un important succès pour l'administration. Celle-ci a réussi à éviter toute interprétation limitative, comme celle du sénateur George, aux termes de laquelle le président n'aurait pas le droit d'envoyer sans l'approbation du Congrès des forces armées au secours d'un des signataires. La commission a accepté au contraire que les pouvoirs respectifs du président et du Congrès en la matière restent ceux qui sont dans la constitution. La difficulté la plus grande qu'ait rencontrée l'administration concerne l'article 4. De nombreux membres de la commission, encore sous l'influence des récents événements d'Indonésie, auraient voulu spécifier que la procédure de consultation ne pourrait s'appliquer que dans la zone de l'Atlantique Nord. Ils ont fini par admettre qu'un événement intéressant l'une des parties dans une autre région pouvait constituer une menace à la sécurité des autres signataires.

Monsieur Vandenberg dont l'avis a été d'un grand poids sur les décisions de la commission a fait d'autre part écarter tout projet de déclaration à proposer au Sénat au moment de la ratification. On pense dans ces conditions que le Pacte sera adopté sans commentaires avec

une opposition que certains pensent devoir se limiter à sept votes, d'autres à une dizaine.

Le sénateur Connally a indiqué que si la discussion sur la loi Taft-Hartley menaçait de se prolonger elle pourrait être suspendue pour la ratification du Pacte dont les débats pourraient éventuellement ne pas dépasser une dizaine de jours.

De toute manière, l'administration continue à croire à la possibilité de faire passer avant la fin de la session la loi d'aide militaire. Elle poursuit sans faiblir son action dans ce sens. Le général Marshall au cours du banquet anniversaire du 5 juin s'est prononcé avec force en faveur de son adoption.

Le Secrétaire *ad interim* l'a demandée avec non moins de netteté en soulignant dans un discours qu'il a prononcé hier que le programme proposé était celui d'une assistance mutuelle impliquant pour tous les bénéficiaires un effort proportionnel à celui des États-Unis. Le rapport de la commission, que je vous envoie par la prochaine valise, souligne néanmoins à plusieurs reprises, que l'effort de réarmement des États européens ne doit à aucun prix risquer de retarder et encore moins de mettre en danger la restauration de leur économie.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 114)

334

Circulaire n° 172 du Service d'Information et de Presse[1]

Statut de la Tunisie et du Maroc au sein de l'Union française

T. *Paris, 7 juin 1949.*

Au cours des débats du 21 mai à l'Assemblée nationale sur le nouveau statut de la Cochinchine en vue de l'union des trois Kys (ma circulaire n° 150)[2], M. Pierre Cot a posé la question suivante à M. Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer :

> « Devons-nous comprendre que, d'après l'interprétation gouvernementale, le Maroc et la Tunisie sont considérés comme des États associés ? »

[1] Document signé par ordre Ordioni. Note manuscrite : « *Diffusion : Bureau d'Afrique, Levant, Protectorats* ».

[2] Document non reproduit.

Ce à quoi, le ministre a répondu :

« L'interprétation contraire me semble inexacte ».

Cette réponse de M. Coste-Floret ayant soulevé une certaine émotion et fait l'objet d'interprétations diverses, la Résidence générale de France à Rabat a publié, le 31 mai, le communiqué suivant :

« Certains journaux ayant publié récemment des commentaires sur la situation de l'Empire chérifien vis-à-vis de l'Union française, il paraît nécessaire de rappeler que seul le traité de protectorat signé le 30 mars 1912 à Fez entre le gouvernement de la République française et Sa Majesté chérifienne régit les rapports entre les Français et les Marocains ».

D'autre part, dans son discours de Tlemcen le 3 juin, M. Vincent Auriol a déclaré :

« La France affirme par ma voix, solennellement, qu'elle entend demeurer fidèle aux traités internationaux qu'elle a signés et aux statuts que ces traités ont fixés, et aussi à son idéal de justice et d'humanité ».

(Direction d'Afrique-Levant, Maroc, volume 124)

335

Note de la Direction d'Asie-Océanie pour M. Couve de Murville

Entretien entre M. Couve de Murville et le Chargé d'affaires de l'Inde à la date du 7 juin 1949

N. *Paris, 7 juin 1949.*

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur d'accuser réception à l'ambassade de l'Inde de la note que le Dr. Pillai a bien voulu faire parvenir à M. Robert Schuman à la date du 4 juin 1949.

Ce document appelle de la part du ministère des Affaires étrangères les remarques suivantes :

1) Dans son aide-mémoire en date du 19 mai, le ministère des Affaires étrangères a déjà eu l'occasion de porter à la connaissance de l'ambassade de l'Inde que le vice-président de la Cour internationale de Justice, M. Guerrero, avait, sur la demande du gouvernement français, désigné MM. Andersen et Baron Castro pour assister à la préparation et aux opérations du référendum prévu pour l'Établissement français de Chandernagor le 19 juin prochain.

Ces deux personnalités ont quitté Paris le 1er juin à destination de Calcutta.

M. Baron Castro s'est rendu directement à Chandernagor cependant que M. Andersen, choisi par M. Guerrero comme président *pro tempore* du corps des observateurs, est allé à Pondichéry via Madras prendre contact avec le commissaire de la République, M. Chambon, avant de retourner à Chandernagor pour le référendum.

Le gouvernement de l'Inde voudra bien croire à ce sujet que seules la nécessité d'aboutir à une désignation aussi rapide que possible des deux observateurs et l'urgence d'être fixé sur la possibilité de tenir le référendum en question dans les conditions prévues par l'échange de lettres du 29 juin 1948 ont mis le gouvernement français dans l'impossibilité de communiquer au gouvernement de l'Inde les noms des deux personnalités désignées par M. Guerrero, avant le 19 mai dernier.

2) Le ministère des Affaires étrangères doit d'ailleurs rappeler que M. Daniel Lévi a, à plusieurs reprises, indiqué au ministère des Affaires extérieures de l'Inde que le gouvernement français est disposé à communiquer au gouvernement indien les noms des personnalités neutres qui seront désignées par le vice-président de la Cour internationale de Justice pour assister comme observateurs au référendum prévu pour les Établissements de Pondichéry, Yansen, Karikal et Mahé, le 11 décembre prochain.

Le gouvernement français sera à cette occasion heureux de connaître les observations que le choix de M. Guerrero pourrait appeler de la part du gouvernement de l'Inde, et ne manquera pas de les transmettre au vice-président de la Cour internationale de Justice.

3) M. Robert Schuman a déjà précisé au chargé d'affaires de l'Inde à la date du 27 mai que le nouveau commissaire de la République française à Pondichéry, M. Chambon, avait été chargé de procéder sur place en liaison avec M. P.A. Menon à un nouvel examen de la situation créée par le blocus des enclaves de Pondichéry.

Les résultats de cette enquête n'ont pas été encore communiqués au gouvernement français, mais M. Chambon a toutefois fait savoir que le Consul général de l'Inde à Pondichéry lui avait adressé de nouvelles propositions de règlement des relations économiques et douanières entre les établissements français et l'Inde.

M. Rachid Ali Baig a offert au commissaire de la République de reprendre, sous réserve de certaines modifications, le projet de nouvelle convention douanière que M. Daniel Lévi avait soumis au mois de mars dernier au ministère des Affaires extérieures de l'Inde et que celui-ci avait alors cru devoir refuser d'examiner.

M. Ali Baig a ajouté qu'il demanderait à M. P.A. Menon, lors de sa visite à Pondichéry, son accord de principe pour l'ouverture de négo-

ciations sur la base du projet d'accord en question et que, si cet accord était donné, le blocus des enclaves de Pondichéry serait immédiatement levé, en même temps que serait repris le trafic entre Pondichéry et Karikal.

Le gouvernement français qui se féliciterait pour sa part de la solution qui serait ainsi apportée aux difficultés actuelles souhaiterait connaître le plus rapidement possible la position que compte prendre le gouvernement de l'Inde à l'égard des propositions de M. Ali Baig.

Il va de soi que, si un règlement satisfaisant était obtenu sur ce point, les conditions prévues par l'échange de lettres du 29 juin 1948 se trouveraient à nouveau remplies et que M. Andersen pourrait sans plus tarder regagner Chandernagor.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 10)

336

M. OFFROY, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À MILAN,
À M. FOUQUES-DUPARC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME.

D. n° 115. *Milan, 7 juin 1949.*

Par ma dépêche n° 95 en date du 10 mai dernier[1], j'avais indiqué à Votre Excellence que le moment me semblait venu où de grands efforts allaient être faits du côté italien pour inciter les milieux d'affaires nord-américains à investir des capitaux en Italie du Nord.

Les précisions que j'ai recueillies depuis lors sur certains sondages actuellement en cours – et auxquelles je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir garder un caractère confidentiel, – me permettent de définir ainsi les principales positions.

Si je n'ai pas eu d'informations dignes de foi sur l'attitude des milieux gouvernementaux italiens à cet égard, je puis au contraire confirmer que, au sein des grandes entreprises italiennes, le désir d'engager des conversations avec les groupements similaires d'Outre-Atlantique est de plus en plus généralisé et qu'il a déjà reçu dans de nombreux cas un commencement d'exécution.

D'autre part, les services officiels américains et notamment les agents de l'ECA[2] font tous leurs efforts pour que ces conversations soient rapidement entamées et aboutissent à des résultats concrets. Ils souhaitent dès maintenant préparer la relève qui sera nécessaire lorsque le plan Marshall s'arrêtera et s'ils critiquent encore très souvent la bureaucra-

[1] Document non reproduit.

[2] ECA : *European Cooperation Agency.*

tie italienne et l'absence d'esprit civique des grands industriels de cette région, c'est pour les amener à remplir les conditions que posent à cet égard les milieux d'affaires américains.

Ceux-ci, en effet, n'auraient répondu que de façon très réticente aux premières ouvertures qui leur auraient été faites. Ils auraient indiqué notamment qu'avant d'effectuer dans l'industrie de ce pays des investissements importants, il leur était nécessaire d'obtenir des assurances précises dans les quatre domaines suivants:

1) Le gouvernement italien devrait garantir les futures sociétés mixtes contre les impositions abusives: comme le sait Votre Excellence en effet, la détermination des taxes que doivent acquitter les grandes entreprises s'effectue après d'âpres marchandages entre la firme considérée et les agents du fisc. Ceux-ci prennent comme base de départ des chiffres absolument arbitraires souvent beaucoup trop faibles et parfois excessifs. La production de la comptabilité et du bilan ne constitue pas un moyen efficace de défense contre le fisc qui déclare à l'avance que toute affaire italienne a deux comptabilités et que celle qui est montrée au fonctionnaire du Ministère des Finances est, par principe, grossièrement inexacte. L'importance des impositions peut ainsi varier d'une année à l'autre dans des proportions considérables et sans qu'il soit tenu compte des bénéfices réels de l'entreprise. Les financiers d'Outre-Atlantique ont fait savoir qu'une réforme radicale de ce système et des abus qui en découlent devrait être effectuée si l'on voulait donner confiance aux capitaux américains.

2) L'attribution des autorisations administratives nécessaires en matière d'importation et d'exportation donne lieu aussi, d'après les représentants américains, à des abus qui proviennent en grande partie du caractère, selon eux, «corrompu» de la bureaucratie italienne; des garanties précises et préalables seraient également exigées dans ce domaine.

3) Les dirigeants des grands trusts américains craindraient, d'autre part, qu'après avoir favorisé l'établissement en Italie des sociétés mixtes, le gouvernement de Rome ne décrète ultérieurement le blocage des profits et l'interdiction de transférer hors d'Italie le montant des bénéfices réalisés par ses sociétés. Des engagements catégoriques de la part du gouvernement italien seraient considérés là encore comme absolument nécessaires.

4) Enfin, les agents des grandes firmes américaines en seraient venus à la conclusion qu'aucune industrie dans ce pays ne sera commercialement visible tant que l'État conservera l'obligation de lui imposer de garder un nombre d'ouvriers très supérieur à celui dont elle a effectivement besoin. Le retour à un régime normal serait donc jugé à Washington comme une autre condition préalable de tout investissement massif de capitaux.

Les services américains en Italie du Nord ainsi que les agents de l'ECA paraissent fort préoccupés de cette position assez négative que j'ai schématisée pour la clarté de l'exposé. Peut-être ont-ils tendance à exagérer encore la réserve de leurs compatriotes afin de pouvoir faire pression sur les milieux italiens intéressés. Dans leurs conversations, sinon dans leurs rapports, ils se montrent d'ailleurs sceptiques sur la possibilité d'obtenir à bref délai aussi bien une réforme de la bureaucratie italienne, «médiocre et vénale», que du tempérament par trop individualiste des hommes d'affaires de Lombardie qui, selon, eux, n'auraient encore pris conscience ni de l'esprit de solidarité qui s'impose dans ce domaine ni du caractère collectif de leurs responsabilités nationales et sociales.

(Direction d'Europe, Italie, volume 81)

ANNEXE

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR LES ACTIVITÉS AMÉRICAINES DANS LE DOMAINE CULTUREL

N. *Milan, 10 mai 1949.*

1. *Reader's Digest*

Si l'on tient compte de la relativement faible diffusion des publications périodiques en Italie, on ne peut qu'être frappé par le succès de l'édition italienne du *Reader's Digest*.

Le premier numéro est sorti en octobre 1948 à 331 000 exemplaires. Son tirage a depuis lors régulièrement augmenté, passant à 408 000 en décembre, 433 000 en février et 460 000 en juin 1949. Dans ce tirage, la Lombardie représente 20 % dont 10 % pour la seule ville de Milan.

2. Projection de films de propagande

Le centre de l'USIS à Milan dispose de 4 unités mobiles, qui atteignent de 100 000 à 200 000 personnes par mois.

3. Bibliothèque scientifique de l'USIS à Milan

Elle possède actuellement 5 100 ouvrages et reçoit régulièrement de nouveaux envois.

4. Consulat général des États-Unis à Milan

Son personnel inscrit sur la liste du corps consulaire comprend 9 agents: Consul général, Consul, 5 Vice-Consuls, 2 attachés dont l'un est le Directeur des services de l'USIS, et une vingtaine de secrétaires. C'est le Consulat général ayant l'effectif le plus nombreux à Milan.

En l'absence d'un attaché commercial sur place, les bureaux consulaires traitent les affaires commerciales de caractère administratif. Le Consulat général demande fréquemment des renseignements et même des rapports d'ordre économique aux maisons américaines ou italo-américaines de Lombardie.

L'un des Vice-Consuls appartient aux services de renseignements américains et s'occupe particulièrement de tout ce qui touche aux rapports économiques de l'Italie avec les pays satellites de l'URSS.

(Direction d'Europe, Italie, volume 81)

337

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 3332. *Washington, 9 juin 1949.*

Confidentiel.

Pour compléter les impressions recueillies dans vos conversations avec des membres de la délégation américaine à Paris, il peut être intéressant de rapporter la manière dont le service du Plan au Département d'État et son chef M. Kennan, interprètent l'attitude des Soviets à la présente conférence.

Moscou, disent-ils, a essayé tour à tour en Allemagne deux politiques. La première visait à constituer avec le parti d'Unité socialiste un instrument d'action qui, devenu le maître de la situation dans la zone orientale, aurait peu à peu étendu son influence et provoqué dans les zones de l'Ouest un mouvement politique favorable aux Soviets. Cette tentative a échoué à la fois parce que le parti d'Unité socialiste n'a pas eu suffisamment d'emprise sur l'opinion et a même plus tard dressé cette opinion contre lui, ensuite parce que des divergences sont intervenues entre les autorités soviétiques et le parti d'Unité socialiste même. Les Soviets se sont alors efforcés d'éliminer de l'Allemagne orientale toute autre influence que la leur, d'en chasser les autres puissances d'occupation en les expulsant de Berlin et de faire de leur zone un tremplin d'où poursuivre ultérieurement leur action contre les démocraties occidentales. Ayant échoué à Berlin, ils ont dû renoncer à ce second projet.

Les Soviets, à en croire les experts du Département d'État, seraient à l'heure actuelle embarrassés et en proie à un certain désarroi. Dans cette situation, ils recourent, pour déjouer les projets des Occidentaux, à la même attitude que ceux-ci avaient prise il y a un an quand ils se trouvaient à Berlin dans une position difficile. Ils s'accrochent au texte de Potsdam et aux accords conclus; ils en demandent l'exécution sur tous les points. Ils réclament le maintien de la *Kommandatura* sous son ancienne forme. Ils ont peur de faire, dans quelque domaine que ce soit, des concessions qui puissent encore affaiblir leur jeu.

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée au Secrétariat général, à la direction d'Amérique et au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite : « *Communiquée à Rome et Londres le 15-6-49* ».

Le Département d'État ne se fait d'ailleurs pas d'illusion qu'après un échec de la Conférence de Paris la situation sera très délicate pour les puissances occidentales. Elle se traduira d'abord par un accroissement de tension. À Berlin, sans recourir au rétablissement du blocus, les Soviets chercheront à provoquer des complications et des incidents. Les grèves qui viennent d'avoir lieu dans l'ancienne capitale du Reich prouvent en outre que les Soviets eux-mêmes sont débordés par les événements et par la situation qu'ils ont créée.

En Allemagne occidentale, les trois Alliés auront à faire face à des problèmes complexes. Des deux partis modérés, les Français ont plutôt favorisé le CDU parce qu'il était fédéraliste, et les Anglais la SPD, qui est centralisatrice. Certains experts du Département d'État doutent de la possibilité de créer, en particulier en Allemagne du Nord, des *Länder* solides et aux frontières bien définies; mais l'administration ne cherchera pas à s'opposer à notre politique et elle déclare que des difficultés comme celles qui se sont produites sur des questions comme la division du Bade et du Wurtemberg ne se renouvelleront pas. Mais la Constitution allemande qui vient d'être votée est un compromis tellement équilibré entre les conceptions des deux partis modérés qu'elle aura vraisemblablement aux yeux de M. Kennan, autant de mal à fonctionner que celle de Weimar et que, pour imposer sa politique, le parti au gouvernement sera obligé de faire appel aux «pouvoirs réservés».

Pour mettre ceux-ci en œuvre, il lui faudra un moyen de sanction. Cet instrument ne pouvant être, comme dans la Constitution de Weimar, une force militaire allemande, risque de se présenter sous la forme d'un recours aux forces d'occupation.

En laissant même de côté pareille hypothèse, l'administration estime que les Alliés occidentaux auront de graves difficultés à surmonter, du fait de l'élément perturbateur que constitue la présence dans leurs zones de plus de 10 millions de réfugiés. Déracinés, mal reçus dans les localités où ils cherchent à se fixer, trouvant péniblement un emploi, obligés de se contenter d'une situation bien inférieure à celle qu'ils occupaient dans leur région d'origine, ces réfugiés risquent de devenir aisément la proie de la propagande nationaliste. La jeune génération, de son côté, sera activement sollicitée par les partis SPD et CDU; mais ni l'un ni l'autre n'exerceront sur elle une forte emprise. Les jeunes ont bien conscience que le nazisme a fait faillite; mais l'évocation des souvenirs de la démocratie de Weimar n'est pas faite pour les enthousiasmer. Il sera nécessaire de les passionner pour une idée nouvelle, pour un avenir nouveau qui, de l'avis de M. Kennan, ne peut être que celui d'une Allemagne intégrée dans l'Europe qui se construit actuellement et associée à cette grande œuvre. C'est pourquoi lui-même et ses collaborateurs souhaitent la progression rapide des efforts d'organisation européenne où ils voient, en fin de compte, la seule solution durable du problème allemand.

(Direction d'Europe, URSS, volume 38)

338

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE[1]
(Sous-direction d'Europe orientale)

Résumé d'une note au sujet de la politique européenne de l'URSS et la conférence des Quatre

N. *Paris, 10 juin 1949.*

La note jointe faite suite à celle du 7 mai sur «La politique extérieure de l'URSS et l'équipement du bloc communiste»[2].

1) Elle s'efforce de dégager les préoccupations de la politique soviétique en Europe et de classer celles-ci dans leur ordre d'urgence:

- L'Union soviétique a été conduite par des nécessités intérieures autant que par l'attitude des nations occidentales à inaugurer en Europe une période de pause qu'elle entend consacrer à l'équipement économique et à la consolidation politique de ses conquêtes.
- Lorsque ces objectifs seront atteints, confiante dans la solidité de ses bases de départ, elle reprendra l'offensive, après avoir écarté le principal obstacle à son expansion vers l'Ouest, à savoir l'occupation par les puissances occidentales de l'Autriche et de l'Allemagne.
- Elle mettra alors à profit toutes les ressources de la propagande et de l'agitation dans le climat favorable à la révolution prolétarienne que la crise économique précipitée par elle aura créée en Occident.

2) Elle tend à expliquer à la lumière de ces considérations le sens et la portée de la Conférence des Quatre dans le jeu soviétique.

- Le désir de Moscou de reprendre les conversations à Quatre témoignerait à la fois:
  a) du souci de ne pas détacher la levée du blocus de Berlin – échec pour Moscou – d'une tentative apparente de règlement général;
  b) de l'espoir de voir rétablir les échanges commerciaux à l'intérieur de l'Allemagne sur des bases satisfaisant à la fois les besoins de l'Allemagne orientale et des satellites;
  c) de l'intérêt pour Moscou – aux yeux de l'opinion allemande – de voir consacrer par les Quatre la division de l'Allemagne, avant l'intégration plus étroite de l'Allemagne orientale dans une fédération économique des satellites.
- M. Vychinski serait venu à Paris avec la conscience de pouvoir atteindre ses objectifs, essentiellement économiques:

[1] Note transmise pour information au Cabinet du Ministre et à la Direction générale politique sous bordereau n° 80.

[2] Voir document n° 280.

a) grâce à la crainte d'une crise économique en Occident et notamment aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Les milieux industriels de ces pays exercent une pression certaine sur leurs gouvernements en faveur d'un commerce plus large avec le bloc communiste, notamment les satellites européens et la Chine.
b) Sans avoir à faire de concessions politiques en Allemagne orientale où l'URSS ne peut reculer sans compromettre sa politique, mais avec des possibilités de retraite tactique dans certains satellites, pendant ou après la Conférence, si la nécessité s'en faisait sentir pour calmer les scrupules du *State Department* ou du *Foreign Office* et permettre à ceux-ci de justifier leur attitude aux yeux de l'opinion publique…

3) Elle résume en conséquence la politique soviétique en Allemagne comme suit:

Dans l'immédiat

– Constitution en Europe orientale – traitée déjà comme satellite – d'une situation sensiblement semblable à celle de la Corée du Nord.
– Utilisation économique de l'Allemagne occidentale comme fournisseur de l'Est européen et comme intermédiaire dans le commerce Est-Ouest.

Au cours des prochaines années

– d'abord «neutralisation» politique de l'Allemagne occidentale qui devra par tous les moyens être incitée à ne pas se laisser intégrer dans les organismes de coopération occidentaux;
– puis attraction politique vers l'Est à la faveur des intérêts économiques et d'une utilisation intensive de la crise économique qui sera déclenchée en Occident au moment voulu.

En conclusion

1) Le danger de crise en Occident domine les rapports Est-Ouest: une entente entre Wall Street et Moscou paraît de plus en plus probable en dépit de la résistance des milieux militaires et de ceux du *State Department*. On peut craindre que cette crainte conduise l'Occident à ne pas user des atouts passagers qui pourraient jouer en faveur d'une dislocation du bloc communiste.

2) La crise ne sera pas définitivement écartée par le commerce Est-Ouest, mais seulement reculée, car Moscou détiendra la possibilité – grâce au pouvoir d'achat de 8 à 900 millions d'êtres arriérés qu'elle contrôlera – de déclencher cette crise à l'heure choisie par elle.

3) La position de la France est assez différente de celle de ses partenaires anglo-saxons:

– elle est et restera militairement la plus menacée par tout accroissement du potentiel soviétique;

– elle serait politiquement la moins résistante à une offensive suivie de propagande et d'agitation que Moscou déclencherait dans quelques années contre l'Occident. Le relèvement du niveau de vie en Europe orientale et la crainte d'une guerre joueraient également en faveur de la propagande idéologique marxiste. La Grande-Bretagne et les États-Unis sont mieux préparés à la résistance ;
– elle est économiquement la moins intéressée par le commerce Est-Ouest et la moins menacée par la crise.

Aussi bien est-on conduit à recommander :
– une offensive diplomatique contre une éventuelle détente économique Est-Ouest qui accroîtrait rapidement la menace soviétique en Europe occidentale ;
– en cas d'insuccès, une négociation de notre adhésion à cette politique contre certaines garanties, notamment :
  • sur le plan militaire : accroissement considérable des fournitures d'armements ;
  • sur le plan politique : entente étroite des puissances occidentales dans la lutte anti-communiste.

(Direction d'Europe, URSS, volume 35)

339

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1],
À M. COSTE-FLORET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER[2].

D. n° 1797. *Paris, 10 juin 1949.*

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, la copie d'une lettre du Secrétaire général des Nations unies, en date du 11 février dernier, concernant la publicité à donner à la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948[3].

Je vous serais obligé de me faire savoir quelle suite vous estimez pouvoir être réservée, dans les territoires d'outre-mer, à la communication de M. Trygve Lie[4].

1 Dépêche envoyée par le Secrétariat des Conférences et signée par ordre Broustra.

2 Dépêche adressée à la direction des Affaires politiques.

3 Document non reproduit.

4 Une note du Secrétariat des Conférences pour la direction d'Asie-Océanie demandait exactement la même chose (note du 10 juin 1949, non reproduite).

En vue de vous permettre de tenir compte de l'évolution de la question depuis l'envoi de la lettre du Secrétaire général, je crois devoir vous donner les indications suivantes :

1) La Commission consultative française des droits de l'homme – dont le secrétariat est assuré par mon Département et qui groupe sous la présidence de M. René Cassin des fonctionnaires des ministères de la France d'outre-mer, de la Justice, de l'Intérieur et du Travail et un certain nombre d'autres experts, a, en avril dernier, préconisé la publication de cette déclaration, en langue française, au journal officiel des territoires d'outre-mer.

2) Les Anglais et les Belges ont – au cours de conversations intéressant les questions coloniales qui eurent lieu à Bruxelles à la fin du mois dernier entre fonctionnaires français, belges et britanniques des ministères compétents – émis l'intention d'assurer, dans leurs langues métropolitaines respectives, la publication de cette déclaration dans les territoires soumis à leur juridiction.

3) D'après les résultats de l'enquête effectuée, aucun des États asiatiques et du Moyen-Orient n'aurait encore procédé à la publication de la déclaration.

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 380)

340

Note du Département

Commentaires sur le projet d'accord franco-vietnamien

N. *Paris, 12 juin 1949.*

La rédaction ci-jointe du projet d'échange de lettres avec S.M. Bao Daï est purement française. Cette rédaction tient compte des observations qui ont été présentées par les délégués vietnamiens au cours des entretiens menés depuis près de deux mois. Sur de nombreux points cependant il n'a pas été possible d'arriver à une conciliation des thèses en présence et la position française a été expressément maintenue ; dans d'autres cas, les difficultés ont été purement et simplement éludées et remises à des négociations ultérieures dans le souci de faire vite et d'aboutir à la signature d'un instrument qui permette à S.M. Bao Daï de prendre avec les meilleures chances les responsabilités du pouvoir. C'est dire qu'il n'est pas possible encore d'affirmer que le texte français remportera l'adhésion des représentants du Viêtnam.

Il a semblé utile d'assortir chaque partie du projet d'un commentaire approprié :

I. Unité du Viêtnam

a) Statut de la Cochinchine. Le texte proposé n'a pas reçu le plein accord des négociateurs vietnamiens. Sa Majesté Bao Daï lui reprocherait de ne pas réaliser l'unité du Viêtnam et de ne marquer aucun progrès sensible sur nos positions antérieures, l'unité du Viêtnam restant subordonnée à une consultation populaire aujourd'hui impossible.

Sa Majesté estime que la réintégration de la Cochinchine dans les limites du Viêtnam dépend uniquement de la France et qu'il n'y a pas lieu de continuer à la soumettre à une condition suspensive qui détruit tout l'effet politique de cette concession.

Sa Majesté est par ailleurs toute disposée à préciser dans le texte même du traité que le statut interne de la Cochinchine sera réglé suivant le désir de ses populations librement consultées. Elle est prête également à donner immédiatement l'assurance d'une large autonomie locale. La délégation vietnamienne a proposé le texte suivant :

> «Nonobstant les traités antérieurs, la France reconnaît solennellement l'intégrité territoriale du Viêtnam dans ses limites historiques. Le Viêt nam comprend en conséquence l'ensemble des territoires anciennement dénommés Tonkin, Annam, Cochinchine.
> L'organisation interne de ces territoires ne sera arrêtée qu'après consultation des populations intéressées ou de leurs représentants qualifiés».

b) Statut des concessions françaises. Il n'est pas prévu de consultation des populations de Hanoï, Haïphong et Tourane. Nous sommes sûrs, en effet, du sentiment de ces populations qui sont pour le rattachement pur et simple au Viêtnam. Au maximum, pourrait-il être ouvert une option pour le statut de citoyen français *optimo jure*.

c) Pour les minorités ethniques, la délégation vietnamienne proposait également une rédaction différente qui serait la suivante :

> «Le statut des populations de races autres que vietnamiennes vivant sur le territoire du Viêtnam sera déterminé après accord entre le gouvernement du Viêtnam et les chefs représentants ou mandataires de ces populations».

Il est entendu que le mot «mandataires» signifierait «mandataires français».

d) Il n'est pas certain que les Vietnamiens désirent voir figurer dans le texte même de l'accord l'engagement du gouvernement français de soumettre au Parlement un projet de loi portant approbation du rattachement de la Cochinchine au Viêtnam. S'ils formulaient cette exigence, il conviendrait en tout cas de leur proposer une lettre séparée.

II. Diplomatie

Les questions diplomatiques constituent un point crucial des négociations.

Les Vietnamiens désirent, en effet, qu'il leur soit accordé un petit nombre de postes diplomatiques propres, matérialisant pour l'Union la réalité de leur droit de légation active. Deux rédactions différentes sont donc soumises à la décision du gouvernement.

Il convient de signaler qu'une solution favorable peut être déterminante pour la conclusion de l'accord projeté. À noter également qu'aux termes d'un télégramme du 10 janvier, de notre ambassadeur à New Delhi, l'opinion indienne, dont on connaît l'importance en Asie, estime qu'un pays peut être considéré comme souverain même s'il appartient à une famille de nations du type *Commonwealth* dès lors qu'il possède une représentation diplomatique indépendante.

III. Questions militaires

Le texte proposé correspond aux revendications vietnamiennes en tout ce qui concerne leur armée nationale ; pour l'armée de l'Union française, les points de vue exprimés sont également très proches de ceux auxquels les négociateurs vietnamiens avaient fini par se rallier plus ou moins nettement, après de longues et difficiles discussions. Les points litigieux portaient surtout sur l'incorporation des Vietnamiens dans l'armée de l'Union française et la compétence du Comité militaire permanent.

Il semble cependant que le texte figurant dans les projets français puisse recevoir leur accord.

IV. Questions judiciaires

Cette matière a été insuffisamment débattue et creusée pour qu'on puisse assurer que la solution française, inspirée du précédent de la Sarre, remporte d'emblée l'adhésion vietnamienne.

Il semble particulièrement que la délégation vietnamienne tienne aux points suivants :

a) Justice rendue au nom du gouvernement du Viêtnam seulement.

b) Place particulière à réserver au Laos et au Cambodge pour la passation d'accords judiciaires distincts de ceux du reste de l'Union française.

V. Souveraineté interne

Le texte proposé se borne à affirmer des principes et renvoie pour précision à des conventions ultérieures. Les difficultés rencontrées dans

ce domaine sont telles qu'elles ne pourraient être levées qu'après de longues et pénibles discussions.

Les négociateurs vietnamiens seraient cependant désireux de faire expliciter dès à présent les grandes lignes des modalités de passation des administrations de la direction française à la direction vietnamienne, ainsi que le futur statut des fonctionnaires français de ces administrations.

VI. Droit d'établissement

Le texte proposé reproduit les dispositions du protocole annexe secret de la baie d'Along, sous réserve de l'introduction de clauses relatives à la participation du Viêtnam au capital des entreprises qui viendraient à être fondées au Viêtnam dans un secteur dit d'intérêt national. Il est prévu également l'autorisation préalable du gouvernement vietnamien pour les fondations d'entreprises dans un secteur dit de défense nationale.

La demande du Viêtnam de participer au capital des entreprises déjà existantes a été purement et simplement écartée.

Les conventions d'établissement passées antérieurement avec certains pays étrangers sont confirmées.

VII. Questions culturelles

Le texte proposé devrait rencontrer l'approbation des Vietnamiens puisqu'il est le fruit d'un travail commun. Il est à redouter seulement que ceux-ci ne cherchent à l'écarter sous le prétexte que sa présence est déplacée dans un accord de principe.

VIII. Relations avec les pays associés de l'Indochine

Le texte proposé se borne à rejeter à des conférences ultérieures l'organisation interne de l'Indochine. Cette matière révélait pour sa solution des difficultés encore plus graves que le problème de la diplomatie.

Les Vietnamiens cherchaient systématiquement l'élimination de la France au profit d'un système de traité inter-États qui constituait un sérieux péril tant pour les intérêts du Cambodge et du Laos que pour les intérêts de la France. Le climat n'était pas favorable pour cette négociation et il était préférable d'essayer de la repousser à plus tard. Si les Vietnamiens insistent, le seul parti à prendre sera de maintenir nos positions.

IX. Questions financières

Il aurait été préférable de rejeter hors de l'accord en négociation toute cette matière qui soulève les plus sérieuses difficultés.

Les dispositions qui précèdent ont été rédigées de telle sorte que l'on puisse éviter ce débat périlleux. Le texte proposé ne l'a été qu'en fonction d'une exigence formelle des Vietnamiens qui pourrait se manifester. En tout état de cause, il affirme des positions que nous pouvons difficilement abandonner.

*

Il n'a pas été fait état dans le projet d'accord de manière plus explicite des rapports du Viêtnam avec l'Union française. Il est préférable, en effet, de ne pas préciser dès à présent les pouvoirs du Haut-Commissaire, mais d'attendre si possible la rédaction du traité définitif. Il valait mieux également écarter l'idée «d'accords commerciaux» entre le Viêtnam et la France, qui paraissent contradictoires avec la notion d'Union française.

Il est à noter que les délégués vietnamiens ont demandé, mais en précisant que cette mesure fasse l'objet d'une lettre séparée, que le Viêtnam reçoive le droit d'avoir à Paris une délégation, différente de sa délégation au Haut Conseil, dont le chef et les membres posséderaient l'immunité diplomatique.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 78)

341

M. SAFFROY, MINISTRE DE FRANCE À LUXEMBOURG,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 332. *Luxembourg, 13 juin 1949.*

Les informations plus détaillées que j'ai pu me procurer sur les réactions de l'opinion publique et des milieux compétents, en ce qui concerne les retards apportés à la réalisation de l'union économique Benelux, ne modifient pas sensiblement les conclusions modérément optimistes de ma communication n° 80[2], sinon dans l'immédiat, du moins à longue échéance.

On ne doute pas ici que l'article de la *Neue Zürcher Zeitung*, auquel se référait la lettre du Département n° 202 du 9 mai dernier[3], n'ait été inspiré au correspondant de ce journal à Bruxelles par certains milieux d'affaires belges, effrayés par les conséquences possibles de l'union éco-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe et communiquée à la Direction générale des Affaires économiques. Note manuscrite : «*Raccourcir*».

[2] Document non reproduit.

[3] Document non reproduit.

nomique pour leurs intérêts particuliers, et désireux d'en reculer autant que possible l'échéance. Ces préoccupations égoïstes rejoignent trop les arrière-pensées suisses pour que le journal dont il s'agit n'ait profité de l'occasion qui lui était offerte pour répandre la méfiance et le pessimisme sur une entreprise dont on redoute à Berne les effets de contagion sur une organisation économique générale de l'Europe. C'est dire que les conclusions de la *Neue Zürcher Zeitung* n'ont pas autrement surpris les milieux autorisés, qui ont maintes fois constaté l'attitude délibérément négative des délégations suisses aux différentes conférences internationales où elles se trouvent quelquefois, contre leur gré, impliquées. La Suisse, qui a réussi, dans une période particulièrement troublée, à rester à l'écart de deux guerres mondiales, à préserver sa neutralité, l'intégralité de sa monnaie et à maintenir sa prospérité économique, répugnerait, selon mes informateurs, à s'engager dans une œuvre quelconque de solidarité européenne, qui risquerait de lui coûter des avantages jalousement préservés.

Il n'en demeure pas moins que tous les faits d'ordre politique, psychologique, économique et financier, cités avec complaisance et pessimisme par l'auteur de l'article dont il s'agit, ne sont que trop réels et d'une portée qu'il est facile aux esprits chagrins d'exagérer.

On rappelle ici, à ce propos, dans ce pays qui a déjà l'expérience de deux unions économiques, qu'au moment où le Luxembourg est entré dans le *Zollverein* allemand et, un siècle plus tard, dans le système économique belgo-luxembourgeois, des prophètes de malheur ont élevé la voix pour prédire la ruine des entreprises locales et pour souligner le caractère insurmontable des obstacles matériels. Or, dans les deux cas, rien de semblable ne s'est produit, et grâce à un effort d'adaptation nécessaire, le Luxembourg a connu une prospérité sensiblement accrue.

Or, les deux expériences dont il s'agit ont été imposées au Grand-Duché de l'extérieur et on ne doute pas ici que si elles avaient été soumises au préalable à l'approbation du Parlement et de l'opinion publique, elles seraient restées enfouies à l'état de projet dans les cartons des chancelleries. En effet, la nature même des unions économiques veut qu'elles se traduisent à la longue par un accroissement de la prospérité consécutive à l'élargissement du marché intérieur, mais au prix d'un effort d'adaptation et de modernisation, qui ne va pas sans sacrifier dans l'immédiat certains intérêts particuliers.

L'union Benelux n'échappera vraisemblablement pas à cette règle générale et ses promoteurs du côté luxembourgeois regrettent que les trois gouvernements n'aient pas procédé dès la Libération, par voie d'autorité, à la constitution immédiate de l'union économique. Les retards auxquels nous assistons actuellement ne feront qu'accroître les difficultés et renforcer l'opposition des intérêts particuliers, et j'ai trouvé cette opinion exprimée, en ce qui concerne la nécessité d'une pression gouvernementale, non seulement par des personnalités aussi autorisées

que le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Bech, mais aussi par les éléments les plus clairvoyants des milieux économiques compétents.

Comme l'indiquait ma communication précitée, Monsieur Bech estime qu'il faudra attendre pour agir de façon efficace, la constitution d'un nouveau gouvernement belge et un renforcement de l'autorité gouvernementale aux Pays-Bas. Quoi qu'il en soit, il semble que le communiqué de La Haye annonçant la remise au 1er juillet 1950 de la réalisation de l'union économique projetée pour le 1er janvier de la même année, n'ait fait que refléter la déception qui se manifeste depuis plusieurs mois déjà dans l'opinion publique des trois pays. On ne dissimule pas ici que l'atmosphère psychologique est actuellement mauvaise et que dans l'ensemble certains milieux influents en Belgique et en Hollande, bien que pour des raisons opposées, s'accordent en fait à retarder, sinon à compromettre définitivement la réalisation de l'union économique.

Sur le plan des négociations même, les experts belges se trouvent sou vent placés vis-à-vis de leurs collègues hollandais dans une situation d'infériorité qui les irrite. Souvent les délégués néerlandais affectent de mal comprendre le français, pour créer à tout moment d'opportuns malentendus ou pour répondre à côté de la question et gagner du temps. De plus, les experts néerlandais disposent d'un système perfectionné de documentation et de statistiques remarquablement précises, dans lesquelles ils puisent abondamment, alors que leurs partenaires belges, moins bien équipés, connaissent mal leurs propres statistiques souvent incomplètes et se trouvent ainsi entraînés plus loin qu'ils ne voudraient et quelques fois désarmés devant leurs adversaires néerlandais.

Mais en dehors des difficultés de procédure, les négociateurs ont à faire face à des difficultés infiniment plus graves et qui ressortent du domaine de faits. Il est inutile d'insister sur les craintes qu'inspire à Anvers la possibilité de concurrence redoutable de Rotterdam et d'Amsterdam, cette question n'ayant cessé de peser depuis l'indépendance belge sur les rapports des deux pays. D'une façon générale, les milieux wallons continuent de souhaiter une union économique avec la France et voient avec suspicion et même hostilité l'éventualité d'une union avec les Pays-Bas, qui aurait pour effet de renforcer encore la prépondérance des éléments flamands. La même hostilité se retrouve dans les milieux de l'agriculture belge, dont la vitalité est essentielle à l'équilibre économique du pays. Les Belges se sentent incapables, dans l'état actuel des choses, de lutter efficacement contre la concurrence agricole néerlandaise, contre ses méthodes d'exploitation modernes, contre le rendement très supérieur des travailleurs agricoles, ce qui permet à la Hollande de vendre des produits de haute qualité à des prix sensiblement inférieurs. À côté des avantages que l'agriculture hollandaise tire de l'ingéniosité et de l'endurance de l'élément humain, il faut ajouter encore des facteurs éminemment favorables qui sont le fait de la nature. En effet, dans le domaine de la production agricole, les Néerlandais arrivent souvent à disposer de deux ou trois récoltes par an, alors que la Belgique et le

Luxembourg ont bien de la peine à faire une récolte convenable par an. Les agriculteurs néerlandais disposent encore d'organismes à la vente très perfectionnés en ce qui concerne la viande et les produits laitiers, alors que ces organismes sont presque inexistants dans les deux autres pays.

Il est malheureusement trop vrai que la réalisation au 1er janvier dernier de l'union douanière n'a pas provoqué un grand développement des échanges entre les Pays-Bas et l'union belgo-luxembourgeoise, en raison de la disparité qui existe entre le régime de quasi-liberté des importations, qui est celui de Bruxelles et de Luxembourg et le régime de contingentement et d'économie dirigée qui subsiste encore presque intégralement à La Haye. De plus, il semble que la Hollande profite du libéralisme unilatéral de ses partenaires pour inonder le marché belge de produits de confection et d'articles de l'industrie textile, au grand mécontentement des industries similaires belges actuellement menacées de chômage. Le gouvernement de La Haye se sert en outre de son système de contingentement pour limiter ses achats dans l'union belgo-luxembourgeoise aux matières premières indispensables, aux produits d'équipement nécessaires à la reconstruction, à l'exclusion des produits de consommation.

Mais il y a plus grave encore. Les Pays-Bas, à l'abri de leur système dirigiste maintenu, moins pour des raisons d'idéologie que dans un but essentiellement pratique, créent actuellement de toutes pièces de nouvelles industries ultra-modernes «qui croissent comme des champignons» et qui permettront non seulement de concurrencer victorieusement les industries belges et luxembourgeoises, moins bien équipées, mais encore de pourvoir aux besoins du marché local et de procurer un emploi au surplus de main-d'œuvre, qu'un accroissement rapide de la population rend disponible. Nous touchons là, semble-t-il, aux raisons profondes pour lesquelles le gouvernement néerlandais, tout en professant son désir sincère d'aboutir, entend cependant retarder la réalisation de l'union économique jusqu'au moment où la puissance de ses nouvelles industries lui permettra en fait de se tailler la part du lion. Les négociateurs luxembourgeois et belges sont particulièrement conscients de cette arrière-pensée et c'est l'une des raisons pour lesquelles ils souhaitent au contraire précipiter la conclusion de l'union.

Du côté belge et luxembourgeois, on se demande encore si les contacts entre les industriels des trois pays et la réalisation d'ententes industrielles n'empêcheront pas, en fin de compte, l'union économique de porter tous ses fruits, car la tendance de ces industriels est de se ménager réciproquement pour limiter au maximum les conséquences de la véritable révolution économique que devrait naturellement apporter l'union envisagée.

Si une analyse des obstacles en présence semble donner raison au pessimisme, il n'en demeure pas moins cependant que certains progrès ont été accomplis jusqu'à ce jour. Les barrières douanières entre les

trois pays ont été abolies le 1er janvier 1949, un tarif commun s'applique depuis cette date à l'extérieur, enfin certains arrangements ont prévu une unification des droits d'accises. Il est vrai que ces derniers attendent encore la ratification du Parlement belge, dont les travaux ont été retardés jusqu'ici en raison des protestations de l'industrie du tabac et des cigarettes. Un accord vient d'intervenir sur la bière.

L'introduction d'une période de pré-union, qui a provoqué les commentaires ironiques de la *Neue Zürcher Zeitung*, n'est cependant pas sans intérêt, puisqu'elle a permis d'établir une liste de produits pour lesquels la Belgique et le Luxembourg obtiendraient la liberté d'importation aux Pays-Bas hors contingents, grâce au système de la déclaration-licence. Cette liste, qui comprend surtout des produits de consommation pour lesquels la concurrence est la moins vive dans les trois pays, fait actuellement l'objet de discussions à Trois à Paris au sein de l'OECE[1]. Les Hollandais ont subordonné leur acceptation à l'obtention de nouveaux crédits en francs belges. Le gouvernement de Bruxelles, d'accord en principe, se heurterait, paraît-il, à l'opposition de la Banque de Belgique.

Les différences des niveaux de vie et des prix sur lesquelles le rédacteur de l'article suisse appuie son pessimisme, ne paraissent pas ici une objection aussi irréductible qu'il se plaît à la représenter. On fait remarquer par exemple qu'un écart de cette nature, sinon de la même ampleur, existait déjà en 1920 entre la Belgique et le Luxembourg et que cela n'a pas empêché la réalisation de l'union économique. L'écart considérable entre les salaires ne pourra être évidemment atténué par une réduction du niveau de vie élevé des travailleurs belges et luxembourgeois, mais devra être comblé par une augmentation progressive des salaires néerlandais, injustement bas, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre féminine.

Quoi qu'il en soit, des objections d'ordre psychologique continueront longtemps de s'opposer à la réalisation d'une union économique complète au sein de Benelux. Comme la Grande-Bretagne, et sans doute encouragés par elle à la résistance, les Pays-Bas appartiennent non seulement au clan des puissances dirigistes, mais aussi à celui des puissances maritimes, pour qui l'horizon ne se borne pas à l'Europe, et qui continuent à se préoccuper de l'existence des marchés mondiaux. Dans ces conditions, il est à craindre que Benelux ne réponde, pour la Hollande, qu'à une partie seulement de ses préoccupations.

C'est sans doute pour toutes ces raisons énumérées plus haut et dont il a bien fallu tenir compte que la réunion de La Haye a marqué un recul sensible sur les décisions plus ambitieuses de la réunion précédente tenue à Château d'Ardennes. On a abandonné à La Haye non seulement l'idée de réaliser l'union économique au 1er janvier 1950, mais encore le projet, essentiel à cette réalisation, d'une convertibilité des trois monnaies.

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

Aux observateurs luxembourgeois, il paraît probable que la nouvelle date du 1er juillet 1950 devra encore être reculée, peut-être de six mois, peut-être d'une année. Cette impression n'est nullement la marque d'un découragement ou d'un pessimisme définitif. Toutes les personnalités avec lesquelles je me suis entretenu récemment demeurent au contraire persuadées que le mouvement qui a été lancé peut-être un peu théâtralement et auquel Monsieur Spaak a attaché son nom, ne sera pas arrêté et que l'union économique finira par se faire, sans doute plus lentement et moins complètement qu'il n'avait été prévu. Cependant, certains experts luxembourgeois estiment que rien de définitif ne pourra être fait tant que la convertibilité des monnaies n'aura pas été réalisée. Or, les négociateurs de Benelux paraissent de plus en plus convaincus que la tâche à laquelle ils se sont attachés demeure non seulement impraticable, mais dénuée de sens, tant que des progrès parallèles n'auront pas été accomplis sur le plan européen. Après avoir pris un départ un peu sensationnel, les promoteurs de Benelux se rendent compte qu'il leur faut maintenant marquer le pas en attendant la convertibilité des autres monnaies européennes, l'assainissement des économies voisines et les progrès de la coopération européenne. Tout semble donc dépendre, en dernière analyse, des résultats du plan Marshall et de l'élaboration d'un système général de paiements inter-européens. Dans cette hypothèse, rien d'efficace ne se fera sur le plan trop étroit de Benelux, tant que l'Europe occidentale ne sera pas en mesure de fonctionner normalement, avec ou sans union économique entre les différents groupes d'États.

Il paraît également vraisemblable que l'union économique totale entre les trois pays de Benelux exigera sinon une union politique, qui marquerait un véritable retour à la situation de 1815, du moins une coordination étroite de la politique générale des trois pays. En attendant, mes interlocuteurs se contenteraient de la réalisation de l'union économique imparfaite, qui permettrait à l'agriculture belge et luxembourgeoise de vivre à l'abri d'une véritable protection et qui permettrait la libre circulation et la liberté complète des échanges dans les autres domaines.

Je me garde naturellement de tirer des informations forcément un peu unilatérales recueillies ici, des conclusions définitives. Cependant, j'ai retiré de mes conversations l'impression que les milieux compétents luxembourgeois ne partagent pas les conceptions volontairement pessimistes de la *Neue Zürcher Zeitung*, du moins à longue échéance, et j'ai été frappé par le fait que mes interlocuteurs mettent tous leurs espoirs dans une action énergique de la puissance gouvernementale d'une part et dans les progrès d'autre part de l'organisation économique européenne.

Je crois qu'il y a dans cette idée du caractère transitoire de Benelux une manifestation du progrès que fait chaque jour dans les milieux éclairés la nation d'union européenne à laquelle on reconnaît progressivement la qualité d'une nécessité inéluctable et bienfaisante.

Je ne doute pas que la France et l'Amérique ne puissent puissamment contribuer par leurs encouragements et même s'il en est besoin, par une pression amicale, à aider les trois gouvernements de Benelux à réaliser les conditions tant intérieures qu'extérieures qui rendront possible la formation définitive de l'union économique.

(Direction d'Europe, Belgique, volume 40)

342

M. ÉPINAT, CHARGÉ D'AFFAIRES À L'AMBASSADE DE FRANCE À BELGRADE, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 698. *Belgrade, 14 juin 1949.*

En présence de données mouvantes et confuses, souvent rendues obscures par les précautions que doivent prendre les dirigeants yougoslaves pour conserver la cohésion du Parti, il est fort difficile de porter un jugement sur l'évolution des événements en Yougoslavie, qu'il s'agisse de la situation intérieure de celle-ci ou de ses relations avec l'URSS et les démocraties populaires. On doit se limiter à constater, depuis quelques semaines, une sorte de maturation accélérée dont il est peu aisé de déterminer si le maréchal Tito la désire, la provoque ou la subit.

L'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie multiplient systématiquement les incidents de frontière, maltraitent et expulsent des diplomates yougoslaves, rendent chaque jour plus hermétique le dispositif de blocus économique qu'elles ont mis en place. La Tchécoslovaquie elle-même, par une série de manœuvres d'obstruction et d'atermoiements délibérés, a fait échouer pratiquement ses négociations commerciales avec Belgrade. L'URSS de son côté, sortant peu à peu des coulisses, durcit son attitude.

Les Yougoslaves, toujours avec un sang-froid apparent, dénoncent avec de plus en plus de force les manœuvres et les hérésies anti-marxistes de leurs adversaires et la volonté de ces derniers de satisfaire leurs intérêts propres au détriment de ceux de la Yougoslavie. Au cours des incidents de frontière, les patrouilles yougoslaves répriment brutalement, en faisant usage de leurs armes, toute violation du territoire. En moins d'un mois, cinq soldats hongrois ont été tués, deux Albanais grièvement blessés, et de nombreux Bulgares et Roumains molestés.

Pour protester contre l'appui que l'URSS accorde aux communistes yougoslaves réfugiés à Moscou, d'où ils dirigent une intense action de propagande contre le régime du maréchal Tito, le gouvernement you-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Europe avec copie communiquée au Cabinet du Ministre et au Secrétariat général.

goslave, le 23 mai, a adressé au gouvernement de l'URSS une note énergique dans laquelle, après avoir dénoncé «l'ingérence soviétique dans les affaires intérieures yougoslaves», il demande que l'URSS mette fin à l'activité des émigrés auxquels elle donne asile et leur retire le droit d'imprimer la revue *Pour une Yougoslavie socialiste* (mon télégramme de presse nº 411)[1].

Il est fort difficile de déceler pourquoi le parti yougoslave a décidé de porter lui-même le conflit sur le plan gouvernemental. En effet, bien que l'URSS ait, à plusieurs reprises[2], supprimé toute distinction entre gouvernement et comité central yougoslaves, on pouvait penser que le maréchal Tito tenait, quant à lui, à rester dans l'équivoque aussi longtemps que possible. Il semblait avoir intérêt, pour ne pas fournir gratuitement des armes à ses adversaires de l'intérieur et un nouvel aliment à la presse et à la radio des démocraties populaires, à maintenir la fiction de ses bonnes relations avec Moscou sur le plan gouvernemental.

Or, la note yougoslave, dans sa sécheresse, ne contenait aucune ambiguïté. Elle dénonçait, de gouvernement à gouvernement, une attitude d'hostilité contraire aux traités et aux usages internationaux. Elle obligeait donc ses destinataires à se placer sur le même terrain. Ils n'y ont pas manqué et, dans leur réponse, laissant de côté toute querelle doctrinale, ont dénoncé à leur tour l'hostilité de la politique yougoslave à l'égard de l'URSS. S'ils ont accusé le régime du maréchal Tito d'être un régime terroriste, ils l'ont fait, non plus en se référant au marxisme-léninisme mais au nom des principes démocratiques, et ils se sont exprimés, à quelques violences de langage près, comme auraient pu le faire les représentants d'un État libéral membre des Nations unies et désireux seulement de faire respecter la Charte.

Les dirigeants yougoslaves n'ont certainement pas cru qu'ils parviendraient à intimider l'URSS et ils ont dû prévoir que celle-ci ne leur donnerait pas satisfaction et publierait une réponse virulente qu'elle utiliserait pour alimenter contre eux une propagande intensifiée. On peut se demander, dans ces conditions, s'ils n'ont pas estimé qu'il était nécessaire, au moment où s'ouvrait à Paris la Conférence des ministres des Affaires étrangères, de donner à entendre à l'URSS qu'ils étaient désormais assez forts pour ne pas redouter de mettre éventuellement leurs militants en face d'une nouvelle détérioration des relations soviéto-yougoslaves et pour exiger que les rapports entre Belgrade et Moscou soient des rapports d'État à État, conformes aux traités en vigueur et non plus régis par des considérations idéologiques. Ils ont peut-être espéré que cette attitude audacieuse, en dépit de la riposte qu'elle provoquerait, forcerait les Soviets à peser les risques de toute tractation

[1] Document non reproduit.

[2] *Note du document* : «Notamment en excluant la Yougoslavie du Conseil d'Aide économique et en demandant à ses représentants à Belgrade de s'abstenir de participer à certaines cérémonies officielles».

éventuelle dont la Yougoslavie serait, dans leur esprit, appelée à faire les frais à Paris. Elle pouvait aussi, en fournissant une preuve nouvelle de la gravité de la rupture entre Belgrade et Moscou, encourager les puissances occidentales à refuser de se prêter à une opération au détriment de la Yougoslavie et les amener à accorder à cette dernière l'aide économique dont elle a un si pressant besoin. Ces hypothèses sont fragiles. Elles ne s'appuient que sur une constatation : celle des appréhensions, perceptibles ici, de nombreux dirigeants yougoslaves touchant l'attitude que l'URSS adopterait à Paris à l'égard de la Yougoslavie.

La réponse de Moscou, que les radios et la presse du Kominform ont longuement citée et commentée, notamment dans leurs émissions en langue serbo-croate, constitue un dangereux instrument de propagande, le plus apte à ébranler la résolution des membres du parti yougoslave et à entraîner de nombreuses défections dans les troupes jusqu'ici fidèles au maréchal Tito. Mais il faut constater que, pour le moment, sa publication et sa diffusion par de nombreux militants staliniens n'ont pas eu de conséquences graves pour le régime. Bien que, depuis quelques jours, de nombreuses arrestations aient eu lieu dans le parti, l'armée et la police, il ne semble pas que les difficultés d'ordre intérieur auxquelles doit faire face le Comité central soient de nature à compromettre le bon fonctionnement de l'appareil de coercition et de répression que M. Rankovitch contrôle toujours avec une efficacité non encore infirmée par les faits.

Il est probable que, dans le sillage de la note soviétique, la propagande du Kominform et l'activité clandestine des staliniens à l'intérieur du pays vont redoubler de violence. Le gouvernement est désormais assimilé à un gouvernement fasciste et les communistes fidèles à Moscou vont se comporter en Yougoslavie comme dans un État «capitaliste» ou «monarcho-fasciste». Leur action va prendre toutes les formes de l'opposition clandestine illégale.

S'ils ne parviennent pas à renverser le régime, ils s'emploieront, dans la presse communiste internationale, à fournir la démonstration que, selon les termes mêmes de la note soviétique, le gouvernement yougoslave a, par la logique des choses, glissé dans le camp des ennemis de l'URSS. Ils multiplieront les articles et les «lettres de Yougoslavie» afin de montrer que le régime yougoslave est devenu un régime bourgeois et qu'ainsi se trouve confirmée la théorie stalinienne selon laquelle lorsqu'un parti cesse d'être étroitement uni à l'URSS, il dégénère inéluctablement en parti bourgeois réactionnaire.

Mais, si la politique du maréchal Tito reste ce qu'elle est, à l'intérieur comme à l'extérieur, il sera difficile à l'URSS d'empêcher que l'expérience yougoslave, plus elle durera, ne séduise d'autres partis communistes également soucieux d'échapper à la tutelle soviétique et qui n'acceptent dès maintenant qu'avec quelque impatience le magistère exclusif du parti bolchevique. Belgrade, que l'on se hâte aujourd'hui de ne plus distinguer de Washington ou même d'Athènes, pourrait

devenir l'épicentre d'un large mouvement de rébellion des partis communistes.

Le Kremlin a dû mesurer ce danger et, s'il ne paraît pas encore avoir renoncé à l'espoir d'éliminer le maréchal Tito et de reconquérir sa pleine autorité sur le parti yougoslave, on peut supposer qu'il n'exclut pas absolument l'hypothèse selon laquelle il n'y parviendrait pas. S'il acquiert un jour la conviction que ses efforts demeureront vains, il n'est pas inconcevable qu'il préférera hâter lui-même le passage de la Yougoslavie dans le «camp capitaliste» plutôt que de tolérer l'existence d'un État communiste «bâtard», peut-être inoffensif par sa politique extérieure mais fournissant un exemple contagieux et subversif d'indépendance. Abandonner la Yougoslavie à l'Occident en reportant les limites de son glacis de l'Adriatique au Danube pourrait, dans certaines conditions, paraître à l'URSS une mesure prophylactique nécessaire. Selon le conseil évangélique, la branche qui ne porte pas de bons fruits doit être coupée afin d'assurer la force et la vie de l'arbre lui-même.

(Direction d'Europe, Yougoslavie, volume 75)

343

NOTE DU DÉPARTEMENT

Création du Conseil de l'Europe

N. *Paris, 15 juin 1949.*

Le statut du Conseil de l'Europe a été signé à Londres le 5 mai 1949. En quelques semaines, les dix pays participants se sont mis d'accord sur un projet qui, dans ses grandes lignes, est conforme aux suggestions formulées par la Commission permanente du Traité de Bruxelles.

Un an après la réunion du Congrès de La Haye, se trouvent donc institués une Assemblée consultative européenne et un Comité composé des représentants des gouvernements de dix pays européens.

Il y a lieu de rappeler ce que cette entreprise doit à l'initiative de la France et de ses représentants. Le 19 juillet 1948, à l'occasion de la réunion à La Haye du Conseil consultatif des cinq puissances signataires du Traité de Bruxelles, M. Bidault avait déclaré officiellement que le gouvernement français était disposé à donner son appui à toute action qui permettrait de donner corps aux projets élaborés jusqu'ici au sein de congrès et d'organismes privés.

Le 18 août 1948, le Conseil des ministres, consulté par M. Schuman, donnait son approbation aux termes du mémorandum élaboré par le Comité international des mouvements pour l'Unité européenne sur la

création d'une Assemblée européenne. Le gouvernement français et le gouvernement belge s'entendirent alors pour inscrire la question à l'ordre du jour de la session du Conseil consultatif des cinq puissances du 25 octobre 1948 à Paris.

Les cinq ministres, au cours de cette rencontre, décidèrent de créer un Comité d'étude de 18 membres qui siégea au Palais Bourbon, sous la présidence de M. Herriot, de novembre 1948 à janvier 1949.

Les conclusions de ce Comité furent soumises à la réunion suivante du Conseil consultatif, qui se tint à Londres. Il fut convenu, à ce moment, de charger la Commission permanente, compte tenu des travaux du Comité d'étude de Paris, de rédiger un projet et de sonder d'autres pays sur leur participation éventuelle à l'organisation future.

Les cinq pays consultés répondirent à cette invitation : le Danemark, l'Irlande, l'Italie, la Norvège et la Suède. Le 28 mars 1949, une conférence préparatoire réunit les ambassadeurs à Londres des dix puissances intéressées et procéda à la mise au point, sur la base des recommandations formulées par la Commission permanente, d'un projet de statut.

L'accord se fit rapidement. Seuls quelques points furent réservés à la décision des ministres par la Conférence des ambassadeurs, parmi lesquels : le choix d'une formule qui, tout en respectant le désir de tous de voir les membres du Comité prendre leurs décisions d'un commun accord, n'aboutit pas à restaurer le droit de veto dans le nouvel organisme, la procédure d'établissement de l'ordre du jour de l'Assemblée, l'inclusion éventuelle de membres des gouvernements au sein des délégations à l'Assemblée, la faculté pour les membres du Comité des ministres d'intervenir devant l'Assemblée et la procédure d'amendement des dispositions du statut.

En définitive, aucun de ces problèmes ne souleva de difficultés majeures.

Deux organes composent le Conseil de l'Europe : le Comité des ministres, où siègent normalement les ministres des Affaires étrangères des différents pays participants et l'Assemblée consultative, groupant les représentants de ces mêmes pays, désignés selon la procédure adoptée par chaque gouvernement. L'Assemblée consultative est l'organe délibérant du Conseil ; le Comité des ministres agit au nom de celui-ci, en examinant « les mesures propres à réaliser le but du Conseil, y compris la conclusion de conventions et d'accords et l'adoption par les gouvernements d'une politique commune à l'égard de questions déterminées ».

L'Assemblée tient une session par an ; le Comité des ministres se réunit au moment de l'ouverture des sessions de l'Assemblée et chaque fois qu'il l'estime utile.

La nouvelle organisation a un caractère consultatif, mais sa raison d'être se trouve définie dans le préambule du statut en termes qui

permettent de réserver l'avenir et d'envisager une évolution progressive des institutions.

Les dix puissances signataires se sont trouvées au terme de leurs travaux, en présence de deux candidatures nouvelles: celles de la Grèce et de la Turquie. Le gouvernement français s'est déclaré favorable à l'admission immédiate de ces deux États. Toutefois, pour tenir compte des préoccupations de certains autres gouvernements, il a été convenu que l'accession de la Grèce et de la Turquie, dont l'éventualité était envisagée avec faveur, ferait l'objet d'un examen par le Comité des ministres, dès sa création.

*

Le problème de la mise en œuvre du statut se présente sous un double aspect. Juridiquement, le statut n'entrera en vigueur qu'après le dépôt de sept instruments de ratification. Pratiquement, un certain nombre de mesures doivent être prises pour assurer le fonctionnement des différents organes du Conseil dès sa première session.

Une commission préparatoire a été créée à cette fin. Sa mission se trouve définie par l'arrangement signé le 5 mai à Londres et aux termes duquel la Commission devra préparer des règlements intérieurs provisoires pour le Comité et l'Assemblée, élaborer des projets d'ordre du jour pour chacun de ces deux organismes, faire des propositions relatives au premier budget, rédiger un projet de règlement administratif et financier, définir la structure administrative du secrétariat, prendre les mesures pour l'installation matérielle du Conseil à Strasbourg, etc.

La Commission a tenu sa séance inaugurale à Londres le 5 mai, puis a fixé son siège à Paris.

Dès le 11 mai, elle a constitué des Comités techniques chargés d'élaborer avec le concours du secrétaire exécutif, les différents projets à son ordre du jour.

Une délégation s'est, par ailleurs, rendue à Strasbourg pour examiner sur place les différents problèmes que pose l'installation matérielle du Conseil dans cette ville.

Ces différents travaux, selon le programme établi par le secrétaire exécutif, devraient être menés à bien vers la mi-juillet.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 14)

344

M. BONNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MEXICO,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 213. *Mexico, 15 juin 1949.*

La discussion devant l'ONU de la proposition présentée conjointement par le Brésil, la Bolivie, la Colombie et le Pérou, et visant à la reprise des relations diplomatiques avec l'Espagne a été suivie avec beaucoup d'attention par la presse mexicaine. Le rejet de cette proposition dont le vote favorable avait été entrevu un moment a été l'occasion de nombreux commentaires. Si les journaux d'extrême-gauche applaudissent sans réserve la défaite de Franco, ceux de gauche et à tendance modérée donnent des appréciations beaucoup plus nuancées sur l'incidence que ce vote est appelé à avoir sur l'avenir du peuple espagnol.

El Popular, organe communisant, s'est félicité d'abord des déclarations faites par le délégué mexicain devant l'ONU et par lesquelles il a affirmé que le Mexique continuait à s'opposer, comme par le passé, à la modification de l'accord de 1946 qui interdit aux pays membres de cette institution d'accréditer des ambassadeurs ou des ministres auprès du général Franco. Il poursuit en se demandant qui était intéressé à voir l'ONU changer d'attitude devant Franco. Pour ce journal, ce sont sans hésitation les milieux de l'impérialisme américain qui considèrent Franco comme le paladin de la lutte «contre le communisme».

Comment expliquer alors que les États-Unis se soient abstenus de voter en faveur du dictateur? La réponse est simple: les milieux impérialistes américains savent parfois cacher leur jeu et «retirer les marrons du feu avec leur main de chat». Dans cette circonstance, ce sont certains gouvernements latino-américains qui les ont aidés dans cette tâche. C'est la raison pour laquelle les agences américaines, en apprenant la défaite de Franco, n'ont pas annoncé que la tentative américaine avait échoué mais bien «la proposition latino-américaine». Or, il n'est pas possible de dénommer ainsi une proposition à laquelle le Mexique notamment, s'est opposé, ajoute *El Popular* qui conclut en affirmant que c'est le régime fasciste de Dutra au Brésil, qui a été chargé d'organiser cette comédie. Les monopoles impérialistes américains peuvent maintenant proclamer que ce ne sont pas eux mais les latino-américains qui ont monté cette intrigue. «Mais, sous la livrée de Dutra, s'abritent les monopoles américains qui gouvernent le Brésil et il n'y a que les aveugles qui ne s'aperçoivent de rien».

Excelsior, catholique, dans un éditorial intitulé «l'erreur de Franco», souligne l'équivoque du général espagnol devant le problème posé par l'Espagne devant l'opinion internationale. Personne ne nie que l'heure

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique.

actuelle est trop critique et que non seulement l'Europe, comme l'affirme Franco, mais le monde entier a besoin de l'Espagne. Mais l'erreur du général, comme de tous les dictateurs, consiste à considérer que l'Espagne, c'est Francisco Franco. S'il avait encore été capable de réorganiser l'économie espagnole et de liquider la guerre civile, il aurait pu représenter, en un certain sens, la volonté de tous les Espagnols, voire de l'Espagne.

Mais son insistance à se considérer encore comme belligérant envers les vaincus démontre d'une part, son manque absolu de sens politique pour s'attirer les ennemis d'hier et les faire collaborer dans son programme de reconstruction, et d'autre part l'on comprend qu'il ne veut pas abandonner le commandement ou qu'il ne peut le faire, faute de n'avoir pu réussir après tant d'années à créer les cadres naturels de la succession.

L'éditorialiste conclut: «Le Mexique et tous les peuples hispano-américains chérissent l'Espagne et souhaitent de tout cœur la voir prendre la place qui lui revient comme mère de vingt nations, les ayant guidées par sa manière de vivre et de penser. Mais Franco n'est pas l'Espagne. Il l'est d'autant moins qu'à mesure qu'il s'accroche davantage au pouvoir, il se diminue d'autant pour atteindre les frontières de la mesquinerie».

Pour *Novedades*, journal modéré, la position de l'Espagne ne s'est pas aggravée du fait qu'elle n'a pas obtenu la majorité des deux tiers requise pour permettre la reprise des relations diplomatiques avec l'étranger. Il semble, malgré tout, qu'il y a un nombre respectable de pays qui ont manifesté leur désir de voir accorder au gouvernement espagnol un traitement amical. Il est bien plus remarquable de noter, ajoute ce journal, la grande majorité de voix qui s'est prononcée contre la proposition présentée par un pays et tendant à étrangler l'Espagne par la suppression de tout commerce et par l'application de nouvelles sanctions.

Seul, *Universal*, organe de droite, critique ouvertement la position prise par le Mexique dans l'affaire espagnole, assurant que le pays «ne recueillera aucun prestige en faisant le jeu de la Russie, en votant avec les pays devenus esclaves derrière le rideau de fer et en s'écartant de l'Amérique latine qui, à l'exception du Guatemala et de quelque autre pays se trouvant dans les mêmes conditions, a adopté une attitude d'adhésion à la Mère Patrie».

Pour *La Prensa*, enfin, les conséquences du vote de New York sur le cas de l'Espagne sont faciles à prévoir dans un proche avenir. «En 1946, Franco a été condamné presque à l'unanimité et rien ne lui est arrivé. Maintenant il a failli avoir eu gain de cause mais son succès a été si coûteux pour son prestige que, semblable à Pyrrhus, il tombe victime de ses victoires précaires».

En résumé, si la presse mexicaine condamne presque unanimement la politique de Franco, elle se montre en revanche assez inquiète sur

l'incidence que le vote défavorable émis contre le généralissime peut avoir sur le peuple espagnol. Cette sollicitude marquée envers les Espagnols d'Espagne contraste avec la relative indifférence manifestée par les journaux à l'égard des républicains espagnols réfugiés au Mexique. Cette nouvelle attitude de l'opinion publique mexicaine devant le problème espagnol est digne d'être relevée et l'étude de son développement éventuel mérite d'être suivie de près.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 76)

345

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1255-1262. *Moscou, 16 juin 1949, 15 h.*

(*Reçu* : le 16, 18 h. 40)[1]

Cependant que son ministre des Affaires étrangères négocie à Paris un accommodement sur le (...)[2] de l'Allemagne, le gouvernement soviétique ne demeure pas nonchalant de reproduire à Moscou sa disposition touchant le statut qu'il propose pour ce pays en vue d'y propager les maximes de sa politique, d'y étendre le modèle de son administration et d'y appliquer le règlement de son économie.

Il se représente pour le soutien d'une aspiration unanime du peuple d'Allemagne à l'unité d'une nation dans un corps d'État et il persévère dans le rappel des résolutions du Congrès populaire tenu en décembre 1947 en même temps que la session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, de celui du conseil permanent du peuple allemand élu en mars 1949, de celui aussi des 1 525 délégués de la zone orientale et des 600 délégués des zones d'occupation occidentales (...)[3] en mai, de celui enfin de la conférence pan-allemande de Hanovre dissoute par les autorités britanniques.

Il couvre de son égide le parti qu'a pris le 3e congrès populaire allemand «de créer un front national pour constituer une Allemagne unie, la pourvoir d'un régime démocratique et lui assurer l'avantage d'une paix équitable», dans le respect des décisions de Yalta et de Potsdam. Il fortifie de son appui et de son apologie ce programme qu'il loue pour contrecarrer le dessein des puissances occidentales blâmées pour avoir

[1] Ce télégramme a été envoyé en deux parties, une du 16 juin à 18 h. 40 et la seconde (nos 1260-1262) le 17 à 15 h.

[2] Lacune de déchiffrement.

[3] Lacune de déchiffrement.

institué dans leur zone une monnaie particulière, séparé la Sarre d'avec le reste de l'Allemagne, constitué la Ruhr en «forge de réarmement», formé un État allemand de l'Occident selon la constitution de Bonn, préparé le démembrement de l'Allemagne et son occupation sans terme.

L'Allemagne de Bonn n'est dans leurs considérations appelée à produire que pour l'avantage des monopoles et de la grande propriété sans profit pour la population laquelle n'est pas (...)[1] pour autant que l'Allemagne du Congrès serait unifiée dans la confusion en kolkhoze d'abord, en sovkhoze ensuite, de la grande exploitation féodale et de le petite propriété rurale.

Comme si elle avait repris la maxime de Bacon «on ne commande à la nature qu'en lui obéissant», la propagande soviétique découvre l'harmonie de l'économie de l'Allemagne et de celle des démocraties populaires soutenues par l'URSS pour en tirer utilité.

Depuis que des démocraties ont cessé d'être des colonies des grandes puissances impérialistes et ont fondé en janvier 1949 leurs relations mutuelles avec l'URSS sur l'égalité des droits et sur le respect de la souveraineté de chacune, elles sont protégées contre toute exploitation par l'étranger et postulent de façon désintéressée à mettre en valeur leurs ressources.

L'URSS fournit aux démocraties populaires le fer, le manganèse et le chrome qui leur manquent; en 1917 elle a sauvé la Tchécoslovaquie de la famine. En contrepartie, 70 % des marchandises tchécoslovaques qui n'auraient pu être absorbées par les pays capitalistes ont été livrées à l'URSS.

En revanche, le plan Marshall n'a valu à l'Europe occidentale qu'asservissement, chômage, extorsion, misère.

Aussi les Allemands sont-ils invités à faire le choix entre l'appel de l'Occident et celui de l'URSS ce qui ne comporte pas cependant (...)[2] de cette dernière à se garder de tout soin d'échange entre l'Europe de l'Est et celle de l'Ouest puisque au surplus elle n'a ni capacité potentielle ni moyen de pourvoir à tous les besoins des démocraties populaires en dépit des promesses et des affirmations de son gouvernement.

Il convient de retenir de cette propagande les raisons suivantes:

1) Le gouvernement soviétique persiste dans la recherche des moyens d'effectuer une unité de l'Allemagne répondant à ses vues en flattant le souvenir que gardent les Allemands de leur grandeur passée et en leur promettant, par le bénéfice d'accords économiques, les débouchés que les 2e et 3e Reich ont tenté de s'ouvrir par la guerre.

2) Il farde les échecs subis par le parti communiste aux dernières élections dans la zone qu'il occupe quels qu'aient été les résultats offi-

[1] Lacune de déchiffrement.

[2] Lacune de déchiffrement.

ciels du scrutin et il enveloppe ainsi les raisons par quoi a été ébranlée sa fermeté à se tenir au parti qu'il avait pris auparavant au sujet de l'Allemagne.

3) Le gouvernement soviétique n'accommode pas ses vues à l'existence d'une Allemagne de l'Ouest où la liberté des gestes et l'aisance de la vie risquent d'être comparées pour son désavantage avec les rigueurs de l'administration et les contraintes de l'économie dans l'Allemagne de l'Est où aussi il redoute de voir se constituer soit un glacis, soit un avant-poste des armées de l'Occident et se préparer une reconquête des territoires qu'occupe l'URSS à l'est de l'Elbe.

4) Le gouvernement soviétique tirera tout le profit possible de la négociation en cours afin de dissiper des soupçons qu'il a d'un danger pour sa sécurité à l'Ouest de façon à s'assurer la liberté de ses entreprises à l'Est sans se laisser conduire pour autant à accepter en Allemagne un *modus vivendi* qui ne lui épargnerait pas le soin de la paix armée tant qu'il n'aurait pas obtenu l'adhésion de la Chine entière à ses desseins encore qu'après avoir pris les gages de la sécurité de l'URSS, il se sentira autorisé sans doute à modérer l'impatience dans la conduite de ses entreprises en Chine.

(Direction d'Europe, URSS, volume 38)

346

NOTE DE M. ALPHAND, DIRECTEUR DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES[1]

N. *Paris, 16 juin 1949.*

J'ai eu la semaine dernière, et sur sa demande, une entrevue avec mon collègue polonais, M. Lychovski.

M. Lychovski, s'exprimant, disait-il, à titre personnel, a souligné, ainsi qu'a coutume de le faire son ambassadeur M. Putrament, l'intérêt égal que la France et la Pologne ont à limiter le développement du potentiel allemand. Il craint vivement que l'Allemagne ne reprenne d'ici peu de temps la place prépondérante qu'elle occupait sur les marchés de l'Est de l'Europe. Les industriels allemands qui ne peuvent facilement exporter leurs marchandises vers l'hémisphère occidental se retourneront vers l'Europe orientale. Avec l'aide des crédits que les États-Unis en définitive se décideraient à mettre à leur disposition, ils fourniraient à la Pologne, à la Tchécoslovaquie, à la Hongrie, à la Roumanie, à la

[1] Note manuscrite : «*M. Wormser. Nous pouvons rapporter à M. Alphand que les opérations triangulaires envisagées par Lychovski avaient déjà été suggérées par Boris à Genève et que nous en avions parlé aux Anglais.* [Paraphe illisible, peut être *V[incent] L[abouret]*]».

Yougoslavie, les équipements et les produits industriels de consommation qu'avec la connaissance de ces marchés ils sont capables de vendre plus facilement que n'importe quel autre de leurs concurrents, d'autant plus que l'Allemagne serait, à son tour, en mesure d'absorber des produits agricoles en compensation.

Le gouvernement polonais redoute vivement d'avoir à se retrouver devant un fournisseur presqu'unique de produits industriels et de devoir recourir à lui pour les pièces de rechange de son industrie.

D'après M. Lychovski, l'Union soviétique ne serait pas techniquement en mesure d'empêcher une pareille évolution, mais le fonctionnaire polonais pense que si l'Europe occidentale voulait se donner réellement la peine de mieux organiser des échanges entre l'Est et l'Ouest, la part de l'Allemagne dans ce commerce pourrait être réduite à un niveau raisonnable.

Les échanges entre l'Est et l'Ouest, d'après M. Lychovski, pourraient permettre à la France une exportation accrue des produits industriels vers la Pologne, par exemple, la Pologne écoulant elle-même ses produits agricoles vers le Royaume-Uni et couvrant son déficit à l'égard de la France en livres dont nous avons nous mêmes normalement besoin. Des opérations triangulaires de cette nature pourraient être multipliées. M. Lychovski souhaite vivement que l'on puisse dès maintenant procéder à une expérience de cette nature et je sais qu'il a déjà abordé les Anglais à ce sujet.

Mon collègue désirait surtout savoir quel accueil serait réservé à ces idées et si le gouvernement français était conscient du danger de voir recréer des liens trop étroits entre l'Allemagne et l'Europe orientale.

Je lui ai répondu que la politique de la France était connue : nous souhaitons que l'Allemagne continue à être désarmée et que son potentiel de guerre soit limité et contrôlé. Nous souhaitons de plus évidemment qu'elle n'ait pas en Europe et spécialement en Europe orientale une situation prépondérante, par conséquent des opérations commerciales, comme celles qu'il envisage, pourraient être utilement étudiées et mises au point.

(Direction des Affaires économiques, DECE, volume 333)

347

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE POUR LE MINISTRE[1]

Aide que peuvent apporter les États-Unis à la politique française en Indochine

N. *Paris, 16 juin 1949.*

Les États-Unis d'Amérique sont vraisemblablement le seul État qui soit en mesure d'appuyer la France dans la politique qu'elle poursuit en Indochine, en raison du fait que n'étant pas possessionnée en Asie, elle conserve une relative liberté d'action vis-à-vis des nationalismes indigènes et que ses ressources confèrent un poids particulier à la politique qu'elle peut décider d'adopter.

L'aide qu'elle pourrait apporter à la France pourrait être soit purement politique, soit économique: limitée au secteur civil ou étendue indirectement pour aider l'effort militaire français.

*

L'aide politique de l'Amérique en ce qui concerne directement l'Indochine peut consister:

1) en une manifestation claire et publique approuvant la politique française à l'égard du Viêtnam, notamment dans la reconnaissance des aspirations vietnamiennes à l'unité (vote de la loi modifiant le statut de la Cochinchine);

2) action tendant à donner un prestige accru à Bao Daï
   a) par l'envoi dans un délai rapproché d'une mission de caractère diplomatique auprès de la Cour de Hué;
   b) par l'accueil que pourraient réserver les États-Unis à une mission vietnamienne d'amitié qui serait chargée de notifier au gouvernement américain l'installation d'un gouvernement dirigé par Bao Daï.

*

Indépendamment de cette action directe vis-à-vis de l'Indochine, l'Amérique a un rôle de premier plan à jouer qui peut être déterminant. Suivant la politique qu'elle peut adopter à l'égard de la Chine, notre position en Indochine peut être ébranlée ou raffermie. Il conviendrait donc que nous puissions avoir l'assurance qu'aucune action américaine ne sera entreprise sans que nous ayons été à même de formuler notre

[1] Note manuscrite: «*1 copie pour du Gardier envoyé le 30/6*».

opinion sur les répercussions éventuelles de cette action vis-à-vis de l'Indochine.

Un soutien discret de toute velléité de résistance même sporadique de la Chine du Sud serait d'un secours certain pour la France en ce qu'il retarderait d'autant la liberté d'action des communistes chinois à la frontière. Dans le même ordre d'idées, étant donné la solidarité blanche en Extrême-Orient, toute aide que la Grande-Bretagne recevrait, même sous forme morale, pour défendre éventuellement Hong-Kong profiterait à la France.

*

Cette aide politique que pourrait nous apporter l'Amérique devrait pouvoir être obtenue sans difficulté. Le Département d'État, au mois de juillet dernier, avait en effet fait connaître qu'au cas où la France s'engagerait résolument dans la voie du libéralisme à l'égard du Viêtnam il pourrait soutenir la France par une déclaration faisant connaître son approbation.

D'autre part l'appui américain en cette matière ne dépend que de la décision du Département d'État et ne nécessite aucun recours au Congrès.

*

Le soutien économique que l'Indochine pourrait directement ou indirectement recevoir de l'Amérique est essentiel pour l'affermissement du gouvernement de Bao Daï au Viêtnam.

Ce soutien pourrait être constitué par l'affectation à l'Indochine de crédits Marshall, ainsi que l'avait prévu l'accord bilatéral du 28 juin 1948 que les Américains ont toujours refusé d'exécuter en ce qui concerne l'Indochine. L'affectation de crédits Marshall à l'Indochine constituerait en outre une approbation de notre politique.

Il serait également intéressant que l'Amérique, sous une forme à déterminer et par l'intermédiaire de la France, puisse aider à la réalisation du plan d'équipement de l'Indochine, établi par la Commission du plan. Il est certain en effet que le gouvernement de Bao Daï sera d'autant plus affermi qu'il arrivera à réparer ses ruines accumulées par la guerre civile et à redonner une base saine à l'économie indochinoise.

*

Enfin l'Amérique peut aider la France de manière efficace en la mettant à même d'équiper de manière adéquate son corps expéditionnaire. À cet égard, sans fournir d'armes proprement dites, l'Amérique pourrait autoriser les achats de matériel destiné à l'Indochine.

Elle devrait aussi autoriser tacitement la France à expédier en Indochine les armes que les livraisons américaines en Europe pourraient rendre disponibles dans les arsenaux français.

*

Il ne faut cependant pas se dissimuler que ces dernières demandes sont pour le gouvernement américain très difficiles à satisfaire. Elles nécessitent pour l'octroi de crédits le dépôt d'un projet de loi devant le Congrès et il n'est pas sûr que le Département d'État, en ce qui concerne les armes, veuille risquer les attaques qu'une opinion publique anticolonialiste est toujours susceptible de lancer.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 256)

348

M. DE HAUTECLOCQUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES, À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1105. *Bruxelles, 16 juin 1949.*

Répondant au message que le Roi lui avait adressé pour se plaindre des attaques dont il était l'objet de la part d'une certaine presse belge, M. Spaak vient d'envoyer à Prégny une lettre dont le texte a été publié par les journaux. Le Premier ministre y déplore l'attitude de certains organes à l'égard de la personne du Roi et, faisant état d'un désir antérieurement exprimé par le souverain d'éviter les poursuites judiciaires en matière de presse, il constate qu'il ne peut qu'adresser de pressants appels à tous les partis politiques pour qu'ils évitent, au cours de la campagne électorale, de mettre en cause la personne royale. Le ton de la lettre est parfaitement digne et respectueux ; sa prudence et son habileté sont du meilleur Spaak. Au demeurant, elle ne fait pas progresser d'un pas la question royale.

La question du retour de Léopold en Belgique vient de se poser à nouveau dans une assez triste circonstance : il y a un mois environ, la reine Élisabeth tombait malade d'une affection de type grippal dont ses deux poumons se sont trouvés atteints. Le mal traînant en longueur, on a redouté pendant quelques jours des conséquences graves au point que le Palais s'est préoccupé de l'attitude qu'aurait le gouvernement au cas où le Roi devrait être appelé au chevet de sa mère. Les ministres, discrètement sondés, ont tous émis l'avis qu'ils n'élèveraient, à la venue du roi, aucune objection. Les milieux léopoldiens se sont immédiatement emparés de l'occasion qui leur paraissait favorable pour justifier avant les élections un retour du souverain en Belgique. Ils ont prié le Palais de Laeken de donner quelque publicité aux nouvelles de la santé

de la reine, restées jusque-là confidentielles, et de publier des bulletins de santé d'un caractère tel que l'opinion ne serait pas surprise par un déplacement du roi Léopold. Sur ces entrefaites, son état de santé s'étant amélioré, la reine Élisabeth a eu vent de la démarche. On la dit assez superstitieuse et de caractère difficile. Il semble, en tout cas, qu'elle n'ait aucune envie de paraître sur le point de rendre à Dieu son âme, car elle se serait violemment opposée à prêter le prétexte de sa maladie au dessein du roi. Ainsi, après le voyage du régent à Berne, le Roi trouve une seconde fois dans sa propre famille des obstacles à son retour.

Aussi bien peut-on penser que, désormais, seul le résultat des prochaines élections fera faire un pas décisif à la question constitutionnelle. À dix jours du scrutin, la campagne reste calme et mesurée et la seule question qui se pose est de savoir si le parti catholique réunira, ou non, à lui seul la majorité absolue. Les pronostics sont fort partagés sur ce point, les uns lui accordant une ou deux voix de plus que la moitié des sièges, les autres, quelques-unes en moins.

C'est, en réalité, tout le problème de la coalition gouvernementale qui se pose. Dans un cas, le parti catholique pourra gouverner seul, même si, pour des raisons d'opportunité, il estimait devoir embarquer avec lui au pouvoir un petit groupe comme le parti libéral ; dans l'autre, ce serait la reconstitution de la coalition catholique et socialiste, étendue peut-être aux libéraux.

Du point de vue constitutionnel, s'il y a une majorité catholique, ce sera la voie ouverte à la consultation populaire qui, sur la question du retour du roi, promet de donner à ses partisans une majorité sensiblement plus forte que celle du seul parti social-chrétien. La politique gouvernementale sera nettement orientée vers la droite conservatrice et les éléments les plus réactionnaires y exerceront sans doute une influence prépondérante. De ce que nous pouvons savoir de leurs sentiments à l'égard de la France on peut conclure que nous aurions peu à gagner à cette éventualité.

Si, au contraire, le résultat des élections ne permet que la continuation d'un gouvernement de coalition, il y a de fortes chances pour que l'opposition au retour du roi ne s'incline que devant une solution de compromis prévoyant son abdication à bref délai après sa rentrée en Belgique. La formule gouvernementale serait alors proche de celle qui a dirigé le pays au cours de ces dernières années et M. Spaak, contrairement à ce qui se passerait dans la première hypothèse, continuerait de diriger au moins la politique étrangère belge. Ce serait de beaucoup pour nous la solution la plus favorable, puisque c'est incontestablement dans les rangs du parti socialiste que nous comptons nos meilleurs et nos plus fidèles amis. C'est entre les mains des femmes belges que se trouve finalement la solution du débat et jamais n'a été plus justifié, en politique du moins, l'adage : « Ce que femme veut… ».

(Direction d'Europe, Belgique, volume 25)

349

M. DE LA SABLIÈRE, CHARGÉ D'AFFAIRES P.I. À L'AMBASSADE DE FRANCE À ANKARA,
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 563. *Ankara, 18 juin 1949.*

Par une dépêche de ce courrier, j'adresse au Département le texte de l'échange de notes entre cette ambassade et le Ministère turc des Affaires étrangères au sujet de la confirmation du traité d'assistance mutuelle anglo-franco-turc de 1939.

Par la déclaration, ci-jointe en traduction, donnée en langue turque au représentant de l'AFP et reproduite *in extenso* dans l'officieux *Ulus*, dont j'ai télégraphié la substance au Département, le ministre des Affaires étrangères marque sa «profonde satisfaction» de la communication française qui, d'après lui, «créera une atmosphère nouvelle dans laquelle la collaboration entre les deux pays pour la paix et la sécurité… promise à un grand avenir se renforcera encore».

Dans l'ensemble la presse et l'opinion ont fort bien accueilli le geste du gouvernement français.

Le *Hurriyet*, le *Son Posta*, *Her Gün* et le *Gece Postasi* en soulignent l'importance et la valeur pour le développement de l'amitié entre les deux pays. Ils se déclarent sensibles à cette preuve de la sympathie traditionnelle de la France pour la Turquie. *Her Gün* en fait remonter l'origine jusqu'à François Ier et Soliman le Magnifique et le *Son Posta* rappelle que «lorsque nous avons tourné nos regards de l'Orient vers l'Occident avec le Tanzimat, nous avons pris pour modèle la civilisation et la culture françaises. Tout ce qui est beau nous est venu pendant des années de la France de même que, durant nos jours d'épreuve, c'est la voix de la France qui nous a moralement soutenus».

Le *Zafer*, nouvel organe démocrate d'Ankara introduit, par l'article ci-joint en traduction, une note dissonante dans ce concert. Il soutient que le protocole numéro 2 affaiblit gravement le traité de 1939, dont l'objet est d'autre part circonscrit à la Méditerranée. Le *Zafer* en conclut que la France et l'Angleterre ne seraient pas engagées à soutenir la Turquie, si cette puissance était attaquée par la Russie en mer Noire. La confirmation de la validité de ce traité ne serait donc «qu'une fiche de consolation pour adoucir l'amertume des Turcs exclus du Pacte de l'Atlantique». Cette interprétation a paru assez fâcheuse au ministère des Affaires étrangères pour qu'il fît paraître aussitôt dans l'*Ulus* la mise au point, également ci-jointe. Aux termes de celle-ci: «Quelle que soit la région où la Turquie serait attaquée par une puissance euro-

[1] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant. Note manuscrite: «*Communiquer à Londres, Washington, fait et remise dans dépêches*».

péenne, l'Angleterre et la France se porteraient effectivement à son secours».

On n'en ressent pas moins dans la presse l'impression que le traité de 1939, dans sa forme actuelle, ne répond plus aux nécessités de l'heure. C'est la thèse soutenue par l'*Ulus* lui-même dans l'article transmis au Département par la lettre de M. Lescuyer n° 468 du 21 mai 1949[1]. Avant la publication de la déclaration de M. Sadak, l'important journal démocrate *Vatan* a défendu le même point de vue en ajoutant que «la plupart des membres de la Grande Assemblée nationale sont en faveur de la suppression des dispositions qui restreignent les engagements pris par la Turquie». Le *Kudret*, organe du Parti de la Nation, écrit également que «nous devons demander à la France et à l'Angleterre de réviser le pacte de 1939. Nous pensons qu'elles accepteront d'engager les négociations à cet effet. Faute de cette révision, la garantie franco-anglaise n'aurait que peu de valeur». Dans un autre article, cette feuille va plus loin. Elle traite l'appui franco-anglais de «théorique» et reproche vivement au gouvernement de n'avoir pas su donner à la Turquie la place nécessaire dans un système de sécurité international à participation américaine. Ainsi les journaux des trois partis, généralement en conflit, n'en rapprochent pas moins, avec des nuances, leurs conceptions sur l'attitude que doit prendre le gouvernement après la confirmation de la validité du traité. On voit s'amorcer un nouvel effort pour intégrer indirectement la Turquie dans le groupe des associés du pacte de l'Atlantique. C'est le but que cette puissance poursuit depuis un an et elle est tenace.

(Direction d'Europe, Turquie, volume 15)

350

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

T. nos 1277-1280. *Moscou, 20 juin 1949, 16 h. 15.*

(*Reçu* : le 20, 20 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme n° 1255[3].

Bien que le gouvernement soviétique n'ait pas vu confirmer ses conjectures au cours de la conférence des ministres des Affaires étrangères et qu'il n'ait point réussi à dénouer à sa manière le démêlé de l'Allemagne,

1 Document non reproduit.

2 Note manuscrite : «*M. de Leusse. Europe centrale, vu*».

3 Voir document n° 345.

il n'en croit pas moins retirer des profits qu'il attendait de la conversation pour l'avantage de ses entreprises dans ce pays et pour celui dans toute propagande pour la paix dont il entend se prévaloir principalement auprès des habitants de l'URSS qui soupirent après leur tranquillité.

Il (...)[1] montrer que les efforts de la délégation tendant à faire décider du traité de paix avec l'Allemagne ont été contre-pointés par les délégations occidentales encore que les progrès de l'esprit démocratique et l'avancement de la reconstruction dans ce pays aient constitué les prémisses valables d'une telle négociation.

Ainsi se propose-t-il pour être le seul et sincère défenseur de la Paix.

Il compte d'autre part que sa politique envers l'Allemagne produira les effets suivants :

1) Momentanément divertir l'opinion allemande du sentiment qu'elle garde d'une violation de ses droits sur la Prusse orientale, la Poméranie et la Silésie, la détourner du dessein de reprendre ces provinces, lui représenter pour objet essentiel et immédiat le rétablissement de l'unité de ses territoires qui n'ont pas été annexés à d'autres États y compris celui de la Sarre, appuyer de sa puissance la reconstitution *de facto* de l'Allemagne et laisser cette dernière se bercer de l'espoir de traiter ultérieurement de la révision de sa frontière de l'Est.

2) Entretenir les Allemands dans le sentiment que leur concours dégagé de toute servitude et de toute contrainte est indispensable à l'aménagement qui mettrait fin au trouble et à la confusion où sont les rapports politiques et les échanges commerciaux des peuples de l'Europe et y établir l'ordre et la tranquillité.

3) Encourager les Allemands à embrasser toutes occasions que leur offriront les faiblesses ou les dissensions des puissances occidentales pour s'affranchir des obligations et des restrictions qui limitent leur souveraineté première en matière de politique étrangère et de commerce extérieur.

(Direction d'Europe, URSS, volume 38)

[1] Lacune de déchiffrement.

351

M. COSTE-FLORET, MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER[1],
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 5551. *Paris, 20 juin 1949.*

Comme suite à votre lettre citée en référence[3], j'ai l'honneur de vous faire connaître que des instructions sont actuellement préparées à l'intention des chefs de territoire relevant de mon Département en vue de la publication en français de la déclaration universelle des droits de l'Homme dans les journaux officiels de ces territoires. Je demande d'autre part au Haut-Commissaire de France en Indochine s'il estime possible et souhaitable, dans les circonstances actuelles, une telle publication dans les États associés.

Me référant au dernier paragraphe de votre lettre et afin de me permettre de renseigner exactement les chefs d'administration qui ont des populations musulmanes sous leur autorité, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me préciser si votre Département envisage de publier cette déclaration en Tunisie et au Maroc.

En ce qui concerne l'application de la résolution 217 (III) adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, rappelée par le Secrétaire général des Nations unies dans sa lettre du 11 février dernier, dont vous venez de me faire tenir copie par correspondance mentionnée plus haut, j'estime que la diffusion de la déclaration en langues indigènes présente des inconvénients sérieux et multiples, d'une part du fait de la difficulté de la traduire de manière correcte dans des langues ou dialectes le plus souvent peu adaptés à l'expression d'idées aussi nuancées, et d'autre part en raison des difficultés qui peuvent résulter d'une interprétation erronée de la déclaration par nos ressortissants d'outre-mer ignorant tout de la dialectique des Nations unies.

Dans le même ordre d'idées, je me permets de vous rappeler ci-dessous le point 2 du chapitre intitulé «Questions se rapportant à la déclaration universelle des droits de l'homme» contenu dans le mémorandum provisoire adopté au cours des conversations belgo-anglo-françaises tenues à Bruxelles du 30 mai au 1er juin dernier:

«2, Publicité: application de la résolution 217 (D) de l'Assemblée générale. Les trois délégations estiment opportun de différer la réponse à la lettre du Secrétaire général des Nations unies du 21 février 1949 et de communiquer ce document pour avis aux autorités locales. L'attitude définitive à prendre sera fixée dans une réunion ultérieure».

[1] Dépêche signée par ordre du directeur des Affaires politiques, R. Delavignette.

[2] Dépêche adressée au Secrétariat des Conférences. Note manuscrite: «*M. Leroy-Beaulieu. M'en parler*».

[3] Voir document n° 339.

Conformément à cette décision je compte communiquer cette lettre aux chefs de territoires intéressés. Je ne manquerai pas de vous faire connaître, à l'issue de cette enquête, mon point de vue définitif.

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 380)

352

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 654[2]. *Prague, 22 juin 1949.*

Réservé. Très secret. (*Reçu* : le 22, 19 h.)

À la suite du congrès du parti communiste tchécoslovaque (25-29 mai), qui a été entièrement dominé par la personnalité de Malenkov, chef de la délégation soviétique, on constate un raidissement considérable dans l'attitude des dirigeants de ce pays.

Le changement est d'autant plus frappant qu'à la veille du Congrès, dont l'ouverture a coïncidé à peu près avec celle de la Conférence de Paris, les cercles officiels étaient en proie à de sérieuses inquiétudes et donnaient le spectacle d'un certain flottement (cf. mon télégramme n° 500)[3].

L'impression qui se dégage aujourd'hui est que, sous l'énergique impulsion de Malenkov, l'un des principaux membres du tout-puissant Polit Bureau, les chefs communistes de Tchécoslovaquie ont été solidement repris en mains et ont reçu des consignes rigoureuses. Ils doivent éliminer, sans aucun ménagement, les vestiges de l'État bourgeois, poursuivre rigoureusement dans tous les domaines la réalisation du socialisme, en finir avec «la réaction» et la priver de toute possibilité de redresser un jour la tête, écarter ce qui peut demeurer encore des influences occidentales. Les ordres ont été formels. Un délai de 6 semaines aurait été imparti pour leur exécution. Ils sont observés à la lettre. Les éléments extrémistes du Parti, dont l'activité s'était trouvée jusqu'ici plus ou moins freinée ont désormais le champ libre. C'est à qui fera preuve du plus grand zèle.

La nouvelle offensive communiste s'est manifestée par deux actions principales :

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Notes manuscrites : «*Me rendre. [Communiquer à] Washington, Londres, Rome St Siège, Rome, Moscou, Varsovie, Budapest, Bucarest, Belgrade, Sofia, Tirana, Athènes, fait 23-6-49*».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

[3] Document non reproduit.

a) Le déclenchement d'une répression féroce, qui doit faire disparaître tout élément d'opposition. C'est par milliers que se comptent interrogatoires, perquisitions, arrestations, par centaines que les inculpés comparaissent pour haute trahison devant les tribunaux d'État, par dizaines que sont prononcées les sentences capitales tandis que, trop souvent, le gibet se dresse dans les cours des prisons surpeuplées. C'est de cette vague de terreur qu'a été victime le général Pika, pendu hier 21 juin, alors que pendant des mois son sort avait été en suspens, et que le président de la République inclinait vers la clémence.

b) Recrudescence de la lutte antireligieuse. En organisant le «Comité d'action catholique», qui prétend avoir derrière lui la majorité des prêtres et des fidèles et se séparer de l'Épiscopat, le gouvernement a accompli un pas décisif vers la création d'une Église schismatique, entièrement soustraite à l'autorité de Rome. En même temps, il s'est engagé délibérément dans la voie de la persécution sous toutes ses formes, même les plus brutales. L'acharnement déployé contre l'Église catholique émane manifestement de la volonté d'éliminer un des derniers bastions de l'influence occidentale et de saper une doctrine incompatible avec les enseignements du marxisme-léninisme.

Rentrent également dans le cadre de la nouvelle offensive communiste:

c) Les pratiques adoptées par l'administration et les mesures législatives actuellement élaborées et déjà annoncées, en vue de faire disparaître, dans les divers secteurs économiques, les derniers restes de l'entreprise privée, la distribution des approvisionnements et des matières premières est réglée de telle sorte que les maisons privées – qu'il s'agisse du commerce de détail ou de petites fabriques – sont mises hors d'état de poursuivre leur activité et sont, ou seront, à très bref délai, acculées à la fermeture. En outre, l'inégalité devant l'impôt est devenue un principe fondamental. Les charges fiscales sont réparties de telle sorte que seules les entreprises nationalisées peuvent y faire face. Dans l'agriculture, où les grands domaines ont disparu, les petites et les moyennes propriétés sont obligées de livrer au ravitaillement, à des prix très réduits, de telles quantités de produits qu'elles ne peuvent réaliser aucun bénéfice et que la plupart du temps elles sont frappées ou menacées d'amendes écrasantes. Elles doivent être ainsi amenées, par la contrainte, à entrer dans des coopératives de production.

d) La participation tchécoslovaque au blocus économique de la Yougoslavie.

Lors de la conclusion de l'accord commercial du 1er mars 1949, on avait eu l'impression que, parmi les États satellites, la Tchécoslovaquie avait été choisie pour maintenir les contacts commerciaux avec la Yougoslavie et obtenir de ce pays des produits indispensables à l'ensemble de l'économie du bloc oriental, tels que les métaux non-ferreux. Certains litiges s'étant manifestés dans la mise en œuvre de l'accord, les négociations ont été, à la demande du gouvernement de Prague, renouées

au début de juin. Elles ont été rompues le 12 juin, quelques jours après l'ouverture, la délégation tchécoslovaque ayant posé des conditions manifestement inacceptables. Six jours plus tard (18 juin), intervenait d'une façon significative, la dénonciation par Budapest de son accord commercial avec Belgrade, la décision hongroise était évidemment, comme l'attitude tchécoslovaque, dictée par Moscou.

La reprise en mains par les dirigeants de l'URSS du parti communiste tchécoslovaque paraît répondre aux préoccupations suivantes:

a) Réagir contre l'opinion, très répandue dans le pays à la veille de la Conférence de Paris, et selon laquelle il fallait s'attendre à un repli soviétique, la Tchécoslovaquie devant être bientôt abandonnée à son propre sort. Cette opinion ne se rencontrait pas seulement dans les milieux de l'opposition et dans la masse du peuple, hostile au communisme. Elle gagnait même le Parti et ses dirigeants, certains militants se préoccupant déjà d'alibis ou de contre-assurances.

b) Affirmer, tandis que se déroulaient les discussions du Palais Rose, que ce n'était pas par sentiment de faiblesse que l'URSS avait souhaité la réouverture des pourparlers, mais uniquement afin de poursuivre sa politique de paix, tout en ne consentant à aucun abandon.

c) Redonner confiance aux dirigeants du parti communiste tchécoslovaque et décourager les espoirs que la majorité de la population avait fondés sur le changement intervenu depuis un an dans les rapports des forces en Europe et dans le monde.

À cet égard, la nouvelle poussée communiste dont la Tchécoslovaquie est actuellement le théâtre ne prend toute sa signification internationale que si on la rapproche des actions d'épuration menées parallèlement en Bulgarie et en Hongrie.

Par son attitude à Prague comme à Budapest et à Sofia, et en organisant l'isolement économique de la Yougoslavie, l'URSS entend sans doute souligner, au moment où ont été renoués les contacts entre les quatre grandes puissances, qu'elle n'entend nullement relâcher son emprise sur les pays satellites, mais, qu'au contraire, un des objectifs essentiels de sa politique est de consolider les positions occupées en Europe centrale et orientale, et, si possible, de reconquérir celles qu'elle a perdues sur les rives de l'Adriatique.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 44)

353

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 667-669. *Prague, 22 juin 1949, 20 h.*

(*Reçu* : le 22, 23 h. 25)

La déclaration gouvernementale élaborée au Conseil des ministres et lue hier soir 21 juin à la radio par M. Zapotocky marque une nouvelle aggravation des rapports entre l'Église et l'État.

Désormais le gouvernement prend sous sa protection les fidèles et les prêtres qui adhèrent à l'Action catholique. Il est résolu à frapper les évêques qui prendraient des sanctions contre les croyants ralliés au régime.

Dans un bref commentaire, le chef du gouvernement a pris violemment à partie Monseigneur Beran et avec lui l'ensemble des évêques tchécoslovaques. Il a affirmé que l'Archevêché menait campagne contre l'État en liaison avec les «étrangers ennemis de la République» et en particulier avec l'aide de la radio étrangère. Renversant les rôles, il lui a reproché de terroriser les prêtres et les fidèles qui sont eux-mêmes de loyaux citoyens, en leur défendant sous menace d'excommunication, d'adhérer à l'Action catholique qui avait la pleine approbation des pouvoirs publics. Après avoir prétendu que l'État respectait et garantissait la liberté religieuse, il a accusé le Primat de Bohême de fomenter le trouble et la discorde, et l'a averti que la patience du gouvernement avait des limites. En des termes comminatoires il a déclaré que le gouvernement saurait défendre la République populaire et faire respecter la loi contre tous les provocateurs.

Conformément aux mêmes méthodes, un communiqué officiel, paru le 20, avait rendu l'archevêque responsable des incidents qui s'étaient produits la veille à la cathédrale.

De son côté M. Fierlinger, vice-président du Conseil, au cours d'une manifestation organisée par l'Association des amis de l'URSS, a donné l'assurance que la question religieuse serait résolue en Tchécoslovaquie comme dans l'Union soviétique. L'État respecterait le sentiment religieux du peuple et aiderait l'Église, pourvu qu'elle ne se mêle pas des questions politiques et se consacre uniquement à sa mission chrétienne qui s'harmonisait d'ailleurs parfaitement avec le noble idéal de la démocratie populaire[2].

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 47)

[1] Note manuscrite : «*Communiquer à Rome St Siège, fait 24-6-49* sous le n° 235».

[2] La situation ne faisait que s'aggraver. Deux jours plus tard, Dejean signalait que l'archevêque de Prague était pratiquement prisonnier dans son palais et il n'avait plus les moyens de communiquer librement avec les fidèles ou le clergé. Des commissaires désignés par le gouvernement prenaient en charge l'administration de tous les évêchés. Il paraissait utile à

354

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 3651. *Washington, 22 juin 1949.*

Ainsi que je l'ai signalé à diverses reprises au Département, les efforts militaires américains se sont au cours de ces dernières années concentrés de plus en plus sur l'aviation, au détriment même de l'armée et de la marine. C'est d'elle dont on attend les résultats les plus immédiats et les plus efficaces dans un prochain conflit jusqu'au jour, assez lointain du reste, où les projectiles guidés dont le développement est activement poussé viendront remplacer les appareils pilotés. Les États-Unis entendent donc donner toute leur ampleur aux doctrines concernant la puissance aérienne exposées par le général Mitchell qui furent déjà appliquées pendant la dernière guerre et dont la plupart des chefs de l'aviation et notamment les généraux Spaatz, Vandenberg, Kenney et LeMay sont des partisans convaincus.

En cas de conflit, l'aviation américaine serait par conséquent appelée à jouer un rôle important. Néanmoins il convient d'en déterminer les limites, compte tenu des missions des forces aériennes et des moyens dont elles disposent.

Les principales missions des forces aériennes américaines en temps de guerre seraient les suivantes :

1) missions stratégiques de bombardement et de reconnaissance qui exigeraient essentiellement des appareils à long rayon d'action ainsi que des chasseurs d'accompagnement ;

2) missions tactiques, d'appui des troupes terrestres et éventuellement amphibies et de reconnaissance qui incomberaient à des bombardiers légers, à des chasseurs et à des appareils de reconnaissance tactique ;

Dejean de développer l'idée qu'en supprimant toute liberté religieuse, le gouvernement tchécoslovaque violait ses engagements vis-à-vis de la Charte des Nations unies (télégramme nos 683-687 du 24 juin 1949 de Prague, non reproduit). Le Vatican était de son côté pessimiste et souhaitait changer de nonce à Prague, afin de ne pas prêter le flanc à des accusations d'ingérence et d'influence intransigeante sur le clergé tchécoslovaque (télégramme n° 157 du 24 juin 1949 de Rome Saint-Siège, non reproduit). Le conflit ne cessait de s'aggraver, comme le constatait à nouveau Dejean, suite au discours du ministre de la Justice du 26 juin et de la lettre pastorale du 27. Il craignait que les chefs communistes ne soient amenés à s'engager toujours plus en avant dans la voie de la violence (télégramme nos 699-702 du 29 juin 1949 de Prague, non reproduit).

[1] Dépêche adressée à la direction d'Amérique et communiquée à la direction d'Europe, au Secrétariat général, au Secrétariat des Conférences, aux ambassades de France à Londres et Rome. Note manuscrite : « *Communiquer à Forces armées, Défense Nationale, Air, état-major personnel du Président du Conseil, Direction générale des Affaires politiques, Bruxelles, Moscou, Prague, Service de Presse, fait le 9/7/49* ».

3) missions de transport de personnel et de matériel qui ont des aspects variés et peuvent comprendre par exemple depuis le transport d'une seule personne jusqu'à celui d'importantes unités aéroportées;

4) défense du territoire métropolitain des États-Unis qui serait à la charge d'avions de chasse.

En face de ces missions, il faut considérer les moyens dont dispose l'aviation pour les remplir.

Chaque fois que les responsables de l'aviation ont soutenu devant le Congrès le programme dit des «70 groupes», ils ont déclaré que cette force constituait le minimum nécessaire pour assurer la défense des États-Unis.

Ce programme comprend, outre les 70 groupes et 22 escadrilles spéciales destinés à l'armée d'active, 27 groupes pour la garde nationale aérienne et 22 groupes pour la réserve aérienne, ce qui représente un total de 12 441 avions.

Or, si le programme des 70 groupes est un objectif que cherchent à atteindre les chefs de l'aviation, on est cependant loin de sa réalisation: les forces aériennes américaines ne comprenaient en fait au 1er février 1949 que 59 groupes, et dans son projet de budget pour l'année fiscale 1950, le président Truman a même proposé de réduire le nombre de ces groupes à 48.

Bien que le Congrès ne se soit pas encore définitivement prononcé sur le montant des crédits militaires pour 1950, on s'attend généralement à ce qu'il accorde à l'aviation les fonds nécessaires et un nombre de groupes supérieur à 48. Déjà la Chambre des Représentants a voté des crédits pour 58 groupes. De son côté, le Sénat, même s'il décide de faire des économies sur le budget militaire, ne fera vraisemblablement pas porter les réductions de crédits sur l'aviation. Cependant le Secrétaire à la Défense, M. Johnson, vient d'insister auprès de la Commission des appropriations de cette Assemblée pour que le nombre des groupes soit fixé au chiffre de 48 au cours de l'année fiscale qui commencera le 1er juillet prochain[1].

La répartition des groupes dans les différents programmes a été prévue de la manière suivante:

[1] La Chambre des Représentants avait voté presqu'unanimement un budget militaire atteignant près de 16 milliards de dollars, soit le plus important budget militaire voté en temps de paix. L'accent avait été mis sur le développement de l'aviation stratégique au détriment de l'armée de terre et de la marine (télégramme nos 1588-1591 du 14 avril 1949 de Washington, non reproduit).

	70 groupes	59 groupes	48 groupes
Bombardiers lourds (B-36)	4	2	4
Bombardiers moyens (B-29, B-50)	16	13	10
Reconnaissance stratégique (RB-36, RB-29)	6	4	6
Bombardiers légers	5	3	1
Reconnaissance tactique	4	4	1
Chasseurs de jour	22	22	17
Chasseurs par tous les temps	3	3	3
Transports de troupes	10	8	6

De cette répartition des groupes, il apparaît nettement que l'accent est mis sur l'aviation stratégique de bombardement et de reconnaissance et sur l'aviation de chasse et que dans les programmes de 59 et de 48 groupes, la réduction a porté de façon très sensible sur les appareils destinés aux missions tactiques pour l'appui des forces terrestres – avions de bombardement légers et de reconnaissance tactique – et, dans une assez large mesure, sur les appareils de transport.

J'ai montré en maintes occasions l'importance qu'on attache dans les plans militaires américains à l'aviation stratégique et la confiance que l'on met en elle. On considère qu'elle seule peut donner sa pleine efficacité à l'arme la plus redoutable de l'arsenal américain, que seuls les États-Unis possèdent, à l'heure actuelle, la bombe atomique, en permettant de lancer celle-ci sur l'objectif voulu avec un appareil parti d'une base américaine et capable d'y revenir.

Les efforts ont donc tendu à accroître le rayon d'action des appareils de grand raid, que ce soit le B-29, le B-50 ou le B-36 et à assurer l'invulnérabilité de ces appareils en les faisant voler à haute altitude pour les soustraire aux chasseurs à réaction ennemis.

Les experts de l'aviation attendent de ces missions stratégiques sur des objectifs vitaux de l'ennemi des résultats décisifs. Ils estiment que c'est là le moyen le plus efficace de prévenir toute agression ennemie, et au cas où celle-ci se produirait malgré tout, d'entraîner dès le début des hostilités l'anéantissement de l'adversaire. C'est ce qui explique qu'un nombre croissant d'appareils à long rayon d'action ait été commandé, au détriment même d'autres types, et le total de ces commandes est aujourd'hui de 169 Convair B-36 et RB-36 (pour la reconnaissance stratégique) et de 347 Boeing B-50 dont un certain nombre a déjà été livré.

Le nombre des groupes de chasse est élevé dans les trois programmes ci-dessus. Les États-Unis se sont attachés à développer d'excellents modèles d'avions à réaction, tels que le Lockheed *Shooting Star* F-80, le Republic «Thunderjet» F-84, le North American «Sabre» F-86 et mettent au point des modèles plus perfectionnés tant pour la chasse

ordinaire que pour la chasse par tous les temps McDonnell XF-88, Northrop *Scorpion* F-89, Lockheed F-90, Republic F-91, North American F-93 et Lockheed F-94. Ils améliorent constamment le dessin, la vitesse, le plafond et le rayon d'action de ces chasseurs, et dans leurs unités ils remplacent peu à peu les appareils à moteur à piston par des appareils à moteur à réaction.

Certes cette aviation de chasse pourrait être engagée pour soutenir des forces terrestres et harceler les lignes ennemies, mais sa mission principale sera sans aucun doute, au début d'un conflit du moins, tant que d'autres unités telles que celles de la garde nationale ou de la réserve aérienne ne seront pas prêtes à intervenir, d'assurer la défense du territoire continental des États-Unis. La crainte d'attaques aériennes sur les grandes régions industrielles des États-Unis immobilisera vraisemblablement la majeure partie de l'aviation de chasse.

Par contre, l'aviation américaine semble attacher de moins en moins d'importance à ses unités tactiques qui sont destinées à l'appui des forces terrestres. Dans les trois programmes indiqués ci-dessus, le nombre des groupes de bombardement léger diminue de 5 à 3 et à 1, et celui des groupes de reconnaissance tactique de 4 à 1. Ainsi si le programme des 48 groupes était adopté, les États-Unis n'auraient plus dans leur aviation d'active que 48 bombardiers légers et 54 avions de reconnaissance tactique.

Le total des commandes du bombardier léger North American B-45 à quatre turboréacteurs s'élève à 139 appareils et en janvier dernier une commande de 51 appareils de ce type a été annulée pour permettre l'achat d'un plus grand nombre de bombardiers stratégiques. Le B-45 est le seul bombardier léger à réaction qui soit actuellement en service et il a remplacé les bimoteurs B-25 et B-26. Il peut transporter 10 tonnes de bombes et a un rayon d'action de 1 300 à 1 600 km qui pourrait être étendu. Un autre bombardier léger, le Boeing B-47, à six turboréacteurs qui peut transporter le même poids de bombes et a le même rayon d'action que le B-45 et qui a réalisé d'excellentes performances, n'a été commandé jusqu'ici qu'à 15 exemplaires.

Les appareils de reconnaissance tactique les plus récents sont une version du chasseur Lockheed *Shooting Star* F-80. Le RF-80 est un F-80 dépouillé de son armement et trois appareils photos automatiques ont été placés dans le nez du fuselage.

En ce qui concerne l'aviation de transport de troupes, le nombre des groupes n'est actuellement que de 8, soit 384 appareils et devrait être réduit à 6 selon le projet de budget pour 1950. Avec 38 appareils, il n'est possible de transporter qu'une fraction de l'équipement et du personnel d'une division. Il semble que l'armée aurait voulu qu'il existe des unités de transport aérien nécessaires à quatre divisions.

Avec le Douglas C-124 qui peut transporter 224 hommes avec leur équipement, il faudrait 156 appareils pour chaque division soit 624 en

tout. Or, il n'a été commandé que 42 appareils de ce type. On estime qu'en utilisant tous les avions affectés au ravitaillement de Berlin, il faudrait six semaines pour déplacer quatre divisions sur une distance de 350 à 500 km.

On doit en conclure que les forces terrestres américaines qui sont du reste relativement peu nombreuses ne pourraient pas disposer au début d'un conflit d'un appui suffisant d'une aviation tactique et de transports aériens.

Cette faiblesse des forces aériennes tactiques provoque déjà quelques inquiétudes. Des commentateurs ont rappelé qu'Hitler avait conquis la plus grande partie de l'Europe par l'action combinée de son armée de terre et de l'aviation qui soutenait celle-ci et que les armées alliées ont reconquis l'Europe de la même manière. Ils ont souligné en même temps que les Soviets disposent aujourd'hui d'importantes forces aériennes tactiques.

Aussi certains milieux se demandent-ils si les États-Unis ont eu raison de donner une telle ampleur à leur aviation stratégique au détriment de leur aviation tactique. Sans méconnaître qu'une puissante flotte de bombardiers est un élément sérieux de prévention de la guerre, ils font remarquer que l'ennemi, s'il n'est pas contraint, au cas où le conflit éclaterait néanmoins, de céder dans les 30 à 60 jours, envahira le territoire des alliés des États-Unis. Il sera difficile alors d'utiliser la bombe atomique sauf sur les arrières lointains et les centres vitaux de l'adversaire et les États-Unis n'auront pas les moyens aériens suffisants pour arrêter l'avance ennemie en territoire allié. On s'attend du reste à ce que ces problèmes soient abordés au cours de l'enquête sur le bombardier géant B-36 et sur la stratégie aérienne que la Chambre des Représentants a récemment décidée.

Les possibilités d'action de l'aviation américaine sont donc dans les plans actuels essentiellement tournées vers les bombardements stratégiques et la défense du territoire continental américain.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 66)

355

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2436-2440. *Washington, 23 juin 1949, 20 h. 15.*

(*Reçu* : le 24, 4 h. 45)

Les déclarations du secrétaire d'État à la presse confirment avec la plus grande netteté le désir du gouvernement américain de persuader

l'opinion publique que les résultats de la Conférence de Paris n'apportent aucun motif de relâchement dans la politique suivie jusqu'à présent vis-à-vis de l'URSS[1].

Cette prise de position a pour but immédiat de hâter la ratification du Pacte atlantique et surtout d'entraîner le vote par le Congrès de la loi d'aide militaire. Deux ordres d'arguments sont employés :

A) L'attitude générale des Soviétiques aussi bien que leur comportement pendant les négociations de Paris prouve que les buts généraux de leur politique restent les mêmes et que leurs conceptions sont profondément contraires à celles de l'Amérique et aux principes qu'elle entend faire respecter. Dans sa conférence de presse d'aujourd'hui, le secrétaire d'État a critiqué d'une manière extrêmement sévère les mesures prises par le gouvernement de Prague contre les autorités religieuses du pays. Il a fait ressortir de nouveau qu'aucune concession n'avait été faite à Moscou pendant la Conférence de Paris qui puisse entraver le développement des libertés démocratiques en Allemagne. Depuis le retour de la délégation américaine, toutes les déclarations officielles ont mis l'accent sur cette opposition fondamentale des politiques de l'Ouest et de l'Est.

Un discours prononcé à tort hier au War College, en présence du président, par le secrétaire de la Défense était caractéristique à cet égard. La même note est uniformément donnée dans la presse.

B) Les discussions de Paris et leur résultat prouvent le succès de la politique adoptée par Washington. Le plan Marshall, les progrès de la reconstruction européenne, le Pacte atlantique, ont, a déclaré le Secrétaire d'État, contraint l'URSS à modifier ses tactiques et à passer à la défensive. Il en a conclu qu'il fallait continuer d'aller de l'avant. Cette note de confiance qu'on percevait depuis quelque temps déjà dans la presse a été également donnée par M. Foster Dulles dans des déclarations où il a fortement insisté sur les difficultés que rencontrent les Soviétiques dans les États satellites et sur les échecs que leur avait infligés la politique occidentale. M. Dulles, il est vrai, a ajouté un conseil de prudence en indiquant que le danger n'avait pas disparu. Si les Soviétiques paraissaient vouloir désormais se cantonner dans un effort de consolidation des avantages qu'ils ont obtenus, c'est néanmoins à l'expérience qu'on pourrait, à son avis, juger de leurs intentions réelles. Il a indiqué que leur attitude en Allemagne au cours des mois à venir, et

[1] Les premières déclarations du Secrétaire d'État de retour de Paris tendaient à confirmer l'impression donnée par la presse que la conférence des quatre avait apporté les résultats limités que l'on pouvait en attendre comme, par exemple, de légers progrès dans la préparation du traité autrichien. Mais il était clair également que l'impossibilité d'arriver à un accord sur l'unification économique et politique de l'Allemagne illustrait les divergences de vues encore considérables existant entre l'URSS et les puissances occidentales (télégrammes nos 2400-2403 du 21 juin et nos 2409-2411 du 22 juin 1949 de Washington, non reproduits).

les négociations pour le traité de paix avec l'Autriche apporteraient à cet égard la réponse.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, c'est en effet d'accords ou d'arrangements pratiques sur des points précis que dépendra l'évolution prochaine des rapports américano-soviétiques. Il n'est pas exclu que malgré la réaction de méfiance réciproque la situation se détende quelque peu comme au lendemain des conversations de New York, mais cette amélioration demeurera fragile. Elle ne pourrait se consolider lentement qu'à la faveur de l'absence d'incident et par des ajustements susceptibles d'écarter graduellement les causes de friction[1].

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 108)

356

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[2].

T. nos 3493-3495. *Paris, 23 juin 1949.*

L'ambassade des États-Unis a communiqué au Département un télégramme de l'ambassadeur des États-Unis à New Delhi dans lequel celui-ci fait part à Washington des vues du gouvernement indien sur la récente déclaration américaine au sujet des accords franco-vietnamiens.

M. Henderson avait été chargé de sonder New Delhi sur l'attitude du gouvernement indien en ce qui concerne la prise de position américaine. Sir Girja Bajpai a fait savoir le 20 juin à l'ambassadeur américain que le Pandit Nehru n'avait pas l'intention de commenter la déclaration américaine et qu'en tous les cas, il ne la critiquerait pas. Il devait cependant être prêt à répondre aux questions que la presse pourrait lui poser à ce sujet. À ce propos, il a signalé que si la politique française à l'égard du Viêtnam devenait plus nette et plus compréhensible, il pourrait donner un point de vue définitif. Le Pandit Nehru aurait ajouté que si la France se proposait de donner au Viêtnam un *self government*, il fallait que ce *self government* soit accordé aussitôt que possible et d'une manière non équivoque.

[1] Bonnet avait relevé un passage de la déclaration d'Acheson concernant les possibilités d'ajustement pratique ouvertes par les décisions de la conférence de Paris. Il signalait que le Secrétaire d'État américain espérait que le relâchement de la tension permettrait de régler nombre de problèmes sur place et non plus au niveau gouvernemental et que les arrangements intervenus à Paris auraient peut-être un effet apaisant sur les relations américano-soviétiques si leur application se faisait dans une meilleure atmosphère que précédemment (télégramme nos 2449-2451 du 24 juin 1949 de Bonnet, non reproduit).

[2] Télégramme communiqué à Londres (nos 3125-27), Saïgon (nos 162-64), Rangoon (nos 63-65), Singapour (nos 72-74), Karachi (nos 460-462), Bangkok (nos 165-167), Canton (nos 146-148), Manille (nos 77-79).

Le représentant de l'ambassade des États-Unis qui a transmis cette information à M. Baeyens a ajouté que Washington avait pris contact à ce sujet non seulement avec New Delhi mais avec Londres, Manille et Bangkok.

Il semble que le gouvernement américain attache un grand intérêt à ce que des pays d'Asie, et en particulier les Indes, le Siam et les Philippines, prennent position nettement en faveur de la solution mise sur pied par les accords du 8 mars. M. Boswell a indiqué à M. Baeyens que l'on avait l'impression à Washington que les gouvernements des pays asiatiques précités n'avaient pas été suffisamment informés sur le texte et la portée des accords et que nos représentants diplomatiques auprès de ces pays pourraient utilement expliquer et commenter les accords qui vont amener la constitution du gouvernement indépendant du Viêtnam.

(Direction d'Asie-Océanie, Indochine, volume 256)

357

M. CHATAIGNEAU, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 921. *Moscou, 23 juin 1949.*

Le Département a bien voulu, par une lettre circulaire portant le n° 250/RC et la date du 5 avril[2], m'adresser un questionnaire sur le sujet de «l'action d'information des pays étrangers».

Touchant l'URSS les moyens dont dispose le gouvernement de ce pays pour son action culturelle et d'information à l'étranger, l'importance qu'il attache à la diffusion de ses mots d'ordre et la résolution qu'il applique avec fermeté pour faire prévaloir ses maximes, la réponse à un tel questionnaire comporte des nuances nombreuses et risque d'être incomplète aussi bien dans son extension que dans sa compréhension.

Je n'en crois pas moins mon devoir de reproduire dès maintenant à Votre Excellence les documents que j'ai réunis et les remarques que j'ai faites quant à sa demande sur les écrits et les publications soviétiques. Il est sans doute que les renseignements puisés aux sources soviétiques devraient être complétés et vérifiés par voie de recoupement. Ils paraissent cependant instructifs, à condition de les soumettre à la critique: ils permettent en tout cas de se faire une idée de l'ampleur de l'effort des Soviets en cette matière et des résultats qu'ils ont atteints.

[1] Dépêche adressée au Cabinet du Ministre et en copie à la direction d'Europe, au service d'Information et de Presse et à la direction générale des Relations culturelles.

[2] Document non reproduit.

En regard, le soin avec lequel le gouvernement soviétique veille à garder son territoire de toute propagande venant de l'étranger, donne la preuve *a contrario* de l'efficacité que les Soviets prêtent à leur propre action hors de leurs frontières, et du dommage qu'elle peut porter, à leur avis, à l'ordre établi dans ces pays.

*

Pour définir le cadre et pour saisir les principes de l'intervention des Soviets à l'étranger, les œuvres de Lénine sont d'un grand secours. La réussite en Russie, et l'affermissement du pouvoir des Soviets, à la suite de leur victoire sur l'Allemagne, ne peuvent que donner plus de poids aux enseignements du maître promu au rang de prophète et à qui la foule vient de rendre hommage en files de pèlerins à son tombeau, ou devant le mausolée de la Place Rouge.

Les bases de la stratégie communiste ont été, ainsi que Staline le notait à l'occasion du cinquantième anniversaire de la naissance de Lénine, exposées par lui dans les deux brochures *Que faire?* et *Un pas en avant, deux pas en arrière* (*Lénine vu par Staline*, 1946, pp. 6-16) «Ce plan (de Lénine) permit de jeter les bases de la tactique révolutionnaire, grâce à laquelle notre Parti ébranle aujourd'hui les fondements de l'impérialisme mondial» (Staline – *idem*).

Cette tactique comprend essentiellement deux phases:

- La propagande et l'agitation (ce que le jargon communiste appelle: «l'agit-prop»).
- L'organisation, c'est-à-dire la formation de groupements qui, à leur tour, se consacreront à l'agitation et à la propagande et à la préparation de la révolution armée.

«Le marxisme enseigne, écrit Lénine – et ces enseignements ont été non seulement confirmés de façon formelle par l'Internationale communiste dans la résolution du IIe Congrès de l'IC (1920) sur le rôle du parti communiste du prolétariat, mais aussi confirmée par notre révolution, – que seul le parti politique de la classe ouvrière, c'est-à-dire le parti communiste, est en mesure de grouper, d'éduquer et d'organiser l'avant-garde du prolétariat et des masses laborieuses». C'est lui qui doit former «une seule organisation de combat, composée de révolutionnaires professionnels, suffisamment clandestins pour pouvoir tenir contre les coups de main de la gendarmerie, et, en même temps, suffisamment liée aux masses pour, le moment venu, les mener à la lutte». (Staline: *Lénine organisateur et chef du parti communiste russe*).

Pourtant, ajoute Lénine, «il ne faut pas croire que les organisations du Parti, ne doivent comprendre que des révolutionnaires professionnels. Nous avons besoin des organisations les plus diverses, de toutes sortes, de tous rangs et de toutes nuances, depuis des organisations extrêmement étroites et clandestines jusqu'à de très larges et très libres:

lose organisationen. C'est une vérité si patente et si évidente que j'ai jugé inutile de m'y arrêter». (Lénine: *Un pas en avant et deux pas en arrière*).

Les disciples de Lénine ont mis en pratique cette leçon: à côté des partis communistes qui fondent leur action à l'étranger, et qui forment leurs états-majors, ils ont développé sans relâche leur *lose organisationen* qui ont pris une extension démesurée depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Les activités de ces organisations varient à l'infini: les unes proposent des buts culturels, les autres prétendent informer, d'autres reconnaissent que leur but est la révolution mondiale. Pourtant, au pays des Soviets, de telles distinctions sont sans fondement réel, s'y arrêter serait donner une idée inexacte de la réalité et aller contre les faits. Toute la doctrine condamne en effet, avec la plus grande intransigeance ceux que l'on soupçonne de vouloir prôner l'art pour l'art, la culture désintéressée, ou l'information pour l'information; une telle attitude est de l'apolitisme, déviation bien connue et incessamment condamnée[1].

Tous les organes établis à l'instigation de l'État soviétique ou contrôlés par lui répondent à un même dessein; «ils doivent tous tendre à inciter les gens à progresser dans les voies nombreuses qui mènent à la révolution comme tous les chemins mènent à Rome». (Lénine: *Que faire?*). Leurs formes, leur orientation, leur caractère officiel ou leur camouflage sont fixés dans chaque cas à la proportion des circonstances et des milieux à atteindre.

*

Dans le domaine de l'information, le service de l'agence TASS et la radiodiffusion soviétique sont les organisations officielles de diffusion des nouvelles. Dans de nombreux pays la représentation de l'URSS publie soit un journal, soit de courts bulletins de nouvelles TASS dont le tirage est plus ou moins important.

À côté de ces instruments classiques et connus qui existent dans presque tous les pays, la liste des publications sur lesquelles le Kremlin

[1] *Note du document*: «À titre d'exemple de l'état d'esprit qui règne en URSS, voir le compte rendu du congrès international des architectes écrit par M. V. Chkvarikov, membre de l'académie d'Architecture de l'URSS et publié par *Temps nouveaux* (n° 32 d'août 1948, p. 23 et suivantes). La délégation soviétique au congrès dut en effet protester violemment car: «au lieu de la lutte pour la paix et les intérêts des travailleurs, le préambule de la nouvelle variante du projet de statut (de l'Union des Architectes) mettait en avant des tâches abstraites, apolitiques, sans rapport avec les objectifs de l'Union» – page 24. Plus loin: «Les représentants français appuyés par les Italiens et les Belges, exigèrent qu'il ne fut pas mentionné dans le premier paragraphe que l'Union était organisée sur «des bases démocratiques». Ils affirmaient que ces mots ne convenaient pas à une organisation d'artistes telle que l'Union internationale des Architectes et qu'ils pourraient la faire suspecter de tendances politiques». La majorité repoussa cette demande et ces représentants «en furent pour leur courte honte. On en faisait des gorges chaudes dans les couloirs». Voir le télégramme de presse (n° 999 du 5 mai) de ce poste à propos de la Journée de la Presse».

possède des moyens d'action plus ou moins étendus serait beaucoup plus longue : services des agences de presse, journaux communistes, officiels et officieux, locaux et nationaux, organes du *Kominform*, presse des syndicats d'obédience communiste, hebdomadaires, bulletins de liaison et revues spécialisées des organisations para-communistes, etc. etc. Il faudrait aussi, sans doute, ajouter quelques publications «bourgeoises» affichant indépendance vis-à-vis du Kremlin et gardées en réserve pour les grandes circonstances.

Bien entendu ces journaux ou publications jouissent d'une autonomie plus ou moins étendue, mais l'on peut retenir comme auxiliaires bénévoles ou non du Kremlin tous ceux qui suivent la ligne définie par lui, auxquels la discipline de parti s'impose pour l'essentiel et qui restent toujours prêts à présenter et à défendre ses thèses de politique étrangère à l'occasion des grandes campagnes que l'URSS entreprend auprès de l'opinion publique mondiale.

Combien de journaux répondent à cette définition sommaire ? Je ne sais si une étude attentive a été entreprise sur ce sujet. Notre ministère de l'Intérieur doit être renseigné en ce qui concerne les feuilles paraissant en France. À titre d'indication, une étude publiée en 1948 et portant sur le début de la période d'occupation, c'est-à-dire à une époque où le parti communiste français était illégal, relève pour la seule France métropolitaine près de soixante-dix titres de publications strictement attachées à la ligne définie par le Parti. Si l'on tient compte du nombre de pays où un tel réseau existe, avec sans doute une densité moindre qu'en France et en Italie, et si l'on y ajoute la quasi-totalité de la presse des pays de démocratie populaire, on est fondé à penser que les journaux dont l'URSS dispose dans le monde pour développer ses thèses et appuyer sa diplomatie ou son action révolutionnaire, se nombrent par milliers.

Une étude exhaustive de cette question mériterait d'être tentée à l'échelon mondial, ses résultats seraient pleins d'enseignements. Elle montrerait comment les successeurs de Lénine ont réalisé «ce gigantesque soufflet de forge qui attise chaque étincelle de la lutte des classes et de l'indignation populaire pour en faire jaillir un immense incendie» que Lénine «rêvait» de monter en Russe (*Que faire ?*).

*

L'ensemble de ces publications sert de support à des associations innombrables. Elles forment «l'échafaudage», «le fil conducteur» nécessaire pour développer et élargir… l'organisation révolutionnaire toujours prête à soutenir toute protestation et toute effervescence (Lénine).

Le pivot de l'organisation est le parti bolchevique. Il est flanqué des «organisations larges» qui s'étalent sur toute la gamme qui va des institutions officielles soviétiques aux petits groupes de partisans.

Il existe à Moscou une société pour les relations culturelles entre l'URSS et les pays étrangers; elle est plus connue sous l'abréviation VOKS. Il y a seulement deux ans elle entretenait des rapports fréquents avec les ambassades de Moscou. Depuis la loi du 16 décembre 1947 (la dépêche n° 116/EU de ce poste, du 29 janvier 1948), elle n'est pas autorisée à poursuivre des relations avec les missions diplomatiques. Elle renvoie à ces dernières les lettres qu'elle reçoit d'elles avec l'indication qu'il convient de s'adresser au ministère des Affaires étrangères. Elle évite toute relation personnelle et son président, l'académicien Denisov, élude les demandes d'audience que lui font les chefs de missions désireux de lui faire une visite protocolaire. Étroitement subordonnée aux organes politiques de l'État, elle ne paraît jouir d'aucune autonomie, mais jouer plutôt le rôle d'une sorte d'annexe du service du protocole chargée d'organiser des cérémonies pour célébrer des anniversaires, ou des réceptions en l'honneur des délégations non diplomatiques invitées par le gouvernement.

À l'étranger, les organisations les plus officielles et, si l'on ose dire, les plus «bourgeoises» d'aspect, sont les sociétés d'amitié du type «France-URSS». Elles paraissent exister dans la plupart des pays. Les plus récentes ont été formées il y a un an à Tel-Aviv, et tout récemment au Japon.

La presse soviétique les mentionne parfois à l'occasion des cérémonies officielles qu'elles organisent pour célébrer des anniversaires ou des fêtes nationales soviétiques, et auxquels les représentants de l'URSS se rendent. L'on paraît pourtant, sans les négliger, douter à Moscou de leur dynamisme si l'on en juge par la faible attention que la presse leur accorde. Ce sont plutôt des associations moins marquées qui paraissent aux yeux des Soviétiques revêtir un intérêt primordial, celles qu'ils pensent capables de susciter de grands mouvements de masse, d'assurer le contact entre le «parti de la classe» et la «classe» et cette liaison nécessaire entre le parti et le peuple, dont Staline souligna la nécessité en évoquant le mythe d'Antée en s'adressant aux éléments constituant les forces vives des nations.

Une des associations à laquelle la presse de ce pays accorde le plus d'importance est sans doute la Fédération mondiale de la Jeunesse démocratique. En 1948, on affirmait, de source soviétique, que la fédération groupait 50 millions de jeunes appartenant à soixante pays. Au congrès des Komsomols, cette année, le secrétaire du comité central de cette organisation, Mikhailov a avancé le chiffre de cinquante-deux millions d'adhérents répartis dans soixante-trois pays.

Des espoirs particuliers semblent être fondés sur elle principalement dans les pays coloniaux ou peu développés. La fédération y compterait 9 900 300 membres. On entend souvent tenir ici la thèse que les générations adultes de ces pays sont incapables de secouer le joug imposé par les pays colonisateurs; l'émancipation doit être l'œuvre des générations montantes. Les stratèges communistes savent d'ailleurs qu'un

régime bolchévique qui s'instaure a besoin de faire appel rapidement aux jeunes générations formées par le marxisme pour remplacer les gens en place sous le régime bourgeois antérieur.

Ce n'est pas par hasard que la presse soviétique, après un long silence sur les événements de Chine, a consacré ses premiers articles sur ce pays à la création de l'Union de la Jeunesse démocratique de Chine et à son programme d'action (ma dépêche n° 779/AS du 18 mai)[1].

Le 27 février dernier, la fédération a fêté la journée «de la solidarité de la jeunesse internationale avec la jeunesse luttant contre le régime colonial». Ranjit Gua, Président du bureau de la jeunesse coloniale du comité exécutif de la fédération, a expliqué, dans le journal *Komsomolskaïa Pravda* que cette date rappellerait les actes héroïques de la jeunesse démocratique en lutte contre le régime colonial: «Le 21 février 1946, des marins hindous se sont révoltés contre les Anglais... Le 21 février 1947, des étudiants et des ouvriers égyptiens ont formé un comité d'action commune pour faire de cette date une journée de revendication du retrait des troupes anglaises... Le 21 février 1948, la conférence de la Jeunesse du Sud-Est asiatique a décidé de lancer le mot d'ordre "Quittez l'Asie", 50 000 jeunes, hommes et femmes, ont manifesté dans les rues de Calcutta en répétant cette injonction».

Le même journal citait les nombreuses sections locales, en particulier, pour l'Union française, celles de Tunisie, d'Algérie et du Maroc publiait une photographie «d'un jeune mitrailleur de l'armée républicaine du Viêtnam».

La Fédération mondiale de la jeunesse se rattache l'Union internationale des étudiants. Celles-ci a établi son siège à Prague. Elle comprendrait trois millions de membres appartenant à cinquante-quatre organisations nationales. Son prochain Congrès aura lieu en même temps que celui de la Fédération, en septembre 1949, à Budapest.

*

Si la jeunesse est garante de l'avenir, les syndicats représentent les forces vives des États et l'armée de la révolution. «Chaque entreprise, disait Lénine, doit être notre citadelle». Les positions conquises dans ce domaine sont bien connues. Selon les données soviétiques récentes, la Fédération mondiale des syndicats grouperait encore actuellement soixante-sept millions de travailleurs appartenant à soixante centrales (les syndicats soviétiques sont membres de cette fédération). Cette estimation tient compte de la scission récente de la fédération, elle ne constitue qu'un ordre de grandeur, car il n'est pas facile de faire encore le bilan du mouvement sécessionniste qui se développe actuellement autour de la nouvelle centrale en voie de formation. Celui-ci n'est pas sans inquiéter Moscou où l'on crie à la trahison. Pourtant les docteurs

[1] Document non reproduit.

du Parti peuvent expliquer qu'à certains moments, des opérations chirurgicales sont nécessaires. «Toute unité n'est pas signe de force» enseigne Staline qui rappelle le mot de Lassalle «Le Parti se fortifie en s'épurant». «L'activité courante de la FSM écrit *Temps Nouveaux* du 1er juin 1949 s'est sensiblement intensifiée depuis qu'on n'a plus besoin de gaspiller du temps et des forces pour combattre le sabotage avoué ou secret que les serviteurs anglais et américains du capitalisme faisaient dans les rangs de la FSM». L'important est de ne pas perdre le contact ni l'influence et l'on espère refaire l'unité syndicale autour des éléments restés fidèles en entraînant les autres mouvements dans des actions revendicatrices. Le précédent de l'année 1936 en France est souvent évoqué par la presse de l'URSS. En attendant, selon *Troud* (numéro du 22 mai), la Fédération aurait, au cours des derniers mois, marqué d'importants progrès en Amérique latine, en Asie et en Afrique, «où se développent de puissants mouvements de libération nationaux contre l'impérialisme»; elle a recruté des millions de nouveaux adhérents en Allemagne, au Japon, au Chili, au Siam, et en Tunisie. De plus, de nombreux travailleurs des États-Unis, de Grande-Bretagne, de Belgique, de Suède, de Norvège et du Danemark se refuseraient à suivre leurs chefs «sur le chemin du schisme».

*

La troisième organisation dont l'importance est quotidiennement soulignée en URSS est la Fédération démocratique internationale des Femmes créée le 1er décembre 1945. Celle-ci comprendrait 80 millions d'adhérents appartenant à cinquante-six pays, son secrétariat permanent est établi à Paris. L'URSS qui se pose en champion de la cause de l'émancipation de la femme, en fait le plus grand cas pour porter les «idées progressistes» jusque dans les foyers. Elle professe que l'enthousiasme révolutionnaire des femmes est le meilleur soutien de la volonté de lutte des hommes, en particulier au moment des grèves qui mettent en difficulté le budget des ménages ouvriers.

Au cours du dernier congrès de la Fédération, qui a eu lieu à Budapest du 1er au 6 décembre dernier, un comité a étudié spécialement la situation des femmes et les organisations féminines «démocratiques» des pays d'Asie et d'Afrique. Celui-ci comprenait des délégués de l'URSS, de la France, de la Chine, de l'Inde, du Viêtnam, de l'Iran et de la République Mongole (*Temps Nouveaux* du 15 décembre 1948).

Ce comité qui a été siégé avant l'ouverture du congrès a étudié le rapport établi par une commission envoyée dans le Sud-Est asiatique, et présidée par Madame Simone Bertrand (Française) assistée de Mesdames Tamara Morozova (Soviétique) et Pat Miles (*sic*) (Anglaise).

Un des premiers résultats du voyage de cette commission a été selon *La Femme Soviétique* (n° 3 – 1949) l'adhésion à la fédération de trois nouvelles organisations groupant les femmes «démocrates» des Indes,

de Malaisie et de Birmanie. Une «conférence des femmes d'Asie» qui devait avoir lieu à Calcutta en octobre 1948 n'a pas pu avoir lieu, le gouvernement des Indes ayant refusé d'accorder des visas d'entrée aux délégués venant de l'étranger, mais on espère que ce congrès pourra être réuni au cours de l'été 1949.

C'est Madame Tsai Tchang, déléguée de la Chine, qui a présenté au congrès de Budapest le rapport relatif à l'activité des groupements «des femmes d'Asie et d'Afrique». La revue *La Femme soviétique* en a donné en août dernier des extraits intéressants. Les objectifs proposés aux adhérents sont tous politiques: lutte pour la paix, interdiction de l'arme atomique, fin de l'intervention américaine en Chine, fin de la guerre coloniale au Viêtnam, en Indonésie, Malaisie et Birmanie, application de la décision de l'ONU en Palestine, retrait des forces américaines de la Corée du Sud; les thèmes de la propagande des Soviets à l'époque où s'est tenu le congrès y figurent au complet.

D'une façon générale, le but de la fédération est de conduire ses adhérents à l'action politique en partant, si cela est nécessaire, d'une action de revendication pratique: «Dans les colonies françaises, en Algérie, en Tunisie et au Maroc, déclare Madame Tsai Tchang, les Unions de femmes créées en 1946 font preuve d'une activité démocratique. Elles sont membres de la FDIF. Les Unions ont pour but de grouper les femmes de leur pays à une échelle nationale, pour lutter avec plus de succès pour l'amélioration de la situation des femmes et des enfants. Ces femmes commencent à s'intéresser aux questions politiques et à lutter pour leurs droits. Elles participent aux démonstrations et aux grèves».

Pour atteindre les femmes des pays coloniaux, la Fédération compte sur l'assistance des femmes des métropoles: «Un peuple opprimant d'autres peuples, ne peut pas être libre» écrit la revue *Femme Soviétique*. «Sous cette devise, l'Union des femmes françaises, de même que les femmes des Pays-Bas doivent exiger de leur gouvernement respectif la cessation de la guerre contre le Viêtnam et l'Indonésie. Ce mot d'ordre doit être adopté par toutes les femmes des autres pays impérialistes, et en premier par celles des États-Unis. Elles doivent aider leurs sœurs non seulement par sentiment de justice, mais parce que la lutte des femmes des pays dépendants contre leurs oppresseurs est une forme de la lutte commune pour la paix et la démocratie» (Extrait du congrès de Budapest).

Il n'existe pas en URSS, d'organisation spécialisée pour les femmes. Celles-ci entrent directement dans le parti ou les syndicats qui correspondent à leur profession. Le lien entre la fédération mondiale et l'URSS est constitué par le «Comité antifasciste des femmes soviétiques». Cette organisation englobe théoriquement toutes les femmes de l'URSS, il n'est en réalité qu'un état-major sans troupe émanation dite du gouvernement et du Parti. Sa présidente est Madame Nina Popova, qui cumule des fonctions avec la vice-présidence de la Fédération.

Rappelons enfin que la Fédération des femmes a été avec les organisations d'intellectuels l'initiatrice du Congrès des partisans de la paix qui vient d'avoir lieu à Paris.

*

Les intellectuels ont en effet aussi leur organisation. Ils ont tenu leur premier congrès mondial en août 1948 à Wroclaw: «Cinq cents des plus éminents représentants de la Science, des Arts, des Belles Lettres de quarante-cinq pays, se sont réunis pour mobiliser et organiser les intellectuels progressistes dans la lutte pour la cause de la paix, de la liberté et de la démocratie» (*Temps Nouveaux*, 25.9.1948). Plus récente que les précédentes, cette organisation est encore en formation et, semble-t-il, moins cohérente que les trois fédérations dont nous venons de parler. Son élément fixe est le comité international de liaison des intellectuels pour la paix, établi à Paris et le Bureau permanent de liaison créé à l'issue du congrès des partisans de la paix.

*

Pour l'observateur résidant à Moscou, les quatre grandes organisations mondiales, de la jeunesse, des syndicats, des femmes, des intellectuels, apparaissent comme les «organisations larges» constituant les quatre secteurs essentiels de l'action de l'URSS hors de son territoire et de sa pénétration dans les pays étrangers[1]. Elles complètent l'organisation des partis communistes, en étendant leur champ d'action. Elles leur permettent de tendre vers la formation d'un groupe d'élites décidées et pleinement conscientes en opérant une sélection rigoureuse. Les fédérations mondiales permettent d'atteindre des couches plus larges de la population qui ne seraient pas mûres pour entrer dans le parti. Elles forment une avant-garde apparemment indépendante que l'on peut engager dans des combats où le gros de la troupe reste à l'écart. Aucune d'entre elles, en effet, n'a établi son siège à Moscou, mais au-delà du rideau de fer: à Paris, ou tout près de l'Occident, à Prague. Leurs présidents ne sont pas non plus des Soviétiques, mais un Français pour la jeunesse, une Française avec les femmes, un Tchèque pour les étudiants, les Soviétiques comme leur maître, préfèrent les postes d'adjoints

[1] *Note du document*: «C'est le processus que décrit *Temps nouveaux* (13 avril 1949) à propos du Viêtnam: La coalition du Vietminh est à la tête du camp démocratique. Elle embrasse la classe ouvrière, les paysans, les intellectuels, la petite bourgeoisie et la bourgeoisie moyenne des villes. Les ouvriers sont groupés au sein de la Confédération des travailleurs du Viêtnam, qui est affiliée à la Fédération syndicale mondiale, et qui compte environ 300 000 membres. Il existe depuis la proclamation de la république une Union des femmes démocrates du Viêtnam comptant deux millions de membres et affiliés à la Fédération démocratique internationale des femmes. Plus d'un million de cultivateurs du Viêtnam font partie de l'Union paysanne. Il existe en outre une Union de la Jeunesse, une association des étudiants, des organisations d'élèves de l'enseignement secondaire et maints autres groupements».

ou de secrétaires qui leur donnent accès aux comités centraux de ces mouvements.

Le maître mot des fédérations est la paix, comme en 1917 «la paix et la terre» furent les mots d'ordre des bolcheviks. Il faut retenir leur orientation actuelle vers l'Asie et l'Afrique.

Outre les facilités de couverture qu'elles peuvent offrir pour des activités inavouées, un des grands intérêts de ces fédérations est de fournir un cadre dans lequel viennent prendre place d'innombrables associations encore «plus larges» formées au gré des circonstances et dont les liens avec les partis communistes sont moins apparents, et infiniment variés dans la forme et l'étroitesse.

*

La presse soviétique montre l'extrême importance que les Soviets attachent à ces groupements temporaires ou permanents. Ils sont pour eux de précieux auxiliaires de leur propagande; ils diffusent leurs mots d'ordre, préparent le terrain pour des succès électoraux et appuient toutes les grandes campagnes de politique étrangère que l'URSS entreprend. En Norvège, par exemple, nous apprend *Temps Nouveaux* n° 14 du 30 mars 1949, 252 meetings ont eu lieu à l'instigation des organisations progressistes pour protester contre le Pacte atlantique. Ils forment ce que l'on appelle à Moscou «l'opinion démocratique mondiale».

De plus, ils permettent de grouper des hommes pour la défense d'une cause commune, ce qui est jugé d'un grand intérêt du point de vue tactique: une propagande qui ne conduirait pas à «l'organisation serait vaine»: faire admettre une opinion est sans doute important, mais décider ceux qui partagent les mêmes vues à sortir de leur isolement individualiste pour se grouper, c'est franchir une étape décisive sur la voie de l'organisation révolutionnaire des masses.

À l'occasion du congrès des partisans de la paix, la presse soviétique a cité un grand nombre d'associations qui pourraient entrer dans cette catégorie. Si, de Moscou, il n'est pas possible de porter une appréciation sur chacune d'entre elles, on ne peut qu'être frappé par le fait qu'elles existent dans tous les pays du monde où elles n'ont pas été interdites, qu'il en naît sans cesse de nouvelles et qu'elles se montrent d'excellents auxiliaires de la propagande des Soviétiques assurant ainsi un moyen d'action supplémentaire d'une valeur considérable.

À titre d'exemple de ce type d'association, l'on pourrait citer en France, le «Mouvement des combattants pour la paix et la liberté». Les télégrammes de presse de ce poste ont marqué l'importance que les journaux soviétiques ont attaché à sa création, à l'activité de ses sections de provinces, et aux discours prononcés par son animateur M. Yves Farge. Le rassemblement démocratique africain fort de 800 000 mem bres jouit ici du même intérêt.

Au moment du Congrès des partisans de la paix, l'on a affirmé que celui-ci représentait 600 millions d'hommes[1]. Un tel chiffre est élevé à l'excès, il correspond à plus du quart de la population globale du globe. De toute façon, il serait sûrement erroné de penser, comme la presse soviétique semble le laisser supposer, que l'URSS pourrait compter sur une telle masse d'hommes pour l'exécution de ses mots d'ordre, ou encore pour forcer des groupes de partisans sur les arrières des armées qui combattraient contre elle; pourtant, il n'est peut-être pas interdit de penser que les Soviets, grâce aux positions qu'ils ont su prendre dans la presse mondiale, ou dans les associations dont l'on vient de parler, disposent des moyens nécessaires pour présenter leurs thèses à six cent millions d'hommes, ou en tout cas à des millions d'hommes qui acceptent ou repoussent leur manière de voir.

Puisque l'objet de cette dépêche était de réfléchir sur les moyens de propagande de l'URSS (et non sur l'organisation de la «cinquième colonne» des Soviets), on peut retenir que ceux-ci sont capables d'atteindre des millions de personnes réparties sur toute la terre en vue de les amener à se grouper dans des associations éducatives pré-communistes pour se former en vue de l'action; c'est une conclusion dont on ne saurait exagérer l'importance.

*

Il n'est pas moins important de noter que tout en montant pièce par pièce cette vaste organisation, les autorités soviétiques sont parvenues à empêcher toute action similaire dans leur propre pays.

Il va sans dire qu'il n'existe en URSS aucune association professant vis-à-vis des autorités les buts subversifs ou de réforme que celles auxquelles l'URSS accorde son patronage à l'étranger. Il n'existe pas non plus de sociétés réclamant par exemple la liberté politique pour les pays baltes ou plus simplement s'attachant à développer les relations amicales ou culturelles entre les citoyens de l'URSS et ceux des pays situés au-delà ou même en deçà du rideau de fer; les fonctionnaires de VOKS suffisent à la tâche d'accueillir les délégations étrangères, et, en dehors de cela leur patrie soviétique doit suffire aux citoyens de l'URSS, tout autre comportement serait du «cosmopolitisme».

Les mesures prises par le gouvernement pour isoler de la population les étrangers autorisés à résider en URSS, sont bien connues du Département. Je rappelle à ce propos ma dépêche n° 453/EU du 15 mars[2].

Il n'existe actuellement en URSS que deux publications étrangères: une revue illustrée mensuelle, *Amerika*, est publiée en langue russe par les soins du service de presse de l'ambassade des États-Unis. Malgré sa

[1] *Note du document*: «La dépêche n° 747 du 16 mai 1949 de ce poste» (Document non reproduit).

[2] Document non reproduit.

belle présentation et la qualité de son papier elle n'atteint pas un large public – 50 000 exemplaires sont imprimés, mais son collègue américain ne sait combien d'entre eux sont effectivement mis en vente. Son prix, dix roubles le numéro, est élevé pour ce pays. C'est plutôt une revue «culturelle» à la mode occidentale qu'un instrument de propagande susceptible d'atteindre les masses. Malgré le caractère modéré de ses articles qui évitent la polémique, elle suffit cependant à faire concevoir de mauvais soupçons aux autorités de ce pays qui ne manquent pas une occasion de charger cette revue et ses rédacteurs des plus noires accusations entre l'espionnage et la spéculation, et de mettre en garde les Soviétiques contre elle (Voir à ce sujet la campagne de presse autour du livre d'Annabella Bucar, dépêche n° 453/EU du 15 mars 1949)[1].

La seconde est publiée par l'ambassade de Grande-Bretagne. C'est un hebdomadaire en langue russe: *Allié britannique*. Il a été créé pendant la guerre. La plupart des articles sont écrits à Londres, l'impression a lieu à Moscou. Il se présente sous la forme d'un journal, deux pages sont consacrées aux nouvelles, les autres présentent, par des articles et des photographies, la vie économique, sportive, sociale ou culturelle de l'Angleterre. Le tirage s'élève à 50 000 exemplaires comme pour *Amerika*. La vente est organisée par les services d'État soviétiques et l'Ambassade ne peut exercer de contrôle sur la répartition.

Cet hebdomadaire aurait un certain succès à Moscou, les Soviétiques craindraient moins d'acheter ouvertement dans les kiosques cette publication que celles des Américains. Cette situation pourrait ne pas se prolonger, on sait, en effet, que le rédacteur en chef d'*Allié Britannique*, M. Archibald Johnstone (dépêche n° 838/EU du 1er juin 1949)[2] a récemment quitté son poste avec éclat, en expliquant dans une longue lettre publiée par *Pravda* pourquoi il se désolidarisait de la politique du gouvernement de son pays et en qualifiant de traîtres et de bellicistes MM. Churchill et Bevin.

Les gouvernements américain et britannique se faisant peu d'illusions sur l'efficacité des publications qu'ils répandent en URSS avaient fait porter leur effort sur les émissions radiophoniques en langue russe, espérant lutter sur ce terrain avec des armes meilleures. La «Voix de l'Amérique» et la BBC pouvaient être entendues dans d'excellentes conditions. Sans doute ne pouvaient-elles pas être captées par de très nombreux auditeurs soviétiques parce que peu d'entre eux possèdent des récepteurs munis de dispositifs pour les ondes courtes, mais ne disposent que de simples diffuseurs branchés sur un poste collectif d'immeuble ou de kolkhoze. Il est toutefois permis de penser que ces émissions avaient l'attrait du fruit défendu pour des membres de l'intelligentsia nouvelle soviétique possédant des récepteurs particuliers. En tout cas, les autorités ont vu là un danger assez grave pour justifier la

[1] Document non reproduit.

[2] Document non reproduit.

décision de brouiller ces émissions, prise au mois de mai. Les Anglais et les Américains, par suite d'une entente technique sont arrivés à émettre le soir sur quarante longueurs différentes. Les Soviétiques arrivent à les brouiller toutes, mais l'on pense que c'est la limite de leurs possibilités techniques. Ces brouillages gênent parfois les stations soviétiques elles-mêmes; la gamme onde courte d'un récepteur courant est encombrée par eux, on ne peut les ignorer et ils assurent ainsi, auprès des Soviétiques, une publicité remarquable à des émissions qui auront certainement de nombreux auditeurs clandestins le jour où l'on pourra les entendre.

Le gouvernement des États-Unis attacherait une très grande importance aux émissions de la «Voice of America» et ce n'est pas par hasard que le Département d'État a nommé à la direction de cet organisme M. Foy H. Komler, chargé d'affaires des États-Unis à Moscou où il vient de passer deux ans.

*

Ainsi, tout en interdisant strictement l'immixtion de l'étranger dans les affaires de son propre territoire, le gouvernement des Soviets use et abuse des facilités que leur laissent les États libéraux, pour combattre ces derniers. Il voit dans la tolérance une preuve des «contradictions» internes qui rongent les pays dits «bourgeois» et qui provoqueront leur effondrement.

Quant à lui, il a conquis, dans le monde entier, et sans consentir aucune réciprocité, des positions essentielles pour l'URSS. En effet, en dépit de l'effort que fait ce pays pour son équipement industriel, ce ne sont pas les quatorze millions de tonnes de fonte ou les dix-huit millions de tonnes d'acier annuelles ou d'une façon générale sa production, entièrement absorbée par ses besoins internes et ceux de ses satellites, qui pourraient actuellement assurer son rayonnement dans le monde. Ce ne sont pas non plus les marchands, les banquiers ou les navires d'un pays, qui, pour des raisons internes et par tempérament, entend vivre en vase clos, qui lui permettraient d'être présente et active sous toutes les latitudes.

L'entreprise des Soviets dans le monde est d'ordre idéologique, elle a pour support la propagande. On ne saurait surestimer la valeur de cette arme que l'URSS a su forger grâce à une ferme résolution et à une continuité d'action qui ne s'est pas démentie depuis les premiers succès des bolcheviques en Russie; elle est en plein raffermissement, malgré certains échecs en Occident.

Les pièces essentielles de cette machine de guerre sont:

– Les représentations de l'URSS à l'étranger qui agissent d'abord en pionniers, qui assument ensuite une position de liaison et de contrôle permanent: «La méfiance organisée du Parti envers tous ses éléments» (Lénine).

– Les Partis communistes, légaux et clandestins,
– «Les organisations larges» allant des formations para-communistes à peine dissimulées aux groupes les plus secrets et aux cercles de simples sympathisants.

Il faut reconnaître que, de Moscou, le système est impressionnant, aussi bien pour les Soviétiques qui participent à son développement que pour le simple observateur. Il apparaît comme l'arme essentielle du Politburo, qui, seul, peut en connaître tous les rouages et en diriger l'emploi. En la conduisant, Molotov, Malenkov, Beria, Mikoian et leurs collègues, appliquent la stratégie des Soviets hors des frontières, cependant qu'ils délèguent aux Vychinski et aux Menchikov, le soin de mener toutes opérations de simple tactique.

Les observations que l'on peut faire en URSS montrent la fixité des méthodes soviétiques quant au raidissement: renforcement de la défense contre l'extérieur, développement de l'arme offensive.

Cette arme, comme toutes les armes, peut s'abîmer et subir l'injure du temps, mais tant que les mesures de riposte ne seront pas mises au point, elle pourrait, comme jadis l'arme à feu, provoquer quelque «Crécy» moderne. Sa pointe est dirigée avant tout contre les civilisations de l'Occident auxquelles l'URSS paraît chercher à arracher leurs positions en Asie et en Afrique; l'effort principal porte, suivant l'enseignement de Clausewitz, contre le principal adversaire, c'est-à-dire: l'influence des États-Unis dans le monde. Grâce à elle, l'URSS mène le combat dès le temps de paix pour conquérir des «bases spirituelles»; elle s'emploie à diviser et à neutraliser les forces qui pourraient l'attaquer ou s'opposer aux fins de sa politique étrangère; elle entame les positions qu'elle veut conquérir en lançant en avant des auxiliaires à qui elle commet la sape des défenses adverses. Elle agite la tempête sur les autres territoires pour n'avoir pas à la soutenir sur le sien.

(Direction d'Europe, URSS, volume 24)

358

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT POUR M. DE MARGERIE[1]

Coopération franco-britannique en Afrique

N. *Paris, 25 juin 1949.*

La coopération franco-britannique en Afrique s'est développée sans difficultés depuis 1945 jusqu'à ce jour.

Sur le plan technique, elle s'est étendue aux autres puissances africaines et se manifeste par de nombreuses conférences métropolitaines et surtout locales, ainsi que par la constitution de bureaux permanents interafricains (peste bovine, conservation des sols, trypanosomiase).

Sur le plan politique, cette coopération a été assez étroite dans la constitution et le maintien d'un «front colonial» au Conseil de tutelle et autres assemblées internationales. En outre, depuis 1947, les deux gouvernements ont approuvé une coopération d'ordre politique en Afrique occidentale; mais cette dernière formule de coopération ne va pas beaucoup plus loin que des prises de contacts, des échanges de vues et des communications d'informations concernant la politique locale indigène.

Sur le plan économique certains arrangements locaux ont été réalisés. Les deux gouvernements ont également décidé de la confrontation des plans coloniaux. Aucune suite sérieuse n'a été donnée, autre que des échanges d'information.

Sur le plan militaire, des contacts vont être pris prochainement en Afrique, entre Tananarive et l'Est africain ainsi qu'entre Dakar et l'Ouest africain.

*

Lors des conversations de Londres (mai 1949) et de Bruxelles (juin 1949), une organisation plus méthodique de la coopération technique a été discutée. Le moment semblait venu de coordonner et de codifier toutes les activités techniques interafricaines. Au dernier moment les Britanniques ont marqué une hésitation à s'engager, l'organisation prévue devant avoir des répercussions politiques sur leur politique africaine, vis-à-vis des autres pays africains, de l'ONU et de ses institutions spécialisées et des États-Unis. Force nous est donc d'attendre qu'ils soient disposés à aller de l'avant.

Dans le domaine politique et économique, des échanges de vue ont eu lieu à Londres en mai 1949. Les conclusions préliminaires des délé-

[1] Note manuscrite: «*Pour son voyage à Londres*».

gués ont été qu'une large coopération économique, pouvant aller jusqu'à un assouplissement des frontières douanières, pourrait constituer un prélude à une coopération fructueuse sur le plan politique. Mais ces questions d'évolution politique et économique des territoires africains sont des problèmes qu'il faut envisager à long terme, et jusqu'à présent, ni les administrations ni les gouvernements n'ont eu l'occasion de prendre position.

L'intérêt français demeure de constituer une structure interafricaine aussi solide que possible, faute de quoi la France risque d'être isolée en Afrique.

Les différents domaines dans lesquels le Département a depuis 4 ans jeté les bases d'une coopération interafricaine (à 2, 3 ou 5) sont de plus en plus interdépendants, et tout arrêt du développement dans la coopération technique a des conséquences sur la coopération politique et économique, ou même militaire.

D'autre part, il semble que les positions de nos deux pays doivent être de plus en plus étroitement associées en Afrique, si nous désirons canaliser l'intérêt que portent les Nations unies et les États-Unis à l'Afrique.

Des conversations sur le plan gouvernemental devraient être envisagées un jour, en vue d'analyser le travail accompli et souligner l'intérêt que les deux gouvernements portent à ces questions.

(Direction d'Afrique-Levant, Afrique Généralités, carton 47)

359

M. MASSIGLI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 1862. *Londres, 26 juin 1949, 12 h.*

(*Reçu* : le 26, 23 h. 30)

C'est sous les titres les plus sensationnels que l'ensemble de la presse dominicale insiste ce matin sur la diminution des réserves d'or et de dollars de la zone sterling, et annonce l'inébranlable détermination du gouvernement de repousser toute solution du problème des échanges européens qui comporterait le risque de nouvelles pertes de métal et de devises et de refuser une dévaluation de la livre. Tous les journaux soulignent les conséquences qui peuvent résulter quant à la prolongation de l'aide américaine et laissent prévoir l'annonce très prochaine d'une réduction draconienne des importations en provenance des États-Unis. Le *Sunday Express* rappelle à ce sujet que les *Trade Unions* ont

demandé, jusqu'ici sans résultat, l'ouverture de pourparlers avec le gouvernement pour étudier les moyens de parer au chômage.

Le *Sunday Times* et l'*Observer* rendent compte avec assez de détails des conversations de jeudi dernier à Bruxelles, et de la violente opposition qui s'est marquée entre les points de vue de Sir Stafford Cripps d'une part, et de M. Spaak et M. Harriman d'autre part. Le *Sunday Times* ajoute: «Les difficultés de Sir Stafford se sont trouvé accrues du fait que les Français se sont rangés du côté des Américains et des Belges et que les fonctionnaires américains suggèrent maintenant de provoquer une solution en référant le conflit au Conseil de l'OECE[1] pour obtenir un vote». Devant l'impasse qui en résulterait, poursuit-il, la décision appartiendrait à Washington: on aurait alors soit une série compliquée d'arrangements particuliers concernant la Belgique, soit tout simplement une défaite de Sir Stafford Cripps, qui entraînerait pour l'Angleterre des coupes sombres dans ses importations de Belgique, des autres pays de l'OECE et probablement de la zone dollar. Certains fonctionnaires américains, ajoute-t-il, déclarent que la Grande-Bretagne est à la veille d'un bouleversement économique et prétendent que Sir Stafford Cripps, en résistant jusqu'à la dernière minute, espère montrer qu'il a été forcé de céder sous une pression politique américaine.

Dans un article de son correspondant de Washington, le même jour nal écrit d'autre part que la situation britannique est considérée avec sympathie aux États-Unis et qu'avant de regagner Londres jeudi prochain pour consultation, Sir Oliver Franks doit s'entretenir longuement avec M. Acheson. Le correspondant croit que finalement les États-Unis vont acquiescer à la politique de Sir Stafford Cripps de retranchement et de discrimination. Mais un accord devra d'abord se faire entre Américains et Anglais pour faire face à la crise actuelle; le mécontentement que la décision britannique ne pourra manquer de créer tout d'abord aux États-Unis fera sans doute place à plus de compréhension, étant donné que les Américains sont capables de mouvement de générosité et d'idéalisme, mais encore faut-il pouvoir les convaincre que les bases même du plan Marshall ne sont pas définitivement remises en cause.

Un certain répit sera donc probablement accordé à Sir Stafford Cripps pour prouver la valeur de sa position. On commence à croire au *State Department* qu'une dévaluation de la livre n'aurait que des effets temporaires, mais on se demande si des mesures hardies de la part des États-Unis, comme l'établissement d'une réserve monétaire pour garantir la convertibilité des principales devises européennes, sont politiquement possibles.

Le rédacteur financier du *Sunday Times*, enfin, estime que c'est toute la politique économique intérieure du gouvernement Attlee qui serait remise en question si la Grande-Bretagne était forcée de se jeter en pleine concurrence internationale.

[1] OECE: Organisation européenne de coopération économique.

Le correspondant de l'*Observer* à Washington fait longuement état d'un courant d'opinion qui se manifesterait dans les milieux économiques américains en faveur de l'octroi de crédits considérables en dollars sans obligation pour les bénéficiaires d'acheter les marchandises américaines. Certains recommanderaient une vaste union monétaire entre les États-Unis, les pays de langue anglaise et le Benelux.

Dans le *Sunday Pictorial*, enfin M. Crossman rejette sur les États-Unis la responsabilité de la crise actuelle : la dépression américaine a déjoué les calculs qui avaient abouti à la fixation de l'aide Marshall. Non seulement les exportations de l'Angleterre, mais celles du reste de la zone sterling ont diminué en volume et en valeur. La Malaisie est au bord de la ruine, et l'Angleterre n'a plus de dollars pour acheter le blé canadien. Dans ces conditions, il faut procéder à des réductions impitoyables des importations d'Amérique, revenir au rationnement le plus strict, et trouver d'autres sources de ravitaillement. De telles mesures ne pourront manquer de provoquer l'indignation des États-Unis. Aussi l'Angleterre doit-elle prendre l'initiative d'une conférence économique destinée à mettre au point des méthodes pour stopper la crise avant qu'elle n'entraîne un effondrement total.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 168)

360

M. SEYDOUX DE CLAUSONNE, CONSEILLER POLITIQUE À BERLIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 513-516. *Berlin, 27 juin 1949, 21 h. 10.*

(*Reçu* : le 27, 23 h. 10)

Je me réfère au télégramme de Votre Excellence no 829[2].

La conversation que j'ai eue ce matin avec M. Steel m'a confirmé dans le sentiment qu'il existe entre les Britanniques et nous une sérieuse divergence de vues en ce qui concerne la position que doit occuper Berlin sur l'échiquier allemand, voire européen. Ce n'est manifestement pas sans répugnance, à en croire du moins mon interlocuteur, que le *Foreign Office* a renoncé à faire pour le moment des secteurs occidentaux de la ville le douzième *Land* de la République fédérale. S'il s'y est résigné – et encore à titre provisoire – il entend en tout cas renforcer au maximum les liens unissant l'ancienne capitale et l'Allemagne occi-

1 Télégramme adressé au Département et communiqué à Baden et Francfort.

2 Document non reproduit.

dentale. C'est là, selon le principal collaborateur du général Robertson, une des données de la politique allemande de son gouvernement.

Aussi ne paraît-il nullement disposé à admettre les motifs pour lesquels nous nous opposons à l'élection au suffrage universel des huit observateurs berlinois. Les arguments tirés des textes ne le convainquent en aucune façon. Le convaincraient-ils qu'il défendrait le même point de vue. À son avis, Berlin représente le bastion avancé de l'Europe face au communisme; sa perte comporterait les plus lourdes conséquences pour l'Allemagne de l'Ouest et cette dernière risque de se désintéresser du sort de l'ancienne capitale si l'on affecte de traiter les Berlinois comme des associés de seconde catégorie. Les États de l'Allemagne occidentale accepteront-ils en effet de continuer à pourvoir dans une proportion considérable à l'entretien d'une cité à laquelle nous dénions le droit de faire partie de la future République?

J'ai fait valoir qu'en la circonstance le problème de Berlin n'était pas seul en cause mais que nous ne pouvions tolérer qu'au moment même où les Allemands se voyaient accorder notamment, grâce au statut d'occupation, une situation beaucoup plus favorable, ils ne perdissent pas un instant pour s'engager dans la voie des revendications et essayer de nous placer devant le fait accompli.

Il est à craindre cependant que la question ne puisse être réglée sur le plan local comme l'attitude adoptée par le général Bourne le laissait supposer.

Si elle était évoquée à Francfort le 1er juillet les Britanniques insisteraient probablement pour que les observateurs berlinois soient élus au suffrage universel.

Les Américains, il est vrai, paraissent considérer qu'il serait prématuré de donner satisfaction aux Allemands sur ce point. Je crois qu'ils redoutent avant tout que si les représentants de Berlin ne sont pas simplement désignés mais élus, leur situation ne s'en trouve à ce point accrue au sein de la future Assemblée que tout en étant privés du droit de vote, ils se comportent en véritables députés capables de faire pencher la balance du côté de la social-démocratie.

(Direction d'Amérique, États-Unis, volume 179)

361

M. HARDION, CHARGÉ DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN ESPAGNE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 991. *Madrid, 27 juin 1949.*

La presse qui avait suivi avec une attention soutenue les travaux des ministres des Affaires étrangères (mes dépêches nos 820 et 886, en dates des 30 mai et 7 juin 1949)[2] n'a pas manqué de voir dans les résultats de la Conférence des quatre la vérification des pronostics qu'elle avait formulés quant à l'échec inévitable des tentatives d'accord entre le monde soviétique et les démocraties occidentales. Certains publicistes, toutefois, malgré les réserves que leur inspire le *modus vivendi* élaboré au sujet de l'Allemagne et de l'Autriche, reconnaissent les résultats partiels qui ont été atteints et ils admettent, dès lors, l'éventualité d'un règlement ultérieur des problèmes en suspens.

L'organe phalangiste *Arriba*, qui, le 21 juin déjà, voyait dans la reconnaissance de la division de l'Allemagne en deux parties distinctes «la preuve la plus éclatante de l'échec de la Conférence», se refuse, le 22 juin, à admettre que des progrès, même partiels, aient été réalisés au Palais de Sagan. En effet, déclare-t-il: «Le communiqué publié à l'issue des conversations fourmille d'équivoques». Aussi bien, poursuit le journal, si on aborde le fond du problème «il est clair que le succès a été remporté par Vychinski», puisque les délégués occidentaux en admettant la nécessité de développer les relations commerciales entre les deux zones ont, par cela même, donné satisfaction aux exigences de l'URSS. Les concessions soviétiques au sujet de la Carinthie ne représentent, continue *Arriba*, qu'une nouvelle manœuvre soviétique dirigée, cette fois, contre la Yougoslavie à qui le Kremlin tente d'interdire l'accès de l'Europe centrale. Dans ces conditions, se demande l'organe phalangiste: «Comment peut-on affirmer que le communisme se trouve dorénavant acculé à la défensive?». Et *Arriba* de conclure: «En réalité, une moitié de l'Europe continuera à vivre en esclavage et deux mondes resteront irrémédiablement opposés sans que la piètre littérature du récent accord puisse prétendre à constituer un pont... ni même une défense à l'avantage de l'un des deux blocs».

Selon le journal catholique *Ya* du 21 juin, «la situation reste aussi précaire qu'avant la Conférence... et, tout au plus, peut-on noter à l'actif des quatre l'engagement auquel ils ont souscrit de respecter l'ac-

[1] Dépêche communiquée au Secrétariat des Conférences et au service d'Information et de Presse. Note manuscrite: «*M. Dondenne. Communiquer délégation française New York, Washington. Fait le 7.7.1949*».

[2] Documents non reproduits.

cord de New York relatif à la levée du blocus de Berlin». Par ailleurs, note *Ya*, qui estime que «l'URSS va, dorénavant, englober dans son Empire trente autres millions d'Européens vivant à l'Est de l'Elbe», «malgré la fameuse déclaration de 1942 sur l'Autriche, ce pays a été traité en ennemi et en vaincu, et seul le souci du Kremlin de ne pas renforcer la Yougoslavie de Tito a amené la Russie à renoncer à ses exigences sur la Carinthie».

Le même *Ya* qui, dans une chronique du 23 juin de son correspondant parisien, estimait que le *modus vivendi* entre les quatre ne représentait qu'un simple artifice soviétique destiné, dans l'esprit des dirigeants du Kremlin, à gagner du temps, sans présenter aucun avantage pour les Occidentaux, s'efforce, dans un éditorial du même jour, de «faire le point» de la question allemande. À ce sujet, il exprime un avis qui, selon lui, devrait être adopté par les catholiques du monde entier. En effet, affirme l'organe catholique, il ne reste plus à l'Allemagne, à la suite des conversations du Palais de Sagan, qu'un droit, celui de «vivre sans espoir». Dans ces conditions, poursuit *Ya*, «il serait injuste, maladroit et antichrétien de maintenir un état de fait qui, finalement, ne peut que ruiner l'Europe». «Ce serait injuste parce que le principal responsable d'une guerre n'est jamais le peuple mais le régime qui l'a précipité dans l'abîme… Ce serait politiquement maladroit, car un traitement aussi rigoureux ne peut que faire naître dans l'esprit de celui qui le subit des projets de haine et de vengeance… Ce serait antichrétien enfin de soumettre une nation à des sanctions qui dépassent les limites de ce qui est nécessaire au rétablissement de l'ordre juridique violé».

Et *Ya* de conclure en faisant appel à la conscience des catholiques du monde entier pour que «la justice soit exempte de toute idée de vengeance et qu'un ordre nouveau, assez solide pour être maintenu pen dant plusieurs décades, puisse être instauré».

L'organe monarchiste *ABC* qui, le 21 juin, intitulait son éditorial «*Modus vivendi* en Allemagne et accord sur l'Autriche», n'hésite pas, quant à lui, à parler d'un «succès relatif» de la Conférence des quatre. En effet, déclare *ABC*, si on revient, en fait, au *statu quo ante*, certains résultats ont, malgré tout, été obtenus, et, «c'est beaucoup à une époque où on envisageait déjà l'éventualité d'un troisième conflit planétaire». Toutefois, note le journal en conclusion: «Il convient de rappeler que le triomphe des Occidentaux au sujet de l'Autriche est dû, exclusivement, à l'aggravation des relations entre Moscou et Belgrade».

Le même *ABC* s'attachant, le 22 juin, à souligner les avantages que l'Accord de Paris offre à la France écrit: «L'opinion française ne peut qu'être satisfaite du *modus vivendi* élaboré par les quatre. D'une part, en effet, la division de l'Allemagne en deux parties distinctes – dont l'une est dotée d'une constitution fédérale – se trouve consacrée. D'autre part, le danger de guerre s'éloigne, et, en dépit de la mauvaise foi des Russes, il y a maintenant moins de raisons qu'il y a deux mois de craindre un conflit armé».

Enfin, *La Vanguardia Española* paraissant à Barcelone, après avoir souligné, le 22 juin, l'importance de l'accord réalisé au sujet de l'Autriche, déclare: «En fait, la Conférence des quatre, malgré les affirmations de Radio Moscou qui y voit un succès soviétique, n'a fait que concrétiser les graves échecs subis par le Kremlin en deçà du rideau de fer». À cet égard, estime *La Vanguardia*, la défection de Tito risque de «compromettre définitivement les positions soviétiques dans les Balkans», et «les perspectives de retrait du territoire autrichien des troupes soviétiques ne peuvent, à leur tour, que renforcer les espoirs de libération des peuples danubiens». Et le journal de conclure en invitant l'opinion espagnole à suivre attentivement les prochains travaux des suppléants qui, «fourniront des indications utiles sur le destin de l'Europe».

*

En résumé, si la politique soviétique continue à rester fidèle à la ligne autrefois tracée par Lénine au cours de la période de Brest-Litowsk, d'après laquelle: «Le Parti doit savoir se replier en bon ordre quand les forces adverses sont manifestement supérieures afin de préparer avec la plus grande énergie une nouvelle offensive contre l'ennemi»[1], il s'ensuit qu'un assouplissement apparent de la politique du Kremlin ne peut, en aucune façon, fournir la preuve du désir sincère de l'URSS de composer avec «le camp de l'impérialisme».

À cet égard, la presse espagnole formule un jugement apparemment exact en soulignant la duplicité soviétique et l'échec relatif des pourparlers entre les quatre. Mais un souci plus égoïste anime peut-être les publicistes de la Péninsule. En effet, en invitant les États-Unis à détourner leurs regards des marchés commerciaux des pays du bloc oriental, sans doute espère-t-on ici que Washington sera, par voie de conséquence, amené à rechercher de nouveaux débouchés pour l'excès de sa production, et l'Espagne serait alors, tout naturellement, au nombre des bénéficiaires de cette manne si ardemment souhaitée.

(Direction d'Europe, Espagne, volume 76)

[1] *Note du document*: «Histoire du parti communiste (b) de l'URSS, page 259».

362

M. LÉVI, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

D. n° 453. *New Delhi, 27 juin 1949.*

Par ma communication du 24 juin[2], je vous ai transmis la teneur des articles publiés dans certains journaux indiens, le 4 juin dernier, au sujet de la politique que compte suivre Delhi à l'égard de nos Établissements dans le cas où ceux-ci décideraient de se rattacher à l'Inde.

Le Département trouvera ci-joint le texte de ces articles. Les indications qu'ils contiennent, et qui sont manifestement inspirées par le ministère des Affaires extérieures indien, ont été données, sans aucun doute, dans un but de propagande pour les référendums du 11 décembre. Elles constituent aussi en quelque sorte une réponse aux critiques de certains organes de l'opposition (mes dépêches n°s 427/AS du 21 juin et 293/AS du 18 mai 1949)[3] qui reprochent au gouvernement de s'aliéner les sympathies des populations locales en ne faisant pas ressortir suffisamment ses intentions de tenir compte, lorsque celles-ci seront intégrées à l'Union indienne, de leurs affinités et traditions particulières.

Mais ces indications restent volontairement vagues. Il semble en effet que les dirigeants de ce pays soient hostiles par principe à l'octroi à nos Comptoirs, s'ils optent pour l'Inde, d'un régime privilégié dont les États princiers indiens récemment absorbés pourraient eux aussi invoquer le bénéfice. Comme cette ambassade en a informé à maintes reprises le Département, la politique Patel vise à la centralisation la plus complète de la péninsule et à la suppression par tous les moyens des particularismes locaux; un statut de faveur consenti à nos Établissements pourrait constituer à cet égard un précédent dangereux qu'exploiteraient sans aucun doute contre le pouvoir central tous les suzerains des quelques principautés qui conservent encore une certaine indépendance, au moins administrative, vis-à-vis de Delhi, que les éléments provinciaux, notamment dans le sud de la péninsule, très attachés à leurs liens ethniques, à leur civilisation et à leurs langues (ma dépêche n° 296 du 17 mai, annexe II *in fine*)[4].

Le souhait du gouvernement indien de différer quelque peu la cession de Chandernagor paraît ainsi s'expliquer. L'Inde n'est pas pressée de prendre position en ce qui concerne les modalités d'intégration de la

[1] Dépêche adressée à la direction d'Asie-Océanie et communiquée au Secrétariat général et au Cabinet du Ministre. Note manuscrite : «*Communiquer France d'outre-mer en résumé. Copie a été remise directement à M. Encargueil le 15-7-49*».

[2] Document non reproduit.

[3] Documents non reproduits.

[4] Document non reproduit.

ville libre dans l'Union indienne, car elle se rend bien compte que, dans l'hypothèse où elles ne satisferaient pas pleinement les desiderata des habitants de cet Établissement, elles pourraient encourager dans les comptoirs du Sud une propagande qui lui serait défavorable ; aussi, s'en tient-elle à une demi-mesure. Elle tente, d'une part, de retarder le transfert de la souveraineté sur Chandernagor et, d'autre part, elle se contente de faire quelques vagues promesses sur le sort futur des populations en cause en se gardant d'en préciser les termes.

Il apparaît en fait que la solution envisagée par Delhi en ce qui concerne l'administration de ces régions est de les placer sous l'autorité d'un *Chief Commissioner* relevant directement du pouvoir central, pendant un certain nombre d'années. Telle a été aussi la formule adoptée à l'égard de certains États princiers (ma dépêche nº 366/AS du 7 juin)[1] ; cette formule transitoire qui donne l'apparence d'un statut privilégié n'est en réalité qu'un trompe-l'œil ; elle permet en effet au gouvernement indien de prendre en mains énergiquement le contrôle des territoires et lorsque celui-ci est considéré comme suffisamment ferme, de procéder ensuite à l'intégration pure et simple dans les provinces, sans qu'il soit édicté de dispositions législatives prenant en considération les attaches spéciales des populations.

Nous pourrions, semble-t-il, tirer avantage de cet état de choses en faisant valoir que le gouvernement français, soucieux de tenir compte des vœux des habitants des Etablissements, est décidé à leur accorder un régime de très grande autonomie et de liberté dans le cas où ils se prononceraient pour le maintien dans l'Union française.

Il y aurait sans doute avantage à profiter, pour définir notre position à cet égard, de l'éventuel séjour en France dans un avenir prochain d'une délégation de certains représentants des partis politiques de l'Inde française, dont le voyage, après avoir été longtemps différé, paraît être, selon la presse locale, de nouveau envisagé.

P.-S. Je n'ai bien entendu relevé ici que les tendances qui semblent inspirer Delhi dans son attitude à l'égard d'un statut de nos Établissements. Il va de soi que, devant des nécessités de propagande, on pourrait s'écarter ici, provisoirement du moins, de la ligne ainsi définie.

(Direction d'Asie-Océanie, Inde française, volume 10)

[1] Document non reproduit.

363

M. MEYRIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NANKIN,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. nos 701-708. *Nankin, 28 juin 1949, 12 h.*

(*Reçu* : le 28, 16 h. 40 et 19 h. 50)

La position doctrinale du parti communiste chinois a fait l'objet au cours du mois passé d'interprétations diverses, souvent erronées.

Le dépouillement des publications parues à Nankin depuis l'occupation communiste, les contacts qui ont pu être indirectement pris, ainsi que les observations faites en zone communiste, permettent aujourd'hui de préciser cette position sur la base même des enseignements et des directives de Mao Tsé-Toung et des dirigeants du Parti. Je vous adresserai, dès que les communications postales seront rétablies, un rapport d'ensemble sur la question[2]. Il m'a paru utile en attendant, de vous donner sous les numéros suivants une analyse succincte et schématique de la doctrine actuelle des nouveaux maîtres de la Chine. Les passages qui y sont entre guillemets sont des expressions utilisées par Mao Tsé-Toung lui-même.

La position doctrinale actuelle du parti communiste chinois (telle qu'elle ressort des directives et des dirigeants du parti):

1) L'objectif du parti communiste chinois a toujours été et est toujours de conduire la Chine vers le communisme intégral sur la base de la doctrine de Karl Marx, tel qu'elle a été mise en application en Russie soviétique.

Le communisme orthodoxe est l'évangile du parti. Il inspire tous ses actes, quelles que soient les évolutions que commandent les circonstances.

2) «En raison de l'état politique et social du pays», le parti communiste chinois considère que le régime du communisme intégral ne peut être établi directement et immédiatement en Chine.

[1] Télégramme communiqué à Saïgon, Canton, Shanghaï. Note manuscrite : «*Cattand, vu*».

[2] Un rapport sur l'organisation du parti communiste chinois accompagné d'un schéma de ses organes directeurs avait été préparé par l'ambassade à Nankin. Il précisait que sa structure était modelée sur celle du PC russe, avec la réalité du pouvoir dans les mains du Bureau politique dont la quintessence était le Secrétariat central. Ce schéma était prévu pour fonctionner effectivement quand le régime aura consolidé son emprise sur le pays, mais la réalité du pouvoir était encore à cette époque dans les mains du Comité militaire révolutionnaire. Le rapport notait également l'influence prépondérante exercée par Mao Tsé-Toung que l'on pouvait considérer comme le «Staline chinois» (dépêche n° 330 du 28 juin 1949 de Nankin, non reproduite).

La révolution chinoise doit en Chine, pour tenir compte des réalités, passer par un stade transitoire, celui de la «néo-démocratie» (également désignée sous les termes: «révolution bourgeoise démocratique»).

3) La «néo-démocratie» est caractérisée par les traits suivants:

A) «L'objectif essentiel de la néo-démocratie est de combattre et de détruire l'impérialisme étranger en Chine et d'autre part le féodalisme indigène» (c'est-à-dire les grandes propriétés, les grandes fortunes, et les chefs traditionnels) afin de bâtir une Chine «indépendante, libre, démocratique et unie» et de préparer ainsi le terrain sur lequel sera ultérieurement édifiée par voie d'évolution la Chine communiste.

B) Pendant le stade de la néo-démocratie, le pouvoir politique sera exercé, sous la direction du parti communiste, par une dictature conjointe de toutes les forces révolutionnaires opposées à l'impérialisme et au féodalisme (c'est-à-dire «le prolétariat, les paysans, les intellectuels et la petite bourgeoisie»). Le stade de la néo-démocratie se distinguera en cela aussi bien des révolutions bourgeoises que des révolutions soviétiques.

C) Du point de vue économique, la révolution néo-démocratique doit d'une part augmenter à tout prix la production pour assurer la subsistance du peuple et d'autre part développer la grande industrie pour favoriser le prolétariat.

Du point de vue social elle doit donner au travailleur manuel la prééminence morale sur toutes les autres classes. La classe des riches doit disparaître.

D) «Pour combattre et remplacer l'oppression du capitalisme étranger et du féodalisme indigène», le petit capital chinois et les petites entreprises privées indigènes seront admis et favorisés pendant le stade de la néo-démocratie.

Il n'y aura pas collectivisation par principe des terres et des biens, mais seulement confiscation et redistribution des richesses mal acquises sous le régime féodal et Kouomintang, et étatisation de certains moyens de production et grandes industries.

E) La révolution néo-démocratique s'intègre, par son inspiration et par son but dans la révolution communiste mondiale du prolétariat. Son sort est lié à la lutte du prolétariat dans les pays impérialistes, aux mouvements de libération des peuples coloniaux, et à l'action dans le monde de la Russie soviétique. «La Chine nouvelle ne peut vivre sans l'aide de la Russie soviétique». Les nations capitalistes sont toutes, et par principe, des nations ennemies, dont les desseins ne peuvent être qu'hostiles à l'égard de la Révolution chinoise.

4) La durée du stade de la révolution néo-démocratique n'est pas fixée. Elle dépendra des circonstances. Le travail à accomplir nécessitera peut-être «un temps relativement long»; mais la néo-démocratie

n'est en toute hypothèse qu'une phase évolutive qui doit incessamment aboutir à l'objectif du communisme intégral.

(Direction d'Asie-Océanie, Chine, volume 148)

364

M. CASSIN, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

L. *Paris, 28 juin 1949.*

Rentré de Lake Suceess le 22 juin, au lendemain de la fin de la Ve session de la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies, je me suis aussitôt mis en rapport avec le Service des Conférences internationales, à qui j'avais adressé quatre rapports en cours de session[2]. Avec le concours de la Commission consultative réunie à cet effet le 24, nous avons fourni au Département les éléments nécessaires pour les instructions à donner à la délégation française au Conseil économique et social qui se réunit à Genève, au début de juillet.

Malheureusement, j'ai appris que le Ministère n'avait encore pu câbler à New York la nomination de Mr. M. Simon, Conseiller d'État en service extraordinaire, comme mon assistant ou Conseiller pour cette session qui a duré du 9 mai au 21 juin inclus.

Je me permets d'attirer avec force votre haute attention sur les inconvénients graves qu'a présentés et que présente encore le retard de la décision que j'ai demandée à plusieurs reprises.

En effet, tenant compte de la nécessité d'économies, je n'ai, avant de partir de Paris, demandé à emmener personne avec moi, contrairement aux délégués d'autres grands pays comme le Royaume-Uni, l'URSS, les États-Unis, l'Inde, qui ont tout un état-major d'experts à leur côté.

Cependant, à la différence de ce qui s'est passé en 1948, je savais ne pouvoir compter ni sur M. de Folin ou M. de la Tournelle, ni sur Me Parmentier, et pour le cas où je serais seul, j'ai informé M. Parodi, Secrétaire général, que je ferais appel sur place à M. Simon, dégagé depuis le 1er mai de sa mission à l'Appel pour l'Enfance, qu'il avait dirigée et liquidée aux Nations unies.

La réalité a été encore plus pénible que je l'attendais, car M. Ordonneau, mon suppléant principal de 1948, n'a pu, cette année, me donner son concours une seule minute, à raison de son rôle soit à l'Assemblée générale, soit aux comités qui l'ont suivie. En outre, dès le début la session s'est avérée très difficile : la préparation d'une convention exige

1 Note manuscrite : «*M. Leroy-Beaulieu*».

2 Voir documents nos 292, 299 et 302.

des négociations et pourparlers qu'une déclaration ne comporte pas au même degré. M. Chauvel, à qui je m'en suis ouvert, vous a donc transmis ma demande pressante de régulariser l'assistance constante, mais bénévole que j'ai demandée à M. Simon, en faisant retarder son retour et celui de sa femme en France.

Je suis d'autant plus surpris que le gouvernement ne m'ait pas envoyé au plus tôt la réponse favorable sur laquelle je pouvais compter, que je lui ai signalé par écrit la nécessité où j'étais de ne pas prolonger une absence dommageable pour les travaux du Conseil d'Etat, au-delà du 11 juin. Or, les votes les plus importants ayant eu lieu entre le 11 et le 21 à la Commission, j'ai dû demeurer jusqu'à la fin à Lake-Success, parce que faute d'un suppléant régulièrement nommé, la France eût été privée de tout droit de vote dans des questions capitales, intéressant notamment nos territoires d'outre-mer et les conventions internationales du Travail. Aussi est-ce avec une surprise indignée que j'ai appris qu'il se faisait en France, au sein même des milieux officiels, une campagne sur la longueur excessive de mon absence.

Même, abstraction faite de ce point essentiel, il est urgent que le gouvernement envoie à M. Simon notification de sa nomination et lui verse les indemnités journalières auxquelles il a droit pour six semaines de présence ininterrompue à mes côtés de 9 h 1/2 du matin à 6 h 1/2 du soir. Il serait scandaleux que cet homme, dont j'ai prolongé le séjour aux Etats-Unis pour le service de la France, dût supporter les frais de ce séjour coûteux. Avec une compétence juridique et un dévouement complet, il a contribué à maintenir à notre délégation son rôle de leader. Il m'a suppléé avec autorité dans les comités annexes où je ne pouvais me rendre moi-même. Bref, il m'a donné un concours indispensable et précieux.

J'ose espérer que, mieux informé, vous mettrez fin, Monsieur le Ministre, à une situation à la fois nuisible et injuste.

Mais vous voudrez bien comprendre aussi que je ne pourrai, à l'avenir, exposer le représentant de la France à la Commission des Droits de l'Homme qui a, dans la métropole, de très hautes et lourdes responsabilités, à des aléas comparables à ceux encourus cette année. Alors que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme s'est révélée l'œuvre la plus importante de l'Assemblée de Paris et que sa mise en application soulève des problèmes pratiques, vraiment capitaux et durables, il est indispensable que les pouvoirs publics de la France cessent de marchander ou refuser les moyens les plus indispensables à ceux qui travaillent en son nom dans ce domaine, avec le plus complet dévouement.

C'est dans cet esprit que je vous écris, en attendant de pouvoir oralement vous rendre compte de ma mission, et que je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

(Secrétariat des Conférences, NUOI, volume 382)

365

M. BONNET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON[1],
à M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2].

D. n° 3580. *Washington, 28 juin 1949.*

Un de mes collaborateurs ayant eu l'occasion de rédiger à l'usage des attachés militaires auprès de cette Ambassade, une note relative à la politique américaine dans le Proche-Orient, je vous communique ci-joint, à toutes fins utiles, cet exposé qui reprend, d'ailleurs, en bien des points des informations déjà envoyées au Département.

(Direction d'Afrique-Levant, Généralités, carton 55)

ANNEXE

NOTE DE L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON

N. *Washington, juin 1949.*

La politique des États-Unis dans le Proche-Orient poursuit comme objectifs essentiels:

1) La «sécurité» de cette région du globe.

Par sécurité, les Américains entendent toute mesure de nature à empêcher le progrès du communisme dans les masses; dans l'hypothèse d'un conflit avec l'URSS et au cas où les pays occidentaux estimeraient possible ou nécessaire d'arrêter une offensive de l'armée rouge, il serait indispensable que les forces armées alliées puissent opérer à partir de bases déjà établies ou à établir sans avoir à supporter le handicap de l'hostilité déguisée ou ouverte des populations ou des gouvernements arabes. Les Américains sans doute ne se font pas d'illusion sur l'aide qu'on peut attendre de ces pays du point de vue militaire mais il conviendrait au moins que se répète la situation qui a prévalu pendant la dernière guerre, où l'attitude du Proche-Orient fut dans l'ensemble favorable à la cause alliée. Il importe donc d'éviter à tout prix que ne se forme une 5e colonne communiste.

2) L'établissement et la protection de bases aériennes qui puissent servir de point de départ aux bombardiers lourds. Les Américains ont établi et contrôlent en fait deux bases de ce genre, l'une en Tripolitaine, l'autre en Arabie Saoudite.

3) L'exploitation immédiate et la protection éventuelle, en cas de conflit, des ressources en pétrole.

4) La création de nouveaux marchés pour le commerce américain.

Dans la poursuite des trois premiers objectifs énoncés ci-dessus, le gouvernement de Washington collabore étroitement avec le gouvernement britannique. Pour le quatrième, en revanche, les Américains se trouvent en concurrence directe avec les Anglais

[1] Dépêche signée par ordre Armand Bérard.

[2] Dépêche adressée à la direction d'Afrique-Levant et communiquée à la direction d'Amérique et au Secrétariat des Conférences.

mais dans le Proche-Orient, Washington donne sans aucun doute la primauté aux questions politiques et aux problèmes stratégiques.

Ayant acquis de longue date des positions prééminentes en Orient, et possédant en principe une grande expérience du jeu politique compliqué et des affaires de ces régions, les Anglais ont conservé pendant longtemps le premier rôle dans l'action qu'ils mènent de concert avec les Américains. Ces derniers cependant ont affirmé de plus en plus leur politique propre. Le premier conflit sérieux entre Londres et Washington s'est manifesté à l'occasion de l'affaire de Palestine. L'objectif à atteindre (sécurité du Proche-Orient) demeurait identique mais des divergences existaient quant aux méthodes, le gouvernement de Londres s'en tenant à son soutien traditionnel des pays arabes alors que les Américains, pour diverses raisons, appuyaient le mouvement sioniste, aidant, en fin de compte, à la création d'un État d'Israël indépendant.

Le bilan de l'action américaine dans les années qui ont suivi la guerre peut se résumer ainsi :

1) Consolidation d'une première ligne de défense par le programme d'aide militaire à la Grèce et à la Turquie, et le soutien de l'indépendance de l'Iran par une action qui est avant tout diplomatique mais qui comporte également une assistance, d'ailleurs très discrète, pour permettre au gouvernement de Téhéran de maintenir la sécurité à l'intérieur des frontières du pays (mission militaire, présence d'un général américain exerçant le commandement actif des forces de gendarmerie, fourniture à crédit d'armements et de matériel prélevés sur les stocks de guerre).

2) Développement intensif de l'exploitation des gisements pétrolifères dont des intérêts privés américains ont acquis le contrôle, en particulier en Arabie Saoudite et à Koweit.

3) Installation des bases aériennes de Dahran et de Mehalla. Pour la première, un accord passé avec Ibn Séoud garantit aux Américains les facilités d'accès nécessaires et permettrait en cas de conflit l'utilisation immédiate de cette base par l'armée de l'air des États-Unis. Pour Mehalla, la situation est moins claire en raison de l'incertitude qui subsiste quant au statut futur de la Tripolitaine, mais Washington semble décidé à soutenir la politique britannique qui tend à créer en Tripolitaine un État arabe indépendant. La faiblesse intrinsèque d'un tel État faciliterait pour les Américains comme pour les Anglais le maintien des positions donnant toutes garanties quant à l'usage éventuel du territoire de cet État à des fins stratégiques et militaires en cas de besoin. Le royaume jordanien-hachémite et la Cyrénaïque constituent à cet égard des précédents.

4) La constitution de l'État d'Israël, qui aurait été beaucoup plus difficile, voire impossible si les Sionistes n'avait bénéficié de l'appui moral, matériel et politique des États-Unis.

Le problème immédiat qui se pose aujourd'hui est celui du rétablissement de la paix et de l'ordre établi, qui a été profondément bouleversé par la guerre en Palestine. Tant que ce problème ne sera pas résolu, les États-Unis ne pourront pas faire de progrès dans la poursuite des objectifs généraux définis ci-dessus. Le gouvernement américain souhaite sans doute pouvoir asseoir la sécurité du Proche-Orient sur Israël autant que sur les pays arabes, chacun pouvant à des titres divers apporter sa contribution à l'œuvre à réaliser, mais rien de constructif ne peut être fait tant que la paix définitive n'aura pas été établie entre les adversaires. Le gouvernement de Washington s'est donc attaché au cours des derniers mois à travailler en vue de rendre possible cette paix. Par son action à l'Assemblée et dans les organismes des Nations unies, par sa présence à la Commission de conciliation, par des pressions par la voie des chancelleries et des missions diplomatiques, Washington s'est efforcée de persuader Arabes et Israéliens d'entrer dans le chemin des compromis et de régler les différends qui les opposent. Jusqu'ici, aucun résultat définitif n'a pu être obtenu. Certes, des accords d'armistice

ont été conclus entre Israël et les principaux pays arabes qui participaient à la guerre mais la signature d'un accord de paix paraît encore éloignée. Le statut de Jérusalem, la question des frontières, le problème des réfugiés, ont constitué tour à tour les obstacles contre lesquels se sont butés les efforts des divers organismes de médiation ou de conciliation. On se montre peu optimiste à Washington quant aux chances qui subsistent de faire des progrès réels avant la prochaine Assemblée des Nations unies en septembre ; à l'occasion de cette Assemblée, la question de Palestine sera à nouveau discutée dans un climat qui n'est pas sans causer quelques appréhensions au Département d'État, où l'on craint que l'atmosphère des débats publics soit peu propice au règlement d'un problème où la passion et les susceptibilités nationales jouent un grand rôle.

Pour l'avenir, les Américains comptent poursuivre leur action sur le plan politique et économique dans le sens indiqué plus haut. En Turquie, ils continueront l'œuvre commencée. La transformation de l'armée turque, dont l'atout principal a été et demeure la valeur et le courage de ses soldats, en une force militaire moderne, est une tâche difficile et qui ne peut être réalisée du jour au lendemain. Malgré les difficultés inévitables, les milieux officiels américains se disent en général satisfaits des progrès réalisés. Les autres pays du Proche-Orient n'ayant pas un matériel humain dont la valeur soit comparable à celle du paysan d'Anatolie, il n'est pas envisagé d'y entreprendre un effort semblable.

C'est pour la même raison que le gouvernement américain ne montre aucun empressement à envisager la conclusion d'un « Pacte méditerranéen » analogue au Pacte de l'Atlantique, et qui grouperait les pays proches de la Méditerranée orientale. Le sentiment du Département d'État est que le pacte n'aurait pas de portée pratique car parmi les pays signataires possibles, la Turquie seule serait capable dans une certaine mesure de contribuer efficacement à défendre son territoire contre une agression soviétique. Aussi bien se montre-t-on ici assez sceptique quant à la sincérité des demandes du gouvernement d'Ankara pour la négociation d'un pacte de ce genre.

Sur le plan économique et social en revanche, un travail des plus utiles doit être accompli afin de transformer les conditions de vie des populations. On n'ignore pas à Washington que la misère physique, le défaut d'instruction, le fanatisme, constituent des terrains fertiles pour l'action des partis communistes. Les États-Unis ne se méprennent pas sur les difficultés gigantesques qui devront être surmontées pour amener une transformation des conditions économiques et sociales dans le Proche-Orient mais c'est là un problème auquel ils sont fermement décidés à s'attaquer. Les idées exprimées par le président Truman dans son discours inaugural (Quatrième Point), les projets qui sont élaborés pour le recasement des réfugiés et l'utilisation de cette main-d'œuvre pour la réalisation de travaux d'équipement (irrigation, voies de communication, barrages pour l'énergie hydro-électrique, etc.) donnent quelques indications sur les méthodes que les Américains projettent de suivre pour l'accomplissement de cette tâche qui doit constituer un des éléments essentiels – et sans doute le plus constructif –, de la politique des États-Unis dans le Proche-Orient.

(Direction d'Afrique-Levant, Généralités, carton 55)

366

M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À LONDRES, BRUXELLES, LUXEMBOURG ET LA HAYE[1].

T. n°s 3274; 642; 271 et 608[2]. *Paris, 30 juin 1949.*

Lors, de la réunion des puissances signataires du Pacte de Bruxelles, qui s'est tenue à Luxembourg le 18 juin dernier, j'ai fait part aux ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, de Luxembourg, de Belgique et des Pays-Bas de l'intérêt que le gouvernement français attache à l'admission de la Sarre à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

J'ai observé, à ce sujet, que l'admission de la Sarre à cette assemblée ne soulève pas, du point de vue juridique, de difficultés. L'article 5 du statut du Conseil de l'Europe stipule en effet, que dans des circonstances particulières, un pays européen considéré comme capable de se conformer aux dispositions de l'article 3 de ce même statut, et comme en ayant la volonté, peut être invité par le Comité des ministres à devenir membre associé du Conseil. Or, la Constitution sarroise du 15 décembre 1947 comporte, dans sa première partie, une énumération des «droits et devoirs fondamentaux de l'individu» qui correspond fidèlement aux principes posés par l'article 3 du statut du Conseil de l'Europe, selon lequel «tout membre du Conseil reconnaît le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales». D'autre part, l'on ne saurait retenir contre la candidature sarroise le fait que le statut actuel de ce territoire n'a pas encore reçu une consécration juridique définitive puisque l'article 5 précité a précisément pour objet de faciliter l'entrée au Conseil de l'Europe de territoires dont la situation juridique demeure provisoirement imparfaite.

Dans ces conditions, et sans solliciter de réponse immédiate, j'ai été amené à indiquer à mes collègues que je souhaitais être informé des intentions de leurs gouvernements à l'égard de cet important problème.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous enquérir, auprès du gouvernement (pour Londres) britannique – (pour Bruxelles) belge – (pour Luxembourg) luxembourgeois – (pour La Haye) néerlandais – (pour les quatre) de l'accueil que celui-ci se propose de réserver en définitive à la suggestion de la délégation française.

(Direction d'Europe, Généralités, volume 14)

[1] Note manuscrite: «*M. Burin des Roziers*».

[2] Télégramme envoyé par courrier.

367

M. DEJEAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. SCHUMAN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[1].

T. n° 725[2]. *Prague, 30 juin 1949.*

Réservé. (*Reçu* : le 2 juillet, 16 h.)

1) Au sujet des résultats de la conférence du Palais Rose, j'ai eu l'occasion de m'entretenir ces jours-ci avec Monsieur Clémentis et son collaborateur, Monsieur Hadiu, spécialiste des questions allemandes.

Tous deux m'ont affirmé qu'ils étaient très satisfaits.

Le même sentiment a d'ailleurs été reflété par la presse qui n'a pas manqué d'attribuer exclusivement à l'URSS le mérite de la réunion et des progrès réalisés.

D'après mes interlocuteurs, les résultats obtenus auraient plutôt dépassé les espoirs qui pouvaient être raisonnablement conçus. Ce serait nettement le cas pour le traité autrichien, dont la conclusion pourrait être désormais considérée comme certaine.

Même en ce qui concerne l'Allemagne, le communiqué final contiendrait plus d'éléments positifs qu'il n'était permis d'attendre. On pouvait espérer désormais non seulement une reprise et un développement progressif des communications et des échanges entre les deux parties de l'Allemagne, mais également un certain assainissement de l'atmosphère politique qui permettrait de franchir d'autres étapes. Dès maintenant on enregistrait une détente des rapports entre l'Est et l'Ouest. Les Quatre ne seraient pas seuls à en profiter. Monsieur Clémentis m'a dit en escompter un certain apaisement intérieur en Tchécoslovaquie. À l'en croire les espoirs que les milieux d'opposition fondaient il y a quel que temps encore sur une guerre prochaine avaient beaucoup contribué à la formation de multiples complots qui trouvaient aujourd'hui leur dénouement devant les tribunaux. Étant donné les perspectives désormais ouvertes, les esprits se calmeraient et la répression, devenue sans objet, s'atténuerait.

2) Les causes véritables de l'actuelle tension qui règne en Tchécoslovaquie ne peuvent guère échapper à Monsieur Clémentis. J'ignore donc s'il était lui-même très convaincu lorsqu'il formait de telles espérances en ce qui concerne les répercussions possibles de la réunion de Paris

[1] Télégramme diffusé à la présidence de la République, à la présidence du Conseil, à MM. Parodi, Clappier et de Bourbon-Busset. Note manuscrite : « *[Communiquer à] Washington, Londres, Moscou, Varsovie, Budapest, Bucarest, Belgrade, Sofia, Tirana, Athènes. Fait le 4-7-49* ».

[2] Télégramme envoyé en clair et par courrier.

sur la situation intérieure de son pays. En revanche, j'ai été frappé de l'accent de sincérité avec lequel il exprimait son contentement de l'heureuse conclusion de la conférence des Quatre.

À vrai dire, la satisfaction très nette, ressentie ici, paraît hors de proportion avec les résultats réels, mais, somme toute, modestes et limités, qui ont été obtenus.

Si l'on s'efforce de l'analyser, elle apparaît faite, en premier lieu, d'appréhensions dissipées.

Comme l'a déjà exposé la correspondance de cette ambassade, les milieux officiels, plutôt surpris et assez inquiets des conditions dans lesquelles la réunion de Paris avait été décidée, en redoutaient à la fois le succès complet et l'échec total. S'étant placés, par un zèle inconsidéré, à l'avant-garde de la campagne contre l'Occident, ils risquaient, en cas d'un rapprochement trop marqué entre Moscou et Washington, de se trouver dans une position aventurée contre l'ingratitude des uns et le ressentiment des autres. D'un échec total, ils redoutaient l'accélération d'une évolution qui, déjà marquée par la conclusion du plan Marshall, du Pacte de Bruxelles et du Pacte atlantique, les impressionnait fortement et pouvait, dans leur esprit, aboutir, à plus ou moins brève échéance, à un conflit qui se serait présenté dans des conditions redoutables pour le groupe soviétique et, en particulier, pour la Tchécoslovaquie, pays le plus avancé et le plus exposé du bloc oriental. Ils craignaient également, en cas de faillite des pourparlers, une accentuation de la politique soviétique d'appel au nationalisme allemand ou de rapprochement avec l'Allemagne sous l'égide de la faucille et du marteau, politique qui, malgré les efforts de la propagande officielle, reste très impopulaire en Tchécoslovaquie, même parmi les communistes.

Or, aucune des deux éventualités que l'on appréhendait à Prague ne s'est produite. La conférence n'a été ni un grand succès ni un échec. À ce double titre, elle a rassuré les maîtres actuels de la Tchécoslovaquie.

3) Le résultat essentiel à leurs yeux est le rétablissement des contacts entre l'Est et l'Ouest. Le bloc oriental peut en espérer dans l'immédiat un allégement de ses difficultés économiques; mais surtout il gagne du temps. Entre les capitales occidentales et Moscou, les conversations ont été renouées après un intervalle de plus de deux ans. Elles doivent se poursuivre l'automne prochain. Elles pourront durer des années avant que l'on trouve au problème allemand une solution acceptable pour tous. Le spectre d'un conflit prématuré recule d'autant. Un répit de plusieurs années paraît acquis. La diplomatie soviétique qui vient de recouvrer sa liberté de manœuvre saura en profiter. Ses efforts paraissent devoir se porter sur deux axes principaux:

a) D'abord, elle s'efforcera d'émousser et si possible de disloquer la coalition, encore à l'état naissant, que représente l'ensemble des États signataires du Pacte atlantique. En proclamant la détente, elle peut

espérer rendre plus difficile la poursuite des efforts financiers et militaires sans lesquels le pacte du 4 avril ne serait plus qu'un vain document. Elle peut peser sur les opinions publiques et sur les votes des parlements. À cet égard, la crise économique si longtemps attendue par les experts russes et dont on constate les premiers symptômes aux États-Unis pourrait seconder efficacement les efforts du Kremlin. Les difficultés économiques et financières qui se manifestent actuellement entre les puissances occidentales ne peuvent manquer de susciter de grands espoirs derrière le rideau de fer. Il y a là bien des possibilités pour un esprit aussi agile, aussi fertile et aussi dépourvu de scrupules que celui de l'actuel chef de la diplomatie soviétique.

b) Parallèlement, les quelques années de paix qui paraissent désormais assurées seront exploitées à fond pour la consolidation du bloc oriental, notamment par le resserrement de l'emprise moscovite sur les pays satellites.

Dans ce domaine, la politique soviétique n'a pas attendu la fin ni même l'ouverture de la conférence de Paris. À peine cette conférence était-elle en vue que l'on notait dans les démocraties populaires une recrudescence de la lutte contre les déviations nationalistes.

L'épuration dont fut victime Kostov, vice-président du Conseil bulgare[1], était bientôt suivie d'une opération analogue à Budapest[2]. Dans les deux cas, il s'agissait de rendre les deux gouvernements plus dociles encore aux ordres du Kremlin. Quant à la démocratie populaire tchécoslovaque, elle n'a pas encore atteint le stade des «déviations». Le problème d'un assujettissement plus étroit à l'Union soviétique se posait sous la forme de la liquidation de tous les vestiges de l'opposition, ou, plus exactement de tous les éléments autour desquels une opposition aurait pu un jour se cristalliser. Tel est le but des mesures qui semblent avoir été décidées, sous l'impulsion de Malenkov, et qui ont été appliquées avec une grande brutalité dès la clôture du congrès du parti communiste tchécoslovaque. La politique ainsi menée par Moscou tend manifestement à faire des pays satellites autant de déserts politiques, dans lesquels rien ne subsistera en dehors du parti communiste.

Très inquiets il y a quelques semaines des conséquences possibles de la conférence de Paris, les dirigeants tchécoslovaques paraissent aujourd'hui plus confiants dans l'avenir. Si quelques esprits modérés comme Monsieur Clémentis rêvent encore des bienfaits que la détente internationale pourrait apporter à leur pays, les extrémistes, dont l'influence est désormais prédominante, songent plutôt à profiter des quelques années de pouvoir qu'ils estiment assurées afin d'asseoir définitivement le régime, de créer, dans tous les domaines, des situations irréversibles, d'extirper, si possible tous les éléments sur lesquels pour-

[1] Voir documents n°s 206 et 266.

[2] Voir document n° 224.

rait se baser un jour un gouvernement plus soucieux des traditions et des intérêts véritables du pays. D'où l'empressement avec lequel ils exécutent les consignes reçues de leurs maîtres soviétiques et l'acharnement qu'ils apportent à poursuivre et à éliminer la moindre trace d'opposition (cf. mon télégramme n° 654)[1] en attendant que ne commence un jour, aussi sur les bords de la Vltava, la chasse aux «déviationnistes», aux «chauvinistes», «aux titistes», c'est-à-dire à tous ceux qui auraient gardé quelque souci de l'intérêt national.

Ainsi analysée dans ses éléments, la satisfaction réelle éprouvée à Prague au lendemain de la réunion de Paris ne saurait être purement et simplement considérée comme une manifestation de la détente que l'on pourrait normalement espérer des résultats obtenus et des perspectives ouvertes par la conférence du Palais Talleyrand. Si certains communistes tchèques escomptent, à plus ou moins longue échéance, un effet d'apaisement, d'autres, et parmi eux les plus influents, entendent bien mettre à profit la paix qu'ils croient désormais assurée pour quelques années en vue de consolider leur position, d'écarter tous les adversaires possibles et d'implanter définitivement le régime actuel. Avec ces derniers, c'est d'ailleurs l'URSS qui cherche à s'incruster ainsi au cœur de l'Europe. C'est là un fait qui ne saurait être négligé, même si, en d'autres domaines, la diplomatie soviétique paraissait s'assouplir et renoncer à l'intransigeance qui a constitué jusqu'ici le principal obstacle à une liquidation générale des problèmes posés par la guerre.

(Direction d'Europe, Tchécoslovaquie, volume 50)

[1] Voir document n° 352.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Les numéros renvoient aux pages du volume

A

ABAZA PACHA (Dessouki), ambassadeur d'Égypte à Paris, 177

ABDALLAH (roi), roi de Transjordanie, 177, 400, 401, 679, 680, 726

ABDELILAH (ben Ali el-Hachemi), régent du royaume d'Irak jusqu'en 1953, 400, 679, 680

ACHESON (Dean), secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères depuis janvier 1949, 96, 128, 141, 200, 201, 245, 304, 305, 314, 316, 320, 490, 491, 514, 515, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 525, 529, 530, 531, 532, 533, 546, 547, 615, 617, 648, 649, 650, 651, 652, 689, 690, 720, 721, 790, 791, 824, 924, 990, 1007

ADENAUER (Dr Konrad), homme politique démocrate-chrétien allemand, président du Conseil parlementaire de Bonn, 488, 489, 490, 626

ALBORNOZ (Alvaro de), chef du gouvernement républicain espagnol en exil, 361, 362

ALEXANDER (sir Harold), maréchal de l'armée britannique et gouverneur général du Canada, 79, 80, 368

ALEXANDROV (professeur), mathématicien et physicien soviétique, 919

ALEXIS Ier (né Sergei Vladimirovitch Simanski), treizième patriarche de l'Église orthodoxe de Moscou, 620

ALI (Sabahadtin), journaliste et écrivain turc, 405

ALI BAIG (Rachid), consul général de l'Inde à Pondichéry, 914, 941, 942

ALIMIN (bin Prawirodirdjo), chef communiste indonésien, 38

ALPHAND (Hervé), directeur général des Affaires économiques et financières, 232, 340, 341, 525, 545, 557, 558, 559, 560, 627, 655, 657, 833, 970

ALTMAN (Nathan), peintre soviétique, 410

AMADO (Gilbert), diplomate brésilien, 548

ANDERSEN (Dr Holger), observateur danois envoyé à Chandernagor, 940, 942

ANDERSON (Samuel), chef de la section industrielle de l'ECA, 232

ANDREÏEV (Andreï), homme d'État soviétique, membre du Politburo du Comité central, 413

APHAIWONG (Kouang), ancien Premier ministre thaïlandais, 34

ARAUZ PALLARDO (Eugenio), ministre sans portefeuille et secrétaire du Conseil du gouvernement républicain espagnol en exil, 362

ARCE (Dr), diplomate argentin à l'ONU, 912

ARGYROPOULOS (Périclès), ancien ministre des Affaires étrangères grec et ancien ambassadeur à Paris, 937

ARIAS (Dr Arnulfo), chef du parti révolutionnaire authentique, ancien Président de la République du Panama, renversé en 1941, 88

ARMANAZI (Dr Nagib al), secrétaire général de la présidence de la République syrienne, 726

ARSLANE (émir Adel), ancien ministre de l'Instruction publique libanais, 727

ARTAJO (Martin), ministre des Affaires étrangères espagnol, 595

ARVENGAS (Gilbert), ministre de France au Caire, 176, 233, 307, 373

ASENSIO TORRADO (général José), ministre sans portefeuille du gouvernement républicain espagnol en exil, 362

ATTLEE (Clement), Premier ministre britannique de 1945 à 1951, 239, 368, 777, 1007

AUGER (Pierre), professeur, expert à la commission préparatoire de l'UNESCO, 559

AURIOL (Vincent), président de la République française, président de l'Union française, 7, 80, 366, 396, 638, 940

AVICENNE, philosophe et médecin persan, 381, 604

AZAÑA (Manuel), homme politique espagnol, deuxième et dernier président de la République de 1936 à 1939, 360

AZZAM (Pacha Abdul Rahman), secrétaire général de la Ligue arabe, 818

B

BAELEN (Jean), ambassadeur de France à Varsovie, 71, 83, 132, 134, 306, 334, 349, 566, 861

BAEYENS (Jacques), directeur d'Asie au ministère des Affaires étrangères, 504, 624, 745, 991

BAGDACH (Khalid), leader communiste syrien, 235

BAHN, diplomate américain, 305

BAJPAI (sir Girja), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères indien, 241, 242, 916, 990

BALAFREJ (Ahmed), Secrétaire général de l'Istiqlal, 902

BALANESCO, directeur politique au ministère des Affaires étrangères roumain, 784

BALAŸ (Georges), ministre de France à Bagdad, 677, 815

BALGARANOV (Bojan), délégué du parti communiste bulgare en Macédoine, 442

BANCHONG SAK (ex-colonel), homme politique siamois, 674

BAO DAÏ (Nguyen Vinh Thuy, dit), ex-empereur d'Annam, 59, 121, 122, 123, 226, 256, 257, 345, 366, 374, 396, 450, 512, 513, 514, 641, 642, 644, 675, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 753, 842, 844, 875, 876, 894, 895, 896, 897, 901, 929, 950, 951, 972, 973

BAPST (général Charles), adjoint du général Noiret à Berlin, 208, 394

BARADUC (Pierre), chef de service à la direction des Affaires économiques, 558, 559, 560

BARANKOVICS (István), chef du parti démocrate-chrétien populaire hongrois, 22

BARAZI (Housni al), ministre de l'Éducation syrien, 235

BARCLAY, diplomate britannique, 517

BARKLEY (Alben W.), vice-président des États-Unis, ancien sénateur du Kentucky, 74, 357, 358

BARON CASTRO (Dr Rodolfo), observateur du Salvador envoyé à Chandernagor, 940, 941

BARTZIOTAS (B.), membre du bureau politique du parti communiste grec, 248

BASDEVANT (professeur Jules), juge à la Cour internationale de Justice, 296

BAUMGARTNER (Dr), homme politique bavarois, 695

BEA (Augustin), jésuite allemand, recteur de l'Institut biblique de Rome, 271

BEACONSFIELD (Lord), ancien Premier ministre britannique, plus connu sous le nom de Benjamin Disraeli, 853

BEAM, diplomate américain, 517

BEAUMONT (Guérin Boscq de), chef du service de Presse, 728, 778

BEAUSSE (Jean de), chargé d'affaires à Varsovie, en mission à Baden-Baden, 144

BEBEY, expert à la commission préparatoire de l'UNESCO, 559

BEBLER (Aleš), ministre adjoint des Affaires étrangères de Yougoslavie, 342, 343, 439, 440

BECH (Joseph), ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, 46, 47, 394, 395, 956

BECKETT, diplomate du comité de rédaction, 493

BEEL (Dr Louis), ancien Président du Conseil, représentant de la Couronne de Hollande à Batavia, 15, 45, 218, 219, 312, 509, 534

BEGIN (Menahem), homme politique israëlien, 163

BEIGBEDER Y ATIENZA (général Juan Luis), responsable des Affaires indigènes au Maroc espagnol avant 1939, 603

BELLI (amiral), militaire soviétique, 919

BELLOIR (Jean), attaché à l'ambassade de France à Moscou, 589

BEN GOURION (David), Premier ministre israélien, 619

BENA, président de la chambre mixte du Sud tunisien à Sfax, 136

BÉNÈS (Dr Edvard), ancien président de la République tchécoslovaque, 424

BERAN (monseigneur Josef), archevêque de Prague, 983

BÉRARD (Armand), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Washington, 73, 354, 517, 571, 581, 582, 640, 647, 689, 719, 736, 1019

BERENDSEN (sir Carl), ambassadeur de Nouvelle-Zélande à Washington, 484

BÉRIA (Lavrenti Pavlovitch), chef du NKVD et membre du Politburo, 434, 1004

BERTONE, diplomate italien, 471

BERTRAND (Raoul), conseiller d'ambassade à New-Delhi, 242

BERTRAND (Simone), Française membre de la fédération démocratique internationale des Femmes, 997

BEVIN (Ernest), secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 24, 46, 49, 62, 63, 64, 65, 67, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 111, 112, 130, 150, 163, 176, 177, 178, 189, 190, 216, 217, 254, 296, 308, 325, 333, 339, 368, 370, 452, 470, 476, 514, 515, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 529, 530, 531, 532, 615, 616, 617, 660, 661, 754, 831, 839, 859, 860, 867, 868, 909, 910, 911, 932, 933, 1002

BEY (Ahmed Saroit), ambassadeur d'Égypte à Paris, 176

BEYSSET, membre de la colonie française de Roumanie, 9, 781

BIDAULT (Georges), ancien ministre des Affaires étrangères, 101, 395, 574, 765, 963

BIENAYMÉ (capitaine de vaisseau), attaché naval français à Stockholm, 402, 403

BIERUT (Boleslav), président du gouvernement d'union nationale polonais, 862

BILLOTTE (général Pierre), chef de la délégation française au comité des chefs d'état-major des Nations unies, 645, 723

BINOCHE (Jean), diplomate de la direction d'Afrique-Levant, 57

BISHOP, consul général de Grande-Bretagne à Madagascar, 629

BISMARCK (Otto Eduard Leopold Bismarck-Schoenhausen), homme d'État allemand, 694, 801

BLAIZOT (général Roger), commandant en chef des Forces françaises en Indochine, 206

BLEIMAN, critique de cinéma soviétique, 410

BLONDEL (Jules), ambassadeur de France à Oslo, 215

BLUM (Léon), ancien président du Conseil et ancien ministre des Affaires étrangères, 405

BOGDANOV, ancien directeur de la milice secrète bulgare, 763

BOHEMAN, ambassadeur de Suède à Washington, 245

BOHLEN (Charles), conseiller au Département d'État, 500, 527, 581, 582, 583, 733, 840

BOISBERRANGER (Jean du), chargé d'affaires de la légation de France à Damas, 371

BOLAND, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères irlandais, 239, 240

BONNEAU (Gabriel), ambassadeur de France à Mexico, 57, 966

BONNET (Henri), ambassadeur de France à Washington, 2, 7, 12, 59, 67, 68, 73, 102, 110, 111, 116, 140, 141, 151, 170, 173, 189, 196, 200, 201, 216, 217, 232, 237, 304, 313, 315, 316, 319, 355, 356, 388, 393, 429, 450, 454, 455, 490, 499, 514, 517, 522, 524, 525, 550, 561, 569, 607, 655, 789, 793, 806, 819, 829, 837, 838, 849, 865, 872, 878, 887, 930, 937, 938, 945, 984, 988, 990, 1019

BOON, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères néerlandais, 218, 219

BORCHAKOVSKI, artiste soviétique, 410

BORIS (Georges), conseiller technique de la délégation française à la commission des Réparations à Genève, 559, 970

BORODINE (Michel Grusenberg dit Mikhail), homme politique soviétique au service du Komintern en Chine, 749

BOSWELL (William O.), deuxième secrétaire de l'ambassade américaine à Paris, 991

BOULGANINE (maréchal Nikolaï), ministre de la Guerre soviétique, 407

BOUN OUM, prince laotien, 709, 900

BOURBON-BUSSET (Jacques de), directeur-adjoint au cabinet du Ministre, 1, 2, 5, 81, 139, 140, 143, 186, 196, 198, 213, 231, 232, 243, 304, 370, 394, 402, 428, 429, 454, 492, 499, 514, 522, 545, 546, 561, 581, 627, 630, 659, 662, 693, 714, 717, 719, 754, 782, 784, 792, 811, 813, 824, 829, 846, 863, 878, 902, 980, 1023

BOURGUIBA (Habib ibn Ali), nationaliste tunisien, 135, 283

BOURNE (Geoffrey), général commandant le secteur britannique à Berlin de 1949 à 1951, 1009

BOURSICOT (Pierre), directeur de la Sûreté française, 126

BOUSQUET (Raymond), directeur des Affaires administratives et sociales, 560

BOUSSAC, industriel du textile français, 470

BRADDOCK (Elizabeth Margaret), député travailliste britannique, 869

BRADLEY (général Omar), chef d'état-major de l'armée américaine, 313, 314, 315, 355, 806

BRAMUGLIA (Dr Juan Atilio), ministre des Affaires étrangères argentin, 398, 399

BREASTED (James Henry), historien et archéologue, 677

BREWSTER (Owen), sénateur républicain du Maine, 237

BRIAND (Aristide), ancien ministre des Affaires étrangères, 253

BRONSART VON SCHELLENDORFF (général Fritz), chef de l'état-major de l'armée ottomane pendant la Première guerre mondiale, 580

BROOKE (sir Basil), Premier ministre d'Irlande du Nord, 239

BROUSTRA (Vincent), directeur du Secrétariat des Conférences, 556, 557, 559, 560, 612, 870, 949

BROWN (Philip B.), avocat-conseil de l'ambassade de France à Washington, 791

BRUCE (David K.E.), ambassadeur des États-Unis à Paris à partir de mai, chef de la Mission de l'ECA en France, 59, 320, 321, 341

BRUGMANS (Henry), président des fédéralistes européens, 773

BRUNET (Jean), administrateur du service de Coopération économique, 322

BUCAR (Annabella), diplomate américaine ayant fait défection en faveur de Moscou, 1002

BURIN DES ROZIERS (Étienne), chef de la délégation française à la commission d'enquête dans les anciennes colonies italiennes, 58, 1022

BURNS (sir Alan), représentant britannique au Conseil de tutelle des Nations unies, 663, 757, 759

BUSTAMENTE (José Luis), président du Pérou, 88

BUTTERWORTH, consul général américain à Taiwan, 562, 570, 878, 879

BUU LOC, prince vietnamien, 703, 842, 843, 844, 892, 895

BYRNES (James), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères américain, 296

C

CACHIN (Marcel), député communiste français, 144

CADOGAN (sir Alexander), délégué de la Grande-Bretagne aux Nations unies, 164, 301, 613, 614, 615, 630, 632, 653, 659, 660, 661, 718, 738, 755

CAFFERY (Jefferson), ambassadeur des États-Unis à Paris jusqu'en mai, 13, 367, 450, 745, 746, 747, 794

CALAMANDREI (Piero), écrivain, juriste, professeur d'université et homme politique italien, 774

CALO (Giovanni), professeur de pédagogie à l'Université de Florence, 774

CAMBON (Paul), ancien ambassadeur de France à Londres entre 1898 et 1920, 293

CANALI (cardinal Nicola), chef de l'administration de la Cité du Vatican, 270

CANAS (Alberto), diplomate délégué du Costa-Rica aux Nations unies, 483

CANNING (George), Premier ministre du Royaume-Uni en 1827, 185

CANNON (Clarence), représentant démocrate du Missouri, président de la Commission des Appropriations du Congrès américain, 930, 931

CAPAZ, Espagnol du Maroc, 603

CARANDINI (Nicolo), homme politique libéral de gauche italien, président d'Alitalia, 774

CARETTO, Italien membre de l'Action catholique, 264

CARO (Alonzo), ambassadeur d'Espagne au Caire, 604

CARPIO, diplomate philippin aux Nations unies, 484

CASA REAL (comte de), sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures espagnol, 598

CASSIN (René), professeur, expert français à la commission des droits de l'homme du Conseil économique et social, membre de la délégation française à l'ONU, 834, 848, 855, 870, 871, 908, 950, 1017

CASTELLANI (Jules), député UDSR de Madagascar, 723, 724

CASTILLO (de), ministre d'Espagne à Tanger, 605

CASTRO (général Castaneda), ancien président du Salvador de 1945 à 1948, 89

CATTAND (Georges), administrateur à la direction d'Asie-Océanie, 527, 561, 719, 736, 811, 819, 858, 1015

CHADAKHMELOV (Zhumabay), secrétaire du parti communiste kazakh, 409

CHAHLOU (Dr Djihan), ancien vice-président du Conseil du gouvernement azerbaïdjanais, 236

CHAKER (Hedi), leader de l'UGTT de Sfax, 136

CHAKHNOVITCH (Mikhail Iosifovich), savant soviétique, 380

CHALBAUD (colonel Delgado), chef de la junte militaire vénézuélienne, 91

CHAMBON (Charles), commissaire de la République à Pondichéry, 941

CHANGUITTI (Mohammed), cadi suprême et ministre de l'Instruction publique jordanien, 400, 401

CHAPUIS, secrétaire général de l'office des biens et intérêts privés, 698

CHARLES (prince), régent du royaume de Belgique de 1944 à 1950, 735

CHARLES (sir Noël), diplomate britannique, ancien ambassadeur au Brésil et en Italie, 301

CHARPENTIER (Pierre), ministre de France à Bucarest, 7, 10, 146, 195, 392, 393, 454, 587, 781, 785

CHARTON, 402

CHARVÉRIAT (Émile), ministre plénipotentiaire, membre français de la Commission spéciale des Nations unies pour les Balkans, 157, 460, 462

CHATAIGNEAU (Yves), ambassadeur de France à Moscou, 19, 67, 78, 80, 81, 186, 196, 213, 229, 234, 246, 325, 380, 404, 564, 589, 590, 617, 621, 968, 977, 991

CHATEAUBRIAND (Francisco de Assis), journaliste et homme de presse brésilien, 548

CHATOROV (Métodié), chef de la section macédonienne du PC yougoslave, 441, 442, 448

CHAUVEL (Jean), secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères puis représentant permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations unies à partir de mars, 1, 2, 5, 6, 7, 12, 63, 64, 68, 79, 81, 139, 140, 143, 145, 186, 196, 198, 199, 213, 231, 232, 243, 253, 300, 304, 315, 324, 325, 343, 355, 428, 450, 613, 614, 615, 630, 652, 659, 662, 691, 714, 717, 718, 738, 754, 838, 855, 870, 908, 1018

CHEN (frères), nationalistes chinois, 32

CHENCHENG (général), gouverneur nationaliste de Formose, 528

CHENNAULT (Claire Lee), général d'aviation américain, 676, 720, 887

CHERRIÈRE (général Paul), 645

CHEVIGNÉ (Pierre de), haut-commissaire de la République française à Madagascar, 629

CHI WIN CHANG, général communiste chinois envoyé en mission en Indochine, 883

CHKVARIKOV (V.), architecte soviétique, 993

CHOROMANSKI (Mgr Zygmunt), secrétaire de la conférence des évêques polonais, 567

CHTCHERBINE (Vladimir), minéralogiste et géochimiste soviétique, 410

CHURCHILL (sir Winston), chef de l'opposition parlementaire britannique et ancien Premier ministre, 147, 239, 550, 860, 868, 1002

CINCINNATUS (Lucius Quinctius), consul et dictateur de la République romaine au Vᵉ siècle avant J.-C., 673

CLAPPIER (Bernard), directeur du cabinet du Ministre et inspecteur des Finances, 1, 2, 5, 81, 139, 140, 143, 145, 186, 196, 198, 199, 213, 231, 232, 243, 304, 370, 394, 402, 428, 429, 454, 492, 494, 499, 514, 522, 545, 546, 561, 581, 630, 659, 662, 693, 714, 717, 719, 754, 782, 784, 792, 811, 813, 824, 829, 846, 863, 878, 902, 980, 1023

CLARAC (Achille), inspecteur général des postes diplomatiques et consulaires, 925

CLARKE (Ashley), ministre-conseiller de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris, 60, 915

CLAUSEWITZ (Carl von), officier et théoricien militaire prussien, 1004

CLAY (général Lucius D.), gouverneur de la zone d'occupation américaine en Allemagne, 171, 172, 214, 216, 217, 254, 395, 522, 602, 626, 627, 824

CLÉMENTIS (Dr Vladimir), ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, 1023, 1025

CLODIUS (Dr), émissaire allemand, 801, 921

COCHRAN, membre américain de la Commission des Bons Offices, 17, 219, 237, 312

CONNALLY (Tom), sénateur du Texas, président démocrate de la Commission des Affaires étrangères, 216, 690, 808, 939

CORNWALLIS (sir Kinahan), diplomate britannique, 301

COROMINAS (Enrique), délégué argentin à l'Organisation des États américains, 811

CORTESAO (Dr), expert de l'UNESCO, 486

COSTA DU RELS (Adolfo), ministre des Relations extérieures boliviennes, 89

COSTE-FLORET (Paul), ministre de la France d'outre-mer, 164, 251, 396, 871, 902, 939, 940, 949, 979

COSTELLO (John A.), Premier ministre d'Irlande, chef du parti *Fine Gael*, 239, 523, 638

COSTILHES (Henri), consul de France à Séoul, 858

COT (Pierre), homme politique français, député de la Savoie, 939

COULET (François), ministre de France à Helsinki, 156, 240, 241, 562, 565

COUVE DE MURVILLE (Maurice), directeur des Affaires politiques, 208, 220, 280, 392, 517, 522, 607, 613, 644, 645, 925, 940

COX (Oscar), avocat-conseil de l'ambassade de France à Washington, 389, 791

CRAWFORD (Kenneth), général britannique, chef adjoint de l'état-major impérial, 315

CREECH JONES (Arthur), ministre des Colonies britannique, 485

CRIPPS (sir Stafford), chancelier de l'Échiquier britannique, 25, 368, 1007

CROSSMAN (Richard), homme politique britannique, 1008

CUBE (Von), homme politique allemand, 693

CULBERTSON, chargé d'affaires des États-Unis à Madrid, 594, 595, 596

CUTLER (Lloyd N.), avocat-conseil de l'ambassade de France à Washington, 791

CYRANKIEWICZ (Josef), Premier ministre polonais, 84

D

DA MATA (José Caeiro), ministre des Affaires étrangères portugais, 530, 531, 597

DAHLEN, membre du SED, 134

DALTON (Hugh), ancien Chancelier de l'Échiquier britannique, député travailliste, 1, 6, 46, 64, 99, 104, 131, 860

DAMPIERRE (Robert de), ambassadeur de France à Stockholm, 244

DANINE, artiste soviétique, 410

DAP CHUON, chef du Comité de libération du peuple khmer, 707, 898

DARIDAN (Jean), conseiller à l'ambassade de France à Washington, 12, 569

DASKALOV, communiste bulgare, 384

DAUPHIN, directeur du bureau de l'AFP à Amman, 400

DAVIES (Clement), député libéral britannique, 869

DEJEAN (Maurice), ambassadeur de France à Prague, 85, 123, 145, 146, 764, 846, 980, 983, 984, 1023

DELAVIGNETTE (Robert), directeur politique au ministère de la France d'outre-mer, gouverneur général des Colonies, 251, 559, 979

DÉMOCRITE, philosophe grec, 380

DENING (sir Ester), sous-secrétaire d'État adjoint britannique pour les Affaires d'Asie, 206

DENIS (Pierre), conseiller aux Affaires économiques chargé de l'Amérique latine, 847, 848

DENISOV (Andreï), académicien, président du VOKS soviétique, 995

DENNERY (Étienne), directeur d'Amérique, 558, 560

DESTREMAU (Bernard), administrateur à la direction d'Amérique puis secrétaire d'ambassade à Bruxelles à partir de mars, 73

DEVINAT (Paul), secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, 25, 380, 416

DEWEY (Thomas E.), gouverneur de New York, ancien candidat républicain à l'élection présidentielle de 1948, 237

DIBELIUS (Otto), évêque protestant de Berlin et président du Synode évangélique de l'Allemagne, 477

DIMITROV (Georges), Premier ministre et secrétaire général du parti communiste bulgare, 250, 383, 420, 426, 446, 448, 449, 583, 584, 585, 633, 759, 760, 761, 762, 763

DIOMÈDE, homme politique grec, 937

DJILAS (Milovan), ministre sans portefeuille yougoslave, 417

DOBI (Istvan), Premier ministre hongrois, 23

DON JUAN, comte de Barcelone 451

DONDENNE (Michel), administrateur en mission au cabinet du Ministre, 912, 1010

DONNELL (Forest C.), sénateur républicain du Missouri, 791

DORGET (Guy), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Moscou, 589

DOUGLAS (Helen G.), représentante démocrate de la Californie, 322

DOUGLAS (Levis), ambassadeur des États-Unis à Londres, 217, 368, 415

DRAGOMIRESCO, chargé d'affaires de Roumanie à Paris, 8, 779

DRATVINE, général soviétique en Allemagne, 144

DREES (Willem), Premier ministre des Pays-Bas depuis 1948, 15, 44, 45, 310, 311

DULLES (John Foster), membre de la délégation américaine à l'ONU et principal conseiller du parti républicain en matière de politique extérieure, 806, 807, 989

DUMARÇAY (Jacques), ministre de France à Amman, 400

DUTRA (Eurico Gaspar), président du Brésil depuis 1946, 966

E

ECKHARD, professeur de littérature française à l'Université de Budapest, 22

EDEN (Anthony), ancien ministre des Affaires étrangères britannique, chef de l'opposition conservatrice, 301, 550

EHARD (Hans), ministre-président du land de Bavière, 695

EHRENBOURG (Ilya), écrivain soviétique, 381, 618, 622

EICHELBERGER (Robert L.), général américain, ancien commandant en chef de la 8e armée au Japon, 552

EINAUDI (Luigi), président de la République italienne depuis mai 1948, 263, 471

EKSTRAND, diplomate suédois à l'ONU, 836

ÉLISABETH (Élisabeth de Bavière), troisième reine des Belges, 974, 975

ÉLY (Paul), général français, 645, 732

ENCARGUEIL, fonctionnaire du ministère de la France d'outre-mer, 1013

ENGELS (Friedrich), penseur allemand et théoricien du communisme, 750

ÉPICURE, philosophe grec, 380

ÉPINAT (Barthélémy-Georges), conseiller à l'ambassade de France à Belgrade, 960

ERICE (de), directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères espagnol, 880

ERLANDER (Tage), Premier ministre suédois depuis 1946, 246

EVATT (Dr Herbert), ministre des Affaires étrangères australien, 128, 461, 518, 521, 674, 880, 886

F

FADEÏEV (Alexandre Aleksandrovitch), président de l'Union des écrivains soviétiques, 380, 410

FAGERHOLM (Karl-August), Premier ministre finlandais, 157, 562, 563, 564, 565

FARGE (Yves), homme politique français, président du Mouvement de la Paix, 1000

FARKAS (Mihaly), ministre de la Défense communiste hongrois, 633

FAROUK Ier, roi d'Égypte, 308, 310

FAYÇAL Ier, ancien roi d'Irak de 1921 à 1933, 679, 816

FAYÇAL II, roi d'Irak de 1939 à 1958, 680

FERNANDEZ, ministre des Affaires étrangères brésilien, 548

FIERLINGER (Zdenek), vice-Premier ministre tchécoslovaque, 983

FINLETTER (Thomas K.), représentant américain à Londres pour le plan Marshall, 1

FIRU (Sorin), conseiller économique à l'ambassade de Roumanie à Paris, 8

FISCHER (Joseph), représentant à Paris du gouvernement de Tel-Aviv, 56, 57, 58, 191

FLANDIN (Pierre-Étienne), homme politique et ancien président du Conseil français, 470

FOLIN (Jacques de), attaché d'ambassade à la délégation française à l'ONU, 1017

FOUCHET (Jacques), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Karachi, 934

FOUQUES-DUPARC (Jacques), ambassadeur de France à Rome, 13, 199, 359, 471, 472, 568, 773, 820, 942

FOZI PACHA EL MOULKI, ministre de la Défense nationale jordanien, 401

FRANCFORT (Pierre), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Moscou, 433, 824, 852, 917

FRANCO (général Francisco), chef de l'État espagnol, 363, 451, 452, 453, 548, 596, 598, 602, 912, 966, 967

FRANÇOIS Ier, ancien roi de France, 976

FRANÇOIS-PONCET (André), diplomate français, ancien ambassadeur en Allemagne, 208, 209, 210, 219, 254

FRANÇOIS, personnalité privée française, 60

FRANKS (sir Oliver), ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, 102, 517, 518, 520, 521, 522, 1007

FRANTSEV, journaliste soviétique, 187

FRASER (Peter), Premier ministre et ministre des Affaires extérieures de Nouvelle-Zélande, 127, 128, 129, 130, 192

FRENAY (Henry), président de l'Union européenne des fédéralistes, 773

FRIEDENSBURG (Ferdinand), homme politique chrétien-démocrate allemand, adjoint au maire du Grand Berlin, 479

FU TSO YI, général chinois, chef des armées du Nord, 32, 812

G

GAINER (sir Donald), ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, 334

GALEAZZI (comte), architecte devenu administrateur des biens du Saint-Siège, 270, 271

GALLAGHER (Wes), correspondant de l'*Associated Press* à Berlin, 480

GALLAROTTI SCOTTI (Tommaso), ambassadeur d'Italie à Londres, 62, 63, 65, 67, 95

GALLEN (Clemens August von), archevêque de Münster, 272

GANEVAL (général Jean), gouverneur militaire français à Berlin, 208

GARCIA (Cristino), militant communiste antifranquiste espagnol, 361

GARDIER (Roger Robert du), conseiller diplomatique auprès du haut-commissaire de la République française pour l'Indochine, 624, 672

GAROSCI (Aldo), membre de *l'Unità Socialista*, 774

GARRAND, chef de la mission politique britannique à Berlin, 479, 480

GARREAU (Roger), représentant de la France au Conseil des tutelles des Nations unies, 189, 663, 666, 757, 759, 849, 870, 871

GARRETT (George A.), ambassadeur des États-Unis à Dublin, 239, 240, 525

GARY (Julian Vaughan), représentant démocrate de la Virginie, 930, 931

GASPERI (Alcide de), président du Conseil et ministre des Affaires étrangères italien, 4, 13, 92, 263, 264, 266, 359, 360, 774

GASSOUIN (Olivier), en mission à la direction d'Asie-Océanie, 59

GAUQUIÉ (Henry), ministre de France à Budapest, 21, 430, 576, 632

GAYDA (Virginio), journaliste fasciste italien, 259

GEDDA (Luigi), président pour l'Italie de l'association des hommes catholiques, professeur de la Faculté de Médecine de Rome, 264, 265, 266

GEILER (Karl), juriste et homme politique allemand, 479

GENIN (A.I.), Soviétique en charge des questions juives, 618

GEORGE, sénateur américain, 391, 938

GEORGE VI, roi d'Angleterre jusqu'en 1952, 638

GEORGES-PICOT (Guillaume), ambassadeur de France à Buenos Aires, 809

GEORGES-PICOT (Jean-Baptiste), administrateur à la direction d'Asie-Océanie, 624

GERIG, diplomate américain au Conseil des tutelles, 485

GERÖ (Ernö), ministre des Travaux publics hongrois, 634

GHEORGHIU-DEJ (Gheorghe), secrétaire général du parti communiste roumain, 8

GIAO (Phan Van), homme politique vietnamien, chef du gouvernement du Centre-Annam, 704

GIAP (général Vo Nguyen), général et homme politique vietnamien, 706

GILIAN, poète cubain, 405

GILLET (Robert), sous-directeur des Affaires économiques, 627

GIRAL (José), ancien président du gouvernement républicain espagnol en exil, 360, 361

GIRARD DE CHARBONNIÈRES (Guy), ambassadeur de France à Copenhague, 402

GOEBBELS (Joseph), ministre de la Propagande du IIIe Reich, 154, 490

GOLOUBIEV (général), chef des services soviétiques de rapatriement, 593

GOMES (Suza), diplomate brésilien, 548

GOMULKA (Wladislav), ancien premier secrétaire du parti communiste polonais, exclu en 1948, 133, 800

GORDON ORDAS (Félix), vice-président du Conseil et ministre sans portefeuille du gouvernement républicain espagnol en exil, 362

GOTTWALD (Klement), secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, président de la République, 85, 86, 124, 424

GOUBERT (Édouard), maire de Pondichéry, 243

GOURVIC, artiste soviétique, 410

GOUSSAULT (colonel François), 645, 721

GOUSSIS, communiste grec, 248

GRANDVAL (Gilbert), haut-commissaire de la République française en Sarre, 58, 792

GRAPPIN (Pierre), germaniste français, 208

GRIBANOV, diplomate attaché au commandant en chef soviétique à Berlin, chef de la division politique du groupe soviétique de Contrôle, 140, 208, 209, 210, 219, 220

GROMYKO (Andreï), ambassadeur d'URSS à Washington et délégué aux Nations unies, 413, 936

GROS (professeur André), conseiller juridique au ministère des Affaires étrangères, 294, 379, 456, 457

GROSS (Ernest A.), secrétaire d'État adjoint américain, 690, 691

GRUBER (Karl), ministre des Affaires étrangères autrichien, 123, 343

GUA (Ranjit), président du bureau de la jeunesse coloniale du comité exécutif de la fédération mondiale de la jeunesse, 996

GUBEC (Matias), chef d'un soulèvement paysan croate et slovène au XVIe siècle, 82

GUEORGUIEV (Kimon), ministre du Développement et des Travaux publics bulgare, 762

GUÉRIN (Hubert), ambassadeur de France à Rio de Janeiro, 547

GUERRERO (José Gustavo), vice-président de la Cour internationale de Justice, 612, 940, 941

GUEYRAUD (père), Français arrêté en Roumanie, 781

GUEYRAUD (Georges), sous-directeur d'Europe orientale jusqu'en avril, 143, 145, 351

GUIBAUT (André), consul général de France à Singapour, 220

GUIDOTTI (Gastone), directeur général des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères italien, 470, 471, 476

GUINDEY (Guillaume), directeur adjoint au Trésor, 340

GUIRINGAUD (Louis de), premier secrétaire à l'ambassade de France à Londres, 255

GURNEY (John Chandler), sénateur républicain du Dakota du Sud, 602

H

HADFAÏ (Djamil), président du Sénat irakien, 816

HADI PACHA (Ibrahim Abdel), Premier ministre égyptien de décembre 1948 à juillet 1949, 309

HADJIVASSILIOU (Chryssa), ancienne secrétaire du comité de la ville d'Athènes, 248, 249

HAIDU, directeur politique au ministère des Affaires étrangères tchécoslovaque, 846, 1023

HALL PATCH (sir Edmund), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, 216

HAMILTON (Alexander), un des pères fondateurs des États-Unis, 790

HARDION (Bernard), ministre de France, chargé de la délégation du gouvernement de la République française en Espagne, 594, 596, 879, 912, 1010

HARRIMAN (William Averell), ambassadeur de l'administration américaine auprès de l'Organisation économique européenne, 320, 341, 367, 368, 369, 430, 689, 1007

HARVEY (Sir Oliver), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 1, 5, 7, 24, 64, 325, 754

HATTA (Mohammed), homme politique indonésien, 16, 17, 45, 327, 535

HAUCK (Henry), conseiller du Travail à l'ambassade de France à Londres, 464, 465

HAUTECLOCQUE (Jean de), ambassadeur de France à Bruxelles, 2, 3, 112, 734, 903, 974

HEAD (brigadier), député conservateur britannique, 868

HEIDRICH (Arnost), ex-secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères tchécoslovaque, 788

HENDERSON (Loy W.), ambassadeur des États-Unis à New-Delhi, 990

HENRY (Pierre), chef adjoint du Cabinet du ministre, 211, 765

HENZEL (Walther), 626

HERRIOT (Édouard), président de l'Assemblée nationale, 131, 964

HERWARTH (Hans Von), diplomate allemand, conseiller de Konrad Adenauer, 693

HERZOG, chef de cabinet de M. Coste-Floret, 256, 366

HICKENLOOPER (Bourke B.), sénateur républicain de l'Iowa, 391

HICKERSON, directeur d'Europe au Département d'État, 112, 115, 304

HILLENKOETTER (amiral Roscoe H.), premier directeur de la CIA, 432

HIRO-HITO, empereur du Japon depuis 1926, 169

HITLER (Adolf), chancelier allemand entre 1933 et 1945, 11, 163, 260, 262, 395, 489, 567, 845, 988

HLOND (cardinal Auguste), primat de Pologne décédé en octobre 1948, 83, 84

HÔ CHI MINH, président de la République du Vietnam, 38, 107, 123, 181, 374, 512, 641, 673, 706, 748, 751, 752, 753, 812, 883, 896, 929

HO YING CHIN, général nationaliste chinois, ministre de la Défense, 672

HO-PHAP PHAM CONG TAC, un des chefs de la religion caodaiste, 705

HODJA (Enver), dirigeant communiste de la République albanaise, 385, 432

HOEGNER (Dr Wilhelm), ancien ministre-président de la Bavière, 695

HOFFMAN (Paul), administrateur du plan Marshall, 320, 340

HOLMES (Julius), ministre-conseiller des États-Unis à Londres, 145, 216

HOLZMAN, critique littéraire soviétique, 410

HOMSY, ancien ministre des Finances syrien, 725

HOPPENOT (Henri), ambassadeur de France à Berne, 231, 243, 488

HOTT, vice-président de la colonie française de Bucarest, 781

HUMPHREY (George M.), industriel américain à la tête du comité Humphrey, chargé de remettre un rapport sur le démontage de l'industrie allemande, 520

HUNDHAMMER (Alois), homme politique bavarois, 695

HUSSEIN (ibn Ali), chérif de La Mecque et roi du Hedjaz de 1916 à 1924, 816

HUSSEINI (Amine el), mufti de Jérusalem, 603

HUU (Tran Van), vice-président du gouvernement provisoire vietnamien, 700, 701, 702, 704

I

IBECHE (Noury), membre de l'académie arabe de Damas, 727

ICKES (Harold L.), ancien ministre américain de l'Intérieur de 1933 à 1946, 328

ILINSKY, homme politique soviétique, 156

INGRÈS, délégué philippin au Conseil de tutelle des Nations unies, 484

IOANNIDIS (B.), homme politique communiste grec, 248, 250, 382, 384

ISEGOULOV, chargé d'affaires soviétique à Damas, 235

IVANENKO, journaliste soviétique, 853

IVANOV, ancien chef de la division politique du groupe soviétique de Contrôle, 209

J

JAMALI (Fadhil), ministre des Affaires étrangères irakien, 680, 815, 817, 818, 819

JDANOV (Andrei), secrétaire au comité central du parti communiste soviétique, 146, 380, 435, 439, 633, 779, 918, 919

JEBB (sir Gladwyn), sous-secrétaire d'État adjoint britannique, 80, 104, 131, 370, 468, 860

JEFFERSON (Thomas), troisième président des États-Unis, 790

JESSUP (Philipp C.), délégué américain au Conseil de sécurité de l'ONU, 108, 109, 328, 428, 429, 481, 514, 515, 517, 520, 521, 522, 582, 613, 614, 615, 616, 630, 631, 632, 653, 655, 659, 660, 661, 717, 718, 738, 754, 755, 838, 839, 840

JEUDY (René), administrateur à la direction d'Amérique, 723, 724

JOHNSON (Docteur Hewlett), doyen de Canterbury, 406

JOHNSON (Louis A.), secrétaire à la Défense américain de mars 1949 à septembre 1950, 985

JOHNSTON (Eric), président de l'Association des producteurs et des distributeurs de films américains, 558, 559

JOHNSTONE (Archibald), rédacteur en chef d'*Allié Britannique*, revue paraissant à Moscou, 1002

JOLIOT-CURIE (Frédéric), physicien et chimiste français, 173, 174

JOSÉPHINE-CHARLOTTE, princesse de Belgique, fille de Léopold III, 734

JOUKOV (Gueorgui), maréchal soviétique, 414, 919

JOXE (Louis), directeur général des Relations culturelles, 558

JUIN (général Alphonse), commissaire résident général de la République française au Maroc, 13, 69, 116, 315, 355, 601, 902

JUST (Evan), chef de la division des produits d'intérêt stratégique à l'ECA, 340

K

KAGANOVITCH (Lazare M.), homme d'État soviétique, 434

KALIDI, ancien délégué irakien au Conseil des tutelles de l'ONU, 483

KAMBAKHSH, membre du parti Toudeh, 236

KARDELJ (Edvard), vice-président du Conseil yougoslave, ministre des Affaires étrangères, 443

KASTNER, président du parti libéral-démocratique de la zone d'occupation soviétique en Allemagne, 478

KATH (général Louang), commandant en chef adjoint de l'armée thaïlandaise, 34, 35

KEDROV (Bonifaty Mikhailovich), professeur et philosophe soviétique, 919

KEE (John), président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants, 930

KEENAN (Joseph), procureur américain au tribunal international de Tokyo, 168

KELLER (Louis), consul général de France à Munich, 693

KENNAN (George), directeur du *Policy Planning Staff* au Département d'État américain, 305, 582, 829, 830, 945, 946

KENNEY (George), général de l'armée de l'Air américaine, 984

KESKAR (Dr), ministre-adjoint des Affaires étrangères indien, 241, 242

KHACHABA PACHA, ministre des Affaires étrangères égyptien, 373

KHALED BEY EL AZEM, Premier ministre syrien, 371, 725, 726

KHOLODOV (Efim), dramaturge soviétique, 410, 411

KHOURY (Béchara), président de la République libanaise depuis 1943, 401

KIDO (marquis Koichi), ancien garde des sceaux du gouvernement impérial japonais, 168

KILLANIN (Michael Morris, 3e baron), journaliste et auteur irlandais, 524

KILLEARN (sir Miles), commissaire spécial britannique pour l'Asie sud-orientale, 15

KING, consul britannique à Skopje, 599

KIRKPATRICK (sir Ivone), sous-secrétaire d'État adjoint au *Foreign Office*, 104, 216, 253, 838, 839, 840

KOENIG (général Marie-Pierre), commandant en chef français en Allemagne, 144, 171, 172, 208, 210, 217, 254, 255, 256, 520, 626, 627, 813

KOLAROV (Vassil), ministre des Affaires étrangères bulgare, 445, 449, 583, 585, 761, 762

KOLICHEVSKI (Lazare), chef communiste de la République socialiste de Macédoine, 441, 442, 600, 601

KOLLONTAI (Alexandra), ancienne ambassadrice soviétique à Stockholm de 1930 à 1945, 621, 622, 623

KOMLER (Foy H.), chargé d'affaires des États-Unis à Moscou, 1003

KORDT (Erich), ancien directeur du cabinet de Ribbentrop, professeur à l'Université de Munich, 695

KOSSYGUINE (Alexis), homme politique soviétique, ministre des Finances en 1948 puis ministre de l'industrie légère, 919

KOSTENKO (commandant), militaire soviétique en poste à l'administration à Berlin, 211

KOSTOV (Traitcho), vice-président du Conseil des ministres bulgare, 442, 583, 584, 585, 586, 760, 761, 762, 763, 800, 1025

KOTIKOV (général Alexandre G.), gouverneur militaire soviétique de Berlin, 144

KOUATLY (Choukri), président de la République syrienne, 401, 725

KRALJEVITCH MARKO, ancien roi des Serbes au XIVe siècle, 154

KROCK (Arthur), journaliste américain, 358

KROUCHTCHEV (Nikita), dirigeant soviétique, 413

KULISEVSKI (Lazar), président du gouvernement de Macédoine, 431

KUNG (frères), financiers du parti nationaliste chinois, 32

L

LA BOULAYE (François Lefebvre de), administrateur à la direction d'Afrique-Levant, 655

LA FONTAINE (Jean de), poète français, 624

LA MALFA (Ugo), homme politique italien, 774

LA ROSA, diplomate argentin, 811

LABONNE (Eirik), ambassadeur de France, président de la Commission d'études de l'Union française, 558, 560

LACHARRIÈRE (Guy Ladreit de), chef du service français de l'UNESCO, 715

LACOSTE (Francis), ministre délégué à la Résidence générale de la République française au Maroc, 280

LAGARDE (Louis), consul général de France à Istanbul, 577

LAITHWAITE (sir Gilbert), représentant anglais en Irlande, 639

LALLEMAND, communiste belge, 406

LALOUETTE (Roger), directeur adjoint du Personnel et de la Comptabilité, 624

LALOY (Jean), conseiller politique adjoint à Berlin puis au Secrétariat général à partir de mai, 481, 581, 627, 655, 907

LAM PA HO, professeur communiste indochinois, 883

LAMPING, ambassadeur des Pays-Bas à New Delhi, 181

LANG, père jésuite bavarois, 695

LANGE (Halvard), ministre des Affaires étrangères de Norvège, 215, 216, 244, 245, 246, 389, 531, 533

LASSALLE (Ferdinand), homme politique allemand, théoricien socialiste, 997

LATTRE DE TASSIGNY (général Jean Marie Gabriel de), inspecteur général des troupes coloniales, 79, 80, 340, 468, 469, 645, 756, 903

LAUGIER (Henri), secrétaire général adjoint de l'ONU, 559

LAURENTIE (Henri), chef des Affaires politiques au ministère de la France d'outre-mer, 483

LAWRENCE (Thomas Edward, dit Lawrence d'Arabie), archéologue, officier, aventurier, espion et écrivain britannique, 301

LE BRAS (André), professeur, secrétaire à la direction des Relations culturelles, 259

LE PULOCH (colonel Louis), chef d'état-major particulier du haut-commissaire pour l'Indochine, 704

LEAHY (William), amiral américain et ancien ambassadeur auprès du gouvernement de Vichy, 596

LÉCHÈRES (général Charles), chef d'état-major général de l'armée de l'Air, 340, 469

LEFORT, expert, 654

LEFRICHE, 583

LEIBER (Robert), père jésuite allemand, secrétaire particulier du Saint-Père, 271

LEMAIRE (Robert), consul général à Tétouan, 605

LEMAY (Curtis), général américain, dirigeant le *Strategic Air Command*, 984

LEMER, homme politique chrétien-démocrate allemand, 479

LEMONNIER (amiral André-Georges), chef d'état-major de la marine, 340

LÉNINE (Vladimir Ilitch Oulianov, dit), premier dirigeant de l'URSS, 126, 152, 153, 187, 307, 407, 414, 435, 439, 623, 761, 866, 992, 993, 994, 996, 1003, 1012

LÉONIDAS, archimandrite de l'Église orthodoxe, 620

LÉOPOLD III, roi des Belges, 734, 735, 974, 975

LEPRETTE (Jacques), administrateur à la Direction d'Europe, 131, 231, 294, 859

LEQUERICA (José Félix de), ambassadeur d'Espagne à Washington, 597

LEROY-BEAULIEU (Michel), administrateur au Secrétariat des Conférences, 654, 764, 979, 1017

LESCUYER (Jean), ambassadeur de France à Ankara, 142

LETOURNEAU (Jean), député MRP de la Sarthe, directeur de *L'Aube*, 821

LEUSSE (Bruno de), consul de France à Florence, 773

LEUSSE (Pierre de), sous-directeur d'Europe centrale, 5, 342, 394, 495, 527, 607, 627, 655, 693, 792, 846, 977

LÉVI (Daniel), ambassadeur de France à New Delhi, 178, 241, 251, 252, 611, 775, 914, 941, 1013

LEVINE, critique littéraire soviétique, 410

LI CHAI SUN, maréchal nationaliste chinois, 32, 33

LI LISAN, ancien secrétaire général du parti communiste chinois de 1928 à 1930, 31, 33, 38, 882

LI TSONG JEN, général nationaliste, vice-président de la République de Chine, 32, 33, 454, 610, 673, 812, 890, 926

LIE (Trygve), secrétaire général des Nations unies, 548, 556, 559, 880, 913, 949

LIMAN VON SANDERS (général Otto), chef de la mission militaire allemande en Turquie de 1913 à 1914, 580

LIN (docteur), délégué chinois au Conseil des tutelles de l'ONU, 483

LIN BIAO, général de l'armée communiste chinoise, 31

LINCOLN (Abraham), seizième président des États-Unis, 749

LIPPMAN (Walter), journaliste et écrivain américain, 691

LITVINOV (Maxim Meir Walach, dit), ancien vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, 440

LIU-CHIEH, chef de la délégation chinoise au Conseil des tutelles de l'ONU, 483

LLOPIS (Rodolfo), ancien Premier ministre du gouvernement républicain espagnol en exil en 1947, 361

LONG YUN, seigneur féodal chinois, ancien gouverneur du Yunnan, 33, 609, 926, 927

LORITZ (Alfred), ministre de la Dénazification de la Bavière, 695

LOUKATCHENKO, général soviétique de l'administration soviétique à Berlin, 208

LOVETT (Robert A.), sous-secrétaire d'État américain, 49, 141, 790, 791, 792

LU HAN, général nationaliste chinois, gouverneur du Yunnan, passant aux communistes en 1949, 455, 926, 927

LUCAS (Scott), sénateur démocrate de l'Illinois, 74, 358

LUZE (Philippe de), conseiller à l'ambassade de France à Bucarest, 587, 780, 784, 785

LYAUTEY (maréchal Hubert), militaire et ancien résident général du protectorat français au Maroc, académicien, 605

LYCHOVSKI, diplomate polonais, 970, 971

LYSSENKO (Trofim), ingénieur agronome et académicien soviétique, 381

M

MA POU FAN, gouverneur musulman de l'Ouest chinois, 890

MACARTHUR (général Douglas), commandant des forces d'occupation au Japon, 364, 365, 551, 552, 553, 554, 729, 730, 731, 736, 745, 746, 850, 851

MACBRIDE (Seán), homme politique irlandais, ministre des Affaires étrangères, 239, 240, 523, 524, 525

MACDONALD (Malcolm), gouverneur général de Malaisie, commissaire général pour le Royaume-Uni en Asie du Sud-Est, 228, 229, 463, 464, 509, 510, 675

MACLEAN (sir Fitzroy), député conservateur de Lancaster, 863, 864

MACMILLAN (Harold), homme politique conservateur britannique, 860

MACNEIL (Hector), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères britannique, 309, 936

MAGHEROU (Ion), ministre de Roumanie à Téhéran, 236

MAGLIONE (Luigi), cardinal secrétaire d'État du Vatican de 1939 à 1944, 259, 261, 266, 267

MAILLARD (Pierre), administrateur à la direction d'Europe, 627, 655

MAISKY (Ivan), diplomate soviétique, ancien ambassadeur à Londres et ancien commissaire adjoint aux Affaires étrangères, 144

MAKINS (sir Roger), chef des services économiques du *Foreign Office*, 339

MALDONADO GONZALEZ (José), ministre de la Justice du gouvernement républicain espagnol en exil, 362

MALENKOV (Gueorgui), homme politique et dirigeant de l'URSS, 144, 435, 980, 1004, 1025

MALIK (Jacob), représentant soviétique au Conseil de sécurité, 428, 429, 481, 514, 515, 517, 518, 520, 521, 546, 582, 613, 614, 615, 616, 630, 631, 652, 653, 654, 655, 660, 661, 662, 717, 738, 754, 755

MALTZAN (Vollrath Freiherr von), diplomate allemand, directeur du Commerce extérieur au ministère de l'Économie de la RFA, 801

MANI, attaché de presse du consulat général indien à Batavia, 916

MANOV, président du tribunal du Peuple bulgare, 763

MANOUILSKI (Dimitri), ministre des Affaires étrangères de la république soviétique d'Ukraine, 19

MANSUR (Docteur), chef de l'État de l'Est-Sumatra, 540

MAO TSÉ-TOUNG, chef du parti communiste chinois, 27, 31, 33, 34, 40, 42, 59, 184, 202, 203, 204, 436, 455, 512, 673, 676, 743, 750, 751, 753, 803, 805, 812, 825, 881, 882, 890, 893, 926, 927, 928, 1015

MARCHAL (Léon), ambassadeur de France à Karachi puis à Bangkok à partir de mai, ancien délégué à la Résidence générale à Rabat, 345

MARCHETTI (cardinal Francesco), doyen du Sacré Collège et secrétaire de la Congrégation du Saint-Office, 271

MARDAM (Djémil bey), ancien Premier ministre syrien de 1946 à 1948, 372, 726

MARDAM (Khalil), secrétaire général de l'académie arabe, 727

MARGERIE (Roland Jacquin de), en mission au Secrétariat des Conférences, 324, 354, 483, 559, 629, 644, 647, 732, 806, 1005

MARINELLO (Juan), romancier cubain, 405

MARJOLIN (Robert), secrétaire général de l'organisation européenne de coopération économique, 543

MARKOS (général), insurgé grec, 157, 158, 247, 248, 249, 250, 317, 318, 382, 383, 420

MAROLLES (de), en poste à la Présidence du Conseil, 849

MARRAS (général Luigi Efisio), chef d'état-major italien, 50

MARSHALL (général George C.), ancien secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères, 13, 29, 99, 105, 201, 296, 314, 452, 542, 824, 939

MARTINEZ BARRIO (Diego), président de la République espagnole en exil, 360, 361, 362

MARX (Karl), penseur allemand, 126, 749, 750, 866, 1015

MASARYK (Jan), ancien ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque, 424

MASSIGLI (René), ambassadeur de France à Londres, 1, 5, 6, 51, 63, 64, 65, 67, 79, 104, 126, 131, 145, 198, 216, 231, 243, 253, 304, 324, 337, 370, 378, 393, 415, 452, 464, 467, 492, 493, 546, 565, 607, 732, 755, 819, 820, 838, 859, 860, 867, 909, 1006

MATCHEK (Vladko), chef du parti paysan croate de 1928 à 1964, 82

MAUX, délégué permanent de la France à l'ECAFE, 60, 61, 843

MAXIMOS (Dimitrios), ancien Premier ministre grec en 1947, 352

MAXIMOV, journaliste soviétique, 156

MENCHIKOV, ministre du Commerce extérieur soviétique depuis mars, 410, 436, 1004

MENEMENCIOGLU (Numan), ambassadeur de Turquie à Paris, 142

MENON (P.A.), diplomate indien, 941

MENON (P.S.), secrétaire général adjoint du ministère des Affaires étrangères indien, 242, 252

MENTHON (Bernard de), administrateur au Secrétariat des Conférences, 870, 871, 872

MERCATI (cardinal Giovanni), préfet de la bibliothèque vaticane, 280

MERNUSCHKE, président de l'Union chrétienne-démocratique du parti libéral-démocratique de la zone orientale, 478

MEYERSON (Golda, connue aussi comme Meir), ambassadeur d'Israël à Moscou de septembre 1948 à mars 1949, 381, 411

MEYRIER (Jacques), ambassadeur de France à Nankin, 77, 78, 527, 624, 782, 811, 857, 858, 875, 885, 1015

MICHININE, journaliste soviétique, 157

MIHAILOVICH (Druha), général royaliste serbe, 426

MIKHAILOV (Nikolai), secrétaire du comité central des Komsomols, 995

MIKOIAN (Anastase), ministre du Commerce extérieur soviétique jusqu'en mars, 144, 410, 434, 435, 438, 622, 623, 920, 1004

MIKOLAJCZYK (Stanislas), chef du parti paysan polonais, 71, 335

MIKOUNIS (Shmuel), dirigeant communiste palestinien, 619

MILES (Mme Pat), Anglaise membre de la fédération démocratique internationale des Femmes, 997

MILLET (Pierre), chef de bureau à la direction d'Asie-Océanie, 108, 167, 736

MINC (Hilary), ministre du Commerce et de l'Industrie polonais, 70, 71, 72

MINDSZENTY (Mgr Josef), cardinal primat de Hongrie, 21, 22, 47, 48, 84, 273, 274, 306, 576

MITCHELL (Billy), pilote, pionnier et général de l'aviation américaine, 984

MITRACHE (Paul), premier secrétaire de la légation roumaine à Téhéran, 236

MITROVSKI (Paskal), ancien président du Front de libération nationale macédonien, 383

MOCH (Jules), ministre de l'Intérieur, 8, 405, 779

MODZELEWSKI (Zygmunt), ministre des Affaires étrangères polonais, 195, 349, 350, 351

MOÏSOV, accusateur public de Macédoine, 441

MOLOTOV (Viatcheslav M.), ministre des Affaires étrangères soviétique jusqu'en mars et vice-Premier ministre, 144, 410, 411, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 547, 622, 623, 738, 920, 1004

MONCEF BEY, ancien régent de Tunis, déposé par les Français en 1943, 283

MONIÉ, inspecteur général des colonies au ministère de la France d'outre-mer, 870, 872

MONOD (Guy), chef du Bureau d'Afrique à la Direction d'Afrique-Levant, 556, 557, 758

MONROE (James), cinquième président des États-Unis, 185, 790

MONS (Jean), résident général de France à Tunis, 135, 280, 680

MONTGOMERY (maréchal Bernard Law), chef de l'état-major impérial, 51, 79, 80, 415, 468, 469, 645, 903

MONTINI (monseigneur Giovanni Batista), secrétaire d'État du Saint-Siège, 47, 48, 49, 267, 268, 269, 270

MOOSE, diplomate américain en poste à Damas, 727

MORAWSKI (Edward Osóbka), ministre de l'Administration publique et ancien Premier ministre polonais, 133

MOREAU DE MELEN (Henri), ministre de la Justice belge jusqu'en juin, 735

MORGAN (sir Frederick E.), général britannique commandant l'artillerie royale, 315

MORGAN (John H.), premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris, 723, 724

MORINO (madame), membre de Démocratie chrétienne italienne, 774

MORIZON (colonel), militaire français en Indonésie, 535, 536

MOROZOVA (Tamara), Soviétique membre de la fédération démocratique internationale des Femmes, 997

MORRISON (Herbert), homme politique travailliste britannique, 860, 910

MORURI, ressortissant roumain en France, 8

MOUNTBATTEN (lord Louis), dernier vice-roi des Indes, 777

MOURAD (Abderrhaman), cheik palestinien, 603

MRAZOVITCH, ambassadeur de Yougoslavie à Moscou, 81, 82, 83

MÜLLER (Josef), ministre de la Justice de Bavière, président du CSU, 695

MUNIZ, représentant permanent du Brésil à l'ONU, 548

MURPHY (Robert), conseiller politique auprès du commandant des forces américaines en Allemagne, 209, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523

MUSSO, leader communiste indonésien, secrétaire général du PC indonésien, 38, 535

MUSSOLINI (Benito), fondateur du parti fasciste italien et ancien chef du gouvernement de 1922 à 1943, 259, 260, 261, 262, 567

N

NADOLNY (Rudolf), ancien ambassadeur du Reich, 478, 695

NAGGIAR (Émile), ambassadeur de France, délégué français à la Commission interalliée pour l'Extrême-Orient, 729

NASH (Walter), ministre des Finances néo-zélandais, 129, 130

NATCHEV (Nicolas), ministre adjoint du Commerce bulgare, 583, 586, 763

NEGRÍN (Juan), homme politique républicain espagnol, 360

NEHRU (pandit Jawaharlal), Premier ministre indien, 18, 30, 106, 178, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 191, 192, 194, 220, 225, 226, 227, 228, 241, 242, 251, 252, 506, 507, 508, 512, 513, 776, 777, 879, 886, 935, 990

NENNI (Pietro), secrétaire général du parti socialiste italien, 92

NERCIAT (Robert Andréa de), administrateur à la sous-direction d'Europe orientale, 123, 247, 865

NERUDA (Pablo), poète chilien, 405

NETR, général thaïlandais, 34

NEUBACHER (Dr Hermann), homme politique et diplomate nazi autrichien, 800, 801

NEUMANN (Franz), homme politique social-démocrate allemand, 478, 479

NHOUY ABAY (Thao), ministre de l'Éducation nationale laotienne, 709, 900

NIMITZ (Chester William), amiral américain, 936

NISOT, représentant belge à la commission des droits de l'homme de l'ONU, 836

NOACK (professeur Ulrich), membre de la CDU, fondateur du *Nauheimer Kreis*, groupe neutraliste, 479

NOBLET D'ANGLURE (Jean), conseiller à la section politique du Grand Berlin, 139, 140, 143, 208, 209, 210, 219

NOËL-BAKER (Philip John), secrétaire d'État aux relations avec le *Commonwealth*, 869

NOIRET (général Roger), commandant de la garnison et représentant français au comité de coordination allié de Berlin, 210

NORIEGA, représentant mexicain au Conseil des tutelles de l'ONU, 484

NORTON (sir Clifford), ambassadeur de Grande-Bretagne à Athènes de 1946 à 1951, 249

NOURI PACHA SAÏD, président du Conseil et ministre de la Défense irakien, 400, 677, 679, 680, 727

NULLET (Émile), contrôleur civil de la région de Sfax, 135

NUSCKE (Otto), représentant la CDU dans la zone soviétique d'occupation, 801

NYE (sir Archibald), haut-commissaire du Royaume-Uni en Inde, 916, 917

O

O'KELLY (Sean T.), président de la République d'Irlande, 638

ODRIA (Manuel A.), général et président du Pérou depuis 1948, 88

OFFROY (Raymond), consul général de France à Milan, 942

OGBOURNE, deuxième représentant américain à la Commission des bons offices, 327

ORDIONI (Pierre), sous-directeur du service d'Information et de Presse, 396, 542, 572, 765, 778, 939

ORDONNEAU, suppléant du professeur Cassin à la commission des droits de l'Homme des Nations unies, 1017

ORMESSON (Wladimir d'), ambassadeur de France près le Saint-Siège, 47, 181, 259

ORTUTAY (Gyula), ministre de l'Instruction publique hongrois, 23

OSTROROG (Stanislas), ministre de France à Dublin, 238, 523, 637

OTTEN, critique de cinéma soviétique, 410

P

PAASIKIVI (Juho Kusti), président de la République de Finlande, 563

PACELLI (prince Carlo), juriste et avocat, neveu de Pie XII, 270, 271

PACHA (Amr), ambassadeur d'Égypte à Londres, 176, 307, 309

PACHA NOKRACHI (Mahmoud Fanih el pacha), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères égyptien, 307, 309

PADILLA NERVO (Luis), représentant du Mexique aux Nations unies, 484

PAI CHUNG HSI, général nationaliste chinois, 32, 33, 610, 672, 811, 812, 889, 890, 926

PALAR (Nico), représentant de l'Indonésie au Conseil de sécurité, 219, 329, 330

PANDIT (Vijaya Lakshmi), sœur de Nehru, ambassadrice des Indes à Moscou, 852, 853

PANINE, conseiller politique soviétique pour le Grand Berlin, 140, 208, 209, 210, 220

PANYUSHKIN (Alexander), ambassadeur de l'URSS à Washington, 851

PAPAGOS (Alexandros), général grec, commandant en chef des forces gouvernementales, 158, 159, 251, 316, 318, 383

PARIS (Jacques-Camille), directeur d'Europe, 80, 255, 342, 402, 433, 456, 492, 493, 527, 652, 655, 697

PARIS (Jacques-Émile), ministre de France à Sofia, 583, 759, 762

PARISOT (commandant), attaché militaire à Bucarest, 780, 784, 785

PARMENTIER (M[e]), avocat français, 1017

PARODI (Alexandre), représentant permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations unies puis Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères à partir de février, 59, 108, 166, 220, 280, 304, 305, 360, 370, 378, 394, 402, 415, 428, 429, 438, 450, 454, 467, 473, 476, 483, 492, 499, 514, 522, 525, 545, 546, 547, 556, 558, 559, 560, 561, 569, 581, 613, 629, 630, 645, 652, 659, 662, 693, 714, 717, 719, 721, 732, 738, 745, 754, 755, 782, 784, 792, 793, 811, 813, 824, 829, 838, 840, 841, 846, 847, 863, 878, 902, 908, 925, 980, 1023

PARTSALIDIS (Dimitrios Mitsos), homme politique communiste grec, 248

PATEL (Sardar Vallabhbhai), ministre indien de l'Intérieur, ministre des États et Premier ministre adjoint, 776, 929, 1013

PAUKER (Ana), ministre des Affaires étrangères et dirigeante du parti communiste roumain, 7, 8, 9, 10, 779

PAVLENKO, journaliste soviétique, 405

PAVLOV (Todor), philosophe marxiste bulgare, 442

PAVLOV, délégué soviétique au comité de rédaction des droits de l'Homme des Nations unies, 848

PAYART (Jean), ambassadeur de France à Belgrade, 80, 151, 393, 433, 438, 440, 599, 764, 863

PEARSON (Lester B.), secrétaire d'État canadien pour les Affaires extérieures, 532

PECHKOFF (général Zinovi), ambassadeur de France, chef de la mission française à Tokyo, 167

PEKKALA (Mauno), ancien Président du Conseil finlandais, 565

PENNINCK, ministre des Pays-Bas à Wellington, 130

PEPPER (Claude), sénateur démocrate de la Floride, 322

PERÓN (général Juan Domingo), président de la République argentine depuis juin 1946, 89, 809, 810

PERTINAX (Gérard Jouve, dit), journaliste et essayiste français, 755, 756

PETER, fonctionnaire de l'OECE, 557, 559

PETITPIERRE (Max), conseiller fédéral, chef du Département politique fédéral à Berne, 231, 243

PETROV (Ivan Iefimovitch), général soviétique, 408

PETSCHE (Maurice), ministre des Finances et des Affaires économiques français, 542

PFEIFFER (A.), ministre d'État bavarois chargé des questions extérieures, 695

PHIN CHUNHAVAN (lieutenant-général), commandant en chef de l'armée thaïlandaise, 675

PHONE INTRATHAT, ancien commandant thaïlandais, 674

PIBUL (maréchal Luang), ancien Premier ministre thaïlandais et chef de l'État, 34, 35, 192, 512674, 675, 709, 886, 929

PIE XII (Eugenio Pacelli), pape de 1939 à 1958, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 266, 267, 268, 270, 271, 276, 277, 279

PIECK (Wihelm), homme politique allemand, président du SED, 144

PIGNON (Léon), haut-commissaire de France pour l'Indochine à Saïgon, gouverneur général des Colonies, 122, 366, 374, 462, 672, 699, 747, 842, 858, 875, 885, 891

PIJADÉ (Mocha), membre du parti communiste yougoslave, 152, 153, 155, 384, 441, 445, 447, 599, 600, 601, 621

PIKA (Héliodor), général tchécoslovaque, 981

PILLAI (docteur P.), chargé d'affaires des Indes à Paris, 940

PIPINELLIS (Panagiotis), sous-secrétaire d'État grec aux Affaires étrangères, 352, 386

PIRATIN (Phil), député communiste anglais, 869

PLASTIRAS (Nikolaos), général grec et ancien premier ministre en 1945, 937

PLATT-MILLS (John), député travailliste britannique, 869

POINCARÉ (Raymond), ancien homme d'État français, 253

POPOV (G.), ancien président du comité des questions intérieures, culturelles, sociales et sanitaires bulgare, 762

POPOV, membre du *Politburo* et secrétaire du Comité central du parti communiste soviétique, 410

POPOVA (Nina), présidente du Comité antifasciste des femmes soviétiques, 998

PORPHYROGÉNIS (Miltiádis), ancien secrétaire général de l'EAM grec, 249, 601

PRAWIN (général), chef de la mission polonaise à Berlin, 395, 922, 923, 924

PRIDI PANOMYONG (Luang Pradit), homme politique thaïlandais, ancien Premier ministre, 34, 674, 675

PRIETO (Indalecio), socialiste espagnol, ancien ministre de la Guerre républicain, 361

PRITT (Denis Nowell), député travailliste britannique, 869

PRITTWITZ UND GAFFRON (Friedrich Willhem Von), ancien ambassadeur allemand à Washington, 695

PROTEASA, ministre de Roumanie à Washington, 10

PUTRAMENT (Jerzy), ambassadeur de Pologne à Paris, 970

Q

QUARONI (Pietro), ambassadeur d'Italie à Paris, 65, 200, 471, 472, 473, 474, 475, 477

QUEUILLE (Henri), président du Conseil depuis septembre 1948, 304, 505, 904

R

RADKIEWICZ (Stanisław), ministre de la Sécurité publique polonaise, 334

RADOSAVLIEVITCH (Dobrivoje), ministre des Finances yougoslave, 442

RAJAGOPALACHARI (Chakravarti), homme d'État indien, 929

RAJK (Laszlo), ministre des Affaires étrangères hongrois, 633, 634

RAKOSI (Matias), vice-président du Conseil et secrétaire général du parti communiste hongrois, 22, 23, 633, 634

RAMADIER (Paul), ministre de la Défense nationale et ancien président du Conseil, 79, 97, 340, 341, 403, 416, 469, 721, 723

RANKIN, ministre-conseiller de l'ambassade des États-Unis à Athènes, 387, 388

RANKOVITCH (général Alexandre), ministre de l'Intérieur yougoslave, secrétaire général du parti communiste, 441, 448, 599, 962

RAPHAËL (Raphaël), ambassadeur de Grèce à Paris, 432, 461

RASMUSSEN (Gustav), ministre des Affaires étrangères danois, 529, 532

RASQUIN, délégué luxembourgeois au comité d'études de l'Union européenne, 46

RAYBURN (Sam), représentant démocrate du Texas, speaker de la chambre des Représentants, 74, 930, 931

RAYMOND (colonel Jean de), précédent commissaire de la République au Laos, 708, 899

REBATTET, secrétaire général du comité international de liaison des mouvements fédéralistes, 58

REBER (Samuel), directeur des Affaires d'Europe au Département d'État, 217

REISCHAUER (Edwin O.), enseignant américain spécialiste de l'Extrême-Orient, 736

RESTON (James), journaliste américain, 389, 829, 839

REUTER (Ernst), maire-gouverneur de Berlin, 478, 479

REVAI (Joseph), directeur de l'organe communiste *Szabad Nep*, président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement hongrois, 22, 633

REVERS (général Georges), chef d'état-major de l'armée de terre, 416, 721, 886

REYNAUD (Paul), député français, ancien président du Conseil, 691

RIBBENTROP (Herr Joachim Von), ancien ministre des Affaires étrangères du IIIe Reich, 259

RITCHIE (général Neil), commandant en chef des forces terrestres britanniques en Extrême-Orient, 206, 315

RITTER (Mgr Xavier), nonce apostolique à Prague, 123

RIVIÈRE (Jean), ambassadeur de France à La Haye, 3, 14, 44, 218, 310

ROBB (sir James), commandant en chef des forces aériennes britanniques, 468

ROBERT (général), chef de la mission militaire américaine en Corée, 858

ROBERTS (Frank), ancien secrétaire de Bevin et haut-commissaire adjoint en Inde, 917

ROBERTSON (sir général Brian), gouverneur militaire de la zone d'occupation britannique en Allemagne, 254, 520, 1009

RODANO (Franco), homme politique et philosophe italien, 307

ROESCH (père), abbé mitré de Metten, 695

ROKOSSOVSKI (Konstantin), maréchal soviétique, 407

ROLA-ZYMIERSKI (Michał), maréchal chef de l'armée populaire polonaise, 862

ROLLET (Henry), chargé d'affaires à la légation de France à Wellington, 127

ROLLIN (Louis), député de la Seine et ancien ministre de la Marine marchande et des Colonies, 580, 723, 724

ROMANONES (Álvaro de Figueroa y Torres, comte de), ancien Président du Conseil espagnol entre 1912 et 1919, 913

ROMME (professeur), leader catholique de la Chambre basse hollandaise, 45, 311, 312

ROMMEL (Erwin), maréchal de l'armée allemande, 308

ROMULO (général Carlos P.), journaliste, diplomate et homme politique, délégué des Philippines à la commission consultative pour l'Extrême-Orient, 194

ROOSEVELT (Eléanor), épouse de l'ancien président américain, 834, 848

ROOSEVELT (Franklin D.), trente-deuxième président des États-Unis, 260, 641, 791

ROSSI (E.), membre de *l'Unità Socialista*, 774

ROSSI (Raffaele Carlo), cardinal italien, ancien préfet de la Consistoriale, 271

ROUSSOS (P.), homme politique communiste grec, 248

ROUX (Henri-Paul), ambassadeur de France à Kaboul, 504, 505

ROYALL (Kenneth), secrétaire d'État aux Armées britannique, 364, 365, 366, 551, 554, 736, 824

RUM (Dr), homme politique indonésien, 534

RUSK (Dean), sous-secrétaire d'État américain adjoint, 936

RYCKMANS (Pierre), représentant permanent belge au conseil des tutelles des Nations unies, 485, 663, 757

S

SABLIÈRE (Bertrand Rochereau de la), chargé d'affaires à l'ambassade de France à Ankara, 976

SADAK (Necmeddin), ministre turc des Affaires étrangères, 143, 353, 495

SAENZ DE BURRUAGA, sous-secrétaire d'État à l'Air espagnol, 602

SAFFROY (Pierre), ministre de France à Luxembourg, 46, 394, 954

SAINT-JUST (Louis Antoine de), homme politique français pendant la Révolution française, 749

SALADE (Pierre), consul général de France à Batavia, 218, 534

SALAZAR (António de Oliveira), président du Conseil des ministres portugais de 1932 à 1968, 596, 597, 598

SAMBAUR (Yem), premier ministre du Cambodge de février à septembre 1949, 707

SANCHEZ GUERRA (Rafael), homme politique espagnol, 361

SANTA-CRUZ, délégué du Chili au comité de rédaction des droits de l'Homme des Nations unies, 836

SAOUD (Moussa Abou), cheik palestinien, 603

SAPIEHA (cardinal Adam), archevêque de Cracovie, 567

SARAGAT (Giuseppe), président de l'assemblée constituante italienne, 92, 359

SARGENT (sir Orme), sous-secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères britannique, 1

SASSEN (Maan), ministre hollandais des Territoires d'outre-mer, 15, 45, 310, 311, 312

SATTLER (Dieter), membre de la CSU bavaroise, secrétaire d'État aux Beaux-Arts en Bavière, 693

SAVONENKOV (général), ministre de l'URSS à Helsinki, 563

SAYRE (Francis Bowes Senior), représentant américain au conseil des tutelles des Nations unies, 485

SCHMID (Dr Carlo), vice-président du Conseil des ministres du Wurtemberg, membre du Conseil parlementaire, 488, 489, 490

SCHMIDHUBER (Wilhem), ancien consul, 695

SCHOENFELD, ancien ministre des États-Unis à Budapest, 23

SCHRICKE (Jacques), administrateur-adjoint à la direction d'Afrique-Levant, 307

SCHUMAN (Robert), ministre des Affaires étrangères, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 14, 19, 21, 24, 44, 46, 47, 49, 51, 52, 58, 59, 64, 67, 68, 70, 73, 75, 80, 81, 83, 85, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 116, 123, 126, 127, 131, 132, 134, 135, 139, 140, 142, 143, 144, 145, 151, 156, 157, 159, 164, 167, 170, 173, 176, 178, 181, 186, 189, 190, 195, 196, 198, 199, 200, 208, 213, 215, 216, 218, 219, 220, 229, 231, 233, 234, 237, 238, 240, 241, 243, 244, 246, 247, 251, 255, 259, 280, 304, 306, 307, 310, 313, 316, 319, 325, 334, 337, 342, 343, 351, 356, 359, 367, 368, 369, 370, 371, 373, 380, 382, 388, 392, 393, 394, 396, 398, 402, 404, 416, 428, 429, 438, 440, 450, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 460, 462, 464, 468, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 488, 490, 492, 494, 495, 499, 514, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 527, 529, 532, 533, 534, 542, 545, 546, 547, 550, 561, 562, 566, 568, 569, 571, 572, 573, 576, 577, 581, 583, 587, 589, 594, 596, 599, 601, 607, 615, 616, 617, 621, 626, 630, 632,

637, 640, 647, 652, 659, 662, 672, 677, 680, 689, 691, 697, 698, 699, 714, 718, 719, 721, 723, 724, 728, 732, 734, 736, 738, 745, 747, 754, 755, 759, 764, 765, 775, 778, 782, 784, 788, 789, 792, 793, 794, 806, 809, 811, 813, 815, 819, 820, 824, 829, 837, 842, 845, 846, 852, 855, 857, 858, 859, 861, 863, 865, 867, 870, 871, 872, 878, 879, 887, 902, 903, 908, 909, 912, 914, 917, 930, 932, 933, 934, 936, 938, 940, 941, 945, 949, 954, 960, 963, 966, 968, 974, 976, 977, 979, 980, 983, 984, 988, 990, 991, 1006, 1008, 1010, 1013, 1015, 1017, 1019, 1022, 1023

SCHUMANN (Maurice), président du MRP et député du Nord, 359, 360

SCHWEND, ancien national-socialiste, 695

SELBY, premier secrétaire du Haut-Commissariat du Royaume-Uni en Inde, 916

SEMENOV (Vladimir S.), conseiller politique à l'administration militaire soviétique en Allemagne, 143, 208, 479

SEMPRUN Y GURREA (José Maria de), ministre sans portefeuille du gouvernement républicain espagnol en exil, 362

SENARCLENS (Aymon de), homme politique suisse, conseiller national de Genève, 488

SÉOUD (Abdel Aziz ibn), roi d'Arabie Saoudite, 400, 1020

SERGENT (René), attaché financier à l'ambassade de France à Londres, 340, 341

SERGUEÏEV (N.N.), consul soviétique à Jérusalem, 620

SERRA MORET (Manuel), ministre sans portefeuille du gouvernement républicain espagnol en exil, 362

SERRES (Jean-Charles), ministre de France à Damas, 400, 645, 724

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), conseiller politique à Berlin, 477, 557, 559, 626, 635, 769, 1008

SFORZA (comte Carlo), ministre des Affaires étrangères italien, 13, 63, 67, 94, 354, 389, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 531, 533, 774

SHANAHAN (Foss), secrétaire adjoint aux Affaires extérieures néo-zélandais, 129, 130

SHERTOK (Moshé dit Moshé Sharett), ministre des Affaires étrangères israélien, 191

SIHANOUK (Norodom), roi du Cambodge, 708, 898

SIMON (M.), conseiller d'État en service extraordinaire, assistant du professeur Cassin à la commission des droits de l'homme des Nations unies, 1017, 1018

SIMONOV (Constantin), écrivain et journaliste soviétique, 380

SJARIFUDDIN (Amir), homme politique indonésien et ancien Premier ministre, 535

SLAVINE, collaborateur de Semenov, 479

SLIM (maréchal Sir William), chef d'état-major de l'armée britannique, 385, 469

SMITH (général Bedell), ambassadeur américain à Moscou, 201, 636

SMITH (Howard Kingsbury), journaliste américain, 201, 213, 404, 428, 514, 521, 564

SOEKARNO, président de la République d'Indonésie, 16, 17, 535, 539

SOHLMAN, ambassadeur de Suède à Moscou, 621, 622

SOKOLOVSKI (Vassili D.), maréchal soviétique, délégué au Conseil de contrôle de Berlin, 144, 208, 209, 210, 924

SOL SANCHEZ (Vicente), ministre sans portefeuille du gouvernement républicain espagnol en exil, 362

SOLDATOV (Alexander), représentant soviétique au conseil des tutelles des Nations unies, 483, 484, 758

SOLH (Riad El), Premier ministre libanais, 56

SOLIMAN le Magnifique, dixième sultan ottoman, 976

SOLOD (Daniel), ministre soviétique pour la Syrie et le Liban, 235

SON SANN, ministre des Finances et vice-président du Conseil cambodgien, 708

SOONG (T.V.), ancien Premier ministre du gouvernement nationaliste chinois, 29, 32, 33, 42, 60, 610, 884

SOPHIANOPOULOS (Ioannis), ancien ministre grec des Affaires étrangères, 937

SOUVANNARATH (prince), ancien Premier ministre du Laos en 1948, 708

SPAAK (Paul-Henri), Premier ministre et ministre des Affaires étrangères belge, 2, 3, 4, 5, 46, 112, 368, 415, 530, 531, 532, 533, 734, 735, 765, 959, 975, 1007

SPAATZ (Carl A.), général américain, premier commandant de l'*US Air Force*, 984

SPANIEN, à la commission des droits de l'homme des Nations unies, 835, 849

SPEARS (général Edward), ancien ministre britannique au Levant, 726

SPELLMAN (Francis-Joseph), cardinal archevêque de New York, 267

SPINELLI (Altiero), homme politique italien, partisan du fédéralisme européen, 773

STALINE (Joseph Djougachvili, dit), secrétaire général du parti communiste soviétique et chef du gouvernement, 105, 146, 152, 153, 187, 188, 196, 197, 198, 201, 213, 262, 278, 381, 404, 406, 407, 409, 410, 413, 417, 426, 428, 434, 435, 436, 437, 480, 521, 562, 565, 622, 633, 636, 763, 773, 796, 808, 824, 866, 992, 995, 996

STASSEN (Harold), homme politique républicain américain, ancien candidat à la présidence, 550, 551

STEEL, conseiller politique britannique à Berlin, 520, 1008

STEPINAC (Mgr Alojzije), archevêque de Zagreb, 48

STETTINIUS (Edward), ancien secrétaire d'État américain, 558

STIKKER (Dirk), ministre néerlandais des Affaires étrangères, 15, 45, 311, 312

STOILOV (Simon), ministre de Roumanie à Paris, 10

STRAIGHT (Michael), directeur du *New Republic*, 865

STRANG (Sir William), sous-secrétaire d'État permanent britannique aux Affaires allemandes, 415, 416, 469

STRINGOS (Léonidas), homme politique communiste grec, 248

STUART (docteur Leighton), ambassadeur des États-Unis en Chine, 719, 720

SUHARD (Emmanuel), cardinal archevêque de Paris, 273

SULZBERGER (Arthur Hays), patron de presse et journaliste du *New York Times*, 337, 338

SUN FO, homme politique chinois, fils de Sun Yat Sen, 32, 33, 672

SUN YAT SEN, homme d'État chinois et premier président de la République de Chine, 32, 749

SUNDSTROM, ministre de Finlande à Moscou, 621

SVETLOV, journaliste soviétique, 330

T

TABER (John), chef républicain à la chambre des Représentants américaine, 319, 931

TAFT (Robert), sénateur américain de l'Ohio, porte-parole du parti républicain, 390

TAK SIMVONG (colonel), porte-parole du Conseil de sécurité siamois, 675

TAN MALAKA, leader du PC indonésien, 535, 539

TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN (Jacques), conseiller politique auprès du Commandant en chef en Allemagne, 208, 219, 693, 845, 922, 923, 924

TARDINI (monseigneur Domenico), secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires du Vatican, 260, 261, 267, 268, 269, 270

TARUC (Luis), chef du mouvement des Hukbalahaps philippin, 28

TCHANG KAÏ-CHEK, maréchal, chef du gouvernement nationaliste chinois, 29, 32, 54, 59, 60, 202, 609, 610, 730, 739, 740, 745, 749, 750, 874, 890, 926

TCHANKOV (Georgi), membre du Politburo bulgare, 763

TCHENG TCHANG, secrétaire et confident de Lou Han, 927

TCHERVENKOV (Valko), homme politique bulgare, vice-président du Conseil, 762, 763

TCHOU KIA-PI, général communiste chinois, 455, 926, 927, 929

TCHOUIKOV (général Vassily), commandant en chef des forces armées soviétiques en Allemagne, 924

TÉZENAS DU MONTCEL, inspecteur des colonies au ministère de la France d'outre-mer, 243

THAKIN NU, Premier ministre birman de 1948 à 1956, 35, 886

THAO OUN, nationaliste laotien, 709

THOMAS (Albert R.), représentant du Texas à la chambre des Représentants américaine, 930

THOMPSON (Dorothy), journaliste américaine, 390

THOREZ (Maurice), secrétaire général du parti communiste français, 379, 406, 437, 440

TIA KHAMMAO, prince laotien, 709

TIMOCHENKO (Semion), maréchal de l'Union soviétique, 919

TITO (Josip Broz, dit), Premier ministre yougoslave, ministre de la Défense et maréchal commandant en chef de l'armée, 82, 83, 152, 153, 154, 155, 248, 249, 250, 318, 378, 382, 383, 384, 385, 386, 388, 393, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 426, 427, 429, 430, 433, 442, 446, 448, 585, 586, 601, 621, 673, 743, 760, 796, 797, 863, 864, 960, 961, 962, 963, 1011, 1012

TITULESCU (Nicolae), diplomate et homme politique roumain, 352

TOBIN (Maurice J.), secrétaire au Travail américain, 930

TOFFIN (Jean-Louis), secrétaire d'ambassade à la légation de France à Bucarest, 785

TOGLIATTI (Palmiro), secrétaire général du parti communiste italien, 144, 406, 440

TOJO (général Hideki), ancien Premier ministre de l'Empire du Japon, 168

TOLBOUKINE (Fédor Ivanovitch), maréchal soviétique, commandant de l'armée transcausienne, 408

TOMA (Mme), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères roumain, 780

TORRÈS-BODET (Jaime), directeur général de l'UNESCO de 1948 à 1952, 559

TOURNELLE (Guy Le Roy de la), suppléant du représentant permanent de la France au Conseil de sécurité des Nations unies, 1017

TRAIAN (Micu), chargé d'affaires de Roumanie à Paris, 7, 8, 10, 779

TRAÏKOV (Georgi), ministre bulgare de l'Agriculture, 762

TRAN VAN LUAN (Dr), représentant de Hô Chi Minh en Birmanie, 181, 193

TRAUBERG (Léonid), critique de cinéma soviétique, 410, 411

TROODBECK (Sir John), conseiller politique de l'ambassade britannique au Caire, 725

TRUMAN (Henry, dit Harry S.), président des États-Unis, 73, 74, 99, 104, 116, 117, 150, 151, 188, 189, 190, 197, 201, 321, 339, 356, 357, 359, 364, 406, 413, 465, 486, 491, 492, 501, 503, 556, 647, 773, 808, 648, 652, 824, 872, 931, 985, 1021

TSAI TCHANG, déléguée de la Chine au congrès de la Fédération démocratique internationale des Femmes, 998

TSAI TING KAI, général nationaliste chinois rallié aux communistes, 32, 33

TSALDARIS (Constantin), chef de la délégation grecque aux Nations unies et ancien Premier ministre, 249, 351, 352, 353, 354

TULPANOV (colonel Sergei Ivanovitch), directeur de la Propagande dans la zone d'occupation soviétique en Allemagne, 143, 144, 478, 479

TUROWSKI (père), ecclésiastique polonais, 84

U

U WIN, ancien ambassadeur à Delhi et délégué du gouvernement birman à la conférence de New Delhi, 181

UNDÉN (Bo Östen), ministre des Affaires étrangères suédois, 245, 246

URIN, poète soviétique, 410

V

VALERA (Eamon de), ancien chef du gouvernement irlandais, 638

VALERO APARICIO (Fernando), vice-président du Conseil et ministre des Finances du gouvernement républicain espagnol en exil, 362

VALÉRY (François), en mission à la direction des Affaires économiques, 627, 655

VAN ACKER (Achille), ancien Premier ministre belge, 734

VAN DER GOES VAN NATERS (Marinus), homme politique travailliste néerlandais, 45, 312

VAN GIAO (Pham), gouverneur du Trung Ky, 896

VAN LAETHEM (Gabriel), administrateur à la direction d'Europe, 382, 736, 655

VAN MAARSEVEEN (Johannes Henricus), ministre intérimaire des Territoires d'outre-mer hollandais, 311

VAN ROYEN (Dr), ambassadeur à Ottawa et représentant de la Hollande au Conseil de sécurité des Nations unies, 105, 110, 534

VANDENBERG (Hoyt S.), général américain, chef de l'état-major de l'*Air Force*, 313, 315, 984

VANDENBERG (Arthur), sénateur américain, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, 319, 357, 938

VANTHIER (Félix), secrétaire d'ambassade, chargé du consulat de France à Tel-Aviv, 159, 190

VARACHAVSKI, artiste soviétique, 410

VARELA (José Enrique), général nationaliste espagnol, haut-commissaire à Tétouan, 602, 603, 605

VARGA (Eugen), professeur d'économie et président de l'institut d'Économie politique de Moscou, 438, 439, 440, 623, 854, 917, 918, 919, 920, 921

VARGAS (Getulio), ancien président du Brésil de 1930 à 1945, 549

VAUCELLES (Pierre de), conseiller au Secrétariat des Conférences, 556

VAUX SAINT CYR (Christian Carra de), ambassadeur de France à Athènes, 247, 316, 351, 382, 936

VAVILOV (Nicolaï), botaniste et généticien soviétique, 414
VEDEL, amiral danois, 402, 403
VENIZELOS (Sophoklis), ancien Premier ministre grec en 1944, 352
VERONESE (L.), président de l'Action catholique italienne, 264
VIAL (François), administrateur à la direction d'Amérique, 547
VIDELA (Gabriel Gonzalez), président de la République du Chili, 89, 91
VILLAGRAZIA (Milo di), homme politique démocrate-chrétien italien, 774
VILLELUME (Gaspard de), ancien administrateur à la légation de France à Bucarest, 587
VINOGRADOV (Sergueï), chef du premier département européen du ministère des Affaires étrangères soviétique, 590
VINSON (Carl), représentant démocrate de Géorgie à la Chambre des représentants américaine, 824
VLANDAS (Mitsos), homme politique communiste grec, 247, 248
VONTISSIOS (G.), homme politique communiste grec, 248
VORAVONG (Khou), prince laotien, 900
VOUGT (Allan), ministre suédois de la Défense nationale, 331, 333, 334
VOUKMANOVITCH (Svetozar), ancien vice-ministre de la Défense et chef de la politique de l'Armée yougoslave jusqu'en 1948, 442
VOZNESENSKI (A.A.), ministre de l'Éducation de la République fédérative soviétique de Russie, 920
VOZNESENSKI (Nikolai), président du Gosplan et économiste soviétique, 413, 434, 435, 438, 439, 440, 622, 623, 918, 919, 921
VYCHINSKI (Andreï Ianouarevitch), vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, 19, 410, 413, 429, 433, 434, 436, 516, 547, 590, 594, 600, 613, 616, 630, 631, 839, 840, 922, 923, 924, 947, 1004, 1010

W

WALLACE (Henry), ancien vice-président américain et candidat du parti progressiste aux élections présidentielles de 1948, 808, 865
WANGENHEIM (Hans von), ambassadeur allemand à Constantinople de 1912 à 1915, 580
WARBEY (William), homme politique travailliste anglais, 869
WATKINS (Arthur V.), sénateur républicain de l'Utah, 791
WAVELL (lord Archibald), commandant en chef de l'armée britannique au Moyen-Orient pendant la Seconde Guerre mondiale, 308
WAYMACK (William W.), membre de la Commission de l'énergie atomique, 176
WEBB (James E.), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères américain par intérim, 304, 930
WEI YOU MIN, général communiste chinois, 926, 929
WEIZMANN (docteur Chaim), premier président d'Israël, 160
WELTER (Charles), homme politique catholique hollandais, 312
WHITELEY (William), homme politique travailliste britannique, 860
WILHELMINE (Wilhelmina Helena Pauline Maria van Oranje-Nassau), reine des Pays-Bas de 1890 à 1948, 14

WILSON, membre de la Chambre des Communes britannique, 337
WOLSKI, ministre de l'Administration publique polonais, 133, 566, 567
WONG (commandant), 704
WORMSER (Olivier), chef adjoint du service de coopération économique, 970
WRIGHT (Michael), sous-secrétaire d'État adjoint des Affaires étrangères britannique, chargé des affaires du Moyen-Orient, 100, 301
WYSZYNSKI (Mgr Stefan), archevêque de Varsovie et primat de Pologne, 83, 276

X

XUAN (N'Guyen Van), général vietnamien, président du gouvernement provisoire vietnamien, 701, 702, 703, 842, 895
XUAN THIEN (Nghiem), gouverneur du Nord-Viêtnam, 703, 895

Y

YEM SAMBAUR, premier ministre cambodgien de février à septembre 1949, 899
YOSHIDA (Shigeru), ancien Président du Conseil japonais, 736
YOUGOV (Anton), ministre de l'Intérieur bulgare, 583, 762, 763
YOUKOVSKI, artiste soviétique, 410
YOUSSEF (Salah ben), nationaliste tunisien, 283

Z

ZACHARIADIS (Nicholaos), secrétaire général du parti communiste grec de 1931 à 1956, 247, 248, 601
ZAGORSKI, inspecteur général à la milice secrète bulgare, 763
ZAIM (colonel Husni al), officier et homme politique syrien, président de Syrie, 235, 645, 726, 727
ZAPOTOCKY (Antonin), Premier ministre tchécoslovaque depuis juin 1948, 983
ZAWADSKI (Aleksander), général et homme politique communiste polonais, 133
ZEHNDER (Alfred), directeur des Affaires politiques au département fédéral des Affaires étrangères suisse, 243
ZEID (émir), ambassadeur d'Irak à Londres, 680
ZILLIACUS (Konni), député travailliste britannique, 869
ZORINE (Valerian), vice-ministre des Affaires étrangères soviétique, 424, 590
ZRINSKI, famille noble croate, 82
ZVEREV (Arseny), ministre des Finances soviétique depuis mars 1946, 412, 919, 920

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet **www.peterlang.com**

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (2e trimestre 2014)

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Nationalbibliothek »

« Die Deutsche Nationalbibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.d-nb.de.

Imprimé en Belgique